U d'/of Ottawa
39003023187890

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/biographienation03acad

BIOGRAPHIE NATIONALE.

AOUT 9 1973

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

TOME TROISIÈME.

BRUXELLES,

H. THIRY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

42, rue d'Isabelle, 42.

1872

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CT
1143
.A2
1866
v.3

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE

(28 OCTOBRE 1872.)

MM. **le général Guillaume**, délégué de la classe des lettres, *président*.
Ad. Quetelet, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Edm. De Busscher, délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire*.
De Koninck, délégué de la classe des sciences.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences.
Ed. Morren, délégué de la classe des sciences.
Van Beneden, délégué de la classe des sciences.
Gachard, délégué de la classe des lettres.
Th. Juste, délégué de la classe des lettres.
le baron Kervyn de Lettenhove, délégué de la classe des lettres.
Alph. Wauters, délégué de la classe des lettres.
Alph. Balat, délégué de la classe des beaux-arts.
le chevalier Léon de Burbure, délégué de la classe des beaux-arts
J. Portaels, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Siret, délégué de la classe des beaux-arts.

M. Félix Stappaerts, *secrétaire-adjoint*.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU TROISIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

Blommaert (Ph.), correspondant de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Britz (J.), docteur en droit, greffier du tribunal de première instance, à Bruges.

Broeckx (le docteur **C.**), membre de l'Académie royale de médecine, à Anvers.

Capitaine (Ulysse), homme de lettres, à Liége.

Crombrugghe (le baron **Albéric de**), docteur en droit, à Bruxelles.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Gand.

De Koninck (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Delecourt (Jules), secrétaire de la Société des Bibliophiles de Belgique, juge au tribunal de première instance, à Bruxelles.

De Smet (le chanoine **J.-J.**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Gachard (L.-P.), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste général du royaume, à Bruxelles.

Guillaume (le général **H.-H.-G.**), ministre de la guerre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Helbig (H.), homme de lettres, à Liége.

Juste (Théodore), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Volkaersbeke (le baron **h.**), membre de la Chambre des représentants, directeur du *Messager des Sciences historiques*, à Gand.

Lamy (le chanoine **F.-J.**), professeur à l'Université de Louvain.

LISTE DES COLLABORATEURS.

Le Roy (Alphonse), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Limbourg-Stirum (le comte **T. de**), archéologue, à Gand.

Neeffs (Emm.), archéologue, à Malines.

Nève (Félix), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Piot (G.-J.-C.), chef de section aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

Polain (M.-L.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.

Rahlenbeek (Ch.), homme de lettres, à Bruxelles.

Reusens (l'abbé **E.**), professeur-bibliothécaire de l'Université de Louvain.

Robaulx de Soumoy (A. de), auditeur-général à la Cour militaire, à Bruxelles.

Roulez (J.-E.-G.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Saint-Genois (le baron **Jules de**), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand.

Siret (Ad.), membre de l'Académie royale de Belgique, commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

Snellaert (F.-A.), membre de l'Académie royale de Belgique, docteur en médecine, à Gand.

Stappaerts (Félix), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur d'archéologie à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles.

Thonissen (J.-J.), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain.

Van Beneden (P.-J.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Vande Putte (le chanoine **F.**), curé-doyen, à Courtrai.

Vander Meersch (Auguste), docteur en droit et homme de lettres, à Gand.

Van Hasselt (André), membre de l'Académie royale de Belgique, inspecteur-général de l'instruction primaire, à Bruxelles.

Vereecke (J.-J.-J.), archéologue, à Gand.

Wauters (Alph.), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Bruxelles.

B

BRÈS.

BRÈS (*Guy* **DE**), **BRESSE** ou **BRAY**, né à Mons, vers l'année 1523, mort à Valenciennes, le 31 mai 1567, fut un personnage remarquable et l'un des plus célèbres pasteurs de l'Église réformée aux Pays-Bas. Il exerça d'abord la profession de peintre-verrier; son père était teinturier. Né de parents fortement attachés à la religion catholique, il fut un croyant fervent jusqu'au jour où le hasard ayant fait tomber une Bible entre ses mains, il se mit à la lire et à méditer sur son contenu. Ses idées et ses croyances se modifièrent alors complétement et il embrassa, avec ardeur, les idées de la réforme. Essayant d'abord sur sa famille ses dispositions pour la prédication, il parvint à convertir au protestantisme sa mère et sa sœur. Guy de Brès fut bientôt connu, et la crainte des persécutions le décida à quitter son pays; le nouvel apôtre se réfugia en Angleterre où il retrouva Valeran Poulain et d'autres réformés belges. Ce fut probablement pendant ce séjour à l'étranger qu'il se livra à l'étude et acquit ces connaissances qui, de simple ouvrier, l'élevèrent au rang des plus célèbres pasteurs réformés.

Peu après, voyant que les Pays-Bas jouissaient d'un peu de tranquillité à la fin du règne de Charles-Quint, il y revint en 1554 et se mit à prêcher, principalement à Mons, Valenciennes et Lille; il se fixa même pendant quelque temps dans cette dernière ville. Mais, en 1555, Philippe II, en montant sur le trône, renouvela les édits contre les hérétiques, les persécutions recommencèrent et Guy se réfugia à Gand. L'année suivante parut son premier ouvrage, *le Baston de la Foy*, dont nous parlerons plus loin. La composition de ce livre lui fit voir que son instruction n'était pas encore suffisante pour le rôle qu'il aspirait à remplir; il se rendit, en conséquence, à Lausanne et à Genève pour y faire de nouvelles études au foyer même de la réforme. Il n'y resta, selon toute probabilité, que neuf à dix mois. Il en revint plein d'ardeur et adopta la vie active d'un apôtre qui veut faire triompher sa croyance, lutte périlleuse à cette époque, et qu'il soutint par la parole et par la plume jusqu'au jour où, conduit au supplice, son nom prit place dans le sombre martyrologe de l'intolérance religieuse.

Guy de Brès s'établit à Tournai à son retour de Suisse et de là fit de fréquentes excursions dans les environs; on le vit à Lille, à Valenciennes; il alla même jusqu'à Dieppe; il fonda les églises réformées d'Amiens et de Montdidier. C'est à cette époque qu'il se maria.

Les partisans des idées nouvelles étaient devenus fort nombreux à Tournai; au mois de novembre 1561, ils firent une démonstration publique de leur foi; après s'être réunis sur le marché où ils entendirent un sermon, ils parcoururent, marchant à huit de front, les principales rues de la ville, « chantant les Psaumes de David en français à la Calvin. » A la

suite d'une information tenue à l'occasion de ces faits, une récompense fut promise à celui qui ferait arrêter Guy de Brès, mais il parvint à s'échapper et fut par contumace banni des Pays-Bas. Il se rendit alors (1562) à Sedan, appelé par Henri Robert de la Marche, prince de Sedan et duc de Bouillon, qui venait de faire ouvertement profession de la foi réformée. C'est là que Guy de Brès prépara la *Confession de foi des églises réformées* en trente-sept articles, qui fut envoyée à Philippe II. Cet envoi était accompagné d'une lettre écrite, selon toute apparence, par Guy au nom de tous les reformés, dans laquelle ceux-ci réclamaient la liberté religieuse tout en protestant de leur fidélité comme sujets du roi. Cette lettre prouve que les réformés des Pays-Bas, pas plus que ceux de l'Allemagne, ne voulaient introduire la liberté politique; ils protestent contre l'accusation d'être « rebelles et mutins ne désirant rien moins que de renverser tout gouvernement politique, » et reconnaissent « que les rois règnent et que les princes décernent justice par la puissance éternelle de Dieu » et que leur pouvoir est de droit divin.

Guy de Brès, par ses prédications et ses écrits, s'était fait connaître. Aussi, quand le prince d'Orange chercha à obtenir l'unité de vues entre les luthériens et les calvinistes, il s'adressa à Guy qui se rendit à Bruxelles auprès du prince avec Charles de Nielles, pasteur réformé d'Anvers. Ces deux ministres étaient disposés, pour atteindre ce but important, à faire quelques concessions, en prenant pour base de l'accord la formule de Wittemberg, composée par Mélanchton et Martin Bucer; mais la chose traîna en longueur et ne put réussir.

En 1566, Guy de Brès fut nommé pasteur de l'église réformée de Valenciennes. Il se rendit à son poste en passant par Tournai où il arriva le 8 août, venant d'Anvers, dit un ancien auteur. Il fut prié avant son départ de faire un prêche qui eut lieu le lendemain 9 août. A Valenciennes, il trouva le consistoire tout-puissant et la ville au pouvoir des réformés. Nous ne pouvons nous étendre sur les événements de Valenciennes, ce récit nous entraînerait trop loin; disons seulement que Noircarmes fut heureux de trouver un prétexte pour faire déclarer la ville rebelle le 17 décembre 1566. Les réformés protestèrent contre les faits que leur reprochait l'ordonnance royale, par une brochure devenue excessivement rare, probablement écrite par Guy de Brès, et intitulée : *Remonstrance et supplication de ceux de l'église réformée de la ville de Valencenes, sur le mandement de son Altesse fait contre eux le quatorzième jour de décembre* 1566. Imprimé en l'an MDLXVII, petit in-12, 22 pages non chiffrées.

En même temps, les réformés s'adressèrent aux seigneurs confédérés pour en obtenir du secours. Le siége ne commença avec vigueur qu'au mois de mars 1567. La dissension éclata parmi les chefs assiégés, qui avaient perdu tout espoir d'être secourus par le prince d'Orange. Guy de Brès et la bourgeoisie, dont il disposait, voulaient se rendre; l'autre pasteur, Pérégrin de Lagrange, Michel Herlin, personnage influent, et le peuple, ne le voulaient pas. Pendant ces discussions, Noircarmes parvint à s'emparer de la ville, le 23 mars, le jour même où De Brès et Lagrange faisaient leur dernier prêche; les vengeances commencèrent aussitôt. Les deux pasteurs, Herlin et un cordier qui leur fournit des cordes, profitant de la nuit, se laissèrent glisser le long des murailles et parvinrent à se sauver; ils arrivèrent à Saint-Amand et entrèrent dans une auberge, où, selon une narration du temps, le bel équipage de Herlin et son épée dorée à fourreau de velours attirèrent l'attention d'un villageois qui alla prévenir le maire; celui-ci les soupçonnant d'être des bourgeois de Valenciennes échappés de la ville les fit arrêter et conduire à Tournai, le 31 mars. Un conflit s'éleva sur le lieu où ils devaient être jugés et punis. La gouvernante Marguerite de Parme écrivit, le 1er avril, au comte de Rœulx, gouverneur de Tournai, pour faire l'enquête, et voulant « que la punition et justice se face au lieu du délict, » elle ordonna de les renvoyer à Valenciennes.

Le 3, le comte de Rœulx lui fait observer que c'est le maire de Saint-Amand qui avait arrêté les prisonniers dans une localité dépendant du bailliage de Tournai et Tournésis, que par suite la juridiction du bailli était saisie; il ajoutait que Guy de Brès avait résidé à Tournai pendant huit ou neuf ans, y avait fait des prêches publics, et qu'il convenait de le juger dans cette ville. Le comte de Rœulx se rendit même à Bruxelles, mais ne put obtenir ce qu'il voulait. Il fut décidé qu'on reconduirait les prisonniers à Saint-Amand et que là ils seraient remis entre les mains du prévôt de Valenciennes, ce qui fut fait le 11 avril. Guy de Brès fut jeté dans un cachot sombre et humide; son procès et celui de ses compagnons commença bientôt. Pendant sa durée, où la torture fut employée comme moyen d'instruction, il fut visité par un grand nombre de personnes, carmes, cordeliers, théologiens de toute espèce. L'évêque d'Arras, Richardot, fut du nombre de ces visiteurs, mais rien ne put faire changer les convictions du malheureux prisonnier. Ces controverses sont rapportées dans l'*Histoire des martyrs* de Crépin. Le procès eut l'issue fatale à laquelle on devait s'attendre; condamné à mort par la corde, Guy de Brès marcha courageusement au supplice, le 31 mai 1567; son corps fut enterré sous le gibet.

Telle fut la vie de cet homme remarquable qui, de simple ouvrier, s'éleva au rang des personnages célèbres de cette époque. Comme écrivain, Guy de Brès doit être placé en première ligne; sous sa plume la langue française apparaît élégante et pure, son style, tout à la fois simple et coloré, rappelle celui de Calvin. En 1562, une partie des papiers de Guy fut saisie à Tournai; on voit dans la relation de cette saisie (que nous avons publiée dans le *Bibliophile belge*, 1868), qu'il écrivait le latin, le grec, quelque peu d'hébreu, qu'il correspondait avec beaucoup de personnes tant du pays que de l'étranger, entre autres avec Pierre Dathenus, le pasteur flamand de Francfort, avec Calvin et avec Jean Crépin qui lui demandait les noms des martyrs des Pays-Bas et des renseignements pour l'histoire dont il s'occupait et que tout le monde connaît. Ajoutons encore un renseignement : sur quelques-uns des livres saisis se trouvait le nom de leur propriétaire, c'était *Guy de Bresse* et aussi *Hiéronime* au lieu de Guy.

Terminons cet article par l'indication bibliographique des œuvres de cet éminent réformé.

1° *Le baston de la foy chrestienne propre pour rembarrer les ennemis de l'Évangile : par lequel on peut aussi cognoitre l'ancienneté de nostre Foy, et de la vraye Église. Recueill' de l'Escriture Sainte, et des livres des anciens Docteurs de l'Église, et des Conciles, et de plusieurs autres Auteurs.* — Reveu et augmenté. Imprimé à Lyon, 1562, petit in-8°, 30 pages, épître préliminaire, 562 pages, plus la table. — Autre édition. Reveu et augmenté de nouveau. (Imprimé) par Thomas Courteau, s. l. M.D.LXV. Ces deux volumes sont très-rares. La première édition, que nous n'avons pas vue, a paru sans indication de lieu ni d'année. Il est probable qu'elle fut imprimée en 1556, à Lyon, comme la seconde, et que Guy de Brès passa par cette ville lorsqu'il se rendit en Suisse. — 2° *La racine, source et fondement des Anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps. Avec très-ample réfotation des arguments principaux par lesquels ils ont accoustumé de troubler l'Église de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et séduire les simples. Le tout réduict en trois liures*, par Guy de Brès. S. l., chez Abel Clémence, M.D.LXV, 903 pages. petit in-8°. — Autres éditions indiquées dans la *France protestante*, mais que nous n'avons pas vues : Harlem, 1565, in-8°; Strasbourg, 1589, 1595, in-8°. Une traduction flamande de ce livre parut à Amsterdam, chez Jean Euersz, 1589, 388 feuillets, 12 pages de tables, sous le titre : *De Wortel, den oorspronck ende het fundament der wederdooperen oft herdooperen van onsen tyde, etc.* — Autre édition : Amsterdam. 1608. Cet ouvrage, destiné à combattre les anabaptistes, est divisé en trois livres, traitant le premier de l'origine des anabaptistes, le deuxième de l'incarnation, le troisième du baptême

des enfants; à la fin du volume se trouvent trois traités : 1° de l'autorité du magistrat; 2° du jurement ou serment solennel; 3° de l'âme ou esprit de l'homme. Toutes ces éditions sont excessivement rares. — 3° *Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers; c'est assavoir de Christophe Fabri, ministre de la parole de Dieu en ladite ville, et d'Olivier Bouck, professeur en la langue latine en la très-fameuse et très-renommée université d'Heydelberch, desquels l'un estant grièvement malade a été délivré de ceste misérable captivité. Et l'autre a esté cruellement meurtri et offert en sacrifice à Dieu par le feu. Traduit du flamand en français, par Guy de Brès, ministre.* S. l., 1565, in-12, prélim., 239 pages. — Autre édition. Leyde, chez Gabriel Périn, 1614, petit in-8°, 239 pages. Ce livre est très-rare comme tous les ouvrages de Guy de Brès. La relation flamande parut à Anvers, le 18 novembre 1564 (deuxième édition 1565). L'édition française contient de plus trois sonnets sur Fabri et Bouck et une pièce de vers de dix-sept stances intitulée : *Sommaire de l'histoire de Christophe Fabri, mis en vers français sur le chant du quarante-quatrième Psaume.* — 4° *Confession de foy, faite d'vn commun accord par les fidèles qui conuersent ès pays-bas, lesquels désirent viure selon la pureté de l'Euangile de nostre-Seigneur Jésus-Christ.* S. l., M. D. LXI, pet. in-8°. Guy de Brès fut le principal rédacteur de cette confession; il fut aidé par Adrien de Saravia, professeur de théologie à Leyde. D'abord écrite en français, elle fut aussitôt traduite en flamand et communiquée aux églises et aux pasteurs pour qu'ils y fissent les corrections qu'ils jugeraient nécessaires. La première édition parut en 1561. Nous connaissons encore les éditions suivantes: Seconde, Middelbourg, 1611, en français et en flamand; troisième, Leyde, 1669; quatrième, Amsterdam, chez Henry et la veuve de Théodore Boom, 1687, in-4°; cinquième, Rotterdam, chez Jean Daniel Beman, 1726, in-4°; sixième, Leyde, chez Élie Luzac, 1769, in-4°; septième, Rotterdam, 1787, à la suite des Psaumes de David; huitième, Bruxelles, Société évangélique belge, 1850, in-8°. La préface de cette édition et une note finale contiennent sur la confession de foi des détails dans lesquels nous ne pouvons entrer; neuvième, Genève, Fick, 1850, in-16. Cette édition est un fac-simile de celle de 1561. Enfin une traduction latine a paru dans l'*Harmonia confessionum*, Genevæ, 1581, in-4°, et dans le *Corpus librorum symbolicorum*. Lipsiæ, 1846. Enfin M. Ralhenbeek, qui a bien voulu nous fournir des renseignements sur Guy de Brès, lui attribue la paternité des brochures suivantes: 1° *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le Fait de la Religion en l'an M.D. LXVI, par ceux qui font profession de la religion réformée audit pays.* (S. l.) Imprimé en l'an MDLXVII, petit in-8°. — 2° *Déclaration sommaire du faict de ceus de la ville de Valencienne.* MDLXVI. S. l. — 3° *Remonstrance et supplication*, brochure dont nous avons donné plus haut le titre exact.

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise.* — Pasquier de la Barre, *Mémoires*, éd., par Pinchart. — *Mémoires* de Nicolas Soldoyer. — *Bibliophile belge*, 1868. — Archives de l'Etat, à Bruxelles. — Rahlenbeek, notes communiquées.

BRESMAL (*Jean-François*), médecin et chimiste, né à Tongres vers 1660, mort à Liége, le 14 juin 1724. Il suivit d'abord, pendant quatre ans, les cours de la Faculté de médecine de Louvain, puis se rendit à Pont-à-Mousson où il obtint le diplôme de docteur, le 4 juin 1686. Après avoir visité plusieurs universités de France et d'Allemagne, il se fixa à Liége et ne tarda pas à y acquérir une certaine réputation. Il contribua puissamment à l'érection du Collége des médecins de cette ville dont il fut un des premiers associés. Néanmoins, en 1712, ce collége lui défendit « de distribuer « aucune drogue et de se mêler de chi- « rurgie. » Quoi qu'on pense de certaines extravagances thérapeutiques de Bresmal, dit à ce propos M. Dewalque, notamment de sa confiance dans les pentacules, il est difficile de croire que là soit le vrai motif de cette interdiction. Les idées qu'il professait étaient trop répandues

à cette époque pour entraîner une semblable décision. Nous serions plus porté à supposer que Bresmal, esprit actif et entreprenant, s'est laissé aller à faire de la chirurgie et de la pharmacie et que cette concurrence a soulevé les réclamations des apothicaires et des barbiers. Toujours est-il qu'il continua à siéger dans ce collége, dont il était préfet en 1714.

Bresmal n'est guère connu aujourd'hui que par l'étude qu'il a faite des sources minérales du pays de Liége et des localités avoisinantes. Sous ce rapport, il a rendu d'incontestables services. Plusieurs de ses travaux sur la composition et les propriétés médicinales des eaux de Spa, d'Aix-la-Chapelle, de Borcette, de Chaudfontaine, de Huy, de Niveset, du Gadot, etc., méritent de fixer l'attention, bien qu'ils ne présentent, pour la partie chimique, qu'un intérêt assez secondaire. Bresmal se servait peu des réactifs, mais il examinait au microscope le résidu de l'évaporation des eaux ; c'est ainsi qu'il y a reconnu « des sels alumineux, nitreux, et d'autres semblables au sel marin. » En revanche il dissertait volontiers sur les réactions des esprits acides et alcalins, des soufres, etc. Ses considérations médicales se distinguent par la même prolixité d'explications iatrochimiques sur les esprits vitaux, acides et alcalins. Bresmal a publié : 1° *Lettres sur les eaux minérales d'Aix et de Borcette*. Aix-la-Chapelle, 1687, in-12. — 2° *Avis aux anatomistes pour la découverte des nouveaux chemins conduisant l'urine des intestins à la vessie, avec un petit traité de l'hydrophobie*. Liége, Bronckart, 1699, in-12. — 3° *La circulation des eaux ou l'hydrographie des minérales d'Aix et de Spa*. Liége, Bronckart, 1700, 3 vol. in-12 figures. — Même édition avec un nouveau titre et la date 1718. Cet ouvrage n'est en partie que le développement des *Lettres* n° 1. Bresmal cite souvent les travaux de ses devanciers Fusch, Gerinex, De Heer, etc., mais il les traite avec un sans-façon d'autant plus déplacé que lui-même a souvent besoin de grande indulgence. — 4° *Lettre sur les eaux minérales de Brée*, imprimée vers 1700, probablement en placard, avec le texte flamand en regard. — 5° *Descriptio seu analysis fontis S. Ægidii mineralis ferruginei prope Tungros*. Leodii, De Milst, 1700, in-18 de 95 pages. — 5° *Description ou analise des eaux minérales ferrugineuses de la fontaine proche de la ville de Tongres*. Liége, De Milst, 1701, in-12 de 78 pages. Traduction de l'ouvrage précédent, dont il parut également une édition flamande. L'auteur retracte sa première interprétation du célèbre passage de Pline : *Tungri Civitas Galliæ fontem habet insignem*... Plus éclairé, il reconnaît que ce naturaliste n'a pas eu en vue les sources de Spa, mais bien la fontaine de Tongres. Le docteur H. G. Driesen donna, en 1796, une nouvelle édition de ce livre, qu'il fit suivre de ses propres observations et de quelques-unes des dissertations que le baron de Villenfagne publia, en faveur de Tongres, dans l'*Esprit des Journaux*. Elle parut la même année en français à Hasselt et en flamand à Maestricht. — 7° *Hidro-analise des minérales chaudes et froides de la ville d'Aix-la-Chapelle, divisé en deux parties*. Liége, De Milst, 1703, in-12 de XVI et 176 pages. Quelques exemplaires, avec le titre rajeuni, portent la rubrique : Aix-la-Chapelle, Barchon, 1728. Bresmal analysa les eaux d'Aix et publia ses observations à la demande et aux frais du Magistrat de cette ville. Il soutient que « la fermentation centrale est la seule « cause efficiente de la chaleur des eaux, « action qui est continuée par les parti- « cules hétérogènes de la terre et par les « ferments acides. » — 8° *Défence des eaux minérales de la fontaine du Gadot scituée dans le vallon de Chaudfontaine. Lettre à M. Dubar, docteur en médecine, à Maestreck*. Liége, Bronckart, 1714, in-12 de 48 pages. Le docteur Chrouet ayant critiqué dans un de ses ouvrages l'analyse des eaux du Gadot, approuvée en 1711, par le Collége des médecins de Liége, Bresmal répondit par cette *Défence*, à laquelle Chrouet répliqua par une *Lettre à un ami, servant de réponse à un livre qui a pour titre : Défence, etc.* Liége, 1714, in-12 de 24 pages. La polémique n'en resta pas là. Bresmal fit paraître une nou-

velle *Lettre à M. Dubar ou réplique à la lettre écrite à un ami, etc.* Liége, 1714, in-12 de 40 pages, et Chrouet une *Réponse à M. le docteur Bresmal au sujet des eaux de Chaudfontaine et du Gadot.* Liége, 1715, in-12 de 24 pages. — 9° *Description des eaux minérales acides ferrugineuses des fontaines de Niveset... au marquisat de Franchimont.* Liége, Barchon, 1720, in-12 de 50 pages. Nouvelle édition. A. Stembert, de l'imprimerie allemande, 1785, in-12. — 10° *Lettre écrite à M. J. Delloye, apothicaire à Hui, concernant la force des eaux minérales des fontaines de Hui.* Liége, Barchon, 1720, in-18 de 22 pages. — 11° *Parallèle des eaux minérales actuellement chaudes et froides du diocèse et pays de Liége.* Liége, Barchon, 1721, in-12, figures. Ce parallèle, écrit sous forme de dialogue, est le travail le plus important de Bresmal. On y trouve des renseignements curieux et peu connus sur la plupart de nos sources minérales ou thermales ; la première partie traite des eaux d'Aix, de Borcette, de Gadot et de Chaudfontaine; la seconde, des eaux minérales froides de Huy, Tongres, Brée, Niveset, Chevron, Bouleau, etc. L'auteur donne l'historique de chacune de ces sources, rapporte les analyses qui en ont été faites et les attestations qui les concernent.

Ul. Capitaine.

Les ouvrages de Bresmal. — Archives du Collége des médecins de Liége. — *Biographie Liégeoise*, 1857, p. 87.

BRESSER (*Martin* **DE**) ou **BRESSERUS**, écrivain ecclésiastique et professeur de théologie, né à Boxtel (Brabant septentrional) en 1585, mort à Bruges le 14 novembre 1635. Il fit son cours de philosophie à Douai, et entra, en 1605, à Rome, au noviciat de la Compagnie de Jésus. De retour dans les Pays-Bas, Bresserus enseigna pendant plusieurs années la théologie à Louvain au collége de son ordre. Il devint ensuite successivement recteur des colléges d'Anvers, de Courtrai, de Louvain et de Bruges ; il mourut dans cette dernière ville, âgé de plus de cinquante ans. On a de lui l'ouvrage posthume intitulé : *R. P. Mortini Bresseri Boxtellani, Soc. Jesu theologi, de conscientia libri VI, ad omnigenas conscientias dirigendas idonei.* Antverpiæ, apud Viduam Joannis Cnobbari, 1638 ; vol in-4° de XXVI-782 pages. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Fasti Acad.*, Mss, II, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17568, p. 223. — Aug. et Aloïs De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 3e série, p. 204.

BRETEX (*Jacques*), poëte, né en Hainaut, au XIIIe siècle. Ce personnage est probablement le même que celui nommé Jacques Bertaut, mais il ne faut pas le confondre avec Jehan Bretel, Bretex ou Bretiaux, généralement classé parmi les trouvères artésiens. Un fait important milite en faveur de notre opinion. A l'époque où notre poëte écrivit ses *Tournois de Chauvency*, c'est-à-dire en l'an 1285, nous trouvons plusieurs écrits attribués à Jacques Bertaut, entre autres le *Roman du chevalier Vaillant* et *des deux filles de Blondel de Luxembourg*. Dans les deux ouvrages, la maison de Luxembourg est glorifiée, dans tous les deux, l'on trouve la relation de fêtes semblables. Rapprochement qui mérite d'être signalé, on croirait entendre dans le *Roman du chevalier Vaillant*, la même interprétation des usages, des fêtes et des coutumes de la chevalerie que dans le récit des *Tournois de Chauvency*. Jacques Bretex appartenait au Hainaut. L'on est généralement d'accord sur ce point. Lui-même d'ailleurs semble s'abandonner à son amour patriotique quand, après avoir vanté plusieurs Belges, il parle si chaleureusement des succès remportés par Florent de Hainaut, applaudi des dames, tandis que les hérauts font retentir l'enceinte de ce glorieux cri d'armes : « Hainnau ! Hainnau ! »

Jacques Bretex écrit en vers, langage presque exclusif de tous ceux qui à cette époque cultivaient les lettres; il mêle souvent, dans ses écrits, aux expressions les plus profanes le saint nom de Dieu et des mots consacrés habituellement aux prières et aux cantiques. Voici ses premiers vers qui forment une espèce d'invocation à l'Amour, sous la protection de qui il paraît se mettre :

Amors est biaus commencemens :
Or doint Diex que le finemens
Soit aussi biaus en son fenir
Com li comanciers el venir !
Dites amen, que Diex l'octroie.

Bretex raconte qu'il commença son livre à Salm, en Alsace, dans le château du comte Henri de Blamont, le huitième jour d'août 1285. La scène se passe à Chauvency-le-Château, au manoir de Louis de Looz, comte de Chiny. Le poëte s'étend avec complaisance sur les beaux coups qui signalèrent la joute de Chauvency, portés par de nobles chevaliers et applaudis par de gentilles dames. Le poëme fournit de précieux enseignements sur les relations d'hospitalité qu'entretenaient les nobles du XIIIe siècle; on y trouve des indications sur les chansons en faveur à cette époque; enfin les jeux et les plaisirs y sont dépeints avec grâce et naïveté. Il faut citer, à ce propos, le *Tour du chapelet*, joué par la belle comtesse de Luxembourg, c'est une petite ballade détachée du poëme. — Cet ouvrage est, comme le dit le poëte, une œuvre de galanterie, un chant de guerre et de joie :

D'amors et d'armes et de joie
Est ma matière, et de tel gent
Qui sont et bon, et bel, et gent,
Mignot, jolif et envoisé,
Et ès maint loing païs prisié.

Le poëme de Bretex est le complément de l'*Ordene de cheralerie*, écrit par Hue de Tabarié, châtelain de Saint-Omer, au commencement du XIIe siècle ; il forme un ensemble avec cet ouvrage et avec *Le pas d'armes de la Bergère*, maintenu au tournoi de Tarascon. *Les tournois de Chauvency* servirent au Père Ménestrier, qui en fit une longue étude et en inséra de nombreuses citations dans son *Origine des ornements et des armoiries*.

M. Delmotte, de Mons, fit une publication complète des *Tournois de Chauvency*; il en avait trouvé une copie parmi les manuscrits de la bibliothèque confiée à ses soins. MM. Serrure et Voisin s'occupèrent aussi des mêmes *Tournois* dans les préliminaires du livre de Baudoyin; ils les désignent comme appartenant à la littérature de l'ancienne Belgique. Enfin il est fait mention du poëme de Jacques Bretex dans *l'Histoire littéraire de la France* due à M. Victor Leclerc. L'œuvre la plus curieuse de notre trouvère est la collection de toutes les chansons de son siècle couronnées par les puys d'amour de nos provinces et du Nord de la France (1285). Ces pièces sont divisées en six chapitres que l'auteur nomme Abécélaires. Cette division fait connaître les différentes espèces de vers admises au concours. Le premier chapitre comprend les pièces nommées les *Grans chants*, ce qui signifie : *Chansons d'amour*, les principales suivant le goût de l'époque ; il y en a soixante-treize, parmi lesquelles se sont glissés quelques cantiques. La deuxième division est celle des *Estampies* : ce sont des descriptions spéciales d'un événement, d'un lieu, d'une personne ; il y en a dix-huit. La troisième division comprend les *Jeux-partis*, au nombre de trente-six. La quatrième est celle des *Pastorelles;* on en compte cinquante-sept. La cinquième est consacrée aux *Ballettes ou balades*; elles atteignent le chiffre de cent quatre-vingt-huit. Enfin la sixième division contient vingt-deux *Sottes chansons contre l'amour*, mises à dessein à la suite des autres. Ce recueil se trouve en Angleterre. L'abbé de la Rue, qui en rend compte dans ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères* (Caen, 1834), en prit connaissance quand il se trouvait encore dans la bibliothèque de sir Francis Douce.

Ldn Albéric de Crombrugghe.

***BREUCHÉ DE LA CROIX** (*Edmond*), poëte et orateur sacré du XVIIe siècle. Le commencement et la fin de la vie de cet homme de talent sont restés dans l'obscurité : on ignore encore les dates de sa naissance et de sa mort. Il naquit probablement en France, au commencement du XVIIe siècle. On a prétendu qu'il était né à Liége, mais ce qu'il dit de lui-même dans ses écrits ne permet pas d'ajouter foi à cette assertion.

Issu d'une famille noble, Breuché fut destiné à l'état ecclésiastique et alla achever ses études en Italie, où il fit un long séjour. A son rétour en France, ses talents, son éloquence surtout, le firent remarquer et lui valurent successivement les fonctions de conservateur des priviléges de l'ordre de Malte, protonotaire apostolique, aumônier et prédicateur de Madame, duchesse d'Orléans. Son séjour à la cour de France ne devait cependant

pas être long. Vers 1640, Breuché eut le malheur d'encourir les soupçons du cardinal de Richelieu; on l'accusait d'intrigues et d'intelligences secrètes avec la princesse Henriette de Lorraine, sœur de la duchesse d'Orléans. Il dut quitter la France et vint se réfugier dans le pays de Liége et se fixa d'abord à Villers-le-Temple, en Condroz, siége d'une commanderie de l'ordre de Malte, ordre auquel il était affilié, qui le prit sous sa protection, et le pourvut, en 1641, de la cure des deux Flémalles, près de Liége.

Pour tromper les ennuis qui l'assiégeaient dans cette retraite, Breuché célébra les beaux rivages de la Meuse dans des pastorales où la réforme poétique, accomplie par Malherbe, reçoit sa première application en Belgique. Mais sa prose, écrite avant les chefs-d'œuvre de Pascal, est beaucoup plus remarquable encore; son mérite est d'autant plus grand que, dépourvu de modèles, il dut se frayer la voie. Plus d'un quart de siècle avant Bourdaloue, Bossuet et Fléchier, il produisit des œuvres qui font pressentir ces grands orateurs. Ses occupations littéraires ne suffisaient cependant pas à son activité, il établit chez lui un pensionnat de jeunes gens de familles nobles, auquel il donna le titre d'Académie de Flémalle. Il fut troublé dans ces utiles travaux par un hobereau du voisinage, nommé De Palante, qui, en 1657, lui chercha querelle et vint même assiéger sa maison; mais Breuché, en sa qualité de curé de la commune, s'adressa à la haute justice de Liége, qui lui accorda sauvegarde et protection.

Après avoir exercé pendant vingt ans les fonctions de pasteur, Breuché les résigna, pour cause de santé, dans les mains de Nicolas Henrkin, moyennant une pension viagère de cinquante ducats. Il est établi par un certificat que lui accorda, sous la date du 28 décembre 1661, le prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, que Breuché « désirait « se retirer en France pour quelque « temps. » En effet, il était rentré en grâce auprès de la cour de France, et nous lui voyons, dès l'année 1657, prendre les titres de conseiller et aumônier du roi très-chrétien. A partir de cette époque, toute trace de son existence nous échappe et il est probable qu'il mourut peu de temps après avoir quitté notre pays.

Si, comme il y a toute apparence, Breuché n'est pas né sous le ciel de la Belgique, ce pays n'en a pas moins le droit de revendiquer une part dans la gloire qui rejaillit de ses œuvres : celles-ci ont été, sans exception, publiées à Liége, et ses beaux vers lui ont été inspirés par les bords ravissants de la Meuse. D'après le certificat qui vient d'être cité, il paraît, en outre, positif que Breuché a joué un certain rôle politique dans la principauté de Liége. Maximilien-Henri constate le zèle très-ardent qu'il a toujours eu pour son service et celui de ses États, « comme il a paru aux occa- « sions où il a esté employé. »

Voici la liste des productions littéraires de Breuché : 1° *La Vierge souffrante au pié de la croix*. Liége, Léonard Streel, 1641, pet. in-4° de 160 pages. — 2° *Prières pour les associés en la confrairie de Notre-Dame des Sept Douleurs, en l'église parochiale de Saint-Martin-en-Isle, à Liége*. Liége, L. Streel, 1641, pet. in-4° de 38 pages. — 3° *De la tranquillité du sage ministre d'Estat, dans les affaires et dans la disgrace*. Dialogue. Liége, Jean Tournay, 1641, pet. in-12 de 116 pages. Cet ouvrage eut l'honneur d'être réimprimé deux fois par les Elzevier, sous ce titre : *Entretiens du sage ministre d'Estat sur l'égalité de sa conduite en faveur et en disgrace*. Leiden, chez les Elzevier, 1645 et 1652; pet. in-12. — 4° *Le divertissement d'Ergaste*. Liége, Bauduin Bronckart, 1642, in-16 de 71 feuillets non chiffrés, recueil en prose et en vers, contenant pour la première fois, *Le malheureux content*, poëme le plus important de Breuché. — 5° *Paraphrase sur le tableau de Michel-Ange du Dernier jugement*. Liége, chez Bronckart, 1644, pet. in-4° de 146 pages. Ce livre est le chef-d'œuvre de Breuché. — 6° *L'Académie de Flémal au pays de Liege, établie par le sieur Edmond Breuché de la Croix*, etc., etc. Liége, B. Bronckart, 1653, très-pet. in-8° de 142 feuillets

non chiffrés. C'est un recueil de prose et de vers. — 7° *Maximes du royaume de Jésus.* — 8° *Deuil de l'univers sur la mort de son roi Jésus-Christ.* Breuché annonce la publication de ces deux livres dans l'avis de la *Paraphrase sur le tableau de Michel-Ange*; mais, selon toute apparence, ils sont demeurés inédits.

H. Helbig.

De Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. II, pp. 369-411. — *Revue Belge*, t. XXIV, 1843, pp. 5-41. — *Bulletin du Bibliophile Belge*, t. XIV, pp. 298-317. *Ibid.*, t. XVII, p. 110, et t. XVIII, pp. 339-340.— *Fleurs des vieux poëtes Liégeois*, pp. 136-168. —

BREUCK (*Jacques* **DE**), le vieux, architecte, sculpteur, né à Mons au XVIe siècle. Voir Du Brœucq (*Jacques*).

BREUCK (*Jacques* **DE**), le jeune, architecte, né à Mons, au XVIIe siècle. Voir Du Brœucq (*Jacques*).

BREUCQUEZ (*Ant.-Fr.*), médecin, né à Belœil, au XVIIIe siècle. Voir Du Brœucquez (*Ant.-Fr.*).

BREUCQUEZ (*J.-F.*), médecin, né à Mons au XVIIIe siècle. Voir Du Brœucquez (*J.-F.*).

BREUGEL (*Pierre*), médecin et professeur à l'Université de Louvain, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant) vers 1520, mort le 22 mai 1577. Voir Bruegel (*Pierre*).

BREUGHEL (*Abraham*) ou **BRUEGHEL**, le jeune, peintre de fleurs et de fruits, naquit à Anvers en 1672 et mourut à Rome en 1720. On n'a pu coordonner sa filiation avec les autres membres de sa famille. Beaucoup d'auteurs lui ont donné pour père Ambroise, l'un des fils de Breughel de Velours, mais Ambroise n'eut pas d'enfant du nom d'Abraham : le nom du père de notre artiste reste donc encore inconnu. Il partit jeune pour l'Italie, résida à Rome et à Naples, épousa une Italienne et se fixa dans sa patrie d'adoption. Son talent y fut très-goûté et l'on assure qu'il y amassa une belle fortune. La bande artistique de Rome le surnomma *Rhynyraef* (comte du Rhin), et, parfois aussi, *le Napolitain*, quoiqu'on ait dit que ce surnom appartînt à son frère Jean-Baptiste, assertion dépourvue de probabilité, puisque c'est Abraham et non point Jean-Baptiste qui séjourna longtemps à Naples. On raconte que voulant constituer une dot brillante à sa fille unique, dont la beauté était remarquable, il confia son bien à un marchand qui, au lieu de le faire valoir, s'en empara et s'enfuit en pays étranger. D'après la même légende, Abraham mourut de chagrin, le mariage projeté de sa fille fut rompu et celle-ci entra au couvent. Cette histoire romanesque n'est étayée d'aucune preuve; il est à croire qu'elle fait partie de cet immense bagage de fantaisie que nous ont légué plusieurs écrivains des siècles précédents. Selon Fiorillo, Abraham eut un fils, nommé Gaspard, qui fut élève de son père et adopta le même genre que lui. Si le fait est vrai, il détruit déjà en partie l'histoire dramatique que nous venons de mentionner. Quoi qu'il en soit, les fleurs d'Abraham Breughel sont fort belles et tout à fait dignes de ce que le pinceau de plusieurs membres de sa famille a produit en ce genre; son coloris était chaud, sa touche large et facile, et, qualité plus indispensable, il rendait la nature avec une vérité parfaite. Les musées publics ne possèdent pas de ses ouvrages. Le catalogue de la galerie de Florence indique cependant, comme étant de lui, une *Guirlande de fleurs* entourant une Sainte Famille et des anges peints par un artiste de l'école de Rubens. Ce dernier détail nous dispose à croire que l'œuvre appartient à un Breughel d'une époque antérieure. La plupart des auteurs font mourir Abraham en 1690; en ce cas, il ne serait point né en 1672; les dates que nous donnons paraissent être les vraies. Heineken et Nagler disent qu'il a gravé et lui attribuent une estampe sur bois et quelques-unes à l'eau-forte. Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean-Baptiste*) ou **BRUEGHEL**, frère d'Abraham, le jeune, peintre de fleurs et de fruits, né à Anvers en 1670, décédé en 1719. Il accompagna son frère en Italie et s'établit à Rome, où la bande artistique le surnomma *Mélagre*. Il produisit des œuvres dignes d'éloges et mourut à Rome. Ad. Siret.

BREUGHEL (*Corneille* et *François-Jérôme*). Ces deux artistes sont peu connus. Corneille fut reçu franc-maître de Saint-Luc, à Anvers, en 1514. François-Jérôme n'a point laissé de traces dans son pays.

Le Blanc le cite comme étant tout à la fois peintre et graveur à l'eau-forte. Brulliot a trouvé sa signature en toutes lettres, sur des gravures représentant des marines qu'on suppose avoir été gravées par lui d'après ses propres compositions. Elles appartiennent à la seconde moitié du XVIe siècle. Ad. Siret.

*BREUGHEL (*Pierre*), ou BRUEGHEL le vieux, dit le Paysan, le Drôle, ou le vieux Breughel, peintre de paysage, de scènes burlesques, de diableries, d'histoire en petit, etc., et graveur sur bois, à l'eau-forte et au burin, né à Breughel, village près de Breda, on ne sait au juste en quelle année; d'après les uns en 1510, d'après les autres en 1530. Le nom de famille de cette belle lignée artistique n'a jamais été connu. Pierre Breughel, souche de tous ces vaillants peintres, prit le nom de son village et n'en signa jamais d'autre. Et même celui-ci est orthographié de deux manières, Brueghel et Breughel. La première manière est la version primitive, celle que les peintres de ce nom ont adoptée pour signature; la seconde a pourtant prévalu dans l'orthographe moderne. Breughel était né paysan et fils de paysan; mais la nature en le créant artiste, lui avait donné un esprit inventif, curieux, gai et fort original. Sa vocation ne fut pas contrariée. On le plaça chez un homme célèbre, peintre, architecte, géomètre, Pierre Coucke, d'Alost. Il demeura dans la maison de celui-ci et porta plus d'une fois dans ses bras, dit Van Mander, la petite fille de son maître, sans se douter que cette petite fille serait un jour sa femme. On sait que Pierre Coucke avait épousé Marie Bessemers, de Malines, peintre elle-même et qui devait plus tard donner les premières leçons à son petit-fils, Jean Breughel, dit de Velours. Pierre Breughel alla ensuite travailler dans l'atelier de Jérôme Kock, plus connu comme graveur et comme marchand de tableaux que comme peintre. Il est évident qu'aucun de ces deux maîtres ne put avoir sur la manière de Breughel une influence déterminante et que le jeune artiste resta, comme style et comme genre, ce que la nature l'avait fait. Il est cependant un troisième maître qu'il se choisit, et, quoiqu'il ne le vit peut-être jamais à l'œuvre et qu'il ne reçut point ses leçons, c'est le modèle qu'il adopta de préférence dans celles de ses compositions où il introduisit du fantastique ou dans ses représentations d'histoire en petit. Nous voulons parler de Jérôme van Aeken, dit Bos ou Bosch, que Van Mander appelle Jérôme Van den Bosch. Lorsque Breughel eut fini ses études, il se mit à voyager, parcourut la France et se rendit de là en Italie. On sait qu'il s'arrêta dans les Alpes. On ne connaît aucun fait particulier de son séjour dans ces deux pays. Revenu dans sa patrie, il choisit Anvers pour résidence et y fut reçu, en 1551, dans la confrérie de Saint-Luc. Ici se place tout naturellement la discussion sur l'époque de sa naissance. Nous avons dit que certains auteurs avaient adopté l'année 1510, d'autres l'année 1530. M. Chrétien Kramm, le continuateur d'Immerzeel, penche pour cette dernière version à cause de l'année de réception à Saint-Luc. Nous ne saurions partager cette opinion, à notre sens inadmissible si réellement Breughel le vieux a passé quelques années chez Pierre Coucke, un certain temps chez Jérôme Kock, a voyagé en France, séjourné en Italie, est revenu à Anvers, y a été reçu membre de Saint-Luc, tout cela avant 1551, c'est-à-dire avant vingt et un ans. Ce serait là un fait impossible. Et pourtant son admission à Saint-Luc a suivi ses premiers voyages; mais Breughel fit deux fois le pèlerinage d'Italie, car nous trouvons ces faits clairement établis par l'exact Van Mander. C'est ce que nous sommes autorisé à affirmer, en trouvant sur une gravure citée par Le Blanc et d'autres, la marque suivante : *Petrus Breughel fecit Romæ* 1553. *Excud. Hondius.* Elle représente une vue du Rhin avec l'histoire de Mercure et de Psyché. M. Chrétien Kramm dit posséder cette estampe; il donne la variante d'inscription que voici : PETRUS BREUGEL *fec. Romæ A°* 1553, *Excud. Honf. cum Præ Cæs.* Il fait remarquer, comme nous, que la présence de Breughel, à Rome, en 1553, est ainsi constatée. Mariette qui, par parenthèse,

conclut à tort, d'après quelques vers de Lampsonius, que notre peintre fut élève de Jérôme Bosch, Mariette, disons-nous, vient apporter une nouvelle clarté dans le fait qui nous occupe : « J'ai vu, dit-il, « chez M. Crozat, deux dessins du vieux « Breughel, que je crois faits en Italie. « Ce sont des vues de montagnes des « Alpes ; ils portent la date 1553, et « pour les détails, ils sont supérieure- « ment beaux.... Je connais un paysage, « gravé à Rome par ce peintre, avec la « même date 1553. »

Il est donc bien avéré, bien constaté, que les voyages de Breughel eurent lieu avant et après sa réception à Saint-Luc. Dès lors, la date de naissance en 1530 devient, selon nous, impossible. Ajoutons cependant que Breughel fut un artiste excessivement laborieux puisque, dans une carrière relativement courte, il a produit tant d'œuvres de toute espèce. Il faut s'étonner enfin de ce que le vieux Van Mander n'ait pas dit un mot pour déplorer la mort prématurée de l'artiste. Quoi qu'il en soit, la date précise de sa naissance ne saurait être fixée et ne le sera probablement jamais, les archives du village de Breughel n'existant sans doute plus.

Pierre Breughel se lia avec un commerçant nommé Hans Franckert dont Van Mander fait un grand éloge ; ce Franckert s'attacha à notre artiste, le vit journellement et les deux amis se mirent à fréquenter les kermesses, les foires, les noces de village, déguisés en paysans et apportant leurs cadeaux de fête comme les autres. Breughel se retrouvait sans doute avec un certain plaisir au milieu des mœurs naïves de son enfance, mais il avait un autre but : celui d'étudier de près ce qu'il voulait représenter. En effet, il rendit avec le plus grand naturel, tant à l'huile qu'à la gouache, ces querelles, ces fêtes, ces repas, ces jeux villageois qu'après lui les Teniers traitèrent avec tant de talent. Ici Van Mander nous raconte une assez plaisante historiette qui paraît en harmonie avec le caractère du peintre. Il avait une gouvernante qu'il aurait épousée si elle n'avait pas eu la rage de mentir du matin au soir ; il convint avec elle de prendre une longue taille de boulanger et d'y faire une marque à chaque mensonge ; si le bâton restait vierge de marques ou, du moins, s'il ne se remplissait qu'au bout d'un certain temps, le mariage aurait lieu ; la gouvernante fit, sans aucun doute, les efforts les plus louables, et pourtant, bien avant l'expiration du délai, le bâton disparaissait sous les entailles. Dès lors tout fut rompu et Breughel conserva sa liberté. Il revit, vers ce temps, la veuve et la fille de son ancien maître, Pierre Coucke ; les deux femmes s'étaient établies à Bruxelles et non à Anvers, comme nous le trouvons dans la notice de l'*Histoire des Peintres* de M. Charles Blanc, notice qui fourmille d'erreurs, confond le père et le fils, donne enfin de fausses dates pour tous Bientôt Breughel obtint la main de la jeune Marie Coucke, cette enfant qu'il avait autrefois fait sauter sur ses genoux et qu'il épousa en 1563. La mère, Marie Bessemers, ne mit qu'une condition à cette union, c'est que Breughel viendrait habiter Bruxelles ; il pourrait mieux ainsi oublier ses anciennes relations. C'est ce qui eut lieu, et l'on voit, d'après le nombre de tableaux cités par Van Mander et peints à cette époque, quel fut le succès que Breughel obtint. Plusieurs de ses toiles lui furent commandées par l'empereur ; la ville de Bruxelles le fit également travailler, mais la mort interrompit ces derniers travaux. Il avait dessiné avec beaucoup de talent des emblèmes accompagnés de textes écrits ; les trouvant ensuite trop piquants ou trop libres, il les fit brûler par sa femme, alors qu'il était sur son lit de mort. Il mourut en 1569, n'ayant été marié que six ans et laissant deux fils, dont le dernier avait à peine un an. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle où son fils, Jean, lui érigea un monument funéraire à lui et à sa femme, Marie Coucke. Ce monument fut restauré, en 1676, par David Teniers, le jeune. Van Mander rend au vieux Breughel le meilleur témoignage ; c'était, dit-il, un homme de mœurs honnêtes et paisibles, peu parleur, quoique fort gai

en société, et s'amusant à effrayer son monde et même ses élèves par des fantasmagories et des bruits singuliers. Le même auteur cite les principaux ouvrages connus alors de notre artiste; parmi ceux que possédait la cour d'Autriche, se trouvaient deux éditions de la *Tour de Babel*, deux *Portements de Croix*, un *Massacre des Innocents*, une *Conversion de saint Paul*. Van Mander ajoute qu'il est difficile d'énumérer tout ce qu'il a produit en diableries, enfers, sujets champêtres, etc. Parmi ceux qu'il mentionne, notons encore une *Lutte entre Carême et Mardi-Gras*, et une toile où l'on voyait employés tous les remèdes contre la mort.

De nos jours, plusieurs musées possèdent des œuvres de Breughel; à Bruxelles, un *Massacre des Innocents*, signé P. BREUGHEL. Le catalogue de la Galerie de Vienne lui attribue onze toiles; quelques-unes sont signées. Ce document, tout en indiquant pour dates certaines 1510-1570, ne laisse pas que de donner à Breughel, le vieux, un tableau, dont il fournit en même temps la signature : P. BRVEGL. 1606. — C'est évidemment une toile de Pierre, le jeune. Son principal ouvrage est la *Tour de Babel*, celui-là même dont parle Van Mander. A Dresde, deux toiles, une *Rixe de paysans* et une *Prédication de saint Jean;* à Madrid, trois paysages avec figures; à Berlin, une *Bataille entre des pèlerins et des estropiés près d'un cimetière de village;* à Munich, une *Prédication de saint Jean* et une *Paysannerie;* au Louvre, une *Danse de paysans* et un autre sujet champêtre. Breughel, le vieux, possède des qualités fort remarquables et surtout fort originales. C'est un Flamand par excellence; il est l'initiateur, non-seulement de sa nombreuse descendance artistique, mais aussi des Van Ostade, des Teniers, des Brauwer, etc. Il y a encore chez lui la naïveté gothique; des défauts saillants déparent quelques-unes de ses œuvres; il ignore le clair-obscur; il ne connaît ni la dégradation des teintes, ni celle des plans; son dessin est lourd parfois; sa manière est souvent spirituelle; ses toiles sont animées; ses charges sont plaisantes, mais souvent exagérées; son goût est médiocre; il introduit des conceptions grotesques jusque dans les scènes religieuses; il a beaucoup d'invention, mais ses inventions ne sont pas toujours ingénieuses. Il habille ses personnages de vêtements bizarres où il prodigue les couleurs éclatantes; il produit par là un effet peu harmonieux; ses paysages sont d'un vert prononcé, souvent bleuâtre qui nuit à l'art avec lequel ses sites sont rendus : « Ses paysages, dit Mariette, sont de « très-grande manière. Lorsqu'il avait « fait le voyage d'Italie, il s'était ar- « rêté dans les Alpes, et y avoit des- « siné des vues qui ordinairement em- « brassent de grandes étendues de pays; « on voit de ces païsages dessinés à la « plume qui ne seroient pas désavoués « du Titien. » Voilà certes un bel éloge. Ajoutons qu'il excella à rendre le type paysan et les façons des villageois. En somme, c'est un peintre fort curieux à étudier, parce qu'on retrouve en principe chez lui toutes les qualités et les défauts de l'école villageoise dont il est, en réalité, le chef. Son portrait a été gravé par J.-H. Wierix et copié par H. Hondius avec des vers de Lampsonius; un autre a été dessiné par B. Spranger et gravé par Égide Sadeler. Pierre Breughel, le vieux, a gravé en grands bois l'*Histoire d'Ourson et Valentin*, mascarade datée de 1566. — Parmi ses autres gravures, il faut citer : *Paysage* avec la chute d'Icare; — *Kermesse flamande*, datée de 1559; — *La maîtresse d'école*, datée de 1559; — un sujet grotesque et emblématique incompréhensible; — *La fête des tireurs;* — enfin la *Vue du Rhin*, avec l'histoire de Mercure et Psyché, datée de Rome, 1553.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Pierre*), dit d'Enfer, fils de Pierre, le vieux, peintre d'histoire en petit, de genre, de diableries, scènes de sorcières, incendies, etc., naquit à à Bruxelles, probablement vers 1564. Jusqu'à présent on n'a pu préciser l'époque de sa naissance; ses parents se marièrent en 1563 et il fut l'aîné de leurs enfants. Pierre apprit la peinture à Anvers, auprès de Gilles van Coninxloo. Lorsque ses années d'étude furent ache-

vées, il se fixa dans la même ville et y fut reçu, en 1585, dans la corporation de Saint-Luc, en qualité de fils de maître. En 1588, il épousa Élisabeth Goddelet. Parmi ses témoins, on remarque le peintre Jean Snellinck. Il ne paraît pas qu'il ait voyagé. Il était doué d'un talent assez remarquable et eût fait sans doute un artiste plus renommé si le goût ne lui avait point fait défaut; une imagination bizarre lui fit choisir de préférence les diableries, les représentations de sorcières, et, tendance plus fâcheuse, il introduisit ces singulières conceptions dans les sujets les plus sérieux. C'est ainsi que dans le tableau qu'on voit de lui au Musée de Bruxelles, et qui représente *la Chute des Anges rebelles*, les archanges, tout en précipitant dans l'enfer leurs confrères déchus, changent eux-mêmes de forme et en revêtent des plus étranges. *Le Portement de croix*, du Musée d'Anvers, montre une cavalcade des plus excentriques, avec les larrons sur une charrette, des paysans flamands revenant du marché et regardant passer le cortége, des cavaliers armés de toutes pièces et revêtus de costumes, empruntés pour la plupart au XVIe siècle. Ce tableau est signé P. BRUEGEL 1607. On comprend que de telles représentations ne soient pas agréables à l'œil et ne puissent plaire à un esprit sérieux. Cela n'empêche que le coloris du peintre ne soit digne de grands éloges: sa touche est fort légère et spirituelle et son dessin ferme et sûr. Pierre Breughel, le jeune, eut deux enfants; son fils, nommé Pierre comme lui, naquit en 1589 et fut reçu franc-maître de Saint-Luc, en 1608. Il fut peintre de portrait et eut, dit-on, un talent remarquable. On le considère comme le maître de Gonzalez Coques. Le second enfant de Pierre fut une fille appelée Marie et née en 1591. Notre peintre mourut en 1637-38, et sa femme ne lui survécut que d'un an à peu près. On cite plusieurs de ses élèves, parmi lesquels il y en eut un qui suffirait pour la gloire de son maître, nous voulons parler de François Snyders. Le portrait de Breughel est au nombre de la collection des *Cent* gravés par Van Dyck. Les principales galeries de l'Europe ont de ses tableaux. A Munich, *l'Incendie de Sodome* et *l'Incendie de Troie*, tous deux sur cuivre; le catalogue de ce musée le fait élève d'Égide Conin : ce nom de fantaisie doit signifier Gilles ou Égide van Coninxloo. A Berlin, une *Bataille de paysans* et une *Marche au Calvaire;* à Vienne, *Adoration des Mages, Tentation de saint Antoine*, etc.; à Dresde, *l'Enfer, Tentation de saint Antoine* et *Ruine de Sodome;* à Madrid, *l'Enlèvement de Proserpine, la Tour de Babel*, et deux *Incendies;* à la Haye, *Jésus-Christ délivrant les âmes du Purgatoire;* en outre, à Anvers et à Bruxelles, les tableaux déjà cités plus haut.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean*), dit de Velours, le vieux, fils aîné de Pierre, le vieux, peintre de fleurs, fruits, animaux et paysage avec figures, naquit à Bruxelles en 1568, un an seulement avant la mort de son père. Sa grand'mère maternelle, Marie Bessemers, veuve de Pierre Coecke, d'Alost, était peintre; c'est elle qui fit la première éducation artistique de l'enfant; elle lui apprit à dessiner et à peindre à la détrempe. Voyant les précoces dispositions de son petit-fils, elle le plaça ensuite chez Pierre Goetkint, ou Goekindt le vieux, afin qu'il y apprît à peindre à l'huile. Ce maître était marchand de tableaux, et n'a point laissé de traces dans l'histoire de l'art; il mourut en 1583, alors que Jean Breughel n'avait encore que quinze ans, et, par conséquent, il est certain que le jeune homme dut achever ses études dans un autre atelier. Cependant le nom de ce troisième maître n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ses études étant finies, le premier soin de Breughel fut de partir pour visiter l'Italie et, selon plusieurs auteurs, l'Allemagne. Ainsi Descamps nous raconte qu'il alla d'abord à Cologne où ses tableaux, représentant alors exclusivement des fleurs et des fruits, eurent un immense succès. Ce qui rend vraisemblable son séjour dans plusieurs localités allemandes, c'est la faveur constante dont il fut l'objet de la part de plusieurs princes de ces pays, pour lesquels il exécuta une foule de compositions. L'épitaphe du maître, qui nous a été

transmise par copie, mentionne la faveur toute particulière dont l'honorait l'empereur Rodolphe II. Lorsque, un peu plus tard, il arriva en Italie, il se mit à reproduire les magnifiques vues qui l'entouraient; dès lors le paysage, sans lui faire abandonner son premier genre, l'occupa plus fréquemment; son goût naturel lui fit choisir les meilleurs modèles, lui fit étudier les plus grands paysagistes et les plus beaux sites de l'Italie; ainsi devint-il, en peu de temps, un artiste de premier ordre. Il fut, vers cette époque, distingué par le cardinal Frédéric Borromée, neveu et successeur de saint Charles, à Milan. Ce devait être vers 1593; car Mariette rapporte qu'il a vu cette date sur un dessin du Colisée exécuté par Jean Breughel, au mois d'août de cette même année. Le cardinal Borromée le prit à son service et ce fut pour le prélat qu'il peignit, entre autres, les *Quatre Éléments*, longtemps conservés à la Bibliothèque ambroisienne, à Milan; sous l'Empire, ces tableaux vinrent à Paris; deux furent rendus en 1815, sur réclamation; les deux autres sont encore au Louvre; Mariette appelle ces quatre toiles « des morceaux sans prix. » Notons en passant que cette commande ne fut faite au peintre que vers 1621, bien des années après qu'il eut quitté l'Italie; nous citons ce fait comme une preuve du souvenir que lui avait gardé son ancien protecteur.

Un livre publié en italien, par le docteur Crivelli (1868), fait connaître des documents très-intéressants, découverts par l'auteur dans la Bibliothèque Ambroisienne, à Milan. C'est toute une collection de lettres adressées par Breughel de Velours à son protecteur, Frédéric Borromée et à Hercule Bianchi, amateur distingué et son intermédiaire auprès du cardinal. Ces lettres vont de 1605 à 1624. La plupart sont de la main de Rubens qui servit de secrétaire à son ami. Dans le nombre il y en a une de Philippe De Momper qui fait part de la mort de Breughel; elle est datée du 21 mars 1625 et raconte que le décès de Jean le vieux et celui d'un de ses fils et de deux de ses filles, eut lieu par une maladie d'entrailles et presque en même temps. La même correspondance donne des détails pleins d'intérêt sur les travaux que Breughel de Velours exécuta pour son Mécène italien.

Dès 1596, Breughel était revenu à Anvers; en effet, nous le trouvons inscrit en cette année comme membre de l'association des secours mutuels pour la Gilde de Saint-Luc. L'année suivante, il fut reçu comme franc-maître de l'association. Deux ans plus tard, en 1599, Jean Breughel épousa Isabelle De Jode, fille du graveur Gérard. Isabelle mourut jeune, après avoir donné deux enfants à son mari, Jean, le jeune, dont la biographie suit, et une fille nommée Paschasie. Celle-ci épousa, en 1624, le peintre Jérôme van Kessel et devint la mère de Jean van Kessel, peintre assez célèbre. En 1601, Breughel de Velours est inscrit au nombre des bourgeois d'Anvers: il abandonnait donc tout projet de retour dans sa ville natale. En 1602, notre artiste fut élu doyen de Saint-Luc. L'année du décès d'Isabelle De Jode n'est pas connue. En 1605, Breughel épousa, en secondes noces, Catherine van Marienburg. Celle-ci lui donna huit enfants; parmi eux il faut citer le peintre Ambroise dont la notice se trouve plus loin; Anne qui devint, à dix-sept ans, la femme du célèbre David Teniers; enfin la dernière, Claire-Eugénie, filleule de l'Infante Isabelle et du cardinal Borromée. On le voit, d'une part la famille Breughel est alliée ou liée avec tout ce que l'art a produit de grand au XVIIe siècle, à Anvers; de l'autre, les personnages importants de l'époque, nos souverains eux-mêmes, tiennent à donner à Breughel de Velours des marques d'estime et de sympathie. Parmi les alliances, les témoins des mariages ou les parrains aux baptêmes, nous lisons les noms des De Jode, des Snellinck, des Janssens, des Van Kessel, des Schut, des Van Balen, des Borrekens, des Van Halmale, des Rubens, des Galle, d'Isabelle Brant, des Teniers, enfin du cardinal Borromée et de l'Infante Isabelle. Breughel de Velours est un de ces artistes complets qui, à un talent supérieur, joignirent toutes les qualités de l'homme et auxquels ne manquèrent pas les faveurs de la fortune. Son caractère conciliant, sa générosité,

la noblesse de son cœur, ses vertus publiques et privées lui firent des amis dans tous les rangs de la société, jusqu'aux plus élevés. Rubens l'honorait d'une amitié particulière. Mais poursuivons les traces officielles de la carrière de Breughel et voyons les preuves positives qu'il reçut de la faveur de ses souverains. Il fut d'abord attaché à la cour des archiducs ; plusieurs requêtes qu'il leur présenta, en 1606, pour exemption des droits de prince sur des tableaux confisqués, pour exemption de droits d'expédition de dix tableaux en Hollande, plus tard de dix autres, furent bien accueillies. Une question locale plus grave fut encore résolue selon les désirs du peintre ; il s'agissait d'être exempté de « la garde « et aultres services de ladicte ville » (d'Anvers). Jean Breughel avait représenté à Leurs Altesses « qu'il est con- « tinuelement occupé en ouvraiges de « leur service auquel il serait parfois « distraict. » Cette nouvelle requête, de 1609, acceptée par les Princes, fut suivie d'une autre demandant à Leurs Altesses qu'elles fussent « servyes luy accepter « pour leur peintre domestique, et luy « donner, de grâce espéciale, la mesme « liberté des gardes et tonlieux comme « aux aultres peintres, etc. » D'après ce document nous apprenons de Breughel « qu'il vient journellement en ceste ville « de Bruxelles par commandement et « service. » On doit avouer qu'un tel service était assez dur, à une époque où l'on passait plusieurs heures en route d'Anvers à Bruxelles. Cependant le magistrat d'Anvers essaya de combattre les conclusions de l'ordonnance qui accordait à Jean Breughel tout ce qu'il demandait, ordonnance rendue le 13 mars 1610. Il représenta le peu de fondement des prétentions du peintre, le danger d'un semblable précédent et les faveurs du même genre déjà octroyées à Otto van Veen et à Rubens et dont il supplie les Princes de se contenter. Il ne faut pas voir dans cette opposition une animosité quelconque contre notre peintre, mais un acte de bonne administration pour défendre les intérêts de la ville et éviter de poser des précédents onéreux à ceux-ci dans le présent ou dans l'avenir. La réponse fut telle qu'on devait s'y attendre ; la volonté des archiducs était formelle, ils ne prodiguaient pas de semblables grâces, il n'y avait donc rien à craindre pour l'avenir. L'ordonnance d'exemption fut renouvelée en 1613 et Breughel n'eut plus à subir ni impositions, ni accises, ni maltôtes, etc. — En 1619, des tableaux destinés à Sigismond, roi de Pologne, obtinrent encore de ne payer aucuns droits pour le voyage. On le voit, il n'est pas possible d'être plus en faveur auprès de ses souverains. Les documents qui le constatent sont rapportés par M. Van Lerius, dans l'excellente biographie, insérée par cet écrivain dans le supplément du catalogue du Musée d'Anvers ; ils ont été publiés pour la première fois par MM. Ch. Duvivier et Al. Pinchart. Disons à ce propos que les recherches de M. Van Lerius ont déjà reconstitué en partie l'histoire des peintres anversois. Nous avons largement puisé à cette source si exacte, non seulement pour les Breughel, mais encore pour Th. Booyermans, les Van Bredael et en général tous les artistes qui ont de leurs productions au musée d'Anvers.

Les peintres anversois qui avaient visité Rome, formèrent, lorsqu'ils furent de retour dans leur patrie, une société qu'ils intitulèrent *les Romanistes ;* ces réunions avaient, à cette époque, une foule de bons résultats : le plaisir s'y alliait à la bienfaisance ou à l'utilité ; on y secourait les malheureux, on s'y réunissait dans de gais repas de corps, on faisait célébrer des services pour les défunts, on aplanissait les différends à l'amiable. En 1609, Breughel fut doyen des Romanistes ; c'est lui qui, selon l'usage, fit, en cette année, célébrer la messe de Requiem pour les défunts et donna le repas annuel pendant lequel on reçut comme membre Pierre-Paul Rubens.

Les sociétés renommées de rhétorique ouvraient entre elles, à cette époque, des concours pour les différentes branches des arts. Au concours de peinture ouvert en 1618 par la Société du *Rameau d'Olivier*, ce fut un tableau de notre Breughel qui remporta le premier prix. Il s'agissait

d'une guirlande de fleurs ornée de figurines par H. van Balen, Fr. Francken, le jeune, et Sébastien Vrancx.

Breughel mourut le 13 janvier 1625, d'un mal qui enleva quatre membres de sa famille presque à la fois, comme nous l'avons vu plus haut; il était encore jeune puisqu'il avait à peine cinquante-sept ans et laissait ses enfants mineurs; une seule, Paschasie, la fille d'Isabelle De Jode, était mariée. Il fallait donc nommer des tuteurs; ces fonctions furent dévolues à Jacques De Jode, frère de la première femme de Breughel, à Rubens, à Van Balen et à Corn. Schut, non le peintre mais un homonyme de celui-ci. L'affection de Rubens pour l'ami qu'il avait perdu se reporta tout entière sur ses pupilles et il leur en donna des preuves constantes. C'est dans l'église Saint-George que les enfants de Breughel de Velours lui élevèrent un monument où se trouvait enchâssé un portrait du défunt, par Rubens. Le monument et le tableau ont disparu pendant les tristes années de la révolution et de l'occupation françaises. L'inscription en a été copiée et conservée; elle relate plusieurs points intéressants.

La seconde femme de Breughel, Catherine van Marienburg, le suivit de près au tombeau; sa dette mortuaire fut payée en 1626-1627.

Nous l'avons dit, Breughel de Velours est un de ces artistes éminents dont l'organisation, complète sous tous les rapports, forme un type assez rare. Son talent était transcendant et ses contemporains y rendirent un hommage que la postérité a sanctionné. Les tableaux de Breughel atteindraient sans doute des prix beaucoup plus élevés si l'artiste avait moins produit et si, très-certainement, on ne confondait pas ses toiles avec celles de son fils Jean, le jeune, dont il sera parlé plus loin. Parmi les musées de l'Europe, nous trouvons que le Louvre possède de lui sept tableaux; Berlin, huit; Munich, seize; dans ceux-ci, il y en a un, au moins, qui doit être de Jean, le jeune; nous nous en expliquerons dans la notice de ce dernier; Dresde, vingt-sept; Madrid, cinquante-quatre. Descamps en cite un nombre considérable possédés de son temps par divers personnages, entre autres l'Électeur palatin, chez qui on en voyait trente-sept. Le marquis de Voyer, à Paris, dit le même auteur, avait de lui une *Foire de Village*; la scène se passe au confluent du Rupel et de l'Escaut; on y voyait plus de deux cent cinquante petites figures. Il y a de ses œuvres partout, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hollande, en Angleterre; la Belgique, sa patrie, est peut-être la moins favorisée. Citons parmi ses productions les plus remarquables, deux des quatre toiles commandées par le cardinal Borromée et que l'on admira longtemps à la Bibliothèque Ambroisienne, à Milan, *la Terre et l'Air*, actuellement à Paris; *l'Eau et le Feu* sont à Vienne. Des copies du temps ou des répétitions originales provenant de Brunswick, se trouvent au Musée de Lyon. Plusieurs beaux paysages à Dresde, dont onze signés et datés de 1604 à 1613. Dans cette même galerie, trois tableaux, attribués au père, sont du fils, comme nous le verrons à l'article de ce dernier. A Bruxelles, nous trouvons la *Prédication de saint Norbert à Anvers, contre l'hérésie de Tanchellinus*. Ce tableau, autrefois attribué à Jean Schoreel, provient de l'abbaye de Parc, près de Louvain; il est peut-être le seul du maître qui sorte tout à fait de son genre habituel. On y voit un personnage que la tradition prétendait représenter l'auteur du tableau et qui, par la coïncidence la plus bizarre, nous rend les traits de Schoreel. A Anvers, le Musée possède une toile où Breughel n'intervient que comme accessoire; c'est un *Christ mort, pleuré par les saintes Femmes et saint Jean*, belle œuvre de Rubens où Breughel s'est senti inspiré en peignant le grandiose paysage dans lequel est placée la composition. En outre le musée renferme encore la guirlande de fleurs avec laquelle le peintre remporta, en 1618, le prix offert par la société de Rhétorique, le *Rameau d'Olivier*.

Les anciens auteurs parlent avec le plus grand éloge des productions de Breughel. Mariette cite, comme une des plus remarquables, *La procession des douze pucelles*, au Grand-Sablon, à Bruxelles, sujet traité également par Ant. Sallaert. Ce tableau appartenait au prince Eugène

de Savoie. Tout y était du maître et, ajoute Mariette « les testes en sont sy « bien touchées qu'elles paroissent de « Van Dyck. » En effet, nous ne savons si c'est à la modestie bien connue du peintre, modestie vantée dans son épitaphe, qu'il faut attribuer le recours à ses collègues pour peindre les personnages de ses compositions, mais chaque fois qu'il a exécuté seul toute l'œuvre, il s'est montré artiste supérieur; ses petites figures, bien groupées, sont touchées avec un rare esprit, une finesse remarquable et un goût exquis. Un peu de minutie et un coloris parfois trop bleuâtre sont les seuls défauts qu'on puisse lui reprocher, et encore ne les trouve-t-on pas dans tous ses travaux. On en cite où les personnages sont traités par grandes masses et compris avec toute la largeur désirable. Ses arbres sont beaux de forme, les fonds d'une grande richesse, les plantes, les fleurs, les fruits, admirablement finis quoique avec un peu de sécheresse. Son pinceau était léger et ferme à la fois. On sait que Rubens aimait à l'avoir pour collaborateur. Il peignit beaucoup avec Henri van Balen, puis avec Rottenhamer, H. Ce Clerck, les Francken, etc. A son tour il étoffait les tableaux de Van Steenwyck et De Josse de Momper. Son portrait, gravé par Van Dyck, fait partie de la collection des *Cent*. De nombreux témoignages attestent le caractère généreux, bienveillant et modeste de notre peintre. Tous les artistes étaient ses amis et c'est pour lui, peut-être, que Rubens montra le plus d'estime et d'affection. Il jouissait d'une belle fortune, en grande partie le produit de sa vie laborieuse; il aimait la distinction et se plaisait à se vêtir d'habits de velours, habitude d'où lui vint son surnom et ainsi que nous l'atteste son fils aîné, Jean, qui, paraît-il, hérita ce goût de son père. Enfin il possédait une belle collection de tableaux de ses contemporains. Il donna naissance à une école nombreuse d'imitateurs qui se perpétua près d'un siècle après lui. Parmi ses élèves, on cite Daniel Zegers, Luc De Wael et Jacques Fouquières. Le Blanc mentionne de lui quatre paysages gravés à l'eau-forte et marqués *J. Sadeler exc.* Breughel a fait des dessins rehaussés de couleur, moitié au pinceau, moitié à la plume, à traits fins, et qui ont une grande valeur; ils sont excessivement estimés des amateurs et permettent, mieux encore que ses tableaux, d'apprécier l'habileté du maître. Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean*), le jeune, fils de Jean dit de Velours, peintre de paysage avec figures, de fleurs et d'animaux, naquit à Anvers en 1601. Il reçut, sans aucun doute, les leçons de son père, et, jeune encore, se rendit en Italie. Il y rencontra son cousin germain, le peintre Luc De Wael, qui lui fut on ne peut plus utile à Gênes et à Turin. A Milan, le jeune artiste tomba sérieusement malade; mais il avait été adressé au protecteur de son père, le cardinal Borromée, et celui-ci, gardant toujours à Breughel de Velours un affectueux souvenir, logea le fils dans son palais où il le fit soigner. Au mois d'août 1625, Breughel était revenu dans sa ville natale; il ne devait plus retrouver son père, décédé au mois de janvier précédent. La même année il se fit recevoir parmi les membres de la société de rhétorique *la Violette*, et, en juillet 1626, il épousa Anne-Marie Janssens, fille du peintre Abraham; il en eut plusieurs enfants. La mère d'Anne Marie Janssens était fille de Pierre Goetkint, maître de Breughel de Velours. Les protecteurs et les commandes ne manquèrent pas non plus à notre artiste; en 1626, il vendit une de ses œuvres au duc de Savoie, et, plus tard, il travailla également pour l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas. En 1630-1631, il fut élu doyen de la corporation de Saint-Luc. L'époque de son décès n'est pas connue, mais M. Van Lerius, rédacteur du livret du Musée d'Anvers, possède la preuve que notre artiste vivait encore en 1677. Plusieurs de ses fils cultivèrent la peinture; Jean Pierre, né en 1628, fut reçu franc-maître en 1645; il mourut en Italie. Philippe, né en 1635, est inscrit comme franc-maître, en 1655. Reste Abraham, né en 1631; mais il n'est point inscrit dans la corporation et l'on n'est pas sûr qu'il ait peint.

Il n'y a pas bien longtemps encore que Jean Breughel, le jeune, était presque inconnu; c'est à M. Van Lerius que

revient l'honneur de lui avoir rendu la place qui lui est due. Il est presque certain que cet artiste fut digne de son père par son caractère et son talent. Il suffit de citer le nom de ses collaborateurs pour en être convaincu. En effet, ses paysages furent étoffés tour à tour par Rubens, Van Diepenbeeck, Van Balen, Van Tulden, Fr. Wouters et Jér. van Kessel. Lui-même orna de figures les tableaux de Josse De Momper et de Pierre van Loon. Il est encore certain que ses tableaux sont confondus avec ceux de son père, et c'est ce qui nous explique l'innombrable quantité de Breughel de Velours qui se trouvent dans les musées, entre autres les cinquante-quatre du Musée de Madrid. Cependant, on ne possédait de lui aucune œuvre qu'on pût authentiquement lui attribuer, lorsque parut le nouveau catalogue du Musée de Dresde, par M. Julius Hubner. Nous y trouvons trois tableaux catalogués sous le nom de Breughel de Velours et qui sont évidemment de son fils. Ce sont trois *Paysages* avec figures, signés, l'un BRUEGHEL 1641, et les deux autres, BRUEGHEL 1642. La date suffit pour nous éclairer. On peut donc s'assurer désormais que les éloges nombreux accordés au talent de Breughel, le jeune, sont mérités. Mais, outre ces trois œuvres, nous croyons pouvoir encore en signaler une autre, indubitablement de Jean, le jeune, si la signature est bien copiée. Il s'agit d'un *Paysage avec vue sur la mer* et sur le devant duquel est représentée la *Continence de Scipion ;* il y a sur ce tableau une foule de petites figures. Cette composition se trouvait autrefois dans la galerie de Dusseldorf (depuis transférée à Munich), sous le nom de *Scipion devant Carthagène ;* le catalogue en donnait la signature comme suit : BRVEGHEL 1660 FEC. ANVERSA. Non-seulement ce morceau nous rend une œuvre de Jean, le jeune, mais en même temps il nous permet d'accorder au fils autant de talent et de réputation qu'au père, car voici, entre autres, ce qu'en dit M. Ch. Blanc, dans son *Histoire des Peintres* ; remarquons qu'il le croit de Breughel de Velours : « Personne, au contraire, ne savait dessiner « une figure plus élégamment, plus juste, « ni mieux d'aplomb. Breughel l'a prouvé « surabondamment dans ses vues de Flandre... Mieux encore dans son fameux petit tableau de l'ancienne galerie de Dusseldorf, où il fit tenir tout le camp de « Scipion l'Africain devant Carthagène, « peinture d'un fini merveilleux, grande « miniature à l'huile dans laquelle se « meuvent une quantité innombrable de « figures intéressantes et dont le principal groupe représente la *Continence « de Scipion.* » On cite de lui une toile qui sort tout à fait de son genre, la *Bataille de Calloo*, livrée en 1638 et représentée en petit; puis une grande composition exécutée avec son beau-père, Abr. Janssens, et représentant la *Déesse Flore au milieu de fleurs de toute espèce.* Jean Breughel, le jeune, a laissé un journal d'où l'on a extrait presque tous les détails que l'on possède sur ce peintre.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Ambroise*) ou **BRUEGHEL**, fils de Jean de Velours, peintre de fleurs et de fruits, né à Anvers, en 1617. Il fut élève de son frère consanguin, Jean, le jeune. Il est certain qu'Ambroise voyagea, bien qu'il ne reste aucune trace de ses voyages. A son retour à Anvers, il se fit recevoir franc maître de Saint-Luc, en 1645 ; fut inscrit comme fils de maître et épousa, en 1649, Anne-Claire van Triest. Deux fois il fut doyen de la corporation : la première en 1654-55, la seconde en 1671-72. Sa mort eut lieu en 1675 et celle de sa femme, en 1682 ; ils furent enterrés dans le caveau de famille, à l'église de Saint-George. Il est à remarquer que les dates qui se rapportent à Ambroise ont été souvent confondues avec celles relatives à son frère Jean le jeune. Ambroise se fit une réputation méritée Parmi les musées de l'Europe, nous n'en connaissons que deux où l'on rencontre de ses œuvres : celui de Copenhague, qui possède de lui un tableau de fleurs et de fruits ; celui de Vienne qui renferme deux tableaux de fleurs. L'un de ceux-ci est signé du monogramme de l'artiste et daté, selon le catalogue, de 1609. Si cette date était exactement transcrite, les deux œuvres n'appartiendraient pas à

Ambroise, né en 1617. Mais il est possible qu'il y ait erreur dans la transcription et que le millésime de 1609 doive se changer en 1669. Toutefois, nous n'osons rien affirmer à ce sujet. Ad. Siret.

BREYDEL (*Charles*), dit le Chevalier, peintre de paysage, batailles, chocs de cavalerie, campements, animaux, etc., naquit à Anvers, en 1677, et fut élève du vieux Rysbrack. Descamps publie de ce peintre une assez longue biographie dont nous n'oserions garantir l'exactitude. Cependant, faute d'autres données, il faut bien reproduire celles de Descamps, en se tenant en garde contre l'esprit léger et inventif de l'auteur. Donc Breydel, selon Descamps, descendrait du fameux boucher de Bruges, l'un des héros de la bataille des Éperons d'or. Le nom s'écrit de même, voilà ce qu'il y a de plus certain. Vers 1700, à peu près, le jeune artiste se mit en route vers l'Italie; il prit le chemin de l'Allemagne et s'arrêta d'abord à Francfort, puis à Nuremberg; il s'apprêtait à se diriger vers le midi, lorsque la nouvelle du séjour de son frère François à la cour de Hesse-Cassel le détermina à aller l'y rejoindre. Pendant deux ans, les frères travaillèrent en commun, reçurent beaucoup de commandes et obtinrent du succès. Le goût du voyage d'Italie était passé chez Charles Breydel, puisqu'en quittant son frère, il rebroussa chemin vers le nord et se rendit à Amsterdam. Il y connut le marchand de tableaux Jacques De Vos qui lui fit copier les *Vues du Rhin* de Griffier; c'est l'origine de sa première manière, comme nous le verrons plus loin. Après un séjour en Hollande, Breydel revint dans sa ville natale, sans projets arrêtés; il y fit la connaissance d'une jeune fille, Anne Bullens, et l'épousa. Selon Descamps, après avoir eu cinq enfants de sa femme, il abandonna son ménage sans plus jamais s'en informer. Voilà toutefois une de ces assertions comme l'auteur français en prodigue volontiers et qui nous paraît fort douteuse. Si Breydel eût, en même temps, quitté le pays, ce récit aurait plus de vraisemblance; mais il voyagea simplement de Gand à Bruxelles, alternant sa résidence entre ces deux villes. Or, l'abandon d'une femme et de cinq enfants, à l'époque où vivait notre peintre, devait être bien difficile à effectuer et le séjour de celui-ci à une si petite distance de sa famille, paraît peu admissible.

En 1724, à quarante-sept ans par conséquent, Breydel arrive à Bruxelles, et y est reçu, dit Descamps, dans la maison de Van Helmont, peintre d'histoire et de portrait. Il doit s'agir ici de Zeger Jacques, fils de Mathieu, qui alla habiter Bruxelles et y mourut en 1726, âgé de quarante-trois ans. C'est sans doute le décès de cet ami qui dégoûta Breydel du séjour de Bruxelles, car, en 1727, il alla s'établir à Gand. Il y retrouva le peintre et amateur de tableaux, Marissal, qu'il avait connu chez Van Helmont. Ce nouvel ami le recommanda et lui procura une foule de travaux. A Anvers, il avait imité Breughel de Velours; à Gand, il se mit à peindre les batailles et les scènes militaires qui sont, à coup sûr, ses meilleures productions. Mais le chevalier Breydel paraît avoir eu un esprit inquiet et le goût du changement, autant dans ses ouvrages que dans les diverses phases de son existence. Il alla de nouveau résider à Bruxelles; ce second séjour fut de courte durée, et, en 1737, il était revenu à Gand. Il avait alors soixante ans et travailla avec plus d'ardeur que jamais, pouvant à peine suffire à toutes les commandes. Descamps ajoute qu'il mit autant d'ardeur à la dissipation qu'au travail et que dès lors, jusqu'à sa mort, il eut de violentes attaques de goutte qui parfois rendaient ses mains incapables de travail, pendant des mois entiers, « punition de tant d'excès » ajoute l'auteur étranger. Nous n'acceptons ces allégations que sous bénéfice d'inventaire. Breydel mourut en 1744, âgé de soixante-sept ans, et fut un des artistes les plus féconds que notre pays ait produits. Ces faits ne correspondent guère avec l'inconduite, les excès, la dissipation. Il serait dès lors injuste de condamner l'existence privée de Breydel qui n'a que Descamps pour juge. Cet auteur dit que l'artiste fut enterré à Saint-Bavon, mais sans nous en fournir aucune preuve.

Si la partie biographique du travail de Descamps inspire peu de confiance, son jugement sur le talent du peintre nous paraît fort admissible; il est tracé avec exactitude. Sans aucun doute Breydel dut être un esprit versatile; il tâtonna toujours, changea souvent, pasticha beaucoup, et, ce qui est pire, il fut parfois un plagiaire effronté. Doué d'une facilité extraordinaire pour saisir les diverses manières des peintres, il en abusa; il se donna rarement la peine de regarder la nature ou d'inventer à son tour. Les *Vues du Rhin*, de Griffier, furent d'abord l'objet de ses imitations, mais il les exécuta avec un vrai talent, une jolie couleur, une touche spirituelle dans les petites figures qu'il y plaçait. Arrivé à Anvers, il y trouva la mode aux Breughel de Velours; toute une école imitait ce peintre et sans doute aussi son fils. Breydel fit comme tout le monde avec son talent ordinaire; mais il trouva de rudes concurrents dans la tribu des Van Bredael; enfin, en dernier lieu, il lui tomba sous la main des estampes de Vander Meulen et il s'éprit de ce genre. C'est son meilleur temps, surtout lorsque quelques études d'après nature vinrent le sauver du conventionnel. Il exécuta de fort jolis petits tableaux de scènes militaires, très-goûtés des amateurs; il les fit sur cuivre, sur fer-blanc, sur plaques d'argent et sur toile. Il composait facilement; sa couleur était le plus souvent harmonieuse, spirituelle et claire; son pinceau est ferme, son dessin assez correct, mais il est inégal et ses qualités disparaissent lorsqu'il se néglige. On trouve de ses œuvres qui sont tout à fait dans la manière de Wouwerman. La plupart des cabinets renommés possédaient des tableaux de Breydel. Aujourd'hui, nous ne connaissons guère que le Musée de Bruxelles parmi les galeries publiques, qui puisse montrer des œuvres de ce maître. Il en possède deux; ce sont des *Chocs de cavalerie* qui paraissent être des épisodes des guerres des Turcs contre l'Empire; ils sont tous deux signés, mais non datés. La célèbre galerie du duc d'Arenberg, à Bruxelles, possède également de lui un *Combat de cavaliers*. Ad. Siret.

BREYDEL (*François*), frère cadet de Charles, peintre de portrait, carnavals, fêtes, etc., naquit à Anvers, en 1679, et fut peut-être, comme son aîné, élève de Pierre Rysbrack; cependant on n'a pas de données certaines à ce sujet, et en voyant le genre si différent choisi par François, on se prend à douter. Le jeune artiste partit de bonne heure pour l'Allemagne; peut-être, lui aussi, voulait-il aller en Italie; mais arrivé à Cassel, son talent y fut si goûté qu'on l'y nomma peintre de la cour et il y eut autant de commandes qu'il pouvait en désirer. C'est vers ce temps qu'il fut rejoint par son frère Charles avec lequel il travailla pendant deux années. Toutes les faveurs et tous les avantages qu'il trouva dans ce pays ne purent l'y retenir. Il désira visiter l'Angleterre et y tenter la fortune. Ce voyage lui réussit. A Londres, il rencontra Herman Vander Myn avec lequel il se lia. Ce devait être vers 1724. Les dernières années de sa vie ne sont point connues; Descamps raconte qu'il mourut à Anvers, le 24 novembre 1750 et qu'il y fut enterré dans l'église de Saint-André. François Breydel s'adonna d'abord au portrait dans lequel il réussit parfaitement. Plus tard il peignit le genre alors si fort à la mode en France et ailleurs, c'est-à-dire, les assemblées, les conversations, les fêtes galantes. Là encore il montra beaucoup de talent; sa composition est bonne, son coloris agréable; ses tableaux rendent parfaitement les costumes du temps; on voit qu'il étudia la nature; il touchait avec esprit et ses toiles semblent faites pour orner les cabinets d'amateurs.

Ad. Siret.

BREYDEL (*Jean*), chef populaire flamand, au XIVe siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il appartenait à une ancienne famille bourgeoise dont l'influence sur les corps de métiers était considérable et qui figurait parmi les plus opulentes de Bruges. Jean Breydel était doyen de la corporation des bouchers. Son nom et celui du tisserand Pierre De Coninck figurent avec éclat dans l'histoire des grandes luttes que les communes eurent à soutenir con-

tre la puissance du roi de France depuis 1297, sur le champ de bataille de Furnes, jusqu'en 1302, sur celui de Courtrai.

Philippe le Bel, prince astucieux et sans foi, n'avait pas oublié l'accueil glacial qu'il avait reçu à Bruges. Sur les instances de la reine, non moins irritée que lui contre ces fiers Flamands, le roi nomma Jacques de Chatillon, comte de Saint-Pol et oncle de la reine Jeanne de Navarre, gouverneur de la Flandre. Ce seigneur, d'une nullité absolue, aigrit tellement les Flamands par sa dureté, froissa si fort leur amour-propre par sa hauteur et ses dédains, qu'ils se révoltèrent pour conserver leur liberté et leurs richesses dont Chatillon voulait les dépouiller. « De vagues rumeurs, dit l'auteur de « l'*Histoire de Flandre*, attribuaient à « Jacques de Chatillon le projet d'a- « néantir toutes les libertés des Brugeois. « La commune, inquiète et agitée, avait « suspendu tous ses travaux. Dès qu'elle « entendit retentir la cloche qui appelait « les Français, elle prit les armes, s'é- « lança sur les magistrats qui se prépa- « raient à la livrer à ses ennemis, et les « força à s'enfermer dans le Bourg. Là, « ils résistèrent quelque temps; enfin « la commune furieuse pénétra dans « leur asile, massacra quelques-uns des « traîtres et conduisit les autres dans la « prison, d'où ses mains victorieuses « avaient naguère retiré Pierre De Co- « ning. »

Ce premier succès encouragea les défenseurs de la commune. Une nouvelle lutte plus acharnée et plus sanglante encore était sur le point d'éclater, lorsque des citoyens jouissant de la considération publique s'interposèrent en offrant leur médiation entre les deux partis; elle fut acceptée sous la condition que les insurgés quitteraient la ville. Aussitôt Pierre De Coninck se dirigea, suivi de ses adhérents, vers Ardenbourg. C'est à ce moment que Jean Breydel apparaît. Il s'était dirigé vers Damme et Sluys à la tête des bouchers et d'artisans appartenant à tous les métiers, au nombre de plus de cinq mille hommes. Ayant été informé que Chatillon avait envoyé à Male six chariots chargés de vins pour ses chevaliers et de cordes pour pendre les bourgeois récalcitrants, Breydel alla dévaster ce domaine, après avoir mis à mort tous ceux qui le défendaient. Un historien flamand, faisant allusion au nom de *Breydel* qui signifie *bride*, dit que Jean Breydel était vraiment le frein assez puissant pour arrêter la cupidité des Français. Écoutons le récit qu'un chroniqueur fait de cette expédition dans la *Rymkronyk van Vlaenderen*.

Hier naer gesciede curtelike,
Dat hute Brugge verwandelen gine
Eenen vleeschouwer in ware dine,
Die Jan Breidel was ghenant,
Met gheselsceppe, sy hu bekant,
Te Malen, daer men vercochte wyn,
Int casteel, verstaet den fyn :
Ende Jan vornoemt wilde hebben wyn
Van den cnape, verstaet den fyn.
De cnape Janne qualike toe sprac,
Twelke Jan voernoemt haestelyke wrac :
Want hi slouch den cnape doot.
Ende Gobeert met haesten
Die casteleyn, wapen hem scier,
Ende quam neder als die fiere,
Om te wrekene harde saen ;
Daer soe wart hi weder slaen
Van Janne ende sine gesellen mede.
Dit gherichte quam int stede
Van Brugghen, dat men te Male vacht.

Cependant Jacques de Chatillon arriva le 18 mai 1302 à Bruges, non avec une faible escorte et sans armes comme il l'avait promis, mais accompagné de dix-sept cents chevaliers bardés de fer et d'un grand nombre de fantassins, sergents d'armes et archers. « A cet aspect, dit l'auteur de l'*Histoire* « *de Flandre*, les bourgeois se souvin- « rent que non-seulement Jacques de « Chatillon n'avait cessé de persécuter « les familles des chevaliers prisonniers « en France, ou des bourgeois morts « dans des luttes contre Philippe le Bel. « mais que ses efforts avaient tendu con- « stamment à réduire toute la Flandre à « la servitude et à détruire ses libertés. « Leur inquiétude s'accrut lorsqu'il re- « fusa d'écouter leurs représentations : « il déclara toutefois qu'il ne voulait « châtier que ceux qui avaient pris part « au sac du château de Male; mais son re- « gard était terrible, et l'on racontait « que déjà on l'avait entendu s'écrier « que la plupart des Brugeois ne tarde- « raient pas à être attachés au gibet. « Ceci se passa vers l'heure des Vêpres.

« Si Bruges n'eut pas ses vêpres siciliennes, un avenir prochain lui promettait des matines non moins sanglantes; car, le même soir, des messagers coururent rapidement prévenir les bannis que s'ils voulaient sauver leurs concitoyens, leurs amis, leurs femmes et leurs enfants, ils devaient se trouver aux portes de Bruges avant le lever du jour.

« L'aurore n'avait point paru (vendredi 19 mai 1302) lorsqu'un chevalier français se disposa à sortir de la maison où il avait passé la nuit, et comme son hôtesse l'interrogeait avec étonnement, il avoua qu'il voulait s'éloigner de la ville pour ne pas assister à la trahison qui la menaçait; il ajouta que pas un des chevaliers français ne s'était désarmé depuis la veille et que tous les bourgeois de Bruges devaient périr. Ce bruit se répand bientôt de demeure en demeure, de rue en rue, et les bourgeois s'arment en silence : ils attendent que les bannis viennent les rejoindre et fassent entendre le signal de l'insurrection. » Leur attente n'est pas trompée, Pierre De Coninck, à la tête des siens, entre en ville par la porte de Sainte-Croix, tandis que Jean Breydel y pénètre par celle dite des Écluses. A peine celui-ci a-t-il franchi les murs de la ville qu'il s'écrie : « Brugeois, aux armes! Montrez votre courage pour reconquérir vos droits et vos libertés! » Aucun Français ne trouve grâce devant les vengeurs de la commune. Tous tombent sous leurs coups et pour les reconnaître on leur fait prononcer ces mots : *Schilt ende vriendt! wat walsch es, valsch es, slaet al doot!* « Devise protectrice pour la patrie, dit l'auteur de l'*Histoire de Flandre*, mais impitoyable pour l'étranger dont les lèvres ne savent pas répéter la rude consonnance. Vingt-quatre bannerets, quinze cents chevaliers et deux mille hommes d'armes avaient péri : toute une armée était venue s'engloutir dans ces murailles dont elle rêvait la ruine. » Le massacre des Français à Bruges devait être le signal d'une guerre terrible avec la France. A peine Philippe le Bel fut-il informé de ce grave événement, qu'il fit publier dans toute l'étendue de son royaume un appel aux armes pour venger l'affront qu'il avait reçu à Bruges. Une armée formidable, composée en grande partie de la fleur de la chevalerie française, courut se ranger sur les frontières de la Flandre. Le 11 juillet 1302, elle livra bataille aux Flamands dans les plaines de Courtrai et l'histoire a conservé le souvenir de sa défaite. C'est dans cette mémorable journée, connue sous le nom de bataille des Éperons d'or, que Jean Breydel et Pierre De Coninck après avoir été armés chevaliers par le jeune comte Guy de Namur, se couvrirent d'une gloire immortelle en combattant pour leur patrie qu'ils sauvèrent de la domination étrangère.

Kervyn de Volkaersbeke.

A. Voisin, *Notice sur la bataille de Courtrai*, p. 22 et suiv. — Mazas, *Vie des grands capitaines français du moyen âge*, t. I, p. 215. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 455 et suiv. — J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 794. — Vlaemsche bibliophilen. Rymkronyk van Vlaenderen. Blommaert et Serrure, *Kronyk van Vlaenderen*, t. I, p. 152 et suiv. — Gaillard, *Kronyk der stad Brugge*, p. 85 et suiv. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I, p. 42. — *Chronyke van Vlaenderen*, 621 à 1725, p. 419. — N. Despars, *Chronijcke van den lande ende groefscepe van Vlaenderen*, p. 70 et suiv.

BRIAERDE (*Lambert* **DE**) ou **BRIARDUS**, chevalier, membre du conseil privé, président du grand conseil de Malines, jurisconsulte et diplomate, né à Dunkerque (ancienne Flandre) vers l'an 1490, d'Adrien de Briaerde et de Marie Esperlecques, et mort à Malines, le 10 octobre 1557. Dès qu'il eut obtenu le grade de docteur, probablement dans une université de France, il se dévoua entièrement à la pratique du droit. Ses alliances de famille, ses succès de barreau et la considération dont il jouissait ayant attiré sur lui l'attention de Charles-Quint, ce prince le nomma conseiller maître des requêtes au grand conseil de Malines (1er janvier 1522). Il s'acquitta avec distinction des devoirs de sa charge, passa au conseil privé et peu de temps après (27 novembre 1532) succéda à Nicolas Everardi dans la présidence de ce conseil. De Briaerde sut remplir pendant vingt-quatre ans ces fonctions élevées avec tout le succès qu'on

pouvait attendre de son grand savoir, de son expérience et de son zèle pour la religion catholique. Il était si haut placé dans l'estime de Charles-Quint qu'il assista à tous les conseils que l'empereur tint dans les Pays-Bas et qu'il reçut de celui-ci plusieurs missions importantes. C'est ainsi qu'en 1533 il fut envoyé avec le légat du pape auprès des princes protestants de l'Allemagne pour leur faire abandonner les doctrines de Luther et les ramener aux décisions du dernier concile général. A la fin de l'année 1538, Marie de Hongrie le députa à Gand avec Adolphe de Beveren, pour faire rentrer les révoltés sous l'obéissance de leur souverain, les engager à payer les aides et prendre des informations contre les rebelles. En 1555, De Briaerde assista avec Granvelle, Viglius, le duc de Medina-Cœli, le comte de Lalaing et De Bugnicourt aux conférences de Marcq, près de Gravelines, pour traiter de la paix avec les ambassadeurs français sous la médiation de la reine d'Angleterre. Habile diplomate, De Briaerde s'est fait, en outre, une réputation de profond jurisconsulte par son Traité sur le mode de procédure suivant le droit écrit, ouvrage dont l'utilité lui avait été démontrée durant sa longue carrière de magistrat. Ce livre ne parut qu'après sa mort et porte le titre suivant : *Tractaet hoe en in wat manieren dat men nae dispositie van geschreven rechten schuldich is en behoort te procederen in accien, personnele, criminele, reele, mixte, ende ook in beneficialibus ; gemaect by M. Lambrecht de Royaerde* (Briaerde), *riddere, en in siner tyd president van den grooten rade van Mechelen*, Thantwerpen, 1562. L'ouvrage, dit l'avertissement, peut également servir pour les procès qu'on porte au parlement de Paris et aux cours provinciales de France, ainsi qu'aux conseils provinciaux des pays situés en deçà. L'auteur appuie chaque article sur la législation et la jurisprudence. Quoique l'ouvrage soit en flamand, — chose assez rare pour cette époque, — quelques remarques et des paragraphes entiers sont écrits en latin. En considérant que la pratique civile de Wielant ne parut qu'en 1558 et celle de Damhoudere en 1567, on peut regarder celle de Briaerde comme une œuvre originale, dont l'utilité devait alors être très-grande. De Briaerde y rappelle ses *Concilia* qui n'ont jamais vu le jour; il serait donc le premier arrêtiste belge et Nicolas Heems et Nicolas Everardi doivent être considérés comme ses successeurs. D'après un auteur presque contemporain, Hardouin, qui a fait sa biographie, que nous ne possédons plus, Lambert de Briaerde aurait é le plus grand magistrat de son époque ; d'après Sanderus, il fut un homme très-savant; et suivant le témoignage de Foppens, le plus grand jurisconsulte de son temps. Érasme et ses amis l'estimaient hautement. Une année avant sa mort il s'était démis de la présidence du conseil de Malines. Son tombeau se trouve à l'église de Saint-Jean de cette ville. Sweertius parle par erreur d'un Claude de Briaerde, jurisconsulte, qui n'a jamais existé et auquel il attribue divers faits concernant notre personnage. Brit.

Le *Recueil généalogique des familles orig. des Pays-Bas*, p 70. — Fleury, *Histoire ecclésiast.*, t. XXVII, année 1533. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, t. I, p. 60. — Papiers d'état de Granvelle, t. IV, p. 425.— Maimbourg, *Hist. de Luther*, liv. 3, p. 186, n° 4. — Mss. 9938, 9939, 5951 et 2796 de la Bibl. royale. — Paquot, *Mémoires*, t II. — Van Ghistel, *Hist. Mechlin.*, t. I, p. 20. — Bulkens, Sup. aux *Trophées du Brabant*, t. II, p. 316 et suiv. — Hoynck van Papendrecht, *Annal.*, t. I et II, p. 53. — Sweertius, *Athen. Belg.*, p. 178 et 508.

BRIALMONT (*Dismas* **DE**) ou **DE BRIAMONT**, prédicateur, né à Malines, en 1574, décédé dans la même ville, le 25 juin 1652. Issu d'une ancienne famille noble, qui avait été ruinée par les désastreux événements qui affligèrent le XVIe siècle, la misère força son père à s'adonner à un travail manuel pour subvenir aux besoins de sa famille. Antoine De Mol, doyen du chapitre de Saint-Rombaut, se chargea de l'éducation du jeune De Brialmont et il le plaça au collége du Pape, à Louvain, dont Jacques Janssonius était alors président. Il passa ses licences en théologie l'an 1599, et devint, en 1602, chanoine gradué de la métropole de Malines. L'année suivante, il fut appelé à remplir pendant quelques mois les fonctions pastorales à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, en cette ville. La po-

pulation de la paroisse étant, à cette époque, décimée par une épidémie, Brialmont se dévoua avec la plus grande abnégation au service des malades. En 1609, il devint examinateur synodal et peu après fut nommé grand pénitencier du chapitre métropolitain. Il affecta sa fortune à la fondation de canonicats dans l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle; on l'installa, le 5 septembre 1643, doyen du nouveau chapitre et il fut enterré dans l'église dont il était le bienfaiteur. Dismas de Brialmont était fort éloquent et jouissait d'une grande réputation comme prédicateur. Une partie de ses sermons et de ses discours a été publiée. Emm. Neeffs.

Table généalogique de la famille de Corten-Azevedo. — Notes inédites de Egide Smeyers. — Piron, *Levensbeschryving*.

BRIARD (*Jean*), ou **BRIARDUS**, dont le nom vulgaire a quelquefois dans les sources la forme de *Briaert*, célèbre théologien du premier siècle de l'Université de Louvain, mort en 1520. Quoique né à Belœil, bourg du territoire d'Ath en Hainaut, il prit lui-même dans l'école le surnom d'*Athensis* ou *Atensis*, et c'est ainsi qu'il est appelé plus d'une fois dans les écrits du temps, sans mention de son nom de famille. On manque jusqu'ici de données sur sa première éducation et sur sa jeunesse; mais on le voit parmi les sujets brillants des Facultés de Louvain avant la fin du xve siècle. Il fut désigné pour professer la philosophie au Collége du Faucon, et c'est comme représentant de la Faculté des arts qu'il entra, le 1er octobre 1492, dans le conseil de l'université. Les succès qu'il obtint dans la discussion publique des questions théologiques lui frayèrent le chemin du doctorat. On a placé jusqu'ici la date de sa promotion solennelle au grade de docteur en théologie au 21 juin 1491, le jour même où Adrien Boyens, qui devait être appelé plus tard au souverain pontificat, reçut le même grade à Louvain (*Fasti acad.*, p. 97); cependant il y a des raisons de douter si cette promotion n'eut pas lieu après l'an 1497 (voir l'ouvrage cité ci-après de M. l'abbé Reusens, p. 164, note). En tout cas, nous voyons Briard dans des relations étroites avec son éminent condisciple tant que celui-ci résida en Belgique; il entra comme lui dans la Faculté de théologie et y enseigna; il traita des questions tout à fait semblables à celles qu'Adrien avait discutées publiquement et qu'il fit imprimer; c'est même à la suite des dissertations théologiques, philosophiques et morales du futur pape que l'on a conservé des dissertations de notre docteur. L'édition la plus ancienne du recueil où celles-ci ont trouvé place est celle de Louvain, 1518, in-folio, sortie comme la première (1515) des presses de Thierry Martens (voir la *Biographie* de cet imprimeur par le P. Van Iseghem, Malines, 1852, n° 85 et n° 126, pages 249-251, 284-285). Le titre du volume annonce le travail de Briard, faisant suite à celui d'Adrien, de la manière suivante: *Excellentissimi viri, artium itidem et sacræ Theologiæ professoris eruditissimi. M. Ioannis Briardi Athensis, ejusdem Academiæ vice-cancellarii quæstiones quodlibeticæ, cum aliis nonnullis ejusdem.* Les mêmes pièces ont été réimprimées avec le principal ouvrage plus d'une fois dans le demi-siècle qui suivit l'édition de Th. Martens; Paris, 1522; ibid., 1527; Lyon, 1546 et 1547 (voir l'ouvrage de M. Reusens, cité ci-dessous, pp. xxv-xxviii). On attribue également à Briard une dissertation du même genre: *Quodlibeticum de causâ indulgentiarum*, imprimée à Leipzig l'an 1519, format in-4°. Comme théologien et comme professeur, Jean Briard avait acquis une haute estime dans l'ancienne *Alma Mater* et dans la ville universitaire; il fut appelé deux fois aux honneurs du rectorat (1505 et 1510), alors que cette charge était semestrielle, et il fut élu à la dignité de vice-chancelier, quand Adrien, qui en était revêtu depuis l'an 1497, abandonna toutes ses fonctions de Louvain pour se charger de l'éducation du jeune Charles-Quint. Briard vit son ami comblé d'honneurs en Espagne comme évêque de Tortose, et ensuite comme cardinal, jouissant d'une influence toujours plus grande dans les conseils du prince belge qui était destiné à l'empire. Mais il ne vécut pas assez longtemps

pour assister à son élévation au trône pontifical, sous le nom d'Adrien VI. Le docte professeur de théologie mourut à Louvain, le 8 janvier 1520, après avoir fondé une bourse pour le collége du Saint-Esprit, et il fut inhumé à côté de ses parents dans l'enceinte de la Chartreuse. On lit dans un des vers de son épitaphe celui de ses noms qu'il préférait et qui avait passé en usage de son vivant :

Unus erat, solusque adeo venerandus Athensis.

C'est sous ce nom qu'Érasme l'a cité dans ses lettres où il a rendu justice au savoir et à la modération du maître qu'il avait connu personnellement : *Theologos Lovanienses candidos et humanos experior, atque in his præcipuè Joannem Athensem, hujus Academiæ cancellarium, virum incomparabili doctrina, raraque præditum humanitate.* (*Epist. ad Cuthbertum Tunstallum.* — *Opera* éd. fol., tom. III, p. 288.) Ailleurs encore Érasme a décidé soumettre volontiers au jugement d'*Athensis*, ainsi que de Dorpius et d'autres théologiens de Louvain, ses annotations sur le texte grec du Nouveau Testament, et en 1519 il s'adressait plus spécialement à Briard quand il publiait son *Apologia pro declamatione matrimonii*, dédiée aux étudiants de Louvain (*Opp.* t. IX, p. 105-111). Dans une autre lettre (1617, ibid., p. 1610-11) il se félicite d'avoir encore *Athensis* de son côté, tandis qu'il a à se plaindre de la mobilité d'autres hommes de la même école qu'il estime beaucoup. C'était une assez grande preuve de l'estime d'Érasme pour Briard que de dire de lui qu'il était loué au plus haut point par tout le monde, et que cependant il ne l'était jamais assez : *Omnibus laudatissimus et tamen nunquam satis laudatus* (*Epist. ad Mart. Dorpium*, Antverp., 1517, ibid., col. 1808). De tels éloges ne sont pas en contradiction avec quelques passages où le spirituel humaniste accuse Briard de s'être emporté naguère contre lui devant un nombreux auditoire (Brugis, 1521, *Epist. ad P. Barbirium*, p. 655). Le théologien avait quelquefois occasion de protester contre les témérités de langage que l'on recueillait dans les écrits d'Érasme et dont on faisait probablement abus contre lui. On croirait que notre docteur n'était point hostile aux études sur l'antiquité classique qui venaient de jeter leurs racines dans les écoles de l'Europe, mais qu'il faisait ses réserves sur le parti qu'on en tirait pour attaquer l'Église et ses institutions. Un pamphlet latin anonyme de l'époque (v. Schelhorn, *Amœnitates literariæ*, tome I, p. 248-261) se venge contre lui de l'influence qu'il avait exercée sur ses collègues pour obtenir, en 1519, la condamnation des premiers écrits de Luther; mais, après les grossières injures qu'il lui adresse, jusqu'à l'appeler *homo vix bipedalis*, il reconnaît en lui une grande variété de connaissances. C'est que la renommée de Briard était trop bien établie pour qu'on pût, même au loin, l'assimiler aux controversistes qui déclamaient avec passion, mais laissaient percer à chaque instant leur ignorance : on l'accusait gratuitement de colère et d'emportement pour nier la valeur de son argumentation en matière religieuse. Quoique mort avant les plus célèbres théologiens de la même université, Briard, qu'Érasme appelait *caput academiæ*, en fut une des sommités à l'époque qui vit éclater les luttes religieuses et politiques de la réforme. On ne saurait oublier non plus que Jean Briard fut honoré de la confiance d'une princesse instruite et pieuse qui conserva grande autorité dans les provinces belges, Marguerite d'York, veuve du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et qu'il eut même le rang de conseiller parmi les personnes attachées à sa maison. Marguerite avait assuré sa protection à tous les émules de Briard dans les hautes études de droit et de théologie.

Felix Nève.

Valère André, *Fasti acad.*, p. 57 et 97 ; id. *Bibl. Belg.*, éd. 1623, p. 459. — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, pp. 59 à 91. — Swertius, *Athenæ Belg.*, p. 400. — De Ram. *Disquisitio hist. de iis quæ egerunt contra Lutherum theologi Lovanienses*, Bruxelles, 1843, pp. 19-20 — Edm. Reusens, *Syntagma doctrinæ theologicæ Adriani sexti*, etc. Lovanii, 1862, in-8°. — Molanus, *Rer. Lovan.* lib. XIV, l. IX, c. 9 ; t. I, éd. De Ram, 476 et 510.

BRIART (*J.*), né probablement à Spa, où il exerça la pharmacie et où il mourut au commencement de ce siècle,

il est connu par ses efforts pour attirer l'attention sur la fontaine du Tonnelet, source minérale qui était restée dans l'abandon, malgré les éloges de Tissot, de Lucas et d'autres auteurs. Briart, que sa profession mettait en rapport avec beaucoup d'étrangers, soutint la réputation de ses eaux, malgré l'avis contraire de R. de Limbourg, et il réussit à faire partager ses vues à un Anglais qui, à son inspiration, acheta le terrain avoisinant la source et y fit construire un bâtiment renfermant des bains chauds et froids et une piscine assez vaste, entourée de charmilles qui existent encore. C'est le premier établissement de bains qui ait été créé à Spa (1775); il contribua puissamment à la vogue du Tonnelet. Plus tard l'Anglais, acquéreur du terrain, quitta Spa momentanément, confiant son établissement à Briart qui en avait la direction; mais on n'eut plus de nouvelles de lui et le directeur devint ainsi propriétaire. En 1802 parut sa première brochure: *Spa. — Fontaine minérale du Tonnelet et ses propriétés médicinales. Projet d'amélioration et d'embellissement, présenté au gouvernement français et dédié aux buveurs d'eau de Spa*, par Briart, ancien pharmacien, propriétaire de la maison et des bains minéraux du Tonnelet près le bourg de Spa; 17 pages in-8° sans date. En 1803, il fit paraître *Le Trésor de la nature, révélé par les eaux minérales du Tonnelet;* Liége, Latour, an XI, 40 pages in-4°. La préface paraît due à Dethier. Nous ne connaissons pas d'autres détails sur la vie de Briart, qui mourut célibataire. G. Dewalque.

BRICQUET (*Philippe*), arrêtiste, né à Mons dans la première moitié du XVIIe siècle, mort dans la même ville le 19 novembre 1708. Il fut nommé, le 21 février 1681, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut. Sa vie s'écoula calme et paisible sans le moindre incident. Si son nom est arrivé jusqu'à nous, c'est seulement parce qu'il nous a laissé un recueil d'arrêts rendus par la Souveraine Cour et qu'il avait formé lui-même. Ce recueil, dont la plupart des anciens avocats au conseil du Hainaut possédaient une copie, a pour titre : *Points notables jugés par la Cour*. Il renferme des arrêts rendus pendant le XVIIe siècle et se termine par une table alphabétique des matières et des questions jugées; elles roulent toutes sur des points intéressants du droit coutumier. Les arrêts sont rapportés d'une manière plus brève que dans les recueils des conseillers Tahon et Hennekinne. Nous avons vu un exemplaire de ce volume avec le titre : *Arrêts de la noble et Souveraine Cour à Mons, recueillis par M. Bricquet, conseiller d'icelle.*

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie Montoise.*

BRICX (*Eustache* ou *Stassaert*), magistrat, né à Bruges; mort dans cette ville, le 26 août 1436. Avant d'être nommé écoutète de la ville de Bruges, Eustache Bricx avait rempli les fonctions de receveur général de Flandre et montré un grand zèle pour répondre à la confiance que le duc Philippe de Bourgogne plaçait en lui; mais les Brugeois ne pouvaient lui pardonner d'avoir, dans une occasion mémorable, contesté à la commune le droit de prendre les armes et il était d'ailleurs, au dire de Despars, fort impopulaire à cause de son avarice. Eustache Bricx fut nommé écoutète, le 9 du mois de juin 1435. Au mois d'août de l'année suivante, les milices brugeoises, qui s'étaient rendues à l'Écluse pour s'opposer au débarquement de la flotte anglaise, furent insultées par le gouverneur de la ville, qui refusa de les laisser pénétrer dans ses murs. Pleines d'indignation et le cœur avide de vengeance, ces milices, ainsi que les corps des métiers, se réunirent tumultueusement sur la place du marché, à Bruges, et se rendirent à la maison de Dolin de Thielt, où se trouvaient réunis tous les magistrats de la ville. Loin de se calmer à la voix des magistrats, l'irritation populaire ne fit que s'accroître; à ce moment Eustache Bricx osa recourir aux menaces, il chercha à se saisir, sur la place du Marché, de la bannière du duc qui, d'après une charte de 1407, ne pouvait en être enlevée sans que l'assemblée du peuple se rendît coupable de sédition. Le peuple furieux, se précipitant sur lui, l'immola sans pitié. (26 août 1436.) Son cadavre resta étendu au coin de la rue de Breydel et de la place du marché, jusqu'à ce que

le sire de la Gruuthuse, ayant réussi à calmer un peu la foule, ordonna qu'il fût enterré dans l'église de Saint-Donat et promit que l'on ne rechercherait pas les meurtriers. Cependant le duc Philippe de Bourgogne, peu de temps après, ayant imposé une amende de trente mille philippus d'or à la ville de Bruges, ordonna que sur cette somme deux mille philippus fussent remis à la famille d'Eustache Bricx, du chef du meurtre de ce dernier.

Bon Albéric de Crombrugghe.

BRIDOUL (*Toussaint*), écrivain ecclésiastique, né à Lille en 1595, entra dans la Compagnie de Jésus à l'âge de vingt-deux ans, passa la plus grande partie de sa vie dans les travaux du ministère des âmes, et mourut pieusement dans sa ville natale le 28 juillet 1672. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Le triomphe annuel de N. Dame, où il est traité chaque jour de l'an des Honeurs que la Vierge a receus du Ciel et de la Terre.* Lille, Pierre de Rache, 1640; vol. petit in-8°, comprenant deux parties de 530 et 643 pages, sans les liminaires et les tables de matière. — 2° *La Vie de François Cajetan de la Compagnie de Jésus, écrite en italien, par le R. P. Alphonse Cajetan, remise en françois par le R. P. Toussaint Bridoul.* Lille, Pierre de Rache, 1641; vol. in-12 de 295 pages. — 3° *La Boutique sacrée des Saints et vertueux artisans, dressée en faveur des personnes de cette vocation.* Lille, Nicolas de Rache, 1650; vol. in-16 de 373 pages. Ce petit livre curieux fut traduit en flamand et publié sous le titre de : *Den doorluchtigen Winckel van de heylighe en deughdelycke Coplieden ende Ambachtslieden, ghemaeckt in 't François door R. P. Tossanus Bridoul, ende verduytst, en vermeerdert, door R. P. Franciscus De Smidt, beyde priesters der Societeyt Jesu.* T'Antwerpen, by Cornelis Woons, 1651; vol. petit in-12 de 294 pages sans les liminaires. — 4° *L'Escole de l'Eucharistie, establie sur le respect miraculeux que les bestes, les oiseaux et les insectes, ont rendu en différentes occasions au Saint-Sacrement de l'Autel.* Lille, 1672; vol. in-12. Cet ouvrage est un recueil de prétendus miracles, tirés de différents écrivains, et disposés par ordre alphabétique des noms d'animaux en qui ils se seraient opérés. L'auteur y manque de discernement et de saine critique en faisant passer comme miracles des faits supposés ou qui manquent de fondement. Aussi les hétérodoxes ne manquèrent-ils pas de ridiculiser la publication du P. Bridoul, et de l'exploiter contre le dogme catholique de la présence réelle. Un protestant la traduisit en anglais et y joignit une méchante préface où il combat la croyance aux miracles. Voici le titre de cette traduction : *The School of the Eucharist, established upon the miraculous respects, and acknowledgements, which beasts, birds and insects, upon several occasions, have rendred to the holy Sacrament of the Altar, translated from the french, by W. Cloget.* London, 1688, vol. in-12 de 58 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 659. — Aug. et Al. De Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1re série, p. 129.

BRIEY DE LANDRES (*Auguste-François*, comte **DE**), homme de guerre, né le 18 février 1749, au château de Ruette, mort à Lintz en 1807. Le comte de Briey descendait des comtes d'Ardennes et il était fils du comte Nicolas-Henri de Briey, baron de Landres, membre de l'état noble du duché de Luxembourg. Il embrassa la carrière des armes, entra dans le régiment wallon de Vierset et parvint assez rapidement aux grades supérieurs; étant lieutenant-colonel, il commanda avec beaucoup de distinction un bataillon de grenadiers wallons pendant la guerre que l'Autriche soutint contre la république française; il devint, en 1794, colonel du régiment wallon de Beaulieu et se fit remarquer à la tête de ce corps au siége de Landrecies et au combat d'Erquelines. Après avoir pris part à presque tous les combats de l'époque, il fut élevé au grade de général, le 1er mars 1797, et commanda une brigade dans l'armée autrichienne en Italie; comme tel il assista à la bataille de Marengo où il fut blessé. Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexikon des kaiserthums Oesterreich*. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant les guerres de la révol. française.*

BRIL (*Mathieu*) le vieux, peintre, né à

Breda (ancien Brabant). Les données que l'on a sur cet artiste sont encore obscures et embrouillées. Dans le catalogue du Musée d'Anvers, à l'article de Paul Bril, nous lisons « qu'en 1546, un Mathieu Bril, peintre, occupait une partie de l'ancien cloître de Notre-Dame, pour la location de laquelle il payait annuellement, avec plusieurs autres artistes, deux livres quinze escalins. » D'autre part, M. Chrétien Kramm, dans ses *Vies des peintres hollandais et flamands*, mentionne un détail fort intéressant et qui nous met complétement sur la trace de l'origine de Bril. Dans la *Description de Breda*, par Van Goor (p. 306), nous dit cet auteur, on lit : « Mathieu Bril, « un portraitiste (1) renommé, est aussi « né à Breda. Il a laissé un fils, Paul Ma- « thieu Bril, lequel fut un paysagiste « des plus célèbres à Rome. »

Van Goor n'a pas connu l'existence de Mathieu, le jeune, est-ce à cause de l'expatriation prématurée de celui-ci, ou bien, dans les noms du fils cité, Paul-Mathieu, faut-il voir une confusion des deux frères? Des renseignements que nous venons de rapporter, il résulte, dans tous les cas, que Mathieu Bril, le vieux, est né à Breda, qu'il y fut peintre distingué, qu'il alla s'établir à Anvers, où il demeurait en 1546, et que c'est là où naquirent ses deux fils. Ad. Siret.

BRIL (*Mathieu*), le jeune, fils de Mathieu, le vieux, peintre de paysage, de vues d'architecture, d'ornements, etc., naquit à Anvers, en 1550. On ne sait rien de ses premières années ni du maître dont il reçut les leçons. Il partit très-jeune pour l'Italie et, dit-on, aussitôt après y être arrivé, il fut chargé par le pape de peindre de nombreuses fresques dans les salles du Vatican. Le souverain pontife était alors Grégoire XIII, et le fait que nous venons de rapporter devait se passer vers 1573 ; trois ans après, en 1576, Mathieu fut rejoint à Rome par son frère cadet, Paul, dont il devint le maître et qu'il initia à la peinture à fresque. Il consacra les dernières années de sa trop courte existence à tous les travaux dont le pape l'avait chargé et auxquels il fit probablement participer Paul. Surpris par la mort à trente-quatre ans, c'est-à-dire en 1584, il expira entre les bras de son frère. Sans avoir été un artiste hors ligne, Mathieu Bril exécuta des œuvres assez remarquables pour mériter les éloges des meilleurs connaisseurs de Rome. Ensuite il importe de revendiquer pour cet artiste, ainsi que pour son frère, la priorité dans la peinture de paysage. Ce genre avait été jusque-là l'accessoire; à part l'ancienne et petite école, quasi-miniaturiste, de Patenier, on n'avait pas encore vu les compositions topographiques, la reproduction de la nature formant le sujet principal. C'est là qu'il faut, avant tout, chercher l'étonnant succès des Bril, à Rome. Cependant d'autres qualités y aidèrent. Il y a chez Mathieu de la grandeur ; il possédait l'art de composer ; mais il manquait d'harmonie et une grande sécheresse déparait ses œuvres. Il fit très-peu de tableaux de chevalet; Paris en possède deux, une *Chasse aux daims* et une *Chasse au cerf;* Dresde, deux également, une *Chasse au sanglier* et le *Voyage du jeune Tobie et de sa femme à Haran* ; Naples, *Des chasseurs en plaine;* dans la collection d'Ambras, à Vienne, un beau *Paysage avec bergers et animaux.*

Il est cité dans Le Blanc comme ayant gravé à l'eau-forte, quoique cet auteur ne cite aucune de ses estampes; la chose est possible, toutefois nous n'avons jamais vu aucune de ces gravures et elles ne se trouvent mentionnées que chez Le Blanc. Il y a donc lieu de croire que ce dernier a commis une erreur. Mais on a gravé, d'après Mathieu, les deux recueils suivants : — 1° *Topographia variarum regionum Hagæ Comit., ab Hondio excusa* 1614 (vingt-neuf pièces). — 2° *Topographia æri incisa a Simone Frisio ab C. Visschero excusa*, 1611 (vingt-cinq pièces). — Toutes ces planches sont in-4° oblong. Raphaël Sadeler a gravé deux paysages d'après Bril. Ad. Siret.

BRIL (*Paul*), second fils de Mathieu, le vieux, né à Anvers, en 1556. Dès son enfance il fut destiné à la peinture et placé chez un artiste obscur, Damien Oortelman. Le nom de celui-ci a été tra-

(1) Dans ce même article, M. Kramm parle du vieux Bril comme d'un célèbre peintre *de fruits*. Quelle est la bonne version? Sont-ce les fruits ou est-ce le portrait que peignait Bril, le père?

vesti par Van Mander en *Damien* Wortelmans, et par ses successeurs en *Daniel* Wortelmans. Le catalogue du Musée d'Anvers lui a restitué son vrai nom, mais avant la publication de cet ouvrage, on lit dans une description de la galerie Lichtenstein, à Vienne, publiée en 1767 (1), que Paul Bril fut élèvé d'un certain Damien Hortemans. On ignore où le peintre Vincent Fanti, auteur de cette description et conservateur de la collection, a puisé ce renseignement, car le nom d'Oortelman n'est parvenu jusqu'à nous que parce qu'il est cité dans les registres de Saint-Luc. Fort jeune encore, — à quatorze ans, dit Van Mander, — Paul fut obligé d'entreprendre toutes espèces de travaux, soit pour aider ses parents peu aisés, soit pour subvenir à sa propre existence. Parmi ses ouvrages, le vieux biographe flamand cite les couvercles de clavecins qu'il peignait à la gouache; on sait qu'à cette époque il était de mode de rehausser les meubles en les ornant de motifs peints. Quelques indices font supposer que le jeune Bril fut orphelin de bonne heure. Il quitta Anvers pour faire un voyage à Breda; ce voyage, resté longtemps inexplicable, devient tout naturel depuis que nous savons que cette ville fut la patrie du vieux Bril : mille raisons pouvaient y appeler notre jeune artiste; de Breda il revint à Anvers et manifesta sans doute dès lors le projet d'entreprendre d'autres voyages plus intéressants qui n'obtinrent pas l'approbation de ses amis ou de ses proches, car Van Mander (édition de 1618) nous dit « qu'à l'insu de ses amis qui ne voulaient pas de ses voyages au dehors » (*onwetens zyn vrienden, die zyn uytreysen niet begeerden*) il partit à vingt ans pour la France. M. Kramm, en traitant le même sujet, rend ainsi l'opposition que Bril rencontra : « *ten ondank zyner bloedmagen* » (contre la volonté de ses proches). Quoi qu'il en soit, amis, tuteurs ou proches, il ne s'agissait point des parents du peintre, et l'espèce de censure que des amis ou des alliés pouvaient exercer sur le jeune homme encore mineur, prouve surabondamment que cette autorité ne se manifestait qu'à défaut d'autre.

Voilà donc Paul Bril échappé à ses amis et en route pour la France; on n'augurait guère de son avenir, car les leçons assez médiocres reçues par lui à Anvers n'avaient même produit qu'un résultat peu satisfaisant; l'élève n'avait guère de compréhension, rien chez lui ne dénotait cette vocation qui se manifeste même dans la jeunesse des grands artistes, si ce n'est, (ce dont on n'a pas assez tenu compte), le désir de voir d'autres pays, de retrouver son frère pour s'instruire près de lui et d'aller chercher, peut-être à l'aventure, les moyens d'arriver à un but encore vague et indéterminé, moyens qu'il ne trouvait pas autour de lui.

Il ne fit, croit-on, que passer à Paris, mais il s'arrêta quelque temps à Lyon. De là enfin il se dirigea vers Rome où il arriva en 1576 ou 1577 au plus tard. Il se mit immédiatement sous la direction de son frère Mathieu, et, dès que le procédé lui fut devenu familier, son intelligence assoupie jusqu'à ce moment, prit l'essor et il ne tarda pas à laisser son maître loin derrière lui. Le peintre avait trouvé sa voie. Il est très-probable que Mathieu l'associa à ses travaux et que de cette façon le souverain pontife put apprécier ce que promettait ce vigoureux talent. Aussi, lorsque Mathieu rendit si prématurément le dernier soupir entre les bras de son frère, laissant inachevés une grande partie de ses travaux, celui-ci reçut du pape l'ordre de les achever. Il ne tarda pas à être officiellement au service de Grégoire XIII et à hériter des charges et des pensions délaissées par son frère. Dès lors son existence se concentra tout entière à Rome, dans ses œuvres sur les murs comme dans les tableaux de chevalet ou les superbes dessins qu'il trouvait encore le temps d'exécuter. A partir de ce moment, plus de voyage, plus d'événements; on ne connaît de lui que ses travaux et la faveur constante dont l'honorèrent les divers papes qu'il vit successivement occuper le trône pontifical. Parmi ceux-ci, ce fut Clément VIII dont il eut le plus à se louer. C'est pour ce pape qu'il exécuta cette fresque colossale dont parle Van Mander,

(1) Cette description est rappelée dans une notice du Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXII, p. 594, 1re partie.

et qui représentait saint Clément jeté à l'eau avec une ancre au cou. Cette composition à la détrempe date de 1602 et avait soixante-huit pieds de large; elle ornait la salle neuve du palais pontifical. Le pape avait une affection particulière pour Paul Bril; c'est lui qui lui avait donné le sujet de la grande fresque et la réussite de celle-ci valut à notre artiste de nouvelles commandes et de nouveaux honneurs. On prétend que Clément VIII venait s'asseoir auprès de son peintre pour le voir travailler, pendant des journées entières. A la Scala Santa il exécuta deux grandes compositions dans le même genre que celle dont nous venons de parler, *Jonas englouti par la baleine* et le *Prophète rejeté par le monstre*. C'est encore à dater de Paul Bril que l'on introduisit la peinture du paysage dans les monuments religieux; le caractère majestueux qu'il savait y mettre ne heurtait point le style de ces édifices grandioses.

A la *Chiesa Nuova*, il représenta la *Création*; il peignit la voûte de l'église Sainte-Cécile, orna de deux paysages d'une grandeur colossale celle de Saint-Vital; au couvent des Théatins, il étoffa de ses paysages les épisodes de l'histoire de saint Bernard, de Balthazar Peruzzi; au couvent des Jésuites, il peignit des oiseaux pour la chapelle de Saint-François. Comme il arrive ordinairement, la mode se mit de la partie et la faveur du souverain entraîna celle des grands seigneurs; c'est à peine si Bril pouvait suffire à ses commandes, malgré son assiduité au travail et sa grande facilité; les Montalti, les Mattei, les Borghèse, les Rospigliosi l'employèrent tour à tour pour embellir leurs palais; on sait que notre Flamand fut lié avec Annibal Carrache et que celui-ci peignit des figures dans ses tableaux, ainsi que Rottenhamer, le chevalier d'Arpin et d'autres. Après une carrière longue, calme et pourtant si bien remplie, Paul Bril mourut à Rome en 1626 et y fut enterré dans l'église *del' Anima*.

Van Mander nous parle de ses élèves à Rome et nous cite un certain Balthazar Lauwers, marié, âgé de vingt-huit ans (en 1604) et bon paysagiste. C'est un de ces nombreux enfants perdus de la Belgique qui n'ont point laissé de traces dans leur patrie; puis Guillaume van Nieuwlant, d'Anvers, âgé de vingt-deux ans et actuellement (toujours en 1604) à Amsterdam. Ces dernières données ne sont pas d'accord avec celles fournies par De Bie. Ajoutons encore à la liste de ses élèves, Corneille Vroom, qui fut, en même temps, son ami et Augustin Tassi qui fut lui-même le maître de Claude Lorrain. Quant à Nicolas Spierings, cité comme tel, il naquit en 1633, sept ans après la mort de Paul Bril et ne put donc être qu'un de ses imitateurs. Notre peintre créa d'ailleurs une école nombreuse; on comprend que ce genre nouveau en Italie et qui permettait de déployer sur les vastes murailles des palais ou des temples italiens, les merveilles d'une radieuse nature, devait tenter les jeunes imaginations et exercer le pinceau d'une pléiade d'artistes.

Le talent de Paul Bril a été diversement apprécié; aujourd'hui encore, il a ses enthousiastes et ses détracteurs. Ceux-ci cependant ne sont pas nombreux et encore ils ne peuvent s'empêcher de rendre justice aux principales qualités du maître. Nagler est peut-être le plus acerbe des critiques de Bril; il lui reproche les tons verdâtres et crus, la froideur du coloris, les personnages qui ne sont que de lourds paysans flamands. Les premiers plans sont assez souvent crus, il est vrai; mais on croit que c'est par suite de la disparition des glacis; quant aux figures, outre qu'elles furent souvent exécutées par d'autres, elles ne furent jamais pour Bril qu'un accessoire destiné à rompre la monotonie du paysage et l'animer; ses animaux ne sont pas étudiés et n'ont même aucune prétention. C'est dans le paysage seul que le maître se trouvait à l'aise; mais, pour nous, s'il a rendu des sites charmants, s'il a composé avec une poésie grave, sévère, grandiose ou aimable et attrayante, il a cependant *composé*, et nous eussions mieux aimé qu'au lieu de se souvenir, il eût simplement reproduit ce qu'il voyait sous ses yeux. Un paysage, quelque savamment conçu qu'il puisse être, quelque calcul

qu'il y ait dans l'agencement des arbres, dans l'effet à obtenir, ne sera jamais à la hauteur du moindre coin de campagne copié sur place. Il y manquera toujours ce certain je ne sais quoi qui fait qu'on reconnaît un site sans l'avoir jamais vu, comme on est sûr que certains portraits sont ressemblants quoiqu'on ne connaisse pas les originaux. Cela n'empêche qu'on appréciera, dans les œuvres de Bril, avec quelle adresse sont placés là, au premier plan, ces grands chênes, ces hêtres sombres qui doivent servir de repoussoir; combien chaque arbre convient à chaque terrain, combien chaque scène convient à chaque site; on admirera cette habile dégradation, cet air qui circule partout, la profondeur ombreuse de ces bois, puis, avant tout, ces lointains inimitables qu'on aperçoit à travers une vapeur légère, souvenir de la patrie éloignée. On louera avec raison ce feuillé savant, ce dessin sévère dans les arbres, cette hardiesse avec laquelle, lui le premier, abaïssa l'horizon, nous faisant voir la nature de plus près et non plus du haut d'un observatoire aérien. Son invention était des plus riches, il possédait au plus haut degré le sentiment du pittoresque; quoi qu'on ait pu dire, jamais il n'imita ni Carrache, ni Titien; il est probable que la vue de leurs œuvres grandioses et de celles de tant d'autres illustres Italiens qui l'entouraient, exerça une naturelle et inévitable influence sur son imagination et firent comprendre à son génie dans quelle voie il devait marcher; mais Bril resta toujours lui-même; comme l'a dit fort bien un de ses biographes : « On l'imita beaucoup, mais il « n'imita personne. » Ses fresques étaient, en général, largement traitées et ses tableaux de chevalet terminés avec un soin minutieux, surtout à la fin de sa carrière; il devina le paysage historique et l'ébaucha s'il ne le créa pas. C'est lui qui introduisit dans les sites ces ruines si poétiques qui furent plus tard imitées avec tant de succès. Enfin, si nous voulons être justes envers Paul Bril, songeons à l'état du paysage comme genre, à l'époque où il vivait; songeons qu'il en fut presque le créateur; pour des yeux non prévenus, il fut l'initiateur de Claude Lorrain et même du Poussin; le Lorrain descendait directement de lui par le seul intermédiaire de son élève Tassi. Paul Bril, en un mot, eut à faire pour le paysage ce que firent les successeurs des gothiques pour l'histoire. Ses tableaux remplissent l'Italie et ornent les principaux musées de l'Europe. Ceux de Belgique, sa patrie, n'en ont qu'un, au musée d'Anvers; c'est un fin tableau de la dernière manière du peintre, traité avec un soin merveilleux. Il est connu sous le nom de l'*Enfant prodigue;* une des principales figures de ce paysage varié et animé, est un berger à l'air triste, qui garde des pourceaux et qui doit représenter l'Enfant prodigue. A Paris, une *Chasse aux canards*, belle et attrayante composition, dont les figures passent pour être d'Annibal Carrache; *Diane et ses nymphes*, même observation que pour le précédent dont il est le pendant; *les Pêcheurs*, signé : PA. BRILLI, 1624; *Pan et Syrinx*, figures de Carrache ou du Josépin, et quatre autres paysages; à Berlin, le *Forum; Chasse au sanglier;* la *Tour de Babel*, et deux autres paysages; à Munich, *Guérison du possédé;* et un *Paysage avec vue sur la mer;* à Dresde, *Sainte Famille dans un paysage*; le *Jeune Tobie*, dans sa dernière manière; signé : PAVOLO BRILLI f. 1624; *Paysage avec ruines*, daté de 1600, et plusieurs autres; à Madrid, deux paysages avec figures; à Florence, *Saint Paul dans le désert; Chasse au sanglier*, que Goëthe trouvait un des chefs-d'œuvre de l'auteur; le *Triomphe de Psyché*, dans sa dernière manière, et autres; à Rome, au palais Doria, cinq tableaux dont deux ont des figures de Carrache, un *Christ au Calvaire* et *Diane et Calisto;* à Naple., un *Baptême de Jésus-Christ*, et un singulier tableau qui représente *Sainte Cécile jouant du clavecin.* Citons encore Milan, Mayence, Fontainebleau, Amsterdam, comme possédant également des œuvres du maître. Un détail assez intéressant, noté par M. Alex. Pinchart, c'est que Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, possédait, en 1617, trois miniatures de Paul Bril : la *Visitation*, la *Tentation de Jésus au*

désert et la *Fuite en Égypte*. Cette dernière était un don de Ferdinand, archiduc d'Autriche. Paul Bril a peint à fresque, sur cuivre, sur toile, sur bois et même aussi sur marbre. Ses dessins sont peut-être aussi estimés que ses tableaux; il les terminait avec le fini le plus précieux; mais il faut bien remarquer que, quelque achevées que soient ses œuvres, elles n'ont rien de léché et ne perdent point de leur largeur. La fameuse collection de M. Crozat, décrite par Mariette, contenait cent et vingt-sept dessins du maître, parmi lesquels on en remarquait quelques-uns à l'encre de Chine sur vélin. Un d'entre eux, exécuté à Rome, en 1604, était un cadeau que Bril avait fait à son ami, Paul van Halmale, l'amateur anversois renommé. Paul Bril a gravé à l'eau-forte, avec une pointe large et facile; ses estampes sont rares; elles n'ont parfois d'autre signature que ses initiales. Dans la suite des gravures de Van Nieulant d'après le maître, il y a quatre paysages de Paul lui-même; puis deux paysages marqués PAULUS BRIL *inv. et fec. Vicenzo Censi formis Romæ; l'Hermitage; Joan Orlando forma;* les *Deux Voyageurs:* PAULUS BRIL *Invent. et Fecit* 1590. *Nicolo van Aelst formis*; le *Troupeau sur la montagne*, marquée comme la précédente; enfin, huit paysages octogones dont le premier est marqué de l'adresse : JO. JACOMO ROSSI *formis Romæ* 1618. En outre, Sandrart attribue encore au même auteur une grande planche, le *Campo Vaccino*, avec ruines et figures, et gravée d'après un de ses plus beaux tableaux; mais cette estampe est introuvable. Peu d'artistes ont été plus gravés que Paul Bril; une des principales, sinon la principale suite, a été gravée d'après lui, par son élève Guill. van Nieulant; elle se compose de soixante planches et rend admirablement les qualités du maître qu'on peut étudier à fond dans cette suite. Parmi ses graveurs, citons encore Luc Vosterman, C. Galle, Le Bas, les Sadeler, Prenner, H. Hondius, comte de Caylus, W. Hollar, Mérian, Perelle, Weisbrod, Stock, etc., etc. Son portrait est parmi la célèbre collection des *Cent* gravés par Van Dyck. Ad. Siret.

BRIMEU (*Charles* DE), comte de Megen (1), seigneur d'Humbercourt, chevalier de la Toison d'or, homme de guerre, mort à Zwolle, le 8 janvier 1572. Charles de Brimeu servit dans les armées de l'empereur Charles-Quint; il était déjà un des généraux des troupes impériales lorsque, en 1553, elles combattirent les Français à Falmas. En 1554, il fut revêtu de la charge de super-intendant de Thionville d'où il seconda énergiquement les opérations de Martin van Rossem contre les Français; il prit et détruisit le château de Cutange, mais ayant été atteint de la peste qui décimait alors l'armée, il dut rester étranger au reste de la campagne. Rétabli de cette terrible maladie, il reçut de l'empereur le gouvernement du Luxembourg, devenu vacant par la mort de Van Rossem; il obtint, en même temps, la patente de chef et capitaine d'une bande d'ordonnance de trente hommes d'armes et soixante archers. Sur la proposition du cardinal Granvelle, il fut nommé, en 1558, lieutenant et capitaine général du Hainaut; puis, lors de la répartition des hauts emplois faite par le roi Philippe II, en 1559, avant de quitter les Pays-Bas, il obtint le gouvernement de la Gueldre et du comté de Zutphen.

Le comte de Megen joua un rôle important dans les premiers événements de l'époque des troubles. Il entra d'abord dans la ligue contre le cardinal Granvelle; il était d'accord avec le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, lorsque ces seigneurs annoncèrent ouvertement à la gouvernante des Pays-Bas qu'ils ne voulaient pas soutenir l'inquisition (2) et qu'ils quitteraient plutôt le conseil que de la favoriser; mais lorsqu'il eut reconnu que le prince d'Orange, de même que les comtes d'Egmont et de Hornes, avaient des projets plus vastes que ceux auxquels il s'était d'abord associé, lorsqu'il eut constaté enfin qu'indépendamment de la liberté de conscience qu'ils étaient unanimes à réclamer, ces seigneurs voulaient le ren-

(1) Megen, seigneurie située sur la rive gauche de la Meuse, formant la limite entre la Gueldre et le Brabant.

(2) Lettre de la régente, du 25 juillet 1565.

versement du trône de Philippe II et une révolution sociale, il se sépara d'eux. Dès ce moment son dévouement au service du roi fut taxé de trahison et le comte de Megen se vit en butte à toutes les calomnies, à tous les outrages. Ses adversaires lui reprochèrent d'avoir dévoilé à la gouvernante le secret des délibérations auxquelles il avait assisté (1). Le fait est que son zèle à faire réprimer les projets des confédérés fut parfois excessif et l'entraîna même à des actes que les passions politiques expliquent, mais qui ne peuvent être justifiés devant une conscience honnête. C'est ainsi que lors de l'assemblée de Saint-Trond, pour en connaître les résolutions, il ne se contenta pas d'y envoyer un de ses gentilshommes, il gagna le principal conseiller des chefs de la confédération en lui faisant espérer une place au grand conseil de Malines ou même au souverain conseil de Brabant (2)! C'était par de pareils moyens qu'il parvenait à tenir la gouvernante au courant de tous les projets des confédérés; il ne cessait, en même temps, de la pousser aux mesures les plus violentes, lui disant que quand même le roi accorderait la modification des placards et l'abolition de l'inquisition, « la feste « ne se passeroit pas sans se frotter » et insistant pour qu'elle se mît en mesure de « rompre la teste à celluy qui ne se « vouldroit contenter de la réponse du « roi et empescher les presches. »

Il est juste de constater cependant que malgré son opposition aux projets des confédérés et son dévouement souvent aveugle à la cause du roi, le comte de Megen ne cessa jamais de réclamer la révision des placards contre l'hérésie et de s'opposer positivement à l'établissement de l'inquisition; il déclara sans détour à la gouvernante qu'il ne servirait jamais le roi pour la défense de ces deux causes (3).

Quoi qu'il en soit, la gouvernante fut assez mal inspirée pour charger un homme qui ne jouissait plus d'aucun crédit, du soin d'aller à Anvers calmer les esprits ou d'aviser au moyen d'y arrêter le développement de la réforme. Le comte de Megen se rendit donc auprès des magistrats de cette ville, chercha à leur persuader de recevoir une garnison pour leur propre sûreté et défense (4); mais il fut très-mal reçu: ses propositions soulevèrent une émeute; lui personnellement n'échappa que par une fuite honteuse au mauvais parti qu'on voulait lui faire. Le souvenir du triste sort de son aïeul, Guy d'Humbercourt, le chancelier de Charles le Téméraire, que les Gantois décapitèrent en 1477, n'était pas fait du reste pour l'encourager à braver les émotions populaires; il revint furieux des affronts qu'il avait reçus et conseilla à la gouvernante d'assiéger cette ville rebelle.

D'après les ordres de la gouvernante, il leva un régiment d'infanterie de Bas-Allemands de dix enseignes (5), se mit à la poursuite de Bréderode, qui avait rassemblé quatre à cinq mille hommes, et le força à abandonner Vianen dont le célèbre auteur du Compromis aurait voulu faire sa place d'armes pour agir ensuite sur toute la province. Megen, secondé par d'Arenberg et Noircarmes, déjoua tous ses projets, lui tua plus de cinq cents hommes et le contraignit à chercher un refuge chez son beau-père où il mourut bientôt après, miné par le chagrin et surtout par les excès de tout genre auxquels il s'adonnait.

Le comte de Megen fit rentrer Groninghe et toutes les villes de la Hollande et de la Zélande sous l'autorité de la gouvernante; il soumit également la Gueldre, déploya dans le gouvernement de cette province une sévérité extrême contre les sectaires et les fit exécuter sans aucune forme de procès (6).

Les services du comte de Megen et son dévouement au roi furent récompensés par de nombreuses faveurs, notamment par la charge de maître et capitaine général de l'artillerie dont Philippe II lui expédia la patente, le 30 décembre 1566.

(1) Lettres de la régente, du 3 avril et du mai 1566.
(2) Lettre du 24 juillet.
(3) Opperus. — Lettre de la régente, du 25 mars 1566.
(4) Pontus-Payen.
(5) Lettre de la gouvernante, du 1er août 1566.
(6) Pontus-Payen.

Le comte de Megen n'accepta cet emploi qu'à la condition de conserver en même temps le gouvernement de la Gueldre, ce qui eut lieu contrairement aux précédents et aux intentions du roi. Le duc d'Albe, à son arrivée aux Pays-Bas, ajouta encore à son importance en le désignant pour exercer, conjointement avec le duc d'Arenberg, le commandement des troupes destinées à agir en campagne. Le comte de Megen prit part, en cette qualité, à toutes les expéditions du duc d'Albe contre les confédérés; il ne put malheureusement arriver à temps sur le champ de bataille d'Heyligerlée pour secourir son collègue d'Arenberg, mais il rallia les débris de ses troupes et parvint, par la rapidité de ses mouvements, à empêcher l'ennemi d'occuper Groninghe. Il assista à la défaite de Louis de Nassau à Jemmingen (juillet 1568), et prit part, à la tête d'une partie des bandes d'ordonnance, aux opérations du duc d'Albe qui amenèrent la dispersion des troupes du prince d'Orange.

En 1570, le comte de Megen quitta le gouvernement de la Gueldre pour celui des provinces de Frise, d'Overyssel et de Groninghe où il résida jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

Pontus-Payen. — Hopperus. — Mendoce. — Strada.— Meteren.— Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, etc., etc.

***BRIMEU** (*Guy* **DE**), seigneur d'Humbercourt, comte de Megem, ministre de Marie de Bourgogne, né en Picardie, décapité à Gand le 3 avril 1477 (n. s.).

On ne connaît de la vie de ce personnage que les actes politiques et la fin tragique. Attaché au service de Charles le Téméraire, on le voit, en 1467, s'emparant de la ville de Liége à laquelle ce prince réserva un si triste sort. L'année suivante, se trouvant à Tongres, il fut fait prisonnier par les Liégeois, marchant contre l'armée du duc de Bourgogne. Il n'échappa à la mort, dans cette circonstance, que par le dévouement d'un chevalier nommé Guillaume De Witte.

Quelques années après, en 1473, le duc l'employa dans les négociations qu'il avait ouvertes avec Louis XI. Après la mort de Charles le Téméraire, il passa au service de sa fille; mais il eut surtout en vue les intérêts de la France qui convoitait, on le sait, si ardemment les domaines de Marie de Bourgogne. Cette conduite odieuse fut la cause de sa perte. Il avait préludé à ce rôle en donnant les mains à la conclusion d'un mariage entre le dauphin et l'héritière de Bourgogne, union qui devait amener, tôt ou tard, la la confiscation de la nationalité flamande au profit de la France.

Constamment menacée par le roi Louis XI, la duchesse avait envoyé une ambassade à ce monarque pour conclure avec lui un traité qui devait assurer l'intégrité de ses États. Elle était composée du chancelier Hugonet, son ministre (voir ce nom), de Louis de Gruthuse, gouverneur de la Hollande, du seigneur de Vere et de Guy de Brimeu, etc. Celui-ci et Hugonet se séparèrent de leurs collègues dans cette délicate mission et promirent, imprudemment, au roi la reddition de la cité d'Arras. Revenus à Gand, ces deux ministres, auxquels les Flamands imputaient d'autres griefs encore, furent saisis et emprisonnés. Malgré l'intervention personnelle de la duchesse auprès des métiers pour obtenir leur mise en liberté, elle se vit obligée d'instituer une cour de justice spéciale, composée de trente-six juges, chargés d'instruire leur procès. Ils furent condamnés à mort et exécutés sur la place du Marché du Vendredi. Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, sur qui pesaient les charges les moins graves, montra jusqu'au dernier instant un courage à toute épreuve et une fermeté d'âme sans exemple. On trouvera l'histoire de ce sombre drame à l'article Hugonet, celui des deux ministres qui y joua le principal rôle.

Bon de Saint-Génois.

Baron de Saint-Génois. *Sur la compétence de la juridiction à laquelle furent soumis Hugonet et Humbercourt*.—Gachard, sur le même sujet.— De Smet, sur le même sujet. (Académie royale de Bruxelles, t. VI.) — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

BRISSEAU (*Michel*), né à Tournai dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Son père, Pierre Brisseau, auteur de plusieurs écrits, était né à Paris, mais avait été inscrit au collége des médecins de Tournai, en 1677. Le 10 septembre

1696, Michel Brisseau se fit également immatriculer au même collége. Comme ces deux médecins ont exercé des fonctions identiques dans la même ville, il n'est pas toujours aisé de découvrir, parmi les ouvrages qui portent leur nom, quels sont ceux dus au père et quels appartiennent au fils. Nous avons évité cette confusion en suivant la route indiquée par Lecouvet (*Tournai littéraire*, Gand, 1861, in-8o). Michel Brisseau se distingua parmi ses confrères au point de se voir, successivement, nommé professeur d'anatomie et de botanique à la faculté de médecine de Douai, où il avait pris le bonnet de docteur; conseiller du roi de France; médecin-major des hôpitaux de Flandre; médecin-pensionnaire de la ville de Tournai et médecin du duc de Berry. Il mourut au mois de mars 1743, après avoir acquis la gloire d'avoir le premier démontré le véritable caractère de la cataracte. Il a prouvé par des faits nombreux communiqués à l'Académie royale des sciences de Paris, dans la séance du 18 mai 1705, et, plus tard, dans ses publications, que la cataracte est l'opacité totale ou partielle du système lenticulaire de l'œil. C'est dans les ouvrages suivants qu'il consigna le résultat de ses observations et se fit connaître comme médecin-observateur de grand mérite : 1o *Nouvelles observations sur la cataracte, lues à l'Académie royale des sciences*, le 18 novembre 1705. Tournay, A. Dupuicht, 1706, in-12. — 2o *Deuxièmes observations sur la cataracte.* Tournay, 1708, in-8o. — Ces deux écrits furent amèrement critiqués par un ophthalmologue anglais, Th. Woolhouse, dans l'ouvrage suivant : — *Dissertations savantes et critiques de Woolhouse sur la cataracte et le glaucome de quelques modernes et principalement de Brisseau, Antoine et Heister, avec une réponse juste et énergique à l'apologie du dernier ; le tout mis au jour par Christoffle Lecerf.* Offenbach, 1717, in-8o. Cet ouvrage parut aussi en latin. — 3o *Traité de la cataracte et du glaucome*, par M. Brisseau le fils, médecin-major des hôpitaux du roy et pensionnaire de la ville de Tournay. Paris, 1709, in-12. L'ouvrage a été traduit en allemand par J. Casper Sommer et publié à Berlin en 1743, in-8o. — 4o *Lettre touchant les remèdes secrets.* Tournay, 1707, in-12. — 5o *Observations faites* par M. Brisseau, conseiller du roy, professeur d'anatomie à l'Université de Douay, etc. Douai, 1716, in-8o.

Ce livre étant devenu rare, B. Boudon le fit réimprimer en 1734, à la suite de son édition de l'*Anatomie chirurgicale* de Palfyn, et des *Observations anatomiques et chirurgicales* de Fréd. Ruysch. Paris, 1734, in-8o. Les observations de Brisseau ont une pagination spéciale et portent pour titre : *Six observations de M. Brisseau*, conseiller du roi, médecin-major des hôpitaux de Flandres, docteur en médecine et professeur d'anatomie et de botanique à l'Université de Douai, imprimées pour la première fois en 1716, revues par l'auteur. Paris, 1734, in-8o de 36 pages. — 6o *Dissertations sur les mauvaises et pernicieuses qualités du cuivre dans les ustensiles qui servent à la cuisine et à la pharmacie, et sur les salutaires effets du fer*, par Brisseau, Tournay, Joveneau, 1745, in-12. C. Broeckx.

BRISSELIUS (*Jean*), religieux de la Compagnie de Jésus, né à Louvain en 1582, entra au noviciat de Tournai en 1602. Il fut professeur de rhétorique au collége d'Anvers, et y enseigna avec beaucoup de talent et de réputation. Après quelques années de professorat, il fut appelé à Rome pour remplir les fonctions de secrétaire du père général pour les lettres du nord. Il prononça ses grands vœux dans la ville éternelle et y mourut le 12 mars 1634. On a de lui la traduction suivante : *Caroli Scribanii meditationes e belgica in latinam linguam conversæ.* Antverpiæ, apud hæredes Martini Nutii et Joannem Meursium, 1615 ; volume in-12 de 557 pages. Cette traduction fut réimprimée, dans le même format, d'abord à Mayence en 1616, et ensuite à Cologne en 1618.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 304. — Aug. et Al. De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1re série, p. 157.

BRISSELOT (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Mons vers le milieu du XVe siècle, mort à l'abbaye d'Hautmont le

11 septembre 1520. Il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans l'ordre des Carmes. Il obtint son bonnet de docteur en Sorbonne (à l'Université de Paris) en 1502. C'était, paraît-il, un homme de grand savoir et d'un mérite extraordinaire ; aussi sa carrière fut-elle brillante; il fut successivement chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, et suffragant de Jacques de Croy, évêque de Cambrai (1507), abbé commandataire d'Hautmont (1508), prieur de Saint-Saulve près de Valenciennes, de Saint-Georges à Hesdin et de Saint-Georges d'Anzinnes, dans le diocèse de Liége. Charles-Quint en fit son conseiller et son confesseur; le pape Léon X le nomma en 1517, archevêque d'Arbor et primat de Sardaigne; en 1518, il lui envoya le pallium; mais les fonctions que Brisselot remplissait auprès de Charles-Quint ne lui permirent pas de se rendre à son poste ; il céda sa charge à Jean Leclercq de Malines. En 1519, il obtint à grand'peine la permission de revenir en Belgique, et se retira à l'abbaye d'Hautmont où il mourut subitement quelque temps après. Brisselot possédait la langue grecque et la langue hébraïque, chose fort extraordinaire pour l'époque. On ne connaît de lui que des travaux restés en manuscrits : *Lectura sententiarum*, lib. IV; *De Eucharista*, lib. II ; *In psalmos pœnitentiales ; De oratione assidua*, lib. I ; *Orationes XL ad clerum*. Érasme, parlant de Brisselot, l'appelle *unum e luminaribus ecclesiæ*. J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

BRISSONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers. XVIe siècle. Voir DUBUISSON (*Jean*).

BRITON (*Jean*). Les biographes en général font descendre ce personnage d'une famille anglaise, établie à Bruges, dès le XIVe siècle. Jean se donne le titre de bourgeois de Bruges dans les vers suivants, imprimés, sinon par lui, au moins par son aide, à la fin d'une brochure de soixante pages, intitulée : *C'est-cy la coppie de deux grans tableaus esquels tout le contenu de ce livre est en escript qui son atachiez au dehors du cœur de l'église de Notre-Dame de Terewane, etc.*

Aspice presentis scripture gracia que sit.
Confer opus opere. Spectetur codice codex.
Respice quam munde, quam terse, quamque decore
Imprimit hec civis Brugensis Brito Johannes,
Inveniens artem nullo monstrante *mirandam*:
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.

Le contenu de ces six vers a été discuté par MM. Van Praet, Mercier, Lambinet, Goethals et d'autres. Les uns ont prétendu que Briton était écrivain calligraphe, les autres qu'il était imprimeur. Sans vouloir entrer dans le fond de cette discussion, nous croyons pouvoir avancer que Briton était imprimeur à Bruges, où il faisait partie de la corporation des *librairiers*, qu'il a cru pouvoir se vanter d'avoir perfectionné l'imprimerie en inventant des lettres, ou peut être à l'aide d'une machine (*inveniens artem... mirandam*) donnant plus de netteté aux caractères.

Dans les anciens comptes de la Gilde de Saint-Jean-Baptiste, ou des *Printers*, à Bruges, on rencontre plusieurs fois le nom de Jean Briton, ou Britoen, de 1455 à 1482. Il n'est plus question de lui après cette date. F. Van de Putte.

BRITSELIUS (*Antoine*), dessinateur flamand, florissait vers 1665. Il n'est connu que par les planches d'un ouvrage dont il existe un exemplaire dans la bibliothèque de M. Van Hulthem. L'ouvrage complet est devenu introuvable, presque toutes les planches en ayant été collées sur toile pour orner les murs des appartements de l'époque; le plus grand nombre en a été égaré. Voici le titre de la publication : *Généalogie des ducs de Brabant, depuis Pepin de Landen jusqu'à Charles II, accompagnée des armes des villes et franchises de la province, des évêques, des abbayes, des nobles titrés;* par Denis Waterloos, Bruxelles, 1668; avec figures dessinées par Antoine Britselius, gravées par Jean Troyen, in-fol. atlant. carré. Ad. Siret.

BRIXHE (*Jean-Guillaume*), jurisconsulte et homme politique né à Spa, le 27 juillet 1758, mort à Liége, le 25 février 1807. Procureur à la Cour de Spa, dès l'âge de dix-neuf ans, et immatriculé notaire en février 1784, Brixhe fut l'un des principaux promoteurs du mouvement libéral qui agita le pays de Liége, dans les dernières années du dix-huitième

siècle, l'un de ceux qui déployèrent le plus d'énergie dans la revendication des droits populaires anéantis par le règlement de Maximilien-Henri de Bavière.

Il était bourgmestre de Spa lorsque la révolution du 18 août 1789 éclata. Dès le 9 de ce mois, un autre Franchimontois, Dethier, bourgmestre de Theux, avait convoqué les délégués des communes du marquisat à se réunir en congrès, « à l'effet de délibérer et de résoudre en commun sur les moyens les plus efficaces et les plus constitutionnels d'obtenir le redressement des griefs de la nation. » Le Congrès s'ouvrit le 26 et Brixhe en fut nommé secrétaire. Il rédigea en cette qualité le journal des séances du Congrès, qui parut à Liége, la même année, in-4o (1).

L'assemblée commença par déclarer qu'elle était réunie pour soutenir et rétablir sur une base inébranlable les libertés nationales, et « pour régénérer, voire même, si c'était possible, pour perfectionner d'après les lumières actuelles, la constitution du pays tant de fois scellée du sang des ayeux ». Elle proclama en même temps l'inviolabilité de ses membres, demanda la convocation d'une assemblée nationale où les campagnes seraient représentées aussi bien que les villes, et décida que le marquisat composé de cinq bans avait droit de ce chef à six députés, dont un pour Verviers qui, en sa qualité de ville, était déjà représentée au tiers-État par son bourgmestre.

Brixhe, Dethier, Detrooz, Bazin et Fauconnier, nommés pour représenter les communautés des cinq bans à la future assemblée nationale, apportèrent eux-mêmes à Liége les vœux de leurs commettants ; mais, malgré l'appui qu'ils trouvèrent dans une partie du Conseil de la Cité, notamment chez Bassenge, et bien que l'état noble et l'état primaire reconnussent à chacun des trois corps le droit de s'organiser comme il l'entendait, ils ne purent obtenir de l'État tiers, l'admission des députés des campagnes dans ce corps, et après des démarches réitérées pour vaincre cette obstination, le Congrès de Franchimont, dont Brixhe était l'âme, usa de la seule ressource qu'il eût en son pouvoir, il protesta et suspendit le payement des impôts dans toute l'étendue du marquisat, jusqu'à ce qu'il eût été fait droit aux justes réclamations de communautés.

Mais les choses changèrent de face à jour où, après avoir vainement essayé d'entrer en arrangement avec le prince, il fallut marcher en avant dans la voie révolutionnaire : à partir de ce moment, ce furent les idées défendues par le Congrès de Franchimont qui triomphèrent ; l'admission des députés des campagnes fut enfin décidée le 3 mai 1790, et Brixhe nommé, peu de temps après, député suppléant à l'État tiers. Cette même année, il publia une brochure intitulée : *Plan de municipalité pour le bourg et la communauté de Spa, à suivre provisoirement à la prochaine élection, et dont la ratification finale est laissée aux cinq sections.* Spa, Badon et Cie, 1790, in-4o de 20 pages.

La révolution, malheureusement, ne tarda pas à être comprimée, et une réaction violente suivit cette courte époque de liberté. Les troupes autrichiennes ramenèrent le prince fugitif, et ceux qui avaient rêvé l'affranchissement de leur patrie se virent contraints de s'exiler. Brixhe fut proscrit par la Commission impériale comme étant l'un des quatorze premiers chefs de la révolution ; il se réfugia en France avec Bassenge et quelques autres, et y devint membre du *Comité général des Belges et des Liégeois unis.*

Quand la guerre éclata entre la France et l'Autriche, en 1792, les patriotes rentrèrent dans leurs foyers à la suite des armées républicaines. Brixhe fut replacé à la tête de la municipalité de Spa, et nommé par le peuple député général à l'*Administration provisoire du pays de Liége;* il s'y montra l'un des plus chauds partisans de la révolution française et de

(1) Les procès-verbaux des séances du congrès de Franchimont ont été publiés d'une manière beaucoup plus complète par Brixhe, en l'an IV, dans l'ouvrage intitulé : *Code du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne.* Verviers, 2 vol. in-8o. Rare.

la réunion pure et simple du pays à la France.

Lors de la retraite de Dumouriez, Brixhe fut de nouveau contraint de se réfugier à Paris; il y fut employé dans les bureaux de la vérification générale des assignats. En prairial an II, le Comité du salut public réuni à celui des finances, le nomma vérificateur dans les départements du Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des représentants du peuple, il fut envoyé en cette même qualité dans les pays conquis, et continua de remplir le même emploi jusqu'à la suppression des assignats.

A cette époque, il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux, près les tribunaux civils et criminels des départements de l'Ourthe, Sambre-et-Meuse et Meuse-Inférieure. Une âme passionnée, une éloquence entraînante jointes à un excellent jugement et à une connaissance approfondie des lois, lui firent bientôt obtenir dans cette nouvelle carrière, les plus brillants succès. En l'an VI, l'assemblée électorale scissionnaire le nomma administrateur du département. En l'an VII, il fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents; il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII. Il revint alors à Liége et y continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX, il fut nommé par le premier consul, avoué près le tribunal d'appel séant à Liége, et le 18 fructidor an XIII, l'école de droit de Paris lui délivra le diplôme de licencié.

Brixhe a laissé plusieurs plaidoyers remarquables, tant par les questions auxquelles ils se rapportent que par le talent avec lequel elles sont traitées. Il a aussi travaillé à la rédaction de plusieurs recueils périodiques; nous citerons entre autres : *La tribune politique du département de l'Ourthe.* Liége, Latour, an V, in-8o, dont il n'a paru, croyons-nous, que dix-huit numéros, formant 312 pages. M. L. Polain.

BRIZÉ-FRADIY (*C. A.*), mécanicien et chimiste, né à Liége en 1767. Nous ne connaissons rien de la vie de ce personnage auquel on doit les ouvrages suivants : 1o *Essai sur la tolérance physique et religieuse;* Paris, 1801, chez l'auteur, brochure in-8o. 2o *Application du piston double à la machine à vapeur. Application de la* SCALETTA *au levier du premier genre. Nouveau lit.* Ces trois notices ont paru dans la *Bibliothèque physico-économique* rédigée par Sonnini; Paris, Buisson, an XI. — 3o *Chimie pneumotique appliquée aux travaux sous l'eau, dans les puits, les mines, les fossés;* Paris, Gauthier, 1808, in-8o, fig. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage; au témoignage de Becdelièvre, l'auteur y indique les moyens de secourir les personnes submergées sous la glace. — 4o *Loi physique appliquée à l'artillerie de la marine;* Paris, Brasseur, 1811, 20 pages. — 5o *Description et usages de plusieurs appareils déposés au Muséum de la Faculté royale de médecine de Paris;* Paris, Patris, 1818, in-8o de 40 pages avec 2 planches.

G. Dewalque.

Comte de Becdelièvre, *Biographie Liégeoise*, et les ouvrages cités.

BROCART DE SAINT-NICOLAS, né à Sittart (ancien Limbourg) vers 1670, embrassa l'état religieux, après avoir achevé ses premières études. Ayant prononcé ses vœux chez les Carmes de Cologne, il enseigna la philosophie et la théologie dans plusieurs couvents du Bas-Rhin, notamment à la célèbre abbaye de Saint-Maximin. En 1739, il fut élevé à la dignité de provincial. Savant et habile, il se fit remarquer dans la dernière période des interminables querelles que les Jansénistes avaient suscitées à la suite de la Bulle *Unigenitus*. Hontheim, dans son *Historia trevirensis*, le place parmi les écrivains qui illustrèrent l'archi-diocèse de Trèves au XVIIe siècle. Paquot affirme qu'il vivait encore en 1747. Outre un dictionnaire des cas de conscience (*Alphabeticum morale*, Col. 1739; 3 vol. in-12), le père Brocart a publié les ouvrages suivants : *Dissertatio polemica de primatu, jurisdictione, infaillibilitate et superioritate, tam in, quam extra concilium generale, Romanorum Pontificum.* — *De Bulla Unigenitus et nullitate appellationis ad futurum concilium* (Trev. Reuland, 1719, in-12). — *Dissertatio theologico-polemica de controversiis occasione schismatis Quæsnelliani exortis* (Trev. Reuland,

1726, in-12). — *Theologia moralis fundamentalis* (Col., Noethen, 1735, in-8o).

J.-J Thonissen.

Hautzeim, *Bibliotheca coloniensis*, p. 365. — Hontheim, *Historia trevirensis diplomatica et pragmatica*, t. III, p. 252. (édit. d'Augsbourg, 1750). — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays Bas.*

BROECKAERT (*Charles*), écrivain flamand, né à Gand en l'an 1767, décédé le 11 août 1826, à Alost, où il remplissait la place de greffier du juge de paix. Après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), quand la Belgique se fut constituée en république indépendante, Broeckaert publia un journal quotidien, intitulé : *Vader Roeland* (1). Plusieurs actes publics importants pour l'histoire de cette courte période furent reproduits et conservés par cette feuille; nous y trouvons des documents intéressants, relatifs aux efforts que fit la Belgique pour maintenir son indépendance; mais la France ne respecta pas ses droits et la Convention envoya à Gand le citoyen Jean Darnaudery, en qualité de commissaire, avec les pouvoirs nécessaires pour consulter le peuple sur la forme du gouvernement. Avant de convoquer une assemblée générale, il établit un régime de terreur ; les patriotes prirent la fuite, et dans une séance peu nombreuse, tenue à l'église de Saint-Bavon, des vœux d'union furent émis; mais ils étaient arrachés à coups de sabre, d'après l'expression employée par le général Dumouriez, dans son rapport du 12 mars 1793, à la Convention nationale. Le rédacteur du journal, qui défendait notre indépendance, resta cependant bon patriote; après la suppression de sa feuille il s'appliqua à la poésie et plusieurs de ses poëmes furent couronnés par les chambres de rhétorique, entre autres à Bruges et à Wacken en 1806. Il était secrétaire de la Société poétique d'Alost, quand celle-ci ouvrit, en 1810, sous le gouvernement de cette époque, un concours dont le sujet était *l'Éloge des Belges*, concours dans lequel M. P. De Borchgrave obtint la palme (2).

Broeckaert écrivit aussi plusieurs romans, qui ne sont pas sans mérite, surtout celui de *Guillaume et Marie* (3) ; c'est un petit tableau de mœurs tracé d'après nature, à la manière de Teniers, et au coloris brillant et vrai.

Ph. Bloommaert

BROEDERLAM (*Melchior*) ou **BROODERLAM**, un des peintres primitifs de l'École flamande ; il précéda les Van Ey et peut avoir été contemporain d'Hub sans qu'on ne sache pourtant s'il a exi des relations entre eux. On ne sait r de lui avant 1384. Dans cette année, à date du 13 mai, il fut nommé peintre le Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui venait, depuis quelques mois, de réunir à son bel apanage de France, le riche comté de Flandre, héritage de sa femme Marguerite, enfant unique du vieux Louis de Male. Jehan de Hasselt ou Jean van Hasselt, peintre du feu duc, travaillait alors encore pour Philippe, mais sans titre particulier : c'est Broederlam qui remplissait les fonctions officielles. On a écrit son nom de diverses manières, entre autres Broederlam et Brodlam, mais, grâce aux recherches de M. A. Pinchart, auquel nous devons plusieurs renseignements intéressants sur ce peintre, on sait maintenant qu'il signait : *Melcior Brooderlam;* en outre le sceau de l'artiste est à trois agneaux passants au quartier chargé de... Il n'y a donc plus aucun doute à avoir sur la terminaison *lam* (*agneau*). Les *Annales de la Société archéologique d'Ypres* (t. II, p. 175) témoignent de son séjour en cette ville. On y voit, par des extraits des anciennes archives, que non-seulement il y travailla, mais que c'était sa résidence ordinaire. Il nous est même très-permis de supposer qu'Ypres fut sa ville natale.

Le compte de la recette générale de Flandre, en 1385, nous apprend que le duc accorda, à cette époque, une pension

(1) *Dagelijks nieuws van Vader Roeland*, 1792-1795, in-8o, p. 280. — En 1799-1800 il fit paraître : *De Sijsscpanne afte den estaminet der ouderlingen, te bekomen te Gent, by Wachem van Damme.*

(2) *Gedichten van P. De Borchgrave.* Gand, 1861. In-8o, p. 440.

(3) *Jellen en Mietje* en plusieurs éditions. — *Het avond partijtje, of die niet verliezen wilt, mag niet mee spelen.* — *Meester Naeyer, of men moet het nazien.* Ces trois nouvelles furent insérées dans le *Dubbele schapers Almanak*, de 1816 et 1817. V. p. 396. *De Nederduitsche schryvers van Gent.* Gand, 1861.

à son peintre : « A Melchior Broedlain « pointre de M. S. de Bourgogne et varlet « de chambre, lequel pointre M. S. a « retenu a IIc francs (200 livres) de pen- « sion par an tant comme il lui plaira. » On sait que cette charge de valet de chambre n'impliquait alors aucune servilité, loin de là : c'était un titre d'honneur par lequel les ducs de Bourgogne récompensaient les artistes qu'ils protégeaient si royalement. Le talent de Broederlam fut d'abord employé à des travaux d'un ordre inférieur, c'est du moins ce qui ressort des documents qui le concernent : en 1386, « pour plusieurs « estoffes à lui commandées » en 1387, sans désignation particulière; mais cette fois on écrit Broederlain; en 1388, on l'appelle peintre et valet de chambre de Monseigneur; en 1389 et 1391, il fait divers travaux au château de Hesdin, résidence favorite des ducs.

L'on sait que les plus grands artistes de l'époque ne dédaignaient point de s'employer à peindre les bannières, les étendards, les pennons, les armoiries et tout ce qui constituait le luxe dont s'entouraient alors les seigneurs et les princes.

Broederlam est encore cité dans les comptes de 1394 et dans ceux de 1395 à 1397; dans ces derniers, il s'agit des « parties cy-après déclairées, lesquelles il « avait, par commandement et ordon- « nance de Mds faites et délivrées au « S. de Dicquemme pour porter au « voïage de Frize » et en marge avec un renvoi de même encre et de la même écriture : « pour faire deux estendarts de « satin, de bateure de fin or, a oille, de « la devise de Mds. de Bourgogne, de « petits pingnons de satin d'icelle mes- « mes devise et C pingnons pour lances « de la devise des grants, de bateure. »

Cet extrait nous démontre que Broederlam peignait déjà à l'huile en même temps que les plus anciens artistes gantois signalés par M. De Busscher (*Reches sur les peintres et sculpteurs, à Gand, aux XIVe et XVe siècles*). Cependant Philippe le Hardi avait fondé à Dijon, en 1383, le splendide couvent des Chartreux, que les différents arts se virent appelés à orner. Jean Malouel, dont il ne nous reste que le nom, y exécuta des peintures murales. Ce peintre fut, croit-on, ornemaniste et c'est lui, paraît-il, qu'on chargea d'abord du travail dont nous allons parler, mais il y a lieu de supposer que son insuffisance le fit remplacer par Broederlam.

En 1390, un Flamand, Jacques de Bars, du Bars ou de Baerze, tailleur d'images, à Termonde, fut chargé d'exécuter pour le même couvent les deux retables, aujourd'hui au Musée de Dijon ; ils furent achevés en 1392 et l'on choisit Broederlam pour peindre les volets de l'un d'eux. Le contrat d'engagement est daté du mois de février 1393 (n. s.); le travail ne fut complet qu'en 1399. Lorsque la république supprima les couvents en France, les deux magnifiques retables enlevés de la Chartreuse furent portés à la cathédrale de Dijon où on les tint cachés. Plus tard, on les transporta au musée de cette ville où on peut les admirer aujourd'hui. Ces monuments d'art excessivement curieux, nous font apprécier en même temps l'architecture, la sculpture et la peinture de l'époque. Nous n'avons à nous occuper ici que de la part due à notre compatriote Broederlam.

C'est sur les panneaux extérieurs qu'il peignit, à la détrempe, des sujets tirés de l'Écriture. Une de ces compositions a beaucoup souffert; le coloris en a complétement disparu; les autres ont gardé intacte leur fraîcheur et nous permettent de juger suffisamment l'ensemble de l'œuvre. Les quatre sujets sont : *l'Annonciation*, *la Visitation*, *la Présentation au Temple* et *la Fuite en Égypte*. En outre, dans le panneau de gauche, au-dessus de l'Annonciation, Dieu le Père, dans les nuages et entouré d'anges, envoie de son souffle rayonnant l'Esprit-Saint à la Vierge en prières. Enfin, au milieu du retable, dans la partie carrée supérieure, deux anges, aux ailes déployées, déroulent des banderoles. L'artiste a évidemment été influencé par le style des écoles d'Allemagne, mais à la noblesse et à l'inspiration religieuse pure des peintres colonais, il mêla le naturalisme et même le réalisme des Flamands. Ses carnations sont d'une fraîcheur et d'une

clarté de coloris très-remarquables; ses draperies simples, gracieuses, dignes de celles que nous admirons dans l'adoration des Mages de Stephan Lothener, le vieux peintre de Cologne. La dualité d'influence est visible dans le retable de Dijon; le sentiment personnel n'est pas toujours élevé; il tend à une imitation brutale de la nature, témoin le saint Joseph de *la Fuite en Égypte*, quelques têtes plates, laides, déplaisantes même et certaines formes lourdes et sans élégance. Tantôt ce sont les beaux modèles de Cologne qui l'emportent, comme dans le Siméon de *la Présentation au Temple* ou dans la Vierge et l'Enfant de *la Fuite en Égypte ;* tantôt ce sont les écoles de la Basse-Allemagne et de la Flandre, écoles rapprochées par leurs frontières comme par leurs tendances, chez lesquelles Broederlam va chercher ses inspirations. Il fallut le génie plus délicat, plus énergique, plus indépendant des Van Eyck et surtout de l'immortel Memling pour choisir la voie et pour ajouter à la science du clair-obscur, à la richesse et à l'harmonie des couleurs, le sentiment noble et idéal qui donne tant de charme aux compositions de ces grands maîtres.

Quoi qu'il en soit, Broederlam sut copier la nature avec habileté ; si son coloris fut vigoureux jusqu'à la crudité, si les mains et les pieds, par leur longueur outrée, rappellent l'enfance de l'art, si beaucoup de têtes sont triviales, si le clair-obscur est absent, il y a des éclairs d'originalité, de sentiment et de distinction dans certaines physionomies ; les draperies sont bien traitées ; il y a une réunion de tons particuliers, des couleurs dont l'agencement lui est spécial et font de lui un artiste de grand mérite. Son œuvre est une des plus intéressantes et des plus précieuses que l'on possède pour l'histoire de l'art. Ad. Siret.

BROERS (*Gaspard*), peintre naquit probablement à Anvers: il y est inscrit dans la corporation de Saint-Luc, en 1695, comme élève de Jean-Baptiste Vermeiren, resté inconnu. En 1704, il fut reçu franc-maître et mourut en 1716, assez jeune probablement. Houbraken, qui parle de lui comme ayant peint des marchés brabançons, le mentionne sans prénom ainsi qu'Immerzeel; ce dernier, on ne sait trop pourquoi, le classe parmi les artistes hollandais. M. Chretien Kramm dit ne l'avoir vu cité que comme peintre de batailles et conclut de là qu'il doit avoir travaillé dans les deux genres. Mais une nouvelle difficulté se présente et rend toutes ces données un peu obscures. La galerie de Dresde possède deux batailles d'un peintre de ce nom, seulement, d'après le livret du musée, rédigé consciencieusement par M. Julius Hubner, ces tableaux sont signés, l'un *L. Broers fecit.*, l'autre *L. Broers f.*, l'*L* et le *B* entrelacés. Cet *L* peut-il être un *G*, mal lu ou mal copié? C'est possible, et, en ce cas, l'on possède deux productions de ce maître peu connu. Elles ont été acquises, en 1742, de la galerie impériale de Prague. L'étoffage de Broers est abondamment composé et ses petites figures sont spirituellement touchées ; son exécution est bonne. Heineken s'est trompé en indiquant Broers comme ayant gravé : il attribue à ce maître une planche de Moïse Uytenbroeck. Ad. Siret.

BROEYER (*Ignace* **DE**), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-François, né à Bruxelles, vers 1640, et décédé dans la même ville le 26 décembre 1683. Après avoir achevé ses études humanitaires, il entra dans l'ordre des Récollets en l'année 1661. On lui confia une chaire de théologie, et, à plusieurs reprises, la charge de gardien et de visiteur, ainsi que celle de définiteur général de la province de son ordre, dite de la Germanie inférieure. Enfin il fut nommé commissaire plénipotentiaire de l'ordre de Saint-François pour les deux Germanies et les royaumes unis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

Broeyer prit une large part à la béatification des martyrs de Gorcum, qui eut lieu à Rome en 1675. Envoyé dans la ville éternelle comme procureur de la cause des bienheureux, il ne négligea aucun moyen pour atteindre le but de sa mission. Ce fut en grande partie à son activité qu'on dut attribuer la célérité mise dans l'expédition de cette cause. Il publia, à l'occasion de la solennité de la

béatification, un résumé de la vie des bienheureux et l'histoire de leur martyre. Ce petit ouvrage, imprimé à Rome, chez Mancini, en 1675, porte le titre suivant : *Compendio della prigionia, patimenti e morte gloriosa dei beati martiri di Gorcom;* vol. in-8° de 101 pages. L'opuscule est dédié à Jean Gauthier Slusius, secrétaire des brefs, devenu plus tard cardinal. De retour en Belgique, le P. De Broeyer continua à se concilier l'estime générale. Aussi l'épiscopat belge et les souverains jetèrent-ils plus d'une fois les yeux sur lui pour le proposer à des évêchés vacants. Malheureusement sa fin prématurée ne leur permit pas de mettre leurs desseins à exécution. Broeyer mourut à Bruxelles à l'âge de quarante-quatre ans, et fut enterré dans l'église du couvent ; on plaça sur son tombeau une épitaphe pompeuse reproduite dans la *Chorographia sacra Brabantiæ* de Sanderus, III, p. 117. E.-H.-J. Reusens.

Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, III, p. 117. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, Ms de la Bibliothèque royale, n° 1760/.

* **BROGLIE** (*Maurice-Jean-Madeleine*, prince **DE**), évêque de Gand, né au château de Broglie en Normandie, le 5 septembre 1766 et mort à Paris le 20 juillet 1821, était fils du dernier maréchal de ce nom, le vainqueur de Bergen. Sa famille, originaire de Chieri en Piémont, s'était illustrée depuis des siècles en Italie, quand elle vint, sous Louis XIII, s'établir en France, où plusieurs généraux et diplomates du premier mérite lui valurent une illustration plus grande. Le jeune Maurice que de sages parents laissèrent entièrement libre dans le choix d'un état, voyait s'ouvrir devant lui plus d'une carrière brillante, quand il se décida pour celle de l'Église. Il entra de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, où, sous l'intelligente direction de l'abbé Emery, il fit avec succès ses études théologiques. Si au commencement de la révolution son inexpérience et la générosité de son caractère le portèrent à s'y montrer favorable, les conseils de son père et la tournure que prenaient les événements l'eurent bientôt désabusé. Il émigra et, après avoir reçu la prêtrise à Trèves, il rejoignit le maréchal à Berlin, où le roi de Prusse qui l'aimait, lui fit obtenir la prévoté du chapitre de Posen dans la Pologne prussienne. Cependant, comme les habitudes et le climat du pays ne pouvaient lui convenir, il rentra en France en 1803 et fit quelques démarches pour recouvrer des bois non vendus qui appartenaient à sa maison. Napoléon le sut et, comme il avait à cœur de réunir autour de son trône les familles distinguées de l'ancienne monarchie, il se montra favorable à la requête de l'abbé De Broglie, le nomma son aumônier et peu après (avril 1805) évêque d'Acqui en Piémont. Maurice, qui était loin d'ambitionner ces faveurs, allégua en vain la faiblesse réelle de sa santé; il fut sacré à Paris par le cardinal-légat, le 17 novembre ; mais le climat d'Acqui lui étant aussi défavorable que celui de Posen, il obtint deux ans plus tard sa translation à Gand. Heureux de trouver son nouveau diocèse bien organisé et déjà doté des établissements religieux les plus nécessaires par l'intelligente activité de son prédécesseur, Mgr Fallot de Beaumont, il commença son administration sous les meilleurs auspices. La bienveillance que lui témoignait encore Napoléon donnait un poids nouveau aux sages mesures du prélat; malheureusement elle ne pouvait longtemps durer, le nouveau César publiant, coup sur coup, des décrets qui empiétaient sur les droits de l'Église et qu'il était impossible à l'évêque d'approuver. Une lettre du ministre des cultes lui reprocha, dès le 10 août 1809, son peu d'attachement à l'empereur et rappela son grand vicaire, le sage abbé Le Surre, qui ne méritait pas, disait-on, sa confiance. Maurice réclama vainement. Nommé membre de la Légion d'honneur, l'année suivante, il n'hésita pas à refuser cette distinction, parce que le serment que prêtaient les légionnaires lui parut impliquer l'approbation de la récente usurpation des États romains. Peu de temps après, Napoléon l'apostropha durement à ce sujet dans une audience et comme le prélat lui répondit, sans crainte, que sa conscience s'opposait à ce qu'on demandait de lui, l'empereur lui dit brutale-

ment : « Votre conscience est une sotte ! » Une pareille scène apprenait à l'évêque qu'il était entièrement disgracié. Ce qui pouvait l'en consoler, c'était l'amour filial que lui portaient ses diocésains et qu'il avait obtenu dès le commencement de son épiscopat à Gand par l'aménité de son caractère, sa droiture, sa piété éminente et son dévouement au saint siége. Cette affection grandit encore par le mécontentement de l'empereur. Bientôt la conduite du prélat au prétendu concile national vint mettre le comble au ressentiment de Napoléon. En effet, l'évêque de Gand avait exercé une grande influence sur la commission du message qui rejeta les innovations schismatiques proposées par le pouvoir Le 12 juillet, les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes furent arrêtés pendant la nuit et mis au secret le plus rigoureux dans le donjon de Vincennes. Cette captivité, pénible surtout pour une organisation aussi délicate que la sienne, ne permit à Maurice d'autre délassement que d'écrire avec le plomb des fenêtres, sur le papier qui avait enveloppé les aliments secs qu'on lui portait, un commentaire sur quelques fables de La Fontaine. Vers la fin de novembre, on lui demanda la démission de son siége, comme si un tel acte, souscrit dans un donjon, pouvait avoir quelque valeur. L'évêque la donna et dut partir pour Beaune, mais l'année suivante, comme on le soupçonnait d'entretenir encore des relations avec son diocèse, on l'exila dans l'île Sainte-Marguerite, sur les côtes de l'ancienne Provence. En 1813, Napoléon ayant nommé à l'évêché de Gand l'abbé de la Brue de Saint-Bauzille, on ramena Mgr de Broglie en Bourgogne et on le contraignit, presque mourant, de déclarer de nouveau qu'il renonçait à l'administration de son diocèse. Cet acte, signé à Dijon le 8 juillet, causa dans l'Église de Gand des vexations et des troubles dont le récit n'appartient pas à cette notice, mais il n'ébranla qu'un bien petit nombre d'ecclésiastiques. De là, le 13 septembre, de nouvelles instances pour obtenir une déclaration plus explicite, mais il y fut répondu cette fois par un refus formel. Enfin la chute de l'empire français, en 1814, fit cesser cette déplorable persécution et l'évêque si durement éprouvé put revoir ses ouailles. Le 24 mai, il fit à Gand une entrée vraiment triomphale et fut accueilli par le clergé et les fidèles avec autant d'allégresse qu'autrefois saint Eusèbe de Verceil et saint Hilaire de Poitiers au retour de leur exil. L'humble candeur avec laquelle il exprima ses regrets d'avoir signé l'acte du 8 juillet, devant son chapitre d'abord et ensuite dans un mandement, lui donna de nouveaux droits à la confiance et au dévouement de ses diocésains. Il s'occupait activement à fermer les plaies que la domination française avait faites dans son Église, quand un nouvel orage vint fondre sur lui et son clergé. Le congrès de Vienne ayant réuni la Belgique à la Hollande sous le sceptre du prince d'Orange, le nouveau gouvernement proposa à des notables de son choix un projet de constitution qui devait alarmer les catholiques. L'évêque de Gand fit paraître successivement à ce sujet une *Adresse au roi*, une *Instruction pastorale* et un *Jugement doctrinal*, que signèrent après lui tous les ordinaires de Belgique. Puis, afin de donner une plus haute sanction à ces documents, il soumit toutes ses démarches au pape, et, non-seulement Pie VII les approuva par un bref, mais il fit même adresser au roi des Pays-Bas des représentations qui restèrent sans effet. Peu après, le prélat demanda à Rome de pouvoir, si la demande en était faite, ordonner des prières publiques pour le roi et la famille royale et se hâta de les prescrire quand il en eut obtenu la faculté. C'était faire preuve de sagesse et de modération. Néanmoins ce gouvernement, dirigé par le hargneux ministre Van Maanen et par le baron Goubau, connu par sa participation aux attentats irréligieux de Joseph II, imputa à l'évêque de Gand le rejet de la Constitution, dû à la grande majorité des notables belges et il résolut de lui intenter une action criminelle. On le somma de comparaître devant le conseil d'État ou de se justifier par écrit. Après un moment d'hésitation, le prélat répondit et réfuta sans peine des

accusations aussi futiles qu'inconvenantes, mais le gouvernement n'en tint aucun compte et de plus en plus aveuglé par la passion, il se décida à faire arrêter l'évêque qu'il traitait de *séditieux*. Le prélat en fut averti à temps et, comme il ne pouvait soumettre à un tribunal laïque une question de doctrine, il prit le parti de se retirer en France. Les poursuites n'en continuèrent pas moins ; le 8 novembre 1817, la Cour d'assises du Brabant méridional condamna par contumace le nommé Maurice de Broglie à la peine de la déportation, pour avoir publié le *Jugement doctrinal*, entretenu une correspondance avec Rome, sans l'autorisation de M. Goubau, et laissé afficher des annonces d'indulgences plénières, métamorphosées en bulles pour le besoin de la cause. Le vendredi 19 novembre, cet arrêt fut affiché par le bourreau à un poteau placé entre deux voleurs que la loi ne permettait point d'exposer ce jour-là. Un tel spectacle excita une indignation difficile à peindre et fut flétri par les journaux les plus hostiles aux catholiques : on le regarda, en effet, comme un premier coup porté à l'existence du royaume des Pays-Bas. Plus tard, l'évêque adressa à ce sujet aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle une *Réclamation respectueuse*, qui demeurera comme un monument curieux pour l'histoire de l'Église en Belgique. Depuis lors Maurice habita la France, en proie à des infirmités et aux chagrins que lui causait le gouvernement hollandais qui, dans son ignorance des lois canoniques, prétendait qu'il avait perdu sa juridiction et qui ne cessa de persécuter le clergé de Gand jusqu'à la mort de l'évêque. L'acquittement de ses vicaires généraux et de son secrétaire, prisonniers depuis plusieurs mois, adoucit ses dernières souffrances et, après avoir reçu les derniers sacrements, il dicta une lettre touchante au clergé et aux fidèles de son diocèse que sa main défaillante put à peine signer. M. de Quelen, archevêque de Trajanople et coadjuteur de Paris, officia dans l'église de Saint-Sulpice à ses funérailles, en présence d'un nonce du pape et d'un grand nombre d'évêques, de pairs et de députés. Le corps fut déposé dans les caveaux de Saint-Sulpice et ne put être d'abord transporté à Gand, où l'illustre émule de saint Athanase avait élu sa sépulture. Son cœur repose sous un modeste monument érigé, dans la chapelle du grand séminaire, aux victimes de la persécution de 1813. J.-J. De Smet.

Mgr H.-J. Braeq, *Notice historique sur Mgr de Broglie*, dans le *Recueil des mandements, lettres pastorales*, etc., du même prélat. — Lettres de Mgr Carletti, évêque de Montepulciano, dans le tome XIII des *Mémoires de l'abbé Baraldi*. — J.-J. De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique*, etc.

BROOMAN (*Louis*), musicien, né à Bruxelles en 1527, mort le 8 janvier 1597, était fils de Jacques et de Cornélie van Heyleweghe, issus tous deux de familles patriciennes. Brooman était aveugle de naissance ; mais, grâce à ses dispositions naturelles et surtout à sa persévérance, cette infirmité ne l'empêcha point d'achever ses études, d'acquérir d'abord le grade de maître ès arts, puis celui de licencié en droit et enfin, ce qui était plus difficile encore, un tel renom qu'on le qualifia de *prince de la musique* de son temps. Il est à regretter que, tout en constatant sa grande réputation, Vossius (*De naturâ artium*, t. I, c. IV) et Sweertius (*Selectæ Christiani orbis deliciæ*, p. 473), n'aient pas donné de détails sur ses productions. Peut-être ne fut-il qu'un célèbre exécutant. Cette célébrité est en tout cas, dit M. Fr. Fétis, fort oubliée de nos jours. Il mourut à Bruxelles, à l'âge de soixante-neuf ans et sa veuve, Gertrude De Keysere, fit placer son épitaphe dans l'église des PP. Récollets de la même ville.

Louis Brooman eut de son mariage avec Gertrude De Keysere, trois filles et deux fils, Jacques, mort sans alliance et Charles, qui épousa Marie van Ginderlaelen, dont il eut Louis, qui fait l'objet de l'article suivant. Aug. Van der Meersch.

Sweertius, *Selectæ Christiani orbis deliciæ*, p. 475. — Vossius, *De Naturâ artium*, liv. I, ch. IV. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*. — *Eendragt*, 15 janvier 1850, n° 17.

BROOMAN (*Louis*), poëte latin et flamand, issu d'une des sept familles patriciennes de Bruxelles, né en cette ville

vers 1591, décédé en 1667. Il étudia le droit et obtint le grade de docteur. Il écrivit, en 1635, un poëme latin sur l'entrée du prince-cardinal Ferdinand d'Autriche à Bruxelles : *Principi Ferdinando Austriaco S. R. E. Cardinali felicissimum in aulam opidum Bruxellense ingressum adgratulatur L. Brooman.* Brux. 1635, in-4°. Quelques années après il parut un second recueil intitulé : *Fasti Sacri sive epigrammata de Sanctis. Ludovici Brooman.* Brux. Mart. de Bossuyt, 1646, in-8°. Brooman traduisit en flamand les *Heroïdes* d'Ovide, ouvrage accompagné d'une approbation très-laudative de Sanderus, et augmenté de notes, sous le titre : *De Brieven van P. Ovidius Naso, Ghenaemt in 't Latyn epistolae heroïdum. Over-gheset in onse Neder-duytsche Taele, door J.-B. Tot Brussel. By François Foppens*, 1659. *Superiorum Permissu, et Approbatione.* Une seconde édition fut publiée trois ans plus tard, avec un titre légèrement modifié et sous l'égide de l'imprimeur anversois, Hendrick Aertssens. La nouveauté de cette dernière publication n'est pourtant qu'apparente : le titre seul est réimprimé et chez le même éditeur, puisque les caractères et le frontispice sont absolument les mêmes que dans l'édition de 1659. On s'est demandé quelle est la cause de cette supercherie. Dans quelques-uns des exemplaires, portant cette dernière date, on trouve un appendice de seize pages contenant la traduction de trois idylles de Théocrite. Or, comme ces pièces n'étaient pas mentionnées dans l'*imprimatur* de Sanderus, nous supposons que l'ouvrage aura été saisi par la censure, et qu'après avoir détruit l'appendice on aura permis à l'auteur de livrer à la publicité le texte approuvé sous un titre nouveau. On ne sait guère mieux pourquoi, sur les deux titres, le nom de l'auteur est précédé de l'initiale J, tandis que son véritable prénom est Louis, d'après le témoignage de Sanderus même.

Brooman fut lié d'amitié avec les principaux poëtes contemporains du Brabant, tels que Ernest van Veen, Walhorn et Van Nieuwelandt. Ses traductions, assez correctes, démontrent qu'il n'était point dépourvu de talent. F. A. Snellaert.

Paquot, *Mémoires*, t. VIII, p. 67. — Willems, *Verh. over de Nederduytsche taal- en letterkunde*, t. II. — *De Eendragt*, 4e jaar, bl. 11 en 65.

BROSIUS (*Henri-Ignace*), publiciste, né à Luxembourg, le 17 juin 1764, de Henri Brosius, notaire, et de Barbe Schwab, mort à Aix-la-Chapelle, vers l'année 1840. Il fit ses humanités et ses études de théologie au séminaire de sa ville natale, dont son frère Pierre avait été le directeur, et s'affilia très-jeune à la Compagnie de Jésus. Dès 1783, à peine âgé de dix-neuf ans, il entra dans le journalisme et se fit bientôt connaître comme un ardent adversaire des innovations faites par Joseph II, en matière de religion. Écrivain fougueux, il fit une guerre incessante au gouvernement autrichien, lança force pamphlets contre les réformes introduites dans les administrations civiles et ecclésiastiques. Partisan dévoué de Vander Noot, il ne cessa de travailler l'opinion en faveur de la Révolution brabançonne. Dans cette polémique à outrance, il fut énergiquement seconde par d'autres journalistes, tels que l'abbé De Feller, directeur du *Journal historique*, et le chanoine Duvivier, rédacteur de *l'Ami des Belges*. Ce triumvirat combattit ceux qui voulaient une révision de la Constitution du Brabant, une meilleure représentation politique et l'adoption des formes républicaines. La virulence de leur polémique donna naissance à une brochure intitulée : *Avis à MM. Brosius, Feller, Duvivier.* Février 1790, 6 pages in-8°. — Brosius s'employa aussi, mais inutilement, à propager l'insurrection dans le Luxembourg, comme on le voit par un pamphlet portant pour titre : *Lettre adressée par quelques notables de la province de Luxembourg, à M. l'abbé Brosius*, en date du 8 mai 1790, contenant un tableau intéressant des dispositions de la ville et du pays, 7 pages in-8°. — Pie VI le créa notaire apostolique.

La révolution brabançonne ayant pris fin au mois de novembre de l'an 1790, et celle de Liége en janvier 1791, De Feller et Brosius prirent le chemin de

l'exil; le premier passa à Maestricht et plus tard en Westphalie; le second, plus jeune, émigra aux États-Unis, où il resta et put vivre jusqu'en 1815, en donnant des leçons de français et d'allemand. A la chute de l'Empire français, il vint s'établir à Aix-la-Chapelle et y vécut encore pendant près de vingt-cinq ans, d'une pension qui était payée, croit-on, par l'ordre des Jésuites.

On lui doit : *Journal historique et politique des principaux événements des différentes cours de l'Europe*, publié du 10 octobre 1772 au 31 décembre 1790. Le premier rédacteur était désigné par les initiales H. C.; Brosius lui succéda à dater du 1er janvier 1783. En 1788, le titre fut changé en celui de *Journal historique et politique des principaux événements du temps, ou Esprit des Gazettes*. Ce second titre est cause que le journal a été maintes fois confondu avec une autre publication, également intitulée : *Esprit des Gazettes* et faite, d'abord à Bruxelles, ensuite à Louvain. — Joseph II, ayant proscrit l'œuvre par son édit du 26 janvier 1788, Brosius se réfugia à Liége et y transféra son établissement. Le 6 janvier 1790, il y annonça chez le libraire Tutot, la continuation du *Journal philosophique et chrétien*. Janvier à décembre 1790, 4 volumes in-8°. Cette feuille était l'organe des états et du clergé. Il faut y joindre la brochure suivante : *L'Assemblée nationale vengée des calomnies du fanatisme, ou réfutation d'un journal imprimé à Liége*, 1790, par un chanoine régulier réformé. Lille (1790), in-12, fig. Le jeune Brosius en était non-seulement le rédacteur, mais encore l'imprimeur, au dire de Van Hulthem. On y trouve des pièces qui ont conservé de l'importance au point de vue historique. Cette publication, poursuivie avec acharnement par le gouvernement autrichien, fut prohibée le 17 février 1791. Brosius publia encore : *La démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en* 1786. Il fournit aussi des articles au *Journal historique et littéraire* du P. De Feller. Il nous est encore connu par le *Catéchisme d'un bon citoyen*. Liége, 1792, 1 volume in-8°. Tous ces écrits sont en faveur des états de Brabant et au profit du parti catholique, à la tête duquel se trouvaient les Vander Noot, les Van Eupen et autres, parti qui répudiait les opinions philosophiques du XVIIIe siècle, et qui, par ses tendances intolérantes, ouvrit la voie à la restauration autrichienne. — On connaît un troisième prêtre de ce nom : François-Xavier Brosius, professeur et vicaire général dans le Luxembourg.

Aug. Vander Meersch.

Michaud, *Biographie universelle*, t. LIX. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot. — Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit de Belgique*, t. I, p. 379. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VI. — Capitaine, *Recherches sur les journaux liégeois*. — Warzée, *Essai historique sur les journaux belges*. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*.

BROU (*Philippe-Joseph* baron **DE**), général-major au service d'Autriche, naquit à Bruxelles en 1732 et mourut à Vienne le 3 juin 1796. Après avoir servi pendant trois années dans les rangs français, il entra dans l'armée autrichienne le 12 février 1751, comme cadet-volontaire au régiment Charles de Lorraine, infanterie; il passa ensuite dans le corps du génie (1er janvier 1754) et fut attaché en qualité de conducteur à la brigade de cette arme qui stationnait à Bruxelles. De Brou fit les campagnes de la guerre de Sept ans, assista le 5 novembre 1757 à la célèbre bataille de Rosback et déploya un grand courage et un sang-froid admirable dans les combats de Hochkirch et de Meissen. Ses talents non moins que sa valeur le firent remarquer par le feld-maréchal duc d'Arenberg, qui le choisit pour adjudant. Le 10 mars 1762, De Brou fut nommé lieutenant dans le corps des ingénieurs des Pays-Bas; le 31 janvier 1771, par suite d'une réorganisation qui supprima l'ancienne brigade belge du génie, il obtint le brevet de capitaine dans le nouveau corps du génie et des sapeurs réunis; le 21 mars 1778, il fut promu au grade de major. La guerre de la succession de Bavière le fit envoyer en Bohême. Pendant qu'il était chargé des travaux du génie à Leitmeritz, il fut grièvement blessé et gagna le grade de lieutenant-colonel. Deux ans plus tard, il reçut la mission de coopérer à l'édifica-

tion des fortifications de Josephstadt et de Theresienstadt en Bohême ; en 1781, il fit partie de la commission qui présida à la démolition des anciennes places de la barrière; en même temps, il fit les plans pour l'agrandissement d'Ostende (1782).

Des contestations s'étant élevées entre l'empereur Joseph II et les Hollandais au sujet de la libre navigation de l'Escaut, le lieutenant-colonel De Brou fut envoyé à Fontainebleau où, de concert avec le conseiller de cour Le Clerc, il arrêta les bases du traité du 8 novembre 1785 qui obligeait les États-Généraux de Hollande à céder à l'empereur quelques districts-frontières et à évacuer les forts de Lillo et de Liefkenshoeck. Les services importants qu'il rendit en cette circonstance lui valurent le grade de colonel (6 décembre 1785) ; bientôt après il succéda au général Thomerot dans la direction générale des fortifications et du corps du génie à Bruxelles.

Le traité de Fontainebleau n'avait cependant pas fait disparaître toutes les difficultés qu'il avait eu pour but de résoudre et l'attention de l'empereur Joseph II dut se porter sur la situation critique de l'écoulement des eaux du Nord des Flandres. Cet écoulement, de plus en plus difficile à travers la Zélande, était souvent complétement entravé d'un côté par l'envasement successif du Brackman et du Zwyn et de l'autre par les Hollandais qui, possédant les écluses établies sur ces criques, s'en faisaient des armes dont ils appuyaient leurs menaces dans toutes les circonstances politiques. Joseph II comprit l'odieuse et terrible servitude que les Hollandais imposaient à une partie de ses sujets. Indigné de l'abus que ces voisins faisaient d'un avantage de position dans toutes leurs relations avec son gouvernement, il prit la résolution de s'affranchir à jamais d'une dépendance aussi humiliante que préjudiciable aux intérêts des Flandres, et, dans ce but, il conçut l'idée de créer des moyens d'écoulement entièrement en dehors du sol étranger. Afin de réaliser ce grand projet, il chargea des ingénieurs auliques de l'étude des lieux et de l'exécution des travaux, sans l'intervention des États de Flandre. A cet effet, il chargea le colonel De Brou, de rechercher les voies les plus propres à conduire les eaux des Flandres directement à la mer. Malheureusement, dès le début des opérations, une triste rivalité vint paralyser les bonnes intentions du monarque. L'envoi d'ingénieurs étrangers fut pour les États un motif de plainte; ils prétendirent que c'était un empiétement de la Cour sur leurs prérogatives; les ingénieurs civils y virent à leur tour un manque de confiance dans leurs connaissances.

Cependant, malgré les obstacles que cette division fit surgir autour du colonel De Brou, son projet fut mis à exécution. Ce projet consistait : 1° dans le creusement d'un canal longeant la frontière hollandaise et connu aujourd'hui sous le nom de *Canal de Brou*, ainsi que dans l'établissement de l'écluse de Hazegras, dans le Zwyn, sur le territoire belge. Il couvrit cette écluse d'un fortin. Le canal devait recevoir une partie des eaux dont l'écoulement avait lieu précédemment par le territoire hollandais ; 2° dans le creusesement de canaux latéraux à celui d'Ostende et dans la construction des écluses de Plasschendale, Zandvoorde et Vingerlinck, qui toutes trois ont été exécutées.

Ces ouvrages étaient destinés, conjointement avec les criques des Scharrelanden et le port d'Ostende, à évacuer les eaux des terres, des canaux d'écoulement des deux Flandres, de la Lys et de l'Escaut. Ce projet fut mis à exécution presque sur tous les points, mais soit qu'il ne répondit pas à l'attente publique, soit que les intrigues pour le faire échouer eussent pris le dessus, la grande pensée de Joseph II dut céder devant les plaintes des États souverains et les travaux furent suspendus. Ils ne furent repris que bien des années après, lors de l'établissement du canal à la mer du Nord.

La révolution brabançonne vint, à cette époque, détourner l'attention du gouvernement sur des sujets plus graves. Le colonel De Brou fit partie du Conseil d'État qui délibérait sur les mesures à prendre dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait ; il exerça dans cette réunion une grande influence que plus tard on lui

reprocha, en le rendant responsable des résolutions qui avaient amené l'évacuation du pays par les troupes de l'empereur. Les choses en vinrent au point que le colonel De Brou fut suspendu de ses fonctions et invité à se justifier devant une commission d'enquête réunie à Luxembourg. Peut-être trouverait-on le motif de la malveillance dont le colonel De Brou fut alors victime, dans l'avancement exceptionnel qui lui avait été accordé et qui avait naturellement excité la jalousie de ses camarades, et surtout dans les efforts qu'avait fait cet honorable officier pour dévoiler que le gouvernement avait été victime d'une fraude ou d'une erreur très-onéreuse pour ses finances, lors du payement des dix millions de florins qu'avait fait la Hollande en exécution d'une clause du traité de Fontainebleau, pour indemniser l'empereur de sa renonciation à tous ses droits sur la ville de Maestricht et sur quelques parties de territoire environnant. Le colonel démontra, dans un mémoire qui fut envoyé à Vienne, le préjudice causé à l'État dans cette circonstance et sans doute plus d'un personnage important craignit d'être compromis par ces révélations. Quoi qu'il en soit, le Conseil suprême de guerre, après un examen minutieux de l'enquête qui avait été faite à Luxembourg, déclara De Brou complétement innocent de tous les faits que la calomnie mettait à sa charge et qu'elle continua de répéter après que l'empereur eut rendu à De Brou et sa confiance et la position de directeur du génie à Bruxelles. Lors de l'invasion française, le colonel De Brou fut appelé à la tête de la direction du génie à Luxembourg. Enfin, il obtint en 1794 le grade de général avec sa retraite, après une longue carrière remplie par des travaux utiles et des études sur les voies de communication de la Belgique qui ont été consultées avec fruit par les ingénieurs belges, cinquante ans après sa mort. C'est lui, en effet, qui le premier avait conçu le canal de Zelzaete et c'est d'après ses plans que ce grand travail a été exécuté. C'est lui également qui projeta les premières écluses de chasse d'Ostende, qui conçut le canal de Charleroi, la canalisation de la Dendre et la belle route de Namur à Liége, qu'on considérait comme inexécutable.

Par lettre patente du 31 mars 1786, l'empereur Joseph II avait accordé au lieutenant-colonel De Brou et à son frère déclaration et confirmation de noblesse et décoration d'armoiries.

Le général De Brou avait épousé: 1° Pétronille Marquart et 2° Eléonore-Louise Bosquet, dont il eut entre autres enfants deux fils : Louis qui fut officier supérieur en France et François-Pierre-Hubert, qui comme son père resta au service de l'Autriche.

Général Guillaume.

Mémoires de famille. — Correspondance du général d'Alton et de Joseph II. — Vifquin, *Des Voies navigables en Belgique.*

BROUCHOVEN (*Hyacinthe-Marie* DE), seigneur de Steen, diplomate, négociateur, magistrat, était le second fils de Jean-Baptiste, comte de Bergeyck, et d'Hélène Forment. Il naquit à Anvers, le 16 avril 1650, devint chanoine de la cathédrale de Gand, à l'âge de vingt ans, et mourut le 28 septembre 1707. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il fut nommé successivement conseiller du Conseil provincial de Namur (1676), du Grand Conseil de Malines (1680), du Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne près du roi à Madrid (1690), et enfin président du Grand Conseil de Malines (1699). Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au jour de sa mort. Pendant sa présidence, il fut envoyé à Lille en compagnie d'Alexandre Seockaert, comte de Tirimont, conseiller d'État, afin d'y régler avec les ministres français le traité des limites, qui y fut signé le 3 décembre 1699. De Brouchoven avait épousé, par contrat du 1er décembre 1678, Marie-Adrienne Zualart, fille de Ferdinand, écuyer, et de Constance-Yolande de Morcin, dont il eut deux enfants.

Ch. Piot.

Goethals, *Miroir*, t. II. — *Histoire des évêques et de la cathédrale de Gand.* — Compte des domaines de Namur, 1678. — Manuscrit concernant le conseil de Malines, aux Archives du royaume, à Bruxelles. — Du Mont, *Traité de Paix*, t. VII. — *Nobiliaire des Pays-Bas.*

BROUCHOVEN (*Jean-Baptiste* DE), négociateur, fils de Gérard, seigneur ga-

giste de Bergeyck, Westerhoven et Rythoven, et de Catherine Maes, naquit probablement à Lierre vers 1621. Par la mort de son père (7 février 1638), il succéda à ses seigneuries, dont celle de Bergeyck, située dans le Brabant septentrional, était la principale. Celle-ci ne pouvant plus recevoir des titres nouveaux du roi d'Espagne depuis la paix de Munster, Philippe IV accorda, le 1er juin 1665, des patentes à De Brouchoven moyennant promesse d'ériger en baronnie, sous le nom de Bergeyck, une terre située sous sa domination. Après avoir été nommé (1655) conseiller et commis des domaines et finances du roi dans les Pays-Bas, De Brouchoven obtint le titre de conseiller de courte robe au Conseil d'État, établi à Madrid pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne (1663). La première mission diplomatique que le gouvernement lui confia fut celle de la Haye, au mois d'août 1667. Cette mission purement confidentielle le mit en rapport avec le grand pensionnaire de Hollande, auprès duquel il employa toute son influence afin d'engager les Provinces-Unies à fournir aux Pays-Bas espagnols des secours contre la France, ou du moins à s'interposer entre ce pays et l'Espagne dans le but de terminer la guerre. L'année suivante il retourna encore à la Haye chargé d'une mission semblable. De son côté, le pape Clément IX travailla à amener la paix entre les parties belligérantes. Enfin les conférences d'Aix-la-Chapelle couronnèrent les efforts que le nonce fit à cet effet auprès de Louis XIV et de ses ministres. Le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols, fut chargé de conduire les négociations au nom de son souverain. Ce choix ne fut guère heureux. Informé de la manière dont le marquis avait agi pendant les négociations des préliminaires de la paix, Louis XIV ne pouvait voir de bon œil une pareille nomination. Les envoyés hollandais et anglais qui avaient été chargés d'intervenir aux négociations, le comprirent si bien, que le chevalier Temple insista auprès de Castel Rodrigo pour qu'il se fît remplacer au congrès d'Aix-la-Chapelle. De Brouchoven, dont les Hollandais avaient pu apprécier les talents pendant ses missions à la Haye, semblait être l'homme de la circonstance. Il partit le 25 février 1667 pour Aix-la-Chapelle, où il reçut les pleins pouvoirs que le gouverneur général lui délégua, le 14 mars seulement. Colbert, le plénipotentiaire du roi de France, signa d'abord seul les deux exemplaires du traité, sous prétexte que le baron de Bergeyck n'était qu'un simple subdélégué du plénipotentiaire espagnol. Enfin, après quelques tergiversations, toutes les difficultés furent levées, et De Bergeyck signa définitivement l'acte, le 2 mai 1668. A peine de retour dans son pays, il fut chargé avec Laurent Hovynes, conseiller et maître aux requêtes du conseil privé, et avec Jean De Paepe, conseiller et avocat fiscal de Brabant, de représenter les intérêts de l'Espagne aux conférences de Lille. Ces réunions, qui étaient destinées à la mise à exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, ne furent terminées qu'en 1607. Pendant l'année 1674, De Brouchoven reçut une nouvelle mission diplomatique en Allemagne. Elle avait pour but d'intéresser les électeurs et les princes de l'empire à l'état précaire dans lequel se trouvait l'Espagne. Il y obtint quelque succès; mais en dépit de la résistance des armées des alliés, les progrès de Louis XIV n'en furent pas moins inquiétants. L'Espagne fut obligée d'implorer le secours de l'Angleterre et d'asservir cette puissance à ses intérêts. De Brouchoven reçut, en janvier 1675, une mission spéciale auprès du cabinet de Londres et y remplaça provisoirement don Pedro Ronquillo, ambassadeur d'Espagne en Angleterre. Il devait surtout déjouer les intrigues diplomatiques qui tendaient à engager les Hollandais à faire la paix avec la France, sans la participation des alliés. De Brouchoven retourna encore à Londres dans le même but en 1677 et y remplaça aussi provisoirement l'ambassadeur d'Espagne. Sa mission étant terminée le 3 août de la même année, le marquis de Bourgomaine reprit sa place. Pendant l'intervalle de ces deux missions auprès de la cour de Londres, De Brouchoven se rendit en Espagne, par ordre du

duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bays. Parti le 7 février 1676, il fut de retour seulement en octobre de la même année. Représenter au gouvernement espagnol la triste situation des Pays-Bas, l'engager à leur fournir des secours prompts et efficaces, tel était le but de son voyage. Les lettres qu'il écrivit à ce sujet au gouverneur général dénotent, comme celles qu'il avait adressées antérieurement aux ambassadeurs espagnols à la Haye, un esprit observateur, pénétrant et particulièrement versé dans l'art de dépister les intrigues de cour. Quant à sa mission à Madrid, elle n'eut aucun résultat. A chaque entretien qu'il avait avec le roi, la reine-mère et les ministres, il recevait force protestations de l'intérêt qu'ils portaient aux Pays-Bas. Les promesses de secours ne firent pas défaut; mais soit impuissance, soit mauvais vouloir, l'Espagne ne fit rien, et les Pays-Bas catholiques durent seuls supporter tous les effets de la politique envahissante de Louis XIV. Les services que De Brouchoven avait rendus à son pays furent récompensés par un éclatant témoignage que lui donna le roi d'Espagne. Après avoir été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, il reçut le titre de comte de Bergeyck, par lettres datées du 9 décembre 1676. Enfin il mourut à Toulouse, le 13 novembre 1681, à l'âge de soixante ans. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Étienne en cette ville, et son cœur fut déposé à l'église de Saint-Gommaire à Lierre, où ses parents avaient été inhumés. Il avait épousé en premières noces Hélène Forment, veuve de P.-P. Rubens, décédée en 1673, et en secondes noces, par contrat du 10 avril 1674, Marie-Françoise d'Ennetières, veuve de Henri de Crevnendael, chevalier. Ch. Piot.

De Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas*. — Comptes de la recette générale des finances aux Pays-Bas, de 1667, 1668, 1670. — Archives de la Secrétairerie d'État espagnole à Bruxelles. — Aitzema, *Historie of verhael van staeten en oorloghe*. — Négociations relatives à la succession d'Espagne. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*. — Du Mont, *Histoire des traités*. — Comptes rendus des séances de la commission d'histoire. — Butkens, *Trophées de Brabant*. — De la Chenaye Desbois, *Dictionnaire de noblesse*.

BROUCHOVEN (*Jean* **DE**), comte de Bergeyck, baron de Leefdael, homme d'État, était fils de Jean-Baptiste et de Hélène Forment. Il vit le jour à Anvers, le 9 octobre 1644, fut nommé conseiller et commis des domaines et finances (1668) et trésorier général (1688). Pendant son administration, il prit une part très-active aux efforts que fit à cette époque le gouvernement dans le but de relever le commerce du pays. Les conférences qui eurent lieu à cet effet en la ville de Bruxelles, pendant l'année 1699, furent souvent tenues chez lui ; mais il réclama à tort l'exécution de plusieurs mesures qui froissaient quelques intérêts privés. Ses ennemis, et ils étaient puissants et nombreux, s'en prévalurent et le tracassèrent à tel point, qu'il se retira complétement des affaires. Malgré la démission qu'il avait donnée de ses fonctions, le gouvernement ne le consulta pas moins lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes. A la mort de Charles II, roi d'Espagne, les Pays-Bas catholiques passèrent à Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui envoya à Bruxelles des ministres chargés de diriger l'administration du pays. Le maréchal De Boufflers, De Puységur et De Bagnols y trouvèrent dans De Brouchoven un homme dévoué au nouveau souverain, un fonctionnaire parfaitement au courant des affaires et dont les principes s'accordaient entièrement avec les idées françaises de centralisation. Dans un mémoire que les commissaires adressèrent au marquis de Torcy, ils déclarèrent que De Brouchoven était actif, vif, pénétrant, connaissant parfaitement la situation de chaque province et de chaque ville, et le parti que l'on pourait en tirer. De leur aveu, il exerçait sur les chefs des États et des villes une grande influence et jouissait auprès de tout le monde de la réputation d'un homme juste, équitable et bienveillant. Le marquis de Bedmar et le duc de Saint-Simon en font un portrait non moins favorable que celui des ministres français, mais à leur point de vue bien entendu. D'après le secrétaire Richard, le comte de Bergeyck évitait tout ce qui aurait pu déplaire aux ministres de France; aussi, trouvant en lui un instrument docile, ils lui donnaient tout crédit et toute autorité. Doué d'un pareil caractère et de dispo-

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

sitions semblables, le comte ne put manquer de faire facilement son chemin. En 1702, le roi le nomma surintendant général des finances et de la guerre dans les Pays-Bas. Cette confiance se justifiait par les connaissances que De Bergeyck avait en fait de finances, et par les services qu'il avait rendus, en 1685, lorsqu'il dirigeait le recrutement de l'armée. Elle centralisait en sa personne pour ainsi dire tous les pouvoirs, et comme le disait le comte de Kinigsegg, il avait une autorité despotique et des troupes françaises à sa disposition. En qualité de surintendant, il prit une part bien large aux réformes que la France voulait introduire dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols. Par un diplôme daté du 2 juin 1702, Philippe V centralisa toute l'administration, substitua un conseil unique aux trois conseils collatéraux, et introduisit dans la direction des affaires un changement complet et radical, un système tout à fait français. Le maréchal de Boufflers et le marquis de Bedmar avaient même confié à De Bergeyck l'organisation du projet de réforme. Il ne demandait pas mieux. Depuis longtemps il voulait faire table rase des vieilles institutions de nos provinces, les anéantir complétement et réglementer tout au profit de l'administration centrale; et lorsque les députés des états venaient réclamer la mise à exécution de leurs priviléges, il tournait leurs plaintes en ridicule. Si ces changements avaient le privilége de plaire aux partisans de la France, ils répugnaient profondément à la généralité des habitants des Pays-Bas, toujours attachés à leurs anciennes institutions. Lorsque, pendant la guerre de la succession, les armées des alliés s'avancèrent dans nos provinces, elles y furent accueillies, non comme conquérantes, mais plutôt en libératrices. Les masses désiraient la chute de la domination que les Français exerçaient dans les Pays-Bas au nom de l'Espagne. Tout le monde la demandait; chacun la présageait. Enfin, la bataille de Ramillies décida la question. Battus de toutes parts, les Français opérèrent leur retraite et le gouvernement établi au nom de Philippe V fut obligé de quitter Bruxelles le 26 mai 1706. En vain, les vaincus voulurent-ils, en 1708, soulever la Flandre contre les impériaux par les intelligences que le comte de Bergeyck entretint avec les villes de Gand et de Bruges ; ils eurent beau reprendre momentanément ces deux cités, rien n'arrêta leurs revers. A la prise de la ville de Mons par les alliés (1709), De Brouchoven fut retenu en qualité d'ôtage, afin de le forcer à payer les dettes qu'il avait contractées en son nom et celui de l'électeur de Bavière. Lorsqu'il fut relâché, il rejoignit Philippe V en Espagne. Tant de revers forcèrent enfin la France à songer à la paix. Dans ce but, Philippe V chargea De Brouchoven (1711) de traiter avec les puissances coalisées, en qualité d'embassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne. Lorsque les ministres des parties belligérantes se réunirent, en 1712, à Utrecht, dans le but d'y signer la paix, De Bergeyck n'y parut point. Son étoile commençait à pâlir, même en Espagne, et il fut remplacé à Utrecht par des nobles espagnols. Malgré la paix et la soumission complète des Pays-Bas à Charles VI, De Brouchoven ne retourna dans sa partie qu'en 1714, après avoir perdu, par les intrigues de la princesse des Ursins, toute influence sur Philippe V. Complétement retiré des affaires publiques, il vécut isolé dans ses terres, testa à Malines le 2 août 1724, et mourut le 21 mai de l'année suivante. Son corps fut enterré à Leefdael, dont il avait été créé baron par lettres du 15 juin 1679. Il avait épousé en premières noces Anne-Françoise Helman, fille unique de Philippe, baron de Leefdael, et en secondes noces, par contrat du 3 mars 1685, Livine-Marie de Beer, fille du baron de Meulebeke. Du premier mariage, il eut fille, et du second, deux fils et deux filles. Ch. Piot.

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*. — Suite du supplément au *Nobiliaire des Pays-Bas*. — Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque de Munich*. — Saint-Simon, *Mémoires*. — Gachard, Documents inédits. — Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht. — Butkens, *Trophées de Brabant*.

BROUCK (*Jacques* **VAN**), compositeur, mort à Anvers en 1579. M. Fr. Fétis suppose que ce musicien fut attaché à

la chapelle de Ferdinand Ier et de Maximilien II, et qu'après la mort de ce dernier prince, il alla se fixer à Anvers. On lui doit : *Cantiones tum Sacræ tum profanæ quinque, sex et octo vocum recens in lucem editæ*. Antv. ex off. Plantiniana, 1579, in 4° obl. C'est son ouvrage le plus important. Des motets de sa composition se trouvent aussi insérés dans le *Novus thesaurus musicus*, publié par P. Joanelli.

Aug. Vander Meersch.

Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens*. — Pirou, *Levensbeschryvingen*.

BROUSTIN (*Étienne*), écrivain ecclésiastique, né à La Hamaïde (Hainaut), dans la première moitié du XVIe siècle, fit ses études à l'Université de Louvain et fut proclamé bachelier en théologie l'an 1559. Il est surtout connu par l'ouvrage suivant : *De quatuor novissimis*. Duaci, 1593, in-18, et Louvain, 1598, in-8°. Dans la préface de ce livre, dédié à Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, il nous apprend qu'étant curé au château de cette ville, il en fut brutalement expulsé, en 1581, à la suite d'une sédition militaire et amené prisonnier, après avoir vu détruire la maison presbytériale qu'il avait bâtie à grands frais. Relaché moyennant une forte rançon, il obtint la cure de Saint-Géry à Valenciennes, qu'il quitta cinq ans après, avec le consentement de ses chefs, afin d'aller occuper la modeste cure de Mainvaux, près d'Ath, où il trouva enfin le repos nécessaire pour achever le travail qu'il avait commencé à Cambrai sur les *Quatre fins de l'homme*. Il y intercala plusieurs sermons dans lesquels nous retrouvons beaucoup de citations d'auteurs latins profanes, comme c'était la mode à cette époque. Broustin qui était aussi fort instruit en grec et en hébreu, publia en outre : 1° *Oratio de perfecto pastore sive de qualitatibus, conditionibus requisitis*, etc. Lovanii, 1608. — 2° *De origine et varietate linguarum*.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 1106.

BROUTA (*Lucien-Adolphe*), naquit à Mons le 11 décembre 1800 et mourut à Philippeville, le 6 août 1846. Il fut d'abord, sous le gouvernement hollandais, (1817-1830) employé à l'administration du Waterstaat. Lorsqu'éclata la révolution de 1830 il renonça, comme tant d'autres, aux fonctions qu'il tenait d'un pouvoir étranger, se mit à la disposition du gouvernement provisoire et entra dans l'armée comme officier du génie ; à l'époque de sa mort, il était capitaine de première classe à l'état-major de cette arme. Brouta, qui avait un goût prononcé pour la littérature a laissé quelques productions poétiques qui ont du mérite : 1° *Ode sur l'établissement d'une société nationale de commerce, adressée à S. M. le Roi des Pays-Bas*. Mons, Piérart y Peralta, 1824, in-8°, 12 pages. — 2° *Épître à M. De F**** sur les cafés de province*. Mons, Piérart, 1827, in-8°, 15 pages. — 3° *La Giliade, poème héroï-comique en deux chants (sur Gilles de Chin), par Luc Duroc*. Mons, Piérart, 1827, in-4°, 2 pages en 6 colonnes. Brouta a de plus écrit plusieurs articles dans le journal *le Dragon* l'*Écho du Hainaut*, et d'autres feuilles locales.

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

BROUWER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Hoogstraeten, vers la fin du XVIe siècle, mort à Anvers le 4 novembre 1637. Jeune encore il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent d'Anvers, où il fit sa profession. Envoyé ensuite à Douai en qualité de préfet des études des religieux de son ordre, il se prépara à l'épreuve du doctorat en théologie, et fut promu solennellement le 14 juillet 1620. Trois années plus tard, la Propagande le nomma commissaire des missions apostoliques du Danemark, et le chargea de faire la visite de ce pays. En 1626, il remplissait, à Louvain, les fonctions de préfet des études au couvent de son ordre, et, en 1631, le chapitre des Dominicains tenu à Douai lui confia l'inspection des missions de la Hollande ; enfin, au moment de sa mort, arrivée en 1637, il était définiteur du chapitre provincial et prieur du couvent d'Anvers. Nous avons de lui l'ouvrage suivant : *Claris apostolica seu demonstratio theologica, qua lucide ac solide concluditur fide divina credendum*

Paulum V esse summum maximumque pontificem. Duaci, typis Balth. Belleri, 1621; vol. in-12°. Il a également publié : *R. P. Dominici Soto, Ord. Præd., eruditissimæ atque utilissimæ quæstiones in octo libros physicorum Aristotelis, a multis mendis castigatæ et illustratæ.* Duaci, typis Petri Borremans, 1613, vol. in-12°. E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*. p. 229. — Paquot, *Fasti academici*, *mss.*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17568, pag. 144.

BRUCOEUS (*Henri*), médecin et mathématicien, né en 1531, à Alost, mort à Rostock, le 31 décembre 1593. Après avoir fait ses humanités au Collége de la ville de Gand, il alla étudier la médecine à Paris, où il vécut dans l'intimité de deux célèbres savants : Adrien Turnebe et Pierre Ramus. Il revint au pays natal, séjourna quelque temps à Bruges et se rendit à Rome. Il y enseigna avec distinction les mathématiques, science qu'il avait cultivée avec ardeur dès sa jeunesse et, grâce aux profits qu'il retira de ses leçons, il put se rendre à Bologne, afin d'y obtenir le titre de docteur. Revenu à Alost, après avoir passé sept ans en Italie, il y fut nommé médecin pensionnaire et échevin de la ville. L'on était alors au milieu des agitations provoquées par la réforme de Luther et Brucœus adopta probablement les nouvelles doctrines religieuses, car on le vit quitter son pays, sa position pour accepter, avec empressement, la chaire de mathématiques à l'Université de Rostock, fonction qui lui fut offerte, en 1567, par le duc Charles de Mecklenbourg. Il l'occupa pendant vingt-cinq ans, tout en continuant à pratiquer la médecine et mourut justement estimé, à l'âge de soixante-deux ans, des suites d'une attaque d'apoplexie. Brucœus a laissé différents ouvrages traitant des mathématiques et de la médecine : *De primo motu; Institutiones Sphæræ; Propositiones de morbo gallico; De Scorbuto propositiones*; *Musica mathematica; Epistolæ de variis rebus et argumentis*, etc. Félix Stappaerts.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*. t. I. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques*. — Fr. Fétis, *Biographie des musiciens*.

BRUEGEL ou **BREUGEL** (*Pierre* **VAN**), médecin et professeur à l'Université de Louvain, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant) vers l'année 1520; mort à Louvain le 22 mai 1577.

Après avoir étudié la philosophie et la médecine à Louvain, il se rendit en Italie pour se perfectionner dans les sciences médicales, obtint le grade de docteur et enseigna, pendant quelques années, à l'Université de Padoue. De retour à Louvain, il y fut nommé, en 1562, par Philippe II, professeur royal extraordinaire, *professor regius extra ordinem*. Praticien instruit et homme d'une grande expérience, il était, en outre, doué d'un talent oratoire des plus remarquables. Par son éloquence et sa vaste érudition, il se fit, en peu de temps, parmi ses élèves, une grande réputation. Bruegel ne paraît cependant pas avoir rempli les devoirs du professorat avec beaucoup de régularité ni d'assiduité. Presque toujours absent de Louvain, il résidait ordinairement près de la Cour, à Bruxelles, et se trouvait souvent à la suite des nobles et des grands seigneurs qui le recherchaient à l'envi pour le consulter. Il fut enlevé par la peste, à l'âge de cinquante-sept ans, et inhumé à l'église de Saint-Pierre, devant l'autel de la chapelle de Saint-Luc. Il fonda à Louvain, par testament, en date du 15 mai 1577, un collége avec plusieurs bourses pour l'étude de la médecine. E.-H.-J. Reusens.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1867, pp 377-391.

BRUEL (*Joachim*), écrivain ecclésiastique, né à Vorst (Anvers), vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1653. Voir VANDEN BRUEL (*Joachim*).

BRUGES (*Arnold* **DE**), compositeur, né à Bruges, vers 1480, mort en 1536. Voir ARNOULD DE BRUGES.

BRUGES (*Barthélemi* **DE**), médecin, écrivain. Bruges. XVe siècle. Voir BARTHÉLEMI DE BRUGES.

BRUGES (*Eugène* **DE**), prédicateur. XVIIe siècle. Voir EUGÈNE DE BRUGES.

BRUGES (*Gauthier* **DE**), évêque de Poitiers, polygraphe, né à Bruges. XIVe siècle. Voir GAUTHIER DE BRUGES.

BRUGES (*Gheldolf* **DE**), vivait au XIIIe siècle. Il était fils de Lambert de Bruges et épousa une fille du seigneur de

Ghistelles. Ce fut Gheldolf de Bruges qui le premier porta le titre de seigneur de la Gruuthuse et qui le transmit à ses descendants. Ce nom de Gruuthuse, qui signifie maison de la Gruute, a pour origine un impôt que Gheldolf, alors capitaine de la ville de Bruges, prélevait à son profit sur la fabrication de la bière.

Lorsque Baudouin, comte de Flandre, appelé plus tard Baudouin de Constantinople, partit pour l'Orient, Gheldolf de Bruges, qui était revêtu de la dignité de Rewaert de Flandre, fut chargé de veiller à la défense des côtes depuis Calais jusqu'à L'Écluse. Le sire de Ghistelles lui fut adjoint pour ces importantes fonctions et ils devaient, de moitié, supporter les frais de l'entretien des digues. Ne pouvant suffire aux dépenses qu'entraînait cette charge, les seigneurs de la Gruuthuse et de Ghistelles obtinrent du comte de Flandre le droit de prélever un impôt sur toutes les marchandises qui sortiraient des ports de Flandre.

En 1235, Florent IV, comte de Hollande, avait fait proclamer un tournoi à Haerlem; le sire de la Gruuthuse s'y fit remarquer parmi les illustres chevaliers qui prirent part à cette fête. Cette même année des pirates anglais ayant fait subir des dommages considérables à des marchands de Bruges, la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, envoya demander à la cour d'Angleterre, réparation du dommage causé à ses sujets et ce fut le sire de la Gruuthuse qui fut chargé de remplir cette mission auprès du roi Henri III. Il s'en acquitta avec un zèle et une prudence auxquels le monarque anglais, dans la réponse qu'il adressa à la comtesse Jeanne, se plut à rendre hommage. Bon Albérle de Crombrugghe.

BRUGES (*Jean* **DE**), médecin, astronome, né à Bruges. XVIe siècle. Voir JEAN DE BRUGES.

BRUGES (*Liévine*), miniaturiste. XVIe siècle. Voir BENING (*Liévine*).

BRUGES (*Pierre* **DE**), fondeur de canons. XIVe siècle. Voir PIERRE DE BRUGES.

BRUGES (*Rodolphe* **DE**), mathématicien, né à Bruges. Voir RAOUL DE BRUGES.

BRUGES (*Roger* **DE**), peintre. XVe siècle. Voir VANDER WEYDEN (*Roger*).

BRUGGHEMAN (*Nicolas*), orateur et négociateur, vivait à Gand, vers le milieu du XVe siècle. Le nom de Nicolas Bruggheman, moine de l'ordre des Jacobins, est mentionné, pour la première fois, en l'année 1464. Il fut, à cette époque, chargé de prêcher la guerre sainte dans la ville de Gand. Ses vertus, l'éloquence entraînante qui l'avaient rendu populaire dans sa ville natale, le désignaient en quelque sorte pour cette haute mission. Une multitude immense se pressait autour de lui, sur le marché du Vendredi le 18 mars 1464, et, à la voix du fervent prédicateur, l'enthousiasme de la foi se réveilla de toutes parts. Les Gantois se rangèrent en grand nombre sous les ordres d'un capitaine, nommé Hector Hughe ou De Costere, et partirent pour la croisade. Plusieurs d'entre eux sont cités dans le *Dagboek der gentsche collatie;* cependant il n'y est pas fait mention de Nicolas Bruggheman, bien que tout porte à croire qu'il voulut accompagner ses compatriotes afin de soutenir leur courage. L'on sait, en effet, que plusieurs moines s'associèrent aux périls de cette expédition lointaine.

Les Gantois choisirent Nicolas Bruggheman pour remplir le rôle de médiateur entre eux et leur prince, lorsque le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, fit son entrée solennelle à Gand. A la porte de la ville, le nouveau duc trouva sept cent quatre-vingt-quatre bannis; près d'eux se tenait Nicolas Bruggheman qui, dans son discours, l'exhorta à pardonner à ces malheureux et à modérer les rigoureuses conditions du traité de Gavre. Les habitants de Gand avaient bien placé leur confiance car si le resultat espéré ne fut pas complétement atteint, il ne faut l'attribuer qu'à leur imprudence : compromit le succès que la modération de leur délégué eût peut-être obtenu. A peine sorti des murs de Gand, après les troubles de la Saint-Liévin, le duc de Bourgogne songeait à révoquer des concessions qui lui avaient été arrachées par la violence; deux échevins et un pensionnaire de la ville furent

envoyés près de lui pour excuser leurs concitoyens et apaiser son courroux. Les démarches de ces délégués restèrent sans résultat. Les échevins de Gand eurent alors recours à Nicolas Bruggheman et, à leur prière, il consentit à rejoindre à Bruxelles les députés de la ville. Grâce à son intervention, des lettres de rémission furent envoyées à Gand et, par une charte du 28 juillet 1467, le duc Charles de Bourgogne confirma tous les priviléges qu'il avait accordés à la ville.

Bon Albéric de Crombrugghe.

BRUHESEN (*Pierre* **VAN**) ou **BRUBESIUS**, médecin, né à Rythoven (ancien Brabant), au commencement du XVIe siècle, mort en 1570 ou 1571. Les faits qui concernent son adolescence sont restés inconnus, on sait seulement qu'il s'appliqua de bonne heure à l'art de guérir et qu'il acquit si bonne réputation que Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et veuve de François Ier, le prit pour son médecin. Plus tard, il se retira à Bruges et obtint le titre de médecin pensionnaire. Sa renommée y grandit encore par la publication d'un Almanach sanitaire à l'usage des Brugeois. Le magistrat l'adopta comme manuel officiel en 1550, pour l'indication des époques de l'année où il fallait purger, se faire saigner, prendre des bains, etc., avec injonction à la population de se conformer à ces prescriptions hygiéniques, et défense formelle à quiconque exerçait dans Bruges le métier de la *barberie*, de rien entreprendre sur les mentons durant les jours néfastes où cette opération exposerait la santé des concitoyens à être compromise par la conjonction de Mars et de la Lune. L'ordonnance, éditée à cette occasion, fut combattue avec vivacité par un autre médecin brugeois, François Rapaert (voir ce nom), qui ne parvint cependant pas à faire apprécier le ridicule dont une semblable ordonnance couvrirait aujourd'hui tout homme de science. L'Almanach de Bruhesius resta longtemps comme une autorité inattaquable. Le nom de l'auteur serait même oublié, sans l'excentricité de ce livre, car ses autres publications, dont nous indiquons les titres, malgré le bruit qu'elles firent autrefois, sont considérées comme étant de nulle valeur. 1° *De Thermarum Aquisgranensium viribus, causâ ac legitimo usu epistolæ duæ, scriptæ anno MDL, in quibus etiam acidarum aquarum ultra Leodium existentium facultas et sumendi ratio explicantur*. Antverpiæ, 1555, in-12. — 2° *De ratione medendi morbi articularis epistolæ duæ*, publiées dans H. Garet, *Consilia variorum de arthritide*. Francofurti, 1592, in-8°. — 3° *De usu et ratione cauteriorum*, publié par le même. Le poëte Nicolaius lui consacra une épitaphe en vers, fort ampoulée et rapportée par Éloy. Aug. Vander Meersch.

Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. I, pp. 462-465. — Paquot, *Mémoires*, t. IV, pp. 253-254. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — *Dictionnaire des sciences médicales : Biographie*, t. III (Paris, 1821).

BRULIUS (*Joachim*), écrivain ecclésiastique, né à Vorst (Anvers), vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1653. Voir VANDEN BRUEL (*Joachim*).

BRULLE (*Albert* **DE**), sculpteur, né à Anvers, s'expatria de bonne heure et se dirigea vers l'Italie; il s'établit à Venise, où il florissait vers le milieu du XVIe siècle. Il y sculpta les belles boiseries du chœur de Saint-Jacques-Majeur. Ce travail remarquable est enrichi de figures et de bas-reliefs, représentant des scènes de la vie de saint Benoît. Ad. Siret.

BRUN (*Bertoulet* **LE**), chroniqueur. XVe siècle. Voir LE BRUN (*Bertoulet*).

BRUNE (**DE**). Voir DE BRUNE.

BRUNEAU (*Jacques*), diplomate, né vers 1576, mort à Vienne, en Autriche, le 18 août 1634, était fils de Jacques Bruneau et de Claudine de Monbliart. Nous avons fait de vaines recherches pour découvrir le lieu de sa naissance; mais certaines indications (1) nous autorisent à croire que sa famille était fixée dans quelqu'une des provinces dont la Belgique actuelle est composée. Il quitta de bonne heure les études, pour se former à

(1) Dans une lettre que Bruneau écrit de Gand, le 8 novembre 1622, au secrétaire Suarez de Argüello, il lui dit qu'il a séjourné à Anvers, à Bruges et à Gand plus longtemps qu'il n'aurait voulu, mais moins que ne le prétendaient les parents de sa femme *et les siens*. Dans une lettre antérieure (du 5 mars de la même année), adressée aussi à Suarez de Argüello, il propose, pour le remplacer à Vienne, son neveu Henri de Samre, gentilhomme du *pays de Luxembourg*.

la pratique des affaires publiques. D. Baltazar de Zuniga, qui fut successivement ambassadeur de Philippe III à Bruxelles, à Paris et à Vienne, l'attacha à sa personne ; pendant sept années, il travailla sous les ordres de ce diplomate. Il resta employé à l'ambassade d'Espagne en Autriche lorsque, en 1617, Zuniga y fut remplacé par le comte d'Oñate.

L'archiduc Albert avait de grandes prétentions à faire valoir à Vienne, à raison d'une pension qui devait lui être payée d'après un accord fait, dans l'année 1578, entre les archiducs fils de l'empereur Maximilien II, et dont l'arriéré était considérable ; de sa part dans la succession aux biens meubles laissés par l'empereur Rodolphe ; de près de six cent mille florins dont l'empereur Mathias lui était resté redevable : pour le soin de ses intérêts, il entretenait un résident à la cour impériale. Jacques de Zélandre, qui remplissait cette charge, étant mort le 29 avril 1619, Albert, au mois de mai suivant, nomma Bruneau à sa place. Celui-ci s'occupa, avec non moins de succès que de zèle, des objets de sa mission. Il se rendit utile aussi à la maison impériale. Lors de son élection à Francfort, au mois d'août, Ferdinand II le revêtit du titre de son conseiller, et l'employa en plusieurs affaires importantes.

En 1622, Philippe IV appela Jacques Bruneau à remplir les fonctions de secrétaire d'État près le conseil suprême de Flandre qu'il venait de rétablir à Madrid. Bruneau quitta Vienne au mois de mai ; après quelque séjour aux Pays-Bas, il se rendit à son nouveau poste. Le 20 novembre 1623, le roi le décora du titre de chevalier ; le diplôme qui le lui confère rappelle, dans des termes infiniment honorables pour lui, les services qu'il avait rendus à la monarchie et aux archiducs Albert et Isabelle. L'année suivante, ce monarque l'envoya en Angleterre, pour y surveiller surtout les mouvements que se donnaient les Hollandais afin d'obtenir l'appui du roi Charles Ier. Il y resta jusqu'au commencement de 1626.

Quoique, depuis nombre d'années, Bruneau fût presque toujours absent des Pays-Bas, il faisait partie de la chambre des comptes de Lille, où il avait été admis, en qualité de conseiller maître ordinaire, le 25 mai 1620. La présidence de ce collége étant venue à vaquer, l'infante Isabelle la lui conféra le 5 novembre 1627 ; il n'en prit toutefois possession que le 25 février de l'année suivante, l'infante, dans cet intervalle, l'ayant envoyé au duc de Bavière, pour engager ce prince à faire entrer l'armée de la ligue catholique, sous le commandement de Tilly, dans la Frise orientale. De Munich, il alla conférer à Vienne avec les ministres impériaux.

Ce fut à la suite de cette mission, et sur les propositions mêmes de Bruneau, que Philippe IV résolut de secourir l'empereur et la ligue catholique de huit cent mille écus par an, à condition que Ferdinand II publiât un ban contre les Hollandais ; qu'il rompît expressément avec eux, ainsi que la ligue catholique ; qu'il ne se fît de paix en Allemagne sans que l'Espagne y fût comprise, par rapport à la guerre qu'elle avait contre les Provinces-Unies ; enfin que les rivières fussent fermées au commerce de ces provinces : en même temps il chargea l'infante Isabelle de renvoyer Bruneau à la cour impériale, afin d'y aider le marquis d'Aytona, son ambassadeur. A la réception de la dépêche du roi (mars 1628), l'Infante fit partir Bruneau pour Prague, où Ferdinand se trouvait. Après qu'il eut traité, avec ce monarque et avec Wallenstein, les affaires dont il avait à les entretenir, il revint à Bruxelles.

Sur de nouveaux ordres du roi, le 16 février 1629, il repartit pour l'Allemagne. Philippe IV avait nommé le comte d'Ocastro son ambassadeur extraordinaire vers le roi de Hongrie, Ferdinand, fils aîné de l'empereur, pour le féliciter sur le mariage qu'il venait de conclure avec l'infante dona Maria ; il avait recommandé à cet ambassadeur de ne négliger aucune occasion d'intéresser le jeune prince au succès des négociations que le cabinet de Madrid poursuivait dans l'Empire : il voulut que Bruneau, comme parfaitement au fait de celles-ci,

en instruisit le comte. En ce moment-là, le roi catholique avait à cœur de faire la paix avec l'Angleterre, et il désirait que l'empereur et ses alliés députassent des commissaires en Espagne, pour intervenir à l'accommodement qui se traitait entre ses ministres et l'ambassadeur de Charles Ier. Bruneau se rendit auprès du duc de Bavière et de l'électeur de Mayence, afin de leur faire goûter les vues de son souverain.

Lorsque le marquis d'Aytona (voir ce nom) fut parti pour Bruxelles, il fut chargé de la gestion intérimaire de l'ambassade, et le roi lui donna le titre de son résident. La légation de Vienne était, à cette époque, la plus importante peut-être qu'eût l'Espagne; le marquis de Cadereita et le comte d'Oñate, qui y remplacèrent successivement le marquis d'Aytona, trouvèrent dans Bruneau un auxiliaire dont le concours leur fut précieux. C'était lui qui toujours allait traiter, avec le duc de Bavière et les électeurs ecclésiastiques, les affaires pour lesquelles des démarches personnelles auprès de ces princes étaient jugées nécessaires. Le roi commit aussi à ses soins la distribution et la comptabilité des sommes considérables qu'il faisait passer en Allemagne et qui devaient être employées dans l'intérêt de sa politique. Il mourut, comme nous l'avons dit, à Vienne, le 18 août 1634, fort regretté du cabinet de Madrid; laissant la réputation d'un diplomate actif, vigilant, habile, et qui avait surtout une grande expérience des affaires de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Il avait épousé Catherine d'Agua.

Les archives du royaume renferment plusieurs volumes de lettres adressées par Jacques Bruneau aux archiducs Albert et Isabelle et au secrétaire d'État Suarez de Argüello. Elles sont en espagnol, langue qu'il parlait et écrivait comme la sienne propre. Gachard.

Archives générales du royaume : fonds de la secrétairerie d'État espagnole et de la Chambre des comptes; collection des cartulaires et manuscrits. — Archives du département du Nord : fonds de la Chambre des comptes de Lille.

BRUNEAU (*Robert*), artiste graveur ou graveur-amateur, travaillait à Anvers, au dire de Nagler (*Kunsler lexicon*) et de Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*), dès les premières années du XVIIe siècle. Ils ne citent de lui que deux de ses productions : une *Allégorie contre le calvinisme*, datée de 1611, et le portrait du réformateur *Jean Calvin*.

Edm. De Busscher.

BRUNONIS (*Henri*), jurisconsulte, né à Liége. XVe siècle. Voir PIRO (*Henri* DE).

BRUNUS (*Louis*), écrivain, poëte latin. XVe siècle. Voir DE BRUYNE (*Louis*).

BRUSLÉ DE MONTPLEINCHAMP (*Jean-Chrysostôme*), polygraphe, né à Namur, le 15 février 1641, mort à Bruxelles, le 29 décembre 1724. Il a été établi que le nom de Montpleinchamp appartient à sa famille, et que celui de Bruslé n'était qu'un nom d'emprunt adopté par son père, fourbisseur de son état. Il reçut une bonne et solide instruction qu'il compléta par de longs voyages; à son retour, il entra dans la Société de Jésus, mais ne sut y rester : sa morgue, sa vanité étaient telles qu'on dut l'inviter à s'en retirer. Ayant par sa conduite provoqué les mêmes répulsions dans une autre maison de l'ordre, il finit par s'établir à Bruxelles comme prêtre séculier. Doué d'une facile élocution et suivant en ses discours une judicieuse méthode d'exposition, il brilla bientôt par l'éloquence de la chaire, et l'empereur Charles VI ne tarda pas à le nommer son prédicateur. Après avoir été chapelain de l'électeur de Bavière et musicien de sa chapelle, il devint aumônier de l'électrice Thérèse-Cunégonde de Sobieski. Cette position lui laissait des loisirs qu'il consacra à l'histoire du pays, et lui fit concevoir le projet d'en publier les annales par époques, depuis le règne des ducs de Bourgogne jusqu'au XVIIIe siècle, projet qu'il réalisa en partie. Il a laissé un grand nombre d'autres publications, la plupart oubliées et qui, bien que médiocres par le style et par les idées, offrent cependant encore une mine utile à exploiter. Consciencieux, étudiés, louables même sous le rapport de l'exactitude des faits, les premiers essais de Bruslé suffirent à lui valoir un certain renom.

Malheureusement sa vanité excessive finit non-seulement par lui aliéner ses anciens amis, mais par lui susciter beaucoup d'ennemis nouveaux. Leur nombre augmenta surtout quand, non content de mettre au jour ses propres ouvrages, il s'avisa de faire d'incessants emprunts et qu'il eut l'effronterie de s'approprier, en entier, les œuvres d'autrui, en se bornant à y ajouter des préfaces dans lesquelles il se décernait les plus vifs éloges. Grâce à l'espèce de réputation qu'il s'était faite, il trouva moyen de s'approcher insensiblement de la Cour, s'y introduisit et obtint par de hautes influences, le 21 février 1701, un canonicat à l'église de Saint-Gudule, à Bruxelles; bon nombre d'obstacles lui avaient pourtant été opposés par les chanoines, qui ne paraissaient guère se soucier de l'avoir pour collègue. On lui doit : 1° *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. Fabert. Cologne, 1689, 2 vol. in-12. Première publication de Bruslé de Montpleinchamp ; il cacha son nom sous celui de sa mère, qu'il prétendait être de la famille du maréchal Fabert. — 2° *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*. Cologne, 1689, in-12 ; id. 1692, 1697. Histoire mal écrite ; les deux premiers livres, parsemés de portraits, offrent quelque intérêt. — 3° *Histoire de don Jean d'Autriche*. Amsterdam, 1690, in-12. — 4° *Les jeux admirables de la divine Providence*. Cologne (Bruxelles), 1690, sous le pseudonyme de M. de Gerimont. — 5° *Histoire d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie*. Amsterdam, 1692, in-12. — 6° *Histoire d'Alexandre Farnèse, duc de Parme*. Amsterdam, 1692, in-12. Ce livre pèche par les défauts habituels de l'auteur; mais il en a aussi le principal mérite, l'exactitude des faits. — 7° *Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur et puis prince souverain de la Belgique*. Cologne, 1693, in-12. — 8° *L'arche d'alliance ou nouvel abrégé des méditations du P. Du Pont*. Bruxelles, 1696. Ces *méditations* n'ont pas beaucoup fatigué l'esprit de Bruslé, car il s'est borné à réimprimer, avec une préface, l'abrégé du P. Du Pont, fait par le P. d'Orléans. — 9° *La conversion de saint Augustin*, in-12. C'est un extrait de la traduction de Dubois ; la préface est du chanoine. — 10° *Ésope en belle humeur*. Bruxelles, 1695 ; id. 1700, 2 vol. in-12, avec quelques fables de Furetière et de Lafontaine. Bruslé n'a mis pour ainsi dire qu'un nouveau titre aux *Fables* d'Ésope, imprimées en 1689, avec les figures de Sadeleer. 11° *Le festin nuptial dressé dans l'Arabie heureuse*. (Bruxelles), 1700, petit in-8°, avec quelques fables de la composition de l'éditeur; ce ne sont pas les meilleures. Dans cet ouvrage, comme dans la première édition d'*Ésope en belle humeur*, le compilateur s'est laissé aller à des allusions qui ont dû lui attirer beaucoup d'ennemis ; de nos jours, la conclusion du livre eût valu à Bruslé plus d'un procès en diffamation. — 12° *Lucien en belle humeur, ou nouvelle conversation des morts*. Amsterdam, 1694, 2 vol. in-12 ; id. 1701. La plupart de ces dialogues ont lieu entre des personnages belges et concernent les événements du temps. — 13° *Histoire véritable de Gillion de Traizegnies*. — 14° *Le diable bossu*. Nancy (Bruxelles), 1708, in-12. Roman absurde plein de visions, d'apparitions, de démons armés de grands sabres, coupant les gens en morceaux. — 15° *Renversement des prédictions frivoles d'Isaac Brickerstaf*, par M. de Balastre, astrologue. Luneville, 1708, in-12. — La manie de s'emparer de toutes espèces d'ouvrages a même porté Bruslé à reproduire la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Dumas. Il en donna une édition à Bruxelles, chez Foppens, avec une épître dédicatoire, signée par le libraire. Lambert Ignace Douxfils a publié contre lui une satire intitulée . *L'original multiplié, ou portraits de Jean Bruslé, Namurois*. Liége, 1712, in-12, avec son portrait.

Aug. Vander Meersch.

Melong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fontette. — *Biographie universelle*, publiée par Didot. — *Id.*, publiée par Michaud. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. IV.

BRUSSEL (*Antoine* **VAN**), peintre. Le nom de famille de ce peintre est inconnu, il se trouve mentionné par Vasari comme l'un des nombreux artistes de l'école flamande qui, au XVIe siècle, allèrent

porter en Espagne les secrets et la gloire de l'école flamande. Il travailla à Séville avec Petro Campana ou Pierre de Champagne et Ferdinand Strum (?) de Zirickzée, et y jouissait d'une grande renommée. Malheureusement, le vieil auteur ne nous dit pas même quel genre de peinture cultivait Antoine de Bruxelles.

Ad. Siret.

BRUSSEL (*Louis* **VAN**), peintre d'histoire (?) du XVIe siècle. Il est cité par Van Mander dans la nomenclature qu'il fait des élèves de Franck Floris. Le biographe flamand nous dit qu'il était un très-bon peintre et qu'en outre il était habile joueur de luth et harpiste. Quelques auteurs ont pensé que ce Louis van Brussel pouvait ne faire qu'un avec le paysagiste Louis De Vadder, de Bruxelles. Nous ferons remarquer que, dans ce cas, il n'aurait guère pu être élève de Floris, car De Vadder est né vers 1560 et Floris mourut en 1570.

Ad. Siret.

Fétis, *Biographie des musiciens.*

BRUSTHEM (*Jean* **DE**), historien, né à Brustheim. XVIe siècle. Voir JEAN DE BRUSTHEIM.

BRUXELLES (*Ant.* **DE**), peintre, né à Gand. XVIIe siècle. Voir VAN DEN HEUVEL (*Ant.*).

BRUXELLES (*Fr.-M.* **DE**), écrivain ecclésiastique. XVII-XVIIIe siècle. Voir FRANÇOIS-MARIE DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Georges* **DE**), philosophe, né à Bruxelles. XVIe siècle. Voir GEORGES DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Henri* **DE**), mathématicien, né à Bruxelles. XIVe siècle. Voir HENRI DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Jean* **DE**), écrivain ecclésiastique. Bruxelles. XVe siècle. Voir JEAN DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Louis* **DE**), peintre. Bruxelles. Voir LOUIS DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Philibert* **DE**), dit **PHILIBERTUS BRUSSELIUS**, **DE BRUXELLA** ou **VAN BRUSSEL**, chevalier, seigneur de Heysbroeck, Grandreng, etc., jurisconsulte, conseiller de Charles-Quint et de Philippe II, naquit à Malines vers 1518, de Raoul de Bruxelles et de Marguerite Vandernoot, et mourut à Anvers le 21 octobre 1570. Il s'appliqua à l'étude du droit à l'Université de Louvain, à l'exemple de son père qui devint conseiller au grand conseil de Malines le 18 avril 1518 et qui lui résigna sa place, du consentement de Sa Majesté, le 25 septembre 1539. Le 1er mai 1543, il y remplaça Pierre de Breul en qualité de conseiller et d'avocat fiscal. Ses profondes connaissances, son talent oratoire, son zèle religieux et ses manières distinguées le firent apprécier par Charles-Quint qui le nomma, en 1549, conseiller ordinaire du conseil privé et commis aux causes fiscales. Le 17 avril 1552, l'empereur le chargea de remettre à Hermès de Winghe le procès-verbal des chartres de Rupelmonde que Viglius, l'ancien garde, avait dressé. Il paraît même avoir fait une étude spéciale de cette partie à en juger par la place de garde des chartres du conseil d'Artois qui lui fut conférée plus tard.

En 1555 la carrière politique s'ouvrit pour Brusselius. Le 25 octobre de cette année, les états généraux furent assemblés à Bruxelles pour recevoir communication de l'abdication de Charles Quint. L'empereur jugeait sans doute Brusselius le plus apte à expliquer sa politique, ses dernières volontés, ses espérances, ainsi que les motifs qui le déterminaient à remettre au roi Philippe, son fils, la souveraineté des Pays-Bas. Jamais réunion plus solennelle n'eut lieu : elle comptait plus de trois cents députés envoyés par les états des dix-sept provinces des Pays-Bas (à l'exception de l'Over-Yssel, de Drenthe et de Lingen); l'éclat de l'assemblée était rehaussé par la présence des chevaliers de la Toison d'Or, des membres des conseils collatéraux et des principaux seigneurs du pays, et c'est à Brusselius, un des plus jeunes conseillers du conseil privé, que fut réservé l'honneur d'être l'organe du souverain le plus puissant de cette époque! A en juger par la version de Strada, la harangue prononcée donnerait une médiocre idée de l'éloquence de l'orateur. Cet historien fait remarquer que Charles-Quint, voyant que Brusselius s'échauffait en parlant, voulut qu'il se couvrit, ce qu'il le lui fit

dire jusqu'à trois fois. Mais le texte du discours ayant été retrouvé, presque entier, dans ce dernier temps, nous l'estimons comme un bon morceau littéraire, eu égard au goût du temps. Il est certes supérieur à la réponse faite au nom des États par Jacques Maes, le pensionnaire d'Anvers. Ce qui prouve d'ailleurs, que ce début de l'orateur fut considéré comme très-heureux, c'est que depuis lors il devint l'organe habituel du gouvernement. Ainsi dans l'assemblée des États généraux tenue à Bruxelles le 12 mars 1556, il défendit le projet pour la levée du centième denier de la valeur des biens immeubles et du cinquantième denier de la valeur des biens meubles. Ainsi encore il fut chargé de demander les moyens pour défendre le territoire et de signaler les sacrifices faits par les autres États, quand la trève de Vaucelles ayant été rompue par les Français, Philippe II réunit les mandataires des provinces à Valenciennes, le 3 août 1557.

La politique ne le détourna pas de ses études de droit : il acheva en 1558 son ouvrage sur les *Conditions* qu'il avait commencé à Malines. C'est le premier traité spécial sur cette matière, qu'il a tiré de la confusion dans laquelle les auteurs l'avaient laissée ; les questions les plus difficiles des contrats et des testaments y sont expliquées d'une manière lucide et le livre, réimprimé en 1659 et 1700, a établi sa réputation de bon jurisconsulte. A partir de l'année 1560 jusqu'à sa mort, Brusselius prit une part plus large encore au gouvernement de son pays. Il assista régulièrement aux séances très-longues, très-laborieuses que le conseil d'État tint pendant cette époque si mémorable, si orageuse, du XVIe siècle, et ce avec les premiers personnages de l'État et très-souvent sous la présidence des gouverneurs généraux. Lui et Christophe d'Assonleville (voir ce nom) exercèrent alors une grande influence dans les conseils des gouvernements ; tous les deux jurisconsultes très-instruits, ils rédigèrent à peu près tous les rapports, toutes les dépêches, lettres et proclamations qui émanèrent du pouvoir. Le secrétaire Berty constate son appel au conseil d'État à partir du 8 mars 1560 (n. s.) en indiquant les travaux dont on l'a chargé. Aussi, dès le 19 avril 1562, fut-il au nombre des candidats proposés pour la place de trésorier de la Toison d'Or ; mais Charles Tisnacq l'emporta sur lui. Sa personne et se plume paraissent dans toutes les phases de la fameuse question du *Compromis des nobles*. C'est lui qui rédigea et fit adopter la réponse de Marguerite à la première requête des confédérés, 6 avril 1565. Il était d'avis qu'on exécutat avec modération les placards sur l'hérésie (*séance du* 6 *avril* 1565) ; que l'autorité du roi ne devrait pas être soumise au consentement des états ; que le conseil d'État ne devrait pas être réorganisé et devrait avoir l'*autorité et superintendance supérieure et des finances et de tous aultres consaulx* (*séance du* 23 *avril* 1566) ; que grand bien résulterait de l'arrivée du roi, non accompagné de troupes étrangères (*séance du* 24 *avril* 1566) ; que la suppression de l'inquisition (*moyennant que l'office des évêques demeurât stable*) et la modération des placards, serait le *souverain remède* (*séance du* 9 *juillet* 1566) ; qu'on devrait donner *quelques contentements* aux confédérés et ne pas assembler les États généraux, cette dernière *chose étant trop longue et ne remédiant pas assez vîte au mal* (*séances des* 9 *juillet et* 22 *août* 1566) ; qu'on devrait laisser partir les hérétiques *sans les molester pour le passé* (*séance du* 17 *février* 1566). Lorsque, au mois de juillet, les confédérés présentèrent leur ultimatum à la Régente, celle-ci le députa vers eux avec le comte d'Egmont et d'Assonleville pour les entendre dans leurs explications. Enfin, dans la séance du 31 décembre 1566, d'Arschot, Berlaimont, d'Egmont, Mansfeld, de Meghem, Viglius, d'Assonleville et Brusselius prirent l'engagement de se lier irrévocablement à la cause catholique, à celle du roi, et d'employer la force contre le parti révolutionnaire.

A l'arrivée du duc d'Albe, Brusselius conserva ses fonctions et continua à être l'un des serviteurs les plus dévoués du parti espagnol. Dans l'assemblée des États généraux réunie le 21 mars 1569, en présence du duc, il fut derechef l'or-

gane du gouvernement pour la demande de nouveaux impôts. L'année suivante il eut l'honneur d'être désigné pour complimenter la reine Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, à son arrivée dans le pays. Il prononça sa harangue, tête nue, en plein air, à bord d'un vaisseau du port d'Anvers et il y gagna un refroidissement suivi de fièvre qui l'emporta au bout de quatorze jours. Sans cette mort prématurée, Brusselius aurait sans doute atteint aux plus hautes positions sociales, soit celle de président du conseil privé pour laquelle il avait déjà été proposé le 5 octobre 1565, soit celle de chancelier du Brabant. Il jouissait en dernier lieu d'un avantage special au conseil privé en ce qu'il touchait quarante-quatre sols par jour et probablement encore des *mercedes*, tandis que ses collègues Micault et Hermès de Wynghe ne recevaient que quarante sols.

De l'avis de ses biographes, Brusselius était savant jurisconsulte, bon orateur, habile homme d'État; il se distinguait par son érudition, sa modestie et, ajoute Sweertius, sa piété. Par son habileté et l'entente parfaite des affaires, jointes à la douceur de son caractère, il se faisait aimer de toute la Cour.

Son tombeau, qui existait chez les Carmes de l'ancien institut, dans la chapelle des seigneurs d'Enguin de Kestergat, fut détruit lors du bombardement de Bruxelles. De sa femme, Jeanne de Locquengien, il laissa six enfants dont un, Gaspard de Bruxelles, devint vice-président du conseil d'Utrecht et mourut le 8 octobre 1596. Britz.

Valère André, *Bibl. Belg.*, p. 767. — Swertius, *Athen. Belg.*, p. 679. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 102. — *Tombeaux des hommes illustres*, pp. 27 et 28. — *Trophées de Butkens*, suppl. II, pp. 517, 519. — Paquot, *Mem.*, I, p. 321. — Chaumel, *Woord.*, 75. — Molanaus, *Hist. Lovan.* éd. Beram, p. 555. — *Notules de Berty*, séances du Conseil d'État de 1569 à 1577 dans les Archives de l'État à Bruxelles). — Manuscrit 17657 (Van Ghistel, *Ill. Machtin*). — Wagenaar, *Nederland. histor.* V, f. 150. VI, 10. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne, passim.* — Id., *Correspondance de Philippe II, passim.* — Id., *Analectes Belg.*, pp. 70 et suivantes. — Foppens (dans le manuscrit 9959, p. 53) lui donne pour mère Marguerite de Longueville.

BRUXELLES (*Pierre* **DE**), écrivain, né à Bruxelles. XVe siècle. Voir CROCKAERT (*Pierre*).

BRUXELLES (*Pierre* **DE**), théologien, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Voir PIERRE DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Regnier* **DE**), poëte, né à Bruxelles. XVe siècle. Voir DE WAEL (*René*).

BRUYNEEL (*Jacques*) ou **BRUYNEL**, graveur à l'eau-forte et au burin, exerçait son art à Anvers, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Il exécuta, en 1666, le *frontispice* in-4° du *Ventilabrum medico-theologicum* de Michel Boudewyns, président du collége médical d'Anvers, imprimé en cette ville par Corn. Woons, et plusieurs planches pour l'ouvrage du P. Havart : *Kerkelyke historie van de geheele weereld*, édité en quatre volumes in-folio, à Anvers, en 1668. Charles Le Blanc cite de Jacques Bruyneel une gravure in-folio oblongo, intitulée : *Exécution des comtes Nadarti, Serini et Francipani, le 30 avril 1670.*

Edm. De Busscher.

Chrétien Kramm. *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.*

BRUYNEEL (*Jean*), homme de guerre, né à Gand, mort en 1380. Voir DE BRUNE (*Jean*).

BRUYNINCK (*François*) ou **BRUYNINCX**, théologien et poëte latin, né à Termonde, le 18 octobre 1735, mort le 13 janvier 1779. Après avoir fait ses humanités dans sa ville natale, au collége dirigé par les Ermites de Saint-Augustin, il prit l'habit religieux de leur ordre. Il n'avait que dix-huit ans quand, il prononça, en 1751, les trois vœux, après avoir fait le noviciat ordinaire. Doué d'une conception facile et d'une imagination vive, il composa, dès son adolescence, des vers latins qui obtinrent l'honneur de l'impression. Ses supérieurs lui confièrent d'abord la chaire de poésie à Bruxelles, puis l'enseignement de la philosophie donné aux jeunes religieux de la maison. Sa thèse pour le grade de bachelier formel en théologie, fut soutenue avec tant de savoir, tant d'erudition, qu'elle lui mérita, à l'unanimité, le bonnet de docteur (1757). Après avoir achevé sa licence en théologie, à Louvain, il fut envoyé en 1760 à Anvers, puis

revint en 1763 à Louvain, pour y donner le cours de cette science, qui devint dès lors l'objet principal de ses études. Ses vastes connaissances lui avaient valu la haute estime de ses supérieurs et ceux-ci, voulant lui en donner un témoignage, le nommèrent historiographe de l'ordre et président du chapitre provincial qui fut tenu à Enghien. Instruit de son grand mérite, Gudwal Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand, de l'ordre de Saint-Benoit, fit des instances pour qu'il vînt dans son abbaye, donner des leçons de théologie ; on acquiesça à ce desir si flatteur pour l'ordre de Saint-Augustin et Bruyninck resta à Gand jusqu'à la fin de ses jours. Il y mourut frappé d'apoplexie, âgé seulement de quarante-six ans. Il avait composé plusieurs poëmes; on lui doit aussi un commentaire sur la Somme de saint Thomas, non moins volumineux que celui de Jourdain Preingué, son prédécesseur. Aug. Vander Meersch.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. I, p 407. — Piron, *Levensbeschryvingen, byvoegsel.*

BRUYNINCK (*Laurent*), docteur en médecine, l'un des chirurgiens le plus renommés du xve siècle, mort à Bruxelles, le 2 mars 1498. Il était en haute considération auprès de Louis de Bourbon, prince évêque de Liége, et le fut également auprès de Charles le Téméraire qui, atteint d'une maladie mortelle, fut promptement guéri par lui, et lui accorda, comme témoignage de gratitude, le titre de conseiller. En 1491, Bruyninck obtint un canonicat à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, plus tard à Saint-Servais à Maestricht et en dernier lieu à Saint-Pierre, à Louvain. Il décéda à Bruxelles et fut enterré dans l'église collégiale où l'on inscrivit l'épitaphe suivante sur sa tombe :

HIC JACET VENERABILIS MAGISTER
LAURENTIUS BRUYNINCK,
CANONICUS QUONDAM HUJUS VENERABILIS
ECCLESIÆ ET FUNDATOR HUJUS ALTARIS
QUI OBIIT 1498, 2 MARTII.
Aug. Vander Meersch.

BRUYNS (*Anne-Francoise* **DE**), peintre de portrait, née en 1605. Elle était la nièce de Jacques Francquart, de Bruxelles, peintre, ingénieur, architecte, attaché au service de l'archiduc Albert. Elevée probablement auprès de son oncle, elle devint son élève. On ne sait en quel lieu elle naquit. Le Blanc la cite comme peintre et graveur, née en Flandre en 1605, femme d'Isaac Bullart, et comme ayant probablement gravé des portraits de l'*Académie des sciences et des arts.* M. Chr. Kramm infirme cette supposition, mais son argumentation ne repose que sur une base erronée. Nous allons tâcher d'apporter un peu de jour dans cette question fort intéressante en ce qu'elle se rattache à un ouvrage des plus rares et des plus curieux.

Anna de Bruyns naquit donc en Flandre, en 1605 ; elle dut être initiée fort jeune à l'art de la peinture, puisqu'elle fit le portrait de son oncle et maître, en 1622, c'est-à-dire, lorsqu'elle n'était âgée que de dix-sept ans. Elle était établie à Bruxelles, où, entre les années 1622 et 1629, elle épousa le chevalier Isaac Bullart, de Rotterdam, que Fiorillo, par erreur, désigne comme son fils. Ce chevalier était un homme considérable, savant, lettré. En 1629, il alla, avec sa femme, s'établir à Arras. Une inscription placée sous un portrait gravé d'Anna et que nous donnerons plus loin, énumère ses titres et ses qualités. Bullart écrivit le texte d'un ouvrage publié chez Foppens et intitulé : *L'Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres depuis environ quatre siècles.* Paris, 1682 : en deux tomes avec figures. Ce précieux ouvrage, devenu très-rare, contient deux cent quarante-cinq portraits d'hommes célèbres, portraits très-bien gravés ; c'est de lui que parle Le Blanc lorsqu'il dit « qu'Anna de Bruyns a probablement « gravé *des* portraits de l'académie des « sciences et des arts. » Nous soulignons *des* parce que M. Kramm a traduit ce mot par *les!* ce qui est bien autre chose. Le biographe hollandais dit qu'il n'a vu nulle part qu'Anna de Bruyns ait gravé; que Le Blanc, après avoir dit qu'elle était née en 1605, rend un peu trop difficile à admettre qu'elle ait fait *les* gravures d'un ouvrage paru en 1682. A notre tour, reprenons les traces d'Anna de

Bruyns et celles de son mari, indiquées par M. Kramm lui-même ; nous verrons alors que la supposition de Le Blanc peut être parfaitement exacte. Bullart, dit Kramm, mourut à Arras, en 1672, âgé de soixante-treize ans ; il y a été enterré à côté de sa femme, déjà décédée, dans l'église de Notre-Dame de Foy. « Bullart, « continue le même auteur, a, pendant « de longues années, employé à ses frais « deux artistes pour les gravures de son « ouvrage, et, à la fin, son fils, Jacques « Ignace, qui acheva la partie gravée. » Puisque *l'Académie des sciences et des arts* a demandé, nécessairement, à son auteur, de longues années de travail, Anna de Bruyns, si tant est qu'elle ait gravé, a pu exécuter non pas *les* portraits de l'œuvre, mais *des* portraits pour l'œuvre de son mari. Le livre n'a pas été publié du vivant de Bullart : il décéda en 1672 et l'ouvrage porte la date de 1682. C'est sans doute le fils, Jacques-Ignace, qui soigna la publication.

Paquot cite deux portraits gravés d'Anna de Bruyns. Sur le premier se lit l'inscription suivante, en tête : ANNA FRANCISCA DE BRUYNS, *ætatis* XXIV. *Anno* MDCXXIX.

Puis au-dessous :

Clarissima et eximiâ pingendi arte illustrissima Domina D. ANNA FRANCISCA DE BRUYNS, *nobilissimi ac generosissimi Domini D. Isaaci Bullart, Regii Ordinis Equitis, Regii Vedastinorum monasterii apud Atrebates Prætoris primarii, supremi Montium Pietatis in Flandriâ et Artesiâ Prefecti, etc. De suâ effigie à se depictâ. — Peniculi norunt nostri miracula Belgæ : — Galle coles : stupuit, vidit ut Italia. — Galli, Itali, Belgæ, porro hæc mirantur et ora. — Quæ nostrâ hic etiam sunt animata manu F. Bouttats fecit A°* 1648.

Sous le second portrait, on lit :

W. HOLLAR *fecit aqua forti*, A° 1648; *Antverpiæ*. Ad. Siret.

BRY (*Théodore* **DE**), graveur et libraire, né à Liége, en 1528, mort à Francfort, le 27 mars 1598. Issu d'une famille riche et distinguée, cet artiste, dont le maître est inconnu, se vit, au milieu de sa carrière, entraîné dans les troubles religieux qui de son temps dominaient toutes autres préoccupations. Partisan des idées de la réforme introduites à Liége par quelques luthériens zélés, De Bry appuya vigoureusement leurs tendances et se compromit au point d'être livré, en 1570, à la justice et banni de la cité. Ses biens furent confisqués. Ainsi privé de toute fortune, il se rendit à Francfort et y recommença courageusement à se faire une carrière. Il y établit une librairie et y joignit un atelier de gravure qu'il alimenta jusqu'à la fin de ses jours, malgré la goutte qui, dans ses dernières années, rendit ses doigts crochus et noueux ; enfin il fit de nombreux voyages, surtout en Angleterre, et parvint à une position de fortune qui lui permit d'oublier ce que ses malheurs lui avaient fait perdre à Liége.

Toute la vie de De Bry, à part l'épisode de 1570, fut consacrée au travail. On peut s'en assurer en parcourant la nomenclature considérable de ses travaux insérée dans la *Biographie liégeoise* de M. Becdelièvre; nous n'en mentionnerons ici que les principaux, en faisant remarquer que les cinq gravures suivantes attribuées au père sont du fils Jean-Théodore, savoir : *L'âge d'or*, d'après Abr. Bloemaert; — *L'Assemblée vénitienne*, d'après Paul Véronèse, qui lui fait pendant ; — *La petite fête de village*, d'après H. de Sebald; — *La Fontaine de Jouvence*, d'après le même ; — *La Bacchanale*, d'après Jules Romain ; — *Diane et Actéon*.

Théodore a illustré de figures le *Proscenium sive emblemata vitæ humanæ;* avec Jean Prael, il a gravé les figures de l'*Alphabeta et characteres jam inde a creato mundo ad nostra, etc.* Francfort, 1596. Toutes les estampes des ouvrages de Boissard sont de lui, mais ici il peut être intéressant d'entrer dans quelques développements. Au premier tome des *Icones quinquaginta virorum illustrium doctrinâ et eruditione, etc.* (Francfort, 1597-1632), Théodore de Bry, dans une préface écrite par lui, determine exactement sa part dans cet ouvrage, c'est-à-dire qu'il s'est réservé la gloire de l'avoir publié et d'en avoir gravé les portraits. Il dit ensuite que

le but qu'il a voulu atteindre en publiant ces *Icones*, est de donner aux jeunes gens des modèles de conduite qui les excitent à s'appliquer de bonne heure à la vertu, etc. Il exhorte les parents à bien élever leurs enfants et finit par rappeler sa propre histoire et ce qu'il doit à son art. Le tome III de cette collection n'est pas de Boissard, mais des deux fils de Théodore de Bry, Jean-Théodore et Jean-Israël, ainsi qu'ils nous l'apprennent eux-mêmes dans la préface. — Les autres ouvrages de Boissard illustrés par De Bry sont : *Vitæ et Icones Sultanorum, etc.*, Francfort, 1596; *Historia chronologica Panoniæ, etc.*, Francfort, 1608; *Theatrum vitæ humanæ*, Francfort, sans date; *Romanæ urbis topographia, etc.*, 1597-1602; *Parnassus, etc.*, Francfort, 1601; — *Onuphrii Panvinii, etc., cum imaginibus antiquæ, etc.*, Francfort, 1627.

L'ouvrage qui a principalement illustré le nom de De Bry est cette publication, nommée les *Grands et petits voyages*, dont l'importance exige un rapide examen. En 1587, un savant anglais, le voyageur Richard Hackluyt, conseilla à De Bry d'entreprendre ce livre pour lequel il lui procura des dessins ayant pour sujet l'Amérique et ses habitants. Si l'on veut bien se rappeler l'époque à laquelle De Bry mit cette proposition immédiatement en œuvre, on comprendra l'énorme succès de son entreprise. Il fit cette collection simultanément en français, en latin et en allemand. Les six premières parties parurent de 1590 à 1596. Les sept autres parties furent achevées par ses fils et par Mathieu Mérian, gendre de Jean Théodore de Bry.

On trouvera dans Becdelièvre, une appréciation très-bien faite et très-détaillée de ce vaste et précieux ouvrage dont voici le titre : *Collectiones peregrinationum in Indiam Orientalem et Indiam Occidentalem XXV partibus comprehensæ; opus illustratum figuris Æneis fratrum De Bry et Meriani. Francofurti ad Mænum*, 1590 *et ann. seqq. ad annum* 1634; 7 vol. in-folio. Le nom de *Grands et petits voyages* a été donné à cette collection, à cause de la différence du format des volumes qui la composent.

L'abbé de Fontenay (1776), le premier qui ait imprimé sur cet artiste une notice d'une certaine valeur, dit : « Quoiqu'on « mette Théodore de Bry au rang des pe- « tits maîtres, il a cependant gravé plu- « sieurs morceaux d'histoire et d'orne- « ments que les amateurs recherchent « avec raison. » Mariette qui a écrit, mais non imprimé avant l'abbé de Fontenay, donne sur les De Bry des indications précieuses d'où il résulte, comme complément à ce qui précède, que Théodore est mentionné par lui comme ayant été orfèvre et contrefaisant admirablement les médailles antiques. « M. Hardion, dit Mariette, « m'en a fait voir quelques-unes à Ver- « sailles, dans le cabinet du roi. » Théodore avait pour marque une fourmillière avec cette devise : *Nul sans soucy, de Bry.* On la trouve autour du portrait de De Bry placé en tête des antiquités de Boissard, avec ces mots : *Ætat. LXIX*, a° 1597, et une pièce de vers à sa louange. Il signait quelquefois, dit Brulliot, ses gravures de l'anagramme (?) *Torcumar Brianceus.*

Le Blanc donne deux cent douze numéros au catalogue de l'œuvre de Théodore de Bry. Ce chiffre doit être très-considérablement augmenté. Faisons toutefois observer que les biographes et les catalogueurs ont souvent confondu les œuvres du père avec celles du fils; tous deux ont du reste maintes fois travaillé ensemble. Enfin, terminons ce que nous avons à dire de cet artiste célèbre et fécond, en faisant remarquer que sa fécondité même nuisit à son burin qui est généralement un peu sec.

Ad. Siret.

BRY (*Jean-Théodore* **DE**), graveur, fils de Théodore, né à Liége d'après Becdelièvre et à Strasbourg d'après Mariette, en 1561, mort à Francfort, en 1623. Il fut associé aux nombreux travaux de son père, surtout aux *Grands et petits voyages*, et continua, après la mort de celui-ci, à diriger et à exploiter celles de ses publications qui étaient restées incomplètes. Pour la gravure des planches, il fut aidé par son frère, Jean-Israël cadet et, pour l'exploitation, par le célèbre libraire Mathieu Mérian qui avait épousé une de ses filles Cet artiste résida à Francfort et à Oppenheim et prit successivement, sur ses

gravures, le titre de citoyen de chacune de ces villes.

Il a dessiné et gravé les fleurs du *Florilegium novum* (Francfort, 1612-18) et l'*Anthologia magna*. Ces gravures ont été très-utiles aux brodeurs, aux fabricants et, en général, à l'art industriel. Les figures des ouvrages suivants lui sont dues : *Theatrum anatomicum* (1621) ; — *Bibliotheca calcographica*, etc. (1650) ; — *Tractatus posthumus J. J Boissardi*, etc.

Les gravures principales de son œuvre sont les cinq planches citées à l'article de son père, ainsi que les frises représentant des danses et des marches de soldats, le *Triomphe de Jésus-Christ* d'après le Titien, le *Mariage de Rebecca* et deux *Suites d'emblèmes*. Le Blanc donne cent huit titres de ses gravures. Jean-Théodore fut le plus fort graveur de la famille ; bien qu'il ait moins de réputation que son père, il lui est supérieur.

Quant à Jean Israël, son frère cadet, tout ce que l'on en sait, c'est qu'il fut fréquemment associé aux travaux entrepris par la famille ; il est certain qu'il y prit une part active et brillante ; mais on ne trouve nulle part une pièce revêtue de son nom seul. A partir de 1612 il n'est plus question de lui. Ad. Siret.

BRY (*Thiry* **DE**), orfévre et habile ciseleur liégeois du XVIe siècle a laissé un grand nombre d'objets d'art dont quelques-uns ornaient encore nos églises à la fin du siècle dernier. Le trésor de la cathédrale de Saint-Lambert possédait plusieurs calices dus au ciselet de cet artiste distingué, ainsi que trois petites châsses en cuivre doré, exécutées sous le règne de Georges d'Autriche (1544-1557) et renfermant des reliques des saints Hubert, Remacle et Hadelin.

Thiry de Bry, fils d'un autre Thiry, dit le *vieux*, qui exerça aussi l'état d'orfèvre fut nommé en 1536 commissaire de la cité de Liége. De son mariage avec Agnès de Herve naquirent plusieurs enfants, notamment Théodore, dont l'article précède et une fille qui épousa Noël de Fexhe, bourgmestre de Liége en 1553. U. Capitaine.

Abry, *Hommes illustres*, p. 301. — De Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liége*, t. II, p. 325. — Vanden Steen, *Histoire de la cathédrale de Saint-Lambert*, pp. 201 et 210.

BRYAS, (*Jacques* **DE**), homme de guerre. L'ancienne, noble et célèbre famille des Bryas, illustrée par ses services militaires, tire son nom d'une seigneurie située en Artois. Au XVe siècle, elle se divisa en deux branches, et l'aînée vint, au siècle suivant, se fixer dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, par la nomination de son chef, Jacques de Bryas, au gouvernement héréditaire de Marienbourg, forteresse construite au temps de Charles-Quint, pour défendre les frontières des Pays-Bas, du côté de la Champagne et de la Picardie, contre les incursions des Français. Cette charge importante, en ce temps-là, fut remplie successivement par Jacques de Bryas, troisième du nom, baron de Morialmé, mort le 12 décembre 1623, à Marienbourg, par Charles, créé comte de Bryas (31 mai 1649), et par Henri de Bryas, seigneur de Grange ; celui-ci en fut dépossédé par la cession de Marienbourg à la France, en vertu des articles 39 et 116 du traité des Pyrénées (du 7 novembre 1659).

Malgré les relations qu'elle conservait en Artois, à cause de ses possessions territoriales et du rang qu'elles lui procurèrent dans la noblesse de cette province, la famille de Bryas, établie entre Sambre et Meuse, était considérée comme belge. A la baronnie de Morialmé, sa résidence habituelle (1), première pairie de Liége et donnant siége à l'état noble de la principauté, elle avait joint les seigneuries de Thy-le-Bauduin, de Hansinne et, plus tard, elle acquit les terres franches de Revin et Fumay. Elle contracta des alliances avec des familles belges ; enfin, après la perte de l'Artois (1659), elle resta fidèle au gouvernement des Pays-Bas et lui rendit des services assez importants pour mériter à plusieurs de ses membres, une mention toute particulière dans cet ouvrage.

Jacques de Bryas, fils de Jacques, dit de Bristel, chevalier, seigneur de Bryas, Bristel et Hernicourt et de Jeanne du Plessis, est né à Bryas, en Artois, en 1512. Il entra

(1) Le comte Charles-Marie de Bryas, chef de la maison, possède encore le château de Morialmé et les propriétés qui en dépendent.

jeune au service de Charles-Quint; en 1543, on le trouve à la tête de cinquante hommes à cheval, gardant les frontières vers la France; en 1549, l'empereur « ne « voulant confier le poste important de « Renty qu'à un capitaine dévoué à son « service et expérimenté en fait de « guerre, « nomma Jacques de Bryas gouverneur de cette place, sur la recommandation expresse de sa sœur, la reine de Hongrie. Sa confiance ne fut pas trompée; officier habile et entreprenant, il repoussait tantôt les attaques de l'ennemi, tantôt l'assaillait avec succès. Au mois d'août 1554, l'armée royale de France, quittant les Pays-Bas, où elle avait commis tant de ravages, investit Renty; à ses sommations, Bryas répondit qu'il ne se rendrait jamais, et cette fière réponse fut suivie par une vigoureuse sortie. La place fut dégagée à la suite du combat de Fauquenberghe. L'empereur y fit son entrée et s'empressa de récompenser la bravoure de ses défenseurs, en leur accordant trois mois de solde. Quant à Bryas, dont les terres avaient été ravagées par l'ennemi, il reçut, en indemnité, la seigneurie d'Oby et, plus tard, il obtint le gouvernement héréditaire de Marienbourg. A la bataille de Gravelinnes, il conduisait des enseignes wallones qui rivalisèrent de bravoure avec l'infanterie espagnole. Soldat avant tout, sa fidélité au drapeau royal ne se démentit jamais. Lorsque les troubles éclatèrent en 1566, il fut l'un des principaux lieutenants de Noircarmes; il assista à la soumission de Tournai, au siége de Valenciennes et au combat de Lannoy, où il mérita d'être cité particulièrement, dans le rapport adressé par Noircarmes à la gouvernante générale : « Sy est que j'y fais quelque dis- « tinction, pour s'estre mis le dict Bryas « à pied, avec les corselets. « En 1568, il figure à la tête de cinq enseignes, de piétons wallons, dans l'armée réunie par le duc d'Albe, près de Maestricht, afin de s'opposer à l'invasion des Pays-Bas, par le prince d'Orange.

Le duc d'Albe avait proposé de donner le gouvernement de Bapeaumes à Bryas ; le Roi approuve non-seulement cette proposition, par sa lettre du 4 juillet 1570, mais il annonce en outre le projet de créer, au moyen des biens confisqués sur les rebelles, des commanderies destinées à récompenser « les naturels du pays qui « l'ont bien servy; « et il en réserve une de mille florins de revenus, pour le seigneur de Bryas.

Malgré son âge déjà avancé, au mois de mai de cette même année, il avait pris part à l'expédition difficile et périlleuse entreprise dans le but de secourir Middelbourg. Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, en était le chef, mais Bryas, qui conduisait six cents Wallons d'élite, avait reçu une patente de commandant, pour le cas où d'Avila viendrait à manquer. Il se comporta, en cette occasion, avec son intrépidité accoutumée ; aussi le duc d'Albe n'hésita-t-il pas à mander au roi, qu'il méritait une récompense. Quelques années plus tard, ce monarque écrivait à son neveu, le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas : « Pour la « grande satisfaction que j'ay des qua- « litez, expérience et longs services que « m'a faict et faict le Sr de Bryas, je « prie de m'avertir s'il vous semblerait « bien de le faire de mon conseil de « guerre. « Il siégea non-seulement au sein de ce conseil, mais il remplaça le comte de Berlaymont, pendant son absence, dans le gouvernement de Namur. Il se démit volontairement de cette charge en 1580; son intervention avait été utile, l'année précédente, dans le traité de réconciliation du Hainaut.

Le 7 mars 1583, il résigna en faveur de son fils, Jacques, 3e du nom, sa charge de gouverneur héréditaire de Marienbourg; un brevet du 12 décembre 1584 lui accorda une pension de six cents livres.

Il avait épousé, en 1536, à Ardres, Jeanne de la Cressonnière, fille aînée de Florent de la Cressonnière et de Françoise Le Grand, morte en 1584 à Marienbourg, où sa tombe se voit dans l'église paroissiale. A. Hobaulx de Soumoy.

Archives générales du royaume, dépêches de guerre, n° 567. — Liasses de l'audience, n° 1111. Correspondance de Philippe II, I, 499, II, 256. — Rabutin, 619. — *Mémoires de Pasquier de le Barre*, II, 122, 124. — Bernardino de Mendoza, I,

168, 270, 271. — Ponthus Payen, I, 289. — *Mémoires anonymes*, I, 20, V, 537. — Alex. Henne, *Histoire de Charles-Quint*, VIII, 158, X, 23, 138.

BRYAS ou **BRIAS** (*Charles* **DE**), seigneur de Bryas, Bristel, Hernicourt, Troisveaux, Lannoy, la Hernesse, Grossart, Hansinne, Oby, Saint-Martin, Glise, Gauchin, Verloing et du personnat de Saint-Pol, était petit-fils de Jacques de Bryas, l'intrépide défenseur de Renty en 1554. Jacques de Bryas, troisième du nom, son père, gouverneur de Marienbourg, membre du conseil de guerre de Sa Majesté catholique aux Pays-Bas, colonel d'un régiment wallon, député de la noblesse aux États d'Artois, reçut, en cette qualité, le serment des archiducs Albert et Isabelle; il se signala aux siéges de Mons, de Tournai, d'Audenarde et de Malines, sous les ordres d'Alexandre Farnèse; il commandait trois mille Wallons au siége d'Anvers. De son second mariage, avec Adrienne de Nédonchel, dame de Molenghien, est né le guerrier distingué dont nous allons nous occuper.

Charles de Bryas entra, dès 1608, comme soldat *avantagé* dans l'infanterie espagnole; le 18 février 1617, il fut admis, avec le grade de capitaine, sous le nom de Sr de Hernicourt, au tercio wallon, commandé par Claude de Beaufort, seigneur de Coin et envoyé en Italie avec un autre tercio wallon, sous le commandement de Guillaume Verdugo et dix compagnies de cavalerie, « pour renforcer l'armée espagnole du Milanois, en guerre avec le duc de Savoie. » Il assista au siége de Verceil, où périrent deux de ses frères; la paix dite de Madrid, (26 septembre 1617), amena la réforme du tercio de Coin, qui avait beaucoup souffert; ses débris furent versés dans le tercio de Verdugo, et celui-ci alla tenir garnison dans le royaume de Naples. Charles de Bryas l'y suivit, mais bientôt il apprit que la guerre avait éclaté en Bohême et « se trouvant là sans exercice, il obtint la permission du vice-roi de quitter sa compagnie, pour se mettre à la suite d'icelle guerre et se retrouver aux occasions. »

Il servit en Bohême, comme volontaire, sous Bucquoy; il assista à la prise de Piseck et de Rosenberg. Dans une escarmouche de cavalerie, il eut un cheval tué sous lui; peu de jours après, dans une rencontre avec les Hongrois révoltés, il fut blessé d'une arquebusade à l'épaule. Après son retour dans les Pays-Bas, il obtint une compagnie de cent cuirassiers, sous le comte d'Isenbourg; il l'a conduisit au Palatinat, à l'armée commandée d'abord par le marquis Spinola, puis par Gonzalve de Cordoue. Il se signala dans diverses occasions et notamment à la bataille de Wimpfen et au combat de la forêt de Lorsch, où il était à la tête du corps d'Isenbourg; « Si ces chefs, dit un auteur contemporain, n'eussent esté plus que gens de bien, et les soldats, plus que valeureux, il y eût eu de grandes difficultés de les vaincre; ce fut ici que Mr de Hernicourt fut blessé ainsi que plusieurs autres, tant officiers que soldats. » Au commencement de 1622, il prit part au siége de Juliers et le 29 août, il assistait à la bataille de Fleurus, contre Mansfeld et Halbestadt; il y reçut un coup de pistolet au visage et un autre au bras. Il fut pourvu du gouvernement de Marienbourg, le 30 mars 1623, sur la démission de son père, qui mourut en cette ville, le 12 décembre de la même année. On voit encore au côté gauche du chœur de l'église de Marienbourg, l'inscription consacrée par lui à la mémoire de son père et de son aïeul.

Le traité de 1635 n'empêcha pas nos provinces de continuer à être le théâtre de la guerre. Au mois de novembre 1637, les Français firent des démonstrations inquiétantes pour la place de Marienbourg; ils se bornèrent cependant à prendre et à piller Chimay, où ils mirent garnison. L'année suivante, on résolut de les déloger, Charles de Bryas, aidé de Jean de Robaulx, seigneur de Daussoy, gouverneur de Beaumont, fut chargé de l'opération. A la tête de cinq à six mille soldats et paysans, il investit la place le 13 mars, et le lendemain matin, elle se rendit. Marienbourg fut encore menacé par l'armée de la Meilleraye, en 1640, mais l'attitude ferme de son gouverneur lui épargna les horreurs d'un siége.

Charles de Bryas assura les convois de vivres et de munitions destinés à l'armée campée devant Rocroy. Il se signala par sa bravoure à la bataille donnée près de cette ville, le 19 mai 1643, et non-seulement il protégea la retraite, mais il rendit un service signalé, en recueillant, dans Marienbourg un grand nombre de blessés et en leur prodiguant tous les secours qu'il avait à sa disposition. La bravoure et le dévouement du gouverneur de Marienbourg furent récompensés par l'érection de la terre de Bryas en comté, (lettres patentes de Philippe IV, datées du 31 mai 1649).

La même année, il avait été appelé à siéger aux États d'Artois, tenus à Saint-Omer, et à ceux de Liége, à titre de seigneur de Morialmé. Cette terre, première pairie de Liége, et les seigneuries de Hanzinne et de Thy-le-Bauduin lui avaient été léguées par son oncle maternel, Ghislain de Nédonchel, chanoine-archidiacre de Tournai, à condition d'ajouter à son nom et à ses armes, le nom et les armes de Nédonchel.

Il mourut à Morialmé, en 1655, laissant d'Anne d'Immerseel, fille de Thierry, comte de Bouckhoven, vicomte d'Alost, etc., et de Marie de Renesse, plusieurs enfants et, entre autres, Jacques-Théodore, né à Marienbourg, qui devint archevêque de Cambrai.

A. de Robaulx de Soumoy.

Lainé, *Archives de la noblesse française*, IX, 23, et suiv. — Louis de Haynin, seigneur du Cornet, *Mémoires*. — Nicolas Lelong, *Histoire de l'évêché de Laon*, 493 et suiv. — Letellier, Ms. *Recherches sur l'histoire de la ville de Marienbourg et l'origine de Charlemont*, insérées dans les annales de la société archéologique de Namur, VIII, 82, 110. — M. G. Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, 1re partie, 339.

BRYAS, (*Ghislain* **DE**), fils de Jacques troisième du nom, gouverneur de Marienbourg et de sa seconde femme, Adrienne de Nédonchel, entra, en 1620, au service de l'Espagne, dans l'armée des Pays-Bas, et, passant par tous les grades, arriva rapidement à celui de maître de camp. Après la prise de Venloo, en 1637, il en fut nommé gouverneur. L'année suivante, les Hollandais assiégèrent Gueldres, Bryas vola à son secours ; il traversa hardiment les lignes des assiégeants, leur causa une perte considérable et pénétra dans la ville, dont il fut reconnu l'un des deux gouverneurs. L'infant Ferdinand vint à son tour ravitailler la place ; Bryas, pour faciliter l'entrée du secours, fit une sortie à la tête de deux mille fantassins et de cent chevaux, prit aux ennemis deux forts, six pièces de canon et trois étendards.

En 1639, la révolte de la Catalogne et la révolution de Portugal jetèrent l'Espagne dans un extrême embarras et Philippe IV recourut à une mesure jusques-là sans exemple. Connaissant la réputation de bravoure acquise par les troupes wallones sur les champs de bataille de Bohême, de Hongrie, d'Allemagne, des Pays-Bas et de France, il résolut de les appeler à concourir à la défense de son royaume. Bryas reçut mission d'y conduire un tercio wallon de vingt compagnies. Attaqué dans la traversée à la hauteur de Dunkerque, par la flotte hollandaise, il se défendit vaillamment et, malgré une grave blessure à la cuisse, il continua sa route. Mais le retard causé par cet incident inspira une vive inquiétude au ministre Olivarès, qui l'exprime en ces termes, dans une lettre adressée, le 19 mars, au cardinal-infant, frère du roi, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas : « Car « la sûreté de l'Espagne dépend entière « ment de la présence de ces Wallons et « nous tenons tous que quand ils seront « arrivés, l'ennemi ne songera plus à « nous inquiéter de ce côté ; nous aurons « avec eux une force propre à mettre ob- « stacle à quelque dessein qu'il puisse « avoir. » A peine débarqué en Espagne, Bryas, à la tête de ses Wallons, aida à reprendre Salses. Voici le témoignage rendu à ces troupes par le comte-duc : « Votre « Altesse peut m'en croire, les Wallons « qu'elle nous a envoyés sont ceux qui « maintiennent le siége de Salses ; ils se « sont battus comme des lions, se signalant « extrêmement en tout. » (*Lettre du 2 novembre* 1639.) Bryas secourut ensuite Tarragone, assiégée par les Français et dans une sortie, luttant contre des forces bien supérieures, il fit prisonniers le maître de camp général d'Ardenne, trois capitaines, seize autres officiers, quatre-vingts soldats

et prit deux cents chevaux. Il commandait l'artillerie royale en Arragon et au siége de Badajoz, il eut sous ses ordres cinq mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie.

Il était capitaine général de la cavalerie espagnole, lorsque, le 26 mai 1644, près de Montijo, il battit avec trois mille trois cents fantassins et onze cents chevaux, l'armée portugaise, forte de huit mille hommes de pied et de treize cents chevaux et lui tua trois mille deux cents hommes. Il surprit ensuite San-Alexo et battit à plate couture l'ennemi, à Talavera. Les officiers de cette trempe ne se ménagent pas, aussi Ghislain de Bryas, « avait-il reçu sept mousquetades dans « le corps et d'autres blessures. »

Il avait été créé chevalier de Calatrava, commandeur de Molinos et de Lagunaroto ; en outre, par lettres patentes du 20 juin 1645, Philippe IV érigea en marquisat la terre de Molinghem, située près d'Aire en Artois et que lui avait léguée son oncle maternel, Ghislain de Nédonchel, archidiacre de Tournai. Ces lettres patentes, fort honorables pour la famille De Bryas, rappellent les services rendus par les ancêtres et les frères de Ghislain ; l'un de ceux-ci, Charles, était gouverneur de Marienbourg ; un second, Henri, seigneur de Grange, colonel de cavalerie et gouverneur de Philippeville, puis de Marienbourg et de Furnes, s'était distingué, comme le précédent, à la bataille de Rocroi ; le troisième était colonel d'un régiment d'infanterie wallone; enfin deux autres avaient péri jeunes, en 1617, au siége de Verceil. Sa Majesté catholique ne se considérait pas encore quitte envers Ghislain de Bryas, puisque, dans un diplôme du 19 février 1652, elle déclare que « eu égard aux grands et signalés services de messire Ghislain de « Bryas, marquis de Molinghem.... de « notre conseil suprême de guerre, mestre « de camp général de nos armées aux Pays-« Bas... Afin qu'il demeure, en sa maison, quelque démonstration, qui puisse « servir de récompense à ses mérites... « lui donnons et accordons l'état de « grand bailli de nos bois de Hay-« naut héréditairement en sa maison. »

Ghislain de Bryas mourut, sans postérité et laissa cet office, son titre et ses biens, à son neveu Engleberl, comte de Bryas, baron de Mörialmé.

A. de Robaulx de Soumoy.

Archives générales du royaume, liasses de l'audience, nos 1172, 1175, 1147, 1149, 1156. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IX, 41, 48, 49, 52. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, VI, 200 et suiv.

BRYAS (*Charles* **DE**), écrivain ecclésiastique de l'ordre des Carmes déchaussés, né à Saint-Ghislain en 1625, mort à Douai, le 23 février 1686. Son père était gouverneur pour le roi d'Espagne à Marienbourg. Vivement touché par la mort presque subite d'un de ses oncles, le marquis de Molenghien, il renonça au brillant avenir que lui réservait le monde, et prit l'habit des Carmes, à Douai. Il changea alors son nom en celui de Charles de l'Assomption et voulut, dès qu'il eut terminé ses études théologiques, se consacrer aux missions de la Perse; il adressa à cet effet une demande au général de l'ordre des Carmes, afin d'être reçu au séminaire des *Missions*, à Rome; mais ses supérieurs, en lui refusant la faveur qu'il sollicitait, le forcèrent à rester dans sa patrie. Il enseigna longtemps la théologie à Douai, et fut nommé successivement prieur du couvent de cette ville, définiteur et provincial. Ce fut pendant qu'il remplissait pour la seconde fois cette dernière charge, que la mort l'enleva, le 23 février 1686.

Il a laissé les ouvrages suivants : 1o *Auctoritas contra prædeterminationem physicam pro scientia media cum brevi historia complectente ortum, pugnas et palmas ejusdem scientiæ mediæ, inter acres viginti annorum impugnationes feliciter propugnatæ, auctore Germano Philalethe Eupistino*. Duaci, Joannes Batté, 1669; volume de 211 pages. — 2o *Scientia media ad examen revocata per Germanum Philalethen Eupistinum;* 1670. — 3o *Thomistarum triumphus, id est, sanctorum Augustini et Thomæ, gemini Ecclesiæ solis, summa concordia circa scientiam mediam, naturam puram aut duplicem Dei amorem, libertatem, contritionem, et probabilitatem, per Germanum Philale-*

them Eupistinum. Tomus I. Duaci, 1670, vol. in-4°; réimprimé avec additions à Douai, chez Balthazar Bellerus, en 1672. En 1673, parut chez le même éditeur, le second volume de cet ouvrage; le troisième et dernier volume ne fut publié qu'en 1674. — 4° *De libertate et contritione SS. Augustini et Thomæ, gemini Ecclesiæ solis, tutissima et inconcussa dogmata per Germanum Philalethem Eupistinum, etc.* Duaci, B. Bellerus, 1671; volume in-12 de 473 pages. — 5° *Funiculus triplex, quo necessitas angelici luminis D. Thomæ ad veram S. Augustini intelligentiam insolubiliter stringitur, adversus Baium, Molinam et Jansenium per Carolum ab Assumptione, Carmelitam excalceatum, in collegio suo Duaceno nuper lectorem, nunc et semper Germanum Philalethem Eupistinum*. Cameraci, Gaspar Mairesse, 1675; vol. in-4°. Cet ouvrage forme la suite du précédent. — 6° *Pentalogus diaphoricus, sire quinque differentiarum rationes, ex quibus verum judicatur de dilatione absolutionis, ad mentem gemini Ecclesiæ solis, SS. Augustini et Thomæ, ad examen S. P. N. Innocentio XI oblatus;* vol. in-8° sans date et sans nom d'imprimeur. Ce livre ayant été publié par Charles de l'Assomption, lorsqu'il était provincial, sans approbation ni permission, le général des Carmes condamna le *Pentalogus* au feu par une sentence du 3 janvier 1679; un décret de la congrégation de l'Index le prohiba le 3 avril 1685. — 7° *Le vérité opprimée parlant à l'illustrissime at révérendissime seigneur évêque de Tournai* (Gilbert de Choyseul) *par la plume du P. Charles de l'Assomption*, vol. in-8° de 48 pages. — 8° *Lettres d'un théologien de Flandre à Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de Tournai;* vol. in-8°. L'auteur y traite du délai de l'absolution, et de la communion fréquente. — 9° *Elucidatio circa usum absolutionis consuetudinariorum et recidivorum secundum doctrinam S. Thomæ, cum tribus regulis pro frequenti communione*. Leodii, 1682; vol. in-8°. Ce traité, traduit en français, fut publié sous le titre suivant : *Eclaircissement touchant l'usage de l'absolution des consuétudinaires et récidives, selon S. Thomas, le Soleil de l'Église, etc.* A Liége, et se vend à Lille chez François Fiévet, 1682; vol. grand in-8° de 688 pages. — 10° *Vindiciarum postulatio a Jesu Christo, peccatorum omnium pœnitentium et impœnitentium Redemptore, adversus rigoristas homines a sacro confessionis tribunali retrahentes*. Leodii, Arn. Bronckart, 1683; in-12 de 210 pages. Cet ouvrage a eu également une traduction française. — 11° *Explication donnée à Monseigneur l'évesque de Tournay par le F. Charles de l'Assomption.... pour lui rendre raison de sa doctrine de l'usage de l'absolution des pécheurs d'habitude contre la pratique des rigoristes qui retirent les pécheurs de la confession*. Vol. in-4° de 16 pages. — 12° *Lettre d'appellation du F. Charles de l'Assomption ... à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque d'Arras*. Vol. in-4°. — 13° *Défense de la pratique commune de l'Église, présentée au Roy, contre la nouveauté des rigoristes sur l'usage de l'absolution, par le R. P. Charles de l'Assomption*. Cambray, Gasp. Mairesse, 1684; vol. in-4° de 98 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-folio, I, p. 133. — J.-F. Foppens, *Supplementum Bibl. Belg.*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 17107.

BRYAS (*Jacques-Théodore* **DE**), d'abord évêque de Saint-Omer, puis archevêque de Cambrai, né à Marienbourg en 1630, mort à Cambrai le 17 novembre 1694. Par son père Jacques de Bryas, seigneur de Gristel-Bricourt et gouverneur de Marienbourg, il appartenait à une des plus nobles familles de l'Artois, et par sa mère, Adrienne de Nedonchel, il descendait des seigneurs de Molenghien. Envoyé, jeune encore, à l'Université de Douai, il y prit le grade de licencié ès droits. A peine eut-il quitté l'université, qu'il obtint un canonicat à Tournai. Il resta dans cette ville jusqu'à ce qu'il fut nommé, par lettres patentes du 12 décembre 1666, conseiller ecclésiastique du grand conseil de Malines et maître des requêtes auprès de la même cour. Après avoir rempli cette charge pendant environ cinq ans, il fut désigné pour l'évêché de Saint-Omer, dont il prit possession par procuration, le 11 avril 1672. Sacré évêque le 29 mai suivant, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le

11 juin. Son séjour n'y fut pas long, trois ans plus tard, le roi d'Espagne Charles II le transféra à l'archevêché de Cambrai. Il prit possession de ce nouveau siége le 20 octobre 1675, reçut le pallium deux jours plus tard, à l'abbaye de Brogne, et arriva à Cambrai le 10 novembre suivant. Ce fut sous son épiscopat que Louis XIV s'empara de cette ville, le 5 avril 1677. Bryas gagna bientôt les bonnes grâces du roi tant par sa conduite exemplaire que par son inépuisable charité. Voici comment l'historiographe Pélisson, dans une lettre écrite du camp de Condé le 15 mai 1677, dépeint le prélat : « Personne, dit-il, n'est ici plus « à la mode que l'archevêque de Cam- « brai ; et, ce qui vous surprendra, c'est « par une chose qui n'est peut-être pas « trop à la mode, qui est de faire admi- « rablement bien son devoir d'évêque ; « mais la grande vertu se fait toujours « admirer. M. de Louvois, le chevalier « de Nogent, et tous les autres qui ont « été avec lui à Cambrai, durant quelques « jours, ont rapporté tant de bien de ce « prélat que le roi a dit publiquement « qu'il en était ravi. Il se lève dès quatre « ou cinq heures du matin, va dire la « messe, passe tout le reste de la matinée « dans l'église, soit aux offices ou en « oraison ; donne à dîner, à qui veut, au « sortir de là, en vaisselle d'étain fort « nette, et de bonnes viandes, mais sans « aucun excès, ni pour la délicatesse, ni « pour la quantité ; passe l'après-dînée à « visiter des malades, ou des prisonniers, « ou d'autres affligés ; excepté qu'il rend « visite soigneusement au moindre ca- « pitaine d'infanterie qui a été chez lui ; « fait beaucoup d'aumônes, et ne laisse « personne dans Cambrai sans l'assister, « au moins sans lui aller donner sa bé- « nédiction... » De Bryas administra l'archevêché de Cambrai pendant vingt ans, aimé et vénéré de tout son troupeau. Il mourut dans sa ville archiépiscopale, à l'âge de soixante-quatre ans, et fut enterré dans sa cathédrale, où on lui éleva un tombeau revêtu de ses armoiries et d'une élogieuse épitaphe.

Ses armoiries étaient d'or, à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, ibecqués et membrés de gueule ; sa devse portait : *Difficiliora quæ pulchra.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica sacra*, ms. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 72.

BRIAS (1) (*Louis-Antoine;* comte de), fils de Frédéric-Jean-Joseph, comte de Brias, seigneur de Hollenfeltz, et de Marie-Françoise, baronne de Cassal et de Bomal, né à Luxembourg le 15 novembre 1781, s'engagea volontairement le 6 novembre 1806, au 27e régiment de chasseurs à cheval, commandé par le duc Prosper-Louis d'Arenberg et qui comptait un si grand nombre de Belges dans ses rangs. Le 23 avril 1807, il reçut l'épaulette de sous-lieutenant et rejoignit l'armée d'observation, cantonnée dans la Poméranie suédoise, sous le maréchal Brune. Le bombardement de Copenhague, en 1808, amena le 27e chasseurs à cheval en Danemarck, d'où il fut dirigé, l'année suivante, sur l'Espagne ; il y séjourna pendant toute l'occupation française. Brias assista à un grand nombre de combats et aux batailles de Talavera et Vittoria. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 6 novembre 1810, et nommé capitaine adjudant-major au mois d'août 1811. Son régiment quitta la Péninsule, après la défaite de Vittoria ; compris dans le quatorzième corps, il prit une part glorieuse à la campagne d'Allemagne. Brias, parvenu au grade de commandant d'escadron, fut licencié après les désastres de 1814. Il revint aux Pays-Bas et, le 13 décembre, il reçut le brevet de major titulaire au régiment de cuirassiers n° 2. A la bataille de Waterloo, un boulet de canon l'atteignit et lui causa une grave blessure ; le 8 juillet 1815, la croix de l'ordre Militaire de Guillaume lui fut décernée. Il passa au 8e régiment de hussards en 1822 ; promu au grade de lieutenant-colonel le 26 novembre 1824 et à celui de colonel le 16 avril 1830, il commandait le régiment de hussards n° 8, au moment où la révolution éclata. Il rentra en Belgique, comme ses compagnons d'armes, nés sur le sol belge et un arrêté royal du 16 octobre 1831, lui conféra le grade de général et en même

(1) Cette branche de la maison de Bryas écrit son nom avec un i.

temps le commandement d'une brigade de cavalerie. Le 24 novembre 1837, il fut nommé général de division et, peu après, chargé de l'inspection générale de la cavalerie légère, charge qu'il remplit jusqu'au 18 juillet 1842, époque de son admission à la retraite. Chevalier de l'ordre de Léopold, du 15 décembre 1833, il reçut la croix d'officier le 14 décembre 1837, et celle de commandeur le 7 novembre 1842. Le comte de Brias était un officier très-intelligent et habile manœuvrier; un esprit vif, original et plein de saillies donnait un grand charme à sa conversation; il dissimulait sous une brusquerie militaire, une bienfaisance inépuisable. Il est mort à Bruxelles, le 5 septembre 1855, à l'âge de soixante-treize ans. A. Robaulx de Soumoy.

BUC (*Jean*) ou **DE BUC**, peintre sur verre, né à Bois-le-Duc (Brabant septentrional), y florissait au commencement du XVIe siècle. Les vitraux du chœur de Notre-Dame, dans la grande église de Bois-le-Duc, témoignent de son talent distingué. Les sujets religieux que l'artiste y a traités sont : la *Nativité du Christ*, la *Circoncision de l'Enfant Jésus*, l'*Annonciation à Marie* et l'*Assomption de la Vierge*. Edm. De Busscher.

BUCH (*Henri-Michel*), **BUCHE**, **BUSCH** ou **BUSCHE**, surnommé le **BON HENRI**, fondateur des frères cordonniers, né à Arlon en 1608, mort à Paris, le 9 juin 1666. Fils de pauvres ouvriers d'Arlon, il apprit le métier de cordonnier, et, suivant l'usage des compagnons, alla travailler de ville en ville. Il parcourut ainsi l'Allemagne rhénane et l'est de la France, puis vint s'établir à Paris à peine âgé de vingt ans. Doué d'une nature bienveillante et dévoué à ses camarades les compagnons cordonniers, il chercha toutes les occasions de pouvoir les obliger, soit par ses conseils, soit par ses encouragements; quoique pauvre comme eux, il trouva le moyen de leur venir en aide, s'imposant à cet effet la plus stricte économie et les plus dures privations. Ses bontés et la douceur de ses mœurs lui méritèrent le surnom de *Bon Henri*, sous lequel il est généralement connu. Il sut profiter de la confiance et de l'affection qu'il inspirait, pour inculquer à ses camarades des idées de travail, d'économie, d'ordre et de piété. Ensuite il chercha bien longtemps le moyen d'associer un certain nombre d'ouvriers laborieux, de bonne conduite, et disposés comme lui à employer le surplus de leurs ressources au soulagement des pauvres : il y avait déjà vingt-cinq ans qu'il habitait Paris, lorsqu'il put enfin réaliser ce projet le 2 février 1645. Les statuts de l'association cordonnière, qu'il formula, furent approuvés et confirmés par François de Gondi, archevêque de Paris. M. de Mesme, président à mortier au Parlement de Paris, se déclara protecteur de l'association ; le *Bon Henri* en fut élu directeur, à la majorité des voix, par les sociétaires. Cette Société avait revêtu, sans aucun doute, le caractère religieux du XVIIe siècle, mais elle n'en resta pas moins une œuvre remarquable, due uniquement à la persévérance, aux efforts et à l'influence de Buch. Les résultats qu'il obtint surpassèrent même toutes ses prévisions; aussi le vertueux fondateur se décida-t-il à constituer sur le même modèle, une *association de frères tailleurs*, projet effectué en 1647. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître les règlements de ces diverses sociétés. Il suffira de dire que les sociétaires mangeaient à la même table, disaient la prière en commun, se couchaient à neuf heures du soir, se levaient à cinq heures du matin, assistaient aux offices les dimanches et jours de fêtes et portaient le même costume. Chacun contribuait dans une proportion égale aux dépenses de loyer, d'entretien et de nourriture. Ils étaient libres de quitter l'établissement; si un sociétaire se retirait soit pour se marier, soit pour retourner dans son pays, le directeur faisait son compte en lui remettant ce qui lui revenait, déduction faite de sa part dans les frais. Un compte de l'état de la Société était rendu tous les trois mois par le directeur, et tous les ans, il y avait une réunion générale. On comprendra que ces associations attirèrent bientôt l'attention publique. Un gentilhomme normand, le baron de Renty, possesseur d'une fortune considérable, conçut l'idée la plus avan-

...use du *Bon Henri*. Il se lia avec lui après l'avoir apprécié, il résolut de ...sociér à son œuvre intéressante. Cette ...olution fit b...aucoup de bruit. Le ...aron de Renty, officier supérieur très-capable, n'avait que trente et un ans et une carrière brillante s'ouvrait devant lui, lorsqu'il renonça à tous ces avantages et envoya sa démission au roi. Une pareille détermination fit rire quelques-uns, d'autres traitèrent le baron de fou, ce qui ne l'empêcha pas de consacrer, jusqu'à sa mort, tous ses moments à l'organisation des sociétés ouvrières. Ces associations, qui avaient un but éminemment philanthropique, se répandirent bientôt à Soissons, à Metz, à Toul, à Nancy, dans plusieurs villes rhénanes, dans presque tout le Languedoc, en Espagne, en Italie, à Rome même. Elles se sont maintenues avec des modifications, jusqu'à la révolution française de 1789. — Henri Buch s'exprimait avec facilité; mais il n'a rien écrit. Quelques notes et des lettres précieuses de lui se trouvaient dans les papiers du baron de Renty ; on ignore ce qu'elles sont devenues.

Aug. Vander Meersch.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — *Nouvelle biographie universelle* publiée par Didot. — *Biographie universelle*, par Michaud. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — Le P. Levacher, *l'Artisan chrétien, ou la vie du bon Henri*. — Le P. Helyot, *Histoire des ordres religieux*, t. VIII, p. 175. — Le P. De Saint-Jure, *Vie du baron de Renty*. — Godescard, *Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints*, t. X, p. 311. — Courtin, *Encyclopédie moderne*, t. IV, p. 206.

BUCHIEL (*Jean*), **BUCHEL** ou **BUCHIAU**, évêque de Tournai, natif de cette ville, mort en 1266. Issu d'une famille obscure, il dut à son seul mérite l'honneur d'arriver aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Maître d'école, curé de Saint-Quentin, chanoine de Notre-Dame, puis doyen, il fut enfin élu évêque par le chapitre. Jaloux au plus haut degré de ses prérogatives épiscopales, il les défendit contre tous, sans jamais s'inquiéter de qui provenaient les attaques; c'est ainsi qu'il excommunia son père, alors prévôt de Tournai, pour avoir usurpé la juridiction de son église. Il ne consentit même à l'absoudre que, lorsque se désistant de ses prétentions, il eut réparé le dommage causé.

Buchiel consacra la magnifique église de l'abbaye des Dunes (1262), assista à la translation du corps de saint Fourcil à Péronne, régla avec l'évêque d'Utrecht les limites de son diocèse, fonda à Tournai le couvent des Frères de la Pénitence (1264), et fit don d'ornements somptueux à l'église. Il se distingua, dans toute sa carrière, par une charité ardente, et mourut en laissant une réputation de vertu et de savoir. C'était, dit Li Muisis, un prélat instruit et lettré, qui marcha avec honneur sur les traces de ses prédécesseurs.

Aug. Vander Meersch.

Moreri, *Dictionnaire biographique*. — Lemaistre d'Anlaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 60.

BUCQUOY. Voir LONGUEVAL.

BUDEL (*René*) ou **BUDELINUS**, jurisconsulte et numismate, né à Ruremonde, au milieu du XVIe siècle, mort en 1597, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et obtint, probablement à Cologne, le grade de licencié en droit. Il s'occupa particulièrement de tout ce qui concernait la fabrication, le poids, l'évaluation, l'aloi, etc., de l'argent monnayé et acquit dans cette partie des connaissances étendues, qui le mirent en rapport avec Ernest de Bavière, devenu, en 1583, archevêque de Cologne. Celui-ci lui confia la direction des affaires monétaires, tant en Westphalie que dans ses États du Rhin. Budel publia l'ouvrage suivant, dédié à son protecteur : *De Monetis et re nummaria*, libri II. Coloniæ, 1591, in-4°, devenu rare. Il s'est aussi adonné à la poésie, comme le prouve une assez longue élégie placée, selon l'usage du temps, en tête d'un ouvrage de Eisengrein : *De certitudine Gratiæ*. Coloniæ, 1569, in-12.

Aug. Vander Meersch.

Chalmot, *Biographisch woordenboek*. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Didot. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. III, p. 346. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

BUDERICK (*Arnold*), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-Augustin, vivait pendant la première moitié du XVe siècle ; on ne connaît ni le lieu ni la date de sa naissance. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord *proto-*

notaire ou secrétaire de l'évêque de Modène, en Italie. Le souverain pontife Boniface IX lui confia ensuite, à plusieurs reprises, des missions délicates et difficiles auprès de différents évêques. Mais bientôt dégoûté des honneurs et de la vie mondaine, Buderick demanda à être admis chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes, près de Bruxelles, et y demeura jusqu'en 1417, lorsqu'il fut nommé prieur de la nouvelle maison que l'ordre de Saint-Augustin venait de fonder à Elsegem, près d'Audenarde. Il mourut dans ce dernier couvent, en 1444, après l'avoir gouverné pendant environ vingt-sept ans.

Buderick possédait de vastes connaissances et aimait beaucoup la poésie. Il a laissé les ouvrages suivants : 1° *Odarum de laude Dei libri XII.* — 2° *Tractatus XIII in psalmum septuagesimum.* — 3° *Compendiosum memoriale de modo promovendi et conservandi ordinem canonicorum regularium S. Augustini in pristino vigore sub capitulo generali.* — 4° *Dietarium.*

Il écrivit aussi en latin plusieurs lettres intéressantes, dont quelques-unes furent conservées. Nous citerons entre autres les suivantes : 1° Une lettre, en forme d'apologie, adressée à Henri de Scheida, dans laquelle il réfute les accusations injustes dirigées contre les monastères fondés dans la forêt de Soignes; 2° Une lettre sur le calme et le bonheur de l'état sacerdotal, *De quietudine status presbyteralis*, adressée à Pierre de Gand; 3° Une lettre sur l'amitié, écrite à Henri Clare, curé de Zegrigen.

Outre ces ouvrages, dont l'existence nous est attestée par divers biographes, Buderick en écrivit un grand nombre d'autres, en prose et en vers, dont le souvenir est perdu. Les manuscrits de toutes ces œuvres existaient autrefois à Rouge-Cloître. E.-H.-J. Reusens.

J. Busschius, *Chronicon Windesemense*, lib. I, cap. XLII. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, II, p. 52. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, I, p. 95.

BUDT (*Adrien* **DE**), historien. Voir De But.

BUE (*Jacques* **DE**), religieux de la Compagnie de Jésus et Bollandiste, né à Hal (Brabant) le 11 mars 1728; mort dans la même ville le 29 septembre 1808. Il fit, très-jeune, ses classes d'humanités, probablement au collége de sa ville natale, puis entra au noviciat des jésuites à Malines, dès le 2 octobre 1743. Il étudia la philosophie pendant deux ans à Anvers, un an à Courtrai, et fut nommé professeur de grammaire inférieure au collége que la compagnie de Jésus dirigeait dans la première de ces villes. Au bout d'un an, il abandonna la carrière de l'enseignement pour étudier exclusivement le grec et les mathématiques. Ses progrès furent si rapides qu'en peu de temps il passa pour exceller dans ces deux branches. Il s'appliqua ensuite, pendant quatre ans, aux études théologiques et après avoir achevé son cours, il professa la philosophie et les mathématiques au collége d'Anvers jusqu'en 1762, enfin, à la mort des Bollandistes Jean Stilting et Jean Périer, il fut attaché à la publication des *Acta Sanctorum*. Les sept premiers volumes des *Acta* du mois d'octobre renferment un grand nombre de vies de saints publiées par le P. De Bue ; les dissertations, les préliminaires, les notes dont il a enrichi ces vies témoignent de son savoir et de son judicieux esprit critique.

Lorsque, après la suppression de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV, les trésors littéraires amassés par les Bollandistes, pendant un siècle et demi, eurent été transportés à l'abbaye de Tongerloo, De Bue fut le seul des Bollandistes qui suivit la translation de ce précieux dépôt. Il se rendit à l'abbaye pour prendre la direction des *Acta Sanctorum*, et y former, en même temps, quelques jeunes religieux de l'ordre des Prémontrés qui pourraient plus tard mener à bonne fin la publication commencée. Ce fut pendant son séjour à Tongerloo que De Bue publia, à l'imprimerie même qui s'y trouvait établie, le sixième volume des Vies des Saints d'octobre, qui renferme entre autres les dissertations sur saint Calliste, saint Burchard et saint Colman. Le septième volume consacré aux saints du mois d'octobre était sous presse et quelques feuilles, réimprimées depuis, venaient d'être tirées, lorsque les républi-

cains français s'emparèrent de la Belgique, et forcèrent les religieux de Tongerloo à abandonner leur abbaye. En 1801, le préfet du département des Deux-Nèthes, et, l'année suivante, le ministre de l'intérieur, sur les instances de l'Institut de France, engagèrent De Bue à reprendre la célèbre publication; mais, malgré les offres avantageuses et honorables qui lui furent faites, il ne put se résoudre à se remettre à l'œuvre, ni à leur indiquer où les trésors littéraires des Bollandistes avaient été cachés. Il se retira alors à Hal, sa ville natale, et y mourut le 29 septembre 1808, à l'âge de quatre-vingts ans. De Bue était un homme d'une modestie rare, d'un caractère jovial et d'une grande charité.

E.-H.-J. Reusens.

Acta SS. Octobris, publiés par les Bollandistes, VII, pp. xxx et suivantes.

BUEREN (*Maximilien d'Egmont*, comte **DE**). Voir EGMONT (*Maximilien d'*), comte DE BUEREN.

BUEREN (*Ph.-Guill.*, comte **DE**). Voir à l'article GUILLAUME LE TACITURNE.

BUESEN (*Gérard*), né à Zichen, près de Maestricht, en 1757, fréquenta avec le plus grand succès les cours de philosophie de l'Université de Louvain. Inscrit ensuite parmi les élèves de la Faculté de médecine, il fut bientôt choisi pour présider aux exercices scientifiques des bacheliers (1). Il subit brillamment les épreuves de la licence, le 12 août 1783, et publia à cette occasion une dissertation inaugurale qui fut remarquée des savants (2). Appelé à Schyndel, près de Bois-le-Duc, où résidait une partie de sa famille, il y exerça la médecine pendant quelques années; mais, dès 1792, ses maîtres, qui avaient conservé le souvenir de ses qualités éminentes, firent des démarches pour le faire revenir à Louvain. Le 11 septembre 1793, il obtint la chaire de botanique. Le 17 janvier de l'année suivante, il fut appelé à succéder au docteur Vounck, dans la chaire d'anatomie et de chirurgie.

L'arrivée des armées républicaines vint mettre un terme aux succès du jeune professeur. Détenu comme otage à la porte de Hal à Bruxelles, menacé d'être déporté en France, brusquement arrêté dans une carrière nouvelle où il avait débuté avec éclat, Buesen supporta avec courage les épreuves inséparables de cette époque orageuse. Après la suppression de l'université, en 1797, il reprit à Louvain l'exercice de l'art de guérir et ne tarda pas à jouir de la confiance d'une nombreuse et brillante clientèle. Il consacrait ses rares loisirs au culte de la science qui avait possédé toutes les sympathies de sa jeunesse. En 1791, la Société des sciences de Haarlem avait couronné un mémoire sur le traitement de la dyssenterie, qu'il avait adressé à cette compagnie célèbre (3). En 1809, il publia sur les causes et le traitement de la même maladie un ouvrage intitulé : *Tractatus de Dyssenteriæ popularis pathologia et medicina genuinis, habita multigena complicationis ratione* (4). Dans ce livre, où l'on remarque une latinité aussi élégante que correcte, il s'efforça de prouver que, si la médecine avait fait de remarquables progrès dans les premières années du XIXe siècle, il ne fallait pas en conclure que les médecins des siècles antérieurs avaient constamment erré dans les ténèbres. C'était le développement scientifique d'une sentence d'Hippocrate, qu'il avait prise pour épigraphe de son traité : *Inventa absque ratione calumniari vel ignominiose rejicere, aut maligni est aut ignorantis.*

(1) Le choix était abandonné aux élèves en médecine. Celui qui était revêtu de ces fonctions portait le titre de *Medicinæ baccalaureorum fiscus et decanus.*

(2) *Dissertatio medica de Ischuria, quam pro adipiscenda Medicinæ laurea sub auspiciis Ampl. ac clar. viri Dom. Martini Vander Belen, med. dac. et prof. prim., defendet Gerardus Buesen, etc.* Elle a été réimprimée au tome III, pp. 65-84 de la *Collectio dissertationum medicarum in Alma Universitate lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum.*

(3) Le mémoire avait été rédigé en réponse à la question suivante : *Is het heulsap in den persloop uit besmetting niet alleenlyk een hulpmiddel ter verzagting en stilling van toevallen, mitsgaders ter voorkoming van derzelver gevolgen; maer bovendien een hulpmiddel, waar van men de geneezing der ziekte, tot eenen aanmerkelyken trap aanwezig, in eenig tydperk derzelve, met genoegzame veiligheid mag afwagten? etc.*

(4) Louvain, Michel, 230 pages in-8°, in-12.

En 1814, lorsque le règne de Guillaume Ier s'annonça comme une ère de justice et de réparation, Buesen s'empressa de signer, avec ses anciens collègues, l'acte par lequel ils chargèrent les docteurs Vande Velde et Van Oudenrode de faire les démarches nécessaires pour obtenir le rétablissement de l'ancienne université (1). Le 25 septembre 1816, un nouvel établissement académique fut créé à Louvain; mais Buesen, que des convictions religieuses hautement manifestées avaient rendu suspect à quelques ministres du nouveau régime, eut la douleur de se voir définitivement écarté de la carrière de l'enseignement. Il mourut à Louvain, le 26 décembre 1841, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ayant conservé jusqu'au dernier jour la plénitude de ses facultés intellectuelles. Deux de ses fils, qui s'étaient voués au sacerdoce, l'avaient précédé dans la tombe, victimes du zèle qu'ils avaient déployé dans l'épidémie qui ravagea les hôpitaux militaires en 1813. Un troisième, entré dans la carrière des armes, devint général de division, ministre de la guerre et député de l'arrondissement de Louvain à la Chambre des représentants (2). J.-J. Thoissen.

Documents particuliers. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* de 1843.

BUESEN (*Gérard-Servais*), homme de guerre, né à Schyndel (Brabant septentrional), mort en 1842. Voir Buzen (*Gérard-Servais*).

BUIRETTE (*Samuel*), biographe, originaire de la Flandre française, vivait au XVIIe siècle; il était récollet de la province wallone. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Histoire des Martyrs du Japon.* — 2° *Vie de la bienheureuse Jeanne de Valois, fondatrice de l'ordre des Annonciades.* — 3° *Pratique céleste.* Douai, 1650; volume grand in-8°. — 4° *B. Leopoldi, Austriæ principis, gesta sacro-politica, et Guillelmi ducis Aquitaniæ admiranda conversio.* Douai, vol. in-12. E.-H.-J. Reusens.

Joannes a S. Antonio, *Bibliotheca universa Franciscana*, III, p. 79. — Duthillœul, *Bibliographie Douaisienne*, 2e éd., I, p. 387.

BUISONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers. XVIe siècle. Voir Du Buisson (*Jean*).

BUISSERET (*François*), archevêque, né à Mons au mois de septembre 1549, mort à Valenciennes, le 2 mai 1615, fut un homme remarquable pour son époque et dut à son mérite seul la position élevée qu'il occupa. Une énumération rapide des principales circonstances de sa vie montrera les travaux auxquels il s'est livré et qui l'amenèrent au siége archiépiscopal de Cambrai. Tout jeune encore il perdit son père; sa mère, restée seule chargée de son éducation, l'envoya aux écoles du chapitre de Saint-Germain, appelées aussi *grandes écoles* ou *écoles au surplis*, puis il étudia au collége de Houdain et entra au collége du Lys à Louvain, à l'âge de seize ans; deux ans après il obtint le second prix au concours général des diverses pédagogies; ses succès furent si rapides qu'à l'âge de dix-huit ans il professait la philosophie au collége dont il venait de quitter les bancs. Il commença aussi ses études de droit, qu'il délaissa pour approfondir la philosophie sous Bellarmin, et qu'il reprit ensuite. Nommé par le pape Sixte IV, chanoine de la cathédrale de Cambrai, il obtint un congé de deux ans qu'il employa à voyager en Italie; il alla à Rome et à Bologne où il reçut l'ordre de la prêtrise et le diplôme de docteur en droit. Fixé à Cambrai, il fut forcé de fuir lorsque les Français s'emparèrent de cette ville et en chassèrent l'archevêque Berlaymont qui transporta, avec l'autorisation de Grégoire XIII, le siége archiépiscopal à Mons. Après avoir passé quelque temps à Paris, où il enseigna le droit canonique, Buisseret revint, en 1580, rejoindre son supérieur à Mons, et fut nommé successivement official, archidiacre, doyen du chapitre et vicaire général. Il fonda à Mons une école dominicale d'après le plan donné par Pie V dans une bulle du 6 octobre 1567 et écrivit pour cette école un catéchisme dont l'usage s'est maintenu jusqu'à nous.

(1) Ce document daté du 27 mai 1814, a été reproduit dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* de 1838.

(2) Il importe de remarquer que ce dernier signait *Buzen*.

En 1586, Berlaymont ayant réuni à Mons un synode provincial, Buisseret fut chargé de compulser les saints Canons, de rassembler les lois ecclésiastiques et de les adapter aux circonstances où se trouvait la religion; il s'acquitta de cette tâche avec grand talent, se fit remarquer par son savoir, par l'ordre et la clarté de ses idées et sa place fut marquée parmi les dignitaires de l'Église. Aussi, lorsque quelque temps après, en 1602, le siége épiscopal de Namur devint vacant, Buisseret fut désigné pour l'occuper. Il fut sacré à Sainte-Waudru. Dans l'intervalle, il avait été chargé de diverses négociations ayant pour but le siége de la ville de Cambrai qui fut reprise aux Français.

Buisseret dirigea l'administration de son évêché avec zèle. Profondément orthodoxe, et conséquent avec ses principes, il chercha par tous les moyens possibles à combattre l'influence des idées nouvelles; il fonda à Namur une école dominicale, appela les jésuites, établit des couvents, convoqua deux synodes provinciaux en 1604 et 1605; et enfin, le 24 mars 1614, il fut élu archevêque de Cambrai, à la mort de Jean Richardot. Buisseret se rendit à son poste après avoir fait une retraite au monastère de Saint-Gérard. Il entreprit alors, quoique souffrant, la visite de son diocèse; arrivé à Valenciennes, il y mourut, presque subitement, le 2 mai 1615, à l'âge de soixante-six ans et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Cambrai.

Buisseret a écrit différents ouvrages. Nous connaissons de lui : 1° *Déclaration de la doctrine chrétienne*. A Mons, chez Charles Michel, 1587, in-8°. C'est la première édition imprimée à la demande et aux frais du magistrat de Mons. Ce cathéchisme est connu sous le nom de Catéchisme du diocèse de Cambrai. — 2° *Oraison funèbre sur le trespas et inhumation de très-illustre et excellent seigneur messire Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty..... grand-bailli de Hainaut..... prononcée en l'église collégiale de N.-D. de Condet.....* Mons, Charles Michel, 1591, in-12, 67 pages, gros caractères. — 3° *Decreta synodi diœcesanæ Namurcensis anno Domini M.DC.IIII, in ecclesia cathedrali celebrata.... præsidente R. D. Francisco Buisseret, episcopo Namurcensi.* Lovanii, 1605. Réimprimé dans le recueil *Decreta synodi Diœc. Namurc. ....die 7 junii an.* 1639. Namurci, Van Milst, 1630, in-4°. — 4° *Decreta facta per R. D. Fr. Buisseret, in capitulari congregatione Concilii Geldoniensi, eodem R. D. præsente.....* — 5° *Histoire de la vie, miracles, et translation de Sainte-Marie d'Oingnies.* Louvain, Rivius, 1609, pet. in-8°. Ouvrage devenu introuvable aujourd'hui.

Buisseret avait certes de grandes qualités; il était fort instruit et s'occupait de ses fonctions avec un zèle remarquable; mais il n'était pas exempt d'un travers qui contraste avec la rectitude de jugement que ses contemporains se sont plu à reconnaître en lui; ce travers lui fut, du reste, commun avec d'autres célébrités de cette époque et c'est là une circonstance atténuante : Buisseret croyait aux sorciers, aux démons incubes, succubes et à toute cette famille diabolique si nombreuse. Il se flattait même d'avoir un pouvoir spécial pour les combattre. On trouve dans les *Archives du Nord de la France* publiées par Dinaux, deux anecdotes dans lesquelles Delmotte a signalé cette crédulité naïve de l'archevêque de Cambrai. Buisseret nous en a donné lui-même un exemple curieux dans le livre qu'il a publié sous le titre de : *Discours admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possédée et depuis délivrée, mis en lumière par ordonnance de Monseigneur Ill. et Rév. archevêque de Cambrai* (*Berlaymont*). Douai, 1586, de l'imprimerie de Jean Bogaert, in-8°. Ce livre, devenu rare, fit beaucoup de bruit à la fin du XVIe siècle. Il fut réimprimé à Mons, chez Varret, en 1745, in-8°; des traductions en langue flamande et allemande furent publiées à Louvain en 1587 et à Munich, en 1589. Il existe de Buisseret un portrait sur bois, imprimé à Paris par Desrocher, en 1748, et un portrait sur toile qui se trouve au Musée de Mons; ce dernier a été reproduit dans l'Iconographie montoise. J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise.*

BUISTER (*Ph.* **DE**), sculpteur, né à Anvers en 1595, mort le 15 mars 1688. Voir BUYSTER (*Philippe* DE).

BUKENTOP (*Henri* **DE** ou **VAN**), exégète et hébraïsant distingué, né à Anvers, en 1653 ou 1654, mort à Louvain, le 27 mai 1716, dans sa soixante-troisième année. Il entra, à l'âge d'environ vingt ans, au couvent des Récollets, où il reçut la prêtrise et s'adonna à l'étude des langues grecque et hébraïque et spécialement à celle de l'Écriture sainte, dont il devint le lecteur au grand couvent de Louvain, en 1689. Il exerça cette charge jusqu'en 1702. Il remplit encore les fonctions de définiteur de sa province (1703-1704), de gardien du couvent de Louvain (1701-1714), de custode et de visiteur de la province de Saxe. Au milieu de ces fonctions, il continua avec ténacité ses études. Humble, pieux, ardent au travail, savant et éclairé, Henri de Bukentop a laissé de nombreux ouvrages de critique sur les Livres saints. Son style, ordinairement correct, est d'une latinité facile. Tous ses écrits ont pour but de défendre la Vulgate ou d'en faciliter l'intelligence. C'est vers ce but que tendent son *Abrégé* d'introduction à l'Écriture sainte, son *Dictionnaire* des termes obscurs de la Vulgate, ses *Règles d'herméneutique* pour l'intelligence des tropes de l'Écriture et des hébraïsmes de la Vulgate, écrits qu'il publia en 1696 et développa dans la seconde édition, en 1706. C'est en vue de ce même but qu'il composa son *Lux de luce*. Dans cet ouvrage, il explique d'abord les obscurités de la Vulgate par la comparaison avec les textes originaux ; ensuite il examine les variantes des Livres saints selon les règles de la critique et prouve la justesse du choix des leçons admises dans les éditions de Sixte V et de Clément VIII; enfin il compare entre elles ces deux éditions, observe leurs différences, et montre par le peu de valeur qu'elles ont la fausseté des conclusions du savant anglais Jamès, dans son fameux *Bellum papale*.

Bukentop écrivit aussi plusieurs opuscules critiques sur la traduction flamande du Nouveau Testament faite par De Witte. Voici l'indication des écrits dus à ce savant : 1° *Pædagogus ad sancta sanctorum sive dux fidelis ingredi cupientibus penetralia S. Scripturæ*. Lov., 1696. In-12 de 45 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 252 pages. — 2° *Dictionnarium, in quo voces omnes difficilioris significationis quæ in Vulgata nostra S. Scripturæ latina translatione occurrunt, dilucide explicantur*. Lov., 1696. In-12 de 256 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 352 pages. — 3° *Canones seu regulæ, pro intelligentia S. Scripturæ utilissimæ ex SS. Patribus collectæ*. Lov., 1696. In-12 de 80 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 282 pages. — 4° *Theses in Evangelium S. Matthæi*. Lov., 1697. In-12. — 5° *Examen translationis Flandricæ N. T., Embricæ nuper impressæ*. Lov., 1698. In-12 de 244 pp. — 6° *Notæ in Psalt. David., item in libri Act. Apost. translationem Flandricam Embricæ nuper impressam*. Lov., 1699. In-12 de 55 pages. — 7° *Diatribæ, pro Psalterii versione Embricensi factæ, refutatio*. Lov., 1700. In-12, de 79 pages. — 8° *Medulla tritici*. Lov., 1703. In-12, de 119 pages. C'est un abrégé en vers de l'Écriture sainte, peu utile. — 9° *De sensibus S. Scripturæ et cabbala Judæorum*. Lov., 1704. In-12, de 138 pages. Excellent traité. — 10° *Alphabetum græcum et hebraicum*. Lov., 1704. Opuscule de peu de valeur. — 11° *Lux de luce*. Colon., Agripp., 1710. In-4° de 530 pages.

Bukentop avait encore composé d'autres traités qui n'ont pas été imprimés.

F. J. Lamy.

Préfaces des ouvrages indiqués ci-dessus. — Paquot, *Mémoires littér.*, éd. in-fol., t. I, pp. 661-665.

BULTEEL (*Étienne-Michel*), seigneur de Nieppe et échevin de la ville d'Ypres, où il naquit en 1635. Il cultiva les lettres et brilla dans la littérature grecque. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, qui furent vendus, avec sa riche bibliothèque, en 1658, à Anvers. Sous la rubrique de : *Historici profani, chronologici, antiquarii in omni genere*, on rencontre les écrits suivants de cet auteur : *Bultelii, manuscripta hispanica*, in-4°; *Flandrica*, in-8°; *Gallica*, in-8°; *Bruxensia*, in-8°.

F. Vande Putte.

BULTEEL (*Guislain*). Ce personnage est probablement issu de la même fa-

mille que son homonyme, dont la biographie suit celle-ci. Il naquit à Ypres, en 1591 et fut admis dans l'ordre des Carmes déchaussés, à Bruxelles, en 1618. Élu, en 1656, général de son ordre, à Rome, il y mourut en 1668. Théologien profond, orateur distingué, il était aussi très-versé dans les langues de Cicéron et de Démosthène. Il fit paraître à Cologne, en 1639, une traduction des opuscules de Saint-Jean de la Croix. F. Vande Putte.

BULTEEL (*Guislain*), poëte latin, mort en 1607. La famille de Bulteel, originaire d'Ypres, a possédé, durant deux siècles, la seigneurie de Reninghelst et de la Clytte, hameau dépendant de cette commune. Quelques biographes font naître Guislain Bulteel à la Clytte, d'autres à Ypres; cette dernière supposition paraît la plus vraisemblable, attendu qu'il jouissait dans cette ville du droit de bourgeoisie et qu'il y exerça plusieurs fonctions dans la magistrature. Sanderus dit que Bulteel composa des poésies fort remarquables, alors inédites; qu'il était doué de beaucoup d'esprit et d'une rare érudition. Quelques-unes de ces poésies furent publiées à Francfort, dans les *Tomi poetarum Belgicorum*, en 1614. La Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, possède trois volumes in-folio, en feuilles, probablement écrits par Bulteel, le titre en est : *Gislenii Bultelii, Clytii, Hyprensis, carmina*. Le premier volume contient : *Divinarum consolationum*, libri VII ; le second : *Carminum piorum*, libri IV, *de lapsu et reparatione generis humani*, lib. I; *Strenæ christianæ*; le troisième : *Miscellaneorum*, libri VII.

La versification de Bulteel se ressent de la renaissance des lettres latines qui s'était effectuée dans une grande partie de l'Europe; tout en traitant des matières religieuses, il invoque cependant, sans à propos, les divinités du Parnasse. Son style est facile et respire déjà cette suavité de diction et d'élégance que les Hosschius, les Becanus, les Wallius, et d'autres poëtes, originaires de Flandre, surent donner, plus largement encore, à leurs compositions, quelques années après le décès de Bulteel. F. Vande Putte.

BULTEEL (*Jean*) ou **BULLETEEL**, sculpteur, florissait à Gand dans la première moitié du xve siècle. Il était natif de Bossut, dans la châtellenie de Courtrai, ainsi que le constate un acte échevinal du 17 mai 1409. En cette année, il exécuta pour l'oratoire conventuel de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, au Mont-Blandin, lez-Gand, des stalles décorées de statuettes de saints et de symboles religieux, d'entrelacs, de feuillages, de fleurs et d'animaux. Ces belles stalles furent brisées et livrées aux flammes par les sectaires iconoclastes, pendant la seconde période des troubles religieux du xvie siècle (1578-1580), à Gand. Dès 1418, il est cité dans les comptes de la commune gantoise ; il sculpta aux siéges de la chambre d'assemblée du collége des chefs tuteurs les figurines et les ornements, puis d'autres à un dressoir destiné à la salle des échevins de la Keure. Un acte scabinal du 26 juin 1433 relate un accord fait entre Jean Bulteel et le prieur du couvent des Carmes-Chaussés ou frères de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Gand, pour la construction, dans le chœur de leur oratoire, de trente-deux stalles ornementées, en bois de chêne. En payement de cette œuvre, la communauté lui abandonna les droits de propriété qu'elle possédait sur une maison, sise dans la rue des Champs, à côté de la demeure du sculpteur ; droits à faire valoir seulement après le décès de la veuve d'Égide Roelfs et du frère carme Jacques Roelfs, son fils.

En 1441-1442 Jean Bulteel sculpta pour la chapelle de la maison échevinale du haut collége, à Gand, un retable, pour lequel Nabur Martins peignit un tableau ou volet. Edm. De Busscher.

Comptes manuscrits et livres échevinaux de Gand, xve siècle. — Chev. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*. — *Recherches sur les peintres et les sculpteurs aux* xive *et* xve *siècles, à Gand*, par Edm. De Busscher. 1859.

BULTEEL (*Pierre*) ou **BULLETEEL**, sculpteur et peintre, à Gand, de 1450 à 1488. Il était fils de Daniel Bulteel, qu'on ne connaît que par sa collaboration, de 1424 à 1434, à l'ornementation du baldaquin offert, annuellement, par l'échevinage gantois, à l'image de *Notre-Dame*

Flamande, dans la cathédrale de Tournai, lors de la procession de l'exaltation de la Sainte-Croix. Ce dais était d'ordinaire décoré de figurines et de peintures. Pierre Bulteel y fut, ainsi que son père, employé comme sculpteur en 1452, avec le peintre Nicolas Vander Meersch, et de 1475 à 1487, comme peintre et sculpteur, en même temps que le peintre Liëvin Vanden Bossche, avec lequel il fut en 1456 sous-doyen de la corporation des peintres et des sculpteurs, à Gand, sous la doyenné de Jean Clincke. En 1476, il exécuta pour les torchères divers groupes épisodiques de métiers. En 1467, il fut appelé à Bruges, avec les *tailleurs d'images* gantois Jean Clincke et Jean Boene, y recevant le salaire journalier perçu par ce dernier, et seulement trois sols de moins que l'illustre peintre Hugues Vander Goes; il travailla avec eux aux pièces décoratives et d'entremets destinées aux noces du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avec Marguerite d'York. A son retour à Gand, Pierre Bulteel fut mainte fois chargé par la magistrature communale de besognes de peinture et de sculpture. En 1480, on lui commanda des crucifix, pour les prestations de serment dans les chambres et tribunaux des deux colléges scabinaux, et un « *tabernacle* » ou encadrement sculpté, pour y suspendre les armoiries des comtes souverains de Flandre. En 1483, il peignit, dans la salle des séances échevinales, l'écu armorié du feu duc Philippe le Bon. En 1487, il y restaura une figure d'ange. On n'a pas recueilli d'autres notions sur cet artiste.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Jean Bulteel.

BUNDERIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. 1481-1557. Voir VANDEN BUNDERE (*Jean*).

BURCH (*Adrien* **DELE** ou **VANDER**), président de la Cour d'Utrecht et du Conseil de Flandre, naquit en 1501 et mourut à Londres le 2 juillet 1557. Il appartenait à une ancienne et chevaleresque famille, originaire de la Flandre, qui tirait son nom de la seigneurie de Burch ou de le Burch, située en la paroisse de Saint-Ricquier, dans la châtellenie de Furnes.

Adrien Vander Burch fut conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges de 1533 à 1540, puis il devint successivement membre du Conseil de Flandre, conseiller et maître ordinaire des requêtes au grand Conseil de Malines. L'empereur Charles-Quint, par lettres du 26 octobre 1540, le nomma chancelier du Conseil de Brabant, puis président du Conseil d'Utrecht, le 26 août 1556. Le 9 novembre suivant, il le nomma de plus, conseiller d'État et garde des sceaux de l'empereur. Adrien Vander Burch fut en outre employé dans plusieurs négociations en Flandre, en Espagne et en Angleterre, où il accompagna, en 1554, les comtes d'Egmont et de Lalaing et le seigneur de Courrières qui étaient chargés de négocier le mariage de Philippe II avec la reine Marie. Il mourut à Londres pendant sa mission. Adrien Vander Burch est cité par Guicciardini, dans sa description des Pays-Bas, comme un homme de grand savoir, valeur et prud'homie, qui parvint aux plus hautes dignités par sa vertu et par sa grande réputation d'équité.

Général Guillaume.

Gaillard, *les comtes Vander Burch*. — Guicciardini, *Description des Pays-Bas*.

BURCH (*Jean* **VANDER**), président du Conseil de Malines, fils du précédent, mort à Bruxelles le 5 juillet 1595. Jean Van der Burch suivit la même carrière que son père et fut successivement membre du Conseil de Flandre, conseiller maître de requêtes ordinaire au grand Conseil de Malines par nomination du 10 novembre 1569. Lorsque le duc d'Albe ordonna une information générale sur le fait des troubles, il choisit dans le sein des conseils provinciaux, des commissaires chargés de faire des perquisitions rigoureuses à ce sujet, de visiter les lieux qui avaient été ravagés par les iconoclastes et d'exiger des magistrats des villes où les désastres avaient eu lieu, un exposé détaillé de leur conduite avec les preuves de leur justification. Ces commissaires reçurent le titre de commissaires royaux députés sur le fait des troubles. Jean Vander Burch eut le triste honneur d'être l'un de ceux qui furent désignés pour le quartier de Gand. Il dut, en conséquence, re-

chercher les fauteurs des troubles, signaler les noms des fugitifs ou de ceux qui s'étaient cachés et faire séquestrer les biens des uns et des autres. De pareilles fonctions, qu'il exerça du reste avec une certaine modération, devaient naturellement le signaler à la haine et à la vengeance des réformés ; aussi lorsque les rebelles s'emparèrent de Malines en 1572, Vander Burch fut jeté en prison. On pilla son hôtel, on massacra ses domestiques, sa femme et son fils n'échappèrent à la mort que par hasard. La reprise de Malines par le duc d'Albe rendit Vander Burch à la liberté, mais quelques années plus tard, en 1580, Malines ayant été occupée de nouveau par les rebelles, il vit se reproduire dans son hôtel les mêmes scènes de désordre. Il dut fuir pour échapper au sort fâcheux que ses ennemis lui réservaient. Il se trouva mêlé à presque tous les événements importants de l'époque ; son zèle pour le service du roi fut récompensé par la présidence du grand Conseil de Malines, que Philippe II lui accorda par lettres du 12 décembre 1584. Il devint ensuite conseiller d'État, puis enfin, il se vit élever à la dignité de chef-président du Conseil privé, le 16 juin 1592.

Général Guillaume.

BURCH (*Lambert* **VANDER**), frère du précédent, historien, naquit à Malines le 8 août 1542 et mourut à Utrecht le 17 août 1617. Dès l'âge de treize ans, Lambert Vander Burch fut chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame à Utrecht et il devint doyen du même chapitre le 9 décembre 1578. Il jouissait du droit de présence aux états de la province, mais il fut exclu de cette assemblée en 1582, à cause de sa religion ; il se trouva d'ailleurs enveloppé dans la disgrace de son frère Jean qui était en opposition avec le gouverneur Leicester ; il dut même fuir sa patrie d'adoption et se réfugia à Clèves. Après un assez long exil, il revint à Utrecht et fut nommé, en 1605, écolâtre du chapitre de la cathédrale. Juste Lipse et Swertius citent Lambert Vander Burch comme un des savants les plus distingués de son temps ; il s'occupa beaucoup d'études historiques et généalogiques ; on connaît de lui : *Historia Gentilitia ducum ac principum Sabaudiæ*, 1599, in-4° ; *Vita Guidonis Comitis Flandriæ*, 1615 in-8°. *Prices rythmicæ latinæ ad divam virginem ; origo admiranda et fundatio ecclesiæ collegiatæ D. Virginis Ultrajecti*, in-4° ; *Historia comitum Flandriæ, tomis quatuor distincta*. Ce dernier ouvrage manuscrit se trouve à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles.

Général Guillaume.

Delvenne. — Moreri. — *Biographie universelle.*

BURCH (*Adrien* **VANDER**), frère des deux précédents, poëte, naquit à Bruges et mourut à Utrecht le 24 décembre 1606. Adrien Vander Burch fut greffier de la Cour d'Utrecht et partagea la disgrâce qui atteignit son frère Jean et obligea toute la famille à s'exiler. Il se retira à Clèves, puis à Leyde ; enfin, il put rentrer à Utrecht. Il s'occupa de lettres latines et publia : *Laudes Hieronymæ coronæ oscanii columnæ, etc.* Antv. 1582, in-4. *Epigrammatum sacrorum centuriæ* II. 1589. *Epigrammatum centuriæ* III. 1590. *Hymnus paschalis, morte et resurrectione Christi*, 1590 ; *Charites sive silvæ piorum amorum*, 1595 ; *Fides ac spes*, 1597 ; *Farrago piarum similitudinum*, 1598 ; *Pia decasticha, seu sententiarum et exemplorum centuriæ* III, 1599 ; *Oculi et Oscula* ; *Funerum et tristium liber*, 1600 ; *Pia solatia*, 1602 ; *Piorum hexasticon centuriæ* IV, 1603 ; *Hortulus precum, ad magistratum ultrajectinum Petri Apollonii presb. norariensis de excidio Hierosolymetano libri quatuor.*

Général Guillaume.

Biographie universelle.

BURCH (*Francois-Henri* **VANDER**), archevêque de Cambrai, né à Gand le 26 juillet 1567, mort à Mons le 23 mai 1644. Van der Burch était issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Flandre. Après avoir fait de brillantes études à l'Université de Louvain, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de la cathédrale d'Arras et vicaire général du diocèse. Peu de temps après, cédant aux pressantes sollicitations de l'archevêque de Malines, il accepta les fonctions d'archidiacre du diocèse et le décanat de la métropole,

fonctions dont il se démit ensuite volontairement, se contentant d'un simple canonicat à la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. Après avoir ainsi passé trois années dans la retraite et dans la prière, il dut céder au désir de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, et accepter le siége épiscopal de Gand. Sa nomination fut confirmée par bulles du pape Paul V, le 1er octobre 1612, et sa consécration eut lieu le 17 février de l'année suivante. Par des règlements pleins d'équité et de sagesse, le nouvel évêque s'efforça de porter remède au relâchement de la discipline ecclésiastique, conséquence des troubles qui avaient agité le pays depuis un demi-siècle; il se montra tout à la fois sévère et juste, ferme et bienveillant, et parvint ainsi à rétablir le pouvoir conciliateur du clergé et à éteindre les maux qu'avaient causés les dissentions religieuses. Peu d'années après, le chapitre de l'église de Cambrai le choisit pour remplacer l'archevêque François de Buisseret et Vander Burch, qui avait toujours aspiré à vivre dans la retraite et avait fait tous les efforts possibles pour se soustraire aux honneurs, se vit obligé, cette fois encore, de se rendre aux désirs de l'archiduc Albert et d'accepter l'archevêché de Cambrai. Il obtint ses bulles d'institution le 12 mai 1616. Pendant près de trente ans qu'il occupa le siége archiépiscopal de Cambrai, ce vertueux prélat ne cessa de se faire admirer par ses belles actions, par sa doctrine sage et paternelle et surtout par son inépuisable charité. Il consacra tout son patrimoine et la meilleure partie des revenus de l'archevêché à assurer le moralité et l'instruction des classes pauvres, par la création d'un nombre infini d'institutions de bienfaisance qui existent encore aujourd'hui sur leurs bases primitives. Le plus important de ces établissements est connu dans le pays sous le nom de Maison de Sainte-Agnès; c'est un asile destiné à recevoir cent jeunes filles appartenant à la classe ouvrière. Admises gratuitement comme pensionnaires dès l'âge de douze ans, dans une vaste maison que Vander Burch fit construire spécialement pour cet usage, elles en sortent après six ans de séjour et reçoivent dans l'intervalle une éducation appropriée à la position en vue de laquelle on les élève, c'est-à-dire, qui les met à même de diriger un ménage, soit comme femmes d'ouvriers, soit comme domestiques. Un fonds de réserve alimenté par le produit de leurs travaux manuels journaliers leur assure une petite dot à la sortie de l'établissement.

L'énumération de tous les travaux, de toutes les maisons de refuge ouvertes à l'indigence, de toutes les fondations charitables dues à la générosité inépuisable du vertueux archevêque, exigerait un volume. En outre, on lui doit l'institution d'une école dite *dominicale*, où des secours en argent, en pain, etc., sont accordés aux enfants pauvres qui les fréquentent avec assiduité. Ce saint homme résolut ainsi, il y a plus de deux siècles, le problème de l'instruction gratuite et en quelque sorte obligatoire.

En mémoire et en reconnaissance de tous ses bienfaits, la municipalité de Cambrai a donné à deux rues de la ville le nom de Vander Burch.

Général Guillaume.

Louis Foulon. — Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*. — Sanderus, *Frandria illustrata*. — Foppens. — Duthillœul. — Félix Stappaerts, dans *les Belges illustres*. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, etc., etc.

BURCH (*Charles-Albert*, comte **VAN DER**), général, naquit au château d'Aubry, près de Valenciennes le 23 avril 1779, et mourut au château des Écaussines, le 4 mars 1854. Le comte Vander Burch leva le premier un régiment de cavalerie en Belgique, en février 1814. Cet acte de patriotisme doit lui faire prendre place dans la *Biographie nationale*. Le roi des Pays-Bas Guillaume Ier nomma le comte Vander Burch son aide de camp, lui conféra la croix de commandeur de l'ordre du Lion belgique, ainsi que le grade de général-major et le commandement de Bruxelles et du Brabant. En 1819, le comte Vander Burch entra à la première chambre des États-généraux et fut nommé en 1821 président de l'Ordre équestre du Hainaut. Après la révolution de 1830, il devint lieutenant-général, conseiller à la haute-Cour militaire et chevalier de l'ordre de Léopold. Général Guillaume.

BURCHARD (Le bienheureux), évêque de Worms, né, selon quelques-uns, à La Bassée, commune de Roux (Hainaut), mais, d'après d'autres, et plus probablement, originaire de la Hesse; décédé dans sa ville épiscopale le 20 août 1025. Il fit ses premières études à Coblence, se rendit ensuite à l'abbaye de Lobbes, célèbre à cette époque par son école monastique, et devint enfin chanoine de la cathédrale de Liége. Willegise, archevêque de Mayence, ayant fait la connaissance du jeune chanoine, et appréciant ses talents extraordinaires, sut se l'attacher par différents bienfaits. Il lui confia, bien que Burchard ne fût encore que diacre, la prévôté du chapitre naissant de Saint-Victor, à Mayence, l'ordonna prêtre le 10 mars 997, et le plaça, quelque temps après, à la tête du clergé de sa ville épiscopale. La réputation de Burchard se répandit bientôt par toute l'Allemagne; elle parvint jusqu'à l'empereur Othon III, qui l'appela à la cour et le nomma chapelain de son palais. A la mort de Francon, évêque de Worms et frère de Burchard, deux évêques furent successivement désignés pour le remplacer; mais l'un ne survécut à sa nomination que trois jours, et l'autre quatorze. L'empereur, jetant alors les yeux sur Burchard, lui offrit la succession de son frère. Avant d'accepter cette lourde charge, Burchard consulta son patron et protecteur, l'archevêque Willegise, qui lui conseilla de céder aux instances de l'empereur, et le sacra évêque au commencement de l'an 1000. L'occupation de la ville de Worms par des troupes ennemies fut cause que le nouveau prélat ne put se rendre immédiatement au sein de son troupeau. Convaincu que la force armée seule pouvait mettre un terme à cet état de choses, Burchard contracta, en 1002, une alliance avec saint Henri II, successeur d'Othon III sur le trône impérial d'Allemagne, et parvint, grâce au concours de ce pieux monarque, à délivrer, en peu de temps, la ville de Worms de ses oppresseurs. En 1004, il vint résider dans sa ville épiscopale. Aidé par les largesses et les donations que lui fit, en grand nombre, l'empereur Henri et sa pieuse épouse sainte Cunégonde, il dota des monastères, entreprit la reconstruction de plusieurs églises, entre autres de la superbe cathédrale de Worms qui excite encore aujourd'hui l'admiration de tous les amis de l'art.

Burchard n'eut rien tant à cœur que de faire fleurir dans son diocèse la discipline ecclésiastique. A cette fin, il pria, vers l'année 1008, l'évêque de Liége Baldéric, avec lequel il avait été lié dès sa jeunesse, de lui envoyer un savant versé dans l'étude des saintes Écritures et des saints Canons. Baldéric s'adressa à Olbert, moine de Lobbes, qui jouissait d'une grande réputation de science. Sous la direction de ce maître habile, Burchard acquit de vastes connaissances, et ce fut avec son concours et celui de Wauthier, évêque de Spire, et de Brunechon, prévôt de la cathédrale de Worms, qu'il publia, dès les premières années de son épiscopat, la collection des décrets, imprimée plus tard sous le titre de : *D. Berchardi Wormaciensis ecclesiæ episcopi decretorum libri XX*, etc. Coloniæ, ex officina Melchioris Nouesiani, MDXLVIII; vol. in-fol. de XL — 479 pages. Ce volume, qui est d'une rareté excessive, contient en vingt livres, un abrégé méthodique des lois ecclésiastiques en vigueur au commencement du XIe siècle; l'on y trouve aussi quelques décisions dogmatiques. Gratien, dans son *Décretum*, a souvent marché sur les traces de son devancier.

Burchard fut le conseiller intime de l'empereur Henri II; il accompagna souvent le prince dans ses voyages, assista aussi à la célébration de plusieurs conciles, et contribua puissamment, par son savoir et sa rare prudence, à y faire porter des decrets très-propres à favoriser le rétablissement, en Allemagne, de l'observance des saints canons. C'est lui qui nous a conservé les vingt canons adoptés, en 1023, par le concile de Selingstadt. Burchard ne survécut pas longtemps à ce concile. A son retour à Worms, il fut frappé de paralysie, et mourut trois ans plus tard, ne laissant que trois deniers d'argent. Il fut enterré dans sa cathédrale, où on lui a rendu un culte religieux pendant plusieurs siècles.

E.-H.-J. Reusens.

Schannat. *Historia episcopatus Wormatiensis*, I, pp. 551 et suiv. — *Vita beati Burchardi* placée en tête de l'ouvrage de Burchard : *Decretorum libri XX*. — Pertz, *Monumenta Germaniae historica, scriptorum*, t. IV, pp. 8-9 et suiv.

BURE (*Idelette* DE), femme de Calvin, née à Liège vers 1500, morte à Genève, le 6 avril 1549, appartient à une famille échevinale de la vieille cité de saint Lambert qui se distingua, dès le XIVe siècle, par son attitude démocratique et l'ardeur de son patriotisme. Un Vincent de Bure se mit, en 1468, à la tête des Rivageois et chassa de Liège l'évêque Louis de Bourbon et ses adhérents. Un Lambert de Bure, ancien bourgmestre de Liège et cousin d'Idelette, s'attira en 1533 une sentence de bannissement perpétuel pour avoir protesté contre les empiétements du gouvernement clérical. Il se retira à Bâle et plus tard à Genève. Bolsec parle de lui, et le calomnie sans doute en disant qu'il lui fut quelquefois reproché de porter un pourpoint de satin de la bourse des pauvres. Une De Bure, enfin, épousa à Liége, en 1550, Antoine Malkea qui fut compromis, en 1568, à cause de ses sympathies pour le prince d'Orange. Idelette était réservée à de plus grandes épreuves, et, bien malgré elle, a plus de célébrité qu'aucun autre membre de sa famille. Elle épousa, entre les années 1520 et 1525, dans la paroisse de Sainte-Véronique, à Liége, Jean de Stordeur, dit de Fragnée d'après son domicile et afin de le distinguer des Stordeur de Bécée qui demeuraient en Outre-Meuse. Ce Jean de Stordeur fut l'un des chefs du mouvement anabaptiste connu dans l'histoire du pays de Liége sous le nom de Révolte des Rivageois. La cherté des vivres ayant fait, en 1531, beaucoup de mécontents, les novateurs religieux se joignirent à eux, et obtinrent ainsi le redressement de leurs griefs. Mais le clergé, surpris et battu, ne tarda point à prendre sa revanche. On dressa des échafauds. Plusieurs y montèrent. Jean de Stordeur avait quitté à temps le pays avec sa femme, ses enfants et quelques-uns de ses disciples. Ses trois frères cependant, Libert, Gérard et Denis, payèrent pour lui. Ils furent mis à l'amende, et durent accomplir en chemise, tête et jambes nues, la corde au cou et un cierge en main, l'humiliante cérémonie de l'escondit. Idelette suivit à Bâle son mari. Là, ils rencontrèrent, en 1535, Jean Calvin. Le réformateur genevois et le novateur wallon disputèrent longuement et à plusieurs reprises sur les dogmes fondamentaux du christianisme. Stordeur finit par s'avouer vaincu et se rangea avec les siens sous la bannière réformée. Peu de temps après, la peste survint et l'enleva. Idelette, folle de terreur, se sauva à Strasbourg avec ses enfants. Elle s'y fit des amis par son caractère et ses vertus. Le réformateur Bucer surtout ne tarissait point d'éloges sur son compte. Il la proposa à Calvin comme étant une épouse digne de lui. Celui-ci la revit, et le mariage fut arrêté. Des députés des consistoires de Neuchâtel et de Valangiés et sans doute quelques réfugiés belges y assistèrent au mois de septembre 1540. Un an plus tard, Idelette, accompagnée de ses enfants du premier lit, vint retrouver son mari à Genève. Elle eut bientôt, comme mère, de grandes épreuves à traverser : l'un des fils de Stordeur se conduisit fort mal, et, des trois enfants qu'elle avait donnés à Calvin, elle n'en conserva pas un seul. Une maladie de langueur la conduisit au tombeau. Ce n'était point là une femme ordinaire. Tout nous l'atteste : les regrets éloquents de son époux, ceux de ses nombreux amis et admirateurs ; la nature de ses relations avec les réfugiés de tout rang, de tout sexe et de tout âge ; et enfin sa bénigne influence sur tous ceux qui lui tenaient de près ou de loin.

C. A. Kuhlenbeck.

Foulon, *Historia Leodiensis*, II. — J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*. Paris, 1854, I. — Le même, *Récits du seizième siècle*. Paris, 1864. — Guill. de Meef, *La matinée des Rivageois*, publiée par H. Pirenne. Liége, 1855. — Arch. prov. de Liége. Grand greffe des échevins, C. reg. 154 et 160. — Théod. de Bèze, *In vita Calvini*. — Lettre de Jean Stordeur à Calvin, dans le ms. LXIII de la bibl. publ. de Genève. — Layens, *Armorial héraldique des bourgmestres de Liége*, etc. Liége, 1720. — Ch. Kuhlenbeck, *L'Église de Liége et la révolution*. Bruxelles, 1862. — J. Anderson, *Les femmes de la Réformation*. Paris, 1865.

BURGUNDUS (*Gilles*), jurisconsulte, poëte latin, né à Gand, XVIIe siècle. Voir BOURGOGNE (*Gilles* DE).

BURGUNDUS (*Nicolas*), historien, poëte, jurisconsulte, né à Enghien, en

1586, mort en 1649. Voir BOURGOGNE (*Nicolas* DE).

BURIUS (*Guillaume*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, en 1618, mort en 1700. Voir BURY (*Guillaume* DE).

BURRUS (*Pierre*), poëte, théologien, né à Bruges. XVe siècle. Voir DE BUR (*Pierre*).

BURTIN (*François-Xavier*), médecin, naturaliste, né à Maestricht (ancien Limbourg), en 1743; mort à Bruxelles, le 9 août 1818.

D'après quelques biographes, son père était conseiller du prince-évêque de Liége et cette position facilita, peut-être, la première éducation de son fils. Celui-ci, après avoir terminé ses humanités à Maestricht, se rendit à l'Université de Louvain, où il suivit plus particulièrement les cours de philosophie et de médecine. Il reçut ses grades, dans cette dernière faculté, en 1767, et devenu docteur, il alla exercer son art à Bruxelles, tout en continuant à céder à son penchant naturel pour les études scientifiques. Afin de suppléer à l'insuffisance de ses ressources, il crut devoir traiter spécialement les maladies syphilitiques dont ses confrères n'aimaient guère alors à s'occuper. C'était, en outre, un prompt moyen de se faire connaître; aussi se fit il rapidement une clientèle et sa réputation grandit si bien que le prince Charles de Lorraine, alors gouverneur des Pays-Bas, ne tarda pas à le nommer son premier médecin. Des circonstances favorables lui permirent bientôt de révéler son savoir sous d'autres rapports : Marie-Thérèse signa, le 16 décembre 1772, les lettres patentes érigeant l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et Burtin ne tarda pas à prendre une place éminente au sein de cette société savante.

Au XVIe siècle, la science de la nature avait eu, selon l'expression de Charles Morren, son double triumvirat : Charles de l'Écluse, Dodoens et De Lobel, comme botanistes; Vésale, Van Helmont et Spiegel, comme anatomistes; l'érection de l'Académie allait faire revivre cette brillante époque. En effet, à côté de Nélis, De Witry, Mann et Needham vinrent prendre place Robert de Limbourg, De Launay et Burtin. L'esprit scientifique se réveilla même si bien, que, dans plus d'un mémoire publié par ces modestes savants, on découvre de véritables traits de génie. La première moitié de la vie de Burtin fut consacrée à l'étude des sciences, la seconde embrasse plus particulièrement l'étude des beaux-arts, et les troubles politiques expliquent, en quelque sorte, cette division de travaux intellectuels. Sur la recommandation du prince Charles, Burtin fut chargé d'abord par l'empereur Joseph II de rechercher les productions naturelles utiles qui n'avaient pas suffisamment attiré l'attention et qui pouvaient devenir pour la nation une source de richesse. Il utilisa si heureusement cette occasion de déployer son talent d'observateur et de manifester ses connaissances, qu'il fut nommé conseiller du gouvernement général et qu'en 1784 l'Académie le nomma membre titulaire, après avoir couronné son mémoire sur les végétaux indigènes qui peuvent remplacer les exotiques.

Dès l'année 1781, il avait publié à Harlem un ouvrage sur les bois fossiles découverts dans les Pays-Bas. Dans le cours de la même année parut un voyage minéralogique de Bruxelles à Court-Saint-Etienne par Wavre. L'année suivante il publia à Londres, sans nom d'auteur, des réflexions sur la fabrication du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne. Enfin, en 1784, parut son œuvre capitale : *Oryctographie de Bruxelles, ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*. Ce volumineux ouvrage, de format in-folio, enrichi de nombreuses planches coloriées, est encore consulté de nos jours. Burtin se proposait surtout d'exciter ses concitoyens à étudier la nature des pierres qui forment des trésors autour de la capitale, et il fut conduit vers cette étude par sa conviction, que la connaissance des corps naturels constitue la source unique de la matière médicale. Frappé de la profonde insouciance avec laquelle on accueillait dans son pays une science qui formait, selon lui, la base de toutes les autres, il s'attacha, non-seulement à faire valoir les avantages d'un

cabinet public d'histoire naturelle, mais encore il indiqua la nécessité d'un enseignement public. Il faut, disait-il, des collections d'histoire naturelle et des chaires qui vulgariseront la science de la nature. Il est probable que c'est grâce à son initiative, que ce vœu a été exaucé, en partie, puisque le Musée royal actuel a eu pour germe le cabinet du prince Charles de Lorraine et qu'il renferme encore aujourd'hui plusieurs objets qui datent de cette époque.

La partie la plus importante de l'*Oryctographie* est celle qui traite des debris animaux. « Nos fossiles du règne animal « se réduisent, dit-il, aux poissons de « mer (1), à leurs dents et autres parties « détachées, aux tortues (2), aux crusta- « cées, aux productions polypières, aux « étoiles de mer, aux oursins et aux « coquilles. » Si le sens qu'il donne au mot *fossile* n'est pas celui qu'on lui donne aujourd'hui, au moins ses idées sont claires à ce sujet; tout ce que renferme la terre est fossile pour lui, comme pour ses contemporains; tout ce qui vient originairement d'un animal ou d'un végétal appartient aux fossiles accidentels. Le chapitre XVI traite de l'origine de ces derniers et nous y trouvons ce passage remarquable, que l'on pourrait croire extrait d'un ouvrage de paléontologie moderne: « Tous ces corps marins fossiles « furent jadis les habitants des mers et « ceux dont les caractères sont assez dis- « tincts trouvent leurs formes analogues « dans les animaux qui peuplent aujour- « d'hui la zone torride. » On ne s'exprimerait ni mieux ni autrement aujourd'hui. « Les bois mêmes, dit-il, que nous trou- « vons ici, prouvent par les espèces de « tarets qu'les occupent, et par les fruits, « tels que les noix de cocos qui les ac- « compagnent, qu'ils ne sont nullement « originaires de nos climats. » Il va même plus loin et devine ce que les faits révélèrent seulement longtemps après. « Qui sait, « dit-il, si aucun de nos cocos fossiles « appartient réellement aux espèces au- « jourd'hui vivantes. » Voilà donc la question des espèces perdues clairement posée! Cette grande pensée, un des plus glorieux titres de Cuvier, avait donc été nettement exprimée longtemps avant que les faits n'en eussent révélé la justesse.

Burtin a fait figurer aussi dans son ouvrage une hache de pierre polie, dont il apprécie parfaitement l'importance, et qu'il dit avoir été trouvée dans la même couche de sable qui renferme la noix de coco. Ce passage fait apprécier l'état des connaissances géologiques et l'idée que l'on avait, à cette époque, de l'ancienneté relative des couches à fossiles. On voit que les silex ouvrés, qui occupent actuellement les savants de tous les pays, ne lui étaient pas inconnus. A propos d'une de ces haches qui, disait-on, avait été trouvée par des ouvriers dans la carrière du Moulin au Loo, sous trois couches de moellons, il fait remarquer, que le recueil des merveilles qu'on a écrites sur ces pierres, formerait un gros volume et quoique tous les savants soient aujourd'hui d'accord sur leur origine, le peuple, surtout dans le Nord, reste encore inébranlable dans l'opinion, qu'elles doivent leur naissance au tonnerre ou à la foudre. Le fait est que les sauvages de tous les pays, où l'usage du fer est inconnu, remplacent en quelque façon ce métal nécessaire, par des pierres qu'ils façonnent selon leurs besoins. « Il est d'ailleurs attesté, ajoute- « t-il, que les sauvages savent ainsi « préparer non-seulement des armes offen- « sives, mais aussi des instruments propres « à couper et à façonner le bois. » On a de la peine à croire que ces pensées soient sorties de la plume d'un naturaliste qui vivait, il y a trois quarts de siècle. Burtin ne s'exprime pas d'une manière moins remarquable en parlant de l'origine de la tourbe. « ... Les coquilles terrestres et « fluviatiles, les parties des quadrupèdes « semblables à ceux qui habitent encore « aujourd'hui l'Europe, les herbes que l'on « peut reconnaître dans certaines tourbes « et qui sont toutes indigènes, surtout le

(1) Les planches 3 et 4 représentent le *Zeus auratus* d'après Lyell. Il a été retrouvé dans le calcaire grossier des environs de Paris.

(2) Lyell (*Mém. terr. test.*, p. 99) dit que cette tortue (*Emyde* de Cuvier) ou plutôt le moule de la surface interne de la carapace a été montrée à R. Owen, mais comme il n'y a pas de traces de partie externe, l'espèce n'a pu être déterminée. On peut cependant déclarer, ajoute-t-il, que c'est une Emyde d'eau douce ou d'estuaire

« manque absolu de toute production « étrangère à nos climats, prouvent évi- « demment que la tourbe est infiniment « plus moderne que les autres fossiles ac- « cidentels et qu'elle appartient à la gé- « nération actuelle. »

En 1787, Burtin envoya un mémoire à la Société des sciences naturelles de Harlem, sous le titre : *Réponse à la question proposée par la Société de Teyler sur les révolutions générales qu'a subie la surface de la terre et sur l'ancienneté de notre globe.* Il y donna libre carrière à ses opinions sur la constitution géologique du globe et le mémoire fut couronné et imprimé.

Burtin était en rapport avec les principales célébrités de son époque et nous voyons, entre autres, l'abbé Mann, répandre le prospectus de son *Oryctographie* et s'exprimer sur le compte de son ami dans les termes les plus flatteurs. Ses travaux n'étaient pas moins avantageusement jugés à l'étranger et ce qui prouve que ses livres ne sont pas de pures compilations, comme ses adversaires politiques le prétendaient, c'est que ses contemporains l'eurent en haute estime et que des naturalistes modernes très-autorisés ont perpétué son nom dans la science.

M. Endlicher, dans son *Genera Plantarum*, a, en effet, dédié à Burtin un genre de palmier fossile sous le nom de *Burtinia*, genre qui comprend deux espèces : le *Burtinia faujasi* et le *Burtinia caccoïdes*. De France, célèbre paléontologiste français, lui a dédié aussi une espèce de strigocephale du terrain dévonien sous le nom de *Strigocephalus Burtini*.

En se plaçant à un tout autre point de vue, en reconnaît également, au ton des pamphlets et à la gravité des accusations lancées contre lui par ses adversaires politiques, qu'il avait acquis une haute position à Bruxelles. La virulence de ces écrits, les caricatures dont il fut le sujet sont des signes d'autant plus caractéristiques, qu'il ne paraît pas s'être mêlé personnellement des affaires publiques. Mais on était dans la fermentation qui annonçait la révolution brabançonne, et Burtin était fort attaché à la maison d'Autriche. Le gouvernement de Joseph II étant renversé, il s'expatria et ne revint à Bruxelles qu'à la suite des armées autrichiennes. L'empereur lui fit alors une belle pension et il put, dès ce moment, se consacrer exclusivement à son goût pour les beaux-arts, pour les sciences naturelles et pour les voyages. Ces voyages affermirent son goût et fortifièrent son jugement. Dès 1785, il commença ses excursions dans les principales parties de l'Europe. Il visita successivement les Pays-Bas autrichiens, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, la Bohême, la Moravie, la Styrie, la haute Italie, la plus intéressante partie de la France et une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Hongrie.

Afin de mieux mûrir son jugement et de préparer la publication de son livre sur les beaux-arts, Burtin se rendit de nouveau en Allemagne (1806) pour y visiter les principales galeries de tableaux. C'était pendant la seconde occupation française et parmi les incidents de son voyage, il raconte qu'ayant été pris pour un espion français par des maraudeurs saxons, sa voiture fut pillée, ses papiers perdus et qu'il fut conduit de poste en poste jusqu'au camp de Iéna, avant la fameuse bataille du 14 octobre. Il fut heureusement tiré de leurs mains par un des généraux en chef de l'armée alliée, le prince de Hohenlohe, de qui il était connu.

Burtin était un homme fort distingué qui s'était familiarisé, tant par ses études que par ses voyages, avec les différentes littératures de l'Europe et qui composa même des vers italiens à l'imitation de l'Arioste. Nous avons indiqué quelle fut l'importance de ses travaux scientifiques; mais n'eût-il laissé que son livre sur les connaissances nécessaires aux amateurs de tableaux, son nom mériterait déjà d'être sauvé de l'oubli. Ce qui démontre l'importance de cet ouvrage, c'est le prix auquel il continue à se vendre, et la nécessité aux yeux des amateurs d'en publier une seconde édition : cette édition a paru en 1846, à Liége. Burtin connaissait parfaitement la matière dont il traitait ; il avait consacré une grande partie de sa vie à se former une galerie;

et en épurant constamment cette collection, il était parvenu, vers la fin de sa vie, à y réunir des chefs-d'œuvre des principales écoles.

Voici, d'après leur ordre chronologique, la liste des publications qui ont marqué les diverses phases de cette existence si bien remplie : 1° *Voyage minéralogique de Bruxelles par Warre à Court-Saint-Étienne.* Harlem, 1781, in-8°. — 2° *Des bois fossiles découverts dans les différentes parties des Pays-Bas.* Harlem, 1781, in-8°. — 3° *Réflexions sur les progrès de la fabrique du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne.* Londres, 1783, in-8°. — 4° *Des végétaux indigènes qui peuvent remplacer les exotiques.* Bruxelles, in-4°. (Mémoire couronné par l'Académie.) — 5° *Voyage et observations minéralogiques, depuis Bruxelles par Warre jusqu'à Court-Saint-Étienne.* (Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Tome V, 1788. — 6° *De febribus.* Louvain, 1787, in-4°. — 7° *De la meilleure méthode d'extirper les polypes internes.* Bruxelles, in-8°. — 8° *Mémoire sur les bois d'Alteren.* (Verhandelingen der Maatschappije der Wetenschappen, te Harlem, tome XXI.) — 9° *Réponse à la question de physique proposée par la Société de Teyler, sur les révolutions et l'âge du globe terrestre.* Harlem, 1790, in-4°. (Avec une traduction hollandaise. Ce mémoire a été couronné par la Société Teylerienne.) — 10° *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges et particulièrement les Brabançons pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français.* Bruxelles, 1793, in-8°. — 11° *De revolutione belgica*, carmen hexametron et *de revolutione gallica*, carmen distichon, 1793. — 12° *Traité théorique et pratique des connaissances nécessaires à tout amateur de tableaux.* Bruxelles, 1808, 2 vol. in-8°. Deuxième édition, avec portrait. Liége, 1846, 1 vol. in-8°. — 13° *Des causes de la rareté de bons peintres hollandais dans le genre historique.* Harlem, 1809, in-4°. (Ouvrage traduit en hollandais.) — 14° *Mémoire couronné par la Société Teylerienne sur l'utilité des jachères et de l'agriculture du pays de Waes.* Bruxelles, 1809, in-12. — 15° *Sur les peintres modernes des Pays-Bas.* Bruxelles.

Nous ajoutons ici, d'après M. Goethals, la liste des derniers manuscrits que Burtin avait l'intention de mettre dans la collection complète de ses œuvres :

1° *Voyages et recherches économiques et minéralogiques faits dans les Pays-Bas par ordre de Joseph II.* — 2° *Voyage et observations faits dans les différents pays de l'Europe.* — 3° *Des grottes souterraines, avec la description pittoresque du Trou de Han.* — 4° *Examen de la question, si par le progrès de l'esprit humain on peut démontrer l'ancienneté de l'espèce humaine.* — 5° *Des mines de houille et de leur exploitation.* — 6° *Des mines de fer et de la ferronnerie des Pays-Bas.* — 7° *Des mines de plomb de Vedrin et de Saint-Remi.* — 8° *Des carrières des Pays-Bas.* — 9° *Du commerce et des fabriques des Pays-Bas.* — 10° *Des eaux de Marimont.* — 11° *De la nécessité d'interdire la sortie du lin des Pays-Bas.* — Et enfin, 12° *Des observations médicales et scientifiques.*

P.-J. Van Beneden.

Revue bibliographique des Pays-Bas — Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie, Parent. — De Feller, *Biographie universelle.* — Quérard, *la France littéraire.* — *Galerie des contemporains.* — *Nouvelle biographie universelle.* — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, 1858.

BURTON (*Jean-Louis*), littérateur, né probablement à Marche où il décéda en 1833, à l'age de soixante et quinze ans. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé curé de Marche, fonctions qu'il remplit pendant plus de trente ans. Cette ville lui doit la reconstruction de son église, qui avait été détruite par un incendie. Quoiqu'il eut refusé de prêter le serment de haine à la royauté, il traversa heureusement les orages de la révolution française de 1789 et sut, en se cachant, échapper aux recherches de ceux qui étaient chargés de l'arrêter. Il s'est fait connaître comme collaborateur de De Feller, pour son *Journal historique*, et de l'abbé B. de Saive pour l'édition du *Dictionnaire historique.* On lui doit encore : *Précis historique de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liége.* Cambrai, 1785, in-8°; mémoire qui fut couronné par la Société d'Émulation de Cambrai.

Aug. Vander Meersch.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise.* — *Bio-*

graphie universelle, publiée par Ode. Ul. Capitaine, *Recherches sur les journaux*, p. 107. — De Theux, *Bibliographie Liégeoise*, p. 589.

BURY (*Guillaume* DE), ou **BURIUS**, écrivain ecclésiastique de la congrégation de l'Oratoire, né à Bruxelles le 16 décembre 1618, et décédé à Malines le 30 avril 1700. Il appartient par sa naissance à une des familles les plus honorables : son grand-père maternel, Guillaume Vander Motten, fut nommé jusqu'à quatorze fois conseiller de la ville de Bruxelles. Burius, après avoir terminé ses classes d'humanités, entra chez les Oratoriens en 1639, enseigna pendant quelque temps la poésie, puis quitta la congrégation. Faisant, en 1644, un voyage en Italie et se trouvant à Rome, il y vit accidentellement, affichée sur les murs de la ville éternelle, l'annonce de la vacature d'un bénéfice de la fondation faite par le chanoine Zellaer, à l'église métropolitaine de Malines, bénéfice dont la collation appartenait, cette fois, au souverain pontife. Il se hasarda à le demander, et l'obtint non sans surprise. De retour en Belgique, il alla se fixer à Malines, où il devint bientôt chanoine, car l'année même de sa nomination (1645) les prébendes de la fondation Zellaer furent converties en canonicats par l'archevêque Jacques Boonen. En 1696, il permuta son canonicat contre un bénéfice simple que possédait un certain Antoine Blondeau. Il ne survécut que trois ou quatre ans à cette permutation, et mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa devise : DE BURI AD SCEPTRUM, faisait allusion à son nom de famille (*buris* signifie *manche de charrue*). Il a laissé quelques ouvrages estimés, qui, pour la plupart, font preuve de bon goût littéraire et d'une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques. En voici la liste : 1° *Strena poetica serenissimo Archiduci Leopoldo oblata*. 1617; vol. in-12. C'est un poëme adressé au prince au moment où il prenait possession du gouvernement. — 2° *Jubilæum quarti sæculi collegii canonicorum Zeltariensium fundati anno 1260 in sancti Rumoldi Mechliniæ*. Mechliniæ, Joannes Jaye, 1660; vol. in-4° de 18 pages. L'auteur y célèbre, en vers latins et flamands, le quatre-centième anniversaire des fondations de prébendes faites par le chanoine Zellaer. — 3° *Chartabella metro-rythmica inscripta illustrissimo Domino D. Joanni van Wachtendonck, Mechliniensium archiepiscopo*. Mechliniae, 1668, vol. in-12. Cette *Chartabella*, que Foppens (ms. de la bibliothèque royale, n° 17607) nomme aussi *Calendarium*, est sans doute une espèce de calendrier rimé. — 4° *Laudetur sanctissimum Sacramentum tribus in hostiis, tribus jam sæculis Bruxellæ miraculosum*. Mechliniæ, typis Joannis Jaye, 1670; vol. in-8° de 15 pages orné d'une vignette représentant le Saint-Sacrement de Miracle. — 5° *Bruxellensium jubilus sanctissimo Sacramento trecentis annis miraculoso, scriptus a Guilielmo de Bury*. Mechliniæ, Joannes Jaye, 1670; vol. in-8°. Cet opuscule, cité par Paquot, ne serait-il pas le même que le précédent? — 6° *Illustrissimo domino Alphonso de Berghes, septimo Mechliniæ archiepiscopo post sex agnatos infulis conspicuos, post sex prævias dignitates, inter tres episcopos et tres episcopandos, anno CIDIOCLXXI, dominica Septuagesimæ inaugurato... Votum septenarium*. Bruxellæ, Martinus de Bossuyt, 1671; vol in-4°. — 7° *Ereris Romanorum Pontificum notitia paucis declarans, qui Ecclesiæ ritus, a quibus instituti, vel quid notabile sub singulis actum : subditur unicuique Pontifici metrica epiconographia. Accedit onomasticon quo voces obscuriores in officio ecclesiastico... hinc inde occurrentes etymologice explicantur*. Mechliniae, apud Joannem Jaye, 1675; vol. in-8° de XVI-296-110-XII pages. Burius a placé en tête de cet ouvrage une lettre adressée au clergé de l'église métropolitaine de Malines, où il rappelle tout ce que les souverains pontifes ont fait en faveur du culte de saint Rombaut. On y trouve des articles bien traités; mais aussi, çà et là, des erreurs assez considérables. La *Notitia* et l'*Onomasticon* furent plusieurs fois réimprimés, nous citerons entre autres les éditions de Padoue (1726), d'Augsbourg (1727) et de Venise (1761). — 8° *Summorum Urbis et Orbis Pontificum epiconographia, sive imaginum inscrip-*

tio non uno metri genere delineata, etc. Lovanii, 1684; vol. in-12 de 63 pages. Ce volume n'est qu'un extrait de l'ouvrage précédent. L'auteur y a ajouté une série d'épigrammes latines sous le titre de : *Patientissimis in album arthriticorum conscriptis fratribus, eorumque, in patientiæ exemplis præbendis, fortissimis ac jucundissimis coryphæis, fortitudinem et hilaritatem in tolerando precatus, ejusdem sodalitii sub invocatione sanctorum tutelarium julioni, Gaudentii et Hilarii, ultra annos triginta, non tamen continuos, uno alteroque, imo et tertio, interdum feriatus confrater, ne in tam egregia congregatione siutius asymbolus compareat, inter remissiones et ferias infirmitatis; dum uti Damasus* (*anagr. Ad musas*) *subinde diverteret, tædiosi temporis fallendi gratia, effusa, vel confusa potius, pœmatia hæc, arthritidis lavamenta, L. M. D.D. Guilielmus Burius*. Ces vers, composés par l'auteur pendant qu'il souffrait de la goutte et qui occupent dix pages du volume, ne sont pas sans mérite, ils montrent que Burius avait un caractère enjoué. — 9o *Beschryving van den boeren krygh gheschiedt omtrent de capelle van Bruynen Cruysse, op den 3 maert MDCXLVIII tusschen den Baron de Clinchamps, colonel van een regiment Loreynsche voetyangers ende tusschen een groot getal boeren van Sinte-Catlyne-Waver ende andere omliggende parochien, aengeleyt door Jan Cadodder, door G. D. B.* Tot Mechelen, by Hendrick Jaye, 1648; vol. in-12. — Burius a encore composé plusieurs petits poëmes, destinés à être placés, selon la mode du temps, en tête d'ouvrages publiés par des amis. La troisième édition du *Legatus* de Frédéic de Marselaer contient une de ces pièces. Il composa également sa propre épitaphe; elle commence par un chronogramme. La voici :

GVILIelMUs DE BVRI.
NATUS EO, NUMERUS QUEM NOMINIS INDICAT, ANNO
BRUXELLIS DECIMA SEXTA LUCENTE DECEMBRIS
AB ANNO MDCXLV PRESBYTER ET CANONICUS
FUND. ZELL. ECCL. METROP. MECHL.
A SEDE APOSTOLICA PROVISUS,
ADDICTUS STUDIO GRÆCO PARITERQUE LATINO.
MODICO SUO SACERDOTIO CONTENTUS
VIXIT USQUE AD ANNUM MCCC.
QUI LEGIS HAEC, PROPERANS, NON SIT TIBI DICERE LONGUM:
MORTUUS IN SANCTA PACE QUIESCAT. AMEN.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. II, p. 452. — *Supplementum ad bibliothecam Belgicam* J.-F. Foppens, manuscrit de la Bibliothèque royale, no 17607

BUSBECQ (*Ogier-Ghislain* **DE**), diplomate, archéologue, naturaliste, écrivain, né en 1522 à Commines (1), village de la châtellenie d'Ypres, aujourd'hui arrondissement de Lille, mort au château de Maillot, à Saint-Germain, près de Rouen, le 28 octobre 1592. Il était fils naturel de Georges-Ghislain, écuyer, seigneur de Busbecq, et de Catherine Hespel. Son père, lui trouvant d'heureuses dispositions, l'envoya de bonne heure à l'université de Louvain; il y fit des études brillantes. Il alla fréquenter ensuite plusieurs des universités de France et d'Italie. Au mois d'avril 1540, Charles-Quint, sur une requête où le jeune Busbecq lui exposait qu'il avait « volonté et bonne « affection de bien faire, vivre et demeu- « rer sous son obéissance, si son plaisir « étoit de, sur le défaut de sa nativité, « lui impartir sa grâce, » lui accorda des lettres de légitimation. On ignore ce qu'il fit pendant les années qui suivirent, mais on peut supposer qu'il les employa à perfectionner et étendre ses connaissances, à voyager, à se mettre en rapport avec les hommes distingués de son temps. En 1554, pour la première fois, nous le voyons paraître sur la scène politique; il accompagna en Angleterre don Pedro Lasso de Castille, que le roi des Romains, Ferdinand, y envoyait en ambassade, pour complimenter la reine Marie Tudor et le prince d'Espagne, Philippe, sur leur mariage. A l'issue de ce voyage, il revint dans sa famille. Le 3 novembre, il reçut à Lille une dépêche du roi Ferdinand qui l'appelait à sa cour. Il partit le même jour, prenant son chemin par Busbecq, pour voir son père et quelques-uns de ses amis. Arrivé à Bruxelles, il y trouva don Pedro Lasso, qui lui montra des ordres du roi d'après lesquels il devait lui faire tenir des chevaux prêts afin qu'il se rendît en toute diligence à Vienne. Il se mit incontinent

(1) Sur le lieu et la date de la naissance de Busbecq nous nous conformons à ce que rapportent tous les biographes, sans avoir eu le moyen d'en vérifier l'exactitude.

en route, voyageant souvent pendant une partie de la nuit, par un temps détestable et d'affreux chemins. Il parvint cependant sain et sauf à sa destination.

Ferdinand avait, en ce temps-là, pour secrétaire, un Belge, Jean Vander Aa (1). On ne peut guère douter que ce ne fût lui qui avait attiré l'attention du roi sur Busbecq, l'avait engagé à l'envoyer en Angleterre en la compagnie de don Pedro Lasso, dans la vue de le préparer à la carrière diplomatique, et venait de le lui proposer pour l'ambassade de Constantinople, en remplacement de Jean-Pierre Malvezzi, auquel le mauvais état de sa santé ne permettait pas de retourner à son poste. Ce fut Vander Aa aussi qui le présenta au roi des Romains. Ferdinand lui donna une longue audience; il lui dit qu'il comptait sur son zèle; qu'il avait mis toute sa confiance en lui ; il le pressa d'accepter la mission dont il le chargeait, en lui faisant sentir combien il était important qu'il partît dans un très-court délai. Comment Busbecq eût-il résisté à de telles instances faites en des termes si flatteurs? Douze jours était tout le temps que le roi lui accordait, et pour faire ses préparatifs de voyage, et pour s'instruire du caractère, des mœurs, des usages, de la forme de gouvernement de la nation ottomane, dont il n'avait aucune connaissance. Sur le conseil même de Ferdinand, il se rendit, sans perdre de temps, auprès de son prédécesseur Malvezzi, qui était retiré dans une de ses terres : il espérait avoir de lui beaucoup de lumières, mais il n'en obtint que des informations assez insignifiantes. Revenu à Vienne, il se mit en route pour Constantinople au jour qui lui avait été fixé, traversa la Basse-Hongrie, la Servie, la Bulgarie, la Thrace, et arriva dans la capitale de l'empire ottoman le 20 janvier 1555. Soliman ne s'y trouvait pas; il était à Amasis, dans l'Asie Mineure; Busbecq alla l'y joindre (7 avril).

Des questions d'une importance majeure divisaient en ce moment la cour de Vienne et la Porte Ottomane. Le roi des Romains s'était fait céder la Transylvanie par Isabelle, veuve du vayvode Jean, mort en 1540; il avait, à la faveur des circonstances, pris Waradin et Cassovic ou Caschau en Hongrie. Le sultan exigeait que la Transylvanie fût remise au fils du vayvode, et que Ferdinand restituât les deux villes dont il s'était emparé. Il s'agissait, pour Busbecq, de le faire renoncer à ces prétentions. Soliman, dans l'audience qu'il lui donna, le reçut fort mal; il n'en obtint pour réponse que ces deux mots : « C'est bien, c'est bien, » (*Giuzel*, *Giuzel*), et prononcés encore d'un ton assez méprisant; après quoi il fut renvoyé à son hôtel. On lui fit connaître ultérieurement que tout ce que le sultan pouvait accorder était une trève de six mois, pour lui donner le temps d'écrire à son maître et de recevoir sa réponse. L'intention de Ferdinand avait été qu'il restât en qualité de son ambassadeur ordinaire à la Porte, supposé que la paix se conclût : le divan lui signifia qu'il devait s'en retourner avec une lettre du sultan qui lui fut délivrée pour le roi des Romains. Les ministres turcs avaient surtout été excités à tenir cette conduite envers lui par les ambassadeurs de France; ceux-ci auraient voulu même que le sultan ne lui fît pas l'honneur de le recevoir : ils insinuèrent au divan qu'il n'était envoyé que pour épier ce qui se passait, en rendre compte à Vienne, et faire tout le mal possible à la nation ottomane; que d'ailleurs il était espagnol, naturel sujet et serviteur de l'Empereur (2).

Busbecq donc reprit le chemin de Vienne au mois de juillet. Lorsqu'il y arriva, le roi des Romains ne s'y trouvait pas; il tenait la diète à Augsbourg. Aussitôt qu'il y fut de retour, il reçut l'ambassadeur en audience publique, et lui ordonna de se tenir prêt à porter ses réponses au sultan. Cette fois encore, ce fut dans la plus mauvaise saison de l'année, au mois de novembre, que Bus-

(1) Il quitta, l'année suivante, le service de Ferdinand, pour passer à celui de Charles-Quint. Par des lettres patentes du 18 avril 1555, l'Empereur le nomma secrétaire de son conseil privé, servant en son conseil d'État, à Bruxelles. Il prêta serment le 5 juillet suivant.

(2) Lettre de Ferdinand à Charles-Quint du 20 août 1555, dans Lanz.

becq dut se mettre en route. Il arriva à Constantinople, harassé de fatigue, au commencement de 1556. La seconde négociation qu'il y allait entamer ne dura guère moins de sept années. Nous n'en ferons pas un récit détaillé qui nous mènerait trop loin : bornons-nous à dire que, après s'être vu en butte à des menaces terribles; après avoir été confiné dans une étroite prison, avec défense à qui que ce fût de le visiter ; après avoir, dans un moment où la peste sévissait à Constantinople, sollicité vainement la faculté de s'établir dans une autre résidence; après avoir eu à lutter et contre les traverses que, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, la diplomatie française ne cessa de lui susciter, et contre le mauvais vouloir des ministres de la Porte, il parvint enfin, à force d'habileté, de constance, d'énergie unie à beaucoup de patience et de douceur, à conclure avec le divan, à des conditions avantageuses pour l'Empereur (Ferdinand avait succédé à son frère sur le trône impérial, en 1558), une trève de huit années et qui pouvait se prolonger encore, si dans l'intervalle il ne survenait entre les deux cours quelque sujet de guerre. Il obtint aussi, et ce fut un succès considérable, que le sultan lui remit trois des capitaines principaux que Dragut avait faits prisonniers à l'île de Gerbes, en 1560 : don Alvaro de Sande, don Sancho de Leyva et don Beringuer de Requesens. La France avait fait les démarches les plus instantes auprès du divan pour qu'ils lui fussent délivrés, sans pouvoir y réussir.

Busbecq quitta Constantinople vers la fin du mois d'août 1562; il était accompagné d'Ibrahim Strozzeni, porteur des pleins pouvoirs de Soliman pour expliquer à l'Empereur les clauses du traité qui ne lui paraîtraient pas suffisamment claires et en recevoir la ratification de sa main. Ferdinand était allé à Francfort, pour y faire élire roi des Romains l'archiduc Maximilien, son fils aîné; il manda à Busbecq de l'attendre à Vienne avec Ibrahim, trouvant dangereux de laisser traverser l'Allemagne par le représentant d'une nation aussi ambitieuse, aussi redoutable que la nation ottomane. Ibrahim se montra sensible à cette défiance. Busbecq représenta à l'Empereur que la Porte pourrait s'offenser du retard apporté à la ratification de la trève ; que d'ailleurs il était plus à désirer qu'à craindre que l'envoyé turc vît par lui-même combien son empire était florissant. Ferdinand, se rendant à ces raisons, fit savoir à son ambassadeur qu'il pouvait venir le trouver à Francfort avec Ibrahim. Busbecq arriva dans cette ville impériale le 21 novembre; il y précédait de deux jours l'envoyé turc, ayant jugé nécessaire de prendre les devants pour informer l'Empereur de certaines choses dont il importait qu'il eût connaissance. Ferdinand lui fit un accueil distingué : « Vous avez, lui dit-il, rem-
« pli ma commission suivant mes inten-
« tions, et j'ai pour agréable tout ce que
« vous avez fait : aussi n'oublierai-je
« rien pour vous donner des marques de
« mon affection et de ma bienveillance. »
Le titre de son conseiller qu'il lui conféra en fut un premier témoignage. Le 27 novembre, Ibrahim fut reçu en audience solennelle par l'Empereur, en présence des princes et états de l'Empire, et lui présenta les lettres du sultan. La ratification du traité fut expédiée par la chancellerie impériale peu de temps après.

Ayant rempli avec honneur la mission dont il avait été chargé, Busbecq se flattait de pouvoir se retirer dans sa patrie et d'y jouir des douceurs de la vie privée. La gêne, la contrainte, auxquelles on est astreint dans les cours, lui inspiraient du dégoût : « Tout, — écrivait-il à son ami
« le seigneur d'Indevelde, — tout m'y a
« toujours présenté des images désagréa-
« bles. C'est un chaos de misères artifi-
« cieusement voilées d'un faux éclat, où
« l'on trouve beaucoup de déguisement ;
« d'où la candeur, la vérité et la probité
« sont bannies. C'est le siége de l'envie
« et le trône de la mauvaise foi ; qui que
« ce soit n'y a sa fortune solidement
« appuyée : on est, à chaque instant,
« exposé au caprice, et le plus sage fait-
« il un pas sans être accompagné de la
« crainte de sa disgrâce? Les princes ne

« sont-ils pas des hommes? J'en ai vu, « dans le nombre des courtisans les plus « en faveur, entrer chez le roi, suivis de « cent autres courtisans, et s'en retour- « ner seuls sur un regard de colère que « le roi avait jeté sur eux. Non, il n'y a « point d'amis à la cour, et la cour ne con- « naît jamais que trop tard les véritables « biens; ses principes sont toujours les « fausses apparences du vrai. Les fourbe- « ries caractérisées d'adresse ou de poli- « tique, la renommée, les erreurs popu- « laires y établissent le crédit. Heureux « et cent fois heureux ceux qui s'y étaient « engagés ou par ignorance ou par une « folle ambition, et qui s'en retirent! »

Ferdinand n'accorda à Busbecq la permission de s'éloigner de sa cour, qu'à la condition qu'il y reviendrait aussitôt qu'il lui en donnerait l'ordre. Busbecq, en revoyant son pays, n'eut pas le bonheur d'y retrouver son père; cet homme de bien, qui avait veillé sur sa jeunesse avec tant de tendresse et de sollicitude, était mort en 1559. Son séjour en Flandre fut de courte durée; l'empereur Ferdinand ne tarda pas à l'appeler à Vienne, pour lui confier l'éducation des jeunes archiducs fils du roi des Romains. Il fit partie de la suite de Maximilien, lorsque ce prince alla se faire couronner roi de Hongrie à Presbourg, au mois de septembre 1563; là il fut honoré d'une distinction qui n'était qu'une juste récompense des services qu'il avait rendus à la monarchie autrichienne: le roi le créa chevalier (*equitem auratum*) en présence et aux applaudissements de tous les ordres de l'État (*publicè inspectantibus et grato applausu probantibus ac suffragantibus prælatis, proceribus, ordinibus et statibus regni*). L'empereur Ferdinand, par des lettres du 3 avril 1564 (1), conçues dans les termes les plus flatteurs pour lui, le décora à son tour du même titre. En 1570, les deux plus jeunes fils de Maximilien, Albert et Wenceslas, partirent pour l'Espagne avec l'archiduchesse Anne, qui allait épouser Philippe II, devenu veuf pour la troisième fois; Busbecq les y accompagna en qualité de gouverneur et grand maître d'hôtel (2). Ils allaient remplacer à la cour de Madrid leurs frères aînés, les archiducs Rodolphe et Ernest, qui s'y trouvaient depuis le commencement de 1564. Ceux-ci reprirent le chemin de l'Allemagne au mois de mai 1571; Busbecq, qui y devait retourner avec eux, se démit de la charge qu'il remplissait auprès de leurs frères; à cette occasion, et pour reconnaître les soins qu'il avait consacrés à l'éducation de ses neveux, Philippe II lui donna huit cents ecus de pension, sa vie durant; il lui fit présent, en outre, d'une riche chaîne d'or à laquelle pendait son portrait avec celui de la reine. Le duc d'Albe, à cette époque, chercha à l'attirer à Bruxelles, où il aurait siége à la fois au conseil d'État et au conseil privé: Busbecq ne put accepter les offres qui lui étaient faites; l'empereur Maximilien, qui depuis plusieurs années déjà l'avait nommé conseiller d'État, venait de l'attacher à la maison de ses fils.

L'archiduchesse Élisabeth avait épousé, en 1570, le roi de France Charles IX; ce prince étant mort en 1574, elle retourna, l'année suivante, à Vienne. Est-ce alors que Busbecq fut revêtu de la charge de grand maître de sa maison? Cela est probable; mais nous manquons de renseignements certains à cet égard (3). Nous sommes dans la même incertitude sur la date de l'envoi de Busbecq en France, pour y administrer les domaines sur lesquels avait été assigné le douaire d'Élisabeth (4). N'est-il pas surprenant que,

(1) Elles sont dans Buzelinus, *Gallo-Flandria*.

(2) Ces deux titres lui sont donnés par Wyts.

(3) Tous les biographes rapportent que Busbecq accompagna Élisabeth en France en 1570; qu'elle l'y chargea de la gestion de ses affaires, et l'y laissa, pour l'administration de ses domaines, quand elle retourna en Allemagne. Nous avons établi, d'après des documents authentiques, qu'en 1570 Busbecq alla en Espagne et non en France, et que, l'année suivante, il repartit pour Vienne. On voit par là comme les erreurs s'accréditent et se perpétuent. Quant à la charge de grand-maître de la maison d'Élisabeth, elle ne put évidemment être donnée à Busbecq qu'après que la reine eut quitté la cour de France; on n'aurait pas admis à cette cour qu'un étranger fût revêtu d'une telle dignité.

(4) De Thou, si bien informé en général et si judicieux, nous paraît être tombé, à ce propos, en une contradiction: il dit (livre LX) qu'en partant pour l'Allemagne, la reine Élisabeth commit le soin de ses affaires à Busbecq, et plus loin, qu'elle choisit Pierre de Gondy, évêque de Paris, pour lui confier, avec quelques autres personnes, l'administration des terres sur lesquelles était hypothéqué son douaire.

de tant d'écrivains qui se sont occupés de cet homme illustre, pas un n'ait éclairci des faits qui pourtant occupent une place assez marquante dans l'histoire de sa vie? La plupart de ses biographes avancent qu'en 1582 il fut nommé par Rodolphe II son ambassadeur à la cour de Henri III; nous avons de fortes raisons de douter de l'exactitude de ce fait (1) : les lettres de Busbecq, des années 1582 à 1585, sur lesquelles on l'appuie, nous paraissent être plutôt d'un nouvelliste que d'un diplomate revêtu d'un caractère officiel (2). Busbecq resta en France tant que vécut la reine Élisabeth. Cette princesse étant morte en 1592, il n'avait plus rien à y faire; il sollicita et obtint de l'Empereur la permission d'aller finir ses jours dans sa patrie. Ayant commencé son voyage par la Normandie, et quoiqu'il se fût muni de passeports aussi bien des chefs de la Ligue que du roi, il fut assailli par un parti de ligueurs dans le village de Cailly, à trois lieues de Rouen. Les assaillants, à la vérité, dès qu'il leur eut exhibé ses passe-ports, lui laissèrent continuer sa route; mais la secousse qu'il avait éprouvée de cet événement lui donna une fièvre violente. Il se fit transporter au château de Maillot, à Saint-Germain, près de Rouen, où, après huit jours de maladie, il mourut, comme nous l'avons dit, le 28 octobre 1592, à l'âge de soixante-dix ans. Son corps fut enterré avec pompe dans l'église du lieu; Juste-Lipse, qui lui avait dédié ses *Saturnales*, fit l'épitaphe qu'on grava quelque temps après sur sa tombe. Son cœur, précieusement renfermé en une boîte de plomb remplie d'arômes, fut porté dans son pays natal, et déposé dans le caveau de sa famille, à l'église de Saint-Martin, à Bousbecque. On voit encore, en cette église, le somptueux mausolée que, après la mort de son père, Busbecq fit ériger, pour recevoir sa dépouille mortelle.

Busbecq passe, à juste titre, pour un des négociateurs les plus habiles de son temps; c'est à lui, à Corneille Sceppérus, de Nieuport, et à Charles Rym, de Gand, que faisait allusion l'empereur Maximilien II, lorsqu'il disait : « Les « ambassadeurs flamands sont presque les « seuls dont les négociations aient été « utiles à l'empire d'Allemagne. » Il n'était pas seulement un diplomate consommé; il était aussi un des hommes les plus doctes d'une époque féconde en savants illustres; il parlait sept langues, le latin, l'italien, l'espagnol, le français, l'allemand, le flamand, l'esclavon; aucune des branches des connaissances humaines ne lui était étrangère; il voulait tout savoir, tout approfondir. Pendant son séjour en Turquie, il rassembla près de deux cent cinquante manuscrits grecs dont il donna une partie à la bibliothèque impériale érigée dans le palais du Burg, à Vienne; il recueillit aussi des médailles antiques qu'il offrit en présent à l'empereur Ferdinand Ier, et quantité d'inscriptions grecques qu'il communiqua à André Schott, à Clusius, à Juste Lipse et à Gruter; enfin il eut l'honneur de retrouver l'inscription du fameux mo-

(1) Dans sa relation de France faite au sénat de Venise le 5 juin 1582, Lorenzo Priuli, après avoir dit que la cour de France ne tient pas grand compte de l'Empereur à cause de sa faiblesse, qu'elle l'aime peu, parce qu'il est sous la dépendance de l'Espagne et qu'il donne la préséance aux ambassadeurs de cette couronne sur tous les autres, ajoute : « De manière qu'aujourd'hui le » roi de France a seulement un agent près l'Em» pereur, et l'Empereur n'a en France *ni ambas*» *sadeur ni agent* » « : Di modo che il re di Fran» cia tiene ora solamente un suo agente presso » l'imperatore, et l'imperatore non tiene in Fran» cia né ambasciatore né agente» (*Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato*, sér. I, t. IV, p. 442). Cet état de choses existait déjà depuis plusieurs années, comme nous l'apprend la relation de 1579 de Girolamo Lippomano (*Ibid.*, Append., p. 67), et il se prolongea probablement longtemps encore. Ajoutons que, dans des lettres de sauvegarde pour les terres et seigneuries de Busbecq données par Alexandre Farnèse le 15 octobre 1588 et que M. Bouzière a publiées, lettres où sont cités les titres de Busbecq ainsi que les services rendus par lui à la maison d'Autriche, il n'est pas dit qu'il soit ou ait été ambassadeur de l'empereur Rodolphe en France, mais seulement qu'il l'a servi « en diverses charges et qualités, ainsi qu'il fait » encore à présent à la royne douairière Elisa» beth; » enfin que, dans les patentes des Archiducs du 30 septembre 1600 portant érection en baronnie de la terre de Busbecq, ces princes rappellent seulement que Busbecq fut « conseiller de » l'empereur Maximilien, grand maître d'hôtel » de la reine douairière de France, et par deux » fois ambassadeur de l'Empereur vers le Turc. »

(2) Il suffit de les parcourir pour s'en convaincre. Dans aucune il n'est question d'affaires que Busbecq aurait traitées avec Henri III ou avec ses ministres.

nument d'Ancyre, que Schott, à qui il l'envoya, fit insérer dans le *Suétone* de Grevius.

Busbecq compte aussi parmi les naturalistes dont la Belgique s'honore. On lui doit l'introduction en Europe du lilas, des tulipes, du marronnier d'Inde et de plusieurs autres plantes et arbustes qu'il avait vus à Constantinople et dans l'Asie Mineure.

Comme écrivain, la pureté, l'élégance de son style, lui assignent un rang distingué parmi les hommes marquants du XVIe siècle. On a de lui : I. Quatre lettres où il fait le récit de ses deux ambassades en Turquie; elles sont adressées a Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde, conseiller au conseil privé des Pays-Bas (1). Les deux premières, consacrées à son premier voyage, furent publiées, sans sa permission, à l'imprimerie Plantinienne, à Anvers, en deux éditions différentes, 1581 et 1582, in-8o, sous ce titre : *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum, et de re militari contra Turcas instituenda consilium*. Sept années plus tard, elles parurent ensemble à Paris, sous les yeux et par les soins de l'auteur; elles étaient intitulées : *A. G. Busbequii legationis Turcicæ Epistolæ IV*, etc., in-8o. Elles obtinrent un grand succès, par la profondeur, la clarté avec lesquelles y étaient analysés la politique ainsi que les éléments de force et de faiblesse de l'empire ottoman : « Ces quatre « lettres seules, dit un biographe, en « apprennent autant que tous les livres « composés depuis sur la Turquie, et « elles n'ont pas peu contribué à détruire « la terreur qu'inspirait en Europe le nom « des Ottomans. » Hotman les cite, dans son *Traité de l'office d'un ambassadeur*, comme des modèles à suivre; Scaliger, qui n'aimait guère à louer, en parle avec de grands éloges. Aussi eurent-elles plusieurs éditions (Hanovre, 1605 et 1629; Munich, 1620), et furent-elles traduites en allemand (Francfort, 1596, in-8o); en français (Paris, 1646, in-8o); en hollandais (Dordrecht, 1652, in-8o); en anglais (Londres, 1694, et Glascow, 1761; in-8o). II. Lettres à l'empereur Rodolphe II sur les affaires de France; elles parurent à Louvain en 1630 sous ce titre : *Epistolæ ad Rudolphum II Imper. à Gallia scriptæ, editæ à J. B. Houwaert*, in-8o, et à Bruxelles, en 1631, in-8o, sous le titre de *A. G. Busbequii Cæsaris apud regem Gall. legati epistolæ ad Rudolphum II Imperat., è bibliotheca J. B. Houwaert*, etc. L'abbé Buchet, chanoine d'Usez, en donna une traduction française, Amsterdam, 1718, in-12, et *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. XI, 2e partie, 1731. Ces lettres jettent un grand jour sur ce qui se passait à la cour de France, sur le caractère de Henri III, de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou, du roi de Navarre, de Marguerite de Valois et sur les événements du temps. Une édition complète des deux ouvrages que nous venons de citer, comprenant aussi l'opuscule *De re militari contra Turcas*, et l'allocution adressée à Ferdinand Ier, en 1562, par l'envoyé du sultan, Ibrahim Strozzeni, sortit des presses des Elzévirs, à Leyde, en 1633, in-12, et fut reproduite à Bâle par Brandmuller, 1740, in-8o, sous ce titre : *Augerii Busbequii Omnia quæ exstant*. Louis-Étienne de Foy, chanoine de Meaux, traduisit le tout, et y ajouta de nombreuses notes historiques et géographiques; son livre, publié à Paris en 1748, 3 vol. in-8o, est intitulé : *Lettres du baron* (!) *de Busbec, ambassadeur de Ferdinand I, roi des Romains, etc., auprès de Solimon II, empereur des Turcs, nommé ensuite ambassadeur de l'empereur Rodolphe II à la cour de France sous Henri III*, etc.

Busbecq laissa en manuscrit deux ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous; l'un portait pour titre : *De vera nobilitate historia;* l'autre : *Historia Belgica trium fere annorum quibus dux Alençonius in Belgio est versatus*. On doit surtout regretter la perte du second : Busbecq y avait vraisemblablement développé et complété les indications que

(1) Et non au conseil privé de Ferdinand, comme le disent tous les biographes. Micault avait été appelé à faire partie du conseil privé des Pays-Bas par lettres patentes de Charles-Quint données à Bruxelles le 28 janvier 1554 (1555, n. st).

fournissent ses lettres sur la politique de Henri III et de Catherine de Medicis envers les Pays-Bas. GACHARD.

Voyages de Lambert Wyts, malinois (Ms de la Bibliothèque impériale à Vienne). — Guicchardin, *Description des Pays-Bas*. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LX et CIV. — Bazelinus, *Gallo-Flandria sacra et profana*. — Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Moréri. Bayle — *Biographie Michaud*. — *Biographie Didot* — *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1re série, t. IX. — Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I et II. — Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II. — *Un Diplomate flamand du seizième siècle à la cour de Constantinople*, *Revue nationale de Belgique*, t. XII, 18[illegible]. — De Saint Genois, *Les Voyageurs belges*, t. II. — Rouziere aîné, *Notice sur Auger de Busbecq*, etc. Lille, 1860, in 8°. — Albert Dupuis, *Études sur l'ambassade d'Auger de Bousbecques en Turquie* (*Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille*) — Heffner, *Notice sur Auger-Ghislain de Busbeck* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Année, 1853-1854).

BUSCHEY (*Henri*), **BUCHY** ou **BOUCHY**, prédicateur, de l'ordre de Saint-François de l'Observance, lecteur en théologie, séjourna longtemps chez les Cordeliers de Bastogne, sa ville natale. Il eut, comme prédicateur, une certaine notoriété et mourut en 1600, à Anvers. Buschey a publié : 1° *Prières à la Sainte Trinité et à la Sainte Vierge*. — 2° *Dialogue sur l'économie du Verbe incarné*. Anvers, Plantin, 1587. — 3° *Le mystère de la sainte incarnation de nostre rédempteur et sauveur Jésus-Christ, par personnages. Accomodé sur certains passages contenus au Vieil et Nouveau Testament*. Anvers, Plantin, 1587, petit in-8° de 116 pages et un feuillet de privilège, livre très-rare, dont un exemplaire a été adjugé au prix de 405 francs à la vente Soleinne. Ce Mystère, composé dans la jeunesse de l'auteur, longtemps avant sa publication à Anvers et sa représentation à Bastogne, est la seule pièce dramatique en langue vulgaire imprimée au XVIe siècle, due à un écrivain appartenant aux provinces wallones de l'est de la Belgique. L. Capitaine.

Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Valère André, *Bibliotheca Belgica*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise* — Sello, *Le martyr de saint Eustache*. Introduction par H. Helbig.

BUSCHUS (*G.*), ministre réformé, poëte. Pithem. 1530-1576. Voir WYBO (*G.*).

BUSCHMANN (*Gustave*), peintre, né à Anvers en 1818, mort en 1852. Cet artiste reçut, comme Van Dyck, ses premières leçons de sa mère ; plus tard il étudia avec J. van Regemorter, puis avec F. De Brackeleer et enfin à l'Académie d'Anvers avec Mathieu van Bree. Gustave Buschmann, mort à la fleur de l'age, promettait un grand artiste. En parfaite communion d'idées avec son frère Ernest (voir ci-dessous), il consacra comme lui sa vie à l'étude des beaux-arts et de la littérature artistique.

En 1831 il fréquenta en même temps que son frère, pendant cinq années, le Collège de l'enseignement universel à Paris. Revenu à Anvers, il se livra avec une ardeur continue et fatale à sa santé aux travaux de l'atelier comme aux études historiques. Les deux frères furent pendant, trop peu de temps, à la tête de cette jeune renaissance anversoise à laquelle l'école flamande moderne doit une phalange d'hommes qui font honneur au pays. Lorsque la maladie empêcha Ernest de donner son cours d'histoire à l'Académie d'Anvers, c'est Gustave qui le remplaça. La trop courte carrière de celui-ci ne fut cependant pas perdue pour l'art ; voici l'indication des principales œuvres qu'il a laissées et qui se font surtout remarquer par un coloris de beaucoup d'éclat et une connaissance exacte des époques auxquelles il empruntait ses sujets : 1839. Exposition de Bruxelles : *Edouard III à Crecy et reconnaissant le corps de mon l'Aveugle*. — 1839. Exposition de Cologne : *Intérieur*. — 1842. Exposition de Liége : *Escouade de soldats*. — 1843. Exposition d'Anvers : *Le vicaire de Wakefield*. — 1843. Exposition de la Haye : *Le récit du soldat*. — 1843. Même exposition : *Un page*. — 1844. Exposition de Cologne : *Une école d'armes*. — 1844. Exposition de Gand : *Retour des croisés*. — 1845. Le gouvernement commande à Buschmann un tableau qui orne l'église de Saint-Nicolas : cette toile lui valut une médaille en vermeil. — 1847. Exposition Gand : *Embuscade, Intérieur de corps de garde*. — *Préparatifs pour le bal masqué*. — 1848. Exposition de Bruxelles : *Rebecca*.

Les autres tableaux connus de Gustave

Buschmann sont : *Bernard de Palissy et Henri III.* — *L'armurier dans son atelier.* — *Front de bœuf, scène d'Ivanhoë.* — *La veillée des armes.* — *Translation des reliques de sainte Catherine.* Ce tableau est placé à l'église de Sinay (Flandre orientale). — *Le chevalier au donjon.* — *Camp de croisés.* — *Copie du portrait de Léopold Ier de Winterhalter*, à l'hôtel de ville d'Arlon. — *Descente des Normands près du Burght d'Anvers.*

Gustave Buschmann visita l'Allemagne en 1844, Paris en 1831 et 1850 et la Hollande en 1846. Une excursion qu'il fit dans le Luxembourg fut racontée par lui dans la *Revue d'Anvers* en 1842 sous le titre de *Impressions de voyage par un artiste anversois.* Il a laissé quelques eaux-fortes, rapidement et spirituellement enlevées, dont voici les sujets : *Croquades, neuf têtes d'homme* (c'est la première pièce de l'auteur). — *La Noyade.* — *Le tombeau.* — *Explosion du brûlot envoyé par la ville d'Anvers contre le pont Farnèse en 1585.* — *Femme nue assise.* Ad. Siret.

BUSCHMANN (*Joseph-Ernest*), littérateur, né le 13 septembre 1814, à Sept-Fontaines, près de Luxembourg, mort à Gand, le 19 février 1853.

La famille Buschmann vint s'établir à Anvers en 1815; c'est dans cette ville que le jeune Ernest fit ses premières études sous l'inspiration d'un M. de Seprès, apôtre zélé de la méthode Jacotot, alors en faveur dans le pays. En 1826, il se rendit à l'athénée de Luxembourg où il resta un an ; de là, à peine âgé de quinze ans, il prit son vol vers Paris où il retrouva M. de Seprès et où il devint professeur. Un an après, il fut bachelier en lettres et Guizot signa son diplôme ; à dix-huit ans, on le nomma professeur de littérature française au Lycée national, établissement protégé par le gouvernement, et Buschmann y dirigea une classe de quarante élèves de vingt à vingt-cinq ans. Ce rude métier, au début de la vie, le préparait aux luttes qu'il eut à soutenir pour se constituer une carrière en harmonie avec ses rares et multiples aptitudes.

A l'âge de vingt et un an, il fonde une publication littéraire : *Revue du Nord*, et s'y fait distinguer par deux articles sur les *Chants du Crépuscule* de Victor Hugo, qui lui adresse à ce sujet la lettre suivante : « Vous avez fait, Monsieur, deux « beaux articles sur les *Chants du Crépuscule.* Il faut bien que j'en dise mon « sentiment pour vous en remercier. Il « est évident, à votre prose, que vous « êtes poëte; il est évident, à votre « style, que vous êtes penseur. Je me « félicite de votre sympathie, je vous « félicite de votre talent. » En 1838, il revient à Anvers, s'y lie rapidement avec les hommes distingués dont cette ville abonde et s'y occupe de poésie, d'histoire et d'art. En 1839, il publie sous le titre de : *l'Écuelle et la Besace*, une suite de scènes historiques en vers, du XVIe siècle; la même année, il fait paraître sous le titre de *Rameaux*, un volume d'odes, de satires et de ballades ; en 1840, à l'occasion des fêtes de Rubens, il met au jour un volume, enrichi de gravures sur cuivre et sur bois, intitulé *P. P. Rubens*, ouvrage splendide, édité par la Société royale pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Le roi Guillaume de Prusse, ainsi qu'un grand nombre de notabilités dans la diplomatie et la littérature, lui adressèrent des lettres de félicitations au sujet de cette production. En 1845, en collaboration avec M. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, il publie, en cinq volumes ornés de taille-douce, les *Annales Antwerpienses.*

Les rapports qu'il adressa à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, sur différents procédés de reproduction par la lithographie et la photographie, prouvent la variété et la solidité de ses connaissances. Ceux qu'il a rédigés sur une question de concours relative aux limites respectives de la science et de l'art offrent également des aperçus qui permettent d'apprécier la portée de l'intelligence de Buschmann, qui se plaisait, d'une façon toute particulière, à ce genre d'études. On trouvera ces divers rapports dans les Bulletins de l'Académie, t. XIII, 1re partie, pp. 221, 489 ; t. XIV, 2e partie, p. 153 ; t. XVI, 2e partie, p. 225, et t. XVII, 1re partie, p. 75.

Au milieu de ces travaux, Buschmann trouva le temps d'établir une importante imprimerie; de s'essayer à des expériences de photographie et de gravure; de donner, pendant neuf ans, un cours d'histoire à l'Académie royale d'Anvers et d'y remplir le mandat de membre du conseil d'administration; enfin, d'être professeur d'histoire à l'Athénée. En 1846, il fut nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Dans le courant de l'année 1852, il ressentit les atteintes sérieuses du mal qui devait l'emporter, bientôt, dans la plénitude et la force de l'âge : il avait trente-neuf ans!

Ernest Buschmann a marqué d'une manière trop saillante dans notre renaissance littéraire, pour que son individualité ne soit point examinée avec le soin qu'elle mérite.

Comme poète, il a l'inspiration et il se rattache à l'école de Lamartine; comme écrivain, il appartient à celle de Victor Hugo, dont il aime la forme et qu'il imite. Il a le maniérisme de l'époque, mais on sent que c'est à contre-cœur qu'il sacrifie au goût du jour et qu'il a eu lui le sentiment de la grandeur et de la grâce. Deux de ses odes resteront, l'une comme point de départ, l'autre comme point d'arrivée, ce sont : *Notre-Dame d'Anvers*, publiée en 1839, dans le volume intitulé : *Rameaux*, et l'*Art flamand*, publié dans beaucoup de journaux, en 1848. *L'Ecuelle et la Besace*, sa première production, constitue une œuvre de jeunesse où abonde une séve vigoureuse, dans laquelle apparaissent certaines imperfections, mais qui dénote un écrivain aux allures fières, indépendantes et pénétré du plus pur patriotisme. Les *Rameaux*, deuxième production de l'auteur, marquent un grand progrès et il nous souvient qu'à cette époque où la Belgique nourrissait l'espoir de posséder une école poétique, ce livre fit sensation et qu'il légitimait ce genre d'espérances. Les nécessités de la vie obligèrent Buschmann de descendre des hauteurs où planait son imagination. Ce qu'il fit sans cesser d'être poète, car, dans tous ses travaux d'historien, de professeur ou même d'administrateur, on retrouve l'empreinte d'une organisation poétique qui devait finir par succomber dans sa lutte contre les réalités et les exigences de la vie.

Esprit mélancolique, mais chercheur, regardant toujours à l'horizon, ayant une soif insatiable de progrès, Buschmann s'occupa avec succès de différentes améliorations à introduire dans l'art de la photographie ; il avait prévu et annoncé quelques-uns des perfectionnements qui se sont effectués depuis. Il a, avec son frère, introduit en Belgique un procédé de gravure dû à M. Schöler, de Copenhague. Ce procédé, dit *stylographie*, qui ressemble à la gravure à l'eau-forte, a été usité pendant quelque temps parmi les artistes anversois. On connaît quelques épreuves de gravures obtenues par ce procédé. (Voir article GUSTAVE BUSCHMANN.) Ernest Buschmann a gravé lui-même ainsi, d'après un *prêche* de Leys. C'est la seule planche que nous connaissions de lui et elle est d'un effet très-pittoresque. Il a gravé aussi sur bois plusieurs dessins, entre autres pour l'*Histoire de la Belgique* de Conscience.

En 1842, une grande idée agita son esprit et y déposa, hélas! le germe qui l'a tué. Il résolut d'établir à Anvers une imprimerie qui pût rivaliser avec n'importe quel établissement typographique. L'ombre de Plantin visitait sa couche et obsédait ses jours; il mit son plan à exécution et créa en effet un établissement qui, s'il n'a pas réalisé le rêve de son fondateur, peut néanmoins encore être cité comme un des meilleurs du pays. Les soins, la responsabilité, bref, tout ce cortège des soucis que traîne à sa suite une exploitation industrielle importante, l'accablèrent et troublèrent une raison qui aurait pu affronter des périls et des tourments plus dignes d'elle!

Ernest Buschmann rencontra autour de lui l'affection générale qu'il méritait si bien ; son cœur d'or était ouvert à ses élèves, à ses ouvriers, en général à tous ceux qui avaient besoin de lui. Il constitue, par l'ensemble de ses aspirations et de ses travaux, une individualité digne, à tous égards, des regrets et des souvenirs du pays.

Ad. Siret.

BUSCODUCENSIS (*Nicolas*), célèbre humaniste et théologien protestant du XVIe siècle, naquit à Bois-le-Duc, ancien Brabant, et mourut après 1550 à Blankenburg, dans le Harz. Nous croyons qu'il s'appelait vulgairement « *Buschendorp*, » nom sous lequel il est désigné dans les anciens registres de l'église luthérienne de Wesel. Mais la mode de la Renaissance a prévalu, et la qualification classique est bien celle qu'il convient de conserver à notre personnage. Il la réclame d'ailleurs sur le titre que voici d'un livret imprimé à Anvers en 1521, le seul de ses ouvrages que nous connaissions : *Complures Luciani dialogi a Desiderio Erasmo Rotterdamo in utriusq. linguæ doctissimo in latinum conversi et a Nicolao Buscoducensi illustrati, Additis Fabularum et difficilium vocabulorum explanationibus*. Comme nous le dit une lettre de Pierre Ægidius, qui sert de préface à ce livret, Buscoducensis remplissait au mieux les fonctions de recteur de l'école latine d'Anvers. Mais la vigueur avec laquelle il avait réformé l'enseignement et combattu le latin de cuisine demeuré jusqu'alors en usage, avait déplu à certaines gens. Ce fut bien autre chose quand il s'allia ouvertement à ceux qui soutenaient Martin Luther dans sa célèbre querelle avec l'Université de Louvain. Les inquisiteurs de la foi, nouvellement établis par Charles-Quint, crurent ne pouvoir mieux débuter qu'en sévissant contre lui et ses amis. Ils le firent arrêter secrètement et conduire dans leurs prisons de Bruxelles. Cela se passait à la fin de l'été de 1521, et l'hiver avait à peine commencé que le clergé prenait possession, à Anvers, de l'enseignement humanitaire. L'école de Buscoducensis fut fermée et remplacée par trois autres écoles latines, sous le prétexte plus ou moins spécieux d'offrir aux parents et aux élèves de meilleures garanties et de plus grandes commodités. Buscoducensis, pendant ce temps, supportait sa captivité avec impatience mais sans découragement. Il travaillait à son évasion, et, plus heureux que ses amis et compagnons d'infortune, Jacques Præpositus et Corneille Grapheus, il échappa par la fuite à l'humiliation d'une rétractation publique. Son premier soin fut de se rendre à Bâle où, grâce sans doute à Érasme, il entra de plein pied à l'Université comme professeur ordinaire de grec et de latin. Des années se passèrent. Le rectorat de l'école latine de Wesel étant venu à vaquer en 1540, le sénat de cette ville demanda à Conrad Heresbach de l'aider à trouver un titulaire dont l'enseignement fût conforme aux idées nouvelles. Le conseiller du duc de Clèves, qui avait vu et connu Buscoducensis à Bâle, dans la maison d'Érasme, songea à lui. Son choix fut approuvé par Melanchton. Buscoducensis vint à Wesel et s'y dévoua avec zèle à sa mission. L'école lui servit à réformer l'Église. L'œuvre ébauchée avant lui par Iman Orzen, dit Zelandus, et Antoine van Mechelen, fut solidement établie. Arrivé à ce point, il voulut fonder une université luthérienne. Le sénat de Wesel s'y prêta. Il fut nommé superintendant au mois d'août 1543, position bien supérieure à celle que Melanchton lui avait offerte quelques mois auparavant à Bonn, auprès de Martin Bucer. Notre personnage se proposait sans doute d'attirer à Wesel la jeunesse studieuse des Pays-Bas, puisque l'émotion fut grande à Bruxelles, et qu'on y publia, le 7 mars 1544, un édit qui défendait sous peine de mort de trafiquer avec les gens de Wesel, et, à plus forte raison, d'y envoyer ou même d'y laisser aller les enfants. Si, à cause de cela, les élèves étrangers n'affluèrent pas à Wesel, on y vit cependant arriver de nombreux émigrés des Pays-Bas. Des ouvriers tisserands, venus en 1545 du pays wallon, s'adressèrent à Buscoducensis, lui dirent qu'ils voulaient vivre désormais sous la loi de l'Évangile, et lui demandèrent de leur composer une confession de foi. Notre personnage qui, en sa qualité de superintendant, aurait dû être seulement leur examinateur et leur juge, consentit à être leur interprète. Sa confession de foi, bien plus que la leur, a été imprimée en latin et en français dans le 5e volume des archives pour l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas de MM. Kist et Rooyards. Ce document a une certaine importance historique; il nous permet de mesurer le chemin que les idées religieuses avaient fait au

duché de Clèves, même dans le monde officiel, depuis le jour où l'on y avait publié la confession de foi composée autrefois par Érasme. Ce mouvement fut arrêté net par la publication de l'Intérim rendu obligatoire en 1548 dans tout l'empire. Buscoducensis refusa de se soumettre à cette loi ; il se démit de ses charges et se rendit à Brême où il savait avoir dans le comte Christophe d'Oldenbourg un chaud protecteur et dans Jacques Præpositus, ce qui valait mieux encore, un vieil ami. N'ayant pu obtenir, en 1549, la superintendance de l'Ost Frise par suite de l'opposition de l'ancien titulaire, le célèbre Jean a Lasco, et du parti zwinglien, il alla tristement finir ses jours comme pasteur dans la petite ville de Blankenburg. Gerdès suppose que Henri Buscoducensis, qui joua un certain rôle comme chapelain de Christian III, roi de Danemark, était le fils de notre Nicolas. Rien ne le prouve. Nous croyons que M. Altmeyer est plus près de la vérité en le disant son frère. Henri Buscoducensis, en effet, était déjà instituteur à Brême en 1528. C.-A. Rahlenbeck.

Erasmi, *Epistolæ ad diversos*. Basilæ, 1521, p. 663. — *Epist. ab ill. et clar. viris edit.* Gabbema, 1654, pp. 78, 90, 91. — J. Heidemann's, *Vorarbeiten zu einer gesch. des höh. Schulwesens in Wesel*, 1853. — H.-Q. Janssen's, *Jac. Præpositus*. Amst. 1862, pp. 51, 257, 243. — J.-P. Berg's, *Reformationsgeschichte der Länder Jülich. Cleve*, etc., 1826, p. 110. — J.-C. Diercxens, Antwerpia, 1777. III, 542. — P. Bartels, *Joannes a Lasco*, 1860, p. 54. — Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen* V, 387-90 — *Revue trimestrielle*, v. 53e, p. 85. — *Gerdesii scrinium antiquarium*, v. II, p. II, 651-52.

BUSCOM (*Guillaume-E.* **VAN**), sculpteur, naquit à Malines, en 1758. Il était fils d'un intelligent tailleur de pierres et destiné à exercer le même état. Mais le jeune garçon suivait les cours de l'Académie et ses rapides progrès firent bientôt donner une autre direction à ses études ; il apprit à modeler auprès du statuaire Verhulst et son application fut si soutenue, qu'en 1779, à peine âgé de dix-neuf ans, il obtint le premier prix d'architecture et de perspective. Les conseils de ses professeurs l'engagèrent à se consacrer exclusivement à la sculpture, pour laquelle il montrait des dispositions spéciales. A cet effet, il se rendit à Anvers et entra dans l'atelier des statuaires De Smet et Van Hursel, tout en suivant assidûment les cours académiques. Il avait pour condisciple un jeune homme plein d'avenir, sculpteur comme lui, et nommé Joseph Camberlain. En 1781, ces deux jeunes gens partirent ensemble pour Paris, afin d'y chercher des maîtres plus renommés et surtout afin d'y étudier les magnifiques modèles qui y abondent. A cette époque, on le sait, l'art avait beaucoup dégénéré et notre pauvre école ne comptait que quelques rares talents parmi une foule de médiocrités. Van Buscom choisit pour maître le sculpteur Duré et passa, avec grand fruit, plusieurs années dans son atelier. Revenu dans sa patrie, il y ouvrit une école où se formèrent plusieurs artistes de mérite, entre autres l'excellent sculpteur J. B. de Bay, depuis établi à Paris. Malheureusement, la révolution française vint le surprendre au milieu de ses travaux. Comme bien d'autres, il dut abandonner ses foyers et fuir sa ville natale, car les fureurs révolutionnaires ne respectaient pas même le talent. Après avoir erré quelque temps, sans domicile fixe, il alla s'établir à Alost où il devint directeur de l'Académie et où il mourut en 1831. Parmi les ouvrages de Van Buscom, on remarque le *Neptune* qui orne la fontaine de la place Saint-Pierre, à Malines, et la belle Chaire de vérité de l'église primaire d'Alost. Ad. Siret.

BUSCUM (*Pierre* **VAN**), écrivain ecclésiastique, né à Malines vers 1620, décédé à Gand le 28 novembre 1689. Issu d'une famille de condition médiocre, le jeune Van Buscum fut envoyé à Louvain, où il fit son cours de philosophie à la Pédagogie du Lis. A la promotion de la Faculté des Arts, qui eut lieu en 1640, il obtint la quatrième place sur cent quatre-vingt-onze concurrents. S'étant décidé à embrasser l'état ecclésiastique, il fut reçu au collége du Pape Adrien VI, et y demeura six ans pour s'appliquer à l'étude de la théologie. Après ce terme, il prit le grade de licencié en théologie, et fut nommé curé de Saint-Sauveur à Gand. Il devint pléban de Saint-Bavon, dans la même ville, le 23 juin 1651. En 1666, il fut pourvu d'un canonicat simple

et, deux années plus tard, d'un canonicat gradué dans la même cathédrale. Le 23 mars 1668, on lui conféra aussi la dignité de pénitencier du chapitre, dignité qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. On a de lui : 1° *Instructio ad tyronem theologum de methodo theologica octo regulis perstricta*. Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672 ; vol. in-12 de 34 pages; réimprimé in-4° sans indication de lieu d'impression ni d'imprimeur ; 13 pages. Cet opuscule, écrit sous l'influence des principes du jansénisme, suscita de grands embarras à son auteur, ainsi qu'à Ignace Gillemans, archiprêtre et censeur de livres, qui l'avait approuvé. L'évêque de Gand, Eugène-Albert D'Allamont, déclara, le 29 avril 1672, qu'en vertu de la Constitution d'Alexandre VII du 8 décembre 1661, l'auteur et le censeur avaient encouru la suspense de leur juridiction. Ils appelèrent de la sentence de l'évêque le 4 mai suivant. Le 14 juin, celui-ci porta un nouveau décret, dans lequel il flétrissait l'ouvrage de Van Buscum non-seulement pour les raisons exprimées dans le décret précédent, mais aussi parce qu'il contenait des propositions *scandaleuses et pernicieuses ;* il fit publier peu de temps après une défense de sa procédure, due à la plume d'un savant professeur de Louvain, Nicolas Du Bois. Cette défense est intitulée : *Justificatio processus Illust. ac Reverendissimi Domini Eugenii Alberti Gandensis episcopi in causa dominorum Ignatii Gillemans et Petri van Buscum, canonicorum et respective archipresbyteri et pœnitentiarii ecclesiæ Gandensis;* vol. in-4° de 54 pages. Les chanoines firent paraître de leur côté une apologie sous le titre de : *Motivum juris pro RR. admodum dominis Ignatio Gillemans et Petro van Buscum, S. T. LL,, appellantibus in causa pendente coram illust. ac reverend. D. episcopo Brugensi*, vol. in-4° de 54 pages. Il parut encore en faveur des chanoines une brochure intitulée : *Perspicua ac brevis defensio reverend. admodum dominorum Ignatii Gillemans et Petri van Buscum... adversus justificationem processus illustr. ac reverend. D. Eugenii Alberti Gandensis episcopi per A. A. A,, theologum Aleteopolitanum;* vol. in-4° de 7 pages. La mort de l'évêque de Gand, arrivée le 28 août 1673, assoupit la controverse en Belgique. Le 19 juin 1674, l'ouvrage de Van Buscum fut mis à l'index par la Cour de Rome avec les deux suivants, qui renferment la défense du premier. — 2. *Defensio Petri van Buscum S. T. L... adversus ea quæ P. Ægidius Estrix, Societate Jesu, Theologiæ Lovanii Professor, in libro a se edito Diatriba theologica, opponit Instructioni ad Tyronem Theologum*. Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672; vol. in-12 de 61 pages. — 3. *Instructio ad tyronem theologum de methodo theologica octo regulis perstricta ab insultis Jesuitæ Estrix cavillis vindicata*. Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672; vol. in-12. Réimprimé in-4°, sans indication de lieu d'impression, ni d'imprimeur; 29 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires littéraires*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17653. — Goyers, *Supplementum ad Bibliothecam Belgicam Joannis Francisci Foppens*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17667. — Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Bavon*, passim.

BUSENNIUS (*Antoine*), médecin du XVIe siècle, né à Bréda, sous le règne de Charles-Quint. Après avoir étudié les langues anciennes, il se rendit à Louvain pour s'y adonner à l'étude des sciences médicales. Il y prit le grade de licencié et se distingua de manière à appeler sur lui l'attention de l'autorité académique. Celle-ci le chargea, en 1548, de donner un cours de médecine; il expliqua à son auditoire les traités de Galien : *de temperamentis* et s'en acquitta de telle sorte que ses auditeurs le supplièrent de leur expliquer encore le livre *de inæquali temperie* du même auteur. Busennius se rendit à leurs vœux, Il ne put toutefois pas achever son cours parce qu'en 1550 il alla s'établir à Anvers. Le magistrat de la metropole commerciale de Belgique lui confia immédiatement les fonctions importantes de médecin pensionnaire de la cité. Busennius publia en 1553, à Anvers, des commentaires sur le traité du médecin de Pergame, intitulé : *de inæquali temperie*, in-12, qu'il dédia à Pierre Balsanus, docteur en droit. Dans la preface, l'auteur prouve la superiorite de la médecine grecque sur celle des Arabes et des

Arabistes, qui était très en vogue à cette époque et il tâche de remettre en vigueur la doctrine hippocratique. Après la publication de cet ouvrage, il n'est plus aucun fait, relatif à notre auteur qui soit venu à notre connaissance. C. Broeckx

BUSLEIDEN (*Égide* ou *Gilles*), seigneur de Ghiers et de Busleiden, conseiller d'État au XVe siècle. Issu d'une ancienne famille du Luxembourg, qui tirait son nom de celui d'une localité de ce pays, Busleiden ou Busleyden, située non loin de Bastogne et à une distance d'environ huit milles de la ville de Luxembourg, Égide remplit des emplois élevés, ceux de conseiller d'État et de trésorier sous le règne des derniers ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire; il fut fait chevalier par le premier et devint chambellan sous le second; il fut élevé au rang de chevalier aux éperons d'or (*eques auratus*) par l'empereur Frédéric III, le 5 janvier 1477. Après la mort du duc Charles, survenue dans la même année, il se signala par une grande énergie dans la défense du pays de Luxembourg où il avait reçu un commandement; il en prévint l'invasion, et il déploya beaucoup d'activité pour y pourvoir les places fortes de soldats, de vivres et de munitions. Ainsi assura-t-il à sa famille une grande considération sous le gouvernement de Maximilien; successeur de Frédéric, comme on le verra ci-après. Ses ascendants avaient exercé des droits seigneuriaux dans leur endroit natal depuis le XIIIe siècle (1232), et avaient obtenu le titre de chevalier. Mais la naissance et les services du conseiller Gilles Busleiden furent rehaussés bien davantage par la carrière publique de plusieurs de ses enfants. Il avait eu quatre fils de Jeanne de Musset : Gilles, François, Jérôme et Valérien. Le premier soutint son rang de chevalier dans la noblesse belge et remplit diverses charges dans la chambre des finances du roi d'Espagne; il épousa Adrienne de Gondeval, vicomtesse de Grimberghe, et laissa plusieurs descendants qui firent honneur à leur blason. Valérien mourut fort jeune, ne laissant qu'un fils. Mais la plus grande part de célébrité échut à François et à Jérôme Busleiden, dont les noms figureront dans les articles suivants; diplomates et dignitaires ecclésiastiques, ils appartiennent à cette école d'hommes intelligents et lettrés qui ont secondé habilement les vues politiques de nos souverains avant la révolution du XVIe siècle. Félix Nève.

Généalogie de la famille des Busleiden, tracée par Paquot dans ses *Fasti acad. Lovan.*, t. I, fol. 476 (Ms. de la Bibl. roy. de Belg.). — *Nobiliaire des Pays-Bas*, 1760, part. I, p. 10. — *Mémoire hist. et litter. sur le collège des Trois-Langues*, 1856, pp. 58-59, app. p. 575.

BUSLEIDEN (*François*), diplomate et prélat de la fin du XVe siècle, originaire du Luxembourg. Second fils du chevalier Égide ou Gilles Busleiden, il visita les universités de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, prit à Pérouse le grade de docteur en droit canonique et se forma ensuite à Rome à la pratique des affaires politiques et religieuses. Il se rendit apte, par la culture de son esprit, à remplir diverses fonctions où il répondit à la confiance des souverains de l'époque. Il fut appelé, sous le règne de l'empereur Maximilien, à la cour d'Autriche et devint le précepteur du fils de ce prince, Philippe le Beau. Doué d'un esprit habile, mais toujours porté à la conciliation, à l'apaisement des discordes entre les maisons régnantes, il avait acquis au plus haut point l'estime des hommes politiques de l'Empire, quand il fut promu, en 1498, à l'archevêché de Besançon. Il s'occupa activement de l'administration de son diocèse et fit des libéralités à des institutions religieuses de nos provinces où il avait obtenu auparavant diverses dignités, entre autres celles de prévôt de la cathédrale de Saint-Lambert à Liége et de l'église de Saint-Donat à Bruges; mais il fut tout à coup envoyé en Espagne avec une mission diplomatique, et c'est pendant ce voyage qu'il mourut à Tolède, le 15 septembre 1502, dans un âge peu avancé. C'était au moment même où la pourpre romaine lui était assurée par les suffrages des cardinaux, sous le règne d'Alexandre VI. On célébra son éloge sous plus d'une forme, en vers latins, et on rendit hommage aux éminentes qualités qui l'avaient porté au faîte des honneurs. Personne ne l'a mieux loué

qu'Érasme qui, dans son Panégyrique de Philippe le Beau, prononcé à Bruxelles en 1504 devant les États de Brabant, a comparé le rôle de l'habile précepteur de l'archiduc à celui des sages qui furent les amis des rois de l'antiquité, et a félicité la maison d'Autriche d'avoir joui de ses services. On lui faisait dire dans son épitaphe de la Chartreuse de Louvain :

Ad mea rex magnus lusit rudimenta Philippus.

Felix Nève.

Val. André, *Collegii trilinguis exordia ac progressus, etc.*, pp. 3-4 et pp. 51-55. — Erasmi, *Opera*, édit. Le Clerc, t. IV, 1705, in-fol., col. 528-529. — *Mémoire sur le collége des Trois Langues*, pp. 58-59. — Molanus, *Hermin Lovanienses*, *libri XIV*, p. 296.

BUSLEIDEN (*Jérôme*), **HIERONYMUS BUSLIDIUS**, écrivain latin et protecteur des lettres, conseiller d'État et dignitaire ecclésiastique, fondateur du collége des Trois-Langues, à Louvain, au commencement du XVIe siècle. Troisième fils de Gilles Busleiden et de Jeanne de Musset, il naquit à Arlon vers 1470, et il suivit les traces de son frère François qui s'était voué à de fortes études avant de se mettre au service de l'Église. Il avait montré un goût précoce pour les lettres, qui ne fit que se développer à Louvain, pendant ses cours de philosophie, de théologie et de droit. Il eut l'avantage de voyager en Italie dans sa jeunesse, et c'est à Bologne qu'il prit, vers 1498, le grade de docteur ès droits (J. U. Doctor). Sa carrière fut dès lors partagée entre deux vocations qui ne se contrarièrent pas l'une l'autre. De retour en Belgique vers l'an 1503, il jouit d'un grand crédit auprès de l'empereur Maximilien et de ses ministres; il fut bientôt appelé au conseil souverain de Brabant; il reçut tour à tour plusieurs titres ecclésiastiques qui lui assuraient des bénéfices, ceux de chanoine de Saint-Rombaut, à Malines, de Sainte-Waudru, à Mons, de Saint-Lambert, à Liége, celui de trésorier de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et de prévôt de Saint-Pierre, à Aire, en Artois (*præpositus Ariensis*); c'est ce dernier titre qu'il mit toutefois au-dessus de tous les autres. Homme d'une éducation distinguée, d'un esprit cultivé, versé dans les questions de droit public agitées alors dans les conseils des princes, Jérôme Busleiden était du nombre de ceux qui représentaient le mieux le souverain de leur pays dans le personnel d'une ambassade; il se rendit avec des missions diplomatiques de Maximilien dans plusieurs cours, à Rome auprès du pape Jules II, en France et en Angleterre au commencement du règne de François Ier et de Henri VIII. Mais le conseiller, le *sénateur*, comme on nommait les membres du grand Conseil, faisait place à l'érudit, à l'écrivain, dans les loisirs que lui laissaient ses correspondances et ses fonctions publiques. Ayant fixé sa résidence à Malines, Busleiden fit de sa demeure un musée fort riche en livres, en antiquités, en objets d'art, et c'est là qu'il reçut la visite de plusieurs savants étrangers, Thomas Morus, par exemple, qui rendirent hommage au savoir et au discernement du *dilettante*. Son hôtel était un bâtiment remarquable, qui a été affecté dans les derniers temps au mont-de-piété, et dont la façade gothique a été restaurée en 1862 aux frais de la commune de Malines, sous la direction de l'architecte Schadde. Il trouva moyen de satisfaire en même temps son vif amour des lettres classiques, en s'occupant de lectures dans les langues grecque et latine, et en composant lui-même grand nombre de pièces en vers et en prose, discours, inscriptions, épîtres, ayant trait à ses relations d'amitié dans le pays et à l'étranger. On a conservé un recueil assez complet de ses essais littéraires (*Carmina, epistolæ, orationes*), appartenant aujourd'hui aux manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles; peut-être sera-t-il donné à l'auteur de la présente notice de faire connaître un jour les pièces les plus remarquables de ce recueil qui justifient les nobles préoccupations de l'érudit. Le *sénateur* de Malines avait de fréquents rapports avec les maîtres de l'Université de Louvain, et il n'avait cessé en toute occasion d'exciter leur zèle pour la culture des belles-lettres lorsqu'elle se propageait du midi au nord de l'Europe à l'exemple de l'Italie. C'est sur eux qu'il comptait pour lui venir en aide dans ses généreux desseins de Mécène et de pro-

tecteur des études, suivant les ressources que ses différentes charges avaient accumulées entre ses mains. On en a pour preuve le testament qu'il prit soin de dicter à Malines avant de partir pour l'Espagne où il devait précéder, avec d'autres délégués de nos conseils, le jeune Charles-Quint, successeur du roi Ferdinand le Catholique. Jérôme Busleiden, atteint d'une violente pleurésie, mourut en route, à Bordeaux, le 27 août 1517, âgé d'environ quarante-sept ans. Mais ses intentions devaient recevoir un prompt accomplissement pour le progrès des hautes études en Belgique, comme pour le plus grand honneur de sa mémoire. Les hommes qu'il avait chargés d'exécuter son testament s'empressèrent d'appliquer à la fondation d'un collége à Louvain la meilleure partie de sa fortune qu'il avait destinée expressément à une institution de ce genre. Dès le mois d'octobre 1518, ils réalisèrent le vœu de Busleiden en ouvrant les cours qu'il avait désignés dans son testament, les trois leçons de latin, de grec et d'hébreu, qui se firent d'abord dans la maison des Augustins. Mais, en octobre 1520, ils inaugurèrent l'école spéciale qu'il avait voulu fonder, et la firent reconnaître comme établissement de l'Université sous le nom de Collége des Trois-Langues (*Collegium trilingue*) ou de Collége de Busleiden (*Collegium buslidianum*); ils trouvèrent un appui moral fort précieux dans les suffrages d'Érasme qui, ami et admirateur de Busleiden, encourageait les maîtres et les élèves et s'efforçait d'éclairer l'opinion publique; ils furent également secondés par le frère du fondateur de l'œuvre, Gilles Busleiden, membre de la chambre des finances royales, et trésorier de Sainte-Gudule, mort seulement en 1536. L'institution qui devança de quelques années la fondation du Collége de France inspirée par le même dessein (1530), surmonta l'opposition qui ne manqua pas de se produire tout d'abord, et elle rendit d'immenses services aux sciences et aux lettres pendant le XVIe siècle; restaurée après la crise qu'elle subit avec toutes les autres institutions universitaires à la fin de ce siècle, elle subsista, non sans utilité pour le maintien des bonnes études dans les deux siècles suivants, jusqu'à la suppression de l'Université même sous la domination française. Il ne reste aujourd'hui de l'œuvre de Jérôme Busleiden qu'un petit nombre de bourses, attribuées, par l'arrêté ministériel de l'an 1821, à des jeunes gens nés dans les localités du Luxembourg que le fondateur de l'ancien collége avait désignées dans son testament. En 1856, on a placé la statue de J. Busleiden, œuvre de M. Séverin van Aerschodt, entre celles de Thierry Martens et de Louis Vivès, dans la seconde série des statues historiques qui ornent la façade de l'hôtel de ville de Louvain. Félix Nève.

Valère André, *Fasti academici*, pp. 275-285. — Paquot, *Fasti academ. Lov.* (Ms.), 2 vol. fol. — V. André, *Collegii trilingui exordia ac progressus, etc.* Lovanii, 1614, petit in-4°. — Vernulæi, *Academia Lovan.*, éd 1667, p. 75 sq. — *Mémoire hist. et litt. sur le collége des Trois-Langues.* Bruxelles, 1856, chapitres II, III et IV, et parmi les pièces justificatives, les extraits du testament de Busleiden. — Molanus, *Rerum Lovan. libri XIV*, éd. de Ram, t. I, pp. 641-42.

BUSNOIS (*Antoine*) ou **DE BUSNE**, musicien du XVe siècle. On est dépourvu de renseignements sur la patrie de ce remarquable compositeur; d'après certaines versions, il serait originaire de la Picardie ou de l'Artois; d'après d'autres, la Flandre aurait le droit de le revendiquer comme un de ses enfants. Nous adoptons cette dernière opinion.

Messire Antoine Busnois entra au service de Charles le Téméraire au mois de décembre 1467, en qualité de chanteur; en octobre 1470, on le voit figurer comme demi-chapelain de la musique ducale; au mois de novembre suivant, le duc lui fit un don pour *aucuns agréables services* non désignés, probablement pour l'avoir aidé à écrire certains motets ou certaines chansons, dont Charles se faisait un passe-temps.

Busnois devait être en faveur à la cour et avoir obtenu la confiance du prince, car il l'accompagnait souvent, non-seulement dans ses voyages, mais même dans ses expéditions militaires. Il jouissait de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. D'après le chroniqueur Jean Molinet, son contemporain, il possédait entre autres une pré-

bende qui lui donnait le titre de doyen de Vorne; quelques biographes ont traduit erronément ce nom par celui de Furnes, et ont prétendu que notre compositeur était doyen de cette ville. Il est plus probable qu'il était doyen de Voorne ou Oostvoorne, en Zelande, où il y avait en effet un petit chapitre, dont la collation appartenait au duc, comme prince de l'endroit.

Le 4 mai 1473, il résigna à Maestricht la direction de la chapelle de Saint-Silvestre, au château de Mons, fonctions qu'il avait obtenues quelque temps auparavant. Après la mort de Charles le Téméraire, Busnois resta au service de sa fille Marie de Bourgogne; mais, d'après un biographe, les musiciens de cette princesse ayant été congédiés, l'habile compositeur s'adonna, dit-on, à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, la mort de Busnois paraît devoir être fixée entre le 26 octobre 1480 et le 2 février 1481, époque à laquelle son nom disparaît des listes de la chapelle ducale. — M. Fr. Fétis a trouvé dans un manuscrit, appartenant à Guilbert de Pixericourt, plusieurs chansons et motets à trois voix; il les a transcrits en notation moderne et mis en partition. M. Robert van Maldeghem a pareillement découvert six messes inédites et quatorze motets pour trois et quatre voix de ce remarquable musicien du xve siècle; il les a aussi mis en notation moderne et imprimé dans le journal *Cecile*. La chanson intitulée *O Dieu! quel mariage* est particulièrement remarquable, par la pureté de l'harmonie. Ne possédât-on que ce morceau, dit le célèbre directeur du Conservatoire de Bruxelles, on aurait la preuve que la réputation de Busnois ne fut pas usurpée. Les autres pièces retrouvées confirment le mérite de ce maître comme harmoniste. Il paraît qu'il avait écrit un traité de musique à l'usage de ses élèves, travail qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Le plus intéressant de ses manuscrits se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles et provient de la chapelle des anciens ducs de Bourgogne. *La Biographie universelle des Musiciens* apprécie d'une manière détaillée les diverses productions que nous devons à cet illustre compositeur belge.

Aug. Vander Meersch.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition.

BUSONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers, en 1525, mort en 1595. Voir Du Buisson (*Jean*).

BUSSELIUS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, étudia à l'Université de Louvain vers le commencement du xviie siècle, et y prit le grade de bachelier en théologie. Il devint, plus tard, curé à Exaerde (Waes). Pendant qu'il remplissait les fonctions pastorales, il publia, vers 1621, dans l'intérêt des pèlerins qui accouraient en foule à son église pour y vénérer deux crucifix miraculeux, l'ouvrage intitulé : *Crux rediviva. Kort verhael van den eersten oorspronck van de twee miraculeuse Crucifixen berustende in de vermaerde Prochie-Kercke van Onse Lieve Vrouwe, in de heerlyckhede van Exaerde...* Cet opuscule fut réimprimé plusieurs fois. En 1663, Adrien De Schaepdryver, curé d'Exaerde, en donna une édition augmentée. La cinquième édition de la *Crux rediviva*, publiée à Gand, en 1774 ou environ, chez Pierre Goesin et fils, forme un petit volume in-12 de 50 pages; elle fut tirée à douze cents exemplaires. Busselius mourut vers l'année 1634.

E.-H.-J. Reusens.

BUT (*Adrien* **DE**), historien. xve siècle. Voir De But (*Adrien*).

BUTKENS (*Christophe*), historien et généalogiste, fils de Joachim Butkens, conseiller du roi Philippe II et de Marguerite de Fumal, naquit à Anvers, en 1590. Il embrassa la vie monastique dans le prieuré de Saint-Sauveur, de l'ordre de Citeaux, à Anvers; reçu novice en 1617, il fit sa profession l'année suivante. Après y avoir occupé successivement les fonctions de sous-prieur, de directeur des novices et de proviseur, il fut élu, à l'unanimité des voix, coadjuteur avec future succession du prieur Vander Heyden, à la place de Philippe de Boncem, et confirmé par lettres patentes du 16 septembre 1628. Sa nomination de prieur porte la date du 28 octobre 1631.

Érudit et linguiste distingué, il possédait les langues latine, française, espagnole, italienne, et connaissait parfaitement l'histoire et les antiquités de la Belgique. Il avait fait, en outre, une étude spéciale de la généalogie des principales familles de son pays; aussi avait-on souvent recours à ses lumières pour élucider des questions généalogiques portées devant les tribunaux. Historien judicieux, il comprit bien vite la valeur des documents originaux et, quoique peu versé dans la paléographie, il y recourut largement, sans se contenter de consulter, comme les écrivains des époques antérieures, les récits des chroniqueurs. En relation avec les principaux savants de son époque, Butkens aida, dans ses recherches, Henriquez, qui séjourna longtemps au monastère de Saint-Sauveur, pour travailler à son histoire de l'ordre de Cîteaux et il fit pour lui la généalogie du B. Guillaume, insérée dans le *Menologium Cisterciense*.

Ses panégyristes le disent aussi très-profond en politique; sa correspondance trahit, en effet, des préoccupations de cette nature, mais rien de ce qu'on connaît de sa vie ne nous apprend qu'il ait été employé dans des missions diplomatiques. Les derniers temps de son existence nous prouvent avec quelle sollicitude il veillait aux intérêts de son prieuré. En 1648, il partit pour la Haye, afin d'y réclamer la rente due à son monastère pour les biens de la première fondation, qui avaient été confisqués par les États-Généraux. Ces biens, situés à Middelhernesse, comprenaient deux cent quatre-vingt-quatre mesures de terre et avaient été vendus pour la somme de trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf florins. Quoique la capitulation d'Anvers du 17 août 1585 et les stipulations de la trêve de douze ans eussent garanti qu'on restituerait aux communautés religieuses les biens non vendus ou qu'on paierait une rente sur le prix de ceux qui avaient été aliénés, cette rente n'avait jamais été acquittée. Butkens ne réussit pas dans ses démarches; après un séjour de deux ans et demi à la Haye, il y mourut, le 30 septembre 1650. Son corps fut rapporté à Anvers et enterré dans l'église du monastère de Saint-Sauveur.

Indépendamment de la *Genealogia B. Guilelmi, e familia dynastarum Montispessulani*, jointe ordinairement au *Menologium* de Henriquez, on lui doit encore la généalogie de Pierre Pots, fondateur du monastère de Saint-Sauveur, insérée dans la *Chorographia Brabantiæ* de Sanderus, et la carte armoriale de Hainaut, gravée en 1640 par Borrekens. Lefort, dans ses registres, cite encore de lui : *Recueil généalogique de plusieurs maisons d'ancienne noblesse*, amassé par Fr. Christophe Butkens, prélat de Saint-Sauveur, à Anvers, tiré sur de bons auteurs et preuves. Ce travail, comme beaucoup d'autres de ses manuscrits, n'a jamais été imprimé. Mais les deux principales publications de Butkens sont : *les Annales généalogiques de la maison de Lynden*, recueillies par Fr. Chr. Butkens, Anvers, 1626, et *les Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, dont le t. I, le seul édité par Butkens, parut à Anvers, en 1641. Le premier de ces deux ouvrages, fait à la demande de la famille de Lynden, est enrichi de nombreuses gravures; il est devenu rare, car la plupart des exemplaires en furent retenus. Dès son apparition, ce livre fut attaqué avec beaucoup de vivacité par des auteurs hollandais; quoique leurs critiques ne soient pas fondées, il est certain que le livre contient plusieurs documents apocryphes ou tronqués, fournis par la famille de Lynden, et que Butkens avait acceptés avec trop de légèreté. Mais il se plaint, dans une lettre adressée à Ricdtwyck, et qui nous a été conservée, qu'on ait attaqué sa bonne foi et il prie son ami de le disculper sur ce point; il ajoute qu'il s'apprêtait à faire des corrections à ce travail, mais que son grand ouvrage sur le Brabant ne lui laissait pas le temps de les publier.

Les Trophées du Brabant, ouvrage qui a fondé la réputation de Butkens, est un des meilleurs écrits publiés sur l'histoire du Brabant et sur la généalogie de ses principales familles. Cependant, sur ce dernier point, il ne faut encore le con-

sulter qu'avec une certaine réserve, surtout quand il s'agit des époques reculées. A l'histoire des duchés de Lotharingie et de Brabant, et celle de ses ducs, à la partie généalogique et aux preuves, l'auteur comptait ajouter une histoire des villes et terres du duché qui aurait formé le dixième livre de sa publication, mais qui n'a point été imprimée. Des trois volumes que devait avoir l'ouvrage, le premier seul a vu le jour du vivant de Butkens, une seconde édition parut en 1652, également en un volume; la troisième édition, qui est la plus connue, a été donnée par Jaerens, en 1724, et imprimée chez Van Lom, à la Haye, en deux volumes. L'éditeur y fit beaucoup d'additions et y joignit, en 1726, deux volumes, sous le titre de *Supplément aux Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant.* — Il ne faut pas confondre notre auteur avec Henri Butkens, dont les travaux généalogiques sont souvent cités; celui-ci fut d'abord prieur de l'abbaye d'Oudenbourg, et se retira ensuite à l'abbaye de Vlierbeeck.

Comte T. de Limburg-Stirum.

V. de Wind, *Bibliotheek der nederlandsche Geschiedschryvers*, p. 384. — De Visch, *Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis.* — Sanderus, *Brabantia illustrata. Cœnobiographia abbatiæ S. Salvatoris.* — Foppens, t. I, p 175 — Gorthals, *Archéologie des familles nobles*, article *Aspremont.* — Van Even, *Brabandsch Museum* p. 23. — Conseil privé, carton n° 1428 aux Archives du royaume.

BUTOR (*Baudouin*), romancier, florissait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, si il était né avant 1250. On n'a pu réussir, encore, à établir avec certitude son lieu de naissance; sa manière d'écrire ferait supposer qu'il était Flamand; il est plus problable pourtant qu'il était Hennuyer : en effet, dans la préface de son œuvre, parlant de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il dit : *mon très-noble seigneur et amé prince;* tandis qu'en parlant de Gui comte de Flandre et de Hugues de Chatillon, comte de Saint-Pol, il emploie simplement la qualification de « nobles princes. » Ses ouvrages ne furent pas composés avant 1292; ce qui résulte des lignes suivantes : « Il est scut, set on et est à savoir « que com il soit ensi ke li pluisor ont « oit et oent encores aucuns contes des- « rimés liqueil sont extrait des aventu- « res de Bretaigne, M'est il pris talens « Guion conte de Flandre et Marchis de « Namur, Huon de Chastillon, jadis « conte de Saint-Pol, et tant com a ore « conte de Blois. » Effectivement, ce fut en 1292 que celui-ci obtint le comté de Blois. Butor était clerc et dut jouir d'une assez bonne condition, si l'on en juge par le nombre et le rang de ses patrons. En effet, les trois princes que nous venons de nommer furent ses protecteurs. Ses mérites littéraires ne sont cependant pas grands; il s'est borné à traduire en prose des romans, c'est-à-dire, à défaire les poémes des autres, pour les vulgariser. Ces versions, il les faisait, comme il nous le raconte, sur l'ordre de ses trois Mécènes; ils ordonnaient à Butor *d'aucuns biaus contes traitier et metre en escrit et en retenance.* Il est probable que les romans de la *Table ronde* étaient chantés de mémoire en Flandre et en Hainaut, par les jongleurs et ménestrels voyageurs; les comtes Gui de Flandre et Jean d'Avesnes, voulant s'en délecter à leur aise, désiraient les posséder en manuscrit. C'est alors que Butor en fixa le fond et la pensée sur le papier ou le vélin, en prose romane du temps. Tout ce que l'on possède de lui se trouve inédit dans le manuscrit n° 7534-3-3 de la Bibliothèque impériale de Paris. Il est écrit sur vélin et d'une écriture du XIIIe siècle. Quelques-uns de ses travaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous; voici ceux que nous connaissons : 1° *Le Roumant de Constans.* — 2° *Les histoires de Dafinor et de Dorvant et de Pierchefier, liquel furent frère et fil au bon roi de Thailebordh.* — 3° *La vision de Butor, la nuit de la Purification en l'an* 1294. — 4° *Histoire de Libanus, roi de Bouvich.* Les trois derniers ouvrages, connus seulement par des fragments, paraissent être des suites ou des branches de *Constans.* Ce dernier roman n'est même pas terminé.

Aug. Vander Meersch.

Dinaux, *Trouvères de Flandre*, p. 100. *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 565. — Robert, *Fables inédites*, t. I, p. 129. — Serrure, Gl-, *Geschiedenis der Nederlandsche en fransche letterkunde*, p. 28.

BUYCK (*Jean*), amiral, né en Flandre au XIVe siècle. — En 1387, un grand

nombre de navires de la Rochelle, chargés de douze à treize mille tonneaux de vins de Saintonge et du Poitou, firent voile en destination pour la Flandre. Le chevalier Messire Jean Buyck, marin expérimenté, amiral du duc de Bourgogne, reçut la mission d'escorter cette flotte marchande, montée en grande partie par des Flamands et des Zélandais. Dans les premiers jours de mars, on se trouvait près de l'embouchure de la Tamise; on s'y croyait à l'abri de tout danger, lorsque apparut une flotte anglaise, qui avait croisé, pendant l'hiver, des côtes de Cornouailles aux côtes de Normandie, en épiant les navires français. Cette flotte était commandée par les comtes d'Arundel, de Nottingham, de Devonshire et l'évêque de Norwich, le fameux Henri Spencer.

Buyck avait souvent combattu les Anglais; il comprit aussitôt que les vaisseaux ennemis chercheraient à prendre le vent pour l'attaquer avant la nuit; en effet, levant l'ancre, ils firent voile vers lui. Quoique décidé à éviter le combat, il arma ses arbalétiers et ordonna en même temps au pilote de hâter la marche de la flotte, afin que préparée à repousser les Anglais, elle pût essayer de se dérober à leur poursuite. Il ne pouvait espérer de lutter avec quelque avantage contre une flotte formidable, armée en guerre, alors qu'il n'avait sous ses ordres que des vaisseaux marchands. Ceux-ci firent force voiles et, toujours poursuivis par leurs ennemis, ils mirent le cap sur l'Écluse, où ils comptaient se réfugier. Mais les Anglais n'étant nullement disposés à lâcher une si riche proie, un combat devin. inévitable. Buyck l'accepta avec intrépidité, tout en sachant combien la lutte était inégale, car la flotte anglaise se composait de gros vaisseaux, montés par un grand nombre d'archers et plus de cinq cents hommes d'armes. Calme au milieu du danger, Buyck ranima le moral des hommes placés sous ses ordres : « Que « craignez-vous de l'ennemi, leur dit-il, « ne le connaissons-nous pas depuis long- « temps pour l'avoir combattu et surtout « pour l'avoir vaincu en maintes occa- « sion? Ne vous rappelez-vous donc plus « que je vous ai mené souvent à la vic- « toire? Je suis toujours animé du même « courage; je n'ai pas dégénéré; vous me « verrez le même homme, le même chef; « il ne s'agit que d'avoir la même con- « fiance et de me soutenir avec la même « énergie. C'est en agissant ainsi que nous « pourrons tripler notre force pour combat- « tre un ennemi supérieur en nombre, et « courir la chance de le vaincre. Au reste, « que nous le voulions ou non, il est im- « possible d'éviter la lutte avant d'avoir « atteint le port. Puisqu'il le faut, combat- « tons donc en héros : ce n'est que dans « la victoire que nous pouvons trouver le « salut. »

A peine avait-il dit, que le comte d'Arundel les attaqua avec ses gros vaisseaux. L'équipage belge, électrisé par son chef, sentit qu'il ne pouvait fléchir étant commandé par un tel héros; tous firent leur devoir. La lutte devint terrible; la nuit seule sépara les combattants, après un massacre inouï et alors que des deux côtés plusieurs navires eussent été coulés bas. On laissa tomber l'ancre près de l'Écluse, car Buyck, tout en combattant, avait réussi à y arriver. Dès la pointe du jour, on fit des efforts pour entrer au havre du Zwyn, ce qui ne fut possible que pour les navires d'un petit tonnage; quant aux autres, ils durent recommencer la lutte. Buyck la soutint avec un courage héroïque, mais enfin, écrasé par le nombre, il fut vaincu, après avoir perdu plus de sept cents hommes, massacrés dans l'action ou jetés par dessus bord. Parmi les captifs se trouva l'amiral Buyck. Ce fut sur le sol britannique qu'il mourut quelques années plus tard.

Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Vossins, *Historische jaarboeken*, pp. 472-475. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, pp. 64-66. — Van Bruyssel, *Histoire de la marine*, t. II.

BUYDENS (*Jean-Antoine*), aumônier général, né à Malines, le 28 octobre 1760, mort à Gand, le 21 janvier 1838. Après avoir fait ses humanités chez les Pères de l'Oratoire, dans sa ville natale, où son père était notaire, il alla étudier la philosophie à Louvain, et y obtint la sixième place sur cent quatorze concurrents, à la

proclamation générale de 1780. Il s'appliqua dès lors à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre en 1786, il se rendit à Charenton, au couvent des Carmes réformés, dans l'intention de se vouer à la vie monastique; mais ne se sentant pas de vocation, il quitta cette maison, durant l'année du noviciat et reprit les études théologiques sous le docteur Vande Velde. Celui-ci eut pour son élève la plus grande estime, et lui en donna des preuves en le recommandant en 1789 à Mgr Brenart, évêque de Bruges, qui lui confia la chaire d'Écriture sainte de son séminaire. Les labeurs du professorat ne l'empêchèrent point de se préparer aux épreuves de la licence en théologie; il les subit avec distinction en 1791 et Pie VI le nomma chanoine du chapitre de Bruges. Lors de la tourmente révolutionnaire, il refusa de prêter le serment de haine à la royauté, et son nom se trouva inscrit sur la liste des condamnés à la déportation à Cayenne; il n'échappa aux poursuites, qu'en se tenant caché. Le 11 juillet 1799, il fut adjoint aux grands vicaires, et devint successivement examinateur synodal, doyen de Ghistelles, curé de Notre-Dame à Bruges.

En 1810, le doyenné de Bruges lui fut confié, ainsi que les fonctions de vicaire général du diocèse de Gand; c'est en cette qualité qu'on le trouve lors du départ de Mgr de Broglie pour la réunion des évêques en 1811. On sait que ce prélat fut emprisonné; le vicaire général, ayant aussi déplu au gouvernement impérial, reçut ordre d'aller résider à Bruges et de ne s'y occuper que de sa cure. Il refusa quelque temps de donner sa démission, mais à la fin, il se laissa intimider et signa, au commencement de décembre, l'acte de sa renonciation. Cette conduite fut desapprouvée par l'évêque; qui, lors du retour de sa captivité, laissa son ancien grand vicaire dans la position qu'il s'était faite. Cette indifférence froissa Buydens, qui manifesta bientôt son opposition. Mgr de Broglie, comme on l'a vu à l'article qui lui est consacré, se défiait du gouvernement néerlandais : Buydens lui accordait toute confiance; De Broglie blâmait le serment à prêter à la loi fondamentale et réprouvait l'œuvre constitutionnelle même; Buydens approuvait au contraire l'un et l'autre. Il n'en fallait pas plus pour en arriver à une rupture complète; aussi l'évêque donna-t-il le doyenné de Bruges à un autre, ne laissant à notre personnage que la cure de Notre-Dame.

Le gouvernement des Pays-Bas appréciant le zèle de Buydens, voulut l'en récompenser, en le nommant aumônier général de l'armée, avec un large traitement. De plus, désirant se l'attacher il lui laissa entrevoir qu'un titre d'évêque *in partibus* lui serait conféré. Si Buydens succomba à la tentation, il ne fut cependant pas séduit moralement. L'aumônier général conserva les principes catholiques puisés à l'Université de Louvain; il blâma ouvertement les fameux arrêtés de 1825 et s'opposa, en diverses circonstances, aux prétentions du gouvernement, notamment en 1826, lors de la bulle du Jubilé de Léon XII. Le gouvernement prétendait qu'aucun rescrit, aucune concession d'indulgences, ne pouvaient être publiés dans le pays, sans le visa du ministère. Les évêques refusèrent de recevoir cette bulle dans de telles conditions; Buydens suivit leur exemple. On employa d'abord les flatteries puis les menaces, mais ce fut en vain, l'aumônier général résista; il fut privé de son titre et de tous les avantages qui s'y rattachaient. Dès lors il quitta le monde et se retira au mont des Cats, aux frontières de France, s'enfermant dans une cellule au couvent des Pères de la Trappe; il y vécut dans la prière, à l'exception de quelques heures qu'il employait à la préparation des leçons de théologie que les religieux lui avaient demandées. Depuis il rentra en Belgique et se fixa à Malines, où il vécut également dans une retraite absolue. Assez souvent il faisait une absence de deux ou trois semaines, qu'il passait dans l'une ou l'autre maison religieuse, chez les PP. Rédemptoristes, les PP. de la Trappe à Westmael, ou chez les PP. de la Compagnie de Jésus. C'est lors d'une semblable visite qu'il mourut, à Gand au collége de Sainte-Barbe. Conformément aux désirs du défunt, son corps fut

transporté à l'abbaye des Trappistes de Westmael. Aug. Vander Meersch.

Kervyn, *Journal historique et littéraire*, t. IV, p. 552.

BUYENS (*Jacques*), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-Dominique, né à Moll, en Campine, vivait pendant la dernière moitié du XVIe siècle. On ne connaît guère des détails sur la vie de ce religieux. Il entra chez les Dominicains au couvent d'Anvers, y passa sa vie, et mourut le 12 juin 1604. Il enseigna pendant assez longtemps la théologie, et se distingua comme prédicateur. On a de lui les ouvrages suivants :

1° *Gheestelycke oeffeninghe om eenigheydt met Godt te cryghen*. Antwerpen en 'S Hertogenbosch. Ce titre est ainsi donné par Paquot. Goyers (*Suppl. Bibliothecæ Belgicæ J. Francisci Foppens*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 17607) cite un titre un peu différent du précédent, mais qui pourrait bien être le titre véritable. — 2° *Den costelycken Schadt des Broederschap van het H. Roosen-Kransken van de alderweerdichste Moeder Godts in de Predic-heeren Oorden inghestelt; door P. Jacobus Buyens van Mol, prefect van het H. Roosen-Kransken tot Antwerpen*. Antwerpen, Hieronymus Verdussen, 1600; vol. in-12. Réimprimé à Anvers, in-8°, chez le même imprimeur, en 1614, et, en 1605, chez Corneille Verschueren, en caractères gothiques; cet opuscule ne compte que 16 pages. — 3° Le P. Buyens prépara les matériaux pour une édition du traité de Jean Nider ou Nyder, intitulé : *De reformatione religiosorum*. Sa mort prématurée ne lui permit pas de mettre la dernière main à cet ouvrage, qui fut publié, en 1611, par le P. Boucquet. (Voyez ci-dessus la notice sur cet écrivain.) — 4° *Den Beginnenden mensch*, etc. Réimprimé à Louvain, chez J. Vander Haert (1743); vol. in-12 de 69 pages.

Le P. Buyens laissa en manuscrit :

1° Une *Vie du bienheureux Zegher*, écrite en latin et conservée à Lillers, en Artois, jusqu'à la révolution du siècle dernier. — 2° Les *Vies des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique en Angleterre, en Écosse, en Saxe et dans les Pays-Bas*. Cet ouvrage, rédigé en flamand, se trouvait autrefois dans la bibliothèque du couvent des Dominicains, à Anvers. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., III, p. 408. — De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 224.

BUYSTER (*Philippe*), sculpteur, né à Anvers, en 1595. Les mémoires inédits de l'Académie royale des beaux-arts de France nous fournissent, de cet artiste, une biographie assez détaillée qui a servi de guide aux écrivains plus modernes. Elle est de Guillet de Saint-Georges et commence par une erreur en faisant naître Buyster à Bruxelles. Cette erreur n'a pas été copiée par Mariette qui rend à notre sculpteur sa véritable patrie. Buyster apprit son art dans sa ville natale, chez Gillis van Paepenhoven, artiste resté obscur; celui-ci est peut-être un ascendant d'Alexandre, statuaire anversois qui florissait vers 1725. Guillet nous dit que Buyster se maria et que le désir de se perfectionner et d'améliorer sa fortune le conduisit à Paris, en 1635. Cette date paraît sujette à caution : Buyster aurait eu 40 ans et, à cet âge, il devait lui être devenu difficile « *de se former* ». Mariette, au contraire, nous dit que Buyster, établi à Paris, y fut reçu à la maîtrise en 1622, et il commença en 1631 à remplir les charges d'honneur. Ceci est plus probable.

Dans tous les cas, Philippe Buyster ne trouva pas à s'occuper suffisamment à Bruxelles ; il se sentait capable de briller sur une arène plus vaste, et il se détermina à se rendre à Paris. Les commencements furent, comme ils devaient l'être, à peu près ceux d'un ouvrier ; travaillant à droite et à gauche, dans les divers ateliers où on pouvait lui confier de l'ouvrage ; ce n'était pas là le chemin de la fortune rêvée ; mais, doué d'une nature courageuse et active, Buyster trouva moyen, en dehors des heures de son travail salarié, de produire quelques morceaux originaux pour les églises. Une *Annonciation* en pierre, pour celle des Jacobins, le fit connaître et lui procura d'autres commandes. Après son groupe en bois de l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, exécuté pour les Feuillants, il fut reçu dans la corporation des

maîtres sculpteurs, et, dès lors, il ne dut plus se mettre à la solde d'autrui. Son talent ne tarda pas à être apprécié, et, sa grande facilité aidant, il put suffire à de nombreuses commandes. Nous devons forcément suivre, d'après Guillet de Saint-Georges, l'ordre chronologique des travaux du maître, car ses travaux sont l'histoire de sa vie.

Il fit donc trois grandes figures de pierre pour la cour du séminaire de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain : *la Vierge et l'enfant*, *Saint Joseph* et *Saint Jean l'Évangéliste*, chacune placée dans une niche. Pour l'église des Quinze-Vingts, un groupe, *Saint Roch et un ange*, destiné à l'autel de la Vierge. Une *Vierge et l'enfant*, groupe en marbre de sept pieds de haut, pour l'église de Saint-Eustache.

Nous arrivons ici à l'époque décisive de la vie de Buyster : le comble fut mis à son succès par son association avec Sarrazin, le sculpteur du Louvre. Notre artiste travailla sur les dessins du directeur des travaux, travailla au grand pavillon, au-dessus de la porte principale, et y exécuta, pour la façade du côté de la cour, deux groupes de cariatides, ceux de droite, de quatorze pieds de hauteur, et la Renommée du même côté, au-dessus du fronton; plusieurs lions et des têtes de femme dans les tympans des croisées et des trophées à côté des croisées de l'attique; dans la frise, des enfants et des enroulements de festons; des têtes de satyres sur les clefs des arcades des croisées; enfin plusieurs chapitaux de colonnes corinthiennes et composites. Au grand Pavillon des Tuileries, faisant face au jardin, on voit de lui, au-dessus du fronton de l'attique, deux Renommées, les ornements du fronton et six grandes figures représentant des vertus morales.

Du moment où le roi employait le ciseau de Buyster, celui-ci devait être recherché par les plus grands seigneurs de la cour et par d'autres personnages de haut rang, parmi lesquels il faut citer le président Desmaisons, M. Bordier, fermier général, le surintendant des finances, De Bullion, etc. C'est pour ce dernier qu'il exécuta un de ses ouvrages les mieux réussis, un groupe fait d'un seul morceau de marbre dans lequel il sculpta une chèvre et deux enfants. C'était une œuvre étudiée avec soin, bien finie et appartenant à un genre dans lequel Buyster excella. En effet, parmi ses productions, ce sont les enfants, les génies, les amours qu'on doit le plus admirer. Buyster fut employé par le roi, non seulement au Louvre mais aussi à Versailles. Près de la fontaine d'Apollon, quatre grandes figures de pierre, exécutées en 1665, deux satyres et deux hamadryades; dans la cour, un Neptune avec un cheval marin; sur le péristyle, du côté de la grotte, Cérès et Bacchus, et près de la pyramide d'eau, un Faune, qui fut son dernier ouvrage pour le public. Mais à côté de ces travaux officiels, Buyster en achevait un grand nombre pour des couvents ou des églises. Les religieuses du Calvaire, les Carmélites lui firent des commandes; on voyait de ses travaux dans l'église du Sépulcre (1), à Saint-Nicolas des Champs, aux sœurs de la Visitation, aux religieuses Bernardines, à l'hôtel de Nevers, au Val-de-Grâce, fondé par Anne d'Autriche. Pour ce dernier monastère, c'est la reine-mère elle-même qui choisit Buyster pour y exécuter divers travaux importants, tout comme mademoiselle de Montpensier le fit pour les religieuses de la Visitation. Buyster exécuta plusieurs mausolées, entre autres à Bourges, puis le tombeau du président le Bailleul, à Soissy, enfin, son chef-d'œuvre, à l'église de Sainte-Geneviève du Mont, le magnifique mausolée du Cardinal de la Rochefoucauld, grand aumônier de France. Ce monument en marbre noir, porte la statue du cardinal, en marbre blanc, à genoux et revêtu d'un manteau à longue queue que soutient le génie de la douleur. Nous n'avons fait qu'une nomenclature rapide des principales œuvres de notre statuaire; nous en passons nécessairement beaucoup. On comprend que, malgré la longue carrière de Buyster, il ne pût accomplir seul de semblables travaux ; il avait de nombreux élèves dans son atelier et plusieurs bons sculpteurs français travaillèrent sur

(1) Ceux-ci exécutés sur ses dessins par M. le Vendre.

ses dessins comme il le fit à son tour d'après ceux de Sarrazin. Vers le temps où il travaillait pour M. Bordier, le fermier général, il arriva à notre statuaire une affaire mystérieuse qui ne fut jamais expliquée. « Il se vit, dit Guillet de Saint-Georges, embarrassé dans une affaire violente qui se passa dans le cours de la Reine, et qui, ajoute une biographie écrite au XVIIIe siècle, coûta la vie à un homme » Buyster fut poursuivi en justice et ne dut l'oubli de ce qui s'était passé qu'à l'ancienne amitié de M. Sarrazin qui obtint pour lui, auprès du cardinal de Richelieu, la protection et l'intercession du secrétaire d'État, Des Noyers, grand ami des arts et des artistes. Buyster ne fut sans doute point le principal coupable, mais cependant il dut jouer là un rôle qui ne fait pas trop son éloge.

On connaît les démêlés qui eurent lieu à cette époque entre la corporation des artistes et l'Académie. Buyster, qui avait occupé tous les grades dans la maîtrise, fut un de ceux qui applanirent les difficultés et qui firent en sorte, qu'en 1651, les deux corps ennemis se réconcilièrent et s'unirent. Le Brun, sans doute pour reconnaître les bons offices de Buyster à cette occasion, se démit en sa faveur de ses fonctions d'ancien ou de professeur ; trois autres membres de la maîtrise reçurent également le titre d'anciens, ainsi qu'il en avait été convenu dans la transaction. Malheureusement les vieilles discordes reparurent ; la bonne harmonie ne dura pas longtemps ; et, cette fois, Buyster soutint les prétentions de la maîtrise contre l'Académie ; il refusa si obstinément de reconnaître l'autorité de celle-ci qu'il en fut exclu et destitué de sa qualité d'ancien par un arrêt rendu le 2 janvier 1655. Il fallut huit ans à Buyster pour revenir à des idées plus conciliantes ; enfin, en mai 1663, il rentra à l'Académie et deux ans plus tard il donna son morceau de réception, un *Satyre* en terre cuite. Buyster avait obtenu le titre de sculpteur ordinaire du roi et c'est sous ce nom qu'il est désigné dans l'acte ou le devis pour le monument du cardinal de la Rochefoucauld ; il avait un logement au Louvre, faveur qui n'était accordée qu'aux artistes de premier rang.

Après le *Faune* de Versailles, Buyster songea à se retirer. Du fruit de son travail, il avait acquis une propriété aux Porcherons, au delà du faubourg Montmartre ; c'est là qu'il alla jouir enfin d'un peu de repos ; cependant, malgré son grand âge et quoiqu'il n'acceptât plus de commandes, il ne sut jamais rester oisif. Il travailla volontairement pour l'église de Notre-Dame de Lorette qu'il voulait embellir et où il voulait être enterré. Quand ces travaux furent achevés, il en commença un d'une toute autre nature et dont l'idée annonce au moins un esprit original, sinon très-philosophique. Buyster résolut de sculpter lui-même son tombeau. Il se mit à l'œuvre et ne se pressa point ; sa main octogénaire ne trembla pas trop en taillant le froid lit de pierre où il devait dormir un jour. Pendant sept années, il s'appliqua à sculpter cette œuvre qui trahit sans doute l'âge de son auteur, mais où son propre portrait, de forme ovale, supporté par une console élevée sur un piédestal, est encore bien travaillé et très-ressemblant. Le tombeau porte deux inscriptions, une latine et une française ; les vertus du peintre y sont célébrées bien que l'on prétend qu'il en soit lui-même l'auteur. L'originalité d'esprit qui a conçu l'idée du monument peut fort bien avoir complété son œuvre en y inscrivant l'épitaphe. Celle-ci mentionne encore un service perpétuel fondé par Buyster, un autre service pour sa femme, et tous deux accompagnés d'une distribution de *cent sous* faite aux pauvres. Buyster mourut le 15 mars 1688, après avoir atteint sa quatre-vingt-treizième année. Ad. Siret.

BUZEN (*Gérard*), professeur, médecin, né à Zichen, en 1751, mort le 26 décembre 1841. Voir BUESEN (*Gérard*).

BUZEN (*Gérard-Servais*), homme de guerre, né le 22 septembre 1784, à Schyndel (Brabant septentrional), mort à Bruxelles, le 5 février 1842. Buzen entra volontairement au service dans le 13e régiment de chasseurs à cheval, le 21 mars 1803. Blessé et fait prisonnier par les Prussiens après la bataille d'Iéna en

1806, il fut transféré en Pologne d'où il parvint à s'évader. A Vienne, où il se rendit, il fut, pendant près de deux ans, employé comme secrétaire du colonel d'état-major de La Roche. Il rentra alors au service dans les lanciers de la garde impériale (1810), passa maréchal des logis dans le troisième régiment (1812), puis maréchal des logis chef dans le premier régiment de la même arme. Buzen obtint le brevet de lieutenant dans le septième régiment de lanciers et assista à la bataille de Leipzig. Admis, à la chute de l'empire, dans le huitième régiment de hussards des Pays-Bas (2 décembre 1814), il fut nommé capitaine (1815), et bientôt après, attaché en qualité d'aide-de-camp au général baron Duvivier; il resta dans cette position jusqu'en 1830. Lors de la révolution de la Belgique, Buzen se dévoua complétement à la cause de l'indépendance nationale et fut nommé lieutenant colonel commandant supérieur de Mons dès le 29 septembre 1830. Bientôt après, le 25 novembre, il fut appelé au commandement provincial du grand-duché de Luxembourg; l'année suivante, il passa au commandement de la province d'Anvers et fut revêtu du commandement supérieur de cette forteresse, mise en état de siége (23 octobre). Par son énergie et par sa prudence, le colonel Buzen rendit de grands services dans l'exercice de ce commandement important et sut préserver la ville des désastres dont elle était menacée par la présence des troupes hollandaises dans la citadelle. Il obtint le grade de général le 7 janvier 1833, passa, l'année suivante, au gouvernement de la capitale et de la province du Brabant, puis enfin fut appelé dans les conseils du roi en avril 1840. Le général Buzen dirigea l'administration de la guerre pendant deux années avec une grande intégrité. Poursuivi par la malveillance et l'envie de quelques ennemis, il se laissa aller à un acte de désespoir qui mit fin à ses jours. Il était officier de l'ordre de Léopold, et avait été élu membre de la Chambre des représentants, en 1842, par l'arrondissement de Louvain. Général Guillaume.

Archives de la guerre. — Papiers de famille.

BYL (*Édouard*) ou **BILIUS**, poëte flamand, né à Anvers en 1605, mort dans la même ville, le 5 avril 1669. Entré, à l'âge de vingt ans, dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de sa ville natale, il fit sa profession solennelle le 21 septembre 1626, et remplit, pendant plusieurs années, l'office de directeur du chœur. Byl cultiva, non sans quelques succès, la littérature et la poésie flamandes. On lui doit les ouvrages suivantes :

1° *Legende der levens ende gedenckweerdige daeden van de voornaemste heylighe, salige ende lofweerdighe maeghden ende weduwen, susters van de derde orden der penitentie van den H. Dominicus.* Antwerpen, Cornelius Woons, 1661; vol. in-4° de 476 pages. — 2° *Blyde boodschap van den engel Gabriel ghedaen aen Maria, poetischer wyse beschreven.* Antwerpen, 1662; vol. in-8°. — 3° Paquot et Quétif attribuent à Bilius un *poëme flamand sur la Nativité de Notre-Seigneur*, imprimé à Anvers, en 1668, chez Jacques Mesens; vol. in-12. — 4° Bilius traduisit du latin en flamand l'ouvrage du P. Choquet, intitulé : *Viscera materna Deiparæ in ordinem Prædicatorum.* Cette traduction parut à Louvain, en 1638, chez Evrard De Witte; vol. in-12. E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 240. — Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*. II, p. 628. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ* (Ms. n° 17607 de la Bibliothèque royale). — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol, I°, p. 126.

BYL (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Louvain, vers la fin du XVe siècle, mort en 1540. Voir Bylkens (*Jean*).

BYLKENS (*Jean*), franciscain, né à Louvain, vers la fin du XVe siècle, décédé à Malines le 2 novembre 1540. Il remplit successivement dans divers couvents la charge de gardien, et il fut nommé, à l'unanimité des suffrages, premier provincial de la Basse-Allemagne, lorsqu'en 1529 cette province fut séparée de celle de Cologne, au chapitre célébré à Dorstren ou Durstum. Il a composé deux excellents opuscules ; l'un intitulé : *De curis et anxietatibus guardianorum*, où il expose les soucis et les causes d'inquiétudes propres aux supérieurs religieux ; l'autre : *De ruina observantiæ*, traite du relâchement dans l'observance religieuse. Les manuscrits de ces opuscules étaient

autrefois conservés au couvent des Récollets, à Bruxelles. E.-H.-J. Reusens.

Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. III, p. 185. — Paquot, *Materiaux pour l'hist. lit.*, manuscrit de la Biblioth. royale, n° 17630, p. 7119.

BYNS (*Anna*), femme poète, du XVIe siècle, née vers la fin du siècle précédent, probablement à Anvers.

A en croire la plupart de ses biographes, son apparition dans le monde littéraire daterait de 1520, l'année même où le frère mineur Nicolas Peeters publiait ses sermons si fortement empreints de l'esprit de la réforme. La première édition des poésies d'Anna Byns date de 1528; elle reçut un accueil si favorable du public, qu'au bout de quelques mois il en parut une traduction latine composée par Eligius Eucharius, écolâtre à Gand, un des princes de la poésie latine à cette époque. Cette première édition est intitulée : *Dit is een scoon ende suverlyc boecsken, inhoudende veel scoone constige Refereinen, vol Scrifturen ende doctrinen van diverche materien na utwisen der regelen, als hier in register navolgen, seer wel gemaect van de eersame ende engeniose maecht, Anna Biins, subtilic en retorijclic, refuterende in de warachticheijd alle dese dolingen ende grote chusyen comende wt de vermaledide luterice te De welcke niet alleene van allen doctoren ende universiteijten, maer ooc vander Keyserlycke Maiesteyt rechtverdelyc gecondemneert is. Tantwerpen, Jacob van Liesvelt, M.CCCCC.XXVIII, den IX dach in oostmaent.*

Ce recueil de poésies fut réimprimé en 1543, à Anvers, chez Martin Nuyts, et, en 1564, dans la même ville, par Jean van Ghelen; mais, dès 1548, il avait été augmenté d'une seconde partie. Les éditions postérieures contiennent une troisième partie, plus volumineuse, à elle seule, que les deux premières réunies. La dernière édition vit le jour en 1668, sous le titre de *Schoone Refereynen, Schriftueren ende leeringhen teghen alle ketteryen*. Antw. by Godgaf-Verhulst, 1668, in-12, 76, 91 et 226 pp.

Les poésies contenues dans les trois livres des *Refereinen* constituent, pour la plupart, une protestation ardente contre le mouvement général du siècle. On croirait entendre le cri de détresse d'une âme pieuse arrachée, violemment, de ses rêveries par la voix vibrante de Luther. Le fougueux réformateur y est traité avec une véhémence qui ne le cède en rien à ses propres invectives contre Rome. Toutes les misères de la société : la peste, la guerre, le luxe effréné, la licence des femmes, tous les maux enfin sont attribués au bouleversement causé par le moine de Wittemberg. Si l'Église voit ses adeptes déserter l'autel, ses vierges abandonner leurs cellules pour se livrer aux joies mondaines; si le souvenir de l'héroïsme des martyrs s'efface de la mémoire des hommes, si les mystères les plus sacrés provoquent les risées de la multitude, c'est Luther qui a déchaîné toutes ces erreurs; jamais l'Église n'a vu éclore un enfant aussi satanique que le moine apostat!

Toute cette virulence se dégage en un style correct, harmonieux et poétique. Anna Byns reste supérieure aux autres poëtes de son temps, par l'expression, la verve, la pureté de la langue, si fortement altérée pourtant depuis la domination de la maison de Bourgogne. Le caractère dominant de ses écrits lui suscita beaucoup d'inimitié même de la part de ses proches; elle s'en consola assez facilement, comme on le voit dans le refrain : *Is God met my, wie sal my schaden?* où elle dit entre autres :

Vervolghen my myn naeste, tzyn doude gewenten,
't en is van gisteren niet of van heden ;
Want van mynder ieucht zy noyt anders en deden
Danse altyt quaet van my hebben gesproken.

C'était, sans doute, à cause de ces tracasseries qu'elle avait pris pour devise les mots : *Meer suers dan soets* (plus d'amertume que de douceur).

Le ton austère, bien qu'il domine dans ses vers, n'y règne pas exclusivement. Byns est cruelle comme un inquisiteur contre les sectaires; mais, quand elle n'est pas animée de ce sentiment vengeur, elle devient douce, aimante et rêveuse ; pour s'en convaincre, il suffit de lire le recueil intitulé : Le Rossignol spirituel, ouvrage formé de cinquante poëmes extraits de ses œuvres complètes. Ce recueil fut,

probablement, publié pour la première fois dans la seconde moitié du XVIe siècle, quoiqu'on n'en connaisse qu'une seule édition de date postérieure, et portant pour titre : *Den gheestelycken Nachtegael, oft diversche Refereynen vande welvermaerde maghet Anna Byns, eertyts van haer wtghegheven tot profyt ende stichtinghe van alle menschen nu tot behoeft der jonckheydt oversien ende verbetert.* T'Antwerpen, by Hieronymus Verdussen, in de Cammerstrate, *in den Rooden Leeuw* 1623, in-12, 88 pages.

On possède très-peu de renseignements sur la vie d'Anna Byns. On ne connaît ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. Comme nous l'avons dit, il est admis qu'elle se serait fait connaître dès l'année 1520; mais l'on n'en possède aucune preuve. La seule pièce de vers du premier recueil revêtue d'une date porte celle du 21 novembre 1523; une autre, insérée dans le second recueil, est écrite à l'occasion du nouvel an (*Nieuwjaerwensch*) de 1532; enfin, dans le troisième livre se trouve un poëme signé du 14 octobre 1529. Quant aux poésies considérées comme ayant été écrites par Anna Byns aux derniers jours de sa vie, plusieurs font naître des incertitudes sur l'année précise de sa mort. Un poëme, inséré dans le troisième livre, parle de l'incrédulité datant de vingt-cinq ans : « *Wat isser over vyfentwintich iaer herwaerts ongheloofs gesaeyt!* » L'interprétation de ces paroles ne permet certes pas de reculer dans le passé au delà de l'année où Luther arracha les letttres d'indulgence (1517); il est même probable que l'expression employée s'attache exclusivement à des faits d'hérésie survenus dans les Pays-Bas. On ne connaît guère de livre flamand antérieur à 1520 qui traite du mouvement soulevé par Luther; le premier placard contre les sectaires fut publié en 1521, la première exécution eut lieu à Bruxelles en 1523. Si les paroles citées devaient s'appliquer au grand réformateur, elles auraient donc été écrites en 1542, deux ans après la date présumée du décès d'Anna Byns; si l'auteur avait en vue des faits appartenant exclusivement au mouvement religieux dans les Pays-Bas, le poëme dans lequel se trouvent ces vers daterait au moins de 1546. Enfin ailleurs il est fait mention des événements de Munster (1544). On peut en conclure que Anna Byns a vécu au delà du terme qu'on lui assigne communément, car les pièces précitées portent trop évidemment le caractère de son style pour qu'on doute sérieusement de leur authenticité. Il est néanmoins possible que tout n'y soit pas d'elle, surtout dans le troisième livre; son nom, plus retentissant encore après sa mort, lui aura fait attribuer maint poëme se rapprochant plus ou moins de sa manière. Il devait être facile à un éditeur de faire accroire qu'une chance favorable venait de faire tomber dans ses mains des morceaux inédits. Le cinquante et unième poëme du *Nachtegael*, écrit en vers alexandrins, est d'une facture de beaucoup postérieure à notre poëte; a-t-elle même jamais connu les vers de cette mesure? On est allé jusqu'à rattacher le nom de l'auteur à des Refrains insérés dans le recueil de 1529 et portant les dates de 1579 et 1580.

J'avais émis ailleurs (*De Eendragt*) l'opinion que Anna Byns pourrait être aussi l'auteur anonyme du remarquable livre ascétique *Die Evangelische Peerle*. J'étais dans l'erreur : l'auteur anonyme, mort en 1540, était, selon l'éditeur, d'extraction noble; Anna Byns, au contraire, sortait de la classe plébéienne.

F. Snellaert.

Sweertius, *Athen. Belg.*, p. 129. — Foppens, *Bibl. belg.*, I, 63.—Paquot, *Mémoires*, t. 5, p. 406. — Devries, *Geschiedenis der nederl. letterkunde*, 2e uitg. — Ypey, *Geschiedenis der nederl. taal*, I, 402. — Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taal-en letterkunde*. I, 222, volg. — Witsen Geysbeek, *Anthologisch critisch woordenboek*. — Snellaert, *Verhandeling over de nederlandsche dichtkunst in België, etc.* — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der nederl. letterkunde*, 4e dr., bl. 86. — Alberdingk Thym, *Gedichten uit de verschillende tydperken der Noord-en Zuidnederlandsche literatuur*, I, 160, *De Eendragt*, 6e jaergang, bl. 62. — *Politieke balladen, Refereinen enz. uitgegeven door de Vlaemsche Bibliophilen.*

BYRSÆUS (*François*), né à Limbourg, au XVIIe siècle, a écrit un ouvrage intitulé *Dialecticarum Præceptionum libri II* (*Coloniæ, Quentelii hæredes*, 1665, in-8o). Les biographes n'indiquent ni la date de sa naissance, ni l'époque de sa

mort. Ils se bornent à dire qu'il mourut directeur de l'école latine de Nymègue. Son véritable nom, qu'il avait capricieusement traduit en latin, selon l'usage des savants de son temps, nous est aujourd'hui inconnu.

J.-J. Thonissen.

Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

C

CABILLIAU

CABILLIAU (*Baudouin*), poëte latin, né à Ypres le 10 novembre 1568, mort à Anvers le 13 novembre 1652. Il paraît, au dire de Goethals, qu'il n'appartenait pas à la noble famille de ce nom. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1592, et s'engagea dans l'ordre le 22 juillet 1611, par la profession des quatre vœux. Après avoir pendant cinq ans régenté les humanités et pendant quinze ans exercé la charge de préfet des basses classes, il devint missionnaire à la campagne. A ces travaux ses supérieurs joignirent l'emploi de recteur du collége de Cassel, dont l'érection fut en partie due à ses soins. Ces fonctions n'empêchèrent pas le père Cabilliau de s'adonner à l'étude de plusieurs sciences ; il fit des recueils historiques considérables, mais s'attacha surtout à la poésie, pour laquelle il avait de l'aptitude. Il a donné au public plusieurs poésies latines dont la liste se trouve dans De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome I, et qui traitent la plupart de sujets de piété. Il y a beaucoup de sel, d'invention, de naïveté et d'élégance dans les poésies du père Cabilliau. J.-J.-J. Vereecke.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. II. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 116. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 151.

CABILLIAU (*Georges*), chroniqueur, né à Audenarde. XVIe siècle. Moine de l'abbaye d'Oudenbourg, de l'ordre des Bénédictins, de 1569 à 1577, il s'occupa de l'histoire de cette ville et de celle des abbés qui ont gouverné le célèbre monastère ; son œuvre, intitulée : *Historia urbis et abbatum Aldenburgensium*, se conservait en manuscrit dans la communauté ; Sanderus en parle comme l'ayant vue, mais elle n'est pas parvenue jusqu'à nous. Il ne faut pas confondre cette chronique avec une autre, d'une écriture beaucoup plus ancienne, dont l'auteur est resté inconnu ; celle-ci a été publiée par les soins de l'évêque J.-B. Malou, sous le titre de *Chronicon monasterii Aldenburgensis* et le savant éditeur constate qu'il lui a été impossible de découvrir les écrits de Georges Cabilliau. « Peut-être, dit-il, « ont-ils passé en Angleterre avec tant « d'autres monuments précieux ; peut-« être sont-ils ensevelis dans les archives « encore inexplorées ; peut-être ont-ils « péri dans la tourmente révolution-« naire. » Quoi qu'il en soit, cette chronique, jusqu'ici introuvable et rédigée d'après les archives du monastère, eût sans doute offert un vif intérêt ; elle commençait par l'origine de la ville d'Oudenbourg et se continuait, d'âge en âge, jusqu'en 1577, qui est sans doute l'année de la mort du laborieux bénédictin.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 259. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 270. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 332. — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 318. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XV, p. 275.

CABILLIAU (*Jacques*), seigneur de Mulhem, homme de guerre, mort en

1584. Il était fils de Jacques Cabilliau, de Gand, et de Marguerite de Rulyn ou Reuling. Il rendit de grands services à la cause des Provinces-Unies, lors des troubles religieux et politiques du XVIe siècle, en se rangeant, dès le commencement, sous les drapeaux de la liberté. Partisan zélé de la Réforme, il se joignit bientôt aux Gueux de mer avec lesquels il se trouva à La Brielle. La ville d'Enkhuizen s'étant prononcée pour le prince d'Orange, Cabilliau y fut envoyé avec d'autres chefs ; c'est de là qu'il vint à Medenblick avec ses troupes afin de se rendre maître du château où s'étaient réfugiés les partisans de l'Espagne. La prise de cette place présentait de grandes difficultés; après diverses tentatives infructueuses, Cabilliau parvint cependant à s'en emparer au moyen d'un stratagème alors fort en usage : il fit placer devant les canons ennemis les femmes et les enfants des fugitifs, afin d'empêcher la garnison de faire feu. En récompense de ce fait d'armes, le prince d'Orange le nomma gouverneur de la ville. C'est à lui qu'on doit pareillement l'occupation de Hoorn. Il y courut les plus grands dangers, le 16 novembre 1572. Un jeune habitant de cette ville ayant escaladé les remparts, Cabilliau le fit incarcérer sous prétexte qu'il s'était rendu coupable d'un crime capital, Medenblick étant ville frontière et de mer. Les bourgeois prirent fait et cause pour le prisonnier ; une révolte éclata ; elle devint telle que le peuple désarma une partie de la troupe et mit en fuite un grand nombre de soldats. Cabilliau, pour sa sûreté personnelle et celle des hommes qui lui restaient, dut s'enfermer dans le fort ; mais les habitants en exigèrent l'évacuation et prétendirent l'occuper eux-mêmes. A peine y furent-ils entrés qu'ils enfoncèrent la porte de la chambre du commandant et s'emparèrent de tout ce qu'elle contenait. Le tumulte était à son comble, quand arrivèrent heureusement deux commissaires du prince, qui réussirent à calmer les révoltés. On promit, de part et d'autre, d'éviter dorénavant tout conflit et de maintenir la concorde entre la garnison et les habitants.

En 1573, après la prise de Harlem, Cabilliau devint commandant d'Alkmar ; il réunit un corps de troupes et il mit garnison à Egmond et à Heilo, pour la sûreté de la place. Quand l'ennemi se présenta pour attaquer Alkmar, Cabilliau crut nécessaire d'y entrer, mais la régence et une partie de la population s'y opposèrent. On prétendit follement qu'il devait réclamer des renforts afin de chasser les Espagnols. Cependant, il s'approcha de la place, voulant s'assurer si, en cas de besoin, il pourrait y trouver un refuge avec ses gens d'armes. L'administration communale se trouvant précisément en séance, il lui demanda l'autorisation d'entrer avec ses troupes dans les murs ; on se montra d'abord peu disposé à le recevoir ; mais on finit par jurer qu'on voulait vivre et mourir avec le prince et il chassa aussitôt les avant-postes espagnols.

Il eut aussi occasion de se distinguer lors du siége d'Alkmar. La place se trouvait étroitement investie par des forces supérieures ; quelques-uns de ses officiers croyant la résistance impossible, proposèrent de s'emparer de toutes les richesses, et, munis de ce butin, d'abandonner la ville. Cabilliau s'opposa énergiquement à ce projet, déclara qu'il aimerait mieux s'ensevelir sous les cendres que de renoncer à la défense dont il était chargé, et, quoique malade, il se fit porter sur les remparts. Par son intrépidité, sa persévérance et surtout par l'aménité de son caractère, il sut gagner le cœur de ses soldats et la haute estime de tous les habitants, qui lui durent, en grande partie, leur délivrance.

Il paraît être retourné dans son pays natal, car on le trouve bougmestre d'Audenarde, en 1582, quand cette ville tomba au pouvoir du duc de Parme. Le 7 août 1583, il vint à Gand avec sa cavalerie et y mourut. Quelques auteurs prétendent pourtant qu'il finit sa carrière à Alkmar. Aug. Vander Meersch.

De Kempenaere, *Vlaemsche Kronyk*, p. 300, 340, et 341. — Bor, *Nederlandsche oorlogen*, t. VI, p. 565, 574, 577 et 597. — Van Meteren, *Nederlandsche historie*, t. II, p. 65, 18. — Van Groningen, *Geschiedenis der Watergeuzen*, p. 185. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

CABILLIAU (*Philippe*), chevalier, homme de guerre du XVIe siècle, né à Ypres vers 1556 et tué devant Nieuport en 1600. Il descendait de la noble famille de ce nom, originaire d'Audenarde, dont deux branches s'établirent à Ypres et à Gand et une troisième en Hollande. Quatrième fils de François Cabilliau, seigneur de Mulhem, qui avait épousé en 1550, Agnès de Saint-Genoist; il portait de sinople à trois cabilliaux d'argent contrepassant sur un gril de même. Très-jeune encore il se rangea sous les drapeaux de l'Espagne, et comme il était d'un caractère bouillant, il perdit sa compagnie pour avoir occis en duel certain capitaine Templeur. Pendant la campagne de Flandre de 1600, il fut donc réduit à combattre comme simple cavalier volontaire sous l'archiduc Albert, contre l'armée des Provinces-Unies commandée par Maurice de Nassau, et c'est ainsi qu'à la mémorable bataille de Nieuport, donnée le 2 juillet de cette année, il trouva l'occasion de se distinguer. Francesco Mendoza, amiral d'Arragon et lieutenant de l'archiduc, ayant été fait prisonnier, Albert se trouva, vers la fin de la bataille, entouré d'ennemis; il eut son cheval tué sous lui et il reçut dans la mêlée un coup de hallebarde au-dessous de l'oreille droite. Dans cette terrible extrémité, le chevalier Cabilliau s'élança au devant de lui, le pistolet et l'épée aux poings, écarta avec impétuosité les ennemis et ne tomba qu'après en avoir renversé six. Grâce à cette diversion, les gardes d'Albert eurent le temps d'arriver à son secours et de l'arracher du champ de bataille. Ce prince, blessé, se fit désarmer, changea de cheval et se retira vers Bruges. Sans l'intrépidité de notre personnage, il eût infailliblement été fait prisonnier comme Mendoza, et eût peut être perdu la vie.

Les pinceaux de Moritz et d'Odevaere en 1820 et celui de De Keyser en 1844, ont perpétué le souvenir de ce mémorable événement historique; aucun de ces tableaux cependant ne représente la bataille au moment où l'archiduc est blessé.

J.-J.-J. Vereecke.

Van Meteren — A. J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Ch. D...., *Histoire d'Albert et Isabelle*. — *Gedenkweerdige tydstippen van de algemeene geschiedenissen der Nederlanden*, Anonyme, Courtrai, 1831. — J.-J.-J. Vereecke, *Histoire militaire de la ville d'Ypres*. — *Généalogie de la famille Cabilliau*.

CABOOTER (*Arnold* **DE**), médecin, poëte. Bruges. Voir DE CABOOTER (*Arnold*).

CADDODER (*Jean*), chef d'émeute du XVIIe siècle, dont le nom est resté populaire à Malines et dans les environs, né à Wavre-Sainte-Catherine. Il y était cultivateur, lorsque les Lorrains, cantonnés autour de Malines, se livraient à des déprédations et à des actes de violence. Caddoder, exaspéré, souleva les habitants de son village et des communes voisines; ayant ainsi réuni une troupe de volontaires, il se mit à leur tête et se dirigea vers la ville, le 3 mars 1648. La colonne fut attaquée et défaite entièrement par un régiment d'infanterie, sous les ordres du colonel baron de Clinchamps. Le combat eut lieu près de l'ancienne chapelle de Bruyne-Kruis, aux portes de la ville. Caddoder ne se montra point digne de son rôle de chef, car pendant l'action il se réfugia dans une porcherie, où il fut pris.

Le souvenir de cette rencontre et de ses principaux personnages a été conservé par un tableau du musée de Malines; on y lit une chanson satirique qui relate les détails de ce fait. Cette œuvre est due au peintre Jean Verhoeven. Emm. Neefs.

Catalogue du Musée de Malines, 1869, n° 119. — Guillaume de Burij, *Beschryving van den boeren crygh; geschiedt omtrent de Capelle van Bruynen-Cruysse, op den 3 maert 1648*. Malines, 1648, in-12.

CAELEN (*Henri* **VAN**), théologien, ordinairement désigné sous le nom de **CALENUS**, naquit à Beeringen (Limbourg), en 1583, et mourut à Bruxelles, le 1er février 1653. Après avoir terminé son cours de philosophie, il embrassa l'état ecclésiastique et suivit, pendant sept années, les leçons des maîtres éminents qui occupaient alors les chaires de théologie à l'Université de Louvain. Ayant obtenu le grade de licencié, il devint successivement curé d'Assche, archiprêtre du doyenné d'Alost, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, archiprêtre du doyenné

de la même ville et chanoine de la métropole de Malines.

Nommé, le 7 mars 1638, censeur archiépiscopal des livres, Caelen donna, en cette qualité, une approbation éclatante au célèbre *Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Corneille Jansen (Jansenius).

Par son testament, dicté le 6 mai 1638, une demi-heure avant sa mort, l'évêque d'Ypres légua le manuscrit à son chapelain Réginald Lami, en chargeant celui-ci de le faire publier par les soins de Caelen et de Libert Froidmont, professeur d'Écriture sainte à Louvain. Caelen et Froidmont se chargèrent de cette tâche périlleuse et prirent des précautions infinies pour dérober l'impression à la connaissance du public. Mais les Jésuites de Louvain n'en furent pas moins très-promptement informés de ce qui se passait. Ils s'empressèrent de communiquer leur découverte à l'internonce résidant à Bruxelles, et celui-ci essaya vainement d'arrêter l'impression d'un livre qui devait, pendant plus d'un siècle, susciter tant de querelles, de passions et de haines au sein de l'Église catholique (1). L'*Augustinus* parut à Louvain en 1640, et l'internonce, agissant en vertu d'un ordre formel du souverain pontife, en prohiba la vente et la lecture dans les Pays-Bas. Caelen se trouva naturellement mêlé à la polémique ardente dont le livre de l'évêque d'Ypres devint aussitôt le sujet, et ce fut pour répondre aux attaques de ses adversaires que, d'accord avec Froidmont, il publia, en janvier 1641, un opuscule intitulé *Epistola Liberti Fromondi et Henrici Caleni ad Patres Societatis*, qui fut mis à l'index par un décret du 6 mars de la même année.

Malgré cette censure, l'archevêque Jacques Boonen conféra à Caelen la dignité d'archidiacre de Malines, et, en 1644, le même prélat usa de son crédit à la cour de Madrid pour déterminer Philippe IV à nommer l'éditeur de l'*Augustinus* à l'évêché de Ruremonde, vacant depuis plus de cinq ans. Cette nomination ne pouvait être agréable à Rome; mais, comme Caelen, nonobstant la censure qu'il avait encourue, était resté un prêtre pieux et austère, le Saint-Siége consentit à passer outre, si l'évêque désigné rétractait ses erreurs dans une déclaration authentique. Caelen se rendit aux vœux du Pape et signa, devant l'internonce de Bruxelles, une formule d'abjuration portant que, quoiqu'il eût regardé jusque-là l'*Augustinus* comme contenant la pure doctrine de saint Augustin, il se montrerait désormais invariablement soumis aux décrets du Saint-Siége, qui avait condamné ce livre, et tiendrait pour erronées toutes les propositions et toutes les opinions proscrites ou à proscrire, en quelque auteur que ce pût être, et spécialement dans le livre de Corneille Jansen. Les derniers obstacles à son installation étaient ainsi levés, lorsque Caelen, revenant brusquement sur ses pas, se rendit, le 8 janvier 1646, auprès de l'internonce et lui déclara que, malgré ce qu'il avait signé, il ne pouvait s'empêcher de voir dans l'ouvrage de l'évêque d'Ypres un abrégé fidèle de la doctrine de saint Augustin. Il ajouta seulement que, par respect pour le souverain pontife, il ne le lirait plus et qu'il se contenterait « de lire désormais Corneille « Jansen dans saint Augustin, après « avoir lu jusqu'alors saint Augustin « dans Corneille Jansen. » C'était renoncer aux honneurs de l'épiscopat, en rendant impossible l'assentiment du Saint-Siége; aussi signa-t-il, le 28 mars suivant, un acte de renonciation au droit qu'il avait acquis par la nomination du roi d'Espagne.

A la suite de l'éclat produit par cette résistance opiniâtre, on est surpris de voir Caelen, quelque temps avant sa mort, cumuler avec ses fonctions d'archidiacre celles de vicaire général de l'archevêque Boonen. Il mourut à Bruxelles, dans la soixante-dixième année de son âge, et fut inhumé dans l'église de Sainte-

(1) Par une coïncidence digne d'être remarquée, Caelen et l'internonce Richard Pauli étaient tous deux originaires de l'ancien comté de Looz, faisant partie de la province actuelle de Limbourg. Caelen était né à Beeringen et Pauli à Cuttecoven. Voy. *Histoire de la ville, de l'église et des comtes de Looz*, par J. Daris, t. II, p. 55.

Catherine, où ses amis honorèrent sa mémoire d'une épitaphe qui suffirait seule pour prouver que les doctrines jansénistes comptaient de nombreux partisans parmi le clergé de la capitale du Brabant (1).

Outre l'*Epistola ad Patres Societatis* dont nous avons déjà parlé, Caelen a laissé les ouvrages suivants : 1° Une brochure en langue flamande, renfermant l'histoire de la découverte et des miracles de la sainte Croix, honorée dans l'église paroissiale d'Asseche; opuscule analysé dans le supplément d'Arnold de Raisse aux *Natales Sanctorum Belgii* de Molanus. — 2° *Déclaration véritable de H. Calenus, nommé à l'évesché de Ruremonde* (en latin et en français); Bruxelles, 1646, in-4°. Ces écrits ne présentent qu'un intérêt secondaire. L'importance réelle du rôle joué par Caelen consiste, indépendamment de la part qu'il prit à la publication de l'*Augustinus*, dans les conseils qu'il ne cessa de donner à l'archevêque Jacques Boonen, au milieu des nombreux démêlés de celui-ci avec les Jésuites et avec le Saint-Siége.

J.-J. Thonissen.

Mantelius, *Hanseletum seu historiæ lossensis compendium.* — Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis.* — Knippenberg, *Historia ecclesiastica ducatus Geldriæ.* — De Raisse, *Auctarium ad Molani Natales sanctorum Belgii.* — Gerberon, *Histoire générale du jansénisme.* — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* — Ecedelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise.* — Daris, *Le collége liégeois à Louvain* (au t. III des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*). — A. Kempeneers, *Etude sur les anciens séminaires du diocèse de Liége.*

CAESENS (*François-Marie*), écrivain ecclésiastique, plus connu sous le nom de **PÈRE FRANÇOIS-MARIE DE BRUXELLES**, naquit dans cette ville en 1665, et entra dans l'ordre des Capucins, le 10 décembre 1682. Il enseigna, pendant plusieurs années, la théologie aux jeunes religieux de son ordre. Plus tard il fut nommé définiteur de la province, remplit successivement, dans plusieurs maisons, les fonctions de gardien, et mourut à Gand, le 18 octobre 1713.

Lorsqu'il était professeur de théologie, il publia pour ses auditeurs un traité complet de théologie sous le titre de : *Theologia capucino-seraphica, scholastica ac moralis.* Gandavi, Maximilianus Graet, 1705; 3 vol. in-4°. L'ouvrage fut réimprimé plus tard par les héritiers de l'imprimeur Graet. Le P. François-Marie fit encore paraître, en forme de supplément ou de défense de sa théologie, un opuscule intitulé : *Synopsis apocalyptice cantatrix eventuum præcipuorum ecclesiæ cum propugnaculo authoritatis pontificiæ adversus persecutiones et hæreses, sive panoplia theologiæ capucino-seraphicæ.* Gandavi, apud hæredes Maximiliani Graet, 1710; vol. in-4° de 124 pages. Ce supplément devait avoir plusieurs volumes ; le premier seul a paru.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607. — Bernardus à Bononia, *Bibliotheca scriptorum Capuccinorum*, p. 104.

CAILLEAU (*Hubert*), dessinateur, peintre miniaturiste, né à Valenciennes (ancien Hainaut), vers 1520. Cet artiste, qui s'est fait connaître par ses dessins et ses portraits, mérite surtout d'être loué par ses travaux de miniaturiste. On conserve de lui, à la Bibliothèque de la ville de Douai, sous les nos 179, 181, 188, 189, quatre magnifiques manuscrits, ornés par son habile pinceau. La riche abbaye de Marchiennes lui confia un *Graduale Romanum* (n° 179), en deux volumes in-folio, pour le décorer d'encadrements, de majuscules, d'initiales en or et en couleur, et l'enrichir de dix-sept grandes vignettes. Il exécuta un second *Graduale Romanum* (n° 181), grand in-folio, sur peau de vélin, avec dix belles miniatures. On lit sur un feuillet chargé d'ornements : « Ce livre que fit faire don Jacques

(1) La voici : *Æternitati sacrum. Henricus Calenus H. S. E., qui Beringæ, Eburonum terri, oriundus, Lovanii optimarum artium disciplina excultus, et a sapientia virtuteque, à magno Jansenio ad maxima quoque formatus, S. theologiæ ibi lauream adeptus est. Inde Ascanæ primum per totos* XV *annos, dein per annos* XIII *hujus ecclesiæ pastor, et Alostensis, ac denique Bruxellensis districtus archipresbyter : mox in metropolitana S. Rumoldi canonicus et archidiacus, et illust. ac rever. domini archiepiscopi mechliniensis vicarius generalis, ad cathedram ruremondensem nominatus episcopus fuit : sed honorum humanorum que omnium contemptor, ut morbis ac laboribus exhaustus, ita meritis et virtutibus cumulatissimus, obiit Bruxellæ* MDCLIII, *kal. febr., ætatis suæ anno* LXX. *Bene, lector, ei oppreceare.*

« le Grandt, abbé de Manes (Marchiennes), « fut illuminé à Valenciennes par moi, « Hubert Cailleau, au dernier an de mon « adolescence. » Un troisième ouvrage exécuté par lui est un *Proprium Sanctorum* (nº 188), in-folio, sur vélin, avec encadrements en couleur. On y lit pareillement le nom de l'artiste. Les vignettes représentent sainte Rictrude, la Sainte-Trinité, l'Échelle de Jacob, la Résurrection de Lazare, et d'autres sujets. On conserve un second *Proprium* (nº 189), in-folio sur vélin, avec vingt encadrements ornés de vignettes, enluminé en 1570. Indépendamment de ces quatre manuscrits, on en mentionne un cinquième appartenant jadis à la bibliothèque de M. Hurez Brabant, imprimeur à Cambrai. Il reproduit les personnages, les costumes, les décorations d'un magnifique mystère représentant la Passion et joué à Valenciennes en 1547. — On ignore la date de la mort de Cailleau. Il avait pris pour devise : *Point ne mord, mort Cailleau.*

Aug. Vander Meersch.

Archives du Nord de la France, nouvelle série, t. VI.

CAILLET (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Douai (Ancien Hainaut) le 3 avril 1578, mort le 4 septembre 1628. Il entra dans la compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai, le 30 juillet 1605, enseigna pendant quelque temps la langue grecque et décéda à Douai, après avoir donné de grands exemples de vertu. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Illustria sanctorum virorum exempla et facta lectissima per singulos anni dies.* 6 vol. in-8º.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V. — *Biographie universelle*, Bruxelles, Ode, 1843.

CAÏMO (*Jean-Robert-Guislain*), seizième évêque de Bruges, né à Bruxelles, le 21 avril 1711, mort dans sa ville épiscopale le 22 décembre 1774. Sa famille appartenait à la noblesse d'épée et la carrière de son père, déjà lieutenant-colonel, promettait d'être brillante, quand il mourut dans un âge peu avancé, au moment où il venait d'être nommé commandant de place à Damme. Élevé par une mère foncièrement chrétienne, le jeune orphelin apprit de bonne heure qu'une naissance distinguée oblige à une vie exemplaire. Il fit avec honneur ses humanités dans sa ville natale, puis commença son cours de théologie sous Charles Daelman, et après la mort de ce docteur célèbre, sous Noël Dubois, régent de la Faculté. A peine eut-il obtenu le grade de licencié, qu'il dut à sa science, autant qu'à sa conduite, d'être appelé à la chaire de catéchisme et à la présidence du collége de Sainte-Anne. Admis au doctorat en 1743, il fut honoré peu après du titre de régent de la Faculté et investi à plusieurs reprises du rectorat de l'Université. Son caractère conciliant, son savoir, ses vertus sacerdotales portèrent son nom jusqu'à Vienne et l'impératrice-reine le désigna pour l'évêché de Bruges, vacant par le décès de Mgr de Chastillon. Le 6 juin 1754, le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, assisté des évêques de Gand et d'Ypres, le sacra dans sa chapelle archiépiscopale et le 30 du même mois, le nouveau prélat fit son entrée dans Bruges avec le cérémonial accoutumé. Laissant à sa vieille mère l'administration de sa maison, il se dévoua tout entier à ses devoirs de pasteur et se fit réellement tout à tous. Le cathéchisme de la province, souvent réimprimé avec peu de soin, fourmillait de fautes. M. Caïmo en procura une édition très-correcte et prescrivit à son clergé de l'expliquer tant aux adultes qu'aux enfants. Lui-même annonçait souvent la parole sainte aux fidèles avec une éloquence persuasive. De graves abus existaient dans l'administration des biens d'église, le prélat prit les mesures les plus efficaces pour remédier au mal et en prévenir le retour. L'importante ville d'Ostende n'avait pas encore d'hôpital, les soins assidus et surtout les libéralités de M. Caïmo parvinrent en peu de temps à la doter d'un établissement si nécessaire. Comme il avait célébré au commencement de son épiscopat le jubilé millenaire de saint Boniface dans l'église de Notre-Dame à Bruges, il présida, en 1767, au fameux jubilé de saint Macaire à Gand. Toujours fidèle à sa devise : *Candide et fideliter*, le pieux évêque menait

une vie simple et frugale, il maintenait par ses exemples, autant que par ses paroles, la concorde parmi ses administrés. Aussi fut-il universellement regretté et un monument fut construit, pour perpétuer sa mémoire, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Donat; mais la vieille basilique étant tombée sous le marteau révolutionnaire, ce mausolée fut démoli. Plus tard, cependant, on parvint à en restaurer les parties principales et on le voit aujourd'hui dans la nouvelle cathédrale de Saint-Sauveur.

J.-J. De Smet.

Nécrologie latine du vicariat. Histoire des évêques de Bruges, p. 76.

CALBERG (*G. F.* **VAN**), poëte flamand; il était curé à Becelare, village près d'Ypres, lorsqu'il publia, en 1809, une série de poèmes sur les sept péchés capitaux, sous le titre collectif : *De Zeven Hoofd-Zonden. Bezonderlyk vertoont in den hedendaegschen handel van alle staeten van menschen en in Rym-digt gestelt tot vermaek en onderrigtinge van alle christene menschen.* Ypres, Walwein, in-8o. Van Calberg, doué de verve, mêle sans effort le sérieux au plaisant et vise à imiter Cats dans sa simplicité naturelle. Il a pourtant le défaut de négliger les règles du rhythme. Il était encore jeune quand il commença son travail, comme l'indique le début de l'ouvrage :

Wie zal myn jonge pen op heden komen dryven
Om 't leven van den mensch g'heel klaer en wel te [schryven?

Quelques-uns de ces poèmes ont, paraît-il, été publiés séparément.

F. Snellaert.

CALCIFICIS (*Ger.*), écrivain ecclésiastique, né à Hamont. XVIe siècle. Voir KALCKBRENNER (*Ger.*).

CALDEBRENNER (*Pierre*), médecin, né probablement à Maestricht, mort dans cette même ville, le 8 août 1504.

Il paraît avoir joui d'une grande réputation, si l'on en juge par l'estime dont l'honora l'empereur Sigismond, qui se l'attacha en qualité de médecin et qui le récompensa en l'anoblissant et en le comblant de faveurs. Il n'était pas moins bien vu du chapitre de Notre-Dame de Maestricht, dont il faisait partie et dont il fut élu doyen en 1492. Son corps fut inhumé dans cette église et un mausolée consistant en une plaque de marbre, bordée d'un cadre sculpté, y fut érigé à sa mémoire.

L'inscription de ce mausolée, qui existe encore, le mentionne non-seulement comme savant médecin, mais encore comme un éloquent défenseur de la foi et comme un homme de mœurs irréprochables.

L. de Koninck.

U. Capitaine, *Bull. de l'inst. archéol. liégeois*, t. III, p. 75.

CALENTYN (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, vivait au XVIe siècle. Originaire de la ville ou des environs de Louvain, il fit ses études à l'Université de l'ancienne capitale du Brabant, et y prit le grade de maître ès-arts. Plus tard il fut nommé chapelain du béguinage de sa ville natale. Il occupa cette position jusqu'au moment de sa mort, dont la date exacte nous est inconnue, mais qui pourrait être fixée approximativement vers l'année 1570. On sait, par le témoignage de Paquot, qu'il fit son testament le 26 octobre 1563.

Calentyn cultiva avec succès la langue flamande, qui était sa langue maternelle. Il a publié les ouvrages suivants : 1o *Een boëcxken van dickmael thoochweerdighe Sacrement te nutten ghemaeckt by den weerdighen heere Christoffel Madridium.... nu overghesel wt den latyne by M. Peeter Calentyn.* Loeven, by Peeter Zangre, 1560; vol. in-12, de 62 feuillets. Réimprimé à Louvain en 1565, chez Roger Velpius. — 2o *Een devote maniere om gheestelycke Pelgrimagie te trecken tot den heylighen lande, enz.... ghemaeckt by wylen heer Jan Pascha,.... ende int licht gebrocht door M. Peeter Calentyn.* Loven, Hieronymus Welle, 1562; vol. in-12 de 162 feuillets. Réimprimé à Gand avec un grand nombre de gravures sur bois, par Corneille Van der Meenen, 1612; vol. petit in-12 de 114 feuillets. Ce *pèlerinage* n'est pas une relation d'un voyage en Terre-Sainte, mais une fiction poétique destinée à aider le fidèle dans la méditation de la passion du Sauveur. — 3o *Den Cruysganck tot den berghh Calvarien wtgeghevven by heer Pieter Calentyn.* Tot Loven, Hie-

ronymus Welle, 1568; vol. in-12. — 4° *De seven ghetyden van die eeuwighe Wysheyt, van over CC jaren in schrifte achterghelaten by den devoten en eerw. heere Hendrik Suso, wt den latyne overgheset door M. P. Calentyn*, enz. Loven, Hieronymus Welle, 1572; vol. in-12 de 47 feuillets. — 5° *Daghelycksche meditatien ende oeffeninghen. Eerst ghemaeckt by D. Petr. Canisium, pr. der Societeyt Jesu, ende overgheset int duytsche by M. P. Calentyn*, Loven, Jan Maes, 1602; vol. petit in-12 de 44 pages. — 6° *Tractaetken van het Cribbeken voor het Kindeken Jesus, ghemaeckt door M. P. Calentyn, op deze woorden :* Puer natus est nobis. *Is.* IX. Loven, Jos. Coppens, 1649, in-16.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 67. — L. W. Schuermans, Pr., *Peeter Calentyn, Nederlandsch schryver der* XVIe *eeuw*.

CALEWAERT (*Liévin*), pasteur protestant et négociateur du seizième siècle, né à Anvers La sentence portée contre lui par le conseil des Troubles, le 10 mai 1569, nous apprend que son père s'appelait Guillaume, et qu'il avait mérité d'être banni à tout jamais sur la hart, avec confiscation de biens meubles et immeubles, pour « s'estre retiré hors des « pays de par deça avec le prince d'O- « range, chief des rebelles contre S. M., « et depuis avoir esté au camp et porté « les armes contre sa dicte M. » L'insuccès de la campagne de 1568 le décida sans doute à déposer l'épée pour devenir pasteur, et accuser ainsi en sa personne le caractère double de notre révolution du seizième siècle, à la fois politique et religieuse. Il se rendit en Angleterre. A Norwich, où il y avait une nombreuse colonie flamande, il devint le collègue de Herman Modet et de Théophile Ryckewaert. Mais le prince d'Orange se souvient de cet ami fidèle et le rappelle, en 1572, pour faire de lui un greffier du conseil d'État de la naissante République batave. Dès l'année suivante, le prince le renvoie en Angleterre pour réchauffer le zèle patriotique des réfugiés de Norwich, Thetford et Ipswich et obtenir d'eux des subsides. En octobre 1576, Calewaert rentre en Belgique et se rend à Gand, où l'acte célèbre dit la Pacification se négocie, afin d'obtenir pour son maître de bonnes places de sûreté en Flandre. Dès ce moment, l'importance de notre personnage grandit; il est de toutes les ambassades envoyées en Angleterre et en France. Il réside même quelque temps à Cologne, en 1577, pour se rendre compte de la situation politique de l'Electorat. En 1583 il revient de Paris en Hollande, avec une mission toute confidentielle pour le prince d'Orange. L'année suivante, se rendant encore une fois en France, il trouva moyen de pénétrer dans Anvers, assiégée par le duc de Parme. Cette visite est racontée par Philippe de Marnix, gouverneur de la ville, et il ajoute : « Or la demande (de tenir bon « l'espace de trois mois) m'estant commu- « niquée par ledit Calvart, si oncques « auparavant j'avoye eu petite espérance « de secours par eau, alors certes je la « perdis du tout. »

Notre personnage se dévoua à Maurice de Nassau comme il s'était dévoué à son illustre père. Il devint conseiller d'État. En 1593 l'ambassadeur des Provinces-Unies auprès de Henri IV, roi de France, étant venu à mourir, il fut nommé à sa place. En novembre de la même année, il revint à La Haye et rendit compte de sa mission. Son rapport a été imprimé par Pierre Bor (Nederl. Hist. III, 759-763).

Il est fort étonnant qu'on ne sache point où ni quand est mort un homme qui a joué un rôle aussi considérable. Après 1586, nous ne trouvons plus qu'il soit fait mention de lui dans les mémoires, chroniques et correspondances du temps. Nous supposons qu'après son retour d'une nouvelle ambassade en France en 1585, il se retira des affaires et rentra dans cette obscurité voulue par les mœurs républicaines.

C. A. Rahlenbeck.

Archives générales de Belgique, Chambre des comptes, vol. CXI, fol. 56. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, tome III, pp. 73-74. — Œuvres de Ph. de Marnix, *Écrits politiques et historiques*. Bruxelles, 1859, pp. 271-272. — H.-J. Janssens, *De hervormde vluchtelingen van Yperen in Engeland*, pp. 65-99-102. — Groen van Prinsteren, *Correspondance inédite de la maison Orange-Nassau*, tomes IV, V, VI et VIII. — P. Bor, *Nederlandsche Historien*, t. II, III et IV.

CALIGATOR (*Jean*), poëte, théologien, né à Louvain, XIVe siècle. Voir JEAN CAUSSEMAKER.

CALLE (*Omer*), voyageur et poëte, né à Furnes, en 1601 ou 1603, mort le 12 juin 1675. Après avoir fait d'excellentes études et s'être initié dans diverses langues et sciences, il résolut de faire un long voyage, afin de connaître les mœurs et coutumes des peuples étrangers. Ce fut en 1624 qu'il mit son plan à exécution. Ce voyage dura dix ans et lui coûta cinq cents couronnes d'or; mais l'administration de sa ville natale l'aida à en supporter les frais. Calle a écrit, en flamand, la relation de son voyage, qu'il dédia aux magistrats de Furnes. Son travail, resté inédit, mériterait cependant d'être publié, car il brille par la fidélité des descriptions et, comme il nous l'apprend lui-même, il ne parle que de choses qu'il a vues de ses propres yeux.

En 1624, il quitta la Flandre pour l'Espagne, qu'il visita dans toutes ses parties, et qu'il ne put quitter, par suite de contrariétés sans nombre, que six ans plus tard. En 1630 il débarqua à Venise, y séjourna une demi-année, partit pour Alexandrie par Zante, où il arriva le 4 septembre 1630. Il vit cette ville, le grand Caire, visita le puits de Joseph, dont l'entrée est interdite aux chrétiens sous les peines les plus fortes, fut jeté en prison et n'en sortit qu'après deux ans de captivité, grâce à l'intervention d'un puissant gentilhomme français. Après deux mois de séjour en Égypte, il traversa le désert vers Jérusalem, visita les lieux-saints, et revint en Europe, ayant soigneusement annoté tout ce qu'il avait vu. Il s'embarqua à Tripoli, alla en Sicile, vit Naples et Malte, où il fut si bien accueilli par le grand maître qu'il lui dédia un livre ou poëme. Il vit Rome, se rendit à Florence, Pise, Livourne, Gênes, traversa la France et parvint enfin en Flandre, en 1634, dix ans après en être parti.

De retour à Furnes, il écrivit plusieurs ouvrages, tant en prose qu'en vers latins: 1o *La Toison d'or ou voyage vers Jerusalem et l'Asie*, 1 vol. in-4o de 450 pages, 1635. — 2o *Voyage à Jérusalem*, en vers latins, 1 vol. in-4o, 1637. — 3o *Description des principaux lieux de la Terre-Sainte*, en vers latins, 1 vol. in-4o de 1420 pages, 1630. Lors de son voyage, il composa des vers en l'honneur du Saint-Sépulcre; un poëme dédié au patriarche de Jérusalem; un poëme de *Spiritu Sancto*, dédié au patriarche de Constantinople, 1638; un livre traitant des chevaliers de Malte, etc. En 1640, il dédia et donna aux chanoines de Sainte-Walburge différents ouvrages de sa composition, tant en vers qu'en prose, et fit diverses donations à sa ville natale. Plusieurs de ses manuscrits sont conservés à Furnes; d'autres sont perdus. Aug. Vander Meersch.

De Saint-Genois, *Voyageurs belges*, p. 66. — Notes fournies par M. Desaegher, curé à Furnes.

CALLOIGNE (*Jean-Robert*), sculpteur et architecte, né à Bruges, le 25 mai 1775, mort à Anvers le 26 août 1830. Il était fils de Charles Calloigne, maître charpentier, et de Marie van Houtte. Peu favorisés de la fortune, ses parents ne lui firent donner que l'instruction primaire, et, à l'âge de douze ans, le mirent en apprentissage chez un potier. Il montra dès lors son aptitude artistique en inventant des poteries de formes plus élégantes que celles ordinairement fabriquées à Bruges. Dégoûté de ce métier par les tracasseries d'un ouvrier jaloux de sa réussite et de l'affection que lui témoignait son patron, il abandonna la profession à laquelle on le destinait et s'exerça à modeler en terre glaise des figurines. Il parvint bientôt, sans leçons et sans guide, à les exécuter en bois. Au lieu de contrarier une vocation qui s'annonçait si clairement, son père lui fit suivre les cours de l'Académie de dessin, afin qu'il s'y initiât aux éléments indispensables de l'art plastique. En 1802, il y remporta le prix supérieur et, la même année, l'Académie de Gand ayant mis au concours le buste de *Jean van Eyck*, le chef primitif de l'école de peinture en Flandre, l'œuvre du jeune Calloigne, exécutée en marbre, fut couronnée à l'unanimité. Ce jugement donna naissance au facétieux pamphlet anonyme (de Norbert Cornélissen) intitulé : *Factum ou mémoire qui était*

destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse, où il s'agissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre (Gand, brumaire an XII - 1802). Peu de temps après, Calloigne, quittant son premier maître, le sculpteur Charles van Poucke, partit pour Paris et y fut admis dans l'atelier d'Ant. Chaudet, peintre et statuaire français. Il remporta en 1805, au concours de l'Institut des beaux-arts, le second prix de sculpture, et en 1807, le PRIX DE ROME, par un bas-relief : *La mort d'Iphigénie*, magistralement traité. Ce triomphe, si envié, lui ouvrit les portes de la ville éternelle et lui valut le précieux avantage de passer plusieurs années, en qualité de pensionnaire, à l'Académie de France, alors dirigée par le peintre J.-B. Suvée, son compatriote et la providence des artistes flamands. Calloigne y exécuta divers morceaux de sculpture, qui lui acquirent une réputation de talent bien justifiée. De cette époque date son *Aphrodite* ou *Vénus à la conque*, statuette en marbre, de demi-nature. Ce petit chef-d'œuvre, devenu la propriété du prince héréditaire des Pays-Bas, fut détruit dans l'incendie de son palais de Bruxelles, le 27 décembre 1820. Le souvenir en a été conservé par des reproductions en plâtre, moulées sur l'original. Calloigne fit aussi à Rome un *Socrate*, d'un véritable style grec. Bon nombre des études dessinées en Italie par l'artiste brugeois offrent le même caractère sculptural.

En 1808, il fit pour la bibliothèque de Gand le buste d'*Antoine Sanderus*, le savant auteur de la *Flandria illustrata*. De retour dans sa ville natale, en 1814, il y fut nommé architecte communal et directeur des travaux publics, bien qu'il ne se fût guère occupé, jusque-là, d'études architectoniques. Il dirigea des travaux assez importants, et entre autres, d'après son plan, la construction du *Marché aux Poissons*, avec ses galeries, ses portiques et ses colonnades. Néanmoins, il continua à se livrer avec prédilection à la sculpture et exécuta en marbre le *Jean van Eyck*, fort belle statue qui du Musée est descendue sur la place de l'Académie de Bruges; — Au salon triennal des beaux-arts de Gand, en 1820, il exposa le modèle du *Lamoral d'Egmont*, destiné au village de Sotteghem (Flandre orientale), où le comte avait sa résidence seigneuriale et où reposent, depuis 1568, ses restes mutilés. L'artiste avait représenté le héros en tenue guerrière, au moment de son arrestation par les satellites du duc d'Albe. La statue, qui est encore en la possession des héritiers de Calloigne, a neuf pieds de haut. On eut d'abord l'idée de la couler en fer, dans les arteliers Cockerill, puis on donna la préférence au marbre. Il fut ouvert une souscription nationale, et la famille royale des Pays-Bas s'y inscrivit pour une somme considérable. D'autres travaux, puis la mort prématurée de l'artiste, empêchèrent l'érection du monument, dont il avait fourni l'esquisse. La Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand lui décerna un médaillon d'or, portant des inscriptions commémoratives. Une réduction du *Lamoral d'Egmont*, statuette en bronze doré, a été exécutée pour le prince d'Orange (Guillaume II), dans les ateliers de Trossaert et Ce, à Gand. — En 1827, il fit, pour l'église de Saint-Gilles, à Bruges, des fonts baptismaux en marbre de Bologne. Autour de la cuve se voient les attributs des Évangelistes et à la base la Foi, l'Espérance et la Charité.

J.-R. Calloigne exécuta plusieurs bas-reliefs dans lesquels il fit preuve de talent et de goût. On cite avec éloge son *Electre pleurant sur les cendres d'Oreste*, composition adressée de Rome au gouvernement français en acquit du devoir prescrit aux lauréats pensionnaires. Il composa en 1820 un bas-relief allégorique pour le fronton du palais universitaire à Gand : *Le Génie des Pays-Bas, sous la figure de Minerve, remettant à la cité gantoise les faisceaux académiques, en présence des Facultés*. Cette conception a été gravée au trait par Le Normand, mais ne fut pas sculptée. — Il faut mentionner encore quelques œuvres : une statue d'*Archimède* (Paris); la *Religion* et le *Génie* pour le cénotaphe de l'architecte Pisson (Église de Mariakerke lez-Gand); un *Monument funéraire*

(cathédrale de Bruges); des *cariatides* (château de Saint-André lez-Bruges); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la statue de *Talma* et des *Enfants au berceau*. Parmi les bustes dus à son ciseau, nous citerons ceux de *Guillaume Ier*, roi des Pays-Bas; du graveur *J. de Meulemeester*, du médecin *Van den Ende*, de *Louis de Potter*, de *Mme van Moerkerke*, de Bruges. Quelques gracieuses figurines, les médaillons-portraits du chirurgien *De Meyer* et de *Mme Odevaere;* un camée à l'effigie de *Jh. de Meulemeester*, enfin des morceaux de sculpture pour les cabinets Van Huerne, De Pelaert et Winckelman, à Bruges. — Calloigne publia, avec textes français et flamand, un *Recueil de statues et de figures mesurées sur le marbre et sur le modèle vivant, à Rome et ailleurs*. Cet ouvrage, fort utile aux artistes, se compose de douze planches in-folio, d'un dessin très-correct. On lui doit aussi un cahier de cent cinquante études.

Appelé à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en août 1830, pour faire partie du jury du grand concours de sculpture (prix de Rome), il fut atteint dans cette ville d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba. Il était âgé seulement de cinquante-cinq ans trois mois. Époux de Barbe-Augustine De Wulf, il en eut quatre enfants, trois fils et une fille. Cet artiste, l'un des plus estimés de son temps, fut sculpteur du roi Guillaume Ier, directeur de l'Académie de Bruges, membre de l'Institut des Pays-Bas et chevalier de l'Ordre du Lion Belgique. Modeste et indépendant de caractère, il ne recourut jamais à la brigue et acquit peu de fortune.

Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas*, 1821. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Bruges, 1843-1847. — Documents particuliers.

CALONNE (*Charles-Antoine*, comte **DE**), homme de guerre, né à Hulst (Flandre zélandaise), en 1602, de Jacques de Calonne, major de cette ville, et de Marie-Françoise de Moria, mort à Madrid dans les premiers jours de l'année 1672. Sa famille était de Tournai, où, au XVIe siècle, plusieurs de ses membres furent appelés à remplir les charges d'échevin, de juré, de mayeur, de prévôt dans la magistrature municipale. A l'âge de vingt et un ans, Charles-Antoine de Calonne s'engagea, comme soldat, dans la compagnie que commandait son père. Il se trouva au siége de Breda par Ambroise Spinola (1624); à l'expédition que dirigea le marquis de Santa Cruz contre le prince d'Orange Frédéric-Henri, qui menaçait Bruges (1631); au secours de Maestricht que tenta le comte de Papenheim (1632); à la bataille malheureuse que le prince Thomas de Savoie livra aux Français à Avain, dans le Luxembourg (1635) : il avait été blessé de deux coups de mousquet devant Maestricht; à Avain il fut fait prisonnier. Ayant recouvré sa liberté moyennant rançon, il alla rejoindre sa compagnie à Louvain, qu'assiégeaient les Français et les Hollandais. Il fit encore les campagnes des trois années suivantes.

Il était parvenu, depuis 1635, au grade de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie haut-allemande du comte d'Hooghstraeten, après avoir passé par ceux d'enseigne (*alferez*) et de capitaine. En 1639, le cardinal-infant don Fernando, gouverneur général des Pays-Bas, lui donna l'ordre de se rendre en Espagne, pour y servir en qualité de sergent-major du régiment du marquis de Molenghien. Pris par les Hollandais à sa sortie du port de Mardyck et conduit sur le territoire de la république, il y subit six mois de captivité, après lesquels il revint dans les Pays-Bas catholiques, d'où il partit de nouveau pour la destination qui lui avait été assignée. Ayant rejoint, à l'armée de Catalogne, le régiment de Molenghien, dont il devint bientôt le mestre de camp, il prit part aux deux siéges de Tarragone : l'un par les troupes royales (1640), l'autre par les Français (1641); au secours que le marquis de Torrecusa fit entrer dans Perpignan (décembre 1641); à la prise de Monzon (1643), de Lerida (1644); à la défense de cette dernière place que le général français comte d'Harcourt est venu attaquer (1646) : sa belle conduite dans ces différentes occasions lui valut

des témoignages de la satisfaction de ses chefs et du roi Philippe IV lui-même. Le 7 février 1648, ce monarque le nomma gouverneur de Fraga. La même année, il reçut l'ordre de passer à Valence.

Calonne désirait revoir sa patrie ; il sollicita et obtint, en 1649, la permission de s'y rendre. Le roi recommanda à l'archiduc Léopold, qui gouvernait alors les Pays-Bas, de l'employer selon ses qualités, son mérite et les charges qu'il avait remplies jusque-là. Don Luis de Haro écrivit aussi à l'archiduc en sa faveur. Cependant on ne trouva point, ou l'on ne voulut pas trouver, dans l'armée hispano-belge, de poste qui fût à sa convenance : aussi, après avoir fait la campagne de 1650 contre les Français, il prit la détermination de repartir pour l'Espagne.

Ce fut de nouveau à l'armée de Catalogne qu'on l'envoya ; il y servit encore pendant quatre années, et assista au siége de Barcelone par les troupes royales (1652). Après que cette importante province fut rentrée sous l'autorité légitime, Philippe IV le fit gouverneur de Carthagène (mars 1656). Quelque temps après, il alla batailler contre les Portugais sur les frontières de l'Estramadure ; il y resta jusqu'en 1659. Le 1er octobre de cette année, le roi le renvoya à Carthagène, « vu — est-il dit dans l'ordre qu'il lui « donna — l'importance de cette place, « et attendu que, dans les circonstances « présentes où notre couronne a tant « d'ennemis, il convient de veiller par- « ticulièrement à sa sûreté et à sa dé- « fense, en y ayant un chef distingué « autant par son grade que par sa valeur « et son expérience militaire, qualités « qui sont réunies en vous, Charles- « Antoine de Calonne (1). » Dans cet ordre de 1659, Calonne est qualifié de général de l'artillerie (titre qui lui est donné déjà dans des actes officiels de 1653 et de 1655) et de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Pendant qu'il était à Carthagène, il eut l'occasion de faire preuve de son dévouement à son souverain : des compagnies d'infanterie espagnole devaient être embarquées pour l'Italie ; l'argent manquait : il mit en gage sa vaisselle pour les payer (1661).

Calonne souhaitait vivement d'aller finir ses jours dans son pays natal ; en 1662, il demanda le poste de général de l'artillerie aux Pays-Bas, ou le gouvernement de Bruges : malgré les dispositions personnelles du roi qui lui étaient favorables, ni l'un ni l'autre ne put lui être donné. Philippe IV, pour l'attacher par de nouveaux liens à l'Espagne, le fit conseiller au conseil suprême de guerre de la monarchie (22 février 1664), en lui conservant le gouvernement de Carthagène. Charles II, ou plutôt la reine régente Marie-Anne, le créa, le 14 mai 1670, comte de son nom de Calonne, en érigeant en comté quelques terres et seigneuries qu'il possédait en Brabant (2). Calonne, comme on l'a vu plus haut, mourut à Madrid au commencement de 1672, fort regretté de la cour, disent les journaux du temps, pour les services qu'il avait rendus au roi et à la monarchie. Il ne laissa point de postérité. Un de ses frères, qui avait le grade de mestre de camp dans l'infanterie wallone, était mort au siége de Barcelone. Gachard.

Archives de la ville de Tournai. — *Archives du royaume*, fonds de la secrétairerie espagnole et de la chambre des comptes. — *Relations véritables, Gazette des Pays-Bas*, ann. 1664 et 1672. — *Memorial de los servicios de D. Carlos Antonio de Calonne, dado à Su Magesdad (que Dios guarde) impresso en Douay*, por Juan Patii, 1866, in-fol. — Lafuente, *Historia general de España*, t. XVI.

CALUWAERTS (*François*) le vieux, graveur officiel de sceaux et cachets, à Bruxelles, durant la première moitié du XVIIe siècle. On ignore la date et le lieu de sa naissance ; il mourut le 26 septembre 1647. Son nom patronymique s'est diversement écrit ; mais il signait *Calu-*

(1) « *Por quanto siendo la ciudad y puerto de Cartagena de la calidad y importancia que se tiene entendido, y en que en las occasiones presentes de tantos enemigos desta corona, conviene cuydar mucho de su seguridad y defensa, teniendo en ello soldado de mucho grado, valor, práctica y experiencia militar, concurriendo estas y otras partes en vos, D. Carlos Antonio Calonne, he resuelto eligiros para el efecto referido, etc.* »

(2) Dans des lettres de don Luis de Haro de 1649 et du comte de Fuensaldaña de 1651, nous trouvons le titre de *baron* attribué à Calonne. Nous ne savons s'il se donnait ou se laissait donner ce titre, comme plus d'une personne le fait aujourd'hui ; mais il est certain qu'il ne lui appartenait pas.

waerts. On croit qu'il travailla pour le gouvernement des Pays-Bas espagnols dès la fin du XVIe siècle, bien qu'il n'eût encore ni nomination, ni gages. On présume que ce fut lui qui grava, en 1596, le sceau du cardinal Albert d'Autriche, représentant, au milieu d'une guirlande, l'écusson aux armes de l'archiduc, gouverneur-général, entourées du collier de la Toison d'or. Plus tard François Caluwaerts obtint le titre de graveur de sceaux et cachets d'Albert et d'Isabelle; quand furent renouvelés ceux des divers conseils et des administrations publiques du pays, il eut sa part de ces travaux.

En 1603 on lui paya deux cent vingt florins, monnaie de Flandre, pour l'exécution de cinq cachets et d'un grand sceau en argent, aux armes des archiducs et à l'usage de la secrétairerie allemande. Un document de 1613 constate qu'il grava sur acier les armoiries et les titres d'Albert et d'Isabelle. En 1621, à la mort de l'archiduc, les anciens sceaux furent remplacés par ceux de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie : il exécuta pour le conseil privé, à Bruxelles, un grand cachet en acier, puis un cachet en argent pour S. A. R. Ces remarquables productions lui furent payées cent quinze livres de gros (environ quatorze cents francs). D'autres sceaux furent gravés par Sigebert Waterloos. Au mois de janvier 1622, François Caluwaerts reçut deux mille cinquante-cinq livres de gros (trois mille francs) pour différents cachets et pour deux sceaux faits par ordre du secrétaire Suarès. Quelque temps après l'achèvement de ces belles œuvres, des difficultés surgirent entre François Caluwaerts et Adrien Waterloos, à qui son père, Sigebert Waterloos, avait, peu avant son décès, transmis l'emploi de graveur ordinaire des sceaux et cachets de Sa Majesté (Philippe IV) dans les Pays-Bas. Adrien Waterloos contestait à François Caluwaerts le droit de s'attribuer aussi le titre de graveur royal. Celui-ci prit son recours à l'infante Isabelle, lui exposant, dans sa requête, qu'il avait exercé pendant vingt-sept ans, et sans gages, avec Josse van Steenmeulen et Jacques Jonghelinck, en vertu de lettres patentes de feu l'archiduc Albert, l'office dont on lui disputait le titre; il lui fut accordé, non-seulement la confirmation de sa charge, mais des émoluments de quarante livres de gros, sa vie durant, ainsi que la jouissance des priviléges attachés à l'octroi des titres officiels.

Les derniers travaux de gravure que l'on cite de François Caluwaerts s'arrêtent à 1623: Au mois de juin de cette année, il exécuta encore un cachet en argent pour le conseil privé, et en octobre, vu son âge avancé, il se démit de son emploi en faveur de son fils, FRANÇOIS CALUWAERTS LE JEUNE, graveur de sceaux et en taille-douce, né à Bruxelles, à une date inconnue, mais y décédé le 7 avril 1663. Nommé à l'office paternel par lettres patentes du 25 octobre 1623, il ne jouit du traitement de cette place qu'après la mort de son père. Les productions sigillaires de François Caluwaerts le jeune ne sont guères connues; on les confond peut-être avec les œuvres de François Caluwaerts le vieux. Dans l'acte mortuaire il est qualifié *plaetsnyder*, c'est-à-dire graveur sur cuivre, mais aucune planche burinée, anonyme ou signée par lui, n'est connue et ne justifie la qualification obituaire. Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschryvingen der mannen en vrouwen in Belgien, etc.* — Pinchart, *Bulletin de la numismatique belge*, année 1855, t. III.

CALVAERT (*Denis*), célèbre peintre d'histoire, né à Anvers vers 1540 et mort à Bologne le 16 avril 1619. Son nom s'écrivait Caluwaert et c'est ainsi qu'il se trouve inscrit, comme élève de Chrétien van Queeborne, dans les *Liggeren* anversois, en 1556-1557. Cette date, la seule que l'on possède des premières années du peintre, a fait supposer qu'il était alors âgé de quinze à vingt ans, et par suite l'on a fixé, approximativement, sa naissance vers 1540. Van Queeborne, bon paysagiste, transmit à son élève, en même temps que son genre, ses solides connaissances techniques. Attiré comme la plupart des jeunes flamands par le mirage de l'école italienne, Calvaert quitta sa patrie vers l'âge de vingt ans et se mit en route pour Rome; mais, arrivé à Bologne, il fut présenté à l'une des plus

puissantes familles de cette ville, les Bolognini, qui mirent tout en œuvre pour le retenir. Grâce aux avantages magnifiques qui lui furent offerts, on réussit à le décider. Un logement dans le palais, sa place à table, une liberté illimitée dans l'emploi de son temps, et, en retour, aucune exigence, si ce n'est, dit-on, de récréer parfois les oreilles du chef de la famille par les accords du luth dont Calvaert jouait à ravir. Ce n'était là qu'un plaisir de plus pour le jeune artiste. Ainsi favorisé par le sort et en ayant déjà vu assez pour sentir qu'il ferait autre chose et mieux que des paysages, il chercha autour de lui un maître pour le guider dans la voie de la peinture historique. C'était une époque de décadence comme on le sait; les grands noms du passé n'étaient plus qu'un souvenir et les Carrache n'avaient point encore paru. Un bon élève du Francia se trouvait alors à Bologne. Prosper Fontana (c'est son nom) aurait pu égaler et même surpasser son maître s'il n'avait été une espèce de *Fa presto* avide de gagner beaucoup afin de satisfaire les besoins dévorants de son luxe. Esprit distingué du reste, savant, inventif, excellent praticien, il ne fut point, eu égard à l'époque, un mauvais maître pour Calvaert; il lui conseilla de s'adonner exclusivement à perfectionner son dessin d'après les admirables modèles antiques qui l'entouraient. C'est ce que fit le jeune flamand et il s'en trouva bien; plus tard, il reprit ses pinceaux et put encore, grâce à ses protecteurs, avoir accès dans les plus riches galeries afin d'en copier les chefs-d'œuvre. Un nouvel astre se levait à Bologne, c'était Lorenzo Sabattini, doué de qualités supérieures et qui s'était placé tout d'un coup au premier rang des artistes. Calvaert quitta Fontana pour entrer dans l'atelier de Sabattini où il apprit la correction, la noblesse et l'harmonie. Le maître eut vite remarqué le mérite transcendant de son nouvel élève et il s'en fit aider de préférence aux autres jeunes gens appartenant à son école. L'occasion se présenta bientôt de mieux utiliser cette collaboration. Grégoire XIII venait d'être élevé au pontificat; il était Bolonais et n'avait pas oublié son admiration pour les travaux de Sabattini. Il appela celui-ci à Rome et Calvaert fut invité par son maître à l'accompagner. Quelque regret qu'il eût de quitter Bologne et ses protecteurs, la raison lui disait de ne point laisser échapper l'occasion de continuer ses études et de voir la ville artistique par excellence. Il accepta donc et fut employé aux travaux du Vatican dont Sabattini avait reçu la direction. Son talent lui valut même les propositions de Marc de Faenza qui voulut l'enlever à son maître; mais l'artiste flamand, aussi loyal que dévoué, ne se laissa point tenter, ce dont Sabattini lui sut gré. Aussi, lorsque le jeune homme, sentant qu'il pouvait voler de ses propres ailes, vint lui dire sa détermination de retourner à Bologne, fut-il parfaitement accueilli et encouragé par son maître. Calvaert avait mis le temps à profit : en prenant des croquis de toutes les œuvres immortelles qu'il avait sous les yeux, il avait acquis dans le dessin une supériorité hors ligne. On cite un de ses dessins de l'*École d'Athènes* acheté par le cardinal d'Este, célèbre amateur, comme étant de Raphaël. C'est dans une audience que lui accorda ce personnage que Calvaert reconnut lui-même son travail. Sabattini, l'introducteur du jeune peintre, jouit complétement du triomphe de son élève et ne voulut point lui laisser quitter Rome sans le présenter au pape. Cette audience fut, paraît-il, un sujet de grande intimidation pour le jeune homme qui égaya Grégoire XIII par sa simplicité et son naïf embarras. Sollicité par le Souverain Pontife de lui demander une grâce quelconque, il répondit : *Non altra che dessere lasciato andar via* (Pas d'autre que de pouvoir m'en aller) A coup sûr, ce n'était pas être très-exigeant et le sourire avec lequel sa requête fut accueillie s'explique suffisamment.

Ici commence une époque mémorable dans la carrière de Calvaert. Le palais des Bolognini devint de nouveau sa résidence, et, qui plus est, on lui permit d'y ouvrir l'école qu'il aspirait à fonder. Il n'avait plus de concurrent sérieux à craindre : précédé de la réputation qu'il s'é-

fait acquise à Rome, il vit bientôt ses ateliers remplis et c'était à qui deviendrait son élève ou lui commanderait un tableau. Son esprit sérieux, son expérience, ses fortes études firent de lui un maître excellent ; il entoura ses élèves des plus beaux modèles classiques, et fit les efforts les plus louables pour les ramener à la route oubliée depuis longtemps, celle du goût pur et de l'instruction profonde. Nous citerons ici textuellement les détails extraits de Malvasia par M. Édouard Fétis, qui a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, une excellente notice sur Calvaert à laquelle nous empruntons la plupart des détails concernant cette glorieuse individualité belge. « Il employait « les intervalles des heures de travail à « faire à ses disciples des lectures sur la « perspective et l'anatomie qu'il connais- « sait parfaitement. Les jours de fête, il « les conduisait dans la campagne, et, « tout en se mêlant à leurs jeux, fixait « leur attention sur les beautés de la na- « ture dont il leur apprenait à voir les « détails qui échappent aux observateurs « superficiels.

C'est ainsi que dans un siècle où la décadence artistique menaçait gravement d'aller toujours croissant en Italie, notre compatriote sut comprendre les besoins de l'école dont il s'était fait l'initiateur ; en général, on refuse le nom de génie à cette intuition qui devine le talent. Certes Calvaert, comme exécution, n'a pas su atteindre la première place, sauf toutefois dans ses dessins, mais il a donné à d'autres ce qui lui manquait, il a réformé l'enseignement faux qui s'était introduit dans les ateliers ; il a ramené le goût vers les beautés antiques et celles de la nature tout à la fois ; la vérité fut par lui remise en honneur. Lanzi nous raconte qu'il forma « jusqu'à cent trente- « sept professeurs de peinture parmi les- « quels plusieurs excellèrent dans leur « art. » C'est sur le plan de son école que les Carrache fondèrent leur célèbre académie *degl' Incamminati*, où vinrent achever leurs études les trois illustres maîtres enseignés d'abord par Calvaert et qui suffiraient à sa gloire, le Guide, le Dominiquin et l'Albane. Comme historien impartial, il nous faut ajouter à regret que quelques défauts de caractère jetaient parfois une ombre sur le mérite de Calvaert : on l'accuse d'avoir été avare, violent et emporté jusqu'à frapper l'élève qui ne comprenait pas rapidement ses démonstrations. Nous ne pouvons que condamner une pareille erreur ; mais, d'après ce que Malvasia nous assure, c'est le maître lui-même qui se condamnait le premier et ses regrets étaient si vifs qu'il demandait pardon, les larmes aux yeux, à ceux que sa violence avait offensés. Et à côté de ce défaut que de qualités venaient le faire oublier. Son zèle ne connaissait pas de bornes, sa loyauté était proverbiale et rien n'égalait sa franchise. Si le Dominiquin paraît avoir eu à se plaindre de lui, par contre le Guide n'oublia jamais ce qu'il devait à ses leçons et ne se fit pas faute de le publier partout. Calvaert atteignit paisiblement une vieillesse avancée. Il mourut à Bologne, après avoir, jusqu'à la fin, soutenu sa réputation dans le monde artistique qui l'entourait. Une preuve sérieuse qu'il en fut ainsi est le titre de juge et censeur de l'académie des Carrache qui lui fut spontanément décerné par ses rivaux ; tous, quoi qu'on en ait dit, rendaient hommage à son talent et ses funérailles furent célébrées avec beaucoup d'éclat. Louis Carrache y assista à la tête de sa célèbre académie. Sur un pilier de l'église où se trouvait son tombeau, un de ses admirateurs, le comte Fantuzzi, fit placer l'inscription suivante :

D. O. M.
DIONYSIO CALVART
CIVI ANTVERPIENSI
PICTORI CELLBERRIMO
CUJUS PROESTANTIÆ IN TERRIS
ET PROBITAS VITÆ IN COELO
EUM ETERNANT
OBIIT DIE XVI
KALEND. APRIL.
ANNO MDCXIX.

En 1832, cette inscription fut retrouvée par le marquis Bolognini, président de l'Académie des Beaux-Arts de Bologne et descendant du protecteur de Calvaert. Elle fut, par ses soins, replacée et surmontée du portrait du peintre. L'Italie a prouvé plus d'une fois l'estime

qu'elle a conservée à la mémoire et au talent de l'artiste flamand; plusieurs documents y ont été publiés sur Calvaert, entre autres une notice historique en 1832, puis des articles dans les Mémoires concernant les beaux-arts. Dans ceux-ci se trouve un contrat passé entre le peintre et un seigneur qui lui avait commandé un tableau; ce tableau devait coûter sept cents livres bolonais. Ce contrat suffirait, à lui seul, pour témoigner de la valeur attribuée au mérite de notre artiste. Enfin on trouve dans la même publication le testament de Calvaert. Cette pièce est des plus intéressantes ; il lègue sa fortune à des neveux anversois nommés Van Os, fait quelques donations pieuses, mais ne laisse rien à sa femme. L'histoire ne nous a pas transmis le nom de cette dernière, mais il est permis de croire que le mariage de Calvaert, stérile du reste, ne fut pas heureux.

D'après ce que nous avons dit, il est facile de déterminer le rôle que l'artiste anversois joua en Italie et l'influence qu'il exerça sur l'art de son époque. Cette influence fut considérable. En pleine décadence de goût, de dessin, de style et de coloris, l'école bolonaise n'avait plus à citer aucun nom digne des siècles passés. Le sentiment énergique de l'artiste du Nord comprit à quel point les mièvreries envahissaient le grand art. Il fit tous ses efforts pour ramener le goût à des idées plus saines, pour rendre à la nature et à la vérité leur empire, à la couleur sa magie, au dessin sa pureté et sa sévérité. Il ne réussit qu'en partie. Pour arriver à une entière réaction, il eût fallu un génie plus vaste, plus vigoureux, plus complet que le sien. Cependant, tel qu'il fut, il rendit d'immenses services, et, fait assez rare, l'art italien le comprit et lui en fut reconnaissant. Sa composition est pleine de chaleur et de mouvement, son dessin est savant et d'une remarquable pureté ; enfin il sut conserver cette qualité que les Flamands semblent avoir de naissance, il fut coloriste. La fresque et l'huile lui étaient également familières, et ses sujets, de petite ou de grande dimension, exécutés avec le même soin et le même succès. Il n'y eut que le style où il ne réussit pas à vaincre son époque ; il y resta loin de la pureté de ses devanciers et c'est par ce côté que son génie donne prise à la critique.

Calvaert peignit une quantité considérable de tableaux et de fresques et exécuta non moins de dessins. M. Fétis cite un célèbre amateur de Nuremberg, M. de Fraun, pour lequel il travailla beaucoup. Le cabinet de M. de Fraun, envié par l'empereur Rodolphe II et légué par son propriétaire en fidéicommis pour le conserver plus tard à Nuremberg, a été dispersé on ne sait comment et sans qu'on ait pu retrouver ses traces. Il contenait de Calvaert les tableaux suivants : *Conversion de Saint Paul* (1614); *la Symétrie ; Saint Michel* ; *portrait de Calvaert ; Sainte Famille*, d'après Raphaël ; *Jupiter et Sémélé ; Vénus ; Baptême du Christ ; Sainte Cécile; Noli me tangere; Jugement de Pâris ; Mariage de sainte Catherine; Nativité de J.-C.*; *Bacchus jouant de la flûte* ; *Portrait de Madeleine Delpino de Bologne, æt.* 93, *servante de M. Paul de Fraun* ; *le Goût* (portrait allégorique). De plus quelques dessins capitaux. Voici maintenant la liste des œuvres de Calvaert conservées dans les lieux publics ou dans des collections privées inaliénables. Nous la résumons dans les limites du cadre qui nous est tracé. On en formera le catalogue plus ou moins complet en consultant les auteurs indiqués aux sources. A Bologne, églises et musées, vingt-quatre tableaux et fresques dont les sujets sont tous empruntés à l'histoire religieuse et mythologique ; à Rome, une *Passion* et une *Madeleine ;* à Florence, une *Assomption de la Vierge ;* à Reggio, une admirable peinture représentant la *Vierge assise sur un trône* ; à Plaisance, *Martyre de saint Laurent*, signé et daté (1583) ; à Parme, une *Transfiguration ;* à Mantoue, un *Martyre de sainte Agnès ;* à Turin, une *Sainte Marie Madeleine* ; à Vienne, un *portrait d'homme* ; à Dresde, une copie de la *Sainte Cécile*, de Raphaël; à Saint-Pétersbourg, la *Visitation;* à Lisbonne, *Jésus Christ au mont Thabor ;* à Caen, un *Saint Sébastien ;* en Angleterre, on connaît une *Vierge* et une *Annonciation*.

Les graveurs qui ont reproduit les œuvres de Denis Calvaert sont : Augustin Carrache, Kruger, Raphaël Sadeler, Hiéronime Wierix, Francisco Curti, J. Mathani, M. Sadeler, Prestel, Pierre De Jode et G. Sadeler.

Le portrait de Denis Calvaert se trouve en petit dans la *Felsina pittrice* de Malvasia et aussi dans l'*Abrégé de la vie des peintres de d'Argenville*.

M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, ne juge pas à propos de parler de Denis Calvaert, dans l'*École flamande*, école du reste traitée avec une grande négligence. Sans doute, comme chef de l'école bolonaise, Calvaert doit être compris dans l'*École italienne*, mais il n'y aurait eu que justice à le mentionner dans l'*Appendice* où figurent des maîtres moins dignes de s'y trouver et qui, eux aussi, se sont expatriés. A l'*École italienne*, M. Henri Delaborde, à propos du Dominiquin, parle de Denis Calvaert incidemment et l'appelle *médiocre artiste*, appellation injuste contre laquelle protestent les œuvres du maître, les cent trente-sept élèves qu'il forma et dont plusieurs ont fait la gloire de l'Italie, les travaux biographiques italiens qui lui ont été consacrés et trois siècles d'admiration soutenue.

Ad. Siret.

Memorie della vita del Pictore Dionisio Calvart, Bologne, 1852. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, etc.* Bruxelles, 1857. — De Haerne, *Denis Calvaert*. (*Messager des Sciences historiques*, 1847.) — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger* (Bulletin de l'Académie, 28e année, 2e série, t. VIII, p. 264).

CAMARGO (*Marie-Anne* **DE CUPIS**), danseuse renommée, née à Bruxelles, où elle fut baptisée à l'église Saint-Nicolas, le 15 avril 1710, morte à Paris le 29 avril 1770. Marie-Anne de Cupis (et non Cupi ou Cuppi) Camargo ou, comme on l'appelle d'ordinaire, *la Camargo*, appartenait à une famille d'origine italienne qui se glorifiait d'avoir compté parmi ses membres un cardinal et d'autres hauts dignitaires de l'Église. Cette famille quitta Rome pour se fixer à Bruxelles, où elle s'allia à des lignées patriciennes et, notamment, aux d'Orville et aux Van Ghindertaelen. Le premier Cupis dont les documents nous parlent se nommait Alexandre et portait le surnom de *Camarçque* ou Camargo, qui lui est attribué dans l'octroi pour tester qu'il obtint, le 5 avril 1617. Il servit dans les armées du roi d'Espagne en qualité de capitaine de cavalerie et épousa Élisabeth, fille d'un vaillant soldat wallon, Thierri Lejeune, seigneur de la Baillerie, à Bousval. De cette union sortit une lignée nombreuse, dont les différentes branches n'eurent pas le même sort. La branche aînée finit en la personne d'une Marie-Madeleine de Cupis Camargo, dame de la Baillerie, qui mourut sans enfants, le 14 janvier 1755, et dont la pierre sépulcrale, ornée de huit écussons, que le gouvernement belge a fait restaurer il y a quelques années, se voit encore à l'entrée de l'église paroissiale de Baisy, sous la tour de cet édifice. Le nom de Cupis-Camargo fut alors attribué, par des lettres patentes en date du 28 mai 1755, à un avocat au conseil souverain de Brabant, Pierre-Joseph de Hulder, dit de Bouchaut, qui, après avoir été plusieurs fois présenté par le lignage bruxellois des Serroelofs pour faire partie du magistrat de la capitale des Pays-Bas autrichiens, fut nommé échevin en 1761.

Ferdinand-Joseph de Cupis-Camargo, moins bien partagé par la fortune, vivait à Bruxelles, au commencement du XVIIIe siècle, en donnant des leçons de musique et de danse. La position modeste qu'il occupait dans le monde et l'origine obscure de sa femme, Anne De Smet, ne lui avaient pas inspiré des goûts bien humbles. Son caractère se révèle tout entier dans la requête qu'il adressa, en l'année 1728, au cardinal de Fleury, à l'occasion de l'enlèvement de ses deux filles par le comte de Melun. Il s'y qualifie d'écuyer et de seigneur de Renoussart (fief dont nous avouons ignorer la situation) et déclare qu'il saurait, à l'occasion, prouver seize quartiers de noblesse ; puis il ajoute : « Hors d'état de « pouvoir soutenir son rang et chargé de « sept enfants, il a gémi sans murmurer, « il a cherché à procurer à ses enfants « des talents particuliers et des arts li- « bres qui pussent, sans qu'ils déro- « geassent, subvenir aux besoins de la « vie; il a fait donner à l'un des instruc-

« tions pour la peinture, à d'autres pour « la musique, à d'autres pour la danse. » Il permit à ses filles d'entrer à l'Opéra, mais pourquoi? parce que le roi Louis XVI avait voulu que l'on pût être à l'Opéra sans déroger, et « sous la condition « que lui et son épouse y conduiroient « ses filles et les reprendroient en sor- « tant. »

Après avoir reçu de son père ses premières leçons de danse, la jeune Camargo fut conduite à Paris, où mademoiselle Prévost, qui faisait alors les délices de la capitale de la France, lui enseigna l'art dans lequel elle excellait. Au bout de trois mois, elle revint dans sa ville natale, où il ne fut bientôt question que de son rare talent. Un nommé Pélissier, directeur du théâtre de Rouen, l'engagea parmi sa troupe ; cette entreprise n'ayant pas réussi, la Camargo se rendit de nouveau à Paris, où mademoiselle Prévost se ressouvint d'elle et la présenta comme son élève. Elle débuta, au mois de mai 1726, dans l'opéra d'Atys, et devint bientôt l'idole du public. Ses succès furent si éclatants que sa maîtresse employa toute son influence pour reléguer la jeune Bruxelloise dans une position subalterne; mais Blondy, qui était alors le directeur des ballets de l'Opéra, prit celle-ci sous sa protection, et, tout en complétant son éducation d'artiste, lui procura l'occasion de se produire sur la scène avec éclat. Bientôt on ne parla plus que de la Camargo, elle donna son nom à des modes nouvelles et ses fournisseurs devinrent les fournisseurs obligés des premières dames du grand monde.

La beauté et la grâce qui relevaient le talent de la brillante danseuse lui valurent de nombreux adorateurs; néanmoins elle resta longtemps sage et sa conduite réservée avait encore augmenté l'estime qu'inspirait son talent, lorsqu'un jour on apprit que la Camargo et sa sœur Anne-Catherine, baptisée le 8 juillet 1713 et qui était également entrée à l'Opéra, avaient été enlevées par le comte de Melun. Épris à la fois des deux danseuses, le voluptueux gentilhomme les avait séduites l'une et l'autre et les avait conduites en son hôtel, rue de la Couture-Saint-Gervais (10-11 mai 1728). Ferdinand de Cupis réclama avec énergie ; il aurait voulu que le comte épousât l'aînée de ses filles et dotât la cadette. C'était demander beaucoup, à une époque où le libertinage le plus éhonté régnait à la cour de Versailles et dans la haute société de Paris ; le pauvre père n'obtint sans doute que des dédommagements en argent ou en cadeaux et bientôt il s'éteignit dans l'oubli.

Quant à la Camargo, elle reparut devant le public, qui fut loin de lui garder rancune. En 1734, le comte de Clermont l'enleva à son tour, et cette fois de son plein gré, à ce qu'assura la chronique scandaleuse. Six ans après, elle reparut au théâtre dans le ballet des *Fêtes grecques et romaines*. Si l'on en croit un de nos meilleurs critiques d'art, dont nous ne trahirons pas l'incognito, « elle exécu- « tait toutes les danses nobles bien « mieux que la célèbre Prévost ; quant « aux gavottes, aux rigodons, aux tam- « bourins, aux loures, qu'on appelait les « grands airs, elle les rendait avec une « supériorité plus incontestable encore... « Elle introduisit les jupons courts à « l'Opéra, parce que les longs vêtements « gênaient sa danse vive et pétulante; « mais, pour accorder la décence avec ce « qu'exigeait le caractère de son talent, « elle mit des caleçons, ce qui ne s'était « fait avant elle. » On connaît le madrigal dans lequel Voltaire oppose à la Camargo une de ses rivales :

Ah! Camargo, que vous êtes brillante!
Mais que Sallé, grands dieux, est ravissante!
Que vos pas sont légers, mais que les siens sont [doux!
Elle est inimitable et vous êtes nouvelle :
Les Nymphes sautent comme vous,
Mais les Grâces dansent comme elle.

On doit conclure de ces vers que la Camargo devait surtout ses succès à la vivacité de sa danse, qui fit paraître maniérées, prétentieuses, les figures dont on était engoué. On croirait difficilement, si le fait n'était attesté par l'auteur auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, et qui a puisé à de bonnes sources, que notre danseuse n'avait que deux mille cinq cents livres d'ap-

pointements, outre, parfois, une gratification de cinq cents livres. D'ordinaire, les talents futiles sont mieux rétribués. Marie-Anne de Camargo ne se retira qu'en 1751; elle obtint du roi de France la pension dont mademoiselle Prévost avait joui, et mourut à Paris en l'année 1770.

François de Cupis de Camargo, l'un de ses frères et qui fut baptisé à Bruxelles dans la paroisse des Saints Michel et Gudule, le 10 mars 1719, se fit une certaine réputation comme violoniste; il entra, en 1741, dans l'orchestre de l'Opéra, qu'il quitta en 1764, et laissa deux fils, tous deux musiciens : l'un, de peu de talent, et qui mourut en 1772; l'autre, d'un mérite réel, nommé Jean-Baptiste, et qui épousa la cantatrice Julie Gasperini, avec qui il vivait à Milan, en l'année 1794. Alph. Wauters.

Album national, 1re et 2e livraisons. — Romey, dans le *Nouveau Dictionnaire de la Conversation*, t. IV, p. 352 (édit. de Bruxelles). — Schoonen, *Esquisse biographique sur la Camargo* (*Almanach artistique de la Belgique*, Bruxelles, 1849, in-12). — *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Genappe, passim.

CAMARGO (*Théodore* ou *Thiery*, baron de), était le petit-fils d'un gentilhomme espagnol venu en 1567 avec le duc d'Albe aux Pays-Bas. Ce fut son grand-père ou son grand-oncle, ce capitaine Melchior de Camargo qui arrêta à Louvain le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange et le conduisit à Flessingue, où il fut embarqué pour l'Espagne. Son père, Louis de Camargo, capitaine pensionné et membre du conseil de guerre, décédé à Bruxelles, en 1639, avait eu quinze enfants de ses deux femmes. Ses fils, presque tous, embrassèrent la carrière des armes. Un seul, Pierre, qui était, en 1635, gouverneur de Dunkerque pour le roi d'Espagne, ne fut point élevé par Ferdinand II à la dignité de baron du Saint-Empire, probablement parce qu'il n'avait pas figuré aux guerres d'Allemagne. Théodore, au contraire, y intervint de bonne heure et largement. Il était déjà capitaine en 1617, quand il partit pour les guerres de Savoie avec son régiment de mousquetaires wallons, commandé par Claude de Beauffort. Ce fut comme vaguemestre du régiment de cuirassiers du comte Fugger qu'au bout de trois ans il reparut en Allemagne. On était alors à la veille de la bataille de Prague (novembre 1620). Il y assista sous les ordres de son illustre compatriote, le comte de Bucquoy. La Bohême fut rendue à l'Empereur, mais la Moravie continua à lui résister. Camargo y suivit l'armée impériale. Pendant le siége de Neuhausel, en Hongrie, le comte de Bucquoy commit l'imprudence d'aller, mal accompagné, au secours de ses fourrageurs. Il fut accablé sous le nombre et tué misérablement. Camargo rallia les fuyards, leur fit honte et parvint, à leur tête, à arracher à l'ennemi le corps de leur chef. Ce fait d'armes le mit en évidence. Nous le retrouvons l'année suivante (août 1622) lieutenant-colonel, commandant son régiment à la bataille de Fleurus, qui fut pour l'armée belge une victoire douteuse, quoiqu'en aient dit les proclamations et correspondances espagnoles du temps, généralement empreintes d'une exagération toute méridionale. Plusieurs régiments venus de Westphalie et du Palatinat, pour tenir tête à Mansfeld et servir au siége de Berg-op-Zoom, reprirent le chemin de l'Allemagne. Celui du comte Fugger, que Camargo commandait, fut du nombre. Notre personnage passa alors sous les ordres du comte de Tilly, chef des armées de la Ligue catholique, et fit la guerre du Danemark. Sa récompense fut un régiment d'infanterie impériale portant son nom et les lettres patentes qui le créaient, lui et ses frères, « à tout jamais barons » (août 1630). Il assista au terrible siége de Magdebourg, où il y eut tant de sang inutilement répandu; et à la plus terrible bataille de Breitenfeld, où Tilly perdit son prestige d'invincibilité, où ses vieux régiments wallons, tant redoutés, ne cédèrent la victoire qu'avec la vie (septembre 1631). Disons-le ici, puisque l'occasion s'en offre naturellement : nos compatriotes ont été calomniés; ils étaient plus terribles que cruels, et la haine qu'on leur porta signifie surtout qu'on voyait en eux les agents les plus actifs et les plus sérieux d'une réaction à outrance. Camargo voulut re-

lever leur prestige militaire. C'était dans les armes leur privilége d'occuper le poste d'honneur; il le réclama à la bataille de Lützen (novembre 1632), où il fut blessé mortellement. Il était sergent de bataille. Son frère Gabriel eut son régiment et termina sa carrière, deux ans plus tard, sous les murs de Ratisbonne. Son frère Ignace mourut jésuite. Les autres ne marquèrent point. C.-V. Rahlenbeck.

Du Cornet, *Histoire générale des guerres*. De Robaulx de Soumoy, Bruxelles, 1858-1859. — *Khevenhiller's Annales Ferdinandi*. — *Theatrum europ. passim*. — *Arch. génér. de Belgique. Secrétairerie allem. portef.* n° 75, 122. — *Audience, fardes*, 1116-1181. — *Foërster's Wallenstein's Briefe*. — *Théâtre de la noblesse du Brabant*, Liége, 1705. — Notes prises à la Bibliothèque de Bourgogne.

CAMBERLYN (*Jean-Baptiste-Guillaume*), connu sous le nom de chevalier Camberlyn d'Amougies, poëte latin, né à Gand, en 1772, mort le 15 avril 1833. Après avoir fait ses études en droit à l'université de Louvain, il entra dans la magistrature et devint juge au tribunal de première instance de sa ville natale. Le roi Guillaume le nomma membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale.

Les journaux, surtout ceux publiés en Hollande, ont fait le plus grand éloge de la versification du chevalier Camberlyn d'Amougies ; aujourd'hui, on la trouverait, sans doute, trop mythologique. Quoiqu'il en soit, elle a valu une réputation et plusieurs distictions honorifiques à son auteur, qui fut nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur, du Lion Belgique et commandeur de l'ordre du Phénix de Hohenhole. Le chevalier Camberlyn était déjà d'un âge mûr quand il commença à versifier. Sa première poésie latine date de 1815. Il offrit à Louis XVIII, lors du séjour de ce monarque à Gand, pendant les Cent-Jours, un manifeste en dactyles et spondées. Les succès du poëte latin attirèrent bientôt l'attention de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, qui s'empressa de l'admettre dans son sein, et l'appela aux honneurs de la vice-présidence. Ses vers, insérés successivement dans les *Annales Belgiques*, imprimées à Gand, furent tirés à part, tantôt in-4°, tantôt in-8°, et quelquefois ornés de figures. Ils ont été recueillis sous le titre de *Miscellanea*, Gand, 1828, vol. in-8° de 252 pages, avec des notes en français et beaucoup de variantes. Ce volume, qui n'a jamais été mis dans le commerce, est devenu rare. On y distingue les poèmes suivants, qui ont un certain intérêt historique : 1° *In cædem Egmondi*. — 2° *Ars costeriana*. Il va sans dire que le poëte favorise les prétentions de la ville de Harlem. — 3° *Eyckii immortali genio*. C'est une apologie des célèbres frères Van Eyck. — 4° *Buckelingii genio*. Consacré à l'art d'encaquer le hareng, découvert par Beuckels. — 5° *Wilhelmo Germaniæ inferioris Regi desiderato*. Ce morceau, inséré dans les *Miscellanea*, est différent de celui publié à Gand, en 1817, in-4°. Indépendamment de ses poésies latines, Camberlyn, qui était un chaleureux défenseur de la légitimité, publia sous le voile de l'anonyme une série de manifestes et de proclamations, prétendument émanées de princes ou de grands personnages, et dirigées contre Napoléon. Deux cahiers contenant ces bizarres élucubrations politiques, qui sont empreintes d'une grande violence et d'une certaine éloquence empruntée à l'horreur du despotisme, ont été imprimés ; le second, le seul que nous ayons pu nous procurer, ne porte ni date ni nom d'imprimeur.

On attribue également à notre auteur un Mémoire imprimé à Gand, chez A.-B. Steven, in-4°, de 18 pages. Ce mémoire est adressé au roi Guillaume pour la noblesse de la Flandre orientale, afin d'obtenir le rétablissement des principaux droits et priviléges dont elle jouissait avant la révolution de 1789. Cette pièce, réimprimée à Bruxelles, en 1817, par P.-J. de Mat, provoqua une réponse de Dotrenge, intitulée : « *Opinion sur la rédaction de trois articles de la loi fondamentale;* » la proposition de l'auteur du Mémoire y est rudement traitée. Ce factum a été parfois attribué à J.-J. Raepsaet. Aug. Vander Meersch.

Michaud, *Biographie universelle*. — *Biographie universelle*, publiée par Ode. — Vanderhaege, *Bibliographie gantoise*. — Renseignements particuliers.

CAMBRESIER (*M.-R.-H.-J.*), prêtre du diocèse de Liége, que l'on croit originaire de Chênée. Il jouissait d'un bénéfice de la Collegiale de Saint-Jean à Liége, lorsqu'en 1774 il se fit recevoir avocat près le tribunal de l'Official, position qu'il occupa jusqu'à l'époque de la réunion de la principauté à la France. On doit à Cambresier le premier travail philologique publié sur l'idiome liégeois: *Dictionnaire Wallon-François ou recueil de mots et de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires*. Liége, Bassompierre, 1787, in-8° de 197 pages. Ce recueil est encore aujourd'hui l'un des meilleurs que l'on possède. L'auteur adopte généralement l'orthographe phonétique. Évitant l'écueil dans lequel sont tombés la plupart de ses successeurs, il élague avec soin les hors-d'œuvres et montre une sage réserve dans l'admission des mots, sans faire dominer aucun des dialectes du pays. « Quant à la partie wallonne, dit-il dans sa préface, je ne trouve pas de moyen de la soustraire à la censure; chacun voudrait y trouver les mots qui sont en usage dans son lieu natal et cela est de toute impossibilité. Pour contenter tout le monde autant que possible, je donne la préférence aux mots dont l'usage est le plus général, sans m'astreindre au langage d'aucun endroit particulier; et ces mots je les écris selon que l'oreille me les suggère. » Il annonçait un *supplément* qui n'a jamais paru. Fréderic Rouveroy, dans une note de son *Dictionnaire Wallon-Français*, resté inachevé, prétend que Cambresier n'est point l'auteur du livre qui porte son nom et en réclame la paternité pour l'abbé Neuray, curé de Stembert, mort vers 1776. Nous n'avons rien trouvé qui justifiât cette allégation et MM. de Villenfagne et de Chenedollé, dans les articles qu'ils consacrent à Neuray, ne disent mot de ses travaux philologiques.

Cl. Capitaine.

CAMBRY (*Jeanne* **DE**), religieuse célèbre par ses écrits, naquit à Douai le 15 novembre 1581 et mourut à Lille le 19 juillet 1639. Son père était premier conseiller de la ville de Tournai et sa mère, dame Louise de Guyon, était fille de Ferry de Guyon, qui défit vaillamment à Marchiennes les iconoclastes et les rebelles au roi. Jeanne donna dès sa plus tendre jeunesse des signes d'une piété extraordinaire. Cependant elle éprouva, plus tard, quelques luttes dont elle sortit victorieuse au point qu'elle reprit sa première ferveur, et commença à mener une vie des plus austères. En 1604, elle prit l'habit de Saint-Augustin dans l'abbaye des Prés, à Tournai. Ses premières années en religion furent remplies de consolations intérieures qui, dans la suite, firent place aux plus rudes épreuves, supportées avec une résignation exemplaire. En 1619, elle passa de l'abbaye des Prés, de Tournai, au monastère de Sion de la même ville, où elle demeura jusqu'à ce que, deux années plus tard, l'évêque de Tournai, Maximilien Villain de Gand, la nomma prieure de l'hôpital de Menin, pour réformer les désordres qui régnaient dans cette communauté et pour y introduire une discipline régulière. Mais, trouvant la règle de Saint-Augustin trop peu austère, elle obtint la permission de fonder au faubourg de Saint-Pierre, à Lille, sous le titre de *Filles de la Présentation*, un nouvel institut religieux pour lequel elle composa elle-même des Constitutions empreintes d'une grande sévérité. Le 25 novembre 1623, l'évêque de Tournai inaugura en personne la fondation et reçut la profession des nouvelles religieuses. La fondatrice prit le nom de sœur Jeanne-Marie de la Présentation. Elle vécut dans cette retraite pendant près de seize années, et y mourut à l'âge de 58 ans environ.

Jeanne de Cambry composa plusieurs ouvrages sur la théologie ascétique et mystique. En voici les titres : 1° *Petit exercice pour pouvoir acquérir l'amour de Dieu*, Tournai 1620, vol. in-12 ; — 2° *Traité de la ruine de l'amour propre et bâtiment de l'amour divin en quatre livres*, Tournai 1627 et Paris 1645, vol. in-12 ; — 3° *Le flambeau mystique ou adresse des âmes pieuses ès secrets et cachez sentiers de la vie intérieure*, Tournai 1631, vol. in-12 ; — 4° *Traité de la réforme du mariage*, Tournai, 1655, vol. in-12 ; — 5° *Traité de l'excellence de la solit*[illegible] Tournai 1656,

vol. in-12; — 6° *Lamentation de l'âme captive dans son corps mortel*, Tournai 1656, vol. in-12; — 7° *Traité du triomphe de la Croix, ouvrage imparfait*, Tournai, vol. in-12.

Ces divers ouvrages furent réunis et publiés en un volume in-4°, imprimé à Tournai, en 1665, chez la veuve d'Adrien Quinqué.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 559. — *Revue catholique*, 1865, p. 556.

CAMBRY (*Pierre* **DE**), biographe, né à Tournai, XVIIe siècle, issu d'une famille noble, originaire de la Champagne, fixée dans le Tournaisis vers le milieu du XVe siècle, était fils de Michel de Cambry, seigneur de Moranghes, et de Louise de Guyon. Il fut licencié en droit et d'abord chanoine de l'église de Notre-Dame de Tournai (9 novembre 1635), puis de celle de Saint-Hermes, à Renaix (30 avril 1644). Il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : 1° *Œconomia principum*. Tournai, 1656. (*Économie des princes*, suivant le catalogue de la vente de M. Trentescaux). 2° *Vita vere admirabilis Joannæ de Cambry, cognatæ suæ germanæ*. Anvers, 1659, in-4°. Cet ouvrage a été imprimé en français, et en 1785, on en a publié, à Tournai, un abrégé suivi de l'analyse des écrits ascétiques de sœur Jeanne-Marie de la Présentation, sous ce titre: *Abrégé de la vie de Jeanne de Cambry*, religieuse de l'abbaye des Pretz, à Tournai, puis recluse à Lille en Flandre, sous le nom de sœur Jeanne Marie de la Présentation, morte en odeur de sainteté, le 19 juillet de l'an 1639. 3° *Mémoires de Fery de Guyon*, par P. de Cambry, prêtre licencié ès-droits, chanoine de Renaix, son petit-fils. Ce sont ces mémoires que M. de Robaulx de Soumoy a publié récemment aux frais de la *Société pour l'histoire de Belgique*.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 960. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — *Mémoires de Fery de Guyon*, édités par M. de Robaulx de Soumoy, préface.

CAMERLING (*Corneille*) ou **CAMERARIUS**, écrivain ecclésiastique, humaniste, poëte, né à Gand, décédé en 1580. — Prêtre et chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, où il mourut; il publia divers sermons français, une grammaire et une rhétorique latine, ainsi que quelques poésies.

Aug. Vander Meersch.

Vaernewyck, *Historie van Belgis*, 1829. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. Ier, p. 195. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

CAMMAERT (*Jean-François*), poëte flamand, né à Bruxelles en 1710. Il se voua à la littérature dramatique avec une rare activité. En 1750 le nombre de pièces de théâtre écrites par lui était de soixante-et-dix; quinze ans plus tard, ce nombre, au dire de ses amis, s'élevait jusqu'à cent. Le premier chiffre est constaté par un panégyriste dans ces deux vers latins :

Sunt septem decies, quos usque amplissimus auctor
Fertilitate opulenta in lucem versibus adfert.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette assertion poétique, on ne connaît plus qu'une trentaine de pièces dues à la plume de Cammaert; elles sont devenues assez rares, malgré la précaution prise par l'auteur de réunir en volumes les exemplaires restés invendus chez les éditeurs. Ce recueil porte le titre suivant : *De Wercken, Bly-ende Treur-Spelen van Joannes Franciscus Cammaert*, in naemsletter-voerende Scat-Caseier of Musen-Minnaer. Bruxelles, s. d., in-8°. La collection la plus complète que j'en connaisse appartient à la Société littéraire de Leide; elle forme sept volumes et contient vingt-neuf pièces. Voici les titres celles que j'ai eu en main et qui toutes furent représentées sur le grand théâtre de Bruxelles :

1° *Esther ofte opgang van Mardocheus ende ondergang van Aman*, bly-eyndig treurspel, 1749. — 2° *Straf ende dood van Balthasar*, bly-eyndig treurspel, 1749. — 3° *Adam ende Eva*, treurspel, 1746. — 4° *Bloedige nederlaeg ende dood van Saül*, treurspel, 1751. — 5° *David zegepralende op Goliath*, bly-eyndig treurspel, 1751. — 6° *Den Rooms-moedigen Horatius, verwinnaer der Albanen*, bly-eyndig treurspel, 1751. — 7° *Joas can de moord bevryd door Josoba*, bly-eyndig treurspel, 1748. — 8° *Bloedig martel-kroon, ofte Maria Stuart*, treurspel, 1747. — 9° *Mahomet den tweeden, of*

moord-baerende liefde, treurspel, 1748. — 10° *Constantinus Rooms-Keyser*, treurspel, 1750. — 11° *De rampsalige ontrouw van Maria van Arragon*, treurspel, 1750. — 12° *Doodbaerende stantvastigheyt in den graeve van Essex*, treurspel, 1750. — 13° *De advocaet Patelin*, kluchtspel, 1754. — 14° *Belphegor*, kluchtspel, 1754. — 15° *Den Heere de Pourceaugnac*, kluchtspel, 1754. — 16° *De onrust door den Ryckdom*, kluchtspel, 1754. — 17° *De dry verliefde Nichten*, kluchtspel, 1757. — 18° *Den hervonden man*, kluchtspel, 1757. — 19° *Den Hoogmoedigen*, kluchtspel, 1757. — 20° *Ninette in het Hof*, blyspel met sangen, 1757, 2e édit. 1761. — 21° *Den Waersegger van het dorp*, tusschen-spel in sangen, 1758. — 22° *Den valschen Astrologant*, blyspel gemengt met sangen van de uyvinding van F. Krafft, 1763. — 23° *Den Koning en den Pachter*, blyspel gemengt met sangen 1764. — 24° *Den Peerdesmid*, boertig blyspel gemengt met sangen, 1766. — 25° *Den Kuyper*, boertig musieck-spel gemengt met sangen, 1768. — 26° *De twee Jagers en het Melk-meysje*, blyspel met sangen, 1768. — 27° *Den Soldaet Tooverer*, boertig blyspel, 1768. — 28° *Den Tooveraer*, blyspel, 1769. — 29° *Den Lands-soldaet*, blyspel, 1770. — 30° *Den Hout-Kliever, ofte de dry Wenschen*, blyspel, 1770. — 31° *Den Deserteur*, blyspel, 1770.

Parmi ces pièces, celles imprimées pendant les années 1747 à 1750 appartiennent au genre tragique. A partir de cette époque, l'inspiration de Cammaert semble s'être appliquée exclusivement à l'opéra comique, à la comédie et aux pièces bouffonnes. Toutes sont empruntées à la littérature française, à l'exception de deux ou trois que notre auteur traduisit ou imita de l'italien. Ni l'histoire, ni les mœurs du pays ne paraissent avoir stimulé sa verve. Cependant Cammaert fut protégé par quelques personnages éminents du pays et il est telle de ses pièces qui eut l'honneur d'être représentée devant l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Les écrivains flamands, qui jusqu'alors avaient été laissés dans l'oubli par suite de la domination espagnole et de la conquête française, virent de bon œil cette tendance bienveillante de la maison d'Autriche et espérèrent une ère nouvelle pour le mouvement littéraire. Malheureusement, Cammaert n'était pas à la hauteur de la mission qu'il aurait pu remplir ; son style dur et incorrect trahissait une connaissance incomplète de la langue maternelle.

Outre ses poésies dramatiques on possède de Cammaert : 1° Une imitation, en vers, de la vie d'Alexandre le Grand de Quinte Curce, portant pour titre : *Lofsoberen [illegible] ofte rym-weergalmende echo op alle de edelmoedige daeden van Alexander den grooten*. Brussel, 1745, in-4°. — 2° Une traduction de l'*Art poétique* de Boileau, publiée en 1754, in-4°. Cette traduction, accompagnée de notes, revèle de l'érudition, mais le sentiment individuel, l'esprit national y font totalement défaut.

F. Snellaert.

Van Daele, *Tydverdryf*, n° 16, bl. 4. — Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taelen letterkunde*, II, 172. — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, 4e uitg., 212.

CAMPANA. Voir VANDE VELDE.

CAMPANA (*Pierre De Kemmeneer* dit *Piedro*), peintre né à Bruxelles en 1503, mort dans cette ville en 1580. Ce maître, dont le nom véritable a été récemment découvert par l'auteur de cet article, ne nous est guère connu que par les détails que les écrivains espagnols donnent sur ses travaux ; il a cependant vécu en Belgique, mais pendant une époque orageuse, véritablement fatale pour les arts et pour ceux qui s'y livraient. Il partit pour l'Italie. On a répété qu'il y devint l'élève de Raphaël, mais son jeune âge à la mort de ce grand artiste, qui arriva en 1520, ne permet pas d'admettre cette assertion. Campana trouva un protecteur dans le cardinal Grimani et exécuta à Venise une *Sainte-Marie-Madeleine conduite au temple par sainte Marthe*, qui se trouvait, du temps de Lanzi, en Angleterre, dans la collection de M. Slade. Après Venise, Campana habita Bologne, où, lors de l'entrée de Charles-Quint, en 1529, il fut chargé de

couvrir de peintures un grand arc de triomphe, tâche dans laquelle il fit preuve à la fois de talent, d'habileté et d'originalité. Il partit ensuite pour l'Espagne et s'y fixa dans la riche et commerçante Séville, où il était déjà arrivé en 1537 et où il travaillait encore en 1552. Moralès, que les Espagnols ont caractérisé d'un mot en le nommant le divin, fut élève de Campana. Celui-ci a orné les édifices de Séville et des localités du voisinage de toiles où l'on remarque, dit Bermudez, un grande correction de dessin, une connaissance approfondie de l'anatomie du corps humain et de l'art de la composition, une sage entente du clair-obscur et la reproduction fidèle des expressions du visage et des attitudes. Son chef-d'œuvre, la *Descente de croix*, qui se trouve actuellement dans la sacristie de la cathédrale de Séville, est signé : *Hoc opus faciebat Petrus Campaniensis* et daté de 1548. Murillo aimait à s'arrêter devant ce tableau et l'on rapporte qu'un jour qu'on le pressait de quitter l'église, il s'écria : « J'attends le » moment où notre divin Seigneur aura » été entièrement détâché de la croix. » On ajoute qu'afin de donner une dernière preuve de son admiration pour le talent du vieux maître flamand, il voulut être enterré au pied de cette *Descente de croix*, devant laquelle il s'était si souvent agenouillé.

Campana était, en 1563, de retour à Bruxelles, où le magistrat résolut, le 27 mai, qu'on payerait dorénavant tous les ans, « à maître Pierre De Kempeneer, peintre, » la somme de 50 florins, que Coxie recevait auparavant pour exécuter les patrons des tapisseries bruxelloises. On n'a jusqu'à présent trouvé aucune autre indication qui se rapporte à notre artiste, dont les écrivains espagnols disent qu'il jouissait dans sa patrie d'une si grande considération qu'à sa mort le magistrat fit placer son portrait à l'hôtel de ville.

Campana laissa un fils, nommé Jean-Baptiste, qui ne revint pas en Belgique avec son père et qui ne fut, paraît-il, qu'un peintre médiocre. Alph. Wauters.

Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres professores de las bellas artes en España*, t. I, pp. 201-204. — Nagler, *Kunstler lexicon*, t. II, p. 508. — Alphonse Wauters, *Quelques mots sur le Bruxellois Pierre de Kempeneer* (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXIV).

CAMPEN *(Jean)*, en latin **CAMPANUS**, théologien anti-trinitaire, né à Maseyck, dans l'ancien comté de Looz, et mort au pays de Clèves, en 1580, à un âge très-avancé. Il visita, à Cologne, le Collége des Trois Couronnes d'où il se fit renvoyer vers 1520 pour une cause restée inconnue. Cette disgrâce doit cependant avoir exercé une certaine influence sur l'attitude qu'il prit alors et conserva toute sa vie. Il composa un nouveau système de théologie arienne, et tout nous donne à croire qu'il le fit connaître sur les bords de la Meuse avant même que la réforme de Luther y eut des partisans. En 1528, il se rendit à Wittemberg où il vécut dans l'intimité des réformateurs allemands et se fit donner par eux le bonnet de docteur. Aussitôt après il se mit en opposition avec eux sur la question de la sainte Cène. Luther le traita avec sa rigueur ordinaire. Campen se fâcha et poursuivit en vain le réformateur à Marburg et à Torgau pour avoir avec lui, sur le thème le plus controversé à cette époque, une dispute publique. Il se retira alors, de guerre las, à Nimègue, auprès de son ami Wicelius et reprit dans les Pays-Bas, avec un certain succès, son apostolat. Sa secte adopta son nom. Un édit du duc Jean de Clèves, daté du 1er novembre 1532, nous apprend que Jean Campen et l'un de ses disciples, Henri de Tongres, sont bannis à perpétuité et sous peine de la vie de ses États. Ce fut alors qu'un savant gantois, Jean De Bruyn, qui était superintendant luthérien à Soest, en Westphalie, appela auprès de lui Campen, qu'il avait connu à Wittemberg, et le nomma son coadjuteur. C'était tout autant une bravade qu'une généreuse imprudence. Ils furent l'un et l'autre démissionnés en 1534 ou 1535 et remplacés par des luthériens orthodoxes. Les auteurs qui parlent de ces faits se contentent de qualifier ces deux personnages de zwingliens. Luther était plus dans le vrai en les confondant avec les anabaptistes dans une même réprobation. Cela ressort des ouvrages de Campen qui nous ont été conservés. Le

plus important, publié en 1532, est intitulé : *Goettlicher und Heiliger Schrifft von vielen jaren verdunckelt, und durch unheylseme leer und lerer (aus Gottes Zulassung) verfinstert, Restitution und Besserung ; durch den hochgelellrten Johannem Campa*, *s. l.* les autres sont : — 1° *Sendschreiben an den Koenig von Danemark*, dont la date et le lieu d'impression nous sont inconnus ; — 2° *Widderlegung der loci theolog. Melanchtonis*, qui appartient à l'année 1532.

On a cru longtemps que Campen était originaire du pays du Clèves; la preuve du contraire, outre les témoignagnes que nous pourrions citer, s'appuie sur ce fait qu'en 1553, à la requête du prince-évêque de Liége, son souverain légitime, dont il n'avait cessé d'encourir la disgrâce par ses tentatives de conversion souvent renouvelées sur le territoire liégeois et ses écrits qui constituaient, au point de vue juridique, le crime de lèse-majesté divine et humaine, il fut jeté en prison à Clèves et détenu pendant plus de vingt-cinq ans. Une autre version veut que Campen ait été condamné à une prison perpétuelle pour avoir, dans ses écrits, attaqué le dogme de la trinité consubstantielle et être revenu dans le pays malgré la sentence de bannissement portée contre lui. Nous la citons pour mémoire. C.-A. Rahlenbeek.

Gerdes, *Historia reformationis*, vol. III. — Treschsel, *Die protestantischen Antitrinitarier von Faustus Socin.*, Heidelb., 1859. — Foerstemann, *Album academicæ Wittemb.* — Gab. Praeoli, *De vitis, sectis et dogmatibus omnium hereticorum qui ab orbe, etc.*, Cologne, 1569. — *Berg's Reformations Geschichte von Julich, Cleve und Berg.*, Hamm., 1826. — Schellhorn, *Amœnitates hist. ecclesiast. et litt.*, Francof., 1737-38.

CAMPENE (*Corneille* **VAN**), chroniqueur, né à Gand, le 24 juin 1516, mort le 7 novembre 1567. Il fit partie de la magistrature de sa ville natale et remplit différents emplois, nommément ceux d'échevin de la Keure, de *Vindere*, de bourgmestre et d'autres. C'est comme chroniqueur surtout qu'il mérite une mention. Il annota tous les faits remarquables survenus dans la ville de Gand et ses environs, dès l'origine des dissensions religieuses du XVIe siècle, jusqu'au 5 avril 1571. On a vu que Corneille van Campene est mort en 1567; l'œuvre a donc été continuée et n'est pas exclusivement son travail. C'est son frère Philippe qui, à sa demande, en a fait la continuation jusqu'au 5 avril 1571; elle se compose de trois cent neuf pages, grand in-4°, d'une petite écriture. Corneille van Campene appartenait au parti catholique; sa chronique fait le pendant de celle du père De Jonghe, ainsi que de celle connue sous le nom de De Kempenaere. Elle est cependant beaucoup plus complète, surtout pour ce qui concerne la première partie. En effet, on y rencontre des particularités que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles concernent les personnes qui ont joué un rôle dans des évènements de cette époque de troubles. Ce qui en augmente encore l'intérêt, ce sont les renseignements donnés par l'auteur sur les objets d'art, tableaux, sculptures, orfévreries, etc., détruits par les iconoclastes. Non-seulement Van Campene les fait connaître, mais il en donne l'historique. D'après le titre de son manuscrit, il y avait une première partie, qui n'a pas été retrouvée et dont on ignore le sort.

La chronique inédite des frères Van Campene n'a point de copie. Philippe van Campene en fit une traduction en latin, conservée à la bibliothèque royale, à Bruxelles, sous le n° 16,892 (Fonds Van Hulthem). Cette traduction porte le titre de *Diarium rerum Gandavensium, ab anno* 1566 *ad annum* 1585 ; *per magistrum Philippum Campenœum, regii provincialis Flandriæ Concilii quondam cavsarum patronum.* Annorum 1566-1577. Cette version latine, que l'on regardait comme l'originale, fut, au XVIIIe siècle, traduite en flamand, par J. P. van Male, curé de Bovekerke, ou par Zeger-Ignace Van de Vivere, licencié en droit et notaire apostolique à Gand ; le manuscrit fait pareillement partie du même dépôt et porte pour titre : *Dach register van geschiedenissen van de stede van Gheudt, tsedert den* 5 *julii* 1566 *tot* 15 *junii* 1585, *door Ghillies de Kempenaere.* On voit qu'on y avait traduit fautivement le nom de Campenœus en celui de De Kempenaer; c'est sous ce dernier nom que

M. Ph. Blommaert a publié ce texte flamand.

M. Fr. De Potter, de Gand, connu par un important travail sur les communes de la Flandre, publié en collaboration avec M. Bouckaert, a retrouvé le texte primitif de cette chronique, beaucoup plus complet et tel qu'il avait été rédigé en flamand par les frères Van Campene. Il vient de le mettre au jour sous le titre de *Dagboek van Cornelis en Philippe van Campene*. Gent, Annoot-Brackman, 1870.

Il est fâcheux que la première partie n'ait pas pu être découverte ; elle comprenait des détails intéressants sur le *Compromis des Nobles* et les faits qui en ont été la suite. Il en est de même de la troisième partie, qui s'étend jusqu'à l'an 1585. — Corneille van Campene est aussi auteur du *Bouck van den Geslachte van De Campene* (1566), manuscrit in-folio de cent cinquante-sept pages, conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand (nº 638). Les Van Campene, tout en appartenant à la noblesse flamande, ne croyaient par déroger en faisant le commerce. Aug. Vander Meersch.

De Potter, *Dagboek van Cornelis en Philippus van Campene*. Introduction. *Eendragt*, 21 juillet 1867, Nº 2.

CAMPENHOUT (*François* **VAN**), artiste lyrique et compositeur, né à Bruxelles en 1780, mort en 1848. Il fit ses premières études musicales avec le violoniste Pauwels et quitta, très-jeune encore, le bureau du procureur, où son père l'avait placé, pour suivre ses goûts artistiques. D'abord violoniste surnuméraire à l'orchestre du théâtre de la Monnaie, puis ténor dit *haute-contre* au théâtre de Gand, il ne tarda pas à se faire une réputation comme chanteur. Bruxelles, Anvers, Brest, Paris, Amsterdam, La Haye, Rouen, Lyon, Bordeaux applaudirent successivement sa jolie voix dans les rôles des opéras alors à la mode. En 1828, Van Campenhout termina sa carrière dramatique et vint se fixer à Bruxelles. Comme compositeur, notre compatriote a laissé un nombre assez considérable de travaux, dont la nomenclature se trouve dans la *Biographie générale des musiciens*, de M. Fr. Fétis. Parmi ces travaux, nous citerons : *Grotius ou le château de Loevesteyn*, opéra en trois actes, joué pour la première fois à Amsterdam ; le *Passe-partout*, opéra en un acte, joué à Lyon ; l'*Heureux Mensonge*, opéra en deux actes, joué à Bordeaux ; *Diane et Endymion*, ballet. Ses œuvres inédites se composent d'opéras, de chœurs, de cantates, de messes, de symphonies, etc. Mais ce qui a rendu le nom de Van Campenhout très-populaire, c'est le chant national de Belgique, qu'il composa lors de la Révolution de 1830, sous le nom de *la Brabançonne*. Ce chant a de l'ampleur, de la franchise, du naturel et, comme l'a dit M. Fétis, de la force rythmique. Il a été arrangé en harmonie militaire et à grand orchestre et il produit toujours un puissant effet sur les auditeurs. Les célèbres compositeurs contemporains, notamment Litolff, ont fait de *la Brabançonne* le thème de compositions qui ont vulgarisé notre hymne national. Lors de la Révolution belge, Van Campenhout entonnait lui-même *la Brabançonne* dans les rues et les établissements publics avec un succès qui tenait du délire. L'effervescence du moment ne fut pas la seule cause de ce succès, car, aujourd'hui comme alors, le rythme de ce chant pénètre et enlève. Ad. Siret.

Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens*, 2me édition.

CAMPENSIS (*Jean*), hébraisant, né à Campen (ancien Brabant). XVe siècle. Voir JEAN VAN CAMPEN.

CAMPESTER (*Laur.*), humaniste, né à Diest. XVIe siècle. Voir VANDEVELDE (*Laur.*).

CAMPIN (*Robert*) ou **CAMPAIN**, peintre d'histoire du XVe siècle. Quoiqu'on ait bien peu de données sur cet artiste, il n'est point permis de le passer sous silence. En 1426 se forma, à Tournai, la corporation des peintres ; parmi ses chefs et, sans doute, ses fondateurs, se trouvait en cette année Robert Campain, qui passait pour un artiste de premier ordre. Les élèves qu'il forma tendent à prouver l'exactitude de cette tradition. En effet, outre Jacques Daret, qui fut créé prévôt de Saint-Luc le jour de sa réception, Campain eut la

gloire de donner pendant cinq années des leçons à Roger Van der Weyden, tournaisien comme son maître et dont le vrai nom était De la Pasture.

Ad. Siret.

CAMPION (*Pierre-Louis*), philologue, né à Mons, le 20 janvier 1795, mort le 26 décembre 1843. Il fut membre de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et instituteur primaire communal de sa ville natale. On lui doit divers ouvrages destinés à l'instruction publique, qui tous furent bien accueillis et dont l'un (*Exercices cacographiques avec le corrigé*. Mons, 1827) a même eu jusqu'à 17 ou 18 éditions. On trouvera les titres de ses publications dans la *Biographie montoise*, publiée par M. Ad. Mathieu, page 287. Aug. Vander Meersch.

CAMPO (*François* DE), évêque d'Anvers, écrivain, né à Zonhove (Limbourg). XVIe siècle. Voir VANDEVELDE (*François*).

CAMPO (*Heimeric* DE), théologien, né à Son (ancien Brabant). XVe siècle. Voir HEIMERIC DE CAMPO.

CANALIS (*François*), compositeur belge du XVIe siècle, organiste de l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, à Brescia. On lui doit : I. *Recueil de messes, introits et motets à quatre voix*. Brescia, 1588. — II. *Sacræ cantationes sex vocum, liber primus*. Venise, 1603, in-4o.

Aug. Vander Meersch.

Nouvelle biographie générale, publiée par Didot. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*, 2me édition.

CANDIDO (*Pierre*), peintre, sculpteur, architecte, né à Bruges. XVI-XVIIe siècles. Voir DE WITTE (*Pierre*).

CANIS (*Corneille*), compositeur, né à Gand en 1560. Voir DE HONDT (*Corneille*).

CANISIUS (*Liévin*), canoniste, théologien, né à Gand, mort en 1650. Voir DE HONDT (*Liévin*).

CANJUWEL (*Benoît*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, vers 1607, mort le 3 août 1683. Entré à l'âge de vingt-et-un ans dans l'ordre de Saint-Dominique, ses supérieurs l'envoyèrent, après son noviciat, faire ses études de philosophie et de théologie à Séville. De retour dans sa province, il fut chargé de régenter les humanités au collége de Lierre. Il s'adonna ensuite à la prédication; et il devait avoir un certain talent oratoire, car il prêcha au moins seize carêmes dans différentes villes flamandes. Il mourut dans son couvent à Anvers, âgé de soixante-quinze ans, après avoir publié : *Courte méthode pour l'oraison mentale, avec une pratique pour la confession*. Anvers, in-16. Ce petit ouvrage eut de la vogue; on en connaît au moins quatre éditions.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, tome VI, p. 13.— Quétif, *Scriptores ordinis prædicatorum*, tome 2, p. 698.

CANNAERT (*Joseph-Bernard*), jurisconsulte, né à Gand le 15 février 1768, y décédé le 17 novembre 1848. Il occupa successivement les places de secrétaire de la ville de Gand, de procureur du roi et de conseiller à la Cour de cassation de Bruxelles. Il est l'auteur d'un ouvrage important sur l'ancien droit criminel de Belgique, dont il existe trois éditions; deux furent publiées à Bruxelles en 1826 et 1829; la troisième, la meilleure et la plus complète, à Gand, en 1835 sous ce titre: *Bydragen tot de kennis van het oude straf-recht in Vlaenderen, verrijkt met vele tot dusverre onuitgegevene stukken, door J. B. Cannaert, oud-raedsheer by het Hoog-Gerechtshof te Brussel*. Derde vermeerderde uitgave. Gent, by F. en E. Gyselinck, 1835. In-8o, pages X-538.

Au commencement de l'ouvrage, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur le droit germanique au moyen âge, et y joint des documents curieux sur les amendes honorables et les pèlerinages. Puis il traite plus au long des procès contre les hérétiques et surtout de ceux contre les sorcières aux XVIe et XVIIe siècles. Ce travail est enrichi de pièces authentiques, jugements et autres, qui en rendent la valeur plus grande et en augmentent l'intérêt. En 1847, il fit paraître un abrégé de cet ouvrage en français, ayant pour titre : *Olim. Procès des sorcières en Belgique, sous Philippe II et le gouvernement des archiducs, tirés d'actes judiciaires et de documents inédits*. Gand, 1847. In-8o, pages XVIII-156.

M. Cannaert écrivit encore les ou-

vrages suivants : 1° *Iets over de hollandsche tael, noch voor, noch tegen, latende elk dienaengaende vry en onverlet als naer goedvinden, in eenige familiere brieven.* Gent, by A. B. Steven. 1825. In-8°, 146 p. — 2° *Gentsche almanack voor den jare* 1823, *kunnende dienen voor een Nieujaers-gift.* Gent, by J. Begyn. In-8°, 188. p. — 3° *Verslag van den procureur fiscael in den rode van Vlaenderen, gedaen in* 1664, *over eene vrouw wegens tovery verbrand.* (V. *Belgisch Museum*, VIII, 115).

Ph. Blommaert.

CANNE (*Guisbert Silvius* **DE**), seigneur de Spauwen et de Mopertingen (Limbourg), tribun populaire, plus connu sous le nom de Guy de **KANNE**, fut tué le 29 mars 1486, dans une émeute, sur les degrés de la cathédrale de Saint-Lambert de Liége (v. l'art. Antoine de BERGHES). Les historiens liégeois le dépeignent sous les couleurs les plus sombres, comme un brouillon, un esprit méchant, d'une cruauté féroce, ne reculant devant aucun moyen pour satisfaire son avidité et son ambition effrénée. Attaché à Guillaume d'Arenberg, il prit part à la bataille de Hollogne-sur-Geer (1483), où Maximilien d'Autriche fit essuyer une sanglante défaite au *Sanglier des Ardennes.* Guy était du nombre des gentilshommes qui avaient été d'avis de ne point engager le combat; non-seulement il y perdit sa peine, mais il fut fait prisonnier. Guillaume ne voulut pas d'abord entendre parler d'arrangements : telle était son exaspération que, le jour même de sa rentrée à Liége (11 mai), deux anciens bourgmestres, députés vers lui pour le supplier de détourner de la cité les malheurs dont elle était menacée, furent mis à mort par ses ordres. Le pays de Liége fut livré pendant toute une année à la plus affreuse anarchie, jusqu'au moment où l'on apprit que l'élection de l'évêque Jean de Hornes venait d'être ratifiée par le pape Sixte IV. Alors Guillaume se décida à négocier : la paix de Tongres fut conclue (1484), et le *Sanglier*, Mambour de Liége, figura au premier rang dans le cortége qui escorta le nouveau prélat, venant prendre solennellement possession de son siége. Ici nous voyons reparaître Guy de Kanne, *porteur de la verge rouge de justice.* Il ne devait pas tarder à échanger cet insigne contre le glaive des vengeances, terrible entre ses mains. Lorsque Guillaume d'Arenberg, victime d'une indigne trahison, eut été décapité à Maestricht, son frère Everard et son neveu Robert jurèrent de ne point laisser un tel attentat impuni. Ils en appelèrent au peuple liégeois, par l'intermédiaire du bourgmestre Jean le Pollain, et firent comminer l'exil perpétuel contre les citoyens qui s'aviseraient de quitter la ville dans ces circonstances, la peine de mort contre quiconque désapprouverait leurs projets, enfin l'interdiction des portes de la ville à l'évêque, s'il se présentait accompagné de plus de soixante cavaliers. Une garnison allemande, de 1,500 hommes, fut introduite dans les murs de la cité, ce qui ne laissa pas que de jeter une grande inquiétude parmi les habitants paisibles. Ces troupes étaient à la dévotion de Guy, à qui fut dévolu en outre le commandement de toutes les forces du pays, et en réalité une autorité dictatoriale. Sur ces entrefaites, les d'Arenberg ayant recruté çà et là des soldats d'aventure, s'étaient « mis aux champs. » Robert s'empara du château de Stockhem, pour tenir Maestricht en échec. Everard se jeta sur Hasselt et ravagea le comté de Looz. Guy de Kanne lui vint à la rescousse en l'aidant à prendre Saint-Trond, d'où il ramena captif l'abbé Antoine de Berghes (v. ce nom); il établit ensuite son quartier-général au château de Curange et mit à feu et à sang tout le pays de Hornes. De retour à Liége, il apprit qu'un certain Pierre de Rocka, seigneur de Montfort-sur-Ourthe et bailli du Condros, exerçait sur les masses populaires une influence de jour en jour plus considérable. Pierre de Rocka (1), disent les historiens, était un homme de la même trempe que Guy ; or

(1) Mélart donne à ce personnage le nom de Rolfe; Placentius l'appelle Pierre à Roche. Il tenait à la famille de Gaillard de Rocka, qui avait exercé les fonctions de grand-mayeur de Liége, sous la régence de Guillaume d'Arenberg.

il ne convenait pas à celui-ci d'avoir un rival. Fisen rapporte que Rocka fut arrêté sans motif aucun et décapité au mois de mars 1486 ; selon d'autres, Guy l'aurait tué de sa main. Quoi qu'il en soit, cette exécution ou ce meurtre frappa d'effroi la capitale et fit perdre à son auteur la confiance du parti populaire. Les héritiers et les proches du défunt, sachant le sire de Kanne aussi avide d'argent que de sang, s'accommodèrent avec lui et usèrent de son crédit pour obtenir du clergé et du peuple le commandement ou la garde de la forteresse de Montfort. Cette affaire arrangée, Guy jeta tout à fait le masque et acheva de se rendre odieux. On vient de dire qu'il n'était pas indifférent à ses intérêts pécuniaires : l'année précédente, il s'était fait accorder pour trois ans le produit de quelques impôts, en compensation du sacrifice de 15,000 florins qu'il prétendait avoir fait pour solder les troupes allemandes appelées à Liége ; il venait encore de réussir, au commencement de l'année 1486, à obtenir la même faveur pour une nouvelle période de deux ans. Or les troupes allemandes ne servaient qu'à maintenir dans la ville l'autorité de Guy, pendant que celui-ci courait les campagnes pour enlever du butin. Le tyran finit par se mettre en tête de faire construire, à Sainte-Walburge, une citadelle destinée à ses sicaires. La consternation régnait dans la cité ; mais on n'osait murmurer. Guy ramassa en France une soldatesque capable de tout et poursuivit de plus belle le cours de ses rapines. Ni l'âge ni le sexe ne furent épargnés ; chaque jour éclairait de nouveaux massacres, des indignités et des horreurs sans nom. Cependant, un pareil terrorisme ne pouvait durer longtemps. Les Allemands ayant été envoyés à Saint-Trond, quelques jeunes gens déterminés résolurent de profiter de la circonstance. Ils s'organisèrent en plusieurs corps et convinrent de se réunir à Sainte-Walburge le 28 mars 1486, jour de la seconde fête de Pâques. Leur but était de surprendre la forteresse, d'en combler les fossés et de la démolir jusqu'à la dernière pierre. Ce projet fut éventé : Guy dépêcha contre eux le bailli de Montegnée avec un détachement ; l'ouvrage commencé fut suspendu, l'ennemi lapidé et forcé de se replier sur la ville. Un envoyé partit aussitôt pour Saint-Trond, afin d'aller chercher les Allemands ; mais il était trop tard. Devinant le dessein de Guy, qui méditait une réparation sanglante et n'aurait certes pas plus épargné les pères que les enfants, la population se souleva en masse. Le 29, au point du jour, tous les corps de métiers étaient rassemblés dans leurs chambres respectives, armés jusqu'aux dents. Les bourgmestres Gilles de Huy et Tilman Valdorial (1) portèrent aussitôt un décret dégradant Guy de Kanne de tous ses emplois et fonctions, lui ordonnant de consigner les clefs de la ville aux mains des magistrats, et adjoignant à ceux-ci un conseil d'hommes sûrs et bien intentionnés, pour administrer provisoirement la chose publique (2). Les avenues et les endroits les plus exposés de la cité furent munis de bonnes gardes; en même temps, les gens des métiers, précédés de leurs bannières et de leur panonceaux, vinrent se ranger en bon ordre sur la place du Grand-Marché, suivis de nombreux *rivageois* venus tout exprès à Liége. Guy de Kanne, qui se trouvait alors dans l'église de Saint-Lambert, voulut payer d'audace : il s'avança sur les degrés du portail presque sans escorte, persuadé sans doute que la seule terreur de sa présence ou son éloquence si souvent entraînante lui ferait avoir raison de la multitude. L'attitude résolue des métiers parut l'embarrasser; il s'arrêta... Au même instant, un homme du peuple fit un pas vers lui et l'assomma d'un coup de maillet... Sa chute fut le signal de la dispersion de tous ses partisans : Robert de la Marck s'enfuit en toute hâte vers Saint-Trond, avec quelques soldats. La foule s'acharna sur le cadavre de Guy et le traîna jusqu'aux Frères-Mineurs, où il fut inhumé : « chaque oiseau, dit Mélart, donnait à cette chouette un coup de bec. » La réaction fut complète à Liége : l'abbé de Saint-Trond

(1) Le même qui fut tué par les partisans des De la Marck, lorsqu'ils s'emparèrent de Liége en 1488.

(2) Loyens attribue par erreur ce décret aux bourgmestres de 1485.

sortit de prison et l'évêque rentra en ville, sauf à compter plus tard avec les comtes de la Marck.

Alphonse Le Roy.

Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, p. II, l. XIII, nos 15 à 18. — Méluit, *Histoire de Huy*, p. 287. — Loyens, *Recueil héraldique*, p 199 et suivantes. — Manuscrit Devaux (Bibliothèque de l'Université de Liége), tome IV (VI), p. 682 et suivantes. — Polain, *Guy de Kanne* (*Revue de Bruxelles*, 1858).

CANNYF (*Gérard*) ou **CANNYFIUS**, humaniste du xve siècle, né en Flandre, bachelier en théologie, ayant apparemment pris ce grade à l'Université de Louvain. Il enseigna d'abord les humanités et devint ensuite recteur du collége de Bois-le-Duc, où il remplit ce poste en 1512. — Le fameux Jean Despautère, qui avait été son élève, faisait le plus grand cas de son ancien maître, auquel il donnait, dans ses écrits, les épithètes d'homme très-lettré et très-éloquent. On lui doit une grammaire latine.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*. t. IX. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, tome I, p. 547.

CANTEREEL (*Jean*) ou **COUTEREELS**, mathématicien, poëte, né à Anvers. xvie siècle. Il quitta sa ville natale lors des troubles religieux, s'établit à Middelbourg, comme maître d'école et professeur d'arithmétique. Janus Gruterus, Joannes Migrodius et Antonius Walæus, avec lesquels il était en relations d'amitié, enrichirent ses ouvrages de poésies faites, selon l'usage du temps, à la louange de l'auteur. On lui doit : 1o *Den rasten styl van Boekhouden*. Middelbourg, 1626, in-folio, avec des vers de l'auteur même. Il existe probablement une édition antérieure, puisqu'il obtint le 18 février 1603 un octroi de six ans, pour cette publication, de la part des Etats généraux. — 2o *Constige interest-rekeninghe. Groudige maendt-tafelen, nootwendighe Rekeninghen, met hare werken.* Français et flamand. Vlissinghe, 1631, pet. in-8o avec port. — 3o *Konstig cyfferboek*. Middelbourg, 1660, in-12, id. en français.

Aug. Vander Meersch.

Chalmot, *Biographisch Woordenboek*. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Vander Aa, *Nieuw biographisch, antologisch en critisch Woordenboek van nederlandsche Dichters*.

CANTOR (*Ægidius*). xive siècle. Voir Gilles de Leeuw.

CAOURSIN (*Guillaume*) ou **CAORSIN**, dont le père était originaire de l'île de Rhodes, naquit à Douai, vers 1430. Il fut pendant quarante ans au service de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on appelait alors de *Rhodes* et qui prit plus tard le nom d'ordre de *Malte*. Il n'en porta cependant jamais l'habit et n'y fit point profession ; mais il le servit depuis 1462, en qualité de vice-chancelier et secrétaire, sous les grands-maîtres Raimond Zacosta, Jean-Baptiste Orsini et Pierre d'Aubusson.

Caoursin, homme très-habile et intègre, rendit de grands services à l'ordre, qui l'envoya différentes fois en ambassade à Rome et à Naples. En 1480, il fut au nombre des défenseurs de Rhodes, assiégé par les Turcs. Il a écrit de ce siége une relation curieuse, souvent imprimée et traduite en plusieurs langues. L'ordre se montra reconnaissant envers lui. Lorsqu'il se maria à Rhodes, le grand-maître et son conseil, pour le récompenser de ses services, lui firent présent de mille florins d'or, afin qu'il pût acheter une maison pour sa famille. — Lors d'une mission auprès du Saint-Siége, en 1484, la harangue qu'il adressa au pape Innocent VIII plut tant au Saint-Père qu'il le nomma secrétaire apostolique et comte palatin. Caoursin mourut à Rhodes en 1501. Tous ses ouvrages ont été écrits en faveur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ces ouvrages sont : 1o *Obsidionis Rhodiæ urbis descriptio*. Cette relation a joui, pendant longtemps, d'un grand succès ; elle a eu de nombreuses éditions, et a été traduite en anglais, en espagnol et deux fois en allemand. C'est par distraction sans doute que Brunet, dans son *Manuel*, en cite une édition de 1475, ce qui est impossible, ce fameux siége n'ayant eu lieu qu'en 1480. — 2o *De terræ motus labe, quâ Rhodii affecti sunt*. Ce tremblement de terre arriva à Rhodes l'année même qu'elle fut assiégée. — 3o *Oratio in senatu Rhodiorum, de morte Magni Turci, habita pridie Kalendas junias* 1486. Le sultan mort cette année était le fameux Mahomet II. — 4o *De casu Zyzymi commentarius*. — 5o *De celeberrimo foedere cum Turcorum*

rege Bagyazit per Rhodios inito, commentarius. — 6° *De admissione regis Zyzymi in Gallias, et diligenti custodia et asservatione exhortatis.* — 7° *De Translatione sacræ dextræ S. Joannis Baptistæ Christi præcursoris ex Constantinopoli ad Rhodios Commentarius.* Caoursin a joint à ce discours un éloge du saint. Il fut, en 1484, l'un des commissaires préposés pour examiner l'authenticité de cette relique. — 8° *Ad summum Pontificem Innocentium Papam VIII Oratio, habita V Kalend. Februarii* 1485. Ce discours a été imprimé au moins quatre ou cinq fois. — 9° *De Traductione Zyzymi Suldani fratris magni Thurci ad Urbem commentarius.* — 10° *Volumen Stabilimentorum Rhodiorum Militum Sacri Ordinis Hospitalis S. Johannis Hierosolymitani.* Cette compilation fut approuvée par le grand-maître d'Aubusson et par le chapitre général de l'ordre, le 5 août 1493. Ces statuts ont eu plusieurs éditions. Il en existe aussi une traduction française, imprimée à Paris sans date, mais vers la fin du XVe ou dans les premières années du XVIe siècle. — Les œuvres de Caoursin ont été réunies et ont été imprimées à Ulm, par Jean Reger de Kunnat, le 24 octobre 1496, in-folio, de 60 ff. avec figures, à l'exception toutefois de la compilation des statuts que le même imprimeur avait déjà fait paraître le 23 août de la même année, in-folio. Elles ont été traduites en allemand en 1512, par Jean Adelphus, et imprimées à Strasbourg en 1513, in-folio avec fig. Cette traduction est décrite par Panzer, *Annalen der ältern deutschen litteratur*, t. I, p. 355, n° 759. H. Helbig.

Niceron, *Mémoires*, t. XV., pp. 142-148. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, pp. 395-396. — Hain, *Repertorium*, vol. I, part. II, pp. 24-25, nos 4356-4369 et dans les additions, recto du 1er feuillet de la même partie. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1556-1557.

CAPELLO (*Marius* ou *Ambroise*), évêque d'Anvers, né dans cette ville en 1597 et y décédé le 4 octobre 1676. Son père, qui appartenait par sa naissance à une famille patricienne de Casale, en Italie, était questeur général des armées du roi Philippe II en Belgique et en France; sa mère était de la famille noble des Boxhorn et avait apporté en dot à son mari la seigneurie d'Eyck. Le jeune Capello eut à peine achevé ses études qu'il entra chez les Dominicains de sa ville natale, et y fit profession en 1613, à l'âge de dix-sept ans. Il changea à cette occasion le nom de Marius qu'il avait reçu à son baptême en celui d'Ambroise sous lequel il est le plus connu. Ses supérieurs l'envoyèrent successivement à Douai pour y étudier la philosophie et à Salamanque pour y faire un cours de théologie. De retour dans sa patrie, il enseigna, de 1620 à 1622, la philosophie à Douai, et plus tard la théologie à Louvain dans les couvents de son ordre. Il profita du séjour qu'il fit dans cette dernière ville pour se préparer à l'épreuve du doctorat en théologie, et fut solennellement promu le 14 janvier 1627. Il devint ensuite, successivement, prieur des couvents de Maestricht, de Bruxelles et d'Anvers, préfet de la mission de Hollande et d'Allemagne, définiteur de trois chapitres provinciaux et d'un chapitre général de l'ordre. Le père Thomas Turchi, général des Dominicains, le nomma, en 1644, son premier *socius*, provincial de la Terre-Sainte et commissaire des Deux-Germanies, de la Bohême, de la Styrie et de la Carinthie. Le roi Philippe IV lui-même le chargea d'une mission importante auprès du souverain pontife Urbain VIII, et fut si satisfait du talent mis par le père Capello à s'en acquitter qu'en 1647, il le nomma à l'évêché d'Ypres. Mais l'occupation de cette ville par les troupes françaises força le nouvel élu à ajourner indéfiniment la prise de possession de son siége. Le roi, qui ne voyait pas sans peine l'impossibilité de se rendre à Ypres dans laquelle se trouvait son protégé, nomma celui-ci, en 1652, à l'évêché d'Anvers. Capello fut sacré, dans sa nouvelle cathédrale, le 13 septembre 1654, par son prédécesseur Gaspar Nemius, assisté d'Antoine Triest, évêque de Gand, et d'André Cruesen, alors évêque de Ruremonde et devenu plus tard archevêque de Malines. Pendant les vingt-deux années qu'il administra le diocèse d'Anvers, il se distingua constamment par un véritable zèle apos-

tolique et de nombreuses largesses. Sa générosité ne connaissait pas de bornes, et sa charité laissa des traces dans toutes les parties de son diocèse. Il fonda à Anvers un *séminaire* ou plutôt une maison de retraite pour les prêtres que les infirmités ou l'âge avancé obligeaient d'abandonner leurs fonctions. Le 24 mars 1674, il dota cette fondation d'une somme de 111,600 florins, avec laquelle on acheta plus tard, à Schilde, des dîmes et des propriétés, dont les revenus furent affectés et sont encore destinés aujourd'hui à l'entretien de curés et de prêtres retraités et dépourvus de moyens de subsistance.

Capello mourut dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et légua par testament tous ses biens aux pauvres. Ses funérailles furent célébrées le 13 octobre 1676. Arnold Eyben, chanoine de la cathédrale, prononça son oraison funèbre, publiée en un volume in-4° de vingt-sept pages. Son corps fut enterré dans la cathédrale, où on lui éleva un monument en marbre. Ses armoiries étaient *d'argent, au chapeau rouge de cardinal lié d'un seul nœud;* et sa devise : *Omnia desuper.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 83. — De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 241.

CAPIAUMONT (*Henri-Joseph*), né à Mons le 10 décembre 1743, mort dans la même ville le 10 juillet 1808. Docteur en médecine et en chirurgie, professeur d'anatomie, démonstrateur de l'école des accouchements établie à Mons, président du jury de médecine et de chirurgie, pensionnaire de Messeigneurs des États du pays et Comté du Hainaut, élève du célèbre chirurgien Baudelot de Paris. Il se fit remarquer par sa vaste érudition, ses connaissances profondes en anatomie et dans l'art des accouchements; il donna des soins gratuits et assidus aux émigrés victimes de la révolution française, établit des hôpitaux à Mons et y secourut également les blessés après la bataille de Jemmapes.

Capiaumont fit plusieurs ouvrages sur l'anatomie et un cours élémentaire d'accouchement divisé en quarante leçons, accompagnées d'une exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles. Cet ouvrage, rédigé par l'ordre de messieurs les députés des États du pays et Comté du Hainaut, a été imprimé chez Hoyois, en 1775, et réimprimé en 1782, chez le même libraire sous le titre : *Cours élémentaire des accouchements, distribué en quarante leçons, avec l'exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles, rédigé pour l'instruction des élèves, par ordre des États du pays et Comté d'Hainau.*

Le manuscrit de cet ouvrage, qui a été traduit en flamand, repose à la Bibliothèque publique de Mons.

Henri-Joseph Capiaumont eut un frère qui s'est occupé avec succès de pomologie. On lui doit le beurré qui porte son nom et qu'il trouva en 1787. D'autres fruits ont encore été obtenus par ses soins. Les personnes qui voudront en connaître la liste, ainsi que celle de quelques fleurs estimées des horticulteurs et dues à sa culture, pourront consulter l'*Album* de Bivort, les *Annales de pomologie belge*, *le jardin fruitier*, de De Caisne.

Ad. Siret.

Renseignements de famille.

CAPLENDER (*Thomas*, connu aussi sous le nom d'*Hyacinthe*), écrivain ecclésiastique, né à Tongres le 16 août 1717, fit sa profession dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de Bruxelles, le 17 septembre 1736. Il prit, en 1755, le grade de licencié en théologie à l'université de Louvain. Au mois de septembre de 1761, il fut chargé de remplir les fonctions de prieur au couvent de Bruxelles; mais il n'occupa pas longtemps cette position, car le mois suivant il fut nommé vicaire de la province et, en 1762, il en devint le définiteur. Il nous a été impossible de trouver la date de sa mort.

Il a publié les ouvrages suivants :

1° *Kort begryp van het wonderbaer leven ende mirakelen van den gelukzaligen Petrus Gonzales.* Antwerpen, 1742, vol. in-12. — 2° *Kort begryp van de waerdigheid, gratien en aflaten van 't aertsbroederschap van den H. Roosenkrans.* Brussel, vol. in-12. — 3° *De seven getyden van de Maget Maria.* Bruxelles, 1759, v. in-12.

— 4° *Vyfthien-dynsdaegsche communie ter eeren van den H. Dominicus.* Brussel, vol. in-12. Cet opuscule a été traduit en français et publié chez le même imprimeur. E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607.

* **CARACENA** (*don Luis de Benavides, Carillo y Toledo*, marquis *de Fromista, et* **DE**), comte de Pinto, fils de don Juan de Benavides, marquis de Fromista, et de doña Ana de Carillo y Toledo, marquise héritière de Caracena. Il occupait, depuis huit ans, le poste de gouverneur et capitaine général de l'État de Milan lorsque, en 1656, Philippe IV le nomma gouverneur des armes aux Pays-Bas, sous les ordres de don Juan d'Autriche, son fils naturel (voir ce nom), qu'il venait de commettre au gouvernement général de ces provinces et du comté de Bourgogne; il avait déjà, pendant les quatre années qui précédèrent immédiatement la paix de Munster, servi aux Pays-Bas comme général de la cavalerie, après avoir rempli la même charge en Italie. Il arriva à Bruxelles, avec don Juan, le 11 mai, et prit une part notable aux événements militaires de cette année ainsi que de celles qui la suivirent. En 1658, Philippe IV rappela don Juan à Madrid, ayant résolu de le mettre à la tête de son armée de Portugal : il avait jeté les yeux, pour le remplacer dans ses États de Flandre, sur l'archiduc Sigismond, fils de l'archiduc Léopold d'Inspruck et de Claude de Médicis; en attendant que ce prince pût s'y rendre, il nomma, par provision, gouverneur de ces provinces le marquis de Caracena (6 novembre 1658). Celui-ci entra, le 1er mars 1659, dans l'exercice de sa nouvelle charge. Il ne voulut point de réception d'apparat à Bruxelles, comme il était d'usage d'en faire à chaque nouveau gouverneur : mais, quelques mois après, un fils lui étant né (16 août 1659), il accepta un don de douze mille florins que le magistrat de la capitale lui fit à cette occasion.

Les circonstances au milieu desquelles Caracena prenait l'administration des affaires rendaient sa tâche moins difficile que ne l'avait été celle de ses prédécesseurs. Des négociations étaient entamées, depuis quelque temps déjà, entre l'Espagne et la France, que la guerre avait toutes deux également épuisées : elles aboutirent, le 8 mai, à une suspension d'armes pour deux mois (1), qui fut prolongée à son expiration, et qui amena, le 7 novembre, la conclusion de la paix des Pyrénées (2) Quoique cette paix fût, à bien des égards, désastreuse pour les Pays-Bas, la lassitude, le besoin du repos étaient si grands dans ces provinces qu'elle y fut accueillie avec joie; trois jours de fêtes et de réjouissances publiques en solennisèrent la proclamation à Bruxelles. Le rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre eut pour résultat, dans le même temps, la cessation de toutes hostilités entre le peuple de ce pays et les sujets du roi d'Espagne (3); le prince de Ligne, général de la cavalerie, fut envoyé en ambassade extraordinaire à Charles II, pour le féliciter, et, le 24 novembre 1660, on publia, à Bruxelles et dans toute la Belgique, le renouvellement du traité conclu, trente années auparavant, par Philippe IV avec Charles Ier.

Au moment même où allait être signée la paix entre les couronnes d'Espagne et de France, Caracena eut à réprimer, dans une des villes les plus considérables des Pays-Bas, une sédition qui avait pris des proportions alarmantes pour l'ordre public. Le magistrat d'Anvers était en possession de nommer des messagers jurés, à pied et à cheval, pour le transport des lettres à destination de la ville et des communes environnantes. Les doyens des métiers voulurent étendre ce droit, au préjudice des postes royales, jusqu'au transport des lettres destinées pour les Provinces-Unies ou expédiées de ces provinces. Ils excitèrent les messagers de la ville à poursuivre leur route jusqu'à Amsterdam, en établissant des

(1) Elle fut publiée à Bruxelles et dans les principales villes des Pays-Bas le 15 mai.

(2) La publication s'en fit, aux Pays-Bas, le 18 mars 1660.

(3) Déclaration du marquis de Caracena du 5 septembre 1660.

relais de distance en distance; ils arrêtèrent les courriers de la poste qui se rendaient en Hollande ou qui en venaient, saisirent les paquets dont ceux-ci étaient porteurs, et firent déposer les lettres qui y étaient contenues au bureau des messagers. Le conseil de Brabant ayant condamné ces usurpations des doyens sur les droits des postes royales et leur ayant fait défense d'y donner suite (2 décembre 1658), ils s'opposèrent, par des voies de fait, à sa sentence, lorsqu'on voulut l'exécuter. Le conseil alors décréta d'ajournement personnel les doyens des trois chefs-métiers principaux et les deux messagers de la ville; tous cinq furent condamnés au bannissement, avec confiscation de leurs biens; trois autres personnes furent punies des mêmes peines (25 août 1659). Le jour où ces décrets de condamnation furent publiés, la multitude envahit la maison de ville et exigea que la publication en fût révoquée; elle maltraita le premier bourgmestre; elle accabla de coups le receveur communal; elle outragea plusieurs des membres du collége des échevins; elle ne s'en tint pas là, mais elle alla saccager la maison du bourgmestre (30 septembre). Quelques jours après, elle s'ameuta de nouveau et pilla deux maisons dont la rumeur publique désignait les propriétaires comme étant d'opinion qu'il fallait se soumettre aux arrêts du tribunal souverain de la province. Sur les représentations du conseil de Brabant et de l'avis du conseil d'État, des ministres et des généraux, le marquis de Caracena se détermina à employer la force pour faire respecter les décisions de l'autorité judiciaire. Le 17 octobre 1659, il s'approcha d'Anvers avec une partie de l'armée qui avait fait la campagne de l'année précédente, après avoir rendu public un manifeste où il déclarait qu'il ne se servait des troupes pour faire aucun acte d'hostilité contre les habitants ni exercer la moindre contrainte au préjudice de leurs priviléges; il était accompagné du duc d'Yorck, du duc de Glocester et du prince de Condé. Lorsqu'il se présenta devant la ville, les portes lui en furent ouvertes sans résistance; à peine était-il entré dans le château que le magistrat, au nom de la population tout entière, vint faire auprès de lui acte de soumission et d'obéissance; les doyens, à leur tour, lui demandèrent pardon des fautes qu'ils avaient commises, en l'assurant qu'ils étaient prêts à « révérer absolument » les sentences du 2 décembre 1658 et du 25 août 1659. Sur ces assurances, Caracena, le 23 octobre, signa une amnistie dont furent exceptés seulement les instigateurs de la sédition et les pillards; plus tard, six de ceux-ci ayant été condamnés par le conseil de Brabant et par l'auditeur de l'amirauté d'Anvers à être pendus, il fit grâce de la vie à trois d'entre eux. Les troupes qui étaient autour d'Anvers retournèrent dans leurs cantonnements le 26 et le 27 octobre. Cette affaire avait causé de grandes préoccupations à la cour de Madrid : Philippe IV, quand il sut comment elle s'était terminée, en témoigna sa satisfaction et sa gratitude au marquis de Caracena.

Une affaire d'une toute autre nature occupa dans le même temps le gouverneur des Pays-Bas. En 1654, une requête avait été présentée à Philippe IV, au nom d'un assez grand nombre d'habitants de ces provinces et du comté de Bourgogne, où l'on demandait que non-seulement les deux pays, mais encore les armées qui s'y trouvaient, fussent placés sous la protection de la vierge Marie et sous l'invocation de son immaculée Conception. Les évêques et le conseil privé furent entendus sur cette requête : entre les premiers, quelques-uns ne pensèrent pas qu'il convînt d'y donner suite; mais la majorité fut d'un sentiment contraire, se fondant sur ce que l'invocation à la Conception de la Vierge était établie en Espagne et dans les États héréditaires de l'Empereur. L'archiduc Léopold et, après lui, don Juan d'Autriche appuyèrent à Madrid l'opinion de la majorité du corps épiscopal (1). La cour d'Espagne, tant que la guerre avec la France et l'Angleterre dura, ne jugea pas à propos que quelque nouveauté se fît en cette matière (2);

(1) Lettres de l'archiduc du 15 mars 1656 et de don Juan du 25 avril 1657.

(2) Lettre du Roi à don Juan, du 18 mars 1658.

mais, la paix conclue, elle n'y vit plus d'inconvénient. Le 28 novembre 1659, à la demande du marquis de Caracena, l'archevêque de Malines (André Creusen) fit aux trois états de Brabant la proposition de s'engager à défendre, aussi longtemps que l'Église ne définirait pas le contraire, l'immaculée Conception de la Vierge et son exemption de la tache du péché originel, en s'opposant, autant que cela serait en leur pouvoir, à ce qu'elles fussent attaquées de fait ou de paroles. Les états, d'un commun accord, non-seulement prirent l'engagement qu'on réclamait d'eux, mais résolurent d'en faire l'objet d'une manifestation solennelle le jour de la fête de la Conception : l'archevêque, le duc d'Arschot et d'Arenberg et les bourgmestres des trois chefs-villes du duché furent à cet effet délégués par eux. Au jour fixé, les représentants des états, accompagnés des greffiers de ceux-ci et des conseillers pensionnaires de Bruxelles et d'Anvers, se rendirent à la chapelle royale du Saint-Rosaire, en l'église des Dominicains, où l'abbé de Parck célébra la messe, pendant laquelle le P. Fresneda, de la compagnie de Jésus, prédicateur du Roi, fit un sermon dont l'immaculée Conception était le sujet. La messe finie, l'archevêque, le duc d'Arschot, les bourgmestres, les pensionnaires et les greffiers se présentèrent devant l'autel : l'archevêque, au nom des trois états, prononça à haute voix la formule de l'engagement qu'ils avaient contracté. Le prince de Condé, le marquis et la marquise de Caracena, les principaux chefs de l'armée, les ministres, les dames les plus qualifiées de la cour assistaient à cette cérémonie.

L'archiduc Sigismond n'ayant point accepté le gouvernement des Pays-Bas, Caracena put se flatter un instant que son intérim serait de quelque durée. Cependant le comte de Fuensaldana, auquel il avait succédé dans le gouvernement des armes, aspirait à le remplacer à son tour dans le poste plus élevé qu'il occupait depuis le départ de don Juan d'Autriche. Fuensaldana avait pris part aux négociations de la paix des Pyrénées ; Philippe IV l'avait ensuite nommé son ambassadeur extraordinaire en France, pour y conduire l'infante Marie-Thérèse, destinée à épouser Louis XIV : il s'insinua dans les bonnes grâces de la jeune reine et du cardinal Mazarin, qui agirent à Madrid afin que la charge qu'il ambitionnait lui fut donnée. Philippe IV, en effet, lui conféra le gouvernement des Pays-Bas (17 août 1661), en dédommagement duquel il offrit à Caracena celui de la Galice, avec le commandement de l'armée royale dans cette province (7 août). Mais la providence ne voulut pas que Fuensaldana jouît d'une faveur qu'il avait obtenue par des intrigues : étant tombé malade à Cambrai, lorsqu'il s'était mis en chemin pour venir prendre possession de sa nouvelle dignité, il y mourut le 22 novembre 1661. Caracena resta donc à la tête des affaires dans les Pays-Bas, et cette situation il la conserva pendant trois années encore.

Aucun événement notable ne marqua la dernière période de son administration. Les Pays-Bas étaient en paix avec tous leurs voisins. Depuis le traité de Munster, d'excellentes relations existaient entre le ministère de Bruxelles et les états généraux des Provinces-Unies, et la convention du 16 décembre 1661, qui régla définitivement le partage, entre ces provinces et le roi d'Espagne, des trois pays d'Outre-Meuse, rendit encore ces relations plus amicales. Le principal objet des soins de Caracena fut d'opérer des réductions dans l'armée, qui était pour les finances de la monarchie une charge accablante ; il eut aussi, sur les ordres du Roi, à faire passer des troupes belges en Espagne ; il y envoya (1660, 1663) plusieurs régiments wallons qui furent employés dans la guerre contre le Portugal, et dont la conduite justifia la réputation de bravoure que leur nation s'était acquise dans la Péninsule. L'état du port d'Ostende laissait beaucoup à désirer en ce temps-là ; Caracena fit faire des ouvrages qu'il surveilla lui-même avec sollicitude, pour en faciliter l'entrée aux navires marchands et en défendre l'approche contre les flottes ennemies. Nous citerons encore, parmi les actes de son administration, les ordonnances du 3 mars 1660

et du 14 mars 1664, qui interdirent l'importation de toute espèce de draps et d'étoffes de laine.

En 1664, le Roi donna pour successeur à Caracena le marquis de Castelrodrigo (voir ce nom). Ce nouveau gouverneur arriva aux Pays-Bas au mois d'octobre. Le 21, après avoir, les jours précédents, reçu les compliments des principaux personnages du ministère, de l'armée, de la noblesse, ainsi que des députés envoyés par les provinces et les villes, Caracena quitta Bruxelles, se rendant à la cour d'Espagne par la France. Les Belges ne le virent pas partir sans regret. « Son épouse et lui — dit Van Loon — s'étaient rendus très-agréables « par leurs manières aisées et populaires, « qui leur avaient attiré une bienveillance générale; » et cet historien cite, en preuve, l'accueil que, peu de temps avant leur départ, dans un voyage qu'ils faisaient en Flandre, ils avaient reçu à Gand, « où les magistrats et l'évêque leur « avaient voulu marquer à l'envi leur « tendresse et leur gratitude. » Nous ajouterons qu'ils n'avaient pas été moins fêtés à Bruges; là on avait même, en leur honneur, transporté le saint sang à la cathédrale, lorsqu'ils y allèrent entendre la messe : ce que l'autorité municipale n'avait jamais permis auparavant. A Bruxelles, la bourgeoisie était très-sympathique au marquis et à la marquise, qui avaient l'attention, quand ils faisaient représenter au palais quelque comédie nouvelle ou danser un ballet d'un certain renom — ce qui alors était un événement — de convier à cette solennité les personnes marquantes de la ville. Caracena n'était pas aussi bien vu de plusieurs des chefs de la noblesse, et en particulier du prince de Ligne, avec lequel il eut des démêlés assez vifs.

Peu après son arrivée à la cour, Caracena fut chargé du commandement de l'armée d'Estremadure contre le Portugal; il avait été appelé, en 1659, à faire partie du conseil d'État de la monarchie. A la fin de 1667, il vint à Madrid pour y passer quelque temps ; il y tomba malade et fut emporté en trois jours : il mourut le 6 janvier 1668. La reine régente Marie-Anne d'Autriche venait, au moment où il rendait le dernier soupir, de lui conférer la charge éminente de président du conseil suprême de Flandre. Il avait épousé Catherine Ponce de Leon, fille du duc d'Arcos, de laquelle il eut un fils, mort en bas âge, et deux filles : l'une qui épousa le duc d'Ossuna et l'autre le comte d'Altamira.

Gachard.

. *Relations véritables*, gazette des Pays-Bas, années 1656, 1659-1665, 1668. — *Placcaerten ende ordonnantien van Brabandt*, t. III et IV. — Berni, *Titulos de Castilla*. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II. — Moréri. — *Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies*, avec notes du baron de Reiffenberg. — *Documents inédits concernant l'histoire de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI*, t. Ier, introduction. — Alph. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II. — Vander Vynckt, *Histoire chronologique des gouverneurs généraux des Pays-Bas* (Ms. de la Bibliothèque royale). — Archives du royaume, fonds de la Secrétairerie d'État espagnole.

CARAUSIUS naquit vers le milieu du IIIe siècle après J.-C. (1), d'une famille ménapienne obscure, habitant probablement la côte maritime, et exerça, comme mercenaire, dès sa première jeunesse, le métier de pilote. Nous ne connaissons plus rien de lui jusqu'à l'année 286, où nous le voyons au service de Rome, avec un grade élevé, dans la guerre que l'empereur Maximien Hercule fit aux brigands et aux paysans révoltés de la Gaule, connus sous le nom de *Bagaudes*. Il se trouvait vraisemblablement sur la flotille qui attaqua, en même temps que l'armée de terre, la forteresse située au confluent de la Seine et de la Marne, ce dernier boulevart de la Bagaudie.

Les brillants faits d'armes par lesquels Carause s'était signalé dans cette guerre, joints à sa grande expérience de marin et à sa connaissance de tous les recoins de la mer sur laquelle il avait passé une partie de sa vie, engagèrent Maximien à lui confier le commandement de l'escadre qui devait stationner à Boulogne pour protéger les côtes occidentales de la Gaule et celles de la Bretagne contre la piraterie des Franks et des Saxons, tan-

1. En tant que l'on peut en juger par les médailles, il a dû être du même âge que Dioclétien, Maximien Hercule et Constance Chlore, dont les dates de naissance sont connues.

dis que lui-même entreprendrait une expédition par terre contre les Germains. L'empereur n'eut pas à se louer de son choix; la cupidité de l'amiral de la flotte impériale n'était pas moins ardente que celle des pirates dont il avait mission de délivrer l'Océan. Les flottes franques et saxonnes vinrent comme auparavant infester les côtes sans être inquiétées ; ce n'était qu'au retour qu'elles rencontraient sur leur passage l'escadre romaine, qui les attaquait, leur reprenait les dépouilles enlevées aux provinciaux et leur faisait quelques prisonniers. De tout ce butin une minime partie seulement était ou rendue à ses propriétaires légitimes ou remise à l'administration du fisc impérial ; l'amiral gardait le reste. Cette circonstance donna à réfléchir : on le soupçonna de laisser à dessein passer librement les pirates, afin de pouvoir s'enrichir de leurs rapines. L'empereur, irrité des manœuvres criminelles du commandant de sa flotte, ordonna de le faire mourir. Carause, averti du sort qui l'attendait, conçut, s'il ne le méditait pas déjà auparavant, le hardi projet de se rendre indépendant.

Sûr des marins et des soldats sous son commandement, auxquels il avait peut-être abandonné une part dans le butin enlevé aux pirates, il partit avec toute sa flotte pour l'île de Bretagne, où ses largesses gagnèrent à sa cause la légion romaine et les autres troupes qui y stationnaient. Les Bretons le reçurent en libérateur, ou lui-même s'annonça à eux comme tel, car plusieurs de ses médailles rappellent son arrivée dans l'île et le revers de l'une d'elles montre la Bretagne personnifiée lui tendant la main avec la légende : EXPECTATE VENI.

L'ambitieux Ménapien n'eut rien de plus pressé que d'échanger son habit d'officier de marine contre la pourpre impériale et de se faire proclamer empereur. Il prit le titre d'Auguste et autres que portaient les empereurs romains et alla même jusqu'à se donner les noms de *Marcus Aurelius Valerius*, qui étaient ceux de Maximien, comme s'il eût voulu, par cette apparence trompeuse, faire croire à une adoption et légitimer son usurpation. La riche et fertile province de Bretagne fut ainsi détachée de l'empire romain pour former un empire particulier. Il n'est guère douteux que l'administration romaine ait été maintenue; on peut même croire que Carause s'entoura d'un simulacre de cour. Nous ne savons pas si le nouveau souverain fixa sa résidence à York (*Eboracum*), où plusieurs empereurs romains s'étaient tenus avant lui, ou à Londres (*Londinium*), qui était déjà alors une place de commerce importante. Il trouva dans cette dernière ville un atelier monétaire, auquel il imprima une grande activité. On a déterré en Angleterre de nombreuses suites de médailles, en or, en argent et en bronze, frappées sous son règne et à son effigie. Leurs types se retrouvent généralement sur les médailles de Dioclétien, de Maximien et de leurs prédécesseurs.

Maximien, à qui il ne restait plus un seul vaisseau, dut remettre à plus tard la vengeance qu'il voulait tirer de la trahison et de la révolte de Carause. Il ordonna la construction d'autres vaisseaux dans les chantiers situés sur diverses rivières et dès l'année suivante il put les rassembler et tenir la mer. Son adversaire, de son côté, n'avait rien négligé pour se mettre sur un pied respectable de défense. De nouveaux vaisseaux, construits sur le modèle de ceux des Romains, avaient reçu des équipages, choisis dans la marine marchande gauloise, et des troupes barbares mercenaires, et tous avaient été convenablement exercés. La flotte romaine, montée par des matelots novices, fut hors d'état de résister à la flotte bretonne ; le courage des soldats qu'elle portait ne servit à rien; elle fut en partie dispersée, en partie prise ou coulée.

Après cet échec, Maximien renonça momentanément à toute entreprise pour reconquérir l'île de Bretagne. Pendant les quelques années où les Romains le laissèrent en repos, Carause eut à repousser, comme ceux-ci avant lui, les invasions des Calédoniens et il s'efforça de se ménager des alliés parmi les Franks. Le grand nombre de médailles, où il est question de paix et de victoire, n'ont pas

trait sans doute exclusivement à ses relations avec l'empire.

Cependant la possession de la Bretagne ne suffit pas à assouvir l'ambition du nouvel empereur; il chercha à étendre sa domination sur une partie de la Gaule. Dans ce but, il s'empara de Boulogne, et y envoya une partie de sa flotte, qui de là dominait la Manche et commandait les embouchures de la Seine et du Rhin. L'occupation d'une telle position devenait un danger sérieux pour l'empire, menacé d'ailleurs sur d'autres points encore. A la suite d'une entrevue qu'ils eurent à Milan, Dioclétien et Maximien s'adjoignirent deux nouveaux Césars, Constance Chlore et Galère Maximien. Constance, qui eut en partage toute la Gaule au delà des Alpes, comprit que l'affaire la plus urgente pour lui était de reprendre Boulogne. Il vint donc assiéger cette place et ayant construit une vaste circonvallation, embrassant à la fois la ville et le port, il amena la garnison et la flotte à se rendre, avant même qu'il eût commencé l'attaque. Avec les vaisseaux pris sur l'ennemi et ceux qu'il avait pu ramasser dans les ports de la Gaule, Constance tenta, selon toute probabilité, une expédition contre la Bretagne, qui n'eut pas plus de succès que celle de son prédécesseur. Les empereurs, comprenant que pour réussir ils avaient besoin d'une force navale beaucoup plus considérable, jugèrent qu'il était d'une bonne politique de gagner du temps en traitant avec *le pirate* (comme on l'appelait) et en le reconnaissant comme souverain indépendant de la Bretagne. Pour perpétuer le souvenir de cet événement, l'empereur breton fit frapper entre autres une médaille où l'on voit d'un côté son buste radié, accolé à ceux de Dioclétien et de Maximien avec la légende : CARAVSIVS ET FRATRES SUI; et au revers la Paix tenant une branche d'olivier et un sceptre avec ces mots : PAX AVGGG.

Carause ne jouit pas longtemps du repos que lui laissait cette paix, qui en réalité n'était qu'une trève; Allectus, l'un de ses lieutenants et son premier ministre, voulant prévenir la mort que lui avaient méritée ses crimes, assassina son maître et se fit proclamer empereur à sa place. Ainsi périt Carause, en 293, après un règne de sept ans.

Carause fut sans contredit un homme extraordinaire, mais ses vices égalaient ses grandes qualités. Son ambition suprême paraît avoir été de s'asseoir sur le trône des Césars, occupé alors par deux soldats de fortune comme lui, sans que jamais l'idée lui soit venue d'affranchir son pays de la domination étrangère. Son avarice connue ne permet pas de supposer qu'il ait allégé la lourde charge des impôts que le régime romain faisait peser sur les Bretons. S'il est vrai qu'après la mort d'Allectus ceux-ci rentrèrent avec plaisir sous la domination de leurs anciens maîtres, il faut en conclure qu'ils avaient supporté impatiemment le joug de leurs deux empereurs nationaux.

J. Roulez.

Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, cap. 39. *Epitome*, c. 40.— Eutropius, *Historiar. rom. Breviarium*, lib. IX, capp. 21.22.— Orosius, *Historiar.* lib. VII, c. 25. — Mamertinus, *Panegyric. Maximiano Herc. dictus.*, capp. 11. 12.— *Genethliacus Maxim.*, c. 19. — Eumenius, *Panegyr. Constantio Caesari*; capp. 6. 7. 12. *Panegyr. Constantino*, c. 5.—*Monumenta historica Britannica*, in-fol.— H. Cohen, *Description histor. des monnaies frappées sous l'emp. rom.*, T. V. pp. 501 à 559. — *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2e série, tome XXIII, n° 5.

CARDON (*Antoine-Alexandre-Joseph*), dit le vieux, peintre, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Bruxelles le 7 décembre 1739, mort dans cette ville le 10 septembre 1822. Dès son jeune âge, il étudia les éléments de l'art plastique, et eut ensuite pour premier maître Hyacinthe de la Pegna, peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, à Bruxelles. Il fit avec lui le voyage de Vienne, où ils séjournèrent tout un an. Quelques ouvrages, qui annonçaient un talent véritable, attirèrent sur Cardon l'attention du comte de Cobentzl, ministre d'Autriche dans les Pays-Bas, et, grâce à ce protecteur des arts, il obtint le titre de pensionnaire impérial; il put ainsi visiter l'Italie, avec fruit et bien-être. Il demeura pendant trois années à Rome, se perfectionnant dans la pratique picturale et s'essayant à graver, tant à l'eau-forte qu'au burin. Il se rendit alors à Naples, s'y livra à la gravure avec une prédilec-

tion passionnée, et finit par abandonne entièrement la peinture, qu'il avait cependant cultivée avec succès. Il exécuta dans cette ville, en 1764, par conséquent à l'âge de vingt-cinq ans, de remarquables eaux-fortes : *Vues de Naples et de ses environs*, d'après les dessins de J. Aracci. Elles furent publiées en un recueil in-folio en largeur, d'une trentaine de planches. Chaque gravure était dédiée à un personnage éminent. Parmi ces planches on distingue : *Viduta di Napoli*, *Viduta di Chiaia*, *Grotte di Nero*, — la *Muse de l'histoire traçant sur un bouclier les noms de la famille impériale d'Autriche*, frontispice. A la même époque, il produisit le portrait en pied du *prince Georges d'Angleterre*, moyenne pièce en hauteur. En 1765, il fut chargé de l'exécution des planches du magnifique ouvrage, en quatre volumes grand in-folio, édité par d'Hancarville (Naples, 1766-1767), avec texte français et anglais, sous le titre de : *Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet de sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour du roi des Deux-Siciles*. A peine les deux premiers volumes étaient-ils terminés, que Cardon fut rappelé à Bruxelles par le comte de Cobentzl, qui avait projeté de lui confier la gravure des planches d'une *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, à publier par le conseiller De Borst. La mort de l'auteur mit obstacle à la réalisation de l'œuvre.

Cardon ne s'éloigna plus de sa patrie ; il s'établit à Bruxelles et, peu de temps après son retour, il y fut nommé professeur à l'Académie de dessin et peinture. De ce moment il consacra ses talents à son pays ; il grava un grand nombre de frontispices, titres et vignettes pour les livres illustrés et des estampes très-estimées, d'après les peintres flamands et français. On cite, de la collection du duc d'Arenberg, en 1769 : le *Bain rustique*, d'après Ant. Watteau, et la *Signature du contrat de mariage au village*, d'après le même peintre, superbe estampe de grand format, en largeur, où se voient plus de cent figures, et qui est considérée comme la planche capitale du graveur ; — la *Jeune pèlerine*, d'après Ph. Wouwermans, et le *Paysage avec bestiaux*, d'après Nic. Berchem ; — la *Vue d'une campagne de Flandre*, d'après P.-P. Rubens, et la *Veduta di Ponte nuovo* (Naples), d'après le dessin de Gabriel Ricciardielli, belle eau-forte en deux feuilles. Cette dernière estampe fut dédiée au comte de Cobentzl, dont on présume qu'il grava aussi le portrait anonyme, portant les vers suivants pour inscription :

Eclairé, ferme, actif et digne de son maître,
Sa gloire est d'être juste, et non de le paraître.
A. Aristide.

D'autres portraits, exécutés par Cardon le vieux, montrent que son talent se pliait avec non moins d'habileté à chaque genre de gravure. On peut mentionner avec éloge, outre ceux du prince *Georges d'Angleterre* (1764) et de l'empereur *Joseph II* (1787), d'après Herreyns, in-folio, le chevalier *Verhulst*, in-4o, *P.-P. Rubens*, le général *Jean-André Vander Meersch*, l'archiduc *Charles d'Autriche*, le prince *De Ligne*, d'après C. Lecterq, le musicien *J. Vitzhumb*, le chirurgien *P.-J. van Bareghem*, d'après De Lantsheer, in-8o. Il grava même des cartes topographiques, entre autres : *Icon sinus baiarum*, en deux feuilles, dessinée à Naples par J. Aracci, et que Cardon orna d'un élégant cartouche, avec dédicace au prince Michel de Francoville ; la *Carte de la forêt de Soignes et de ses environs ;* cinq *Cartes du parc et du château de Marimont, avec les alentours*. En coopération de Martenasie et d'autres graveurs belges, il travailla aux planches du *Recueil des figures de neige élevées en janvier 1772 dans les rues d'Anvers par les jeunes artistes de l'Académie des beaux-arts*. Ce recueil in-folio fut édité par le comte de Robiano et dédié au prince Charles de Lorraine.

En 1815, il fut nommé membre de l'Institut des Pays-Bas, créé par le roi Guillaume Ier, à Amsterdam. Mais, dit Arthur Dinaux, l'artiste septuagénaire n'était plus utile alors que par le conseil ; sa main tremblante ne maniait plus le burin.

Antoine Cardon le vieux eut des fils qui entrèrent dans la carrière artistique :

Philippe Cardon, dont on ignore le lieu et la date de naissance, mourut à Bruxelles en 1817; c'était un excellent dessinateur, qui employa avec une rare habileté les ressources de l'encre de Chine. Ses productions sont estimées, et le méritent. Plusieurs cabinets possèdent de cet artiste de vrais chefs-d'œuvre dans ce genre de dessin au lavis. Son frère, Antoine Cardon, *dit le jeune*, s'adonna à la gravure et s'acquit une grande réputation. Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas*. — Arthur Dinaux, *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, 1842, t. III. — Goethals, *Lectures sur les sciences et les arts*, t. II et III. — Immerseel et Kramm, *Levens der Holl en Vlaams. schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Van der Stralen, *Jaerboeken van Sint-Lucas gilde t'Antwerpen*.

CARDON (*Antoine*), dit le jeune, dessinateur, graveur à l'eau forte, au burin et au pointillé, né à Bruxelles le 15 mai 1772, mort à Londres, le 16 avril 1813. Fils d'Antoine-Alexandre-Joseph Cardon, le vieux, il eut pour premier maître son père, qui lui enseigna la pratique de l'eau-forte, en même temps que le maniement du burin, auquel l'élève s'adonna de préférence. Les événements amenés par la révolution belge de 1789 et la révolution française de 1792, portèrent Antoine Cardon le jeune à s'expatrier. Il s'embarqua pour l'Angleterre et s'établit à Londres. Plusieurs fois proclamé lauréat académique à Bruxelles, il obtint un pareil succès à l'Académie de Londres en 1794. Malgré sa santé débile, il se livra avec ardeur à des travaux de gravure, qui bientôt établirent sa réputation. Mais il sacrifia souvent au goût anglais de l'époque et employa le pointillé et la manière noire pour une partie de ses belles productions. La première, la plus recherchée et la plus rare de ses œuvres, la *Présentation de Catherine de France à Henri V d'Angleterre*, lors du traité de Troyes, en 1419, d'après le tableau de J. Stothard, est exécutée au pointillé et imprimée en noir; c'est sa planche capitale et un chef-d'œuvre de gravure. Vinrent ensuite deux estampes consacrées à remémorer les victoires des Anglais dans l'Inde : l'*Assaut de Seringapatam* et la *Reddition des fils de Tippoo-Saïb*, d'après H. Singleton, deux pages de format grand in-folio, du burin le plus pur et le plus vigoureux, qui firent une extrême sensation. Avec non moins de réussite il publia la *Bataille d'Alexandrie d'Égypte* et le *Combat de Maïda en Portugal* (20 mars et 4 juillet 1801), livrés entre les Français et les Anglais, deux toiles de Lautherbourg. Dès lors Cardon le jeune fut regardé comme un des plus habiles graveurs contemporains, et ses œuvres justifiaient la préférence qui lui avait été accordée sur plusieurs artistes anglais, pour reproduire les plus remarquables tableaux du Musée britannique. Il commença sa collaboration par la *Femme adultère*, de P.-P. Rubens, planche magistrale, l'une des plus importantes du recueil; l'on y rencontre aussi de l'artiste belge huit épisodes des *Cris de Londres*, par F. Whealley, et entre autres : la *Marchande d'allumettes*, 1794; la *Marchande de cerises*, 1795; la *Marchande de chansons*, 1796, gravures in-folio, en hauteur, au pointillé et tirées en bistre. Ces sont les quatrième, huitième et onzième de la collection, à laquelle travaillèrent également les graveurs L. Schiavonetti, Vendramini et Thomas Gaugain. — Citons encore *Ganimède*, d'après Rembrandt (pointillé et noir); la *Sainte famille*, d'après Adrien Vander Werf (pointillé et bistre); le portrait équestre d'*Alexandre Sinclair Gordon*, capitaine des chevau-légers volontaires de Londres, d'après A. W. Devis (1811); le portrait de sir *William Sidney Smith* (avec le siége de Saint-Jean d'Acre, gravé par J. Miton, au bas de la planche), d'après Robert Ker Forter; le général *Victor Moreau* (1802), publié à Londres par Barrois; l'*Abbé De Lille*, d'après J.-L. Monnier. — Cardon le jeune avait modifié son prénom : il fut généralement connu à Londres sous l'appellation d'*Antony*.

On cite de lui d'autres estampes traitées avec un talent distingué : *Napoléon sur le champ de bataille de Marengo*; *The innocent Captivation* et *The rustic ministrel*, d'après Singleton. — De ses

portraits, qui sont presque tous dignes de sa réputation, il faut mentionner : *David Collins* (1804) d'après J.-T. Barbier; le major-général sir *John Stuart* (1806), d'après W. Wood, in-8°; *Élisabeth Witbreat* (1808), d'après Opie ; le major-général *Fergusson* (1811); le *Marquis de Buckingham*, sir *John Doyle*, sir *John Hope*, sir *Samuel Auchmuty* (tous quatre de 1812) ; *Lord Southampton*, par S.-M. Fitz Roy; *Miss Duncan*, par Singleton ; *Georges III*, roi d'Angleterre et *Alexandre Ier* de Russie, in-folio.

La renommée qu'il acquit par les belles planches éditées en Angleterre, les distinctions qui lui furent accordées par l'empereur d'Autriche et le roi de Naples surexcitèrent tellement son activité, que sa santé n'y put résister. Il succomba, dans la force de l'âge et du talent, à une maladie de langueur. Il fut vivement regretté, autant pour son mérite artistique que pour ses qualités sociales. C'est en Angleterre que se rencontrent le plus de gravures de Cardon le jeune : le Musée de Londres est resté en possession de ses meilleures œuvres.

Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*, 1820. — Immerseel, *Leevens en werken der Holl. en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, Paris, 1854.

CARDON (*Daniel*), bollandiste, né à Anvers, le 3 septembre 1644, mort le 12 novembre 1678. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à peine âgé de dix-sept ans. Après sa profession il se livra à l'étude de la philosophie et des belles-lettres, dans le but de se préparer à l'enseignement. Plus tard, lorsqu'il remplissait déjà la charge de professeur, il continua l'étude des langues tant mortes que vivantes. Il possédait, outre le latin et le grec, les langues flamande, française, anglaise et espagnole. Les études théologiques lui fournirent également l'occasion de briller, en soutenant avec grand succès plusieurs thèses empruntées aux sciences sacrées. Cardon fut ordonné prêtre le 22 septembre 1674. Peu de temps après, ses supérieurs, qui connaissaient son érudition ainsi que son aptitude et son goût pour les travaux sérieux, l'adjoignirent aux Pères Henschenius et Papebrochius pour la publication des *Acta Sanctorum*. A partir de ce moment, il voulut s'appliquer spécialement à l'étude de la critique historique; mais à peine se fut-il mis à l'ouvrage, qu'il fut enlevé, presque subitement, par la peste qui affligea la ville d'Anvers en 1678. Il n'avait que trente-quatre ans. Cardon a collaboré aux tomes II et III des *Acta Sanctorum Maii*. Ses notices sont signées des initiales D. C. La biographie du P. Cardon a été écrite par le P. Janningus et placée en tête du tome II des *Acta Sanctorum Maii*.

E.-H.-J. Reusens.

Aug. et Al. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 2e série, p. 121. — Goethals, *Histoire des lettres*, t. II, p. 164.

CARDON (*Servais*) et **CARDON** (*Jean*), sculpteurs nés à Anvers (Jean en 1602); ils étaient probablement frères et florissaient dans les Pays-Bas vers le milieu du XVIIe siècle. L'église gothique de l'abbaye bénédictine d'Afflighem, lez-Bruxelles, dévastée en 1580 par les iconoclastes, fut restaurée en 1623 dans le style de la Renaissance. Servais Cardon sculpta, en 1642, pour cet oratoire conventuel, une chaire de vérité, en bois de chêne, qui lui fut payée six cents florins de Brabant. Jean Cardon confectionna et sculpta pour le même temple, en 1651, les belles stalles du chœur, regardées, à cette époque, comme les plus remarquables des Pays-Bas (*ita ut Belgium vix similia vidit*). Elles coûtèrent à la communauté au delà de six mille florins. Pendant qu'il y travaillait et habitait l'abbaye d'Afflighem, Jean Cardon obtint de Philippe III, sur requête présentée à ce monarque, des lettres de légitimation d'un fils naturel, procréé en 1645. La mère était décédée pendant que l'artiste séjournait en France, à l'effet de s'y perfectionner dans son art, et alors qu'il se proposait de l'épouser légalement à son retour.

Edm. De Busscher.

Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 503. — Cornelii van Ghestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis, etc.*, Hagæ comitum, 1725, t. II.

CARINEUS (*Nicolas*), écrit aussi Charineus et Careneus, était un théologien protestant du seizième siècle, né en

Flandre. Il figure dès la fondation de l'Église flamande de Londres dite des Augustins ou Austin Friars, en 1550, sur le tableau de ses pasteurs. C'était un homme instruit et résolu. Quand l'avènement au trône de Marie Tudor, en 1553, chassa du sol anglais les hérétiques régnicoles et étrangers et exposa à une mort presque certaine ceux qui osèrent braver le décret d'expulsion, Carineus demeura à Londres, et il ne fut point le seul d'entre les réfugiés flamands qui prit ce parti. Jean van Utenhove, de Gand, fait allusion à ces faits dans son curieux livret intitulé : *Simplex narratio*. Mais il convient d'en dire quelque chose de plus. L'ardeur de la persécution dispersa cette communauté clandestine et Carineus s'estima heureux, en 1558, d'accepter l'emploi de pasteur à Amsterdam. Il était dans cette ville depuis un an quand la peste noire s'abattit sur la Frise et décima les pauvres flamands qui, de Londres, s'étaient réfugiés à Emden et à Norden. Tous leurs pasteurs leur furent enlevés par l'épidémie. On demanda des remplaçants. Carineus fut le premier à accourir. En 1561 il est encore à Emden. Nous trouvons qu'en cette même année là il fut chargé par le consistoire de cette ville d'étudier avec Corneille Cooltuin la confession de foi des Pays-Bas récemment rédigée par Gui de Brès (voir ce nom) et d'en dire son avis. Bientôt après il retourna à Londres pour aider Jean van Utenhove à relever l'église flamande. Un mardi du mois de mars 1563, il est en chaire; il prêche sur la régénération par le Christ, quand un auditeur, qui n'est autre que Josse Velsius, ancien professeur à l'Université de Louvain, se lève tout à coup et le provoque et l'injurie. La modération de Carineus confondit son interrupteur. On sut plus tard qu'il était un espion espagnol, un agent du cardinal de Granvelle. On a de Carineus un volume intitulé : « A confutation of the doctrine « of David George and H. N., the father « of the familie of Love. By Martin Mi- « cronius, minister of the Woorde in the « dutsche Churche at London, under « Edward the VI of blessed memory, King « of England; taken out of his book con- « cerning holy assemblies which he « wrote in Latine a little before his « death, at Nord-in East Freesland; « which also afterwards M. Nicolas Ca- « rineus set foorth publiquely in printe, « certain theings being added unto it, « translated woorde for woorde unto En- « glishe. »

Le but de ce livre, publié en anglais, était évidemment de contrebalancer le mauvais effet produit par l'excommunication prononcée en 1560 par l'archevêque anglican Grindall, pour cause de sentiments anabaptistes, contre Adrien van Hamsteede, de Malines, l'un des pasteurs de l'église flamande de Londres. Carineus mourut en Angleterre.

C. A. Rahlenbeck.

Burn, *History of the foreign refugees settled in England*. London, 1846, pp. 190 et 195. — Fuller, *church history of Britain*, tome IV. p. 410. — *Bulletin du bibliophile belge*, tome XV, p. 569. — *Revue trimestrielle*, 2e série, tome VIII, p. 58. — W. Te Water, *Tweede Eeuwgetyde van de Geloofs Belydenisse der gereformeerde kerken*. Middelbourg, 1762, pp. 16-17.

CARLIER (*Jean Guillaume*), né à Liége en 1638, mort dans la même ville en 1675. Le comte de Becdelièvre, à qui nous empruntons les principaux faits de la biographie de Carlier, dit « né *vers* 1638, » mais comme il ajoute plus loin qu'il mourut en 1675, à l'âge de trente-sept ans, le mot *vers* devient tout à fait inutile. Ce fut sous la direction de Bertholet Flémalle que Carlier commença ses études; ses dispositions aidant, il devint en assez peu de temps aussi habile peintre que son maître. Lorsque ce dernier retourna pour la seconde fois à Paris, en 1670, il fut accompagné de son élève. Déjà les deux artistes avaient travaillé ensemble à Liége où Carlier peignait spécialement les draperies dans les tableaux de Flémalle. A Paris on s'aperçut assez vite que l'élève valait le maître et on commanda aux deux artistes quatre tableaux destinés au roi, en ayant soin d'en faire peindre un tout entier de la main de Carlier; cette toile fut conservée dans le cabinet du monarque jusqu'à la révolution; elle était digne en tous points des œuvres de Flemalle. D'Argenville a trouvé moyen d'introduire là une de ces anecdotes dont il est si pro-

digue; il raconte que le maître ayant reconnu le génie de son élève, eut soin de n'employer ce dernier qu'à broyer ses couleurs; mais que Carlier sentant ce qu'il pouvait, peignit en secret un *Martyre de saint Denis* pour la voûte de l'église de ce nom à Liége. Flémalle, en voyant cette œuvre très-réussie, en conçut tant de dépit qu'il abandonna ses pinceaux. Il est à peine inutile d'ajouter que ce récit ne repose sur aucun fait connu. La seule chose exacte, c'est que Carlier peignit le *Martyre de saint Denis;* c'était une grande composition, enchâssée dans la voûte de l'église et montée sur une forte charpente en bois. Le mérite de ce travail fut assez transcendant pour attirer, en 1794, l'attention des agents du gouvernement français en tournée d'enlèvements de chefs-d'œuvre. Sans songer au danger de l'opération, ils firent détacher le tableau de la voûte; mais il échappa aux mains des ouvriers et tomba sur les dalles de l'église; il fut mis dans un état pitoyable et abandonné par les ravisseurs. Plus tard on le restaura et on le replaça dans la même église.

Carlier ne résida pas longtemps à Paris: en 1675, il était de retour dans sa ville natale, sans qu'on sache depuis quelle année. Il était sans doute destiné à y acquérir une réputation aussi grande que méritée, lorsqu'un événement tragique vint terminer son existence. Il peignait la famille du commandant de la citadelle de Liége, quand celui-ci, nommé Beckers, reçut ordre d'y introduire les Français. Ce qui, en effet, eut lieu dans la nuit du 27 au 28 mars 1675. Le commandant parvint à sortir de la citadelle, accompagné des siens, de Carlier et de ses gens; mais arrivé sur le marché, où campaient les troupes liégeoises, il répondit: « France » au « Qui vive! » qu'on lui cria. Des coups de feu partirent; l'artiste effrayé perdit la tête; il se mit à fuir et parvint à se réfugier dans le couvent des Carmes où l'on mit tout en œuvre pour le calmer. Mais le saisissement, le trouble, l'effroi de cette nuit funeste avaient été trop grands pour l'âme paisible du pauvre peintre. Quelques jours après il mourut dans l'asile où il avait été recueilli. Outre le *Saint Denis* dont il a été question, on voit encore de Carlier, à Liége, une *Femme adultère*. Le Musée de Bruxelles renferme de lui l'esquisse de son *Saint Denis*. D'après Beedelièvre, la plupart de ses productions se trouvent à Dusseldorf et à Saint-Pétersbourg, nous ignorons par suite de quelles circonstances. Nous l'avons dit, Carlier excellait dans les draperies; en outre il dessinait correctement; son coloris était remarquablement vigoureux et il avait une bonne entente du clair-obscur. Sans nul doute, si une mort prématurée n'était venue le surprendre, Jean-Guillaume Carlier fût devenu un des meilleurs artistes de son époque. Ad. Siret.

CARLOMAN, roi d'Austrasie. VIIIe siècle. — En revenant de Tours, où il était allé demander avec peu de succès, au tombeau de saint Martin, à être guéri de l'hydropisie dont il souffrait depuis longtemps, le roi Pepin le Bref mourut à Saint-Denis, en 768, selon les uns, le 23 (*Annal. Petav.*; Marian Scot. *Chron.*, apud *Bouquet*, tome V, p. 368), selon d'autres, le 24 (Einh. *Ann.*), selon d'autres encore, le 25 septembre (*Annal. Tilian.*). S'il faut en croire le témoignage d'Éginhard, immédiatement après la mort de Pepin, les principaux leudes se réunirent en assemblée solennelle et reconnurent rois ses deux fils Charles et Carloman, à condition qu'ils partageraient équitablement entre eux les États de leur père, mais de telle manière que Charles, étant l'aîné, obtînt toutes les provinces que son père avait possédées en vertu du partage opéré par Charles Martel, et que Carloman fût mis en possession de tout ce que son oncle Carloman avait eu dans son lot. (*Vita Karol. Magn.* cap. III. Cf. Einhard. *Annal.* ad ann. 768). Cette indication est d'accord avec celle que nous fournissent la Chronique de Verdun (ap. *Bouquet*, tome V, p. 372) et Adrevald (*Mirac. S. Benedict in Gall.*, cap. XVIII, ap. Mabillon, *Act. SS. Ord. S. Benedict. Sæc.* II., p. 375). Mais d'autres autorités (*Annal. Mettens.* ad ann. 768) et Fredegar. Scholastic. *Chron. Contin.* P. IV, cap. 86) nous font connaître que Pepin, étant revenu de Tours et sentant que sa mort était prochaine,

convoqua à Saint-Denis une assemblée générale du royaume et que là, en présence des leudes et des évêques, il fit lui-même le partage de ses États entre ses deux fils. Quoi qu'il en soit, ce partage différait essentiellement de celui que Charles Martel avait établi; car les indications géographiques que nous fournissent à ce sujet le troisième et le quatrième continuateur de Frédégaire (cap. 110 et 136), d'accord avec la réalité des faits, ne peuvent en aucune manière se concilier avec ce que Éginhard, la chronique de Verdun et Adrevald nous disent des lots assignés aux deux jeunes princes. En effet, soit que le nouveau partage ait été opéré par le roi lui-même, soit qu'il l'ait été par ses fils, on remarque qu'il n'y est plus tenu aucun compte de la délimitation historique des royaumes mérovingiens, et ce fait a une importance bien plus grande qu'on ne pourrait le croire au premier aspect. Aussi bien, il constitue un premier pas vers l'effacement de toute distinction entre les diverses tribus de la race franque, distinction sur laquelle était basée l'ancienne division territoriale. Depuis l'avénement des Pepin à la mairie palatine, l'Austrasie — où la race conquérante était plus dense qu'elle ne l'était dans la Neustrie et où l'esprit guerrier avait résisté avec plus d'énergie à la mollesse gallo-romaine, — était devenue le véritable centre de la vitalité nationale. La possession de ce royaume devait nécessairement un jour ou l'autre assurer à celui qui en serait investi une action prédominante sur les deux royaumes voisins, Neustrie et Bourgogne. Puis encore la véritable force d'expansion de l'État fondé par Charles Martel et réalisé par Pepin le Bref se trouvait du côté du nord et de l'est, où il restait à s'assimiler des races jeunes, belliqueuses et auprès desquelles on pouvait invoquer la communauté des origines nationales, bien plutôt que du côté de l'ouest et du sud, où les anciens conquérants, perdus au milieu des populations plus romanisées et plus efféminées de la Gaule, étaient déjà des instruments presque usés dans la main de l'histoire. Telles sont évidemment les considérations qui ont dû diriger les leudes, soit sous Pepin, soit sous ses fils, pour leur faire abandonner l'ancien mode de partage par coupe longitudinale et adopter un système tout nouveau. Celui-ci consista à tracer sur la carte de la Gaule et de la Germanie une ligne presque diagonale qui, partant du littoral de l'Océan atlantique de manière à couper en deux l'Aquitaine, la Neustrie et l'Austrasie, franchissait le Rhin au-dessus de Mayence. Tout le territoire situé au nord-ouest de cette ligne constitua la part de Charles, et le reste forma le lot de Carloman. Des trois anciens royaumes mérovingiens il ne restait donc intact que celui de Bourgogne. Mais le sol germanique était ouvert à la fois aux deux princes sur un développement de frontières presque égal, Charles pouvant à son gré dominer de son épée les Frisons, les Saxons et la Thuringe, et Carloman pouvant, par une partie de l'Austrasie ou par l'Alsace, tenir le pied posé sur l'Alamanie (1). Si cette division territoriale avait pu se maintenir, elle eût probablement fait prendre un tout autre cours à l'histoire des luttes qui ensanglantèrent si souvent les bords du Rhin et dont le dernier mot n'a peut-être pas encore été dit. C'est pour ce motif que nous avons tenu à l'indiquer avec quelque détail. Nous y avons tenu aussi pour démontrer que la qualification de roi d'Austrasie attachée au nom de Carloman n'est pas rigoureusement justifiée par les faits géographiques.

Une fois le partage opéré, les deux nouveaux rois sont couronnés le même jour, le 9 octobre 768, Charles à Noyon, Carloman à Soissons.

Dès ce moment, éclate entre les deux frères une inimitié dont les véritables causes sont encore inconnues, pour ne s'expliquer peut-être que lorsque le mystère dont les historiens contemporains, tous dévoués à Charles, ont entouré son berceau, sera définitivement éclairci. Cette discorde, Pepin ou l'assemblée des leudes avait, sans doute, voulu la prévenir, en divisant les États francs de manière à ne

(1) Einhard. *Annal.* ad ann. 786. Édit. Pertz, note 41. — Comp. aussi Luden, *Geschichte des Teutschen Volkes*, t. IV, p. 241.

laisser à aucun des deux fils la facilité de prédominer sur l'autre par la possession exclusive de l'Austrasie. Mais, Pepin mort, elle se fit jour avec une violence qui a fort bien pu contribuer à hâter la fin de Carloman. A la vérité, Éginhard, dans son panégyrique de Charlemagne, a l'air de nier cette rupture en rejetant toute la faute sur les dispositions hostiles de quelques-uns des principaux chefs austrasiens du royaume de Carloman qui déconseillèrent à celui-ci de prendre part, en en 769, à l'expédition que son frère entreprit contre Hunold d'Aquitaine. (Einhard. *Annal.* ad ann. 769. Cf. Einhard. *Vita Karoli Magni*, cap. III, V et XVIII.) Mais la cause de l'animosité que les deux rois professaient l'un pour l'autre doit être plus sérieuse. Les plumes qui écrivaient sous l'influence directe de Charlemagne ou qui cherchèrent plus tard à complaire à ses descendants ne laissent échapper à ce sujet que quelques insinuations vagues, mais d'autant plus suspectes qu'elles sont moins désintéressées. Ainsi, dans sa fameuse lettre, Cathwulf félicite Charlemagne d'avoir été visiblement l'objet d'une protection spéciale du Ciel, Dieu l'ayant préservé des embûches que lui tendait son frère comme Esaü à Jacob (1). Ainsi encore, le poëte saxon, copiant quelques passages d'Éginhard, parle de l'animosité et de la haine que Carloman nourrissait contre son frère (2). En quoi consistaient ces embûches? Aucun fait ne nous le prouve. Par quels actes ces haines se manifestèrent-elles? Aucun indice historique ne nous le fait connaître. De quelque côté que l'on se tourne dans ce mystère de famille, on voit se dresser devant soi des murailles. Un seul fait est positif, c'est qu'il y avait entre les deux frères une antipathie, disons même une hostilité réelle, et que la reine-mère Berthrade ne réussit qu'à grand'peine à maintenir entre eux une apparence de concorde. Après une longue conférence qu'elle eut à ce sujet avec le plus jeune des deux frères à Seltz, en Alsace, elle partit même pour Rome, en 770, à l'effet d'amener le Pape à intervenir pour les réconcilier l'un avec l'autre. Etienne s'interposa, en effet. Mais de quelle manière et en quels termes? Nous l'ignorons. Seulement nous possédons une lettre dans laquelle il exprime aux deux princes la joie qu'il a éprouvée en apprenant qu'ils ont fait la paix ensemble et qu'ils vivent en amitié comme deux véritables frères utérins et germains (3).

De l'histoire du règne de Carloman, il n'a rien survécu dans les chroniques contemporaines. Il semble qu'elles se soient donné le mot pour augmenter l'obscurité et le silence autour de ce prince; car il n'est guère possible d'admettre que, durant un règne de trois années, il ne se soit passé dans sa vie politique aucun événement digne d'être annoté par l'un ou l'autre de ces annalistes si prompts quelquefois à prendre note d'un miracle apocryphe ou d'un incident monastique sans aucune importance pour l'histoire. On ne peut se défendre de reconnaître dans ce mutisme général une sorte de préméditation systématique. A peine s'il reste du passage du jeune roi quelques chartes qui témoignent de sa libéralité envers différentes abbayes, particulièrement envers celles de Saint-Germain et de Saint-Denis.

Les scribes dévoués à Charles ne rompent le silence que pour annoncer tout à coup, vers la fin de 771, la mort de Carloman. Encore remarque-t-on, non sans une douloureuse surprise, qu'ils se bornent à consigner le fait avec une froideur et une sécheresse qui feraient presque croire que la disparition prématurée de cet infortuné était prévue et dans l'ordre naturel des choses. A peine si l'ingrate abbaye de Saint-Denis lui consacre ces deux lignes pour s'acquitter des libéralités dont elle a été l'objet : « Trespassa en la

(1) ... *Ut de fratris tui insidiis in omnibus Deus te conservavit, ut de Jacob et Esau legitur.* — Cathwulfi *Epistola ad Carolum*, ap. Bouquet, t. V, p. 635.

(2) *Atque simultates illum rixasque moventem.*
Hic semper multum protulerat patiens.
Poeta Saxo, lib. V, v. 177 seqq.

(3) ... *Nunc, Deo propitio, in communem dilectionem et concordiam, ut vere uterinos et germanos fratres, vos connexos esse discentes, in magnam laetitiam convertere dignatus est.* *Epistol.* Stephani Papæ, ap. Bouquet, t. V, p. [illegible].

« ville de Samoucy en la seconde none de « décembre. Mis fu en sépulture en l'é- « glise de Saint-Denis en France, de lès le « roy Pepin son père. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 771.) Éginhard, le biographe officiel de Charles, est un peu plus explicite. « Le roi Charles, dit-il, « ayant tenu, selon l'usage, une assem- « blée générale à Valenciennes, partit de « cette ville pour prendre son quartier « d'hiver (à Attigny, sur la limite des « deux fractions de l'Austrasie). Il s'y « trouvait depuis peu de temps, lorsque « son frère Carloman mourut dans la villa « de Samoussy (près de Laon), le deuxième « jour des nones de décembre (4 décem- « bre. » (*Annal.* ad ann. 771.) Mais pas une ligne, pas un mot qui indique que Charles ait donné le moindre regret au frère qu'il venait de perdre. Au contraire, voyons ce qui passe. A peine Carloman, expiré, une terreur, qui est demeurée le secret de l'histoire, s'empare de sa veuve Gilberge (1), qui se hâte d'enlever de leur berceau ses deux jeunes enfants et de s'enfuir au delà des Alpes avec quelques-uns d'entre les principaux leudes restés fidèles à la cause du malheur; et parmi lesquels était probablement cet Otger (2) que le moine du Saint-Gall fera apparaître plus tard avec Didier, roi des Lombards, sur les remparts de Pavie et que les romans du moyen âge ont rendu si célèbre sous le nom d'Ogier le Danois ou l'Ardennois. L'infortunée reine ne se crut en sûreté que sous la protection de Didier, devenu l'irréconciliable ennemi de Charles depuis que celui-ci méditait de lui renvoyer honteusement sa fille Désiderata.

Sans aucunement s'inquiéter des fugitifs, qu'il est bien sûr d'atteindre un peu plus tard, Charles ne songe qu'à s'emparer du royaume de son frère. Aussi bien, comme si la fortune eût voulu lui servir de complice, en lui faisant choisir précisément, cette année-là, Attigny pour sa résidence d'hiver, il se trouve tout à fait à la portée des événements. Il se rend donc rapidement à Corbeny, situé près de Craonne et non loin de Samoussy : « Là, nous disent les Annales de Metz « (d'accord en ce point avec celles d'Égin- « hard), arrivèrent les chapelains Folcar « et Folrad avec d'autres évêques et « prêtres, outre les comtes Wirin et « Adelard avec d'autres leudes distingués « qui avaient relevé de Carloman, et ils « conférèrent l'onction royale à Charles « qui obtint *heureusement* la monarchie « entière des Francs. » Ainsi le fait était accompli. Dès ce moment, Charles pouvait prétendre à devenir un jour Charlemagne, et l'Occident à faire de la cour d'Aix-la-Chapelle une rivale de celle de Bysance.

La fuite de la veuve de Carloman et l'accueil que lui fit Didier, contribuèrent peut-être à décider Charles à hâter l'expédition qu'il entreprit contre ce roi, malgré la vive opposition de ses leudes. On sait que cette campagne, entreprise en 773, ne se termina que l'année suivante. Elle eut pour résultat la destruction du royaume des Lombards. Leur roi fut pris avec toute sa famille, excepté son fils Adalgis qui trouva un asile à Constantinople, chez l'empereur Constantin Copronyme. Lui-même, avec sa femme et ses autres enfants, fut amené prisonnier en Austrasie et confié à la garde d'Arilfrid, évêque de Liége. Que devinrent la femme et les deux fils de Carloman? Tout ce que nous savons, c'est que, pendant le siége de Pavie où Didier s'était enfermé, elle s'enfuit à Vérone avec ses enfants et que, Charles s'étant emparé de cette place, ils tombèrent tous les trois, avec le leude austrasien Otger, entre les mains du roi qui les amena probablement en France où leurs traces se perdirent à tout jamais. Dans quelle tombe ou dans quel monastère cette femme eut-elle à expier le tort d'avoir été reine, et ces enfants le tort d'avoir été fils de roi? Ici nous laissons le champ des conjectures ouvert tout large.

Quant à Carloman lui-même, il nous reste un dernier mot à dire au sujet de sa sépulture. D'après la chronique de Saint-Denis, comme nous avons vu, il fut inhumé dans l'abbaye de cette ville où reposait déjà son père Pepin. Cependant

(1) Une note ajoutée au *Codex de Paris* (n° 4628) ajoute : *Quæ dicitur Theoberga.*

(2) Sigebert de Gembloux l'appelle Autarius (*Chronic. ad ann.* 774).

nous lisons dans les Annales de Metz, dans Hincmar, dans Flodoard et dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il fut enterré dans la basilique de Saint-Remy, à Rheims. (*Annal. mettens.* ad ann. 771; Hincmar, *Opp.* tome II, p. 832; Flodoard, *Histor. Remens.*, tome II, p. 17; Mabillon, *Annal. Ordin. Sancti Benedict.*, tome II, lib. 24, § 35.) L'aurait-on expulsé des cryptes royales de Saint-Denis et exilé de son sépulcre comme on avait exilé ses enfants du trône? Ou bien aurait-on voulu jeter le voile de l'incertitude même sur le lieu où reposaient ses restes, pour effacer jusqu'au dernier souvenir de son existence? Nous ne savons. André van Hasselt.

Einhard. *Annales.* — *Vita Karol. Magn.* — Sigeb. Gembl. *Chron.* — *Chronic. Virdun.* — Fredegar. Scholastic. *Chron. contin.* — *Ann. Mettens.* *Annal. Petav.*, *Annales Tilion.* — Marian. Scot *Chron.* — Adrevald. *Miracul. S. Benedict. in Galliâ.* — *Chroniq. de St-Denis.* — Hincmar. *de Villa Novalliac.* — Flodoard. *Histor. Remens.* — Poeta Saxo. — Mabillon, *Annal. ord. S. Benedict.* — Ejusd. *Act. SS. Ord. S. Benedict.*

CARLOMAN, maire du palais d'Austrasie. VIIIe siècle. — Charles Martel, l'illustre héros de Poitiers, avait succombé à la fièvre dans la villa royale de Kiersy-sur-Oise, le 15 (*Annal. Petav. Chronic. breve*) ou le 22 octobre 741 (Fredegar. Scholast. *Chron. Cont.*, cap. 110). Il laissa de sa première femme Rotrude, deux fils et une fille, Carloman, Pepin et Hiltrude, et de Sonichilde ou Swanahilde, sa deuxième épouse, un fils nommé Gripo. On sait qu'il eut en outre un fils naturel, ce comte Bernard qui joua un si grand rôle dans l'histoire de Charlemagne, celui-là même que mentionne Éginhard dans ses Annales (ad ann. 773), et qui fut le père du célèbre comte Walà et de saint Adélard ou Adalhard, abbé de Corbie. D'après le conseil de ses principaux leudes, Charles avait, peu de temps avant sa mort, partagé le gouvernement des royaumes francs entre les deux fils de Rotrude et assigné à Carloman l'Austrasie avec les duchés d'outre-Rhin, à Pepin, la Neustrie et la Bourgogne, ne laissant à Gripo qu'un simple apanage formé de quelques comtés détachés des trois royaumes principaux.

Si le prestige que Charles Martel avait exercé sur les Francs durant un quart de siècle lui avait permis de se passer d'un roi pendant quatre ans; si, dans le partage du gouvernement des royaumes, il avait posé un véritable acte de souveraineté, — il était à craindre qu'après sa mort les populations si diverses dont se composaient les États mérovingiens n'en vinssent à se détacher les unes des autres, et que le lien établi entre elles par la communauté des champs de bataille et des conquêtes ne vînt à se rompre. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ses deux héritiers, le sang des Pepin ne se démentit. L'énergie traditionnelle de leur race et l'union parfaite dans laquelle ils vécurent depuis leur avénement eussent suffi pour contenir les nationalités si hostiles les unes aux autres qu'ils avaient à gouverner, mais auxquelles les intrigues ourdies par Sonichilde en faveur de son fils Gripo devaient bientôt donner un prétexte ou une occasion de se soulever. Cependant ils jugèrent prudent de donner à leur position une apparence de légalité et d'écarter tout soupçon d'usurpation sur l'autorité royale, en tirant de l'ombre d'un monastère un enfant imbécile, Childéric III, fils du dernier prince mérovingien Chilpéric II, et en le revêtant de cette royauté dérisoire que Pepin devait, quelques années plus tard, faire disparaître à tout jamais. Il ne leur suffit pas d'avoir ainsi donné satisfaction à cette religion de la légitimité qui avait encore conservé un certain prestige; si amoindris que fussent les dieux qui en étaient l'objet, ils trouvèrent nécessaire aussi de ménager une sorte de rapprochement entre leur maison et le clergé irrité d'avoir vu Charles Martel, non pas séculariser les biens ecclésiastiques, comme on l'a prétendu à tort (1), mais disposer à son gré des crosses épiscopales, des abbayes et des bénéfices de toute espèce pour récompenser les hommes d'armes qui l'avaient assisté dans ses grandes guerres. L'agent le plus actif que Rome eût, à cette époque, dans le nord de l'Europe, saint Boniface, leur fut en cette circonstance

(1) Voir à ce sujet l'excellent travail du docteur Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 325 et suiv.

d'un secours inappréciable. Grâce à l'aide de l'illustre missionnaire, Carloman put, dès le 21 avril 742, réunir en synode les grands du royaume et les évêques austrasiens, et aplanir les difficultés les plus urgentes et les plus sérieuses. (Baluz. *Capitular.*, tom. I, p. 145.) Dans la suite, une assemblée du même genre eut lieu d'année en année, et nul n'ignore l'importance que présente pour l'histoire de la civilisation dans nos contrées le concile tenu en 743 à Leptines ou Estines, en Hainaut, sous la présidence de saint Boniface. (Baluz. *Capitular.*, tom. I, p. 150.)

Quand Carloman et Pepin se furent fortifiés de la sorte dans leur nouvelle position, ils se trouvèrent en mesure de faire face à tous les dangers. Le plus grand de tous les menaçait dans l'intérieur même de leur famille. En effet, si un bon nombre de leudes étaient mécontents du morcellement des royaumes au profit de Gripo, l'ambitieuse Sonichilde était moins satisfaite encore de la part exiguë que son fils avait obtenue dans l'héritage paternel. Aussi ne se fit-elle pas faute de pousser Gripo à la révolte, de souffler partout les divisions, et de décider même la jeune Hiltrude de s'enfuir secrètement avec quelques leudes au delà du Rhin et à se refugier chez Odilo, duc de Bavière, qu'elle épousa sans en avoir demandé l'autorisation à ses frères. Ce fut donc contre la veuve de leur père et contre son dernier né que Carloman et Pepin eurent à sévir d'abord. Sonichilde et son fils s'étaient jetés dans la place forte de Laon, décidés à s'y défendre. Mais les deux frères vinrent avec leurs forces réunies attaquer la ville et l'enlevèrent sans beaucoup de difficultés. S'étant emparés de Sonichilde et de Gripo, ils enfermèrent celui-ci dans la forteresse austrasienne de Chèvremont (1), celle-là dans le monastère neustrien de Chelles-sur-Marne.

Une fois délivrés de leurs ennemis domestiques, ils purent s'occuper sérieusement de ceux du dehors, et, à coup sûr, il n'en manquait pas. Au sud, s'agitait l'Aquitaine où les Basques s'étaient mis sous les armes à la voix de leur duc Hunold, fils d'Eudès. A l'est et au nord, les Bavarois, les Alamans et les Saxons avaient formé une ligue et s'apprêtaient à briser le lien qui les rattachait à l'empire franc. De sorte que l'ancien territoire des royaumes mérovingiens semblait entouré d'un cercle de révoltes ou de défections et que la cause de chacun des deux maires palatins se trouvait également mise en question. Dans la communauté du péril, leurs efforts durent être communs aussi.

Aussitôt après la fermeture du synode que Carloman avait ouvert le 21 avril 742, ils réunissent leurs armées et marchent contre l'Aquitaine. Ayant franchi la Loire, ils dévastent la majeure partie de la Touraine, du Poitou et du Berry, d'où ils reviennent à l'approche de l'automne, avec un butin considérable et un grand nombre de prisonniers. Nous ne savons quelle cause les empêcha cette fois de pénétrer plus avant dans l'Aquitaine et de chercher à atteindre Hunold lui-même. Toujours est-il qu'avant la fin de la même année, ils franchissent le Rhin, s'avancent jusqu'aux sources du Danube et forcent les Alamans à se soumettre et à fournir des otages. Ce succès obtenu, ils s'engagent dans l'angle formé par le Danube et par le Lech. Là, Odilon de Bavière, assisté de plusieurs bandes de mercenaires saxons, alamans et slaves, avait élevé un vaste retranche-

(1) *Karlomannus, Grifonem sumens, in Novo Castello, quod Juxta Arduennam situm est, custodiri fecit*. (Einhard. *Annal.*, ad ann. 741.) Une note ajoutée par M. Pertz à ce passage d'Eginhard, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, indique la ville de Neufchâteau en Ardennes. Mais nous croyons que c'est là une erreur. Le Novum Castellum, dont il est question ici, est manifestement le même que celui qui se trouve mentionné dans une charte dressée par Charlemagne à Herstal en 779, mais que Mirœus (*Opp. diplomat.* t. I, p. 496) prend à tort pour Aix-la-Chapelle. En rapprochant de ce document deux chartes de l'empereur Othon II, on voit que la forteresse qui servit de prison à Gripo ne fut autre que celle de Kevermont ou Chèvremont, près de Liége, laquelle, restaurée par Sainte Begge et par Anségise, fut le lieu où naquit Pepin d'Herstal. Ce dernier fit à l'église de Sainte-Marie *in Novo Castello* plusieurs donations importantes que Charlemagne confirma simplement dans la charte de 779 et qui furent transférées par l'empereur Othon à l'église de Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, après que Chèvremont eut été pris par l'évêque de Liége, Notger, en 980.

ment dont la face était protégée par une haute et solide muraille et dont les deux côtés étaient défendus par le cours torrentueux du Lech et par le lit déjà passablement large du Danube. Soit que l'on ne se trouvât pas en forces suffisantes pour entreprendre l'attaque de cette espèce de camp retranché, soit que la saison fût trop avancée pour qu'on pût espérer d'y pénétrer avant les grandes rigueurs de l'hiver, les deux maires reprirent le chemin de la France. Mais, l'année suivante (743), ils reparaissent devant le camp d'Odilon. Pendant quinze jours, l'assiégé, se tenant prudemment enfermé dans sa forteresse, insulte et défie les haches et les lances franques. Toutefois il ne juge pas inutile l'intervention d'un prêtre romain Sergius, envoyé par le pape Zacharie pour engager les assaillants à se retirer, sous peine d'encourir la colère de saint Pierre. Sans se laisser ébranler par cette menace, ils tiennent bon, et, la nuit suivante, ils franchissent le Lech, le Danube et les abords marécageux du retranchement sur des ponts formés de chariots. Ayant pénétré de cette façon dans le camp à la faveur de l'obscurité, ils font un effroyable carnage des Bavarois. Odilon ne réussit qu'à grand'peine à s'échapper avec un petit nombre des siens et à se mettre en sûreté sur la rive droite de l'Inn. Ils ne jugent pas à propos de le suivre jusque-là et se contentent de parcourir la Bavière pendant cinquante-deux jours et de tout saccager. Ils ne cessèrent cette œuvre de destruction qu'à la nouvelle que les Saxons venaient de se soulever à leur tour, et que Hunold d'Aquitaine s'était engagé envers Odilon à opérer de son côté une diversion en envahissant la Neustrie, où, en effet, on ne tarda pas à le voir dévaster tout le pays depuis la Loire jusqu'aux environs de Chartres. Ne pouvant tenir tête à un si grand nombre d'ennemis à la fois, les deux frères se séparent l'un de l'autre. Pendant que Pepin court rejeter les Aquitains hors de la Neustrie, Carloman marche contre les Saxons, les taille en pièces et fait prisonnier leur chef Theuderic qu'il ne relâche qu'après en avoir reçu le serment d'obéissance. Mais ce serment est si mal tenu que, l'année suivante (744), le maire austrasien est forcé de rentrer avec son armée dans la Saxe. Il s'empare de nouveau de Theuderic, mais l'emmène cette fois prisonnier, pendant que Pepin pénètre sur le territoire des Alamans, les disperse, et poursuit leur duc Théobald jusque dans les escarpements des Alpes. La soumission de ce chef et la captivité de Theuderic privaient Odilon de ses plus actifs alliés. Dès lors il se vit obligé de traiter à son tour avec Carloman et de reconnaître derechef l'autorité austrasienne.

Ayant réduit à l'impuissance ces turbulentes populations d'outre-Rhin que plus tard Charlemagne lui-même eut tant de peine à maintenir sous son sceptre, Carloman et Pepin songèrent enfin, en 745, à frapper un grand coup en Aquitaine. Mais, effrayé à l'approche de l'armée formidable qui allait fondre sur lui, Hunold demande à négocier avant même que les Francs aient atteint la Loire, et il jure soumission et fidélité à Carloman et à Pepin ainsi qu'à leurs enfants. Cette courte campagne laissa aux épées franques le temps de faire une troisième apparition parmi les Saxons qui achevèrent de se soumettre et dont un grand nombre embrassèrent volontairement le christianisme.

Cette expédition semblait devoir être la dernière pour consolider l'autorité des deux fils de Charles Martel. Cependant il n'en fut point ainsi. A peine rentré en Austrasie, Carloman eut-il congédié ses leudes, qu'il reçut la nouvelle que le duc des Alamans Théobald franchissait le Rhin et commençait à exercer des déprédations dans l'Alsace. Il en éprouva une violente irritation et résolut d'en finir avec ce turbulent vassal. Dès le printemps de l'année 746, il franchit le Rhin à son tour, s'avança droit vers la Souabe et convoqua les leudes alamans à Canstadt. Ils y parurent tous en armes. Mais il les fit immédiatement cerner par ses Austrasiens et dépouiller de leur harnais de guerre. Après quoi il procéda à une enquête rigoureuse sur la part que Théobald et quelques-uns de ses adhérents avaient prise aux événements qui

s'étaient passés, et conclut en ordonnant le massacre du duc et de tous les complices de sa foi-mentie.

Cet acte de rigueur fut aussi le dernier acte de la vie militaire et politique de Carloman. Depuis longtemps, dit-on, il nourrissait dans son esprit le dessein de renoncer aux grandeurs du monde et à la vie tumultueuse des camps pour passer le reste de ses jours dans le recueillement et dans la solitude; le souvenir du massacre de Canstadt contribua peut-être à fixer sa résolution. Il s'en ouvrit enfin à son frère, et, en 747, il résigna entre les mains de Pepin tous ses titres et tous ses droits. Puis, accompagné de son fils Drogon, qui, ajouta-t-on, aspirait avec une égale ardeur à la paix du cloître, il s'achemina vers l'Italie, avec une brillante escorte de leudes porteurs de riches présents, destinés par son frère au pape Zacharie. Le pape lui-même lui donna la tonsure avec le conseil de se rendre au Mont-Cassin et de prêter serment d'obéissance à la règle de saint Benoît. Carloman fit ainsi; et, après avoir fait recevoir son serment par l'abbé Optatus, il jeta les fondements d'un monastère qu'il fit bâtir, en l'honneur de saint Sylvestre, sur le mont Soracte. Plus tard il s'y installa lui-même. Cependant il n'y demeura pas longtemps. Troublé trop fréquemment dans sa solitude par les visites des pèlerins francs qui affluaient à Rome, il résolut de rentrer à Mont-Cassin et y trouva enfin le repos qu'il cherchait.

Bien que nous ne puissions ajouter une foi entière aux anecdotes que Reginon nous a transmises sur l'entrée mystérieuse de Carloman à Mont-Cassin et particulièrement sur la manière dramatique dont le cénobite austrasien se fit connaître aux moines ses nouveaux compagnons, nous le voyons cependant se vouer à toutes les pratiques de la vie claustrale avec la même ferveur qu'il avait mise naguère à conduire un grand gouvernement et à diriger une armée. Toutefois il n'y put demeurer complétefement étranger aux affaires du siècle. Si les documents contemporains ne nous renseignent pas au sujet de la part qu'il prit à l'élévation de Pepin à la royauté, nous savons cependant qu'il intervint à plusieurs reprises auprès de son frère en faveur de Gripo, qui, rendu à la liberté en 747, avait payé d'ingratitude la générosité de Pepin en lui suscitant une foule d'ennemis, mais qui était de nouveau tombé entre les mains du roi. Nous savons aussi que, en 753, lorsque le pape Étienne III s'apprêtait à venir en France solliciter le secours de Pepin contre le roi des Lombards Aistulf, Carloman se rendit lui-même en Neustrie. A la vérité, les historiens ne sont pas d'accord sur la nature de la mission qu'il y remplit, les uns affirmant qu'il avait été obligé par son abbé et par Aistulf lui-même, de qui relevait le Mont-Cassin, à essayer de dissuader Pepin de répondre à l'appel du pape (Einhardi *Ann.* ad ann. 753; Hermann. Contract. ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 362; Anastas. *Vita Stephani*, ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 436); d'autres prétendant, au contraire, qu'il accompagna de sa personne le souverain pontife pour solliciter le roi de prendre les armes contre les Lombards (Marian. Scot. *Chronic.*, lib. III, ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 363); d'autres encore assurant qu'un des principaux motifs qui l'amenèrent en deçà des Alpes, fut de réclamer en faveur du Mont-Cassin la restitution du corps de saint Benoît qui avait été naguère transféré en Bourgogne et se conservait dans le monastère de Florey-sur-Ousche (Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, ad ann. 753). De toutes ces assertions la plus vraisemblable est que Carloman vint plaider en France la cause de Rome contre les Lombards. On sait que, l'année suivante (754), Pepin fit sa première expédition contre Aistulf et qu'il força ce prince à lui fournir des otages et à lui prêter serment de féauté. Pendant que le roi montrait dans les plaines de la Lombardie la force et la valeur de son épée, la reine Bertrade et Carloman attendaient à Vienne en Dauphiné le retour de l'armée. Mais, avant que la campagne se trouvât terminée, le cénobite austrasien fut atteint de la fièvre et y succomba. Son corps fut transporté au Mont-Cassin où il reçut une sépulture honorable et où l'on voit encore aujourd'hui, dans l'église du monastère,

une chapelle richement ornée de peintures et de mosaïques, qui porte le nom de chapelle de saint Carloman.

André van Hasselt.

Fredegar. Scholast. *Chron. contin*, part. III et IV. — Einhard. *Annal. Vita Karol. Magn.* — *Annal. Mettens.* — *Annal Nazarion.* — Othlen. *Vita S. Bonifacii.* — *Annal Petavin.* — Reginon. *Chron.* — Leon Marsican. *Chron. Monaster. Cassiens.* Outre les sources indiquées dans le texte.

CARNARIUS (*Jean*), médecin, poëte, né à Gand en 1527, mort en 1572. Voir De Vleeschouwer (*Jean*).

CARNIFICIS (*André*), écrivain ecclésiastique, né en Flandre. xve siècle. Voir Boucher (*André*).

CARNIFICIS (*Guillaume*) écrivain ecclésiastique, bibliophile, décédé en 1525. Voir De Vleeschouwer (*Guillaume*).

CARNIN (*Claude* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Douai (ancien Hainaut) vers 1576 ; il descendait d'une ancienne famille nobiliaire, qui possédait les seigneuries de Saint-Leger et de Fontaines. Après avoir fait ses études à l'Université de sa ville natale, où il obtint les grades de licencié en théologie et en droit, il devint curé et chanoine de l'église de Saint-Pierre, de la même ville, dès 1608, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1624. Cet ecclésiastique érudit et savant composa : 1o *Tractatus de vi et potestate legum humanarum, in tres partes dissectus*. Duaci, 1608, in-4o, pp. 144. Ce traité revèle du savoir. 2o *Malleus, sive oppugnatio Turris Babel, id est Defensio utriusque Politiæ*. Duaci, 1624, in-8o. Il paraît que cet ouvrage a eu une première édition, publiée à Anvers, en 1620, sous le titre de : *Apparatus bellicus oppugnationis Turris Babel, de Legibus politiæ humanæ, ecclesiasticæ et civilis.*

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII, p. 189. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 178. — Valère André, pp. 139-140. - Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 185. — Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

CARON (*Firmin*), célèbre compositeur et contrepointiste du xve siècle, est, selon M. Fr. Fétis, au nombre des artistes qui ont le plus contribué aux progrès de la musique à cette époque. On croit qu'il est né en France, où il y a plusieurs familles de son nom ; mais il pourrait tout aussi bien être belge, car ce nom n'est pas étranger à nos annales. Il eut pour maître de musique Binchois ou Dufay ; par conséquent, il est né au plus tard vers 1420. Les archives de la chapelle pontificale conservent, sous le no 14, un volume manuscrit où se trouvent plusieurs messes de Caron. Un autre manuscrit, en la possession de M. Guilbert de Pixerécourt, renferme aussi plusieurs motets et chansons de cet auteur.

G. Dewalque.

Fétis, *Biographie univ. des musiciens*.

CARON (*François*), directeur général du commerce aux Indes, né à Bruxelles, vers 1600, mort en 1674. Il entra, vers 1619, au service de la compagnie des Indes orientales, et s'embarqua, comme aide cuisinier, à bord d'un vaisseau hollandais en partance pour le Japon. Les mauvais traitements du capitaine le dégoûtèrent si bien du service maritime, qu'il résolut de s'enfuir dès son arrivée au port ; il y parvint ; mais, étant tout à la fois dépourvu de ressources et d'instruction, il se trouva alors dans un dénûment extrême. Les employés de la compagnie s'intéressèrent à sa triste condition : ils résolurent de lui apprendre à lire, à écrire, à calculer ; et Caron répondit à leurs soins par des progrès rapides, qui permirent bientôt de l'admettre dans les bureaux. Doué des plus heureuses aptitudes, il se familiarisa promptement avec la langue japonaise et put, grâce à cette connaissance, rendre de nombreux services à la compagnie. Excellent employé, agent en quelque sorte indispensable, son avancement fut si rapide, qu'après avoir été membre du commerce du Japon il succéda, en 1639, à son ancien chef, comme résidant néerlandais à Firando. Il y fit construire un entrepôt ; mais le gouvernement japonais, supposant qu'on voulait établir une factorerie analogue à celle qui donna naissance à Batavia, s'opposa à ce projet avec la plus grande énergie. Caron ayant eu l'imprudence de faire placer sur le bâtiment l'année selon la computation grégorienne, l'exaspération des Japonais n'eût pl de bornes et sa

vie courut les plus grands dangers. L'empereur ordonna non-seulement de démolir les constructions faites, mais défendit toute manifestation religieuse chrétienne. Lorsque Caron reçut cet ordre, il répondit simplement que tout ce qu'il plairait à S. M. de commander serait fidèlement exécuté. On était loin de s'attendre à cette réponse, car vingt Japonais étaient postés, en cas de résistance, pour exterminer Caron et jeter dans les fers ses subordonnés.

L'année suivante, Caron fit partie de l'ambassade envoyée à Jedo vers l'empereur. En 1641, on le trouve comme membre extraordinaire du Conseil des Indes hollandaises; l'année suivante il en fut nommé membre ordinaire. En 1643, il partit vers Ceylan, en qualité de commandant de l'armée, se rendit maître du fort Negombo et sut s'y maintenir. L'année suivante, il devint gouverneur de Tayouan ou Formose et fut appelé, lors de son retour à Batavia, aux fonctions de directeur général du commerce. Dans cette position il acquit une haute réputation d'expérience et de savoir. Il brigua, en 1650, le premier poste à Batavia; il croyait avoir, par suite de ses services, des titres incontestables à l'obtenir; il échoua cependant et se croyant méconnu, il résolut de quitter la compagnie néerlandaise, de renoncer à toutes ses fonctions et de revenir en Europe. Colbert, qui s'efforçait d'ouvrir à la France le commerce des Indes, ne laissa pas échapper une si belle occasion : il s'empressa de faire les offres les plus brillantes à Caron. Celui-ci fut sensible aux éloges du ministre tout puissant et se laissa séduire. En 1666 il reçut des lettres patentes qui le nommaient directeur général de la compagnie française des Indes orientales, à Madagascar; on lui associa quatre autres Hollandais, sous le titre de marchands; mais on lui adjoignit aussi le sieur Lafaye et quatre Français, sous les mêmes titres, avec la condition que les Français, dans leurs grades, auraient le pas sur les étrangers. De là des rivalités qu. engendrèrent des suites fâcheuses. En arrivant à Madagascar, il y trouva les comptoirs dans un état déplorable et eût à lutter contre des difficultés sans nombre; la colonie était sans cesse en butte aux attaques des naturels. Il jugea convenable, en 1667, de se rendre à Surate qui lui parut un centre plus favorable. Le nouvel établissement devint prospère sous son habile direction ; les expéditions furent lucratives, ce qui lui valut les éloges du gouvernement français. Louis XIV, pour le récompenser, lui conféra, en 1671, l'ordre de Saint-Michel, faveur d'autant plus grande que Caron appartenait à la religion protestante; on mit même à sa disposition une flotte commandée par l'amiral Delahaye. Ayant voulu fonder deux nouveaux établissements, qui échouèrent par suite de maladies et d'autres obstacles, cette circonstance fut habilement exploitée par les Français, jaloux de son crédit, et par les inimitiés que son caractère altier, impérieux lui avait suscitées; on lui reprochait, en outre, une grande avarice. Ses ennemis réussirent si bien dans leurs attaques qu'ils parvinrent, en 1674, à obtenir son rappel en France. On eut soin de déguiser cette disgrâce sous le prétexte qu'on désirait le consulter au sujet de nouvelles entreprises. Peut-être désirait-on l'entendre avant de le condamner. N'ayant aucune méfiance, il obéit sur le champ, s'embarqua, fit voile pour Marseille et déjà il avait dépassé le détroit de Gilbraltar quand un navire, commandé par un de ses amis, l'accosta ; il apprit alors qu'on était indisposé contre lui et que son rappel était motivé par une demande de reddition de comptes. Aussitôt il mit le cap sur Lisbonne; son navire y était déjà mouillé et avait reçu une visite de la part de Saint-Romain, ambassadeur de France auprès de la cour de Portugal, lorsque le vaisseau toucha sur un rocher et s'y perdit corps et biens. Caron fut englouti avec les richesses immenses qu'il rapportait de l'Inde. Un de ses fils, qui était avec lui, parvint à se sauver. Il a publié : *Beschryving van het machtigh koningryk Japan, gesteld door Françoys Caron, directeur des compagnies negotie aldaar*. Amsterdam, 1650, in-4° avec planches. Cet ouvrage a été traduit en français par Thevenot et inséré dans le quatrième volume du Recueil des voyages.

Chardin, dans le tome I de ses voyages, rapporte quelques écrits de Caron, concernant l'établissement de la compagnie des Indes orientales de France.

Aug. Vander Meersch.

Biographie générale publiée par Didot. — *Id.* publiée par Ode. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*. — Smith, *Histoire des voyages*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Le Japon*, dans *l'Univers pittoresque*.

CARON (*Jean*), poëte latin, né à Malines, vivait vers la fin du XVe siècle ; il prit l'habit de l'ordre des Bénédictins et séjourna longtemps dans l'abbaye de Sainte-Rictrude de Marchienne. — On a de Caron : *Opusculum tumultuum versu elegiaco*. Paris, in-4o, chez Félix Baligault, sans date. L'auteur fit hommage de cette œuvre à son ancien maître Évrard Bartolus.

Emm. Neeffs.

Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Pirou, *Levensbeschryving, etc.*

CARON (*Noël* **DE**), seigneur de Schoonewale, diplomate, né à Bruges, ou dans la châtellenie de ce nom, vers le milieu du XVIe siècle, mort à Londres le 11 décembre 1624. Son père, après avoir été, dans sa jeunesse, attaché à la maison de Charles-Quint (1), avait rempli les fonctions successives d'échevin et de bourgmestre du Franc pendant trente années consécutives, de 1530 à 1560, date de sa mort. Noël de Caron, dont nous avons à nous occuper ici, devint lui-même échevin dans le collége du magistrat du Franc en 1574, et il ne cessa de faire partie de ce collége, soit comme échevin, soit comme bourgmestre, jusqu'à la réconciliation de Bruges et du Franc avec Philippe II. En 1581, les états généraux le nommèrent commissaire, conjointement avec le seigneur de Ryhove et le seigneur de Brouckxsault, pour le renouvellement des lois, c'est-à-dire des magistrats de la Flandre.

Noël de Caron avait embrassé avec ardeur la cause de la révolution et les idées de la réforme religieuse ; il ne contribua pas peu à ce que le Franc de Bruges adhérât à l'union d'Utrecht. Lorsque, après avoir rejeté les offres de pacification qui leur avaient été faites, au congrès de Cologne, de la part du roi, les états généraux assemblés à Anvers eurent résolu de déférer la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou, les quatre membres de Flandre confièrent à Caron la mission de se rendre en France avec le sieur de Provyn, échevin de Gand, pour informer ce prince des conditions auxquelles était subordonné le vote des représentants de la nation, et l'engager à y souscrire. Les états généraux, ayant résolu d'envoyer une ambassade solennelle au duc, il fut un de ceux qu'ils désignèrent pour la composer ; il figure parmi les signataires du traité de Plessis-lez-Tours (19 septembre 1580).

Élu, le 29 juillet 1581, député du Franc aux états généraux, Noël de Caron se montra, dans cette assemblée, tout dévoué à la politique et aux vues du prince d'Orange. La ville et le Franc de Bruges étant rentrés sous l'autorité du roi (20 mai 1584), il semblait que le mandat dont il était investi dût prendre fin ; il continua cependant de le remplir. Au moment où ses concitoyens négociaient avec le prince de Parme, il était à Château-Thierry, auprès du duc d'Anjou, vers qui les états généraux, d'accord avec Guillaume le Taciturne, l'avaient envoyé, afin de faire goûter par François de Valois le nouvel accommodement que les provinces insurgées des Pays-Bas s'étaient déterminées à lui proposer. La mort du duc, survenue sur ces entrefaites, et l'assassinat du prince d'Orange, qui la suivit de près, ayant dérangé toutes les combinaisons des états généraux, ils résolurent d'offrir la souveraineté de leur pays au roi de France. Caron avait déjà sondé là-dessus les ministres de Henri III ; il vint à Delft, pour rendre compte aux états des dispositions où il les avait trouvés et qui n'étaient rien moins que favorables. Les états n'en persistèrent pas moins dans leur résolution ; des ambassadeurs, entre lesquels était Noël de Caron, furent chargés par eux d'aller exprimer au

(1) Dans l'état de la maison de Charles-Quint arrêté par ce monarque à Gand, le 21 juin 1517, Caron figure comme « aide de garde-robe ». En 1530 on le trouve inscrit parmi les officiers de la fourrière de l'Empereur. (*Archives du Royaume.*)

roi de France la volonté des Provinces-Unies d'être annexées à sa couronne.

Comme on pouvait le prévoir, Henri III refusa; alors les états recoururent à la reine de la Grande-Bretagne (juin 1585). A l'offre qu'ils lui firent de la souveraineté de leurs provinces, Élisabeth répondit à son tour par un refus; mais elle prit l'engagement de les secourir et de leur donner un chef qui leur manquait. A partir de cette époque, Caron, qui avait été au nombre des ambassadeurs envoyés en Angleterre, ne quitta presque plus ce pays, que pour venir rendre compte aux états de choses qui les intéressaient, ou pour remplir, auprès d'eux, des commissions dont il était chargé par la reine. L'agent que les Provinces-Unies entretenaient à la cour d'Élisabeth, Joachim Ortel, étant mort en 1590, elles nommèrent Caron à sa place l'année suivante : elles reconnaissaient ainsi le zèle et le talent qu'il n'avait cessé de déployer pour le soutien de leur cause. En 1597, la reine, ayant une affaire importante à négocier avec les états, désira que ce fût lui qui allât les en entretenir; à cette occasion, elle leur écrivit une lettre où elle parlait, dans les termes les plus flatteurs, de son habileté, de son caractère et de sa conduite. Après la paix de Vervins (1598), les archiducs Albert et Isabelle firent faire des ouvertures à Élisabeth, pour l'engager à suivre l'exemple du roi de France et à traiter avec l'Espagne; la reine s'empressa d'en instruire les états par Caron, qu'elle invita à se rendre tout exprès à la Haye. Ces ouvertures n'eurent pas de suite d'abord; mais Jacques Ier ayant succédé à Élisabeth en 1603, il fit la paix avec le roi Philippe l'année suivante. Les états, à cette nouvelle, mandèrent Caron, afin de connaître plus particulièrement les dispositions du nouveau souverain de la Grande-Bretagne et l'état de ce royaume. En le renvoyant à Londres, ils le revêtirent du caractère d'ambassadeur, que la cour d'Angleterre hésita à admettre publiquement, à cause de l'opposition qu'y fit l'Espagne : les scrupules des ministres anglais à cet égard ne cessèrent que lorsque Philippe III et les archiducs eurent, par la trêve de 1609, reconnu les états pour libres et indépendants.

Noël de Caron remplit la charge d'ambassadeur des Provinces-Unies en Angleterre jusqu'à sa mort. Il s'était acquis beaucoup d'influence à la cour de Londres, et y jouissait d'une grande estime. Un écrivain néerlandais rapporte qu'il institua pour son héritier le prince de Galles, lequel n'accepta de sa succession que quelques objets insignifiants et abandonna le reste aux plus proches parents de Caron. Ses dépêches, qu'on conserve aux archives du royaume, à la Haye, témoignent de son habileté, comme diplomate et des services qu'il rendit à la république des Provinces-Unies dans une carrière de plus de trente années. Gachard.

Archives de l'État à Bruges. - Archives du royaume, à la Haye. — Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*. — Pieter Bor, *Nederlantsche Oorlogen*. — Van Loon, *Histoire metallique des Pays-Bas*. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. V. — *Actes des états généraux des Pays-Bas*. 1576 - 1585, t. II. — Schelterna, *Staatkundig Nederland*.

* **CARONDELET** (*Claude*), chevalier, seigneur de Solre-le-Château, chef du conseil privé aux Pays-Bas, était l'aîné des fils du chancelier Carondelet dont il est parlé dans l'article suivant. Il naquit à Dôle, au comté de Bourgogne, en 1467. Nous le trouvons bailli d'Amont, c'est-à-dire l'un des principaux officiers de cette province, et conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi des Romains, Maximilien, dès l'année 1488. Ce monarque le chargea de plusieurs missions à l'étranger, notamment en Angleterre lorsque, en 1509, il fit traiter du mariage de l'archiduc Charles, son petit-fils, avec Marie, sœur de Henri VIII. La même année, il le nomma l'un des commissaires au renouvellement des lois de Flandre. La correspondance de Maximilien avec Marguerite, qui a été publiée, nous apprend que Carondelet était tantôt auprès de l'archiduchesse aux Pays-Bas, tantôt auprès du roi en Allemagne; par son intégrité et par le talent qu'il montra dans le maniement des affaires publiques, il s'acquit l'estime et la confiance de ces princes.

Aussi Charles-Quint, à la veille de se rendre en Espagne, où il était appelé à recueillir l'héritage des rois catholiques, ayant, par une ordonnance datée du 23 juillet 1517, à Middelbourg, institué un conseil privé auquel il confiait le gouvernement des Pays-Bas pendant son absence, ce fut Carondelet qu'il choisit pour en être le chef. Il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut le 31 mai 1518. Il fut enterré dans l'abbaye de la Thure, de l'ordre de Saint-Augustin, en Hainaut. Il avait épousé Jacqueline de Joigny de Pamele. Gachard.

Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé, Amsterdam, 1674, in-18°. — Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, Paris, 1839, in-8°. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — Archives du royaume : *Compte de Hues Dumont, argentier du roi des Romains, pour l'année 1488*; *Notice des présidents, conseillers et secrétaires du conseil privé*, Ms. en deux volumes; *Registre n° 1325 de la Chambre des comptes*.

* **CARONDELET** (*Jean*), seigneur de Champvans et de Solre, chancelier de Bourgogne, né à Dôle en 1428 selon les uns, en 1429 suivant d'autres (1), mort à Malines le 2 mars 1501 (v. st.). Il était fils de Jean Carondelet et de Jeanne de Basan; sa famille, originaire de la Bresse, était venue s'établir dans la Franche-Comté. Presque au sortir de l'université de Dôle, où il avait fait de brillantes études en droit, Philippe le Bon le nomma juge de Besançon; c'était une magistrature à laquelle étaient attachées des attributions importantes et, entre autres, celle de décider par appel les causes portées en première instance devant la mairie et la vicomté; le juge de Besançon représentait dans cette cité impériale le comte palatin de Bourgogne. En 1457, Philippe ayant résolu de faire rédiger les coutumes du comté, Carondelet fut un de ceux qu'il choisit pour l'exécution de cette entreprise. Quelque temps après, il l'appela aux Pays-Bas, l'admit au nombre des maîtres des requêtes de son hôtel, et lui confia plusieurs missions dans le pays de Liége, où l'évêque Louis de Bourbon, son neveu, était en dissension ouverte, non-seulement avec le peuple de la cité, mais encore avec son chapitre. Lorsque, en 1465, il se fut déterminé à faire marcher en France, au secours des princes ligués contre Louis XI, une armée sous les ordres de son fils, il donna pour conseillers au comte de Charolais le seigneur de Champvans et Guillaume Hugonet, bourguignon comme celui-ci. Ces deux ministres prirent part aux négociations de la paix de Conflans (5 octobre 1465). Ils furent chargés aussi d'aller requérir des gens du roi, à Paris, une surséance, pour vingt ans, des appellations des lois de Flandre.

Charles, devenu duc de Bourgogne, confirma Carondelet dans ses fonctions de conseiller et maître des requêtes de l'hôtel. Ce prince avait pu juger de son aptitude pour les négociations diplomatiques; il la mit fréquemment à l'épreuve. Après son entrée dans Liége, au mois de novembre 1467, il l'envoya, avec Olivier de la Marche et le secrétaire Bonesseau, aux ducs de Bretagne et de Normandie. En 1468, au mois d'avril, il le fit partir pour Cambrai, où devaient se réunir des ambassadeurs de ces princes et du roi de France. L'année suivante, il le commit pour traiter, avec le duc Sigismond d'Autriche, qui se trouvait alors à sa cour, de l'acquisition du comté de Ferrette : l'affaire s'étant terminée à son gré, il le désigna, ainsi que le marquis de Hochberg, Guillaume de la Baulme, Pierre de Hagembach et le procureur général au bailliage d'Amont, Jean Poinsot, pour, en son nom, aller prendre possession du comté et recevoir le serment de fidélité des vassaux et sujets, formalités qui s'accomplirent les 28, 29 et 30 juin 1469. A la suite de cette mission, Carondelet passa deux mois au comté de Bourgogne, pendant lesquels il rédigea, sur la situation du pays de Ferrette, sur la valeur et les charges du domaine de ce pays, différents mémoires qu'il apporta, avec les actes de prise de possession, au duc Charles, qui était alors en Hollande. Au mois de décembre, il alla, de la part du duc, trouver le roi Edouard IV. Revenu d'Angleterre le 16 janvier, il fut envoyé à Louis XI, le 15 mars, avec Jean, seigneur de Créquy, et le secrétaire Meurin;

(1) Cette différence de date provient vraisemblablement de ce qu'il sera né entre le 1er janvier et le jour de Pâques, où commençait l'année civile.

ils devaient se plaindre à ce monarque des entreprises de ses officiers, qui prétendaient obliger les seigneurs du comté de Bourgogne, possédant des fiefs en France, à comparaître aux montres du ban et de l'arrière-ban, sous peine de perdre leurs fiefs ; ils avaient aussi à lui demander des explications sur le dessein qu'on lui prêtait de faire la guerre au duc de Bretagne. Au mois d'octobre, nouvelle mission donnée à Carondelet : cette fois c'était en Allemagne. Entre le duc de Bourgogne et le roi de France les querelles étaient sans cesse renaissantes. Charles, en 1471, songea à faire une ligue offensive et défensive avec Ferdinand et Isabelle, roi et reine de Sicile, prince et princesse de Castille ; il donna ses pouvoirs à Carondelet, à l'évêque de Tournai et à Arthus de Bourbon pour la conclure avec Juan de Lucena, ambassadeur de ces princes.

Le grand conseil des ducs de Bourgogne, devant lequel étaient portées, en appel et en dernier ressort, les sentences rendues par les tribunaux supérieurs des Pays-Bas, suivait partout le prince; il n'avait pas seulement à prononcer sur des questions contentieuses, mais il devait aussi s'occuper des affaires d'État et il en résultait, dans l'administration de la justice, des retards fâcheux. Charles, voulant remédier à cet inconvénient, résolut, au mois de décembre 1473, d'instituer à Malines un parlement sédentaire pour tous les Pays-Bas ; il en nomma premier président Carondelet, qu'il avait fait son chambellan depuis quelque temps déjà. Cet établissement ne fut pas de longue durée ; plusieurs provinces l'avaient vu de mauvais œil; elles le considéraient comme portant atteinte à leurs priviléges et à leurs coutumes : aussi sa suppression fut-elle l'une des premières choses que les états généraux assemblés à Gand, après la mort du duc devant Nancy, exigèrent de la princesse Marie, sa fille. On sait que Louis XI, profitant des embarras où se trouva cette jeune princesse, s'empara du duché et du comté de Bourgogne. Plusieurs écrivains (1) rapportent qu'il appela Carondelet à remplir les fonctions de président du parlement de Dijon : avec un peu de réflexion ils auraient compris qu'après avoir, pendant plus de vingt ans, servi la maison de Bourgogne et été comblé de grâces par elle, le seigneur de Champvans n'aurait pu, sans se déshonorer, accepter une charge quelconque des mains du mortel ennemi de cette maison. Ce qui a trompé ces écrivains, c'est une médaille conservée dans la famille Carondelet et qui porte pour inscription : *Johannes Carondeletus Pres. Burg.* Nous trouvons en effet ce titre de président de Bourgogne donné à Carondelet dans plusieurs lettres-patentes des années 1478 et 1479; mais il est évident qu'il le tenait de Maximilien et de Marie: il le reçut d'eux, vraisemblablement, en compensation de la dignité qu'il avait perdue par la suppression du parlement de Malines (2). Il siégea en cette qualité dans leur conseil.

Depuis le supplice de Guillaume Hugonet à Gand (3 avril 1477), la charge de chancelier de Bourgogne était vacante ; Maximilien la destinait à Carondelet : il ne se pressa pas toutefois de la lui conférer, et ce ne fut qu'en 1480, après qu'il eut affermi son autorité dans les Pays-Bas, qu'il l'en revêtit. Il n'eut pas à regretter le choix qu'il avait fait : Carondelet montra, dans ses nouvelles fonctions, une expérience consommée des affaires, jointe à un dévouement sans bornes pour ses souverains ; on raconte que l'archiduc avait l'habitude de l'appeler le *bon chancelier*. Il était avec Maximilien quand, le 5 février 1488, les Brugeois se saisirent de la personne de ce prince et le retinrent prisonnier en la maison de Craenenburg; il fut lui-même arrêté et mis en prison le 14 février. Les Gantois, qui avaient inspiré le soulèvement de Bruges, envoyèrent en cette ville, pour qu'on remît entre leurs mains le chancelier de Bourgogne, l'abbé de Saint-Bertin et d'autres mi-

(1) Dunod, *Histoire du second royaume de Bourgogne*. — Lesbroussart. — *Biographie Didot*.

(2) Nous n'avons pas trouvé les patentes qui nommèrent Carondelet président de Bourgogne ; mais, en tout cas, nous ne saurions admettre, avec mademoiselle Murray (*Eloge*, etc., p. 55), « que l'on donnait le titre de président de Bourgogne aux présidents du grand conseil, établi d'abord, à Arras et, ensuite, rendu sédentaire à Malines par Charles le Hardi. »

nistres ou officiers du roi des Romains, jusqu'au nombre de dix personnes ; elles leur furent livrées et ils les firent conduire à Gand, où on les enferma au 'Sgravensteen. Maximilien, pour recouvrer sa liberté, fut obligé de signer, le 16 mai 1488, le traité que les Flamands lui imposèrent. Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric III, informé de la captivité de son fils, était accouru d'Allemagne aux Pays-Bas avec plusieurs princes de l'Empire et une armée forte de 7,000 à 8,000 hommes. Arrivé près de Gand, il somma les échevins de lui remettre les prisonniers qui avaient été amenés de Bruges. Le bruit de cette sommation s'étant répandu dans la ville, le doyen des cordonniers, que Molinet nomme *Remieul*, se porta au 'Sgravensteen, accompagné de prêtres, de bourreaux et de quelques forcenés, dans l'intention de mettre à mort les prisonniers et d'envoyer leurs têtes à l'Empereur ; l'apparition soudaine de Philippe de Clèves et les objurgations énergiques qu'il adressa au doyen et à ceux qui l'accompagnaient, empêchèrent heureusement l'exécution d'un aussi abominable dessein. Dans cette périlleuse conjoncture, Marguerite de Chassey, femme du chancelier, fit preuve de la tendresse qu'elle avait pour son mari : « Madame la chancelière, dit Molinet, ne « cessoit de courre, diligenter et inter- « céder de l'ung à l'autre, et de faict ren- « contra sur les rues messire Adrien de « Rasseghem et Coppenolle ; et icelle, « postposant toute grainte de noblesse, « suppliante pour le salut de son mary, « qui lors luy touchoit plus que nulles « biens, se rua devant eulx en genoux « en la boue et fange, comme feroit une « povre simple femme devant les plus « grans princes du monde (ch. CLXXXV) »

Charles VIII, qui avait soutenu les Flamands dans leur rébellion contre Maximilien, traita avec le roi des Romains, à Francfort, au mois de juillet 1489. Par l'une des stipulations convenues entre eux, Charles s'obligea à faire en sorte que les ministres et serviteurs de Maximilien détenus à Gand fussent « dé- « livrés à pur et à plein, quittes de toutes « compositions et dépens. » Cet engagement les ambassadeurs du pays de Flandre le ratifièrent dans le traité que, sous la médiation du roi de France, ils conclurent aux Montilz-lez-Tours, le 30 octobre de la même année, avec Maximilien et Philippe. Carondelet seulement alors put sortir de prison et reprendre l'exercice de sa charge. En exécution du traité d'Arras du 23 décembre 1482, Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe, avait été, l'année suivante, conduite en France et fiancée à Charles VIII. A la fin de 1491, ce prince la renvoya aux Pays-Bas et épousa Anne de Bretagne, qui était mariée, par procuration, au roi des Romains. C'était infliger à Maximilien un double affront. Carondelet, chargé de répondre aux ambassadeurs français qui vinrent à Malines essayer de pallier ce que la conduite de leur maître avait de déloyal, laissa percer l'indignation qu'il en éprouvait dans le discours qu'il leur adressa : « Le roi de France, leur dit-il, « n'a pas plus respecté son propre hon- « neur que celui du roi des Romains et « de l'archiduchesse Marguerite dans « l'outrage qu'il voudrait en vain justi- « fier. La maison d'Autriche n'oubliera « jamais cette injure, et elle saisira le « temps et l'occasion d'en prendre une « vengeance aussi éclatante que légi- « time. »

Carondelet fut remplacé, dans la charge de chancelier de Bourgogne, à la fin de 1496. On ne connaît pas bien les circonstances qui amenèrent sa retraite ou sa disgrâce. Dunod rapporte que « ses « ennemis déterminèrent l'archiduc Phi- « lippe à le dépouiller de sa dignité, sous « prétexte que sa caducité et sa vieillesse « le rendaient inhabile à en faire les « fonctions (1) ». Suivant un autre écrivain, les jeunes seigneurs qui entouraient Philippe et partageaient son goût pour les plaisirs étaient gênés par la vigilance du chancelier, aussi attentif à la conduite privée de l'archiduc qu'au gouvernement de l'État ; le clergé était intéressé, de son côté, à ce qu'il fût éloigné des affaires, à cause de ses principes, qui avaient toujours été opposés aux empiétements de la

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 160..

cour de Rome et de l'autorité ecclésiastique, témoin les ordonnances du 1er septembre 1484 et du 12 septembre 1485, qui interdisaient, sous de grosses peines, d'apporter aux Pays-Bas des bulles, grâces expectatives ou autres provisions papales, et celle du 24 août 1486 portant défense d'attraire aucuns laïques, pour actions personnelles et causes profanes, devant les officiaux des diocèses de Térouane, Tournai, Cambrai et Utrecht (1). Peut-être ces différents motifs du remplacement de Carondelet ne sont-ils pas plus fondés l'un que l'autre et de nouvelles recherches permettront-elles d'en découvrir la véritable cause : Molinet, qui raconte avec assez de détails les événements du règne de Philippe le Beau, est muet à cet égard. Carondelet mourut à Malines, comme nous l'avons dit plus haut (2), le 2 mars 1501 (1502, n. st.), laissant la réputation d'un jurisconsulte profond, d'un magistrat intègre, d'un négociateur habile, d'un ministre actif et ferme. Il avait épousé, en 1466, Marguerite de Chassey, dont il eut six fils et cinq filles. Son corps, déposé d'abord en l'église de Saint-Rombaut, à Malines, fut, ainsi qu'il l'avait prescrit dans son testament, transporté à Dôle, où il reçut la sépulture en l'église collégiale et paroissiale. Sa femme, morte le 30 mai 1511, fut enterrée à côté de lui.

En 1784, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles proposa extraordinairement, pour sujet de concours, *l'Éloge du chancelier Carondelet*, éloge qui, sous la forme d'un mémoire historique et politique, devait contenir un récit circonstancié des actes et commissions dont ce magistrat fut chargé par les princes des maisons de Bourgogne et d'Autriche sous lesquels il servit. Trois mémoires, écrits en français, furent envoyés au concours. L'Académie décerna le prix à mademoiselle Marie-Caroline Murray, née à Bruxelles, qui s'était fait connaître déjà par quelques morceaux en prose et en vers; elle accorda aux deux autres concurrents, M. Lesbroussart, professeur au Collége thérésien, et M. Baert, bibliothécaire du marquis du Chastelet, une mention honorable. Les ouvrages de mademoiselle Murray et de M. Lesbroussart furent l'un et l'autre imprimés en 1786; nous ne les avons pas consultés sans fruit pour la rédaction de cet article, quoiqu'ils laissent à désirer sous le rapport des faits et des dates, les auteurs n'ayant pas puisé aux véritables sources, c'est-à-dire dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, où reposaient, comme ils reposent encore aujourd'hui, les documents politiques et diplomatiques des règnes de Philippe le Bon, de Charles le Hardi, de Maximilien et de Philippe le Beau. **Gachard.**

Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4°. — *Gollut, Les mémoires historiques de la république sequanoise*, 1846, in-8°. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV. — Duclos, *Histoire de Louis XI*, 1820, in-8°. — Wielant, *Antiquités de Flandre* (t. IV des Chroniques de Flandre publiées par la Commission royale d'histoire). — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — *Placards de Flandre*, t. I. — *Chroniques de Jean Molinet*, édit. Buchon, 1828, in-8°. — Mademoiselle Murray, *Eloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Carondelet*, etc., qui a remporté le prix de l'Académie impériale et royale de Bruxelles en 1785. — Lesbroussart, *Eloge de Jean de Carondelet*, etc., *suivi de notes historiques* ; ouvrage qui a obtenu une mention honorable au jugement de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. — Le baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V. — Archives du royaume : *Comptes de Guilbert de Ruple, argentier du duc de Bourgogne pour les années* 1468, 1469, 1470 : registres divers.

* **CARONDELET** (*Jean*), chef du conseil privé, né à Dôle, en 1469, était le deuxième fils du chancelier Carondelet. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint de bonne heure doyen de la métropole de Besançon. Philippe le Beau, ayant donné, en 1497, une nouvelle organisation au grand conseil établi près sa personne pour les affaires de justice, comprit Carondelet au nombre des maîtres des requêtes ordinaires qui furent appelés à en faire partie (3). Lorsque,

(1) Mademoiselle Murray, *Éloge, etc.* p. 37.

(2) La Chenaye-Desbois donne à la mort de Carondelet la date du 21 mars ; mais celle du 2 mars est généralement adoptée.

(3) D'après Foppens, dans son *Histoire du grand conseil de Malines*, conservée en manuscrit à la Bibliothèque royale, Carondelet aurait été, dès 1494, « conseiller ecclésiastique au conseil d'État « des Pays-Bas. » Il n'existait point de conseil d'État en 1494 ; Foppens s'est donc trompé : peut-être a-t-il confondu avec la nomination de 1497 dont nous parlons.

sept années plus tard, reprenant l'œuvre de son aïeul, il fixa définitivement le grand conseil à Malines (22 janvier 1504, n. st.), il le nomma le troisième des conseillers ecclésiastiques. Carondelet laissa cette charge en 1508, pour passer au conseil privé. En 1517, il accompagna Charles-Quint en Espagne; il revint avec lui, en 1519, aux Pays-Bas, où il demeura auprès de l'archiduchesse Marguerite, qui était chargée de la régence de ces provinces : nous le voyons, dès cette époque, figurer dans les comptes de l'argentier de l'Empereur, en qualité de « conseiller et premier maître des « requêtes ordinaire de l'hôtel. » Ce fut Carondelet qui porta la parole dans l'assemblée des états généraux que Charles-Quint réunit en son palais, à Bruxelle, le 2 mars 1531, pour rendre compte aux représentants de la nation de ce qu'il avait fait depuis son départ des Pays-Bas en 1522; dans celle du 5 juillet, où la reine Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, fut présentée aux états comme leur future régente, et dans celle du 7 octobre, où l'Empereur prit congé d'eux. Charles-Quint avait, le 1er octobre, réorganisé le conseil privé, Carondelet en avait été nommé chef et président. Il fut à la tête de ce conseil collatéral pendant neuf années. Sentant qu'il ne pouvait plus supporter le poids d'une charge aussi lourde, il supplia l'Empereur, en 1540, de lui accorder sa démission. Ce monarque, ayant égard à sa requête, et en considération de son grand âge, la lui accorda (1er octobre). Nous avons dit que, jeune encore, il avait été pourvu du doyenné de l'église métropolitaine de Besançon; depuis, les dignités ecclésiastiques s'étaient accumulées sur sa tête : il était archevêque de Palerme et primat de Sicile; prévôt de Saint-Donat à Bruges, et à ce titre chancelier perpétuel de Flandre; abbé commendataire de Notre-Dame de Mont-Benoît au comté de Bourgogne; prévôt de Sainte-Walburge à Furnes et de Saint-Piat à Seclin. Il mourut le 8 février 1545 (n. st.) et fut enterré dans l'église de Saint-Donat, à Bruges; Foppens (*Bibliotheca Belgica*) nous a conservé l'épitaphe inscrite sur son mausolée.

On a de Carondelet un ouvrage intitulé : *Consilia et Observationes juris*, et un autre, *De Orbis Situ*, qui fut imprimé à Anvers en 1562; il laissa, en manuscrit, quelques traités de droit. Érasme, dont il était l'ami, lui adressa plusieurs lettres, lui dédia son *Saint Hilaire*. On le regarde comme le second fondateur du collége de Saint-Donat, à Louvain, qu'il accrut en bâtiments et dont il augmenta la dotation. Il avait pris pour devise : *Matura*. Gachard.

Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé.— Foppens, *Bibliotheca belgica.*— Wielant, *Antiquités de Flandre* (t. IV des chroniques de Flandre, publiées par la Commission royale d'histoire). — *Biographie Michaud.* — Foppens, *Histoire* (inédite) *du grand conseil.*— Archives du royaume : registres divers.

La famille Carondelet, devenue belge dès la fin du XVe siècle, compta, aux deux siècles suivants, nombre de ses membres qui occupèrent des charges dans l'Église, dans la magistrature, dans l'armée, et dont plusieurs s'y distinguèrent. Nous citerons :

I. Carondelet (*Ferry*), né en 1473, fils de Jean et de Marguerite de Chassey, archidiacre de Besançon, abbé du Mont-Saint-Benoît, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, ambassadeur de l'empereur Maximilien à Rome en 1511 et 1512, mort le 29 juin 1528;

II. Carondelet (*Charles*), frère du précédent, chevalier, seigneur de Potelles, maître d'hôtel de la princesse Éléonore, sœur de Charles-Quint, châtelain d'Ath de 1523 à 1539, mort en cette dernière année;

III. Carondelet (*Claude*), fils de Claude et de Jacqueline de Joigny, doyen de Besançon et de la collégiale d'Haerlebeke, prévôt de Saint-Donat à Bruges, nommé conseiller au conseil privé le 30 janvier 1544 (1545, n. st.), mort le 11 août 1544, à l'âge de cinquante et un ans;

IV. Carondelet (*Paul*), fils de Paul et d'Anne d'Ailly, né au château de Mousty-sur-le-Thil en 1551, qui, sous les ordres du comte d'Egmont, commanda un des corps de l'armée du roi catholique à la bataille d'Ivry, fut fait gouverneur de Bouchain en 1593, che-

valier par lettres patentes de Philippe II du 21 avril 1597, conseiller au conseil de guerre des archiducs Albert et Isabelle en 1607, et mourut à Bouchain le 1er mai 1625;

V. Carondelet (*Ferry*), chevalier, seigneur de Potelles, gentilhomme de la maison de Charles-Quint, châtelain d'Ath du mois de décembre 1554 à la fin de décembre 1564, date de sa mort;

VI. Carondelet (*Georges*), seigneur de Noyelles, fils de Paul, nommé ci-dessus, et d'Anne de Montigny-Saint-Christophe, gouverneur de Bouchain, qui, ayant entretenu des intelligences avec la France, fut tué par les soldats chargés de l'arrêter, le 9 avril 1633 (*Biogr. Nat.*, t. I, p. 584);

VII. Carondelet (*François*), frère du précédent, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai : envoyé par l'infante Isabelle en Angleterre et en France, il servit, dans ce dernier pays, d'intermédiaire auprès du cardinal de Richelieu, au comte d'Egmont et au prince d'Epinoy, qui voulaient renverser la domination espagnole aux Pays-Bas (*Biogr. Nation.*, t. I, p. 690); le marquis d'Aytona, ayant eu connaissance de ses intrigues, le fit arrêter en 1633 et conduire au château d'Anvers, où il mourut deux années après;

VIII. Carondelet (*Antoine*), né au château de Noyelles le 17 juillet 1602, frère des deux précédents, fait mestre de camp d'un régiment de quinze compagnies d'infanterie wallonne le 26 mai 1631, mort le 17 avril 1684.

Gachard.

Le Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — *Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé.* — *Lettres du roi Louis XII et du cardinal d'Amboise.* — Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche.* — *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. II. — Archives du royaume : registre no 874 de l'audience ; Ms. contenant la notice des présidents, conseillers et secrétaires du conseil privé.

CARPENTERO (*Jean-Charles*), peintre de paysage et d'animaux, né à Anvers, le 22 décembre 1784, décédé en 1823. Il fut élève de Van den Bosch et de Mathieu Van Brée, mais il s'appliqua surtout à imiter Ommeganck; il réussit parfaitement à rendre la manière spirituelle de ce maître, au point que beaucoup de ses compositions, passent pour des œuvres d'Ommeganck. Ses bons tableaux sont très recherchés par les collectionneurs.

Ad. Siret.

CARPENTIER (*Pierre*) ou **CARPENTERIUS**, humaniste, né à Anvers. XVIe siècle. Ayant embrassé les nouvelles idées religieuses répandues par la Réforme, il se réfugia en Angleterre et devint recteur de l'école latine à Norwich, érigée par les Belges réformés qui s'y étaient établis ; plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Rotterdam. Carpentier était un homme de grande érudition; il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : I. *Introductio logica*, typis Raphelingii, 1600, in-8o. — II. *Aldi Manutii phrases linguæ latinæ tabulis delineatæ*, 1603, in-8o. — *Ramus aureus elegantiarum linguæ latinæ orationum, serie alphabetica.*

Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek.* — Valère André, p. 729.

CARPENTIER (*Pierre*), né en Brabant pendant la première moitié du XVIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des Augustins lorsqu'il publia en 1652 un ouvrage sur le purgatoire, dans lequel la prose et la rime alternent. Ce sujet mystique, traité dans un style léger, quelquefois badin, est animé par certains épisodes empruntés à la controverse religieuse contemporaine, mais écrits sans virulence. Le dernier de ces épisodes versifiés se compose d'un dialogue entre un marchand hollandais appartenant de la religion réformée et un curé campinois : il va de soi que ce dernier l'emporte. Le père Carpentier a la diction pure et la versification facile. Le titre de son livre est, selon l'usage du temps, assez long. En voici la partie essentielle : *Den droevighen* Miserere, *ende* de profondis. *Van de lang-ghepynighde Ziele int' Vaeghevier, door P.-P.C.* Augustyn tot Diest. Loven, Ao 1652, in-12.

F. Snellaert.

CARRION (*Louis*), philologue et professeur de droit, naquit à Bruges d'un père espagnol et, selon un de ses biographes, d'une mère allemande. On fixe sa naissance à l'année 1547, date de celle de Juste-Lipse; mais elle pourrait bien

remonter un peu plus haut. Nous manquons de renseignements sur ses études avant son entrée à l'Université de Louvain, où il suivit, au collége des Trois-Langues (1) les leçons de latin de *Cornelius Valerius* et probablement celles de grec de *Theodoricus Langius*. Il fit ensuite son cours de droit et prit le grade de licencié. Carrion étudia aussi à Cologne et c'est pendant son séjour dans cette ville qu'un heureux hasard fit tomber dans ses mains un ancien et excellent manuscrit des *Argonautiques* de Valerius Flaccus. Comme la préface de son édition de ce poème nous apprend qu'il en rédigea les notes dans les loisirs que lui laissaient ses études de droit, il faudrait croire qu'il ne commença ces dernières qu'après son retour de Cologne, à moins que le commentaire n'ait été à peu près achevé avant la découverte du manuscrit.

En 1565 l'occasion s'offrit à Carrion de faire un voyage en Italie. Les préoccupations de ce voyage, qui ne paraît pas avoir eu lieu, furent, de son aveu, l'une des causes pour lesquelles sa première édition des *Argonautiques* fourmille d'un nombre de fautes si considérable ; aussi dès l'année suivante se crut-il obligé d'en publier une seconde. Celle-ci ne reproduit pas les notes de la première ; l'auteur se proposait de faire paraître à part, après révision, un commentaire complet, qui était déjà rédigé, mais qui n'a jamais vu le jour. L'édition de Valerius Flaccus de Carrion fait époque dans l'histoire du texte de ce poëte ; l'éditeur se vante lui-même d'avoir corrigé plus de mille passages mutilés ou corrompus.

Malgré l'essai insignifiant d'Alde Manuce, il n'existait pas encore de collection des fragments de l'ouvrage perdu de Salluste, intitulé *Histoires*. Carrion fut le premier qui rassembla ces fragments, épars dans les divers auteurs anciens. Quelque défectueux que soit l'ordre dans lequel il les classa, cet ordre n'a pas moins été maintenu pendant plus de deux siècles par tous les éditeurs de Salluste jusqu'au président de Brosses (1777) et de nos jours encore, il a été suivi, pour la dernière fois sans doute, dans l'édition de Gerlach (Bâle, 1831).

Cette période de la plus grande activité littéraire du savant brugeois vit paraître le traité inédit de Cassiodore sur l'ortographe et l'ouvrage de critique intitulé *Antiquæ lectiones*. Dans ce dernier livre l'auteur exprime le regret que divers obstacles ne lui aient pas permis de mettre la dernière main à un travail sur l'ancien droit pontifical des Romains, dont il avait rassemblé depuis longtemps les matériaux.

Le désir de voir la France et de faire la connaissance personnelle des savants de ce pays l'engagèrent à se rendre à à Paris vers 1579 (1). Il y reçut un excellent accueil de beaucoup d'hommes distingués, savants, jurisconsultes, poëtes, dont il cite lui-même les noms dans la dédicace de son Censorin. Il y rencontra aussi son compatriote De Busbecq; il édita plus tard la première partie des *Voyages en Orient* de ce diplomate.

Son séjour en France fut marqué par la publication d'observations critiques sur les auteurs anciens et par une nouvelle édition de Censorin, *de Die Natali*. En s'occupant de la révision du texte de ce traité, Carrion s'aperçut le premier que les quinze derniers chapitres dans les éditions antérieures ne font pas partie de l'ouvrage et ne sont pas même de cet auteur. Depuis ce temps jusqu'aujourd'hui ce fragment est resté séparé de l'opuscule de Censorin.

Henri Estienne voulant éditer Aulu-Gelle demanda le concours de Carrion. Celui-ci promit un commentaire, mais comme huit mois après l'impression du texte, à la révision duquel il avait pris une large part, il n'avait encore fourni du manuscrit que pour sept feuilles et demie l'impression, Estienne fit paraître l'édition sans les notes de Carrion, annonçant sur le frontispice qu'elles verraient le jour plus tard. Ce commentaire resté inachevé, ne

(1) On ne comprend pas comment Carrion ait pu avoir Juste-Lipse pour condisciple dans ce collége, puisque celui-ci n'y arriva de Cologne qu'en l'année 1563.

(1) La fixation de l'époque de ce voyage résulte de ce qu'en a écrit Carrion lui-même. Ses autres biographes, qui placent ce voyage quelques années plus tôt, sont obligés d'en admettre un second.

s'étend qu'aux vingt-cinq premiers chapitres du livre I des *Nuits Attiques*, qui se composent de vingt livres. J'ignore si les cent vingt pages qu'il comprenait ont paru avec un titre particulier. Plusieurs bibliographes prétendent qu'elles ont été jointes à quelques exemplaires de l'édition, mais Brunet déclare ne les avoir rencontrées dans aucun des exemplaires qui ont passé sous ses yeux. On en trouve des extraits dans l'édition d'Aulu Gelle des deux Gronove, Lugd. Bat. 1706.

On croirait que Carrion a eu l'intention de s'établir à l'étranger ; en effet il donna des leçons publiques de jurisprudence à Bourges, puis à Orléans et à Gergeau. Mais une nomination de professeur extraordinaire dans la faculté de droit, à Louvain, accompagnée d'un canonicat de second rang à l'église Saint-Pierre dans la même ville, le fixa pour toujours dans son pays. Après avoir pris, comme on disait alors, le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, il fut nommé le 1er décembre 1586 à la chaire d'Institutes impériales et reçut la direction du collége Saint-Ives ou des Bacheliers. L'année 1589 le vit élever à la chaire de droit canon et à une place de chanoine de premier rang à Saint-Pierre. Enfin la dignité de recteur de l'Université couronna, en 1591, sa carrière professorale. Les dernières années de sa vie paraissent avoir été consacrées exclusivement à l'enseignement; il mourut dans un âge peu avancé, le 23 juin 1595. Avec son canonicat de Saint-Pierre, Carrion avait cumulé un canonicat de Saint-Germain de Mons, auquel il renonça au bout d'un an, et un canonicat de Saint-Omer, qu'il avait dû probablement à la bienveillance de l'évêque J. de Pamèle, son compatriote et ami, auquel sont dédiées ses deux éditions de Valerius Flaccus.

Sans être au premier rang des philologues du XVIe siècle, Carrion occupe parmi eux une place distinguée. Un éditeur de Censorinus, Lindenbruch, me paraît l'avoir parfaitement caractérisé en l'appelant homme de beaucoup d'érudition et d'une grande pénétration d'esprit. Joseph Scaliger, qui lui était ouvertement hostile, tout en attaquant son caractère et sa vie privée, rend pleine justice à son savoir.

Bibliographie : 1° *C. Val. Flacci Argonauticón*, lib. VIII ex vet. exempl. emendati et perpurg. studio Lud. Carrion. c. ejusd. castigat. Antv. Chr. Plantin, 1565, in-12 et *ibid.*, 1566, in-16. — 2° *C. Sallustii Crispi Historiar.*, lib. sex. à Lud. Carrione collecti et restituti. Antv. Chr. Plant. 1573, in-12. — 3° *Antiq. lectionum commentt. tres.* Antv. C. Plant., 1576 in-12.—Réimprimé dans le *Lampas* ou *Thes. Crit.* de Gruter, t. III. Francfort, 1604. — 4° *Magni Aurel. Cassiodori de orthographia liber;* ed. et emend. L. Carrion. Antv. Plant., 1579, in-12. — 5° *C. Sallustii Cr. Oper. quæ exstant.* Nova editio. ed. et rec. L. Carrion. Antv. ex offic. Plant., 1579-80. 3 vol. in-8°; le premier tome contient les ouvrages conservés et les frangments; les tomes II et III, les notes de divers savants. — 6° *Itinerarium Constantinopolitanum et Amasian. etc.*, Antv., 1582, in-8°. C'est la relation du premier voyage de Busbecq à Constantinople. — 7° *L. Carrion. Emendatt. et obss.*, lib. II, Paris, 1583, in-4°, réimprimé dans *Gruter*, *Lampas*, t. III. — 8° *Censorini de Die Natali*, nov. editio. *L. Carrione rec. aug. et pristino ord. suo restituente.* Lutet. ap. Æg. Beysium, 1583, in-8°. — 9° *Auli Gellii Noctes Atticæ : quas nunc primum a magno mendor. numer. magn. Vet. exempl. numer. repurgavit.* Additæ sunt. H. Stephani Noctt. aliquot Parisinæ, etc. Paris, 1585, in-8°. — 10° *Epistolarum Selectar.*, lib. III. Paquot, qui cite le titre de ce recueil, ne croit pas qu'il ait vu le jour.

Carrion (*François*), de Bruges, contemporain du précédent, probablement son frère ou son cousin, enseigna le grec à Saint-Guislain, en Hainaut, où il eut pour élève le franciscain Philippe Bosquier. Lorsque celui-ci publia son *Orator T[illegible] sanctæ et Hungariæ*, dans le but d'engager les rois chrétiens à faire trêve à leurs discordes et à tourner leurs armes contre les Turcs, son ancien maître lui adressa une petite pièce de vers grecs, qui, selon l'usage du temps, a été imprimée en tête du volume (Cologne, ap. Crithium, 1611). Ce morceau, composé de cinq distiques,

n'a pas plus de valeur que l'ouvrage qu'il célèbre. Roulez.

Préfaces et dédicaces des ouvrages de Carrion. — *Scaligerana secunda* ou *Bons mots de J. Scaliger*, p. 81, sv. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XII.

CARRONT (*A. B.*), arpenteur-juré des états du pays de Liége, vivait au siècle dernier et ne nous est connu que par ses ouvrages. On a de lui, à la bibliothèque de l'université de Liége : 1° *Calendrier ou Almanach nouveau pour l'an* 1750, *contenant les observations astronomiques perpétuelles....* Liége, L.-J. Leroux, in-18. Il expose convenablement les éléments du calendrier, le moyen de connaître s'il arrivera une éclipse dans une nouvelle ou pleine lune donnée, etc. — 2° *Description géographique du pays de Liége...* Liége, B. Collette, 1750, in-18° de 160 pages. C'est un répertoire des distances des villes et villages entre eux et à la villé de Liége. — 3° *Science des Architectes et des jeunes Périte, qui contient un Traité du nivellement, la manière de faire les devis,... la mesure des bâtiments, un Traité des ponts et chaussées, cinq difficultés proposées aux sçavants touchant les voûtes...* Liége, B. Collette, 1752, in-18°, avec planches. — 4° *Itinéraire ou le Guide liégeois*; Liége, Dauvrain, 1790; 96 pages in-12. C'est, à peu près, la reproduction de la *Description géographique;* l'auteur y a ajouté une carte du pays de Liége, le récit et les plans des batailles de Rocour et de Laufeld, etc. G. Dewalque.

CARTIER DE MARCIENNE (*Pierre Robert* **DE**), seigneur de Mont sur Marcienne, de Genneville, de Porcheresse et bourgmestre de Liége (1768), membre de la chambre des comptes et député perpétuel aux états, né à Liége, le 9 décembre 1717, mort à un âge avancé, postérieurement à 1790. De Cartier était l'un des assidus des réunions qui, de 1756 à 1758, se tinrent à Liége chez le chanoine-tréfoncier De Harlez et donnèrent naissance au chef-d'œuvre de l'idiome wallon, *Li théâte Ligeois*. Il a eu part au *Voyège di Chaudfontaine*, en collaboration avec MM. Fabry, De Harlez, De Vivario et Hamal. Cette pièce, qui se joue encore aujourd'hui et que tout Liégeois connaît presque par cœur, a été réimprimée une quinzaine de fois en un siècle. (Voir article DEHARLEZ.)

Ul. Capitaine.

CARTIGNY (*Jean* **DE**) **CARTHENIE**, **CARTINI** ou **DE CARTHENY**, écrivain mystique, né à Valenciennes (ancien Hainaut), vers 1520, mort à Cambrai, le 6 octobre 1578. Cartigny embrassa, jeune encore, la carrière ecclésiastique, entra dans l'ordre des Carmes et fit sa profession au couvent de sa ville natale. Il était très-versé dans le grec, le latin, ainsi que dans l'hébreu, langue qu'il approfondit particulièrement. En 1554, il obtint le bonnet de docteur en théologie, science qu'il enseigna d'abord à Valenciennes, puis au couvent de son ordre, à Bruxelles, où il devint prieur. Il fut délégué, en 1564, par sa province au chapitre général qui se tint à Rome; l'année suivante, il prononça le discours d'ouverture du synode de Cambrai, discours qui a été imprimé, avec divers autres, à à la fin des *Acta Concilii provincialis Cameracensis*. Antverpiæ, 1566, in-4°, pp. 37-41.

Tous les biographes qui se sont occupés de Cartigny rendent un juste tribut d'éloges à l'étendue de son savoir et lui attribuent de grandes connaissances en philosophie. L'archevêque de Cambrai le nomma son théologien. Cartigny s'est fait connaître comme prédicateur, comme écrivain mystique, comme poëte sacré. On lui doit divers écrits remarquables par leur singularité; les uns sont restés inédits, les autres ont été imprimés. Voici les principaux : 1° *In X præcepta decalogi.* — 2° *In apocalypsin D. Joannis.* — 3 *In epistolas aliquot D. Pauli.* Antverpiæ, 1558. — 4° *De quatuor hominis novissimis.* Anverpiæ, 1558, in-16, plusieurs fois réimprimé. On en connait une traduction sous le titre de *Traité des quatre fins de l'homme*, 1573. On trouve à la fin du volume un opuscule intitulé : *La querelle de l'âme damnée avec son corps.* — 5° *Le voyage du chevalier errant.* 1557, in-8°. Idem, 1594, in-12; id. Saint-Omer, 1620, in-12. C'est le même ouvrage que *Le chevalier errant égaré dans la forêt des vanités mondaines.* Anvers, 1595,

in-12. Ce livre eut une grande vogue; il a été traduit en plusieurs langues et mérite à ce titre une mention spéciale. Le style en est très-coloré et l'auteur se sert souvent d'expressions bizarres; mais l'ouvrage peut être utilement consulté, si l'on veut se rendre compte du goût dominant au XVIe siècle, car il réflète fidèlement les préjugés et les mœurs de l'époque où il vit le jour. M. Camille Picqué, dans la *Revue trimestrielle* (t. XX, p. 187), en a donné une intéressante analyse.

Aug. Vander Meersch.

Biographie universelle, publiée par Ode. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 289. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — Lenglet Dufresnoy, *Bibliothèque des Romans*. — La Croix du Maine, *Bibliothèque française*. — De Villers, *Bibliotheca carmelitana*, t. I, p. 809. — *Archives du nord de la France*, t. IV, p. 279.

CARY (*Jacques-Toussaint-Dominique*), auteur dramatique, fondateur de l'opéra flamand, né à Bruges en 1727, mort en 1794. Voir NEYTS (*Jacques-Toussaint-Dominique*).

CASABONA (*Jos.*), botaniste, né en Flandre, en 1552, mort en 1595. Voir GOEDENHUYSE (*Jos.*).

CASEMBROODT (*Abraham*), peintre de paysages, marines, histoire et graveur à l'eau-forte. On ignore l'année et l'endroit de sa naissance. D'après M. Ch. Kramm, il est probable qu'il appartenait à l'ancienne famille flamande de ce nom, que les persécutions religieuses du XVIe siècle ruinèrent et qui dut chercher dans les arts, les sciences ou le commerce de quoi vivre honorablement. On cite, entre autres, un Jean Casembroot, seigneur de Beckerzeel, secrétaire du comte d'Egmont et décapité comme lui. Sans pouvoir fournir aucune preuve authentique des liens de parenté de l'artiste avec la noble descendance de Jean Casembroot, nous prenons note de l'opinion émise à ce sujet par M. Kramm. Tout ce que l'on sait de notre peintre, c'est qu'il vécut et travailla en Sicile dans la seconde moitié du XVIIe siècle et qu'il passa une bonne partie de sa vie à Messine où il était considéré comme un des meilleurs artistes de son temps. Il réussissait surtout dans les paysages, les marines, les tempêtes. Son pinceau aborda également les sujets historiques et non sans succès ainsi que le prouvent trois compositions représentant des scènes de la Passion et qui se trouvent dans l'église de San-Giovacchino, à Messine. Casembroodt fut non-seulement bon peintre, on le cite aussi comme graveur à l'eau-forte de mérite. Brulliot, Le Blanc, Heineken, Basan, Nagler, mentionnent des ouvrages en ce genre. Ce sont : *Vrbis Messinæ eiusque Maris varius Prospectus*. Suite de 13 pièces. — *Le vaisseau en radoub*. Pièce anonyme. — *Le Pêcheur à la ligne*. Pièce anonyme. Brulliot, d'après Heineken, donne comme suit le titre de l'œuvre aux treize pièces : *Urbis Messinæ ejusdemque maris, portuum et navium prospectus*; *Abr. Casembrod del. et inv.* Son monogramme est ordinairement un A et un B entrelacés et accompagnés d'un F, ce que Brulliot traduit assez naturellement par *Abraham fecit*. Le Blanc orthographie son nom Casembrot et Brulliot Casembrodt. Celui-ci ajoute que ses estampes portent parfois les lettres initiales *A. b. C. f.* ou le nom en toutes lettres : *Abrahamo C in. et fecit.*

Les archives brugeoises citent à diverses reprises un Pierre Casenbroot, peintre. Ce nom se rencontre la première fois, en 1471, comme étant celui d'un des *gouverneurs* de la corporation artistique ; en 1478, ce Pierre Casenbroot occupe la dignité de doyen et se trouve constamment parmi les dignitaires de Saint-Luc jusqu'en 1500, date la plus rapprochée à laquelle il soit cité. Cette dernière mention nous apprend qu'il était enlumineur, c'est-à-dire miniaturiste et qu'il fut un de ceux qui, comme gouverneur de la Gilde, ordonnèrent aux artistes du genre d'apporter la marque avec laquelle ils signaient leurs ouvrages afin qu'elle fût enregistrée dans le livre de la corporation. Ad. Siret.

CASEMBROODT (*Jean* **DE**), seigneur de **BECKERZEEL**, né à Bruges, vanté comme poëte par ses contemporains, mais plus célèbre par sa participation aux événements mémorables qui signalèrent le gouvernement de Marguerite de Parme. En 1561 il acquit la seigneurie de Beckerzeel, qui était située

dans le canton actuel d'Assche, à deux lieues de Bruxelles. A cette époque il était déjà entré, en qualité de conseiller privé et de secrétaire, au service du comte d'Egmont. Celui-ci le faisait asseoir à sa table et lui donnait trois cents écus de gage par an. L'ascendant qu'il exerçait sur le comte d'Egmont le rendit suspect et même odieux à la gouvernante et à ses familiers. T. Armenteros, secrétaire de Marguerite de Parme, le dépeignait en ces termes dans une lettre du 23 juillet 1565 : « Je n'ai vu ici personne plus ma-« licieux et plus double que ce Becker-« zeel · il prétend savoir tout ce qui se « passe en Espagne et en Italie ; il est « très avide d'affaires, et il s'en mêle dé-« mesurément. C'est un homme de basse « qualité : sa profession est plus d'un « soldat que d'un bourgeois. Il s'est « marié à Malines, où il demeure, à une « femme veuve et riche, qui fut mariée « une première fois avec un bâtard du « comte de Nassau, et une seconde avec « Maingoval. Le comte d'Egmont « l'ayant chargé, pendant son absence, de « traiter avec les états de Flandre sur le « fait des *aides* et sur d'autres objets, « cela lui a donné de l'autorité. » La femme veuve et riche, dont faisait mention T. Armenteros, était Guillelmine (Wilhelmina) de Bronckhorst : Beckerzeel en eut une fille, Anne Casembroodt.

Le « conseiller » du comte d'Egmont fut un des plus actifs promoteurs de la confédération de la noblesse. Au mois de mars 1566, lorsque les chefs de la Ligue eurent pris la résolution de se rendre à Bruxelles à l'effet de présenter à la gouvernante la requête qui demandait impérieusement l'abolition de l'inquisition, Casembroodt, seigneur de Beckerzeel, fut député dans le Namurois pour en ramener les confédérés de cette province. Le 5 avril suivant, il était au nombre des gentilshommes qui présentèrent à la gouvernante des Pays-Bas cette mémorable pétition, regardée à juste titre comme le signal du soulèvement contre la domination espagnole. On fit plus tard un crime au comte d'Egmont de n'avoir pas, après cet acte d'opposition, renvoyé Beckerzeel de son service. Au mois de juillet, nous retrouvons Casembroodt à la fameuse assemblée de Saint-Trond : là, il signe, avec les autres mandataires de la confédération, un acte qui accorde aux dissidents la protection de la noblesse. « On asseurera le peuple, di-« sent-ils, que l'on ne luy fera aulcun « tort ou violence pour le fait de la reli-« gion, jusques à ce que par les estats gene-« raulx rassemblés en soit aultrement « ordonné. » Casembroodt assiste également, comme un des mandataires des confédérés, à l'entrevue qui a lieu au village de Duffel, le 18 juillet, avec les délégués de la gouvernante, le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Le saccagement des églises par des bandes fanatisées et les supplications de ses principaux conseillers qui redoutaient pour elle l'exaspération de la populace, arrachèrent enfin à Marguerite des concessions jusqu'alors inespérées. Le 25 août, elle signe des *lettres d'assurance* par lesquelles elle promet notamment la cessation de l'inquisition et garantit la sûreté des signataires du Compromis ; en revanche, Casembroodt et les autres mandataires de l'assemblée de Saint-Trond délivrent des *lettres renversailles* par lesquelles ils prennent l'engagement de réprimer les troubles présents, de châtier ceux qui avaient commis des sacriléges et d'empêcher que les prêches ne se fissent dans les lieux qui en avaient été exempts jusqu'alors. Beckerzeel fut un des plus empressés à exécuter cet engagement ; du reste, selon le témoignage du comte d'Egmont, il n'avait cessé de lui affirmer qu'il était bon catholique, et le comte ajoutait qu'il ne s'était jamais aperçu du contraire. Après la conclusion de l'accord avec les mandataires des confédérés, le comte d'Egmont, en sa qualité de gouverneur de la Flandre, chargea Casembroodt de se rendre à Audenarde pour mettre un terme aux désordres qui affligeaient cette ville. Le 30 août, arrivé près de Grammont, il rencontre une bande de briseurs d'images : il les charge avec son escorte, en tue douze et en emmène trente, dont vingt-deux, parmi lesquels un prédicant, furent le lendemain attachés au gibet, tandis que les autres

étaient battus de verges. Beckerzeel, pour justifier ces exécutions sommaires, alléguait que le prédicant s'était permis de prêcher dans des lieux « non permis », et que ses adhérents étaient armés. Le châtiment infligé aux sectaires de Grammont hâta la conclusion de l'accord que Casembroodt était chargé de négocier avec le consistoire d'Audenarde pour faire restituer aux catholiques les églises dont les réformés s'étaient emparés et reléguer les prêches hors des murs. Pendant deux mois, Casembroodt seconda le comte d'Egmont avec le même zèle et la même énergie. Bernard de Mérode, un des confédérés les plus résolus, mandait de Malines au comte Louis de Nassau, le 29 octobre 1566 : « Le seigneur de Beckerzeel a tellement besoigné à Gand avec ceux de la religion qu'il y a environ mille ou quinze cents personnes qui ont signé et promis obéissance et fidélité, moyennant la prêche libre hors la ville. » Ce zèle excessif exposa Casembroodt à l'animadversion de ses anciens amis, sans lui mériter le pardon du parti espagnol.

Le duc d'Albe se montra implacable à l'égard du conseiller qui avait exercé tant d'influence sur le comte d'Egmont. Le 9 septembre 1567 avait été fixé pour l'arrestation de cet infortuné seigneur et de son collègue le comte de Hornes. Ce jour-là, de grand matin, deux capitaines espagnols se postèrent dans une maison située vis-à-vis de celle qu'occupait Beckerzeel (à Bruxelles), le suivirent lorsqu'il sortit pour aller dîner et l'arrêtèrent quand il redescendit dans la rue. Il fut conduit d'abord à la prison du *Truereborch*, puis transféré dans le donjon de Vilvorde. Il y subit de nombreux interrogatoires pendant le procès du comte d'Egmont, et on le mit plusieurs fois à la torture afin de lui arracher des aveux qui auraient pu accabler son ancien maître. Condamné à mort le 9 août 1568, par l'odieux Conseil des troubles, il fut exécuté à Vilvorde le 14 septembre. Associé à la destinée du comte d'Egmont, il n'avait pas su triompher des irrésolutions de ce personnage ni entrevoir le funèbre dénoûment d'une opposition très-loyale, sans contredit, mais tout à fait impuissante, parce qu'elle manquait d'un but précis. Il faut plaindre Casembroodt, et non le louer outre mesure. Après l'expulsion des Espagnols, Nicolas Casembroodt, pensionnaire de la ville de Bruges, obtint pour sa pupille, l'unique enfant du gentilhomme décapité, la rétrocession de la seigneurie de Beckerzeel.

Th. Juste.

Foppens, *Bibl. belg.* — Te Water, *Verbond der edelen* — *Correspondance de Philippe II*, tirée des archives de Simancas. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau, etc.*

CASENS (*Gilles*), écrivain ecclésiastique, né à Ninove, mort au mois de juin de l'an 1629. Bachelier en théologie, il devint moine de l'abbaye des Prémontrés, à Grimberge; s'y étant bientôt fait connaître par ses profondes connaissances et son éloquence, ses supérieurs l'envoyèrent en Allemagne afin d'y combattre l'hérésie. Il écrivit : *Tractatus adversus Hæreticos*, dans lequel il réfute vivement les doctrines de Luther. On suppose qu'il mourut de mort violente, car on trouva son cadavre le 14 juin 1629, dans les environs de Magdebourg, plusieurs jours après son décès.

Aug. Vander Meersch

Piron, *Levensbeschryvingen van Mannen en Vrouwen*, byvoegsel.

CASPIUS (*Georges*), médecin, né dans le Hainaut, est surtout connu par ses controverses avec Grangier, docteur de la Faculté de Paris, à l'occasion des doctrines de Botal sur la saignée. On sait que ce dernier médecin, bien qu'il ne considérât la saignée que comme déplétive, conseillait d'en user largement dans presque toutes les maladies. Caspius contribua au succès de ce système. On a de lui : 1° *Ad Bonaventuræ Grangerii Admonitionem de cautionibus in sanguinis missione adhibendis Responsio, quâ Leonardi Botalli libellus de curatione et sanguinis missione defenditur*; Basileæ, 1580, in-8°; Parisiis, 1581, in-8°. — 2° *Castigatio Bonaventuræ Grangerii, seu Villici, Animadversionis adversus Leonardum Botallum;* Basileæ, 1582, in-8°.

G. Dewalque.

Eloy, *Dictionnaire de médecine.*

CASSANDER (*Georges*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges, le 24 août 1513,

mort à Cologne, le 3 février 1566. Quelques auteurs prétendent qu'il vit le jour dans l'île de Cadsand, d'où il aurait pris son nom. Quoi qu'il en soit, Cassander se révéla comme l'un des hommes les plus remarquables de son époque, tant par la part importante qu'il prit aux discussions religieuses du XVIe siècle que par ses efforts pour maintenir l'union dans l'église au moyen de certaines concessions réclamées par l'opinion publique.

Il cultiva d'abord les belles-lettres, se familiarisa avec les langues grecque et latine, et enseigna les humanités à Gand, puis à Bruges, où il obtint, en 1541, la première chaire publique fondée par l'évêque Jean De Witte. Plus tard, il s'occupa surtout de l'étude de la théologie et de celle du droit canonique. Ces études modifièrent ses convictions et les rapprochèrent, à certains égards, de celles des réformateurs. Dès lors il renonça à ses fonctions, se mit à voyager, séjourna quelque temps à Rome, et s'établit ensuite à Cologne. S'étant rendu compte des progrès immenses que faisaient les doctrines nouvelles, il examina les points religieux qui étaient controversés, à l'effet de trouver les moyens d'apaiser la tempête qui s'était élevée et d'empêcher qu'elle n'amena une plus grande scission dans l'Église; il employa tous ses moments à écrire dans ce sens. Il avait, dit l'abbé De Feller, les qualités qu'il fallait pour atteindre un but si élevé : un zèle actif, une douceur toujours égale, un désintéressement parfait, des mœurs pures et un style modéré. En effet, dans toutes les controverses qu'il soutint, et malgré l'animoisité de ses adversaires, il ne montra jamais d'aigreur et ne rendit point injure pour injure. Selon l'expression de De Thou, il avait ajouté à la connaissance des choses saintes la candeur de l'âme et une grande modération.

Il s'appliqua d'abord à bien connaître les points qui séparaient les catholiques des protestants Parmi les abus dont il voulait la réforme, étaient compris la puissance exorbitante des papes, les pratiques superstitieuses introduites dans le culte des saints et des reliques, le célibat des prêtres. On voit que Cassander accepte plusieurs des grandes modifications réclamées par les protestants; mais malgré cette largeur dans les idées, il n'attaqua jamais les dogmes de la religion catholique romaine. Tous ses soins, tous ses écrits ne tendaient qu'à faire revenir les parties dissidentes vers le *consensus* de l'ancienne église, qu'il crut trouver dans le symbole des apôtres et dans la doctrine conforme enseignée par les plus illustres pères de l'Église, depuis Constantin jusqu'à Grégoire le Grand.

Son ardeur pour la conciliation lui mérita le reproche d'avoir trop concédé aux protestants et ceux-ci l'attaquèrent à leur tour. C'est là le sort de tous ceux qui s'interposent entre deux partis extrêmes. En voulant contenter tout le monde on ne contente personne. Aussi les protestants ne lui ménagèrent-ils point ni injure, ni aigreur; mais il ne leur rendit jamais le mal pour le mal. D'autre part, ses idées, ses sentiments furent condamnés en 1565 par l'université de Louvain et ses ouvrages mis, en 1616, à l'*index* à Rome; la doctrine qu'il professait fut en outre anathématisée par le concile de Trente. L'auteur se soumit et rétracta publiquement ses erreurs peu de temps avant sa mort. Cependant il fut loué par quelques hommes modérés, tels que Joachim Hopperus et Georges Wyclius, qui rendirent justice à ses vues et à ses efforts pour pacifier l'Église. Les princes d'Allemagne le regardèrent même comme l'homme le plus propre à terminer les différends religieux entre leurs sujets. Le duc Guillaume de Clèves, entre autres l'envoya à Duisbourg, afin de reconcilier les anabaptistes avec l'église catholique. Cassander publia à cette occasion différents écrits contre le baptême des enfants.

Par suite de sa modération, il fut aussi tenu en grande estime par le prince Guillaume d'Orange, auquel l'avait recommandé le comte de Hornes, qui tâcha même de le faire entrer dans le conseil secret. L'empereur Ferdinand Ier l'appela pour se concerter avec lui sur les moyens à prendre pour obtenir l'union des différents partis. Cassander s'excusa à cause de l'état précaire de sa santé, mais il rédigea,

à la demande de l'Empereur, un mémoire intitulé : *Consultatio de articulis fidei inter catholicos et protestantes controversis, ad Ferdinandum I et Maximilianum II, imperatores*, 1564, mémoire dédié à ce dernier, Ferdinand étant mort entre temps ; les propositions ne reçurent l'approbation d'aucune des parties et les tentatives du conciliateur restèrent infructueuses. Ses œuvres ont été recueillies par Des Cordes. Paris, 1616, in-folio. On y trouve, outre ses ouvrages théologiques, des hymnes, des annotations sur les poésies de saint Fortunat, des dissertations et des lettres. On y remarque aussi *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri, in hoc dissidio religionis*, imprimé d'abord à Bâle, en 1561, in-8°, publication qui fut fortement attaquée par Calvin et Beze, et qui ne plut guère d'avantage aux catholiques. M. Goethals (*Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. 1, p. 56) donne une intéressante analyse des écrits de Cassander. Un biographe a très-bien résumé sa vie, en disant : « Il a fui la gloire, « les honneurs et les biens; il a vécu caché « et retiré, n'ayant d'autre souhait que « celui de procurer la paix à l'Église, « d'autre occupation que l'étude, d'autre « emploi que de composer des ouvrages « qui puissent être utiles, ni d'autre pas- « sion que celle de connaître et d'ensei- « gner la vérité. » Il mourut à Cologne et fut enterré chez les Franciscains, où son ami, Corneille Wauters, lui consacra une épitaphe. Son portrait est reproduit, dans Brandt, *Historie der reformatie*, I. D, p. 260. Cassander avait pour devise : *Quando tamen.* Aug. Van der Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 65. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — *Biographie universelle*, publiée par Ode. — — De Thou, *Histoire*, l. 28, 36 et 38. — Niceron, *Mémoires littéraires*, t. 40. — Tessier, *Éloge des savants*. — Arnold, *Kirchen- und Ketzer-historie*. — Vander Aa, *Biographisch woordenbock*. — Sweertius, p. 270, 272. — Ypey en Dermout, *Geschiedenis der Nederlandsche hervormde kerk*, t. 1, aant., p. 14. — Kok, *Vaderlandsch woordenbock*.— Moreri, *Dictionnaire historique*.

CASSEL (*Luc*), peintre, né à Helmont (ancien Brabant). XVIe siècle. Voir GASSEL (*Luc*).

CASTEAU (*Lancelot* **DE**) fut successivement cuisinier des princes-évêques de Liége, Robert de Berg, Gérard de Groesbeck et Ernest de Bavière. On ignore l'époque et le lieu de sa naissance, mais il doit être né dans la première moitié du XVIe siècle, car il était déjà chef de cuisine avant 1557. De Casteau nous a laissé un livre très-curieux, sous ce titre. *Ouverture de cuisine, par Lancelot de Casteau, en son temps maître cuisinier de trois princes de Liége.* Liége, Léonard Streel, 1604, petit in-8°. Malheureusement ce livre est devenu plus que rare, les exemplaires en semblent perdus. De Villenfagne nous en a conservé des extraits dans *l'Esprit des journaux*, année 1790, et dans une brochure intitulée : *Lettre à M. de Corswarem, avocat, sur Léonard et Guillaume Henri Streel, anciens imprimeurs*, etc. S. d., in-12. H. Helbig.

Bibliophile belge, t. III, p. 213.

CASTEELS (*Jean*) ou **CASTELIUS**, philologue, né à Gheluwe, florissait en 1567. Issu d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé à Somerghem. Il fit une étude particulière des langues grecque et latine, devint un savant grammairien et un profond linguiste, comme le constatent les divers ouvrages philologiques qu'il fit imprimer chez Plantin, vers 1573. On cite particulièrement les suivants : *Institutiones artis grammatice.* — *Epithetorum farraginem.* — *Commentariæ et natæ in Anthologiam Græcorum epigrammatum.*— *Epistolæ duæ monitoriæ ad F. Cornelium Dordracenum.* Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, tome 1, p. 68. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — Hofman. Peerlkamp, p. 70.

CASTEELS (*Pierre*), peintre de fleurs, de marchés, de kermesses, etc., et graveur, naquit à Anvers en 1684, d'après la plupart des auteurs, et y mourut en 1740. Nous avons des doutes sur l'exactitude de la date de naissance; en effet, si Marie Catherine Casteels, qui devint en 1710 la femme du peintre anversois François Xavier Verbeeck, élève de Pierre Casteels, était, comme on le dit, la fille du maître de son mari, il faut nécessairement reculer la date de naissance de Casteels et peut-être adopter celle de 1674, que donne Le Blanc, on ne sait d'après quelle auto-

rité. Il serait difficile d'admettre qu'un homme né en 1684 eût, en 1719, c'est-à-dire à trente-cinq ans, une fille à marier. D'autre part, il est possible que Catherine ait été la sœur de Pierre; alors les dates concordent parfaitement, car Verbeeck naquit en 1686, et était tout à fait contemporain de son maître, On a très-peu ou plutôt point de renseignements sur les débuts de ce dernier. Lorsque il avait déjà acquis un talent distingué, il entra en relations avec l'Espagne où ses tableaux furent recherchés et où ils se vendirent fort cher. Mais au bout de quelque temps, cette ressource lui manqua, et il fallut chercher ailleurs, car dans le pays natal de Casteels, le malheur des temps était peu favorable à l'art et aux artistes. Notre peintre partit pour Amsterdam et y travailla, on ne dit pas jusqu'à quelle époque. Plus tard il revint à Anvers. Beaucoup d'auteurs, entre autres Strutt, parlent d'un séjour qu'il fit en Angleterre, mais nous croyons qu'il y a ici confusion avec Nicolas dont il sera parlé plus loin. Brulliot ajoute même qu'il peignait dans le goût de l'anglais Barlow, et qu'on le croit élève de ce dernier; mais Barlow étant né en 1626 et mort en 1702, à l'âge de soixante et seize ans, il est peu probable que Casteels, en admettant qu'il se trouvât en Angleterre à l'âge de seize à dix-huit ans, y fût élève d'un vieillard de soixante et quatorze à soixante et seize ans. Il y a évidemment là plusieurs faits obscurs. En 1726, il publia une suite de douze pièces gravées d'après ses dessins. Cet œuvre, signé de ses initiales et qui représente différentes espèces d'oiseaux, est cité par Le Blanc, Nagler, Bryan et Brulliot.

Pierre eut un frère ou un neveu, nommé Nicolas, qui peignit également les fleurs et les fruits, s'établit en Angleterre et qui, à ce que l'on prétend, surpassa son parent. Ad. Siret.

CASTEL (*Alexandre*), peintre de paysages et de batailles. Il était d'origine flamande et son nom a dû s'écrire Casteels, Casteele ou Kastiels, avant son émigration à l'étranger. Il mourut à Berlin, en 1694, et plusieurs de ses tableaux avaient place dans quelques galeries de Munich, Lustheim et Schleisheim. Peut-être existait-il entre l'artiste, François de Castello et Pierre Casteels, des liens de parenté, mais les émigrations respectives de ces trois peintres les rendent d'autant plus difficiles à établir, que l'orthographe de leur nom a varié d'après le pays où ils ont résidé. Ad. Siret.

CASTEL-RODRIGO (*Don Francisco Moura, marquis* **DE**). Voir MOURA (*Don Francisco*), marquis de Castel-Rodrigo.

CASTEL-RODRIGO (*Don Manuel Moura, marquis* **DE**). Voir MOURA (*Don Manuel*), marquis de Castel-Rodrigo.

CASTELAIN (*Amand*), écrivain ecclésiastique, biographe, né à Tournai, XIIe siècle. Voir DU CHASTEL (*Amand*).

CASTELAIN (*Martin*), surnommé L'AVEUGLE DE WERVICK, mécanicien, né à Wervick vers la fin du XVIe siècle, mort à Anvers en 1640. Dès l'âge de trois ans, il fut atteint d'une maladie qui le priva de la vue; malgré cette infirmité, il parvint sans maître, grâce à son adresse et à sa persévérance, à se rendre non-seulement habile dans l'art du tourneur, mais à confectionner des orgues, des flûtes, des trompettes et d'autres instruments de musique, aussi remarquables par la justesse des tons que par leur bonne construction. Une si merveilleuse dextérité ne pouvait rester inaperçue; bientôt on ne parla plus que de l'habile artiste; chacun à l'envi voulut aller le voir, et son atelier reçut la visite de grands et illustres personnages. Le prince d'Orange voulut être son ami et Jacques Rohault, si connu par ses ouvrages de mathématiques et de physique, s'efforça vainement, en lui rendant visite, de lui donner une idée nette et précise de la lumière. Tout en ayant acquis une réputation européenne, Castelain ne recueillait pas cependant, dans la petite ville qu'il habitait, assez de bénéfices par son talent et il quitta Wervick pour aller habiter Anvers, où la protection de quelques riches familles ne lui fit point défaut. C'est dans cette ville qu'il termina sa carrière. La famille de Castelain compte encore des descendants

à Wervick et ils se rappellent avec orgueil l'illustre aveugle. Aug. Vander Meersch.

Biographie générale, publiée par Didot. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. I, p. 67. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — Guicciadin, *Description des Pays-Bas*, p. 390.

CASTELEIN (*Réginald*), écrivain ecclésiastique, né à Menin en 1701 ou 1702, mort dans la même ville le 17 août 1758. Il reçut au baptême le prénom de Richard, qu'il changea en celui de Réginald lorsque, à l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent d'Ypres. Il remplit plusieurs fois l'office de prieur dans cette maison.

Le P. Castelein possédait un talent remarquable pour la prédication, et s'occupait presque exclusivement des travaux du saint ministère. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Mystycke Roose met XV blaederen*. Yperen, 1738; vol. in-12°. — 2° *Boom van Daniel oft geestelycken Rooselaer*. Yperen, 1743 ; vol. in-12° de 284 pages. — 3° *Gedurigen Roosencrans*. Yperen, 1754; vol. in-12° de 79 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607.

CASTELIER (*Jean*), musicien. XVIe siècle. Voir Guyot (*Jean*).

CASTELLANUS (*Martin*), médecin, poëte, né à Grammont. XVIIe siècle. Voir Van de Casteele (*Martin*).

CASTELLANUS (*Pierre*), helléniste, archéologue, né à Grammont, en 1585, mort en 1632. Voir Van de Casteele (*Pierre*).

CASTELLIONE (*G.* **DE**), poëte, né à Lille (ancienne Flandre). XIIe siècle. Voir Gautier de Chatillon (*Phil.*).

CASTELLO (*Amand*), écrivain ecclésiastique, biographe, né à Tournai. XIIe siècle. Voir Du Chastel (*Amand*).

CASTELLO (*François* **DE**) ou *François* **CASTEL**, **CASTEEL** ou **VANDER CASTEELEN**, peintre flamand d'histoire, de genre et en miniature, établi à Rome. Lanzi loue beaucoup le talent de cet artiste ; il le place, comme mérite, au-dessus d'Arrigo Fiammingo (Henri ou Heindrickx de Malines). On voit de lui à Rome, dans l'église Saint-Roch, un tableau représentant des figures de saints ; on peut le considérer comme son chef-d'œuvre et il est à remarquer que Castello en a produit peu de cette catégorie, car, d'habitude, il peignait le genre et la miniature. C'est sous le pontificat de Clément VIII (1592-1605) qu'il florissait à Rome où il mourut âgé de quatre-vingts ans.

Ad. Siret.

CASTELYN (*Mathieu* **DE**), poëte, né Audenarde. XVIe siècle. Voir De Castelyn (*Mathieu*).

CASTILLION (*Jean-Baptiste-Louis* **DE**), quinzième évêque de Bruges, né à Bruxelles, le 21 septembre 1680, d'une famille noble, mort le 26 juin 1753, il étudia la théologie et le droit à l'université de Louvain, où il obtint le grade de licencié dans les deux droits. Après avoir été successivement protonotaire apostolique (1706), secrétaire de Philippe Érard Vander Noot, évêque de Gand, qui le fit nommer prévôt de Sainte-Pharailde de cette ville (1714), puis vicaire général (1722), il fut désigné par l'impératrice Marie-Thérèse pour le siége de Ruremonde, le 21 juillet 1742. Benoit XVI le préconisa dans le consistoire du 24 septembre suivant ; mais avant sa consécration, Castillion reçut, le 20 mars 1743, de nouvelles bulles apostoliques qui l'appelèrent à l'évêché vacant de Bruges. Sacré à Malines, le 14 juillet suivant, il prit possession de son siége le 21 du même mois. Cet évêque montra dans l'administration de son diocèse un véritable zèle apostolique et consacra tout son temps à ses devoirs pastoraux. Il avait la coutume de dire que tous les moments qu'un prêtre n'employait pas à l'exercice de son saint ministère, devaient être employés à l'étude de l'Écriture sainte ; on peut ajouter à sa louange qu'il prêcha d'exemple. Il était infatigable et voulait tout voir par ses propres yeux, tout connaître par lui-même ; il ne se bornait pas à signaler les abus qu'il pouvait rencontrer, mais il désignait en même temps les moyens d'y remédier. Sa charité fut inépuisable ; on lui doit diverses et utiles fondations. Il créa entre autres, au profit de quelques églises de sa ville épiscopale, des rentes pour pourvoir à l'instruction chrétienne des enfants du peuple. Il a publié : *Sacra Belgii chrono-*

logia, studio Joannis-Baptistæ-Ludovici de Castillion, præpositi Insignis Ecclesiæ collegiatæ S. Pharaildis ad divum Nicolaum Gandavi. Gand, De Goesin, 1719, in-12; il existe des exemplaires portant pour adresse : Bruxellis, typis Joannis-Leonardi, 1719. Il publia aussi des lettres pastorales et fit réimprimer en 1746 des conférences à l'usage de son séminaire et de son clergé, sous le titre de : *Conferentiæ clericales*, ainsi que les statuts du même séminaire. Il mourut, âgé de septante-trois ans, après dix années de prélature. Les échevins de Bruges, voulant rendre un dernier hommage à leur digne évêque, assistèrent en corps à ses funérailles, revêtus de leurs manteaux noirs. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, où un monument funéraire, dû au ciseau du sculpteur Pulinx de Bruges, fut érigé en 1758. La statue de marbre blanc montre l'évêque assis, la main sur son cœur; près de lui se trouvent Saint-Jean-Baptiste, son patron, et un ange qui éteint une torche. Au bas des armoiries, on lit sa devise : *Comite candore.* Ce monument, conservé lors de la démolition de l'ancienne cathédrale, se trouve aujourd'hui à Saint-Sauveur, du côté de l'évangile Aug. Vander Meersch.

Vande Putte, *Histoire de l'Evêché de Bruges.*

CASTRITIUS (*Henri*), poëte latin, vit le jour a Geldorp, village de la mairie de Bois-le-duc, vers 1520 ou 1525. Il fut successivement recteur du collége de Delft en Hollande et de celui de Duysbourg dans le duché de Clèves. Outre quelques ouvrages de pédagogie, Castritius a laissé un volume de poésies latines. N'ayant pas plus réussi que Paquot à en découvrir un exemplaire, je répéterai, d'après d'autres, que la principale pièce dont il se compose, écrite en vers élégiaques, renferme un grand nombre de fautes d'écolier. On ignore l'époque de sa mort. On cite de lui : 1° *Institutio rei litterariæ in schola Delfensi; una cum legibus scholasticis.* Antv. Corn. Wilhag. 1556. — 2° *De optimo genere interpretandæ philosophiæ : in quo proponitur ratio atque ordo scholæ Duisburgensis.* — 3° *Spes, sive de votis hominum, Henrici Castritii, Geldorpii, Carmen. Accedit ejusd de opificio dei et justicia Providentiæ carmen Sapphicum et de Invidia Ode græca Anacreontica.* Coloniæ, 1559, in-12. — 4° *Nomothesia, sive de leyumlatione ad constituendum vitas moresque studiosorum, ad S. P. Q. Duisburgensem*, 1551, in-4°. Roulez.

Foppens, t. I, p. 458 — Paquot, t. XV, p. 277. — Hofman-Peerlkamp, *De Vita* etc., *Nederland. qui Carmina latina compos.*, 2e ed. Harlem, 1838, p. 67.

CASTRO (*Guillaume* A), poëte flamand, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Voir VANDER BORCHT (*Guillaume*).

CASTRO (*Jean* DE), luthiste et compositeur, né à Liége, dans la première moitié du XVIe siècle, mort au commencement du siècle suivant. Ce musicien, maître de chapelle, vers 1580, de Jean-Guillaume, prince de Juliers, Clèves et Berg, fut un des compositeurs les plus féconds de son temps; M. Fr. Fétis. (*Biographie générale des musiciens*, deuxième édition) ne cite pas moins de vingt-cinq œuvres dues à Jean de Castro, parmi lesquelles on remarque une vingtaine de grands recueils de compositions de chant, publiés entre les années 1569 et 1600, à Anvers, Louvain, Paris, Douai, Cologne, Francfort, et dont plusieurs sont conservés en manuscrit dans la bibliothèque de Munich. Aug. Vander Meersch.

Schelling, *Lexicon der Tonkunst.* — Gerbes, *Lexicon der Tonkunstler.* — Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens*, 2e édition. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek.* — *Biographie générale*, publiée par Didot.

CASTRO (*Jean* A), poëte et prédicateur à Anvers. XVIIe siècle. On lui doit : 1° De ongemaskerde liefde des hemels. Antwerpen, 1686. — 2° Den boeck van het stervende leven der menschen. Ibidem, 1689. — Zedige sinnebeelden getrokken uyt den ongeschreven boeck van den aerd der schepselen. Ibidem, 1690. Ces trois petits recueils d'emblêmes, enrichis de gravures et écrits en prose et en vers, ont un certain mérite; et bien que le style n'en soit pas élevé ni élégant, on voit cependant que l'auteur a étudié Cats non sans fruit. Le *Ongemaskerde liefde des hemels* fait le pendant du *Masker van de Weireldt* de Poirters.

Aug. Vander Meersch.

Wilsen Geysbeek, *Biographisch woordenboek.*

— Willems, *Verhandeling*, t. II, p. 144. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CASTRO (*Josse* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, mort en 1634. Voir Du Chastel (*Josse*).

CASTRO (*L.* **DE**), écrivain, né à Liége, décédé en 1632. Voir Du Chateau (*L.*).

CASTRO (*Mathieu* **A**), écrivain ecclésiastique, né à Lille (Ancienne Flandre), mort en 1597. Voir Du Chateau (*Mathieu*).

CATERS (*Guillaume-André* **DE**), homme de guerre et administrateur, né à Anvers le 30 novembre 1773, mort dans la même ville en 1859, embrassa d'abord la carrière des armes et s'enrôla, le 29 juillet 1793, à Namur, dans le régiment autrichien de chevau-légers de Kinski, où il fut admis en qualité de cadet. On était à une époque de guerre; la Belgique venait de subir l'invasion française, mais la victoire de Neerwinden, remportée par l'archiduc Charles, avait délivré momentanément le pays de la tyrannie et du brigandage des Jacobins. La nation avait eu tellement à souffrir des rapines et des exactions des proconsuls français qu'elle considérait comme un bonheur inespéré le rétablissement du gouvernement autrichien; aussi une foule de jeunes gens entrèrent-ils dans les rangs de l'armée autrichienne qui, poursuivant le cours des succès obtenus à Aldenhoven et à Neerwinden, était entrée en France à son tour, avait pris le camp de Famars et investissait Valenciennes. Ce fut sous les murs de cette place qu'arriva, dès le lendemain de son enrôlement, le jeune De Caters. Il assista à toutes les affaires, combats et batailles qui eurent lieu pendant les années suivantes, et toujours il se fit remarquer par son intrépidité et son intelligence. En 1796, la veille de la bataille de Wurtzbourg, étant sous-officier et chef d'un détachement de tirailleurs, il se distingua par un fait d'armes qui lui fit décerner la médaille d'honneur, distinction instituée récemment par l'empereur pour récompenser les actes de courage devant l'ennemi, des sous-officiers et soldats, l'ordre de Marie-Thérèse ne pouvant être conféré qu'aux officiers. De Caters devint sous-lieutenant en décembre 1798, se distingua de nouveau pendant la campagne de 1799 et, l'année suivante, à la bataille d'Engen. Pendant la retraite qui suivit cette affaire malheureuse pour les armes autrichiennes, De Caters montra sans cesse une bravoure au-dessus de tout éloge; il s'offrit spontanément pour se rendre en parlementaire auprès du général Ney afin de solliciter un armistice, expédition des plus périlleuses, puisqu'il fallait traverser les lignes de feu des deux armées en présence. Après la paix d'Amiens, il donna sa démission du service d'Autriche et revint dans sa patrie. Il fut nommé, peu de temps après, administrateur des hospices et commandant en second de la garde d'honneur du premier consul, avec le rang de chef d'escadron. En 1809, le préfet ayant fait appel à son dévouement, De Caters accepta le commandement de la garde bourgeoise. L'empereur récompensa ses services par l'étoile de la Légion d'honneur (15 mai 1810). En 1811, il fut nommé membre du Conseil communal d'Anvers et en 1813, lors de l'organisation des gardes communales, il devint chef de la légion départementale des Deux-Nèthes. Cette nomination fut suivie de celle de colonel, commandant le deuxième régiment d'Anvers qu'il organisa immédiatement en vue d'une mobilisation qui ne devait guère tarder. Ce corps partit, en effet, d'Anvers le 16 novembre et se rendit à Gorcum. De Caters contribua à la défense de cette place qui dut finir par capituler (4 février 1814) faute de subsistances. Après la première abdication de Napoléon, les gardes nationales se trouvèrent licenciées et De Caters rentra dans la vie civile. Il fut nommé, le 11 novembre 1814, membre du Conseil municipal d'Anvers, et le 9 août 1815, colonel de la garde bourgeoise. Quelques mois plus tard, le roi Guillaume l'appela à faire partie de la première chambre des états généraux. De Caters ne cessa plus de s'occuper dès lors des intérêts de sa ville natale et de la province d'Anvers dans les fonctions d'échevin, de membre du Conseil provincial et de la Députation

permanente, enfin de bourgmestre qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1830. Ce fut en reconnaissance de ses services que le roi des Pays-Bas lui conféra, en 1843, le grade de commandeur du Lion néerlandais, ordre dont il était déjà chevalier depuis 1828. Général Guillaume.

Documents de famille.

CATERUS (*Jacques*), poëte, né à Anvers, en 1593, mort en 1657. Voir DE CATER (*Jacques*).

CATHEM (*Guillaume* **DE**), chroniqueur, né à Bruxelles. XIV-XVe siècles. Voir GUILLAUME DE CATHEM.

CATIVULCUS, CATIVOLCUS ou **CATIVOLVUS**, fut l'un des rois des Éburons qui, l'an 54, avant Jésus-Christ, tentèrent d'affranchir la Gaule Belgique de la domination romaine. Le rôle qu'il joua à cette occasion, et qui est le seul que l'histoire lui attribue, se trouve décrit dans la biographie de son collègue Ambiorix. (*Voir ce mot*). J.-J. Thonissen.

Autorités citées sous la Biographie d'Ambiorix.

CATULLE (*André*), écrivain latin, chanoine de la cathédrale de Tournai, né vers 1586, à Néchin, dans le Tournésis ; il termina ses premières études à Tournai, au collége de Saint-Paul. Il fit un long séjour à l'Université de Louvain; en même temps qu'il enseignait la rhétorique au collége de Vaulx, il avait obtenu le titre de licencié ès droits ; quoiqu'on l'ait appelé docteur, on ne trouve pas son nom dans la liste des *doctores U. J.* au chap. X des *Fasti academici* de Valère André. Il avait brillé dans ses leçons d'humanités et y avait déployé beaucoup d'éloquence, nous dit-on, quand son talent de jurisconsulte le fit appeler, le 2 décembre 1620, au chapitre de la cathédrale de Tournai : en qualité d'official, puis d'archidiacre et de vicaire général du diocèse, il fut chargé d'affaires litigieuses d'assez grande importance. Presque octogénaire, il fut autorisé, en 1667, à échanger son canonicat de Tournai avec Jacques Thienpont, contre la charge de prévôt à la collégiale Saint-Hermès, de Renaix. Il mourut le 27 septembre 1667. Grâce aux recherches bibliographiques de feu F. Lecouvet, on sait que Catulle avait cultivé la poésie latine dans sa jeunesse, et qu'il avait le droit d'être appelé par ses contemporains *Catullius*, plutôt que Catullus, nom du poëte romain ; on sait aussi qu'il s'était livré à des travaux d'érudition en dehors des devoirs de sa dignité ecclésiastique. Plusieurs de ses poèmes latins ont été imprimés à Louvain et à Tournai : ils traitent pour la plupart des sujets pieux, tels que les douleurs et les joies de Marie, mais avec une profusion extraordinaire d'allusions et de traits mythologiques se conciliant fort mal avec les mystères chrétiens. Le morceau de poésie le plus curieux qui nous soit venu de lui est un drame allégorique qu'il fit représenter en 1613, à Louvain, dans le collége auquel il était attaché, et imprimé l'année suivante : *Scholæ Vaulxianæ* PROMETHEUS *sive de origine scientiarum drama.* Lovanii, typis Philippi Dormalii, 1614. (Volume très-rare, de 56 pages non chiffrées, petit in-4°, de l'imprimerie de Ph. Van Dormael). Ce drame, dont la mise en scène repose sur la fable connue de Prométhée, bienfaiteur des hommes, révélateur des sciences et des arts, est au fond une requête; c'est le canevas d'un plaidoyer adressé aux magistrats de Louvain en faveur du *Collegium Vaulxianum seu Gandense*, établi peu auparavant pour l'enseignement des humanités, mais possédant de minces ressources. Le poème dramatique en trois actes, écrit par Catulle dans le goût de l'époque, avec les ressources et les afféteries de la versification latine, renferme des détails fort instructifs sur l'état des études et sur le rôle de plusieurs hommes restés célèbres : sous des formes allégoriques, on y voit la lutte des intérêts bien distincts des facultés de l'ancienne *Alma Mater* et on y découvre la situation précaire des quelques établissements destinés à continuer les traditions littéraires du XVIe siècle et à maintenir l'influence des langues et des lettres classiques dans l'éducation. Des écrits d'André Catulle en prose, le plus important est sa monographie sur l'histoire de la ville et de l'Église de Tournai, dédiée au prince Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche :

Tornacum, civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum. Bruxellis, ex typis Joannis Mommartii. MDCLII, in-4°, 12 feuillets en 252 pages, avec appendice de 47 pages renfermant les témoignages de divers savants en faveur des opinions de l'auteur. Le *Tornacum* de Catulle, divisé en onze traités, présente de l'intérêt par les documents qu'il a mis en œuvre, avant que Sanderus eût composé sur la même ville de Tournai un ouvrage plus étendu, achevé en 1662, mais resté inédit : l'historiographe flamand avait dédié le second livre de cet ouvrage à Catulle dont il cite plusieurs fois le livre imprimé. (J. de Saint-Genois, *Antoine Sanderus et ses écrits*, Gand, 1861, pp. 104-110.) La première monographie a déjà de la valeur pour l'histoire du siége épiscopal de Tournai, et elle est riche en renseignements biographiques sur une foule d'hommes célèbres dans diverses carrières dont Tournai ou quelque localité d'alentour était l'endroit natal. De plus, l'écrivain avait discuté une question d'érudition historique, encore soulevée de nos jours : à savoir si Tournai et non Bavai fut la capitale des Nerviens. Il défendit par de nombreux arguments la thèse affirmative qui semble abandonnée. (Voir Schayes, *la Belgique pendant et avant la domination romaine*, 2e édit., tome II, 1858, pp. 295-297, 323-25). Catulle a vécu à Tournai au moment même où cette ville comptait grand nombre d'esprits cultivés, soit dans les familles nobles, par exemple le poëte Jean d'Ennetières, soit dans le chapitre de la cathédrale; de ce nombre, Jean Boucher, Godefroi Wendelin, Jérôme van Winghe, Claude d'Ausque ou Dausqueius, savant helléniste. Fort estimé dans ses emplois, il était en relation avec la plupart des écrivains florissant alors en Belgique, et il fut même honoré de l'amitié des plus célèbres, tels que Erycius Puteanus qu'il avait entendu à Louvain. Les défauts qu'on lui reprocherait comme poëte et comme prosateur étaient ceux que l'exemple de ces hommes avait répandus et que leur renommée semblait en quelque sorte justifier; on dirait même qu'il relevait de leur école, d'une autorité prépondérante et incontestée parmi ceux qui s'occupaient de littérature latine. — André Catulle avait un neveu du nom de Jean qui, promu à Louvain licencié en droit civil et canonique, devint chanoine de Tournai en 1644 et mourut en 1673. Les seuls écrits qu'on lui attribue ont trait aux difficultés longtemps pendantes au XVIIe siècle entre l'évêque de Tournai et l'abbé de Saint-Amand.

Félix Neve.

Foppens, d'après Valère André, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 50.— F.-F.-J. Lecouvet, *André et Jean Catulle* (*Messager des sciences historiques*, 1861, pp. 271-281); *Tournai littéraire*, 1re partie, Gand, 1841.—Félix Nève, *Prométhée, drame latin*, d'André Catulle, *représenté en 1613 dans un collége de Louvain*. (*Messager des sciences historiques*, 1862, pp. 163-205).

* **CAUCHY** (*François-Philippe*), ingénieur et géologue, né à Abbeville, le 18 janvier 1795, mort à Namur, le 6 juin 1842. Après de brillantes études au lycée de Bruxelles, il entra à l'école polytechnique, où le trouvèrent les événements de 1814. Il revint en Belgique après la chûte de l'Empire et, le 24 décembre 1816, il fut nommé ingénieur du Waterstaat à Namur. Dès lors, il se consacra tout entier à la province confiée à ses soins. Bientôt après, il fut détaché à Charleroy pour le service des mines, tout en conservant sa résidence à Namur. Ingénieur de première classe en 1823, il fut nommé ingénieur en chef de première classe en 1839. Il résida constamment à Namur et organisa le service dans la province de ce nom et dans celle de Luxembourg. Sa carrière administrative peut être citée comme un modèle. D'un jugement sûr, d'un esprit conciliant, et pourtant ferme et droit, il devint bientôt l'arbitre qui applanissait toutes les contestations. Grâce à sa sagesse, le gouvernement n'eut jamais à soutenir un procès dans les provinces de son ressort. Ennemi des théories, ne s'attachant qu'aux faits positifs, ses avis, simples et nets, jouissaient du plus grand crédit et n'ont jamais compromis les intérêts de personne. Dès le 23 septembre 1817, Cauchy fut chargé de la chaire de minéralogie et de géologie à l'athénée que le gouvernement des

Pays-Bas venait de créer à Namur. Il garda cet enseignement jusqu'à la fin de sa carrière, y joignant celui de la chimie et de la métallurgie, et fondant ainsi peu à peu un enseignement qui a fourni à l'administration et à l'industrie des disciples très-distingués. C'est en vue de ses élèves qu'il publia, en 1838, ses *Principes généraux de chimie inorganique*, Bruxelles, gr. in-8o; suivis d'un tableau synoptique des corps inorganisés d'origine inorganique. Il en était venu, dit-il, à éliminer de son enseignement toute la partie descriptive, que les jeunes gens studieux apprennent au moins aussi bien seuls qu'avec l'aide des professeurs.

Cauchy avait débuté dans la carrière des sciences en 1824, par un mémoire en réponse à la question suivante, mise au concours par l'académie des sciences de Bruxelles : *Décrire la constitution géologique de la province de Namur, les espèces minérales et les fossiles que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité.* Ce mémoire fut couronné et imprimé, l'année suivante, dans le t. V des *Mémoires couronnés* de l'Académie. Pour l'apprécier, il faut se reporter à près d'un demi-siècle en arrière : la classification de l'auteur est presque exclusivement pétrographique et la partie paléontologique à peu près nulle. On ne pouvait guère attendre mieux; mais ce travail se distingue par l'abondance et la précision des détails locaux; et, aujourd'hui que la stratigraphie de notre pays est faite, il est encore consulté avec fruit. Le mérite dont le jeune auteur fit preuve lui ouvrit, l'année suivante, les portes de l'Académie. Il y fit diverses communications, dont beaucoup, antérieures à la publication des *Bulletins*, n'ont pas été imprimées, et de nombreux rapports, qui attestent à la fois son activité et la variété de ses connaissances; plusieurs ont paru dans les *Mémoires;* un bon nombre sont insérés ou résumés dans les huit premiers volumes des *Bulletins*. Nous signalerons seulement, parmi ses communications, sa note *sur les calcaires à chaux hydraulique* (Mém., t. IV) et celle *sur une roche renfermant des grenats*, dans la province de Luxembourg (*Bull.*, t. II). Il avait aussi réuni un *Catalogue des minéraux et des roches de la Belgique*, travail inédit dont le manuscrit est conservé par sa famille. A la première séance publique de l'Académie, le 16 juin 1835, il fut chargé de présenter le *Rapport sur l'état actuel, en Belgique, de la géologie et des sciences qui s'y rattachent.*

Les vastes connaissances de Cauchy le firent appeler dans une foule de commissions spéciales : nous citerons entre autres la commission d'État pour la révision de la loi sur les mines, la commission pour l'examen des matériaux indigènes et celle des procédés nouveaux ; les recueils administratifs renferment plusieurs rapports auxquels il a collaboré. A la création du Conseil des mines, il fut appelé à en faire partie. Lorsque, en 1833, dit son biographe, M. Quetelet, à qui nous empruntons la plupart des matériaux de cette notice, il fut question de décerner pour la première fois des distinctions honorifiques aux sciences, il reçut l'une des trois décorations de l'ordre de Léopold qui furent distribuées. Cauchy avait aussi été appelé à faire partie de la commission chargée de préparer un projet de loi destiné à réorganiser l'enseignement supérieur et à le mettre en rapport avec la liberté donnée par l'art. 17 de la Constitution. L'organisation proposée par cette commission a passé dans la loi presque textuellement. « Une seconde commission, dit M. Quetelet, crut devoir faire à ce projet une modification importante, qui consistait à demander deux universités au lieu d'une seule. Ce nouveau plan, conçu moins dans l'intérêt des sciences et des lettres que dans la vue de favoriser des exigences locales, ne semble pas avoir obtenu la sanction du temps. Pour appuyer les deux universités de l'État, il a fallu lier ensemble l'enseignement scientifique et l'enseignement industriel, deux choses essentiellement distinctes pour tout homme qui a mûrement réfléchi sur l'organisation des études : l'un de ces enseignements devra nécessairement finir par étouffer l'autre; et l'on ne trouvera peut-être, en définitive, que deux écoles d'application où se

trouvaient d'abord deux universités. » Ajoutons que Cauchy fut choisi chaque année par le Sénat pour siéger au jury d'examen.

L'œuvre la plus importante de Cauchy fut la part qu'il prit à la confection de la *Carte administrative et industrielle, comprenant les mines, minières, carrières, usines, etc., de la Belgique, publiée sous la direction de l'ingénieur en chef Cauchy, par ordre du Ministre des travaux publics;* Bruxelles, 1842, neuf feuilles. Dans un entretien qu'il eut un jour avec Léopold I, le roi lui manifesta le désir d'avoir une idée des richesses minérales de la Belgique et d'en voir les éléments réunis sous forme de carte. Cauchy conçut alors le plan de cette œuvre, dont les données, fournies par les ingénieurs des mines et réunies par les ingénieurs en chef (Cauchy, Devaux et Gonot), furent coordonnées par lui et publiées sous sa direction.

Cauchy n'était pas seulement un savant et un homme de haute capacité : c'était aussi un homme de cœur, d'une bonté, d'une douceur attrayantes, avec lequel les relations étaient pleines d'agrément et de gaieté, et qui a été regretté de tous ceux qui l'ont connu. Ses nombreux élèves, auxquels il se montra si dévoué, après leurs études comme pendant ses leçons, lui témoignèrent l'attachement le plus affectueux et ont conservé de lui le meilleur souvenir. Il fut inhumé au cimetière de Namur, où un monument lui a été élevé, comme un pieux témoignage des regrets que sa perte à laissés.

G. Dewalque.

A. Quetelet, *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles :* 9e année, 1843. — Renseignements particuliers.

CAUDRON (*Guillaume*), poëte flamand, né à Alost en 1607, mort en 1692. Deux chambres de rhétorique se partageaient les littérateurs de sa ville natale, celle de Sainte-Catherine et celle de Sainte-Barbe. Caudron préféra la première qui, en vertu de sa devise : *Amor vincit*, faisait remonter son origine au commencement du XIIe siècle. Il en devint *facteur*, et fit bientôt pâlir l'étoile de la société rivale par les nombreuses couronnes qu'il remporta dans les concours. On lui donna le titre de poëte lauréat, qui n'avait pas une bien haute portée ; on aurait dû s'y borner; mais on lui prodigua bientôt les éloges les plus outrés : à entendre ses panégyristes, Caudron n'était pas seulement le fils chéri d'Apollon et le phénix des poëtes de son temps, mais encore le digne rival de Virgile et de Vondel. Exalté ainsi follement, il devait, comme Ronsard, avec qui il avait plus d'un trait de ressemblance, *trébucher de si haut*, et feu Prudent van Duyse résume toute sa poésie en ce mot *Bombast* (1). Nous ignorons si l'auteur alostain savait les langues étrangères, mais on croirait, à le lire, qu'il s'est étudié à surpasser dans leurs défauts, Ronsard, Scuderi, Gongora et Chapelain. On peut trouver sans doute dans ses écrits des vers nobles, quoique rudes, et des tirades assez belles, mais ils sont rares et plus rarement exempts de mauvais goût. Et quoique la langue eût pris déjà des formes assez pures sous la plume des Hoogvliet, des Zevecote, des Harduin, des Wellens (2), il n'est rien qu'il respecte moins qu'elle. Si l'arrêt de Boileau :

Sans la langue en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

est juste, Caudron est malheureusement jugé.

Ce poëte avait écrit un grand nombre de pièces de circonstance et plusieurs tragédies; il nous a été impossible de trouver ces compositions qui sont restées manuscrites, mais nous avons pu l'apprécier par la lecture de son ouvrage capital : *Leven des groote Catharina van Alexandrie*. Ce sujet, qui lui était pour ainsi dire imposé par ses fonctions, était d'ailleurs propre à la haute poésie et un gentilhomme florentin, Alessandro Timinini y puisa, en effet, les éléments d'un poème en six chants qui est encore estimé, mais qui demeura sans doute inconnu à Caudron. Comme les actes de la sainte vierge d'Alexandrie étaient apocryphes, il pouvait en liberté donner l'essor à son imagination et peindre poétiquement la dernière lutte de

(1) *Bloemlezing*, nº 76 et 77.

(2) Bladz. 51.

l'idolâtrie contre le christianisme, et le fit en un sens, mais sans s'éloigner du plan tracé par la légende, croyant sans doute que les hautes qualités de Catherine, sa dispute victorieuse avec les philosophes et les diverses phases de son martyre, lui présentaient un sujet assez fécond en beautés poétiques. On y trouve en effet des vers et même des tirades qui, sous une expression dure, ne manquent pas d'élevation. Le professeur Visschers a distingué l'endroit suivant, où le poëte peint Dieu :

Di van en door hem self en macht en leven kert
En aan 't geestroerigh all en macht en leven gèrt,
Onpeylbaar, onberoerd, uyt eygen krachten blykelyk
En nochtans onbekend en nergens aan gely'kelyk,
Almachtig, All alleen en niemand onderdaan
Waer sonder niet en is, noch iet en kan bestaan,
Begin en eyndeloos, uyt d'eenwigheyd voortskomen
Eer stonden, uren, dag op tyd wierd aangenomen,
Als all' den All bestond in 't diep verhulen licht,
In 't licht dat alle licht der lichten hèrt gesticht.

Guil. Caudron était, comme notaire et procureur, également estimé par ses concitoyens. Son portrait, gravé par Ad. Cardon, d'après P. Thys, est en tête de son ouvrage principal. J.-J. De Smet.

Leven der groote Catharina, liminaires. — De Smet, *Description de la ville et comté d'Alost*, p. 71. — Valère André, *Biblioth. Belg.*

CAUKERCKEN (*Corneille* **VAN**), dessinateur et graveur en taille de cuivre, né à Anvers, le 10 mars 1626. Tout en cultivant son art, il s'établit marchand d'estampes dans la métropole maritime et y fit un commerce considérable des productions flamandes. Il grava plusieurs planches de mérite, portraits et compositions épisodiques des maîtres flamands et italiens. Parmi ces estampes on distingue, d'après P.-P. Rubens : *La Charité romaine*, belle grande pièce en travers, dont les meilleures épreuves sont rares ; *Sainte Anne instruisant la Sainte Vierge*, très-rare, reproduction d'un tableau du Musée d'Anvers et différente de l'*Éducation de la Vierge*, gravée par Schelte de Bolswert ; le *Martyre de saint Liévin*, patron de Gand, gravure éditée en 1657, chez Ploos van Amstel, à Amsterdam, en format in-folio; — d'après Antoine van Dyck : le *Christ mort soutenu par la Vierge-Mère, aidée de saint Jean*, et la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*, grandissimes planches en hauteur ; la *Charité chrétienne*, femme assise, entourée de trois enfants, in-folio, Abr. van Diepenbeek exc.; — d'après Annibal Carrache : le *Christ mort*, la tête posée sur les genoux de sa mère évanouie, in-folio maximo; — d'après Abraham van Diepenbeek : *Une mère allaitant son enfant*. Il publia aussi une suite de quatorze pièces : *Jésus-Christ et ses apôtres*, C. Galle exc.

A un bon style de gravure, il alliait un burin agréable. Ses portraits ne sont pas moins estimés que ses œuvres épisodiques, On cite particulièrement : *Charles II, roi d'Angleterre*, portrait gravé par Corn. van Caukercken, accessoires exécutés par Wenceslas Hollar, in-folio; les peintres *Pierre Snayers*, de David van Hiel, *Tobie Verhaecht*, d'Otto Venius, *Robert van Hoeck*, de Gonzalez Coques, *Pierre Meert*, d'après le dessin, tous in-4°, insérés dans l'ouvrage de Corneille De Bie : *Het Gulde cabinet van de edele schilderkunst*. Anvers, 1661. — L'évêque de Bruges, *Charles Van den Bosch*, in-folio ; *Ad. Pessemierz* exc. Gandavo; *François de Faino*, baron de Jamayo, in-4°; *Henri de Vicq*, en ovale.

Corneille van Caukercken paraît ne s'être affilié qu'en 1660 à la Gilde de Saint-Luc d'Anvers ; il avait alors trente-quatre ans et s'était marié à Bruges, où il ne fut point immatriculé dans la corporation artistique. Néanmoins, Jean Meyssens, peintre et marchand d'estampes, à Anvers, édita de ses productions dès 1649, dans un recueil intitulé : *Images de divers hommes d'esprit, qui par leur art et leur science deburont vivre éternellement*. Les portraits de C. van Caukercken passèrent de là dans le *Gulden cabinet*. Il travailla beaucoup pour les imprimeurs de son époque. Nombre de publications typographiques reçurent des *frontispices*, gravés en taille-douce par cet artiste. L'un des plus remarquables, d'après Abraham van Diepenbeek, est celui qui servit à deux éditions in-folio des *Coutumes de Flandre* (*Costumen van het graefschap van Vlaenderen*), publiées en 1664 à Gand, par Max. Graet, et à Anvers, en 1676, par Michel Cnobbaert. Ce frontispice re-

présente la *Loi naturelle*, le *Droit* et la *Coutume*, personnifiés par deux jeunes femmes et une vieille, avec leurs attributs. Les éditeurs gantois lui firent produire aussi de jolies planches de moindres formats, pour des œuvres religieuses, telles que *la Vie de saint Fiacre*, imprimée en 1661 pour l'abbaye du *Groenen Briele*, chez Max. Graet, petit ouvrage illustré d'un frontispice et de l'image du saint, finement traités. L'*Antidotarium gandense*, in-4o, sorti des presses de Baudouin Manilius, en 1663, fut par C. van Caukercken orné d'un frontispice avec *Vue de Gand;* sur les côtés sont Salomon et Théocrite.

Comme de Pierre De Jode, Jean De Leeuw, Nicolas de Larmessan, François Harreveyn, etc., la *Bibliotheca belgica sive virorum in Belgio vita scriptisque illustrium*, in-4o, de Foppens, contient plusieurs portraits gravés par Corn. van Caukercken. Ce sont des meilleurs du recueil, et ils rivalisent avantageusement avec ceux de P. De Jode. Mentionnons les portraits de *Carolus de Visch*, prieur émérite de l'abbaye des Dunes; *Johannes de Carondelet*, archevêque de Palerme, prévôt de Saint-Donat, à Bruges; *Nicolaus Romnel*, conseiller primaire du Franc de Bruges, 1666. Ce dernier portrait a un mérite incontestable. Edm. De Busscher.

Immerseel et Kramm, *Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Huber et Martini, *Manuel des curieux et amateurs de l'art*, t. VI, P.-B.

CAUMONT (*Jean* **DE**), peintre sur verre, né vers la fin du XVIe siècle. Il travailla à Louvain, où il épousa, vers 1607, Anne Boels, fille du verrier Simon Boels, probablement son maître. En 1615, il succéda à son beau-père en qualité de vitrier de la ville de Louvain, poste qu'il conserva jusqu'en 1637, lorsqu'il fut remplacé à son tour par son fils aîné Simon.

Jean de Caumont était non-seulement peintre sur verre très-habile, mais aquarelliste distingué. En 1628, il exécuta une belle miniature dans un missel destiné à l'abbaye de Parc, près de Louvain, travail qui lui valut la protection d'un haut dignitaire ecclésiastique. L'abbaye de Parc comptait alors dans la personne de son chef un de ces hommes d'élite qui savent allier le goût des arts au talent administratif. Ce prélat, qui portait le nom de Jean Maes, chargea, en 1635, Jean de Caumont de l'exécution de quarante-deux grandes verrières destinées à orner les fenêtres du cloître de son monastère. Le prix de chacune d'elles fut fixé à soixante florins du Rhin. C'était une entreprise tout à fait considérable qui occupa l'artiste pendant neuf ans. La dernière verrière fut posée le 4 mars 1644. Le travail avait occasionné une dépense totale de deux mille six cent et quarante florins du Rhin, somme assez importante pour l'époque. Ces verrières offrent des sujets de la vie de saint Norbert, entourés de cartouches très-variés en style renaissance. Chaque cartouche est flanqué de deux personnages debout. Ces personnages représentent des saints ou des bienheureux de l'ordre des Prémontrés. Dans les ornements qui surmontent chaque sujet, l'on voit les armoiries de l'un des abbés de Parc. Ces blasons sont placés dans l'ordre chronologique, à partir de 1129, époque de la fondation du monastère. Au bas de chaque verrière on lit en distiques latins l'explication du sujet représenté. Ces vers furent composés par un chanoine de Parc, Fr. Eustache de Pomreux du Sart, curé de Wackerseel, qui publia en 1644, chez Bernardin Maes, à Louvain, une description des verrières de son abbaye. Cette description a été répétée dans la *Chronologia Ecclesiæ Parchensis* de l'abbé Libert De Pape, pp. 440-47 et dans la *Brabantia Sacra* de Sanderus, t. I, pp. 270-73. Les éloges que le poëte accorde aux verrières ne sont nullement exagérés. Elles sont d'un effet magnifique. L'artiste y a répandu un sentiment de distinction qu'on cherche vainement dans les travaux des autres verriers de son temps. Son dessin manque parfois de correction, mais sa touche est toujours ferme et large, son coloris vigoureux et transparent. Ces productions placent leur auteur au premier rang parmi les artistes belges du XVIIe siècle.

Les anciens religieux de Parc, ne prévoyant plus la possibilité de rétablir leur monastère, cédèrent, le 5 mai 1828, les quarante-deux magnifiques verrières de Jean Caumont, à M. Dansaert, négociant à Bruxelles, pour la somme de vingt mille cinq cents francs. Cet amateur les garda pendant toute sa vie. Après sa mort elles furent partagées entre ses quatre enfants. Nous avons fait reproduire, au trait, une de ces verrières dans l'ouvrage intitulé : *Louvain monumental*, p. 247.

Jean de Caumont travailla pour plusieurs autres communautés religieuses de Louvain. Il exécuta des médaillons pour les fenêtres du réfectoire de l'hôpital civil et pour celui du couvent des Dames-Blanches. Quelques-unes de ces productions, très-remarquables au point de vue de la composition et de la couleur, existent encore.

En 1638, il plaça deux verrières dans les fenêtres de la chapelle de Saint-Charles Borromée, à l'église de Saint-Pierre, à Louvain. La première était un don de Jacques Boonen, archévêque de Malines; la seconde, de Jean Maes, abbé de Parc. L'une de ces productions, celle donnée par l'abbé de Parc, a disparu. L'autre existe encore et vient d'être restaurée par M. Capronier de Bruxelles.

Jean de Caumont mourut le 26 août 1659, et Anne Beels, sa femme, le 5 décembre 1665. Ils laissèrent après eux une famille composée de sept enfants et furent inhumés dans la collégiale de Saint-Pierre. L'artiste fonda un anniversaire au couvent des Dames-Blanches où sa fille cadette, Élisabeth, avait pris le voile de l'ordre de Saint-Augustin. Cette religieuse mourut le 6 mars 1694, léguant à sa communauté un revenu annuel de cinquante florins.

Son fils Simon de Caumont, qui épousa Élisabeth Cartuyvels, travailla à Louvain jusqu'en 1670. Ed. van Even.

Archives de la ville de Louvain. — Archives de l'Abbaye de Parc. — Registres des Chambres échevinales de Louvain. — Obituaire du couvent des Dames-Blanches de Louvain.

CAUSÉ (*Henri*) ou **CAUSE**, dessinateur et graveur flamand en taille-douce, florissait vers la fin du XVIIme siècle, à Anvers. Il paraît avoir travaillé aussi en Allemagne et en Hollande. On connaît d'assez nombreuses productions de lui exécutées en ce dernier pays, entre autres les remarquables planches in-folio de *fleurs* et de *fruits* du *Koninglyken Hovenier* et les portraits des frères *Jean* et *Corneille De Wit*, insérés dans l'histoire des troubles des Pays-Bas (*Het beroert Nederland*), deux ouvrages édités, en 1676, par Marc Doornick, à Amsterdam; — *Arnold van Overbeke*, poëte voyageur aux Indes néerlandaises, la Haye, 1680. — En Allemagne, il grava le catafalque de l'empereur *Léopold Ier*, les portraits de *Georges-Guillaume*, duc de Brunswich, de *Maximilien-Henri*, archevêque de Cologne, en formats in-folio,

On cite de lui d'autres portraits encore : *Cosme III*, grand-duc de Toscane, d'après Gabbiani; le cardinal *Ferdinand d'Adda*; le navigateur *Jean-Bapt. Tavernier* (1679), in-folio; *Saint Louis de Gonsague* et le R. P. *François Mastriling*, martyr au Japon, in-8o; *Charles II*, roi d'Espagne, d'après Érasme Quellin, dans un encadrement de Martin Bouché, in-4o. Il grava plusieurs estampes de mérite : *La Métisse*, femme en costume indien ; *Saint Charles-Borromée administrant la communion à Saint Louis de Gonsague*, d'après un tableau de F. de Cayro, de la cathédrale de Milan.

Henri Causé (et c'est ainsi que sont signées la plupart de ses productions) travailla beaucoup pour les imprimeurs-éditeurs : à Michel Cnobbaert, d'Anvers, il fournit le frontispice du *Liurnum* des Frères Carmes, in-8o; il grava aussi le frontispice du *Laurus austriaca* ; une suite d'*emblèmes* avec textes flamands, des *vues* et des *images religieuses*, sujets de l'ancien et du nouveau Testament; *Notre-Dame des affligés*, de la chapelle de Saint-Jacques à Lierre, statue d'Henri Verbrugghen; la *Vierge immaculée*, pour le collége des Jésuites, à Malines. Cette pièce, une des dernières gravures de l'artiste, porte le millésime de 1695.

Edm. De Busscher.

Immerseel, *Levens der Hollandsche en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel des amateurs d'estampes.* — Bibliothèque royale de Bruxelles. — Nagler et Heinecken.

CAUSÉ (*Lambert*) ou **CAUSE**, dessinateur et graveur en taille-douce, travaillait dans les Pays-Bas durant la première moitié du XVIIIe siècle. On présume qu'il était fils d'Henri Causé. Les productions de son habile burin appartiennent presque toutes au pays flamand. Ses portraits sont estimés. On cite de lui la *Représentation allégorique du marquisat d'Anvers*, femme assise sous un dais, entourée des génies du commerce et des arts, in-folio : *Antverpiæ sacri romani imperii marchionatus*, beau frontispice. Parmi ses portraits on distingue celui du cardinal *Franciscus-Maria Casinus*, avec armoiries, in-8o. Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Bibliothèque royale de Bruxelles.

***CAUSSIN** (*Nicolas*), écrivain ecclésiastique et membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Saux (France), le 7 octobre 1719, mort à Gand le 8 janvier 1783. Son père, Jean Caussin, avait épousé Anne Didlot, qui était d'origine bavaroise. Après avoir achevé ses études, Nicolas reçut la prêtrise en 1744, et fut placé à la tête d'un collége d'humanités à Toul. En 1749, le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, l'appela en Belgique, sur les conseils du comte de Rutant, pour lui confier l'éducation de ses pages, et le nomma, l'année suivante, aumônier de sa maison. Le 26 avril 1770, Caussin fut reçu membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Le 2 juillet de l'année suivante, il prit à Louvain le grade de licencié en droit canonique, après avoir obtenu la dispense d'habiter la ville universitaire. Enfin, le 29 mai 1772, le prince-gouverneur lui conféra une des prébendes royales du chapitre cathédral de Saint-Bavon, à Gand. Caussin séjourna dans cette ville jusqu'à sa mort.

On trouve dans la collection des *Mémoires couronnés* de l'ancienne Académie de Bruxelles un travail de Caussin en réponse à la question : *Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le VIIe siècle?* Bruxelles, 1769 ; vol. in-4o de 40 pages. Hellin, dans son *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Baron à Gand* (p. 634), attribue encore à Caussin :

1o Plusieurs opuscules relatifs à l'enseignement des belles-lettres ; 2o une *Méthode de géographie à l'usage des pages de S. A. R.*, imprimée à Bruxelles, chez F. t'Serstevens; 3o quelques lettres de critique historique dans l'*Année littéraire* de M. Fréron et dans le *Journal* de Trevoux. E.-H.-J. Reusens.

Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Baron*, p. 654. — Staes, *Wekelyksch nieuws uyt Leven*, 1783, vol. I.

CAUWE (*François*), frère mineur au couvent des Récollets, à Gand, au XVIIe siècle, écrivit un ouvrage sur la vanité et l'indécence des toilettes, ayant pour titre: *Teghenverghift tegen eene groote peste van het christendom, te weten : de ydelheyt, oneerbaerheit ende overdaet der vrouwelijcke kleederen ende cieraten.* Te Gendt, 1676. In-8o p. 152. L'ascétisme qui régnait à la cour des Archiducs eut une réaction de frivolité et de luxe. Les dames venaient, à l'église même, en toilette galante et le cou dépourvu de tout voile. L'archevêque de Malines, Boonen, crut devoir proscrire un tel usage : il ordonna aux curés de refuser le saint sacrement aux dames qui approchaient ainsi vêtues de la sainte table, et ce fut à cette occasion que le frère Cauwe rédigea l'ouvrage précité. Le même publia encore une brochure sur les doctrines ascétiques de la sœur Françoise Claire de Saint-Lievin, religieuse au couvent des Pénitentes, à Saint-Pierre, morte en 1652. Cet écrit porte le titre suivant : *Het leven ende goddelyke leeringen van suster Francoise Clara van Sinte Lieven, religieuse van de derde orden van S. Francois, in het clooster van de Penitenten op S. Pieters, neffens Ghendt.* Door P. Fr. Cauwe. Duynkerke, 1677. — Troisième édition : *Te Ghendt, by L. De Clerck*, 1710. In-8o p. XXIV et 151. Ph. Blommaert.

CAUWE (*Pierre*), poëte flamand, né à Ardoye, près de Roulers, publia vers la

fin du XVIIe siècle, un volume de chansons religieuses, qu'il intitula : « le Bouquet spirituel, formé de feuilles de roses d'Ardoye : » *Het gheestelijck opeeltjen van Hardoysche roose-bladers, doormenghelt met diversche reuk- en smaeckghevende liedekens, door Pieter Cauwe, landtsmun van Hardoye in Vlaenderen.* Duynkerke, 1699. In-12o, pp. 70. — Seconde édition : Tot Brugghe, by J. B. Verhulst, 1719. In-12o, pp. 72.

Plusieurs de ces pièces ne sont pas sans mérite ; la première du supplément (p. 67), intitulée : *Van Jesus en Sint Janneken*, a été même reproduite dans le recueil de chansons flamandes, publié par Willems (1), à la page 321. A la fin des chansons il a placé une pièce de vers pour explique. le mot *opeeltjen* (2), dont la signification était déjà vague et incertaine; il y dit :

Lezer, weet, ik heet Opeeltjen
Van Hardoysche roosebladen,
Schoon die hebben ook geen steeltjen :
Dit is om den band gheduen
Van den binder die myn boecken,
Die m'opeel-wys aen u gheeft :
Komt myn bladers daer uyt soecken.
Stroyt s'en singht zoo langh ghy leeft.

Ph. Blommaert.

CAYTAN (*Louis-Albert*), écrivain ecclésiastique, né à Roulers en 1742, mort le 3 janvier 1813, fut successivement curé de Notre-Dame, à Bruges, en 1774; chanoine, censeur de livres de la cathédrale de la même ville en 1790; et vicaire général jusqu'en 1802, époque à laquelle les deux diocèses de Gand et de Bruges furent réunis. On lui doit, en grande partie, l'érection du petit séminaire de Roulers, d'où sortirent tant de personnages distingués. Caytan publia plusieurs ouvrages de piété et d'histoire, et en laissa quelques-uns d'inédits. Ayant eu, à la suite d'une attaque d'apoplexie, la main droite paralysée, il s'exerça à écrire de la main gauche, et ce fut de cette manière qu'il termina ses derniers ouvrages. Dans toute sa carrière, il montra une grande fermeté de caractère, car on peut dire que sa vie ne fut qu'une longue suite de persécutions. Lors des troubles politiques de la fin du XVIIIe siècle, il fut arrêté avec quatre autres chanoines. Ensuite, lorsqu'on exigea le serment de haine à la royauté, sa conscience l'empêchant d'obéir, il dut se cacher, fut découvert (9 juillet 1799) et, par suite, resta emprisonné jusqu'au 2 janvier 1800. Enfin, plus tard, il ne put se résoudre à chanter le *Salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem*, et comme il exerçait de l'influence sur le clergé, on sévit contre lui, dans l'espoir d'intimider les autres prêtres. Caytan ne se laissa pas abattre ; mais en vertu d'une ordonnance de la haute police, il fut arrêté le 3 février 1812 et, par un raffinement de cruauté, on le fit passer pour fou : il fut enfermé à l'hospice des aliénés, nommé Saint-Julien, où il mourut. Pendant cette séquestration, il fut retenu dans un isolement complet, et ce n'est même qu'avec peine que son confesseur put arriver jusqu'à lui et lui offrir les dernières consolations.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 68. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CAYTAN (*Pierre-Jacques-Joseph*), musicien, chanteur, né à Roulers, le 20 mai 1758, mort le 17 mai 1828. Il fut pendant trente ans président de la Société de Rhétorique de sa ville natale, société qui y existait déjà au XVe siècle. Doué d'une très-bonne voix, il obtint diverses médailles dans les concours de chant ; mais c'est surtout comme directeur qu'il mérite une mention spéciale. Grâce à son zèle, à son activité, il réussit à faire jouer, avec succès, dans la petite ville de Roulers, des opéras dans lesquels il remplissait les premiers rôles. Comme président, il rendit aussi de grands services à la *Gilde*, en dirigeant l'exécution de toutes les pièces dramatiques qu'on y représentait ; ses confrères trouvaient en lui un maître habile et expérimenté. Sa mort fut, non-seulement pour eux, mais aussi pour sa ville natale, un véritable deuil, tant il s'y était fait aimer par son excellent caractère et par sa serviabilité. La Société de Rhétorique, voulant honorer le souvenir de son chef

(1) *Oude vloemsche liederen ten deele met de melodiën*, uitgegeven door J.-F. Willems, Gent, 1848.

(2) Kiliani, *Dict.*, donne : *Appelken, oppeelken ; hoeppelken, hoepeelken*, i. e. *tuylken*. Fland. *Servia, sertum, orbiculus florum*.

infatigable, réunit toutes les notices nécrologiques, les éloges funèbres, et les publia sous le titre de *Verzameling der Rouwklagte op het afsterven van P. Caytan.* Rousselare, 24 pp. in-12. Ledeganck, l'éminent poëte flamand, consacra aussi quelques vers à la mort de Caytan.

Aug. Vander Meersch.

CAZIER (*Denis-Benoît-Joseph*, baron **DE**), trésorier général des finances, né à Tournai le 21 mars 1718, mort à Bruxelles le 10 avril 1791. Il était fils de Jean-Baptiste Cazier et de Jeanne-Catherine-Josephe Baulin. Sa famille, établie à Tournai depuis plus de deux siècles, y avait toujours occupé un rang honorable ; plusieurs de ses ancêtres avaient fait partie de la magistrature municipale. Jean-Baptiste Cazier, après avoir rempli avec distinction, pendant quatorze ans, la charge de conseiller pensionnaire des états du Tournaisis, se vit appelé, en 1739, aux fonctions d'auditeur à la Chambre des comptes, à Bruxelles, et en cette qualité chargé de l'administration des domaines et subsides de la province de Namur. L'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, fut si satisfaite de la manière dont il s'en acquitta que, l'année suivante, elle le proposa à Vienne pour la place de conseiller au Conseil des finances, qui lui fut donnée.

Il ne l'occupa pas longtemps : en 1742, Marie-Thérèse le nomma conseiller régent au Conseil suprême des Pays-Bas. Il mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions, à Vienne, le 29 décembre 1747. Il avait reçu de l'impératrice, en récompense de ses services, le titre héréditaire de baron (16 mars 1743).

Denis-Benoît-Joseph de Cazier débuta, comme son père, dans la carrière des emplois qui dépendaient du souverain, par celui d'auditeur à la Chambre des comptes (30 août 1743) ; il n'avait guère alors que vingt-cinq ans. Moins de deux ans après, il fut promu au rang de conseiller-maître (27 avril 1745), et, en 1750, il devint conseiller au Conseil des finances (27 mai). Le talent dont il donna des preuves dans ces emplois successifs lui valut la dignité de conseiller d'État, et une place étant venue à vaquer au Conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne, ce fut sur lui que Marie-Thérèse jeta les yeux pour la remplir (novembre 1754). Lorsque la chancellerie de Cour et d'État fut substituée au Conseil suprême, Cazier revint à Bruxelles, où il ne tarda pas à être nommé président de la Chambre des comptes (10 juin 1757). Il quitta cette présidence pour occuper la charge de trésorier général, la plus éminente qu'il y eût dans l'administration des Pays-Bas après celle de chef et président du Conseil privé (13 juillet 1759). Pendant vingt-huit ans il fut à la tête du Conseil des finances, où il siégea pour la dernière fois le 12 février 1787 : la nouvelle organisation du gouvernement décrétée par Joseph II et d'après laquelle les trois Conseils collatéraux furent supprimés pour faire place à un conseil unique subordonné au ministre plénipotentiaire, l'aurait déterminé à prendre sa retraite, alors même que son âge ne lui aurait pas fait sentir le besoin du repos. Il mourut, comme nous l'avons dit, le 10 avril 1791, et fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Étienne à la création ou plutôt au rétablissement de cet ordre par Marie-Thérèse en 1764, et en 1770 l'impératrice l'avait élevé au grade de commandeur. C'était une distinction aussi rare qu'elle était enviée aux Pays-Bas : le comte de Nény, chef et président du Conseil privé, et le baron de Cazier étaient les seuls Belges qui en fussent revêtus.

Le baron de Cazier peut être cité parmi les administrateurs les plus habiles que nos provinces aient eus au XVIIIe siècle. Il établit un grand ordre dans les finances, et l'accroissement notable que reçurent les revenus royaux, aux Pays-Bas, sous le règne de Marie-Thérèse (1), fut certainement, en partie, son ouvrage. On conserve, aux archives du royaume, les

(1) En 1759, lorsque le baron de Cazier fut nommé trésorier général des finances, les droits d'entrée et de sortie rapportaient annuellement 1,940,000 florins environ ; ils en rapportèrent 2,910,000 en 1779 : le produit en avait dépassé trois millions en 1765, 1767, 1775, 1776, 1777. Le revenu des domaines s'était également élevé dans une proportion considérable.

rapports annuels qu'il adressa au prince Charles de Lorraine de 1760 à 1780 : il n'y présente pas seulement un tableau, par catégories, de tout ce qui a été reçu et dépensé pendant l'année expirée, mais encore il y retrace succinctement les dispositions législatives et réglementaires qui ont été faites sur les diverses branches de l'administration financière, telles que les aides et subsides, les domaines, les droits d'entrée et de sortie, les parties casuelles; il y fait ressortir les augmentations ou diminutions qu'ont subies les recettes ou les dépenses et explique les causes qui les ont produites. Ce sont d'excellents matériaux pour écrire l'histoire économique des Pays-Bas pendant cette période de vingt années, l'une des plus prospères, sans contredit, que nos provinces comptent dans leurs annales.

Gachard.

Archives du royaume : Collections diverses. — Archives de la ville de Tournai.

CECILE, héraut d'armes du roi d'Aragon, écrivain, né à Mons. XVe siècle. Voir SECILIO.

CELLARIUS (*Christian*), écrivain, poëte latin, né à Isenberghe, près de Furnes, vivait au commencement du XVIe siècle. Il professa d'abord la langue grecque à Louvain, devint ensuite recteur des écoles de Berg-Saint-Winoc et publia divers ouvrages en prose et en vers. On connaît de lui : 1° *Carmen de Incendio urbis Delphensis*. Antverpiæ, 1526, in-8°. — 2° *Carmen heroicum de Bello per Carolum V in Hungaria adversus Solimannum Turcarum imp. gesto*, ibid. 1533, in-8°. — 3° *Oratio pro pauperibus ut eis liceat mendicare*, ibid. 1530, in-8°. — 4° *Oratio contra mendicitatem publicam pro nova pauperum subventione*. Antverpiæ, 1530, in-8°. Ce discours sur la suppression de la mendicité est rare et curieux en ce que l'auteur y rétracte l'opinion qu'il venait de soutenir dans le discours précédent. Il fut à cette occasion l'objet de vives attaques de la part des moines, qui le représentèrent comme un hérétique. La question traitée dans ces deux ouvrages était alors vivement débattue en Flandre. Ce fut même la ville d'Ypres, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire*, t. I, p. 606) qui la première adopta la suppression de la mendicité. Le règlement publié à cette occasion est intitulé : *Forma Subventionis pauperum quæ apud Hyperas, Flandrorum urbem, viget, universæ republicæ christianæ longe utilissima*. Antv. 1531, in-8°.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 71. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. Miræus, *De Scriptoribus sæculi XVI*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 169, — Valère André. — Sweertius.

CELLARIUS (*Simon*), musicien, né près de Furnes. XVIe siècle. Voir KELDER (*Simon*).

CELLES (*Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain* De Visscher, comte DE), homme d'État, naquit à Bruxelles, le 10 octobre 1779, mourut à Paris, le 1er novembre 1841. Ce personnage était l'un des derniers descendants mâles d'une ancienne famille qui se prétendait allemande d'origine et se donnait pour fondateur un chevalier du nom de Frédéric, qui aurait trouvé la mort en Palestine, en 1168. Ce qui est vrai, c'est que les De Visscher augmentèrent constamment leur fortune et leur position sociale pendant les deux derniers siècles, fournirent des magistrats aux villes d'Anvers et de Bruxelles, acquirent plusieurs seigneuries, et furent honorés, le 1er septembre 1686, du titre de baron de Celles, d'après le village de Pont-à-Celles, dans l'ancien duché de Brabant (aujourd'hui province de Hainaut). Du chef de cette baronnie, les De Visscher étaient de droit membres de l'état noble du duché.

C'est de Joseph-Albert-Ferdinand, quatrième baron de Celles, et de Marie-Philippine de Coloma de Leeuw que naquit le comte de Celles. Les prérogatives et les titres que le jeune baron avait hérité de ses ancêtres furent anéantis par la réunion du pays à la république française. Lorsque l'ordre commença à se rétablir, M. de Celles s'empressa d'accepter des fonctions publiques : il devint maire de la commune d'Hever, fut désigné pour faire partie du conseil municipal de Bruxelles (décret impérial du 5 brumaire an XIII), entra dans le conseil des hospices et l'administration des prisons de cette ville, et fut appelé aux fonctions de

membre du conseil général et du conseil électoral du département de la Dyle.

L'empereur Napoléon avait eu occasion de remarquer M. de Celles lorsque celui-ci se rendit à Paris avec la première députation que le département envoya auprès du nouveau chef de l'État. Le jeune gentilhomme lui donna une preuve de dévouement en sollicitant, lors de la coalition de 1805, son admission dans l'armée; il y fut en effet placé comme officier d'ordonnance avec le grade de capitaine de cavalerie et fit en cette qualité la campagne d'Austerlitz. De retour à Paris, Napoléon le nomma auditeur du conseil d'État, attaché à la section des finances (11 février 1806). Peu de jours après, tandis qu'il renonçait aux fonctions de membre du conseil municipal de Bruxelles (20 février 1806), il fut élevé au rang de maître des requêtes en service extraordinaire et siégea en cette qualité jusqu'au 10 décembre de la même année, moment où il fut appelé à la préfecture de la Loire-Inférieure. Ces diverses promotions attestent combien son activité et son intelligence avaient charmé le dominateur de la France. Dans son nouveau poste, M. de Celles justifia la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Son administration fut signalée, à Nantes, par l'établissement du lycée, de la bibliothèque publique, du muséum d'histoire naturelle, la reconstruction du grand théâtre, la reprise des travaux de la bourse et la fondation du dépôt de mendicité. Son zèle lui valut la dignité de comte de l'Empire et la décoration de la croix d'honneur, en 1809, à la suite d'un voyage que Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine firent dans les départements de l'Ouest. L'antique écusson de sa famille : de gueules au sautoir d'or, fut alors orné du franc-quartier de comte conseiller d'État, échiqueté d'azur et d'or. Les lettres-patentes, qui conférèrent au préfet de la Loire-inférieure, le titre de comte, érigèrent également en majorat son domaine de Schiplacken, à Hever, et d'autres biens d'un revenu total de 10,183 fr (29 septembre 1809).

Après la réunion du royaume de Hollande aux États, déjà si vastes, du nouveau César, un vif mécontentement s'y manifesta, particulièrement à Amsterdam, qui souffrait énormément de l'interruption de son commerce et ne subissait qu'avec douleur la rigoureuse loi de la conscription militaire. Certain du dévouement de M. de Celles, le souverain lui confia l'administration du département du Zuyderzee, en lui recommandant expressément l'exécution de ces lois que le peuple hollandais avait si fort en horreur. Le comte exécuta les ordres de Napoléon, mais son obéissance passive, si elle lui valut les éloges d'un despote abhorré, attira sur lui la haine de la population, haine dont il faillit être la victime lorsque la Hollande s'insurgea contre la domination française, à la suite des événements de 1813.

Réfugié à Paris, M. de Celles allait rentrer au conseil d'État; mais les événements se précipitaient : la soumission de la capitale de la France aux alliés le rendit à la vie privée. De retour en Belgique, il passa plusieurs années éloigné des affaires. Lors de la formation des administrations provinciales, il fit partie de l'ordre équestre du Brabant méridional et, en 1821, fut envoyé par ses concitoyens à la seconde Chambre des états généraux, dont il fit partie jusqu'en 1830. Le gouvernement hollandais voulant utiliser son expérience des affaires, l'envoya près du Saint-Siége en qualité d'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire, et ce fut lui qui conclut, le 18 juin 1827, avec le pape Léon XII, le concordat qui sert de base, dans notre pays, à l'organisation du clergé catholique et à ses relations avec les autorités laïques. Dans l'entre temps, une scission éclatante s'était opérée entre le roi Guillaume Ier et la majorité de ses sujets belges : M. de Celles, partageant l'opinion de la plupart de ses compatriotes et voulant se placer sur les bancs de l'opposition, n'hésita pas à donner sa démission de ses fonctions d'ambassadeur, démission qui fut agréée par le roi, le 26 août 1829.

M. de Celles penchait ouvertement pour une séparation administrative des deux grandes fractions du royaume. Après

le soulèvement du mois d'août 1830, il se prononça en ce sens et fut désigné pour faire partie de la députation qui alla à La Haye solliciter cette séparation. Le choix de M. de Celles était un choix malheureux; mais, dans ces moments difficiles, a-t-on le loisir de songer au passé? Quelque honorable qu'il fut sous tous les rapports, ce n'était pas l'ancien préfet du Zuiderzée qu'on aurait dû envoyer à un peuple furieux, dont la colère s'exaltait encore au souvenir des souffrances qu'il avait supportées sous l'administration de quelques-uns de ces hommes en qui il ne voyait, à ce moment, que des rebelles et des traîtres. La députation échoua donc dans ses tentatives et ce fut le canon qui déchira le pacte en vertu duquel les Belges et les Hollandais avaient constitué pendant quinze ans une seule nation.

Membre du Congrès national, M. de Celles fut appelé à la présidence du comité diplomatique et désigné pour remplir les fonctions de chargé d'affaires à Paris. Ces dernières fonctions étaient difficiles, car la politique de la cour des Tuileries ne brillait pas par une extrême franchise. Le roi Louis-Philippe ou, si l'on veut, ses ministres, afin d'écarter la candidature plus populaire du duc de Leuchtenberg, mirent tout en œuvre pour faire élire roi des Belges le deuxième fils du monarque, le duc de Nemours, puis, ce résultat obtenu, refusèrent la couronne offerte à ce dernier, en alléguant la crainte d'une guerre européenne. Cet état de choses plaça dans une position très-fausse le comte de Celles, qui n'avait pas caché ses efforts en faveur du duc de Nemours. Il fut remplacé dans sa mission auprès du gouvernement français par le comte Lehon et résolut de se fixer à Paris, où il jouissait d'une grande faveur auprès du roi et où ses filles s'étaient mariées. Naturalisé français le 6 février-15 mars 1832, il obtint des lettres de grande naturalisation le 6 mars 1833 et fut appelé au Conseil d'État en qualité de conseiller en service extraordinaire. Il allait être compris dans une fournée de pairs lorsque sa vie se termina.

Le comte de Celles avait épousé, en 1810, Félicie de Valence, fille du lieutenant-général comte de Valence, mort pair de France en 1821. Sa femme était la sœur de la maréchale Gérard et la petite-fille de la célèbre madame de Genlis. Il n'en eut que des filles, dont l'une, madame la comtesse de Caumont-Laforce, a été assassinée le 18 février 1856, dans son hôtel, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Alph. Wauters.

Nouvelle Biographie universelle (édition de Firmin Didot), t. IX, p. 554. — Germain Sarrut et B. Saint-Edme, *Biographie des Hommes du jour*, t. IV, 1re partie, p. 227. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. III, p. 282.

CELLES (*Onufride* **DE**), historien, né à Liége. XVe siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLE (*Jean* DE).

CELLES (*Théodore* **DE**), croisé, né à Liége. XIIe siècle. Voir THÉODORE DE CELLES.

CELLIER (*Onufride* **DE**), historien, né à Liége. XVe siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLE (*Jean* DE).

CELOSSE (*Jacques-Hermes*), fils de parents belges, émigrés en Angleterre, naquit en 1564, à Sandwich. Son père avait vu le jour dans la baronnie de Renaix, et sa mère, originaire de Nukerken, appartenait à une famille non moins distinguée par ses richesses que par ses vertus. Revenu dans les Pays-Bas, Celosse s'établit à Leide où il mourut le 6 février 1631. Il était facteur, c'est-à-dire poëte en titre, de la société de rhétorique *de Orangien Lely-Bloem*, société composée exclusivement d'émigrés ou de fils d'émigrés flamands, et qui publia en 1632 un recueil de poésies intitulé : *Het Leydsch vlaemsch Orangien Lely-hof*. Les refrains et les chansons qu'il contient appartiennent en grande partie à notre poëte, qui traitait avec prédilection des sujets tirés de l'histoire nationale. Tels sont : *Charles-Quint, la Bataille de Pavie, Plus ultra, Guillaume de la Marck, les Anglais au service des Pays-Bas, les Héros brabançons dans la guerre de l'indépendance, les Héros flamands, Louis de Nassau*, etc. Les chansons, au nombre d'une trentaine, fêtent le nouvel an, le retour du mois de mai (*mei liedekens*). Celosse inséra dans divers recueils plusieurs pièces de théâtre nommées *Tafelspelen* et *Zinnespelen* composées pour les fêtes des sociétés littéraires

flamandes et brabançonnes. Notre poëte avait adopté pour devise : *Ick wensch om 't beste.* F. Snellaert.

CELS (*Corneille*), peintre d'histoire et de portraits, naquit à Lierre, en 1778, d'une des familles les plus honorables de la bourgeoisie campinoise, et mourut à Bruxelles, en 1859. Les premières leçons lui furent données par le sculpteur Pompe et le peintre P.-J. Denis, qu'il ne faut pas confondre avec S.-A. Denis, paysagiste contemporain. A cette époque, André Lens, qui avait conquis une des premières places dans l'école et qu'on appelait le restaurateur de la peinture flamande, exerça sur le jeune Cels une influence décisive. Il en devint l'élève et fréquenta, pendant cinq années, son atelier avec une sorte de passion. Les premiers succès ne se firent pas attendre. A peine âgé de vingt-deux ans, Cels se rendit à Paris où il rencontra son compatriote Suvée, sous la direction duquel il travailla quelque temps; mais le désir de voir l'Italie ne lui permit pas d'y continuer ses études; il partit plein d'ardeur et arriva a Rome où il ne tarda pas à s'enthousiasmer pour les chefs-d'œuvre que renferme la capitale du monde chrétien. Cet enthousiasme, il le conserva jusqu'à ses derniers jours, car maintes fois, alors que sa main n'obéissait déjà plus à sa volonté, il manifestait encore son désir d'aller mourir au sein de la terre promise des arts. Cels resta sept ans en Italie, sept années de fructueuses études, puis il vint s'établir à Anvers jusqu'en 1815, époque où il transféra ses ateliers à La Haye. Ses succès en Hollande grandirent de jour en jour. Le roi, la reine et quantité de personnages importants posèrent tour à tour devant lui et lui durent des portraits justement remarqués. En 1820, l'Académie de Tournai, qui jouissait alors de beaucoup de réputation, le nomma son directeur. Pendant sept ans il occupa avec la plus grande distinction ce poste et rendit les services les plus signalés à la cause des arts. En 1827 il vint s'établir à Bruxelles qu'il ne quitta plus que pour un voyage fait en Angleterre en 1836.

La fortune dont il jouissait eut permis à Cels de faire de la peinture en amateur, mais il fut artiste autant qu'on peut l'être. Élevé dans des principes sévères, inspiré par l'exemple des grands maîtres, ardent, impressionnable, il parcourut une carrière tout à la fois distinguée et heureuse. Il entretint des relations intimes avec plusieurs illustrations contemporaines, qui honoraient en lui le talent non moins que le caractère et l'on pourrait extraire de sa volumineuse correspondance d'intéressantes révélations sur l'histoire de l'art à une époque où l'influence du romantisme et les tendances classiques, représentées par l'école de David, divisaient tous les esprits.

Cels a laissé une œuvre considérable. Nous ne signalerons dans cette notice que ses principaux tableaux d'histoire.

La Décollation de saint Jean, à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, œuvre éminement distinguée qu'il fit à son retour d'Italie, ainsi que *la Visitation*, à l'église des Augustins, à Anvers. Cette dernière œuvre est d'une suavité et d'une pureté excessives. *La Décollation de saint Jean*, exposée en 1809, à Anvers, y obtint un très-grand succès. *Le Martyre de sainte Barbe*, à l'église Saint-Sauveur, à Bruges; *l'Incrédulité de saint Thomas*, à l'église catholique de La Haye; *Cincinnatus* (résidence inconnue), à l'exposition de Gand; ce tableau eut la médaille d'or. *Le Christ au jardin des Oliviers*, à l'église des Riches-Claires, de Bruxelles; *la Descente de Croix*, à l'église des Dominicains, à Anvers; cette dernière toile fut peinte à Rome en 1807 et exposée au Panthéon. Elle y obtint un succès tel que son auteur fut acclamé membre-professeur de l'Académie de Saint-Luc, titre très-envié et rarement accordé : Cels n'avait que vingt-huit ans.

Pour les portraits, nous devons nous borner à dire que plusieurs souverains et quantité de personnages de distinction se firent peindre par lui. A partir de 1815, ce fut une suite non interrompue de travaux de ce genre, exécutés surtout pour la cour de Hollande qui le tenait en haute affection. Cels mourut à quatre-vingt-un ans, entouré de l'estime générale. Il était, comme on l'a vu, membre

de l'Académie de Saint-Luc ainsi que membre des académies d'Anvers, d'Amsterdam et correspondant de l'Institut Néerlandais. Peu avide d'honneurs et de distinctions, Cels mit sa gloire, comme artiste, à affermir et à développer dans sa patrie le sentiment de l'art, le goût du beau, l'amour du vrai; comme homme, il mit son ambition à faire le bien.

Ad. Siret.

Renseignements de famille.

CESAR (*François*), théologien, professeur, né à Dixmude. XIIIe siècle. Voir De Keysere (*Francois*).

CEULEN (*Pierre* **VAN**), théologien protestant du XVIe siècle, également connu sous les noms de *de Cologne* et de *Colonius*, était originaire de Gand. Son père y remplissait les fonctions de receveur des domaines de la couronne. Sa famille avait été, à plusieurs reprises, frappée dans ses membres. Un Josse van Ceulen fut décapité à Louvain en 1544, pour avoir conspiré en faveur du maréchal Van Rossum, et un Jean van Ceulen ou Van Colen banni de Gand sur la hart, comme hérétique, par sentence du 17 août 1568. A l'Université de Louvain notre personnage eut été suspecté et certainement surveillé de près; ce fut sans doute pourquoi, à l'exemple de tant d'autres jeunes gens de nos provinces, il alla poursuivre ses études à Paris. Là il se lia avec Robert Estienne, qui avait dû renoncer au protestantisme pour continuer à gérer l'établissement typographique fondé par son père. D'après MM. Haag, la conversion récente du jeune imprimeur ne l'aurait point empêché de conseiller à son ami de se rendre à Genève. Calvin trouva en Van Ceulen les sentiments, l'énergie, les connaissances nécessaires au service de son église, et le reçut au ministère de la Parole. Un seigneur du pays messin, Antoine de Vienne, baron de Clervant, se tenait dans ce temps-là à Genève. Quand il lui fut possible de retourner dans ses terres, il proposa à Van Ceulen l'emploi de chapelain. Celui-ci accepta. Voilà, dès 1559, notre personnage pasteur clandestin à Montoy, près de Metz. Au bout d'un an, la dénonciation d'un apothicaire ayant amené l'arrestation du seigneur du lieu, l'obligea à prendre la fuite. Il se rendit à Heidelberg, dans le Palatinat, où une colonie belge mi-partie wallonne et flamande s'était formée. Son absence ne fut point de longue durée. Les persécutions s'étant ralenties, le consistoire de Metz le rappela en qualité de pasteur. Le 25 mai 1561, il prêcha pour la première fois dans cette ville. Les trois quarts de la population se groupèrent autour de lui. Ne pouvant suffire à sa besogne, il demanda des collègues. Jean Taffin, de Tournai, fut le premier qui répondit à son appel. Cela est confirmé par l'approbation qu'il donna en 1561, en même temps que Van Ceulen, à la confession de foi des Pays-Bas rédigée par Guy de Brès. Peu après arrivèrent à Metz, ou dans ses environs immédiats, les pasteurs Jean Garnier et Louis des Mazures. L'évêque, Jean de Beaucaire, se sentit débordé. Il réclama, en avril 1564, l'assistance du bras séculier. Elle lui fut accordée par la cour de France et par les Guises dans une large mesure. Van Ceulen, accompagné cette fois de son collègue Taffin, s'en retourna à Heidelberg où ils ne tardèrent point à trouver de l'emploi. A en croire Schookius, notre personnage aurait prêché en langue allemande. Le fait est qu'il devait parfaitement posséder cet idiôme, puisqu'en 1571, au colloque de Frankenthal, il soutint à plusieurs reprises les assauts des docteurs anabaptistes de la contrée (du 28 mai au 19 juin.) C'est, à notre connaissance, le dernier fait qui le concerne. Nous n'avons rencontré nulle part la date de son décès. Moréri peut avoir raison quand il prétend qu'il mourut à la fleur de son âge. Ses ouvrages ne sont pas nombreux. Nous pouvons citer avec certitude :

1. Une traduction d'un livre de son savant ami, le docteur Thomas Eraste, publiée sous le titre de : *Vraye et droite intelligence de ces paroles de la sainte Cène de Jésus-Christ : Ceci est mon corps.* Lyon, 1564.

2. *Conformité et accord tant de l'Escriture que des anciens et purs docteurs de l'église et de la confession d'Ausbourg bien entendue, touchant la doctrine de la sainte*

Cène de Nostre-Seigneur. Genève, 1566.

3. Une réfutation d'un livre de François de Beaucaire, évêque de Metz, dans lequel celui-ci niait le dogme réformé de la sanctification des enfants morts dans le sein de leur mère. Le titre de cet ouvrage n'est pas autrement indiqué. MM. Haag disent qu'il a été imprimé à Genève en 1566. C. A. Rahlenbeck.

Haag frères. *La France protestante*. Paris, 1853, t. IV. — Willem Te Water, *Twecde eeuwgetyde van de Geloofsbelydenisse, enz.* Middelburg, 1762, p. 19-20. — M. Schookius, *De Canonicis ultrajectinis, etc.*, p. 515. — P. Bayle, *Dictionnaire historique*, édit. de 1740, t. II, p. 699. — Bibliothèque de Metz, man. n° 117. — Notes prises aux Archives générales de Belgique.

CEULEN (*Daniel* **VAN**), fils de Pierre qui précède, n'est pas né à Gand, comme on l'a prétendu, mais à Metz, le 27 septembre 1566. Il commença ses études théologiques à Heidelberg et les termina à l'académie de Genève en qualité de boursier du synode des églises wallonnes. A partir de 1591, il fut successivement pasteur en les églises françaises de Rotterdam et de Leide. Dans cette dernière ville il dirigea avec autant de bonheur que de talent les études du collége wallon. On a de lui plusieurs discours, quelques oraisons funèbres, un certain nombre de lettres et une analyse de l'institution de la religion chrétienne de Jean Calvin. Pierre Bayle, assez réservé d'habitude et très-sobre d'éloges, s'indigne qu'un homme de cette valeur ait été méconnu et persécuté. « Colonius, dit-il, « n'étant pas de ces esprits chauds qui « vouloient qu'on portât les choses aux « dernières extrémités, lorsque les dis- « putes arméniennes commencèrent à « s'elever, se fit soupçonner de pencher « de ce côté... Voilà des plus fâcheux « inconvénients qui accompagnent les « disputes de religion! Ceux qui, par tem- « pérament ou par une connaissance « exacte des véritables intérêts de l'é- « glise, cherchent à réunir les esprits et « ne parlent pas de couper les membres « malsains, deviennent suspects d'hétéro- « doxie. Les esprits chauds, les bilieux, « les emportés, les zélateurs qui ont tou- « jours à la bouche leur *principiis obstat* « et la maxime qu'il faut étouffer le mal « dans le berceau, décrient les gens mo- « dérés et les rendent odieux aux peu- « ples; et cela fait que plusieurs, ne « pouvant se mettre en colère, abandon- « nent néanmoins l'extérieur de la modé- « ration; ils aiment mieux faire un peu « violence à leur nature et à leur con- « science que de passer pour de lâches « prévaricateurs. » Ces paroles du célèbre critique disent assez que Daniel van Ceulen demeura, à contre cœur, dans le sein de l'orthodoxie protestante. Il mourut en 1635 ou 1636. C. A. Rahlenbeck.

A. J. van der Aa. *Biogr. Woordenb. der Nederlanden*, t. III, p. 627. Hardewyck, *Naemlyst en levensbezonderheyden der Predikanten te Rotterdam*, p. 16. — W. Te Water, *Historie der hervormde kerk te Gent*, p. 174-177. — P. Bayle, *Dictionn. hist.*, édit. de 1740, t. II, p. 699. — Chalmer, *Biogr. woordenboek*. — J. C. Kobus et W. de Rivecourt, *Beknopt biogr. handwoordenboek*.

CHALONS (*Hugues* **DE**), évêque de Liége. XIIIe siècle. Voir HUGUES DE CHALONS.

CHAMART (*Noël*), professeur, jurisconsulte, né à Gaurain (Hainaut), le 25 décembre 1621, mort le 10 septembre 1699, fit ses études préliminaires à Tournai et son cours de droit à l'Université de Louvain. Reçu licencié, il devint, en 1656, président du collége de Saint-Yves ou des Bacheliers en droit, mais renonça à cette prébende vers la fin de l'année 1669; il fit beaucoup de bien à ce collége qu'il trouva fort obéré en y entrant. Le 7 octobre 1659, il prit le bonnet de docteur, comme on disait à cette époque, et devint professeur extraordinaire de droit civil, fonctions auxquelles était attaché un canonicat de Saint-Pierre de la seconde fondation. Le 18 avril 1667, il fut nommé professeur du Digeste; enfin le 19 octobre 1669, il parvint à la première chaire de droit canon. Au mois d'octobre 1681, renonçant à la carrière professorale, il s'adonna à la piété et résolut de passer exclusivement le reste de ses jours dans l'Oratoire de Louvain, où il s'était déjà retiré dès le 7 juillet 1670. Il y resta plus de trente ans, avec un domestique pour le servir, et y mourut après de longues infirmités. Son corps fut enterré sans apparat, comme il l'avait ordonné, dans le cimetière de Sainte-Gertrude, sa paroisse. Il s'était

fait et il avait publié son épitaphe, qui est reproduite dans Paquot, t. X, p. 234. Il fit de grandes charités aux pauvres, fonda un catéchisme dans le village de Gaurain et légua sa bibliothèque, ainsi que le reste de ses biens, pour en former deux bourses qui subsistent au collége de Baius. On a de lui : *Institutiones Juris civilis scripti et non scripti collectæ partim ex textu Justiniani, partim ex usu Belgii*. Lovanii, 1684, in-16.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 234. — Piron, *Levensheschryvingen*.

CHAMBERLAIN (Georges), sixième évêque d'Ypres, né à Gand, en 1576 et décédé dans sa ville épiscopale en 1634, était fils d'un gentilhomme anglais de l'ancienne maison de Tancarville et de Philippine de Lespinoy, fille d'un conseiller au conseil de Flandre. Après avoir fait de brillantes études à l'Université de Douai, qui lui conféra le degré de docteur en droit, il s'appliqua encore avec plus de succès à l'éloquence et à la poésie, sans négliger toutefois l'étude des langues principales de l'Europe, qu'il parvint à parler avec facilité et sans aucun accent. S'étant rendu ensuite à Rome, il se voua au sacerdoce, s'attacha au prélat Octave Frangipani et le suivit, en qualité de secrétaire, à la nonciature de Bruxelles. Clément VIII lui donna d'abord une prébende libre de la cathédrale de Gand, et le nomma quelques années après chanoine gradué. Quoiqu'il fut bien éloigné d'ambitionner les dignités, il dut à ses talents et à ses vertus d'être élevé successivement à celles d'archiprêtre, d'archidiacre et de doyen du chapitre de Saint-Bavon. La mort d'Antoine de Haynin, cinquième évêque d'Ypres, arrivée le 1er décembre 1626, l'appela sur un plus grand théâtre. Connaissant le rare mérite de Chamberlain, l'infante Isabelle le nomma au siége vacant et il assista, comme évêque élu, à la congrégation des évêques qui se réunit à Gand en septembre 1627, et à celle qui eut lieu l'année suivante à Anvers au même mois. Ce ne fut que le 5 novembre suivant qu'il fut inauguré dans son église cathédrale, mais il avait su mettre à profit ce long intervalle pour préparer les mesures qu'il se proposait de prendre. Une semaine s'était à peine écoulée depuis son inauguration qu'il communiqua à l'archevêque Boonen des *Instructions pour les prédicateurs* et un formulaire pour les maisons de la Compagnie de Jésus. Bien qu'il tînt beaucoup à sa devise : *In solitudine solatium*, il s'empressa de faire la visite de son beau diocèse. Instruit alors par lui-même des besoins de son troupeau, il réunit son clergé en synode, et insista vivement sur les moyens à employer pour extirper les abus et faire refleurir la religion que l'hérésie et une longue guerre civile avaient beaucoup affaiblie. Il recommanda surtout de veiller à ce que l'enseignement des écoles primaires fût chrétien, indiqua les livres qu'on devait employer et ordonna de n'admettre aucun instituteur qui n'eût émis la profession de foi de Pie IV. Vrai modèle du troupeau, il évangélisait lui-même son peuple. Ses sermons étaient persuasifs autant que solides, mais ses exemples exerçaient encore un plus grand empire sur les cœurs. Ce bon pasteur fut enlevé, dans la vigueur de l'âge, par une attaque d'apoplexie, et généralement regretté. Son portrait se voit dans la salle du chapitre de Saint-Bavon et au séminaire de Bruges (1).

J. J. De Smet.

Hellin, *Hist. chron. de Saint-Bavon*, pp. 107, 150, 207 et 335. — *Naemlyst der Gentenaren*, à la fin de l'*Hist de Vaernewyck*, p. 25. — S. Hosschius, édit. d'Alost, pp. 122 et suiv., notes manusc. de M. le chan.-doyen Van de Putte, etc.

CHAMPAGNE (*Jean-Baptiste* **DE**), peintre, neveu du suivant, baptisé à Bruxelles le 10 septembre 1631, mort à Paris le 29 octobre 1681.

La biographie de cet artiste, jadis remplie d'inexactitudes, a été rectifiée dans ces derniers temps. La date de 1643, que l'on assignait pour sa naissance, doit faire place à celle qui est indiquée plus haut. Jean Baptiste de Champagne fut alors bap-

(1) Dans la crypte de Saint-Bavon et sous la chapelle de Saint-Quirin, on lit sur une pierre sépulcrale à demi brisée :

SEPULCHRUM
PHILIPPÆ DE LESPINOY
ET
CHAMBERLANORUM.

L'évêque cependant est inhumé dans la cathédrale d'Ypres.

tisé dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il était né d'Everard de Champagne et de Catherine Béméry (et non, le 29 mars 1644, de Claude Champaine et de Susanne Caylo, comme le dit M. De Stassart); il eut pour parrains Etienne Van der Schrieck et Barbe Thuys. Pendant que son frère Philippe illustrait sa lignée par ses travaux artistiques, Everard de Champagne devenait, à Bruxelles, l'une des notabilités de la bourgeoisie. Sorti du collége des Jésuites, où il fut, en 1622, l'un des conseillers de la sodalité des célibataires, il entra dans le métier des peintres, devint l'un des magistrats de sa ville natale, tantôt en qualité de conseiller (en 1655, 1656, 1659 et 1665), tantôt en qualité de bourgmestre des nations ou second bourgmestre (en 1657 et 1658), tantôt en qualité de receveur (en 1660, 1661 et 1662), et enfin comme receveur du Canal (d'avril 1666 à 1669). Il testa le 7 avril 1667. Outre sa maison à Bruxelles, Everard de Champagne possédait à Woluwe-Saint-Lambert une maison avec un étang, un terrain vague appelé *het Sas* (*l'Ecluse*) et d'autres dépendances, qu'il avait achetés les 30 mars 1648 et 22 septembre 1649.

Jean-Baptiste de Champagne semble avoir passé sa jeunesse dans l'inactivité. Il consacra, dit-on, quinze mois à faire le voyage d'Italie; il remplit en outre les faciles fonctions de tenancier juré de la Chambre des tonlieux de Bruxelles, fonctions auxquelles la possession par ses parents de biens payants un cens au domaine lui permettait d'aspirer. Longtemps il négligea de se faire recevoir membre du métier des peintres, des batteurs d'or et des vitriers; mais, pour qu'il put exercer paisiblement l'art dans lequel son oncle excellait, son père dût promettre aux doyens de la corporation qu'il s'y ferait inscrire (acte passé devant le notaire Vanden Kerckhoven, le 24 octobre 1669). Notre artiste venait de se marier; il avait épousé à Paris, le 2 mai, Geneviève Jehan, fille de Claude, vendeur et contrôleur de vin, et de Denise Du Chesne, sœur de la femme de Philippe de Champagne; à cette occasion, celui-ci le dota d'une rente au capital de 7,500 livres, constituée sur l'hôtel de ville de Paris, et d'une maison à Bruxelles. D'après un rapport adressé par le magistrat de Bruxelles au gouvernement autrichien, en 1671, Jean-Baptiste de Champagne aurait quitté Bruxelles parce que les commandes lui faisaient défaut; il est plus probable qu'il se rendit à Paris sur les sollicitations de son oncle et pour profiter de l'appui d'un parent aussi généreux qu'influent. Quoi qu'il soit, il ne renonça jamais à l'espoir de revenir dans sa patrie, car il y conserva jusqu'à sa mort une maison meublée. Il ne tarda pas à entrer dans l'Académie de Paris (14 septembre 1671), dont il devint l'un des professeurs. Vivant dans la plus intime union avec son oncle, il put l'aider dans un grand nombre d'ouvrages, sa manière de peindre étant rapprochée de la sienne, quoique empreinte de moins de force et de vérité. Lorsque Philippe mourut, ce fut également Jean-Baptiste qui fut chargé de terminer les œuvres que son oncle avait laissées imparfaites.

Le second Champagne ne survécut que de quelques années au premier. Il mourut, non en 1688 ou 1693, mais le 29 octobre 1681, et reçut la sépulture à Saint-Gervais, à Paris. Par son testament, qui fut passé dans cette ville devant le notaire Thibert Galloys, neuf jours avant sa mort, il laissa tout ce qu'il possédait en France à sa belle-mère, et légua ses biens des Pays-Bas à sa femme, qui, le 30 mars 1683, vendit son domaine de Woluwe, et se remaria à Pierre Hamelin, conseiller du roi de France au Châtelet de Paris. Les parents du défunt, se voyant frustrés d'une belle succession, intentèrent différents procès aux légataires, mais leurs démarches ne réussirent pas, les clauses du testament étant formelles.

L'œuvre de Jean-Baptiste de Champagne se réduit à peu de chose. Le musée de Bruxelles possède une *Assomption* (nº 153 du Catalogue) qu'il peignit pour la chapelle de la Vierge dans l'église des Saints Michel et Gudule, de la même ville, chapelle qui fut construite pendant les années 1649 à 1655. M. Edouard Fétis lui attribue aussi un *Saint-Pierre* (nº 154

de la même galerie), que l'on croyait être de Ribera et qui provient du premier envoi fait au Musée par le gouvernement français. L'artiste travailla pour plusieurs églises de la capitale de la France et notamment pour la cathédrale, où il peignit un *Saint Paul lapidé*. Peu de ses tableaux ont été gravés ; Nagler ne cite, comme ayant été reproduits de cette manière, qu'une *Sainte Famille* et un *Saint Sulpice*, gravés par Pitau, et un *Saint Ambroise*, gravé par F. de Pouilly. En réalité, il n'occupe dans l'histoire de l'art qu'une place insignifiante et, sans l'intervention de son oncle, il ne serait jamais sorti de l'obscurité. Alph. Wauters.

Nagler, *Kunstlerlexicon*. t. II, p. 489. — De Stassart, *Œuvres*, — Alphonse Wauters, *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 253. — Galesloot, *Note biographique concernant le peintre Jean-Baptiste de Champagne* (Bulletin de l'Académie de Belgique, 2e série, t. XXV.) — Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 354.

CHAMPAGNE (*Philippe* **DE**), peintre célèbre, baptisé à Bruxelles le 26 mai 1602, mort à Paris le 12 août 1674. Philippe de Champagne, qui passa la plus grande partie de sa vie à Paris, était issu d'une famille probablement originaire de la Champagne, mais fixée à Bruxelles depuis plusieurs générations. En 1536, un Jacques de Champagne y exerçait à la cour les fonctions de maître cuisinier de la reine Marie de Hongrie, et, en 1543, un boulanger, nommé Philippe de Champagne, y fut admis dans la bourgeoisie. Mais c'est à tort qu'on a voulu rattacher à la lignée de notre peintre son compatriote Pierre *Campana*, dont la véritable dénomination patronymique, De Kempeneer, était portée, au seizième siècle, par une foule de Bruxellois appartenant à la classe moyenne et à la classe pauvre.

Henri Champaigne, de Champagne ou de la Champaigne, car ce nom se trouve écrit de différentes manières, épousa à l'église des Saints Michel et Gudule, le 7 janvier 1597, Elisabeth Detroch, dont il eut trois enfants : Everard, qui reçut le baptême le 10 mai 1598 et fut le père de Jean-Baptiste de Champagne, dont nous venons de parler; Philippe, qui fut baptisé le 26 mai 1602, et Marie, qui entra au béguinage de Bruxelles. Les de Champagne, sans appartenir à la classe riche, vivaient dans l'aisance et purent donner à leurs enfants une bonne éducation.

Si l'on en croit Félibien, cette famille était alliée à celle des Van Orley et l'une des filles du plus illustre d'entre eux, Bernard dit *de Bruxelles*, voyait souvent le jeune Philippe et se plaisait à l'entretenir des œuvres de son père. Ses discours contribuèrent encore à augmenter l'inclination que le jeune Philippe avait pour la peinture, de sorte qu'à l'âge de huit à neuf ans, il ne faisait autre chose que copier les estampes ou tableaux qu'il avait l'occasion de voir. Son père le plaça d'abord dans l'atelier du peintre Jean Bouillon, où il travailla pendant quatre ans, puis chez Michel de Bourdeaux, qui avait la réputation de « bien travailler en petit. » Champagne s'y mit à peindre des figures d'après nature et des paysages. Un artiste que l'on regardait alors comme un maître en ce genre, Fouquières, augura bien de l'avenir du jeune homme, l'engagea à le venir voir, lui prêta quelques-uns de ses dessins et lui donna des leçons. Champagne fréquenta pendant plus d'un an l'atelier de Fouquières, dont il parvint à imiter si bien la manière que celui-ci vendit comme siennes maintes productions de son élève, qu'il avait seulement retouchées. Après avoir étudié à Mons sous un artiste médiocre, le jeune peintre devait entrer dans l'atelier de Rubens, mais il préféra employer son temps et son argent à visiter l'Italie.

Ces détails, que Félibien nous a transmis, renferment évidemment plus d'une inexactitude. L'auteur français est plus croyable lorsqu'il nous parle des actions et des travaux de Philippe pendant son séjour dans la capitale de la France. Parti de Bruxelles en 1621, pour se rendre dans le Midi, Champagne s'arrêta à Paris Il y prit des leçons d'un peintre de portraits dont on ne nous a pas transmis le nom, puis de Georges Lallemand, de Nancy, qui s'appliquait surtout à faire des modèles de tapisserie et qui ne cessait de quereller son élève, parce que, dit Félibien, il s'attachait trop à observer les

règles de la perspective et à reproduire la nature.

Bientôt Champagne se hasarda à travailler sans guide; il débuta par un portrait du célèbre Mansfeld, le général de la ligue protestante. Du même temps date sa liaison avec le Poussin, qui était logé comme lui au collége de Laon, liaison qui exerça sur son caractère la plus profonde influence.

Un peintre, nommé Du Chesne, travaillait alors par ordre de la reine-mère, Marie de Médicis, à la décoration du Luxembourg. Il se fit aider par le jeune Bruxellois, dont le travail attira l'attention de l'abbé Maugis, intendant des bâtiments de la reine. Ce personnage l'ayant complimenté en présence de Du Chesne, celui-ci en conçut de l'humeur. Champagne comprit qu'il aurait à soutenir une lutte inégale contre un peintre que ses relations à la cour rendaient puissant, et résolut, en 1627, de retourner dans sa ville natale, où son frère le pressait de revenir ; il comptait, après avoir fait à Bruxelles un court séjour, entreprendre le voyage d'Italie, qui était alors comme il l'est encore aujourd'hui, le rêve de tous les jeunes artistes. Mais ses projets furent encore une fois déjoués. A peine arrivé à Bruxelles, Champagne reçut une lettre de l'abbé Maugis qui lui annonçait la mort de Du Chesne et l'appelait à venir le remplacer. Il repartit pour Paris le 10 janvier 1628 et fut en effet chargé des travaux que Du Chesne avait jusque-là dirigés. Il eut, comme lui, une pension annuelle de 1,200 livres et son logement au Luxembourg; en outre, il épousa Charlotte, la fille aînée de son rival et prédécesseur, qui lui apporta en dot une assez belle fortune (30 novembre 1628).

Certain désormais de son avenir, Champagne entreprit coup sur coup de nombreux travaux et vit ses productions accueillies avec la plus grande faveur. La reine-mère lui demanda une série de tableaux pour l'église du couvent des Carmélites, où, paraît-il, qu'ils existent encore, mais où l'on ne peut les voir, l'église étant interdite au public. Ce fut pour la veuve de Henri IV qu'il orna d'une grande fresque la voûte du chœur de la même église.

Lorsque la reine-mère quitta la France, la pension dont elle avait gratifié notre peintre ne fut plus payée, et la fille des Médicis ne put continuer ses libéralités aux Carmélites. Celles-ci n'en persistèrent pas moins à décorer richement leur temple, où Champagne exécuta pour elles différents ouvrages de peinture et de dorure, moyennant le paiement d'une somme de 5,700 livres (contrat en date du 2 septembre 1631). C'est alors qu'il peignit ce « morceau de perspective » dont Desargues, habile mathématicien, avait fourni le trait à Champagne : un crucifix placé entre la Vierge et saint Jean, et qui paraît être sur un plan perpendiculaire, quoi qu'il soit sur un plan horizontal.

Ce fut encore Marie de Médicis qui lui fit peindre des tableaux pour le couvent des religieuses du Calvaire. Le roi Louis XIII mit également à contribution le talent de Champagne, qui, de 1631 à 1648, fut valet de chambre du roi, aux gages de 100 livres par an. En accomplissement d'un vœu que ce monarque avait fait à la Vierge lorsqu'il avait été atteint à Lyon d'une grave maladie, il se fit peindre, en 1634, élevant vers la mère du Sauveur sa couronne qu'il tient des deux mains. Marie elle-même est aux pieds de la croix sur laquelle est étendu son fils. Cette toile de Champagne fut placée jusqu'à la révolution dans la cathédrale de Paris, sur l'autel de la Vierge; elle orne actuellement le musée de la ville de Caen. La même année, notre artiste représenta Louis XIII conférant au comte de Longueville l'ordre du Saint-Esprit, dans l'assemblée des chevaliers de cet ordre qui s'était tenue en 1633. Toutes les figures de cette composition, qui fut placée dans l'église des Saints-Augustins, étaient des portraits; elle causa tant de plaisir que deux des personnes qui y figurent, MM. de Bullion et Boutillier, en réclamèrent une reproduction.

Le puissant ministre devant qui tout tremblait en France, le cardinal de Richelieu, réclama le concours du talent de

Champagne pour l'ornementation de son palais de Paris : le Palais-Cardinal, si connu aujourd'hui sous le nom de Palais-Royal. Notre compatriote y peignit le plafond d'une des galeries et choisit pour sujet Apollon planant au-dessus des personnifications allégoriques des Beaux-Arts. Richelieu lui demanda ensuite d'orner une autre galerie de portraits d'hommes illustres. Mais le peintre Vouet, qui ne laissait échapper aucune occasion de se produire, intrigua si bien qu'il parvint à se faire mettre de moitié dans ce travail. Champagne, qui était aussi modeste que son rival était ambitieux, ne se refusa pas à cet arrangement ; il se contenta d'un des côtés de la galerie et laissa l'autre à Vouet, dont les compositions furent jugées bien inférieures à celles de l'artiste flamand.

Richelieu fit plusieurs fois reproduire ses traits par Champagne, qui ne s'est jamais mieux acquitté de cette tâche que dans le magnifique portrait du musée du Louvre, où le ministre apparaît debout, en habit de cardinal (nº 87 du catalogue). Richelieu lui commanda encore les peintures du dôme de la Sorbonne, où il représenta les quatre pères de l'Église, et l'envoya plusieurs fois au château de Richelieu, où il aurait voulu que le peintre vint s'établir, afin d'en diriger la décoration; mais Champagne refusa de quitter Paris pour se fixer dans un séjour qui ne lui plaisait guère.

Malgré les faveurs dont il était comblé par le cardinal, notre peintre ne cachait pas l'attachement qu'il portait à la reine-mère et les regrets que lui inspiraient les malheurs de cette princesse. « Je vois « bien, lui dit un jour Richelieu, que « vous ne voulez pas faire ce que je vous « demande, parce que vous êtes tout à la « reine-mère. » Mais la résistance de l'artiste était à la fois si respectueuse et si ferme, que Richelieu ne put s'empêcher d'en estimer davantage l'homme qui donnait un si bel exemple d'attachement à son ancienne bienfaitrice. Il envoya dire à Champagne qu'il pouvait lui demander tout ce qu'il voulait, tant pour les siens que pour lui-même, et qu'il se ferait un plaisir d'accéder à ses désirs. Le peintre répondit que Son Eminence ne pouvant le rendre meilleur peintre qu'il n'était, il ne désirait d'elle que l'honneur de ses bonnes grâces.

L'austère piété de Champagne l'avait mis en relation avec la célèbre école des Jansénistes, qui jeta tant d'éclat pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV; une de ses premières œuvres avait été le portrait de l'évêque d'Ypres lui-même, de Jansénius. Peu de temps après la mort de Richelieu, il exécuta le magnifique portrait de l'abbé de Saint-Cyran, qui appartient aujourd'hui à M. Duvergier de Hauranne, descendant d'une famille alliée à celle du fougueux écrivain. Les autres chefs du jansénisme furent successivement reproduits par le mâle pinceau de Champagne, comme le furent aussi, en 1641, le roi Louis XIII, sa femme Anne d'Autriche, et le Dauphin qui devint Louis XIV. Ce fut pour Anne d'Autriche, devenue peu de temps après régente du royaume, que Champagne peignit plusieurs grands tableaux, au Val-de-Grâce ; une série d'épisodes tirés de la vie de saint Benoît (aujourd'hui au musée de Bruxelles nos 142 à 151), et les portraits des reines qui furent en réputation de sainteté. Comme peintures officielles dues à Champagne, citons encore les compositions consacrant, sous la forme allégorique, le souvenir de la paix des Pyrénées et qu'il termina au mois d'avril 1661. Elles ornaient les appartements de Louis XIV au château de Vincennes et furent payées 35,238 livres 10 sous.

Le grand et laborieux artiste ne fut pas heureux dans sa vie de famille. Sa femme mourut le 20 ou le 21 août 1638. Des trois enfants qu'elle lui avait donnés, un, leur fils, mourut des suites d'une chûte. D'après les conseils de l'abbé de Péréfixe, évêque de Rhodez, qui devint depuis évêque de Paris, Champagne avait placé ses deux filles dans la célèbre abbaye de Port-Royal : l'une d'elles, Françoise, née le 29 octobre 1637, mourut jeune; l'autre, qui s'appelait Catherine et qui avait été baptisée le 4 septembre 1636, y fit profession le 14 octobre 1657, sous le nom de sœur Sainte-Suzanne, laissant

son père dans l'isolement le plus complet.

Lors de la fondation de l'Académie de peinture, Champagne fut appelé à en faire partie : il y fut reçu dans la première réunion, le 1er février 1648. Son tableau de réception, daté de l'année suivante, conservé au Louvre, est une de ses œuvres les plus soignées. Nommé professeur et recteur, Champagne ne voulut pas recevoir les émoluments attachés à cette dernière charge, mais en disposa en faveur des artistes pauvres. Des conférences ayant été instituées au sein de la corporation, notre peintre fut l'un des membres qui y participèrent et brilla par la manière dont il exposa et soutint ses opinions.

Vers cette époque de sa vie, il vint passer quelque temps à Bruxelles. C'est alors qu'il peignit pour l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche *Adam et Ève pleurant la mort d'Abel*, tableau placé aujourd'hui au musée du Belvédère, à Vienne, et signé : *Philippus de Champagne faciebat A°* 1656.

Malgré son éloignement de sa ville natale, notre artiste ne l'oublia jamais. Il a laissé un témoignage délicat de ses sentiments dans la belle et noble toile où il s'est représenté, vu des trois quarts, la main placée sur la poitrine. Le paysage qui en occupe le fond se reconnaît aisément, à la silhouette de la flèche de l'hôtel de ville et aux tours massives de l'église Sainte-Gudule. Cette œuvre magistrale fut peinte en 1668.

Nous avons dit que Champagne avait une fille religieuse à Port-Royal. En 1661 elle fut atteinte d'une fièvre violente, qui la tint près de seize mois et que l'on croyait inguérissable, lorsque sœur Sainte-Suzanne en fut tout à coup délivrée, le 7 janvier 1662, à la suite d'une neuvaine faite à son intention par l'une de ses compagnes, Catherine-Agnès Arnauld. Pour conserver le souvenir de cet événement miraculeux, Champagne peignit le beau tableau du Louvre où l'on voit sa fille assise dans un fauteuil et sœur Arnauld agenouillée près d'elle, priant avec ferveur. Les critiques sont unanimes à louer cette belle peinture « où l'exécution sobre, calme, harmonieuse, est à la hauteur du sentiment. »

Notre peintre resta l'ami dévoué de l'abbaye de Port-Royal et se plut toujours à faire montre de cet attachement, au préjudice même de sa propre tranquillité. En 1664 il n'hésita pas à se charger d'un message que les religieuses voulaient faire parvenir à l'archevêque de Paris, et dans l'entrevue qu'il eut avec ce prélat, il prit chaudement leur défense. Dans cette circonstance comme dans toutes les occasions, il déploya ce courage tranquille qui, avec une modestie véritable, constituait la base de son caractère. Toujours entier dans ses convictions et fidèle à l'amitié, mais aussi toujours prêt à s'effacer, Philippe de Champagne inspirait le respect par ses grandes qualités et se conciliait toutes les sympathies par son activité et son désintéressement. On sait que lorsque Lebrun lui fut préféré, il fut le premier à proclamer l'excellence de ce choix : « Dans le compte de Lebrun, dit-il, on additionne l'avenir au présent et l'on n'a pas tort. Il sera quelque jour l'honneur de l'école française. » Un pareil langage honore autant celui que le tient que celui qui en est l'objet.

Champagne, on le voit, joua à Paris un rôle des plus importants. Son assiduité au travail, ses mœurs exemplaires contribuèrent à perpétuer dans l'école française ces grandes traditions qui retardent l'heure de la décadence du goût. Ses compositions sont très-nombreuses et la plupart d'entre elles présentent de grandes qualités, surtout ses portraits et ses paysages. L'ordonnance est sage, le dessin ferme et correct, le coloris d'un beau ton, d'une grande fraîcheur et surtout d'une vérité frappante. A force d'activité, Champagne avait acquis une prodigieuse facilité d'exécution. On cite à ce sujet une particularité caractéristique. Des marguilliers de Paris l'ayant prié de faire le dessin d'une composition représentant saint Nicolas, il leur apporta le tableau même au bout de quelques jours. On le plaisanta beaucoup sur une pareille prestesse, en lui demandant combien il vendait un cent de saints Nicolas.

Champagne avait longtemps occupé un appartement au Luxembourg, mais lorsque Madame (la duchesse d'Orléans) vint rejoindre son mari, il dut quitter ce séjour. Il s'établit dans l'île Notre-Dame, où il avait une maison. En 1647, afin de jouir de plus de tranquillité, il alla se fixer au faubourg Saint-Marceau, mais les troubles de la Fronde l'en chassèrent, et depuis il se logea derrière le Petit-Saint-Antoine ; c'est là qu'il mourut à l'âge de 72 ans, rue des Escouffes, dans la maison où son beau-père avait rendu le dernier soupir.

« Le douzième jour d'août 1674, dit « le *Nécrologe du Port-Royal*, mourut « à Paris Philippe Champagne, natif « de Bruxelles, qui s'étoit acquis une « grande réputation par son habileté « dans l'art de la peinture, mais qui s'est « encore rendu plus recommandable par « sa piété. Il a toujours été fort attaché « à ce monastère, où il avoit une fille re- « ligieuse, et dont il avoit épousé les in- « térêts, qu'il a soutenus en toute occa- « sion, souvent même au préjudice des « siens et de sa propre tranquillité. « Comme il avoit beaucoup d'amour pour « la justice et pour la vérité, pourvu qu'il « satisfit à ce que l'un et l'autre deman- « doient de lui, il passoit aisément sur « tout le reste. Il a donné à notre maison « plusieurs autres marques encore plus « effectives de l'affection qu'il lui portoit, « en lui faisant présent de plusieurs ta- « bleaux de piété et lui léguant 6,000 « livres d'aumône. Il est enterré à Saint- « Gervais, sa paroisse. »

Le collectionneur Mariette fait aussi un bel éloge de notre compatriote : « Soit « qu'il connût mieux que personne la « nature de ses forces, soit par un zèle « de piété, car il menoit une vie très- « religieuse, on ne lui a guère vu repré- « senter que des sujets de dévotion qui « ne sont point si susceptibles de passions « que les autres sujets tirés de l'histoire « ou de la fable. Ce genre d'ouvrage et « les portraits auxquels il s'étoit consa- « cré, sa modestie, la droiture de ses « mœurs, son désintéressement presque « sans exemple, luy avoient fait de toutes « les personnes vertueuses de son siècle « autant d'amys, et il s'étoit toujours « vu extrêmement occupé. Son école, « devenue fort nombreuse, étoit compo- « sée d'élèves qui avoient un respect « aveugle pour leur maître et qui, en « cherchant à imiter sa manière de pein- « dre, ne prenoient pas moins de soin à se « rendre vertueux comme luy ; son ate- « lier étoit tout à la fois une école de « peinture et une école de sagesse. »

Champagne ne laissa après lui qu'un enfant : la sœur Sainte-Susanne, qui mourut à Port-Royal le 16 mars 1686, âgée de 49 ans et demi. Son fils Claude, qui fut baptisé à l'église Saint-Sulpice le 5 février 1634, avait embrassé la carrière des arts et put bientôt aider son père dans ses travaux. En 1650, il était déjà porté sur l'état de la « maison du roi » Louis XIV, pour une somme de 100 livres par an, alors que son père recevait 400 livres. Dans les dernières années de sa vie, celui-ci eut auprès de lui son neveu Jean-Baptiste, qu'il avait fait venir de Bruxelles.

L'œuvre de Philippe de Champagne est considérable et on la retrouve aujourd'hui un peu partout, mais surtout en France. En Belgique il n'existe guère de tableaux de ce peintre qu'au musée de Bruxelles, où l'on voit des *Épisodes de la vie de saint Benoit*, un portrait de l'artiste, reproduction de celui qui est au Louvre ; la *Présentation au Temple*, provenant du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques ; une *Sainte Geneviève*, et un *Saint Joseph*, qui ornaient jadis l'église Saint-Sévérin, de Paris ; un *Saint Ambroise* et un *Saint Étienne* (Catalogue, nº 137 et suivants).

Le musée du Louvre, beaucoup plus favorisé sous ce rapport, nous montre : le *Repas chez Simon le Pharisien*, *Jésus-Christ célébrant la Pâques avec ses disciples*, tableau exécuté pour l'abbaye de Port-Royal, en 1648, et dont il y a une reproduction dans la chapelle du sénat, au Luxembourg, et une autre au musée de Lyon ; le *Christ mort*, reproduction du tableau peint, en 1674, pour la Chartreuse de Paris et qui orne actuellement le palais du Luxembourg ; le *Christ couché dans son linceuil*, *l'Apparition des*

saints Gervais et Protais à saint Ambroise et la *Translation de leurs reliques*, toiles peintes pour l'église Saint-Gervais, de Paris; le *Saint Philippe* donné à l'Académie de peinture, la *Guérison miraculeuse de la sœur Champagne*, deux paysages représentant des *épisodes de la légende de sainte Marie ermite*, provenant, comme le précédent, de Port-Royal; *Louis XIII couronné par la victoire* et le *portrait du cardinal de Richelieu*, qui étaient jadis à l'hôtel de Toulouse; le *portrait d'Arnaud d'Andilly*, daté de 1650; le portrait de Champagne lui-même, qui fut donné à l'Académie de peinture par le graveur Rousselet, le 27 juin 1682; le *Tir à l'arc* et la *Course des chars*, fragments de l'*Éducation d'Achille*, que le peintre, aidé par son neveu Jean-Baptiste, commença en 1666 pour l'appartement du grand dauphin, aux Tuileries; le portrait des architectes *Mansard et Perrault*, avec le millésime 1656, et quatre autres portraits.

Au musée de Lille et dans d'autres musées de France, les tableaux dont M. Éd. Fétis (*ubi infra*) a donné l'*énumération;* à Mayence, le *Couronnement de la Vierge;* à Munich, *Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne;* à Vienne, outre *Adam et Ève*, un *Épisode du sac d'une ville;* au palais d'Été, de Florence, un portrait de guerrier; à Madrid, *Sainte Anne instruisant la Vierge* et un *portrait de Louis XIII;* dans la collection du duc d'Aumale, le *portrait de Mazarin*, la *mère Catherine-Agnès Arnauld*, etc.

On a considérablement gravé d'après Champagne; ses compositions ont été, pour la plupart, reproduites par le burin.

Alph. Wauters.

Félibien. — Baron de Stassart, *Œuvres*, p. 403. — Édouard Fétis, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XV. pp. 489 à 515. — *Magasin pittoresque*, t. XVI, pp. 353-356 et t. XVIII, p. 217. — Jal, *loc. cit.*, p. 353. — Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles. École française.*

CHAMPAGNEY (*Frédéric*, seigneur **DE**), homme politique. Voir PERRENOT (*Frédéric*).

CHAMPION (**DE**), magistrat, chroniqueur, né à Liége. XVIe siècle. Voir **MREFF** (*Guill.* **DE**).

CHANCLOS DE RETS BRISUILA (*Charles-Urbain*, comte **DE**), seigneur de Leves, homme de guerre, né à Namur en octobre 1686, mort à Bruxelles le 19 février 1761. Il appartenait à une ancienne famille du Languedoc dont une branche vint, au XVIIe siècle, s'établir dans les Pays-Bas où plusieurs de ses membres occupèrent des positions élevées. Le père de Charles-Urbain, Denis-François-Urbain de Retz de Brisuila (1) de Chanclos, seigneur de Leves, était général au service des états généraux, haut bailli et châtelain des ville et château d'Audenarde.

Le jeune Charles-Urbain de Chanclos servit en qualité de capitaine dans le régiment d'Arenberg; en 1726, il fut nommé colonel du régiment wallon Claude de Ligne; en 1734, il obtint le brevet de général. Quatre années après cette promotion, une patente, datée du 12 juillet 1738, l'investit du gouvernement de la place d'Ostende. Cet emploi ne l'empêcha pas de faire la campagne de Hongrie avec le prince Charles auquel il donna, pendant cette guerre, des marques de dévouement qui lui méritèrent pour toujours la reconnaissance de la maison de Lorraine; aussi obtint-il, par lettre patente du 18 juin 1740, le titre de comte en échange de celui de baron qu'il portait précédemment sans y avoir, paraît-il, beaucoup de droit. Le général de Chanclos avait servi avec distinction sur le Rhin. En récompense de sa conduite François III, duc de Lorraine et grand-duc de Toscane, l'avait nommé son chambellan, par lettre du 1er mars 1738.

L'impératrice Marie-Thérèse ajouta à son emploi de gouverneur d'Ostende celui de commandant de la forteresse de Luxembourg (7 novembre 1740).

Lorsqu'après la première année de la guerre de Sept ans, le gouvernement autrichien décida la formation dans les Pays-Bas de deux nouveaux régiments d'infanterie nationale (les régiments d'Arenberg et d'Arberg), le comte de Chanclos, se basant sur ses anciens services, sollicita

(1) Brisuila est une corruption de *Bressoles*, nom que portait un des ancêtres du comte de Chanclos.

avec instance la propriété d'un de ces deux corps; mais il ne l'obtint pas, parce qu'on y mit la condition qu'il renoncerait à son gouvernement d'Ostende et qu'il ne voulut pas y consentir. Peu de temps après, il fut promu successivement aux grades de général d'infanterie et de général d'artillerie avec le titre d'excellence.

En 1745, les Pays-Bas se trouvèrent menacés par une armée française de cent vingt mille hommes, sous le commandement du maréchal de Saxe. Le comte de Chanclos fit à cette occasion les plus grands efforts pour mettre Ostende en bon état de défense; mais tout manquait dans cette forteresse pour procéder à son armement et sa garnison, composée en grande partie de troupes étrangères, était de beaucoup insuffisante pour défendre efficacement les ouvrages de la place, qui étaient en grand nombre et dont quelques-uns, comme Plasschendaele, se trouvaient éloignés de plus d'une lieue.

On s'est souvent étonné de la facilité avec laquelle les Français s'étaient emparés, à cette époque, des forteresses de la Belgique dont pas une seule n'arrêta sérieusement l'ennemi. Le comte de Chanclos a laissé un long mémoire relatif au siége d'Ostende qu'il soutint en 1745; on y trouve l'explication du peu de résistance que les garnisons opposèrent aux armées assiégeantes. Le gouvernement autrichien avait laissé nos forteresses dans un tel état de délabrement et d'abandon que s'en emparer n'était réellement qu'un jeu. La place d'Ostende était cependant une forteresse d'une très-grande importance, car c'était la clef des communications avec l'Angleterre. Le gouvernement anglais, qui s'était allié à la maison d'Autriche pour résister aux aggressions de la France, n'avait cessé de faire les plus pressantes recommandations pour que l'on se mît en mesure d'empêcher qu'Ostende ne tombât au pouvoir des envahisseurs; or, l'armée française se trouvait déjà en vue des remparts d'Ostende que la place ne possédait encore que *trois* canonniers et pas un seul canon! Les parapets étaient de sable et tellement minces que l'on craignait, également, les premiers feux de l'ennemi, qui devaient les raser, ou une inondation qui les eut fait disparaître complétement. En revanche, on avait été assez mal avisé pour mettre dans la place un corps nombreux de cavalerie qu'on dut faire partir dès les premiers jours du siége, parce que les chevaux avaient épuisé l'eau potable!

Le comte de Chanclos, en présence d'une situation d'autant plus grave que les Français étaient déjà en possession de Bruges et de Gand, voulut au moins protéger la ville au moyen d'une inondation; mais sur la représentation que s'empressèrent de faire les états de Flandre, on le lui interdit et quand il ordonna une sortie, pour retarder les travaux d'approche de l'ennemi, tous les chefs de corps de la garnison, anglais pour la plupart, s'y opposèrent absolument et motivèrent leur refus par écrit, disant qu'ils ne se feraient certainement pas tuer pour défendre une place aussi mal pourvue. A force d'instances le gouverneur obtint de la flotte anglaise, qui croisait devant la ville, dix canons de fer, montés sur des affûts de marine; ce fût là tout le matériel qui devait arrêter une armée parfaitement pourvue. Le comte de Chanclos, on doit le reconnaître, fit tous les efforts possibles pour retarder la chute de la place; mais les vivres manquèrent bientôt; les canons donnés par la flotte anglaise avaient crevé; les affûts s'étaient brisés tellement ils étaient vieux; enfin les troupes ne possédaient pas un seul abri; il fallut capituler. Toutefois la garnison put se retirer avec armes et bagages et emmener quatre canons... Malheureusement il n'y en avait plus que deux sur leurs affûts!

Voilà comme on défendait les forteresses des Pays-Bas à cette époque. Voici maintenant comment les historiens français enregistraient les faciles conquêtes de leurs compatriotes : « Ostende, disent-ils, « était une des places les plus redoutables « des Pays-Bas. Elle était bien mieux « fortifiée que du temps de Spinola lorsque, en 1745, le comte Lowendhal en « forma le siége. Cette entreprise paraissait téméraire. M. de Chanclos, lieutenant général des armées d'Autriche, « défendait la ville avec une garnison

« de 4,000 hommes choisis, dont la « moitié était anglais. Mais la terreur « et le découragement étaient au point « que le gouverneur capitula dès que le « marquis d'Hérouville eut pris le che- « min couvert. Une flotte anglaise, qui « avait apporté des secours à la ville et « canonnait les assiégeants, sembla n'ê- « tre venue là que pour être spectatrice « de la conquête d'une place qu'elle de vait défendre... » Et voilà précisément comme on écrit l'histoire!

La chûte d'Ostende ne diminua pas la faveur dont le comte de Chanclos jouissait à la cour d'Autriche et en réalité il n'y avait aucun reproche à lui faire, car la garnison d'Ostende, grâce à l'énergie de son commandant, était la seule de toutes celles qui venaient de capituler dans les Pays-Bas, qui eut soutenu un assaut au chemin couvert. Aussi quelques mois après fut-il appelé à prendre le commandement général des troupes, en remplacement du maréchal comte de Königsegg (31 octobre 1745). En 1754, il fut même élevé à la dignité de feld-maréchal et investi du poste éminent de commandant des armes aux Pays-Bas et de la présidence de la junte de guerre, position qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Le comte de Chanclos n'avait eu qu'un fils de sa femme Marie-Ludvine-Thérèse de Bost d'Esch, grande maîtresse de la cour de Vienne. Ce fils, nommé Lamoral, fut tué en 1777 dans la guerre de Bohême, étant lieutenant-colonel du régiment Charles de Lorraine. Avec lui s'éteignit en Belgique la famille des comtes de Chanclos.

Général Guillaume.

Bulletin de la commission royale d'histoire, t. XIII. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant la guerre de Sept ans.* — *Dictionnaire historique des sièges et batailles mémorables.* — *Nobiliaire des Pays-Bas.* — De Stein d'Altenstein, *Annuaire de la Noblesse*, t. XVII.

CHANEAU (*G.*), écrivain dramatique, prêtre de la congrégation flamande de l'Oratoire, régentait les humanités à Malines en 1636. On a de lui : 1° *Pseudo-Balduinus, vulgo Peregrinus Lombardus, Tragœdia.* 1616. C'est l'épisode de Bertrand de Rais, le faux Baudouin, mis en tragédie, et représenté par les élèves de poésie du collége des P.P. de l'Oratoire à Malines. — 2° *De festo Solemnitatis Domini Jesu, in congregatione Oratorii primario, 28 januarii addicto, oratio.*

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 89.

CHANTONAY (Seigneur **DE**). Voir Perrenot (*Thomas*), Seigneur de Chantonay.

CHAPEAUVILLE (*Jean*) ou **DE CHAPEAUVILLE**, théologien et historien, fils de Guillaume et de Marguerite de Meers, de bonne famille l'un et l'autre, naquit à Liége le 5 janvier 1551. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, il se rendit à l'Université de Cologne, où il étudia la philosophie. Son père le destinait à la carrière du droit, mais le jeune Chapeauville, qui avait la vocation de l'état ecclésiastique, obtint la permission d'aller étudier la théologie à l'Université de Louvain, d'où il revint à Liége après sept ans, avec le grade de licencié. Le cardinal Gérard de Groesbeck, prince-évêque de Liége, le nomma examinateur synodal en 1578. L'année suivante, Chapeauville obtint la cure de Saint-Michel et un canonicat de l'église Saint-Pierre. Pendant les dix ans environ qu'il fut curé, il montra un grand zèle à instruire ses paroissiens et se distingua par ses prédications. Lors de la peste qui sévit à Liége en 1581, il se dévoua noblement au service des malades et ensevelit lui-même, la nuit, les gens pauvres et abandonnés qui mouraient de l'épidémie. Les devoirs pastoraux, qu'il remplissait si bien, ne suffisaient pas encore à son activité; il enseignait la théologie dans plusieurs des principaux monastères de la ville, avec tant de distinction, qu'il attirait un grand concours d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait beaucoup de laïques.

A peine Ernest de Bavière avait-il succédé à Gérard de Groesbeck que, voulant s'opposer à l'hérésie qui menaçait d'envahir sa principauté, il donna en 1582, à Chapeauville, les fonctions *d'inquisiteur de la foi*. Celui-ci s'acquitta avec tant de zèle de ces redoutables fonctions, qu'en 1587, le pape Sixte Quint, pour le récompenser de ses services, le pourvut d'un canonicat de la

cathédrale de Liége, avec les attributions de grand pénitencier. Chapeauville contribua beaucoup par ses soins à l'érection du séminaire épiscopal qui eut lieu à Liége, en 1592. Il portait à cet établissement tant d'intérêt que, malgré ses nombreuses occupations, il y venait fréquemment prêcher et instruire les élèves.

En 1598, Ernest de Bavière le choisit pour son vicaire général et le nomma ensuite archidiacre de Famène. L'année suivante, les chanoines de Saint-Pierre, ses anciens confrères, l'élurent prévôt de leur chapitre, à la place de Gilles Oranus qui venait de mourir. Lorsqu'en 1612, Ferdinand de Bavière succéda à son oncle dans l'évêché de Liége, Chapeauville voulut se démettre de sa dignité de grand-vicaire; mais il céda aux sollicitations du prince, qui lui assura que ni lui ni l'église de Liége ne pouvaient se passer de ses services.

Chapeauville succomba le 5 mai 1617, des suites d'un ulcère à l'estomac, qui lui fit endurer les plus cruelles souffrances pendant les derniers mois de son existence. Il les supporta avec une grande douceur et toute la résignation du véritable chrétien. Il fut inhumé dans la chapelle dédiée à la Vierge que lui-même avait fondée dans l'église de Sainte-Gertrude.

Chapeauville joignait à un grand savoir, une grande modestie et une charité inépuisable. Homme grave et très laborieux, s'il se montrait parfois sévère envers les autres, il l'était toujours envers lui-même. Il passait pour l'un des meilleurs théologiens de son siècle et, en effet, ses ouvrages de théologie, aujourd'hui oubliés pour la plupart, jouirent d'une grande faveur et furent appréciés au loin, comme on le voit par les nombreuses éditions qui en furent faites en Allemagne, en Belgique et en Italie. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur et qui est encore sans cesse consulté de nos jours, c'est celui qu'il publia sur les annales de sa patrie. Il conçut l'idée heureuse de réunir les principaux matériaux de l'histoire de Liége qui étaient à sa connaissance et de les publier avec une continuation jusqu'à son époque. Par cette continuation, qui s'étend du règne d'Érard de la Marck à l'année 1613, l'œuvre de Chapeauville devient une source historique précieuse, et les critiques plus ou moins fondées que l'on en a faites n'ont rien ôté au mérite de ce grand travail. Malgré ses nombreuses et importantes fonctions et ses occupations multipliées, Chapeauville a beaucoup écrit. Voici la nomenclature sommaire de ses publications :

1° *Tractatus de necessitate et modo administrandi sacramenta tempore pestis.* Leodii, 1586, in-8°. Ce traité a été réimprimé à Mayence en 1612, in-8°. A Cologne, 1625, in-8°., à Louvain, 1637, in-12, et à Salzbourg en 1681, in-12. — 2° *Petit traité des vices et des vertus, desquels est faicte mention ès évangiles.* Liége, Chr. Ouwerx, 1594, in-4°, réimprimé l'année suivante avec l'ouvrage suivant. — 3° *Abrégé de la somme des péchez M. J. Benedicti, enrichi d'un petit traité des vices et vertus.* Liége, Chr. Ouwerx, 1595, in-4° de 22 ff. prélim. 442 pp. et 8 ff. de table. L'ouvrage de Benedicti a reçu différentes modifications de Chapeauville, l'éditeur, suivant l'avis au lecteur. — 4° *De casibus reservatis, in duas partes distributus.* Leodii, apud Jacob Gregorii (Chr. Ouwerx) sans date, in-8° de 116 ff., 419 pp. et 6 ff. La préface est datée du 22 mai 1596. Cet ouvrage a été souvent réimprimé à Liége; il l'a été aussi à Milan en 1600. in-12, — 5° *Catechismi Romani elucidatio scholastica.* Leodii, H. Hovius, 1600, in-8° de 758 pp. sans les liminaires et l'index. — Ouvrage réimprimé plusieurs fois, entre autres à Bresse en 1601, in-8°, et à Liége, Arn. de Corswarem, 1603, in-8°. — 6° *Historia admirandarum Curationum, ope deprecationeque Divi Perpetui Leodiensis episcopi et confessoris, ad ejus sacras reliquias Dionanti, anno* 1599 *et aliquot superioribus contingerunt. Adjecta est vita D. Perpetui, cum descriptione urbis Dionantensis.* Leodii, H. Hovius, 1601, in-4°, en deux parties. — Ce livre parut en français la même année, chez le même imprimeur, in-4°. Il fut composé à la demande du prince-évêque Ernest de Bavière. — 7° *Summa Catechismi Romani, in gratia ordinandorum catechistarum et parochium dioecesis Leodiensis edita.* Leodii,

A. de Corswarem, 1605, in-12, divisé en quatre parties, plus une *Epistola ad catechistas*. Ce livre a été très-souvent réimprimé, même après la mort de l'auteur Il en existe une traduction flamande par Henri Duyfkens, prêtre de Hasselt, à Liége, Corswarem, 1609. — 8° *Epistola ad catechistas, de taedio quod catechistis obreperesolet, ejusdemque remediis*. Leodii, Chr. Ouwerx, 1605, in-12 de 28 ff. Réimprimé plusieurs fois, entre autres Liége, 1613, in-12, de 68 pp. et 2 ff. — 9° *Catechista, sive brevis tractatus de necessitate et modo administrandi doctrinam Christianam*. Leodii, A. de Corswarem, 1608, in-8° de 3 ff., 407 pp., 46 ff. — 10° *Tractatus historicus primæ originis festivitatis sacratissimi corporis et sanguinis Christi, ex vera, testataque revelatione divinitus factæ S. V. Julianæ*. Ce traité a été inséré à la fin du tome II du recueil historique de Chapeauville; mais il est probable qu'il en avait déjà paru une édition séparément. Abry assure qu'il fut écrit et publié d'abord en français. Il en existe encore une édition in-8°, sans lieu d'impression ni date, mais avec des approbations de 1662. — 11° *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui, ad seriem rerum et temporum collocati ac in tomos distincti, nunc primum, studio et industria R. D. Joannis Chapeavilli canonici et vicarii Leodiensis, typis excusi et annotationibus illustrati*. Leodii, Chr. Ouwerx junior, 1612, 1613 et 1616, 3 vol. in-4°. Le premier volume de 1612 a 28 ff. lim. 434 et 52 pp., plus 36 ff. Le tome II, de 1613, a 34 ff. lim., 658 pp. et 25 ff. Le tome III, de 1616, 16 ff. lim., 680 pp. et 31 ff. Cet ouvrage, fruit d'immenses recherches, est dédié à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége. C'est le travail le plus considérable que les presses liégeoises aient fourni jusqu'alors. Un an après la mort de l'auteur, l'imprimeur ajouta aux exemplaires qui lui restaient, de nouveaux titres, avec la date de 1618, le beau portrait de Chapeauville, par Jean Valdor qui nous a conservé ses traits énergiques, et sa vie, par un anonyme. F. Helbig.

Anonymi periocha vitæ Chapeavilli, fideliter post ipsius obitum contracta. Cette vie se trouve en tête de quelques exemplaires du t. I. des *Scriptores leodiens*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, pp. 608-610. — Louis Abry, *les Hommes illustres de la nation liégeoise*. pp, 73-74. — X de Theux, *Biographie liégeoise, passim*.

CHAPUIS (*Grégoire-Joseph*), chirurgien, magistrat municipal, né à Verviers le 12 avril 1761, y fut décapité le 2 janvier 1794. Issu d'une famille originaire de Gap, en Dauphiné, dans laquelle le goût de la médecine est héréditaire, Grégoire-Joseph, après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, reçut de son père, Jacques-Joseph Chapuis, chirurgien, les premières notions de l'art de guérir; puis il fut envoyé à Bréda, où il entra comme aide-chirurgien au régiment des dragons wallons de De Hylandt. Après un séjour de trois ans et demi à l'armée, il revint à Verviers, y débuta sous la surveillance de son père, puis se rendit à Paris, en 1784, pour achever ses études. Il en revint l'année suivante, porteur de certificats très-honorables, et remplaça bientôt son père, qui mourut le 20 mars 1786. Ce malheur l'obligea de subir son examen devant le collége des médecins de Liége, où il fut reçu maître-chirurgien pour le plat pays. Il se fit rechercher non moins par son habileté que par son dévouement à ses malades; il pratiqua avec succès l'opération césarienne, considérée alors comme presque toujours mortelle pour la mère, et il ne tarda pas à se faire une belle clientèle, dans laquelle les pauvres n'étaient pas négligés. Mais la chirurgie ne suffisait point à son ardeur : le mal moral, l'ignorance et la misère étaient d'autres plaies qu'il voulut s'appliquer à guérir. L'instruction était alors fort négligée, et la classe ouvrière, à Verviers, était complétement illettrée. Chapuis s'adressa d'abord aux magistrats; rebuté de ce côté, il se tourna vers ses amis et fonda, avec onze d'entre eux, une société d'instruction et de bienfaisance qui prit le nom de *Chambre des zélés*. Ayant loué un local et fourni de leur mobilier des chaises et des tables, les fondateurs s'adressèrent à leurs concitoyens : à l'appel de Chapuis, toutes les personnes charitables voulurent concourir à cette bonne œuvre. La Chambre

des zélés put ainsi, dès le début, secourir quantité de familles pauvres, compléter son mobilier et ouvrir une école du soir, où l'enseignement se donnait tous les jours, de huit heures à neuf heures et demie, moyennant une rétribution d'un liard par semaine et par famille. Pendant la journée, l'école était transformée en bibliothèque et salle de lecture. Le zèle de ces douze philanthropes était infatigable. Chapuis, que sa profession mettait en rapport continuel avec les pauvres, jugeait qu'ils avaient plutôt besoin de conseils que d'aumônes, et n'épargnait rien pour gagner la confiance des malheureux, afin d'asseoir son influence. La Société s'occupait aussi des pauvres honteux; et nul n'était comme lui en position de les découvrir et de les assister en ménageant leur fierté. Aussi modeste que bienfaisant, Chapuis menait une vie paisible et retirée, se bornant à la société de quelques amis. La révolution liégeoise de 1789 vint troubler cette existence sereine. Le prince-évêque Hoensbroeck s'étant retiré à Trèves, Verviers répondit à l'appel de Liége, et se donna une administration nouvelle. Chapuis resta d'abord étranger au mouvement. Quelques mois après la révolution, un arrêté de la municipalité, en vue d'organiser la bienfaisance officielle, enjoignit à la Chambre des zélés de verser ses recettes à la caisse communale, avec défense de continuer à en faire la distribution. Devant un pareil ordre, cette association, qui comptait alors plus de sept cents membres, préféra se dissoudre. Chapuis trouva bientôt à utiliser son dévouement. La révolution avait surexcité les esprits et remplacé le calme de la vie de famille par les orages des réunions politiques : il fallait éclairer le peuple et le préserver des excès où quelques turbulents allaient l'entraîner. Chapuis convoqua ses concitoyens à une réunion en plein air, afin de leur expliquer *les droits de l'homme et les devoirs du citoyen*. Cette démarche lui attira l'inimitié des démocrates ambitieux aussi bien que celle des aristocrates. Il réussit pourtant à attirer la foule à ces réunions, qui eurent lieu trois fois par semaine, durant la belle saison de 1790. Il commença par expliquer les droits de l'homme et à faire comprendre que la liberté n'est pas la licence; puis il aborda le chapitre des devoirs, qu'il résumait dans cette maxime chrétienne : aimez-vous les uns les autres; faites à autrui ce que vous voudriez que l'on vous fît. Simple et clair, souvent ému et animé, jamais exalté, il acquit un immense ascendant et contribua beaucoup au maintien de l'ordre, qui régna jusqu'au retour du prince, en janvier 1791.

Chapuis avait épousé, en 1789, Anne-Marie Lejeune, qui lui donna une fille, le 20 novembre 1790. Le bonheur domestique l'aidait à supporter la réaction lorsque l'arrestation, puis le bannissement de son frère, Jacques-Hubert, vint accroître ses chagrins et il dut desservir la clientèle de ce frère au profit de sa belle-sœur (1), qui restait avec quatre jeunes enfants. A l'arrivée des troupes françaises, vers la fin de 1792, Verviers se donna une nouvelle administration et Chapuis fut appelé, malgré lui, à en faire partie. Les persécutions subies par les patriotes avaient allumé la haine et le désir de la vengeance : Chapuis se multiplia pour apaiser les passions et conserver l'ordre et la paix. Le conseil municipal nomma un comité de surveillance, de cinq membres, pris dans son sein Chapuis y fut appelé. Cette mesure, qui satisfit les patriotes, tranquillisa bientôt les partisans du gouvernement déchu. Mais la retraite de Dumouriez (mars 1793) força bientôt Chapuis à fuir. Rappelé, au bout de deux mois, par un ami imprudent, il revint sans prendre le temps de consulter personne; le lendemain, il fut arrêté, jeté en prison à Liége et

(1) Élu conseiller communal lors de la révolution de 1789, Jacques-Hubert Chapuis entra bientôt comme chirurgien-major dans la division franchimontoise, commandée par son compatriote Fyon. A la Restauration, il crut pouvoir rester dans le pays; mais, bientôt arrêté, il fut exilé à perpétuité, le 20 février 1792, après une année de dure captivité. Il se réfugia en France et entra, avec ses deux fils aînés, dans un régiment organisé par le Comité des Belges et Liégeois unis. Rentré dans sa patrie vers la fin de l'année, il reprit sa place dans la municipalité, puis fut député à l'Assemblée provinciale. A la retraite des Français, il dut émigrer de nouveau.

soumis aux plus durs traitements, sans que l'infortune ôtat rien à son courage et à sa sérénité. Le 17 septembre, il comparut devant les échevins pour répondre à quarante-sept chefs d'accusation, entre autres d'avoir osé, *étant officier municipal, conjoindre par mariage des personnes des deux sexes*. Des démarches faites pour le sauver ayant échoué, sa femme mourut subitement, de douleur. Cette mort le jeta dans un profond désespoir : il renonça dès lors à toute démarche, refusa une offre d'évasion concertée par sa famille, et s'abandonna sinon à la justice des hommes, du moins à celle de Dieu. Le 30 décembre, il fut condamné à la décapitation *pour l'exemple d'autrui*.

Cette nouvelle consterna tout Verviers ; mais Hoensbroeck, sourd aux vives instances de personnes influentes de tous les partis, refusa froidement toute grâce. Le 1er janvier 1794, Chapuis fut ramené à Verviers, garrotté sur un tombereau, assis sur son cercueil, entre deux capucins chargés de le préparer à passer dans l'autre vie. En face de la mort, il avait retrouvé sa force et sa sérénité; résigné à son sort, pardonnant à ses ennemis, il fit ses adieux aux siens et les étonna par sa fermeté héroïque, puis se prépara à paraître devant Dieu. Le lendemain, il fut exécuté sur la place du Sablon, priant pour ses ennemis et sa pauvre patrie. La hache du bourreau tomba sept fois avant d'abattre la tête de cet homme de bien, dont la mémoire est restée vivace et populaire dans son pays. Le retour des armées françaises ayant amené l'expulsion définitive du prince (27 juillet), les habitants de Verviers firent planter un peuplier sur le lieu du supplice, qui prit pour un temps le nom de place du Martyr, et y célébrèrent une fête expiatoire. On y construisit un monument qui resta intact jusqu'au règne de Napoléon. G. Dewalque.

Biographie de G.-J. Chapuis; Verviers, 1847.— De Beedelièvre, *Biographie liégeoise*.— Borgnet, *Hist. de la révol. liégeoise de* 1789, t. II.

CHARITÉ (*Simon-Lucas*), poëte flamand du milieu du XVIIIe siècle. Il est né probablement à Alost. Nous connaissons de lui les ouvrages suivants : 1° *Leven en doodt van de H. Barbara, patrouersse tegen de pest en onvoorziene doodt, in rym gestelt door Simon Lucas Charité*. Dendermonde, 1762, in-12. — 2° *Verheffinge van het ards-broederschap des H. Roosen-Krans, in digt gebragt door Simon-Lucas Charité (Anagramma), Laus homini crescat*. Gendt, Jud. Begyn, 1771, in-8°. Ce recueil de poésies fut publié à l'occasion du jubilé biséculaire de la victoire de Lépante. La fête donnée par les Carmélites de Gand était en partie religieuse, en partie populaire, avec grand cortége, simulacre de combat naval, etc. La description de la bataille compte au-delà de dix mille vers boursouflés. — 2° *Theodoricus en Aurelia, onder Rudolphus, koning van Vrankryk, blyeyndend treurspel. Nieuw-gezongen stuk door Simon Lucas Charité (Letter-Wissel), Laus homini Crescat*. 1789. Dendermonde, We Ducaju, in-8°. Cette tragi-comédie en quatre actes commence en France, se continue en Angleterre et en Hongrie pour finir à Paris; elle promène, tour à tour, le spectateur dans les parcs d'un roi de France, sur les côtes de l'Angleterre, dans un camp hongrois; enfin elle le fait assister à la prise de Paris et au double mariage du roi d'Angleterre et d'un comte hongrois, commandant une armée française. C'est un imbroglio, qui ne manque cependant ni d'animation ni d'intérêt. F. Snellaert.

CHARLEMAGNE. Il est peu de personnages dont le lieu de naissance ait été discuté autant que celui de Charlemagne. Plusieurs historiens ont placé le berceau de l'illustre empereur en Neustrie, à Paris ou dans quelque château voisin de cette ville, mais sans appuyer leur assertion d'aucune preuve. Un grand nombre d'autres l'ont placé en Allemagne : ceux-ci à Ingelheim sur le Rhin, d'après un témoignage romanesque de Godefroid de Viterbe, écrivain de la fin du XIIe siècle; ceux-là à Gross-Vargel sur l'Unstrut, d'après la fausse interprétation d'un terme employé dans un diplôme de Charlemagne lui-même. D'autres désignent Karlsberg, en Bavière, ou Aix-la-Chapelle. Il en est même qui signalent Worms, ou Jupille sur la Meuse. En pré-

sence de cette extrême divergence d'opinions et surtout en l'absence de toute preuve réellement historique, on ne saurait se prononcer avec quelque certitude sur le lieu où Charlemagne vit le jour. On le peut d'autant moins qu'Éginhard lui-même, Éginhard qui fut l'ami et le confident du grand homme et qui certainement n'a pu manquer d'aucun moyen d'être bien positivement renseigné, garde au sujet de ce mystère le plus profond silence. Dès lors on ne peut raisonnablement regarder comme la terre natale de notre héros que la contrée où sa famille était fixée et connue depuis Pepin de Landen, et cette contrée est la Belgique actuelle.

On rapporte généralement la naissance de Charlemagne à l'an 742, d'après une indication fournie par Éginhard (*Vit Karol.* cap. XXXI), bien que d'autres chroniques indiquent l'an 743 et même l'an 747. Mais le jour où il vint au monde est resté incertain. C'est évidemment à tort qu'on le fixe au 28 janvier, cette date étant celle de la mort de l'empereur, cette naissance spirituelle dont l'Église fait, dans tous ses martyrologes, le commencement de la véritable existence de l'être créé. C'est peut-être aussi à tort que Mabillon (*de Re diplomatic. Supplem.*, cap. IX) indique le 2 avril, en tirant d'un calendrier, dressé à Lorsch, au IXe siècle, une conclusion au moins hasardée. Le 26 février, donné par les Annales de Fulde, n'a pas plus un caractère de certitude que la date du 27 juillet et celle du 28 ou du 29 décembre, où certaines églises ont coutume de célébrer l'anniversaire de Charlemagne.

Mais, quels que soient le lieu, l'année et le jour où il naquit, il fut le fils aîné du roi Pepin le Bref et de Berthe, ou Berthrade, qu'on disait fille d'un leude nommé Héribert et désigné comme comte de Laon dans une charte octroyée par Pepin lui-même à l'abbaye de Prüm. Cependant, comme si tout devait être mystère autour du berceau de Charlemagne, l'origine même de sa mère est entourée de ténèbres. En effet, d'après des traditions réelles, mais altérées par le temps, ou d'après des inventions qui, du reste, ne purent manquer de suppléer au silence inexplicable, si non prémédité, d'Éginhard, Berthe nous apparaît, au XIIIe siècle, comme fille de roi, et elle devint, sous le nom de Berthe au grand pied, l'héroïne d'une légende sur laquelle les poëtes de cette époque ont tant exercé leur imagination.

L'histoire ne nous a guère transmis de renseignements sur les premières années de notre héros. Éginhard lui-même déclare qu'il ne sait pas le moindre mot sur les premières années de son maître, et qu'il serait superflu de chercher quelque détail sur cette période de sa vie (*Vita Karoli*, cap. IV) ; déclaration qui doit d'autant plus nous surprendre que l'écrivain vivait à une époque où rien n'était plus aisé que de recueillir à ce sujet des renseignements positifs. Mais soit. Ici encore la légende est venue en aide à l'histoire. Nous lisons dans la fabuleuse chronique de Turpin (cap. 12) que Charlemagne, étant jeune encore, passa quelque temps à Tolède, où il apprit la langue sarrazine. D'autres nous le représentent comme un prodige d'intelligence et de savoir, et l'ornent de toutes les qualités d'un clerc accompli. La vérité est que son instruction et son éducation ont dû se borner à ce qui constituait l'instruction des princes et des fils des leudes francs, c'est-à-dire à savoir manier les armes, à savoir dompter un cheval et à se préparer à conduire une armée sur le champ de bataille en s'exerçant à diriger une meute à la chasse dans les forêts. Aussi bien ce fut seulement à une époque passablement avancée de sa vie qu'il fut initié par Pierre de Pise à la connaissance de la grammaire, par Alcuin à celle de la rhétorique et de la dialectique et que non-seulement il se familiarisa avec la pratique de la langue vulgaire et de la langue latine au point de pouvoir s'exprimer également bien dans l'une et dans l'autre, mais encore avec le calcul astronomique. Cependant sa main resta toujours plus ou moins rebelle à l'écriture, malgré les efforts qu'il ne cessa de faire jusqu'à la fin de ses jours pour acquérir quelque habileté dans cet art. Quant à la

langue grecque, il la comprenait, mais il ne la parlait pas.

Il avait vingt-six ans, en 768, lorsque le roi Pepin le Bref mourut.

A peine celui-ci déposé dans les cryptes de l'abbaye de Saint-Denis, Charlemagne et son frère Carloman furent proclamés rois, l'un à Soissons, l'autre à Noyon, et chacun d'eux fut mis en possession d'une fraction du royaume paternel selon le partage que Pepin lui-même avait fait de ses États avant de mourir, ou que l'assemblée générale des leudes avait arrêté après la mort de leur chef (1). Ce double couronnement eut lieu le même jour, le 9 octobre 768.

Les deux princes à peine couronnés, deux causes de guerre les sollicitent à prendre les armes. D'un côté, le pape Étienne III les appelle à intervenir dans les troubles suscités dans Rome même par les Lombards que Pepin le Bref a déjà frappés deux fois, mais qui ne laissent échapper aucune occasion de molester la puissance pontificale. D'un autre côté, l'insurrection de l'Aquitaine qui faisait partie du royaume de Charlemagne, demande à être vigoureusement réprimée. Charles se décide à commencer par franchir la Loire et à faire sentir une nouvelle fois aux Aquitains le poids des épées franques.

Pepin le Bref avait soumis les Aquitains à la monarchie des Franks, et fait ensevelir leur duc Hunold dans un couvent de l'île de Rhé. Mais, à la nouvelle de la mort du roi, Hunold s'échappe de sa prison claustrale et reparaît au milieu de l'Aquitaine qui court aussitôt aux armes. Charlemagne veut étouffer au plus vite cette révolte et, dans une entrevue qu'il a avec son frère, il sollicite celui-ci à entreprendre cette expédition en commun. Mais Carloman refuse de s'y associer, objectant que ses leudes ne veulent pas consentir à le suivre. Soit que ce refus ait été l'origine des dissentiments qui, selon tous les historiens, éclatèrent dès lors entre les deux frères, soit que d'autres motifs plus graves, comme on est autorisé à le supposer, y aient donné lieu, toujours est-il que les deux rois se séparèrent fort irrités l'un contre l'autre.

Charles entre donc seul dans l'Aquitaine et la soumet tout entière. Hunold, défait dans toutes les rencontres, est obligé de chercher un asile en Gascogne. Mais il est livré au vainqueur par son propre neveu, Lupus, qui reçoit en récompense de sa trahison le titre de duc bénéficiaire de cette marche des Pyrénées.

Ni les émotions de cette lutte acharnée ni la satisfaction du succès obtenu n'avaient pu faire oublier à Charles le refus que son frère lui avait opposé avant l'ouverture de la campagne. Cependant la mère des deux princes s'interposa dans l'espoir d'amener entre eux une réconciliation. Y réussit-elle? Elle dut le croire. Aussi bien, après avoir eu, en 770, une entrevue avec Carloman, à Seltz, en Alsace, la voilà qui part pour Rome, à l'effet, dit Éginhard, d'intervenir également dans les affaires de l'Italie. Là, sans doute, elle informe le pape du rétablissement de la concorde entre les deux rois ; car nous possédons une lettre que Étienne III leur adressa pour les féliciter de s'être réconciliés l'un avec l'autre.

Quoi qu'en ait dit Éginhard, le véritable but du voyage de Berthe au delà des Alpes paraît avoir été de négocier un double mariage, celui de son fils Charles et de sa fille Gisèle, avec une fille et un fils de Didier, roi des Lombards. Ce fut à propos de cette négociation qu'Étienne III écrivit à Charles et à Carloman cette lettre violente dans laquelle il leur reprochait de vouloir s'unir à la nation lépreuse des Lombards, ajoutant que, tous deux étant déjà en possession de femme légitime, ils ne pouvaient se dégager d'un lien sacré sans se livrer à un concubinage de la pire espèce. (*Codex Carolin. Epist.* 45.) Malgré les remontrances du pontife, Charles passa outre. Il répudia sa femme Himiltrude (2) bien

(1) Voir ci-dessus notre notice sur le roi CARLOMAN, col. 318.

(2) Quelques-uns pensent qu'Himiltrude ne fut qu'une simple concubine. Du moins, telle est la conclusion que Mabillon (*Annal. Benedict.*, t. II, p. 221) tire d'un passage de Paul Warnefried (*Gesta Episcop. Mettens.*), où cette princesse est désignée par les termes *nobilis puella*. Éginhard

qu'il en eût un fils, ce Pepin à qui fut donné plus tard le surnom de Bossu, et il épousa la fille de Didier que Berthe elle-même venait d'amener d'Italie. Cependant il ne tarda pas à prendre en dégoût sa nouvelle épouse, et moins d'un an plus tard il la répudia à son tour, « sans « qu'on sache, dit Éginhard (*Vit. Karol.* cap. XVIII), le motif de cette résolution. » Le moine de Saint-Gall (lib. II, cap. XVII) nous apprend que le motif en était l'état de maladie de la princesse et l'incapacité où elle se trouvait de donner des enfants à son époux.

Mais une autre raison y peut aussi avoir contribué, c'est-à-dire la protection que le roi Didier avait accordée à la veuve de Carloman et à ses enfants, après que celui-ci eut expiré d'une manière aussi subite que mystérieuse à Sampucy, près de Laon, le 4 décembre 771, et que Charles se fut emparé du royaume de son frère. Car non-seulement le roi des Lombards avait accueilli à sa cour la reine veuve et sa famille, mais encore il s'occupait de solliciter du pape Adrien, successeur d'Étienne III, l'onction royale pour les fils de Carloman.

Charles eût peut-être lancé immédiatement ses armées sur la Lombardie, si la nécessité de marcher contre les Saxons n'avait, pour le moment, détourné son attention des affaires d'Italie : commencement d'une lutte qui devait, sauf quelques interruptions assez courtes, se prolonger au delà de trente ans.

Soit que les Saxons eussent cru Charlemagne préoccupé d'asseoir son autorité dans le royaume qu'il venait d'annexer au sien, soit qu'ils eussent eu d'autres motifs pour essayer de s'affranchir du tribut que le roi Pepin leur avait imposé, ils commencèrent par assaillir les frontières franques sur toute la ligne qui traversait la Westphalie et par y exercer d'horribles déprédations.

Il importe donc avant tout de mettre un terme à ces insultes. Aussi, dans une diète, tenue à Worms en 772, Charles décide sa première expédition contre les Saxons. Ses armées s'ébranlent aussitôt, franchissent le Rhin et pénètrent dans les terres de ces peuplades fières et énergiques que Ptolémée nous montre d'abord campées dans le Holstein actuel, mais que les géographes postérieurs trouvèrent établies dans la Saxe inférieure, dans la Westphalie, et même plus encore au sud, sauf une étroite bande de territoire au nord-est du Rhin. Sous des noms différents, elles occupaient principalement la région comprise entre ce fleuve et l'Elbe. (Widukind. *Rer. gest. saxonic.* lib. I, cap. XIV ; *Poëta Saxo*, lib. I, ad ann. 772.)

Cette première lutte ne termina rien ; car elle ne détruisait aucune des causes qui l'avaient motivée et parmi lesquelles il faut considérer comme les principales l'esprit d'indépendance dont les Saxons étaient animés et la répugnance avec laquelle ils voyaient la religion des Franks venir, jusque sur leur propre territoire, insulter à leurs croyances traditionnelles.

Cependant, cette fois, les armes des Francks s'étaient avancées jusqu'à l'extrémité de la Westphalie actuelle. Tout y avait été mis à feu et à sang. Charles s'était même emparé de la principale forteresse saxonne, appelée Eresburg et consacrée au dieu de la guerre (Eres-Mars, et burg-bourg. Cf. Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz.*) A quelque distance de cette ville, aujourd'hui Stadtberg sur le Diemel, entre Paderborn et Cassel, il avait aussi renversé la fameuse colonne d'Irmensul, à laquelle les Saxons rendaient un culte idolâtre et que plusieurs historiens très-autorisés considèrent comme un ancien monument élevé à la mémoire du héros national Arminius et destiné à perpétuer le souvenir de la défaite que ce guerrier fit éprouver aux légions romaines commandées par Varus. Ajoutons qu'une partie de cette colonne, composée de deux sections réunies par un cercle de bronze, fut donnée plus tard par le roi Louis le Dé-

(*Vit. Karol.*, cap. XX) et le moine de Saint-Gall (lib. II, cap. XII), la flétrissent aussi du nom de concubine. Mais cette opinion est difficile à concilier avec une litanie qui fut composée après le mariage de Charles avec Fastrade et dans laquelle l'Église appelait la protection du ciel sur tous les fils légitimes du roi, Pepin le Bossu y compris. Cette litanie a été publiée par Mabillon lui-même. (*Analecta vetera*, pag. 170.)

bonnaire au monastère de Nouveau Corbie, de crainte que les Saxons n'en fissent derechef un objet de vénération. Elle se trouve aujourd'hui dans le dôme de Hildesheim, où elle est placée devant le chœur et sert de socle à une image de la Vierge.

Après avoir mis trois jours à saccager Eresburg, Charles poussa jusqu'au Wéser, où les Saxons consentirent enfin à conclure la paix et remirent douze ôtages au vainqueur, qui reprit aussitôt le chemin de l'Austrasie.

Pendant ce temps, les affaires de l'Italie s'étaient de plus en plus envenimées. Didier, n'ayant pu obtenir que le nouveau pape Adrien conférât l'onction royale aux fils de Carloman, se décide à prendre les armes et envahit les États pontificaux. Il s'empare de Faventia, de Ferrare et de Comacchio, met le blocus devant Ravenne et dévaste tout le territoire environnant. L'année suivante (773) il marche même sur Rome, décidé à en faire le siége. Dans ces conjonctures, Adrien se hâta d'envoyer par mer (car la voie de terre était déjà coupée) plusieurs messagers qui débarquèrent à Marseille et de là se rendirent auprès de Charles pour implorer le secours des Franks. Ils trouvèrent le roi à Thionville, où il avait passé l'hiver, et n'eurent pas de peine à le décider à tirer l'épée.

L'ordre de se mettre en campagne fut immédiatement donné aux leudes et la ville de Genève leur fut assignée comme lieu de rendez-vous. L'armée s'y trouvant réunie, on tint un conseil où il fut décidé qu'elle serait divisée en deux corps, dont l'un, placé sous les ordres du comte Bernard, bâtard de Charles Martel, suivrait les gorges du mont Joux, appelé depuis le mont Saint-Bernard, et déboucherait en Lombardie par la vallée de la Doire, tandis que l'autre, commandé par le roi lui-même, franchirait le mont Cénis et entrerait en Italie par le val de Suse. Une légende, recueillie dans la chronique de Novali, raconte que Didier avait fait obstruer et fortifier toutes les gorges des Alpes et que l'armée franque ne put réussir à s'y frayer un passage, aucun ravin, aucun rocher ne pouvant être enlevé qu'au prix d'un combat. Charles ne savait presque plus à quoi se résoudre, lorsqu'un ménétrier lombard paraît devant lui et demande quelle récompense lui serait donnée s'il conduisait l'armée par un défilé où elle ne rencontrerait ni une lance ni un bouclier. « Tout ce que tu voudras, » répond le roi. Le jongleur tient parole. Il conduit Charles et ses leudes par une route qui a conservé, pendant tout le moyen âge, le nom de route des Francs, *via Francorum*. L'armée débouche ainsi dans les plaines occidentales de la Lombardie.

Didier est saisi d'épouvante, en voyant tout à coup apparaître sur ses derrières les lances franques auxquelles il croyait n'avoir à disputer que l'entrée du val d'Aoste. Il se hâte de monter à cheval et court s'enfermer dans Pavie, pendant que les leudes se répandent dans le pays et livrent les bourgs et les châteaux à une dévastation complète.

Dans ces entrefaites le jongleur vient réclamer le prix du service qu'il a rendu au roi.

— Demande tout ce que tu voudras, lui dit Charles.

— En ce cas, je monterai sur un des rochers que voilà, je sonnerai du cor, et aussi loin que le bruit sera entendu, la terre et tous les hommes qui sont dessus m'appartiendront.

— Qu'il soit fait selon que tu dis, repartit le roi.

Aussitôt le ménétrier monte sur un rocher et corne de toute la force de ses poumons. Puis il descend et se met à parcourir les campagnes environnantes, demande à tous ceux qu'il rencontre s'ils ont entendu le son du cor et donne à ceux qui répondent affirmativement une tape sur la joue en disant :

— C'est bien, tu es mon serf.

Telle est, selon la chronique que nous citions tout à l'heure, l'origine du vasselage des Transcornati, connus sous ce nom, pendant plusieurs siècles, dans la Lombardie occidentale. (*Chronic. Novaliciens.* lib. III, cap. X-XIV.)

Les progrès de l'armée royale, à laquelle se joint bientôt le corps commandé par Bernard, ne rencontrent plus d'ob-

stacle. Turin, Ivrée, Verceil, Novarre, Plaisance, Milan, Parme, Tortona, toutes les villes jusqu'au golfe de Gènes succombent l'une après l'autre. Pavie seule les arrête, place formidable que tous les rois lombards, depuis Alboin, c'est-à-dire depuis le VIe siècle, s'étaient plu à fortifier, et dont les remparts, hauts de soixante-dix pieds, et les soixante-deux tours pouvaient défier pendant quelque temps au moins les efforts des Franks. Didier s'y était enfermé avec ses meilleures épées, décidées à une défense opiniâtre. Là se trouvaient aussi les quelques leudes austrasiens qui, après la mort de Carloman, avaient suivi les destinées de sa veuve et de ses orphelins, et de ce nombre était cet Ogier l'Ardennais que les romans et les chansons de geste ont rendu si célèbre sous le nom d'Ogier le Danois.

Il fallut, pour s'emparer de Pavie, en faire le siége en règle. Charles confia ce soin au comte Bernard, et se porta immédiatement sur Vérone, où il avait appris que sa belle-sœur et ses deux neveux s'étaient refugiés, sous la protection d'Adalgise, fils du roi Didier. Cette place fut enlevée sans beaucoup de peine. Ancône, Spolète et d'autres villes succombèrent à leur tour. Adalgise parvint à s'échapper et alla chercher un asile à Bysance auprès de l'empereur Constantin Copronyme. La veuve de Carloman ne fut pas aussi heureuse. Elle tomba avec ses fils au pouvoir du vainqueur, et nul n'a jamais su ce que devinrent ces infortunés.

La prise de Pavie n'est plus qu'une question de temps, car les travaux du siége viennent de commencer. Ce fut du haut des tours crénelées de cette forteresse que Didier put voir se répandre dans les plaines tout à l'entour les masses formidables de ces hommes du nord dont les casques, les lances, les cuirasses et les épées flamboyaient au soleil : spectacle effrayant que le moine de Saint-Gall ne peut décrire qu'en s'élevant presque au ton de l'épopée. Ogier l'Ardennais est là auprès de Didier. Ils regardent et voient apparaître d'abord des files de charriots et d'équipages comme en eurent sans doute Darius ou Jules César. Le roi dit à Ogier : « Charles n'est-il pas dans cette grande armée? — » Non, » répond l'Ardennais. Apercevant ensuite l'innombrable multitude des simples soldats accourus de tous les points de notre vaste empire : « Charles est sans doute dans cette foule? » reprend le roi. — « Non, pas encore, » réplique Ogier. Alors Didier se sent pris d'une grande inquiétude, et il demande : « Qu'allons-nous faire, s'il en amène un plus grand nombre encore? » — « Vous le reconnaîtrez bien quand il sera là, repart Ogier. Quant à ce qui adviendra de nous, je l'ignore. » Pendant qu'ils s'entretenaient de la sorte, apparaît la troupe des paladins qui ne connaissent point le repos. « Voilà Charles! » exclame le roi. Mais l'Austrasien répond : « Non, ce n'est pas lui encore. » En ce moment on voit s'avancer les évêques, les abbés, les clercs, les chapelains et leurs assistants. Quand Didier les eut vus, il ne se sentit plus la force de supporter la lumière du jour, et, ne désirant que la mort, il murmura avec angoisse ces paroles : « Descendons et cachons-nous dans les entrailles de la terre pour échapper à la fureur d'un ennemi aussi redoutable. » Ogier qui avait, dans un meilleur temps, appris à connaître parfaitement la force et l'armure de l'incomparable Charles, répond d'une voix inquiète : « Quand vous verrez la plaine toute hérissée d'épis de fer, quand vous verrez le Pô et le Tessin battre les remparts de la ville de flots de fer noir, vous pourrez croire que Charles est là. » Comme il achevait de parler, un nuage sombre commença à se dessiner du côté de l'occident et le jour se couvrit de ténèbres horribles. Mais à mesure que le roi des Franks approchait, l'éclat de ses armes fit luire aux yeux des gens de la ville un jour plus sinistre qu'aucune nuit. Alors on vit Charles lui-même, le guerrier de fer, la tête coiffée d'un casque de fer, les bras revêtus de brassards de fer, sa poitrine de fer et ses larges épaules protégées par une cuirasse de fer; il avait à la main gauche une lance de fer qu'il tenait élevée en l'air, car sa main droite ne quittait

pas la poignée de son invincible épée. L'extérieur des cuisses, que d'autres laissent dégarnies de toute défense pour pouvoir monter plus facilement à cheval, il l'a tout couvert d'écailles de fer. Ses jambards de fer je ne les mentionne pas, car ils étaient en usage dans toute l'armée. Sur son bouclier on ne voyait que du fer. Son cheval aussi était de fer par la couleur et par le courage. Ceux qui précédaient le roi, ceux qui cheminaient à ses côtés, ceux qui le suivaient étaient tous équipés de même, et le reste des troupes avaient des armures semblables selon que les moyens de chacun le permettaient. Le fer couvrait les champs et les routes. Les rayons du soleil étaient reflétés par le fer. Le peuple saisi d'effroi admirait tout ce fer glacé, et la terreur que la vue de ce fer étincelant inspirait pénétrait jusque dans les entrailles de la terre. « Que de fer ! hélas ! que de fer ! » Tels étaient les cris confus des habitants de la ville. La solidité des murailles fut ébranlée par ce fer, et la vue de ce fer fit tomber le courage des jeunes gens et la fermeté des vieillards. Ce que moi, pauvre écrivain bégayant et édenté, j'ai essayé de dépeindre en détail dans une longue description, Ogier l'aperçut d'un seul coup d'œil, et il dit au roi Didier : « Regardez, voilà celui que vous avez tant cherché des yeux. » A ces mots il tomba presque sans vie sur les dalles. (Monach. San Gallens. lib. II, cap. XVII.)

Ce tableau donne une idée de l'image qu'on se faisait, dès le IXe siècle, de la personnalité de Charlemagne, et il nous montre en même temps ce qu'étaient ces armées franques qui devaient préparer les éléments de cette unité morale de l'Europe dont les croisades furent la première manifestation.

Le siége de Pavie fut long. Il dura tout l'automne et tout l'hiver. Comme la fête de Pâques (774) approchait, Charles résolut d'aller la célébrer à Rome même. Il y reçoit du pape Adrien l'accueil le plus splendide, et confirme, quelques jours plus tard, en l'étendant encore, la fameuse donation de Pepin le Bref, qui comprenait le duché de Rome et constitua le domaine de Saint-Pierre. En retour de cette libéralité, il obtient le titre de patrice romain : qualification que les empereurs d'Orient avaient imaginé d'accorder aux rois germaniques d'Italie pour avoir l'air de conserver sur eux une suprématie au moins nominale. Clovis avait même accepté ce titre de l'empereur Anastase. (Gregor. Turon. *Histor. Francor.*, lib. II, c. XXXVIII.) Plus tard le pape Grégoire III l'offrit à Charles-Martel dans le dessein de se faire de ce héros un défenseur assuré. (Fredegar. Scholast. *Chron. continuat. pars tertia*, cap. CX.) Enfin, c'est en sa qualité de patrice romain que Pepin le Bref fut sollicité, en 754, par le pape Étienne II à prendre les armes contre Haistulf, roi des Lombards. (*Epistol. Stephani II papæ*, apud Dom Bouquet, tom. V, p. 486.)

Pendant ce temps, le comte Bernard continue à livrer à Pavie des assauts multipliés. Charles ne tarde pas à le rejoindre pour encourager les assiégeants par sa présence. Enfin, après un siége d'environ dix mois (octobre 773-juin 774), Didier reconnaît l'inutilité d'une plus longue résistance. Il ouvre les portes de la ville et se rend au vainqueur sans aucune condition. La guerre et la conquête de la Lombardie sont terminées, de sorte que Charles peut à la fois prendre le titre de roi des Lombards et ceindre cette fameuse couronne de fer dont le nom est dû à un cercle intérieur formé d'un des clous qui servirent au crucifiement du Sauveur (Sigonius, *de Regno Italiæ*, t. IV, p. 89). Le sort de Didier et des siens est décidé aussi. Ils sont transportés au delà des Alpes. D'après les uns, le roi et sa femme Ansa furent enfermés dans le monastère de Corbie (Hepidan. *Annal.*, apud Du Chesne, t. II, p. 472). Selon d'autres (et cette version est la véritable), Didier fut remis à la garde d'Agilfried, évêque de Liége. C'est dans cette ville qu'il mourut, et sa dépouille mortelle fut ensevelie à Aix-la-Chapelle. (Sigebert. Gemblac. ad ann. 774 ; Anselm. *Vit. Agilfrid.*, cap. XXXII, ap. Chapeauvill., t. I, p. 149.)

La destruction de la royauté lombarde fut plus facile à accomplir que la soumission des Saxons. Prompts à saisir toutes

les occasions de s'affranchir de l'espèce de tutelle où les Franks, depuis les Mérovingiens, essayaient de les tenir, enhardis surtout par l'éloignement de Charles qu'ils savaient occupé en Italie, ils avaient repris les armes et recommencé leurs excursions sauvages. Dompter cette race, ce fut l'œuvre principale de la vie si active et si remplie de Charlemagne. Encore n'y réussit-il pas complétement. Les Saxons, restés inaccessibles à toute idée de culture, livrés à tous les instincts barbares qui sont inhérents à la vie nomade et qui en entretiennent le goût, étaient ce qu'ils devaient être naturellement, des ennemis irréconciliables même pour leurs propres frères de race depuis longtemps attachés par des habitudes sédentaires à un sol tout peuplé des traditions de la civilisation antique, et, mieux encore, fertilisé par les semences du dogme chrétien. Cet antagonisme devait prendre un caractère plus décidé à mesure que les deux embranchements germaniques frank et saxon se développaient dans une direction plus opposée, — l'un, sous l'influence de ses croyances païennes, du culte sanglant que reclamaient ses divinités nationales, de sa mythologie qui réservait un culte spécial aux guerriers, c'est-à-dire aux hommes de meurtre, et de ses lois qui autorisaient la décimation des prisonniers de guerre et, comme premier exercice militaire, les expéditions de vol et de pillage; — l'autre, sous l'empire d'une communauté déjà presque régulière, où le respect de la propriété avait en quelque manière acquis la force d'un principe, où les devoirs de chacun avaient commencé à constituer les droits de tous, où, en un mot, les esprits, disciplinés à un certain degré par la douce loi du Christ, convergeaient vers cette unité morale qui est le but et l'idéal des sociétés humaines. Les Franks comprenaient depuis longtemps que le seul moyen d'assouplir les Saxons, ces voisins si incommodes, était de les attirer dans le cercle des idées chrétiennes, et ce qui le prouve, c'est la persévérance avec laquelle on les vit, surtout depuis le temps de Pepin d'Herstall, stimuler ou seconder le zèle de ces missionnaires qui, la croix à la main et le livre des évangiles sur la tête, allaient faire connaître la bonne nouvelle à ces barbares et mourir en la confessant. Malheureusement ce travail de conversion devait, par la nature même des circonstances, être fort lent à s'accomplir; car des vérités spirituelles ne pouvaient avoir directement prise ni exercer une action permanente sur ce peuple dont le paganisme septentrional flattait toutes les passions et tous les instincts incompatibles avec un véritable ordre social, et qu'il fallait commencer par détacher de ses croyances topiques et par éloigner de ses forêts mystérieuses et farouches, où tout lui était divinités, les sources, les rivières, les rochers et les arbres.

Dans les entreprises si obstinément poursuivies par Charlemagne contre l'organisation saxonne, s'est-il jamais rendu nettement compte de leur but social et civilisateur? Nous n'oserions le prétendre. Les grands conquérants ne sont souvent dans les mains de la Providence que des instruments dont elle se sert pour accomplir ses desseins?

Mais autant il persiste à vouloir dompter les clans saxons, autant ils persistent à défendre ou à reconquérir leur indépendance. Il n'entreprend aucune guerre, contre les Arabes, contre les Huns, contre les Bavarois, contre les Lombards, contre les Bretons, sans qu'aussitôt ils courent aux armes. Aussi, depuis l'an 772 jusqu'en 804, est-il obligé dix-huit fois de lancer ses armées sur les terres saxonnes, ou de les conduire lui-même contre l'ennemi. Cette lutte, durant laquelle les Franks pénétrèrent plusieurs fois jusqu'au Wéser, jusqu'à la Saale, jusqu'à l'Elbe et même au delà, peut se diviser en trois périodes. La première, commencée en 772, se termina en 778 par la paix de Paderborn.

L'année précédente (777), Charles avait annoncé aux Saxons qu'il tiendrait un grand plaid dans cette ville, et que là on traiterait définitivement leurs affaires. Après qu'il eut célébré les fêtes de Paques à Nimègue et que le mois de mai fut venu, il arriva à Paderborn, avec ses principaux leudés. Il tenait à donner à l'assemblée un éclat inusité, voulant imposer aux bar-

bares par un spectacle dont ils ne soupçonnaient pas la grandeur. Le hasard voulut que plusieurs chefs sarrasins, Ibn-al-Arabi, gouverneur de Saragosse, son fils Jussuf, et son gendre Abitar, commandant d'Huesca, eussent traversé les Pyrénées pour venir solliciter le roi de les affranchir de l'émir Abderrahman, le premier de la race des Ommiades d'Espagne, contre lequel ils s'étaient révoltés. C'est à Paderborn que Charles voulut les recevoir. Ils y vinrent, de sorte que rien ne manquait à la mise en scène. En effet, là se trouvaient réunis autour de l'homme de fer, qui était leur chef, ces redoutables paladins que Didier n'avait pu contempler sans effroi du haut des murs de Pavie, ces évêques et ces prélats dont les chapes étaient étincelantes d'or et dont la main savait au besoin manier la lance et l'épée aussi bien que la crosse, puis les soldats aguerris à toutes les luttes depuis le règne de Pepin jusqu'au règne nouveau, et enfin ces clercs dont un grand nombre avaient été témoins des travaux de saint Boniface et dont plusieurs brûlaient de l'imiter. (Einhard. *Annal.* ad ann. 777.)

C'est devant cette assemblée que se présentèrent les principaux chefs saxons, hors un seul, le plus déterminé de tous, ce fameux Wittekind qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans l'histoire de son peuple et qui, ne voulant entendre à aucune soumission, s'était retiré auprès de Siegfried ou Sigard, son beau-frère, roi des Danes ou des Jutes. En présence de Charles, aucun d'eux n'eut le courage de discuter ses droits, et tous lui jurèrent foi et obéissance. Beaucoup d'entre eux demandèrent le baptême et engagèrent même leurs biens pour le cas où ils retourneraient à leurs anciens dieux. Ils promirent aussi de laisser circuler librement sur leur territoire les missionnaires chrétiens et d'empêcher qu'ils fussent molestés de quelque manière que ce fût. Aussi bien il leur eût été difficile de résister aux injonctions d'un maître qui joignait la menace au commandement. A la vérité, il n'en était pas encore venu à comminer, comme il fit plus tard, la peine de mort contre ceux qui reprendraient leur culte national. En retour de la soumission et de la fidélité qu'ils lui jurèrent, il leur laissa, comme aux Lombards, un semblant de liberté, c'est-à-dire l'autorisation de continuer à vivre sous leurs propres lois et de tenir leurs assemblées, sauf à reconnaître sa suzeraineté. Il ne se borna pas là. Il résolut de fonder sur les terres des Saxons un certain nombre de monastères et d'églises, sortes de stations d'où les missionnaires chrétiens pussent rayonner dans tous les sens pour détruire les autels du culte odinique et purifier les forêts où s'abritaient les divinités et les superstitions païennes.

Habitué à dompter les hommes par la force de l'épée, Charles put croire un instant qu'il était aisé de soumettre de la même manière les convictions religieuses d'un peuple. Mais il se trompait. En effet, à peine s'était-il écoulé un an depuis l'assemblée de Paderborn, que Wittekind paraît tout à coup au milieu des Saxons comme un libérateur.

Issu sans doute de quelqu'une de ces races sacerdotales que les anciens germains tenaient en si haute vénération, il se distinguait entre tous par la force de volonté, par l'énergie, par le courage, en un mot, par toutes les qualités qui légitiment l'autorité chez les peuples barbares. Puis n'était-il pas en quelque sorte l'expression vivante de toutes les aspirations nationales? Aussi son nom s'est-il associé dans les légendes à celui de cet Arminius ou Irmin qui avait fait verser des larmes à l'empereur Auguste sur ses légions exterminées. Chaque fois qu'il apparaissait, les Saxons oubliaient les engagements conclus avec les Franks, et venaient se ranger résolument sous ses drapeaux.

On verra plus loin que, dans le courant de l'année 778, Charles terminait par une désastreuse retraite son expédition d'Espagne. Le bruit en était parvenu aux oreilles des Saxons, et l'on ajoutait même que le roi avait péri dans les gorges des Pyrénées. Aussitôt ils courent aux armes, et, sous la conduite de Wittekind, ils traversent la Thuringe, la Hesse, la Franconie, mettant tout à feu et à sang et n'épargnant ni l'âge ni le sexe. Ils s'a-

vancent jusqu'au bord du Rhin, mais ils essaient vainement de le franchir à Coblence et à Deutz en face de Cologne. Toute la domination franque au delà de ce fleuve semble compromise sinon détruite.

C'est à Auxerre que Charles apprend ce grand désastre. Il convoque sans retard une armée de Francs orientaux et d'Alamans et l'oppose aux envahisseurs qui sont repoussés vers l'Elbe après avoir essuyé une sanglante défaite près de Leisa sur l'Eder.

Cette défaite ne put abattre les Saxons. L'année suivante (779) ils se remettent en campagne. Mais Charles se trouve précisément à Cologne où il tient le plaid du printemps. Il forme une armée nouvelle qui atteint l'ennemi à Bucholz en Westphalie, l'écrase et en rejette les débris au delà du Wéser. Trois années de suite les épées franques sont obligées de réprimer les invasions saxonnes, et à chaque printemps les clairons de guerre sonnent tantôt sur les bords du Wéser et de l'Aller, tantôt sur les rives de la Saale et de l'Elbe. A ces luttes ainsi renouvelées sans cesse il fallait mettre un terme en frappant un grand coup. D'ailleurs, d'autres tribus barbares étaient venues s'associer aux Saxons, et de ce nombre étaient les Slaves, ces avant-coureurs des Huns. Puis encore une expédition franque, mal commandée, venait d'être détruite à Suntel, au bord du Wéser, et l'ennemi s'était de nouveau étendu jusqu'au Rhin. La patience du roi était épuisée.

Il rassemble donc une grande armée (782), pénètre en Allemagne, refoule les envahisseurs, et s'avance jusqu'au point où le Wéser reçoit les eaux de l'Aller. Là, dans cette plaine de Werden, restée si célèbre depuis, il convoque tous les chefs saxons qu'il somme de s'expliquer sur la rupture continuelle des traités. Ils en rejettent unanimement la faute sur Wittekind qui s'est derechef réfugié chez les Danois et ils lui livrent les partisans du contumace au nombre de quatre mille cinq cents. Aussitôt Charles ordonne le massacre de tous ces hommes, boucherie effroyable dans laquelle l'histoire ne saurait consentir à voir simplement la suite d'un procès criminel. (Einhard. *Annal.* ad ann. 782; Poëta Saxo, ad ann. 782.)

Non content d'avoir frappé les Saxons de terreur par cet horrible massacre, il continua le système précédemment adopté, de faire construire, dans les positions les plus favorables, des châteaux où il pût établir des garnisons capables de contenir des populations disposées à se soulever à chaque instant. Il avait déjà fait rétablir la forteresse d'Eresburg, celle de Magdebourg et d'autres. Il en bâtit de nouvelles sur d'autres points, et de ce nombre est le formidable retranchement de Hérstall, qui ne fut d'abord qu'un simple camp, mais qu'il augmenta de travaux considérables et qui forme aujourd'hui la petite ville de Herstel près du Wéser. Il fait plus, il formule cette terrible capitulation, dans laquelle non-seulement il impose à tout Saxon, s'il ne veut encourir la peine de mort, l'obligation de se faire baptiser, mais encore d'observer le jeûne du carême, et dont la plupart des articles ont pour sanction le glaive ou la hache du bourreau. (*Capitulatio de partib. Saxoniæ*, ap. Baluze, tom. I, p. 249.)

Mais le sang appelle du sang. Celui dont la plaine de Werden a été rougie crie vengeance. Aussi la Saxonie, frappée d'abord d'une sorte de stupeur, est bientôt tout entière sous les armes. Wittekind reparaît, communiquant sa propre énergie aux peuples de sa race et imprimant à la guerre un caractère d'acharnement qu'elle n'a pas encore présenté jusqu'à ce jour. Trois campagnes également sanglantes se succèdent. Enfin on atteint l'année 785. Alors, soit épuisement, soit lassitude, soit conviction de l'inutilité de continuer la lutte, Wittekind et Abbion son principal lieutenant abandonnèrent la partie et se retirèrent à Bardengau, au delà de l'Elbe inférieure. Cette fois, moins rigoureux qu'il ne l'avait été trois années auparavant, Charles se borna à recevoir la soumission des Saxons. Dans un plaid solennel qu'il tint, cette même année, à Paderborn, il conçut l'idée de proposer une entrevue aux deux chefs fugitifs ; il leur donna des otages en ga-

rantie de leur sûreté personnelle, et sut enfin les décider à se soumettre. C'est à la villa royale d'Attigny que Wittekind, sa femme Geva, son lieutenant Abbion et un nombre considérable de leurs compagnons d'armes reçurent le baptême. La joie que Charlemagne en éprouva est exprimée dans une lettre qu'il adresse à son ami Offa, roi de Mercie, et le pape Adrien, voulant que l'Église célébrât un si grand événement, ordonna trois jours de processions solennelles dans tous les pays de la chrétienté. (Carol. M. *Epistol. I. ad regem Offam ;* Hadriani PP. *Epistol. XXVI ad Carol.* M.; Einhard. *Annal.* ad ann. 785.)

Cependant, quoique le nom de Wittekind disparaisse, dès ce moment, des pages de l'histoire, pour entrer dans le domaine de la légende et se transformer en celui de Guiteclin de Sassoigne, la pacification des Saxons fut loin d'avoir pris un caractère définitif. La guerre recommença de plus belle en 793, par le massacre d'une troupe de Franks qui traversaient la Frise et qui furent pris et mis à mort près de Rustringen sur la rive gauche de l'embouchure du Wéser. Les sept expéditions qui furent entreprises contre les tribus soulevées, depuis le nouveau soulèvement jusqu'en 804, se passèrent, comme les précédentes, en carnage et en dévastations de toute espèce. Elles complétèrent toutefois la soumission des Saxons, qui dès lors se résignèrent à leur destinée. Du reste, la nation se trouvait fort affaiblie depuis quelques années, Charles ayant trouvé un moyen de diminuer l'intensité sinon la fréquence des insurrections en arrachant les populations de leur sol natal pour les fixer ailleurs. Une foule d'annalistes parlent des transplantations qu'il opéra en 794, en 796, en 797, en 798 et en 804, et dont chacune enlevait à la Saxonie un homme sur trois. (*Annal. Sti Amand.*, ap. Pertz, I, 14 ; *Annal. Francor.*, ap. Lambecium; *Chron. Moissiac* ; Herman. Contract. ad ann. 794 ; *Chron. breve Sti Galli*, ap. Baluze, *Miscellan. I*, p. 494; *Annal. Francor. Tilian.* ad ann. 804). Une grande partie de ces colons, hommes, femmes et enfants, furent disséminés dans les provinces de la Belgique actuelle, et ce n'est pas d'après une simple conjecture que les *Chroniques de Saint-Denis* (ap. Dom Bouquet, p. 252) ont pu nous laisser ce renseignement : « De celle gent sont né et extrait, si comme l'on dit, li Brebançon et li Flamenc, et ont encore celle meïsmes langue. » Car ce n'est pas trop se hasarder, croyons-nous, que de regarder comme leurs descendants directs ces *Kerels* (1) qui habitaient le littoral de la Flandre occidentale et qu'un poëte flamand du XIVe siècle nous dépeint sous des couleurs si farouches. (*Oudvlaemsche liederen en andere gedichten der XIVde en XVe eeuwen*, no LXXXV.) Charles ne se contenta pas d'affaiblir de cette manière les Saxons. Il multiplia aussi, pour les maintenir dans l'obéissance, les châteaux et les citadelles. Il éleva sur leur territoire une foule d'autres forteresses, plus pacifiques, des monastères, et divisa la Saxonie en neuf évêchés qu'il soumit aux archevêques de Cologne et de Mayence, et qui étaient établis à Paderborn, à Werden, à Brême, à Munster, à Halberstadt, à Hambourg, à Hildesheim, à Minden et à Osnabruck.

Il est permis de croire que le roi ne comptait pas trop sur le maintien réel de la paix. Du moins c'est ce que l'on peut conclure de la précaution qu'il prit en assignant aux évêques saxons, pour le cas où de nouveaux soulèvements se produiraient, des lieux de refuge dans d'autres parties de ses États. C'est ainsi qu'entre autres il fixa, pour l'église de Hambourg, un lieu d'asile à Renaix, en Flandre, *propter infestacionem barbaricam* (Adam. *Gesta Hammaburg. eccles. pontific.* lib. I, cap. XV.), de même que plus tard Louis le Débonnaire assura à l'église de Brême un monastère établi aussi en Flandre, à Thouront. (*Ibid.* lib. II, cap. XVIII.) Si fondées que pussent être les craintes que Charles nourrissait encore, elles ne furent point justifiées par les faits. Les tribus saxonnes ne bougèrent

(1) Ce terme est la visible reproduction du mot saxon *ceorl*, *vilain*. Dans l'Edda il se trouve employé pour signifier *colon*. Cf. Sæmundar *Rigsmal*, strophe 18e.

plus. Elles étaient décidées à ne former désormais avec les Franks qu'un même peuple. (Einhard. *Vita Karoli*, cap. VII.) D'ailleurs, le célèbre capitulaire de 797 les avait réintégrées en quelque manière dans le droit commun. (*Capitular. Saxonic.* ap. Baluze, *Capitul.*, *I*, p. 275) et une réunion solennelle tenue à Salz, en 803, avait entendu, d'une part, leurs chefs promettre d'abjurer leur culte et d'écouter les paroles de leurs évêques, et d'une autre part Charles, non-seulement les affranchir de tout tribut, sauf la dîme à payer aux églises, mais encore s'engager à les laisser vivre sous leurs propres lois comme un peuple libre, ne se réservant que le droit de les faire visiter par ses commissaires. (Poëta Saxo, ad ann. 803.)

Ainsi se trouve accomplie l'œuvre principale du règne de Charlemagne, la soumission des Saxons. En introduisant dans le cercle des idées chrétiennes ce peuple avec lequel les Franks avaient une complète communauté d'origine et de langue, et en se l'attachant par le lien non moins puissant de la religion, on donnait une force nouvelle au rempart que la race germanique était destinée à opposer aux Huns et aux Slaves, qui, derniers venus de la civilisation, occupaient déjà la partie orientale de l'Europe.

Une autre tâche providentiellement dévolue à Charlemagne, ce fut le refoulement des Arabes qui occupaient l'Espagne et une partie des îles et du littoral européen de la Méditerranée. Aussi consacra-t-il sept campagnes à ce travail, si glorieusement commencé par Charles Martel dans les plaines de Poitiers.

On se souvient qu'à la cour plénière qui fut tenue à Paderborn en 778 et qui ferma la première période des guerres saxonnes, plusieurs chefs sarrasins d'Espagne s'étaient présentés devant Charlemagne pour solliciter le secours de ses armes contre Abderrhaman, émir d'Andalousie leur suzerain. Ils offrirent de lui livrer, à ce prix, les quatre portes des Pyrénées, celle de Barcelone, celle de Puyceda, celle de Pampelune et celle de Tolosa. Ils lui firent hommage des cités qu'ils commandaient et promirent même, dit-on, de se faire chrétiens. C'en fut assez pour le décider à entreprendre une expédition en Espagne, et les leudes se réjouissaient d'essayer leurs épées et leurs lances sur un peuple dont la défaite avait procuré tant de gloire à leurs pères en 732.

Les apprêts que Charles fit pour cette campagne furent formidables. Il rassembla non-seulement les meilleurs guerriers de l'Austrasie et de la Neustrie, mais encore ceux de la Souabe, de la Bavière, de la Bourgogne et de la Lombardie. Arrivé en Aquitaine, à Casseneuil sur Lot, il y célèbre la fête de Pâques et attend que toutes ses forces convoquées en cet endroit se trouvent réunies. Ses fidèles étant arrivés au rendez-vous, il les partage en deux corps d'armée dont l'un doit pénétrer en Espagne par les gorges de la Biscaye, et dont l'autre doit traverser les défilés du Roussillon. Il se réserve le commandement du premier, et place le second sous les ordres de ce même comte Bernard qui était, quelques années auparavant, descendu en Italie par les escarpements du Mont Joux. Ces deux armées s'ébranlent aussitôt et franchissent les Pyrénées. Charlemagne arrive devant Pampelune et commence le siége de cette place. Pendant ce temps le comte Bernard s'empare de Gironne, de Barcelone et s'avance jusqu'à l'Ebre. Puis, remontant ce fleuve, et réduisant toutes les places qui en défendent le cours, il rejoint le roi devant Pampelune, qui ne tarda pas à succomber à son tour, de même que Jacca, Huesca, Saragosse et plusieurs autres forteresses de Navarre, d'Aragon et de Catalogne. Dès lors le but de l'expédition est atteint. L'Ebre formera désormais, du côté de l'Espagne, la frontière de l'empire que Charlemagne prépare. (Einhard. *Annal.* ad ann. 778 ; *Annal. Petavin.* ad ann. 778 ; *Annal. Tilian.* ad ann. 778.)

Le territoire compris entre ce fleuve, la chaîne des Pyrénées et le cours de la Tet, fut connu depuis cette époque sous le nom de marche d'Espagne. Charles le divisa en quatre circonscriptions militaires, le Roussillon, l'Aragon, la Catalogne et la Navarre, et le plaça sous le

commandement supérieur d'un marquis ou garde-frontière qui eut son siége à Barcelone. Il investit Ibn-al-Arabi du gouvernement de Saragosse, et Abitar de celui d'Huesca, reçut de ces chefs le serment de fidélité et des otages, mit dans les places fortes des garnisons chargées de maintenir le pays dans l'obéissance, démantela Pampelune et reprit le chemin de la France. Aussi bien les Saxons, le sachant occupé en Espagne, avaient ressaisi les armes, au mépris des engagements pris à Paderborn.

La nouvelle que Wittekind venait de se remettre à leur tête le décida à hâter son retour. L'armée s'engagea donc dans cette gorge sauvage qui traverse le mont Altobiscar, entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port, et que la poésie a rendue si célèbre sous le nom de vallée de Roncevaux. Le roi conduisait lui-même l'avant-garde. L'arrière-garde, composée des guerriers les plus éprouvés, était placée sous les ordres de Roland, gardien des côtes de Bretagne et, s'il faut en croire les légendes, fils d'Aglant et de Berthe, sœur de Charlemagne. On marcha résolument à travers les précipices, sans se douter du danger dont on était menacé. En effet, à l'instigation de ce même Lupus qui avait acheté, en 769, l'investiture du duché de Gascogne en livrant lâchement aux Franks son oncle Hunold, une foule de Gascons, de Navarrais et même d'Arabes s'étaient embusqués sur les hauteurs qui dominaient le défilé par où les Franks opéraient leur retraite. Ils laissèrent passer tranquillement l'avant-garde et le centre de l'armée. Mais, au moment où l'arrière-garde parut avec les bagages et le riche butin qu'elle emportait, ils commencèrent à faire pleuvoir une nuée de flèches et à rouler des fragments de rocher sur Roland et sur ses compagnons. Ceux-ci opposent vainement la plus héroïque résistance. Ils succombent écrasés sous les traits et sous les pierres. Roland lui-même tombe, et tous les bagages sont pris. (Einhard. *Annal.* ad ann. 778.)

Cette sanglante défaite a été célébrée dans une foule de cantilènes et de romans qui ne constituent pas la partie la moins importante de la littérature du moyen âge. D'après le récit du faux Turpin, au moment de succomber, Roland, qui avait déjà ébréché de haut en bas sa redoutable épée Durandal, emboucha son cor d'ivoire, Olifant, dont lui seul était capable de tirer un son, et les éclats de l'instrument merveilleux, résonnant d'échos en échos, allèrent retentir aux oreilles de Charlemagne. En même temps, ne voulant pas que son épée tombât au pouvoir de l'ennemi, il la brisa sur un rocher, où, selon la légende populaire, il fit une entaille gigantesque, que les pâtres et les chasseurs des Pyrénées appellent encore aujourd'hui la brèche de Roland. Enfin, sonnant toujours du cor, jusqu'à ce que les veines de son cou se rompissent, il expira.

A la nouvelle de ce qui se passait, Charles se hâte de rebrousser chemin pour aller au secours des siens. Mais les ennemis avaient disparu après avoir pillé les bagages, et la nuit empêcha qu'on retrouvât leurs traces. Il était donc impossible de tirer cette fois vengeance des complices de Lupus. Plus tard cependant la colère de Charles atteignit ce prince, qui avait le tort de joindre au crime de foi mentie, celui d'être un des derniers représentants de la race mérovingienne et qui fut ignominieusement condamné au gibet.

Cette nouvelle conquête ne se maintint pas sans beaucoup de peines et de luttes. Plus d'une fois les cités de la Marche d'Espagne furent attaquées et prises par les Sarrasins. Ceux-ci, en effet, ne manquèrent jamais de profiter de l'éloignement momentané des armées franques et aquitaines, lorsque le roi les occupait ailleurs, pour refouler les chrétiens vers les Pyrénées et même pour se répandre en deçà des montagnes. Ainsi on les vit à deux reprises, en 792 et en 812, envahir une partie de la Narbonnaise et la mettre à feu et à sang. (Einhard. *Annal.* ad ann. 792 et 813.)

La guerre d'Espagne et la nécessité de contenir les Sarrasins au sud-ouest de la chaîne pyrénéenne ne furent pas les seules entreprises dont Charles eut à se préoccuper durant sa lutte avec les Saxons.

L'Italie aussi réclamait son attention; car la chute de Didier n'avait pas suffi pour assurer la domination franque dans la Lombardie. Le fils de ce roi, Adalgise, à qui l'empereur de Constantinople Léon IV avait conféré la dignité de Patrice, n'avait rien négligé pour récupérer un jour le sceptre paternel. Réfugié à la cour du Bysance, il avait su gagner les ducs de Spolète, de Bénévent et de Frioul, et voulait, avec leur aide et celle de Grecs, essayer de relever la monarchie écroulée des Lombards. Malheureusement, l'impatience et l'ambition de Radgaus, duc de Frioul, qui aspirait lui-même à la couronne de fer, hâtèrent l'explosion du complot et le firent avorter. D'ailleurs, les plans des conjurés ayant déjà été révélés par le pape Adrien à Charlemagne, celui-ci s'empresse d'accourir (776), s'empare de Radgaus et le fait périr par le glaive. Il se contente de cette seule tête, et épargne le duc de Spolète et celui de Bénévent, mais non sans avoir exigé d'eux le serment de fidélité et des otages pour l'avenir. (Einhard. *Annales; Annales Mettens.* ad ann. 776.)

Bien que cette tentative ait échoué, Adalgise ne se donne pas pour battu. A deux autres reprises, en 779 et en 786, il renouvelle ses tentatives, avec l'aide du duc de Bénévent et des Bysantins. Mais ces deux fois encore il se brise contre les forces des Francs. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786; *Histor. Miscell.*, liv. XXII.)

Depuis douze ans Charlemagne avait conduit seul toutes ses grandes entreprises. Il songea enfin, sinon à se donner des associés, au moins à se préparer des aides pour l'avenir. Durant un voyage qu'il fit à Rome avec toute sa famille, en 781, il fit donner par le Pape l'onction royale aux deux plus jeunes de ses fils, à Pepin et à Louis. Quoiqu'ils fussent enfants encore, il destinait au premier, à Pepin né en 776, la couronne de Lombardie, et au second, à Louis né en 778, la couronne d'Aquitaine. En réservant à l'aîné, à Charles (car Pepin le Bossu ne comptait pour rien dans la famille), la succession de la Neustrie, de l'Austrasie et des États qui s'y rattachaient, il voulait habituer de longue main les autres populations à voir dans le prince qui leur était assigné leur souverain futur et à renoncer pour toujours à leurs chefs héréditaires. Il envoya même Louis à Toulouse bien qu'il fût âgé à peine de trois ans, et le plaça sous la direction d'un personnage nommé Arnold et chargé probablement aussi du gouvernement de l'Aquitaine, vaste territoire auquel Charles venait d'ajouter la Septimanie et qui comprenait dès lors la Gascogne, la Guyenne, l'Auvergne, le Limousin, la Saintonge, le Poitou, l'Anjou au sud de la Loire, la Marche, le Berry, le Bourbonnais et le Languedoc. (Einhard. *Annal.* ad ann. 781; Ejusd. *Vit. Karoli*, cap. XV; Funck, *Ludwig der Fromme*, chap. II, note 1.)

Après avoir garanti le midi de la Gaule contre les attaques des Sarrasins par l'établissement du royame des Aquitains et par une étroite alliance avec le roi Alphonse II, dit le Chaste, qui tenait haut et ferme le drapeau chrétien en Gallice, dans les Asturies et dans la Biscaye, Charles compléta le plan de consolidation qu'il avait conçu pour l'Italie. Fidèle à cette pensée devenue proverbiale pour le Grecs : Aie le Franc pour ami et non pas pour voisin (τὸν Φρανχον φιλον ἔχεις γιτονα οὐχ ἔχεις), la cour de Bysance continuait à entretenir l'agitation en Lombardie. En 787, elle avait promis à Arigise, duc de Bénévent et gendre de l'ancien roi des Lombards, la dignité de patrice romain, le titre de duc de Naples et l'envoi d'une armée grecque, s'il voulait y joindre ses forces pour aider Adalgise, son beau-frère, à ressaisir la couronne paternelle. En même temps la Bavière devait courir aux armes et secouer le joug des Franks. Mais Arigise ne parvint point à ses fins : il mourut avant d'avoir pu accomplir ses projets. Adalgise ne fut pas plus heureux. Dans une dernière tentative qu'il fit en 789 pour reprendre pied en Italie, il périt misérablement. (Sigebert. Gemblacens. ad ann. 789, ap. Dom Bouquet, V, p. 377.)

Le rôle que le duc de Bavière Tassilo avait pris dans l'intrigue ourdie par les Bysantins pour arracher la Lombardie à

la domination franque, ne put manquer d'exciter au plus haut point la colère de Charlemagne. A la vérité, Tassilo était uni par des liens de parenté à Adalgise dont il avait épousé la sœur Liutberge. Mais il tenait aussi par les liens du sang au roi lui-même, car il était né de Hiltrude, sœur de Pepin le Bref. (Fredegar. cap. III; *Annal. Juvavens. major*. apud. Pertz, I, p. 87.) Puis encore la Bavière, quoiqu'elle jouît d'une sorte d'autonomie, faisait réellement partie intégrante de la monarchie franque, et à ce titre ses ducs étaient tenus à l'investiture comme grands vassaux du royaume. Faire cause commune avec les ennemis du roi était donc à la fois une trahison et un acte de rébellion. D'ailleurs, Tassilo était depuis longtemps suspect d'infidélité. En 781, Charlemagne avait déjà été obligé de lui faire rappeler ses serments et lui avait même demandé des otages. (Einhard. *Annal.* ad ann. 781.) Peut-être même le duc n'avait-il pas été étranger à cette mystérieuse conspiration qu'une partie des chefs Thuringiens avaient ourdie en 786, soit en vue de proclamer leur indépendance, soit en vue d'attenter à la vie du roi Charles, et qui fut étouffée à la diète de Worms où les coupables furent condamnés les uns à l'exil, les autres à se voir crever les yeux à la façon bysantine. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786; *Act. concil. Wormatens.*, ap. Sirmond, *Concil. Gall.*, t. II, p. 72.)

Quoi qu'il en soit, Charlemagne résolut de se débarrasser de Tassilo. En 787, après que le complot d'Arégise de Bénévent eut échoué, il lança trois armées sur la Bavière où elles pénétrèrent sans trouver de résistance. Aux premiers jours d'octobre, le duc se présenta en personne devant le roi, et lui jura de nouveau fidélité. (*Annal. Laurish.* ad ann. 788.) Mais cette fois il ne tint pas mieux son serment; car il ne tarda pas à se liguer derechef avec Adalgise et même avec les Huns qui s'apprêtaient à se heurter contre les Franks. C'en était trop; la patience de Charlemagne était épuisée. En 788, Tassilo fut cité à la diète d'Ingelheim et condamné à mort. Cependant le roi usa de clémence envers le misérable; il se borna à le faire tondre et enfermer dans un monastère, selon les uns à Saint-Goar sur le Rhin (*Annal. Nazarien. ex cod. Lauresham.*, ap. Pertz. I, p. 33), selon les autres, à Jumièges (*Annal. Petav.* ad ann. 788). Le fils du condamné subit le même sort; il fut cloîtré dans l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves, tandis que ses deux filles furent reléguées l'une à Chelles, l'autre à Laudun. Dès ce moment la Bavière est placée sous l'autorité absolue du roi qui la fait administrer par un de ses leudes, le comte Gérold, frère de la reine défunte Hildegarde.

Pendant ces événements, les Bretons avaient essayé de s'affranchir du tribut que, depuis le règne de Dagobert, ils payaient aux rois franks. Mais il suffit de l'épée d'Audulf, un des lieutenants royaux, pour faire rentrer momentanément la Bretagne dans le devoir. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786.)

Jusqu'alors les entreprises de Charlemagne contre les Saxons l'avaient mis en contact avec les Slaves et les Danois qu'il disloqua à leur tour. L'expédition qu'il venait de terminer en Bavière le rapprocha des Avares, plus connus sous le nom de Huns. La famille nationale des Slaves, désignés, depuis des siècles, sous la dénomination de Sarmates, avait pour frontière, du côté de l'ouest, la ligne formée par l'Elbe, par les escarpements occidentaux de la Bohême, par le Danube jusqu'à la courbe méridionale de ce fleuve et enfin par le cours de la Theiss supérieure. Comme elle était divisée en un grand nombre de peuplades qui n'avaient point de cohésion entre elles, Charlemagne put souvent se servir des unes pour combattre les autres. Les Avares furent plus difficiles à manier. Embranchement de la race tartare, ils avaient été fixés d'abord entre le Don et le Volga. Puis ils avaient refoulé vers le nord-ouest leurs voisins les Sarmates, chassé les Goths des bords du Danube, étendu leur empire depuis la Mésie jusqu'à l'Ens, frontière de la Bavière. Le centre de leurs forces se trouvait entre l'Ens et la Save. De même que des anciens Alains, on pouvait dire d'eux

qu'ils naissaient, qu'ils vivaient et qu'ils mouraient à cheval. Le mot tartare *kun* ou *kony*, cheval, paraît même avoir donné naissance à leur nom, *Hunni* ou *Chunni*. Quoi qu'il en soit, dès l'époque de leur apparition en Europe et longtemps encore après Charlemagne, ils furent connus pour des cavaliers aussi intrépides que sauvages et aventureux. Leurs guerres n'étaient que des expéditions de pillage. Retranchés derrière un fleuve ou derrière une chaîne de montagnes, abrités en outre dans ces camps circulaires ou *rings* que le moine de Saint-Gall (*Monac. San Gallens.* lib. II, cap. I.) décrit si minutieusement, ils sortaient de là, parcouraient l'une ou l'autre contrée voisine comme une trombe humaine et rentraient dans leurs forteresses toujours chargés de butin.

Telle est la race contre laquelle Charles résolut, en 791, de tirer l'épée. L'année précédente, les Huns avaient envoyé des ambassadeurs à Worms pour arranger avec le roi la délimitation de leur territoire du côté de la Bavière. Mais on n'avait pu tomber d'accord, et il fallut laisser aux armes le soin de décider cette question de frontières. (Einhard. *Annal.*, ad ann. 791.)

Au commencement de l'été suivant, les Franks entrent en campagne. Charles a mis sur pied une armée formidable, et la divise en deux corps. L'un descend la rive droite du Danube, l'autre la rive gauche, et les communications sont entretenues entre eux au moyen d'une quantité de bateaux qui suivent en même temps le courant du fleuve. Un troisième corps, envoyé d'Italie par Pepin, roi des Lombards, s'achemine vers la Pannonie pour prendre l'ennemi de revers. La marche de ces trois armées à travers le territoire des Avares n'est qu'une suite de succès et de victoires. Tout ce que les épées des Franks rencontrent tombe sous leurs coups ou cherche son salut dans la fuite. Pendant cinquante-deux jours les vainqueurs parcourent le pays, en mettant tout à feu et à sac et en rassemblant un butin considérable. Puis ils reprennent le chemin de la Bavière avec un grand nombre de prisonniers. (Einhard. *Annal.* ad ann. 791; Ejusd., *Vita K.* cap. XIII; *Annal. Laurishem.* ad ann. 791.)

Toutefois cette expédition, tout complets qu'en eussent été les résultats, s'il faut en croire une lettre adressée par Charlemagne lui-même à la reine Fastrade, n'abattit pas entièrement la puissance des Huns. La guerre se continua jusqu'en 796. C'est le jeune roi Pepin qui, avec ses Lombards, eut l'honneur de la terminer et de s'emparer du fameux *Ring*, ou camp fortifié, où les Huns gardaient leur trésor, fruit des rapines exercées sur toutes les nations qu'ils avaient successivement assaillies pour les dépouiller. (Einhard. *Annal.* ad ann. 796; Monach. San Gallens. lib. II, cap. I.)

Après avoir indiqué les principales entreprises militaires de Charlemagne, résumons maintenant le tableau de ses conquêtes, en marquant les contours du vaste État qu'il s'est taillé dans la carte de l'Europe. Au nord, ce domaine a pour limites les côtes de la Frise, le Jutland et le littoral de la Baltique jusqu'à l'embouchure de l'Oder; à l'ouest, la mer du Nord, la Manche et le golfe de Gascogne; au sud, le royaume des Asturies, une partie du cours de l'Ebre, la Méditerranée avec la Corse et la Sardaigne, l'Italie jusqu'au duché de Naples, l'Adriatique, la Dalmatie supérieure et le cours de la Save; enfin, à l'est, la Theiss, la Zagyva, le Danube inférieur, la Morava et l'Oder. Ce territoire constitua dès ce moment l'empire d'Occident; car, en l'an 800, Charles échange sa couronne de roi contre la couronne impériale. (Einhard. *Vita Karol.* cap. XV.)

Le pape Adrien Ier était mort le 25 décembre 795 et Léon III lui avait succédé sur le trône pontifical. Mais une conspiration soudoyée par l'or bysantin et fomentée à Rome même par deux neveux d'Adrien, ne tarda pas à mettre le nouveau pontife dans le plus grand danger. C'était en 799. Un jour, comme il se rendait processionnellement du Latéran à l'église de Saint-Laurent, il fut arrêté à la porte de cette basilique par une troupe de conjurés, renversé de cheval, horri-

blement maltraité et laissé pour mort sur la place, après qu'on eut essayé de lui crever les yeux et de lui couper la langue. Les auteurs de cet attentat le firent ensuite transporter au monastère de Saint-Érasme, sous prétexte de l'y faire soigner. Cependant, grâce au dévouement d'un de ses camériers et à la faveur d'une nuit obscure, il parvint à s'échapper de cet asile, et trouva un refuge, d'abord auprès du duc du Spolète, ensuite auprès de Charlemagne lui-même. Après son avénement au pontificat, il s'était empressé d'envoyer à ce prince les clefs de la confession de Saint-Pierre, ainsi que la bannière de Rome, et il lui avait prêté serment de fidélité et de soumission au nom du peuple romain entre les mains de l'envoyé royal, Angilbert, abbé de Saint-Riquier. Aussi alla-t-il à Paderborn lui demander aide et protection. Accueilli à la cour franque avec les honneurs dus à son caractère, il expose au roi tout ce qui s'est passé, et celui-ci le fait solennellement reconduire à Rome par plusieurs grands dignitaires qui le rétablissent sur le trône pontifical. (Einhard. *Annal.* ad ann. 796 et 799; Ejusd. *Vita Karol.*, cap. XXVIII; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.)

L'année suivante, vers l'automne, Charles prend lui-même, avec son armée, le chemin de l'Italie, et il fait son entrée solennelle à Rome, le 24 novembre. Quelques jours plus tard, il évoque comme suzerain, l'instruction de l'émeute naguère suscitée contre Léon III, qui, devant le tombeau même de saint Pierre, se purge publiquement des calomnies dont il a été l'objet. Aussitôt les coupables sont jugés, condamnés et jetés en exil. (Einhard. *Annal.* ad ann. 800; Paul. Diacon. *de Gest Longob.* ad ann. 800; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.)

Soit qu'à la suite de sa restauration le pape voulût poser un simple acte de reconnaissance à l'égard de Charlemagne, soit que l'occasion lui parût favorable de rompre le dernier lien qui attachait encore l'Italie et l'Europe à l'impuissante cour de Bysance et de faire passer la couronne impériale à l'Occident, le grand fait de cette translation s'accomplit pendant la nuit de Noël, l'an 800. Cette nuit-là, vêtu de ses insignes de patrice et entouré d'une cour splendide, le roi s'était rendu à la basilique de Saint-Pierre. Comme il se trouvait agenouillé devant l'autel et disait son oraison, Léon III s'approcha de lui et lui posa sur la tête un diadème d'or. En ce moment, toute l'assistance, qui était fort nombreuse, s'écria : « A Charles Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Après cette acclamation populaire, le nouveau souverain reçut du pontife l'hommage traditionnel que les successeurs de saint Pierre avaient rendu auparavant aux empereurs bysantins. Ainsi se trouvait rétabli l'empire romain, non pas, il est vrai, dans la double forme sous laquelle Auguste l'avait constitué, mais comme une nouvelle souveraineté universelle assise sur l'Europe chrétienne et féodale. S'il faut en croire Éginhard et le moine de Saint-Gall, Charles ne s'attendait point à ce sacre improvisé, et il le subit plutôt qu'il ne l'accepta. Cependant on ne saurait admettre que l'empereur ait ignoré ce qui devait se passer, et l'on ne peut douter qu'il n'y ait eu des pourpalers à ce sujet, soit dans l'entrevue de Léon et de Charles à Paderborn, soit dans celle qu'ils eurent à Nomento où le pape était venu au-devant du roi avant que celui-ci fît son entrée à Rome. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXVIII; Ejusd. *Ann.* ad ann. 800 et 801; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.) L'annaliste Anastase ajoute que Charles, fils aîné de l'empereur, fut sacré, en même temps que son père, comme son successeur légitime.

L'empire d'Occident était donc refait. Dès lors Charlemagne n'eut plus à s'occuper que de l'organisation intérieure de ses vastes États, et il ne parut plus que sur deux champs en bataille; en 804, pour compléter la soumission des Saxons, et en 810 pour refouler définitivement dans le Jutland les Danois qui, depuis six ans, ne cessaient d'assaillir les côtes de la Frise et de la Saxe et qui furent enfin réduits en 813. Ses autres guerres, il les fit conduire, soit par ses fils, Charles,

Pepin ou Louis, soit par ses lieutenants. Ce furent des expéditions contre les Arabes d'Espagne, contre les Sarrazins en Corse et en Sardaigne, contre les Wendès, les Wiltes, les Avares mal domptés, et enfin contre les Grecs qui essayèrent vainement, en 809 et en 810, de reprendre la Vénétie et la partie de la Dalmatie que l'empire d'Occident avait englobées dans ses vastes frontières. (Einhard. *Annal. passim.*)

Depuis des siècles, pas un homme ne s'était rencontré qui eût accompli autant de grandes choses que Charlemagne. Aussi sa renommée remplissait-elle le monde. Les princes étrangers recherchaient son amitié et se plaisaient à échanger des lettres avec le puissant monarque d'Occident : Alphonse II, roi de Gallice, des Asturies et de Biscaye; Offa, roi de Mercie, et son successeur Cenulf; Ardulf, roi de Northumbrie, et son successeur Ethelred. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI; Ejusdem *Annal.* ad ann. 797 et 798; *Annal. Xantens.* ad ann. 798; Alcuin. *Epistol.* 156 et 169.) Le calife de Bagdad Aaroun-al-Raschid lui adressait des ambassadeurs chargés de toute sorte de présents. Le patriarche de Jérusalem lui faisait offrir les clefs du Saint-Sépulcre, et l'émir de Fostat, Ibrahim, des lions de Lybie, des ours de Numidie et de la pourpre de Tyr. Le roi de Mauritanie, Ibn-Maug, le faisait saluer à Aix-la-Chapelle par son propre fils Abdallah, et plus d'une fois les alcayds sarrazins d'Espagne vinrent lui rendre hommage dans ses cours plénières ou lui demander de les aider à s'affranchir des émirs qui les opprimaient. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI; Ejusd. *Annal.* ad ann. 777, 797, 799, 801, 802, 807 et 810; Monach. San Gallens. lib. II, cap. VIII et IX.) Cependant ce qui devait le flatter le plus, c'étaient les ambassades que lui envoyait la cour de Bysance et avec lesquelles il traitait d'égal à égal, et surtout cette splendide mission par laquelle l'impératrice Irène lui fit demander, en 781, pendant qu'il se trouvait à Rome, sa fille aînée Rothrude pour le jeune Constantin Porphyrogénète; car le moment était venu, pour cette monarchie d'Orient qui avait perdu tout son prestige, de compter avec les Occidentaux à qui l'Europe était dévolue, et on ajoute même que, — le pape Léon III ayant conçu le projet d'amener une union entre Irène et Charlemagne, afin de reconstituer ainsi l'unité détruite de l'ancien empire romain et de mettre un terme au schisme qui divisait l'Église de Rome et celle de Constantinople, — cette princesse fit offrir sa main au monarque frank. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI et XIX; Ejusd. *Annal.* ad ann. 798, 807 et 812; Zonaras, lib. XV, cap. XIII; Monach. San Gallens. lib. II, cap. V, VI et VII; Theophanes, ap. Dom Bouquet, t. V, p. 188.)

Du reste, cette renommée était justifiée non-seulement par les grandes guerres qu'il avait accomplies, par les victoires merveilleuses qu'il avait remportées, par les vastes conquêtes qu'il avait faites et par la puissance redoutable qu'il avait acquise, mais encore par les institutions auxquelles il avait attaché son nom. En effet, peu de conquérants comprirent mieux que lui les moyens de s'attacher par la justice les populations diverses qu'il soumit à son sceptre. Au lieu de leur imposer les lois sous lesquelles les Franks vivaient, il laisse à chaque peuple une sorte d'autonomie et sa législation particulière, se bornant à faire mettre par écrit les coutumes de ceux qui n'avaient pas encore de code formulé. Mais il amende et complète chacune de ces lois en les appropriant aux besoins nouveaux du temps et surtout aux idées du christianisme. C'est ainsi qu'après avoir déjà remanié, en 768, celle des Franks Saliens, il y fait en 813 de nouvelles additions. Ainsi encore en 802 il retouche celle des Thuringiens, celle des Saxons et celle des Frisons. En 803, il augmente celle des Ripuaires et celle des Bavarois; en 807 celle des Lombards, et en 813 celle des Borgondes, aussi appelée loi Gombette. Sans doute, c'était agir avec prudence que de permettre à chaque peuple de vivre sous le régime de ses coutumes traditionnelles; mais ce n'était pas préparer la fusion des nationalités hétérogènes si désirable dans un grand empire. Cepen-

dant Charlemagne réussit à un certain degré à obtenir l'ordre et l'unité dans le gouvernement en organisant une administration dont lui seul était l'âme et le centre.

Voici comment cet organisme est conçu. L'empereur est la tête et le chef du système hiérarchique qui embrasse tout l'État. Sa maison militaire est dirigée par un maréchal; à sa table et à son cellier sont préposés un sénéchal et un échanson; ses revenus sont administrés par un camérier; un apocrisiaire, plus tard appelé archichapelain, a la main haute sur tout le clergé palatin et conserve, avec le chef de la chancellerie, les archives de l'État; un mansionnaire a sous ses ordres un fauconnier, les veneurs et les forestiers; enfin, un comte du palais exerce les fonctions de grand juge et de premier ministre séculier. L'apocrisiaire, l'archichancelier, le camérier et le comte du palais forment le conseil privé de l'empereur, et c'est avec eux qu'il prépare les *capitula* ou articles de lois qui doivent être soumis à la discussion des grandes diètes ou assemblées de la nation. Ces assemblées se tiennent régulièrement deux fois par an. La première réunion, avec laquelle coïncide aussi la convocation de l'armée, le champ de mai (*campus madius*), a lieu au printemps. La seconde, plus spécialement consacrée au réglement des impôts publics, a lieu en automne. Dans l'une et dans l'autre sont débattues toutes les affaires politiques qui intéressent la communauté nationale. Les *capitula* relatifs à des questions purement religieuses y sont discutés par les évêques, les abbés et les dignitaires de l'Église; ceux qui touchent à des intérêts exclusivement laïques, sont examinés par les comtes, les grands de l'empire et un certain nombre d'assesseurs qui représentent le peuple; enfin, ceux qui offrent un caractère mixte sont soumis aux lumières réunies des représentants de l'ordre religieux et de l'ordre séculier. Ces délibérations toutefois n'ont pour objet que d'éclairer l'empereur par voie de conseils. Lui seul a l'initiative; lui seul décide en dernier ressort. Enfin, la loi ou capitulaire, sanctionné par le chef de l'État, est porté à la connaissance des provinces par des envoyés spéciaux. Les capitulaires embrassent tout, la morale et le dogme, le droit canon, le droit politique, le droit pénal, le droit civil, jusqu'à la simple police, jusqu'à de simples prescriptions d'économie domestique.

Deux sortes de tribunaux distribuaient la justice dans les provinces, les tribunaux des districts et ceux des comtés. A la tête du tribunal de district ou de *pagus*, se trouvait un centenier ou *tunginus*, assisté de sept *scabini* ou échevins, qui, élus d'abord pour une session seulement, obtinrent plus tard un caractère de permanence et connaissaient de toutes les affaires civiles d'un ordre inférieur. A la tête des seconds était placé le comte (*grafio* ou *gerefa*), qui, assisté de son vicaire ou *rigaier*, et de ses vassaux, chargés de l'exécution des sentences, réunissait trois fois par an ses scabini et leur déférait toutes les causes dont le jugement pouvait entraîner soit la peine de mort, soit la perte de la liberté ou des biens. Enfin le comte du palais formait, avec l'apocrisiaire et l'archichancelier, un tribunal suprême qui, présidé par le chef de l'État, décidait en dernier ressort les affaires qui lui étaient réservées et spécialement celles où se trouvaient impliqués des fonctionnaires impériaux, au nombre desquels étaient compris même les évêques et les abbés. Cependant le grafio n'était pas simplement un officier judiciaire. Il était chargé aussi de veiller, dans sa circonscription, à la perception des impôts ainsi qu'au maintien de la police, et il exerçait le commandement de la force armée.

Dans un État aussi vaste que le nouvel empire, il était impossible qu'il ne se glissât des abus et des fraudes, soit dans l'administration de la justice, soit dans celle des finances. Pour y obvier, Charlemagne organise, en 802, la fameuse institution des *Missi dominici* ou commissaires impériaux, chargés de visiter quatre fois par an, en janvier, en avril, en juillet et en octobre, un certain nombre de provinces afin de s'assurer que les impôts sont équitablement répartis et perçus, que les lois sont appliquées

avec justice, qu'aucune prévarication n'est commise, pour veiller à la défense du territoire, à la bonne administration du domaine, à la discipline des monastères, à la protection des veuves, des orphelins et des étrangers, au maintien de la paix publique, enfin pour recueillir les plaintes et les réclamations de quiconque se croit lésé dans ses droits. Cette institution, complétée en 810, est la pierre angulaire de tout l'édifice administratif. Elle est un moyen direct et permanent de centralisation et de surveillance, car elle rend partout présents l'œil et la volonté du chef de l'État, représenté par ses légats, toujours au nombre de deux, un évêque et un comte. (*Capitulare primum* ann. DCCCII; *Capitular. secund.* ann. DCCCII; *Capitular. tert.* ann. DCCCX, apud Walter, *Corp. jur. antiq. German.*, tom. II, p. 156-171 et 239; Hincmar. *de Ordin. Palat.*, ap. Walter, tom. III, p. 761.)

Charlemagne ne se borne pas à organiser l'administration de son vaste empire. Il s'applique aussi à le relever de l'état de dégradation intellectuelle où les provinces sont tombées. En Espagne, la civilisation chrétienne est tenue en échec par les Arabes dans les montagnes des Asturies. Dans le midi de la Gaule, elle a été engloutie en partie par les invasions sarrazines. En Italie, elle s'est affaiblie dans le choc des guerres lombardes et dans l'agitation que Byzance ne cesse d'y entretenir. La Germanie et la Scandinavie sont encore sous l'influence de la barbarie du paganisme septentrional. Dans les royaumes franks, les luttes intestines dont ils ont été le théâtre sous les Mérovingiens, ont fait disparaître les derniers restes des établissements scientifiques et littéraires que les Romains y avaient fondés. Deux peuples en Occident sont seuls demeurés à l'abri des commotions politiques : les Irlandais et les Anglo-Saxons. Leurs écoles monastiques sont restées les nobles asiles des lumières. Les études y fleurissent, et celle des langues anciennes y rivalise avec celle des sciences telles que le siècle les possède. C'est de là que Charlemagne tire l'homme le plus capable de l'aider à restaurer dans ses États l'étude des lettres, Alcuin, cet illustre élève de l'école d'York. Autour d'Alcuin il groupe un certain nombre de savants recrutés sur divers points de l'empire; le Lombard Théodulf; le Neustrien Angilbert, le Norique Leidrade et plusieurs autres. Avec leur concours il s'occupe, non pas de la fondation, mais de la réforme de l'école palatine qui existait déjà depuis les Mérovingiens et dont la direction avait été confiée en 774 à Pierre de Pise. Il développe en même temps les études monastiques et épiscopales, instituées dès l'an 787, par un capitulaire spécial. Il fait organiser par le clergé des écoles paroissiales où sont appelés non-seulement les fils des hommes libres, mais encore ceux des serfs. Il ordonne même, en 804, l'organisation d'un cours de langue grecque dans le diocèse d'Osnabruck. Il veut s'initier lui-même au *trivium* et au *quadrivium*, ainsi qu'aux principes de la théologie, considérée alors comme la science des sciences. Il apprend à écrire en latin et à parler grec. Dans les rares moments de loisir que les guerres et l'administration lui laissent, il écoute volontiers les doctes qui l'entourent et qui se désignent par des surnoms en empruntant à l'antiquité sacrée et profane quelques-uns des plus beaux noms qu'elle présente; car Alcuin est Horace, le chroniqueur Éginhard est Bésélecl, Angilbert est Homère, Théodulf est Pindare, l'empereur lui-même est tour à tour David et Salomon, enfin ses parents Adalard et Wala sont Augustin et Jérémie. Charlemagne se plaît aux écrits de l'évêque d'Hippone, particulièrement à la Cité de Dieu, et, pendant ses repas, il se fait lire des livres d'histoire. Il se forme aussi la main à la calligraphie; même la nuit, ses tablettes reposent sous son oreiller, et, dans ses moments d'insomnie, il y trace des lettres comme un scribe. L'étude de la langue maternelle l'intéresse également. Il fait recueillir avec soin les anciens chants nationaux et les apprend par cœur. Il donne des noms nouveaux aux mois et aux vents, et entreprend même d'écrire une grammaire de l'idiome haut-alle-

mand. L'astronomie a pour lui un grand attrait. La musique l'intéresse davantage encore, et plusieurs mesures de sa vie témoignent de la sollicitude qu'il manifeste pour la pureté du chant grégorien et pour la correction des livres et des offices de l'Église. Parfois il va jusqu'à se mêler de discussions théologiques; et, comme si, les rois de la première race ayant eu leur poëte latin dans Chilpéric Ier, il fallait aussi que la seconde dynastie eût le sien, il scande des vers dans la langue d'Horace et de Virgile: car on lui attribue plusieurs poésies, parmi lesquelles on cite une élégie sur la mort du pape Adrien et cette hymne que l'Église chante le jour de la Pentecôte : *Veni Creator Spiritus*. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXIV, XXV et XXIV; Mon. San Gallens. lib. I, cap. III, VII, VIII et X; Mon. Engolism. *add. ad Annal. Lauriss.* anni 787 ; *Constitut. de scholis instituend.*, ap. Walter, II, p. 62 ; *Constitut. de emendat. libror.*, ap. Walter, II, p. 64, *Præceptum de schol. græc. instituend.*, ap. Walter, II, p. 200 ; Alcuin. *Epistol.* 228, *ad Carol.*, édit. Froben., tom. II, p. 228.)

La musique et la poésie ne sont cependant pas les seuls arts dont l'empereur se préoccupe. S'il emprunte le chant grégorien à Rome et les orgues aux Grecs, il imite dans ses constructions celles des Lombards et des Bysantins. Les palais de Nimègue, d'Ingelheim et d'Aix-la-Chapelle étaient dessinés sur ces modèles. Le dôme qu'il éleva dans cette dernière ville en 796 passe pour une copie de l'église de Saint-Vital à Ravenne. C'est aussi au delà des Alpes qu'il chercha les types des enluminures, des ivoires évidés, des châsses ciselées, des mosaïques et des sculptures dont s'enrichissaient les librairies et les trésors des églises, les sanctuaires du culte et les salles des palais impériaux. (Boek, *das Rathhaus zu Aachen*, p. 27 ; F. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, passim.)

Après avoir esquissé les actes principaux de la vie de Charlemagne, nous avons à tracer le portrait de l'homme même. S'il faut en croire les descriptions que Turpin et d'autres écrivains légendaires nous ont laissé de sa personnalité, il aurait eu les proportions d'un géant et possédé une force de corps presque surhumaine. Cependant voici comment Éginhard nous dépeint l'empereur vieillard. « Il était robuste et « d'une taille élevée, bien qu'elle n'ex- « cédât pas de justes proportions, car « il mesurait sept fois la longueur de « son pied. Il avait le sommet du front « arrondi, les yeux grands et vifs, le nez « plutôt grand que moyen, une chevelure abondante et blanche, le visage « vermeil et alègre. Toute sa personne « avait une prestance et une dignité qui « impressionnaient, soit qu'il fût assis, soit « qu'on le vît debout. Bien qu'il eût la « nuque courte et charnue et le ventre « un peu proéminent, ces deux défauts « se remarquaient à peine tant il y avait « d'harmonie dans ses autres membres. « Il marchait d'un pied ferme, et avait « une contenance toute virile, mais la « voix un peu trop claire peut-être pour « les proportions de son corps. Sa santé « était robuste ; cependant, durant les « quatre dernières années de sa vie, il fut « fréquemment atteint de la fièvre et il « finit par boîter légèrement d'un pied. » (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXIV.) Sobre dans le boire et le manger, il répugnait à l'ivresse, et rarement sur sa table figuraient plus de quatre plats à moins que ce ne fût dans des repas de cérémonie, très-peu fréquents du reste. L'été, il avait coutume de reposer deux ou trois heures, après le dîner. La nuit, il se levait souvent quatre ou cinq fois, et recevait soit quelques-uns de ses fidèles, soit le comte du palais s'il y avait quelque cause judiciaire à instruire et à décider. Il aimait à se trouver au milieu de sa famille à la table aussi bien qu'à la chasse, où ses filles elles-mêmes et sa femme chevauchaient à sa suite. (Einh. *Vita Karol.*, cap. XIX et XXIV ; Angilbert. *Carmin.* lib. III, v. 137 seqq.) Il ne tenait point au luxe des vêtements, et il affectionnait le costume simple et martial des Franks, à moins que ce ne fût dans de grandes solennités ou quand il recevait les ambassades que les princes

étrangers lui envoyaient. Alors on le voyait apparaître tout resplendissant d'or et de pierres précieuses. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXIII; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXXIV et lib. II, cap VI.)

Il eut successivement cinq femmes légitimes, et en outre quatre concubines. La première de ses femmes légitimes fut cette Himiltrude dont il eut un fils, Pepin le Bossu, et dont il se sépara pour épouser, en 770, la fille du roi des Lombards. Celle-ci il la répudia à son tour, et il s'unit à Hildegarde qui était de la race des anciens ducs des Alamans et qui lui donna neuf enfants. De ceux-ci deux, qui étaient des filles, moururent en bas âge, et les sept autres furent: 1° Charles, né en 772 et mort en 811, après avoir porté depuis 790 la couronne de Neustrie et reçu, en 800, à Rome, l'onction comme héritier présomptif de l'empire; 2° Pepin qui naquit en 776 et mourut en 810, après avoir été roi d'Italie; 3° Louis, qui, né en 778, fut investi d'abord du royaume d'Aquitaine et succéda à son père dans la dignité impériale; 4° Clotaire qui, frère jumeau de Louis, s'éteignit à l'âge de deux ans; 5° Rhothrude, qui vit le jour en 773 et vécut jusqu'en 810; 6° Berthe, qui naquit en 775, et 7° Gisla, née en 781 et morte abbesse de Chelles. En 783, il épousa l'Ostrasienne Fastrade qui mourut en 794, après avoir donné le jour à deux filles : Théodrade, qui devint abbesse d'Argenteuil, et Hiltrude qui fut pourvue du prieuré de Noirmoutier. Sa dernière femme légitime fut l'Alamande Liutgarde, qui décéda en l'an 800, laissant sa couche stérile. Ses quatre concubines furent : Gersuinde, Adallinde, une inconnue et Regina. La première donna le jour à une fille qui reçut le nom d'Adeltrude; la seconde fut la mère de Théodoric, pourvu plus tard de l'évêché de Cambrai. La troisième mit au monde une fille nommée Rothaïde. Enfin Regina lui donna deux fils, dont l'un, Hugo, fut pourvu des abbayes de Saint-Quentin et de Saint-Bertin, et dont l'autre mourut évêque de Metz en 857.

Charlemagne n'avait qu'une seule sœur. Elle s'appelait Gisla, et se retira dans l'abbaye de Chelles où elle s'éteignit en 804. Sa mère, la reine Berthrude, qu'il tint toujours en grand honneur, expira en 783, et il lui ferma les yeux.

Les légendes attribuent à l'empereur franc une fille qu'elles appellent Emma et dont elles font la préférée d'Éginhard et l'héroïne d'une aventure nocturne, charmante histoire toute faite pour les poëtes et pour les romanciers. Il est fort possible que cette anecdote se rapporte à quelqu'une des autres filles de Charlemagne. Car, bien qu'il les aimât au point de n'avoir jamais voulu se séparer d'elles, qu'il les eût fait élever comme de futures ménagères ne répugnant à manier ni l'aiguille, ni la navette, ni le fuseau, et que d'après l'évêque Théodulf (*Carmin.* lib. III, cap. III) le gynécée impérial fût gardé par des eunuques comme celui de Bysance, il ne put les empêcher de se livrer au désordre, ce qui fut un des chagrins les plus amers de sa vie. Ainsi l'aînée, Rothrude, après avoir été fiancée en 781 à Constantin, fils de l'impératrice Irène, eut de Rorigo, comte du Mans, un fils nommé Louis qui devint abbé de Saint-Denis, de Saint-Riquier et de Fontanelle. La seconde, Berthe, eut de ce même Angilbert qui fut l'Homère palatin et dont le nom fut inscrit plus tard dans le catalogue des saints, deux fils, Harnid et Nithard : ce dernier fut l'historien si connu sous ce nom. Du reste, la dissolution de mœurs et la galanterie qui régnaient à la cour de Charlemagne sont notoires; le sensuel empereur lui-même en donnait parfois un peu l'exemple, et l'un des premiers soins de son fils Louis, après son avénement, fut d'obliger ses sœurs à se retirer dans les monastères qui leur avaient été assignés, comme aussi de chasser du palais les femmes trop légères qui y entretenaient la corruption. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XIX; *Annal. Bertinian.* ad ann. 867; Nithard. *Historiar.*, lib. I, cap. II et lib. IV, cap. V; *Capitular. de Ministerial. palatin.*, apud Baluze, tom. I, p. 341; Walafrid. Strabon. *Visio Wettini*, ap. Dom Bouquet, tom. V, p. 339; Paschas. Radbert. *Vit. Adalard.*, cap. XXXIII.)

Le chagrin que Charlemagne éprouva de la conduite déréglée de ses filles ne put cependant se comparer à celui que lui causa son fils Pepin le Bossu. Irrité de se voir négligé totalement, sinon repoussé à cause de sa difformité, le jeune prince eut, en 792, le malheur de s'associer avec quelques leudes franks qui, ne pouvant se plier aux façons hautaines et dures de la reine Fastrade, complotèrent l'assassinat du roi. Le crime devait recevoir son exécution à Ratisbonne, pendant le séjour que Charles y fit cette année-là. Mais le complot fut dévoilé par le Lombard Fardulf qui reçut en récompense de sa fidélité l'investiture de l'abbaye de Saint-Denis. Les conjurés furent pris, et ils périrent les uns par le glaive, les autres par la corde. Quant à Pepin, son père lui fit grâce de la vie, et, après l'avoir fait fustiger impitoyablement et tondre en pleine diète, l'enferma dans le monastère de Saint-Gall. (Einhard. *Annal.* ad ann. 792; Monach. San. Gallens. lib. II, cap. XII.)

A mesure que l'empereur approche du terme de sa carrière, d'autres afflictions viennent l'éprouver. En 810, il perd son fils Pepin, roi d'Italie. L'année suivante, il voit mourir son bien-aimé Charles, cet autre lui-même, dans lequel il a depuis longtemps entrevu un héritier digne de lui et capable de porter le lourd fardeau de l'empire. Ces grands avertissements du ciel l'inquiètent profondément. Il ne quitte presque plus Aix-la-Chapelle dont les bains chauds ont pour lui un charme si puissant. Cependant, son activité ne se ralentit pas. Il s'occupe à la fois du salut de son âme et de l'avenir de son œuvre. Il prodigue ses largesses aux monastères et il n'oublie pas même les églises de Jérusalem. Il ne cesse de penser aux Sarrasins qui menacent toujours l'empire du côté du sud, aux Scandinaves qui insultent sans relâche le littoral du côté du nord et de l'ouest, aux Slaves qui recommencent à s'agiter, aux Saxons qui se ressouviennent par moments de leur antique indépendance. Il fait fortifier l'embouchure de tous les grands fleuves et construire des flottes à Gand et à Boulogne pour contenir les Normands dont il a vu lui-même cingler les navires sur la mer occidentale et qui ne tarderont pas à venir porter la dévastation et la ruine dans nos provinces. Il songe surtout à la légèreté et à la faiblesse de Louis, l'unique héritier qui lui reste, et il se demande si celui-là sera capable de tenir réuni le faisceau des nationalités sur lesquelles il est appelé à régner un jour. Enfin, il se préoccupe de sa famille qui est composée de tant d'éléments divers et où fermentent tant de germes de division. De ces discordes il veut prévenir l'explosion au moyen d'un testament. En 806, il en rédige un à Thionville. En 811, il en renouvelle les dispositions et le fait signer par quinze comtes, par onze archevêques et évêques et par quatre abbés. En 813, il confère le royaume d'Italie à Bernard, fils illégitime du roi Pepin. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XIX, XXVI, XXVII et XXXVIII; Ejusd. *Annal.*, ad ann. 808-814; Monach. San Gallens. lib. II, cap. XIV.)

La même année, il appelle à Aix-la-Chapelle son fils Louis, roi d'Aquitaine, avec tous ses leudes et convoque une assemblée générale des évêques, des abbés, des ducs, des comtes et des vicomtes, en un mot de tous les grands de l'empire. Après avoir délibéré avec eux, il les exhorte à continuer à son fils la fidélité qu'ils lui ont montrée jusqu'alors à lui-même et leur demande s'ils consentent à ce qu'il transmette l'autorité à son fils Louis. Tous répondent avec enthousiasme que la volonté de leur maître est la volonté de Dieu. Quelques jours après, le 11 septembre, la cérémonie du couronnement s'accomplit avec la plus grande pompe dans le dôme que Charlemagne avait consacré à la Vierge, et, devant l'autel du Christ, Louis posant lui-même la couronne sur sa tête, est salué par toute l'assistance du titre d'empereur et d'auguste. (Einhard. *Vit. Karol.*, cap XXX; Ejusd. *Annal.*, ad ann. 814; Thegan. *Vit. Ludov. Pii*, cap. VI; Emold. Nigell. *Gesta Ludov. Pii*, lib. II, v. 70 seqq.; *Chron. Moiss.*, ad ann. 813.)

Depuis ce moment le vieux monarque décline de plus en plus. Vers le mois de janvier 814, il est atteint d'une fièvre

violente qui se complique bientôt d'une pleurésie aiguë. Il veut, selon sa coutume, essayer de vaincre le mal par la diète; mais son état empire de jour en jour. Les craintes de ceux qui entourent le malade augmentent aussi; et, dans leur terreur superstitieuse, ils remarquent toute sorte de prodiges et de signes étranges qui les avertissent de sa fin prochaine. Ces signes ne les trompent pas. En effet, le 28 janvier, à la troisième heure du jour, Charlemagne expire doucement, après avoir reçu, la veille, des mains de Hildebald, archevêque de Cologne, les derniers secours que l'Église donne aux mourants. Il était âgé d'environ soixante et onze ans; il en avait régné quarante-sept; et, pendant quatorze ans, il avait porté la couronne impériale. (Einhard. *Vit. Karol.* cap. XXX et XXXII; Ejusd. *Annal.* ad ann. 814; Thegan. *Vit. Ludov. Pii*, cap. VII.)

Le même jour on déposa son corps dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, et sur l'arcade dorée du caveau où il fut enfermé, on traça l'inscription suivante :

SUB HOC
CONDITORIO SITUM
EST
CORPUS CAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS,
QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT
ET PER
ANNOS XLVII FELICITER REXIT.
DECESSIT SEPTUAGENARIUS
ANNO DOMINI DCCCº XIIIIº, INDICTIONE VII,
V KAL. FEBR.

Au rapport d'un moine qui fut à peu près contemporain, le mort était revêtu des insignes de sa majesté, ceint d'une épée d'or et assis sur un siége du même métal; il tenait d'une main le sceptre de l'Empire, de l'autre le livre des Évangiles ouvert sur ses genoux, et avait sur la tête une couronne d'or suspendue à la voûte du caveau, et à ses pieds un bouclier d'or que le pape Léon III avait bénit en conférant au vivant l'onction impériale. Lorsque l'empereur Othon III fit ouvrir, en l'an 1000, le caveau funèbre, il y trouva le cadavre de son glorieux prédécesseur dans cette même attitude et dans le même attirail. (*Chron. de Saint-Denis*, ad ann. 814; *Chron. Novalic.* lib. III, cap. XXXII.) Un siècle et demi plus tard, le 29 décembre 1165, l'empereur Frédéric Barberousse voulut contempler à son tour ces illustres ossements. Accompagné de Raynold, archevêque de Cologne, d'Alexandre, évêque de Liége, et d'un nombre considérable de clercs et de seigneurs, il fait relever et enfermer solennellement dans une châsse de vermeil les restes du fondateur de l'empire d'Occident. On ignore aujourd'hui l'endroit où se trouvait le caveau impérial, et les fouilles pratiquées en 1843 dans le dôme d'Aix-la-Chapelle n'ont pu amener la découverte du lieu où le cadavre de Charlemagne a été assis, pendant trois cent cinquante et un ans, dans sa gloire solitaire et muette, mais d'où il répandit tant de lumineux rayons sur la terre. On sait que l'empereur fut inscrit au catalogue des saints par l'antipape Pascal III. Mais on ne doit pas oublier que deux écrivains contemporains de Charlemagne, Hetto, auteur de la *Vision de Wettin*, et Walafried Strabo, disciple d'Alcuin et traducteur poétique de l'œuvre de Hetto, avaient cru devoir placer l'âme du saint de Pascal dans le purgatoire. (Hetton. *Visio Wettini*, ap. Mabillon. *Act. SS. Ord. S. Benedicti, Sæcul.* IV, part. I., p. 249; Walafrid. Strabon. ap. Dom Bouquet, tom. V, p. 399). Qu'on soit de l'avis de Pascal III ou de l'avis de Hetto et de son traducteur, Charlemagne n'en demeure pas moins une des plus grandes personnalités que l'histoire puisse mentionner. Cependant que reste-t-il de cette gigantesque figure? Rien, si ce n'est un crâne et quelques ossements conservés dans la châsse de Frédéric Barberousse. Mais ces ossements disloqués ne sont-ils pas le symbole visible de l'Empire d'Occident lui-même?

André van Hasselt.

CHARLES MARTEL. Maire du palais et duc des Francs. Dans la nuit du 16 au 17 septembre de l'an 698, selon les uns (*Cod. Aureæ Vallis*, apud Chapeauville, I, p. 122), de l'an 700, selon les autres (Sigebert. Gemblac. *Chronogr.* Ibid.), un crime horrible épouvanta Liége, qui n'était encore à cette époque qu'une simple bourgade. L'évêque de Maestricht, Lambert, venait d'être assassiné avec deux de ses compagnons dans un oratoire bâti autre-

fois par saint Monulf et dans lequel tous trois se trouvaient en prière. L'instigateur de ce forfait était un seigneur riche et puissant, qu'on appelait Dodon et à qui une tradition populaire donne le titre de comte d'Avroy. Frère de la belle Alpaïde, avec laquelle le maire du palais Pepin d'Herstal vivait en concubinage, il avait voulu venger sa sœur en mettant à mort le saint prélat qui ne cessait de faire à Pepin des remontrances sur le scandale qu'il donnait et d'insister sur la rupture de cette union illicite. En effet, le maire du palais d'Austrasie avait renvoyé sa femme Plectrude, et elle vivait à Cologne avec ses fils Drogo et Grimoald. Pendant ce temps deux enfants furent les fruits des relations de Pepin avec Alpaïde. L'un s'appelait Charles et naquit en 689, l'autre fut Childebrand. Le premier devait un jour illustrer son nom de Charles par le surnom de Martel ou marteau, que lui décerna l'histoire. (Nicol. Canon. cap. 14-17; Anselm. Canon. cap. 11 et 12 ; Godeschalci Canon. cap. 7, apud Chapeauville, t. I.)

Aucun écrit contemporain ne nous renseigne sur les premières années du jeune Charles. Tout ce que nous savons c'est que, Pepin étant mort le 16 décembre 714, sa femme Plectrude s'empara du fils d'Alpaïde et le fit enfermer à Cologne, de crainte que l'idée ne vînt aux leudes de lui conférer la mairie palatine, alors devenue héréditaire. Aussi bien elle-même n'avait plus que des petits-fils en bas âge, ses deux propres fils ayant cessé de vivre; car l'aîné, Drogo, était mort en 708 et le plus jeune, Grimoald, avait été assassiné en 714 dans l'oratoire de Saint-Lambert, à Liége, pendant qu'il priait pour le rétablissement de son père malade. (Fredegar. Scholast. *Continuat. Part. secund.* cap. 101 et 102.)

S'il faut en croire l'auteur de la Vie de saint Swibert, Plectrude s'était depuis longtemps préoccupée de cette succession. De crainte que l'affection profonde de Pepin pour Charles et l'ascendant souverain qu'Alpaïde exerçait sur son amant ne décidassent celui-ci à exclure ses fils légitimes et à transmettre un jour le pouvoir à l'enfant de sa concubine, elle s'était servie de l'intermédiaire de Swibert et d'Agilolf, archevêque de Cologne, pour faire faire à ce sujet quelques sages remontrances à son époux. Mais ils n'avaient rien pu sur l'esprit de Pepin qu'Alpaïde dominait complètement. (Marcellin. *Vit. S. Swiberti*, cap. 25, ap. Chapeauville, I, p. 397.)

Quoi qu'il en soit, aussitôt après la mort de Pepin, elle entreprit l'administration de l'État comme si elle eût déjà été reine. A l'aide de quelques leudes, elle conféra la mairie palatine à son petit-fils Theudoald, que Grimoald avait eu d'une concubine et l'envoya en Neustrie avec le roi Dagobert III. Mais comme tous deux étaient en route avec une troupe composée des plus fidèles compagnons de Pepin, ils furent surpris dans la forêt de Cuise, près de Compiègne, par une bande de chefs neustriens que l'arrogance de Plectrude et le désir de prendre leur revanche de la défaite de Testry avaient décidés à prendre les armes. Le roi tomba entre leurs mains, et Théodoald ne parvint qu'à grand'peine à regagner Cologne avec une poignée de leudes. Cétait le commencement d'une révolte qu'une antipathie de race avait préparée de longue main. Bientôt la Neustrie tout entière se trouve prête à recommencer son ancienne lutte avec l'Austrasie. Elle renverse toutes les institutions dont Pepin l'a pourvue. Elle fait plus : elle se nomme un maire de palais particulier et confère cette dignité à un leude neustrien nommé Ragenfried. Ce n'est pas assez. Elle négocie avec Radbod, duc des Frisons, et décide ce prince à attaquer les Austrasiens du côté du nord, tandis qu'elle-même les attaquera du côté du sud et que les Saxons, mal domptés par Pepin et tout disposés à s'affranchir, les harcèleront du côté de l'est. Ragenfried ne tarde pas à se voir maître du cours de la Meuse, et il se dispose à marcher sur Cologne, lorsque tout à coup la mort du roi Dagobert vient laisser le trône vacant. Cet événement ne peut arrêter qu'un instant l'elan des Neustriens. Habitués depuis longtemps à n'avoir que des fantômes de rois, peu

leur importe de voir la couronne sur la tête d'un descendant de Mérowig plutôt que sur celle d'un simple moine. Ils tirent donc d'un monastère un clerc nommé Daniel, qu'ils font passer pour un fils de Childéric II, lui donnent le nom royal de Chilpéric et le proclament souverain, en laissant au temps le soin de lui faire pousser sa chevelure. (Fredeg. Scholast. *Chronic. Continuat.* Part. 11 cap. 104 et 105; Erchambert. *Breviar. Reg. Francor. et Maj. domus; Annal. Nazar.* ad ann. 715.)

Jamais peut-être l'Austrasie ne s'était trouvée dans un aussi grand péril. Menacée de trois côtés à la fois, entamée déjà du côté de l'ouest jusqu'à la Meuse, privée d'un chef qui ait la confiance de tous, elle semble vouée à une perte certaine. Mais voici changer tout à coup la face des choses. Le jeune Charles est parvenu à s'échapper de la prison où Plectrude a cru pouvoir le retenir. Il paraît au milieu des leudes austrasiens, et il semble la vivante image de son père. Sa stature, les traits de son visage, son air martial et résolu, son regard imposant, sa parole énergique et faite pour commander, tout leur rappelle l'illustre Pepin dont chacun déplore encore la perte. Aussi sont-ils unanimes pour le proclamer leur chef et leur duc. (Fredegar. Scholast. *Continuat.* Part. 11 cap. 106.)

Se souvenant que son père avait, vingt-huit ans auparavant, en 687, affranchi l'Austrasie de l'oppression des Neustriens, par la célèbre victoire de Testry, il se met à la tête de ses compatriotes, décidé à défendre sa dignité nouvelle contre trois ennemis dont chacun lui est supérieur en forces. On était au commencement de l'année 716. Radbod et ses Frisons remontaient le Rhin avec une flotte considérable, et Ragenfried s'était mis en mouvement avec ses Neustriens. Tous deux convergeaient vers Cologne. Il fallait donc s'efforcer, avant tout, de les empêcher d'opérer leur jonction. C'est ce que Charles comprit. Aussi se jeta-t-il d'abord au devant de Radbod, que cette contre-marche hardie força de descendre de ses navires et d'accepter le combat. Le choc fut terrible. Pendant une journée entière, les deux armées luttèrent avec un égal acharnement, et la nuit vint sans que la victoire se fût décidée pour l'un ni pour l'autre. Mais, affaibli par les pertes relativement plus considérables qu'il avait subies, Charles prit le parti de battre en retraite. De sorte que les Frisons arrivèrent sans autre encombre sous les murs de Cologne, où les Neustriens, après avoir traversé la forêt des Ardennes, ne tardèrent pas à les rejoindre. Les deux armées avaient tout dévasté sur leur passage. (Fredegar. Scholast. *Chron. Contin.* cap. 106; *Annal. Petavin. Chron. breve*, *Chronic. Fontanellens.*, *Chronic Moissiac.*, *Annal. Mettens.* ad ann. 716.)

Dès ce moment il n'est plus possible aux Austrasiens de tenir tête à ces forces réunies. Cependant ils ne se découragent pas, tant leur jeune chef les soutient par sa bravoure. Jusqu'à ce que sa petite armée ait reçu les renforts qui doivent lui arriver de tous les points du royaume, il ne peut faire qu'une guerre de partisans, et c'est le parti auquel il se résout. Il commence donc une lutte d'embûches et de surprises, lutte qui devait nécessairement lui être d'autant plus facile que ses hommes connaissaient parfaitement le pays. Divisés en bandes peu nombreuses, ils voltigent sans relâche autour de l'ennemi, et le harcèlent sans lui permettre le moindre repos; ils se multiplient sur tous les points et ne sont saisissables nulle part. Fatigués bientôt d'une pareille guerre et gagnés d'ailleurs par une forte somme d'argent que Plectrude consent à leur payer, Radbod et Ragenfried se décident à lever le siége de Cologne et à se retirer chacun de son côté. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. II*, cap. 106.)

Ce moment, Charles l'attendait. Il laissa les Frisons se retirer tranquillement vers le nord et se jeta à la poursuite des Neustriens, dont il comptait avoir bon marché pendant leur retraite à travers la forêt des Ardennes. Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'ennemi cheminait sur l'ancienne route romaine qui, partant de Cologne, se projetait vers Inden et de là se dirigeait en ligne droite vers Mouzon sur la Meuse, d'où elle dé-

clinait brusquement vers Noyon et Reims. Outre d'autres obstacles naturels à vaincre, il avait donc à traverser plusieurs rivières qui, grossies par quelque pluie d'orage, pouvaient l'arrêter dans sa marche et devenir pour les Austrasiens autant de points d'attaque favorables

Un matin, comme il débouchait de la forêt Charbonnière pour entrer dans celle des Ardennes, ses coureurs vinrent lui annoncer que l'armée neustrienne campait dans la plaine qui s'étendait au delà de l'Amblève, en avant de la villa royale de ce nom (1). Bien qu'il n'eût avec lui qu'une poignée de cinq cents braves, il résolut d'aborder l'ennemi. Un incident héroïque hâta l'engagement. Du sommet d'une colline, Charles contemplait le camp de Ragenfried, où les soldats faisaient précisément leur repas du matin, les uns sous des tentes, les autres à l'ombre des arbres. En ce moment, un de ses hommes vient lui demander la permission de fondre sur les Neustriens et de jeter le désordre dans leurs rangs par une attaque inopinée. Ayant obtenu cette autorisation, non sans quelque peine, le leude se jette résolûment dans le camp ennemi, s'empare d'un bouclier, tire son épée et abat tout ce qui s'offre à son passage, en criant de toutes ses forces : « Voilà Charles qui arrive ! » Revenus bientôt de leur surprise, les hommes de Ragenfried se réunissent en groupes serrés et se mettent à la poursuite de l'Austrasien. Mais celui-ci, plus prompt, reprend sa course du côté des siens. Voyant le danger dont ce brave est menacé, Charles s'élance aussitôt à son secours avec tous ses guerriers, fait un grand carnage des Neustriens, leur enlève un nombre considérable de prisonniers et disperse l'armée ennemie dans la plaine. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat. Part. II* cap. 106; *Annal. Mettens.*, *Annal. Francor.*, *Chron. Moissiacens.* ad ann. 716.) S'il avait eu une troupe plus nombreuse sous la main, il eût sans doute détruit toutes les forces neustriennes. Mais ce coup hardi suffit pour annoncer à l'Austrasie qu'il lui a été suscité dans le fils de Pepin un homme capable de relever le drapeau de la patrie. Aussi les leudes accourent-ils de toutes parts autour du jeune guerrier qui, l'année suivante, se trouve en état de prendre lui-même l'offensive.

Donc en 717 il se met en campagne. Il entre dans la Neustrie, et rencontre, le 21 mars, les forces de Ragenfried à Vinchy, non loin de Cambrai. Une bataille sanglante s'engage aussitôt. La victoire est longtemps disputée avec acharnement, mais elle reste aux Austrasiens. Charles la complète en poursuivant le roi jusque sous les murs de Paris. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat.* cap. 106 ; Paul Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 41.)

Ce grand fait d'armes eut pour conséquence la soumission de la Neustrie entière. Il détermina aussi tous les anciens leudes de Pepin à se grouper dans le truste de son fils. Une fois à la tête de ces forces, Charles s'achemine vers Cologne, dont Plectrude s'empresse de lui ouvrir les portes. Elle lui remet en même temps tout le trésor de son père et résigne définitivement toute autorité en Austrasie. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat.* cap. 107; *Annal. Mettens.* et *Annal. Moissiac.* ad ann. 717 ; Paul. Diacon. loc. citat.)

Charles n'a plus à songer dès lors qu'à la reconstitution du grand royaume franc tel que son père l'avait laissé. Cependant, afin de donner à son autorité une apparence de légalité nécessaire, il comprend qu'il importe d'opposer au moine-roi des Neustriens un autre souverain. En 718, il en fait proclamer un sous le nom de Chlothaire, personnage entièrement inconnu de l'histoire, mais qui mourut dès l'année suivante. Deux années plus tard, en 721, il découvre dans le monastère de Chelles un fils de Dagobert III et le revêt de la pourpre sous le nom de Théodoric IV. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 107; *Annal.*

(1) Cette villa appelée encore aujourd'hui *Château d'Amblève*, ne présente plus que des ruines. Elle était située sur la rive droite de la rivière, un peu au-dessous d'Aywaille. Certains auteurs croient que la rencontre de Charles-Martel et des Neustriens eut lieu beaucoup plus haut, à Franconchamps, le nom de cette localité paraissant formé des mots *Francorum campus*.

Franc. et *Chronic. Moissiac.* ad ann. 718; Erchambert. *Breviarium.*)

Dans l'intervalle, il avait fait une campagne sur le Bas-Rhin et rejeté au delà du Wéser les Saxons qui s'étaient aventurés dans le territoire des Chattuaires. Mais la Neustrie n'avait pas tardé à solliciter de nouveau son attention. Ragenfried y continuait ses intrigues. D'une part, il excitait Radbod à se jeter avec ses Frisons sur l'Austrasie; de l'autre, il formait une ligue avec le duc Eudès qui, depuis la bataille de Testry, gouvernait l'Aquitaine, et le prix de cette alliance devait être la couronne et le trésor neustriens. Sans attendre que la Frise coure aux armes, Charles marche contre les forces réunies de la Neustrie et de l'Aquitaine et les détruit dans une bataille meurtrière près de Soissons. Il s'empare de Paris, franchit la Loire à Orléans, et oblige Eudès à lui livrer le roi Chilpéric, Ragenfried et le trésor de l'Etat. Après quoi il enferme Chilpéric à Noyon, assigne à son maire palatin la ville d'Angers pour séjour et rattache Eudès aux intérêts du royaume. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 107; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* loc. citat.; *Annal. Petavian. Mettens* et *Nazarian.* ad ann. 718 et 719; *Annal. Tilian.* ad ann. 715 et 718.)

Désormais la couronne de Neustrie et celle d'Austrasie sont réunies pour ne plus se séparer de longtemps, et Charles peut tourner toutes ses forces contre les Frisons qui ont mis sur pied une armée formidable et se disposent à recommencer la guerre. Mais cette fois il n'a pas à tirer l'épée, Radbod étant mort subitement et ses troupes s'étant débandées. (*Vita S. Erminon.*, ap. Dom. Bouquet, t. III, p. 643; *Annal. Tilian* et *Petavian.* ad ann. 719.)

Délivré de cet ennemi redoutable et rassuré du côté de la Neustrie et de l'Aquitaine, l'actif Austrasien peut se préoccuper de l'Allemagne et tourner de ce côté ses armes. Malheureusement le détail des expéditions qu'il fit pendant dix ans (720-730) au delà du Rhin contre les Alamans, les Bavarois et les Saxons, n'est que fort imparfaitement connu, et force nous est de nous contenter des maigres indications que les annalistes contemporains nous fournissent sur ces entreprises toujours heureuses. Une seule fois cependant, et ce fut la dernière, Charles se distrait de ces guerres, en allant assiéger, en 724, la ville d'Angers, où son compétiteur Ragenfried médite une nouvelle levée de boucliers et en lui prenant son fils comme otage. En 720 il frappe une seconde fois les Saxons; en 722 et l'année suivante, il réduit les Frisons à l'impuissance; en 725 il traverse l'Allemagne et la Souabe, franchit le Danube, écrase les Bavarois, met leur pays au pillage et revient avec un butin considérable, outre la veuve de leur ancien duc et sa nièce, Sonnichilde, dont il fera plus tard son épouse; en 728 il soumet entièrement la Bavière; en 729 il marche de nouveau contre les Saxons et les peuples de la Souabe; enfin en 730, il attaque de rechef les Alamans, et, dans une bataille où leur duc lui-même trouve la mort, les défait si complétement que dès ce moment ils ne songent plus à ressaisir leur ancienne indépendance. (Fredegar. Scholast. *Chron. continuat. Part. II* cap. 108; *Annal. Nazarian.* et *Mettens.* ad ann. 724; *Annal. Petav.* et *Tilian.* ad. ann. 720; *Annal. Nazarian.* ad ann. 722 et 723; *Annal. Petav.* et *Tilian.* ad. ann. 725; *Annal. Mettens.* ad ann. 725; *Ann. Tilian.* ad ann. 728; *Annal. Petav. Tilian.* et *Nazarian.* ad ann. 729 et 730.)

Cependant l'Aquitaine s'agitait, voulant s'affranchir de l'espèce de tutelle que le duc des Austrasiens exerçait sur elle depuis l'an 718. Peut-être comptait-elle, pour atteindre ce but, sur une alliance avec les Arabes, qui venaient précisément de détruire les derniers vestiges de la puissance des Visigoths en Espagne même. Ce fut probablement en vue de faciliter la conclusion d'un traité avec les Sarrasins que le duc Eudès avait accordé, en 725, Lampégie sa fille à Manuza, un de leurs chefs les plus intrépides. Quoi qu'il en soit, Charles prit les armes, passa deux fois la Loire en 731 pour châtier les Aquitains et revint chaque fois chargé d'un butin considérable. C'en fut assez pour engager Eudès à exciter

les Arabes contre les Francs et à leur suggérer l'idée d'étendre leurs conquêtes dans le midi de la Gaule. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 108; *Annal. Nazarian.*, *Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 731.)

Sa voix ne fut que trop bien écoutée.

Maîtres de toute l'Espagne, si ce n'est de quelques rochers situés dans l'ouest où les débris des anciens Visigoths se maintenaient encore, les Sarrasins avaient déjà appris le chemin de la Gaule. En 720 et en 721, ils avaient forcé Narbonne à se rendre et planté le siége devant Toulouse; mais Eudès avait réussi à dégager cette dernière ville et à reprendre l'autre. En 724 ils avaient pris Carcassonne et pénétré jusqu'à Nîmes. Plus hardis encore, ils avaient remonté le cours du Rhône, envahi la Bourgogne, pillé Autun et paru même sous les murs de Sens. Charles comprit ce qu'il y avait de menaçant pour les États francs dans le voisinage de ces Arabes que leur ferveur religieuse et l'esprit d'aventure dont ils étaient animés rendaient bien autrement redoutables que les races du nord. (*Chronic. Moissiacens.* ad ann. 720, 721, 724 et 725; Isidor. Epicop. *Chronic.* apud Dom Bouquet, t. III, p. 720; *Annal. Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 725; *Vit. S^i Ebbonis*, apud Dom Bouquet, t. III, p. 650.)

En 732 l'orage suscité par Eudès éclata; mais ce prince lui-même fut le premier à en souffrir. Abd-el-Rahman, gouverneur de la Péninsule, traversa les Pyrénées avec une horde de quatre cent mille hommes, femmes et enfants, et descendit par les gorges de la Gascogne dans les plaines d'Aquitaine, dévastant tout sur son passage, pillant les villes, saccageant les maisons, brûlant les églises et les monastères. Eudès se vit bientôt perdu sans ressource. Il ne lui restait plus qu'à implorer le secours des Francs et à leur promettre pleine et entière soumission; car son armée avait été détruite en grande partie sur les bords de la Dordogne. Déjà les Sarrasins étaient maîtres de la Guyenne, du Périgord, de la Saintonge et de l'Angoumois; ils avaient incendié l'église vénérée de Saint-Hilaire à Poitiers, et ils s'avançaient vers Tours, convoitant les trésors entassés au tombeau de saint Martin. En ce moment Charles paraît sur le théâtre des événements avec ses vaillants Austrasiens. Il rallie à ses drapeaux les débris de l'armée des Aquitains, marche résolûment au-devant de l'ennemi commun et le trouve campé dans la vaste plaine qui se développe entre Tours et Poitiers, et qui est sillonnée par les eaux de l'Indre et de la Vienne. Les Francs s'établissent dans les faubourgs et sous les murs de Tours, voulant observer d'abord la tactique des nouveaux barbares auxquels ils vont avoir affaire. Pendant cinq jours les deux armées restent l'une en face de l'autre, ne se livrant par intervalle que des escarmouches passagères. Le huitième jour, c'était un samedi du mois d'octobre, Abd-el-Rhaman, dont les forces surpassaient de beaucoup celles de son adversaire, donne le signal de l'attaque. Au premier choc les lignes des Arabes se rompent. Dépourvus de toute arme défensive, ils échouent contre l'inébranlable rempart que leur opposent les hommes du nord, tout bardés de fer et armés de ces lourdes épées et de ces formidables francisques dont tous les coups donnent la mort. A chaque assaut les infidèles sont repoussés. Mais ils se rallient promptement et reprennent l'attaque. Les chrétiens ne bougent pas, n'étant pas assez nombreux et craignant de se voir enveloppés s'ils fondent eux-mêmes sur l'ennemi. Cependant Abd-el-Rhaman ne cesse d'opposer aux Francs des troupes fraîches, et la lutte continue avec un incroyable acharnement d'un côté, avec un héroïque sang-froid de l'autre. La victoire pouvait rester longtemps indécise, lorsque le duc d'Aquitaine, ayant tourné les Sarrasins, se jette avec les restes de son armée dans leur camp qu'ils ont laissé sans défense et massacre tous ceux qu'il y trouve, sans même épargner les femmes et les enfants. Cette diversion répand la consternation parmi les Maures, et leur chef ne réussit qu'à grand'peine à maintenir le combat. En ce moment les lignes austrasiennes s'ébranlent et traversent la plaine comme une trombe, fauchant et abattant tout ce qui

se présente sur leur passage. La plaine tout entière est bientôt jonchée de morts, et, vers le tomber du jour, Abd-el-Rhaman est tué lui-même. Dès lors le carnage des siens prend des proportions effrayantes, et la nuit seule peut arrêter les combattants. Charles comptait recommencer la lutte le lendemain et achever d'exterminer les Sarrasins. Mais au lever du jour on trouva leur camp désert. Ceux qui restaient avaient profité de l'obscurité pour s'échapper sans être poursuivis, et, de crainte d'être embarrassés dans leur fuite, ils avaient abandonné leurs tentes, leurs bagages et tout le butin qu'ils avaient ramassé depuis leur descente en Aquitaine. Ce butin, Charles le partagea entre ses braves, selon l'usage antique des Francs. D'après le témoignage de Paul Diacre, on compta sur le champ de bataille trois cent soixante-quinze mille cadavres ennemis, tandis que les Austrasiens n'avaient eu que quinze cents morts. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 108; Isidori. *Chronic.*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 721; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 45.)

Après cette mémorable victoire, Charles reprend le chemin de l'Austrasie, et l'histoire lui décerne le surnom de Martel (marteau, *tudetes*); car il avait frappé les ennemis avec sa terrible francisque comme un forgeron bat l'enclume avec son marteau. (*Chronic. Ademar.* ap. Dom Bouquet, t. II, p. 574; *Miracul. S. Benedict. Floriacens.* lib. I cap. 14, ap. Du Chesne, t. III, p. 440.)

Toutefois ce surnom ne fut pas le seul prix de ce grand fait d'armes. La bataille de Poitiers devait avoir pour résultat d'amortir, pour quelque temps au moins, l'élan des invasions musulmanes dans la Gaule, de rattacher désormais l'Aquitaine aux royaumes francs, et surtout de donner un prestige plus grand que jamais à la famille d'Herstall; car cette seule journée éclipsait tous les actes de guerre qui avaient été accomplis depuis le temps de Clovis. Aussi tous les guerriers qui y avaient pris part, toutes les familles où était entrée quelque portion du butin fait sur les Arabes, élevaient aux nues le victorieux soldat et célébraient leur propre gloire en célébrant la sienne. Tout commandait à Charles de ne pas laisser à cet enthousiasme le temps de se refroidir. Il tourna d'abord ses regards du côté de la Bourgogne; car il fallait conquérir ce royaume pour reconstituer le domaine franc dans les limites où le roi Dagobert I l'avait laissé. Cette conquête est opérée en 733, et les leudes les plus éprouvés sont chargés de maintenir le pays dans l'obéissance. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. II* cap. 109; *Annal. Mettens.* ad. ann. 733.)

Dès lors Charles Martel peut songer aux ennemis extérieurs qui menacent de nouveau son œuvre. Parmi ceux-là comptent surtout les Frisons, race turbulente et indomptable que le nom de Poitiers n'a pu effrayer. Ils ont recommencé à s'agiter sur les frontières franques, et il importe de les réduire par les armes. Aussi à peine la conquête de la Bourgogne achevée, Charles lance-t-il ses guerriers sur la Frise. Il la traverse tout entière et force le duc Poppo, successeur de Radbod, à se soumettre et à fournir des otages. L'année suivante (734), il reprend les armes contre les Frisons qui observent mal la paix jurée. Il les attaque par terre et par mer, écrase leur armée, tue leur chef, saccage tout leur territoire, pénètre même dans leurs îles les plus éloignées, et achève la soumission du pays par le renversement des temples et par l'obligation de respecter les missionnaires chrétiens auxquels il avait, dès l'an 724, donné un centre d'action en érigeant l'évêché d'Utrecht. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 109; *Annal. Mettens.*, *Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 733.)

La Frise ainsi réduite à l'impuissance, il lui faut de nouveau se mêler des affaires de l'Aquitaine. Eudès vient de mourir (735), et cet événement suggère au duc franc l'idée de rattacher définitivement les Aquitains à son autorité. Il consulte donc ses leudes, franchit la Loire, s'empare de tout le territoire aquitain, fait prisonnier Hetto, l'un des fils d'Eudès, et oblige l'autre, Hunold, à prêter le serment d'obéissance et de fidélité pour lui-

même et pour le pays entier. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat. Part. II* cap. 109; *Annal. Nazarian.* ad ann. 736; *Vit. Sancti Pardulfi*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 654.)

Dans ces entrefaites, une nouvelle expédition en Bourgogne est devenue nécessaire, le peuple supportant mal le joug des Francs et se souvenant de l'indépendance dont ses ancêtres avaient joui avant leur soumission en 532. Charles réduit, de rechef le royaume par les armes en 734, et rentre en Austrasie après avoir placé de solides garnisons à Lyon, à Arles et à Marseille. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. III*, ad ann. 733.)

Cependant les Burgondes ne restèrent pas longtemps tranquilles. En 737, un de leurs anciens chefs, le comte Mauruntus, souffla de nouveau le feu de la révolte et sut gagner à sa cause Yousouf-Ibn, commandant arabe de Narbonne et gouverneur de la Septimanie. Celui-ci, à la sollicitation de son allié, remonta brusquement le cours du Rhône, se rendit maître d'Avignon, saccagea tout le pays environnant et se retrancha solidement dans la vieille cité phocéenne. A la nouvelle de ces événements, Charles reprend l'épée et se remet à la tête de son armée. Son avant-garde est conduite par son frère Childebrand, qui a l'ordre d'investir la ville. Lui-même ne tarde pas à le suivre avec ses forces principales. Il pénètre dans la place après un assaut meurtrier, égorge une partie des Sarrasins et fait prisonniers le reste. Après quoi, il franchit le Rhône, pénètre dans la Septimanie et se décide à entreprendre le siége de Narbonne, ville principale de cette région. Sa ligne d'investissement touche par ses deux extrémités au cours de l'Aude et coupe toute communication de la place avec le dehors. Celle-ci peut dès lors être réduite par la famine, sinon par la force. Tout à coup on apprend qu'une armée formidable de Sarrasins accourt de l'ouest pour dégager la ville. Charles se jette au-devant d'elle, après avoir laissé à Childebrand le soin de garder les retranchements, et la rencontre dans la vallée des Corbières, entre la petite rivière de Berre et l'étang de Leucate. Là il écrase une deuxième fois l'armée sarrasine et en pousse les débris dans la mer, où leurs navires ne peuvent les recueillir ni les sauver. Soit que cette nouvelle victoire lui eût suffi pour faire comprendre aux Arabes combien les Francs étaient redoutables, soit que les difficultés du siége de Narbonne eussent rebuté notre héros, il leva ses tentes, saccagea toute la Septimanie, détruisit toutes les places fortes et incendia même, avant de se retirer, les nobles et antiques cités d'Agde, de Béziers, de Maguelonne et de Nîmes. (Fredeg. Scholast. *Chron. Contin. Part. III* ad ann. 737.)

Si les Sarrasins avaient ainsi succombé de nouveau sous son épée, les Saxons en éprouvèrent pour la troisième fois les coups l'année suivante. Mais cette fois il les obligea de lui livrer des otages et de consentir à payer un tribut. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 738.)

En 739, il entreprit sa dernière expédition. Le Burgonde Mauruntus, qu'il n'avait pu atteindre deux années auparavant, avait de nouveau réussi à attirer les Sarrasins dans la Provence, où ils prirent la ville d'Arles et dont ils mirent tout le territoire à sac. Aidé de Luitprand, roi des Lombards, Charles court les refouler vers la Septimanie, et affermit son autorité sur tout le midi de la Bourgogne, où, de son vivant, la tranquillité ne sera plus troublée. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Contin. Part. III* ad. ann. 739; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, c. 54.)

Au retour de cette campagne, Charles tomba malade dans la villa royale de Verberies-sur-Oise. Pendant qu'il était là, il reçut plusieurs envoyés du pape Grégoire III, qui lui présentèrent des lettres du souverain pontife, outre les clefs du tombeau de saint Pierre et un peu de limaille des chaînes dont le premier vicaire du Sauveur avait été chargé dans les prisons de Rome. Dans ces lettres, le pape le suppliait de se détacher de l'alliance des Lombards, qui avaient envahi le territoire de Rome, et il s'engageait de son côté à répudier pour jamais la suzeraineté de l'empire de Constantinople et à se placer sous celle des Francs, offrant

pour ce motif à leur illustre duc la dignité de patrice romain. Charles accepta cette dignité et les pieux souvenirs qui lui étaient adressés ; mais il ne put se décider à rompre avec le roi Luitprand qui lui avait si noblement prêté le secours de ses armes dans la récente expédition contre les Sarrasins. D'ailleurs, il existait entre eux un de ces liens symboliques qui constituaient chez les Francs, comme chez les Lombards et les Goths, une sorte de parenté ; car le duc Charles avait, en 735, envoyé son fils Pepin le Bref au roi Lombard, afin que celui-ci devînt son père d'adoption en lui coupant les cheveux selon l'usage germanique. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 739 et 741; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 5 ; Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, p. 446.) Dès lors Charles ne s'occupe plus que du soin d'affermir ses conquêtes. S'il se résout une dernière fois à faire conduire une armée en Bourgogne par son fils Pepin et par son frère Childebrand pour étouffer dans ce royaume ce qui reste encore de germes d'opposition nationale ; — il se repose, quant à la Frise, à la Hesse et à la Thuringe, sur l'action des missionnaires chargés de répandre dans ces contrées les lumières du christianisme, — comme il se repose sur le souvenir qu'ont dû laisser dans la mémoire des Sarrasins les deux sanglantes défaites qu'il leur a infligées, pour croire qu'ils ne se hasarderont plus à toucher aux frontières de la Bourgogne et de l'Aquitaine. Il n'oublie pas le salut de son âme, en faisant d'importantes largesses à un grand nombre d'églises et de monastères. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad. ann. 741 ; Cointii *Annal. ecclesiast. Francor*, ad ann. 741.)

Enfin il songe aussi à l'avenir de sa famille. Dans une assemblée de ses leudes, il assigne à son premier-né, Carloman, le gouvernement de l'Austrasie, de la Souabe et de la Thuringe, et au second de ses fils, à Pepin, l'administration de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Aquitaine. C'est presque un partage d'États et un de ces actes de volonté dernière que les rois mérovingiens avaient coutume de poser. Charles Martel put se le permettre. Les souverains de la première race n'étaient plus que des fantômes sans prestige comme sans autorité, et l'avénement d'une dynastie nouvelle se préparait.

Tout étant réglé de la sorte, il se rend, vers l'automne de l'année 741, à l'abbaye de Saint-Denis, pour prier sur la tombe du glorieux martyr qu'il vient de pourvoir d'une riche donation. Mais, en retournant en Austrasie, il est subitement atteint d'une fièvre violente à Quiersy-sur-Oise et y meurt, selon les uns, le 15, selon les autres, le 22 octobre. Le 21 du mois suivant les cryptes de Saint-Denis reçoivent la dépouille mortelle du héros de Poitiers. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 741 ; *Annal. Petavian.* ad ann. 741.)

Charles Martel avait été marié deux fois. De sa première femme, qui était franque et qui avait nom Rothrude, il eut deux fils, Carloman et Pepin le Bref, qui lui succèdèrent dans la mairie palatine, et une fille nommée Hiltrude qui épousa ce même Tassilo que Charlemagne déposa pour mettre un terme à ses perpétuelles révoltes. De la seconde, qui fut Sonnichilde, nièce du duc des Bavarois, et qu'il épousa en 725, il n'eut qu'un fils ; ce fut ce Grippo qui causa plus tard tant d'embarras à ses deux frères et dont il a été parlé déjà dans la notice consacrée à Carloman. Outre ces femmes légitimes, Charles Martel eut plusieurs concubines qui lui donnèrent trois fils. L'aîné, Remi, obtint la dignité d'archevêque de Rouen. Le second, Bernard, figura avec quelque éclat dans les expéditions entreprises par Charlemagne contre Didier, roi des Lombards, et contre les Sarrasins d'Espagne ; il fut aussi le père d'Adélard, ou de Saint Adélard, abbé de Corbie, et de ce fougueux Wala, si connu par les intrigues qu'il ourdit contre Louis le Débonnaire. Enfin, le troisième n'est connu dans l'histoire que pour avoir été le père de Fulrad, abbé de Saint-Denis.

Personne n'ignore avec quel acharnement la mémoire de Charles Martel fut attaquée presque aussitôt qu'il eut été descendu dans la tombe. Sans lui tenir compte des services considérables qu'il

avait rendus à la cause de la chrétienté en Europe, soit en refoulant les invasions sarrasines, soit en attirant les barbares du nord dans le cercle des idées du christianisme, sans songer aux dépenses énormes qu'avait dû coûter l'entretien des armées qu'il avait été obligé de tenir sur pied pendant près de quarante ans et dans lesquelles il avait introduit un élément nouveau, celui des troupes soldées (*Chron. Virdunense*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 364), — évêchés et monastères se plaignirent à qui mieux mieux des spoliations qu'il avait exercées sur eux pour récompenser ses hommes d'armes. Afin de rendre son souvenir plus odieux encore, on alla jusqu'à fabriquer la fameuse vision de saint Euchère, évêque d'Orléans. Ce saint, disait-on, avait été transporté en esprit dans l'autre monde, où son guide, qui était un ange, lui montra Charles Martel plongé dans les feux de l'enfer. On ajoutait qu'il donna connaissance de cette apparition à saint Boniface et à Fulrad, abbé de Saint-Denis, et qu'étant allés tous trois ouvrir le cercueil de Charles, ils y trouvèrent, au lieu du corps du mort, un horrible dragon. Telle est cette légende dont on a tout récemment représenté la scène principale dans une des peintures murales qui décorent l'église de Notre-Dame à Saint Trond. Malheureusement la confrontation des dates suffit pour prouver que ce ne fut là qu'une supercherie monacale et une machine de terreur imaginée pour effrayer les puissants de la terre. En effet, il n'est pas possible que saint Euchère, mort en 738 (*Gallia Christian.* VIII, 1418; *Vit. Eucherii* cap. 20, ap. Bolland. *Act. SS. Februar.*), ait pu ouvrir le tombeau et visiter le cercueil de Charles Martel décédé en 741, pas plus qu'il n'a été possible à saint Boniface, arrivé seulement en Neustrie en 743, et à Fulrad, promu à la dignité d'abbé de Saint-Denis après l'an 750, de l'assister dans cette visite funéraire.

Sans nous arrêter davantage à cette fable, bornons-nous à dire, pour la réhabilitation de Charles Martel, que ce ne fut pas lui qui introduisit le principe de la sécularisation des biens de l'Église. Le savant Lecointe, dans ses *Annales ecclésiastiques des Francs*, et le père Henschenius, dans son excellent commentaire de la biographie de saint Euchère, nous semblent avoir suffisamment éclairci ce point et l'avoir expliqué à l'honneur du héros de Poitiers. André van Hasselt.

CHARLES Ier, comte de Flandre, surnommé le Bon et le Bienheureux, né en Danemarck vers 1083, tué à Bruges en 1127. Il était fils de saint Canut, roi de Danemarck et de la princesse Adèle, fille du comte de Flandre, Robert le Frison. A peine avait-il atteint l'âge de deux ans que son père subit le martyre et que la reine, son épouse, fut obligée d'éloigner le royal orphelin d'une patrie qu'il ne devait plus revoir. Elle se refugia avec lui à Bruges, où la cour de son aïeul lui promettait un asile sûr, une éducation digne de sa naissance. Il n'y reçut que peu d'années les soins de Robert Ier, mais son successeur ayant le cœur plus haut placé et l'esprit plus chevaleresque que son père, dirigea mieux l'éducation de son neveu : il lui permit de prendre la croix, mais, comme son pupille entrait à peine dans l'adolescence, il lui défendit de le suivre en Orient. Charles revit bientôt son oncle couvert de gloire, et, après avoir fait sous lui ses premières armes, il partit à son tour pour la Palestine, où il signala plus d'une fois sa valeur en combattant les infidèles et en édifiant les chevaliers par sa dévotion au tombeau du Sauveur. A son retour, le vaillant Danois trouva son oncle aux prises avec les Anglo-normands et peu après il eut à pleurer sa perte. Le nouveau comte Baudouin VII, jeune et ardent qu'il était, avait besoin de sages conseillers autant et plus que de guerriers valeureux : il trouva heureusement la prudence unie à la bravoure dans le fils de saint Canut. Soutenu par lui, il proclama de nouveau la paix publique (*'s land's vrede*), et vint à bout d'exécuter cette grande mesure, en soumettant par les armes les puissants vassaux intéressés à s'y opposer. En récompense des services qu'il avait rendus à cette occasion, Charles obtint le domaine de l'Ancre, confisqué sur le comte de Saint-Pol et peu après la main de Marguerite de Clermont,

sœur du comte de Saint-Vermandois. Cependant le comte Baudouin, entraîné dans une guerre nouvelle contre les Normands, s'exposait tous les jours à tant de dangers qu'on craignait, à chaque instant, de recevoir la nouvelle de sa mort. Aussi, au retour d'une expédition hasardeuse, le clergé et le peuple le supplièrent-ils, (puisqu'ayant dû se séparer de sa femme, pour cause de parenté, il ne pouvait espérer d'avoir un héritier direct), de vouloir bien lui-même désigner son successeur, afin de prévenir des dissensions toujours funestes au pays. Le prince accueillit favorablement leurs vœux : il déclara Charles de Danemarck son héritier au comté de Flandre, comme étant son parent le plus proche ; et dans un diplôme, daté de 1107, Charles prit lui-même le titre de successeur de Baudouin. Mais, à la mort de Baudouin, comme il arrive souvent, on tint peu compte de sa déclaration. Quoi qu'elle eût elle-même concouru à cet acte, la comtesse Clémence, douairière de Robert de Jérusalem, se rangea du parti de Guillaume de Loo, petit-fils de Robert le Frison, mais enfant naturel ; Baudouin III, comte de Hainaut, se hâta de réunir ses forces, pour faire revivre les droits de la branche aînée de la maison de Flandre, et plusieurs seigneurs, que la paix publique avait lésés, recoururent aux armes. Charles n'en fut pas ému : fort de son droit et assuré de l'appui des barons qui venaient de le reconnaître, comme du dévouement du clergé et du peuple qui l'avaient acclamé, il attaqua l'un après l'autre des ennemis qui ne pouvaient agir de concert, et parvint sans peine à triompher de leurs efforts. Usant d'indulgence envers le comte de Hainaut et Guillaume de Loo, il leur accorda une paix honorable, mais il punit avec sévérité ses vassaux révoltés. L'ordre étant ainsi rétabli, il s'empressa de rendre hommage au roi de France et à l'empereur pour les deux parties de la Flandre ; et désormais respecté de ses voisins, il se fit un devoir de cicatriser les plaies que la guerre civile avait faites et se dévoua sans réserve au bonheur des Flamands. Pieux comme son père et pratiquant sans ostentation les vertus chrétiennes, Charles protégea la religion et fit de grandes largesses aux monastères qui contribuaient efficacement à la civilisation du pays, mais il n'y tolérait pas la moindre irrégularité. D'une autre part, il veillait à la stricte exécution des lois de la paix publique et, maintenant la liberté de l'industrie et du commerce, il ramena les marchands étrangers en Flandre. Un gouvernement aussi sage porta bientôt le nom du comte dans les pays les plus éloignés. Quand Baudouin II, roi de Jérusalem, tomba entre les mains des Musulmans et qu'on eût perdu l'espoir de le délivrer, ses vassaux envoyèrent des lettres en Flandre pour offrir à Charles la couronne de la ville sainte ; mais, après en avoir délibéré avec son conseil, le comte refusa cette haute dignité. Il en fut de même à la mort de Henri V, dernier empereur de la maison de France. L'archevêque de Cologne et le comte de Namur pressèrent vainement le fils de Saint Canut de se déclarer un des compétiteurs à l'Empire ; il se refusa absolument à cette démarche (1125). Une telle conduite, qui prouvait l'attachement qui l'unissait à sa patrie adoptive, augmenta singulièrement l'amour du peuple flamand pour son prince, et, quelque temps après, d'affreux malheurs qui fondirent sur la contrée le lui rendirent plus cher encore. Une disette générale, causée par une intempérie extraordinaire, s'étendit sur l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et, en particulier, sur les Flandres. Le manque des vivres et surtout une alimentation malsaine y causèrent une mortalité effrayante. Charles qui, dans tous les temps, avait répandu d'abondantes aumônes, les multiplia pour ainsi dire outre mesure. Non seulement il fit entretenir cent pauvres dans chacun de ses domaines, mais, par l'économie la plus sévère, il trouva sur les dépenses de sa maison le moyen d'en nourrir près de cent quarante autres ; en un seul jour, il distribua lui-même plus de huit mille pains aux indigents d'Ypres. En même temps il prenait les plus sages mesures pour atténuer la grandeur du mal et conserver, pour la nourriture du peuple seulement,

toutes les provisions de bouche dont on pouvait encore disposer. Il fut ordonné de tuer partout les chiens et défendu de brasser de la bière : « J'aime bien mieux, disait le comte, en souriant, apprendre que les gens aisés boivent de l'eau, que de voir les pauvres mourir de faim. » Il fut encore recommandé aux laboureurs de semer dans une partie de leurs champs des pois et des fèves, parce que ces plantes légumineuses viennent à maturité plus tôt que les céréales.

Tant de générosité et de sollicitude rendaient Charles plus digne qu'aucun autre souverain de porter le titre de *père du peuple* et pourtant elles ne parvenaient pas à lui concilier ces membres de la noblesse que les stipulations de la paix publique, observées avec rigueur, empêchaient de détrousser les marchands et de pressurer leurs vassaux. Il en avait même froissé quelques-uns par sa défense d'accaparer les grains. Parmi ces seigneurs toujours hostiles à Charles se distinguaient les descendants d'Erembald de Furnés, qui nourrissaient contre cet excellent prince une haine implacable. D'origine plébéenne et peut-être servile, cette famille qui devait les commencements de sa grandeur à l'adultère et au meurtre, et ne s'en était pas moins élevée successivement, tant par ses richesses et ses emplois que par de puissantes alliances. Son chef actuel, Bertulphe, prévôt de St-Donat, et, comme tel, chancelier-héréditaire de Flandre, joignait à son autorité spirituelle un pouvoir assez étendu dans les affaires civiles. Il cachait sous les dehors du respect une inimitié profonde contre le comte. Ses neveux, au contraire, ne gardaient pas de mesure et Burchard, le plus violent de tous, osa mépriser toutes les lois en saccageant les propriétés du vertueux Thanemar de Straten, parce qu'il était ami du comte, et quand il fut cité en justice pour répondre de cet acte de brigandage, il refusa de comparaître. Charles, appelé en France par le roi Louis le Gros, se vit forcé d'ajourner l'affaire, pour marcher sous les drapeaux de son suzerain contre le duc d'Aquitaine; mais pendant qu'il s'y couvrait de gloire, ses ennemis commirent de nouveaux excès. Il se livra même entre eux et les fidèles serviteurs du comte un combat acharné où fut tué un des neveux du prévôt. Cette perte et l'ordre que Charles avait donné de faire une enquête pour connaître ceux qui pouvaient être comptés parmi les hommes libres ou parmi les nobles, portèrent à son comble l'exaspération des adhérents du prévôt. Dans un conciliabule de famille, on résolut de se défaire du comte et par une illusion que des gens furieux seuls pouvaient se faire, ils se dirent que le peuple verrait ce procédé avec indifférence, parce que le prince était étranger. Averti indirectement du complot, Charles répondit sans s'émouvoir : « Nous sommes toujours environné de dangers, mais j'ai confiance en Dieu et je ne crains que lui. » Le lendemain, 2 mars, il se rendit, selon son habitude, à Saint-Donat avec quelques-uns des officiers de sa maison pour assister à l'office canonial. Sa suite s'étant dispersée dans l'église, le pieux comte demeura seul dans une tribune élevée. L'office en était à l'heure de Tierce (1) et Charles étendait la main pour faire l'aumône à une vieille femme, quand Burchard, caché derrière lui, abattit le bras étendu d'un coup de hache et fendit d'un autre la tête du bon prince avec tant de force que la cervelle en jaillit sur le pavé du saint lieu. Après avoir assouvi leur rage sur le corps mort de leur ennemi, les conjurés se répandirent dans l'église et massacrèrent les serviteurs de Charles. Mais leur triomphe fut de courte durée. Simon, évêque de Tournai, les frappa d'anathème; un jeune paralytique, guéri par les reliques du martyr, souleva contre eux le peuple de Bruges et le chambellan Gervais van Praet s'empara du bourg, où ils s'étaient fortifiés : presque tous subirent le dernier supplice. Le corps vénéré du comte fut d'abord transféré solennellement à Saint-Donat, puis, en 1827, après la destruction de cette cathédrale, dans l'église de Saint-Sauveur, où l'auteur de cette no-

(1) Tierce se chante à neuf heures, dit M. Wegener, c'est donc alors que mourut Charles. Le docteur n'a pas remarqué qu'on était en carême et qu'en ce temps Prime, Tierce, etc., se récitaient beaucoup plustôt

tice prononça à cette occasion son panégyrique. J.-J. De Smet.

Acta S. S. ad diem 2 martii. Excol. corn. — Wegener, *Om Karl Danske, etc.*

CHARLES surnommé **LE TÉMÉRAIRE**, duc de Bourgogne, né à Dijon, le 10 novembre 1433, était issu du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, fille du roi Jean et de Philippine de Lancastre. Isabelle, dont les deux premiers enfants étaient morts au berceau, voulut, contre l'usage, allaiter elle-même celui qu'elle croyait destiné à perpétuer la maison de Bourgogne. Le jour de son baptême, il fut investi de l'ordre de la Toison d'or et du comté de Charolais, arrière-fief de Bourgogne, acheté par Philippe le Bon. Charles n'avait pas encore accompli sa deuxième année lorsque sa mère partit avec lui pour les Pays-Bas, où s'écoula son enfance. Confié aux soins du seigneur d'Auxy, ce précepteur s'efforça de tempérer la violence naturelle du jeune prince, cette impatience, cette impétuosité qui devait un jour être funeste à l'héritier de tant et de si florissantes provinces. Au surplus, le jeune comte de Charolais, d'après le témoignage d'Olivier de la Marche, « apprenait mieux qu'autre de son âge ; » non-seulement il parlait bien le français et le flamand, mais il lisait couramment les auteurs latins ; il aimait aussi la musique et composa même plusieurs chants vantés par ses chroniqueurs. Il manifestait surtout une prédilection singulière pour les romans de chevalerie : les aventures et les exploits des anciens preux éveillaient chez lui une noble émulation et convenaient à son ardente nature. De bonne heure, enfin, il se montra, pour employer des expressions contemporaines, puissant jouteur, puissant archer et puissant joueur de barres ; il aimait passionnément la chasse et se plaisait à combattre le sanglier. Quand il eut atteint sa dix-huitième année, il jouta en public avec le célèbre Jacques de Lalaing. En 1452, il fut atteint d'un coup de pique, dans la bataille livrée près de Gavre, au moment où il accourait au secours de son père. On rapporte que cette lutte contre la puissante commune de Gand donna un nouveau cours à ses idées : il délaissa les romans de chevalerie pour les histoires de Rome.

Par une des clauses du traité d'Arras qui, en 1435, termina la longue et terrible lutte de la Bourgogne et de la France, le comte de Charolais avait été fiancé à Catherine, fille de Charles VII. Cette princesse étant morte avant que le mariage pût être consommé, Philippe le Bon choisit pour son fils une autre princesse française : Isabelle, fille de Charles, duc de Bourbon. Le comte de Charolais, influencé par sa mère, eut préféré la fille du duc d'Yorck. Mais Philippe s'opposa avec violence à un mariage anglais : « Si je « savois, dit-il à son fils, que tu fisses ce « mariage, je te bouterois hors de mes « pays, et tu ne jouirois jamais des sei- « gneuries que je possède. » Charles se soumit ; il épousa Isabelle de Bourbon (1454) et s'attacha fortement à sa femme : pendant les onze années que dura leur union, jamais, dit un chroniqueur, il ne la rompit. Appelé à Ratisbonne, où il voulait conférer avec l'empereur Frédéric et les princes de l'Empire, Philippe le Bon nomma le comte de Charolais son lieutenant général dans ses États de Flandre. Investi du gouvernement (1454-1455), Charles montra dès lors cette fermeté, cette rigidité et cette volonté despotique qui devaient caractériser son règne.

En 1456, le dauphin de France, brouillé avec son père, vint chercher un asile à la cour de Bourgogne. Le comte de Charolais lui témoigna les plus grands égards ; même il le sollicita d'être le parrain de son premier enfant : le dauphin lui donna le nom de Marie. Mais tout changea lorsque le comte s'aperçut que le dauphin cherchait à s'attacher les seigneurs de Croy, favoris du duc et antagonistes avoués de son héritier. Il conçut des soupçons sur la loyauté de son hôte, et son mécontentement fit éclater une scène violente. Philippe exigeant de son héritier qu'il prît pour troisième chambellan le sire de Sempy, fils de Jean de Croy, gouverneur du Luxembourg, le comte de Charolais s'emporta. « Je ne « me laisserai pas, dit-il à son père, gou-

« verner par les Croy comme vous; il n'y « a que trop longtemps qu'ils font de « vous à leur volonté. » Au comble de la fureur, le duc chassa son fils, lui ordonna de quitter ses États, et le poursuivit même l'épée à la main. Retiré à Termonde, Charles finit par écouter les sages conseils du chancelier Raulin : il se réconcilia avec son père, après avoir consenti à renvoyer de sa maison deux serviteurs qui passaient aussi pour avoir beaucoup de pouvoir sur lui. Mais ce ne fut qu'une trève. En 1461, Charles qui, à cette époque, résidait le plus souvent au Quesnoy, revint soudainement à la cour de son père, et, lui ayant demandé audience, porta, devant le conseil, une accusation formelle contre le plus puissant des Croy. Le duc l'interrompit et, se tournant vers son favori, « faites en sorte, « dit-il, que mon fils soit content de « vous. » Charles retourna au Quesnoy, sans avoir voulu ouïr les explications et les excuses de son adversaire. Avec son assentiment, le comte de Saint-Pol vint trouver Charles VII à Bourges et lui confia le dessein qu'avait le jeune prince de recourir à la force pour mettre le sire de Croy hors de l'hôtel de son père. Il demandait, pour le cas où il faudrait se soustraire au déplaisir de celui-ci, asile à la cour de France, s'offrant de commander l'armée que le roi allait, disait-on, envoyer en Angleterre. Mais Charles VII répondit qu'il ne se prêterait jamais à ce que M. de Charolais usât d'aucune voie de fait dans l'hôtel de son père. Il mourut le 22 juillet, et le dauphin, quittant le château de Genappe, s'achemina vers Reims. Le duc de Bourgogne et son fils le rejoignirent à Avesnes, assistèrent au sacre du nouveau roi, puis l'accompagnèrent à Paris. Le comte de Charolais, après avoir brillé dans les joutes qui suivirent l'avénement de Louis XI, se rendit en Bourgogne, où il n'était plus venu depuis son enfance; il fit un pélerinage à Saint-Claude, et, lorsqu'il revit à Tours le nouveau roi, celui-ci le fit gouverneur de la Normandie avec une pension de trente-six mille livres.

Au mois de février 1462, Charles, se trouvant au Quesnoy, apprit que son père était tombé gravement malade à Bruxelles. Il se hâta d'accourir, le veilla constamment, passant jusqu'à quatre jours sans se coucher, et, par ce témoignage d'affection filiale, regagna la confiance de Philippe le Bon. Le vieux duc lui en donna une preuve éclatante en autorisant l'arrestation d'un de ses plus grands familiers, Coustain, premier valet de chambre, que le comte de Charolais accusait d'avoir comploté son empoisonnement. Charles le fit mener à Rupelmonde, où il fut jugé et décapité. Mais l'héritier de Philippe n'avait pas encore obtenu l'éloignement des Croy, auxquels il reprochait justement d'être dans la dépendance de Louis XI et de desservir les intérêts de la maison de Bourgogne. En effet, sous leur influence fatale, Philippe avait consenti au rachat par Louis XI des villes de la Somme, qu'il détenait depuis le traité d'Arras. Charles, s'étant retiré à Gorcum, convoqua les États de Flandres à Anvers, tandis que son père les convoquait à Bruges (janvier 1464). Un grand nombre de députés se rendirent à l'appel du comte de Charolais. Il leur révéla que son père, se proposant d'aller combattre les Infidèles, voulait, d'après les suggestions des Croy, remettre ses provinces du Midi au pouvoir du roi de France et sous le gouvernement du comte de Chimai, tandis que les pays de Hollande et de Zélande seraient livrés au roi d'Angleterre; il conjura les députés de mettre obstacle à ces projets et de le réconcilier avec son père. Par leur intervention, les principaux membres des états réussissent à amener une réconciliation momentanée. Bientôt le comte de Charolais réclame avec plus de véhémence que jamais l'éloignement des puissants favoris (1465), et comme Philippe le Bon résiste encore, l'héritier de la maison de Bourgogne adresse aux principales villes des Pays-Bas un manifeste où il résume énergiquement ses griefs contre les Croy. Il s'empare de fait du gouvernement, arrache à son père le bannissement de ceux qui l'ont dominé si longtemps, et, le 25 avril, devant des représentants de toutes les provinces réunis à Bruxelles sous la présidence du

vieux duc, il est solennellement reconnu comme le seul et légitime héritier des états de la maison de Bourgogne.

Disposant des trésors et des forces de ces provinces, alors les plus opulentes de l'Europe, Charles organise la *ligue du bien public* pour abattre Louis XI. Il avait déjà de terribles griefs contre son ancien hôte de Genappe. Tandis qu'il se trouvait encore à Gorcum, où il faisait travailler à des ouvrages de fortification, on y avait arrêté, par ses ordres, le bâtard de Rubempré, émissaire français qui, soumis à un interrogatoire, avait, par ses réponses confuses, fortifié les soupçons du conseil. Le peuple disait ouvertement que Louis XI avait envoyé Rubempré à Gorcum « pour s'emparer du comte de Charolais ou pour le tuer. » Et Louis XI, si formellement accusé, ne put entièrement se disculper. Le 15 mai, Charles avait pris congé de son père ; le 16 juillet suivant, il attaquait, à Monthléry, les troupes du roi de France. L'aile droite, qu'il commandait en personne, ayant mis en déroute celle qui lui était opposée, Charles poursuivait les vaincus avec son ardeur habituelle lorsqu'il fut atteint d'un coup d'épée à la gorge et en danger d'être pris. « Monseigneur, lui criait-on, rendez-vous ; ne vous faites pas tuer. » Mais Charles se défendit courageusement jusqu'à ce que ses gens fussent venus le dégager. Les Bourguignons campèrent sur le champ de bataille, puis se dirigèrent vers Paris, où Louis XI s'était enfermé. On rapporte que des canons ayant été pointés sur le logis que le comte de Charolais occupait à Conflans, il ne voulut pas le quitter, quoique les boulets entrassent jusque dans la chambre où il se tenait. Après de rudes escarmouches, interrompues par de courtes trêves, les troupes de Bourgogne passèrent la Seine. Alors Louis XI vint deux fois s'aboucher avec le comte et finit par le satisfaire. Il lui céda les villes de la Somme, pour en jouir sa vie durant, ainsi que son héritier, sauf ensuite la faculté de rachat moyennant 200,000 écus d'or ; Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier lui étaient en outre abandonnés en toute et perpétuelle propriété. Ces concessions, ainsi que les avantages stipulés en faveur des princes français, qui avaient été les alliés du comte de Charolais, furent confirmés dans le traité signé à Conflans, le 30 octobre. Charles, qui venait de perdre sa femme, Isabelle de Bourbon, obtint encore, dit-on, de Louis XI une promesse de mariage entre lui, héritier de Bourgogne, et la fille aînée du roi, qui avait deux ans, avec la Champagne et la Brie pour dot.

Après avoir repris possession des villes de la Somme, le comte de Charolais conduisit par Mézière son armée vers le pays de Liége, afin de réduire le petit peuple qui naguère avait osé défier le grand duc d'Occident. Les Liégeois, abandonnés par Louis XI, se soumirent ; le 22 décembre, par un accord signé à Saint-Trond, ils reconnurent Philippe le Bon comme *mambour* perpétuel et héréditaire de la principauté. L'année suivante (1466), Charles vint camper devant Dinant pour venger un sanglant outrage fait à l'écusson de Bourgogne. Pendant qu'il combattait à Montlhéry, quelques forcenés, portant un mannequin, étaient allés devant les murs de Bouvignes et là ils avaient crié : « Voyez, c'est le prétendu fils de votre duc !.... un vilain bâtard d'Heinsberg, notre évêque, et de votre bonne duchesse !... » Dinant s'étant rendu le 27 août, Charles se montra impitoyable : la ville fut livrée aux flammes et ses habitants tués, noyés, dispersés ! En admettant, comme l'affirment certains historiens, que le comte de Charolais n'ait pas commandé l'incendie, il faut néanmoins attribuer à lui seul le sac de la ville, son anéantissement et la dispersion de ses habitants.

L'année suivante, Philippe le Bon fut, à Bruges, frappé d'apoplexie ; Charles, qui était à Gand, s'empresse d'accourir (15 juin 1467) ; lorsqu'il arrive, il trouve le vieux duc presque sans connaissance. Il se jette à genoux en pleurant. « Mon « père, dit-il, donnez-moi votre bénédic- « tion et, si je vous ai offensé, pardonnez- « moi. » Le moribond tourna les yeux vers son fils et expira. La douleur de Charles fut profonde et sincère. « Il criait, pleurait, tordait ses mains, dit un chro-

niqueur, se laissait choir sur sa couche, et ne tenait règle ni mesure. »

Charles avait trente-quatre ans lorsqu'il succéda à Philippe le Bon dans les états de la maison de Bourgogne. D'une taille un peu au dessous de la moyenne, avec des épaules larges et pleines, des membres musculeux et solidement attachés, il était, selon l'expression d'un contemporain, « bel prince et de belle présentation. » Il avait la figure presque ronde, le front grand et des yeux d'une admirable clarté. Il tenait de sa mère une chevelure épaisse et noire et un teint basané. Insensible à la fatigue, il souffrait aussi la faim, la soif, le froid, la chaleur avec la plus grande patience. Il mangeait peu et ne buvait que de l'eau colorée d'un peu de vin. Quoique impétueux et violent, il était réfléchi et son attitude même paraissait méditative, car, en marchant, il avait l'habitude de regarder vers la terre. Il parlait bien, d'abord avec une certaine lenteur et avec quelque embarras ; puis, en s'animant, il devenait éloquent, véhément, foudroyant même. Dans les conseils il se distinguait par une grande pénétration, et, bien que souvent inflexible dans ses opinions, il supportait la contradiction et louait les bonnes raisons qu'on lui opposait. Il était aussi d'un accès facile; jamais prince, dit Commines, ne donna plus libéralement audience à ses serviteurs et à ses sujets. Loyal, « ferme en son dire, » il se montrait en même temps soupçonneux, défiant et vindicatif, ou, comme on disait alors, « de long souvenir. » Il était économe, mais non avare : il donnait même volontiers, mais non avec une aveugle prodigalité; et s'il thésaurisait, c'était pour accomplir les grands desseins qu'il avait conçus. Bien différent de Louis XI, il aimait la richesse dans les habits et voulait un cortége imposant. Tel apparaissait le prince; la physionomie de l'homme de guerre était non moins caractéristique. Chastellain disait du dernier duc de Bourgogne qu'il aimait son armure comme s'il était venu au monde tout cuirassé, comme s'il était « né en fer. » Il menait d'ailleurs ses gens en « vrai duc »; lui-même les rangeait en bataille, les visitait, les haranguait ; il leur promettait gloire et profit; il jurait de mourir avec eux. D'un autre côté, pour maintenir la discipline, il se montrait dur, emporté, brutal. Il battait ceux qui n'obéissaient pas sur le champ ; et, dans l'expédition contre Dinant, on l'avait vu tuer de sa main un archer parce qu'il n'était pas venu selon l'ordonnance. C'est ce qui faisait dire plus tard à Olivier de la Marche : « Le duc, mon maître, était tel qu'il voulait que l'on fît ce qu'il commandait, sous peine de perdre la tête. » Mais un autre contemporain, Philippe de Commines, confesse que, pendant le temps qu'il avait connu le duc Charles, celui-ci n'était point cruel; il était sévère, rigide, absolu, parce qu'il voulait réellement commander afin d'affermir sa domination et de triompher de ses ennemis.

Le 28 juin 1467, le nouveau souverain fait sa joyeuse entrée à Gand. Le peuple, mécontent d'un impôt qui frappait le blé, se soulève. Accompagné du seigneur de la Gruthuse, Charles se rend sur le marché du vendredi, et, ne pouvant maîtriser sa colère, frappe un artisan du bâton qu'il tenait à la main. « Si vous êtes content de mourir, s'écrie Gruthuse, je ne le suis pas. » Il l'emmène sous les bannières des corporations encore dévouées, puis le fait monter à l'hôtel de ville. Pour apaiser une sédition qui pouvait avoir les plus graves conséquences, Charles promit, mais non sans répugnance, le rétablissement presque complet des priviléges enlevés à la commune de Gand après la journée de Gavre. Des troubles éclatèrent également à Bruxelles, à Anvers, à Malines. Les mécontents favorisaient les prétentions du comte Jean de Nevers, cousin germain du dernier duc de Brabant, mort en 1430. « Voilà, « s'écria Charles, ce que me valent les « Gantois! Tous les vilains vont, à leur « exemple, se révolter et voudront être « les maîtres. Par Saint Georges, il y en « aura de cruellement châtiés ! » Mais lorsque, appuyé par la « baronnie » de Brabant, Charles eut mis fin à ces émeutes, il montra plutôt de la clémence que de l'inflexibilité. Un des chefs de la mutinerie de Malines avait été condamné à

mort, et l'exécution devait avoir lieu en présence du duc. Celui-ci cria lui-même au bourreau : « Cesse! débande lui les yeux et lève-le. » La colère de Charles se tourna contre les Liégeois qui, secrètement excités par Louis XI, s'étaient révoltés contre la suzeraineté bourguignonne et tenaient assiégé dans Huy leur évêque, Louis de Bourbon, cousin germain du duc. Celui-ci reconnut bientôt la main qui avait excité ce nouveau soulèvement; il dit rudement au connétable de Saint-Pol, l'ambassadeur du roi de France : « Je veux savoir une fois si je suis maître ou valet. » Il devint maître. Vainqueur à Brusthem, le 28 octobre 1467, il fait détruire les remparts de Liége et dépouille la commune humiliée de ses priviléges les plus précieux. Il recherche ensuite l'alliance de l'Angleterre pour l'opposer aux continuelles machinations de Louis XI. Le 2 juillet 1468, il épouse à Damme Marguerite d'York, sœur du roi Édouard IV.

Charles, triomphant, était alors, selon des expressions du temps, « prince et duc sans compagnon ; » on voyait en lui le souverain redouté du plus riche peuple et du plus puissant pays de l'Europe centrale. La cour de Bourgogne éclipsait toutes les autres par sa magnificence et son faste. Chastellain et Olivier de la Marche l'ont suffisamment décrite ; bornons-nous à indiquer les habitudes du prince. Chaque matin il assistait à la messe, soit dans sa chapelle, soit dans une église publique, et s'y rendait suivi d'un long cortége. Il dînait toujours en grande cérémonie, entouré de toute sa cour et servi par les plus hauts dignitaires. Le banquet terminé, chacun d'eux prenait place, suivant l'ordre des préséances, sur une rangée de bancs alignés des deux côtés de la salle, et le duc s'asseyait sous un dais dressé sur une estrade élevée de trois degrés au-dessus du parquet et tapissée de drap d'or. Trois fois par semaine l'audience publique avait lieu dans la même salle et en présence des mêmes personnages. Charles y recevait les plaintes de tout venant, sans excepter les plus humbles, faisait lire leurs requêtes tout haut devant lui et signifiait immédiatement sa volonté.

Charles assemblait son armée à Péronne pour porter secours au duc de Bretagne, son allié, qui était attaqué par les troupes de Louis XI, lorsque ce dernier prit une résolution inattendue. Le 9 octobre 1468, il partit lui-même pour Péronne afin de traiter avec son puissant voisin. On sait ce qui advint. Charles, apprenant tout à coup un troisième et plus formidable soulèvement des Liégeois, menaça ouvertement le roi dont la complicité lui paraissait hors de doute. « C'est « le roi, s'écria-t-il, qui, par ses ambas- « sadeurs, a excité ces mauvais et cruels « gens de Liége. Par Saint Georges ! ils « seront cruellement punis, et lui-même « aura sujet de s'en repentir. » Il fut sur le point de faire arrêter Louis XI et d'appeler le duc de Guyenne, son frère, au gouvernement du royaume. Philippe de Commines, témoin et acteur dans ce mémorable incident, a dépeint en traits ineffaçables la fureur, les angoisses, puis les hésitations du puissant duc de Bourgogne. Enfin il écouta les conseils plus modérés, mais plus perfides, de quelques serviteurs que Louis avait déjà su gagner, se contenta de lui faire signer un nouveau traité plus dur que les précédents et de le contraindre à le suivre dans une nouvelle et décisive expédition contre Liége. Le 15 octobre, Charles et Louis, suivis de l'armée bourguignonne, se mirent en route et arrivèrent le 27 devant Liége, naguère si redoutable, mais qui, actuellement, n'avait plus ni remparts ni artillerie. Le 30, après l'extermination des héros de Franchimont, les Bourguignons, au nombre de quarante mille, pénétrèrent dans la cité de deux côtés à la fois. Presque tous les habitants s'étaient dispersés : les uns s'étaient réfugiés dans les églises; d'autres avaient cherché un asile dans les Ardennes. Louis, consulté sur le châtiment que méritaient les Liégeois, répondit avec son astuce ordinaire: « Celui qui veut chasser les oiseaux doit brûler leur nid. » Charles suivit ce conseil : Liége eut le sort de Dinant. On a toutefois exagéré le nombre des infortunés qui furent massacrés par les soldats ou jetés

dans la Meuse ; un témoin l'estime à quatre ou cinq mille. Il est vrai que la colère du duc de Bourgogne n'était pas encore assouvie : non content d'avoir livré Liége aux flammes, il alla dévaster le pays de Franchimont, après avoir toutefois permis à Louis XI de retourner en France.

Le 15 janvier 1469, dans une assemblée solennelle présidée à Bruxelles par le duc de Bourgogne, les Gantois, repentants de leur dernière sédition ou plutôt terrifiés depuis la ruine de Liége, vinrent faire amende honorable. Charles fit lacérer la grande charte qui contenait les libertés de Gand, puis il dit aux députés: « Si vous tenez vos promesses, si vous « voulez être nos bonnes gens et enfants, « vous pouvez obtenir notre grâce, et « nous vous serons un bon prince. » Quoique rude, impitoyable justicier, Charles n'avait pas encore perdu toute popularité : il était sans morgue avec les gens de la classe inférieure, et, qui le croira aujourd'hui? on vantait son bon cœur. Le duc se trouvait encore en Brabant lorsque son beau-frère, Édouard IV, ayant été contraint de sortir d'Angleterre, vint chercher un asile en Hollande : Charles, qui le recueillit honorablement, allait favoriser de tout son pouvoir la restauration de son principal allié. Mais déjà Louis XI, en voyant tomber Édouard IV, avait lancé un nouveau défi au duc de Bourgogne. Il avait convoqué à Tours (1470) une assemblée de notables qui cassa le traité de Péronne et ajourna Charles de Bourgogne à comparaître devant le parlement de Paris. Le duc se rendait à la messe dans une église de Gand lorsqu'un huissier du roi vint lui présenter la citation ; pour toute réponse, il le fit jeter en prison et fouetter. Ce fut alors que, à l'exemple de Louis XI, lequel possédait déjà une troupe permanente, il conçut le projet de lever mille lances (cinq mille cavaliers), qui serviraient aussi toute l'année. Les états de Flandre, requis de voter les subsides nécessaires à cet effet, adressèrent à leur souverain des représentations très-respectueuses. Mais celui-ci ne voulut rien entendre; il repoussa leurs doléances avec une hauteur inouie. S'adressant aux députés qui étaient venus le trouver à Middelbourg, il les apostropha en ces termes : « Vous « Flamands, avec vos dures têtes, vous « avez toujours méprisé ou haï vos « princes; s'ils étaient faibles, vous les « méprisiez; s'ils étaient puissants, vous « les haïssiez. J'aime mieux être haï que « méprisé. Gardez vous de rien entre- « prendre sur *ma haulteur et seigneurie*, « car je suis assez puissant pour vous « résister. Ce serait l'histoire du pot de « fer et du pot de terre. » En janvier 1471, les troupes françaises occupèrent Saint-Quentin, Roye, Montdidier, Amiens. Mais bientôt le duc de Bourgogne, ayant rassemblé son armée à Lille, vint s'établir sur la rive gauche de la Somme. Une trêve de trois mois, conclue à sa demande, facilita l'organisation d'un complot qui menaçait Louis XI d'une déchéance. Il s'agissait, en effet, de le remplacer par le duc de Guyenne; d'assurer au duc de Bourgogne la Champagne et l'île de France; à Édouard IV, qui venait de reconquérir sa couronne sur les Lancastriens, la Normandie et la Guyenne; enfin d'ériger les autres fiefs en principautés féodales indépendantes. Mais la mort soudaine du duc de Guyenne rompit la ligue. Charles, désappointé, se jeta sur la Normandie. A Nesles, voulant venger son héraut égorgé par les francs-archers, il autorisa d'horribles représailles. « J'ai de bons bouchers dans mon armée », disait-il, en voyant les cadavres qui couvraient les dalles de l'église. Ce fut dans cette triste expédition (1472) qu'il fut surnommé *le Terrible*.

Depuis cette époque il ne cessa de vivre « l'épée ou poing, » ne dissimulant plus ses vastes projets. « Je sais par lui- « même, nous dit Olivier de la Marche, « qu'il ne voulait être le sujet de per- « sonne, mais se faire si grand et si puis- « sant qu'il put être conducteur des au- « tres. » En d'autres termes, il ne se proposait pas seulement de briser les derniers liens qui le rattachaient à la France; il ne voulait même pas se contenter de former une puissance compacte, un royaume nouveau des États successivement réunis par ses prédécesseurs et qu'il devait en-

core accroître : il aspirait à la dignité impériale. Oui, il désirait de s'élever au-dessus de ce roi de France qui, pour parler comme un chroniqueur, avait toujours la dent sur lui. « *Je l'ay empris*, disait sa divise, *bien en aviegne!* » Déjà, par un traité conclu en 1469, Charles avait acquis du duc Sigismond d'Autriche le landgraviat d'Alsace et le comté de Ferrette. En 1473, il accomplit la conquête de la Gueldre. Le 30 septembre de cette année, il arrivait à Trèves, où l'attendait l'empereur Frédéric III. Depuis 1470 il était question du mariage de l'héritière de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien d'Autriche. Charles ne refusait pas son consentement, mais à la condition d'être élu roi des Romains : il arriverait ainsi au trône impérial, soit à la mort de Frédéric III, soit plus tôt, par le bon plaisir de celui-ci, et alors il ferait à son tour nommer son beau-fils héritier présomptif de l'Empire. Ce projet ne souriait point à Frédéric : il inclinait, lui, à ériger les états de Bourgogne en royaume, avec la réserve que la couronne qu'il donnerait au duc serait considérée comme un fief impérial. Les négociations se prolongèrent en ce sens jusqu'à ce qu'il fût enfin décidé que le couronnement de Charles aurait lieu, le 25 novembre, dans l'église de Saint-Maximin. Mais la veille l'empereur quitta clandestinement Trèves. Il avait cédé à la jalousie, au mécontentement des électeurs dont quelques-uns étaient présents et dont d'autres avaient leurs représentants près de lui ; et ce mécontentement était encore excité par des agents de Louis XI et par les violentes protestations des villes libres du pays rhénan, lesquelles redoutaient la domination bourguignonne. On assure cependant que, si le duc se fût prêté de bonne grâce à accorder sa fille avant la cérémonie du couronnement, l'empereur eût regardé l'opposition des électeurs et du roi de France comme un piége et qu'il eût passé outre. Charles supporta sans colère l'échec qu'il venait d'éprouver; après avoir passé l'après-midi du 25 à donner des audiences, il quitta Trèves vers le soir. L'empereur lui avait envoyé un de ses chambellans pour l'assurer que son départ avait été motivé par des affaires urgentes et que l'arrangement discuté entre eux n'était qu'ajourné. Mais ce projet, destiné à consacrer et à perpétuer la grandeur de la maison de Bourgogne, ne devait jamais se réaliser. Charles allait être entraîné dans une lutte où il trouva, avec sa ruine, une fin lamentable.

D'après les consciencieuses recherches d'un historien moderne, le duc de Bourgogne, qui tenait à édifier son royaume de *Gaule belgique*, ne fut ni l'instigateur ni le provocateur de l'imprudente guerre de Suisse : il prouva même, par une ambassade solennelle envoyée dans les cantons, qu'il ne demandait qu'à vivre en paix avec ceux-ci. Charles ayant formellement refusé de sanctionner ou de favoriser les projets de l'Autriche contre les ligues Suisses, l'archiduc Sigismond renonce à l'alliance bourguignonne, et, grâce aux machinations du roi de France, parvient à s'unir lui-même aux confédérés. La tyrannie exercée sur l'Alsace par Pierre de Hagenbach, lieutenant de Charles, est l'occasion ou le prétexte de ce profond changement. Le peuple se soulève, l'archiduc Sigismond reprend possession du pays; le représentant du duc de Bourgogne est arrêté, jugé par un tribunal extraordinaire, et décapité. Charles lance alors une proclamation par laquelle il interdit toute relation et tout commerce entre ses propres sujets et ceux de l'Autriche et des cités alliées. Il ne se borne point à mettre des troupes sous le commandement d'Étienne de Hagenbach, qui brûlait de venger son frère ; il vient lui-même s'établir dans une position qui devait, dans son opinion, assurer le succès de ses opérations sur le haut Rhin. Comme le pape l'avait prié de surveiller l'archevêché de Cologne, où Bernard de Bavière, parent de la maison de Bourgogne, trouvait un compétiteur redoutable, Charles saisit ce prétexte pour venir assiéger Neuss, que défendait Herman de Hesse, l'adversaire du prince bavarois. Tandis que, au mois de juillet 1474, l'armée bourguignonne campait devant Neuss, la haute Alsace, où commandait Étienne de Hagenbach et le comte de Blamont, était livrée à des bandes moins disciplinées. La dévasta-

tion de ce pays ami accroît l'irritation des Suisses, qu'avaient déjà offensés les empiétements de l'ancien *landvogt*. Les ligues acceptent l'alliance offensive et défensive, que leur propose Louis XI ; puis, au mois d'octobre, adressent une lettre de défi au duc de Bourgogne. Bientôt la Franche-Comté est envahie, pendant que les Français ravagent impunément les campagnes de la Picardie, de l'Artois et du Hainaut. Charles s'obstinait devant Neuss, dont la reddition lui aurait livré Cologne et tout le pays rhénan. Enfin, l'armée de l'empire, commandée par Frédéric III en personne, apparaît et vient camper en face des Bourguignons. Mais, au lieu de livrer bataille, on conclut un accommodement : au mois de juin 1475, Charles repasse le Rhin. Le 12 juillet, il adresse aux états de Flandre, réunis à Bruges, une admonestation encore plus véhemente que celle de 1470. Il accuse les Flamands d'avoir, par leur économie sordide et leur tiédeur, fait échouer l'entreprise contre Neuss; dur et menaçant envers le clergé et la noblesse, il traite plus rudement encore les représentants de la bourgeoisie, qu'il appelle injurieusement *mangeurs des bonnes villes*. Le 14 juillet, il était à Calais, où le roi d'Angleterre avait débarqué un corps de troupes. Mais Édouard IV ne tarde point à subir aussi l'influence de Louis XI : il accepte, dit-on, une pension de 60,000 écus par an, et des dons secrets sont, en outre, répartis entre ses principaux officiers. Charles, délaissé par les Anglais, conclut lui-même avec la France une trève de neuf ans, qui est signée, le 13 septembre, au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy.

Croyant s'être assuré désormais de la neutralité de Louis XI, Charles tourne ses forces contre René II, duc de Lorraine, qui naguère lui avait envoyé, au camp de Neuss, un héraut, chargé de jeter à ses pieds le gantelet ensanglanté, signe d'une guerre à outrance. Trois mois lui suffisent pour arracher la Lorraine à René de Vaudemont, qui l'avait héritée du duc Nicolas, son cousin. Le 29 novembre, les Bourguignons sont maîtres de Nancy. Si Charles le Téméraire s'était en quelque sorte fixé dans cette précieuse conquête, qui rattachait aux Pays-Bas le duché de Bourgogne, quelle autre perspective s'ouvrait pour lui et ses descendants !

Mais il ne pouvait pardonner aux Suisses leur intervention armée ; à son tour il prit l'offensive en se faisant le protecteur de la duchesse de Savoie, dont la principale ville venait d'être mise à rançon. Après avoir rassemblé son armée à Toul (janvier 1476), il s'empare de la forteresse de Granson et, le 2 mars, livre aux Suisses une bataille dont l'issue fut désastreuse pour lui. Charles, qui a vainement tenté de rallier ses troupes, s'éloigne enfin et, accompagné seulement de cinq de ses serviteurs, atteint le bourg de Jougne, dans les gorges du Jura. Nous le trouvons ensuite à Lausanne, où il fut gravement malade, où il tomba même dans un état voisin de la démence, tant il avait ressenti l'humiliation de la terrible défaite de Granson. Il parut enfin se ranimer et ne songea plus, selon ses propres expressions, qu'à réhabiliter l'honneur de ses armes. L'ambassadeur du duc de Milan l'engageait à temporiser et à tâcher de vaincre les Suisses par la ruse et la lassitude. Il répondit qu'il était obligé de précipiter les choses parce que sa présence était devenue nécessaire en Picardie et dans les Pays-Bas. « Quand « même, ajouta-t-il, les Suisses eussent « fait des propositions d'accommodement, « je n'y aurais point prêté l'oreille; et celui « qui m'en parlerait, fut-il mon meilleur « ami, je le tiendrais pour ennemi, car « j'ai fait vœu à Dieu, à Notre Dame et « à Saint Georges de vaincre les Suisses « ou de perdre la vie dans le combat. » Après deux mois de séjour à Lausanne, il est parvenu à rassembler autour de lui de nouvelles troupes dont il évalue l'effectif à 30,000 hommes. Le 9 mai, il les passe en revue, inspectant lui-même et faisant passer devant lui chaque compagnie à mesure qu'elle sortait de l'enceinte du camp. En voyant un grand nombre de gens de guerre sous les armes, il s'était senti tout à fait guéri. En vain Mathias Corvin, roi de Hongrie et de Bohême,

l'adjurait-il aussi de ne point poursuivre la guerre contre les Suisses : il ne voulut rien entendre. Le 27 mai, il quitte Lausanne; le 10 juin il met le siége devant Morat et, le 22, il essuie une nouvelle défaite, plus funeste encore que celle de Granson. Escorté de trois mille cavaliers, Charles prend, avec la duchesse de Savoie, la route de Saint-Claude, d'où il se rend à Besançon, et de là au château de Rivière (en Franche-Comté). Moins abattu qu'après Granson, il presse la réorganisation de ses troupes : il a le pressentiment de nouveaux dangers. En effet, Louis XI obtenait des Suisses et du duc René qu'ils ne déposeraient pas les armes avant d'avoir consommé la ruine du duc de Bourgogne.

Au commencement du mois d'octobre, René II rentre triomphant dans Nancy. Mais Charles ne veut point se dessaisir de ce pays Lorrain dont la possession peut seule assurer la cohésion et la grandeur de ses États. Le 22 octobre, les Bourguignons reparaissent devant Nancy et bloquent étroitement la ville. Le siége durait depuis deux mois lorsque René, qui était allé réclamer le secours de ses alliés, revient avec douze mille Suisses ou Allemands. Louis XI ne s'était pas contenté de l'aider « de gens et d'argent; » il faisait en outre avancer huit cents lances de ses ordonnances pour cerner le duc de Bourgogne. L'odieuse trahison du fameux Nicolas de Montfort, dit comte de Campo-Basso, qui passa avec toute sa cavalerie à l'ennemi, fut comme le prélude et le signal d'un dernier et effroyable désastre. Charles lui-même en avait le pressentiment lorsque, dans la matinée du 5 janvier 1477, voulant mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier se détacha et tomba; il dit tristement : *Hoc est signum Dei*. Quelques heures plus tard, les Bourguignons étaient vaincus pour la troisième fois, et leur prince, criblé de blessures, après avoir héroïquement combattu, disparaissait dans les glaçons dont était couvert l'étang de Saint-Jean.

Pendant deux jours on ignora ce qu'il était devenu : on supposait qu'il avait péri dans le combat, mais on n'osait encore l'affirmer. Le mardi, 7 janvier, au milieu des morts qui étaient à demi enfoncés dans l'étang de Saint-Jean, des officiers de René de Lorraine continuaient à chercher le cadavre du dernier duc de Bourgogne. Un page, qui disait avoir vu tuer le duc, son maître, les conduisit à l'endroit où le combat avait été le plus âpre. Ils y découvrirent le corps du prince, dépouillé, la tête enfoncée dans la glace. « Mais, dit un ancien annaliste, il ne fut pas difficile de le reconnaître à la longueur de sa barbe et de ses ongles; d'ailleurs il lui manquait les dents de la mâchoire supérieure qu'il s'était cassées dans une chute, étant jeune; il avait au cou la cicatrice du coup d'épée reçu à la bataille de Montlhéry; ses médecins le reconnurent à une brûlure qu'il avait sur le dos et à l'ongle d'un pied qui lui entrait dans la chair. A voir ces signes, René ne put douter de la mort du duc, son ennemi; il fit rapporter le corps dans une maison de Nancy, où on le mit sur un lit de parade. » Une croix de Bourgogne en pierre indique encore la place où avait été retrouvée la dépouille de l'infortuné prince. Le 12 janvier, celle-ci fut inhumée dans l'église Saint-Georges, à Nancy, où elle devait demeurer pendant soixante-treize ans. René fit ériger dans cette église un mausolée sur lequel le duc de Bourgogne était représenté les mains jointes, l'épée au côté, la couronne en tête. Vers la fin de son règne, Charles-Quint obtint de sa nièce Christine de Danemark, duchesse régente de Lorraine, l'autorisation de faire transporter de Nancy à Bruges les ossements de son bisaïeul. Cette translation, à laquelle présida le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, se fit, en 1550, avec une pompe extraordinaire. A Bruges, magistrats, noblesse, clergé, conduisirent processionnellement le cercueil du dernier duc de Bourgogne devant le grand autel de l'église Notre-Dame, à droite de la tombe de la duchesse Marie. Ce fut là même que, par l'ordre de Philippe II, fut érigée à la mémoire de Charles, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., une riche tombe d'airain doré, sur laquelle on le représenta « en armes, avec manteau et chapeau ducal. » Ce magnifique

ouvrage fut commencé en 1558. Quant au tombeau érigé dans l'église Saint-Georges de Nancy, il y fut conservé jusqu'en 1717. On le détruisit à cette époque; mais les Lorrains ne perdirent point le souvenir du terrible duc. Dans l'ancien palais ducal de Nancy, ils montrent encore aujourd'hui la tente de Charles, composée de sept pièces d'œuvre, merveilleux travail des tapissiers de Flandre. Elle est signalée, dans le *Musée lorrain*, par l'inscription suivante :

Tente de Charles le Téméraire
Prise par les Lorrains à la bataille de Nancy
(5 janvier 1477),
Conservée deux cent cinquante ans au garde-meuble de la couronne,
remise par le duc François II aux habitants de sa capitale
lors du départ de la dynastie de Lorraine (1737),
placée à l'ancien hôtel de ville jusqu'à sa démolition,
recueillie par la cour souveraine en 1751
et rendue, en 1861,
par délibération unanime de la cour impériale,
à la ville de Nancy,
qui l'a déposée au Musée historique lorrain
pour en être le monument d'honneur.

Dans l'église des Cordeliers, élevée par René II, en commémoration de sa victoire, on remarque, dans la célèbre chapelle ronde, sépulture des ducs de Lorraine, une autre inscription également intéressante :

A Charles, surnommé le Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., tige, par sa fille, de l'auguste et royale maison d'Autriche heureusement régnante — Vaincu dans ses entreprises contre Nancy, il succomba sous le fer lorrain en 1477. — A ce guerrier, René, duc de Lorraine et de Bar, roi de Sicile, etc., avait jadis élevé un magnifique mausolée dans la basilique collégiale de Saint-Georges. Transporté à Bruges en 1550, le corps du père fut déposé dans le tombeau de sa fille; ses entrailles et les dépouilles triomphales, qui n'ont point péri, sont conservées dans cette sépulture des ducs de Lorraine, l'an 1745.

Th. Juste.

Chastelain — Olivier de la Marche. — Philippe de Commines. — Barante. — *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par dom Plancher (Dijon, 1748). — John Foster Kirk, *History of Charles the Bold* (Londres, 1867-1868), 3 vol. — Frédéric de Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne*, de 1474 à 1477 (Genève, 1858), 2 vol. in-8°. — Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*. — Th. Juste, *Les tombeaux des ducs de Bourgogne, etc.*

CHARLES-QUINT, né au *Princenhof* (Cour des Princes), à Gand, le 24 février 1500, mort au monastère de Yuste, dans l'Estrémadure, le 21 septembre 1558, était fils de l'archiduc Philippe le Beau (V. ce nom) et de Jeanne, deuxième fille des rois catholiques, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. La naissance de ce prince, qui était le premier rejeton mâle issu du mariage de Philippe le Beau, fit éclater une joie universelle dans les Pays-Bas; les Gantois, en particulier, la célébrèrent par des fêtes splendides. Le 7 mars fut le jour fixé pour son baptême, qui eut lieu le soir en l'église de Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon). Le prince de Chimay, Charles de Croy, avait été désigné pour le tenir sur les fonts avec Marguerite d'Autriche, sœur de l'archiduc, princesse douairière de Castille; Marguerite d'Yorck, veuve de Charles le Téméraire, le porta à l'église; il fut baptisé par Pierre Quick, évêque de Tournai et abbé de Saint-Amand. Il reçut le nom de Charles, soit comme étant celui de son parrain, soit en mémoire de son bisaïeul, et l'archiduc lui donna le titre de duc de Luxembourg. La ville de Gand avait fait pour cette cérémonie des préparatifs extraordinaires : par ses soins et à ses frais un plancher, élevé de trois pieds au-dessus du sol, avec une barrière de chaque côté et trois fois treize portes qui y donnaient accès, avait été construit depuis le *Princenhof* jusqu'à l'église de Saint-Jean; toutes ces portes étaient resplendissantes de lumière; en outre, une galerie de cordes, partant du Beffroi, allait en droite ligne jusqu'à la flèche du clocher de Saint-Nicolas, illuminée d'un bout à l'autre par des flambeaux et des lanternes de papier; enfin le dragon du Beffroi jetait des feux grégeois par la bouche et par la queue. Jamais, à Gand, illumination semblable n'avait été vue.

Charles n'avait pas un an encore quand il fut élu chevalier de la Toison d'or par le chapitre de l'ordre réuni à Bruxelles. A cette occasion, le 23 janvier 1501, Marguerite d'Yorck le prit dans ses bras et vint avec lui au lieu où le chapitre tenait sa séance : un siége avait été préparé au milieu de la salle; on y plaça le jeune prince, et Philippe le Beau l'arma chevalier, après l'avoir revêtu du collier de l'ordre. Au mois de novembre suivant, Philippe, partant pour l'Espagne, comptait

la garde de son fils et des princesses ses sœurs, Éléonore et Isabelle, à Anne de Bourgogne, dame douairière de Ravestain. Lorsqu'en 1506 il retourna dans la Péninsule, où il était appelé à recueillir la succession de la reine Isabelle, il nomma gouverneur et premier chambellan du duc de Luxembourg le prince de Chimay, et ordonna que, pendant son absence, Charles et ses autres enfants résideraient à Malines, où ils avaient été élevés jusque là.

A la nouvelle de la mort inopinée du roi de Castille, arrivée à Burgos le 25 septembre 1506, les états généraux furent convoqués à Malines; Charles parut à cette assemblée, entouré des princes du sang, des chevaliers de la Toison d'or et des seigneurs du conseil (17 octobre). Le 18 et le 19 juillet de l'année suivante, il présida, en grand deuil, aux obsèques de son père, qui furent célébrées dans la même ville, en l'église de Saint-Rombaut. Après la messe achevée, le 19, le principal roi d'armes des Pays-Bas, Toison d'or, cria par trois fois : *Le roi est mort, vive Monseigneur!* Alors on présenta à Charles l'épée de justice; il s'en servit pour créer un chevalier, montrant par là qu'il était prince du pays. Les états généraux avaient offert à l'empereur la régence des Pays-Bas et la tutelle des enfants du roi défunt; Maximilien avait nommé, pour exercer l'une et l'autre en son nom, Marguerite d'Autriche, et l'archiduchesse avait été reconnue en cette double qualité par les représentants de la nation, à Louvain, au mois d'avril précédent. Le 20 juillet, elle fit aux états la demande d'un subside dont le chancelier de Brabant et elle-même s'attachèrent à montrer la nécessité. Charles était présent : il se leva et pria l'assemblée d'accorder le subside qui lui était demandé, par une petite harangue « plus entendue « — dit le chroniqueur Jean Lemaire de « Belges — par les gestes de son visage « que par la sonorité de sa voix puérille, « mais toutesvoyes en telle sorte qu'il « devoit bien souffire au peuple. »

Au mois de mai 1509, le prince de Chimay résigna la charge de gouverneur et premier chambellan de l'archiduc à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son cousin. Charles était parvenu à l'âge où les inclinations de l'esprit et du cœur commencent à se manifester, où il importe qu'elles soient bien dirigées : le seigneur de Chièvres s'appliqua à développer son intelligence, à faire naître en lui, avec le goût des choses sérieuses, des sentiments et des principes conformes à sa naissance et au rôle qu'il était appelé à jouer sur la scène du monde. Les premières leçons de lecture et d'écriture lui avaient été données par don Juan de Vera, évêque de Léon, son grand chapelain (1). En 1505, Ferdinand le Catholique ayant désiré que ce prélat revînt à sa cour, Philippe le Beau nomma *maître d'école* du duc de Luxembourg Louis Vacca, qui pendant six années fut son unique précepteur. Ce temps écoulé, il parut nécessaire de confier la direction des études du jeune prince à un personnage plus considérable par sa science ainsi que par son rang, et Marguerite d'Autriche, d'accord avec le seigneur de Chièvres, fit choix d'Adrien d'Utrecht, doyen de Louvain. Charles ne montrait pas de grandes dispositions pour les lettres : le latin le rebutait; jamais il ne parvint à parler l'allemand; il savait dire à peine quelques mots d'espagnol lorsqu'il partit pour la Castille, et n'était pas plus fort sur l'italien : on doute s'il connaissait même sa langue maternelle, le flamand, qu'il ne commença à apprendre qu'en 1513, sur l'ordre de l'empereur son aïeul. Les armes, l'équitation, la chasse, c'était là les goûts favoris de Charles. Il se livrait avec ardeur aux exercices qui donnent au corps de la vigueur et de l'agilité; il mettait son plaisir et son amour propre à manier avec dextérité la lance et l'épée, à se servir avec adresse de l'arc, de l'arbalète, de l'arquebuse. Il fut proclamé roi des couleuvriniers de Malines en 1508, des arbalétriers de Bruxelles en 1512, des archers de Malines en 1514. Plus tard, il sentit la nécessité d'étudier les mathématiques, sans la connaissance desquelles il jugea qu'il ne deviendrait pas, comme il aspirait à l'être, un grand capitaine; il avait

(1) *Colecc. de documentos inéditos para la historia de España*, t. VIII, p. 297.

alors trente-deux ans et se trouvait à Madrid. Comme il éprouvait des scrupules à se faire écolier à cet âge, saint François de Borja, en ce temps marquis de Lombay et son favori, se chargea de recueillir journellement les leçons du fameux cosmographe Santa Cruz, qu'il lui rapportait avec exactitude. Six mois suffirent à l'un et à l'autre pour posséder au moins les éléments de la science (1).

Charles allait atteindre sa quinzième année; à la demande expresse des états généraux, l'empereur résolut de l'émanciper. Cet acte solennel s'accomplit le 5 janvier 1515, au palais de Bruxelles, en présence des représentants de la nation. A partir de ce moment, Charles s'occupe avec assiduité des affaires publiques : Martin du Bellay, qui pouvait le savoir, car il accompagnait les ambassadeurs envoyés aux Pays-Bas par François Ier peu de temps après son avénement, rapporte que « tous les paquets « qui venoient de toutes provinces étoient « présentez au prince, encores qu'il fust la « nuit, » et qu'il en rendait compte lui-même à son conseil, dont il suivait attentivement les discussions. Le poste de chancelier de Bourgogne était vacant depuis plusieurs années; Charles choisit, pour le remplir, Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecque, chancelier de Brabant, ancien président du conseil de Flandre et du conseil privé, auquel il confère le titre de grand chancelier. Il ratifie la donation du comté de Bourgogne faite par l'empereur, en 1509, à l'archiduchesse Marguerite. Il envoie à Paris le comte Henri de Nassau, avec la mission de le représenter, comme duc de Bourgogne et doyen des pairs de France, au sacre de François Ier, et de rendre, en son nom, à cause des comtés de Flandre et d'Artois, foi et hommage à ce monarque. Il visite, pour y être inauguré, à l'exemple de ses prédécesseurs, les différentes provinces des Pays-Bas; partout il est reçu avec enthousiasme. Le comte de Nassau avait été accompagné en France d'une ambassade nombreuse chargée de négocier le mariage de l'archiduc avec la princesse Renée, belle-sœur de François Ier, âgée alors de six ans : les démarches des ambassadeurs sont couronnées d'un plein succès; par un traité signé à Paris (24 mars 1515), la princesse est promise à Charles avec une dot de 600,000 écus, et une alliance offensive et défensive est stipulée entre les deux couronnes. Un peu plus tard (24 janvier 1516), des traités signés à Bruges confirment ceux que Philippe le Beau avait conclus avec Henri VII. Ces conventions diplomatiques assuraient la tranquillité des Pays-Bas; aussi y sont-elles accueillies avec une satisfaction universelle. Un autre acte contribue à jeter de l'éclat sur le nouveau règne : au moyen d'un arrangement fait avec Georges de Saxe, Charles annexe à ses États la Frise occidentale (19 mai 1515).

Le 23 janvier 1516, Ferdinand le Catholique meurt à Madrigalejo dans l'Estrémadure. Par son testament daté de la veille, il instituait la reine Jeanne, sa fille, et l'archiduc Charles, son petit-fils, ses successeurs au royaume de Navarre; il déclarait la reine son héritière universelle des royaumes dépendants de la couronne d'Aragon; vu l'infirmité mentale de Jeanne, il commettait le gouvernement général de ces royaumes à l'archiduc, qui l'exercerait au nom de sa mère, et, en attendant la venue de ce prince en Espagne, il chargeait de les régir don Alonso d'Aragon, archevêque de Saragosse et de Valence, son fils naturel; il disposait enfin que Charles gouvernerait la Castille pour sa mère comme lui-même il l'avait gouvernée, et que, jusqu'à ce qu'il y vînt, le gouvernement en serait exercé, sous lui, par le cardinal Ximènes de Cisneros. Charles, quelques semaines avant la mort du roi, lui avait envoyé son ancien précepteur, le doyen de Louvain, qui était revêtu des pouvoirs nécessaires pour le représenter en Castille le jour où Ferdinand viendrait à manquer : il n'hésite pas toutefois à confirmer la désignation de Ximenes pour gouverner ce royaume; seulement il lui adjoint Adrien, en donnant un pouvoir égal à l'un et à l'autre. Aux termes des constitutions espagnoles, Charles n'était que prince de Castille et

(1) Cienfuegos, *La heroyca vida, virtudes y milagros del grande S. Francisco de Borja*, p. 58.

d'Aragon : il se décide (14 mars 1516), malgré l'avis contraire du conseil de Castille, à prendre le titre de roi, que, sur les instances de l'empereur, le pape et le sacré collége venaient de lui attribuer. En recevant la nouvelle de la mort de Ferdinand, il avait annoncé à Ximenes son prochain départ pour l'Espagne : son intention était en effet de s'y rendre dans un court délai ; il avait demandé aux états généraux des Pays-Bas, en ce moment assemblés à Bruxelles, une aide de quatre cent mille florins pour les dépenses du voyage. Mais l'état des affaires publiques vint retarder l'exécution de ses desseins. Avant de quitter les Pays-Bas, il avait à cœur de les mettre à l'abri de toute entreprise de la part de leurs voisins ; dans cette vue, une alliance plus étroite avec l'Angleterre et la France lui parut nécessaire. Deux nouveaux traités, au second desquels l'empereur intervint, furent conclus entre lui et Henri VIII (19 avril et 29 octobre 1516). Les différends que pouvaient faire naître les prétentions de François Ier sur le royaume de Naples et la revendication de la Navarre par la maison d'Albret, furent ajustés par le traité de Noyon du 13 août, auquel Maximilien adhéra le 3 décembre ; et le 11 mars 1517, à Cambrai, l'empereur, le souverain de la France et le successeur de Philippe le Beau et des rois catholiques contractèrent une ligue par laquelle ils se garantissaient mutuellement leurs États, s'engageaient à ne soutenir en aucune manière leurs ennemis extérieurs et intérieurs, à se prêter une assistance réciproque, à ne faire de conquêtes que de commun accord.

La sûreté des Pays-Bas étant garantie par ces conventions diplomatiques, rien ne s'opposait plus à ce que Charles se rendît en Espagne. Il fait équiper dans les ports de Zélande la flotte destinée à l'y transporter. Il avait, au mois d'octobre 1516, tenu à Bruxelles un chapitre de la Toison d'or ; dans cette assemblée, après les élections aux places vacantes, il avait été résolu que le nombre des chevaliers de l'ordre, fixé à trente et un par Philippe le Bon, serait augmenté de vingt, et que des vingt nouveaux colliers dix seraient à la disposition du chef et souverain, pour qu'il en pût gratifier des seigneurs espagnols. Le 16 juin 1517, Charles prend congé des états généraux à Gand ; il leur déclare, par l'organe de son chancelier, que son cœur demeurera avec eux ; qu'entre tous ses sujets, les Belges lui seront toujours les plus chers ; il ajoute, de sa bouche, que si les états lui conservent l'affection dont ils ont donné des marques jusque-là, il leur sera bon prince. Pendant plus de deux mois les vents contraires le retiennent en Zélande. Le 6 septembre enfin il s'embarque avec la princesse Éléonore, sa sœur aînée, et le 8 il fait voile de Flessingue, laissant, pour gouverner les Pays-Bas pendant son absence, un conseil privé dont il nomme chef Claude Carondelet (Voy. ce nom). Sa traversée n'est pas favorisée par le temps ; il est obligé d'aborder, le 19 septembre, au petit port de Tanzones dans les Asturies. Le 4 novembre il arrive à Tordesillas, résidence de la reine sa mère et de la plus jeune de ses sœurs, l'infante doña Catalina ; il y fait célébrer un service pour son père en l'église de Santa Clara, où le corps de Philippe le Beau était déposé. Sur ces entrefaites, Ximenes, qui avait quitté Madrid pour venir le joindre et était tombé malade en route, meurt dans le bourg de Roa (8 novembre). Charles prend congé de sa mère, et le 18 il fait son entrée à Valladolid, accompagné de l'archiduc Ferdinand, qui était venu à sa rencontre à Mojados. Huit jours après, en l'église de San Pablo, il honore de sa présence la remise du chapeau à Adrien d'Utrecht que, avant son arrivée en Espagne, il avait nommé évêque de Tortosa, et que Léon X venait de créer cardinal. Le 12 décembre il convoque les cortès.

Bien des gens en Castille avaient vu avec mécontentement que Charles se fût attribué le titre de roi alors que la reine dona Juana était en vie. Les cortès lui reconnaîtraient-elles ce titre ? et lui prêteraient-elles serment, s'il ne jurait au préalable d'observer les lois et priviléges du royaume, ceux nommément qui excluaient les étrangers des charges, digni-

tés et bénéfices? Ces questions, qui occupaient le public avant même que les cortès se réunissent, donnèrent lieu à beaucoup de débats dans leur sein et de discussions avec les ministres. Enfin, le 7 février 1518, les trois états des royaumes de Castille, de Léon et de Grenade reçurent Charles pour leur roi et seigneur, conjointement avec la reine sa mère; à partir de ce jour, tous les actes émanés de l'autorité royale portèrent en tête le nom de la reine et le sien. La session des cortès s'acheva d'une manière entièrement conforme à ses vœux. Cette assemblée lui accorda un subside plus considérable qu'aucun souverain de la Castille n'en eût encore obtenu.

Le 22 mars Charles se met en route pour l'Aragon, après avoir réglé l'organisation de la maison de la reine doña Juana, à la tête de laquelle il place, en qualité de gouverneur, le marquis de Denia, qui avait rempli la charge de grand maître dans celle de Ferdinand le Catholique. A Aranda de Duero il se sépare de son frère, qu'il avait résolu d'envoyer aux Pays-Bas et qui va s'embarquer à Santander. Le 6 mai il arrive aux faubourgs de Saragosse; trois jours après il fait son entrée dans cette capitale. Il se dirige vers la cathédrale de San Salvador : là, en présence de la députation du royaume, des chefs de la ville, de l'archevêque, d'un grand nombre de membres des cortès, il jure, au nom de sa mère et au sien, d'observer les lois, priviléges, libertés et coutumes de l'Aragon. La députation avait longuement délibéré, elle avait consulté les plus savants magistrats et les jurisconsultes les plus fameux sur le point de savoir si elle assisterait à la cérémonie au cas que Charles y voulût prendre le titre de roi; elle avait même demandé là-dessus l'avis des membres des cortès : l'opinion générale était que Charles devait, à son entrée, se contenter du titre de prince; néanmoins les députés se déterminèrent à condescendre à son désir, et ce fut comme roi qu'il jura à San Salvador. Le 20 mai Charles ouvre les cortès; il leur demande deux choses: qu'elles lui prêtent serment, ainsi qu'à la reine sa mère, et qu'elles lui accordent un subside. La première de ces demandes soulève de nombreuses objections; c'est seulement le 27 juillet que les quatre bras du royaume y font une réponse favorable. Le 29 les cortès prêtent serment à la reine doña Juana et au roi don Carlos conjointement, après qu'il a renouvelé devant elles celui de maintenir les *fueros* de l'Aragon. Le subside n'est voté qu'au mois de janvier, au grand déplaisir de Charles, qui se voit forcé de demeurer à Saragosse beaucoup plus longtemps qu'il n'aurait voulu. Dans l'intervalle il conclut le mariage de sa sœur Eléonore avec le roi de Portugal Emmanuel le Fortuné; cette princesse part le 9 octobre pour aller se réunir à son époux.

Charles quitte enfin Saragosse (24 janvier 1519). Son grand chancelier, Jean le Sauvage, était mort en cette ville (1); il l'avait remplacé par un Piémontais, Mercurino di Gattinara, qui avait été président de Bourgogne, et auquel l'archiduchesse Marguerite et l'empereur Maximilien avaient confié d'importantes négociations. Dans le trajet de Saragosse à Barcelone, il apprend la mort de l'empereur (2); il ne la divulgue qu'après son entrée dans la capitale de la Catalogne, qui a lieu le 15 février. Le 1er mars, à la cathédrale, il fait célébrer les obsèques de son aïeul; le 5 et les jours suivants, il y tient un chapitre de la Toison d'or où il appelle à prendre séance les chevaliers dont il avait fait choix parmi les grands seigneurs de la Castille et l'Aragon. Il ouvre les cortès le 13 avril et leur fait les mêmes demandes qu'il avait faites aux Castillans et aux Aragonais. Elles répondent sur-le-champ, par la bouche de l'archevêque de Taragone, qu'elles sont prêtes à le reconnaître pour leur prince souverain, et la prestation réciproque des serments s'accomplit le 16. Depuis l'arrivée de Charles à Valladolid, la reine Germaine de Foix, veuve de Ferdinand le Catholique, se trouvait à sa cour; il la marie, à Barcelone, au marquis Jean de Brande-

(1) Le 6 juin.
(2) Le 12 janvier à Wels, dans la haute Autriche.

bourg, venu avec lui des Pays-Bas. Quelques jours après, M. de Chièvres, accompagné du grand chancelier et de plusieurs autres ministres espagnols et belges, va conférer, à Montpellier, avec les ambassadeurs de France, sur différents points qui étaient en contestation entre les deux couronnes ; cette conférence reste sans résultat.

Dans les premiers jours de juillet, Charles reçoit la nouvelle que les électeurs, assemblés à Francfort, l'ont unanimement, le 28 juin, élu roi des Romains et futur empereur. Son ambition voyait par là tous ses vœux remplis : pour parvenir à la dignité impériale, il n'avait rien épargné; ni les dons, ni les promesses, ni les pensions, en faveur de ceux qui pouvaient la lui procurer. Les rois ses prédécesseurs, et lui jusqu'alors, n'avaient été traités que d'*Altesse ;* il se fait donner dorénavant le titre de *Majesté*. Au mois d'octobre, la peste qui régnait à Barcelone l'engage à aller s'établir à Molin del Rey ; c'est là que, à la fin de novembre, le comte palatin Frédéric lui apporte le décret de son élection, avec une lettre du collége électoral qui l'invitait à se rendre aussi tôt que possible en Allemagne. Il se hâte de terminer les affaires qui le retenaient dans la Péninsule. Il presse les cortès de Catalogne d'achever leurs délibérations. Il renonce à aller se faire inaugurer à Valence, et y envoie le cardinal évêque de Tortosa, pour prêter serment et le recevoir en son nom. Le 23 janvier il part de Barcelone, traverse l'Aragon sans passer par Saragosse, s'arrête neuf jours à Burgos, visite la reine sa mère à Tordesillas, et arrive le 26 mars à Saint-Jacques en Galice, où il avait convoqué les cortès de Castille. Il ouvre en personne leur session le 1er avril, leur expose les raisons majeures qui le forcent de se rendre dans la Germanie, leur demande un service (1) extraordinaire, et les requiert de demeurer, pendant son absence, en paix et tranquillité. Son départ causait en Castille un mécontentement général, et déjà, sur plusieurs points du royaume, se manifestaient les symptômes des troubles qui devaient bientôt y éclater : le service n'est voté que par la majorité des villes.

Le 20 mai 1520, Charles s'embarque à la Corogne, laissant pour gouverneur des royaumes de Castille et de Navarre le cardinal de Tortosa, pour gouverneur et capitaine général d'Aragon don Juan de Lanuza, et don Diego Hurtado de Mendoza, comte de Melito, pour vice-roi de Valence. Le 25 il fait jeter l'ancre sur la côte d'Angleterre; le lendemain il débarque à Douvres. Henri VIII vient l'y trouver ; ils vont ensemble passer deux jours à Cantorbery, où était la reine Catherine d'Aragon, et ne se séparent qu'après avoir échangé les protestations d'une amitié inaltérable. Charles reprend la mer le 31. Le jour suivant il aborde à Flessingue. L'archiduchesse Marguerite, que, par des lettres données à Barcelone (1er juillet 1519), il avait nommée régente des Pays-Bas, l'attendait à Gand avec l'archiduc Ferdinand : tous trois partent pour Bruxelles, où, le 26 juin, Charles assemble, en sa présence, les états généraux. Il avait besoin d'argent pour les dépenses de son couronnement en Allemagne; il fait appel à leur libéralité. Le 3 juillet il part pour Gravelines. Il y reçoit la visite de Henri VIII, qu'il accompagne à Calais : là, le 14, les deux souverains signent une convention par laquelle ils resserrent leur alliance. Charles reprend ensuite le chemin de la Flandre et du Brabant. A Louvain, où il arrive le 23, des dépêches lui parviennent d'Espagne qui lui causent les plus graves soucis.

Nous avons dit le fâcheux effet qu'avait produit en Castille son départ de ce pays. Ce n'était pas le seul grief qu'eussent contre lui les Castillans. Ils se plaignaient du peu de cas qu'il faisait de leur nation et des préférences qu'il montrait pour les Belges ; ils étaient blessés du pouvoir que s'arrogeait son ancien gouverneur, devenu son grand chambellan, Guillaume de Croy ; ils trouvaient mauvais, et avec raison, qu'il eût conféré à M. de Chièvres la charge éminente de grand trésorier du royaume ; ils étaient

(1) *Service* était le mot usité en Castille, comme *aide* et *subside* aux Pays-Bas.

scandalisés de ce qu'il avait nommé à l'archevêché de Tolède, la plus riche prélature d'Espagne et qui était envicé des premiers dignitaires de l'Église, le neveu de M. de Chièvres ; ils s'indignaient du trafic que, sous ses yeux, son grand chambellan et son grand chancelier faisaient des charges, des dignités et des offices. Le choix du cardinal de Tortosa pour gouverner la Castille en l'absence du roi, vint mettre le comble aux murmures de la nation : les vertus d'Adrien lui avaient attiré le respect des Espagnols; mais ils regardaient comme un affront qu'un étranger fût placé à la tête de l'administration de leur pays. Dans l'état de fermentation où étaient les esprits, il ne fallait qu'une étincelle pour causer un embrasement général. Tolède, qui, déjà avant le départ de l'empereur, s'était livrée à des manifestations séditieuses, donna le signal de l'insurrection. Ségovie, Zamora, Burgos, Avila, Madrid, Salamanque ne tardèrent pas à suivre son exemple; l'incendie de Medina del Campo par les troupes royales sous les ordres d'Antonio de Fonseca acheva d'exaspérer les populations, et l'insurrection s'étendit à toutes les parties du royaume. Partout les *procuradores* qui avaient voté le service étaient en butte aux fureurs populaires ; on les mettait à mort ; on détruisait ou saccageait leurs demeures. Une junte des députés des villes fut convoquée à Avila, pour délibérer sur les mesures que réclamait la situation du royaume; les députés, en y entrant, juraient qu'ils voulaient vivre et mourir pour les *comunidades* (1). Ils juraient aussi, à la vérité, de vivre et mourir pour le roi ; mais cela n'empêchait pas que les villes dont ils étaient les représentants ne méconnussent les ordres d'Adrien et du conseil établi près sa personne; qu'elles ne déposassent les officiers royaux et ne s'emparassent des revenus de la couronne ; qu'elles ne se considérassent, en un mot, comme affranchies de tout devoir de fidélité et d'obéissance envers leur souverain. Tel était, en substance, ce qu'on mandait d'Espagne à Charles-Quint. A Bruxelles, peu de temps après, il reçut d'autres nouvelles encore plus affligeantes : elles lui apprenaient que don Juan de Padilla, capitaine de Tolède, était entré à Tordesillas ; qu'il en avait expulsé le marquis et la marquise de Denia ; que, profitant de la maladie mentale de la reine sa mère, la junte des *comuneros* faisait approuver par elle tous ses actes.

Dans ces conjonctures critiques, Charles prit les seules mesures qui, à défaut de sa présence en Espagne, pouvaient y amener le rétablissement de son autorité : il nomma le connétable et l'amirante de Castille gouverneurs de ce royaume conjointement avec Adrien ; il écrivit aux villes des lettres conçues en termes affectueux ; il fit grâce du service voté par les cortès à celles qui étaient restées sous son obéissance ou qui y rentreraient ; il consentit que les revenus royaux connus sous le nom d'*alcávalas* se perçussent comme du temps des rois catholiques, renonçant ainsi à l'augmentation qu'ils avaient subie depuis ; il déclara enfin que dorénavant il ne serait plus donné de charges, d'offices ni de bénéfices à des étrangers. Il avait convoqué les états généraux des Pays-Bas à Anvers ; il les réunit le 28 septembre, les remercia des aides qu'ils lui avaient accordées, leur annonça qu'il avait de nouveau confié la régence du pays à l'archiduchesse sa tante, et leur dit adieu. Le 22 octobre 1520 il fit son entrée à Aix-la-Chapelle, qui ne dura pas moins de cinq heures, tant était nombreux le cortége qui l'accompagnait. Le jour suivant, les électeurs vinrent le prendre à son palais et le conduisirent à l'église de Notre-Dame, où il fut sacré et couronné, avec les cérémonies d'usage, par l'archevêque de Cologne, assisté des archevêques de Mayence et de Trèves. Le même jour il prêta, à la maison de ville, les serments accoutumés. A partir de ce moment, il remplaça, par les titres d'*élu empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie*, ceux *d'élu roi des Romains, futur empereur*, qu'il avait pris jusque là.

(1) C'était ainsi que les chefs du mouvement appelaient la confédération des villes : d'où le nom de *comuneros* donné à ceux qui suivirent leur parti.

Après son couronnement à Bologne le mot *élu* cessa de figurer dans ce formulaire.

Les dispositions de la bulle d'or voulaient que Charles-Quint assemblât la diète de l'empire à Nuremberg : à cause de la peste qui régnait en cette ville, il la convoque à Worms, où il arrive le 28 novembre. Il demande à la diète les moyens d'aller recevoir la couronne impériale à Rome ; elle vote la levée d'une armée de vingt-quatre mille hommes pour l'y accompagner, à condition qu'elle ne pourra être employée à aucune autre entreprise. D'accord avec lui, elle réorganise la chambre impériale et le conseil de régence; elle attribue à celui-ci l'autorité qui appartenait à l'empereur, lorsqu'il sera absent, sauf en ce qui concerne la collation des grands fiefs. Les doctrines et les publications de Luther mettaient en trouble toute l'Allemagne; deux fois excommunié par le pape, le fougueux augustin ne gardait plus aucun ménagement dans ses invectives contre le saint-siége. L'empereur le cite à comparaître devant la diète, pour se justifier, en lui donnant un sauf-conduit et un héraut chargé de l'accompagner. Luther entre à Worms le 16 avril 1521. Le lendemain il va faire la révérence au chef de l'empire, qui l'accueille avec courtoisie. Le même jour il est appelé devant la diète. Le docteur Jean Eck, fiscal de l'archevêque de Trèves, l'invite à répondre sur ces deux points : si tous les livres qui ont paru sous son nom et dont il lui remet la liste, sont bien de lui, et s'il entend affirmer les maximes qui y sont contenues, ou les révoquer en tout ou en partie. Luther se reconnaît l'auteur de ces livres; il réclame un délai pour répondre sur le deuxième point. Le fiscal, après avoir pris les ordres de l'empereur, lui accorde vingt-quatre heures de réflexion. Le 18 avril il est ramené devant la diète : il prononce un long discours qu'il conclut en disant qu'il ne peut ni ne veut rien révoquer de ce qu'il a écrit, et qu'il n'entend le faire jusqu'à ce qu'on le convainque de ses erreurs par le témoignage de l'Écriture sainte et par des raisons solides, sans alléguer l'autorité du pape ni des conciles, qu'il n'admet pas. L'assemblée se sépare dans une grande agitation. Le 19, Charles-Quint fait présenter à la diète un écrit où l'annonce l'intention, vu la pertinacité de Luther, de ne plus l'entendre et de le traiter en ennemi de l'Église. Il consent cependant, à la prière de plusieurs de ses conseillers, à lui accorder encore trois jours, pendant lesquels des théologiens choisis par l'archevêque de Trèves cherchent à l'ébranler, mais en vain. Il fait alors commandement à Luther de sortir de Worms, et le 8 mai, de l'avis et avec le concours des électeurs, des princes et des états de l'Empire, il rend un édit où il le déclare schismatique et hérétique notoire; défend à tous et un chacun de le recevoir, soutenir ou favoriser; ordonne de procéder contre lui et contre tous autres hérétiques ses complices et fauteurs; interdit la lecture, la vente ou la possession de livres sortis de sa plume; enjoint de saisir ces livres partout où on les trouvera et de les brûler, de même que tous écrits, images, peintures contre la foi catholique, et enfin soumet à l'approbation préalable de l'ordinaire de chaque diocèse l'impression des livres traitant de matières religieuses. Cette déclaration est bientôt suivie de la clôture de la diète. Charles quitte Worms le 31 mai.

Trois jours auparavant, il avait perdu l'homme qui avait guidé sa jeunesse, qui l'avait initié aux combinaisons de la politique, et dont il n'avait cessé de suivre les avis avec une condescendance que des historiens ont taxée de déférence aveugle. Est-il vrai, comme le dit Robertson, sans le prouver, que la mort du seigneur de Chièvres ne lui causa point de regrets? On ne saurait contester, en tout cas, que Guillaume de Croy n'ait été un ministre tout dévoué à la gloire et à la grandeur de son maître, en même temps qu'un des hommes d'État les plus habiles de son époque. Il est fâcheux pour sa mémoire qu'on puisse lui reprocher une avidité sans scrupule, car il était insatiable d'honneurs et de richesses. Charles donna la charge de grand chambellan, qu'il remplissait, au comte Henri de

Nassau; mais personne ne remplaça M. de Chièvres dans sa confiance et sa faveur

Cependant François Ier, mortifié de la préférence que les électeurs de l'Empire avaient donnée au roi d'Espagne, cherchait à s'en venger en faisant la guerre à celui qui avait été son rival heureux. Sous le prétexte de soutenir les prétentions d'Henri d'Albret sur la Navarre, il rassemblait des troupes pour envahir ce royaume; à son instigation, et avec son aide, Robert de la Marck, seigneur de Sedan, alléguant de prétendus torts qui lui auraient été faits, venait d'entrer à main armée dans la province de Luxembourg, où déjà il s'était emparé de plusieurs villes. Charles, en ce moment, se voyait délivré d'inquiétude du côté de l'Espagne : il avait reçu la nouvelle que le connétable et l'amirante de Castille avaient mis en déroute, à Villalar, l'armée des *comuneros*, et fait prisonniers leurs principaux chefs (24 avril); que, à la suite de cette défaite, toutes les villes qui formaient la ligue des *comunidades* étaient rentrées dans le devoir. Il accourt aux Pays-Bas afin de hâter, par sa présence, les mesures que l'agression de Robert de la Marck rend nécessaires. Le 17 juillet il assemble les états généraux à Gand : la conduite déloyale du roi de France, les actes d'hostilité qu'il a faits déjà et ceux qu'il prépare contre les Pays-Bas sont les motifs invoqués, en son nom, pour demander des subsides que les provinces votent avec empressement. Il avait réclamé le secours de Henri VIII contre l'infracteur de la paix de Noyon : il se rend à Bruges, où le cardinal Wolsey vient s'aboucher avec lui; le 14 août un traité est conclu en cette ville par lequel Henri et Charles s'engagent à assaillir la France par terre et par mer. Un autre traité, auquel le pape intervient, est signé entre eux à Calais le 24 novembre suivant; il y est stipulé qu'au printemps l'empereur se rendra en Espagne, pour la pacifier; qu'une flotte anglaise l'escortera; qu'il aura d'abord une entrevue avec le roi Henri; qu'au mois de mars de l'année suivante, les deux parties contractantes attaqueront la France. Charles avait ordonné au comte de Nassau, général en chef de ses troupes, de mettre le siége devant Tournai; il se rend à Audenarde, afin de suivre de plus près les opérations militaires (1); il apprend là, presque en même temps, que Tournai et Milan ont été conquis par ses armes : car l'Italie aussi était le théâtre de la guerre. Il unit Tournai et le Tournaisis au comté de Flandre (février 1522).

Avant de s'éloigner des Pays-Bas, il avait à cœur de mettre la dernière main au règlement de ses affaires de famille. Déjà il avait transigé avec l'archiduchesse Marguerite au sujet de la succession de l'empereur Maximilien; moyennant deux cent mille florins d'or, elle avait renoncé à la part qui lui en revenait (18 septembre 1520) : il s'accorde avec l'archiduc Ferdinand sur le partage de la succession de son père et de son aïeul, abandonnant à son frère puîné les États héréditaires d'Allemagne et conservant tous les autres (7 février 1522). Suivant sa coutume, il assemble les états généraux à Bruxelles, pour leur faire ses adieux : il leur annonce que, cette fois encore, il a investi de la régence du pays, pendant le temps de son absence, l'archiduchesse sa tante; il leur dit l'accord qu'il a fait avec son frère, et les informe qu'il l'a nommé son lieutenant dans l'Empire. Le 27 mai il s'embarque à Calais. Il est reçu à Douvres par le cardinal Wolsey ; le lendemain le roi vient lui-même l'y trouver. Le 6 juin Charles et Henri entrent ensemble à Londres, « non-seulement en « estat de frères conjoints en ung même « vouloir, mais habillés tous deux d'une « parure et avec toutes les cérémonies « accoustumées comme si l'empereur deust « estre receu roy en Angleterre (2). » Ils avaient appris la veille que le héraut Clarence, envoyé par Henri à François Ier

(1) Martin du Bellay rapporte que, les Français ayant passé l'Escaut, le 23 octobre, près de Bouchain, l'empereur, qui était à Valenciennes, en eut un tel désespoir que la nuit il se retira en Flandre. Rien de plus inexact. Charles-Quint avait quitté Valenciennes dès le 20 octobre, pour venir à Audenarde, où il arriva le 22 : la veille il coucha à Ath. C'est ce qu'attestent les comptes du receveur de sa chambre, conservés aux archives de Lille.

(2) Lettre de Charles-Quint au seigneur de la Chaulx, du 9 juin 1522. (*Analectes Historiques*, t. II, p. 25.)

pour le défier, s'était acquitté de sa mission. Les deux monarques vont passer une dixaine de jours à Windsor, où Henri VIII tient un chapitre de l'ordre de la Jarretière. Charles prend congé de son hôte royal à Winchester, et le 6 juillet il monte sur le navire qui doit le conduire en Espagne. Il débarque à Santander le 16.

Un événement que Charles était en droit de considérer comme des plus heureux pour lui et pour ses affaires s'était récemment accompli : son ancien précepteur avait été appelé, le 9 janvier 1522, à occuper le siége pontifical, vacant par la mort de Léon X. Au moment où il revenait en Espagne, Adrien se trouvait à Tarragone, occupé des apprêts de son passage en Italie. Charles lui envoie le seigneur de Zevenberghe, chargé de lui exprimer le plaisir qu'il aurait à le voir, et l'intention de se transporter auprès de lui, s'il veut différer de quelques jours son départ. Adrien s'en excuse sur les instances qui lui sont faites de toutes les parties de l'Italie pour qu'il hâte son arrivée dans la ville éternelle. Charles alors se dirige vers Valladolid. A Palencia il tient conseil sur le parti à prendre à l'égard des chefs des *comuneros* qui étaient détenus en prison : il est décidé que le procès sera fait aux plus compromis d'entre eux ; huit sont condamnés à mort et exécutés. Charles arrive à Valladolid le 26 août ; il va, quelques jours après, visiter la reine sa mère à Tordesillas ; il envoie une ambassade en Portugal, pour en ramener la reine Éléonore, qui avait perdu son époux. Toute la Castille attendait avait anxiété la détermination à laquelle s'arrêterait l'empereur à l'égard des corporations et des individus qui avaient pris une part active au soulèvement des *comunidades* : le 28 octobre, sur une estrade dressée au milieu de la *Plaza Mayor* de Valladolid, Charles, entouré des grands, des ministres, des conseils de gouvernement et de justice, fait donner lecture d'un acte d'amnistie qui s'étendait à tous les crimes et délits commis depuis le commencement de la rébellion. La plupart des historiens espagnols, et Sandoval surtout, rendent hommage, à cette occasion, à la clémence et à la générosité de l'empereur ; Robertson parle de l'amnistie dans les mêmes termes, tout en l'attribuant à un calcul de prudence autant qu'à un sentiment de générosité. Un historien de notre temps, M. Lafuente, se refuse à confirmer ces éloges ; il va même jusqu'à se demander s'il n'y eut pas dans l'acte de Charles-Quint plus de cruauté que de clémence : le grand nombre de personnes exceptées de l'amnistie est la raison qu'il donne à l'appui de sa critique (1). Il ne révoque pourtant pas en doute l'assertion de Sandoval que, de toutes ces personnes, il n'y en eut pas deux qui furent punies ; il ne conteste pas non plus ces paroles de l'empereur à un courtisan qui était venu lui découvrir le lieu où était caché l'un des plus considérables d'entre les proscrits : *Vous auriez mieux fait d'avertir Hernando de Avalos de s'en aller que de me le dénoncer pour que je le fasse prendre* (2).

Des troubles plus sanglants encore que ceux de la Castille avaient agité le royaume de Valence dans le temps que l'empereur était aux Pays-Bas et en Allemagne. Là le peuple, vexé, opprimé par les nobles, s'était soulevé contre eux, avait pillé leurs maisons, ravagé leurs terres, attaqué leurs châteaux. Plein de respect d'abord pour l'autorité royale, qui dans le principe avait favorisé ses prétentions, il s'était mis en état d'hostilité contre elle dès qu'elle avait voulu réprimer ses excès. Partout les artisans avaient dépossédé de force les magistrats qui exerçaient le pouvoir municipal, pour se substituer à eux. A Valence les chefs du mouvement populaire s'étaient, au nombre de treize, con-

(1) *Historia general de España*, t. XI, pp. 248 et suivantes.

M. Lafuente avance qu'il y eut près de trois cents personnes exceptées, et, dans la liste qu'il en donne, on en compte seulement cent vingt-cinq. Il ne s'explique pas sur la différence qu'il y a entre ces deux chiffres.

Sandoval manque de précision sur ce point. Dans le § XXXI, liv. IX, il parle de soixante ou quatre-vingts exceptions, et il dit dans le § XXXV : « Il y eut environ deux cents personnes exceptées » du pardon général. »

Il est à remarquer que les exceptions comprenaient ceux qui avaient péri ou qui avaient été exécutés.

(2) « Mejor uviérades hecho en avisar à Hernando de Avalos que se fuese, que no á mi que lo mandasse prender. » (Sandoval, liv. IX, § XXXV.)

stitués en junte, donnant à celle-ci le nom de *germania* (1), qui fut bientôt adopté dans les autres villes. Nous n'avons pas ici à tracer le tableau des atrocités que commirent les *agermanados* et des représailles auxquelles les nobles se livrèrent de leur côté, car ces derniers étaient sans pitié pour ceux de leurs ennemis qui tombaient entre leurs mains. Plus d'un combat meurtrier signala cette guerre fratricide, qui, au rapport d'un historien national, ne fit pas moins de quatorze mille victimes. Lorsque l'empereur débarqua à Santander, déjà l'autorité des lois était rétablie dans la plus grande partie du royaume, grâce aux secours que, après la victoire de Villalar, le vice-roi D. Diego de Mendoza avait reçus des gouverneurs de la Castille ; la fin de la sédition suivit de près son arrivée. L'île de Majorque, qui avait suivi l'exemple de Valence, ne tarda pas aussi à rentrer dans le devoir. A partir de cette époque, et pendant tout le règne de Charles-Quint, on peut dire que l'Espagne fut un des pays les plus paisibles de l'Europe : dans la relation dont il donna lecture au sénat de Venise, en 1525, l'ambassadeur Gaspare Contarini faisait la remarque que jamais roi de Castille n'avait joui de plus d'autorité que l'empereur Charles (2).

Au commencement de 1523, des avis certains parvinrent à la cour impériale que François Ier faisait des préparatifs de guerre considérables, dans le dessein de passer les Alpes en personne et de reconquérir le duché de Milan : Charles-Quint, afin de l'en divertir, résolut de pénétrer lui-même en France par la Navarre. Le 26 août il quitta Valladolid, se dirigeant vers Pampelune, où il arriva le 12 octobre; il avait réuni une armée nombreuse, bien pourvue d'artillerie et de munitions : il dut cependant renoncer à son entreprise, l'argent lui faisant défaut, la peste s'étant mise parmi ses troupes, et Bayonne, que ses généraux avaient assiégée, ayant résisté à toutes leurs attaques. Le 2 janvier 1524, il retourna en Castille, laissant l'armée, dont il avait licencié une partie, aux ordres du connétable don Iñigo Fernandez de Velasco, qui se contenta de reprendre Fontarabie, occupée par les Français depuis plusieurs années.

François Ier avait abandonné le projet de conduire en personne les troupes qu'il faisait descendre en Italie ; mais c'était moins l'expédition de l'empereur que la trahison du connétable de Bourbon, qui l'y avait déterminé : ce prince, en effet, pour se venger des injures qu'il prétendait avoir reçues du roi et de la duchesse d'Angoulême, sa mère, venait de traiter avec les ennemis de la France. L'amiral Bonivet, investi du commandement en chef de l'armée d'Italie, fut loin de justifier cette marque de la confiance de son souverain : battu par les chefs des troupes impériales, il se vit obligé de repasser les Alpes (avril 1524) : Bourbon et le marquis de Pescaire, voulant profiter de leurs avantages, envahirent alors la Provence; après avoir soumis une partie du pays, ils échouèrent devant Marseille : à leur tour ils furent réduits à battre précipitamment en retraite (28 septembre). Animé par ce succès, et ayant rassemblé des forces imposantes, François, à qui la perte du Milanais causait une humiliation profonde, reprit son premier dessein : au mois d'octobre, il franchit le Mont-Cenis; le 26 il entra dans Milan sans coup férir.

Tandis que ces événements se passaient, Charles-Quint était à Valladolid, en proie à une fièvre opiniâtre. Ses médecins, n'en pouvant triompher, lui donnèrent le conseil d'aller respirer l'air pur et vif de Madrid. Il y arriva le 21 novembre. Les nouvelles qu'il recevait coup sur coup d'Italie remplissaient son esprit de trouble et d'inquiétude. Entraînés par la supériorité qui semblait acquise aux armes de la France, les princes et les États de la péninsule se prononçaient successivement contre lui ; ses alliés mêmes l'abandonnaient l'un après l'autre. Le pape avait déjà traité avec Fran-

(1) Association, confrérie, du mot limousin *germá*.

(1)..... Questo si può dire, che il presente imperator Carlo V abbia maggiore autorità che re qual mai fosse in Castiglia..... » (*Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato*, sér. I, vol. II, p. 47.)

çois Ier; les Vénitiens s'apprêtaient à suivre son exemple; le duc de Ferrare n'en avait pas eu besoin pour fournir des secours de tout genre aux Français. Les dernières dépêches du vice-roi de Naples (Charles de Lannoy) étaient alarmantes. François Ier déclarait hautement qu'il ne se contenterait pas, cette fois, du Milanais, et qu'il voulait avoir aussi le royaume de Naples.

C'est dans ces circonstances que, le 10 mars 1525, un envoyé du vice-roi, le commandeur don Rodrigo de Peñalosa, vient lui apprendre la victoire remportée par son armée, à Pavie, sur les Français et la prise de leur roi. Sans que son visage ni ses paroles laissent rien paraître de l'impression qu'il en éprouve, il passe dans son oratoire, s'y agenouille et, durant une heure, reste en prières, rendant des actions de grâces à Dieu. Bientôt la grande nouvelle s'est répandue dans Madrid. Le palais se remplit des seigneurs, de la noblesse, des officiers de la cour, des envoyés des puissances étrangères, qui viennent le féliciter. Il reçoit leurs compliments avec le même calme, la même gravité, la même retenue qu'il avait montrés dans le premier moment; il leur dit de remercier Dieu, car lui seul est l'arbitre des victoires, comme il l'est du châtiment des hommes. Le lendemain il se rend, avec toute sa cour, à l'ermitage de Notre-Dame d'Atocha, patronne de Madrid; il y entend la messe et un sermon prêché par un moine de l'ordre de Saint-Dominique. Il ne veut pas permettre que, dans sa résidence ou en aucun autre endroit de ses domaines, des réjouissances publiques aient lieu. Plusieurs de ses ministres, et l'archiduc Ferdinand lui-même, l'engageaient à profiter de sa victoire pour pousser la guerre avec vigueur; la France, dans la consternation et l'abattement où elle était plongée par la perte de la plus florissante armée qu'elle eût eu depuis longtemps, par la captivité de son roi, par la mort ou la prise de ses meilleurs généraux, semblait hors d'état de continuer la lutte : mais, comme il le déclara aux ambassadeurs de Venise, il y avait une seule gloire à laquelle il aspirât, et c'était qu'il fût dit que, de son temps, l'Europe avait joui de la tranquillité et de la paix. Il charge donc Adrien de Croy, seigneur du Rœulx, l'un des principaux personnages de sa cour, d'aller visiter de sa part le roi de France et de lui porter des propositions d'arrangement. Il mande en même temps à Lannoy et au connétable de Bourbon de suspendre toutes hostilités, « lui semblant honnête » — c'étaient ses propres expressions — « de ne pas les continuer pendant que le roi était entre ses « mains; » il donne les mêmes ordres aux Pays-Bas et sur les frontières d'Espagne.

Cependant François Ier, que les chefs de l'armée impériale avaient résolu de faire conduire à Naples, sut persuader à Lannoy de le mener en Espagne; il se flattait qu'en traitant directement avec l'empereur, il obtiendrait plus tôt et à de meilleures conditions sa délivrance. Il arriva au mois d'août à Madrid, où l'alcazar lui fut donné pour prison. Charles se trouvait alors à Tolède ; il y tenait les cortès de Castille. Dès qu'il avait été informé du débarquement du roi en Espagne, il s'était empressé de lui écrire, lui exprimant le plaisir qu'il en éprouvait et l'espoir que sa venue hâterait l'œuvre d'une pacification générale si nécessaire à la chrétienté; il lui avait envoyé, pour le saluer et le complimenter de sa part, l'évêque d'Avila. Il donna l'ordre que rien ne fût négligé, à Madrid, de ce qui pouvait adoucir sa captivité : ainsi on l'entourait des soins les plus attentifs et les plus respectueux; il avait la faculté d'aller dans les champs, de se promener sur sa mule, de chasser quand cela lui faisait plaisir. François, néanmoins, au bout de quelque temps, tomba dans une profonde mélancolie ; son sang s'échauffa ; il eut une fièvre qui bientôt prit le caractère le plus violent. Deux de ses médecins étaient à ses côtés; l'empereur lui envoya le sien propre avec le vice-roi de Naples; au premier avis de sa maladie, il avait fait partir pour Madrid quelqu'un chargé de lui rapporter de ses nouvelles. Le 18 septembre, revenant de Ségovie, il reçoit des dépêches qui lui apprennent que l'état du malade s'est aggravé, et qu'il réclame instamment sa présence comme le seul

remède qui le puisse soulager. A l'instant même il monte à cheval et court, à bride abattue, jusqu'à Madrid; en moins de deux heures, il franchit une distance égale à neuf de nos lieues; il met pied à terre au palais et se fait annoncer au roi. François, dès qu'il aperçoit l'empereur, lui tend les bras; Charles s'y précipite avec effusion: « Empereur, mon seigneur, « lui dit François, vous voyez ici votre « serviteur et votre esclave. » — « Non, « répond Charles, je ne vois en vous que « quelqu'un de libre et mon bon frère et « véritable ami » François repart : « Je « ne suis que votre esclave. » Charles répète à son tour qu'il est libre et son bon frère et ami. « Ce qui importe le « plus, ajoute-t-il, c'est votre santé; « ne pensez pas à autre chose. » Le lendemain il lui fait une seconde visite, qui se passe comme la première. Pendant qu'ils devisaient ensemble, on vient l'avertir que la duchesse d'Alençon entrait à l'alcazar; il va au-devant de Marguerite d'Angoulême, l'accueille de la manière la plus courtoise, et, lui offrant la main, la conduit lui-même à la chambre de son frère; comme elle pleurait, il s'efforce de la consoler par toute sorte de paroles affectueuses et encourageantes. Il prend alors congé d'elle et du roi, et retourne à Tolède.

Ce n'était pas seulement le désir de voir un frère chéri qui avait conduit Marguerite d'Angoulême en Espagne, c'était aussi l'espoir qu'elle réussirait, mieux que les ambassadeurs envoyés par la régente de France, à obtenir de l'empereur des conditions auxquelles le roi pût souscrire. Elle va trouver Charles à Tolède, emploie auprès de lui toutes les séductions de son esprit et de sa grâce : mais, n'étant pas autorisée à lui offrir la restitution du duché de Bourgogne, elle le trouve sourd à ses propositions. Elle repart pour la France, piquée d'avoir eu si peu de succès dans son entreprise. Un mois après qu'elle a quitté Tolède, le connétable de Bourbon y arrive; Charles va à sa rencontre et lui donne des marques de la plus haute distinction. Bourbon lui ayant dit qu'il ne regrette pas d'avoir perdu son État pour le servir, il lui répond : « Duc, votre « État n'est point perdu et ne le sera pas; « vous le recouvrerez; c'est moi qui « vous le donnerai, et un autre bien plus « considérable. Je sais que tout ce que « vous dites est la vérité; le temps et « les faits vous montreront la volonté « que j'ai de contribuer à votre grandeur. « En vous voyant, j'ai vu l'homme du « monde que j'ai le plus désiré de con- « naître personnellement, car vos actions « je les connais très-bien. »

Sur ces entrefaites, un nouvel envoyé français, l'évêque de Tarbes, avait cherché sans succès à renouer les négociations : la restitution préalable du duché de Bourgogne, à laquelle le roi ne voulait pas consentir, était toujours la grande difficulté. François Ier, dont l'impatience de sortir de captivité était extrême, a recours à différentes feintes pour déterminer l'empereur à se désister de ses prétentions; en même temps il concerte avec quelques serviteurs affidés les moyens de s'évader : il gagne des soldats italiens de la garde du palais; il suborne un esclave noir qui était chargé d'allumer et d'entretenir le feu dans sa chambre. Toutes ces tentatives ayant échoué, il autorise les plénipotentiaires français à stipuler la restitution de la Bourgogne, après qu'il aura été mis en liberté, et à offrir en otage, comme garantie de l'exécution de l'engagement qu'il prendra, le dauphin et l'un de ses frères. Dans le conseil de l'empereur les avis sont partagés sur cet arrangement; le grand chancelier Gattinara s'y montre absolument opposé : Charles, adoptant l'opinion de Lannoy, du comte de Nassau, du seigneur du Rœulx, se détermine à l'accepter. L'acquisition du duché de Bourgogne n'était pas le seul avantage qu'il dût retirer du traité négocié par ses plénipotentiaires (1); d'autres stipulations d'une grande importance y étaient contenues. Le roi de France renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, le duché de Milan, les seigneu-

(1) Charles de Lannoy, don Ugo de Moncada et le secrétaire d'État Jean Lallemand; ceux de François Ier étaient François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe Chabot, baron de Brion.

ries de Gênes et d'Asti, la cité d'Arras, Tournai, le Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand; il renonçait au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, au droit de rachat des châtellenies de Lille, Douai et Orchies; il épousait la reine douairière de Portugal; il contractait une ligue offensive et défensive avec l'empereur; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le voyage qu'il ferait en Italie afin d'y être couronné, de l'accompagner en personne lorsqu'il marcherait à une croisade contre les Turcs et les hérétiques; il s'engageait à le tenir quitte et indemne de tout ce qu'il devait au roi d'Angleterre, etc.

Le 14 janvier 1526, François Ier, qui le même jour avait protesté secrètement contre l'acte qu'il allait accomplir, signe le traité, et, après la messe célébrée par l'archevêque d'Embrun, jure sur l'Évangile de l'observer dans toutes ses dispositions. Cette cérémonie est suivie d'une solennité plus imposante encore. Pour déterminer l'empereur à lui rendre la liberté, François Ier avait promis de lui donner sa foi comme chevalier : la foi donnée au nom de la chevalerie était de tous les serments le plus sacre; le chevalier devait la garder à peine d'être déclaré infâme et parjure. C'était Lannoy que l'empereur avait commis pour recevoir le serment du roi. François Ier, s'étant découvert, et ayant mis sa main droite en celle du vice-roi de Naples, jure que si, dans les six semaines qui suivront son retour en France, il n'effectue pas la restitution du duché de Bourgogne, et si, dans les quatre mois, il ne délivre pas la ratification du traité, il reviendra se mettre au pouvoir de l'empereur comme son prisonnier de guerre. Qui aurait pu croire que des engagements aussi solennels n'étaient qu'une comédie imaginée pour abuser l'empereur et ses ministres?

Aux termes du traité, François Ier devait être mis en liberté le 10 mars. Le 13 février Charles-Quint vient à Madrid pour lui rendre visite; le roi va à sa rencontre, et dès qu'ils se sont joints, ils s'embrassent avec de grandes démonstrations d'amitié; ils soupent ensemble au palais. Deux jours après ils vont aussi ensemble à la messe à San Francisco. Ils partent le 16 pour Illescas, où François a une première entrevue avec la reine Éléonore, sa fiancée. Le 19 à Torrejon de Velasco ils se séparent : l'empereur pour aller se marier à Séville, François pour se diriger vers la France. Au moment de se faire leurs adieux, Charles, ayant pris le roi à part, lui dit : « Mon frère, « vous souvenez-vous de ce dont vous « êtes convenu avec moi? » — « Je m'en « souviens si bien, répond le roi, que je « vous dirais tous les articles de notre « traité, » et il les dit en effet. Charles reprend : « Puisque vous vous en souvenez « si bien, dites-moi franchement si vous « avez l'intention de les accomplir, ou « si vous y trouvez quelque difficulté, « car, dans ce dernier cas, nous serions « exposés à voir nos inimitiés se renou- « veler. » Le roi réplique : « J'ai l'in- « tention d'accomplir le tout, et je sais « que personne n'y mettra obstacle en « mon royaume. Si vous voyez que j'agisse « autrement, je veux et consens que vous « me teniez pour méchant et lâche. »

Charles-Quint avait été fiancé, une première fois, à madame Claude, fille de Louis XII, et une deuxième fois à Renée, sœur de Claude; le traité de Noyon avait substitué à Renée madame Louise, fille de François Ier; en 1522, à Windsor, Charles était convenu avec Henri VIII qu'il épouserait sa fille, la princesse Marie. Aucun de ces arrangements, dictés ou conseillés à l'empereur par la politique, n'avait été du goût des Espagnols. Aux cortès de Tolède dont nous avons parlé, les représentants de la Castille exprimèrent le vœu qu'il se mariât avec l'infante Isabelle, fille du feu roi de Portugal Emmanuel le Fortuné. Charles, ayant vainement demandé à Henri VIII, ou qu'il lui envoyât sa fille, afin qu'elle fût élevée dans le pays sur lequel elle aurait à régner, ou qu'il trouvât bon qu'il contractât une autre alliance, résolut de condescendre à la pétition des cortès; son mariage avec Isabelle fut célébré à Séville le 11 mars 1526, à la satisfaction générale de l'Espagne. La fille du roi Emmanuel réunissait tous les avantages : elle était jolie; les agréments de la figure étaient rehaussés

en elle par les qualités de l'esprit et du cœur; née en 1503, elle avait à peu près le même âge que son époux; enfin elle lui apportait en dot neuf cent mille ducats, somme des plus considérables pour ce temps-là.

Charles-Quint se livrait tout entier au bonheur que lui faisait goûter cette union, quand de fâcheuses nouvelles lui vinrent à la fois de France et d'Italie. Son ambassadeur en France, le seigneur de Pract, lui mandait que le roi, arrivé à Bayonne, avait pris des prétextes pour différer la ratification du traité de Madrid; qu'à Mont-de-Marsan, à Bordeaux, à Cognac, où il l'avait suivi, il n'avait pu en obtenir autre chose que des paroles vagues ou des raisons spécieuses. En même temps Charles apprenait, par les dépêches de ses ministres en Italie, les intrigues que le pape nouait pour former une ligue contre lui. Quoiqu'il comprît dès lors qu'il avait été joué par le roi de France, il donna l'ordre à Lannoy de l'aller trouver, comme celui qui, ayant reçu sa foi, était, plus que personne, autorisé à lui rappeler le devoir que lui dictait cet engagement d'honneur. Lannoy ne réussit pas mieux que de Pract auprès de François Ier. Après bien des feintes et des subterfuges de ce monarque et de ses ministres, le 22 juin, à Angoulême, dans une assemblée solennelle du conseil, le chancelier de France déclara nettement aux deux envoyés de l'empereur que son gouvernement tenait le traité de Madrid pour nul et non avenu : le pape venait de délier François Ier du serment qu'il avait fait d'en accomplir les stipulations.

Déjà, un mois auparavant, à Cognac, un traité avait été conclu entre Clément VII, le roi de France, la république de Venise, les Florentins et le duc de Milan, par lequel ils s'obligeaient à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes d'infanterie, 2,500 hommes d'armes et 3,000 chevau-légers, pour contraindre l'empereur, au cas qu'il ne voulût le faire de bonne grâce, à restituer, moyennant une honnête rançon, le dauphin et le duc d'Orléans qui avaient été délivrés au vice-roi de Naples, sur la Bidassoa, au moment où il remettait leur père au seigneur de Lautrec; à laisser le duché de Milan au duc Sforza, et à rétablir les choses, dans les autres parties de l'Italie, en l'état où elles étaient avant la dernière guerre : les confédérés s'engageaient aussi à attaquer le royaume de Naples, dont le pape aurait disposé à sa volonté après qu'il aurait été conquis. Henri VIII était prié d'accepter le titre de protecteur et conservateur de cette sainte ligue (ce fut le nom que les confédérés lui donnèrent); pour l'y déterminer, ils offraient à ce prince un État dans le royaume de Naples de 30,000 ducats de revenu; ils n'oubliaient point le cardinal Wolsey, qui devait en recevoir un d'une valeur de 10,000 ducats par année.

Charles s'était rendu de Séville à Grenade. Dans les premiers jours de septembre, les ambassadeurs de France, de Rome et de Venise, lui ayant fait demander audience, tentèrent de le persuader d'accéder au traité de Cognac; ils lui représentèrent qu'il n'était pas au pouvoir du roi François Ier d'aliéner le duché de Bourgogne; ils l'engagèrent à remettre le duché de Milan à Francesco Sforza, à rappeler les Espagnols qui étaient en Lombardie, à renoncer au royaume de Naples, ne lui laissant pas ignorer que, s'il se refusait à ces demandes, ainsi qu'à la restitution du dauphin et du duc d'Orléans, ils s'étaient confédérés pour le contraindre à y satisfaire. Charles était indigné. Se contenant toutefois, il répondit avec calme aux ambassadeurs que le roi très-chrétien agissait mal en manquant à sa parole; que, quant à lui, il était décidé à ne pas rendre les princes qui lui avaient été délivrés en otage; que Francesco Sforza était son vassal, et qu'il pouvait et devait le punir pour sa félonie; qu'ayant à passer en Italie afin de s'y faire couronner, il avait besoin des Espagnols qui se trouvaient dans le Milanais; que le royaume de Naples lui appartenait par héritage autant que par droit de conquête et en vertu de titres inattaquables. Se tournant alors vers le président de Calvymont (1), ambassadeur de France, et donnant un libre cours à ses sentiments,

(1) Il était second président du parlement de Bordeaux.

il lui dit que, si son maître avait observé ses promesses, la chrétienté serait en paix ; qu'il avait usé envers le roi de magnanimité et de libéralité; que le roi, en échange, n'avait montré que de la pusillanimité et de la malice ; qu'il ne s'était conduit ni en chevalier ni en gentilhomme, mais qu'il avait agi lâchement et méchamment, et que, s'il y prétendait contredire, il était prêt à le lui prouver par combat de sa personne à la sienne. Il lui dit encore que, si le roi voulait être fidèle à sa parole, il reviendrait se constituer prisonnier; qu'alors ses fils recouvreraient leur liberté; qu'ils ne l'obtiendraient pas autrement; que, si le roi pensait les ravoir par des menaces, il s'abusait : car la force le contraignît-elle d'abandonner tous ses royaumes et de se retirer à Grenade, jusqu'à ce tout lui vînt à manquer (1), il ne restituerait les deux princes : n'ayant jamais songé à se procurer de l'argent par de tels moyens, mais son but n'ayant cessé d'être de faire une bonne paix avec le roi, et après avec toute la chrétienté, afin de tourner ensuite ses armes contre les infidèles (2).

Déjà les hostilités avaient commencé en Italie : le connétable de Bourbon s'était emparé du château de Milan, que le duc Sforza occupait encore (24 juillet 1526); un coup de main hardi de don Ugo de Moncada et du duc de Sesa, ministres espagnols à Rome, secondés des Colonna, les avait rendus maîtres de la personne du pape, et, pour racheter sa liberté, Clément VII avait été obligé de consentir à une trève de quatre mois. Ce n'était là que le prélude des disgrâces que la politique vacillante et tortueuse de ce pontife devait attirer sur lui. Charles-Quint, pris au dépourvu par la guerre, car il avait sincèrement compté sur la paix, suppléa, par son activité, à ce qui lui manquait afin de soutenir la lutte contre ses ennemis : il fit partir Lannoy pour le royaume de Naples avec 7,000 hommes de troupes espagnoles et allemandes; il ordonna la levée en Allemagne de 12,000 gens de pied destinés à renforcer son armée de Lombardie. Bourbon, ayant reçu ce renfort, se vit en état de prendre l'offensive ; jusque là les confédérés lui avaient été trop supérieurs en forces pour qu'il pût les combattre : il entra en campagne, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, menaçant à la fois Florence et Rome. Depuis le débarquement de Lannoy à Gaëte (1er décembre), des négociations s'étaient ouvertes entre Clément VII et celui-ci; le but du pape était de gagner du temps. L'approche de Bourbon le détermina à hâter un accommodement; le 15 mars 1527 il signa avec le vice-roi une trève de huit mois, à la condition que Lannoy se rendrait à Rome, pour y servir d'otage, jusqu'à ce que les troupes impériales eussent évacué les terres de l'Église.

Avant de traiter avec le pape, le vice-roi s'était assuré de l'assentiment de Bourbon. Cependant, lorsque le connétable connut les stipulations de la trève, il se refusa à les observer et continua sa marche en avant. Lannoy, à la réquisition du pape, l'alla trouver; Bourbon ne consentit à faire retirer ses troupes que si le pape lui envoyait deux cent quarante mille ducats pour les payer. Clément VII, se flattant que l'armée de la ligue le secourrait, et encouragé par l'attitude de la population romaine, aima mieux se défendre que de donner cette somme. Le 5 mai Bourbon arriva devant la ville éternelle le jour suivant il donna l'assaut; après un combat opiniâtre, où il fut frappé mortellement, ses soldats pénétrèrent dans Rome par trois points à la fois. La plume se refuse à décrire les horreurs qui suivirent cet événement. Le pape, qui se berçait toujours de l'espoir d'un secours prochain des confédérés, s'était réfugié au château Saint-Ange, accompagné de treize cardinaux, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise et de Florence : ce fort, assez mal pourvu et dont l'état de défense n'était rien moins que formidable, fut aussitôt investi par

(1) « .. .. Che se fosse costretto per forza abbandonar tutti i regni e ritirarsi in Granata, finchè vedesse pietra sopra pietra, non sarebbe per restituirli..... »

(2) Dépêche de l'ambassadeur Andrea Navagero au sénat de Venise, du 6 septembre 1526, citée par Cicogna, *Delle Inscrizioni Veneziane*, vol VI, p. 192.)

les assiégeants. Philibert de Chalon, prince d'Orange, avait pris le commandement de l'armée impériale : destitué enfin de toute espérance, Clément VII fit, le 5 juin, avec lui et les autres chefs de l'armée, une capitulation par laquelle il s'engageait à payer 400,000 ducats, à remettre au pouvoir de l'empereur, indépendamment du château Saint-Ange, Ostie, Civita Vecchia, Civita Castellana et les villes de Parme, de Plaisance et de Modène. Jusqu'après le payement de 150,000 ducats, le château Saint-Ange devait lui servir de prison, ainsi qu'aux treize cardinaux qui l'avaient suivi ; alors il serait conduit à Naples ou à Gaëte, pour y attendre les ordres de l'empereur.

Quels que fussent les griefs que Charles-Quint avait contre le pape, il n'était point entré dans sa pensée de lui infliger l'humiliation qu'il subissait en ce moment ; son désir était de détacher Clément VII de la ligue et de s'entendre avec lui ; il aurait souhaité surtout que ce pontife voulût venir en Espagne, afin qu'ils concertassent les moyens d'assurer la pacification et la tranquillité future de l'Italie ; ses dernières instructions à Lannoy et à Bourbon étaient conçues en ce sens (1). Aussi, lorsque les nouvelles de la prise de Rome lui parvinrent à Valladolid, son étonnement fut extrême ; ajouterons-nous, avec Robertson, que sa joie égala sa surprise, ou, avec Sandoval, que ces nouvelles lui causèrent une grande douleur? Les cœurs des princes sont des abîmes qu'il est difficile de sonder, et nous nous contentons de rapporter les faits tels qu'ils sont acquis à l'histoire. La cour et toute la population de Valladolid étaient en fête à l'occasion de la naissance et du baptême du prince Philippe (2) ; de grands préparatifs avaient été ordonnés pour des joûtes, des tournois et d'autres divertissements publics : Charles commanda qu'on les fît cesser (3) ; il se vêtit de deuil ; il exprima au nonce la peine qu'il éprouvait de ce qui était arrivé ; il envoya à Rome fray Francisco de Quiñones, général des Cordeliers, avec des lettres au pape où il l'assurait de son amitié. Il n'était pourtant point indifférent à la victoire que ses troupes avaient remportée, ni méconnaissant des services que Bourbon lui avait rendus : il fit célébrer pour le connétable, pendant cinq jours, des obsèques auxquelles il assista ; il écrivit à Lannoy et à Antonio de Leyva afin que le corps de ce prince fût inhumé avec pompe à Naples ou à Milan ; ses intentions n'ayant pas été remplies par eux, il chargea le prince d'Orange, qui avait succédé à Lannoy dans sa vice-royauté, de « donner ordre que « ledit corps fût mis et sépulturé au prin- « cipal lieu où étaient les rois de Naples, « et son sépulcre tant riche qu'il le mé- « ritait et comme à un roi se pourrait « et devrait faire (4). » Quand il connut mieux tous les détails du sac de Rome et ce qui s'était passé avec le pape, et qu'il eut reçu la capitulation du 5 juin, il adressa aux princes de la chrétienté des lettres où il protestait qu'il n'avait pu prévoir ni prévenir des faits qu'il était le premier à déplorer (2 août) ; il dépêcha à Clément VII Pierre de Veyre, baron du Mont-Saint-Vincent, l'un des gentilshommes de sa chambre, avec des propositions d'arrangement (31 juillet). La mort de Lannoy arrivée sur ces entrefaites (23 septembre), les retards apportés par le pape dans le payement de la plus grande partie des 400,000 écus qu'il devait, les mouvements de l'armée française en Italie, dont Clément VII attendait l'issue avant de se déterminer, furent cause que les négociations traînèrent en longueur. Enfin, le 26 novembre, un accord fut conclu en vertu duquel ce pontife fut rétabli dans l'exercice non-seulement de sa

(1) Lettres du 12 mai 1527.

(2) Né à Valladolid le 21 mai et baptisé le 5 juin.

(3) Cependant, d'après le témoignage de l'ambassadeur vénitien Andrea Navagero, le jour où l'empereur reçut les nouvelles de Rome, il n'en fit pas semblant, parce que ce jour-là devait avoir lieu un jeu de cannes pour lequel les seigneurs de la cour avaient fait des dépenses considérables, et qu'il était trop tard pour le contremander. (Cicogna, *Delle Inscrizioni Veneziane*, vol. VI, p. 197.)

Le jeu de cannes dont parle Navagero eut lieu le 6 juin : Sandoval (lib. XVI, § XIV) en donne une relation détaillée. L'empereur prit lui-même part à la fête.

(4) Lettre du 9 octobre 1528. (Bullet. de la Comm. roy. d'histoire, 5e série, t. XI, p. 500.)

charge spirituelle, mais encore de son autorité temporelle, à condition qu'il convoquerait un concile universel pour la réforme de l'Église et l'extirpation de l'hérésie luthérienne; qu'il remettrait entre les mains de l'empereur Ostie, Civita Castellana et Forli, et qu'il donnerait en otage ses neveux ainsi que plusieurs princes de l'Église; une convention particulière régla les termes de payement des 250,000 écus qu'il lui restait à compter aux troupes impériales. Le 10 décembre était le jour fixé pour sa mise en liberté; dans son impatience, la nuit précédente, il s'enfuit du château Saint-Ange déguisé en marchand.

Malgré l'état de guerre existant entre l'empereur et les signataires de la ligue de Cognac, des ambassadeurs de France, de Venise, de Florence, de Milan, n'avaient pas cessé de résider à sa cour. Au mois de juillet 1527 arriva à Valladolid un nouvel ambassadeur français, l'évêque de Tarbes; il était accompagné d'un envoyé du roi d'Angleterre: Henri VIII, quoiqu'il eût conclu, le 29 mai, un traité d'alliance offensive et défensive avec François Ier, se donnait comme médiateur entre lui et Charles-Quint. L'évêque de Tarbes entama, avec l'empereur et ses ministres, des négociations de paix qui furent continuées à Palencia et à Burgos, où la cour impériale s'était transportée. On était à peu près tombé d'accord: Charles-Quint acceptait, pour la rançon du dauphin et du duc d'Orléans, deux millions d'écus, sur lesquels devaient être décomptées les sommes qu'il avait à payer au roi d'Angleterre; il consentait à ce que l'article du traité de Madrid qui concernait le duché de Bourgogne fût annulé, et que la détermination de la cause du duc Sforza fût remise à des juges non suspects; François Ier s'engageait à rappeler ses troupes d'Italie, à restituer Gênes ainsi que les autres places dont elles s'étaient emparées. Mais le roi prétendait qu'avant tout ses fils lui fussent remis, et l'empereur, que l'expérience avait rendu prudent, regardait comme un préalable dont il ne pouvait se départir l'accomplissement des stipulations relatives à l'Italie. Encouragé par l'alliance de l'Angleterre et par les succès récents de ses armes, François, à la fin de novembre, envoya le secrétaire Bayard à ses ambassadeurs, avec l'ordre d'insister auprès de l'empereur sur les propositions qu'ils avaient faites, et, au cas qu'il ne voulût point y souscrire, de lui intimer la guerre. Charles-Quint était animé d'intentions pacifiques; il engagea les ambassadeurs à demander de nouvelles instructions; il offrait toutes les sûretés que le roi pouvait désirer pour la délivrance des princes ses fils. L'évêque de Tarbes et ses collègues s'excusèrent d'en référer à leur cour, étant liés par les ordres qu'ils avaient reçus. Le 21 janvier 1528, ils se présentèrent au palais de l'empereur en compagnie des ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Florence (1): l'évêque de Tarbes porta la parole; il dit en substance que, tout espoir de paix étant évanoui, ils venaient prendre congé de Sa Majesté Impériale. Charles, sans s'émouvoir, leur répondit qu'il regrettait beaucoup que les rois et les républiques dont ils étaient les ministres eussent si peu d'égard à ce qu'exigeaient le bien et la paix de la chrétienté; il leur souhaita un bon voyage, mais en les prévenant qu'ils ne sortiraient de ses royaumes que quand ses propres ambassadeurs en France, en Angleterre et à Venise seraient en des lieux où l'échange des uns avec les autres se pourrait effectuer. Le jour suivant, il les fit conduire, sous bonne garde, à Poza, à huit lieues de Burgos.

Avec le secrétaire Bayard étaient venus à Burgos, sous des déguisements, Guyenne, roi d'armes de France, et Clarenceaux, roi d'armes d'Angleterre. Le 22 janvier ils firent supplier l'empereur de leur donner audience: Charles-Quint la leur accorda sur-le-champ; il les reçut entouré de sa cour, de ses conseils et d'une foule de grands personnages. Après avoir fait les révérences d'usage, les deux hérauts s'approchèrent de l'empereur et, par la bouche de Clarenceaux, lui demandèrent que, suivant les lois obser-

(1) L'ambassadeur du duc de Milan ne se réunit pas à eux, et ce fut, d'après une résolution prise en commun, pour ne pas indigner l'empereur: « per non sdegnar Cesare ». (Cicogna, vol. VI, p. 202.)

vées par les rois, les princes et les capitaines, il leur fût donné accès et bon traitement en ses pays, en attendant sa réponse aux défis dont ils étaient porteurs, ainsi que les moyens de retourner sûrement auprès de leurs maîtres. L'empereur répondit : « Dites ce que les rois « vos maîtres vous ont donné en charge ; « vos priviléges vous seront gardés, et « l'on ne vous fera nul déplaisir en « mes royaumes. » Alors Guyenne et Clarenceaux, le premier en lisant un papier qu'il tenait à la main, le second de vive voix, exposèrent les raisons qui déterminaient leurs souverains à lui déclarer la guerre. La détention du pape était une des principales : les ambassadeurs d'Angleterre et de France savaient bien, quand ils s'étaient décidés à faire présenter ces défis, que le pape avait été mis en liberté, mais ils se flattaient que l'empereur n'en aurait pas encore connaissance, et justement, la veille, la nouvelle lui en était parvenue.

Charles-Quint trouva étrange le défi du roi de France, qui lui faisait la guerre depuis six ou sept ans ; il aurait pu se refuser à accepter ce défi, venant de quelqu'un qui était son prisonnier de guerre et lui avait donné sa foi. C'est ce qu'il déclara à Guyenne, ajoutant que personne n'avait eu plus de regret que lui de la détention du pape ; qu'elle avait eu lieu sans son su ni commandement ; que ce qui s'était fait l'avait été par des gens désordonnés et qui n'obéissaient à aucun de leurs capitaines. Quant au dauphin et au duc d'Orléans, dont Guyenne parlait aussi dans son écrit, il dit qu'il n'avait pas tenu à lui qu'ils ne fussent libres. Clarenceaux avait avancé, entre autres choses, que le roi d'Angleterre, de concert avec le roi très-chrétien et leurs confédérés, était résolu à le contraindre, par force et puissance d'armes, à rendre les enfants de France ; il lui répondit qu'il les eût rendus déjà, si on lui avait proposé des conditions raisonnables : « mais, à cette heure, poursuivit-il, que « vous me dites que le roi votre maître « me forcera à les rendre, j'y répondrai « d'autre sorte que jusqu'ici je n'ai fait, « et espère les garder de sorte que par « force je ne les rendrai point : CAR JE « N'AI POINT ACCOUTUMÉ D'ÊTRE FORCÉ « ÈS CHOSES QUE JE FAIS. » Il leur annonça à l'un et à l'autre qu'il ferait à leurs défis des réponses plus péremptoires (1). Au moment où ils allaient se retirer, il appela Guyenne et lui adressa ces paroles : « Dites au roi votre maître « que je crois qu'il n'a été averti « d'aucunes choses que je dis en Grenade « à son ambassadeur, le président de « Bordeaux, lesquelles le touchent fort, « et que le tiens en ce cas si gentil prince « que, s'il les eût sues, il m'eût répondu : « il fera bien de les savoir de son ambas- « sadeur, car par ce il connaîtra que je « lui ai mieux tenu ce que je lui promis à « Madrid que lui à moi ; et je vous prie « que le dites ainsi au roi, et gardez « bien d'y faillir. » Guyenne promit de le faire sans point de faute.

François Ier avait-il ignoré jusque-là les choses dites, à Grenade, par Charles-Quint à son ambassadeur ? Il est assez difficile de le croire : quelque blessantes qu'elles fussent pour lui, le président de Calvymont pouvait-il, sans manquer à son devoir, se dispenser de les lui faire connaître, ou tout au moins de les transmettre à son chancelier (2) ? Quoi qu'il en soit, dans l'audience publique de congé que le roi donna, le 28 mars, à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, ambassadeur de l'empereur, il déclara que son ambassadeur l'avait averti de beaucoup de propos, mais d'aucuns qui touchassent son honneur ; que s'il avait connu alors les paroles injurieuses dont il avait été informé en dernier lieu, il n'aurait pas tant tardé à y répondre. Il venait de faire lire, en présence des prin-

(1) Ces réponses furent lues et délivrées aux deux rois d'armes, le 27 janvier, par le secrétaire d'État Jean Lallemand.

(2) On lit, à la vérité, dans une lettre que le président Calvymont écrivit, le 18 février 1528, de Poza, où il était détenu, au chancelier Duprat, qu'à la suite de la scène de Grenade, il s'était borné à lui faire connaître *une partie des paroles rigoureuses* dites par l'empereur, et cela afin de ne pas fermer toute voie à l'établissement de la concorde entre les deux souverains. Mais une circonstance affaiblit beaucoup l'argument qu'on peut tirer de cette lettre : c'est qu'elle devait passer sous les yeux de l'empereur.

ces du sang, des cardinaux, des seigneurs de sa cour et des ministres des princes et États étrangers, un cartel qu'il adressait à l'empereur; c'était là sa réponse : « Si nous avez voulu ou voulez « charger, y disait-il, que nous ayons ja- « mais fait chose qu'un gentilhomme ai- « mant son honneur ne doit faire, nous « disons que vous avez menti par la gorge, « et autant de fois que vous le direz vous « mentirez, étant délibéré de défendre « notre honneur jusques au dernier bout « de notre vie. » Et il le requérait de lui assurer le camp, se chargeant, lui, d'apporter les armes.

Ce cartel fut présenté à Charles-Quint, le 8 juin, à Monzon, par le roi d'armes Guyenne. Charles, avant d'y répondre, crut devoir demander l'avis du conseil de Castille, ainsi que des grands, des prélats et des villes de ses royaumes. Quelques-unes des lettres qui lui furent écrites à cette occasion ont été publiées (1), et l'on peut les regarder comme exprimant l'opinion des divers ordres de la nation espagnole. L'archevêque de Tolède et l'évêque d'Avila, alléguant leur profession et leur peu d'expérience de semblables affaires, s'excusaient d'énoncer leur sentiment sur le parti que l'empereur avait à prendre; le premier lui faisait toutefois observer que trop d'orgueil et un désir trop vif d'accepter le défi qui lui était envoyé, s'il n'y avait en cela une obligation notoire, serait chose condamnée et défendue par la religion. Les avis des grands n'étaient pas conformes : les uns trouvaient que le roi de France, étant le prisonnier de l'empereur, ne pouvait pas le défier; d'autres que ce n'était pas à lui, comme il le prétendait, qu'appartenait le choix des armes; d'autres encore auraient voulu que l'empereur ne se déterminât qu'après son retour en Castille : mais le duc de Nájera l'engageait formellement à accepter le combat qui lui était offert. Burgos et Murcie, au contraire, le suppliaient de dédaigner le défi cauteleux et la téméraire audace du roi de France; elles lui rappelaient les obligations qu'il avait envers ses royaumes et envers la chrétienté; c'était à ses sujets, suivant ces deux villes, de s'exposer à tous les dangers, de faire tous les sacrifices possibles pour la défense de sa cause, avant de le laisser mettre en péril sa personne, et elles lui déclaraient, au nom de leurs habitants, que leurs biens et leurs vies étaient à sa disposition. Le conseil de Castille enfin lui représentait que la loi divine et la raison naturelle étaient également opposées à de pareils défis; que, comme empereur, roi et seigneur, il ne devait ni ne pouvait donner suite au cartel du roi; que d'ailleurs la guerre ne finirait point par là, et que les esprits ne feraient que s'enflammer davantage. Dans un avis particulier, le président de ce conseil, don Juan de Tavera, archevêque de Santiago, se montrait d'autant plus contraire au combat singulier auquel était provoqué l'empereur, qu'il n'en attendait que de déplorables résultats : « car, disait-il, si le roi de « France était vaincu par Votre Majesté, « comme on doit espérer en Dieu qu'il le « serait, il ne perdrait point l'honneur, « étant déjà si déshonoré et ayant un si « mauvais renom dans le monde, tandis « que Votre Majesté aventurerait tant et « de telles choses qu'on n'oserait penser « au péril qu'elle pourrait courir (2). »

Charles-Quint avait vraisemblablement pris sa résolution d'avance. Le 24 juin il répondit au cartel de François Ier par un autre cartel, où il répétait que le « roi avait fait lâchement et méchamment « de ne lui avoir gardé la foi et promesse « qu'il avait de lui, selon le traité de « Madrid. Si vous voulez affirmer le « contraire, continuait-il, je vous dis « que, pour le bien de la chrétienté, « pour éviter effusion de sang et mettre « par ce fin à cette guerre, et pour dé- « fendre ma juste querelle, je maintien- « drai de ma personne à la vôtre ce que « j'ai dit être véritable... Et à cet effet « je vous nomme dès maintenant le lieu « du combat sur la rivière qui passe entre « Fontarabie et Andaye, en tel endroit

(1) Dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. I, pp 47-95, et dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 384.

(2) Lettre du 20 juin 1528. (*Documentos inéditos*, p. 55.)

« et de la manière qui, de commun consentement, sera avisé plus sûr et plus « convenable ; et me semble que par « raison ne le pouvez aucunement refuser, ni dire de n'être bien assuré, puisque y fûtes délivré en donnant vos enfants pour otages... Et si, dans quarante jours après la présentation de « cette, ne me répondez et ne m'avisez « de votre intention sur ce, l'on pourra « bien voir que le délai du combat sera « vôtre, qui vous sera imputé et adjoint « avec la faute de n'avoir accompli ce que « vous promîtes à Madrid. »

Le roi d'armes Bourgogne, chargé par l'empereur de porter ce cartel au roi de France, quitta Monzon le même jour. Arrivé à Fontarabie, il demanda un sauf-conduit au gouverneur de Bayonne, qui le lui fit attendre pendant près de deux mois. Lorsqu'il n'était plus qu'à quelques lieues de Paris, à Longjumeau, on l'obligea de s'y arrêter jusqu'au 9 septembre. Le lendemain François Ier le reçut dans son palais, entouré de toute sa cour. Au moment où Bourgogne parut, le roi, sans lui laisser le temps de parler, lui dit : « Héraut, m'apportes-tu la « sûreté du camp, comme je l'ai écrit à « l'empereur ton maître? » Bourgogne répondit : « Sire, permettez-moi de remplir mon office et de dire ce dont j'ai « été chargé par l'empereur. » — « Non, « repartit le roi ; il me faut avant tout la « patente qui contienne la sûreté du « camp. » Vainement le héraut, en conformité de ses instructions, insista pour remplir sa charge et donner lecture de l'acte dont il était porteur; vainement il affirma que cet acte contenait, quant à la sûreté du camp, tout ce que le roi pouvait désirer : interrompu par lui à chaque parole qu'il proférait, il se vit réduit à se retirer sans avoir accompli son message. Telle fut l'issue de ce fameux défi qui avait retenti dans toute l'Europe : la manière dont il se termina ne contribua point à y faire respecter le nom de François Ier. Le marquis de Villena, l'un des plus grands seigneurs de Castille, put, avec vérité, écrire à Charles-Quint : « Il est notoire que Votre Majesté a accompli ce à quoi était obligé un prince « de toute excellence; il l'est également « que le roi de France ne l'a pas fait (1). »

C'était sur les champs de bataille que devaient se vider les querelles qui divisaient les deux plus puissants monarques de la chrétienté. La campagne de 1527 en Italie avait été favorable aux armes de la France; celle de 1528 eut pour elles des résultats tout différents : Lautrec, que François Ier avait placé à la tête des troupes envoyées par lui au secours de la ligue, mourut le 16 août devant Naples, qu'il assiégeait; son armée, forcée de battre en retraite, se vit réduite à capituler à Aversa. Dans le même temps Andrea Doria passait au service de Charles-Quint, et bientôt après il soulevait Gênes, qu'il reconstituait en république sous la protection de l'Empereur. Les affaires de la France ne se rétablirent point en 1529 : une nouvelle armée française était entrée en Lombardie, l'été précédent, sous les ordres de François de Bourbon, comte de Saint-Pol; le 21 juin, à Landriano, elle fut mise en déroute par Antonio de Leyva, qui commandait en chef les troupes impériales dans le Milanais.

Charles-Quint avait depuis longtemps un vif désir de passer en Italie (2). Étant à Madrid, au mois d'octobre 1528, il résolut de le réaliser; mais il voulut que son dessein demeurât secret jusqu'à ce qu'il fût en mesure de le mettre à exécution, afin que les princes et les États italiens n'en prissent pas de l'ombrage avant le temps (3). Lorsque ses premiers prépa-

(1) « Notorio es que V. M. ha cumplido lo que » un principe de toda excelencia era obligado, y » asi lo es de no haverlo fecho el rey de Francia... » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. I, p. 67.)

(2) C'était — disait-il dans une instruction du 31 juillet 1527 donnée au baron de Veyre qu'il envoyait à Charles de Lannoy — « non pas pour s'y » faire couronner, ce qu'il considérait comme peu » de chose et comme de la vanité mondaine et » qui ne lui donnerait pas plus d'autorité dans » l'Empire qu'il n'en avait, mais uniquement » pour parvenir à une paix universelle, procurer » la réformation de l'Église, avec l'extirpation de » la secte de Luther, et ensuite faire la guerre » aux infidèles. »

(3) Instruction du 9 octobre 1528 pour François de Rupt, seigneur de Waury, envoyé au prince d'Orange, à Antonio de Leyva et à Andrea Doria.

ratifs furent faits, il annonça aux grands et aux villes des royaumes de Castille son prochain départ pour Barcelone : il ne leur disait pas positivement qu'il se disposait à traverser la Méditerranée ; mais il le leur faisait assez comprendre ; il leur notifiait, dans la même lettre, que, pendant son absence, le gouvernement serait exercé par l'impératrice, auprès de laquelle resterait le prince Philippe, que les cortès avaient reconnu pour prince des Asturies au mois d'avril précédent (1). Il quitta Tolède, où il avait séjourné plusieurs mois, le 9 mars 1529 ; le 30 avril il arriva à Barcelone.

Déjà nous avons fait remarquer combien Charles attachait de prix à l'amitié du pape. Clément VII, de son côté, instruit par les leçons de l'expérience, était revenu à de meilleurs sentiments pour l'empereur. Après son évasion du château Saint-Ange, il s'était gardé de renouer ses liaisons avec la France ; il avait même écrit à Charles-Quint (11 janvier 1528) une lettre affectueuse et où il exprimait la confiance qu'il plaçait en lui. Le 21 juin 1528, à Viterbe, il s'engagea, par un acte signé de sa main, à exécuter le traité auquel il avait souscrit pour sa délivrance, à condition que l'empereur accordât ce qu'il lui faisait demander par le cardinal de Saint-Sixte et en jurât l'observation ; il promettait, par le même acte, et jurait *in verbo et fide romani pontificis*, d'être à toujours ami de l'empereur, de ne se détacher de lui directement ni indirectement, au cas que l'empereur eût envers sa personne les égards qu'un fils devait à son père ; enfin il y donnait l'assurance qu'il convoquerait un concile dans l'année qui suivrait la conclusion de la paix. Les demandes auxquelles le pape faisait allusion étaient que Civita Vecchia et Ostie lui fussent restituées avec l'artillerie qui s'y trouvait, quand on les avait remises aux troupes impériales, et ce qu'on y avait transporté du château Saint-Ange et d'ailleurs ; qu'il fût dégagé des promesses de garantie qu'on l'avait contraint de faire durant sa captivité ; que les cardinaux détenus en otage au château-neuf de Naples fussent en conséquence rendus à la liberté.

Charles-Quint, le 3 septembre, ratifia et promit d'accomplir l'acte du 21 juin 1528. Il n'en était pourtant pas entièrement satisfait, et il donna l'ordre à micer Miguel May (2), qu'il venait de choisir pour son ambassadeur auprès du pape, ainsi qu'au prince d'Orange, d'agir de concert afin d'amener ce pontife à contracter avec lui une union plus étroite. Sur ces entrefaites, Clément tomba grièvement malade. Lorsque, après son rétablissement, l'ambassadeur espagnol mit sur le tapis la négociation dont il était chargé, Clément, flottant de nouveau entre l'aigle impériale et le coq gaulois (3), déclara qu'il voulait rester neutre (4). Ses hésitations ne cessèrent (5) qu'après qu'il eut acquis la certitude de la prochaine venue de l'empereur en Italie ; alors il fit partir pour Barcelone Girolamo Schio, évêque de Vasone, qu'il nomma son nonce à la cour d'Espagne, en lui donnant le caractère de légat à latere. Ce prélat était porteur de ses pleins pouvoirs à l'effet de traiter avec l'empereur, qui, de son côté choisit pour ses plénipotentiaires son grand chancelier, Louis de Flandre, seigneur de Praet, et le seigneur de Granvelle. Le traité fut conclu et signé le 29 juin. Il portait que le pape et l'empereur auraient une entrevue en Italie ; qu'Alexandre de Médicis épouserait Marguerite, fille naturelle de l'empereur, et serait mis en possession de l'État de Florence ;

(1) Lettre du 20 janvier 1529, dans Sandoval, liv. XXVII, § XXII.

(2) Il était un des conseillers régents au conseil d'Aragon.

(3) Il avait fait dire à l'empereur, en lui envoyant l'acte du 21 juin 1528, « qu'il ne désirait » pas que l'aigle volât en Italie, ni que le coq y » chantât. »

(4) Lettre du sieur de Waury à l'empereur écrite de Naples, le 16 mars 1529.

(5) Plutôt par crainte que de bonne volonté, mandait le prince d'Orange à l'empereur le 26 avril.

Lorsqu'on apprit, à la cour de France, la négociation de Barcelone, la mère de François Ier, Louise d'Angoulême, dit au secrétaire de le Sauch, envoyé de l'archiduchesse Marguerite : « Vous envyez que le pape soit vostre ; mais non » est, et ne tasche synon d'empescher l'allée de » l'empereur en Italie, et tenir ces princes en dé» bat ; et ne vault riens pour vous ny pour nous » ny pour l'Église ... » (Lettre de Marguerite à Charles-Quint du 30 juin 1529.)

que l'armée impériale qui sortirait du royaume de Naples aurait le passage libre par les terres de l'Église; que Cervia, Ravenne, Modène, Reggio et Rubiera seraient restituées au saint-siége; que le duché de Milan serait rendu à Francesco Sforza, s'il prouvait son innocence; que, dans le cas contraire, l'empereur en disposerait du consentement du pape; que le pape donnerait à l'empereur l'investiture du royaume de Naples; enfin que l'empereur, le roi Ferdinand, son frère, et le pape s'uniraient pour ramener au giron de l'Église, de gré ou de force, les sectateurs de Luther. Par des articles séparés, le pape s'obligeait à excommunier quiconque attirerait les Turcs au royaume de Naples; à accorder à l'empereur et à son frère le quart des revenus des bénéfices ecclésiastiques, pour qu'ils s'en aidassent contre les infidèles; à absoudre tous ceux qui avaient pris part au sac de Rome. Charles-Quint jura le traité, sur le grand autel de la cathédrale de Barcelone, le jour même de sa conclusion. Le pape le jura le 23 juillet, étant au lit, en présence de l'ambassadeur ordinaire de l'empereur micer Miguel May et du seigneur de Praet, que Charles lui avait envoyé en ambassade extraordinaire.

L'accord de l'empereur avec Clément VII était un acheminement à la pacification de l'Italie, laquelle n'avait cessé d'être le but de sa politique et l'objet de ses instructions à ses ministres et à ses généraux. Un autre traité ne tarda pas à se conclure, qui devait aussi contribuer à ce résultat. Découragé par les revers de ses armes, fatigué d'une lutte qui épuisait toutes les ressources de son royaume, désireux surtout de ravoir ses fils, François Ier aspirait à un accommodement avec son rival; mais il lui répugnait de faire les premières démarches. Louise de Savoie, sa mère, se chargea de lui en épargner la mortification; elle fit naître une occasion pour s'en ouvrir confidentiellement à Marguerite d'Autriche. La régente des Pays-Bas, qui n'avait rien plus à cœur que de préserver des calamités de la guerre les provinces confiées à ses soins, et qui, mue par ce motif, avait, le 15 juin 1528, à Hamptoncourt, fait avec Henri VIII une trêve à laquelle le roi de France avait accédé, s'empressa d'accueillir les ouvertures de madame d'Angoulême. Après que les deux princesses eurent échangé leurs vues sur les points qui pouvaient servir de préliminaires à la paix, Marguerite envoya à l'empereur le seigneur de Rosimbos, son premier maître d'hôtel, et le secrétaire des Barres, pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé et lui demander ses ordres.

Charles-Quint, sans rechercher la paix avec le roi de France (1), était disposé à y entendre; mais il voulait une paix qui fût à son honneur et surtout une paix solide; le manque de foi de François Ier l'avait rendu défiant : « Plutôt que faire « paix non honorable ou sans assurance », écrivait-il à l'un de ses ministres, « aimerais mieux y mettre le tout à l'aventure (2). » L'accomplissement du traité de Madrid, sauf la modification relative à la Bourgogne qu'il avait consentie à Burgos, était à ses yeux une condition *sine qua non* : car, « si le roi n'accomplissait pas ce traité, il ne savait comment il se pourrait dédire de ce qu'il avait dit de lui, ou souffrir que le roi ne se dédît du démenti qu'il lui avait donné (3). » Ce fut dans cet esprit que furent conçues les instructions qu'il transmit à Marguerite avec ses pleins pouvoirs, et il y insista dans des dépêches subséquentes (4).

Les négociations s'ouvrirent, à Cambrai, entre Marguerite et Louise de Savoie, qui s'étaient donné rendez-vous en cette ville et y étaient arrivées, chacune de son côté, le 5 juillet. Les deux prin-

(1) Il écrivait à l'archiduchesse Marguerite le 15 octobre 1528 :

« Je suis bien enclin à la paix universelle; » aussi suis-je à la particulière quant au » roy d'Angleterre.... Et quant au roy de » France, pour la faire particulière avec luy » seulement, c'est autre matière : car il sçèt bien » ce qu'il a à faire pour l'avoir, satisfaisant à » mon honneur comme il doibt. »

(2) Lettre du 16 mars 1529 au sieur de Montfort, envoyé à l'archiduchesse Marguerite et au roi Ferdinand.

(3) Ibid.

(4) Du 11 juin 1529.

cesses n'admirent personne à leurs conférences; elles discutèrent et résolurent elles-mêmes les différents points qui étaient restés en débat. Enfin, le 31 juillet, elles tombèrent d'accord : la paix ne fut toutefois signée que le 3 août; la publication s'en fit le surlendemain, en grand appareil, à la cathédrale. La veille, le roi d'Angleterre y avait donné son accession, après avoir tenté vainement d'empêcher qu'elle ne se conclût (1). Les stipulations en étaient telles que Charles-Quint pouvait le désirer. Le traité de Madrid était confirmé en tous ses articles, excepté ceux qui concernaient le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxerrois, de Mâconnais, etc., sur lesquels duché et comté il était dit que l'empereur conserverait les droits et actions qu'il y avait auparavant, pour les poursuivre par voie amiable ou de justice. La rançon des princes français était fixée à deux millions d'écus d'or. Le roi s'obligeait à rappeler les troupes qu'il avait en Italie, à remettre à l'empereur les places qu'il occuperait, au moment de la ratification de la paix, dans le duché de Milan, le comté d'Asti et le royaume de Naples, à ne prendre part, en Italie ni en Allemagne, à aucune pratique au préjudice de l'empereur. Non-seulement il abandonnait tous ses alliés d'Italie, mais encore il prenait l'engagement de requérir les Vénitiens de délivrer aux autorités impériales, dans les six semaines, les villes, châteaux et forts du royaume de Naples qui seraient en leur pouvoir, et, au cas qu'ils s'y refusassent, de se déclarer leur ennemi et d'aider l'empereur à les y contraindre par un subside mensuel de 30,000 écus; il s'engageait de même à intervenir auprès de la république de Florence pour que, dans les quatre mois, elle s'arrangeât avec l'empereur. De son côté, l'empereur lui faisait quelques concessions; mais elles étaient insignifiantes. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un historien de grand renom trouve le traité de Cambrai « bien plus déshonorant pour la France que celui de Madrid, qu'il était destiné à modifier (2). »

Tandis que la gouvernante des Pays-Bas et la régente de France débattaient les conditions de la paix qu'on a nommée, d'après elles, la paix des Dames, Charles-Quint pressait l'achèvement des préparatifs de son passage en Italie. Il avait compté partir à la fin de juin ; ce fut seulement dans les derniers jours de juillet que la flotte, les troupes, l'artillerie, les munitions dont il devait être accompagné, purent être rassemblées dans le port de Barcelone. Il emmenait avec lui huit mille hommes d'infanterie environ et un certain nombre de gens de cheval : pour payer tout ce monde, il venait d'engager au roi de Portugal, moyennant 350,000 ducats, les épiceries des Moluques. Avant de quitter Tolède, il avait fait son testament, écrit en quadruple original; deux étaient en castillan, deux en latin; il envoya l'un des derniers à l'archiduchesse Marguerite, pour être gardé par elle : « C'est « un ouvrage nécessaire, — lui écrivit-il « — et je l'ai volontiers fait par temps « pour le bien des miens et de mes pays « et sujets, et au surplus, m'en remets « au bon plaisir du Créateur (3). » Le 27 juillet il monta sur la galère commandée par Andrea Doria qu'il avait appelé d'Italie. Sa suite était nombreuse et brillante ; la fleur de la noblesse castillane avait brigué l'honneur d'en faire partie. Elle comprenait aussi ses principaux ministres : le grand chancelier, les seigneurs de la Chaulx et de Granvelle, le secrétaire d'État Francisco de los Covos, le grand commandeur don Garcia de Padilla. Notons ici un détail qui ne nous paraît pas indigne de figurer dans cette notice. Il était de mode en Espagne de porter la chevelure très-longue. Quelques jours avant de s'embarquer, Charles fit

(1) Il avait fait faire des démarches à Paris par le duc de Suffolk et le grand trésorier d'Angleterre, afin que madame d'Angoulême ne se rendît pas à Cambrai. (Lettre de Marguerite à Charles-Quint du 30 juin 1529.)

(2) Sismondi, *Histoire des Français*, part. VII, chap. V.

(3) Lettre du 23 septembre 1529. Marguerite, ayant reçu le testament, lui avait écrit, le 2 septembre : « J'espère que Dieu vous donnera si « longue vie que en ferés encoires une douzaine « d'autres, et, quand le cas adviendra, seray « desjà bien pourrie en terre, et aurés fait « accomplir et exécuter le mien. »

couper la sienne, espérant par là se délivrer de maux de tête qu'il ressentait fréquemment, et son exemple fut suivi par les seigneurs de sa cour, non sans regret toutefois : car, au rapport d'un historien (1), beaucoup d'entre eux en versèrent des larmes. A partir de ce temps, les Espagnols ne portèrent plus que les cheveux courts.

La flotte impériale, ayant mis à la voile le même jour 27 juillet, jeta l'ancre, le 7 août, dans la rade de Savone. Charles-Quint séjourna en cette ville, afin de donner le temps à ses troupes de débarquer. Le 12 il arriva à Gênes, où la Seigneurie et les habitants lui firent une réception magnifique : « Les Italiens, « — dit Robertson — qui avaient tout « souffert de la licence et de la férocité « de ses troupes, s'étaient accoutumés à « se former, dans leur imagination, un « portrait de l'empereur assez ressem- « blant à l'idée qu'ils avaient des souve- « rains barbares des Goths ou des Huns « qui n'avaient pas fait plus de mal que « lui à leur pays : ils furent très-surpris « de voir un prince aimable et plein de « grâce, affable et prévenant dans ses « manières, régulier dans sa conduite et « dans ses mœurs, et donnant l'exemple « d'une attention scrupuleuse à remplir « tous les devoirs de la religion (2). » Trois cardinaux légats, ainsi que son futur gendre, Alexandre de Médicis, attendaient l'empereur à Gênes ; ils le complimentèrent au nom du pape. Des ambassadeurs vinrent aussi l'y visiter de la part des princes et des États italiens avec lesquels il n'était pas en guerre. Il avait à peine débarqué à Savone qu'un député de Florence se présentait pour lui offrir les félicitations de cette république, et le supplier de trouver bon qu'elle lui envoyât quatre ambassadeurs avec la mission de lui demander pardon des choses passées. Il reçut à Gênes ces ambassadeurs, qui s'efforcèrent d'excuser la conduite de leurs compatriotes, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à traiter avec lui de façon à le satisfaire entièrement, pourvu qu'ils les maintînt en leur liberté : car, plutôt que de la perdre, les Florentins étaient résolus à sacrifier leurs biens, leurs vies, leurs femmes et leurs enfants. Il leur répondit qu'il ne pouvait traiter avec eux sans le consentement du pape. Ils insistèrent : leurs affaires, lui dirent-ils, ne concernaient point le pape, et ils ne pouvaient croire que, lui étant empereur et leur État dépendant de l'empire, il voulût permettre qu'ils fussent replacés sous le joug ; ils consentaient d'ailleurs à rendre ses biens à la famille de Médicis, et à la traiter honorablement, comme l'une des principales de leur ville. Il repartit qu'il s'entremettrait volontiers pour les raccommoder avec le pape ; que c'était tout ce qu'il pouvait faire en leur faveur (3). Charles était lié par le traité de Barcelone, qu'il voulait exécuter fidèlement. Il persista dans cette intention malgré les embarras que lui causèrent les prétentions contraires des Florentins et du pape, et malgré les sacrifices en hommes et en argent qu'il lui fallut faire pour réduire la ville récalcitrante à l'obéissance des Médicis.

A l'arrivée de l'empereur à Gênes, on y savait déjà que la paix était signée entre l'Espagne et la France : Charles-Quint ne reçut que plusieurs jours après les dépêches de l'archiduchesse Marguerite qui l'en informaient, et l'instrument du traité; ils lui furent apportés par le secrétaire des Barres. Celui-ci lui remit en même temps des lettres autographes de François Ier et de madame d'Angoulême pleines de paroles courtoises et d'assurances amicales. Des Barres était accompagné d'un gentilhomme de la chambre du roi, lequel allait à Venise communiquer au sénat les clauses du traité et le requérir, ainsi que son maître s'y était obligé, de rendre les places du royaume de Naples que la république occupait. L'empereur fit publier la paix le 30 août ; le 1er septembre il partit pour Plaisance. Là de graves nouvelles lui parvinrent d'Allemagne. Soliman II s'approchait de Vienne avec une armée de deux cent mille hommes, en intention de s'en emparer : s'il réussissait dans cette entreprise, le trône de Ferdi-

(1) Sandoval, lib. XVIII, § 1.
(2) Traduction de Suard.

(3) Lettre de Charles-Quint au prince d'Orange, du 31 août 1529.

nand serait fortement ébranlé et la chrétienté exposée à un éminent péril. Charles aurait voulu marcher incontinent au secours de son frère (1). Mais s'éloigner de l'Italie avec la majeure partie de ses forces avant qu'elle fût pacifiée, était une détermination dont les conséquences éventuelles réclamaient de sa part l'attention la plus sérieuse : les Vénitiens en effet et leurs alliés les Florentins, le duc de Milan, le duc de Ferrare, pourraient profiter de son éloignement pour resserrer leur ligue; peut-être même entraîneraient-ils la France à se joindre de nouveau à eux : quels dangers ne courraient pas alors les royaumes de Naples et de Sicile (2)? Ces considérations l'engagèrent à accepter avec empressement l'offre que Clément VII lui fit de se rendre à Bologne, pour l'y rencontrer et conférer avec lui tant sur la pacification de l'Italie que sur les moyens d'extirper les hérésies régnantes et de repousser l'attaque du Turc (3). Il quitta Plaisance le 26 octobre. Le 16 le seigneur de Brion, amiral de France, le secrétaire Bayard et un maître des requêtes de l'hôtel du roi étaient venus en cette ville, chargés par leur souverain de recevoir de lui la ratification de la paix récemment conclue, et d'assister à la prestation du serment qu'il ferait de l'observer : il accomplit cette dernière formalité le 18 octobre. Deux jours après, François Ier prêtait le même serment à Paris, dans la cathédrale de Notre-Dame, en la présence du seigneur de la Chaulx et du secrétaire des Barres, ambassadeurs de l'empereur (4).

Charles-Quint fit, le 5 novembre, en grande pompe, son entrée à Bologne, où Clément VII l'attendait, depuis le 24 octobre, avec vingt-cinq cardinaux et toute la cour pontificale. Parmi les troupes qui formaient son cortége, on remarquait, pour leur air martial et leur belle tenue, plusieurs compagnies d'hommes d'armes des vieilles ordonnances de Bourgogne qui étaient venues des Pays-Bas à travers l'Allemagne et avaient pris part aux opérations militaires sous les ordres du comte Felix de Werdemberg. Charles montait un genet d'Espagne richement caparaçonné et enharnaché; il avait une robe de brocart d'or au-dessus de son

(1) « ..... En somme, ma bonne tante, ... » suis entièrement délibéré et déterminé ..... » d'aller en personne, le plus tost que faire se » pourra, au secours du roy mon frère : car sa » nécessité est si grande et le péril si extrême » que ne touche seullement à luy, mais à l'hasard » de toute la chrestienneté, et ne le puis ny dois » délaisser, pour le lieu que je tiens et le devoir » de fraternelle amitié, et encoires pour m'estre » si bon frère qu'il est .. .. » (Lettre de Charles-Quint à l'archiduchesse Marguerite, du 23 septembre 1529).

(2) Lettre de Charles Quint à Ferdinand, de la même date.

(3) Lettre du 23 septembre à Marguerite déjà citée.

(4) Sismondi (part. VII, chap. V) rapporte que « François Ier protesta à Paris, le 29 novembre » 1529, contre le traité de Cambrai, comme lui » ayant extorqué, contre les lois et usances de la » guerre, en sus d'une rançon en argent, la ces- » sion du duché de Milan, comté d'Asti, seigneu- » rie de Gênes. » M. de Leva (*Storia documentata di Carlo V*, t. II, p. 561) parle de la même protestation, en lui assignant la date du 29 octobre. Tous deux se fondent sur une pièce donnée par Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 557, d'après le Recueil de traités de Léonard, t. II, p. 567, auquel Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 52, l'avait empruntée avant Isambert.

La pièce citée ne porte ni date ni signature; elle ne paraît être qu'un brouillon, et en la lisant avec un peu d'attention, on remarque qu'elle fut écrite bien après les mois d'octobre et de novembre 1529, puisqu'il y est question des deux millions d'écus à payer pour la rançon des princes français, comme *ayant été reçus par l'empereur* : or, ce payement se fit en même temps que la restitution des princes, le 1er juillet 1530. Au moment où les historiens que nous avons cités prétendent que François Ier protestait contre le traité de Cambrai, il faisait à l'archiduchesse Marguerite des propositions pour des alliances matrimoniales entre les maisons de Valois et d'Autriche, et son ambassadeur, le seigneur de Brion, tenait à l'empereur le langage que nous rapportons dans la suite de cette notice.

La vérité est qu'en requérant du parlement de Paris, le 16 novembre, suivant les ordres du roi, l'entérinement de ses lettres de ratification des traités de Cambrai et de Madrid le procureur général, Me François Rogier, protesta que cet entérinement ne pourrait nuire ni préjudicier au roi ni au royaume, et qu'il entendait, « ci-après » et en *temps opportun*, débattre iceux traités » d'invalidité et nullité, si métier était, et iceux » faire casser et annuller comme nuls, frauduleux, faits sans cause, par force, violence et » contrainte faites par le vassal contre son sou- » verain seigneur, et comme dérogeant entière- » ment à la loi salique et autres constitutions et » droits de la couronne de France, et contenant » plusieurs obligations, renonciations, pro- » messes et autres faits et articles que ledit sei- » gneur n'eût jamais faits, passés, ni accordés, » n'eût été lesdites force, violence et contrainte » et pour parvenir au recouvrement et délivrance » de messeigneurs ses enfants. » (Dumont, t. IV, » p. II, page 52.)

armure, et était coiffé d'un bonnet de velours noir. Il marchait sous un dais de drap d'or que portaient les principaux de la ville. Un échafaud garni de magnifiques tapis avait été dressé sur la *Piazza Maggiore*, joignant la façade de la cathédrale de San Petronio; c'était là que l'empereur devait être reçu par le pape, assis sur son trône, la tiare en tête, entouré des membres du sacré collége, d'une foule d'archevêques et d'évêques et des dignitaires du palais apostolique. Arrivé au pied de l'estrade, Charles descendit de cheval : avant d'en monter les degrés, il mit un genou en terre et fit la révérence au souverain pontife. Il s'agenouilla une deuxième fois en montant, et lorsqu'il fut près du saint père, il s'agenouilla encore et lui baisa le pied. Clément le releva, lui présenta sa main à baiser et lui donna l'*osculum pacis*. Charles, prenant la parole, dit au chef de l'Église en langue castillane : « Je suis venu, très-saint » père, aux pieds sacrés de Votre Sainteté » (ce qui est certainement ce que j'ai le » plus désiré en ce monde), afin que, de » commune volonté, elle et moi nous con» certions et ordonnions les choses de la » religion chrétienne qui sont en de si » mauvais termes. Je supplie le Dieu » tout-puissant, puisqu'il a daigné per» mettre que ce saint désir que j'avais » s'accomplît, d'assister toujours en nos » conseils, et de faire que ma venue » tourne au bien de tous les chrétiens. » Clément lui répondit : « Dieu et tous les » saints savent et me sont témoins, mon » fils, que jamais je ne désirai rien tant » que de nous voir réunis comme nous » le sommes en ce moment. Je rends des » grâces infinies à Notre-Seigneur de ce » que Votre Majesté est arrivée ici en » bonne santé et disposition. Je suis très» heureux de voir (et Dieu en soit béni et » loué!) que les choses se disposent de fa» çon à ce que par votre main la paix sera » donnée à toute l'Italie. » L'empereur offrit au pape, en signe d'obédience, des médailles et des monnaies d'or et d'argent de la valeur de mille ducats. Après cela ils descendirent ensemble les degrés de l'estrade. Arrivés à la porte de San Petronio, Charles entra dans l'église et y fit sa prière; Clément continua son chemin, pour se rendre au palais, où il avait son logement et où il avait fait préparer celui de l'empereur.

Leurs appartements étaient disposés de sorte que des uns on pouvait aller secrètement aux autres; aussi le chef spirituel et le chef temporel de la chrétienté avaient-ils des conférences fréquentes (1). La pacification de l'Italie en était le principal objet. Les Vénitiens se montraient disposés à traiter avec l'empereur; leur ambassadeur auprès du pape, Gaspare Contarini, avait reçu des pleins pouvoirs à cet effet; mais s'ils consentaient à rendre les places qu'ils occupaient dans le royaume de Naples, ils faisaient des difficultés de restituer au saint-siége Ravenne et Cervia dont ils s'étaient emparés au moment de la captivité de Clément VII; ils se refusaient surtout, afin de ne pas exciter les défiances du Turc, à entrer dans une ligue défensive des princes et États d'Italie contre toute puissance qui attaquerait l'un d'eux, ligue que l'empereur voulait absolument, car il craignait que, lui parti pour l'Allemagne et les princes français remis à leur père, il ne prît fantaisie à François Ier de reconquérir l'État de Milan. Le rétablissement de Francesco Sforza était une des conditions auxquelles les Vénitiens attachaient le plus de prix (2). Charles-Quint était très-mécontent de Sforza, qui n'avait accepté aucune des propositions qu'il lui avait fait faire à son arrivée en Italie : à la persuasion de Contarini, le duc demanda à l'empereur un sauf-conduit qui lui fut accordé; le 22 novembre il arriva à Bologne. Quelques jours auparavant Charles avait dit à l'ambassadeur de Venise :

(1) Charles-Quint écrivait à l'archiduchesse Marguerite le 16 novembre : « Je suis icy avec le » pape, et trouve S. S. fort inclinée et affection» née à toutes choses concernant la paix et repos » de la chrestienté, répulsion du Turcq et ex» tinction des hérésies règnantes; et ay espoir » d'y prendre quelque bon expédient et à la pa» cification de ceste Italie, et y entends d'instant » à autre. »

(2) Charles écrivait à la même, le 22 janvier 1530 : « Les Vénitiens estoient absolument » arrestez de non traicter sans que le duc Fran» cisco fût remis à l'Estat de Milan. »

« J'userai envers le duc de Milan de la « raison convenable; mais sachez qu'il « est hautain et obstiné; qu'il ne veut « point avouer ses torts et qu'il soutient « même n'en avoir pas. » Sforza, au contraire, en présence de l'empereur, se montra plein d'humilité et dans son attitude et dans son langage. Charles, touché de sa soumission, l'accueillit avec bonté, et l'assura qu'après avoir pris connaissance de sa justification, il agirait à son égard raisonnablement et courtoisement.

Il ne formait point pour lui-même de prétentions sur l'État de Milan : « Je ne « veux — avait-il dit à l'ambassadeur de « Venise — je ne veux en Italie un seul « pouce de terre, excepté ce qui m'ap- « partient en propre, et je veux mani- « fester au monde entier que je n'ai pas « l'ambition de dominer dont quelques- « uns m'accusent; » mais il inclinait à donner cet État à Alexandre de Médicis. Clément VII eut la générosité ou la sagesse de ne pas se prêter aux vues de l'empereur : il lui fit observer que les princes d'Italie, et plus encore les Vénitiens, seraient contraires à son neveu; qu'il faudrait d'ailleurs chasser Sforza de la partie du Milanais restée en sa possession (1), et que ce serait la continuation de la guerre, au lieu de la paix qu'ils désiraient tous deux si vivement. Enfin, après de longues discussions, toutes les difficultés s'aplanirent, et le 23 décembre, deux traités furent signés. Par le premier, fait entre l'empereur et le duc Sforza, celui-ci était retabli dans le duché de Milan, à la condition de payer à l'empereur 500,000 ducats en dix années et 400,000 pour son investiture; en garantie de ce double payement, il devait lui remettre le château de Milan et la ville de Côme. Les plénipotentiaires du pape, de l'empereur, du roi Ferdinand, de la seigneurie de Venise et du duc Sforza étaient les signataires du second traité, dont les principales clauses portaient que les Vénitiens restitueraient au pape Ravenne et Cervia; qu'ils restitueraient à l'empereur tous les lieux du royaume de Naples qu'ils occupaient, et lui payeraient 100,000 écus, outre différentes sommes dont ils lui étaient restés redevables depuis 1523; qu'il y aurait entre les parties contractantes une ligue perpétuelle pour la défense de l'État de Milan et du royaume de Naples contre tout prince chrétien qui les attaquerait. Charles, que Contarini alla féliciter avec un autre envoyé vénitien et deux cardinaux de leur pays, leur dit qu'il avait eu dans sa vie bien des victoires, mais qu'aucune ne lui avait jamais causé autant de joie que la conclusion de cette paix. La publication du traité se fit avec solennité à Bologne le 1er janvier 1530; Charles, Clément et Sforza assistèrent ensemble à la messe qui fut célébrée, à cette occasion, à la cathédrale de San Petronio. Il restait à arranger le différend qu'il y avait entre le pape et Alphonse d'Est, duc de Ferrare, au sujet de Reggio et de Modène; l'empereur s'y employait avec chaleur, mais il n'y réussit pas d'abord : Clément VII était fort courroucé contre le duc ; c'était l'homme du monde dont il désirait le plus se venger (2). Quant aux Florentins, tout espoir de les réduire autrement que par la force s'était évanoui.

Jusqu'alors Charles-Quint était indécis sur la préférence qu'il donnerait, pour son couronnement, à Rome ou à Bologne. Il aurait souhaité qu'il eût lieu à Rome conformément à la tradition; de Rome il serait allé visiter son royaume de Naples, où l'appelaient les vœux de tous ses vassaux, car bien des désordres et des abus s'étaient introduits dans l'administration de cette partie de ses États, auxquels il aurait remédié par sa présence (3). D'autre part, des raisons d'un grand poids le persuadaient de hâter son arrivée en Allemagne : l'hérésie luthérienne se propageait de jour en jour dans ce pays; le gouvernement de l'empire germanique souffrait de l'absence prolongée de son chef, et quoique les Turcs eussent été forcés de lever le siége de Vienne au mois d'octobre, toute inquiétude n'avait pas

(1) Crémone, Lodi et Alexandrie.

(2) Lettre écrite de Rome, le 28 juillet 1530, à Charles-Quint, par Louis de Flandre, seigneur de Praet, ambassadeur extraordinaire de ce monarque.

(3) Lettre de Charles à l'archiduchesse Marguerite, du 22 janvier 1530.

cessé de ce côté (1). Ces dernières raisons l'emportèrent, et Charles convint avec Clément VII que la cérémonie se ferait à Bologne. Le 22 février, dans la chapelle du palais, en présence des ambassadeurs et des personnages principaux des deux cours, il reçut des mains du pape la couronne de fer des rois lombards ; le 24, jour de Saint-Mathias, trentième anniversaire de sa naissance, Clément le couronna, comme empereur d'Allemagne, à San Petronio : ce pontife était accompagné de cinquante-trois archevêques et évêques et de tout le sacré collége; Charles se rendit à l'église précédé du marquis de Montferrat portant le sceptre, du duc d'Urbin portant l'épée, du duc Philippe de Bavière portant le globe, et de Charles III, duc de Savoie, portant la couronne d'or. Un incident fâcheux marqua cette imposante cérémonie, qui avait attiré des diverses provinces d'Italie une immense affluence de curieux. Afin que le pape et l'empereur pussent se transporter à la cathédrale sans être gênés par la foule, une galerie en bois avait été construite depuis le palais jusqu'à cet édifice qui y faisait face : au moment où Charles venait de franchir la porte de San Petronio, le plancher de la galerie s'effondra derrière lui; quelques-unes des personnes qui le suivaient tombèrent sur le sol d'une assez grande hauteur ; dans le nombre il y en eut de grièvement blessées. Cet incident fit sensation : les gens superstitieux en tirèrent le pronostic que ce serait la dernière fois qu'un pape couronnerait un empereur; et ce pronostic se vérifia.

Pendant le temps qu'il passa encore à Bologne, Charles régla avec Clément VII les dernières mesures à prendre pour la réduction de Florence ; il l'entretint de différentes affaires, d'un intérêt majeur, concernant le régime ecclésiastique de ses États des Pays-Bas, et notamment du projet d'ériger dans ces provinces de nouveaux siéges épiscopaux, projet qui lui était vivement recommandé par l'archiduchesse Marguerite et qui ne se réalisa que trente années plus tard, sous Philippe II; il parvint à amener ce pontife et le duc de Ferrare à s'en remettre à lui de la décision de leur différend, et le duc à séquestrer entre ses mains, jusqu'à ce qu'il eût rendu sa sentence, la ville et le territoire de Modène ; il eut enfin de longs pourparlers avec le chef de l'Église sur la conduite qu'il tiendrait envers les protestants d'Allemagne. Ces graves affaires ne l'absorbaient pas tout entier : il appela de Venise le Titien, dont la renommée était venue jusqu'à lui, et le chargea de faire son portrait à cheval : il fut si satisfait de l'œuvre de Vecellio qu'il ne voulut plus être peint par d'autres que par ce grand artiste (2), auquel il accorda une pension en le nommant peintre de son hôtel, et que plus tard il créa chevalier.

Le 22 mars 1530, Charles-Quint quitte Bologne, après avoir pris congé du pape, dont il se sépare « en toute » bonne et cordiale amitié (3). » Au moment de se mettre en route, il signe un diplôme par lequel il fait don de l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem. Il arrive le 25 mars à Mantoue, où il est reçu par le marquis Frédéric de Gonzaga qu'il élève au rang de duc, récompensant ainsi les services que le marquis lui avait rendus pendant la dernière guerre. Le 19 avril il part de Mantoue, se dirigeant, par Peschiera, Ala, Roverbella, Trente, Bolzano, Brixen, vers Inspruck, où l'attendait le roi Ferdinand, son frère, et où il entre le 4 mai. Le grand chancelier Gattinara, que Clément VII avait fait cardinal au mois d'août précédent, était depuis quelque temps malade; il meurt le 5 mai. Charles ne veut plus de ministre revêtu d'un titre ni d'une autorité aussi considérables; il confie les sceaux à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, qu'il nomme son premier conseiller d'État (4).

(1) Lettres de Charles à Marguerite, des 8 et 13 février 1530.

(2) Lorsqu'il tenait la diète de l'Empire à Augsbourg en 1548, il le manda en cette ville, pour faire son portrait et ceux de plusieurs membres de sa famille.

(3) Lettre de Charles à l'archiduchesse Marguerite, du 23 mars.

(4) C'est à tort que, dans la notice préliminaire aux *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, on lui donne le titre de *chancelier* qu'il n'eut jamais.

Il avait convoqué la diète de l'Empire à Augsbourg : le 6 juin il part pour cette ville, accompagné de Ferdinand; il y fait son entrée le 15 avec une pompe extraordinaire. Les électeurs et les princes de l'Empire qui s'y étaient réunis vont à sa rencontre ; l'archevêque de Mayence lui adresse une harangue de bienvenue, à laquelle le comte palatin, Louis V, répond en son nom. De grands événements s'étaient passés depuis qu'il s'était fait voir une première fois à l'Allemagne; il reparaissait devant elle comblé de bonheur et de gloire : il avait imposé au roi de France les conditions d'une paix humiliante pour ce monarque; il avait, par les armes et par les négociations, assuré sa prépondérance en Italie. Il semblait, après cela, qu'il n'y eût plus d'adversaire qui pût lui résister. Cependant, dès le lendemain, les princes protestants lui manifestent leur mauvais vouloir : invités à l'accompagner à la procession du *Corpus Christi*, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Lunebourg, le marquis Georges de Brandebourg, le comte d'Anhalt s'y refusent; ils protestent aussi contre la défense qu'il venait de faire à leurs prédicateurs de parler dans Augsbourg, et le forcent en quelque sorte de consentir qu'il n'y ait point de sermon de part ni d'autre, et qu'on se contente de lire l'Évangile et l'épître du dimanche. Le 20 juin il ouvre la diète; il lui recommande, par l'organe du comte palatin, l'observation ponctuelle de la religion catholique et l'union des forces de la Germanie contre les entreprises du Turc. Le cardinal Campeggio, légat du pape, prend ensuite la parole pour exhorter les luthériens à rentrer dans la communion de l'Église romaine. Ceux-ci avaient eu le temps de se concerter, la diète ayant été convoquée pour le 8 avril : ils présentent à l'empereur un écrit comprenant les points sur lesquels la nouvelle doctrine se séparait de la doctrine ancienne de l'Église; cet écrit, devenu célèbre sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, était l'ouvrage de Melanchton; il est lu publiquement dans la séance du 25 juin. Charles-Quint charge de l'examiner des théologiens catholiques, qui le réfutent article par article; il fait donner lecture à la diète de leur travail le 3 août; mais c'est en vain qu'il s'efforce d'amener l'électeur de Saxe et ses adhérents à abjurer leurs erreurs; ils demeurent sourds à toutes ses instances. Ne voulant pas user des voies de rigueur que quelques-uns, et le légat surtout, lui conseillaient, il déclare aux protestants, le 22 septembre, qu'il leur accorde jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, pour se déterminer sur le point de savoir s'ils veulent ou non, relativement aux articles en discussion, se réunir avec le pape, l'empereur et les princes catholiques jusqu'à ce qu'un concile dont il va solliciter la convocation ait statué à cet égard, leur faisant défense, dans l'intervalle, d'écrire ou d'imprimer quoi que ce soit contre l'Église romaine, de propager leur secte et de molester les catholiques de leurs États. Il envoie, sans perdre de temps, à Rome D. Pedro de la Cueva, pour représenter au pape la nécessité de convoquer le concile à bref délai; il charge ses ambassadeurs en France et en Angleterre de réclamer dans le même but l'intervention des souverains de ces deux pays. Mécontents de la déclaration du 22 septembre, le protestants se retirent d'Augsbourg. Charles-Quint, irrité, met fin, le 19 novembre, aux délibérations de la diète : par le recez que signent avec lui le roi Ferdinand, trente princes ecclésiastiques et séculiers, vingt-deux abbés, trente-deux comtes, trente-neuf villes libres, la doctrine de Luther est traitée d'hérétique avec de très-dures expressions; l'exercice de toute religion autre que la catholique, ainsi que toute innovation dans la doctrine et les cérémonies de l'Église, sont interdits dans l'Empire sous des peines sévères; la restitution des couvents et établissements religieux confisqués est ordonnée. Le même recez fixe le siége de la chambre impériale dans la ville de Spire.

Depuis longtemps Ferdinand aspirait à être élu roi des Romains; indépendamment de l'amitié étroite qui l'unissait à son frère, des raisons politiques d'une haute importance engageaient Charles à seconder son désir. Les affaires de ses

autres États ne permettaient pas qu'il résidât fréquemment ni longtemps en Allemagne : or les désordres croissants qu'y excitaient les disputes de religion, le voisinage redoutable des Turcs, demandaient la présence continuelle d'un prince qui eût en même temps assez de prudence pour apaiser les querelles théologiques et assez de valeur et de forces pour repousser les Ottomans : ces qualités étaient réunies dans Ferdinand, au jugement de toute la nation allemande. Charles indique une assemblée des électeurs à Cologne pour le 29 décembre. Il part, le 24 novembre, d'Augsbourg. A Spire il reçoit la nouvelle de la mort de l'archiduchesse Marguerite(1). Il jette les yeux, pour la remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas, sur sa sœur Marie : cette princesse, alors dans sa vingt-sixième année, était veuve de Louis II, roi de Hongrie, qui avait péri les armes à la main dans les plaines de Mohacs le 29 août 1526; elle avait pendant quelque temps gouverné la Hongrie en qualité de régente; depuis elle avait fixé sa résidence en Autriche. Il lui annonce, dans une longue lettre écrite de sa main (2), le choix qu'il a fait d'elle, l'invite à venir le trouver avec toute la hâte possible, et lui envoie, pour l'accompagner, le seigneur de Boussu, son sommelier de corps. Le 17 décembre il arrive avec Ferdinand à Cologne. Au jour fixé il réunit le collége électoral de l'Empire : tous les électeurs étaient présents, à l'exception du duc de Saxe, qui non-seulement n'avait pas voulu comparaître, mais encore avait envoyé son fils pour protester contre l'élection, qu'il prétendait être contraire à la bulle d'or et aux priviléges de l'Empire. Les autres électeurs passent outre, et, le 5 janvier 1531, à l'unanimité des suffrages, ils confèrent à Ferdinand la dignité de roi des Romains. Ferdinand et Charles se rendent à Aix-la-Chapelle, où le nouveau roi est couronné le 11; l'empereur, à cette occasion, fait plusieurs chevaliers avec l'épée de Charlemagne. Pendant ce temps, les princes protestants sur la convocation du duc de Saxe, s'assemblent à Smalkalde, petite ville de Franconie, et y signent entre eux un traité d'alliance qui prend le nom de ligue de Smalkalde; ils s'adressent aux rois de France et d'Angleterre, pour les intéresser à la défense de la liberté germanique.

Le 15 janvier Charles et Ferdinand se séparent, celui-ci pour retourner en Autriche, l'empereur pour aller visiter ses États des Pays-Bas. Charles entre à Maestricht le même jour; le 24 il arrive à Bruxelles. Le 2 mars il y assemble les états généraux; l'archevêque de Palerme, chef du conseil privé, donne, par son ordre, lecture à l'assemblée d'un exposé de tout ce qu'il a fait depuis 1522. Cette lecture finie, il prend lui-même la parole pour remercier les états des aides qu'ils lui ont accordées L'audiencier, Me Laurent du Blioul, lui exprime, au nom de l'assemblée, les sentiments de la nation, reconnaissante des mesures qu'il a prises, des peines qu'il s'est données dans l'intérêt du pays; il lui promet que les états l'assisteront de corps et de biens jusqu'à la mort inclusivement. Avant de retourner chez eux, les représentants des provinces lui offrent une tapisserie représentant la bataille de Pavie et la prise du roi de France, chef-d'œuvre à la fois d'art et d'industrie, sorti des ateliers renommés de Bruxelles. Il se montre sensible à cet hommage, qui lui rappelle un des plus glorieux événements de son règne.

La reine douairière de Hongrie, non sans bien des scrupules, avait accepté la charge qu'il lui destinait (3) : il va, le 14 mars, à sa rencontre jusqu'à Louvain; il visite, avec elle, avant de rentrer dans la capitale, Malines, Anvers, Gand et Termonde. Après la reddition de Florence au mois d'août de l'année précédente, il en avait nommé duc Alexandre de Médicis : il trouve à Bruxelles (4 avril) un envoyé de ce jeune prince, le seigneur de Strozzi, chargé de recevoir en son nom l'investiture de ce titre et de l'autorité qui

(1) Elle était décédée à Malines dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre.

(2) *Analectes belgiques*, p. 381.

(3) Elle écrivait, le 19 avril 1531, au roi Ferdinand, que l'Empereur *lui avait mis la corde au col.*

y était attachée; il la lui donne. Le 5 juillet il réunit une seconde fois les états généraux; il vient à leur assemblée avec la reine Marie. Il annonce aux états, par la bouche de l'archevêque de Palerme, que des affaires majeures l'obligent de retourner dans la Germanie, d'où il prendra le chemin de l'Espagne; qu'il a prié la reine sa sœur de se charger du gouvernement des Pays-Bas et qu'elle a bien voulu se rendre à son désir. Il leur communique, pour qu'ils en disent leur avis, des projets d'édits sur les monnaies, les hérésies, les coutumes, les notaires ou tabellions, les monopoles des vivres et des marchandises, les banqueroutes, le vagabondage, le dérèglement des buveries et gourmandises, le désordre des habillements, les blasphèmes, les irrévérences envers l'Église. L'assemblée accueille avec beaucoup de satisfaction le choix qu'il a fait de la reine Marie; l'audiencier du Blioul l'en remercie au nom des états. Ce n'est toutefois que plus de deux mois et demi après, le 27 septembre, que les patentes de la nouvelle régente sont expédiées : avant de l'installer dans une charge aussi pesante, Charles veut qu'elle se mette au courant des affaires, et connaisse les hommes qui devront concourir avec elle à les diriger. Il s'occupe aussi d'organiser le gouvernement sur des bases qui à la fois facilitent la tâche de sa sœur et procurent à ses sujets les bienfaits d'une bonne administration. Dans cette vue, par des ordonnances du 1er octobre, il institue, auprès de la reine régente, et sous sa surintendance, un conseil d'État, un conseil privé et un conseil des finances : le premier, chargé de traiter « les grandes et « principales affaires et celles qui concer- « naient la sûreté et la défense du pays; » le second ayant dans ses attributions les matières touchant les hauteurs et l'autorité du souverain » dans les choses pro- « cédant de grâces, tant au civil qu'au « criminel, » sans qu'il puisse, comme le conseil privé qui avait fonctionné sous la régence de Marguerite, s'entremettre de questions dont la connaissance appartenait aux tribunaux; le troisième appelé à intervenir dans tout ce qui concernait les revenus royaux et les dépenses auxquelles ils étaient destinés à faire face. Cette constitution donnée au gouvernement des Pays-Bas était si bien appropriée au génie de la nation, qu'elle subsista pendant près de trois siècles : elle était encore en vigueur lors de l'incorporation de la Belgique à la France en 1794.

Le 7 octobre Charles convoque de nouveau à Bruxelles une assemblée nationale. Il lui fait communiquer les patentes de la reine régente, les ordonnances portant institution des trois conseils de gouvernement, et les édits qu'il vient de signer concernant le luthéranisme et les autres matières sur lesquelles les états avaient été consultés (1). La conclusion du principal de ces édits mérite d'être citée, car elle atteste la sollicitude dont l'empereur était animé pour le bien de ses sujets des Pays-Bas : il les y exhorte, s'ils désirent lui obéir et lui complaire, à s'entr'aimer, à vivre en bonne intelligence, à se communiquer mutuellement les choses qui abondent en l'une province et manquent dans l'autre, à s'assister pour leur mutuelle sûreté et défense, à vider amiablement entre eux leurs différends ou à réclamer, pour le faire, l'entremise des gouverneurs provinciaux et, au besoin, de la reine, sans en venir à des procès; de son côté, il s'engage à les garder de tout outrage, insulte, attaque ou violence. Après cette communication, Charles dit adieu aux états, les conviant, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, à rester ses bons, vrais et loyaux sujets, et les assurant qu'il leur sera bon et bénin prince.

Il avait convoqué la diète impériale à Spire pour le 14 septembre, et il se disposait à s'y rendre; un événement qu'il ne pouvait prévoir vient l'en empêcher. Le mari de sa sœur Isabelle, Christiern II, après son détrônement par les

(1) Ces édits, datés du 7 octobre, étaient au nombre de trois : l'un embrassait toutes les matières sur lesquelles les états avaient donné leur avis; le deuxième contenait des dispositions spéciales contre le luthéranisme; le troisième renfermait aussi des dispositions spéciales relatives aux monnaies.

Danois, s'était réfugié aux Pays-Bas : tout à coup l'on apprend qu'il est allé se mettre à la tête de plusieurs milliers de lansquencts rassemblés dans l'Oost-Frise, et qu'il s'est dirigé vers la Hollande, mettant cette province à contribution, afin de la contraindre à lui fournir des vaisseaux, de l'artillerie, des munitions dont il avait besoin pour envahir le Danemark. Charles essaie de le détourner de cette entreprise; il fait à l'empereur une réponse insolente et continue ses exactions. Toutes les provinces du Nord étaient en émoi. Dans de telles conjonctures, Charles n'aurait pu s'éloigner des Pays-Bas sans donner lieu aux Belges de se plaindre qu'ils étaient abandonnés par lui, et sans que sa réputation en souffrît des atteintes. Il se décide donc à proroger la diète au jour de l'Épiphanie de l'année suivante, en indiquant Ratisbonne pour le lieu où elle siégera. Quelque temps après, il reçoit l'avis que Christiern a fait voile pour le Danemark.

Depuis treize années il n'avait pas été tenu de chapitre de la Toison d'or, et le nombre des places qui vaquaient dans l'ordre était considérable. Charles choisit, pour y assembler capitulairement les chevaliers ses confrères, la cathédrale de Tournai : il ne connaissait pas encore cette ville dont la conquête avait jeté de l'éclat sur les premières années de son règne; c'était pour lui une occasion de la visiter. Il y fait son entrée le 28 novembre. De grandes fêtes ont lieu à cette occasion. Le 3 décembre le chapitre s'ouvre; il commence par s'occuper d'objets concernant le régime de l'ordre, et, conformément aux statuts, il entend les critiques auxquelles les vie et mœurs des chevaliers ont donné lieu. Le chef et souverain n'échappe pas à la censure de ses confrères. Le chancelier, leur organe, dit à l'empereur qu'on le trouve lent dans l'expédition des affaires; qu'il s'occupe beaucoup de petites choses et en néglige d'importantes; qu'il ne consulte guère son conseil, d'ailleurs trop peu nombreux; que les tribunaux ne sont pas composés ainsi qu'ils devraient l'être; enfin qu'il paye fort mal et les officiers de sa maison et les gens de ses ordonnances. Ce dernier reproche était certainement le plus fondé de tous : mais était-ce la faute de l'empereur, si ses ressources étaient toujours au-dessous de ses besoins? Charles reçoit avec bonté les remontrances qui lui sont faites : il rejette la faute de la mauvaise administration de la justice sur ceux qu'il a chargés d'y pourvoir en son absence et sur ses grandes occupations; il ajoute que, manquant d'hommes assez expérimentés et assez affectionnés à son service pour qu'il pût s'en reposer sur eux, il a été obligé de se charger seul du soin de beaucoup d'affaires. Il promet d'être attentif à prévenir le renouvellement des observations qui viennent de lui être faites. Le chapitre termine ses travaux par les élections aux vingt-quatre places vacantes. Un des élus est le prince d'Espagne, don Philippe, qui n'avait encore que quatre ans et demi.

Charles revient à Bruxelles le 14 décembre. Son grand aumônier, Guillaume de Vandenesse, évêque de Coria, et Guillaume, seigneur de Montfort, son grand écuyer, étaient morts depuis peu : il remplace le premier par l'évêque de Jaën, Esteban Gabriel Merino (1), et le second par Jean de Hennin, seigneur de Boussu. Le 17 janvier 1532 il se met en route pour Ratisbonne, où il arrive le 28 du mois suivant; le roi Ferdinand l'y attendait. Le duc de Saxe, le landgrave de Hesse et leurs adhérents se refusaient à comparaître à la diète, et ils ne voulaient pas reconnaître l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. L'empereur, qui déjà avait cherché à les ramener par l'entremise de l'archevêque de Mayence et de l'électeur palatin, autorise ces deux princes à entrer en négociation avec eux. Des conférences se tiennent à Schwernfort en Franconie, puis à Nuremberg. Les nouvelles reçues que Soliman venait d'entrer en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes et menaçait Vienne, contribuent à hâter un accommodement. On s'accorde (23 juillet) sur les points suivants, savoir : que l'empereur fera proclamer une paix publique par toute l'Allemagne, avec défense de molester ou inquiéter personne pour cause de religion, jusqu'à ce qu'un

(1) Il était aussi archevêque de Bari, et Charles-Quint le fit nommer cardinal en 1533.

concile général dont il tâchera de procurer la convocation dans l'espace de six mois, ait été réuni ; que la chambre impériale suspendra l'exécution des sentences rendues contre les protestants; qu'elle n'admettra contre eux aucune action nouvelle; que, de leur part, les protestants rendront obéissence à l'empereur et l'aideront de toutes leurs forces à repousser l'invasion du Turc. Cette transaction était pour les luthériens un triomphe signalé : car, selon la remarque d'un historien, jusque là ils n'avaient encore été regardés que comme une secte religieuse, et ils acquirent dès lors le rang et le crédit d'un corps politique. Charles-Quint, quelque répugnance qu'il en éprouve, prend le parti d'y souscrire et de la faire sanctionner par la diète (2 août); deux motifs le déterminent : le besoin du concours des luthériens pour résister à Soliman, et l'espoir que cette condescendance les portera à agréer l'élection du roi son frère. Les princes et les villes de la ligue de Smalkalde, voulant lui marquer leur reconnaissance, mettent en campagne des forces beaucoup plus considérables qu'ils n'étaient obligés d'en fournir ; les princes catholiques de l'Empire rivalisent de zèle avec eux.

Charles avait résolu de prendre lui-même le commandement de l'armée qui allait marcher au secours de Vienne. Il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de lui envoyer les compagnies d'ordonnances et quelques régiments d'infanterie de ces provinces ; il avait fait savoir à ses généraux en Italie qu'ils eussent à le venir joindre avec les troupes qui étaient sous leur charge; il avait levé des lansquenets en Allemagne; il avait fait appel à la vaillance et à l'ardeur pour la foi de la noblesse espagnole, et un grand nombre de ses vassaux de Castille et d'Aragon étaient accourus se ranger sous ses étendards; D. Fernando Gonzaga et le duc de Ferrare lui avaient amené de la cavalerie légère. A ces troupes Ferdinand avait joint les siennes, et le cardinal Hyppolite de Médicis, neveu du pape, un corps considérable de cavalerie hongroise qu'il avait levé au moyen de l'argent fourni par les églises et les monastères d'Italie. Tout cela, avec les contingents des princes et des états de l'Empire, formait une des plus grandes et des plus belles armées que l'Allemagne eût jamais vues : on n'y comptait pas moins de quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie régulière et trente mille chevaux, outre un nombre prodigieux de troupes irrégulières.

Le 2 septembre Charles, ayant clos la diète, part de Ratisbonne avec le roi son frère. En approchant de Vienne, où il arrive le 23, il apprend que l'occasion lui manquera, à son extrême regret, de se mesurer avec son adversaire : Soliman n'a pas voulu l'attendre; il est en pleine retraite. C'était la première fois que l'empereur se montrait à la tête de ses troupes : il ne s'acquit pas peu de renommée dans l'Europe entière, pour avoir fait fuir le formidable ennemi de la chrétienté, le prince dont la puissance faisait trembler tout l'Orient.

Aucun danger ne menaça plus l'Allemagne. Charles, le 4 octobre, prend le chemin de l'Italie. Arrivé aux frontières des États vénitiens, il y trouve des ambassadeurs extraordinaires chargés de le complimenter et de l'accompagner sur tout le territoire de la république. En approchant de Mantoue, il voit venir au-devant de lui les ducs de Mantoue, de Ferrare, d'Urbin; il reçoit en cette ville la visite du duc de Milan. Il désirait avoir encore avec le pape une entrevue et lui en avait fait faire la proposition. Clément VII y était peu disposé : le mécontentement qu'il avait ressenti de la sentence rendue par l'empereur en faveur du duc de Ferrare (1) n'était point calmé; il avait sur le cœur l'affront récent fait à son neveu le cardinal Hyppolite de Médicis (2);

(1) Le 21 décembre 1530, à Cologne. Cette sentence adjugeait au duc Modène et Reggio.

(2) Après la retraite de Soliman, les Italiens, au lieu de poursuivre les Ottomans, comme on le leur avait ordonné, se mutinèrent et reprirent le chemin de l'Italie, brûlant plusieurs villes et villages autrichiens qui se trouvaient sur leur passage. Sur le bruit qui courut qu'ils y avaient été incités par le cardinal de Médicis, les chefs de l'armée impériale firent arrêter celui-ci ; mais on le mit en liberté bientôt après, et Charles-Quint s'excusa de cet affront fait au légat, en disant qu'il avait été fait contre sa volonté et par suite d'une erreur.

enfin il ne doutait pas que l'empereur ne le pressât pour la convocation d'un concile à laquelle il était absolument contraire (1). Il céda néanmoins de crainte de déplaire au monarque qu'il avait tant de raisons de ménager (2). Bologne fut une seconde fois choisie pour le lieu de l'entrevue; Clément s'y rendit le premier; Charles y fit son entrée le 13 décembre. Le pape était à la cathédrale; l'empereur alla l'y joindre et voulut lui baiser le pied : Clément ne le souffrit pas. Ils se dirigèrent ensemble vers le palais, où, comme la première fois, le logement de l'un et de l'autre avait été préparé.

Charles s'efforça en vain de convaincre le pape que l'intérêt de la religion, tout autant que la tranquillité de l'Allemagne, réclamait la prompte convocation d'un concile œcuménique. Clément répondit à ses instances en alléguant qu'il fallait commencer par régler avec toutes les parties intéressées le lieu de l'assemblée, la forme de ses procédés, le droit des personnes qui y auraient voix, le degré d'autorité de leurs décisions. Il était encouragé dans sa résistance aux vœux de l'empereur par les cardinaux de Tournon et de Grammont que le roi de France avait envoyés à Bologne : François Ier ne voulait point d'un concile qui aurait servi à augmenter le pouvoir de son rival. Charles réussit mieux dans une autre affaire qui ne l'intéressait pas moins, si elle ne l'intéressait davantage, et c'était la conclusion d'une ligue nouvelle pour la défense de l'Italie, au moyen de laquelle il pût se décharger des troupes qu'il avait à sa solde dans le Milanais. Cette ligue fut signée, le 24 février 1533, par les plénipotentiaires de tous les princes et États italiens, Venise exceptée, qui déclara s'en tenir au traité précédent. Il y était stipulé que, au premier péril d'invasion, une armée dont Antonio de Leyva aurait le commandement, serait formée et entretenue à frais communs, suivant une proportion déterminée entre les confédérés. L'empereur essaya d'obtenir de Clément l'assurance qu'il ne contracterait de liaisons politiques ni avec le roi de France ni avec le roi d'Angleterre; il lui demanda Catherine de Médicis, fille du duc d'Urbin, pour Francesco Sforza. La réponse du pape à ces deux demandes fut loin de le satisfaire : Clément lui dit que, comme chef de l'Église, il ne pouvait se dispenser d'entretenir des rapports d'amitié avec les princes chrétiens, et que Catherine était promise au duc d'Orléans, second fils du roi du France.

Charles partit de Bologne le dernier jour de février, pour aller s'embarquer à Gênes. Il voulut visiter, en passant, le champ de bataille de Pavie : le marquis del Vasto lui expliqua les positions qu'avaient occupées les armées espagnole et française, et lui fit voir l'endroit où le roi de France avait été fait prisonnier. Arrivé à Gênes le 28 mars, il monta, le 9 avril, sur une des galères d'Andrea Doria qui le transporta, en douze jours, à Rosas, au comté de Roussillon. Là il prit la poste pour se rendre à Barcelone, où l'impératrice était venue l'attendre avec le prince Philippe et l'infante doña Maria.

Il avait convoqué, pour le 15 mai, à Monzon, les cortès générales des trois royaumes de la couronne d'Aragon; il en fit l'ouverture le 18 juin. Ayant laissé l'impératrice malade à Barcelone, il retourna le lendemain auprès d'elle, du consentement de cette assemblée; d'après les *fueros* de l'Aragon, le souverain, quand les cortès étaient réunies, ne pouvait pas s'absenter du lieu où elles siégeaient. Il revint à Monzon le 8 juillet. Le 20 décembre il mit fin à la session des représentants de la nation aragonaise, qui lui accordèrent un service de deux cent mille écus payable en trois ans. Quelques jours après il se dirigea vers la

(1) « Le pape redoutait le concile plus encore que le schisme ou l'hérésie; les trois conciles du siècle précédent n'avaient paru occupés qu'à limiter l'autorité pontificale. Il craignait davantage encore l'esprit de réforme qui pouvait se manifester dans le concile qu'on demandait. Il craignait de plus sa propre déposition, car les canons de l'Église excluent les bâtards de la chaire de Saint-Pierre. » (Sismondi, *Histoire des Français*.)

(2) Antonio Soriano, *Relazione di Roma*, 1555. (*Relazioni degli ambasciatori veneti*, sér. II, t. III, p. 300.)

Castille. A Madrid, où il séjourna depuis le 10 octobre 1534 jusqu'au 2 mars de l'année suivante, il tint les cortès du royaume, avec le concours desquelles il fit des règlements et promulgua des ordonnances sur différentes matières d'un grand intérêt pour le bien public (1).

Ce fut pendant ce séjour de Madrid qu'il prépara l'expédition qui devait être l'événement le plus glorieux de son règne. Les entreprises audacieuses d'Haradin Barberousse répandaient la terreur parmi les nations commerçantes de l'Europe, et plus encore parmi les populations chrétiennes du littoral de la Méditerranée. Ce redoutable corsaire, qui avait succédé à son frère Horuc sur le trône d'Alger, usurpé par celui-ci, ne s'était pas contenté de cet héritage : à l'aide des forces mises à sa disposition par Soliman II, sous la suzeraineté duquel il s'était placé et qui l'avait fait son grand amiral, il avait conquis le royaume de Tunis. Maître des deux États les plus considérables de la côte africaine, reconnu par tous les pirates pour leur chef, pouvant compter, au besoin, sur l'appui des flottes ottomanes, il faisait des descentes fréquentes et inattendues en Sicile, en Italie, en Espagne, tandis que ses vaisseaux infestaient la Méditerranée ; le nombre allait chaque jour croissant des chrétiens des deux sexes pris par lui sur terre et sur mer; les plus jeunes et les plus belles femmes étaient destinées aux harems des riches musulmans; une dure captivité était le partage des hommes. L'Europe retentissait des plaintes des malheureux qui avaient perdu leurs proches, ou qui les pleuraient vivants, mais condamnés à l'opprobre et à la servitude. Tous les regards étaient tournés vers l'empereur, comme celui qui seul pouvait mettre un terme à tant de brigandages; tous les vœux l'appelaient à venger la chrétienté des insultes du roi corsaire. Si son grand cœur ne l'y eût porté naturellement, la protection qu'il devait à ses sujets aurait fait une loi à Charles de répondre à cet appel aussi n'hésita-t-il pas. Résolu à attaquer Barberousse au centre même de sa puissance, il fit passer des instructions à ses vice-rois et aux commandants de ses troupes, en Espagne et en Italie, sur le concours que chacun d'eux aurait à lui prêter; il écrivit, pour réclamer leur assistance, au pape, aux rois de France et de Portugal et aux princes italiens.

Le 3 avril 1535 il arriva à Barcelone, qu'il avait choisie pour point de réunion d'une partie de son armée. Là vinrent successivement une escadrille envoyée par le roi Jean III de Portugal, les galères d'Andrea Doria, celles d'Espagne que conduisait don Alvaro de Bazan, et le marquis de Mondejar, capitaine général de Grenade, avec une cinquantaine de navires, amenant les troupes et les munitions de guerre et de bouche qui avaient été rassemblées en Andalousie. Lorsque ces forces furent réunies, Charles fit ses dispositions de départ. Le 28 mai il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Monserrat ; il s'y confessa et y communia; le 30, en même temps qu'il donnait l'ordre d'appareiller aux différentes divisions de la flotte, il s'embarqua sur la galère qu'Andrea Doria commandait en personne. Il partait accompagné de son beau-frère l'infant dom Luis de Portugal et d'une multitude de gentilshommes des premières familles de ce pays et de l'Espagne. Comme en 1529, il avait confié à l'impératrice, pendant son absence, le gouvernement de ses royaumes de Castille et d'Aragon. ; il avait aussi fait un acte de dernière volonté (2) par lequel plusieurs de ses précédentes dispositions testamentaires étaient modifiées. Contrarié les premiers jours par le vent, il mouilla, le 10 juin, dans la rade de Cagliari, où l'attendaient, outre six galères du pape et quatre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les galères, galions, carraques et autres navires qui portaient l'infanterie espagnole, allemande, italienne, tirée du Milanais et des royaumes de Naples et de Sicile. L'armée navale se trouva ainsi forte de soixante-quatre galères, trente galiotes, brigantins et fustes et environ trois cents

(1) Voy. Lafuente, t. XI, p. 526 et suiv.

(2) A Madrid, le dernier de février 1535.

navires à voiles, entre lesquels étaient une dixaine de galions puissamment armés (1); Andrea Doria en avait le commandement en chef. Les troupes de débarquement présentaient un effectif de trente-quatre mille hommes selon les uns (2), et selon les autres de vingt-sept mille seulement dont deux mille de cavalerie, mais sans y comprendre les personnes attachées à la cour et les aventuriers (3); le marquis del Vasto, Alonso de Avalos, en était le général sous les ordres de l'empereur.

Après avoir visité la capitale de son royaume de Sardaigne, Charles remit à la voile le 14 juin. Le lendemain il jetait l'ancre à l'entrée du golfe de Tunis, à trois milles de la Goulette. Le débarquement de ses troupes eut lieu le jour suivant; lui-même il descendit à terre avec les chefs de l'armée. Il établit son camp sur le lieu où avait été assise Carthage; plusieurs châteaux-forts y étaient occupés par les Mores, qui en furent délogés promptement. A la nouvelle que l'empereur venait en personne l'attaquer, Barberousse avait renforcé la garnison de la Goulette et en avait confié la défense au juif renégat Sinan, le plus vaillant de ses pirates. Charles, ayant fait reconnaître la place, jugea qu'elle ne pourrait être prise sans un siége en règle : il l'investit, fit mettre en position l'artillerie pour la battre, et donna l'ordre d'ouvrir la tranchée. La garnison et les troupes qui étaient dans Tunis ne négligèrent rien pour entraver les opérations des assiégeants; chaque jour des escarmouches avaient lieu entre les deux armées : Charles-Quint ne manquait jamais d'accourir au secours des siens, bravant les périls jusqu'au point que plusieurs fois les boulets de la grosse artillerie turque atteignirent, à ses côtés, des personnes de sa suite (4). Le 26 juin fut marqué par une affaire sérieuse qui tourna à l'avantage de l'armée expéditionnaire, mais qui, sans la vigilance et l'énergie de l'empereur et les efforts héroïques de ses soldats, aurait pu avoir pour elle les plus désastreuses conséquences : Barberousse avec des forces supérieures était venu l'attaquer sur tous les points à la fois. Enfin, le 14 juillet, malgré une résistance désespérée, la Goulette fut prise d'assaut, après avoir été battue par terre et par mer depuis trois heures du matin jusqu'à une heure de l'après midi. Charles était à la tête de ses troupes qu'il animait par ses paroles et par son exemple; il entra dans la place avec l'infant de Portugal. Quatre cents pièces de canon, quarante-deux galères et, parmi celles-ci, la *Capitana* que Barberousse avait amenée de Constantinople, quarante galiotes, fustes, brigantins et plus de quatre-vingts petits navires de différente forme tombèrent par là en son pouvoir. Notons un trait qui honore encore plus l'empereur que la victoire qu'il venait de remporter. Un More, ayant demandé de lui parler en secret et ayant été admis en sa présence, lui offrit d'empoisonner Barberousse : rien ne lui était plus facile, car il était le boulanger du roi. Charles, indigné, dit à ce traître que ce serait la honte d'un prince d'employer de tels moyens pour se défaire d'un ennemi, fût-il même un abominable corsaire comme Barberousse. Et il renvoya le More avec mépris (5).

Charles voulait, le jour même de la prise de la Goulette, marcher sur Tunis; des objections de ses généraux lui firent différer jusqu'au 20 juillet l'exécution de ce dessein. Ce jour-là, de bonne heure, il fit la revue de son armée qu'il mit aussitôt après en mouvement. La marche fut extrêmement pénible. La chaleur était accablante. Le peu d'eau que les soldats avaient pu emporter s'était trouvé bientôt épuisé, et il n'y avait nul moyen de s'en procurer dans les sables brûlants que l'on traversait. L'armée avait fait sept à huit milles, lorsqu'elle rencontra Barberousse en personne, qui l'attendait de pied ferme avec plus de cent mille hommes, dont quinze à vingt mille de cavalerie, dans une position qu'il avait choisie et fortifiée. Charles n'avait qu'une

(1) Lettre de l'empereur à l'impératrice du 12 juin. (*Col. de documentos inéditos*, etc, t. III, p. 544.)

(2) Journal ms. du sieur de Herbais. D'après lui, l'empereur amenait 12,000 hommes de Barcelone, et il en trouva 22,000 en rade de Cagliari.

(3) Sandoval, liv. XXII, § VIII. — Lafuente, t. XII, p. 68.

(4) Lafuente, t. XII. p. 72.

(5) Lafuente, l. c., p. 74.

vingtaine de mille hommes avec douze pièces d'artillerie : sans se laisser intimider par la supériorité numérique de son adversaire, il rangea ses troupes en bataille. S'étant placé à l'avant-garde, il leur adressa une harangue qui les remplit d'ardeur et de courage : il leur dit qu'elles ne devaient pas s'effrayer de la multitude de leurs ennemis; que la victoire était en la main de Dieu; que lui, leur empereur, était le premier qui devait périr ou vaincre; qu'il dépendait d'elles que l'honneur de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne ne reçût point d'atteinte en Afrique. Barberousse se confiait non-seulement dans le grand nombre de ses soldats, mais encore dans la fatigue des impériaux, dans la soif qui les dévorait; il commença l'attaque. Après plusieurs heures d'un combat acharné, il fut mis en une déroute complète. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette rencontre, c'est que l'armée impériale ne perdit que quelques hommes; du côté des Mores, il y en eut trois à quatre cents de tués. Charles passa la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, à la pointe du jour, il se remit en marche. Barberousse avait espéré défendre Tunis : mais, quand il se présenta devant le château, pour y rentrer, il en trouva les portes fermées; les chrétiens qui y étaient détenus, ayant gagné deux de leurs gardiens, étaient parvenus à se débarrasser de leurs chaînes; alors ils étaient tombés sur la garde turque, l'avaient désarmée et s'étaient rendus maîtres de l'artillerie. Déconcerté par ce coup inattendu, le roi corsaire, suivi des Turcs qui lui étaient restés fidèles, s'enfuit à Bone, d'où Andrea Doria le força de sortir, en s'emparant de cette ville et de sa citadelle. Charles, le 21 juillet, entra sans coup férir dans Tunis, qu'il ne put malheureusement pas sauver du pillage. Son premier acte fut de mettre en liberté tous les chrétiens qui y étaient en esclavage; il n'y en avait pas moins de dix-huit mille à vingt mille. Ceux auxquels le château servait de prison avaient couru un grand danger; avant d'aller livrer bataille à l'empereur, Barberousse avait résolu de les faire mourir; les représentations du renégat Sinan l'empêchèrent seules de donner suite à cette atroce détermination. Charles s'empressa d'informer de la prise de Tunis tous les princes de la chrétienté; il envoya au pape et à l'impératrice des gentilshommes de sa maison chargés de leur rendre un compte plus détaillé de ce grand événement. Il y avait, dans les faubourgs de la ville africaine, un petit monastère de cordeliers; le 25 juillet il y solemnisa la fête de Saint-Jacques.

Quelques jours après le débarquement de l'empereur, le roi détrôné de Tunis, Muley Hassem, était venu dans son camp. Charles le remit en possession de son royaume, à condition qu'il donnerait la liberté à tous les captifs chrétiens qui y existaient, et ne souffrirait jamais qu'ils y fussent maltraités; qu'il y permettrait l'érection d'églises consacrées au culte catholique ; que ni lui ni ses successeurs ne réduiraient en captivité des chrétiens sujets de l'empereur ou de son frère le roi Ferdinand; qu'il céderait à l'empereur et à ses successeurs, rois d'Espagne, les villes de Bone, de Biserte et les autres positions maritimes usurpées par Barberousse ; qu'il leur céderait de même la Goulette avec un territoire de deux milles de circonférence ; qu'il payerait, entre les mains de celui qui aurait la garde de cette forteresse, douze mille ducats d'or annuellement; que lui et ses successeurs délivreraient à perpétuité au roi d'Espagne, le 25 juillet de chaque année, six bons chevaux mores et douze faucons en reconnaissance de vasselage; enfin qu'ils ne recevraient dans leurs ports et terres, mais au contraire qu'ils en expulseraient, les corsaires, pirates et écumeurs de mer et les ennemis de l'empereur, quels qu'ils fussent. Ces conditions furent l'objet d'un traité que les deux souverains signèrent le 6 août. Muley Hassem ne s'était pas fait aimer de ses sujets; lorsqu'il prit congé de l'empereur, Charles lui dit : « J'ai conquis ce royaume au prix du sang des miens; tu le dois conserver en gagnant les cœurs des tiens. N'oublie pas les faveurs que tu as reçues, et tâche d'oublier les injures qu'on t'a faites (1).

(1) Sandoval, liv. XXII, § XLIV.

Tels furent les résultats de cette mémorable expédition dont la renommée porta le récit jusqu'aux extrémités du monde connu, et qui fit bénir le nom de Charles-Quint par des millions d'hommes. Ce prince eût bien désiré poursuivre ses succès et chasser Barberousse d'Alger, comme il venait de le chasser de Tunis. Mais la saison s'avançait; la distance qu'il fallait franchir était grande; l'armée comptait un nombre considérable de malades : il se détermina à remettre cette entreprise à un autre temps et à aller visiter ses royaumes de Sicile et de Naples qu'il ne connaissait pas encore (1). Après avoir licencié la flotte de Portugal, renvoyé en Espagne une partie de ses troupes, mis garnison à la Goulette et dans le château de Bone, il se rembarqua le 16 août, pour faire voile le lendemain. Le 22 il aborda à Trapani, d'où il se rendit par terre à Palerme. Il fit dans cette capitale une entrée solennelle (12 septembre). Il y avait convoqué les états du royaume; cette assemblée lui accorda un subside de trois cent cinquante mille ducats. De Palerme il passa à Messine, qui le reçut magnifiquement (21 octobre) et lui présenta dix mille écus d'or. En quittant la Sicile, il y laissa pour vice-roi don Fernando de Gonzaga. Le 25 novembre il entra à Naples : là l'enthousiasme qu'excita sa présence n'eut pas de bornes; les Napolitains lui témoignèrent leur admiration et leur dévouement par les démonstrations les plus significatives. Les états, qu'il assembla, ainsi qu'il l'avait fait à Palerme, manifestèrent les sentiments dont ils étaient animés pour leur souverain en votant trois cent mille ducats de subside extraordinaire. A peine sut-on en Italie qu'il se trouvait à Naples, que les ducs de Ferrare, d'Urbin, de Florence, vinrent l'y visiter : des légats du pape, des ambassadeurs de Venise, des envoyés des autres princes et États italiens, y arrivèrent aussi, chargés de le complimenter sur ses récentes victoires. Il avait fait venir des Pays-Bas sa fille Marguerite; il la maria, le 29 février 1536, à Alexandre de Médicis, suivant l'engagement qu'il en avait pris envers Clément VII.

Ce pontife était mort dans le temps que, par ses condescendances pour François Ier, il allait compromettre la paix de l'Italie. Adoptant une politique plus sage, son successeur, Paul III, s'attachait à tenir la balance égale entre le roi de France et l'empereur. Charles-Quint prend la résolution de l'aller trouver : il espère obtenir de lui la convocation d'un concile général qu'il avait sollicité en vain de Clément VII; il veut aussi l'entretenir de l'état de ses relations avec le monarque français qui chaque jour devenait plus critique. Il part de Naples le 22 mars 1536. A Terracine, première ville des États pontificaux, il trouve les cardinaux Trivulzio et San Severino, que le pape a commis pour le recevoir, l'accompagner et lui faire rendre partout les honneurs qui lui sont dus. Il couche à Saint-Paul hors des murs de Rome le 4 avril; le jour suivant il fait son entrée dans la ville éternelle. Vingt-deux cardinaux, suivis d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'autres prélats, ainsi que le sénat et les principaux de la ville, viennent au-devant de lui; ils se joignent aux seigneurs de sa cour et aux officiers de sa maison, avec lesquels ils forment son cortége. Des gentilshommes romains portent le dais sous lequel il s'avance. Cinq cents hommes d'armes et quatre mille hommes d'infanterie, commandés par le marquis del Vasto et le duc d'Albe, ouvrent et ferment la marche. Au moment où il passe devant le château Saint-Ange, la garnison incline devant lui ses drapeaux et ses armes; tous les soldats mettent le genou en terre. Le pape l'attendait à la porte extérieure de Saint-Pierre, entouré de quatre cardinaux : Charles descend de cheval au bas de l'escalier, et vient lui baiser le pied; Paul III l'embrasse, entre avec lui dans la basilique, où ils font leur prière; ensuite il regagne ses appartements, tandis que l'empereur est conduit dans ceux que, quarante-deux années auparavant, sous le

(1) Lettre de Charles à son ambassadeur Haunart, du 16 août 1535. (Lanz, II, 200.)

pontificat d'Alexandre VI, Charles VIII avait occupés. Quelques jours après commencent les cérémonies de la Semaine-Sainte; Charles y prend une part assidue : l'humilité avec laquelle, le jeudi, il lave les pieds à douze pauvres lui attire l'admiration du peuple romain. Le jour de Pâques il assiste, à Saint-Pierre, à la messe célébrée par le souverain pontife; il s'y rend dans un grand apparat, à la manière des anciens empereurs; devant lui le marquis de Brandebourg porte le sceptre, le seigneur de Boussu l'épée, Pierre-Louis Farnèse, fils du pape, le globe; la queue de son manteau est tenue par les princes de Bisignano, de Salerne, de Sulmone et le duc d'Albe; deux cardinaux marchent à ses côtés. Arrivé à la chapelle de Saint-Pierre, il prend place à la droite de Paul III. Pendant l'office, le même cérémonial est observé par le pontife et par l'empereur : tous deux se lèvent et s'asseyent en même temps; l'empereur ôte et remet sa couronne, quand le chef suprême de l'Église quitte et reprend sa tiare. Charles communie de la main du pape. La messe achevée, ils sortent ensemble : l'empereur retourne dans ses appartements; le pape, du haut du portail de Saint-Pierre, donne la bénédiction *urbi et orbi*.

Ces cérémonies religieuses et les réceptions officielles ne font pas perdre de vue à Charles-Quint les objets pour lesquels il est venu à Rome. Dans ses entretiens avec Paul III, il lui représente avec tant de force les dangers que court la religion en Allemagne, que ce pontife lui promet formellement de convoquer à bref délai un concile général (1). Il fait en même temps le chef de l'Église juge de ses différends avec le roi de France, et n'a pas de peine à le convaincre que tous les torts sont du côté de ce dernier. En effet avec quelle ardeur le roi n'avait-il pas recherché la paix conclue à Cambrai? Cette paix signée, l'amiral de Chabot et les autres ambassadeurs envoyés par lui à Plaisance avaient déclaré spontanément à l'empereur « que non-seulement il ne « désirait le duché de Milan et le comté « d'Asti, mais encore que c'était un très-« grand contentement à son royaume « qu'il en fût quitte et n'eût plus rien « à faire en Italie (2). » Cependant, aussitôt après qu'il avait recouvré ses fils, il avait commencé à changer de langage; il était revenu à ses prétentions sur Milan, que l'empereur ne pouvait pas lui donner, puisqu'il en avait investi Francesco Sforza sur les instances et avec le concours des princes et États italiens. Sforza étant mort le 24 octobre 1535, sans laisser de postérité, les réclamations du roi étaient devenues plus pressantes. L'empereur alors lui avait offert le Milanais pour le troisième de ses fils, le duc d'Angoulême, qui aurait épousé Christine de Danemark, veuve de Sforza, ou une autre princesse de la maison impériale : mais il n'acceptait pas cet arrangement; il voulait le Milanais et le comté d'Asti pour le duc d'Orléans, son second fils, qui, du chef de sa femme Catherine de Médicis, formait déjà des prétentions sur les duchés de Florence et d'Urbin, et il en prétendait l'usufruit pour lui-même. L'empereur aurait peut-être fini par céder en ce qui concernait le duc d'Orléans, moyennant des garanties pour la sûreté des autres États italiens, lorsque, sous des prétextes frivoles, le roi avait envahi la Savoie d'abord (11 février 1536) et ensuite le Piémont (6 mars). C'était vouloir la guerre : car l'empereur ne pouvait souffrir, ni que le duc de Savoie, son beau-frère, fût dépouillé de ses États, ni que les Français occupassent des positions d'où ils menaçaient incessamment la Lombardie.

Charles-Quint devait quitter Rome le surlendemain de Pâques, 18 avril. Il apprend que les ambassadeurs de France se plaignent publiquement de lui, disant qu'il avait promis le duché de Milan à leur roi et lui avait manqué de parole; l'accusant d'être la cause des guerres passées; allant même jusqu'à lui imputer

(1) Il le convoqua par une bulle du 2 juin 1536, en indiquant le 23 mai de l'année suivante et la ville de Mantoue pour le jour et le lieu de sa réunion.

(2) Lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en France, de la fin de novembre 1531. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 595.)

les hérésies de l'Allemagne et les maux que le Turc faisait à la chrétienté. Indigné de tant d'audace, il demande au pape de réunir, le 17, au Vatican, le collége des cardinaux et tous les ambassadeurs qui se trouvent à sa cour ; il se rend au milieu de cette assemblée. Là il prononce un discours où, après avoir retracé tout ce qui, depuis son avènement à la couronne, s'est passé entre lui et le roi de France, le prix qu'il a toujours attaché à l'amitié de ce monarque, le désir qui n'a cessé de l'animer de vivre en paix avec lui, et qui lui a fait, dit-il, « com- « porter beaucoup de choses dont il au- « rait eu très-grande occasion de se res- « sentir, » il déclare qu'il est encore dans ces sentiments : non pas qu'il redoute les forces du roi de France, car il a bien le moyen de lui résister, mais pour épargner à la chrétienté de merveilleux dommages. Si cependant, ajoute-t-il, par le fait du roi, la paix ne peut être conservée, en ce cas, « pour éviter les incon- « vénients et maux qui succèderont « de rentrer en guerre, tant à ladite « chrétienté qu'aux sujets d'un côté et « d'autre, serons content que ladite « guerre s'achève de notre personne à la « sienne, et lui offrons d'ainsi le faire. « avec armes et sûretés égales, soit en « mer ou en terre, lesquelles seront assez « faciles à trouver..... Et entendons « que ledit seigneur roi nous réponde, « en dedans vingt jours, soit du rétablis- « sement de paix ou, au défaut de ce, « dudit combat (1). »

Charles avait mis une telle animation dans ces paroles que le pape, se levant, lui dit : « Mon fils, que Votre Majesté « se calme, et que la juste indignation « qu'elle ressent le cède à sa clémence « naturelle! A Dieu ne plaise que jamais « un pareil combat se fasse, et que votre « personne, qui importe tant au monde, « s'expose à ce danger (2) ! L'empereur s'était exprimé en espagnol, et les ambassadeurs français ne comprenaient pas cette langue; ils demandèrent des explications; ils voulaient savoir surtout si, par les propos qu'il avait tenus, l'empereur avait entendu défier le roi leur maître à un combat particulier et tenir la guerre déclarée entre eux : Charles leur dit, le lendemain, en présence du pape et de plusieurs grands personnages, que son intention n'avait été de médire du roi en façon quelconque, ni de le défier, ni de lui déclarer la guerre, mais qu'au contraire elle était d'éviter celle-ci autant que possible ; que la paix était l'objet de tous ses vœux ; que si le roi voulait y entendre, il était prêt à accepter la médiation du souverain pontife; enfin que, s'il avait parlé d'un combat singulier, c'était pour le cas que la guerre ne pût être conjurée (3). François Ier, cette fois encore, se montra peu jaloux de se mesurer avec son rival. Il répondit que leurs épées étaient trop courtes pour qu'ils pussent se combattre de si loin ; que, s'ils rentraient en guerre, l'occasion s'offrirait sans doute à eux de se rapprocher ; qu'alors il dépendrait de l'empereur de l'appeler au combat, et que s'il refusait de satisfaire à son honneur, il acceptait d'avance la condamnation que prononceraient contre lui les gens de bien (4). A quoi l'empereur répliqua, avec ironie, que c'était probablement parce que « leurs épées « étaient trop courtes pour frapper de si « loin », que, lui étant en Espagne, le roi lui avait offert, de Paris, le combat de sa personne à la sienne (5).

(1) Ces propres paroles de l'empereur sont consignées dans une lettre qu'il écrivit, les 17 et 18 avril, au vicomte de Lombeck, son ambassadeur en France (Lanz, t. II, p. 225.)

(2) Sandoval, liv. XXIII, § V.

(3) Lettre des 17 et 18 avril ci-dessus citée.

(4) Lettre de François au pape, écrite du prieuré de Pommiers en Forez, le 11 mai 1536. (*Recueil d'aucunes lectres et escriptures par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la majesté de l'empereur Charles cinquiesme et François, roy de France, premier de ce nom, etc.*, livret de 71 ff. non chiffrés, imprimé à Anvers, le 28 juin 1536, par la veuve de Martin Lempereur.)

(5) « Et de dire que nos épées sont trop courtes pour frapper de sy loing, il est vray ; et ne sçay sy ce a esté la cause pour laquelle cy-devant il me offrit, dois Paris, lorsque j'estoye en Espaigne, le combat de sa personne à la myenne, avec parolles fort insolentes, et m'en remects à ce que s'en est ensuy. Mais, s'il veult prendre regard pour quoy je luy avoye offert ledict combat, il peult bien entendre que, oultre le point d'honneur, il y alloit dadvantaige d'éviter les inconvéniens, maulx et ruynes qui succèdent de guerre; et en regardant bien aux moyens que joinctement je mis en avant, la chose estoit assez oysée d'approcher nosdicts espées et ledict combat bien

En quittant Rome, Charles-Quint s'était dirigé vers Florence; il passa plusieurs jours en cette ville (28 avril-4 mai) avec sa fille et son gendre le duc Alexandre de Médicis. De Florence il se rendit à Asti, où il séjourna pendant une grande partie du mois de juin, tandis que les troupes qu'il avait levées en Italie ou fait venir d'Allemagne, et celles qu'il avait tirées de ses royaumes de Naples et de Sicile (car, depuis plusieurs mois, il regardait la guerre comme inévitable), se concentraient près de Savigliano. L'armée qu'il avait réunie n'était pas forte de moins de soixante-dix mille hommes, infanterie et cavalerie (1), parmi lesquels on comptait douze cents hommes d'armes des Pays-Bas et du duché de Clèves sous les ordres du seigneur d'Isselsteyn (2); elle avait cent pièces de canon; à sa tête marchaient des chefs d'une valeur et d'une expérience éprouvées, Antonio de Leyva, le marquis del Vasto, D. Fernando de Gonzaga, Ascanio Colonna, le duc d'Albe, le comte de Benavente, le prince de Bisignano; le prince de Salerne. Le 23 juin Charles vint en prendre le commandement. Les opérations militaires avaient commencé, le 7 juin, par le siége de Fossano en Piémont que les Français occupaient et qui capitula le 24. A la suite de plusieurs conseils de guerre, Charles résolut d'entrer en Provence. Ce n'était pourtant pas l'avis de tous ses généraux; ce n'était pas surtout celui du marquis del Vasto, qui rappela à l'empereur le sort éprouvé, douze années auparavant, par le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire; selon lui, avant de s'engager dans une entreprise aussi difficile, il fallait soumettre le Piémont, afin de ne pas laisser derrière soi un ennemi qui, en cas de défaite, pourrait faire le plus grand mal à l'armée. Mais Charles se voyait entouré de troupes pleines d'ardeur; les victoires qu'il avait remportées en Afrique lui inspiraient quelque orgueil; il avait à cœur aussi de fournir au roi de France l'occasion de montrer, autrement que par des paroles, son désir de le combattre : il ordonna de marcher en avant. Le 25 juillet il passa le Var et plantà ses enseignes à Saint-Laurent, premier village de Provence; dans le même temps les comtes de Nassau et du Rœulx, ses généraux aux Pays-Bas, envahissaient le Vermandois et la Picardie. Antibes, Brignolles, Cannes, Fréjus, Aix lui ouvrirent leurs portes presque sans coup férir, et Andrea Doria s'empara de Toulon. Le maréchal de Montmorency, que François Ier avait nommé son lieutenant en Provence, avait résolu de ne défendre que les villes d'Arles et de Marseille; il avait fait ruiner tout le reste du pays, les villes aussi bien que les villages, de façon que l'armée impériale n'y pût subsister. Charles, en entrant à Aix, pensait à faire revivre les droits de l'empire d'Allemagne sur les royaumes d'Arles et de Provence, dont cette ville était la capitale; mais le clergé, la noblesse, le parlement, la chambre des comptes en étaient partis, et ils se refusaient à y rentrer; il fut obligé de renoncer à ce dessein.

Il y avait plus d'un mois qu'il était à Aix : le roi ne venait pas l'y chercher; il se tenait à Valence, où il rassemblait une armée de réserve, tandis que Montmorency formait une autre armée à Avignon. La situation devenait embarrassante pour l'empereur. Pénétrer plus avant en France, il n'y fallait pas songer; attaquer Arles ou Marseille, c'était s'exposer à un échec certain, car ces deux villes avaient de fortes garnisons, elles étaient bien munies de provisions de guerre et de bouche, elles étaient défendues par des ouvrages solides. D'autre part l'hiver s'approchait; les vivres étaient de plus en plus rares; pendant des jours entiers l'armée manquait de pain et de viande; quand les soldats découvraient du blé dans quelque cachette de paysan, ils étaient réduits à le piler eux-mêmes pour en faire de la farine, tous les moulins ayant été détruits; la mortalité était

faisable..... » (Lettre de Charles-Quint à Paul III, écrite du bourg de Saint-Denis près de Plaisance, le 19 mai 1536, dans le *Recueil d'aucunes lectres*, etc.)

(1) M. Lafuente, t. XII, p. 100, en donne le détail d'après un document officiel.

(2) Journal ms. du Sr de Herbais.

grande dans le camp (1). Toutes ces circonstances déterminèrent l'empereur à reprendre le chemin de l'Italie : le 12 septembre, il commença son mouvement de retraite; le 25 il repassa le Var dans le même endroit où il l'avait franchi deux mois auparavant, mais cette fois c'était avec une armée découragée et considérablement réduite par les maladies et la misère. Aux Pays-Bas la campagne, qui avait commencé sous d'heureux auspices, ne s'était pas terminée aussi bien : après s'être emparés de Bray-sur-Somme, de Guise, de Bohain, les comtes de Nassau et du Rœulx avaient échoué devant Saint-Quentin et Péronne.

Charles, ayant mis garnison à Nice et distribué ses troupes dans les places du Piémont et de la Lombardie, prit le chemin de Gênes. Là, le 3 novembre, il prononça sur les prétentions à la succession du Monferrat que formaient plusieurs princes ses alliés; ce fut Frédéric de Gonzaga, duc de Mantoue, qu'il appela à la recueillir. Il nomma le marquis del Vasto capitaine général du Milanais en remplacement d'Antonio de Leyva, qui était mort à Aix le 10 septembre. Le 15 novembre il monta sur les galères d'Andrea Doria; après trois semaines de navigation, il arriva à Barcelone. L'impératrice l'attendait à Valladolid; il alla l'y joindre. Il tint en cette ville les cortès de Castille, auxquelles il demanda un service extraordinaire; les *procuradores*, de leur côté, lui firent différentes demandes, dont la première était qu'il ne quittât plus l'Espagne et n'exposât plus sa personne à tant de risques et de périls qu'il l'avait fait jusque-là. Il convoqua ensuite les cortès générales des royaumes d'Aragon, de Valence et de Catalogne, qu'il ouvrit à Monzon, le 13 août 1537. Cette fois, dit un historien espagnol, les représentants des trois royaumes firent preuve de déférence et même de générosité envers leur souverain : l'Aragon lui accorda deux cent mille livres, Valence cent mille et la Catalogne trois cent mille (2).

(1) Lettre de l'empereur au comte Henri de Nassau du 4 septembre 1536. (Lanz, t. II, p. 248.)
(2) Lafuente, t. XII, p. 125.

Les désastres de l'armée impériale en Provence avaient inspiré à François Ier l'envie d'humilier son rival. Le 15 janvier 1537 il se rendit en grande pompe au parlement. L'avocat du roi, Jacques Cappel, prononça un plaidoyer où il s'efforça d'établir que l'empereur, vassal de la couronne pour la Flandre et l'Artois, s'était rendu coupable de félonie en faisant la guerre à son seigneur suzerain, et que les terres qu'il tenait en fief devaient en conséquence être confisquées sur lui. Le chancelier, ayant recueilli les voix, déclara que l'empereur serait cité à comparaître par un seul édit péremptoire, et que, par provision, tous ses vassaux et sujets, dans les terres qui d'ancienneté dépendaient de la couronne, seraient déliés de leur serment de fidélité. Après que le roi, par les traités de Madrid et de Cambrai, avait formellement renoncé à ses droits de souveraineté et de ressort sur l'Artois et la Flandre, c'était là assurément une démonstration non moins ridicule que vaine. Aussi François, qui n'en attendait aucun résultat, rassembla-t-il une armée considérable avec l'intention de porter la guerre dans ces provinces. Le 16 mars il entra dans l'Artois; il attaqua Hesdin, qui se rendit après une résistance vigoureuse; il prit Saint-Pol, Saint-Venant et d'autres places de peu d'importance. Là s'arrêtèrent ses conquêtes. Dès le 3 mai il fit mettre le feu à tous les endroits qu'il occupait, Hesdin et Saint-Pol exceptés, et licencia son armée. Les généraux belges reprirent alors Saint-Pol, et s'emparèrent de Montreuil. Dans le Piémont les armées françaises avaient d'abord subi des revers, mais elles venaient de forcer le Pas-de-Suse, et François se disposait à franchir les Alpes, où il avait été précédé du dauphin et du connétable de Montmorency.

Depuis que la guerre s'était rallumée entre Charles-Quint et François Ier, le pape, par ses légats auprès de ces deux monarques, n'avait cessé de faire tous ses efforts afin de les réconcilier. Les reines de France et de Hongrie avaient agi avec chaleur dans le même but. Grâce à leur influence, une trêve de dix mois fut signée à Bomy, près de Térouane, le

30 juillet 1537, pour les Pays-Bas et la Picardie, et une autre trêve de trois mois pour l'Italie à Monzon, le 16 novembre, laquelle, prolongée jusqu'au 1er juin 1538, fut rendue universelle par terre et par mer. Paul III, désirant que ces trêves aboutissent à une paix définitive, offrit à l'empereur et au roi de se transporter, malgré son grand âge, partout où il leur conviendrait de se réunir, et de remplir entre eux l'office de médiateur; il leur proposa Nice, qu'ils acceptèrent. Le 25 avril 1538 Charles s'embarqua à Barcelone sur les galères d'Andrea Doria; il aborda à Villefranche le 9 mai. Paul III arriva à Nice le 17; il prit son logement dans un monastère de Saint-François hors des murs. François Ier n'arriva que le 31 (1); il s'établit à Villeneuve, à une petite distance de la ville. Aussitôt que l'empereur et le roi eurent visité le souverain pontife, les conférences et les négociations commencèrent. Chacun des deux souverains rivaux témoignait les meilleures dispositions à conclure la paix (2); toutefois telle était leur défiance mutuelle que, dès qu'il s'agissait d'en arrêter les bases, il n'y avait plus moyen de les mettre d'accord. Le duché de Milan était toujours la grande difficulté. L'empereur consentait à en investir le duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans depuis la mort du dauphin (10 août 1536); mais il ne voulait le remettre entre ses mains que dans trois années, lorsqu'il pourrait épouser la deuxième fille du roi Ferdinand et en prendre possession avec elle, ou bien il proposait de le donner en garde à Ferdinand, en le faisant gouverner, pendant neuf années, sous le nom du duc d'Orléans, par un cardinal que choisirait le pape: en l'un et en l'autre cas, il demandait que le roi restituât de suite la Savoie et Hesdin; qu'il se déclarât contre le Turc; qu'il facilitât la réunion du concile; qu'il renonçât à ses liaisons avec les princes protestants d'Allemagne et le roi d'Angleterre. François, de son côté, était content d'attendre, pendant trois ans, la remise du Milanais: mais il entendait ne rien restituer, ni prendre d'engagement, ni abandonner ses alliés en aucune manière, jusqu'au moment où cette remise serait effectuée par l'empereur (3). Ce dissentiment fit que, de part et d'autre, on renonça à conclure la paix, et que les deux princes signèrent, le 18 juin, une trêve de dix ans, aux termes de laquelle ils restèrent en possession de tous les lieux qu'ils occupaient respectivement (4).

L'empereur et le pape partirent pour Gênes le 20 juin; ils y passèrent ensemble plusieurs jours pendant lesquels ils eurent de longues conférences sur les affaires publiques de la chrétienté. Le pontife, au milieu de ces graves occupations, n'oubliait pas les intérêts de sa famille. Le duc de Florence, Alexandre de Médicis, était mort le 6 janvier de l'année précédente, assassiné par un de ses parents: Paul III sollicita de l'empereur la main de la duchesse veuve pour son petit-fils, Octave Farnèse. Charles la lui accorda sans consulter Marguerite et contre le gré de cette princesse, peu flattée qu'on lui donnât un mari qui n'était qu'un enfant, car Octave Farnèse ne comptait pas encore treize ans accomplis.

Le 4 juillet Charles se rembarqua. A Nice lui et François Ier ne s'étaient pas vus; chacun d'eux avait négocié séparément avec le pape, et bien des personnes en avaient conjecturé que leur réconciliation n'était pas sincère. Cette présomption n'était cependant rien moins que fondée; une fois la trêve conclue, il avait été convenu entre les deux souverains qu'ils auraient une entrevue près de Marseille, lorsque l'empereur retournerait en Espagne (5). Arrivé à la hau-

(1) Ces dates ne sont pas celles que donne Sismondi; mais nous les empruntons à deux documents authentiques: la *Relazione* de Tiepolo et le Journal des voyages de Charles-Quint par le sieur de Herbais.

(2) Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*.

(3) Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*.

(4) En l'envoyant, le 20 juin, à la reine Marie, Charles-Quint lui écrivit qu'il « ne l'estimait » moins que la paix. » (Lanz, t. II, p. 683) — Le pape en fut si satisfait qu'il dit à l'un des ambassadeurs vénitiens (Marcantonio Cornaro) qu'il n'avait pas ressenti plus de joie lors de son élévation au pontificat. (Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*.)

(5) C'est ce que rapportent Sandoval, liv. XXIV, § Ier, et Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*, p. 95, et qui est confirmé par la lettre de Charles-

teur de Nice, Charles rencontra deux galères de France sur l'une desquelles venait le seigneur de Vély, Claude Dodieu, ancien ambassadeur du roi à sa cour; ce personnage était chargé de l'informer que le roi, la reine et les princes avaient dû quitter Marseille, et de lui proposer Aigues-Mortes pour lieu de l'entrevue : proposition qu'il accepta sans difficulté. Après une navigation qui ne fut pas sans danger, Charles mouilla au port d'Aigues-Mortes le dimanche 14 juillet. Il y était à peine que le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine vinrent lui annoncer la visite de leur souverain : aussitôt il envoya au roi, pour le complimenter, le duc d'Albe, le grand commandeur Covos et le seigneur de Granvelle; mais déjà François était à l'entrée du port. On raconte que l'empereur donna la main au roi, pour l'aider à monter à son bord, et que le roi lui dit en l'embrassant : « Mon frère, me voici « de nouveau votre prisonnier (1). » Ces deux princes qui naguère étaient des ennemis jurés, qui s'étaient accusés mutuellement, en face de l'Europe, d'avoir manqué à leur parole, qui s'étaient donné tour à tour un démenti formel et s'étaient défiés en combat singulier, échangèrent, pendant deux heures, les paroles les plus affectueuses et les témoignages les plus vifs d'amitié et de sympathie. François désirait beaucoup que l'empereur descendit à terre; il ne l'en pressa pas toutefois, se bornant à lui dire qu'il ferait plaisir en cela à la reine et aux princesses. Charles hésita d'abord : mais la confiance que le roi venait de lui témoigner, la mortification que ce monarque aurait ressentie, si, de son côté, il n'y correspondait pas, les sollicitations de la reine Éléonore, le déterminèrent, et le lendemain matin il se dirigea, en un petit bateau, vers la ville. Il trouva hors de la porte d'Aigues-Mortes le roi, la reine, le dauphin, le duc d'Orléans et tous les seigneurs et dames de la cour qui l'attendaient et lui firent la réception la plus empressée et la plus cordiale. Conduit au logis du roi, il y passa la journée, la nuit et la plus grande partie du jour suivant. Il eut avec François plusieurs entretiens particuliers dans lesquels ils protestèrent de nouveau qu'ils voulaient être et demeurer toujours vrais bons frères, amis et alliés; ne rien croire, provoquer ni faire qui fût au désavantage l'un de l'autre; procurer leur honneur et leur bien respectif; se communiquer pleinement et ouvertement tout ce qui pouvait les intéresser; aviser enfin, de commun accord et en toute sincérité, aux mesures qu'exigeait l'état de la république chrétienne. Leurs ministres, pendant ce temps, conféraient sur les affaires publiques : le langage du connétable et du cardinal de Lorraine ne permettait pas de douter que le roi n'usât de tous ses moyens d'influence pour réduire les protestants d'Allemagne, et qu'il ne prît une part active à la guerre contre le Turc, dès que la trêve qu'il avait avec Soliman serait expirée. Le 16, dans l'après-midi, le roi et les princes reconduisirent l'empereur jusqu'à sa galère, où ils passèrent encore une heure avec lui. A minuit Charles leva l'ancre; mais le mauvais temps le força le matin de rentrer au port, et il ne mit définitivement à la voile que le 17 dans la soirée (2). En Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, la trêve de Nice et l'entrevue d'Aigues-Mortes donnèrent lieu à de grandes démonstrations d'allégresse. Après tant de calamités, fruits de guerres incessantes, les peuples se flattaient qu'ils allaient jouir enfin de longues années de paix et de prospérité. On verra bientôt qu'ils se confiaient trop dans la sagesse des princes qui disposaient de leurs destinées.

De retour à Barcelone le 18 juillet, Charles en partit le 26 pour Valladolid, où était l'impératrice. Il avait convoqué à Tolède les cortès générales de Castille;

Quint du 18 juillet, adressée à la reine Marie (Lanz, t. II, p. 284). Martin du Bellay s'est donc trompé en assurant que ce fut l'empereur qui invita le roi à ce rendez-vous.

(1) Sismondi, part. VII, ch. VIII.

(2) Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, écrite d'Aigues-Mortes, le 18 juillet 1538 (Lanz, t. II, p. 284.) — Lettre de Charles à son ambassadeur à Rome, le marquis d'Aguilar, citée par M. Lafuente, t. XII, p. 117. — Journal ms. des voyages de Charles-Quint, par le Sr de Herbais.

il s'y rendit au mois d'octobre. Ces cortès sont célèbres dans l'histoire d'Espagne par les discussions dont nous parlerons tout à l'heure, mais surtout par cette circonstance que ce furent les dernières auxquelles intervinrent les trois états du royaume, le clergé, la noblesse et les *procuradores* des villes. L'ouverture s'en fit le 1er novembre 1538. Il fut donné lecture à l'assemblée d'un long exposé des guerres que l'empereur avait eu à soutenir contre sa volonté, des dépenses extraordinaires qu'elles avaient entraînées, et de l'impossibilité où il se trouverait de faire face aux besoins de la monarchie, si les représentants de la nation ne lui en donnaient le moyen : il demandait que les cortès autorisassent la levée d'un impôt sur les objets de consommation (*sisa*), comme étant celui qui procurerait le plus de ressources au trésor sans être onéreux au peuple. L'état ecclésiastique vota cet impôt, à condition qu'il ne fût perçu que pendant un certain temps, qu'il fût modéré et qu'on restreignît autant que possible le nombre des objets qui y seraient soumis. L'ordre de la noblesse ne suivit pas cet exemple; il se montra, au contraire, presque unanimement opposé à la demande de l'empereur. Le connétable de Castille, don Iñigo Fernandez de Velasco, le même qui avait combattu et défait les *comuneros* à Villalar, était principalement celui qui n'en voulait pas entendre parler. Après beaucoup de débats entre les ministres et les commissaires nommés par l'état noble, Charles, voyant qu'il ne pouvait vaincre la résistance de celui-ci, se décida à dissoudre les cortès (1er février 1539); il s'adressa aux villes en particulier, afin qu'elles le secourussent. A partir de cette époque, les grands et les gentilshommes de Castille ne furent plus convoqués aux assemblées nationales, sous le prétexte que ceux qui étaient exempts des impôts ne pouvaient être appelés à les voter.

Sandoval rapporte que, quelque temps après la session des cortès, l'empereur, étant allé à la chasse au Pardo, près de Madrid, et s'étant égaré, rencontra un vieux laboureur avec lequel il entra en conversation. Comme il voulut savoir combien de rois l'homme des champs avait connus, celui-ci lui répondit qu'il en avait connu cinq, Jean II, Henri, Ferdinand, Philippe et le roi régnant Charles. L'empereur lui ayant demandé quel avait été le meilleur et le plus mauvais de ces rois : « Pour le meilleur, « — repartit le vieillard — il n'y a aucun doute; ç'a été le roi Ferdinand « qu'avec raison on a nommé le Catholique. Quant au plus mauvais, par ma « foi, celui que nous avons maintenant « est très-mauvais : il ne nous laisse « pas tranquilles; il ne l'est pas lui-« même, allant tantôt en Italie, tantôt « en Allemagne, tantôt aux Pays-Bas, « abandonnant sa femme et ses enfants « et emportant tout l'argent de ces « royaumes : si encore les revenus qu'il « en tire et les trésors des Indes lui suffisaient! mais il ne s'en contente pas « et il impose des tributs qui ruinent « les pauvres laboureurs. Plût à Dieu « qu'il fût seulement roi d'Espagne! » Charles, loin de se facher de la liberté de ce langage, fit observer à son interlocuteur que l'empereur était obligé de défendre la chrétienté contre ses ennemis, ce qui entraînait des dépenses excessives, lesquelles ne pouvaient être couvertes par les revenus ordinaires du royaume; il ajouta que l'empereur était très-attaché à sa femme et à ses enfants; que, s'il les quittait, c'était bien à regret et parce qu'il y était forcé. En ce moment des personnes de sa suite, qui le cherchaient, s'approchèrent. Le laboureur, voyant le respect qu'elles lui témoignaient toutes, dit à l'empereur : « Seriez-vous le roi? Pour Dieu, si je « l'avais su, je vous en aurais dit bien « d'autres. » Charles, riant, le remercia de la franchise avec laquelle il lui avait parlé, et le pria d'accepter les raisons qu'il lui avait données pour sa décharge. Ils ne se séparèrent pas sans que le vieillard reçût des marques de la libéralité du prince sur lequel il avait porté un jugement si sévère (1).

Le 21 avril 1539, à Tolède, l'impéra-

(1) *Historia de Carlos Quinto*, liv. XXIV, § X.

trice mit au monde, avant terme, un enfant qui mourut aussitôt après (1). Sa grossesse avait été accompagnée de beaucoup d'incommodités, et son accouchement très-laborieux : les médecins toutefois ne concevaient aucune inquiétude. Mais, le troisième jour de sa délivrance, la fièvre lui prit; elle se compliqua d'un catarrhe, et le 1er mai Isabelle expira (2) : elle n'avait que trente-huit ans, un an de moins que son époux. La douleur qu'une perte aussi cruelle et aussi imprévue causa à Charles-Quint ne se pourrait exprimer (3) : il aimait tendrement l'impératrice ; il avait trouvé en elle une compagne digne de lui; jamais leur union n'avait été troublée par le plus léger nuage. La nation tout entière s'associa au deuil de son souverain : Isabelle s'était fait également aimer et des grands et du peuple; durant les absences de l'empereur, elle avait gouverné l'Espagne avec autant de sagesse que de sollicitude. Charles se retira au monastère de la Sisla, de l'ordre de Saint-Jérôme, près de Tolède, où il passa deux mois. Dans les cours de l'Europe on supposa gratuitement qu'il serait disposé à se remarier : les seigneurs de Brissac et de Lordres, qui vinrent lui présenter les compliments de condoléance de François Ier et de la reine Éléonore, et le cardinal Farnèse, que Paul III chargea de la même mission, mirent en avant, auprès de ses ministres, une alliance avec la princesse Marguerite, fille du roi. Il refusa de prêter l'oreille à cette proposition (4). Toute sa vie il conserva dans son cœur la mémoire de l'impératrice. Chaque année, en quelque lieu qu'il se trouvât, il faisait célébrer un service pour elle le jour anniversaire de sa mort, et ne manquait jamais d'y assister.

Tandis que ces choses se passaient en Espagne, aux Pays-Bas le gouvernement de l'empereur était dans de grands embarras. Lorsque, au mois de mars 1537, François Ier avait envahi l'Artois, la reine Marie avait assemblé les états généraux, pour leur demander une aide de douze cent mille florins destinée à la levée et à l'entretien, pendant six mois, d'une armée de trente mille hommes. Toutes les provinces avaient voté cette aide avec un empressement patriotique; seulement, en Flandre, le vote n'avait pas été unanime de la part des quatre membres qui formaient la représentation provinciale : Bruges, Ypres et le Franc avaient consenti; mais Gand avait répondu qu'il était prêt à fournir un secours en hommes, si l'empereur en avait absolument besoin, « selon l'ancien transport et ancienne « coutume de faire, » et autrement point, « considéré le mauvais temps, petite né- « gociation et gagnage et les précéden- « tes aides encore courantes. » La reine, ayant reçu cette réponse, avait ordonné que l'aide fut levée au quartier de Gand (5) comme dans les autres, par le motif qu'elle avait été réclamée et accordée pour la défense du pays; que, « selon le droit écrit « et la raison naturelle, » l'accord de trois membres devait être réputé pour accord général et universel; qu'il obligeait toute la province; qu'il en avait été usé ainsi de tout temps, et notamment en 1525 et 1535.

Les échevins et deux doyens de Gand se plaignirent; ils invoquèrent leurs pri-

(1) « Madame ma bonne seur, ceste sera pour » vous advertir comme, aujourduy environ » le midi, l'impératrice s'est accouchée d'ung » filz, lequel est trespassé.....» (Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, du 21 avril 1539, dans les *Analectes historiques*, t. IV, p. 429.)

C'est donc à tort que Sandoval et, d'après lui, M. Lafuente, font naître cet enfant le jour de la mort de l'impératrice.

(2) « Madame ma bonne seur, ceste sera pour » vous advertir du trespas de l'impératrice, la- » quelle, lorsque je la pensoye, avec l'advis des » médecins, estre hors de dangier, comme vous » escripviz dois son accouchement, tumba, le tier » jour d'icelluy, en fièvre, qui l'a tellement tra- » vaillée, avec un caterre tumbant sur sa poitrine, » que hier, XIe jour de sondict accouchement, » elle a rendu l'esperit...» (Lettre de Charles à la reine Marie, du 2 mai, dans les *Analectes historiques*, t. IV, p. 430.)

(3) « Sa Majesté Impériale le sent incrédible- » ment, » écrivait Granvelle à la reine Marie le 3 mai.

(4) Lettres de Granvelle à la reine Marie, des 4 et 27 juin. (Archives impériales à Vienne.)

Lorsque Charles-Quint traversa la France, de nouvelles tentatives furent faites auprès de lui, pour l'engager à épouser la fille du roi : elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 369.)

(5) Le quartier de Gand était le plus considérable des quatre quartiers de la Flandre; il comprenait les châtellenies du Vieux-Bourg, d'Audenarde, de Termonde, d'Alost, de Courtrai, du pays de Waes et les Quatre-Métiers, c'est-à-dire beaucoup plus que ne contient aujourd'hui la province de la Flandre orientale.

viléges : ils demandèrent qu'il fût sursis à la levée de l'aide, et que les contribuables mis en prison pour refus de la payer fussent élargis. La reine leur offrit le recours à la justice ; elle leur laissait l'option entre le conseil privé et le grand conseil de Malines : ce dernier était le tribunal souverain et le juge en dernier ressort de la Flandre. Les Gantois voulaient, avant tout, que la reine cédât à leur double demande : la reine s'y étant refusée, le 31 décembre 1537, par acte fait devant notaire, ils appelèrent de son refus à la personne même de l'empereur. Charles, que sa sœur avait tenu au courant de tous les incidents de cette affaire, leur écrivit, de Barcelone, le 31 janvier, une longue lettre : il y témoignait son étonnement qu'ils n'eussent pas accepté la voie de justice que la reine leur avait offerte et de laquelle tous bons et loyaux sujets se devaient contenter ; il s'émerveillait qu'ils prétendissent non-seulement s'exempter du paiement de l'aide, mais encore empêcher que les habitants de leur quartier ne la payassent, comme si ceux-ci étaient leurs sujets et non les siens, et ne lui pouvaient rien donner ou accorder sans leur aveu ou consentement. « Nous « avions — ajoutait-il — toujours eu « cette opinion et espoir de vous que, « durant notre absence, vous vous em- « ployeriez plus à nous aider, assister et « servir que nuls autres, à cause que « sommes gantois et avons pris naissance « en notre ville de Gand. » Il les requérait enfin de vouloir, « à sa contempla- « tion, » consentir la levée de l'aide dans leur quartier : s'ils continuaient à s'y montrer opposés, il leur ordonnait, sous peine d'encourir son indignation, de relever leur appel devant le grand conseil, n'entendant pas, lui, en prendre connaissance hors du pays, et le temps où il y pourrait revenir étant incertain. Cette lettre, qui leur fût remise au mois de mars, produisit sur eux une médiocre impression. Ils ne tinrent également pas de compte d'un mandement de l'empereur que le conseiller d'État Schore, revenant d'Espagne, leur insinua le 25 avril, et qui enjoignait à tous contribuables du quartier de Gand d'acquitter leur quote-part dans l'aide : à défaut de quoi ils y seraient contraints.

Au mois de mai 1538, la reine, ayant à solliciter une nouvelle aide des membres de Flandre, ainsi qu'elle l'avait fait des autres provinces, pour la solde des gens de guerre et l'entretien des places fortes, ordonna l'élargissement provisoire des personnes qui s'étaient laissé emprisonner plutôt que de payer la somme à laquelle elles étaient taxées. Cette mesure ne produisit pas le fruit qu'elle s'en promettait : Gand accueillit sa demande par un refus unanime ; Ypres ne montra pas une meilleure volonté ; Bruges et le Franc étaient dans des dispositions plus favorables, mais ils n'osaient les manifester de crainte de mécontenter le peuple (1). La reine, voyant cela, fit recommencer les poursuites pour la perception de l'aide de 1537. Les Gantois réclamèrent de nouveau et avec une grande vivacité ; elle leur répondit, comme précédemment, que, s'ils se croyaient lésés, ils n'avaient qu'à s'adresser à la justice. La plupart des villes et des villages du quartier de Gand finirent par payer la contribution ; mais il n'en fut pas de même de la châtellenie du Vieux-Bourg qui était contiguë au territoire de la ville : là les Gantois ne permettaient pas aux huissiers d'exécuter les contribuables.

Les choses étaient en cet état lorsque, le 7 juillet 1539, le magistrat assembla la collace (2). Les provinces de Brabant, de Hainaut et d'Artois avaient résolu d'envoyer une ambassade à l'empereur, pour lui présenter des compliments de condoléance sur la mort de l'impératrice : le magistrat proposa à la collace d'adjoindre à cette ambassade des députés de la Flandre ; il lui fit, de plus, suivant la coutume, la proposition de mettre en ferme, pour l'année commençant au 15 août, les impôts et accises de la ville. Les

(1) Lettre de la reine à l'empereur du 9 juin 1538. (Archives du royaume.)

(2) La *collace* était, à Gand, la représentation de la commune, comme le *conseil large* à Anvers et à Malines ; elle se composait de trois membres : la bourgeoisie, les cinquante-trois métiers, et le métier des tisserands auquel cinq autres étaient unis.

trois membres dont était composé le corps représentatif de la commune se prononcèrent contre l'envoi de députés en Espagne; le premier seul consentit à la mise en ferme des impôts : les deux autres voulaient que la perception en fût suspendue tant que la reine n'aurait pas fait droit à leurs prétentions; ils disaient ouvertement qu'ils ne voteraient plus de subside quelconque qui leur serait demandé par l'empereur ou en son nom (1). Quelque temps après, le magistrat, à la réquisition des métiers, fit extraire du secret de la ville (2) et lire publiquement tous les priviléges. On avait fait accroire au peuple qu'il en existait un, appelé *l'Achat de Flandre*, en vertu duquel aucune aide ne pouvait être levée dans la province sans le consentement des Gantois; on ne le trouva point; il n'en existait pas même la moindre trace dans les inventaires des archives.

Le 15 août, les commissaires de la reine renouvelèrent la loi en la manière accoutumée. Il était d'usage que, aussitôt après ce renouvellement, chaque métier élût et présentât au grand bailli et aux échevins trois personnes entre lesquelles ils choisissaient le doyen qui allait entrer en fonctions : les métiers déclarèrent qu'ils ne procéderaient à l'élection de leurs doyens qu'après qu'on aurait fait cesser la perception de tous les impôts dans la ville et constitué prisonniers les magistrats qui avaient été en charge du 15 août 1536 au 15 août 1537 : ils accusaient surtout ceux qui avaient rapporté à la reine, en des termes inexacts suivant eux, la résolution de la collace sur l'aide des quatre cent mille florins (3), et ceux qui seraient allés clandestinement au secret de la ville, pour en emporter plusieurs priviléges, au nombre desquels était le fameux *Achat de Flandre*. Les échevins se virent obligés de céder à leurs exigences; ils firent prendre Liévin Pien et Jean van Waesberge : le premier avait été grand doyen en 1537, et le second échevin ; la plupart des autres magistrats avaient eu le temps de s'enfuir. Pien, après avoir été, à plusieurs reprises, sur la réquisition impérative des métiers, mis à la torture de la manière la plus barbare, fut décapité le 28 août; il fallut le porter sur une chaise au lieu de l'exécution, tant son corps était brisé par les tourments qu'on lui avait fait souffrir. Les échevins, qui étaient convaincus de son innocence, le condamnèrent, pour ne pas s'exposer à la fureur du peuple; il mourut courageusement en leur reprochant leur pusillanimité.

Les exigences des métiers augmentaient avec les concessions qui leur étaient faites. Le 11 avril 1515, quelques jours après son inauguration comme comte de Flandre, Charles, par un acte signé de sa main, avait ordonné qu'à l'avenir le grand bailli, les échevins, les doyens et tous les officiers de la ville de Gand feraient serment, avant d'entrer en fonctions, d'observer la paix de Cadsant (4); cet acte, sur son commandement exprès, avait été déposé au secret de la ville et enregistré dans le livre aux priviléges. Les métiers demandèrent que le *calfvel* (c'est ainsi qu'ils l'appelaient, parce qu'il était écrit sur parchemin) fût déchiré ou brûlé. En vain le grand bailli et les échevins leur représentèrent qu'anéantir un acte portant la signature de l'empereur, ce serait outrager l'empereur lui-même et encourir son indignation; en vain ils leur offrirent de mettre le *calfvel* dans un coffre à trois clefs dont chacun des membres de la ville aurait une, et d'en tenir l'observation en surséance jusqu'à la venue de l'empereur : ces raisons ne les touchèrent point, et force fut au magistrat de se soumettre à leur volonté. Le 2 septembre, l'acte de 1515, ayant été apporté sur le bureau des échevins, à l'hôtel-de-ville, en présence de toute la loi, des métiers et d'une multitude de

(1) Lettre de la reine à l'empereur du .. juillet (Archives du royaume.)

(2) On appelait ainsi, à Gand, la trésorerie des chartes.

(3) C'était le contingent de la Flandre dans les douze cent mille florins demandés à toutes les provinces.

(4) Cette paix avait été conclue, le 29 juillet 1492, devant l'Ecluse, entre le duc Albert de Saxe, lieutenant général du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, et les Gantois; Maximilien l'avait ratifiée au mois d'août suivant. Elle apportait des restrictions notables aux priviléges dont les Gantois avaient joui jusqu'alors.

peuple, fut coupé en plusieurs morceaux (1), lesquels on jeta à la foule, qui les déchira en plus de mille pièces. On déchira de même le feuillet du livre aux priviléges sur lequel l'acte était transcrit.

La reine était partie, au mois de juillet, pour les provinces du nord; à la nouvelle de ce qui se passait à Gand, elle se hâta d'en revenir. Arrivée à Malines le 7 septembre, elle y appela, pour les consulter sur la conduite qu'elle avait à tenir dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait, les principaux seigneurs des Pays-Bas, ainsi que les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc; ces derniers s'excusèrent de lui donner leur avis, de crainte de se compromettre envers les Gantois. Ceux-ci, cependant, s'enhardissant de plus en plus, prétendirent que les échevins de la keure nommés le 15 août fussent destitués; que les sergents du grand bailli, qui tenaient leurs commissions du gouvernement, fussent remplacés par d'autres; que les membres du magistrat et tous les officiers de la ville prêtassent un nouveau serment dont ils dictèrent la formule. Ils firent emprisonner, sous des prétextes frivoles, plusieurs bourgeois qui avaient rempli l'office de trésorier. Les émigrations étaient devenues nombreuses : ils intimèrent aux absents l'injonction de rentrer dans leur domicile, sous peine de confiscation de leurs biens; ils firent afficher aux portes des villes, dans toute la Flandre, les noms des fugitifs, avec promesse de six cents carolus pour chacun de ceux qui leur seraient délivrés vivants. Ils ordonnèrent la construction de nouveaux ouvrages de fortification et la mise en état de l'artillerie, des tentes et des pavillons de la ville, contraignant les maisons religieuses à leur donner de grosses sommes pour couvrir ces dépenses. Ils firent faire le dénombrement des habitants, qu'ils répartirent en connétablies commandées par des chefs dévoués à la cause populaire.

Déjà l'esprit de sédition s'était propagé dans d'autres parties de la Flandre, dans celles surtout qui formaient le quartier de Gand. A Alost les habitants, s'étant assemblés en armes, avaient réclamé la lecture des priviléges (2) A Courtrai les gens de métiers ne s'étaient pas bornés à cette demande, mais ils avaient fait emprisonner plusieurs bourgeois qui leur déplaisaient et exigé l'abolition de certains impôts. Une grande fermentation régnait à Audenarde. La régente était impuissante à réprimer ces désordres; elle n'avait à sa disposition ni troupes ni les moyens d'en lever. Elle ne pouvait cependant se résoudre à céder aux dernières prétentions des Gantois : révoquer sans cause des magistrats légalement institués au nom de l'empereur, et admettre une formule de serment qui renfermait une abrogation implicite de la paix de Cadsant, c'était à ses yeux des actes de la plus mauvaise conséquence De l'avis des ministres et des seigneurs qui étaient auprès d'elle, elle envoya à Gand Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, et le président du grand conseil, Lambert de Bryarde. Ces deux personnages y étaient bien vus; elle espérait que, par leur influence, ils amèneraient les métiers à reconnaître ce que leurs demandes avaient d'exorbitant. Elle ne tarda pas à apprendre qu'elle s'était abusée : la commune voulait absolument la destitution des échevins de la keure et le nouveau serment; rien n'eût été capable de l'y faire renoncer. La régente fut obligée de céder sur l'un et l'autre point; mais elle le fit en protestant, par acte authentique (3), qu'elle agissait com-

(1) Ce fait est rapporté de différentes manières dans les relations du temps. D'après un écrit (*inédit*) envoyé par la reine Marie à l'empereur le 10 septembre, ni le grand bailli ni aucun des échevins ne voulurent lacérer le *calfvel*, et ce fut le doyen des tisserands qui le coupa en trois morceaux. Suivant le *Discours des troubles*, que rédigea le conseiller Schore et que Hoeck van Papendrecht a publié, la lacération en trois morceaux fut le fait des pensionnaires des trois membres de la ville. L'auteur de la *Relation des troubles*, que nous avons nous-même mise en lumière, raconte que le grand doyen fut le premier qui cassa l'acte « d'un cop de couteau au » travers, » et qu'ensuite le semblable fut fait par le doyen des tisserands, le premier échevin de la keure et le premier échevin des parchons.

(2) Lettre de la reine à l'empereur du 25 septembre 1539 (Archives du royaume.)

(3) De plus, en faisant sceller les lettres patentes des commissaires chargés de nommer de nouveaux échevins, elle écrivit de sa main sous la cire : *Par force et pour éviter plus grand mal, ay consenty ceste commission.* Marie.

me contrainte et forcée, et qu'elle tenait pour nulle et de nulle valeur la commission à laquelle elle allait apposer sa signature (26 septembre 1539).

Après la nomination de nouveaux échevins et qu'ils eurent prêté serment dans la forme imposée par les métiers, les commissaires de la reine requirent ceux-ci, puisqu'il avait été satisfait à leurs demandes, de ne plus s'immiscer dans l'administration de la justice, de se retirer de leurs chambres, où ils étaient en armes depuis plusieurs semaines, et de reprendre leurs travaux habituels. Loin de déférer à cette réquisition, les métiers exigèrent qu'il fût procédé contre les échevins des parchons de 1537 par appréhension de leurs personnes, comme il l'avait été contre les échevins de la keure; ils déclarèrent qu'à l'avenir ils ne présenteraient plus de candidats au collége échevinal pour le choix de leurs doyens, mais qu'ils les choisiraient eux-mêmes. La reine avait mis quelques gens de guerre au château de Gavre appartenant à la comtesse d'Egmont; les Gantois lui écrivirent pour qu'elle les rappelât, ainsi que tous ceux qui occupaient des châteaux ou des forts au quartier de Gand; ils réclamèrent le renvoi des fugitifs de leur ville qui étaient auprès d'elle. Le ton de leurs lettres était arrogant; ils y affectaient, en parlant de l'empereur, de ne le traiter que de leur *seigneur naturel*, au lieu de l'appeler leur *souverain seigneur*, comme le faisaient les autres corps politiques des Pays-Bas. Ils proposèrent aux villes de Bruges, d'Ypres, d'Audenarde, de Courtrai, d'Alost, de Termonde, de se confédérer avec eux; ils leur demandèrent, si le gouvernement leur envoyait des troupes, de ne pas les recevoir; ils résolurent qu'à celles qui viendraient au plat pays on se mettrait en mesure de résister par le son de la cloche; ils députèrent des commis pour prendre le commandement des forteresses de leur quartier; ils sommèrent le capitaine du château de Rupelmonde de leur en donner l'entrée; ils résolurent de munir d'artillerie les portes, tours et murailles de la ville; ils firent faire des ponts-levis; ils commandèrent aux baillis, mayeurs, écoutètes, de clore tous les passages. Entre ces actes et une rébellion ouverte il n'y avait guère de différence (1). Le narrateur anonyme des troubles, qui était sur les lieux, assure que les chefs du mouvement voulaient faire de Gand « une ville de commune et non subjecte » à nul prince ne seigneur, comme il y » en avoit plusieurs ès Allemagnes, Ytalie et ailleurs » ; il ajoute que les Gantois » cuidoient qu'il n'y eût prince,

(1) Du Bellay et Paradin rapportent que les Gantois envoyèrent des députés à François Ier, pour lui offrir de mettre leur ville et toute la Flandre en son obéissance. Sando al confirme le fait, et il ajoute que le roi tint secrète à l'empereur les lettres originales qui contenaient cette offre. Hâtons-nous de le dire : ce fait, qui aurait constitué une trahison envers la patrie, n'a pas été prouvé jusqu'ici, et quelque autorité qui s'attache aux récits des trois historiens cités, il est encore permis de le révoquer en doute. Que, dans l'été de 1539, les Gantois aient député des personnes à Paris, cela est certain : mais on ne sait rien de positif sur la mission de ces députés. Si nos archives renfermaient, comme avant 1794, toute la correspondance de Charles-Quint avec la reine Marie, et celle que l'un et l'autre entretenaient avec l'ambassadeur impérial en France, l'abbé de Saint-Vincent, nous y trouverions, selon toute probabilité, des renseignements complets à cet égard; mais, par malheur, nous n'en avons plus que des fragments, dans une lettre du 23 septembre (*inéd.*), la reine dit à l'ambassadeur : « Pour » ce que aucuns députez et solliciteurs des Gan» toys se sont puis naguères trouvez à Paris, » combien que l'ambassadeur du roy très-chres» tien estant icy m'a dict que ce fust pour recou» vrer aulcunes copies auctentiques, mesmes de » la paix de l'an IIIIxx et deux, je vous prie avoir » l'œil au guect, empescher leurs entreprinses et » m'advertir de ce que en trouverez à toute la » meilleure diligence que faire pourrez, ensem» ble des noms et surnoms desdicts députez et » solliciteurs ou que par cy-après y pourront ar» river, et s'ils ont obtenu lesdictes copies. » Et l'abbé de Saint-Vincent lui répond, le 1er octobre, de Compiègne, où était la cour de France : « J'ai » envoyé à Paris pour sçavoir ce que les commis» saires gantois dont vos lettres font mention » auront pourchassé, et quels instrumens et let» trages ils pourront avoir recouverts, et aussi » pour sçavoir, s'il est possible, leurs noms; et » de ce que j'en entendray ne fauldray advertir » incontinent V. M... » Les pièces que nous possédons ne nous en apprennent pas davantage.

Les Gantois ne pouvaient guère ignorer les dispositions de François Ier, qui étaient loin de leur être favorables : non-seulement ce monarque disait à l'ambassadeur de l'empereur *qu'ils méritaient d'être bien vivement châtiés* (Lettre (*inéd.*) de l'abbé de Saint-Vincent du 28 septembre 1539), mais encore il offrait à la reine Marie, pour l'aider à dompter leur rébellion, des troupes qu'il avait sur la frontière.

Quand Charles-Quint traversa la France, le roi et le connétable lui donnèrent le conseil de traiter Gand avec rigueur. (Ribier, t. I, p. 501.)

« tant feust puissant, qu'il les eust sceu « vaincre et mectre en obéissance (1). »

Depuis que le différend avec les Gantois avait pris un caractère inquiétant, la reine avait, à diverses reprises et en des termes pressants (2), écrit à son frère, pour le supplier de venir aux Pays-Bas; elle ne voyait que dans sa présence le remède à la situation périlleuse où elle était; lui seul pouvait imposer aux séditieux, réprimer leur audace et rétablir l'autorité du gouvernement et des lois. Charles en était convaincu autant qu'elle-même. Mais s'éloigner de l'Espagne lorsqu'il y avait à peine quelques mois qu'il y était de retour, ne lui était pas chose facile : les Castillans se plaignaient, en toute occasion, qu'il résidât si peu dans les royaumes d'où il tirait sa principale puissance; les observations qui lui avaient été faites à ce sujet aux dernières cortès de Valladolid avaient été renouvelées aux cortès de Tolède; il avait à craindre aussi que son éloignement de la Péninsule n'encourageât Barberousse, qui venait de reprendre Castel-Novo (3), à poursuivre ses entreprises dans la Méditerranée (4). Il n'hésita plus en apprenant les événements des derniers jours d'août et du commencement de septembre. Afin d'arriver bientôt aux Pays-Bas, il résolut, malgré les remontrances de la plupart de ses ministres espagnols (5), de passer par la France : le roi lui avait fait témoigner le plaisir qu'il aurait à l'y recevoir et l'y accompagner (6).

Les Gantois ne crurent pas d'abord à ce voyage de l'empereur; ils étaient persuadés que les armements du Turc, qui menaçaient ses États d'Espagne et d'Italie, les difficultés que lui suscitaient les luthériens en Allemagne, et les affaires intérieures de ses royaumes, ne lui permettraient point de venir aux Pays-Bas. Dans cette persuasion, loin de songer à entrer en arrangement avec la reine, ils insistèrent pour qu'elle délivrât ceux de leurs concitoyens qui avaient cherché un refuge auprès d'elle; ils continuèrent de s'opposer à la levée, dans le quartier de Gand, de l'aide de quatre cent mille florins, déclarant qu'ils y résisteraient même par la force, prescrivant aux gens de loi des villages d'appréhender et de remettre entre leurs mains ceux qui tenteraient de les exécuter pour le payement de leur quote-part; ils firent prendre et amener dans leurs prisons deux hauts-pointres de la châtellenie de Courtrai auxquels on ne reprochait autre chose que d'avoir procédé à la répartition de l'aide dans cette châtellenie. L'arrivée à Gand, le 30 octobre, du comte du Rœulx, venant directement d'Espagne, les remontrances qu'il leur adressa en vertu de lettres de créance et d'instructions signées de la main de l'empereur, commencèrent à leur ouvrir les yeux. Ils consentirent alors à laisser la justice suivre son cours; ils autorisèrent le rétablissement de certains impôts; ils souffrirent que les échevins relaxassent tous ceux qui avaient été mis en prison pour cause de la réponse donnée à la reine en 1537 (7). Quand il ne leur resta plus de doute sur la venue de l'empereur, ils nommèrent douze députés, quatre de chacun des membres de la ville, chargés d'aller au-devant de lui, de le complimenter et de justifier leur conduite.

(1) *Relation des troubles*, pp. 26 et 28.

(2) Elle lui écrivait, entre autres, le 9 juin 1538 : « Il gist icy que V. M. soit mestre ou var- » let... » Et le 27 septembre 1539 : « Il est néces- » saire que V. M. se résoulde de laisser venir ses » pays en gouvernement et régime de la commune » et régner iceulx, ou que V. M. en demeure le » prince... » (Archives du royaume.)

(3) Le 7 août 1539.

(4) Lettre de l'empereur à la reine du 15 septembre 1539. (Archives du royaume.)

(5) Le principal de ces ministres, le grand commandeur Francisco de los Covos, d'accord avec Granvelle, contribua beaucoup au parti que prit Charles-Quint.

Du reste, aux Pays-Bas mêmes, où la venue de l'empereur était tant désirée, sa détermination de traverser la France excita des inquiétudes. La reine lui écrivait, le 15 octobre, qu'elle ne la trouvait « estre sans grant hasard. » Le 21 du même mois elle lui mandait qu'elle en avait donné connaissance aux principaux seigneurs et bons personnages étant auprès de sa personne : « Tous, ajoutait-elle, » ont esté resjoyz et confortez de l'espoir que » donnez de vostre briefve venue, mais non sans » grande crainte du hasard de vostre passaige, » lequel ilz pèsent fort. » (Archives du royaume.)

(6) Lettre de Covos et de Granvelle à l'abbé de Saint-Vincent, ambassadeur en France, du 27 septembre 1539. (*Relation des troubles*, p. 249.)

(7) « Ceulx de Gand font plus de doulx à ceste » heure, pensant par ce bout l'eschapper », écrivait la reine Marie à l'empereur le 16 novembre. (Archives du royaume.)

François Ier, informé de l'intention de Charles-Quint de traverser la France, s'était empressé de l'engager à y donner suite, l'assurant, en foi de prince, qu'il lui serait fait, dans son royaume, le même honneur, le même traitement qu'on ferait à sa propre personne (1). Le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine avaient joint leurs instances à celles de leur maître (2). Le dauphin, à son tour, s'était associé au vœu et aux assurances du roi : il avait ajouté qu'il entretiendrait et observerait à jamais tout ce que son père aurait promis et accordé à l'empereur (3). Des engagements aussi formels, si l'empereur avait eu quelque défiance, ne l'auraient pas laissé subsister dans son esprit, car, en les violant, François Ier se serait déshonoré aux yeux du monde entier. Charles fait donc ses dispositions de départ. Il commet au gouvernement de la Castille le cardinal archevêque de Tolède, don Juan de Tavera, et le grand commandeur Francisco de los Covos. Il nomme le comte de Morata, le duc de Calabre, le marquis de Lombay, D. Diego Hurtado de Mendoza, vice-rois respectivement d'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Navarre. Par un codicille et une instruction qu'il laisse au prince son fils (4), il lui fait connaître ses vues sur les alliances matrimoniales à contracter entre les maisons d'Autriche et de France; il recommande particulièrement au prince, au cas que Dieu dispose de lui, ses pays d'embas et de Bourgogne, « ayant si « bien et léalement toujours servi et tant « souffert par les guerres passées et sa « longue absence d'iceux; » il l'exhorte « à toujours préférer leur bien et con- « tentement raisonnable au sien par- « ticulier. » Le 11 novembre il quitte Madrid. Il va visiter, en passant, la reine sa mère à Tordesillas. Le 21, à Valladolid, il prend la poste avec une suite peu nombreuse (5). Entre Saint-Sébastien et Fontarabie il rencontre le duc d'Orléans; il trouve à Bayonne le dauphin, le connétable, le cardinal de Châtillon et plusieurs princes et seigneurs français. Le 1er décembre il couche à Bordeaux. Le roi et la reine l'attendaient à Loches avec une cour brillante; il y arrive le 12; il est accueilli par son beau-frère et par sa sœur de la manière la plus affectueuse. Le lendemain ils se mettent en chemin tous ensemble. Ils couchent au château de Chenonceaux le 13, à Amboise le 14, à Blois le 17, à Orléans le 20, le 24 à Fontainebleau, où de grandes chasses avaient été préparées : on savait que c'était le plaisir favori de l'empereur. Ils partent de Fontainebleau le 30. Le jour suivant Charles s'arrête au bois de Vincennes; il fait son entrée à Paris le 1er janvier 1540.

Les Parisiens étaient très-curieux de connaître le puissant empereur, le conquérant de Tunis, le monarque qui avait tenu leur roi captif : l'impression qu'il produisit sur eux répondit à l'idée qu'ils s'étaient faite de lui, et ils manifestèrent, par des démonstrations non équivoques, la joie qu'ils éprouvaient de voir réunis deux souverains dont l'inimitié avait coûté à la France tant de sang et de trésors. Charles passa six jours à Paris pendant lesquels le roi, la reine, les princes et toute la cour, rivalisant de prévenance pour sa personne, s'efforcèrent de lui procurer des distractions qui lui laissassent de son séjour dans cette capitale un souvenir agréable (6). Le 7 il se remit en

(1) Lettre du 7 octobre 1539. (*Relation des troubles*, p. 258.)

(2) Lettres de la même date. (*Ibid.*, pp. 260 et 261.)

(3) Lettre du 17 octobre. (*Ibid.*, p. 273.)

(4) L'un et l'autre en date du 3 novembre 1539. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, pp. 542 et 549.)

(5) Elle se composait du duc d'Alve, du Sr de Bonsu, grand écuyer, de D. Pedro de la Cueva, maître d'hôtel du seigneur de Ryc, sommelier de corps, du comte d'Egmont, gentilhomme de la chambre, de D. Luis d'Avila, des Srs de la Chaulx, de Peloux, de Flagy, d'Herbais, des secrétaires Bave et Idiaquez, d'un médecin, d'un barbier, etc.

(6) Les historiens français rapportent, entre autres anecdotes sur le séjour de Charles-Quint à Paris, les deux suivantes. François, en présentant à l'empereur la duchesse d'Étampes, lui aurait dit : « Voyez-vous cette belle dame? Elle me con- « seille de ne point vous laisser partir d'ici que « vous n'ayez révoqué le traité de Madrid; » et l'empereur lui aurait répondu : « Eh bien! si l'avis « est bon, il faut le suivre. » Un jour le duc d'Orléans, sautant sur la croupe du cheval de l'empereur et le tenant embrassé, se serait écrié : « Votre Majesté impériale est à présent mon pri- « sonnier; » ce mot aurait fait tressaillir l'empereur. A quoi l'on ajoute que le dauphin, le roi de Navarre et le duc de Vendôme voulaient en effet

route. Il aurait souhaité faire ses adieux au roi à Paris même; il aurait ainsi achevé plus rapidement son voyage (1) : mais François voulut le conduire jusqu'aux frontières de son royaume, et ce fut seulement à Saint-Quentin, le 20 janvier, qu'ils se séparèrent. Le dauphin et le duc d'Orléans continuèrent d'accompagner l'empereur, qui, le même jour, arriva avec eux à Cambrai. Il y trouva une partie des seigneurs des Pays-Bas, ayant à leur tête le duc d'Arschot, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut. Le 21 il entra à Valenciennes, où la reine sa sœur l'attendait, entourée de la duchesse douairière de Milan, des dames principales du pays, des évêques de Tournai et d'Utrecht et des seigneurs qu'elle avait gardés auprès d'elle. Les princes retournèrent en France le 24. Le 26 l'empereur et la reine quittèrent Valenciennes; ils arrivèrent à Bruxelles le 29.

Charles avait donné audience, à Valenciennes, à la députation gantoise (2). Le 9 février il part de Bruxelles avec sa sœur et sa nièce la duchesse de Milan, suivi de sa maison, de sa garde et d'une foule de grands personnages. C'est à la tête de ce cortége et des cinq compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas qu'il entre, le 14, à Gand, où il avait été précédé d'un corps d'infanterie levé récemment en Allemagne par ses ordres (3). La première mesure qu'il prend a pour objet la mise en liberté des deux hauts-pointres de la châtellenie de Courtrai qui avaient été amenés dans les prisons de la ville. Il ordonne l'arrestation des principaux auteurs des troubles. Quelques-uns de ceux-ci avaient pris la fuite: il mande à ses officiers de la Flandre et du Brabant de les arrêter, s'ils les découvrent dans les lieux de leur juridiction; il défend à tous ses sujets, sous peine de punition corporelle, de leur donner asile ou de cacher leur retraite. Il enjoint aux échevins de renouveler leur serment suivant la formule prescrite par la paix de Cadsant. Dès le surlendemain de son arrivée, ceux-ci lui avaient présenté une requête où ils le suppliaient de les maintenir en leurs libertés et priviléges : il les fait comparaître devant lui, le 24 février, en l'une des salles de son palais, dont les portes avaient été ouvertes au public. Là le procureur général, Me Baudouin Le Cocq, prononce un long réquisitoire qu'il termine en déclarant que les Gantois, par les délits dont ils se sont rendus coupables, ont encouru la perte de leurs corps, de leurs biens et de tous leurs priviléges. Les échevins demandent copie de ce réquisitoire, qui leur est accordée, avec le temps nécessaire pour y répondre. Charles et Marie vont à Bruxelles au-devant de leur frère le roi des Romains, qu'ils amènent à Gand. Aussitôt après son retour, l'empereur ordonne la levée de l'aide de quatre cent mille florins dans les localités de la Flandre où elle restait à recouvrer en tout ou en partie; il prescrit que les impôts et accises dont la perception a été suspendue dans la ville durant les troubles, y soient rétablis. Le 6 mars les échevins se rendent au palais et présentent leur réponse aux accusations formées contre eux. L'avocat fiscal près le grand conseil, Me Pierre du Breul, prend la parole : il s'émerveille de leur audace et de leur arrogance; il réfute, de point en point, ce qu'ils ont allégué pour leur justification; il conclut, en son nom et en celui du procureur général, à ce que leurs priviléges soient révoqués et que l'empereur règle le gouvernement de la ville de telle sorte qu'à l'avenir la sédition dont elle a été le théâtre ne se renouvelle plus. L'empereur annonce qu'il fera connaître sous peu sa détermination.

arrêter Charles-Quint à Chantilly, dans une visite faite à ce château du connétable.

Ce sont là (pour nous servir d'une expression fort en vogue aujourd'hui) des *racontars* qui ne méritent pas de figurer dans des histoires sérieuses.

(1) Lettre de Charles au cardinal archevêque de Tolède du 6 janvier 1540. (*Relation des troubles*, p. 653.)

(2) Les récits varient sur le langage que Charles-Quint tint aux députés. Tandis que ce langage aurait été sévère et menaçant selon la *Relation des troubles*, il aurait, au contraire, d'après le *Cort verhael*, dont nous avons fait précéder cette *Relation*, été très-amical.

(3) Ce corps avait un effectif de trois mille cent et quatre-vingt dix hommes. (Lettre de Charles-Quint au cardinal de Tolède du 14 février, dans la *Relation des troubles*, p. 668.)

Quelques jours auparavant, Charles avait mandé le président du grand conseil, le chancelier de Brabant et le président d'Artois, afin qu'ils délibérassent, avec les conseils d'État et privé et les chevaliers de la Toison d'or, sur les mesures qu'il avait à prendre. Le 16 mars il déclare, de leur avis, « retenir à lui » la décision des procès des Gantois prisonniers, » attendu la qualité des cas et dé- » lits dont ils sont chargés. » Le jour suivant il en condamne neuf au dernier supplice; ils sont exécutés sur la place de Sainte-Pharaïlde, au même endroit où Liévin Pien avait péri; leurs corps sont attachés à des roues et leurs têtes mises sur des pieux hors de la porte de Ter Muyden (1). Les échevins, ayant sollicité une audience de l'empereur, viennent, le 21, accompagnés des doyens et jurés des métiers et d'un grand nombre de bourgeois notables, implorer sa clémence; le lendemain ils se rendent auprès de la reine, qu'ils supplient d'avoir pitié d'eux, de leur pardonner les offenses que quelques méchants lui ont faites, d'être leur avocate auprès de l'empereur. Charles leur répond qu'il n'a d'autre désir au monde que d'user de grâce et de miséricorde, mais qu'il a aussi le devoir de faire justice; que, dans le moment même où ils parlent, il est averti que la plupart des habitants continuent en leur mauvais vouloir, et que, s'ils se repentent de quelque chose, c'est de n'avoir pas mis à exécution tous leurs projets. La reine leur témoigne son étonnement de l'animosité qu'on a montrée contre elle, jusqu'à l'attaquer même en son honneur; elles les assure toutefois qu'elle n'en conserve aucun ressentiment; elle leur promet de parler en leur faveur à son frère. Les fêtes de Pâques approchaient; l'empereur va les passer à l'abbaye de Baudeloo, le roi des Romains à l'abbaye de Tronchiennes, la reine Marie à l'abbaye de Deynze.

Charles avait résolu, pour tenir en bride la population de Gand, d'y faire ériger une citadelle; il en pose la première pierre le 24 avril (2). Le 29, à neuf heures du matin (3), il mande à son palais les échevins de la keure et des parchons, les deux grands doyens, les notables de la bourgeoisie, les doyens et jurés des métiers, représentant les trois membres de la ville, pour entendre la lecture de la sentence qu'il a rendue contre eux dans le procès que leur a intenté le procureur général. Cette sentence déclare les Gantois coupables des crimes de « déloyauté, désobéissance, infraction » de traités, sédition, rébellion et lèse- » majesté. » Elle les prive à perpétuité de leurs priviléges, droits et franchises. Elle ordonne que ces priviléges et les livres où ils sont enregistrés soient apportés à l'empereur, pour qu'il en fasse son bon plaisir. Elle prononce la confiscation de tous les biens, rentes, revenus, maisons, artillerie, munitions de guerre que la ville et les métiers possédaient. Elle dispose que les échevins des deux bancs avec leurs pensionnaires, clercs et commis, trente notables bourgeois, le grand doyen et le doyen des tisserands, vêtus de robes noires sans ceinture et à tête nue; six personnes de chacun des cinquante-trois métiers, cinquante du métier des tisserands et cinquante de ceux qui pendant les troubles étaient appelés *creesers* (4), en chemise, et les *creesers* la corde au cou, comparaîtront devant l'empereur au jour et à l'heure qu'il fixera, et, à genoux, le prieront, ainsi que la reine, de leur faire grâce et miséricorde. Enfin elle condamne les Gantois à payer, outre leur quote-part dans l'aide de 1537, cent cinquante mille carolus d'or pour une fois et six mille carolus d'or chaque année, à titre d'amende (5). Une ordon-

(1) *Relation des troubles*, p. 88.

(2) *Relation des troubles*, p. 110.

(3) C'est la date qu'assignent à la prononciation de la sentence la *Relation des troubles* et la lettre à l'archevêque de Séville que nous avons donnée, p. 681, à la suite de cette *Relation*. Les lettres mêmes de la sentence sont datées du 30.

(4) Nos historiens ne sont pas d'accord sur la signification à attribuer à ce mot. M. Steur fait dériver *creesers* de *creysschen*, pleurer, crier, agiter, troubler. M. Alex. Henne le traduit par *braillards*. M. Kervyn de Lettenhove pense que les *creesers* n'étaient autres que des adhérents à la secte luthérienne. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'ils n'appartinssent à la fraction du peuple qui s'était montrée la plus violente.

(5) Sur ces deux sommes, qui ensemble s'élevaient à 206.000 carolus, l'empereur, le 18 juin, fit remise à la ville de 78,000 carolus.

nance de la même date que la sentence donne une nouvelle constitution à la ville. La nomination des échevins est attribuée au prince ou à ses délégués, sans l'intervention d'électeurs. Les trois membres qui représentaient la commune sont abolis; la collace sera formée désormais des deux colléges échevinaux et de six notables choisis dans chacune des sept paroisses de la ville par ces colléges et par le bailli. Les Gantois n'auront plus de juridiction, autorité et prééminence sur le Vieux-Bourg, les villes et châtellenies de Courtrai, Audenarde, Termonde, Alost, Grammont, Ninove, les Quatre-Métiers, le pays de Waes, en un mot sur tout ce qu'on avait accoutumé d'appeler les châtellenies et le quartier de Gand. Toute réunion du peuple, quel qu'en soit le but, est interdite; quiconque la convoquerait ou y assisterait en armes encourra la peine de mort. Les cinquante-trois métiers et le métier des tisserands sont réduits à vingt et un. Le titre et les fonctions de doyen sont supprimés; chaque métier aura un chef (*overste*) que le bailli et le magistrat choisiront parmi les bourgeois. Les fêtes de la *Tauwe wet* et de *Saint-Liévin*, si chères au Gantois, mais qui, il faut le dire, occasionnaient beaucoup d'abus et de désordres (1), sont abolies. Nous ne citons ici que les dispositions les plus essentielles de cette charte, qui se compose de soixante-quinze articles. L'humiliation, l'abaissement des Gantois sont consommés, le 3 mai, par l'amende honorable qu'ils viennent faire à l'empereur et à la reine, en présence de la cour, des chevaliers de la Toison d'or, des seigneurs, des ministres et « d'une multitude de gens de toutes qualités et » quartiers (2). » Le 4, sept arrêts de mort sont encore rendus par le prévôt général de l'hôtel et exécutés (3); ils sont suivis de nombreuses condamnations au bannissement ou à des pèlerinages. Les corporations et les individus qui, dans diverses parties de la Flandre, s'étaient associés à la rébellion, sont punis, à leur tour, de peines plus ou moins rigoureuses, selon le plus ou le moins de part qu'ils y ont pris. Courtrai voit ses priviléges confisqués et sa constitution réformée comme Gand. La charte d'Audenarde est modifiée dans un sens peu favorable aux libertés communales. Des dispositions analogues sont appliquées à Grammont, à Ninove, à Renaix, à Deynze. Toutes ces condamnations, toutes ces mesures législatives, semblent dictées moins encore par l'intention de chatier le mouvement qui vient d'avoir lieu que par celle de prévenir de nouveaux soulèvements dans la suite. Sous ce rapport on ne saurait contester que Charles-Quint n'ait atteint son but : la Flandre fut, à partir de ce temps, — si l'on excepte les quelques années de la révolution qui éclata sous Philippe II — l'une des provinces les plus paisibles des Pays-Bas.

Pendant son séjour dans la capitale de la Flandre, Charles signa (4) le renouvellement de la trêve que, trois années auparavant, la reine sa sœur avait conclue avec le roi de Danemark Christiern III. Il reçut la visite des ducs de Clèves et de Savoie, des ducs de Brunswick, de la comtesse palatine du Rhin, sa nièce, du cardinal Farnèse, légat de Paul III, de l'évêque de Trente et d'au-

(1) Sur ces deux fêtes la *Relation des troubles*, pp. 85 et 105, donne de curieux détails.

(2) *Relation des troubles*, p. 156. L'auteur ajoute : « Il y avait une fort grant presse, tant » estoit le tout plain, bas et hault, ès fenestres et » galleries de la cour; et rampoit le peuple par- » tout sur les murs et thoits des maisons de la- » dicte court où ils povoient avoir lieu et plache, » tant avoit chacun grant désir de veoir lesdis de » Gand faire ladicte réparation honnourable. Mais » le moindre nombre de tous ceulx quy y vien- » dreut pour le veoir estoit de la ville, pour ce » que c'estoit bien à leur grant deshonneur et » regret. »

(3) Cinq exécutions eurent lieu à Gand, et deux à Audenarde. Il y avait eu ainsi seize exécutions capitales, comme le porte la lettre à l'archevêque de Séville que nous avons publiée. (*Relation des troubles*, p. 683.)

D'après M. Alex. Henne (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*), on en compterait vingt-deux, savoir : neuf du 17 mars, six du 19, sept du 4 mai, et il se fonde, pour celles du 19 mars, sur un passage du *Cort verhael*. Mais il est à observer : 1° qu'on ne cite pas de sentence de cette date; 2° que l'empereur, écrivant le 10 avril au cardinal de Tolède, dit expressément que jusqu'alors il s'est fait justice de neuf des plus coupables. (*Relation des troubles*, p. 678.)

(4) Le 14 avril 1540. (Alex. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VII, p. 228.)

tres grands personnages (1). Guillaume de Clèves s'était flatté d'obtenir de lui l'investiture du duché de Gueldre avec la main de la duchesse douairière de Milan : ses propositions ayant été rejetées, il se tourna vers la France, à laquelle il ne tarda pas à s'allier etroitement. Charles reçut aussi des ambassadeurs du duc de Saxe, du landgrave de Hesse et des autres princes protestants d'Allemagne. Quelque temps avant son départ de Madrid, des conférences avaient eu lieu, à Francfort (2), entre Louis de Bavière, électeur palatin, et Joachim, marquis de Brandebourg, munis de ses pleins pouvoirs, d'une part, et des députés des pays de la confession d'Augsbourg, de l'autre : il y avait été convenu (3) que l'empereur accorderait aux protestants une trève de quinze mois; que l'accord de Nuremberg et l'édit de Ratisbonne demeureraient dans leur force et vigueur; que si, durant la trève, on ne pouvait s'accommoder sur le fait de la religion, la paix n'en subsisterait pas moins entre les protestants et les catholiques jusqu'à la prochaine diète générale; que toutes procedures intentées contre les premiers devant la chambre impériale seraient suspendues; que les protestants ne recevraient aucun prince, État ni ville dans leur confédération, et que, de part et d'autre, on s'abstiendrait de tout appareil de guerre; enfin que, sous le bon plaisir de l'empereur, une journée, à laquelle on n'appellerait point de légat du pape, serait assignée, à Nuremberg, entre les catholiques et les protestants pour le règlement des affaires de la religion. Paul III, informé de cette convention, avait dépêche sur-le-champ à l'empereur pour qu'il ne la ratifiât point, la regardant comme attentatoire à l'autorité du saint-siege. Charles, qui ne voulait mécontenter ni le pape ni les protestants, avait évité de se prononcer. C'était afin de le faire sortir de son indécision, d'obtenir de lui l'approbation de la trève de Francfort et conséquemment la convocation, soit d'une diète impériale, soit d'une assemblée particulière des princes et états de l'Empire, que le landgrave, l'électeur de Saxe et leurs adhérents venaient de lui envoyer des ambassadeurs. Ceux-ci montraient les dispositions les plus conciliantes; ils se déclaraient prêts à tout sacrifier pour la justice; l'agent du landgrave allait jusqu'à protester au seigneur de Granvelle que son maître avait un grand desir de faire service à l'empereur (4). Charles leur répondit que, d'accord avec le roi son frère, il ne négligerait aucun des moyens propres à rétablir la concorde et la paix dans la Germanie. Comme ils le suppliaient de mettre un terme aux procédures qui étaient intentées contre eux devant la chambre impériale, il leur donna l'assurance qu'aucune nouveauté ne serait faite à leur préjudice, à condition qu'ils s'abstinssent eux-mêmes de toute innovation (5). Lorsqu'il eut pris l'avis de Ferdinand, il annonça aux princes qui les avaient nommés, qu'une diète se tiendrait, au mois de juin, à Spire ou dans quelque autre ville d'Allemagne qui serait jugée plus convenable. Ce fut à Haguenau qu'elle se réunit.

A la suite de l'entrevue d'Aigues-Mortes, des négociations en vue d'alliances matrimoniales avaient été entamées entre les cours de France et d'Espagne. Par un écrit delivré, le 22 décembre 1538, à l'évêque de Tarbes et au Sr de Brissac, ambassadeurs de François Ier (6), Charles avait promis de ne traiter du mariage du prince son fils qu'avec madame Marguerite, fille du roi, et de donner sa fille aînée ou la seconde fille du roi des Romains au duc d'Orléans. Ce dernier mariage se serait accompli quand les parties auraient eu l'âge compétent; alors l'empereur aurait disposé du duché de Milan en faveur des époux; en même temps tous les différends qu'il y aurait eu encore entre lui et le roi se seraient vidés, et l'on aurait recherché les moyens d'assoupir ceux qui auraient subsisté entre le

(1) *Relation des troubles de Gand*, pp. 68-71. — Journal manuscrit du sieur de Herbais.
(2) En février, mars et avril 1539.
(3) Le 19 avril.
(4) Ribier, t. I, p. 507.
(5) Ribier, t. I, p. 506.
(6) L'empereur ratifia cet écrit par un acte en date du 1er fev. 1539 qui est dans Ribier, t. I, p. 565.

roi et le duc de Savoie. Quelques mois après, François Ier ayant envoyé à Tolède l'évêque élu d'Avranches, Charles avait dit à cet ambassadeur que la reddition du duché de Milan était chose « sûre » et du tout conclue et arrêtée (1). Elle n'était pourtant pas aussi décidée dans son esprit qu'il l'assurait, et il songeait dès lors à une autre combinaison sur laquelle il se proposait de consulter la reine Marie et le roi des Romains, lorsqu'il serait aux Pays-Bas (2).

A son arrivée dans ces provinces, il y fut suivi d'un nouvel ambassadeur de François Ier (3), Georges de Selve, évêque de Lavaur, à qui avaient été confiées déjà les ambassades de Venise et de Rome; ce prélat (4) était chargé de continuer les négociations commencées en Espagne (5). Alors l'empereur mit en avant la combinaison dont nous parlons plus haut. Il avait reconnu que ses sujets des Pays-Bas étaient mécontents, et avec raison, de se voir si souvent privés de la présence de leur prince naturel; que de là étaient nés les divisions, les troubles, les mutineries qui s'étaient produits dans ces provinces (6); il résolut, pour assurer leur tranquillité et leur indépendance, de les donner en dot, ainsi que les comtés de Bourgogne et de Charolais, à sa fille aînée, l'infante Marie, en contemplation de son mariage avec le duc d'Orléans. C'était offrir au roi de France beaucoup plus que le duché de Milan ne valait; après la réunion aux Pays-Bas de la Gueldre et du comté de Zutphen, on aurait pu faire du tout un royaume qui aurait été « l'un des meilleurs de toute » la chrétienté (7) : » aussi Charles-Quint était-il persuadé que le roi accepterait cette offre avec empressement et gratitude. Il n'en fut pourtant pas ainsi. A la vérité, l'empereur entendait retenir, sa vie durant, la souveraineté des Pays-Bas; jusqu'à son décès, le duc et la duchesse d'Orléans n'en auraient eu que le gouvernement; il entendait que, si la princesse d'Espagne venait à décéder sans hoirs, ces provinces retournassent à lui et à ses successeurs; il demandait que le roi se désistât de toutes prétentions à l'État de Milan; comme lui-même il abandonnerait celles qu'il avait au duché de Bourgogne; qu'il fît à son fils un parti convenable; qu'il ratifiât les traités

(1) Ribier, t. I, p. 469.

(2) Instruction au prince Philippe, du 5 novembre 1539. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 553.) — Instruction à l'abbé de Saint-Vincent, du 14 mars 1540. (*Ibid.*, p. 565.)

(3) L'évêque de Tarbes était mort en Espagne.

(4) Le sieur de Hellin, résident du roi près la reine Marie, lui fut adjoint

(5) Du Bellay, Gaillard et d'autres historiens français, que copient la plupart des historiens étrangers, Robertson nommément, accusent Charles-Quint de mauvaise foi, de duplicité, en ce qu'il aurait formellement promis à François Ier, à son passage, par la France, de lui donner l'investiture du duché de Milan dès qu'il serait arrivé aux Pays-Bas, et n'aurait pas tenu cette promesse. C'est encore là un exemple de la facilité avec laquelle les erreurs historiques se répandent et se perpétuent. Il nous suffira, pour disculper Charles-Quint, de rétablir les faits.

Lorsque l'empereur fut décidé à traverser la France, la première chose qu'il fit fut de donner à entendre au roi et à ses ministres qu'il ne pourrait être question, dans ce voyage, de négociations quelconques; c'est ce dont il informa la reine Marie, sa sœur, le 30 septembre 1539, en ces termes : « Puisque l'on est venu à tant, faut démonstrer entière confidence du roy et des siens » et passer le plus légièrement et diligemment » que fère se pourra, *excusant de viens traicter* » *la*, comme à la vérité ne conviendroit... » (Archives du royaume.)

La cour de France accepta sans difficulté et elle observa cette condition. Granvelle, que l'empereur avait envoyé en avant, lui écrivait de Langon, le 26 novembre : « Le connestable m'a dit » de soy-mesmes et certifié plusieurs fois *que l'on* » *ne parleroit à Vostre Majesté d'affaires quel-* » *conques*, et se remectroient à quant et comme » Vostre Majesté vouldroit...» (*Relation des trou-* » *bles de Gand*, p. 296.)

Charles-Quint, écrivant lui-même, d'Orléans, le 21 décembre, au cardinal de Tolède, lui disait : « On ne nous a point parlé d'affaires, et nous te- » nons pour certain qu'on ne nous en parlera pas » durant ce voyage, comme ils l'ont promis et » comme ils viennent de le répéter. » (*Ibid.*, p. 645.)

Et il lui mandait, le 21 janvier 1540, de Valenciennes : « En prenant congé du roi trés-chré- » tien, nous l'avons entretenu de ce qui touche » le Turc, et la foi, et d'autres affaires publiques » générales... En ce qui concerne les affaires » particulières de nous et de lui, nous lui avons » dit que, dès que le sérénissime roi, notre frère, » sera arrivé à Bruxelles et que nous aurons » communiqué avec lui, on pourra entendre à ce » qu'il y a à faire. Et ainsi nous nous sommes » séparés en grande amitié. » (*Ibid.*, p. 662.)

On s'étonne que M. Lanuente, qui a été à même de puiser dans les sources, ait adopté sans examen et reproduit les assertions de du Bellay, (*Historia general de España*, t. XII, p. 147 et suiv.)

(6) Instruction au prince Philippe, ci-dessus citée.

(7) Instruction à l'abbé de Saint-Vincent ci-dessus citée.

de Madrid et de Cambrai, sauf en ce qui serait innové par le traité à conclure; il proposait, pour être le mari de madame Marguerite, le fils aîné du roi des Romains, au lieu du prince Philippe, qui aurait épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre; une des conditions de cet arrangement était encore que les États du duc de Savoie lui fussent restitués; enfin l'empereur se promettait que le roi lui prêterait son concours pour le soutien de la guerre contre les Turcs et la réduction des protestants d'Allemagne (1). François Ier répondit qu'il n'accepterait les Pays-Bas, au lieu du duché de Milan, que si l'empereur en mettait en possession la princesse d'Espagne et le duc d'Orléans incontinent après le mariage consommé; il consentait au retour de ces pays à l'empereur et à ses successeurs, au cas que la princesse mourût sans prostérité, mais alors lui et ses enfants rentreraient dans leurs droits sur le Milanais; il se refusait à ratifier les traités de Madrid et de Cambrai, mais, tant que les Pays-Bas et les comtés de Bourgogne et de Charolais seraient entre les mains du duc d'Orléans, ou de l'empereur en cas de retour et durant sa vie, il consentait que le fait de la souveraineté de la Flandre et de l'Artois demeurât en l'état qu'il était; il donnerait au duc d'Orléans, pour portion de son apanage, le comté de Saint-Pol et Hesdin, avec la querelle de Tournai, Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand. Dans l'incertitude du sort futur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, il n'était pas disposé à restituer les domaines du duc de Savoie; il voulait bien toutefois donner à ce prince un dédommagement dans son royaume. Quant aux autres mariages, le roi était d'avis que ce n'était pas le moment de s'en occuper (2). Ce qui donnait à cette réponse un caractère plus grave, c'est que, dans le temps qu'il la faisait, François s'éloignait de la frontière des Pays-Bas, alors qu'on s'attendait à le voir rendre à l'empereur la visite qu'il en avait reçue, et que le connétable ne parlait plus de venir à la cour impériale, comme il en avait manifesté l'intention (3). La conduite du roi causa à Charles-Quint autant de regret que d'étonnement : il attachait le plus grand prix à l'établissement d'une paix et d'une amitié solide entre sa maison et celle de France (4); il s'était flatté que ses dernières propositions auraient ce résultat, et non-seulement le roi les repoussait, mais encore il voulait revenir sur les traités de Madrid et de Cambrai, il remettait en question l'abandon qu'il avait fait de la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, la cession de Tournai et du Tournaisis, etc. Il était impossible à Charles de souscrire à de telles exigences. D'autre part, François ne se prononçait pas sur le concours qu'il en attendait pour l'arrangement des affaires publiques de la chrétienté. En un mot, ses ministres trouvaient que le roi désirait beaucoup de lui, mais que lui ne montrait pas ce qu'il voulait faire pour l'empereur (5). Charles déclara que, s'il donnait le duché de Milan, il ne le donnerait qu'au duc d'Orléans et aux enfants que ce prince aurait, sans qu'il pût retourner au roi et à ses enfants; que si, au contraire, il lui donnait les Pays-Bas avec la main de la princesse d'Espagne, il entendait que le roi restituât le Piémont et les autres États du duc de Savoie. On verra plus loin à quoi aboutit cette négociation (6).

(1) Instruction à l'abbé de Saint-Vincent, ci-dessus citée.

(2) Instruction du 24 avril 1540 pour MM de Lavaur et Hellin, dans Ribier, t. I, p. 509.

(3) Ribier, t. I, pp. 560, 514, 520.

(4) S'il n'y avait là-dessus que les déclarations officielles de Charles-Quint, on pourrait ne pas y croire; mais le doute n'est pas permis en présence des recommandations faites au prince son fils dans l'instruction du 5 novembre 1539.

(5) Ribier, t. I, p. 514

(6) Les documents que contiennent, sur cette importante négociation, les *Lettres et Mémoires* de Ribier et les *Papiers d'État de Granvelle*, — les seuls qu'on possède jusqu'ici — sont fort incomplets. Ainsi l'on ne connaît la déclaration de Charles-Quint que par ce qui en est dit dans une lettre (sans date) du connétable aux Srs de Lavaur et de Hellin (Ribier, t. I, p. 522), et la lettre de Charles à son ambassadeur en France, du 9 juin 1540 (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 597) mentionne une instruction du roi aux mêmes Srs de Lavaur et de Hellin qui devait renfermer sa résolution finale et qui manque également. De plus, les dates de quelques-unes des dépêches données par Ribier sont douteuses : ce qui jette de la confusion dans les faits.

C'est vainement que nous avons fait des recherches aux Archives du royaume, dans l'espoir de combler les lacunes que présente cette série de

Charles ayant, le 10 mai, renouvelé la loi de Gand, quitte cette ville, deux jours après, avec la reine Marie et le roi des Romains, qui reprend le chemin de l'Allemagne. Il visite Anvers, Malines, Louvain ; passe une quinzaine de jours à Bruxelles; retourne à Gand afin de s'assurer de l'état d'avancement des travaux entrepris pour la construction du château; va de là à Bruges, d'où il se dirige vers la Zélande et la Hollande, toujours en compagnie de la reine, et revient le 31 août à Bruxelles, pour s'occuper des affaires du gouvernement. Le 4 octobre il assemble, dans la grande salle de son palais, en sa présence et celle de la reine, les états généraux des Pays-Bas, que le conseiller d'état Schore harangue en son nom. Ce ministre commence par rappeler succinctement les actions de l'empereur depuis son départ des Pays-Bas en 1531 ; il déduit ensuite les motifs qui l'y ont ramené. C'est d'abord le désir de remercier ses bons et loyaux vassaux et sujets de toutes les preuves de dévouement qu'ils lui ont données; c'est, en second lieu, l'affaire de Gand : « S. M. « — dit l'orateur — est venue par deçà « pour remédier à aucunes indues vio- « lences et désobéissances, afin que, sous « ombre d'icelles, ses autres bons et « loyaux vassaux et sujets ne tombassent « en inconvénient : à quoi S. M. avec « grande clémence a mis l'ordre que « chacun sait, *non pour innover quelque « chose quant aux autres* (1), mais seu- « lement pour éviter l'inconvénient qui « autrement y auroit pu advenir, en te- « nant et ayant seul regard à l'assu- « rance et tranquillité de la généralité « de ses pays de par deçà, et comme il « a connu et trouvé qu'il était plus que « nécessaire et requis après tant d'au- « tres exemples passés. » Enfin l'empereur a voulu prendre connaissance par lui-même de ce qui s'est fait depuis 1531, et pourvoir à la bonne administration des affaires publiques pour l'avenir. Dans cette vue, il a promulgué contre les sectes réprouvées de l'Église une nouvelle ordonnance dont communication va être donnée aux états ; il en a fait rédiger une autre, qui leur sera communiquée également, sur les banqueroutes et les banqueroutiers, les monopoles, l'usure, les juges ecclésiastiques, les notaires, les avocats, les mariages clandestins, l'élection des gens de loi ; frappé de la multitude de délits qui se commettent par la négligence des officiers de justice et leur facilité à composer avec les délinquants, il a consulté les conseils provinciaux sur les mesures à prendre pour remédier à ce mal; il s'est, en outre, occupé des monnaies ainsi que des moyens d'abréger la durée des procès et de diminuer les dépenses supportées par les parties. L'orateur annonce que, pour déférer à la prière de tous les états de la Germanie, l'empereur a résolu de convoquer une diète et de s'y trouver en personne ; qu'il reviendra aux Pays-Bas le plus tôt et y demeurera le plus de temps possible ; qu'il a continué la reine sa sœur dans la charge du gouvernement dont elle s'est si bien acquittée jusque-là. Il termine en faisant appel à l'union des états entre eux, et en les assurant de l'affection de l'empereur. Le docteur Schore ayant achevé, un secrétaire donne lecture des deux ordonnances mentionnées dans son discours (2). Le pensionnaire de Bruxel-

documents. Nous nous sommes adressé aux Archives de cour et d'État, à Vienne. M. l'archiviste impérial Paul Wocher, avec une complaisance dont nous nous faisons un devoir de lui exprimer ici notre gratitude, s'est empressé de compulser les volumineuses correspondances de Charles-Quint qui sont conservées dans ce dépôt; il a constaté que les dépêches de 1537, 1538, 1539 et 1540 manquent à la correspondance diplomatique de France.

(1) Il y a, aux Archives du royaume, deux minutes du discours du conseiller Schore, toutes deux de sa main. Dans la première, le passage que nous donnons en *italique* était ainsi conçu ; « non pour assujétir ou asservir ses sujets plus « qu'ils n'ont esté du passé, ce que S. M. ne pensit « oncques ne voudroit pour rien faire. » Ce passage avait été reproduit dans la seconde minute ; mais Schore le tracia, pour y substituer celui dont il fut donné lecture aux états. Il est à croire que l'empereur lui-même ne fut pas étranger à ce changement.

(2) L'ordonnance contre les hérésies était datée du 27 septembre 1540; celle qui concernait les banqueroutes, les monopoles, etc., portait la date du 4 octobre. La première était principalement dirigée contre la publication et la vente de livres hérétiques; des peines terribles étaient établies contre les contrevenants : les hommes étaient exécutés par l'épée, les femmes par la fosse, et les uns et les autres par le feu, s'ils ne rétractaient pas leurs erreurs.

les, après avoir recueilli les opinions des membres les plus considérables de l'assemblée, remercie l'empereur, au nom des états, de l'amour qu'il porte à ses pays d'embas, le suppliant de le leur continuer, et protestant qu'ils lui seront toujours bons et loyaux sujets (1).

On remarqua que le discours impérial ne disait pas un mot de la France ni de son roi. C'est que les relations entre les deux cours, naguère si cordiales, s'étaient singulièrement refroidies : François Ier avait déclaré définitivement qu'il ne voulait entendre ni à l'un ni à l'autre des deux partis proposés par l'empereur, mais qu'il préférait laisser les choses dans l'état où elles étaient (2); il n'aurait accepté le duché de Milan que si l'investiture lui en eût été donnée en la même forme que Louis XII l'avait reçue de l'empereur Maximilien Ier (3), et il était résolu de retenir les États du duc de Savoie (4). Dans ces circonstances, Charles prend une détermination qui devait faire grand bruit en Europe : il investit du duché de Milan son propre fils le prince Philippe, pour l'avoir et tenir selon la nature du fief et sous la supériorité et autorité de l'Empire (5). L'expérience avait fait reconnaître que l'organisation des conseils d'État, privé et des finances des Pays-Bas, telle qu'il l'avait réglée en 1531, laissait à désirer ; il la modifie par de nouvelles instructions données à ces conseils (12 octobre). Le 27 octobre il réunit les chevaliers de la Toison d'or qui se trouvaient à Bruxelles; d'accord avec eux, il dispose, en faveur du prince d'Orange, René de Chalon, et de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, de deux colliers que n'avaient point reçus ceux auxquels les avait destinés le dernier chapitre; il pourvoit aussi aux charges de trésorier et de roi d'armes qui étaient devenues vacantes. Une particularité curieuse est consignée dans le procès-verbal de cette réunion. L'empereur, étant à la tête de ses armées au royaume de Tunis et en Provence, avait porté, pour sa commodité, au lieu du collier prescrit par les statuts de l'ordre, un petit collier en forme de carcan : s'étant assuré qu'il ne pouvait le faire, il s'en excusa et promit qu'il ne le ferait plus. Le 29 octobre Charles se remet en route, en compagnie de la reine sa sœur; il avait fait, la veille, un second codicille où, entre autres points, il énonçait ses intentions relativement aux Pays-Bas, et c'était que son fils pût les retenir ou en disposer en contemplation du mariage de l'une ou de l'autre des infantes ses sœurs, en ayant égard et à la situation et à la qualité de ces pays, selon qu'ils importaient « et que meritait leur grande « loyauté et fidélité (6). » Il visite successivement les parties de la Flandre et les autres provinces des Pays-Bas qu'il n'avait pas comprises dans sa première tournée : la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, le Tournaisis, l'Artois, le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg. Dans le cours de ce voyage, il rend plusieurs ordonnances importantes, entre lesquelles nous mentionnerons celle du 7 décembre ayant pour objet d'abréviер les procès de matières réelles, personnelles et mixtes qui étaient mus devant le siége de la gouvernance de Lille, et celle du 26 décembre sur l'amirauté. Le 8 janvier 1541, à Luxembourg, il se sépare de la reine, prenant le chemin de Ratisbonne, où il arrive le 23 février. C'était là qu'il avait convoqué la diète générale de l'Empire.

L'assemblée qui s'était tenue à Haguenau, au mois de juin de l'année précédente, n'avait pas eu de résultat, quoique

(1) Registre aux mémoires de la ville de Béthune de 1538 à 1542, fol. 30.

(2) *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 598.

(3) Par un diplôme daté du 5 avril 1505, à Haguenau.

(4) Ribier, t. I, p. 522.

(5) Diplôme du 11 octobre 1540. Dans son codicille du 28 octobre suivant, Charles justifiait cette détermination par le motif que, si le duché de Milan, qu'il n'était parvenu à replacer sous l'autorité de l'Empire qu'au prix des plus grands sacrifices, tombait en main suspecte ou de personne qui n'eût les moyens de le garder et défendre, il en pourrait résulter un inconvénient irrémédiable à la chrétienté en général, et en particulier au prince son fils, à ses royaumes, pays et sujets, ainsi qu'au roi son frère et aux siens; il prenait Dieu à témoin « que nulle convoitise ni ambition » d'agrandir son fils ni sa maison au préjudice » d'autrui ne lui avait fait faire ladite investiture, » ains seulement le seul respect d'obvier à l'in- » convenient qui autrement en pourroit adve- » nir. »

(6) *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 599.

le roi Ferdinand y eût présidé en personne. Ce prince, voyant l'impossibilité de concilier les docteurs catholiques et les ministres luthériens, avait, sous l'approbation de l'empereur, remis l'examen des questions controversées entre eux à une conférence qui se réunirait à Worms le 28 octobre, conférence où le nombre des théologiens serait égal de part et d'autre, et à laquelle des nonces du pape seraient admis. L'empereur n'avait point hésité à ratifier le décret de son frère; il avait fait partir pour Worms, avec la mission de l'y représenter, le seigneur de Granvelle, son principal ministre pour les affaires de l'Allemagne, comme l'était, pour celles d'Espagne et de l'Italie, le grand commandeur Francisco de los Covos; Paul III, de son côté, y avait envoyé Tommaso Campeggio en qualité de nonce du saint-siége. Après de longs pourparlers sur des points de forme, le colloque s'était enfin ouvert, le 13 janvier (1), par une dispute publique entre le docteur Eck et Mélanchton : mais, dès le troisième ou le quatrième jour, il avait été rompu, Granvelle ayant reçu des lettres de l'empereur qui évoquaient le débat à la diète de Ratisbonne.

Cette diète, si vivement désirée des catholiques aussi bien que des protestants, Charles, le 5 avril 1541 (2), y donna commencement. On a vu qu'il était à Ratisbonne depuis le 23 février: mais la plupart des électeurs et des princes, ou des commis qu'ils avaient revêtus de leurs pouvoirs, s'y étaient fait attendre; le cardinal Gaspare Contarini, légat du pape, n'y était arrivé que dans le courant du mois de mars. La proposition, rédigée en langue allemande, fut lue en partie par le comte palatin Frédéric, que l'empereur avait nommé son lieutenant auprès de la diète, en partie par le conseiller de Naves (3); l'empereur y déclarait que l'objet essentiel dont les représentants de l'Allemagne avaient à s'occuper était de mettre un terme aux dissensions religieuses : il offrait de s'y employer avec tout le zèle d'un bon chrétien; il exhortait les états à faire de même; il leur disait que, s'ils ne trouvaient pas de meilleurs moyens pour atteindre ce but, il était prêt à députer des personnages savants, pieux, de bonne conscience et amis de la paix, qui examineraient les points et articles étant en débat, et s'appliqueraient à amener un accord entre les partis. Il priait aussi les électeurs, les princes et les villes de considérer ce qu'exigeait la défense de la chrétienté contre les Turcs. Le cardinal de Mayence, répondant au nom de l'assemblée, assura l'empereur des dispositions des états à seconder ses vues. Ils en donnèrent une preuve en lui déférant le choix de la députation dont il avait parlé. En conséquence il nomma, pour les catholiques, Jean Eck, Jules Pflug et Jean Gropper; pour les protestants, Philippe Mélanchton, Martin Bucer et Jean Pistorius : ces députés devaient se réunir et discuter sous la présidence du comte Frédéric et du seigneur de Granvelle, à l'intervention de plusieurs prélats.

Le colloque s'étant terminé le 28 mai, ils présentèrent à l'empereur, le 31, les articles qu'ils avaient adoptés d'un commun accord et ceux sur lesquels ils n'avaient pu convenir (4). Charles, le 8 juin, communiqua les uns et les autres à la diète, avec les écrits dont ils étaient accompagnés, afin qu'elle en fît la matière de ses délibérations; il en donna aussi communication au légat. Les évêques ne se montrèrent pas satisfaits des actes du colloque. Le légat répondit à l'empereur que, les écrits des députés différant en plusieurs points de la croyance de l'Église, il fallait renvoyer le tout au saint-siége, qui déciderait ces points conformément à la vérité catholique, soit dans un concile général, soit de quelque autre

(1) Selon le P. Barre ; le 14 suivant Schmidt.

(2) Et non le 8, comme le dit Schmidt. Le père Barre est d'accord, sur ce point, avec le Journal du sieur de Herbais.

(3) Il était alors conseiller au conseil de Luxembourg. L'empereur le fit, peu de temps après, vice-chancelier de l'Empire et conseiller au conseil privé des Pays-Bas.

(4) Les articles sur lesquels ils n'avaient pu s'accorder étaient ceux de la puissance de l'Église, du sacrement de pénitence, de l'eucharistie, de l'invocation des saints, de la messe, de l'usage du calice, de la hiérarchie et du célibat des prêtres. (Le P. Barre.).

manière. Les protestants ne faisaient point d'objections contre les articles adoptés; ils trouvaient même qu'avec un peu de bonne volonté il ne serait pas difficile de s'entendre également sur les autres. Au milieu de ces discussions, le roi des Romains arriva à Ratisbonne (20 juin); il y avait été précédé d'ambassadeurs des états de l'archiduché d'Autriche et du royaume de Hongrie qui étaient venus implorer l'assistance de l'empereur et de l'Empire contre les Turcs. Charles, le 25 juin, réunit la diète en la présence de son frère, et l'invita à s'occuper avec sollicitude d'une affaire qui était d'une si haute importance pour la sûreté de l'Allemagne. Quelques jours après, le duc de Savoie, ayant demandé audience, réclama, comme prince de l'Empire, l'intervention de la diète auprès du roi de France afin que ses pays lui fussent restitués. Des commis du duc de Clèves se présentèrent dans le même temps à cette assemblée, requérant, au nom de leur maître, l'investiture des duchés de Juliers et de Gueldre. Charles se refusa à la leur donner : il venait tout récemment de remontrer à la diète le droit qu'il avait au duché de Gueldre et qui s'appuyait sur des titres incontestables. Plusieurs des princes et des députés des villes voulurent intercéder en faveur du duc; ils supplièrent l'empereur d'avoir pitié de lui : il les reçut fort mal; il y avait cinq mois, leur dit-il, qu'il était à Ratisbonne, attendant leur résolution sur un petit nombre de points qui les regardaient, et en trois jours ils avaient résolu de demander miséricorde pour un rebelle (1) !

Ces paroles montraient son impatience de voir arriver la fin de la diète. Il avait hâte en effet de partir pour l'Italie; aussi, le 12 juillet, ayant réuni cette assemblée, il la requit, par l'organe du comte Frédéric, d'accélérer ses délibérations, car il comptait se mettre en route le 22 ou le 24. Ce ne fut toutefois que le 29 que le recez put être arrêté et publié. Les dispositions principales en étaient celles que nous allons énumérer. Les états remettaient les avis des théologiens concernant la religion au futur concile général que le pape, par son légat, avait offert de convoquer, ou, au défaut de celui-ci, à un concile national, et si l'un ni l'autre ne se célébrait, à une diète qui se tiendrait dans dix-huit mois. L'empereur était prié de faire des démarches auprès du pape pour que le concile général fût indiqué dans une ville de la Germanie. Les protestants observeraient les points auxquels leurs théologiens avaient adhéré ; ils ne chercheraient à attirer personne à eux, et ne recevraient en leur protection aucun de ceux de la religion catholique. Les prélats entendraient à la réformation de leur clergé. La paix de Nuremberg s'observerait exactement. Les ecclésiastiques jouiraient des biens qu'ils avaient dans les pays des protestants, et les églises y demeureraient en leur entier. La chambre impériale et les autres justices ne connaîtraient que des causes profanes; celles qui se rapporteraient à la religion seraient renvoyées à la future diète, si des commissaires à nommer par l'empereur ne pouvaient concilier les parties. Les états accordaient la levée et la solde, pendant quatre mois, de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, pour secourir le roi des Romains en Hongrie; ils accordaient, en outre, pendant trois ans, une aide de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux qui seraient employés contre les Turcs, sous tel capitaine général qu'il plairait à l'empereur de désigner. Défense était faite à tous gens de guerre d'aller servir hors de la Germanie sans l'autorisation de l'empereur. Était défendue aussi l'impression de tous libelles fameux et injurieux. Le recez témoignait du grand contentement qu'avaient les états de la sollicitude avec laquelle l'empereur avait dirigé les travaux de la diète; il constatait qu'il « laissait l'Allemagne et tous les États « d'icelle en grande dévotion envers lui « et bonne intelligence avec tous. » Il y était dit, à l'égard de la réclamation du duc de Savoie, que l'on écrirait affectueusement au roi de France, et, quant au duché de Gueldre, que les états reconnaissaient l'évident et inexcusable tort du

(1) Journal manuscrit du sieur de Herbais.

duc de Clèves ; qu'on le lui remontrerait vivement, et qu'on le requerrait de faire en sorte qu'un plus grand inconvénient ne lui en advînt. Quoiqu'on tînt pour assuré que la paix serait observée de tous, d'après les déclarations faites à la diète par l'un aussi bien que par l'autre parti, une ligue était conclue entre le pape, l'empereur, le roi des Romains, le cadinal de Mayence, l'archevêque de Salzbourg, les ducs de Bavière et de Brunswick et d'autres prélats, princes et membres des états pour la défense de la foi catholique contre quiconque y voudrait dorénavant attenter. Les protestants n'avaient pas adhéré sans difficulté à ce recez : une déclaration de l'empereur, faite, selon plusieurs historiens (1), à l'insu des états catholiques, en adoucit les articles dont ils croyaient avoir à se plaindre; il y était dit, entre autres, que les couvents ne seraient point détruits, mais que les moines seraient exhortés à se corriger ; que les ecclésiastiques garderaient leurs revenus, sans distinction de religion; que, s'il était défendu aux protestants d'exciter les catholiques à embrasser leur doctrine, ils pourraient néanmoins recevoir ceux qui se présenteraient d'eux-mêmes Des garanties leur étaient données aussi relativement à la composition de la chambre impériale. Tous ces ménagements de l'empereur pour les protestants peuvent paraître extraordinaires : ils s'expliquent cependant par la situation où étaient ses affaires et celles du roi des Romains : les Turcs s'avançaient de plus en plus en Hongrie, et il était à prévoir qu'un long temps ne s'écoulerait pas sans que la trève de Nice fût rompue par la France.

Le jour même de la clôture de la diète, Charles quitta Ratisbonne. Il avait été concerté entre lui et le pape qu'ils auraient une entrevue à Lucques : il prit son chemin par Munich, Inspruck, Trente, Peschiera, Crémone, Milan, Pavie, Alexandrie, Gênes, où il arriva le 3 septembre. Dans ce trajet il vit venir au-devant de lui le duc de Camerino, mari de sa fille Marguerite, le duc de Ferrare, le duc de Mantoue, des ambassadeurs de la seigneurie de Venise. A Milan, où il resta sept jours, il reçut la visite du duc d'Urbin. A Gênes le duc de Florence, le prince de Piémont, le prince Doria accoururent pour lui présenter leurs hommages. Le 10 septembre il s'embarqua. Le 12 il descendit au port de Via-Reggio, d'où il se dirigea vers Lucques. Il trouva, à mi-chemin, les cardinaux Santiquatro et Farnèse envoyés par le pape, et à la porte de la ville tout le sacré collége. Paul III était à la cathédrale; Charles s'y rendit : il baisa les pieds du souverain pontife, avec lequel il s'entretint quelques instants ; il fut conduit ensuite au palais de la république, qui avait été destiné pour son logement. Les cinq jours suivants, il eut des conférences de plusieurs heures, et sans témoins, avec le chef de l'Église ; elles eurent lieu dans les appartements du pape, à l'exception de la troisième, pour laquelle Paul se transporta lui-même chez l'empereur (2). Dans ces conférences il fut surtout question de ce qui avait été traité à Ratisbonne et du lieu ainsi que de l'époque à déterminer pour la réunion du futur concile. Il y fut parlé aussi du fait de Rincon et Fregoso dont François Ier prenait occasion pour se plaindre, dans les cours de l'Europe, que l'empereur eût enfreint la trève. Antonio Rincon, transfuge espagnol, avait été plusieurs fois employé par le roi à Constantinople, où il s'était acquis quelque crédit auprès du divan. Dans l'été de 1541, François résolut de l'y renvoyer ; il lui fit prendre le chemin de Venise, afin de faire de sa part une communication confidentielle au sénat. Le 2 juillet Rincon s'embarqua sur le Tésin en compagnie du capitaine César Fregoso, gênois, comme lui au service de la France. Le lendemain, au moment où ils allaient franchir l'embouchure du Tésin pour entrer dans le Pô, des gens masqués qui les y attendaient attaquèrent leur barque, les mirent à mort avec tous ceux qui s'y

(1) Hess, *Histoire de l'Empire*, t. II, p. 491. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, t. VII, p. 100

(2) Journal du sieur de Herbais. — C'est à tort que Sandoval (liv. XXV, § V) dit que l'ambassadeur de François Ier était présent à toutes ces conférences.

trouvaient (1), et allèrent jeter leurs cadavres dans des lieux écartés. Le marquis del Vasto, gouverneur du Milanais, accusé d'avoir ordonné ou du moins autorisé cet attentat, afin de se rendre maître des dépêches dont Rincon était porteur, s'en défendit vivement (2). Chose singulière! on ignorait ce qu'étaient devenues les victimes du guet-apens du 3 juillet; on supposait qu'elles étaient détenues dans quelque cachot. François Ier fit partir pour Lucques un gentilhomme de la chambre du dauphin, chargé de demander à l'empereur que ses ambassadeurs lui fussent rendus, et de réclamer à cet effet l'intervention du pape, en rappelant à Paul III qu'il avait été le médiateur de la trêve de Nice. Charles-Quint répondit à l'envoyé du roi qu'il ignorait où pouvaient être Fregoso et Rincon; que s'ils étaient en un lieu quelconque de ses États dont il fût informé, il les ferait immédiatement restituer à son maître; qu'il était prêt à donner de nouveaux ordres pour qu'on les recherchât; qu'il se soumettait du reste, quant à cette affaire, au jugement du souverain pontife (3). Le 18 septembre Charles prit congé du pape et partit pour la Spezzia, où il s'embarqua dix jours après. A la sortie du port, une furieuse tempête l'assaillit, qui le força de chercher un refuge en Corse d'abord et ensuite en Sardaigne; il ne put arriver à Majorque, où il était attendu, que le 13 octobre.

C'était avec regret qu'après son expédition de 1535 Charles s'était éloigné des rives africaines sans avoir porté ses armes dans l'Algérie, car il prévoyait qu'Alger deviendrait le réceptacle des pirates chassés par lui de Tunis; mais il n'avait pas renoncé à une entreprise qui devait (il l'espérait du moins) ajouter à sa gloire, en délivrant ses peuples d'Espagne et d'Italie des maux qu'ils souffraient par les brigandages des Barbaresques. La guerre avec la France qui suivit son passage en Italie l'obligea d'en différer l'exécution. Il avait à peine signé, à Nice, la trêve de dix ans qu'il entama avec Barberousse, dans le but de l'attirer à son service, des négociations secrètes (4); si elles avaient eu l'issue qu'il s'en promettait, il n'aurait plus été question d'enlever l'Algérie au corsaire couronné : au contraire, la possession lui en eût été garantie, sous l'engagement qu'il aurait pris de faire cesser toutes pirateries dans la Méditerranée. Ces négociations se poursuivirent assez longtemps : on ne connaît pas bien les circonstances qui en amenèrent la rupture; mais il est certain qu'elles avaient cessé au mois de septembre 1540. Charles alors reprit son premier dessein, résolu de le mettre à effet après qu'il aurait tenu la diète de l'Empire, et il envoya des ordres en Espagne et en Italie afin qu'on y formât une armée expéditionnaire; plus tard il assigna pour rendez-vous aux différentes divisions de cette armée le port de Majorque. Là étaient rassemblés, quand il y arriva, deux cent cinquante à trois cents navires, dont une cinquantaine de galères, portant vingt et quelques mille hommes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, espagnols, italiens et allemands; les Espagnols avaient pour chef don Ferrante Gonzaga, vice-roi de Sicile, les Allemands Georges Fronsperg, les Italiens Camillo Colonna. Toute la flotte était sous le commandement du grand amiral Andrea Doria. Seize galères et soixante navires équipés dans les ports d'Espagne, et qui amenaient une foule de gentilshommes appartenant aux principales familles de la Péninsule, avec de l'artillerie, des munitions et des vivres, étaient retenus dans l'île d'Iviça par les vents contraires. Charles fixa au 18 octobre le départ de l'expédition; il s'embar-

(1) On trouve des détails précis sur ce fait dans une lettre écrite, le 12 août 1541, à la reine Marie de Hongrie par le conseiller belge Boisot, que l'empereur avait envoyé à Milan, pour s'informer de ce qui était arrivé. Il en résulte que les meurtriers de Rincon et Fregoso étaient espagnols.

(2) Dans la lettre que nous venons de citer, Boisot disculpe le marquis.

(3) C'est ce que Charles écrit à la reine Marie dans une lettre du 26 septembre 1541 (Lanz, t. II, p. 526). A moins qu'on ne prétende qu'il ait voulu tromper sa propre sœur, on doit conclure des termes de sa lettre qu'il ignorait véritablement ce qu'étaient devenus Fregoso et Rincon.

(4) Ces négociations étaient restées ignorées jusque dans ces derniers temps; c'est M. Lafuente qui les a révélées d'après des documents recueillis par lui aux archives de Simancas. (Voir le tome XI, publié en 1853, de la *Historia general de España*, p. 180 et suiv.)

qua ce jour-là au soleil levant; il avait, la veille, fait savoir à D. Bernardino de Mendoza, général des galères demeurées à Iviça, qu'il eût à se diriger directement vers Alger. Plusieurs historiens rapportent que Doria et del Vasto le supplièrent d'abandonner son entreprise, par le motif surtout que c'était faire courir des risques certains à la flotte que de l'envoyer sur les côtes dangereuses d'Afrique dans une saison si avancée, où la violence des vents était toujours à craindre. Mais des sommes considérables avaient été dépensées; tous les préparatifs de l'expédition étaient faits; non-seulement les populations chétiennes des côtes de la Méditerranée, mais encore les nations dont les vaisseaux parcouraient cette mer, en attendaient avec impatience les résultats : Charles persista dans sa résolution.

Les premiers jours le temps se montra favorable : l'armée expéditionnaire arriva devant Alger le 20 octobre sans aucun accident fâcheux, et Charles avec toutes les galères jeta l'ancre à une portée de canon de la ville. Le 21 le temps changea tout à coup; le vent devint si fort et la mer si haute que, redoutant une tempête, l'empereur jugea prudent de se retirer à Metafus (1). Le vent ayant calmé dans la nuit du 22 au 23, il ordonna, au lever de l'aurore, que les troupes débarquassent; lui-même il descendit à terre. Le 24 l'armée parvint jusqu'à un ou deux milles d'Alger, et les divisions espagnole, italienne, allemande, prirent position autour de la ville : l'empereur, avec les princes, seigneurs, gentilshommes et officiers de sa cour, s'établit dans un vignoble au milieu du quartier des Allemands. Dans la soirée il s'éleva une affreuse tempête, accompagnée de pluie, de grêle et d'une obscurité effrayante. Le débarquement des troupes s'était fait avec une telle hâte que les soldats n'avaient pris ni tentes pour s'abriter, ni vêtements autres que ceux qu'ils portaient sur le corps; en peu de temps ils furent trempés jusqu'aux os, et leurs campements entièrement inondés.

Alger avait pour gouverneur ou viceroi Hassein Aga, renégat sarde et eunuque qui, par son audace et sa férocité, s'était rendu plus redoutable que Barberousse lui-même; il disposait, pour la défense de la ville, de huit cents Turcs et de cinq mille Mores. Profitant de la détresse où la tourmente jetait l'armée chrétienne, Hassein sortit, le 25, de grand matin, avec une partie de ses forces, qu'il divisa en deux corps : l'un se porta contre les Espagnols, qui occupaient une montagne; il fut obligé de battre en retraite après avoir subi d'assez grandes pertes; l'autre attaqua les Italiens dont le quartier était tout près de la ville; ceux-ci prirent la fuite sans avoir opposé de résistance. Averti de ce qui se passait, Charles accourut l'épée à la main : animant les uns, admonêtant les autres, les haranguant tous, il finit par rallier les fuyards, et, secondé des gens de sa maison et de quelques compagnies allemandes, il força les Mores de rentrer dans la place. Cette journée coûta à l'armée impériale trois cents hommes de tués et deux cents de blessés. Charles ne s'y montra pas seulement un valeureux capitaine, mais ses soldats purent se convaincre encore qu'ils avaient en leur empereur un chef plein de sollicitude pour eux. Quoique l'eau ruisselât sur son corps et qu'il fût excédé de fatigues, il ne voulut regagner sa tente qu'après que les blessés eurent reçu les soins que réclamait leur état (2).

Cependant la tempête continuait et elle redoublait même de fureur : les navires, arrachés de leurs ancres, se brisaient les uns contre les autres, ou, jetés à la côte, se fracassaient contre les rochers; plusieurs furent abîmés dans les flots. En peu de temps, quatorze galères et plus de cent bâtiments de transport, grands et petits (3), périrent; tout ce qu'ils contenaient fut perdu; une grande partie des

(1) Metafus ou Temendfust, petite ville avec un bon port, à une quinzaine de milles d'Alger.

(2) Sandoval, liv. XXV, § V.

(3) Sandoval et, d'après lui, Robertson, M. Lafuente et presque tous les historiens portent à quatorze ou quinze galères et à cent cinquante navires, grands et petits, le chiffre des pertes de la flotte. Dans sa lettre du 3 novembre au cardinal Tavera (*Documentos inéditos*, t. I, p. 434.), l'empereur fixe positivement à quatorze le nombre des galères, mais il ne fait pas connaître celui des navires de transport qui ont péri, se bornant

hommes qui étaient à bord se noyèrent ou furent massacrés par les Arabes (1). La situation de l'armée devenait de moment en moment plus critique : lorsqu'elle était descendue à terre, on n'avait débarqué que pour deux jours de vivres; ils étaient consommés et il n'y avait pas de moyen de s'en procurer d'autres, l'impétuosité des flots empêchant toute communication avec les navires qui avaient résisté à la tourmente. Dans cette extrémité, Charles n'avait qu'un parti à prendre : il ordonna la retraite sur Metafus; les blessés et les malades furent placés au centre; les hommes qui avaient conservé le plus de vigueur prirent la tête ou formèrent l'arrière-garde. Ce fut un spectacle lamentable que cette marche en arrière qui dura trois jours. Beaucoup de soldats pouvaient à peine soutenir le poids de leurs armes; d'autres tombaient d'épuisement dans les chemins profonds et marécageux qu'il fallait traverser; d'autres périssaient d'inanition, car, pour toute subsistance, l'armée avait les palmiers qu'on trouvait dans les champs et la chair des chevaux que l'empereur faisait abattre. Il y en eut beaucoup de tués par les Mores d'Alger et les Arabes des montagnes qui ne cessèrent, pendant toute la marche, de harceler l'armée le jour et la nuit, et, pour surcroît de misère, il fallut passer deux rivières où les hommes avaient de l'eau jusqu'aux épaules. « Dans cette horrible enchaînement de malheurs, Charles — dit un de « ses historiens — fit admirer sa fermeté, « sa constance, sa grandeur d'âme, son « courage et son humanité : il supportait « les plus grandes fatigues comme le dernier soldat de son armée; il exposait sa « personne partout où le danger était le « plus menaçant; il ranimait le courage « de ceux qui se laissaient abattre; il « visitait les malades et les blessés et les « encourageait tous par ses discours et « par son exemple (2). » Enfin, le 28 octobre, l'armée atteignit Metafus, où elle put se refaire de ses fatigues. Doria avait rassemblé dans ce port tous les bâtiments de la flotte qui avaient échappé au désastre des jours précédents.

Dans l'armée, surtout parmi les Espagnols, il y en avait qui étaient d'avis de tenter une nouvelle attaque contre Alger. Charles n'écouta pas ces conseils imprudents, et le 1er novembre il s'embarqua avec sa maison, après avoir pourvu à l'embarquement des troupes. Le surlendemain il donna l'ordre du départ : il avait réglé la destination de tous les corps de l'armée ainsi que des différentes divisions de la flotte; les galères d'Espagne, celles d'Andrea Doria, de Naples, de Monaco, devaient l'accompagner jusqu'à Cartagène (3). Ce jour-là la tempête, qui avait paru apaisée, gronda de nouveau, et Charles eut beaucoup de peine à gagner le port de Bougie. Le ciel ne s'éclaircissant pas, il fit faire, le 11, le 12 et le 13 novembre, pour implorer la miséricorde divine, des processions générales auxquelles il assista. Ses vœux ne furent pas d'abord exaucés : car ayant essayé, le 17, de sortir du port, il se vit contraint d'y rentrer. Une seconde tentative, faite la nuit suivante, eut le même résultat. Enfin, le 23, il parvint, à force de rames, à gagner la haute mer; le 26 il mouilla devant Majorque; il aborda à Cartagène le 1er décembre.

Les bruits les plus alarmants couraient dans la Péninsule sur l'armée expéditionnaire; aussi les Espagnols, en revoyant leur souverain, firent-ils éclater leur joie. Charles, le 5 décembre, quitta Cartagène pour aller visiter la ville de Murcie; il prit ensuite le chemin de la Castille. Il trouva à Ocaña les infantes ses filles, et le prince Philippe vint l'y joindre

à dire que tous les petits bâtiments et quelques-uns des grands ont échoué sur la côte. Herbais, copié par Vandenesse, ne parle que de cent vaisseaux perdus (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 614). Dans une relation inédite de l'expédition d'Alger qui est conservée à la bibliothèque de Tournai, et dont l'auteur faisait partie de la suite de Charles-Quint, on lit que cent et trente vaisseaux périrent, y compris quatorze galères.

(1) Herbais et Vandenesse parlent de douze cents chrétiens noyés ou tués. Sandoval ni M. Lafuente n'en donnent le chiffre. Robertson réduit celui-ci à huit cents. Charles-Quint, dans sa lettre au cardinal Tavera, s'applique à atténuer cette perte : « Les gens qui étaient sur les » galères et les navires, dit-il, ont été sauvés » pour la plus grande partie; parmi ceux qui ont » péri, il n'y avait aucune personne de marque. »

(2) Robertson, liv. VI.

(3) Lettre de Charles au cardinal Tavera du 5 novembre. (*Documentos inéditos*, t. I, p. 234.)

avec le cardinal Tavera. Après un court séjour à Tolède et à Madrid, il partit pour Tordesillas, où il passa trois jours auprès de la reine sa mère (1); de là il se rendit à Valladolid. Il avait convoqué dans cette ville les cortès de Castille; il en fit l'ouverture le 10 février 1542. Les cortès lui exprimèrent derechef le vœu qu'il ne s'éloignât plus de l'Espagne, ses absences causant de trop vives inquiétudes à ses sujets : il répondit qu'il ne songeait point à s'absenter de nouveau, et que, s'il lui arrivait encore de le faire, ce serait pour des motifs impérieux, son âge l'invitant déjà plus au repos qu'à des entreprises guerrières ou à des voyages lointains (2). Il aurait pu alléguer aussi l'état de sa santé, car la goutte le tourmenta pendant tout le temps qu'il fut à Valladolid. Les cortès terminèrent leur session, le 4 avril, par le vote d'un service de douze cent mille ducats. Le 22 mai Charles partit avec son fils pour la Navarre et l'Aragon. Un mois, jour pour jour, après, il arriva à Monzon, où le lendemain il ouvrit la session des cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne. Pendant cette session, qui se prolongea jusqu'à la fin d'août (3), des nouvelles de la plus haute gravité lui parvinrent à la fois de France, des Pays-Bas et d'Italie.

François Ier avait conçu un vif ressentiment de l'issue des négociations qui suivirent le passage de l'empereur au travers de son royaume; il était résolu à se venger et, nonobstant la trêve qui existait entre eux pour plusieurs années encore, à recommencer la guerre dès qu'il croirait pouvoir la faire avec avantage. Dans cette intention il s'était attaché le duc Guillaume de Clèves, en lui donnant la main de l'héritière de Navarre (15 juillet 1540); il avait éloigné de ses conseils (4) le connétable de Montmorency, qui toujours s'était appliqué à conserver ou à rétablir la concorde entre les deux monarques rivaux; il avait continué ses relations avec Soliman, quoiqu'il se fût engagé à les rompre; il avait cherché des alliances jusque dans la Scandinavie, qui semblait devoir rester étrangère à la politique du midi de l'Europe. Le désastre d'Alger vint lui fournir l'occasion qu'il épiait, et le meurtre de Rincon et Fregoso un prétexte plausible pour en profiter. L'hiver de 1541 à 1542 fut employé par lui à lever des troupes dans toutes les parties de son royaume et à se créer des appuis au dehors : il conclut des traités avec les rois de Danemark et de Suède; il fit passer de l'argent au duc de Clèves; il renforça son armée en Piémont; il sollicita Soliman d'envoyer à Marseille, pour s'y réunir à la flotte française et agir de concert avec elle, une flotte conduite par Barberousse. Au mois de juin, avant toute déclaration de guerre (5), le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, envahit l'Artois et la Basse-Flandre; le duc d'Orléans entra dans le Luxembourg; Martin van Rossem, maréchal de Gueldre, pénétra en Brabant; en même temps le dauphin assemblait dans le Midi une armée de quarante mille hommes d'infanterie, deux mille hommes d'armes et deux mille chevau-légers avec laquelle il se proposait de faire le siége de Perpignan, et, après l'avoir pris, de pousser jusqu'en Castille.

Charles-Quint était loin de supposer qu'un pareil dessein pût entrer dans la tête des Français (6). Lorsqu'il en fut averti par le marquis del Vasto, que ses espions en avaient instruit, il se hâta d'envoyer le duc d'Albe à Perpignan, pour mettre cette place en état de défense, et réclama l'assistance de ses vassaux d'Aragon et de Castille. Les grands, la noblesse, les villes répondirent avec enthousiasme à son appel : toute l'Espagne, dit Sandoval (7), prit les armes,

(1) Il y arriva le 23 janvier 1542, et en partit le 26. (Journal de Vandenesse.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Au commencement de 1541.

(5) La déclaration de guerre fut publiée en France seulement le 12 juillet; François en donnait pour motif l'assassinat de ses ambassadeurs Rincon et Fregoso. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 628.)

Elle ne fut pas notifiée à l'empereur, et il n'en eut connaissance que le 21 août. (Journal de Vandenesse.)

(6) C'est ce qu'il écrivit au roi son frère le 9 octobre 1542.

(7) Liv. XXV, § XIX.

comme s'il se fût agi de conquérir la France. En marchant avec plus de célérité, le dauphin eût vraisemblablement réussi dans son entreprise (1) : mais ce fut seulement le 26 août qu'il se présenta devant Perpignan, et alors le duc d'Albe avait eu le temps d'en réparer et augmenter les fortifications, et d'y faire entrer une nombreuse garnison, commandée par des chefs d'une valeur et d'une expérience éprouvées. Toutes les tentatives des Français pour s'en emparer échouèrent. François Ier s'était avancé le 5 septembre jusqu'à douze lieues de là : découragé par le peu de progrès que faisait le siége, il envoya au dauphin l'ordre de le lever; « cette armée française, la plus « belle et la plus nombreuse qu'on eût « vue de tout le règne, effectua sa « retraite le 4 octobre (2). François n'avait guère plus à se louer du succès de ses armes dans les autres pays où il avait porté la guerre. En Piémont les exploits du seigneur de Langey, son lieutenant, s'étaient réduits à la prise de quelques places de peu d'importance. Aux Pays-Bas le duc d'Orléans avait d'abord conquis tout le Luxembourg, Thionville exceptée, mais la reine Marie n'avait pas tardé à recouvrer cette province. Le maréchal de Gueldre, après avoir défait le prince d'Orange à Hooghstraeten, avait vainement mis le siége devant Anvers et Louvain ; il s'était vu forcé de battre en retraite, et n'avait pu empêcher les troupes belges de s'emparer de Sittard, Juliers et Heinsberg. Quelques places insignifiantes dans le voisinage de Calais et de Boulogne étaient tombées au pouvoir du duc de Vendôme. En résumé, la campagne de 1542, pour laquelle François Ier avait fait des efforts prodigieux, en y épuisant en une fois presque toutes ses ressources, se terminait sans lui avoir procuré aucun avantage notable.

Charles avait dû attendre, à Monzon, que les cortès eussent mis fin à leurs délibérations. Deux points faisaient principalement l'objet des demandes soumises à cette assemblée : c'était le vote d'un subside, et la reconnaissance du prince Philippe pour héritier présomptif des couronnes d'Aragon, de Valence et de Catalogne. Les représentants des trois royaumes accueillirent sans difficulté l'une et l'autre demande (3). Philippe fut reçu et juré prince et futur souverain, à Monzon, en présence de l'empereur, le 14 septembre par les cortès de Catalogne, le 23 par les cortès de Valence, le 6 octobre par les cortès d'Aragon (4). Quelques jours après, Charles partit pour Barcelone ; de là il se rendit à Valence. Dans ces deux capitales il assista à l'entrée solennelle du prince son fils : Philippe, le lendemain de sa réception par les cortès d'Aragon, était allé accomplir la même cérémonie à Saragosse (5).

Cependant Paul III s'était décidé à convoquer à Trente le concile, qui n'avait pu se réunir ni à Mantoue ni à Vicence. Dans la bulle de convocation (6), il rappelait les démarches qu'il avait faites, les peines qu'il s'était données afin d'amener la conclusion, entre l'empereur et le roi de France, d'une paix générale et définitive; il exprimait le regret de n'y avoir pas réussi, sans imputer l'insuccès de ses efforts à l'un plus qu'à l'autre des deux souverains. Au moment où Charles-Quint reçut cette bulle des mains du nonce résidant à sa cour, il venait d'apprendre que les Français avaient commencé les hostilités aux Pays-Bas et dans le Roussillon : il se formalisa de ce que le pontife n'établissait nulle différence entre lui, qui avait tant fait pour la pacification et le bien de la chrétienté, pour sa défense contre les Turcs, pour la célébration d'un concile qui pût mettre fin aux dissensions religieuses dans la Germanie, et celui qui en tout avait

(1) Charles en convient dans sa lettre du 9 octobre à son frère: « Le roy de France, lui dit-il, » n'avoit pensé faillir de me surprendre, faisant » son compte que tout seroit le sien sans y pou- » voir résister, et mesmes qu'il prendroit Perpi- » gnan d'arrache-pied, et passeroit outre jusqu'à » Valladolid. Et à la vérité, si son armée eût » marché au temps qu'il avoit délibéré, il m'eût » mis en grand désaroy, pour non pouvoir penser » estre ceste emprinse vraisemblable. »

(2) Sismondi, t. XII, p. 14.

(3) Le subside qu'ils votèrent fut de cinq cent mille ducats. (Vandenesse.)

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Elle était datée du 11 des calendes de juin 1542.

fait le contraire; il s'en plaignit au pape lui-même, lui disant que, s'il voulait, comme sa dignité lui en imposait l'obligation, le rétablissement de la paix dans la république chrétienne, il devait se déclarer ouvertement contre le roi (1). Sur ces entrefaites, Paul résolut d'envoyer des légats aux monarques rivaux, afin de les exhorter à poser les armes ; il désigna pour la France le cardinal Sadoleto, et pour l'Espagne le cardinal Contarini : ce dernier étant mort en chemin, il le remplaça par le cardinal de Viseu, portugais, de la maison de Silva. Charles n'en fut pas plus tôt informé qu'il signifia au nonce accrédité auprès de lui et fit savoir au pape son intention de ne pas recevoir le légat; mais Viseu usa d'une telle diligence qu'on apprit, à la cour impériale, son arrivée à Barcelone en même temps que son départ de Rome; il arriva à Monzon vers la fin de septembre. Ne pouvant s'excuser de lui donner audience, Charles lui fit comprendre tout d'abord qu'il avait fait un voyage inutile, et il le congédia dès le 3 octobre (2). Il écrivit au pape que le persuader d'entendre à une nouvelle communication de paix était chose bien superflue, car Sa Sainteté devait tenir pour certain qu'une telle communication ne servirait qu'à accroître l'insolence de celui « qui ne se « pouvait soûler de guerroyer et conti- « nuellement conciter et nourrir trouble « en la chrétienté; » que d'ailleurs on ne saurait avoir d'assurance quelconque que le roi de France observerait ce qu'il aurait promis, comme le montrait l'expérience des choses passées. Quant à lui, ayant reconnu que sa facilité et sa promptitude à se prêter aux négociations proposées par le saint-père avaient tourné à son préjudice, il était décidé à courir les chances d'une guerre ouverte, plutôt que de recommencer des pratiques de paix dont il n'avait à se promettre nulle conclusion raisonnable. Il terminait en sommant en quelque sorte le pape de se déclarer, comme il avait souvent dit qu'il le ferait, et de procéder en toute rigueur contre l'infracteur de la trève de Nice, contre le prince qui adhérait au Turc (3). Ces lettres de l'empereur produisirent une grande sensation à Rome. Dans le sacré collége ses partisans étaient nombreux; ils proposèrent que le gouvernement pontifical se confédérât avec lui et joignît ses forces aux siennes; ils auraient même voulu que le roi de France fût déclaré ennemi commun et privé du titre de roi très-chrétien, puisqu'il se faisait l'allié de l'ennemi capital de la croix et du nom du Christ. Ces suggestions passionnées restèrent sans effet sur le pape : Paul III n'entendait point se départir de son système de neutralité; il craignait, s'il rompait avec le roi de France, de voir se renouveler ce qui était arrivé à son prédécesseur avec Henri VIII (4). Charles prit alors une mesure qui causa un vif mécontentement à la cour de Rome : les cortès de Castille lui avaient fait des doléances au sujet des pensions que la chancellerie romaine assignait sur les églises d'Espagne et des bénéfices dont elle disposait en faveur de personnes qui n'appartenaient pas à la nation : il promulgua une pragmatique statuant que nul étranger ne serait admis à l'avenir à jouir de bénéfice ni de pension dans ses royaumes (5).

Voyant qu'il ne pouvait compter sur le pape, Charles prêta l'oreille aux ouvertures que lui fit faire le roi d'Angleterre. Depuis quelque temps déjà, ses relations avec Henri VIII étaient redevenues amicales; à Ratisbonne il avait été convenu, entre l'évêque de Winchester et le seigneur de Granvelle, que, dans le terme de dix mois, il serait avisé aux moyens de former une plus étroite confédération entre leurs maîtres (6). Le 26 mars 1542 arriva à Valladolid l'évêque de Londres, qui venait remplacer l'ambassadeur anglais à la cour d'Espagne dans la première audience que l'empereur lui accorda, ce diplomate rappela la convention de Ratisbonne, et déclara que

(1) Lettre de Charles à Paul III, du 28 août 1542. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 635.)

(2) Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 9 octobre 1542. — Journal de Vandenesse.

(3) Lettre du 29 septembre 1542. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 645.)

(4) Sandoval, liv. XXV, § XXVI.

(5) Sandoval, liv. XXV, § XXVI.

(6) Lettre de Charles-Quint à Eustache Chapuys, son ambassadeur en Angleterre, du 3 mai 1542.

son roi était prêt à y donner suite (1) : Henri était irrité en ce moment contre François Ier, à cause de l'appui que trouvait auprès de lui le roi d'Écosse Jacques V. L'ambassadeur impérial à Londres eut ordre de pressentir le roi et ses ministres sur les conditions de l'alliance qu'ils seraient disposés à conclure (2) ; elles furent apportées à Charles, le 23 juillet, à Monzon, par l'évêque de Westminster (3). Plusieurs des points de ce projet de confédération ne lui parurent pas admissibles, et les négociations se poursuivirent à Londres; elles se terminèrent le 11 février 1543. Par le traité qui fut conclu ce jour-là, les deux monarques se promettaient réciproquement l'oubli des anciennes offenses, une amitié véritable, une aide mutuelle et l'extradition réciproque des ennemis ou des rebelles qui chercheraient un asile de l'un chez l'autre. Ils s'engageaient à faire sommer François de renoncer à l'alliance du Turc, et de compenser envers l'empereur et l'Empire les pertes qu'il leur avait occasionnées par cette alliance; de rendre la Bourgogne à Charles; de cesser immédiatement toute hostilité contre lui, afin de le laisser en liberté de s'opposer à l'ennemi commun de la foi; enfin de payer sans délai à Henri les sommes dont il lui restait redevable, ou de lui délivrer quelque ville en nantissement de sa dette. Si François n'acquiesçait pas à toutes ces conditions dans l'espace de quarante jours, les deux souverains s'obligeaient à entrer en France, chacun avec une armée de vingt mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, et à ne point quitter les armes qu'ils n'eussent recouvré, l'un la Bourgogne et les villes de la Somme, l'autre la Normandie et la Guyenne, ou même toute la France. Ce traité ne reçut pas de publicité d'abord; Henri VIII désirait qu'il demeurât secret pendant quelque temps : aussi ce fut dans sa chambre, en présence des membres de son conseil d'État et de l'ambassadeur du monarque anglais, que Charles, à Barcelone, en jura l'observation (4).

L'alliance de Henri VIII était d'une extrême importance pour l'empereur dans un moment où les affaires de l'Allemagne réclamaient de sa part une attention sérieuse. Au mois de juillet 1541, l'armée du roi Ferdinand, sous les ordres du comte de Roghendorff, avait été mise en déroute, devant Bude, par les Ottomans, qui s'étaient répandus ensuite dans toute la Hongrie. Afin d'opposer une digue au débordement de ces terribles ennemis de la chrétienté, une diète avait été tenue à Spire, au mois de février de l'année suivante, sous la présidence du roi; elle avait voté la levée de quarante mille hommes d'infanterie et de huit mille chevaux. Ces troupes, que commandait le marquis Joachim de Brandebourg et auxquelles Ferdinand avait joint les siennes, s'étaient dispersées à la fin de la campagne, sans avoir réalisé aucune des espérances qu'on avait fondées sur elles. Une nouvelle diète était indiquée à Nuremberg pour le mois de janvier 1543, où des secours contre les Turs allaient encore être demandés à l'Empire. Dans ces circonstances Ferdinand sollicitait vivement son frère de passer en Allemagne; il lui représentait que sa présence pouvait seule y rétablir les affaires : elle était surtout nécessaire pour inspirer quelque respect aux protestants, dont les prétentions croissaient chaque fois qu'on avait besoin d'eux.

Jaloux de remplir les obligations que lui impose sa dignité de chef de l'Empire; prévoyant aussi que les efforts des Français, combinés avec ceux du duc de Clèves, vont être principalement dirigés contre ses États des Pays-Bas, Charles se détermine à condescendre aux instances du roi des Romains, sans se dissimuler qu'il prend une résolution des plus graves (5). De Valence, où il avait assisté

(1) Lettre de Charles à Chapuys, du 5 avril 1542. — Journal de Vandenesse.

(2) Lettre du 5 avril déjà citée

(3) Lettre de Charles à Chapuys du 12 août. — Journal de Vandenesse.

(4) Lettre de Charles à Chapuys du 12 avril 1543.

(5) Il faut lire ce qu'il dit à ce sujet au prince Philippe dans l'instruction secrète du 6 mai dont nous parlons plus loin, et notamment ce passage : « Hago este viaje, el qual es mas peligroso para » mi hourra y reputacion, para mi vida y hacien- » da, que puede ser ..... para probar los medios » que pudiere para rremediar lo que [Dios] me » tiene dado, y no dexaros pobre y desautoriçado, » por donde despues tendriades gran raçon de

aux fêtes de l'entrée du prince, il était revenu en Castille : le 25 décembre 1542, à Alcala, il déclare le mariage de son fils avec la princesse Marie, fille du roi Jean III de Portugal, et celui de l'infante doña Juana, la plus jeune de ses deux filles, avec le prince don Juan, frère de Marie (1). Le 15 janvier, à Madrid, il fait signifier à tous les gentilshommes de sa maison qu'ils aient à se trouver à Barcelone pour la fin de mars, complètement équipés et armés (2). Il mande au prince Doria de faire ses dispositions afin d'y arriver dans le même temps avec ses galères. Il ordonne que dans les ports d'Espagne on apprête les bâtiments de transport dont il aura besoin pour son voyage. Il prend toutes les mesures qu'exige la sûreté des places frontières du côté de la France (3). Comme il faut beaucoup d'argent pour l'entreprise qu'il va mettre à exécution, il emprunte une grosse somme au roi de Portugal (4). Le 1er mars 1543, après avoir commis le gouvernement de la monarchie espagnole au prince Philippe, avec l'assistance du cardinal Tavera et du grand commandeur Covos, nommé le duc d'Albe capitaine général de ses royaumes de Castille et d'Aragon, donné des instructions précises à tous ses conseils, il quitte Madrid. Le 11 avril il arrive à Barcelone, où Doria lui amène quarante-quatre galères, précédant les galères de Naples qui devaient aussi faire partie de la flotte. Il s'embarque le 1er mai (5) et va prendre terre à Palamos d'abord, à Rosas ensuite, attendant, pour mettre à la voile, un vent favorable et le rassemblement de toute son armée navale. C'est à Palamos, où il s'arrête dix jours, qu'il dicte pour son fils des instructions, monuments de sagesse, de prévoyance, d'une expérience consommée dans l'art de gouverner, d'une connaissance profonde des hommes et des choses, qui seuls suffiraient pour placer Charles-Quint au premier rang des politiques de son siècle (6). Le 17 mai il se rembarque : la flotte, composée de cent cinquante voiles, dont cinquante-sept galères, portant huit mille hommes de vieille infanterie espagnole et sept cents chevaux, lève l'ancre bientôt après (7). Charles aborde à Gênes le 25 ; il reçoit en cette ville la visite de Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, fils du pape, de Côme de Médicis, duc de Florence, du duc de Savoie, du prince de Piémont, du marquis del Vasto. Le 6 juin il arrive à Pavie, où l'attendait avec impatience sa fille naturelle, Marguerite d'Autriche, duchesse de Camerino, qu'il n'avait pas vue depuis qu'en 1536 il l'avait mariée à Alexandre de Médicis, et où vient le rejoindre le seigneur de Granvelle, qu'il avait envoyé à la diète de Nuremberg. Le duc de Florence avait suivi l'empereur à Pavie ; il en obtient, moyennant cent cinquante mille ducats, la remise des forteresses de Florence et de Livourne que les troupes

» quexaros de mí..... (Je fais ce voyage, lequel est le plus périlleux possible pour mon honneur et ma réputation, pour ma vie et mes biens,.... afin de conserver, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, ce que Dieu m'a donné, et de ne pas vous laisser pauvre et sans autorité dans le monde : ce qui vous donnerait plus tard un juste motif de vous plaindre de moi).

(1) Journal de Vandenesse.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 23 janvier 1543.

(4) Sandoval et, d'après lui, M. Lafuente rapportent que les cortès de Castille lui accordèrent quatre cent mille ducats à titre de service ordinaire et extraordinaire : mais ils n'indiquent ni où ni quand ces prétendues cortès se réunirent. Vandenesse, qui dans son Journal consigne avec soin tous les faits de ce genre, ne dit pas un mot d'une telle assemblée.

(5) Nous donnons des dates précises d'après le Journal de Vandenesse. Les historiens espagnols sont sur ce point assez peu exacts.

(6) Ces instructions ont été publiées, une première fois, dans *El Semanario erudito*, collection de documents, en trente et quelques volumes, qui parut à Madrid vers la fin du siècle dernier. Elles l'ont été, une seconde fois, d'une façon malheureusement peu correcte, par le docteur Lanz, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans le volume intitulé *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, Stuttgart, 1845, in 8°, pp. 559-579.

Elles sont au nombre de deux, l'une et l'autre en espagnol : la première, ostensible, est datée du 4 mai ; la seconde, secrète, est datée du 6. Charles-Quint recommandait à son fils de ne laisser voir celle-ci à personne, pas même à sa femme.

Une recommandation particulière était contenue dans l'instruction du 4 mai : c'était celle d'avoir grand soin du service et du bon traitement de la reine doña Juana : « Que tengays cuydado del » servicio y buen tratamiento de la reyna mi » señora... » Si nous en faisons la remarque, c'est que, dans ces derniers temps, on a essayé de faire croire que Charles n'avait ni respect ni attentions pour sa mère.

(7) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XXVI. — Lafuente, t. XII, p. 215.

espagnoles occupaient encore. Charles, poursuivant son voyage, entre le 14 juin à Crémone.

Paul III souhaitait beaucoup s'aboucher avec l'empereur; il s'était dans ce but avancé jusqu'à Bologne, accompagné de tout le sacré collége; dès qu'il avait su le débarquement de Charles à Gênes, il y avait dépêché le cardinal Farnèse, et ce prince de l'Église était convenu avec l'empereur que l'entrevue aurait lieu à Busseto, petite ville de l'État de Parme, située entre Crémone et Plaisance (1). Le 21 juin Charles part pour Busseto, où le pape l'avait précédé; il trouve hors des murs quatorze cardinaux venus à sa rencontre (2); il est conduit au château et reçu par le saint-père, qui ne souffre pas qu'il lui baise le pied; ils y logent ensemble. Ce jour-là et les deux suivants ils ont de longues conférences (3). Elles roulent sur le traité de Londres, la pragmatique publiée en Espagne, la guerre existante entre l'empereur et le roi de France, les efforts à faire contre les Turcs, le concile, la création de cardinaux, le duché de Milan. Paul III avait vu avec un grand déplaisir l'alliance conclue entre l'empereur et le roi d'Angleterre; la pragmatique ne lui en avait pas causé moins: Charles lui fournit, au sujet de ces deux actes, des explications dont il finit par se contenter. Paul propose, pour la conclusion de la paix avec la France, des moyens que l'empereur ne juge pas admissibles: à son tour il tâche de persuader le pape de se déclarer contre le roi, qui a enfreint la trève et s'allie aux ennemis de la chrétienté; mais Paul s'excuse de le faire, au moins jusqu'à ce qu'il voie si le roi joindra ses galères à celles du Turc, allégnant le dommage qu'il causerait à l'Église au cas que François, pour se venger, vînt à se soustraire de l'obéissance du saint-siége. Charles alors le presse de secourir le roi des Romains contre les Ottomans; il reçoit de lui la promesse de l'envoi d'un corps de quatre mille Italiens en Allemagne. Le concile ne s'était pas ouvert à Trente au mois de novembre, comme le portait la bulle de convocation, et le pape voulait le suspendre tant que durerait la guerre qui désolait la chrétienté; il était, de plus, d'avis de le transférer ailleurs, Trente étant un endroit malsain et incommode pour les logements ainsi que pour les vivres: Charles lui objecte que c'est lui qui, de son propre mouvement, a offert, à la diète de Ratisbonne, de convoquer un concile œcuménique; que la nécessité de ce concile est plus grande que jamais; que ses légats et lui-même ont tenu Trente un lieu très-convenable; que cette ville d'ailleurs a été choisie d'accord avec les états de l'Empire, et que ce serait leur donner de justes motifs de se plaindre que de la remplacer par une autre sans leur consentement. Ébranlé par toutes ces raisons, Paul déclare que, à son retour à Parme, il délibérera sur le fait du concile avec tout le sacré collége. Charles désirait voir élever à la dignité cardinalice plusieurs prélats qui lui étaient attachés: le pape lui remontre qu'il ne saurait faire une création de cardinaux sans y comprendre deux Français au moins, mais qu'il en pourra nommer jusqu'à huit, tant allemands qu'italiens, qui seront à la dévotion de l'empereur. Cette combinaison n'est pas agréée de Charles: il trouve que, les Français ayant déjà seuls plus de cardinaux que tous les autres princes ensemble, le nombre n'en doit pas être augmenté. Une affaire intéressait surtout Paul III, dont toute la politique tendait à l'accroissement de sa maison, et cette affaire l'avait déterminé, plus qu'aucun autre motif, à prendre la peine de se transporter jusqu'à Busseto: c'était l'acquisition du duché de Milan au profit du

(1) Les historiens espagnols, Sandoval, Ferreras, M. Lafuente, etc., prétendent que Charles, mécontent du pape, se refusa d'abord catégoriquement à une entrevue avec lui, et qu'il ne finit par y consentir que sur les instances réitérées du cardinal Farnèse. C'est une erreur: dès le mois de janvier, Charles avait écrit à son ambassadeur à Rome, le marquis d'Aguilar, qu'il était très-content de voir le pape, si S.S. en témoignait le désir, pourvu que ce fût à Gênes ou à Mantoue, de façon que leur entrevue ne l'obligeât pas à s'écarter de son chemin et ne lui fît point perdre de temps. (Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 23 janvier 1543.)

(2) Le pape avait laissé à Parme les autres cardinaux, au nombre de dix-neuf, comme étant affectionnés aux Français.

(3) Journal de Vandenesse.

duc de Camerino, son petit-fils : déjà le cardinal Farnèse en avait entretenu l'empereur à Gènes et à Tortona, et l'on peut bien supposer qu'elle n'était pas restée étrangère aux entretiens de Marguerite d'Autriche avec son père. Paul offre un million d'or pour le Milanais, sans même exiger que les châteaux soient remis entre les mains de son petit-fils, et il s'engage, si l'affaire se conclut, à s'unir à l'empereur pour chasser les Français du Piémont. Charles ne décline ni n'accepte cette offre; il avait, comme on l'a vu, donné l'investiture de l'État de Milan au prince d'Espagne ; il ne pouvait donc en disposer sans consulter son fils : c'est la réponse qu'il fait au pape, en ayant soin de ne pas lui ôter tout espoir d'un arrangement conforme à ses vœux(1). Ainsi se termina cette fameuse entrevue sur laquelle étaient fixés les yeux de toute l'Europe. Un ton amical avait constamment régné entre les deux augustes interlocuteurs, et ils se séparèrent, sinon entièrement satisfaits l'un de l'autre, du moins en se témoignant un bon vouloir réciproque. L'empereur avait pris à tâche de convaincre le souverain pontife que son désir sincère était de vivre avec lui en la meilleure intelligence, de protéger sa maison, de correspondre à tout ce qui intéressait son autorité et celle du saint-siége ainsi que le bien public de la chrétienté, enfin de lui montrer une confiance sans réserve (1).

Le 25 juin Charles fait ses adieux au pape et se remet en route. Le 29 il est à Peschiera, le 3 juillet à Trente, le 9 à Inspruck, le 18 à Ulm, le 23 à Stuttgart; il arrive à Spire le 25. On avait répandu le bruit, dans la Germanie, que, à son retour d'Alger, le navire qui le portait avait péri en mer, qu'on faisait passer pour l'empereur un mannequin qui lui ressemblait beaucoup; de diverses parties de l'Allemagne accourt à Spire une multitude de gens qui désirent s'en assurer (2). Les protestants s'étaient refusés, à la diète de Nuremberg, à contribuer, avec les catholiques, dans les dépenses de la guerre contre les Turcs; ils envoient à Charles des ambassadeurs pour s'en justifier : ces envoyés lui exposent que leurs maîtres n'auraient pas fait difficulté de fournir leur quote-part dans l'aide demandée, si on leur avait donné des garanties au sujet de la paix de religion, si la chambre impériale eût été réformée selon ce dont on était convenu à Ratisbonne, enfin si les contributions n'étaient pas réparties d'une manière inégale. Il leur fait répondre, par le vice-chancelier de Naves, que les décrets existants garantissent la paix de religion; qu'avant de casser les assesseurs de la chambre impériale, la justice commande de les entendre; qu'il n'est pas en son pouvoir de changer ni de modérer les contributions de l'Empire; que cela ne peut se faire qu'avec le concours de tous les états. Il les adjure de considérer la situation de l'Allemagne et d'engager les princes qui les ont députés à ne pas persister dans leur refus de secours contre les Turcs. Quant à lui, ajoute-t-il, il se voit forcé de marcher avec toutes ses forces contre

(1) Sandoval (liv. XXV, §§ XXIX et XXX), rapporte que la cession du duché de Milan était presque conclue lorsque D. Diego de Mendoza, gouverneur de Sienne, présenta à l'empereur un long écrit, dont cet historien donne le texte, sur les conséquences désastreuses qu'elle aurait pour la monarchie.

La vérité est (nous en avons la preuve dans une lettre que Charles-Quint écrit à la reine Marie le 13 juin) que ce monarque ne voulut pas se décider sans avoir pris l'avis de son fils, et il ne pouvait agir autrement, puisque le duché de Milan appartenait au prince Philippe.

(1) Les détails (inédits) que nous donnons sur l'entrevue de Busseto sont empruntés à des notes historiques du comte de Wynants, directeur général des archives des Pays-Bas sous Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II et François II. Les correspondances de Charles-Quint avec le roi Ferdinand et la reine Marie, qui existent aujourd'hui aux Archives impériales, à Vienne, étaient conservées alors dans les Archives de Bruxelles ; M. de Wynants en avait fait l'objet spécial de ses études, et il en avait tiré de nombreux extraits qui nous ont été du plus grand secours pour la rédaction de cette biographie.

(2) Sandoval, liv. XXVI, § 31.

Ce que rapporte ici Sandoval est confirmé par l'auteur anonyme de la Relation des voyages de Charles-Quint de 1540 à 1544 que nous avons citée plus haut : « Sa Majesté suyvant son » chemyn, — dit-il après avoir raconté la prise de » Duren - nous campasmes lez la ville de » Remonde (Ruremonde), laquelle Sa Majesté » alloit recepvoir. Et debvez scavoir que, nonob- » stant la sousdicte prinse de Duren, sy cuit-il aul- » cuns maryniers dudict pays qui ne pensoient » ladicte Majesté estre vif, à cause que de long » temps on leur avoit fait acroire qu'il estoit » mort..... »

les alliés des Turcs, le roi de France et le duc de Clèves, qui se sont unis pour attaquer ses États (1). Aux griefs anciens que Charles avait contre Guillaume de Clèves il s'en était joint un tout récent : ce prince avait chargé ses ambassadeurs à la diète de Nuremberg de négocier une trève avec les ministres impériaux ; il ne l'avait obtenue que grâce à l'intervention de plusieurs princes allemands, et lorsqu'il s'était agi d'y apposer sa signature, il avait pris des prétextes pour s'en excuser, ses troupes ayant dans l'intervalle battu celles de l'empereur devant Sittard (2). Aussi l'archevêque de Cologne et le comte palatin étant venus parler à Charles en faveur du duc, il leur déclare qu'il n'entrera en aucun arrangement avec celui-ci, tant qu'il n'aura pas renoncé à ses prétentions sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

Charles avait amené avec lui quatre mille hommes d'infanterie espagnole, quatre mille gens de pied italiens, huit cents chevau-légers italiens aussi ; il avait fait lever en Allemagne seize mille lansquenets et quatre mille chevaux. Ces troupes étant rassemblées, le 5 août il quitte Spire. Il s'embarque, le 12, sur le Rhin, à Mayence ; il arrive à Bonn le 17. Là il passe la revue de son armée ; il fait don Ferrante Gonzaga son lieutenant général, et mestre de camp général Stefano Colonna. Le 20 il se met en marche. Deux jours après il se présente devant Duren, au pays de Juliers, appartenant à Guillaume de Clèves ; il y est joint, le lendemain, par le prince d'Orange, venant des Pays-Bas à la tête de neuf mille hommes d'infanterie, de deux mille chevaux et d'une artillerie nombreuse ; il fait aussitôt sommer la ville, promettant aux habitants, s'ils se rendent, de leur conserver leurs franchises et priviléges, sous l'autorité du Saint-Empire. Ceux qui y commandent ne veulent pas entendre le héraut porteur de cette sommation : l'empereur alors fait disposer l'artillerie pour battre en brèche les remparts.

(1) Schmidt, t. VII, p. 148. — Le P. Barre, t. VIII, 2e partie, p. 568. — Lanz, *Staatspapiere*, p. 385.

(2) Le 24 mars 1543.

La canonnade commence le 24. Le même jour, dans l'après-midi, les Espagnols et les Italiens, sans attendre que la brèche soit convenablement ouverte, et sans en avoir reçu l'ordre, franchissent deux fossés profonds et remplis d'eau dont les remparts étaient entourés, escaladent la muraille et, après une lutte acharnée, pénètrent au cœur de la place. La garnison était composée de cinq compagnies de gens de pied et de quelque cavalerie, sans compter un grand nombre de bourgeois armés ; presque tous sont tués ou pris. La ville est livrée au pillage ; mais l'empereur défend, sous peine de mort, qu'on touche aux églises ou aux monastères, et qu'on ôte la vie à des femmes, à des filles ou à des enfants. Le lendemain un incendie causé par un accident réduit en cendres la moitié de la malheureuse cité. Charles lève son camp le 27 août. La prise et le sac de Duren avaient répandu la terreur dans tous les pays de Guillaume de Clèves : Juliers, Erckelens, Sittard, Ruremonde, Gueldre, Wachtendonck, Stralen se soumettent sans attendre l'approche de l'armée impériale ; Charles reçoit en personne le serment de fidélité des habitants de Juliers et de Ruremonde. Le 2 septembre il va conférer avec la reine Marie, qui était venue de Bruxelles à Weert. Le 3 il se remet en marche, et bientôt il est sous les murs de Venlo. C'était la place la plus forte du duché de Gueldre ; elle avait une garnison de trois mille hommes ; elle était bien pourvue d'artillerie et de munitions de toute espèce : aussi le gouverneur, malgré le vœu non équivoque des bourgeois, répond-il par un refus à la sommation qui lui est faite.

Cependant Guillaume de Clèves, désespérant d'être secouru par la France et se voyant menacé de perdre tous ses États, se résigne à subir la loi du vainqueur. Par l'intermédiaire du coadjuteur de Cologne, le comte Adolphe de Holstein-Lauenbourg, d'un député de cette ville, le comte de Nieuwenaer et de Meurs, et du duc Henri de Brunswick, il sollicite un sauf-conduit qui lui permette de venir se jeter aux pieds de l'empereur, le supplier de le recevoir en sa

grâce et remettre son sort entre ses mains; Charles le lui accorde. Le 5 septembre, Henri de Brunswick quitte le camp impérial pour aller chercher le duc, qu'il amène le jour suivant, en compagnie du coadjuteur et du député de Cologne. L'empereur les reçoit le 7, entouré des principaux personnages de sa cour et de son conseil. Tous quatre s'étant agenouillés, le duc de Brunswick (1) prend la parole en langue allemande. Il invoque, en faveur de Guillaume, sa grande jeunesse; il rejette sur de mauvais conseils les fautes qu'il a commises; il sollicite son pardon, promettant qu'il sera à l'avenir fidèle et obéissant à l'empereur. Le député de la ville de Cologne parle dans le même sens (2). Charles répond, par la bouche du vice-chancelier de Naves, que le duc l'a grandement offensé; qu'il pourrait en raison et justice le traiter avec rigueur; que néanmoins, voyant qu'il reconnaît ses torts, et pour l'honneur de Dieu, pour le respect du roi des Romains, son frère, qui l'en a supplié, pour l'intercession des électeurs, des princes et des états de l'Empire, pour l'affection qu'il a toujours eue a la commune paix et au bien public de la Germanie, pour épargner enfin aux pays du duc, ainsi qu'aux duchés de Gueldre et comté de Zutphen les maux qu'entraînerait la continuation de la guerre, il accepte sa soumission; qu'il chargera ses ministres de traiter avec lui. Jusqu'à ce moment le visage de l'empereur avait été sévère; son attitude était celle d'un prince qui voyait devant lui un vassal rebelle : après la réponse du vice-chancelier, il fait signe au duc et à ses trois intercesseurs de se relever; il se lève lui-même, tend d'un air gracieux la main à Guillaume et lui adresse quelques paroles (3). Déjà dans les pourparlers qui avaient eu lieu entre Granvelle et les personnages dont le duc avait réclamé l'intervention, les conditions auxquelles il obtiendrait sa grâce avaient été convenues; le duc y avait souscrit lui-même à son arrivée au camp; le traité fut donc bientôt conclu (4). Par cette convention, Guillaume de Clèves s'engageait à maintenir en la religion catholique et en l'obéissance de l'Église romaine tous ses États héréditaires, aussi bien ceux qui allaient lui demeurer que ceux qu'il devait restituer à l'empereur, et à en extirper l'hérésie, si elle s'y était introduite; à être fidèle et obéissant à l'empereur, au roi des Romains et au Saint-Empire; à rompre toutes alliances et confédérations avec leurs ennemis, nommément avec le roi de France, le duc de Holstein, se disant roi de Danemark, et l'intrus de Suède; à ne jamais faire de ligues qui leur fussent préjudiciables. Il cédait et transportait à l'empereur tous les droits et actions qu'il avait aux duché de Gueldre et comté de Zutphen; déliait de leurs serments les états, le peuple et les gens de guerre de ces pays; consentait qu'ils reconnussent l'empereur et ses hoirs pour leurs vrais et naturels seigneurs; promettait de faire évacuer par ses troupes les places, châteaux et forteresses des mêmes duché et comté qu'ells occupaient et de remettre ceux-ci aux personnes que l'empereur chargerait de les recevoir. De son côté, Charles pardonnait toute offense que le duc pouvait lui avoir faite; il lui accordait ses bonnes grâces; il promettait de le traiter en bon prince de l'Empire et de le prendre en sa protection, ainsi que ses terres et ses vassaux; il s'engageait à lui rendre tout ce qu'il occupait des duchés de Juliers et de Clèves, se réservant seulement l'occupation temporaire des villes de Heinsberg et de Sittard pour assurance de l'exécution du traité.

Le 11 septembre (5) Charles entra dans Venlo, dont les gens de guerre du duc de Clèves étaient sortis, et reçut le

(1) D'après le Journal de Vandenesse, ce serait le chancelier de Gueldre qui aurait parlé : mais la lettre de Charles-Quint au prince Philippe, du 25 septembre 1543 (*Analectes historiques*, t I, p. 246), est précise sur ce point. Sandoval désigne aussi le duc de Brunswick.

(2) Sandoval, liv, XXV, § XL.

(3) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XL.

(4) Il porte la date du 7 septembre (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 666); mais, d'après le Journal de Vandenesse, il ne fut conclu que le lendemain.

(5) Vandenesse indique cette entrée *au lundi dix* septembre. Le 10 était en effet un lundi. Mais nous suivons la lettre déjà citée de Charles-Quint à son fils, lettre où il précise les dates.

serment de fidélité des habitants. Les députés des barons, des nobles et des villes, formant les états des pays de Gueldre et de Zutphen, arrivèrent le même jour au camp impérial. Le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem, qui, en 1542, avait envahi et ravagé le Brabant, était avec eux; le duc de Brunswick le présenta le 12 à l'empereur : Van Rossem, les genoux fléchis, sollicita son pardon, protestant qu'il servirait son nouveau maître avec le même zèle, la même fidélité qu'il avait montrés à ses deux précédents souverains. Charles lui fit un bienveillant accueil (1). Les députés des états, à genoux, attendaient l'empereur dans une salle voisine; il s'y transporta. Après qu'il se fut assis, le duc de Brunswick, lui adressant la parole, dit que les représentants de la Gueldre étaient venus là pour lui faire leur soumission, le supplier d'excuser leur conduite passée, et lui prêter serment comme à leur vrai et originel seigneur. Le président du conseil privé, Schore, donna lecture de lettres par lesquelles l'empereur confirmait les priviléges du pays et lui en accordait de nouveaux; la rédaction de ces lettres (2) avait été concertée entre les ministres impériaux et les députés. Le vice-chancelier de Naves lut ensuite la formule du serment, et tous les députés le prêtèrent, après que Guillaume de Clèves, qui était présent, eut déclaré qu'il les déliait de celui qu'il avait reçu d'eux. Charles, à son tour, jura d'observer leurs priviléges (3). Cette cérémonie terminée, le prince d'Orange, René de Chalon, nommé stadhouder ou gouverneur de Gueldre, partit avec quatre à cinq mille hommes d'infanterie et six cents chevaux pour prendre possession du duché (4). Deux jours après, le duc Guillaume releva de l'empereur les pays de Juliers et de Clèves (5). Ce prince, qui avait été l'un de ses plus ardents ennemis, devint un allié fidèle de sa maison; il épousa, en 1546, l'archiduchesse Marie, fille du roi des Romains : François Ier et le duc de Vendôme, lorsqu'ils avaient connu son traité avec l'empereur, n'avaient pas voulu lui donner Jeanne d'Albret, à qui il avait été marié en 1540, et ce mariage avait été cassé par le pape.

La conquête de la Gueldre était un événement aussi heureux pour les Pays-Bas que glorieux pour Charles-Quint (6). Elle complétait la réunion des dix-sept provinces; elle leur procurait, au nord, une frontière défendue par des forteresses imposantes; elle délivrait la Hollande, le pays d'Utrecht, l'Overyssel, le Brabant, des incursions et des ravages auxquels, depuis la mort du dernier duc de Bourgogne, ils avaient été en proie. Charles se trouvait par là en position de pouvoir tourner ses armes contre les Français, qui avaient pris Landrecies et étaient maîtres de la plus grande partie du Luxembourg. Le 14 septembre il donna l'ordre à son armée de marcher vers le Hainaut; lui-même il se mit en route, quoiqu'il fût tourmenté de la goutte depuis deux jours. Arrivé à Diest, les souffrances qu'il endurait ne lui permirent pas d'aller plus loin; il appela en cette ville les états généraux, qui avaient été convoqués à Bruxelles. L'assemblée nationale se tint, le 22, dans une salle de la maison où il avait son logement; il s'y fit porter; la reine Marie prit place à côté de lui. Ce fut par l'organe du président Schore qu'il s'adressa aux états. Après

(1) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XLII.

Charles ne tarda pas à admettre à son service Martin van Rossem, et dans la suite de son règne il l'appela à remplir des charges importantes. Van Rossem justifia toujours la confiance que l'empereur avait placée en lui.

(2) Par ces lettres, en date du 12 septembre, et auxquelles on donna le nom de traité de Venlo, l'empereur s'obligeait à maintenir les priviléges et coutumes du pays, à y instituer pour stadhouder quelqu'un qui en connût la langue, à y ériger une chancellerie et conseil où seraient traitées toutes les causes des habitants, à ne laisser évoquer aucun procès à la chambre impériale, à ne nommer aux fonctions publiques que des naturels du pays capables de les exercer par eux-mêmes, à n'établir ni laisser établir aucune imposition que les barons, chevaliers et villes n'auraient pas consentie, etc. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 266.) Ces lettres formaient la charte des libertés de la Gueldre.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Lettre de Charles-Quint du 25 septembre.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) « Sans aucun doute » — écrit Sandoval, liv. XXV, § XLIII — « Charles put dire comme » César : *Veni, vidi, vici.* »

les avoir assurés qu'il avait tout fait pour conserver aux peuples placés sous son sceptre les bienfaits de la paix, et que le roi de France n'avait pas eu de véritable motif de recommencer la guerre, il dit qu'en apprenant, l'année précédente, l'invasion des Pays-Bas, il serait accouru à leur secours, comme il l'avait promis à son dernier départ de ces provinces, si dans le même temps les Français n'avaient attaqué ses royaumes d'Espagne; qu'aussitôt après les avoir chassés du Roussillon, il avait fait ses dispositions pour passer en Italie et de là en Allemagne, mais que des causes indépendantes de sa volonté avaient retardé ce voyage. Il parla de la réduction du duché de Juliers et de la Gueldre, de sa réception par les états de cette dernière province, du traité qu'il avait conclu avec le duc de Clèves. Il reconnut que, depuis le commencement de la guerre, les états avaient accordé à son gouvernement de bien grands subsides; il les en remercia; mais il les invita à considérer aussi que, pour venir les défendre, non-seulement il avait laissé ses enfants, ses royaumes d'Espagne et d'Italie et mis sa personne en plus d'un hasard, mais encore qu'il avait levé, aux dépens de ses autres États, trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Il leur exposa enfin que, vu la force des troupes françaises qui occupaient le Luxembourg, les levées que le roi faisait de tous côtés, les garnisons qu'il convenait, en ces commencements, d'entretenir dans les places de Gueldre, il n'était point expédient de diminuer l'armée. Il les requérait donc de pourvoir à la solde des gens de guerre du pays, suivant la répartition qui leur serait communiquée, se chargeant, lui, de payer ceux qu'il avait amenés. Le chancelier de Brabant, Engelbert Vanden Daele, répondit au nom de l'assemblée. Les états généraux, dit-il, rendaient grâces à Dieu, qui avait préservé l'empereur en tant de divers, lointains et périlleux voyages; ils se félicitaient de le revoir, et surtout après une conquête comme celle qui avait marqué son retour, car elle avait abattu un de leurs principaux ennemis; ils lui témoignaient leur reconnaissance de ce qu'il n'avait pas hésité à quitter ses autres royaumes et messieurs ses enfants pour venir à leur secours; ils le suppliaient de prendre de bonne part le petit service qu'ils lui avaient fait pendant son absence, et d'être persuadé qu'il les trouverait toujours prêts à le servir, de tout leur pouvoir, comme ses très-humbles et ses très-obéissants vassaux et sujets. Charles, prenant alors lui-même la parole, entretint l'assemblée de la conduite artificieuse et déloyale du roi de France, qui l'avait attaqué dans tous ses États, alors que ce même prince protestait, par ses lettres, de son intention de maintenir la paix; il loua beaucoup les mesures que la reine régente avait prises pour la défense du pays, et il réitéra ses remercîments de l'assistance que la nation avait prêtée à sa sœur (1).

Le 25 septembre Charles, se sentant mieux, quitte Diest pour aller rejoindre son armée. Un nouvel accès de goutte le retient à Binche une quinzaine de jours; dès qu'il en est rétabli, il continue son chemin. Le 19 octobre il arrive au Quesnoy, où il confère sur les opérations militaires avec don Ferrante Gonzaga, le duc d'Arschot et le comte du Rœulx. Le jour suivant il va visiter ses troupes qui avaient investi Landrecies. Bientôt il apprend que François Ier a rassemblé les siennes, qu'il en a pris le commandement et qu'il marche vers lui. Un de ses plus ardents désirs était depuis longtemps de combattre son rival: à peine a-t-il reçu cet avis qu'il prend la résolution de livrer bataille au roi. En vain Granvelle lui fait les remontrances les plus pathétiques pour l'en détourner; en vain la reine Marie le conjure, au nom de sa maison, de ses sujets, de toute la chrétienté, de ne pas exposer sa personne aux risques de la guerre. Il ne se rend pas plus aux prières de sa sœur qu'aux raisons de son premier ministre; l'occasion qu'il avait tant souhaitée venait s'offrir à lui, il ne veut pas la laisser échapper. Le 28 octobre il se confesse et communie. Le 2 novembre il met son armée en mou-

(1) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux. — Journal de Vandenesse.

vement pour aller chercher les Français, qui s'étaient avancés jusqu'à Cateau-Cambrésis. La bataille semblait inévitable; François Ier faisait publier partout qu'il la recherchait, et l'on croyait d'autant plus à ses déclarations que, selon le témoignage de l'ambassadeur de Venise qui était au camp de l'empereur, il avait cinquante mille hommes d'infanterie et dix mille hommes de cavalerie, tandis que l'armée impériale ne comptait que trente à trente-cinq mille gens de pied et cinq à six mille chevaux. L'anxiété était grande dans les Pays-Bas aussi bien qu'en France, car le conflit auquel on s'attendait pouvait avoir des suites incalculables (1). Le 3 novembre Charles « se « présente à la barbe du roi de France (2); » mais c'est en vain : les Français s'enferment dans leurs retranchements. Le 4 il se rapproche encore de leur camp, sans qu'ils bougent. François Ier, malgré toutes ses bravades, n'avait pas envie de courir les chances d'une action générale; dans la nuit du 4 au 5 (3) il décampe sans bruit et se retire vers Guise. Avertis trop tard de cette retraite, les impériaux ne peuvent atteindre que l'arrière-garde du roi, à qui ils font essuyer quelques pertes. Charles occupe, le 5 et les jours suivants, Cateau-Cambrésis, Ligny, Crèvecœur; le 10 il entre dans Cambrai. Il avait des griefs contre l'évêque et les habitants de cette cité impériale, qui avaient fait refus de recevoir les gens de guerre envoyés par lui lors de l'approche de l'armée française; pour les punir, il met garnison dans la ville et ordonne qu'aux frais du pays il y soit érigé une citadelle. La campagne était finie. Elle n'avait pas eu les résultats que s'en était promis l'empereur : car, s'il pouvait se glorifier d'avoir fait reculer devant lui le roi de France, Landrecies restait au pouvoir de ses ennemis, et, dans le Luxembourg, le comte Guillaume de Furstemberg, général des troupes impériales, n'était parvenu à recouvrer aucune des places dont les Français s'étaient emparés. Charles licencie une partie de son armée et assigne des quartiers d'hiver aux troupes qu'il conserve à sa solde. Le 15 novembre il prend le chemin de Bruxelles. A Valenciennes le duc de Lorraine Antoine le Bon et son fils le duc de Bar viennent le visiter. Le duc Antoine, en protestant qu'il agit de son seul mouvement, lui offre d'aller trouver le roi pour le disposer à la paix, si lui-même y est incliné. Charles fait à ce prince l'accueil le plus distingué, mais il n'est pas dupe de son langage; il savait que sa démarche lui avait été inspirée par les Français (4) : il lui dit que, puisque son offre procède de son seul mouvement, il n'y a pas lieu de sa part d'y répondre ; que d'ailleurs il ne pourrait traiter de la paix sans s'être mis d'accord avec ses alliés.

Le temps qu'il passe à Bruxelles est employé par Charles à l'expédition des affaires majeures de ses nombreux États et aux préparatifs de la prochaine campagne contre la France. Afin de resserrer son alliance avec Henri VIII et d'en obtenir une coopération vigoureuse, il lui envoie don Ferrante Gonzaga. Il comptait aussi sur une assistance efficace des états de l'Empire; dans ce but il les avait convoqués à Spire pour la fin de novembre; il croyait pouvoir s'y rendre à cette époque; les circonstances ne le lui ayant pas permis, il avait renvoyé au mois de janvier l'ouverture de la diète. Le 23 décembre il assemble dans son palais les états généraux, ayant auprès de lui la reine sa sœur. Cette fois encore, c'est le président du conseil privé qui lui sert d'organe. Schore instruit l'assemblée du prochain départ de l'empereur pour l'Allemagne. Il exprime l'espoir que, à l'aide de Dieu, ce voyage sera utile à son saint service et au bien public de la chrétienté, particulièrement des Pays-Bas, « desquels, dit-il, et de tout ce qui les

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 21-22.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Et non dans la nuit du 2, comme le dit Sismondi. — La reine Marie écrivit, à cette occasion, à son frère : « J'ay entendu le peu de vouloir » que les ennemis ont eu de satisfaire à leurs » bonnes paroles. Votre Majesté a acquis l'hon- » neur qu'elle mérite, et eux la honte. »

(4) Granvelle écrivait, de Cambrai, le 12 novembre, à la reine Marie, que le duc, arrivé depuis quelques jours à Chimay, venait « à la » grande instance des Français, et qu'il se con- » duisait pour plus français que chrétien. »

« concerne, Sa Majesté tiendra conti-
« nuellement le soin qu'un bon prince
« doit avoir et que méritent les parfaites
« loyauté, fidélité et continuels grands
« services des sujets de ces pays. » Il annonce que l'empereur a conclu avec le duc de Clèves une confédération et ligne défensive perpétuelle, qui leur assure, de ce côté, des relations de bon voisinage. De nouveaux subsides devant être prochainement demandés aux états, il fait appel à leur patriotisme et à la fidélité dont ils ont donné tant de preuves à leur souverain, pour les engager à seconder son gouvernement par un puissant effort, qui donne le moyen de ranger une bonne fois les Français à la raison, et de garantir à toujours le pays de leurs entreprises (1). Charles, se levant, insiste, en quelques paroles, sur les considérations qui ont été exposées par son ministre. Le pensionnaire de Bruxelles, au nom des états, remercie l'empereur de la communication qui vient de leur être faite; il répète ce que le chancelier de Brabant a déclaré à Diest, qu'ils seront toujours prêts à le servir de leurs corps et de leurs biens.

Le 2 janvier 1544 Charles part pour Spire. A Cologne il apprend que l'archevêque, Herman de Wied, qui avait adopté les principes des novateurs, a récemment proposé à son chapitre d'admettre dans tous les lieux de l'archevêché des prédicateurs luthériens, d'adopter la communion sous les deux espèces, et d'autoriser la célébration des offices en langue allemande, propositions que le chapitre a repoussées avec énergie : il loue hautement le bon esprit dont les membres de ce corps sont animés; il leur donne l'assurance qu'il ne manquera pas de les soutenir, si eux-mêmes ils ne faillent point à leur devoir (2). A Creuznach, le 20 janvier, il est joint par le cardinal Farnèse, venant de France, où le pape l'avait envoyé pour exhorter le roi à la paix, et qui était chargé de la même mission auprès de lui. Paul III ne l'avait pas prévenu de son intention de faire cette démarche; de plus il savait, par les lettres de son ambassadeur à Rome, que Farnèse ne l'aimait point; que le pape lui-même ne voulait rien faire en sa faveur, se flattant de le contraindre par là à lui céder le Milanais, qui était l'objet de toutes ses convoitises (3) : il accueille froidement le légat, et lui tient un langage assez aigre (4). Farnèse met en avant quelques propositions d'accommodement : comme elles avaient pour base la conservation par le roi de France de ce qu'il occupait en Piémont, l'empereur lui déclare que, tant que le roi aura un pouce de terre en Italie, on ne pourra faire avec lui de paix sûre et stable. Le légat le prie, si ces propositions ne lui agréent pas, de s'expliquer sur les conditions auxquelles il consentira à traiter : il répond qu'il a offert, par le passé, de fort grands partis et fort avantageux au roi; que, le roi les ayant refusés, il n'a plus d'offre à faire; que, quand le roi proposera des moyens d'arrangement, s'ils sont justes, on le trouvera disposé à y entendre. Farnèse s'efforce à justifier les actions du pape : Charles lui dit que la façon dont S. S. s'est conduite dans les affaires publiques, comme dans les affaires particulières qui le touchaient, a été telle qu'il ne sait si S. S. serait un bon « troisième » dans les négociations de la paix, car elle s'est toujours montrée favorable au roi; il ajoute qu'il connaît S. S. si attachée à son opinion qu'il serait superflu d'en parler; que si, pour le présent, elle fait ou ne fait pas ce qu'elle doit faire, il fera, lui, dans l'un et dans l'autre cas, ce à quoi il est tenu. Le légat a plusieurs conférences avec Granvelle, sans en pouvoir tirer davantage (5); il quitte la cour impériale, le 26 janvier, pour aller rendre compte au roi de France du résultat peu satisfaisant de son voyage. François Ier, qui avait avec tant de présomption recommencé la guerre, recourait

(1) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 27.

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 9 janvier 1544.

(4) Lettre du même à la même du 27 janvier.

(5) Traduction de la lettre de l'empereur à son ambassadeur à Rome, don Juan de Vega, du 25 janvier 1544, dans Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, p. 346. Lanz a placé, par erreur, cette lettre à l'année 1543.

maintenant à toute sorte de moyens pour obtenir la paix : on a vu qu'il y avait employé le duc de Lorraine ; au moment où Farnèse négociait à Creuznach et à Worms, un contrôleur de la maison de la reine de France était à Bruxelles auprès de la reine Marie, qu'Eléonore sollicitait vivement de travailler à la réconciliation de son mari et de son frère (1).

Charles fit son entrée à Spire le 30 janvier 1544. Aucun des électeurs ni des princes les plus considérables de l'Allemagne ne s'y trouvait encore. Le 7 février y vint le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime ; les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne y arrivèrent les jours suivants. Charles fit au landgrave un accueil plein de bienveillance. Cela n'empêcha point qu'ayant appris que des prédicateurs attachés à sa cour prêchaient publiquement, il ne l'invitât à leur ordonner de s'en abstenir ; un de ces prédicateurs proclamait qu'il était licite à chaque laïc d'avoir deux femmes, et aux évêques d'en avoir autant qu'ils avaient d'évêchés (2). Le duc de Saxe, Jean-Frédéric, arriva à Spire le 18 février. Deux électeurs, celui de Brandebourg et le palatin, y manquaient encore, ainsi que bien des princes séculiers catholiques ; Charles se détermina néanmoins à ne plus différer l'ouverture de la diète. Le 20 février, après avoir, à la grande église, entendu la messe du Saint-Esprit célébrée par l'évêque d'Augsbourg, il se transporta à la maison de la ville, et fit faire la proposition aux états assemblés par le vice-chancelier de l'Empire, de Naves. Trois points en étaient principalement l'objet : la demande d'une aide contre les Turcs et contre le roi de France, leur allié ; la question religieuse, sur le règlement de laquelle l'empereur invitait les électeurs, les princes et les autres états à lui communiquer leurs vues ; l'organisation de la chambre impériale, dont il les requérait aussi de s'occuper, le terme de trois ans, pour lequel l'entretien de la chambre avait été voté à la diète de Ratisbonne, étant à la veille d'expirer.

Après de courtes délibérations, la diète se prononça pour la guerre contre la France. L'alliance de François Ier avec les Turcs avait excité l'indignation de toute l'Allemagne ; on reprochait aussi au roi d'avoir dit qu'il ne désirait rien tant que de faire boire à son cheval de l'eau du Rhin : l'entraînement contre lui fut général. Le 13 mars, une députation de six membres du collége électoral et six membres du collége des princes alla porter à l'empereur la résolution de la diète ; Charles en ressentit une satisfaction indicible : « Ç'a été, par ma foi, une grande chose » — dit à cette occasion Granvelle, parlant « aux ambassadeurs de Venise — » et « même une chose inespérée de Sa Majesté, que l'Allemagne, où le roi de « France se vantait d'avoir tant d'amis, se « soit tout entière déclarée comme elle l'a « fait (3). » François Ier avait destiné, pour le représenter auprès de la diète, des ambassadeurs qui s'étaient avancés jusqu'à Nancy, où ils attendaient un sauf-conduit de l'empereur. Non-seulement la diète ne voulut pas les recevoir ; mais le héraut qui avait été envoyé à Spire, avec la charge de réclamer ce sauf-conduit, fut arrêté, et, en le congédiant quelques jours après, on lui dit qu'il était heureux de s'en retourner la vie sauve ; qu'on lui pardonnait pour cette fois, mais qu'il se gardât bien à l'avenir de se charger de pareilles commissions. Dans le même temps la diète écrivit aux ligues suisses, les adjurant de ne donner aucun secours à la France.

Le roi Ferdinand était arrivé à Spire, le 11 mars, avec les archiducs ses deux fils aînés ; le nouvel électeur palatin, Frédéric (4), y arriva le 31, et le marquis Joachim de Brandebourg le jour suivant. Le collége électoral se trouvait par là au complet. D'autres princes, et le duc de Clèves nommément, y étaient venus aussi. Jusqu'alors l'électeur de Saxe s'était refusé à reconnaître Ferdi-

(1) Correspondance de la reine Marie avec Charles-Quint.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 30 et 31.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 33.

(4) Il avait succédé à son frère, Louis le Pacifique, mort le 26 mars précédent.

nand pour roi des Romains : des négociations s'ouvrirent entre leurs ministres, à l'intervention de Granvelle, à la suite desquelles Jean-Frédéric se désista de son opposition ; moyennant cela, l'empereur ratifia son contrat de mariage avec Sybille, sœur du duc de Clèves, en vertu duquel, si le duc décédait sans hoirs mâles, les enfants qui naîtraient de Jean-Frédéric et de Sybille lui succéderaient. On reçut à Spire, vers la fin d'avril, la nouvelle de la défaite des troupes impériales sous le commandement du marquis del Vasto, à Cerisolles (1); les électeurs, la plupart des princes de l'Empire, les ambassadeurs, allèrent exprimer à l'empereur le déplaisir qu'ils en éprouvaient : « Ce qui me peine seulement, répondit « Charles-Quint, ce sont les pauvres gens « qui sont morts pour mon service (2). » Le 5 mai eut lieu une imposante solennité : Charles, revêtu de ses habits impériaux et entouré des électeurs aussi en costume de cérémonie, des archiducs et des autres princes, donna, à la maison de la ville, à Wolfgang Schuzbar l'investiture de la grande maîtrise de l'ordre Teutonique. Une autre cérémonie, qui fut suivie, pendant plusieurs jours, de fêtes brillantes (3), occupa bientôt après la cour impériale : ce fut le mariage du comte Lamoral d'Egmont avec la princesse Sabine de Bavière (4). Le 23 mai Charles, écoutant plus les intérêts de ses sujets des Pays-Bas que ceux de sa famille, signa, avec le roi de Danemark Christiern III, un traité de paix héréditaire et perpétuelle (5).

Autant il avait été aisé de réunir les suffrages de la diète sur la guerre contre la France, autant il fut difficile de mettre d'accord les protestants et les catholiques au sujet de la paix publique de l'Allemagne et de l'organisation de la chambre impériale. Comme le remarque l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero, la position de Charles-Quint, en présence des prétentions opposées des deux partis, était embarrassante : car si, d'un côté, il était plein de zèle pour la religion catholique, de l'autre le besoin qu'il avait des protestants le forçait de les ménager (6). A la suite de conférences qu'il avait eues avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, il s'était décidé à appuyer auprès des états les demandes des protestants : à peine eut-il été donné lecture à la diète de l'écrit qui les contenait, que les catholiques abandonnèrent la salle des séances, disant que de telles propositions étaient contraires à la fois à la religion, à l'autorité du saint-siége et à celle même de l'empereur. Les deux nonces qui suivaient la cour impériale et celle du roi des Romains firent de très-fortes remontrances à l'un et à l'autre monarque. Charles et Ferdinand leur répondirent qu'ils ne manqueraient pas à leur devoir de maintenir la religion, qu'ils vivraient toujours catholiquement, mais qu'il fallait chercher les moyens de mettre un terme aux dissensions de l'Allemagne et pourvoir aux plus pressants besoins de la chrétienté. Un des principaux griefs des catholiques était la déclaration de Ratisbonne; non-seulement ils s'opposaient à ce que le recez la sanctionnât, mais ils en demandaient l'annulation : Charles leur dit qu'il tenait en son esprit cette déclaration pour nulle, car il avait été trompé lorsqu'il l'avait donnée, et que, quand on examinerait si elle devait ou non conserver sa force, il promettait, en parole d'empereur, de l'annuler, mais que, pour le moment et dans l'état où étaient les choses, il serait inopportun d'en parler; il les assura qu'il continuerait d'être le prince religieux et catholique qu'il avait été jusque-là ; que, s'il faisait maintenant quelque chose contre leur gré, c'était parce qu'il ne pouvait faire autrement (7). Enfin, et après bien des pourparlers de Granvelle avec les hommes influents des deux partis, le recez put être arrêté et publié le 10 juin. Il portait que les états accordaient, pour

(1) Le 14 avril.
(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 36.
(3) Les 8, 9, 10 et 11 mai.
(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 35, 36.
(5) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 274.
(6) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 32.
(7) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 37-41.

six mois, à l'empereur l'entretien de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux qui seraient employés contre le roi de France et les Turcs; qu'une capitation dont le produit servirait aussi à faire la guerre aux Turcs serait levée par toute l'Allemagne, sans exemption aucune; que nul sujet de l'Empire ne pourrait aller servir à l'étranger et particulièrement en France; que ceux qui contreviendraient à cette défense seraient punis de peines très-sévères; que, les autres affaires dont les états avaient eu à s'occuper n'ayant pas permis de résoudre la question religieuse, cette question était renvoyée à une diète qui se tiendrait l'automne ou l'hiver suivant; que, dans l'intervalle, l'empereur chargerait des personnes pieuses, honnêtes et savantes de dresser un projet de réformation; que les princes étaient invités à faire, de leur côté, la même chose; que les différents projets qui seraient formés seraient soumis à la prochaine diète, afin qu'on pût convenir unanimement de la manière dont on se conduirait jusqu'à l'assemblée d'un concile universel ou d'un concile national; que provisoirement les différentes paix de religion qui avaient été établies seraient observées; que le décret d'Augsbourg et tous autres décrets rendus contre les protestants seraient suspendus; que les juges de la chambre impériale continueraient à remplir leurs fonctions jusqu'à l'expiration du terme fixé pour l'entretien de cette chambre; que, dans la prochaine diète, on délibérerait sur cet entretien pour l'avenir, et que les juges seraient choisis alors sans égard à la religion qu'ils professaient (1).

Charles était impatient d'entrer en campagne. Le recez à peine proclamé, il monte à cheval, laissant au roi des Romains le soin de le signer, et se dirige vers Metz (2). C'était dans cette ville et aux environs que se trouvaient rassemblées les troupes dont il se proposait de prendre en personne le commandement. Le 6 juillet il se met à leur tête et marche vers Saint-Dizier, que don Ferrante Gonzaga venait d'investir, après s'être emparé de Luxembourg, de Commercy et de Ligny; il comptait sous ses drapeaux treize enseignes de lansquenets, fortes de six mille cinq cents hommes, commandées par le prince d'Orange, René de Chalon; trois mille sept cents Espagnols; les escadrons du duc Maurice de Saxe, du marquis Albert de Brandebourg, du grand maître de l'ordre Teutonique et de quelques autres princes allemands, les gens de sa garde et de sa maison, qui tous ensemble faisaient deux mille trois cents chevaux environ, avec mille pionniers et huit pièces de canon (3). Quoiqu'on fût au cœur de l'été, il pleuvait continuellement et les chemins étaient affreux : durant toute cette marche, Charles ne néglige aucune des dispositions qu'on pouvait se promettre d'un prudent et valeureux capitaine, ordonnant lui-même chaque chose et voulant être constamment au milieu de son armée (4). Il arrive, le 13, au camp devant Saint-Dizier, brisé de fatigue : ce qui ne l'empêche pas d'aller reconnaître la place. Le lendemain un événement fatal le plonge dans la consternation : le prince d'Orange, dont il faisait le plus grand cas, est frappé d'un coup mortel dans la tranchée, où il venait de descendre. Saint-Dizier était défendu par des fortifications qui le rendaient difficile à emporter; il avait une garnison nombreuse et dont les chefs jouissaient d'une grande réputation militaire; l'armée impériale manquait de pionniers; le temps continuait d'être détestable : aussi le siége avançait peu. Le 23 juillet, Charles fait attaquer les Français, qui occupaient Vitry, d'où ils interceptaient les convois dirigés vers son camp et épiaient l'occasion de jeter du renfort dans la place assiégée; ils essuyent une déroute complète et évacuent Vitry, après avoir perdu plus de quinze cents hommes tués ou pris. Le 9 août, le comte de Sancerre, qui commandait dans Saint-Dizier, perdant l'espoir d'être secouru, capitule; il remet la ville aux impériaux

(1) Sleidan, t. II, p. 228. — Schmidt, t. VII, p. 168.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 18 juin.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 46.

(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 47.

huit jours après. Charles alors se porte en avant; il avait en ce moment sous ses ordres vingt mille hommes d'infanterie, dont cinq mille Espagnols, et la cavalerie qu'il avait amenée d'Allemagne. Il couche le 26 août à Vitry, le 28 à Saint-Pierre, le 30 à la Chaussée; le jour suivant il s'approche de Châlons, qu'il laisse derrière lui. Il espérait forcer les Français à la bataille : mais le dauphin, qui était à leur tête, avait ordre du roi d'éviter un engagement à tout prix, et il reculait toujours. L'armée impériale traverse Aï et Epernay, auxquels elle met le feu ; elle entre sans coup férir dans Château-Thierry. Le 12 septembre elle arrive devant Soissons, qui, à la première sommation, lui ouvre ses portes. A cette nouvelle la terreur se répand dans Paris; un grand nombre de bourgeois s'enfuient vers la Touraine et la Bourgogne, emportant ce qu'ils ont de plus précieux.

Depuis l'ouverture de la campagne, François Ier avait fait plusieurs tentatives, directes et indirectes, pour porter l'empereur à accueillir des propositions de paix. Charles n'avait pas d'abord prêté l'oreille à ces ouvertures, n'y trouvant pas un fondement solide à de sérieuses négociations (1) : mais, après la reddition de Saint-Dizier, il permit que le secrétaire d'État Claude de l'Aubespine vînt conférer, près de son quartier général, avec Granvelle et Gonzaga. A la suite de cette conférence, il consentit à donner un sauf-conduit à l'amiral d'Annebault. Il avait lui-même des raisons d'un grand poids de désirer la fin de la guerre (2). Henri VIII, qui s'était engagé à entrer en France avec une armée de trente-cinq mille hommes d'infanterie et de sept mille chevaux, et à lui donner la main pour marcher ensemble sur Paris, n'avait pas rempli ses promesses, et n'était pas disposé à les remplir. La disette, à mesure qu'il s'éloignait des frontières des Pays-Bas, se faisait de plus en plus sentir dans son camp. L'argent commençait aussi à lui manquer. La saison avançait, et il était à craindre que, dans peu de temps, les chemins ne devinssent impraticables pour l'artillerie et les convois de vivres. Enfin son armée diminuait chaque jour par les maladies et les désertions. Toutes ces raisons, auxquelles il faut ajouter les soucis que lui donnaient les affaires religieuses de l'Allemagne et la situation de la Hongrie, le déterminèrent à ne pas former de prétentions qui pussent être des obstacles à un arrangement (3). Les négociations, commencées le 29 août, entre l'amiral d'Annebault, le conseiller de Neuilly, le secrétaire Bayard, fondés de pouvoirs du roi, et les plénipotentiaires de l'empereur, Granvelle et Gonzaga, se terminèrent le 18 septembre, à Crépy, par un traité de paix dont les stipulations les plus importantes étaient que l'empereur et le roi se restitueraient tout ce que l'un avait conquis sur l'autre depuis la trève de Nice; que l'empereur évacuerait immédiatement la Champagne; que les deux souverains s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église et à la défense de la chrétienté contre les Turcs; que, pour ce second objet, François fournirait, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à sa solde et dix mille piétons; qu'afin de cimenter l'amitié entre les maisons d'Autriche et de France le duc d'Orléans épouserait ou la fille aînée de l'empereur, qui lui apporterait en dot tout l'héritage de la maison de Bourgogne dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou la seconde fille du roi des Romains, dont la dot serait le Milanais, que, dans le premier cas, l'empereur conserverait la souveraineté des Pays-Bas sa vie durant, et que le duc et la duchesse d'Orléans seraient mis en possession de ces provinces seulement en qualité de gouverneurs; que l'empereur devrait opter entre l'un et l'autre mariage dans un

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 54-55.

D'après Sismondi, t. XII, p. 60, ce serait Charles-Quint qui aurait « fait des ouvertures » de paix à des officiers français qu'il retenait » prisonniers. » Cette assertion est erronée de tout point.

(2) Il s'était trouvé dans une situation assez difficile, quinze jours avant la capitulation de Saint-Dizier, pour désirer qu'une trève fût conclue entre lui et les Français par l'entremise du roi d'Angleterre. Il y a, à ce sujet, une lettre très-curieuse qu'il écrivit à la reine Marie; elle porte la date du 20 juillet.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp 55-59.

délai de quatre mois; qu'après l'accomplissement de celui pour lequel il se serait prononcé, le roi restituerait toute la partie des États du duc de Savoie dont il s'était emparé, tant deçà que delà les monts. Ces conditions, on le voit, étaient celles que Charles avait mises en avant en 1540; on ne pouvait donc lui reprocher d'abuser de ses avantages; sa modération lui attira même le blâme de bien des gens, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Espagne (1).

Le 19 septembre, Charles jure l'observation du traité en présence du duc d'Orléans, du duc de Vendôme et des plénipotentiaires français. La veille, l'amiral d'Annebault lui avait présenté le duc d'Orléans; il avait fait à ce jeune prince un accueil tout paternel (2). Il quitte Crépy le 20, couche le 22 à Cateau-Cambrésis, d'où il va le lendemain voir la reine Marie à Cambrai, retourne le 24 à Cateau-Cambrésis pour licencier son armée, et rejoint Marie à Valenciennes le 28, s'étant arrêté quelques heures à Landrecies, qui venait de lui être restituée. Le 1er octobre il arrive à Bruxelles. Il reçoit dans cette capitale la visite de la reine Eléonore et celle du duc d'Orléans; il va au-devant de la reine de France jusqu'à une demi-lieue de Mons; Eléonore et le prince son beau-fils séjournent à Bruxelles du 22 octobre au 3 novembre; pendant ces deux semaines, les joûtes, les tournois, les jeux de cannes, les festins, les danses, les mascarades se succèdent sans interruption à la cour. Charles avait convoqué les états généraux; il les assemble dans son palais le 4 novembre. Il leur dit que, depuis leur dernière réunion, les états de Gueldre et de Zutphen, considérant le grand bien que leur réduction sous son obéissance leur a procuré, voyant aussi le soin qu'il a de maintenir leurs priviléges et de les gouverner avec justice, « comme est son intention en « user envers tous ses sujets, » l'ont fait supplier de leur donner l'assurance, par un acte en forme, qu'ils ne seront jamais séparés des Pays-Bas. Il parle du traité que, dans l'intérêt de la navigation et du commerce de ces provinces, il a conclu avec le roi de Danemark, de l'aide qu'il a obtenue des états de l'Empire contre « les Turcs et ses autres ennemis. » Il passe très-légèrement sur sa campagne de France, se bornant à dire qu'il « s'est « mis aux champs et a exploité la guerre « comme les états ont pu l'entendre. » Il se réjouit de la conclusion de la paix qu'il a toujours désirée, et qui va donner à ses pays les moyens de se refaire des pertes, des dommages, des charges qu'ils ont eu à supporter. Il expose la nécessité où il est de se rendre dans la Germanie, afin de pourvoir, avec les états de l'Empire, tant au fait de la religion qu'à la guerre contre le Turc. Il exprime son regret que cette circonstance ne lui permette pas de se rendre dans toutes les provinces, comme il l'aurait voulu, et de leur témoigner en personne la satisfaction qu'il a de leurs services, desquels il gardera le souvenir, pour leur être toujours bon, gracieux et bénin prince. Il termine en les priant de vouloir, cette fois encore, montrer le zèle du bien public dont ils sont animés, en accordant à son gouvernement les moyens de payer les dettes de la dernière guerre (3). Les documents que nous avons consultés sont muets sur la réponse faite à cette proposition par les états généraux; mais ils nous apprennent que les provinces avaient chargé leurs députés de féliciter l'empereur sur les succès qu'il avait eus en France et sur la paix qui en avait été le fruit.

En raison de sa population et de sa richesse, la Flandre était la province qui avait à fournir le plus fort contingent dans le subside demandé aux états généraux (4); Charles, désirant complaire aux Flamands, part pour Gand le 2 decembre. Il y était à peine de deux jours, que la goutte le prend. Les médecins conseillent son retour à Bruxelles, dont ils jugent que l'air lui convient mieux :

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 63-64.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 61.

(3) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux.

(4) Il était de 240,000 florins; celui du Brabant de 200,000, de la Hollande de 100,000, du Hainaut de 40,000, etc.

c'est avec beaucoup de difficulté qu'après un traitement de six semaines, il peut monter dans une litière qui doit l'y transporter. Le pauvre prince « — écrivait « l'ambassadeur de Venise Bernardo Na- « vagero, qui était présent à son départ « — a excité la compassion de tous ceux « qui l'ont vu, tant il était faible, pâle « et en mauvais état (1). » A Bruxelles un nouvel accès de goutte, qui l'atteint en même temps à l'épaule, au bras, à la main et au pied, se déclare le 1er février; il est tout aussi violent et ne dure pas moins que celui qui l'a précédé. Entré en convalescence vers le milieu de mars, l'auguste malade, quoique bien faible encore, veut s'occuper des affaires publiques; le 25 il reçoit cet ambassadeur de Venise dont nous avons tout à l'heure cité les paroles. Navagero mande au doge qu'il l'a trouvé très-maigre et très-pâle. « Il avait au cou — ajoute-t-il — une « bande de taffetas noir, qui lui sert, je « suppose, à appuyer le bras gauche. Les « doigts de la main m'ont paru fort « amaigris et fort dissemblables à ce que « j'en ai vu d'autres fois. Il était assis « et appuyé à une petite table couverte « de velours noir placée devant lui (2). »

Aux douleurs physiques qui étaient venues assaillir Charles-Quint se joignait la peine d'esprit où le mettait la déclaration qu'il avait à donner sur l'alternative énoncée dans le traité de Crépy. Aussitôt après la conclusion de la paix, il avait envoyé en Espagne le secrétaire Alonso de Idiaquez, pour lui rapporter l'opinion du prince et celle de ses ministres au sujet de cette alternative; il en avait écrit au roi des Romains; il avait consulté les principaux seigneurs des Pays-Bas. Ceux-ci s'étaient prononcés contre l'aliénation de la Belgique, en exprimant le vœu que l'empereur prît les arrangements nécessaires pour qu'il pût, ou le prince son fils, y résider habituellement. Le roi Ferdinand s'y était montré plus opposé encore : la donation des Pays-Bas aurait eu, à ses yeux, des inconvénients extrêmement graves pour l'empereur, pour ses enfants, pour sa maison et pour ses autres États. Quant à l'opinion du prince et du conseil d'Espagne, chose étrange! l'histoire ne l'a pas fait connaître. Après bien des hésitations (car la cession du Milanais pouvait avoir des conséquences redoutables pour la domination espagnole en Italie), Charles se décide à donner au duc d'Orléans la seconde fille de son frère; un courrier parti de Bruxelles le 23 mars 1545, et qui arrive le 30 à Amboise, où était la cour de France, en porte la notification à son ambassadeur le sieur de Saint-Maurris. Elle est bien accueillie par François Ier, quoique, sans aucun doute, ce monarque eût mieux aimé que son petit-fils fût appelé à régner sur les Pays-Bas : il en fait remercier l'empereur en son nom et en celui du prince. Le duc d'Orléans vient l'en remercier en personne; il arrive, le 24 avril, à Anvers, où l'empereur était venu de Bruxelles : Charles le reçoit avec toute sorte de démonstrations d'amitié, auxquelles il répond par de grandes marques de respect. Le jeune prince passe cinq jours à la cour du monarque qui doit devenir son oncle (3).

Suivant l'engagement qu'il en avait pris, Charles avait convoqué les états de l'Empire à Worms. La goutte l'ayant retenu à Gand d'abord et ensuite à Bruxelles, il avait envoyé à la diète, en qualité de ses commissaires, le seigneur de Granvelle, l'évêque d'Arras son fils et le vice-chancelier de Naves. Le 30 avril, s'étant séparé, à Lierre, de la reine Marie et du duc d'Orléans, il prit le chemin de l'Allemagne. Il fit son entrée à Worms le 16 mai, escorté de six cents chevaux des bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Le jour suivant arriva dans la ville impériale le cardinal Farnèse, député de nouveau vers lui par le pape. Les rapports de Charles-Quint avec Paul III étaient loin de s'être améliorés depuis l'entrevue de Creuznach. Au moment où la paix de Crépy venait d'être conclue, le pape dépêchait à Bruxelles un de ses camériers porteur d'un bref dans lequel

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 71-78.
(2) *Trois années de l'hist. de Charles-Quint*, p. 69.
(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 70-71.

il se plaignait, en termes très-vifs, de la partialité que l'empereur avait montrée pour les protestants à la diète de Spire; il faisait faire les mêmes plaintes au roi des Romains par son nonce en Allemagne; dans une nombreuse promotion de cardinaux il affectait de ne pas comprendre l'évêque de Pampelune dont l'empereur désirait la nomination. Tout cela avait blessé Charles-Quint, qui voyait dans Paul III un pontife jaloux de sa grandeur et mal disposé envers lui, envers sa maison, envers les États placés sous son sceptre (1). Cependant le pape, ayant besoin du concours de l'empereur pour la célébration du concile qu'il avait convoqué à Trente, et ne pouvant compter que sur lui pour la réduction des protestants, s'était décidé à faire une démarche qui témoignât de son désir de rétablir entre eux la bonne intelligence; et tel était l'objet de la mission du cardinal Farnèse. Les premières paroles que ce prince de l'Église adressa à l'empereur furent des excuses de ce qui l'avait mécontenté dans les actions du pape. Charles, l'interrompant aussitôt, lui dit qu'il n'était besoin de parler plus de choses anciennes; qu'il fallait commencer à faire un livre nouveau. Farnèse était chargé de demander que l'empereur agréât l'ouverture du concile, qu'il y envoyât les prélats de ses royaumes, et qu'il prît des mesures rigoureuses contre les protestants; ces demandes étaient accompagnées de l'offre de cent mille ducats pour la guerre contre les Turcs. Charles accepta les cent mille ducats; il promit d'envoyer au concile les évêques de ses États; quant aux protestants, il convint qu'ils faisaient preuve d'une obstination extrême, mais, dans la situation où étaient les affaires de l'Allemagne, il trouvait qu'il valait mieux tenter des moyens d'arrangement avec eux que recourir à des voies de rigueur. Farnèse retourna à Rome le 27 mai, porteur de cette réponse (2).

La diète, qui avait été ouverte le 24 mars par le roi des Romains, assisté des commissaires de l'empereur, était peu nombreuse; on n'y comptait aucun des électeurs ni des princes de l'Empire. Le 9 juin arriva à Worms le comte palatin Frédéric; mais il n'y resta que peu de jours. Les délibérations ne faisaient aucun progrès; le désaccord était plus grand que jamais entre les protestants et les catholiques. Ceux-ci voulaient que toutes les controverses sur la religion fussent remises à la décision du concile convoqué à Trente; que la paix publique de la Germanie s'observât, non d'après les derniers décrets, mais conformément à l'edit ancien, et qu'en conséquence ceux qui occupaient des biens appartenants à autrui fussent tenus de les restituer, que la chambre impériale se réglât, dans ses jugements, sur les dispositions des statuts en vigueur; enfin que l'empereur ne confirmât point le recez de Spire. Les protestants, au contraire, demandaient que ce recez fût prorogé par une déclaration expresse; ils demandaient la réforme de la chambre impériale; ils se refusaient à se faire représenter à Trente, disant que le concile n'était pas l'assemblée libre et chrétienne qu'on leur avait promise; qu'il aurait dû être indiqué dans l'une des quatre villes de Cologne, Mayence, Trèves ou Metz; que d'ailleurs l'empereur avait fait imprimer à Louvain certains articles, tous contraires à leur doctrine, un surtout qui attribuait au pape une prééminence qu'ils ne lui reconnaissaient point; qu'il avait par là manifesté son opinion; qu'ils ne voyaient pas dès lors à quoi servirait le concile, et à leur tour ils demandaient que sur les différends de la religion il fût tenu un colloque entre des députés qui seraient choisis tant par eux que par les catholiques. En vain l'empereur leur fit remontrer qu'une nouvelle déclaration sur la paix publique était inutile, puisqu'ils n'étaient molestés de personne et que nul ne songeait à les molester; que leur opposition au concile n'était point raisonnable, Trente étant une ville allemande, où leurs mandataires pourraient aller et d'où ils pourraient partir en toute liberté : ils dirent résolument qu'ils ne délibéreraient point sur les matières sou-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 82-83.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 83-85.

mises à la diète, s'ils n'obtenaient la satisfaction par eux prétendue. Il y avait, en outre, l'affaire du duc de Brunswick, que les protestants avaient dépouillé de ses États : l'empereur souhaitait qu'ils fussent restitués à ce prince ; les protestants ne consentaient qu'à les remettre à l'empereur lui-même, et sous certaines conditions (1).

Sur ces entrefaites, un courrier expédié de Rome apporta au nonce accrédité à la cour impériale des dépêches d'une haute importance. C'était le 23 juin : le nonce, sans perdre de temps, en donna connaissance à l'empereur. Paul III offrait à Charles, s'il voulait faire la guerre aux protestants, deux cent mille écus pour les préparatifs de l'expédition et un corps auxiliaire de douze mille hommes de pied et cinq cents chevaux qui serait à la solde du saint-siége ; il mettait, en outre, à sa disposition les demi-fruits des revenus ecclésiastiques de tous ses royaumes et le pouvoir de vendre les seigneuries et vassaux des monastères, moyennant une compensation à leur donner en rentes. De telles offres étaient faites pour exciter au plus haut point l'attention de l'empereur ; elles donnèrent lieu à de longues délibérations dans le sein de son conseil. Charles en communiqua aussi avec le roi son frère. Tous deux jugèrent que l'entreprise proposée était le seul moyen d'empêcher que la religion ne se perdît en Allemagne ; mais il ne leur parut point qu'on pût y songer pour l'année qui courait ; les préparatifs à faire exigeaient trop de temps et la saison était trop avancée. Charles se résolut, en conséquence, à envoyer à Rome le seigneur d'Andelot, afin d'engager le pape à remettre à l'année suivante l'exécution du dessein qu'il avait conçu, étant prêt à y concourir alors de tout son pouvoir. Le plus grand secret fut recommandé aux personnes qui avaient connaissance de cette négociation. On donna pour couleur au voyage de d'Andelot qu'il allait visiter la duchesse de Camerino, Marguerite d'Autriche, alors enceinte, de la part de son père (2).

Depuis que le comte palatin avait quitté Worms, nul autre prince allemand n'y était venu. Charles, voyant que la diète ne pouvait aboutir à aucun résultat, se détermina à la rompre. Le recez souffrit quelques difficultés, à cause de l'opposition des catholiques ; mais enfin il fut lu le 4 août. L'empereur y déclarait que, l'absence des principaux membres des états n'ayant pas permis à la diète de décider les affaires importantes pour lesquelles elle avait été réunie, il la transférait à Ratisbonne au jour des Trois Rois de l'année suivante. Il invitait les électeurs et les princes de la Germanie à s'y rendre en personne, vu la gravité des questions qui y devaient être résolues, donnant l'assurance qu'il s'y trouverait lui-même. Comme, dans la diète qui finissait, on n'avait pu rien conclure au sujet des affaires de la religion, il annonçait qu'il serait tenu sur ces affaires un colloque par un petit nombre de personnes pieuses, savantes, éclairées, d'une bonne conscience et amies de la paix, dont les unes seraient désignées par lui, et les autres, en nombre égal, par les protestants. Il confirmait enfin les précédents recez tels qu'ils avaient été généralement admis (3).

Charles avait reçu, le 18 juillet, une nouvelle qui l'avait comblé de joie : la princesse d'Espagne était, le 8, accouchée d'un fils. Sa joie se changea en une douleur profonde, lorsque des dépêches expédiées de Valladolid vinrent lui apprendre, le 30, que la princesse était morte quatre jours après sa délivrance. Il part de Worms le 7 août, après avoir mandé à la reine Marie de faire tout préparer pour la célébration à Bruxelles des obsèques de sa belle-fille. A Cologne il a un entretien avec l'électeur. Pendant qu'il était à la diète, le chapitre de la cathédrale lui avait fait parvenir une protestation contre les entreprises de l'archevêque, qui ne tendaient à rien moins qu'à l'anéantissement du catholicisme dans sa principauté. Herman de Wied essaie de justifier sa conduite. Charles ne veut en-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 81, 87, 88, 90.

(2) Instruction de Charles à d'Andelot du 5 juillet 1545, dans Sandoval, liv. XXVII, § II.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 93-95. — Schmidt, t. VII, p. 201.

tendre ni sa justification ni ses excuses : il lui déclare qu'il doit rétablir dans son électorat l'ancienne religion telle qu'elle y a toujours été observée, et destituer les apostats et les prêcheurs appelés par lui; que s'il ne le fait pas, le pape procédera contre sa personne, et qu'il pourra perdre en même temps et sa dignité épiscopale et celle de prince de l'Empire, car, pour sa part, il est bien décidé à ne plus tolérer ses excès. Il prend les chanoines sous sa protection, leur enjoignant de procéder en toute rigueur contre ceux qui oseraient se soustraire à l'autorité de l'église romaine (1). Le 20 août Charles arrive à Louvain, où il est reçu par la reine Marie. De Louvain il va avec la reine au château de Tervueren attendre que les préparatifs des obsèques de la princesse d'Espagne soient terminés. Cette cérémonie a lieu le 26 et le 27 août à Sainte-Gudule; il y assiste avec l'archiduc Maximilien, le prince de Piémont Emmanuel-Philibert et tous les seigneurs de sa cour. Il avait mandé à Bruxelles des députés des provinces; il ne les réunit pas cette fois en états généraux, comme il en avait l'habitude, il leur en dit la raison : c'est « qu'il leur veut faire entendre aucuns secrets du pays qu'il « n'est besoin que chacun sache, et « qu'en l'assemblée générale plusieurs se « fourrent qui ne sont appelés. » Il reçoit donc, l'une après l'autre, dans les journées du 30 et du 31 août, les différentes députations. Il leur remet en mémoire les dangers que les Pays-Bas ont courus au commencement de la guerre passée, s'étant trouvés désarmés lorsqu'ils ont été soudainement envahis. Il leur remontre que, ne pouvant continuellement demeurer dans ces provinces, à cause des affaires de ses autres royaumes, il souhaiterait, avant son départ, pourvoir à leur sûreté de manière qu'ils n'eussent rien à craindre pendant son absence. Il leur dit qu'il a consulté, sur les mesures à prendre, afin d'atteindre ce but, les chevaliers de la Toison d'or ainsi que les principaux seigneurs du pays, et c'est après les avoir entendus qu'il s'est déterminé à demander aux états l'aide nécessaire pour l'entretien de trois mille chevaux qui seront toujours prêts à se porter partout où il en sera besoin (2). Cette proposition est accueillie avec faveur par les députés; toutes les provinces, sur le rapport de ceux-ci, votent successivement l'aide demandée.

Le retour de Charles-Quint à Bruxelles était regardé par tous les hommes politiques comme le moment où la déclaration de ce monarque sur l'alternative stipulée dans le traité de Crépy devait sortir ses effets. Le duc d'Orléans l'attendait avec impatience; afin d'être libre à ce moment-là, il n'avait pas accepté le commandement de l'armée levée par le roi son père pour reprendre Boulogne. Tout à coup on apprend que ce jeune prince est mort le 9 septembre après quelques jours de maladie, emporté par une pleurésie suivant les uns, par la peste suivant les autres. A cette nouvelle, Charles envoie complimenter les sieurs de Grignan et Mesnage, qui étaient accrédités auprès de lui par le roi très-chrétien, et les assurer de son intention de maintenir la paix conclue l'année précédente. Il fait partir Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'or, pour la cour de France, avec la mission d'exprimer au roi et à la famille royale la part qu'il prend au coup qui les a frappés. En même temps il transmet à son ambassadeur à cette cour, le sieur de Saint-Mauris, des instructions sur la conduite qu'il aura désormais à tenir. Il lui recommande de ne plus s'occuper de questions dépendantes du traité de Crépy; de parler de ce traité le moins possible; de répondre au roi et à ses ministres, s'ils lui en parlent, que la volonté de lui, empereur, est de remplir toutes ses obligations, et qu'il ne désire rien autant que de vivre en bonne amitié avec le roi son beau-frère. Il le charge enfin de mettre sur le tapis, comme pouvant servir de base à une nouvelle convention, le mariage du prince d'Espagne avec madame Marguerite, deuxième sœur du dauphin. Le 25 et le 26 septembre il fait célé-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 98.

(2) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux.

brer, à Saint-Gudule, pour le prince défunt, des obsèques auxquelles il assiste en personne (1).

Le 15 octobre il quitte Bruxelles, pour aller visiter la Flandre; il séjourne à Gand du 23 octobre au 2 novembre, et à Bruges du 3 au 16 de ce dernier mois. Le jour même où il entrait dans Bruges, y arrivait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Henri VIII, l'évêque de Winchester; trois ambassadeurs de François Ier, l'amiral d'Annebault, le chancelier de France Olivier et le secrétaire Bayard, venaient bientôt l'y trouver aussi. Depuis la paix de Crépy, il s'était donné des peines infinies pour amener un accommodement entre Henri et François; non-seulement il y avait employé ses ministres résidents en France et en Angleterre, mais encore il avait tout récemment fait partir deux fois pour Londres Corneille Scepperus, seigneur d'Eecke, l'un des conseillers les plus habiles de la reine Marie. Tous ses efforts avaient échoué devant la volonté bien arrêtée des Français de ravoir Boulogne, et la prétention non moins obstinée des Anglais de ne pas la rendre. L'envoi, fait à Bruges par les deux monarques ennemis, d'ambassadeurs extraordinaires, avait pour but de parvenir enfin à un accord, sous la médiation de l'empereur; les envoyés français étaient, de plus, chargés de négocier avec les ministres impériaux sur les arrangements propres à remplacer les stipulations du traité de Crépy qui concernaient le duc d'Orléans. Le 16 novembre Charles se rend de Bruges à Anvers; les ambassadeurs de France et d'Angleterre l'y suivent; les conférences commencées à Bruges continuent entre eux, à l'intervention des ministres impériaux; elles se terminent et les ambassadeurs retournent auprès de leurs maîtres sans qu'ils soient parvenus à s'entendre : c'était toujours la question de Boulogne qui y faisait obstacle. Les négociations des ambassadeurs français avec l'empereur n'amènent pas non plus de résultat : on était d'accord sur le mariage du prince Philippe avec madame Marguerite, et l'empereur consentait à donner l'État de Milan ou les Pays-Bas aux enfants mâles qui naîtraient de ce mariage, mais il voulait que les Français restituassent tous ses Etats au duc de Savoie, et les Français entendaient garder le Piémont (2).

Charles avait résolu de tenir un chapitre de la Toison d'or à Utrecht le jour de Saint-André (30 novembre); il n'y en avait pas eu depuis 1531; son dessein était, après que le chapitre aurait achevé ses travaux, de visiter la Gueldre, et ensuite de se rendre à Ratisbonne par le Luxembourg : il comptait y arriver pour l'époque à peu près où il avait convoqué la diète. Retenu à Anvers, par les négociations dont nous avons parlé, plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu, il ne peut se mettre en route pour Utrecht qu'au commencement de décembre. La goutte, qui l'attaque, à un bras d'abord, puis au genou, le force de s'arrêter à Bois-le-Duc; c'est seulement l'avant-dernier jour de l'année qu'il fait son entrée à Utrecht. Le chapitre de la Toison d'or s'ouvre le 2 janvier 1546; un nouvel accès de goutte vient surprendre Charles au milieu des délibérations de cette assemblée, et, plusieurs jours durant, les chevaliers doivent se réunir dans sa chambre. En conformité des statuts de l'ordre, le chapitre consacre trois séances à l'examen de la conduite de chacun des chevaliers, présents et absents : il fait, par l'organe du chancelier, différents reproches à l'empereur, et notamment d'avoir manqué aux statuts en exécutant des entreprises importantes sans que ses confrères en aient été au préalable informés; de s'exposer trop à la guerre; d'être fort lent dans l'expédition des affaires publiques. Charles écoute gracieusement le chancelier : il répond que les expéditions de Tunis et d'Alger, auxquelles il a été fait allusion, ont dû être préparées avec une grande circonspection et dans le plus profond secret, pour que les ennemis ne les traversassent point; que néanmoins il en a donné connaissance à quelques-uns des chevaliers qui étaient dans ce temps-là

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 100-102.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 111, 112, 113

auprès de lui. A l'egard de la lenteur dans les négociations, il déclare que ce parti lui a toujours été avantageux. Il assure du reste l'assemblée qu'il sera désormais plus attentif à remplir ses devoirs. L'élection de nouveaux chevaliers se fait le 15 et le 16 janvier : vingt-deux places étaient vacantes; quatre sont conférées à des Espagnols, trois à des Italiens, trois à des Allemands, et les douze autres à des seigneurs des Pays-Bas (1). Charles se rétablissait à grand'peine; mais son énergie lui fait surmonter ses douleurs physiques, et, le 3 février, il se met en route pour la Gueldre : Wagheninghe, Arnhem, Zutphen, Nimègue, Venlo, Ruremonde, le reçoivent successivement dans leurs murs. Il va ensuite à Maestricht, où il reste une dizaine de jours, afin de terminer avec la reine Marie les affaires qui concernaient le gouvernement commis à ses soins; la reine l'avait accompagné dans tout son voyage. L'inquisition existait aux Pays-Bas depuis 1522; mais l'autorité civile n'avait jamais déterminé les formes que les inquisiteurs et leurs subdélégués devaient observer, non plus que l'étendue et les limites de leur juridiction : Charles signe à Maestricht une instruction très-détaillée qui a pour objet de combler cette lacune; il la termine par une recommandation destinée à prévenir des excès de zèle : « Les inquisiteurs, disait-« il, se conduiront de manière à ne pas « rendre impossible une œuvre aussi « sainte qu'elle est difficile; ils ne se « montreront pas trop exigeants ; avant « tout, ils s'appliqueront à redresser les « abus qui ne pourraient être tolérés sans « péril pour la religion, ou sans incon-« vénient pour la chose publique. Ils s'ef-« forceront aussi de persuader à tout le « monde que ce n'est pas leur profit, « mais celui du Christ qu'ils cherchent, « s'attachant seulement à purger les Pays-« Bas de toute erreur et à les préserver de « l'hérésie. » Une ordonnance impériale de la même date (dernier février 1546) enjoint à tous les conseils, justiciers et officiers de faire appréhender et garder en leurs prisons les personnes, ecclésiastiques ou laïques, que les inquisiteurs et leurs subdélégués leur dénonceront ; de faire donner à ceux-ci toute aide et assistance sans délai ou difficulté quelconque, et sans souffrir qu'il leur soit fait aucun obstacle ou injure (2). Le 2 mars Charles, ayant pris congé de la reine sa sœur, se dirige vers Ratisbonne par Liége, Aix-la-Chapelle, la Roche, Bastogne, Arlon, Montmédy, Luxembourg, Saarbruck et Spire. Il arrive à Ratisbonne le 10 avril.

Dans les précédentes diètes, Charles, ainsi que le remarque un historien, s'était efforcé de concilier les deux partis qui divisaient l'Allemagne, en recourant toujours à des voies de douceur et d'accommodement, à des éclaircissements réciproques entre eux; il y avait employé les écrits, les discussions publiques et toute son éloquence (3). C'était avec des dispositions bien différentes qu'il allait inaugurer la diète de Ratisbonne. La négociation entamée à Worms entre le pape et lui avait suivi son cours; un envoyé spécial de Paul III, Girolamo Dandino, évêque de Cassano, était venu aux Pays-Bas avec la mission d'y mettre la dernière main. Tout avait été régle pendant le séjour de la cour impériale à Utrecht (4). La résolution de Charles était prise. Il voyait qu'il fallait renoncer à l'espoir de ramener, par la persuasion, les protestants au giron de l'Église; qu'au contraire, le luthéranisme s'étendait de jour en jour en Allemagne; que de là il se propageait dans les Pays-Bas. Il considérait que, s'il n'en arrêtait point les progrès par des mesures énergiques, il ne pourrait plus s'éloigner de ces contrées, sans avoir à craindre qu'elles ne fussent bientôt tout entières en proie à l'hérésie. Les circonstances d'ailleurs semblaient le convier à agir contre les protestants : une trève avait été consentie par le Turc; François Ier continuait

(1) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 406-425.
(2) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. CXV-CXIX.
(3) Kolrausch, *Histoire d'Allemagne*, p. 235.
(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 107, 121.

d'être en guerre avec les Anglais ; un concours puissant était offert par le pape pour l'exécution de l'entreprise. A ces raisons, déduites par Charles-Quint dans une lettre au prince son fils (1), il s'en joignait d'autres qu'explique très-bien un ambassadeur de Venise qui avait résidé à la cour impériale dans les années 1546 à 1548 : « Le landgrave de Hesse, dit « Alvise Mocenigo, le duc de Wurtem- « berg, le duc de Saxe, s'étaient faits « si grands et avaient acquis tant de « réputation en Allemagne que, quand « ils étaient appelés aux diètes par l'em- « pereur, ou ils ne daignaient pas y venir, « ou, s'ils y venaient, ils y étaient plus « honorés et respectés que l'empereur « lui-même et le roi des Romains, des- « quels ils faisaient paraître qu'ils te- « naient peu de compte, contredisant « audacieusement ce que Sa Majesté Im- « périale proposait : de sorte que, voyant « qu'il ne pouvait rien obtenir sans leur « appui, l'empereur était contraint de les « caresser, de leur faire honneur et sou- « vent de les prier, pour avoir des diètes « ce qu'il désirait..... (2). »

Malgré le mystère dont avait été entourée la négociation avec la cour de Rome, il en avait transpiré quelque chose. Les protestants s'étaient assemblés à Francfort au mois de janvier ; ils avaient délibéré sur les moyens de résister à l'empereur, au cas qu'il voulût user de la force contre eux ; ils s'étaient occupés aussi du fait de l'archevêque de Cologne, qui était cité à la fois à comparaître et devant l'autorité impériale et devant le pape. Leur confédération venait d'acquérir un nouvel allié : le comte palatin avait à son tour aboli le catholicisme dans ses États. A son arrivée à Maestricht (3), le 19 février, Charles y trouva des ambassadeurs de la ligue de Smalkalde et des trois électeurs séculiers, le palatin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg ; ils étaient chargés de lui demander qu'il ne procédât pas en rigueur contre Herman de Wied, mais qu'il remît la cause de ce prince à la prochaine diète, où il serait entendu dans sa décharge en présence des états de l'Empire ; ils devaient aussi lui exposer le soupçon, auquel différents indices avaient donné naissance, que son intention fût de leur faire la guerre, en le suppliant de ne pas permettre que de son temps des soldats étrangers foulassent le sol de la Germanie et répandissent le sang de ses fils. Il leur fit répondre, par le vice-chancelier de Naves, quant à l'archevêque de Cologne, que, si ce prince se désistait de ses entreprises, il n'y avait rien qu'on pût désirer de lui à quoi il ne fût disposé à se prêter, et à l'égard des craintes qu'ils témoignaient d'intentions hostiles de sa part, qu'elles étaient sans fondement (4). Il tint le même langage au landgrave de Hesse, à l'électeur palatin et à l'archevêque de Mayence, dont il reçut la visite à Spire.

La diète de Ratisbonne, d'après le dernier recez, devait être précédée d'un colloque dans la même ville. Convoqué par l'empereur pour le 4 décembre, ce colloque s'était ouvert seulement le 27 janvier ; quatre théologiens catholiques y avaient disputé contre quatre docteurs luthériens (5), sous la présidence de Maurice, évêque d'Eichstædt, et de Frédéric, comte de Fürstemberg, auxquels l'empereur avait adjoint plus tard Jules Pflug, évêque de Naumbourg. Les discussions avaient duré plusieurs semaines,

(1) Cette lettre, datée du 16 février 1546, à Venlo, est dans les *Documente zur Geschichte Karl's, Philipp's II, und ihrer Zeit*, publiés par M. de Döllinger, p. 40.

(2) « ..... Si erano fatti grandi et di molta reputatione nella Germania il lanthgravio d'Hassia, il duca di Wirtimberg et quello di Sassonia tanto che questi tali, come eran chiamati da Cesare alle diete, ó non si dignavano venirvi, ó, se venivano, erano più respettati et honorati che l'imperatore et re di Romani, delli quali loro mostravano anco non tener molto conto ; contradicevano elli audacemente alli proposti di Sua Maestà : onde lei, che vedeva non poter ottener cosa alcuna senza il favor loro, contra sua voglia, era costretta di accarezzarli, honorarli et molte volte pregarli per haver dalle diete quanto desiderava. » (Relation inédite de Mocenigo sur Charles-Quint.)

(3) Et non à Utrecht, comme le dit Sleidan.

(4) Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten*, 1545-1555, Anhang, pp. 42*, 44*. — Sleidan, t. II, p. 282.

(5) Les théologiens catholiques étaient Pedro Malvenda, espagnol, docteur de Paris ; Everard Billick, carme ; Jean Hoffmeisters, augustin, et Jean Cochlée. Les protestants étaient Bucer, Brentius, Georges Major et Erard Schnepff. Chacun d'eux était accompagné d'un auditeur.

et, comme toujours, on n'avait pu s'accorder sur aucun point. Le colloque avait cessé à la fin de mars, les docteurs luthériens ayant quitté Ratisbonne sur l'ordre de leurs maîtres, sans attendre la présence de l'empereur et sans son autorisation (1).

Aucun des princes protestants ne se trouvait à la diète, lorsque Charles y arriva. Il leur écrivit en termes affectueux pour les engager à y comparaître : ni le landgrave de Hesse, ni l'électeur de Saxe, ni le duc de Wurtemberg, ni même l'électeur palatin, neveu de l'empereur, malgré la promesse qu'il lui en avait faite à Spire, ne se rendirent à son invitation ; tous se contentèrent de se faire représenter par des commis, personnes dépourvues d'autorité, de basse condition et ayant des instructions fort restreintes (2). Le 28 mai, le roi des Romains arriva à Ratisbonne avec la reine, l'archiduc Maximilien et cinq des archiduchesses. Le 29 y arrivèrent le duc et la duchesse de Bavière, accompagnés de leurs enfants, ainsi que le grand-maître de Prusse (3). On y comptait en ce moment, outre ces personnages, les cardinaux de Trente et d'Augsbourg, les évêques de Bamberg, de Wurzbourg, de Passau, d'Hildesheim, le duc Maurice de Saxe, les marquis Albert et Jean de Brandebourg, le duc de Mecklembourg, le duc Eric de Brunswick. Charles ouvrit la diète le 5 juin. Dans la proposition qu'il fit à cette assemblée il témoigna son mécontentement de ce que le colloque avait été rompu avant que les états de l'Empire fussent réunis ; il demanda l'avis de la diète sur les moyens de pacifier le corps germanique ; il dit que, l'Allemagne ne pouvant subsister sans justice, le rétablissement de la chambre impériale était indispensable, et il requit ceux qui en avaient le droit de lui présenter des assesseurs pour la constituer ; il annonça enfin la trêve qu'il avait conclue avec Soliman II, en exprimant l'espoir que, si les Turcs reprenaient les armes après qu'elle serait expirée, les états fourniraient au roi son frère les secours dont il aurait besoin (4).

Les catholiques, après avoir délibéré sur cette proposition, répondirent que le moyen le plus propre à pacifier l'Allemagne était de remettre au concile assemblé à Trente la décision de toutes les disputes de religion ; de leur côté, les protestants soutinrent que l'assemblée de Trente n'était ni libre ni telle qu'ils l'avaient demandée et qu'elle leur avait été promise ; ils renouvelèrent les instances qu'ils avaient faites précédemment afin que les différends en matière de religion fussent portés devant un concile légitime qui se réunirait en Allemagne, ou devant une diète de l'Empire, ou bien qu'un colloque de personnes savantes de l'un ou de l'autre parti fût appelé à les vider (5). En présence de sentiments aussi contradictoires, il était manifeste qu'on ne parviendrait pas à s'entendre.

Mais Charles attachait une médiocre importance aux délibérations de la diète ; ses préoccupations étaient ailleurs. Aussitôt après l'arrivée du roi des Romains et du duc de Bavière, il avait conféré avec eux sur la situation des affaires publiques, et ces deux princes l'avaient confirmé dans la résolution de recourir à la force pour réduire les protestants. Il avait alors fait partir pour Rome le cardinal de Trente, chargé de conclure le traité dont le projet lui avait été apporté à Utrecht par le nonce Dandino (6), et de solliciter Paul III de faire diriger sans délai vers l'Allemagne les douze mille hommes d'infanterie et les cinq cents chevaux que ce pontife s'était engagé à prendre à sa solde ; il avait mandé à la reine Marie de lui envoyer un corps de dix mille gens de pied et de trois mille chevaux que commanderait Maximilien d'Egmont, comte de Buren, et auxquels

(1) Sleidan, t. II, p. 278. — Le P. Barre, t. VIII, p. 631.

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546, dans Lanz, t. II, p. 486. — *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 150.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, page 152.

(4) Sleidan, t. II, p. 312. — Schmidt, t. VII, p. 229. — Le P. Barre, t. VIII, p. 644.

(5) Schmidt, tome VII, page 231 et suiv. — Sleidan, t. II, p. 313. — Le P. Barre, t. VIII, p. 646.

(6) Le traité fut signé à Rome le 26 juin.

seraient joints deux cents chevaux arquebusiers et cent hommes d'armes des ordonnances des Pays-Bas (1); il avait appelé de Hongrie D. Alvaro de Sande, qui avait sous ses ordres deux mille huit cents Espagnols; il en faisait venir six mille du Milanais et du royaume de Naples; il avait donné commission aux colonels Madrutz, Georges de Regensburg, Georges, comte de Schauwembourg, et marquis de Marignan d'enrôler chacun quatre mille lansquenets; l'archiduc Maximilien s'était chargé de lever quinze cents chevaux, le marquis Albert de Brandebourg deux mille cinq cents, le marquis Jean de Brandebourg six cents, le grand-maître de Prusse mille, le duc Eric de Brunswick quatre cents (2). A ces forces devaient se réunir celles du roi des Romains et du duc Maurice de Saxe : pour obtenir le concours de Maurice, dont l'ambition égalait les talents militaires, Charles, non sans répugnance toutefois, s'était décidé à lui promettre la dignité électorale dont était revêtu Jean-Frédéric, son cousin (3). La guerre qui allait commencer aurait pour motif la détention du duc de Brunswick et de son État par les chefs de la ligue de Smalkalde, le mépris que ceux-ci faisaient de l'autorité impériale, le trouble qu'ils causaient dans la Germanie. En gardant le silence sur l'affaire de la religion, qui était son objet principal, Charles ne se flattait guère de faire prendre le change à la nation allemande : mais il fournissait aux villes protestantes une raison de ne pas embrasser le parti de ses ennemis, et au duc Maurice, ainsi qu'aux marquis de Brandebourg, le moyen de se justifier envers leurs coréligionnaires (4).

Tous ces préparatifs ne pouvaient échapper à l'attention des confédérés de Smalkalde. Le 16 juin les députés qu'ils avaient à la diète, ayant demandé audience à l'empereur, lui exprimèrent le désir, au nom de leurs maîtres, de connaître le but dans lequel se faisaient des armements qu'on ne s'expliquait point, puisqu'il n'était en guerre ni avec le Turc ni avec aucun prince de la chrétienté. Charles leur répondit, par l'organe du vice-chancelier de Naves, que, depuis le commencement de son règne, il n'avait cessé de travailler à entretenir la paix dans la Germanie; qu'il n'avait maintenant encore d'autre dessein que d'y faire régner la tranquillité, la concorde et la justice; que ceux qui lui obéiraient en cela devaient s'attendre, de sa part, à toute sorte de bienveillance et de faveur, mais qu'il agirait avec rigueur contre les autres (5). Le lendemain il écrivit à la plupart des villes de la ligue protestante, nommément à celles de Strasbourg, de Nuremberg, d'Augsbourg et d'Ulm, pour les prémunir contre les rumeurs mensongères qu'on ne manquerait pas de semer sur ses intentions, et leur donner l'assurance que, s'il prenait les armes, c'était pour faire rentrer dans le devoir ceux qui témérairement cherchaient à détruire son autorité, qui ne visaient qu'à s'assujettir tous les ordres de l'Empire, qui s'étaient emparés du bien d'autrui, et, pour s'assurer le fruit de leurs spoliations, avaient conspiré la suppression des tribunaux appelés à rendre la justice à la nation allemande. De Naves et Granvelle parlèrent dans le même sens aux députés des villes à qui ces lettres étaient adressées, les exhortant à garder la fidélité et l'obéissance qu'ils devaient à l'empereur, afin qu'il n'eût pas sujet de se mécontenter d'eux (6).

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546, dans Lanz, t. II, p. 486.

(2) D. Luis d'Avila, *Comentario de la guerra de Alemaña*, fol. 5 v°.

(3) Dans sa relation sur Charles-Quint (que j'ai déjà citée), Alvise Mocenigo rapporte que Charles ne voulut pas d'abord entendre parler de cet accord avec Maurice, par la raison que celui-ci était un luthérien enragé (*lutheranissimo*), et qu'il avait pour femme une fille du landgrave, lequel il honorait et respectait comme un père. Mocenigo ajoute : « Cette résolution (de traiter » avec Maurice) fut véritablement la plus prudente et la plus avantageuse que l'empereur » eût pu prendre : car on peut dire que la victoire » obtenue par S. M. en fut en grande partie le » résultat (*Questa in vero fù la più utile et la più » prudente deliberatione che facesse Cesare, perchè » da essa si pò dire che in gran parte habbi » dependuto la vittoria di S. M.*).

(4) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546.

(5) Sleidan, t. II, p. 314. — Schmidt, t. VII, p. 242.

(6) Sleidan, t. II, p. 316.

L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, dans une lettre qu'ils adressèrent à l'empereur (1), se plaignirent qu'il les accusât sans qu'ils eussent été admis à se défendre, ils lui rappelèrent le serment qu'il avait prêté lors de son élection à l'Empire; ils lui dirent qu'ils remettaient leurs intérêts à Dieu dans la violence qu'il se disposait à leur faire: ils ajoutèrent que l'antéchrist romain et l'impie concile de Trente avaient pu seuls lui suggérer le dessein d'opprimer la doctrine de l'Évangile et la liberté germanique (2). Quelques jours après (3), ils firent paraître un long manifeste où ils s'attachaient à montrer que la guerre qui allait ensanglanter l'Allemagne était entreprise pour la religion, et que le but de l'empereur, en la couvrant du prétexte de punir de prétendus rebelles, était de détacher les confédérés les uns des autres, pour les subjuguer tous plus facilement (4). La réponse de Charles à ce manifeste ne se fit pas attendre : le 20 juillet, par un décret public, il mit au ban de l'Empire le landgrave et l'électeur, les proscrivant comme perfides, rebelles, séditieux, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public ; défendant à tous et un chacun de se joindre à eux ou de leur donner aucun secours, sous peine de la vie et de confiscation des biens ; enjoignant, sous les mêmes peines, à ceux qui seraient à leur service de le quitter; déliant enfin la noblesse et tous les peuples de leurs États du serment de fidélité qu'ils leur avaient fait (5). Le jour suivant, le roi des Romains quitta Ratisbonne pour aller en Bohême se concerter avec le duc Maurice : il avait, le 3 juillet, marié l'archiduchesse Anne, sa fille aînée, au prince Albert, fils unique du duc de Bavière, et le 18 sa deuxième fille, l'archiduchesse Marie, au duc de Clèves (6). Le 23 la diète fut close : un petit nombre de membres des états prit part au recez; les commis des princes protestants étaient partis déjà depuis plusieurs semaines. Les affaires sur lesquelles cette assemblée n'avait pas statué, furent remises à une diète qui s'assemblerait à la Chandeleur, l'année suivante.

Les protestants n'avaient pas attendu jusque-là pour commencer les hostilités (7). Dès la fin de juin, douze mille piétons et quinze cents chevaux, avec vingt pièces d'artillerie (8), sous le commandement de Sébastien Schertlin, capitaine général d'Augsbourg, étaient sortis de cette ville et s'étaient portés sur Füssen, où le marquis de Marignan et le colonel Madrutz rassemblaient les lansquenets qu'ils étaients occupés à lever. Ils s'en emparèrent sans peine; les lansquenets opérèrent leur retraite sur Ratisbonne. Le but des protestants était d'empêcher le passage aux troupes qui venaient d'Italie; de Füssen ils se dirigèrent vers Chiusa, forteresse du Tyrol, qui leur ouvrit ses portes. Poursuivant leur marche, ils s'avancèrent jusque auprès d'Inspruck. La prise de cette capitale aurait été pour eux de la plus grande importance; elle les aurait rendus maîtres des communications du Tyrol avec la Bavière, et de la route qui d'Inspruck conduisait à Trente. Mais ceux à qui le roi Ferdinand en avait confié la garde prirent des mesures de défense si promptes et si vigoureuses que Schertlin perdit l'espoir de réussir dans son entreprise. Après avoir mis garnison dans Füssen et Chiusa, il retourna sur ses pas et alla s'établir à Donauwerth, où, peu de temps après, le duc de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg vinrent le joindre avec les troupes qu'ils avaient réunies. L'armée de la ligue de Smalkalde était forte alors de cinquante-cinq à soixante mille hommes d'infanterie et de six à sept mille chevaux, avec cent dix pièces de canon (9). Outre les princes

(1) Le 4 juillet.
(2) Sleidan, t. II, p. 552.
(3) Le 15 juillet.
(4) Sleidan, t. II, p. 553.
(5) Sleidan, t. II, p. 541. — Schmidt, t. VII, p. 248. — Le P. Barre, t. VIII, p. 665.
(6) Journal de Vandenesse.
(7) Le récit que nous donnons de la guerre d'Allemagne est emprunté principalement au *Commentario* de D. Luis de Avila y Çúñiga, imprimé à Anvers en 1549 (85 ff. pet. in-8°); à la Relation d'Alvise Mocenigo déjà citée : Mocenigo la raconte jour par jour, il était à la suite de l'empereur; enfin aux *Commentaires de Charles-Quint*.
(8) Mocenigo. — Selon d'Avila, les protestants avaient 14,000 piétons et 1,000 chevaux avec 28 pièces d'artillerie.
(9) Ce sont les chiffres que donne Mocenigo. —

que nous avons nommés, on voyait dans ses rangs Jean-Ernest, frère, et Jean-Frédéric, fils de l'électeur de Saxe; le duc Philippe de Brunswinck et ses quatre fils, Ernest, Albert, Jean et Wolfgang; le duc François de Lunebourg; le prince d'Anhalt Wolfgang, le comte Louis d'Oettingen, le comte Albert de Mansfelt et leurs fils, avec beaucoup d'autres seigneurs de marque (1).

Charles, au moment de l'expédition de Schertlin, n'avait à Ratisbonne que deux compagnies d'hommes d'armes qui l'avaient escorté depuis son départ des Pays-Bas, les Espagnols qu'il avait appelés de Hongrie, et quelques enseignes d'Allemands nouvellement levées. Si, au lieu d'aller vers le Tyrol, Schertlin était venu droit à Ratisbonne, il eût mis l'empereur dans un cruel embarras; peut-être même l'aurait-il forcé de gagner l'archiduché d'Autriche, pour y trouver un refuge (2). Ce qu'il n'avait pas fait, les chefs de l'armée de la ligue pouvaient concevoir le dessein de le faire Charles, le 3 août, partit de Ratisbonne, y laissant, pour la garde de la ville, deux cents fantassins espagnols et quatre mille lansquenets sous les ordres de Pietro Colonna; avec le reste de ses forces, qui consistait en cinq à six mille gens de pied et quinze cents chevaux (3), il résolut d'aller au-devant de celles qu'il attendait d'Italie, « quoi qu'il en pût advenir, car « il voulait, mort ou vivant, demeurer « empereur en Allemagne (4). » Arrivé près de Landshut, à neuf lieues de Ratisbonne, il y prit position. Tandis qu'il était là, le duc de Saxe, le landgrave et leurs confédérés lui envoyèrent un héraut porteur d'une lettre par laquelle ils lui dénonçaient la guerre. Il refusa de la recevoir, ordonna au messager des confédérés de la leur rendre, en les prévenant que, si quelqu'un osait encore venir de leur part le trouver, il serait pendu, et lui fit remettre, avec injonction de le délivrer au duc de Saxe et au landgrave, le décret par lequel ils étaient proscrits (5).

Le 13 août arrivèrent à Landshut les troupes papales, sous le commandement d'Octave Farnèse, neveu de Paul III et gendre de l'empereur; elles formaient un corps magnifique de onze mille à douze mille piétons et six cents chevau-légers; deux cents chevau-légers du duc de Florence et cent du duc de Ferrare les accompagnaient. Octave Farnèse avait avec lui le cardinal Alexandre, son frère, nommé par le pape son légat près l'empereur. Les Espagnols de Naples, venus par la mer Adriatique, et ceux du Milanais, qui avaient traversé le Tyrol, ne tardèrent pas à renforcer le camp impérial, ainsi que les lansquenets levés en la Montagne Noire par le comte de Schauwenbourg. Charles avait enfin une armée; il comptait sous ses drapeaux treize mille lansquenets, huit mille gens de pied espagnols, l'infanterie italienne que nous avons dit et trois mille chevaux. C'était les plus belles troupes qu'il eût jamais commandées (6). Il nomma l'archiduc Maximilien général en chef de la cavalerie allemande, et le prince de Piémont Emmanuel-Philibert, capitaine de sa maison ainsi que de la cavalerie flamande et bourguignonne (7). Le 15 août il reprit le chemin de Ratisbonne, pour en retirer l'artillerie, les munitions

Selon d'Avila, les protestants avaient soixante-dix à quatre-vingt mille piétons, neuf à dix mille chevaux et cent trente pièces d'artillerie. — Mocenigo fait cette observation que, pendant la guerre, on disait l'armée de la ligue plus forte qu'elle ne l'était réellement.

(1) Sleidan, t. III, p. 355.

(2) François Ier, en apprenant que le roi de Danemark n'avait pas voulu se joindre aux confédérés de Smalkalde, en avait conçu un tel dépit qu'il avait été plusieurs jours sans vouloir voir personne, madame d'Étampes exceptée. Lorsqu'il sut que les protestants avaient laissé échapper l'occasion de surprendre l'empereur à Ratisbonne, il en fut plus fâché encore. (Lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris à la reine Marie, du 26 septembre 1546.)

(3) Mocenigo.

(4) *Commentaires*, etc., p. 129. — « Je l'entendis « souvent dire, — rapporte d'Avila — en parlant de « cette terrible guerre, que mort ou vif il demeu- « rerait en Allemagne » (*Comentario*, fol. 10.)

(5) Sleidan, t. II, pp. 349-352.

(6) D'Avila.

(7) Lettre adressée au duc de Savoie Charles III, le 16 août 1546, par le comte de Stropiana, son ambassadeur auprès de l'empereur.

J'aurai l'occasion, plus d'une fois encore, de citer la correspondance de Stropiana, que M. le comte Giuseppe Greppi, ministre d'Italie à la cour de Munich, a fait connaître par d'intéressants extraits insérés au tome XII, 2e série, des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.

et les troupes qu'il y avait laissées. Cette opération faite, et ayant appris que les confédérés s'étaient portés sur Ingolstadt, il résolut de marcher à eux : il lui importait extrêmement de ne pas les laisser s'emparer de cette ville, où il n'y avait qu'une faible garnison, car c'était là que le comte de Buren devait faire sa jonction avec lui. Le 24 août il passa le Danube à Neustadt ; le surlendemain il campa tout près d'Ingolstadt, en un lieu où il avait cette ville à dos, le Danube à sa gauche, un marécage à sa droite et devant lui une plaine toute découverte. Cette nuit-là, par des causes qui ne sont pas expliquées, il y eut entre ses troupes une confusion telle que, si les protestants étaient venus l'attaquer, il aurait été vraisemblement perdu (1).

L'armée de la ligue, qui d'abord avait pris position à une assez grande distance de celle de l'empereur, s'en était rapprochée; elle n'était plus qu'à trois lieues ; entre les deux camps il y avait une petite rivière. Pendant quatre jours, les deux armées se bornèrent à des reconnaissances et des escarmouches. Le 31 août, avant l'aube, les confédérés se mirent en mouvement, traversèrent la rivière et s'avancèrent jusqu'à un mille et demi italien (2) du camp impérial, sans qu'on s'y fût aperçu de leur marche. Le marquis de Marignan, le premier, en eut connaissance; il s'empressa de prévenir l'empereur, qui était encore au lit (3). Charles se leva aussitôt, revêtit son armure, donna l'ordre que chaque régiment occupât le poste de bataille qui lui avait été désigné d'avance. Il crut que le dessein des confédérés était de l'attaquer dans son camp; quoique de beaucoup inférieur en forces, il était bien résolu de leur tenir tête. Arrivés à la distance que nous avons indiquée, ceux-ci firent halte, se déployèrent en bataille, et, ayant disposé leur artillerie sur un mamelon situé en face de l'armée impériale, ainsi qu'à sa droite et à sa gauche, en des endroits où se trouvaient des maisons pour leur servir d'abri, ils commencèrent contre elle une canonnade terrible. Charles n'avait, pour leur riposter, qu'une quarantaine de bouches à feu (4), et ses troupes étaient en rase campagne, protégées seulement par des tranchées très-imparfaites. La canonnade dura de huit heures du matin à quatre heures de l'après-midi : les plus vieux soldats ne se souvenaient pas d'en avoir vu une pareille ; huit à neuf cents coups de grosse artillerie avaient été tirés par les protestants. Les boulets, dit un témoin oculaire (5), tombaient au milieu des bataillons et des escadrons de l'empereur drû comme la grêle. Dans ses *Commentaires* (6), Charles-Quint se plaît à faire l'éloge de ses soldats, dont aucun, dit-il, ne montra le moindre semblant de peur. Tel n'est pas tout à fait le langage de l'ambassadeur vénitien Mocenigo : ce diplomate assure qu'il n'y eut personne dans l'armée impériale qui n'avouât avoir eu plus de peur ce jour-là qu'en aucune autre circonstance de sa vie (7);

(1) « Quanto disordine che quella notte fusse nell' esercito di Cesare, so che io particolarmente scrissi all' hora a Vostra Serenità : ma non voglio restar di replicare che, per opinion di tutti, se nemici, quella sera ó la mattina adietro, venivano ad assaltarne, senza dubbio eravano tutti perduti, che non vi era rimedio alcuno, perochè per tutta quella notte vi fû tanta confusione che non credo maggiore in uno esercito si potesse vedere... »

Dans ses *Commentaires*. Charles-Quint cherche à pallier ce désordre : « Pendant toute cette nuit » (*qui ne se passa pas sans quelque bruit*, parce » que la multitude qui suivait pouvait difficile- » ment pendant la nuit reconnaître ses quartiers), » l'empereur fit creuser des tranchées autant que » le temps le permit, etc. » (Page 136)

D'Avila (fol. 15) se borne à dire : « Il me parait, » sauf meilleur jugement, que si les ennemis eus- » sent marché ce jour-là et nous eussent attaqués » en chemin, ils auraient pu nous mettre en grand » hasard (*Paresceme à mi, deboxo de mejor juyzio, que si ellos caminavan aquel dia y viniesen à conbatirnos en el camino, que pudieran poner la cosa en gran ventura*).

(2) C'est la distance donnée par Mocenigo : *un miglio et mezzo italiano*. D'après Stroppiana, dans sa lettre du 6 septembre, elle aurait été d'un demi-mille seulement : *un mezzo miglio*. Dans ses *Commentaires*, Charles-Quint dit que les ennemis s'avancèrent jusqu'à *une portée de canon*.

(3) Mocenigo.

(4) Quarante-neuf d'après Stroppiana ; selon Mocenigo, trente-deux seulement et dont huit crevèrent pendant l'action.

(5) Stroppiana — D'Avila dit la même chose en d'autres termes : « L'artillerie des protestants » tirait avec tant de furie qu'il semblait véritable- » ment qu'il plût des boulets » (*que verdaderamente parescia que llovia pelotas*).

(6) Page 137.

(7) « ..... Per dir' il vero, non vi è huomo che si habbi ritrovato in detto esercito, che non confessi haver havuto in quello giorno la maggior paura che in alcun altro tempo di vita sua..... »

le comte de Stroppiana, ambassadeur de Savoie, écrit de son côté que, pendant l'action, le cœur tremblait à plus de trois (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que chacun fit son devoir et demeura ferme au poste qui lui avait été assigné ; il n'y eut que le cardinal Farnèse qui quitta le champ de bataille. Les paroles de l'empereur, qui harangua tour à tour les différents corps de ses troupes, mais surtout son exemple, ne contribuèrent pas peu à les encourager. C'était aux endroits les plus exposés au feu de l'ennemi qu'il se plaçait de préférence, et une trentaine de boulets tombèrent entre les pieds, à la tête, à la croupe de son cheval, même si près de sa personne qu'ils le touchèrent presque; en les voyant venir il souriait, immobile comme un roc (2). Le duc d'Albe et plusieurs autres de ses capitaines l'ayant supplié de s'éloigner, il leur répondit qu'il avait mis toute sa confiance en Dieu, pour la sainte Église et la juste cause duquel il combattait ; que Dieu le préserverait, comme il rendrait vaine toute autre machination de ses ennemis, car il connaissait les intentions dont il était animé et le fond de son cœur; que si Dieu voulait sa mort ou sa ruine, il la lui enverrait aussi bien dans le lieu le plus sûr que dans celui où il se trouvait (3). Les confédérés, voyant le peu de fruit de la canonnade qu'ils avaient engagée, regagnèrent leur camp. En résultat, la journée du 31 août fut à l'honneur de l'armée impériale, qui n'y fit que des pertes insignifiantes (4). Par ordre de l'empereur, la nuit fut employée à fortifier les tranchées, qu'on mit dans un état de défense respectable. Le jour suivant se passa en escarmouches. Le 2 et le 3 septembre, les confédérés recommencèrent la canonnade contre le camp de l'empereur, et le 3 avec une grande furie ; car ce jour-là plus de mille coups furent tirés par eux, mais ce fut encore sans faire grand mal aux impériaux. Charles-Quint, dit le comte de Stroppiana, se tenait dans les tranchées, observant quand les artilleurs ennemis mettaient le feu à leurs pièces ; alors il criait à ceux qui se trouvaient à ses côtés de se baisser; lui il restait debout.

En venant à Ingolstadt, les chefs de l'armée de la ligue s'étaient flattés que Charles, les voyant si supérieurs en forces, n'essaierait pas de leur résister et se retirerait de l'autre côté du Danube; le landgrave avait même promis à ses confédérés qu'en moins de trois mois il obligerait l'empereur à abandonner l'Allemagne, ou le ferait prisonnier (5). Quand ils reconnurent qu'après une canonnade effroyable il n'avait pas reculé d'un pas, n'osant l'attaquer dans ses retranchements (6), ils prirent le parti de décamper : dès le 3 au soir, ils commencèrent leur mouvement de retraite, qui s'opéra d'ailleurs dans le meilleur ordre; Charles ne pouvait songer à les suivre ni à tenir la campagne tant que le comte de Buren n'aurait pas opéré sa jonction avec lui. Enfin, le 15 septembre, Maximilien d'Egmont, ayant surmonté tous les obstacles que les protestants avaient semés sur sa route, arriva au camp impérial (7); il y amenait douze mille hommes d'infanterie, cinq mille chevaux et douze pièces d'artillerie; il apportait aussi à l'empereur trois cent mille écus dont Charles avait le plus grand besoin pour la solde de son armée. Une partie de la cavalerie du marquis Albert de Brandebourg, du

(1) « ..... In questo giocho tremava il cuore a » più di tre... »

(2) Stroppiana. — Mocenigo rend le même hommage à la bravoure de l'empereur : « Cesare — « dit-il — quasi sempre stava al discoperto in » ghetto di arteglieria, mostrando di non sti- » marla punto. »

(3) Stroppiana.

(4) Stroppiana ne parle que de vingt à vingt-cinq morts et autant de blessés ; mais ces chiffres sont certainement inexacts. D'après Mocenigo, les pertes s'élevèrent, en tués et en blessés, à trois cents hommes environ.

(5) « ..... Con esta confiança lantgrave avia prometido à toda la liga que dentro de tres meses él echaria à Su Magestad de Alemaña ó le prenderia..... » (D'Avila, fol. 15 vo.)

(6) Dans le conseil de la ligue, le landgrave avait proposé d'attaquer le camp de l'empereur ; mais son avis ne fut pas adopté. (Sleidan, t. II, p. 537.)

(7) François Ier avait espéré que les protestants battraient le comte de Buren. Quand on reçut à Moulins, où était la cour de France, la nouvelle de la jonction de ce seigneur avec l'armée impériale, le roi et ceux qui l'entouraient s'en montrèrent « fort fâchés et troublés. » (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris, du 26 septembre, à l'empereur et à la reine Marie.)

duc Henri de Brunswick et du grand-maître de Prusse, qui n'avait pu traverser les pays occupés par les protestants, s'était jointe aux troupes du comte de Buren. « Celles-ci » — écrivait le président Schore à Viglius — « étaient les » plus belles qu'on pût voir; elles » étaient capables de passer partout où » elles voudraient en dépit des ennemis, » ores qu'il fussent en plus grand nom- » bre (1). »

Charles se trouvait à la tête de près de quarante-cinq mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux; il avait cinquante et quelques pièces d'artillerie (2): ayant donné deux jours de repos au corps du comte de Buren, il passa le Rhin le 17 et marcha sur Neubourg, capitale de l'État du comte palatin Othon-Henri, qui avait adhéré à la ligue de Smalkalde. A son approche, les habitants et la garnison, qui consistait en trois enseignes d'infanterie, se rendirent à discrétion. Cet événement, au rapport de l'ambassadeur Mocenigo, produisit un grand effet en Allemagne (3) : Neubourg, que les protestants n'avaient pas tenté de défendre, était une position importante pour eux : elle leur donnait le moyen de courir toute la haute Bavière jusqu'à Munich; elle assurait leurs communications avec Augsbourg et Ulm; elle les rendait maîtres du cours du Danube; Neubourg était aussi le centre d'un pays abondant en vivres, en fourrages et en toute sorte de commodités pour l'armée qui l'occupait (4). Charles fit prêter, par les habitants de la ville et des autres lieux du comté, serment de fidélité à l'Empire et à son chef : à cette occasion, il ordonna qu'il fût publié dans toute la Germanie qu'il n'entendait, malgré les assurances contraires de ses ennemis, s'emparer, pour lui en particulier, d'un seul pouce de terrain appartenant à l'Empire (5). Les protestants s'étaient établis et fortement retranchés près de Donauwerth; il repassa le Danube le 23, pour marcher à eux. Arrivé au village de Marxheim, à une lieue de leur camp, il reconnut qu'il ne pourrait les approcher de ce côté, à cause de bois très-épais dont ils étaient couverts, et se dirigea sur la droite vers Monheim. Pendant dix jours il s'efforça, par de fréquentes escarmouches, de les attirer hors de leur position, sans y réussir : ce que voyant et que dans ces affaires l'avantage n'était pas toujours du côté des siens, il décampa le 2 octobre, pour se porter sur Nördlingen. Les protestants, afin de défendre cette ville, accoururent de Donauwerth; pour la seconde fois les deux armées se trouvèrent en présence, et le 4 une bataille parut imminente; Charles la souhaitait, comme il le déclara expressément au duc d'Albe (6). Quoique, dans la nuit, il eût souffert de la goutte, il n'en monta pas moins à cheval (7), et il parcourut les rangs de ses troupes, les animant par ses paroles et leur faisant partager la confiance qu'il avait lui-même; mais tout se réduisit à des marches, des contre-marches et des escarmouches. Le 8, Charles envoya Octave Farnèse, avec quatre mille hommes d'infanterie italienne, quatre mille lansquenets, les chevau-légers du pape, sept cents chevaux allemands et dix pièces d'artillerie, attaquer Donauwerth, qui capitula après une courte résistance. Höchstadt, Dillingen, Lauingen, Gundelfingen, se rendirent à l'armée impériale sans attendre qu'elle les y forçât. Charles marchait sur Ulm en intention de l'assiéger; il avait atteint Sontheim-an-der-Brenz, distant de trois lieues de cette ville, lorsqu'il apprit que les confédérés s'étaient mis en mouvement pour traverser son entreprise; déjà leurs têtes de colonnes se montraient à Gingen, village situé à une lieue de l'endroit où il se trouvait; il alla lui-même

(1) Alex. Henne, t. VIII, p. 291. — Mocenigo dit aussi que le corps du comte de Buren était *tutta bella gente*.

(2) Ce sont les chiffres que donne Mocenigo. D'après d'Avila, l'empereur n'aurait eu que vingt-huit à vingt-neuf mille piétons et huit à neuf mille chevaux.

(3) « ..... Questo successo diede molta reputatione alle cose di Cesare, et ne levò assai a quelle di protestanti..... »

(4) D'Avila, fol. 22 vo.

(5) Mocenigo

(6) D'Avila, fol. 28 vo.

(7) Sa jambe était soutenue d'un linge, au lieu d'étriers. (D'Avila, fol. 28 vo.)

les reconnaître avec deux escadrons de cavalerie. La position qu'ils avaient choisie là était très-forte. Charles, voyant l'impossibilité de les y attaquer — car, outre l'avantage qu'elle leur donnait, ils avaient celui d'une grande supériorité numérique (1), — tenta, mais en vain, par des escarmouches et des embuscades, de la leur faire abandonner; il s'attacha alors à intercepter les convois de vivres qui leur étaient expédiés : de leur côté ils en firent autant, et il advint que, pendant deux fois vingt-quatre heures, les troupes impériales manquèrent de vin et de pain (2). Le 28 octobre Charles voulut essayer, de nuit, ce qui ne s'était pu faire de jour : il ordonna une camisade de toute l'infanterie espagnole, de sept mille lansquenets, de la cavalerie du grand-maître de Prusse et du marquis Albert de Brandebourg, lesquels, sous le commandement du duc d'Albe, marchèrent vers le camp des confédérés. Il se promettait un important résultat de cette expédition; comme il en avait l'habitude à la veille d'une bataille, il s'était confessé et avait reçu la communion. Toute la nuit il demeura armé, et il prit seulement quelques heures de repos dans un chariot couvert. L'affaire manqua, les protestants ayant été prévenus par leurs espions de ce qui était projeté contre eux. Quand le duc d'Albe s'approcha, il les trouva préparés à le recevoir : leur camp était éclairé par des torches et des falots allumés en si grand nombre qu'on y voyait comme en plein jour (3).

Cependant l'hiver commençait à se faire sentir; les nuits étaient très-froides; il pleuvait presque tous les jours, et les chemins devenaient impraticables; dans le camp impérial il y avait plus d'un pied de boue. A ces incommodités se joignait la difficulté de se procurer des vivres. Beaucoup de monde mourait au camp de peste, de froid et de faim. Les soldats italiens, qui avaient à se plaindre et de la paye insuffisante qu'on leur donnait (4) et des traitements de leurs chefs, ne pouvant supporter tant de privations et de fatigues, abandonnaient journellement leurs drapeaux; il en partit trois mille en une matinée (5), à l'occasion du retour en Italie du cardinal Farnèse, qui avait été rappelé par le pape. Dans ces circonstances, les chefs de l'armée conseillaient à l'empereur de lui faire prendre des quartiers d'hiver; mais Charles n'y voulut pas entendre, et, comme on insistait, il défendit qu'on lui en parlât davantage (6). « Il considéra » — c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Commentaires* (7) — « que tout le bon effet de son entreprise « consistait à disperser l'armée des pro- « testants et à séparer leurs forces; il « lui sembla que placer son armée dans « des garnisons, c'était la diviser, l'a- « moindrir, la rompre. » Il ne songeait plus toutefois à faire le siége d'Ulm : loin de là, le 31 octobre, il résolut de revenir sur ses pas et de se loger le long du Danube, entre Lauingen et Dillingen, à six milles italiens des protestants.

Sa situation ne laissait pas d'être critique, car chaque jour qui s'écoulait ajoutait aux souffrances de son armée, lorsque, le 8 novembre, un courrier lui apporta la nouvelle que le roi Ferdinand et le duc Maurice s'étaient emparés d'une grande partie de la Saxe. Il n'y avait rien qui eût pu lui survenir plus à propos; en effet il était à prévoir que l'électeur Jean-Frédéric quitterait les confédérés pour aller reconquérir ses États; aussi fit-il annoncer à tout son camp cette importante nouvelle par des salves d'artillerie. Plusieurs jours cependant se passèrent sans qu'aucun mouvement se fit apercevoir dans l'armée ennemie. Comme le lieu qu'occupait le camp impérial était bas et fangeux,

(1) D'Avila (fol. 34 v°.) donne quatre-vingt-dix mille hommes aux confédérés; mais il paraît y avoir de l'exagération dans ce chiffre.

(2) Mocenigo.

(3) Mocenigo. — D'Avila, fol. 65.

(4) Dans sa lettre du 6 septembre, le comte de Stroppiana dit que leur solde ne suffisait pas pour le vin qu'ils buvaient.

(5) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 161.

(6) « ..... Cesare era consegliato da tutti li sui capitani di guerra ad invernare hormai tutto l'esercito, dividendo in più lochi le genti sue : ma Sua Maestà, sebeu veden quanto si pativa, non volse mai assentire di farlo, ansi commandò che di questo più alcuno non li parlasse. ... » (Mocenigo.)

(7) Page 163.

Charles, qui avait en personne reconnu tous les environs, alla le 13 s'établir sur des collines, à deux milles seulement de l'électeur et du landgrave. Cette manœuvre, par laquelle il manifestait sa résolution de tenir la campagne, impressionna extraordinairement les confédérés, parmi lesquels la perte de la Saxe avait déjà jeté beaucoup de découragement (1). Le landgrave fit écrire, par le chancelier de l'électeur de Brandebourg, au marquis Jean, frère de ce prince, qu'il était prêt, avec tous ses alliés, à faire acte de bon vassal envers l'empereur, moyennant certaines conditions qui lui seraient présentées, s'il voulait recevoir des députés qu'ils lui enverraient. Charles, à qui le marquis rendit compte de ce message, le chargea de répondre que, si les villes libres lui envoyaient des députés, il les recevrait avec plaisir, mais qu'avec le landgrave et le duc de Saxe il ne ferait aucun accord qu'après qu'ils auraient posé les armes et seraient venus personnellement se remettre entre ses mains. Ces deux princes proposèrent alors d'entrer en conférence avec le marquis Jean et le comte de Buren; ils n'obtinrent d'autre réponse que celle qui leur avait été précédemment faite (2).

L'événement qui avait été prévu dès le 8 novembre se réalisa le 22. Ce jour-là, Jean-Frédéric ayant annoncé aux autres chefs de la ligue son intention de partir pour la Saxe avec ses troupes, toute l'armée protestante décampa. Charles se mit à la poursuite des confédérés; mais il ne leur causa aucun dommage sérieux; il avait été prévenu trop tard de leur retraite. Le temps d'ailleurs devenait de plus en plus mauvais; le froid était excessif; il tombait une neige épaisse; les soldats étaient épuisés de fatigues (3). La plupart des généraux auraient voulu « que « l'empereur se contentât des résultats « obtenus, qu'il mît ses troupes en gar- « nison et laissât reposer son armée. « Charles l'eût fait volontiers, tant pour « ménager les troupes que pour ne pas « suivre presque seul son opinion; mais « il comprit quel inconvénient en pou- « vait résulter et que l'on perdrait ainsi « le fruit de tous les succès déjà obte- « nus..... Il se détermina donc, bien « contre son gré, à suivre son opi- « nion (4). » Revenu dans son camp, il le quitta le 25 pour marcher sur Nördlingen, qui se rendit à la première sommation. Dinkelsbühl, Rottenbourg, Bopfingen et plusieurs autres villes et châteaux des environs suivirent cet exemple. Charles séjourna à Rottenbourg du 3 au 15 décembre (5). L'armée des confédérés s'était dispersée; les gens du duc de Saxe, du duc de Wurtemberg, du landgrave, ceux des villes d'Augsbourg et d'Ulm, étaient retournés chez eux : l'empereur jugea à propos de renvoyer aux Pays-Bas le comte de Buren avec les troupes de ces provinces, en lui ordonnant de prendre son chemin par Francfort, pour tâcher de réduire cette ville

(1) Mocenigo.

(2) Mocenigo. — D'Avila.

(3) L'ambassadeur Mocenigo trace le plus triste tableau de l'armée de Charles-Quint en ce temps-là : « J'ai vu — dit-il — en divers endroits des « soldats rester par les chemins et dans la boue, « les uns par maladie, d'autres par faiblesse, car « ils n'avaient pas de pain à manger, et plusieurs « ressemblaient plutôt à des momies qu'à des « corps vivants, tant ils étaient desséchés et noirs « du froid..... Je me rappelle encore avoir vu, « dans des bois trois, quatre et cinq soldats morts « sur place autour d'un feu éteint : ce qui certai- « nement était un affreux spectacle » (*Ho veduto io in diversi luochi restar per le strade, et dico molti nelli fanghi, chi per malatie, chi per debolezza, non havendo pan da mangiare, et molti si vedeano di questi che piutosto pareano mummie che corpi vivi, tanto erano secchi et negri dal freddo .... Mi ricordo anchora haver veduto in alcuni boschi tre, quatro et cinque soldati per loco morti intorno alcuni fochi già spenti : che certo era un spaventoso spettaculo*).

(4) *Commentaires de Charles-Quint*, pp. 171-172. « L'empereur — dit Mocenigo — voulait poursuivre la victoire sans attendre le printemps, où il voyait très-bien qu'il pourrait être empêché par plusieurs et que les ennemis se pourraient remettre ensemble » (*Cesare non restava per ciò di far marchiare l'esercito, volendo egli proseguir la vittoria et non aspettare il tempo novo, nel quale vedea molto bene che da molti poteva esser disturbato et che inimici si haveriano potuto rimetter insieme*).

François Ier, en apprenant les succès de l'empereur, en avait été irrité au point qu'il avait défendu qu'on lui en parlât et qu'il était resté trois jours dans sa chambre, sans dîner en public. Lorsqu'il sut que la rigueur de la saison n'empêchait pas l'empereur de poursuivre les opérations militaires, il en témoigna sa surprise, disant que c'était agir contre les lois de la guerre. (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris à Charles-Quint des 1er et 14 janvier 1547.)

(5) Journal de Vandenesse.

importante, comme il le fit en effet. De Rottenbourg Charles, dont l'armée se trouvait réduite à douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux (1), se rendit à Hall en Souabe, qui lui avait envoyé sa soumission. Là l'électeur palatin vint le trouver. Le landgrave et le duc de Saxe avaient prié le comte Frédéric de s'interposer pour que l'empereur consentît à traiter avec toute la ligue de Smalkalde; mais ce prince eut assez de peine à obtenir un accord pour lui-même, et il y aurait réussi difficilement, si par le passé il n'eût rendu beaucoup de services à l'empereur, s'il n'avait été autant aimé de lui, et s'il n'avait en pour femme une de ses nièces (2). Charles, qui avait la goutte aux pieds depuis plusieurs jours, le reçut assis dans un fauteuil; à ses excuses, à l'expression de son repentir, il répondit : « Mon cousin, il m'a déplu « extrêmement qu'ayant été nourrien ma « maison, vous ayez, sur la fin de vos « jours, fait contre moi, qui suis de votre « sang, la démonstration que vous avez « faite, en envoyant des secours à mes « ennemis : mais ayant égard à ce que « nous avons été si longtemps élevés « ensemble et à votre repentir, espérant « qu'à l'avenir vous me servirez comme « vous le devez et vous conduirez tout « autrement que vous ne l'avez fait jus- « qu'ici, je suis content de vous pardon- « ner et de mettre en oubli le passé, me « confiant que par de nouveaux mérites « vous vous rendrez digne de la grâce « que je vous fais en vous rendant mon « amitié. » L'électeur s'excusa de nouveau, les larmes aux yeux; son humilité était telle qu'elle émut tous les assistants (3). Des députés d'Ulm vinrent aussi à Hall implorer à genoux leur pardon de l'empereur, qui le leur accorda à condition qu'ils payeraient soixante-dix mille florins pour les frais de la guerre (4).

Résolu de contraindre le duc de Wurtemberg à s'humilier à son tour, Charles donna l'ordre au duc d'Albe de marcher vers le pays de ce prince avec les Espagnols, les Italiens, les lansquenets de Madrutz et de Schauwembourg, quelque cavalerie allemande et les hommes d'armes napolitains; lui-même il se mit en route le 23 décembre, emmenant ce qui lui restait de troupes. Le lendemain il entra dans Heilbronn, cité impériale qui était de la ligue de Smalkalde. A l'approche du duc d'Albe, la plupart des villes du Wurtemberg qui n'étaient pas fortifiées lui avaient fait leur soumission : aussi, dès le 29, des ambassadeurs du duc Ulric arrivèrent à Heilbronn, chargés de négocier un accommodement. Charles y était peu disposé (5); il se détermina toutefois à y entendre, mû par des considérations qu'il déduit dans une lettre au roi son frère, publiée par Lanz (6). Le traité fut signé le 3 janvier 1547; il portait que, l'état de la santé du duc ne lui permettant pas de venir à Heilbronn, il y enverrait des députés pour en son nom implorer la miséricorde de l'empereur, et que lui-même accomplirait ce devoir dans le terme de six semaines; qu'il observerait les décrets impériaux concernant la chose publique de l'Allemagne; qu'il ne donnerait de secours ni au duc de Saxe ni au landgrave, mais, au contraire, qu'il aiderait l'empereur à faire exécuter le ban décerné contre eux; qu'il ne contracterait aucune alliance dans laquelle ne fussent compris l'empereur et le roi Ferdinand; qu'il délivrerait à l'empereur toute l'artillerie et les munitions des confédérés qui avaient été laissées dans ses États; qu'il lui payerait, pour les frais de la guerre, trois cent mille écus, la moitié immédiatement et l'autre moitié dans les vingt-cinq jours; qu'en garantie de l'exécution de ses engagements, il lui remettrait trois de ses principales forteresses, Asberg, Kircheim et

(1) Mocenigo.

(2) « ..... Si crede che se per il passato non havesse fatto lungo servitio a Sua Maestà, et che da lei Sua Signoria non fusse sta tanto amata come la era, et che non havesse havuto per moglie una nipote di Cesare, difficilmente li saria sta perdonato..... » (Mocenigo.)

(3) D'Avila, *Comentario*, fol. 47.

(4) D'Avila. — Mocenigo. — Journal de Vandenesse.

(5) « ..... J'ay, avant que d'y condescendre, pensé et repensé là-dessus et le pesé beaucoup » écrivit Charles au roi son frère le 9 janvier 1547. (Lanz, t. II, p. 524.)

(6) Celle du 9 janvier citée à la note précédente.

Schorndorf; que, dans le délai de six semaines, son fils Christophe et son pays ratifieraient toutes ces conditions; qu'enfin son frère Georges ne jouirait point du bénéfice du traité (1). Cinq jours après, trois députés du duc Ulric, au nombre desquels était son chancelier, eurent audience publique de l'empereur en présence de l'électeur palatin. S'étant mis à genoux, ils lui dirent, par la bouche du chancelier, qu'ils venaient, de la part de leur maître, confesser qu'il avait offensé grièvement son souverain seigneur; qu'il en ressentait une vive affliction; qu'il suppliait l'empereur de lui pardonner et d'avoir pitié de lui et de ses sujets. Charles leur fit répondre, par le vice-chancelier de Naves, que, le duc reconnaissant sa faute et en demandant pardon, il userait envers lui de sa clémence accoutumée; qu'il traiterait lui et les siens humainement et amiablement comme un bon prince devait faire ses bons sujets (2). Ces députés étant sortis, Charles reçut les bourgmestres de la ville de Francfort, qui venaient aussi lui présenter leur soumission et implorer sa miséricorde, s'excusant sur ce que le landgrave les avait trompés (3). Le jour suivant, des envoyés de sept autres villes de la ligue, dont les principales étaient Memmingen et Kempten, furent encore pour le même objet admis en sa présence. Les conditions auxquelles toutes ces villes obtinrent leur pardon étaient : qu'elles feraient serment d'être fidèles à l'empereur; qu'elles s'engageraient à observer les mêmes lois que les autres ordres de l'Empire; qu'elles renonceraient à l'alliance du duc de Saxe et du landgrave; qu'elles n'entreraient à l'avenir dans aucune ligue contre la maison d'Autriche; qu'elles ouvriraient leurs portes à la garnison qui leur serait envoyée : une contribution de guerre proportionnée à leurs ressources leur était de plus imposée (4). Le 18 janvier Charles partit d'Heilbronn, après que les habitants lui eurent prêté serment à la maison de la ville; il arriva à Ulm le 25. Les gouverneurs de cette ville impériale eurent pour lui une attention toute particulière : étant venus à sa rencontre aux limites de leur territoire, ils le complimentèrent en *langue espagnole*; il leur fit une réponse gracieuse dans la même langue (5). Comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, Charles-Quint ne savait pas l'allemand.

Charles reçut à Ulm la soumission de la ville d'Augsbourg, qui paya cent cinquante mille écus le pardon qu'il voulut bien lui accorder (6). Il se proposait de prendre le chemin de Francfort, où il avait convoqué des députés des princes et des villes de l'Empire qui reconnaissaient son autorité, afin de les engager à se confédérer avec lui (7) : des lettres qu'il reçut du roi des Romains et du duc Maurice le firent changer de dessein. Jean-Frédéric n'avait pas seulement reconquis ce que ceux-ci lui avaient pris en Saxe, mais il s'était emparé de plusieurs de leurs possessions, et par les intelligences qu'il s'était créées en Bohême, une partie de ce royaume était en révolte ouverte contre le roi : Ferdinand écrivait à son frère que, s'il ne venait en personne à leur aide, tout serait perdu (8). Charles lui envoya d'abord le marquis Albert de Brandebourg avec dix-huit cents chevaux et seize enseignes de piétons; quelques jours après il les fit suivre de huit enseignes de lansquenets sous les ordres du marquis de Marignan et six cents chevaux commandés par le marquis Jean de Brandebourg (9); lui-même il se dirigea vers la Saxe le 4 mars avec le reste de ses troupes, qui était peu considérable, car le pape venait de rappeler tous les Italiens qui étaient encore à son service, et il lui avait fallu destiner deux de ses régiments d'infanterie allemande, ceux des comtes Jean de Nassau et de Schauwen-

(1) Sleidan, t. II, p. 394.
(2) Journal de Vandenesse. — Sleidan, t. II, p. 394.
(3) Journal de Vandenesse. — D'Avila.
(4) Sleidan, l. c. — D'Avila, fol. 51.
(5) D'Avila, fol. 49.
(6) Sleidan, t. II, p. 399. — Suivant Mocenigo, Augsbourg aurait payé 300,000 florins.
(7) Lettre de Charles à Ferdinand du 19 février 1547, dans Lanz, t. II, p. 539.
(8) Lettre de l'évêque d'Arras à M. de Granvelle du 12 février 1547, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 240.
(9) D'Avila. — Lettre de Charles à Ferdinand du 2 février 1547, dans Lanz, t. III, p 529.

bourg, pour les garnisons d'Ulm et d'Augsbourg (1). Le jour de son départ, le duc Ulric de Wurtemberg vint faire l'acte d'humiliation auquel l'obligeait le traité du 3 janvier : la maladie l'avait empêché jusque-là de se présenter devant l'empereur, et il était si faible encore qu'on dut le porter sur une chaise dans la salle où la cérémonie devait s'accomplir. Lorsque tout le monde y eut pris place, le chancelier du duc répéta ce qu'il avait dit en son nom deux mois auparavant ; la réponse de l'empereur fut conçue aussi dans les mêmes termes que celle qu'il avait faite alors. Tant que dura la cérémonie, le chancelier et les autres gens du conseil d'Ulric de Wurtemberg se tinrent à genoux : par une faveur spéciale, que motivait son état de maladie, ce prince eut la permission de demeurer assis sur sa chaise, qu'on plaça au bas du marchepied de l'empereur (2).

A Nördlingen, où il arriva le 5 mars, Charles fut pris de la goutte. Plusieurs de ses conseillers étaient d'avis qu'il retournât à Ulm, pour y faire la cure de décoction de china dont il s'était bien trouvé d'autres fois, et chargeât le duc d'Albe de l'expédition de Saxe ; il y résistait, venant d'apprendre la défaite et la prise du marquis Albert de Brandebourg (3) par le duc Jean-Frédéric. En cette occasion son médecin, le brugeois Corneille de Baersdorp, montra qu'il était tout autant jaloux de la gloire que de la santé de son maître : interrogé par l'empereur sur ce qu'il devait faire, il lui conseilla de suivre son inspiration, qui le portait à marcher au secours du roi son frère. Baersdorp considérait judicieusement que de la présence de l'empereur pouvait dépendre l'issue de cette entreprise ; il trouvait que, si elle avait le résultat qu'il y avait lieu d'en espérer, il valait mieux que l'empereur en recueillît l'honneur que ses capitaines ; il n'envisageait pas d'ailleurs l'accès dont souffrait son maître comme devant faire naître des craintes sérieuses (4). Le dévoué médecin n'eut pas à regretter le conseil qu'il avait donné : l'empereur put, le 23 mars, continuer sa route en litière (5). Ce jour-là les bourgmestres de Strasbourg lui jurèrent obéissance au nom de la ville qu'ils gouvernaient (6), en acceptant les conditions qu'il leur avait dictées, et qui étaient moins rigoureuses que celles auxquelles d'autres cités de la Germanie avaient dû se soumettre : car il ne les obligeait point à recevoir garnison et n'exigeait d'eux que trente mille écus et douze pièces d'artillerie (7). Il y avait quelque temps déjà que des députés de Strasbourg négociaient avec les ministres impériaux ; un point avait surtout été entre eux un sujet de difficulté : les Strasbourgeois n'avaient jamais prêté serment au chef de l'Empire (8) ; ils auraient voulu être dispensés de le prêter à l'empereur régnant.

De Nördlingen Charles était venu à Nuremberg. Il y eut une rechute : ce qui ne l'empêcha pas de se mettre en marche, à la tête de ses troupes, le 29 mars, faisant le chemin, tantôt en litière, tantôt à cheval (9). Il comptait en ce moment sous ses drapeaux son infanterie espagnole comprenant cinq mille têtes, huit à neuf mille lansquenets des régiments de Marignan et de Madrutz, et deux mille chevaux environ : quatre à cinq mille gens

(1) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 178. — D'Avila.

(2) Journal de Vandenesse. — D'Avila, fol. 53 et 54.

(3) Le marquis occupait, avec dix-huit cents chevaux et dix enseignes d'infanterie, Rochlitz, sur la frontière de Saxe, appartenant à une sœur du landgrave de Hesse. Cette dame lui témoignait beaucoup d'amitié, lui offrait des banquets et des bals ; en même temps elle donnait avis de tous ses mouvements, du nombre et de la qualité de ses gens, au duc de Saxe, qui était à trois lieues de là avec des forces supérieures. L'un des premiers jours du mois de mars, elle prit le marquis et ses principaux officiers à un festin, où elle fit si bien qu'ils s'enivrèrent. Les Saxons, avertis, se mirent en marche avant le jour et arrivèrent à Rochlitz lorsqu'Albert était encore au lit. Il se leva précipitamment et combattit avec courage à la tête de ses troupes ; mais il ne put tenir contre les assaillants : Il perdit dans cette affaire quatre à cinq cents hommes, morts ou pris ; lui-même il fut fait prisonnier. Le duc Jean-Frédéric l'envoya à Gotha.

(4) Lettre de Baersdorp à la reine Marie, du 25 juillet 1547, aux archives impériales, à Vienne. — Lettre de Charles à la reine, du 20 mars, dans Lanz, t. II, p. 552.

(5) Journal de Vandenesse. — Mocenigo.

(6) Journal de Vandenesse.

(7) Sleidan, t. II, p. 406.

(8) D'Avila, *Comentario*, fol. 55 v°.

(9) Journal de Vandenesse. — *Commentaires de Charles-Quint*, p. 180.

de pied dont il avait ordonné la levée dans cette partie de l'Allemagne devaient le suivre à quelques jours d'intervalle (1). Le 5 avril il entra dans Egra : à trois lieues de cette ville il avait été joint par le roi son frère, qui lui amenait dix-sept cents chevaux, dont neuf cents hongrois (2), ainsi que par le duc Maurice et le marquis Jean-Georges de Brandebourg, fils de l'électeur, qui en conduisaient, le premier mille, le second quatre cents (3).

Ce fut à Egra que Charles apprit la mort du roi de France (4). Cet événement ne pouvait manquer d'avoir une grande influence sur ses affaires. Pendant plus d'un quart de siècle, François Ier avait été pour lui non-seulement un rival envieux de tout ce qui devait contribuer à sa prospérité et à sa grandeur, mais encore un ennemi déclaré. L'absence de loyauté et de franchise avait toujours caractérisé la politique de ce monarque : il n'avait observé ni le traité de Madrid, ni celui de Cambrai ; il avait violé la trève de Nice, au moment où il protestait contre l'intention qu'on lui attribuait d'y contrevenir. A la vérité, il n'avait pas enfreint ouvertement la paix de Crépy, il ne cessait même de déclarer officiellement qu'il avait à cœur de l'entretenir, mais il n'attendait qu'une occasion favorable pour la rompre (5). Il avait approuvé l'empereur de faire la guerre aux protestants ; il avait trouvé très-raisonnable qu'il les châtiât (6), et, à chaque incident de cette guerre qui était favorable aux armes impériales, il en témoignait son dépit dans le cercle de ses familiers (7) ; lorsqu'il fut atteint de la maladie qui l'emporta, il y avait à sa cour des envoyés de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse qu'il ne se bornait pas à recevoir de la manière la plus gracieuse, mais auxquels il promettait des secours efficaces (8). Charles se flattait que, quelles que fussent les dispositions de son successeur, elles ne lui seraient jamais aussi hostiles que l'avaient été celles du prince qui venait de descendre dans la tombe ; il fit partir pour la France le seigneur d'Humbercourt, gentilhomme de sa maison, chargé de présenter à la reine douairière sa sœur et au nouveau roi ses compliments de condoléance (9).

Charles et Ferdinand passèrent à Egra la semaine sainte et les fêtes de Pâques. Le 13 avril ils se mirent en marche pour pénétrer en Saxe ; l'empereur avait envoyé en avant le duc d'Albe avec tous les gens de pied et une partie de la cavalerie. Ayant cheminé dix jours sans s'arrêter, les deux monarques arrivèrent, le 22, à trois lieues de Meissen sur l'Elbe, où ils avaient été informés que se trouvait le duc Jean-Frédéric avec le gros de ses forces ; ils résolurent d'y laisser reposer leurs troupes pendant vingt-quatre heures qui seraient employées à reconnaître la position de l'ennemi et le chemin le plus convenable pour l'attaquer (10). L'armée impériale, renforcée des troupes du roi et du duc Maurice, comptait alors vingt-trois mille hommes d'infanterie, espagnole, allemande, bohémienne, et six mille chevaux (11) ; celle du duc de Saxe lui était de beaucoup inférieure en nombre ; elle ne se composait que de six mille piétons et trois mille cavaliers (12) ; quatorze enseignes de ce prince avaient été défaites, en diverses rencontres, par les impériaux, et tous les châteaux-forts et les villes situés dans le pays que l'empereur avait

(1) Mocenigo. — D'Avila, fol. 56.

(2) Les meilleurs chevau-légers du monde, selon mon jugement, dit D'Avila.

(3) D'Avila, fol. 58.

(4) François Ier était décédé à Rambouillet le 31 mars.

(5) C'est ce qui ressort des dépêches du Sr de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint en France.

(6) Lettres de Saint-Mauris à l'empereur des 5 et 22 juillet 1546

(7) Nous en avons cité des exemples dans plusieurs notes.

(8) Lettres de Saint-Mauris des 19 août, 25 novembre 1546 et 1er janvier 1547.

V. aussi, dans Ribier, t. Ier, p. 627, la lettre de François Ier au Sr de Saintail, son ambassadeur en Allemagne, du 17 mars 1547, où il dit que le duc de Saxe et le landgrave « le trouveront leur » bon, certain et entier amy à leur besoin. »

(9) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 257.

(10) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 182.

(11) Mocenigo.

(12) D'Avila, fol. 60 vo. — Mocenigo ne donne à l'électeur que deux mille cinq cents hommes d'infanterie et autant de cavalerie ; mais il est évident qu'il se trompe.

traversé lui avaient fait leur soumission. Le 23, à l'approche de quelques détachements envoyés en éclaireurs, Jean-Frédéric abandonna sa position de Meissen, après avoir mis le feu au pont de la ville : dans la pensée que l'empereur se porterait sur Wittenberg, il alla camper à Mühlberg, à deux lieues en aval de l'Elbe, où il fit jeter un pont de bateaux au moyen duquel il pût, au besoin, passer sur la rive opposée. Mais Charles, ayant eu connaissance, dans la soirée, de la direction qu'il avait prise (1), fit incontinent partir dans cette direction son artillerie et les pontons qu'il menait avec lui; le 24, aux premières lueurs de l'aube, il fit prendre le même chemin à toute son armée; il était sur pied depuis minuit, ayant voulu veiller lui-même à l'exécution de ses ordres (2). Vers neuf heures du matin, son avant-garde se trouva en face du pont de bateaux que les Saxons avaient construit et qui était défendu par dix enseignes de gens de pied (3) : les Espagnols qui la composaient attaquèrent vigoureusement les ennemis et leur firent éprouver de grandes pertes. Voyant que le pont allait être pris, les Saxons le coupèrent en trois parties, dont ils emmenèrent deux au bas de la rivière; mais quelques arquebusiers espagnols (4) se jetèrent à l'eau, tenant leurs épées entre les dents, et nageant vers les bateaux, ils les ramenèrent, après avoir tué ceux qui les conduisaient. Tandis qu'on s'occupait de refaire le pont, le duc d'Albe présenta à l'empereur un homme du pays qui offrait d'indiquer un gué pour le passage de la cavalerie (5).

Charles avait hâte de passer la rivière; il craignait que le duc Jean-Frédéric n'eût le temps de s'éloigner; il ne voulait pas attendre que le pont fût reconstruit. Après avoir fait sonder le gué par une vingtaine de hussards qui le reconnurent praticable, il donna l'ordre à la cavalerie hongroise, aux chevau-légers du prince de Sulmone, aux hommes d'armes de Naples, tous ayant à leur tête le duc d'Albe, et au duc Maurice avec ses gens, de traverser le fleuve. Il s'y élança après eux (6), ainsi que le roi son frère et tous les gentilshommes attachés à leurs maisons. Quatre mille cavaliers et cinq cents arquebusiers à pied (7) passèrent de la sorte, en une demi-heure, sur l'autre rive; ces derniers avaient été pris en croupe par les hussards hongrois et les chevau-légers du prince de Sulmone. Aussitôt qu'ils eurent gagné la terre, ils se mirent à la poursuite des Saxons, qui, désespérant de pouvoir se défendre à Mühlberg, battaient en retraite. Pendant ce temps, le pont avait été rétabli, et le reste de l'armée, infanterie et cavalerie, à l'exception de ce qui était nécessaire pour la garde du

(1) Ce fut à cinq heures du soir que Charles reçut cet avis, « et Dieu sait (dit-il dans ses *Commentaires*, p. 185) combien il se repentit de » s'être arrêté ce jour-là, parce qu'il lui semblait » que le lendemain il serait trop tard pour atteindre les ennemis. Mais Dieu y pourvut par » sa bonté. »

Plus loin (p. 184), il dit encore : « Afin de balancer et de réparer la faute qu'il croyait avoir » commise en ne se mettant pas en route ce jour-» là, il voulait partir, sans hésiter, à l'heure » même avec toute son armée, laissant en arrière » les hommes inutiles et les bagages; mais en » cela il trouva des contradicteurs, et voyant que » leur opinion était raisonnable, il résolut de » remettre le départ au matin. »

(2) *Commentaires*, p. 185.

(3) Lettre de Charles à la reine Marie, du 25 avril. D'après la relation insérée dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, les enseignes saxonnes n'étaient qu'au nombre de sept.

(4) Ils étaient *dix*, suivant D'Avila, *six* d'après la lettre de Charles à Marie du 25 avril, et *trois* seulement d'après la relation insérée aux *Papiers d'Etat de Granvelle*. Dans ses *Commentaires*, Charles dit : *quelques arquebusiers espagnols*.

(5) Suivant D'Avila, cet homme s'offrit à guider les impériaux, pour se venger des gens de guerre du duc, son souverain, qui la veille lui avaient pris deux chevaux.

(6) Cette action de l'empereur, dit Mocenigo, fut réputée de tout le monde un acte de grand courage (*fù riputato da tutti gran coraggio quello di Cesare*); plusieurs de ses gentilshommes avouaient qu'ils avaient eu une très-grande peur dans le passage de l'Elbe, et que, si l'empereur ne leur avait donné l'exemple, jamais ils n'auraient osé s'exposer à tant de péril (*Ho parlato io con alcuni cavalieri di Cesare, li quali largamente confessavano haver havuto in quel passare grandissima paura, et che se la Maestà Sua non si havesse li propria posto a sguazzare, loro mai non haviriano havuto ardimento di commettersi a tanto pericolo*).

D'après D'Avila, dans l'endroit où passa la cavalerie impériale, la rivière avait trois cents pas de largeur; le fond était bon, mais la profondeur était telle que les cavaliers avaient de l'eau jusqu'au-dessus des genoux; il y avait même des endroits où les chevaux durent nager. Ces dernières circonstances sont rapportées aussi par Mocenigo.

(7) Dans la relation insérée aux *Papiers d'Etat de Granvelle*, il est dit que « deux mille arquebusiers » passèrent en croupe. Mais Charles-Quint, dans sa lettre du 25 avril à la reine Marie, ne parle que de « cinq cents. »

camp, traversa l'Elbe. La cavalerie impériale fit trois lieues, toujours galoppant, avant d'atteindre les fuyards. Jean-Frédéric, à son approche, crut n'avoir affaire qu'à une avant-garde; il résolut de s'arrêter et de se fortifier dans un bois plein de marécages et d'un accès difficile, d'où, la nuit, il pourrait opérer sa retraite sur Wittenberg : dans ce dessein il fit charger les impériaux par tous ses gens de cheval et toute son arquebuserie de pied. L'empereur suivait de près son avant-garde; il ordonna lui-même une charge contre les Saxons, et sa cavalerie les attaqua avec une telle impétuosité qu'ils se mirent en désordre et se jetèrent dans les bois, où les impériaux entrèrent avec eux et en firent un grand carnage. Cette action leur coûta plus de mille hommes tués, et un nombre considérable de blessés et de prisonniers : la perte des impériaux ne fut que de sept ou de huit hommes. Parmi les prisonniers étaient l'électeur Jean-Frédéric et le duc Ernest de Brunswick (1) : l'électeur assistait au prêche quand on vint lui dire que l'empereur traversait l'Elbe; il n'en voulut pas moins entendre le sermon jusqu'à la fin (2). La poursuite des Saxons dura jusqu'à minuit. Alors seulement Charles, avec le roi Ferdinand et les archiducs, reprit le chemin de son camp (3).

Telle fut l'issue de la bataille de Mühlberg (4). La victoire de Charles-Quint était complète : au jugement de bien du monde, elle était plus grande, plus importante encore que celle remportée par ses lieutenants, quand ils firent prisonnier le roi de France (5) : à dater de ce jour, en effet, quoique le landgrave de Hesse eût encore ses troupes sur pied, et que plusieurs villes de la ligue de Smalkalde n'eussent pas fait leur soumission à l'empereur, on put considérer la guerre des protestants comme terminée, et comme désormais établie la suprématie impériale en Allemagne. Charles, avant de quitter le champ de bataille, commanda au duc d'Albe de lui amener l'électeur de Saxe. Ce prince, qui avait combattu vaillamment jusqu'à la fin, avait le visage couvert de sang, par suite d'un coup d'épée qu'il avait reçu à la joue gauche; sa contenance était ferme (6) malgré son malheur. Il voulut descendre de cheval et ôter son gant pour toucher la main de l'empereur suivant la coutume d'Allemagne; Charles ne le souffrit pas. S'étant découvert, il dit : « Très-puissant et très-gracieux « empereur, je suis votre prisonnier. » Charles lui répondit : « Vous me traitez « d'empereur maintenant; c'est un nom « bien différent que vous aviez l'habi- « tude de me donner : » faisant allusion par là aux écrits où, lorsqu'ils conduisaient l'armée de la ligue, lui et le landgrave l'appelaient *Charles de Gand, celui qui se croit empereur;* il ajouta que ses actions l'avaient réduit à l'état où il se voyait. Jean-Frédéric ne répliqua rien; il baissa la tête; puis la relevant, il supplia l'empereur de le traiter comme son prisonnier : à quoi Charles repartit qu'il serait traité selon ses mérites. Il ordonna qu'il fût conduit au camp sous bonne garde; le duc d'Albe le remit aux mains d'Alonso Vives, mestre de camp d'un régiment espagnol (7).

(1) Ce fut, d'après Mocenigo, Hippolito da Porto, vicentin, capitaine de cinquante chevau-légers, qui prit l'électeur et le conduisit au duc d'Albe. L'empereur, en récompense de cet exploit, le fit chevalier et lui donna 200 écus de pension sur l'Etat de Milan.

(2) C'est ce que rapporte Mocenigo. D'Avila s'exprime ainsi : « On dit que, quand l'empereur » arriva au gué, le duc entendait le sermon selon » la coutume des luthériens; mais je pense » qu'après avoir su notre venue, le temps qu'il » consuma à écouter encore son prêcheur ne dut » pas être long. (*Comentario*, fol. 63.)

(3) Relation de la bataille de Mühlberg, dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 262. — Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, du 25 avril 1547, dans Lanz, t. II, p. 561. — *Commentaires de Charles-Quint*, pp. 185-195. — D'Avila, fol. 60-67. — Mocenigo.

(4) Charles, attribuant à Dieu sa victoire, répéta les trois paroles de César, en changeant la dernière : *Vine y vi y Dios venció* : « Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu. » (D'Avila, fol. 69.) Ce que rapporte D'Avila est confirmé par l'ambassadeur Mocenigo.

(5) « La quale vittoria vogliono molti che sia stata maggiore et più importante assai che quella quando Cesare hebbe priggione Francesco re di Franza...., » (Mocenigo.)

(6) C'est ce qui fait dire au secrétaire Bave, écrivant à la reine Marie le 25 avril : « Lorsqu'il » fut mené à Sa Majesté, parla d'une aussi grande » arrogance qu'il feit oncques .... » (Alex. Henne, t. VIII, p. 507.)

D'Avila rend hommage à la constance que Jean-Frédéric montra dans son malheur. (*Comentario*, fol. 71.)

(7) D'Avila, fol. 69 vo.

Le courroux de Charles contre l'électeur était grand; il voulait lui faire trancher la tête comme à un vassal rebelle et hérétique; son confesseur l'y excitait; c'était aussi l'avis du roi Ferdinand (1) et de plusieurs des ministres : le duc d'Albe et l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot, (monsieur de Granvelle, son père, était en ce moment en Bourgogne) lui conseillèrent, déterminés surtout par des considérations militaires et politiques (2), de faire grâce de la vie à son prisonnier, à des conditions qui lui assurassent tous les fruits de sa victoire (3). Charles, à qui Torgau et plusieurs autres places s'étaient rendues aussitôt après la défaite de l'électeur, décampa le 27 avril pour marcher sur Wittenberg; le 4 mai il passa l'Elbe et se présenta devant cette ville (4). Le jour suivant, l'électeur de Brandebourg, Joachim II, arriva à son quartier général; il venait le supplier d'avoir pitié du duc de Saxe; ce prince était prêt à s'en remettre entièrement à son bon plaisir, pourvu qu'il eût la vie sauve (5). Le duc de Clèves, beau-frère de Jean-Frédéric, et les ambassadeurs du roi de Danemark (6) joignirent leurs sollicitations à celles de l'électeur Joachim. Charles consentit à entrer en négociations. Le chancelier du duc avait été pris en même temps que lui; l'évêque d'Arras eut ordre de s'aboucher avec tous deux; il était, parmi les principaux ministres de l'empereur, le seul qui possédât la langue allemande. Après de longs pourparlers (7), le traité fut conclu le 18 mai. Jean-Frédéric renonçait, pour lui et ses successeurs, à l'électorat de Saxe, approuvant toute disposition que l'empereur en voudrait faire en faveur de qui que ce fût. Il s'obligeait à remettre à l'empereur les villes et forteresses de Wittenberg et de Gotha; à restituer aux comtes de Solms et de Mansfelt Sonnewald et Heldrungen, et aux grand-maître de Prusse et autres, ecclésiastiques ou séculiers, ce qu'il leur avait pris; à rendre sans rançon le marquis Albert de Brandebourg; à n'entretenir ni favoriser aucune pratique avec les ennemis de l'empereur et du roi des Romains, en la Germanie ni dehors; à observer ce que l'empereur, avec la participation des états de l'Empire, ordonnerait pour le bien, quiétude et tranquillité de l'Allemagne. Il consentait à la délivrance des ducs de Brunswick, père et fils, et à la restitution de tous leurs biens, pays et États. De son côté, l'empereur s'engageait à mettre en liberté et recevoir en sa grâce le duc Ernest de Brunswick, « après qu'il aurait fait l'humiliation et « prié mercy; » il remettait au duc Jean-Ernest, frère de Jean-Frédéric, la peine qu'il avait encourue. Les biens que l'électeur possédait ayant été donnés au roi des Romains et au duc Maurice, ce dernier s'obligeait à payer à ses enfants

(1) Voy. la lettre de Bave ci-dessus citée. — L'évêque d'Arras, écrivant le même jour à la reine Marie, lui disait aussi : « A ce que je puis » appercevoir, S. M. a voulonté de tost faire » trancher la teste à Jehan-Frédéric de Saxe. » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Ces considérations sont déduites dans une lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 20 mai, qui est en original aux Archives impériales, à Vienne.

(3) Le secrétaire Bave écrivait à la reine Marie le 21 mai : « Il y a eu de la payne beaucoup avant » que venir en ces termes : car le personnaige » qui n'est amy des Mendis (le confesseur) a fait » tout ce qu'en luy a esté pour l'empescher et » faire mourir le prisonnier, et en avoit gagné » deux à sa part : mais messieurs le duc d'Albe » et d'Arras y sont esté contraires, y ayant fait » très-bon office. » (Arch. impér. à Vienne.)

Steidan, de Thou, Robertson, Sismondi et d'autres historiens parlent d'une sentence de mort qui aurait été rendue contre l'électeur de Saxe; Robertson et Sismondi font rendre cette sentence par une cour martiale ou un conseil de guerre composé d'officiers espagnols et italiens « et que » présidait l'impitoyable duc d'Albe, instrument » toujours prêt à servir pour un acte de violence. » Nous ne savons sur quel témoignage ces historiens se sont fondés pour avancer ce fait. On vient de voir que l'*impitoyable duc d'Albe* contribua, au contraire, à ce que la vie fût conservée à Jean-Frédéric, et dans les correspondances des ministres de Charles-Quint avec la reine Marie qui sont aux archives de Vienne, il n'y a pas un mot qui se rapporte, soit à une sentence qui aurait été rendue contre ce prince, soit à un tribunal qui aurait été réuni pour le juger.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Le duc de Clèves était venu trouver Charles-Quint à Egra, le 6 avril. Les ambassadeurs de Danemark l'avaient précédé à la cour impériale. (Journal de Vandenesse.)

(7) Dans sa lettre du 20 mai citée plus haut, l'évêque d'Arras disait à la reine : « Pour estre » la tractation telle que V. M. verra et touchant » a tant de gens, elle peut croire que je n'en ay » eu peu de payne; et enfin le prisonnier (Jean-» Frédéric), homme autant cauld que je n'ay » guères veu, assisté d'un sien chancellier, aussi » prisonnier, est condescendu aux articles qui » vont avec cestes..... »

une rente annuelle de cinquante mille florins de Rhin, en garantie de laquelle plusieurs seigneuries, châteaux, villes et places leur seraient laissés; il prenait de plus à sa charge, jusqu'à concurrence de cent mille florins, le payement des dettes que Jean-Frédéric avait contractées « de-
« vant le commencement de la ligue de
« Smalkalde. » Moyennant ce que dessus, l'empereur « se contentait de com-
« muer la peine de mort que le ci-devant
« électeur avait méritée par sa rébellion,
« à demeurer en la cour de Sa Majesté
« ou en celle de monseigneur le prince
« son fils en Espagne, au choix de Sadite
« Majesté, et pour tel temps qu'il plai-
« rait à icelle, et jusqu'à ce qu'elle ordon-
« nât autre chose, obligeant pour ce sa
« foi; et serait sous garde (1). »

Ce traité fut notifié le 19 à la duchesse Sibylle, femme de Jean-Frédéric, à son frère Jean-Ernest, à Jean-Frédéric, son troisième fils (2) et à ceux qui commandaient pour lui dans Wittenberg. Cette place était très-forte, bien pourvue d'artillerie et de munitions de guerre et défendue par une garnison de trois mille hommes; jusqu'alors Charles, qui espérait l'avoir par composition, n'avait pris aucune mesure pour l'assiéger dans les règles. Les conditions de l'accord furent trouvées extrêmement dures par la famille du prisonnier et par ses serviteurs; néanmoins son frère et son fils vinrent le même jour au camp impérial y apposer leurs signatures (3), et il fut convenu que Wittenberg serait rendu le 23. Ce jour-là, en effet, la garnison en sortit; elle fut remplacée par quatre enseignes d'Allemands sous les ordres du colonel Madrutz. La duchesse Sibylle ayant, le lendemain, demandé à l'empereur la permission de voir son mari, l'électeur de Brandebourg et les deux archiducs, Maximilien et Ferdinand, allèrent au-devant d'elle; elle était accompagnée de son beau-frère, de la femme de celui-ci, sœur du duc Ernest de Brunswick, de son fils et d'une suite nombreuse de dames et de demoiselles toutes en deuil. Parvenue à la tente de l'empereur, où étaient le roi des Romains, le duc Maurice, le duc de Camerino, le duc d'Albe et beaucoup d'autres princes et seigneurs, elle se jeta à ses pieds; Charles, lui ayant tendu la main, la fit relever par son frère. Alors un de ses conseillers représenta à l'empereur qu'elle se résignait à ce que son mari demeurât prisonnier où et autant de temps qu'il lui plairait de l'ordonner, mais qu'elle le suppliait de ne pas le faire mener hors d'Allemagne : Charles lui fit faire une réponse courtoise, sans s'engager toutefois à rien. Elle se jeta de nouveau à ses genoux en implorant sa pitié pour elle et pour ses enfants; il la fit relever comme la première fois et la consola de son mieux (4). Le duc d'Albe la conduisit auprès de son mari, avec qui elle resta une demi-heure seulement; elle retourna ensuite à Wittenberg. Le 25 Charles alla lui rendre visite, et le lendemain Jean-Frédéric fut amené au château, où elle résidait, sous la garde de cinq cents arquebusiers espagnols que commandait Alonso Vives, afin de passer quelques jours avec elle et de régler ensemble leurs affaires de famille (5). Il fut ramené au camp de l'empereur le 3 juin.

On a vu que, dès le mois de novembre, le landgrave avait tenté d'entrer en arrangement avec l'empereur. Il avait depuis, par l'intermédiaire du duc Maurice, renouvelé à diverses reprises cette tentative; à Heilbronn, à Ulm, à Nördlingen, Charles avait reçu des messagers de Maurice qui le suppliaient de prêter l'oreille aux ouvertures de son beau-père : celui-ci allait jusqu'à offrir de donner des troupes pour combattre le duc de Saxe, son allié. Mais Charles était bien décidé à n'entendre à aucun accommodement si Philippe de Hesse ne se rendait à sa volonté, et cette condition le chef de la ligue de Smalkalde avait dit constamment qu'il ne s'y soumettrait jamais. Après la défaite et la prise de Jean-Frédéric, le landgrave eut une conférence, à

(1) Archives impériales, à Vienne.
(2) Le fils aîné de l'électeur, qui avait été blessé à la bataille de Mühlberg, s'était sauvé à Gotha.
(3) Journal de Vandenesse.
(4) Journal de Vandenesse.— D'Avila, fol. 72 v°. — Sleidan, t. II, p. 418.
(5) Journal de Vandenesse.

Leipsick, avec Maurice et le marquis Joachim de Brandebourg, qui avaient consenti à servir de médiateurs entre lui et l'empereur : les propositions que ces princes rapportèrent de sa part au camp impérial ne furent pas jugées plus acceptables que les précédentes, et Charles invita les médiateurs à rompre les négociations ; en même temps il résolut de marcher vers les pays du landgrave, afin de lui faire voir qu'il avait en main des forces suffisantes pour le mettre à la raison (1). Le 2 juin il leva son camp de devant Wittenberg et repassa l'Elbe, prenant le chemin de Halle-sur-Saale : le roi son frère était parti pour la Bohême avec ses troupes huit jours auparavant. Le 4, en présence de l'électeur de Brandebourg, de l'archiduc Maximilien et de plusieurs autres princes, Charles déclara publiquement le duc Maurice électeur de Saxe au lieu et place de Jean-Frédéric. L'artificieux Maurice le remercia avec humilité, disant que, s'il avait fait la guerre à son cousin, ce n'était pas qu'il aspirât à la dignité électorale, qu'il la lui avait faite pour remplir ses obligations envers l'empereur et le roi des Romains, auxquels son cousin était désobéissant et rebelle. Il témoigna sa gratitude de la faveur que recevait sa maison par la conservation de cette dignité, et de la miséricorde qu'avait montrée l'empereur envers l'électeur déchu, en ne lui faisant point trancher la tête. Le jour suivant il entra dans Wittenberg (2). Charles, après l'avoir mis en possession de l'objet de tous ses vœux, avait continué sa route ; il arriva le 10 à Halle. Le 13 le duc Ernest de Brunswick comparut devant lui et accomplit l'acte d'humiliation auquel le traité de Wittenberg l'obligeait (3).

Cependant le landgrave, convaincu qu'il ne pourrait résister à la puissance de l'empereur, s'était résigné à subir la loi de la nécessité ; il avait autorisé le duc Maurice et le marquis Joachim à souscrire, en son nom, à tout ce qu'on exigeait de lui. Par le traité que ces princes conclurent avec les ministres impériaux, Philippe de Hesse remettait entièrement sa personne et ses États au pouvoir de l'empereur. Il s'engageait à venir le trouver et à lui demander pardon à genoux ; à lui rendre à l'avenir toute obéissance ; à observer ponctuellement les décrets qui seraient faits par lui pour le bien de la chose publique ; à déférer aux jugements de la chambre impériale et à contribuer à l'entretien de cette chambre ; à renoncer à toute ligue et nommément à celle de Smalkalde ; à ne contracter aucune nouvelle alliance dans laquelle ne seraient pas compris l'empereur et le roi des Romains ; à punir sévèrement ceux de ses sujets qui, dans la suite, porteraient les armes contre l'un ou l'autre de ces deux monarques ; à payer à l'empereur, pour les frais de la guerre, cent cinquante mille écus d'or et à lui délivrer toute son artillerie ; à faire raser ses citadelles, à la réserve de Ziegenhain et de Cassel ; à mettre en liberté le duc Henri de Brunswick et le prince son fils ; à restituer au duc son pays et transiger avec lui pour le dommage qu'il lui avait causé ; à restituer de même au grand-maître de Prusse et aux autres ce dont il les avait dépouillés ; enfin à faire ratifier toutes ces stipulations par ses enfants, ainsi que par sa noblesse et son peuple (4).

Maurice et Joachim engagèrent le landgrave à venir sans délai à Halle. En annonçant à l'empereur que ce prince se rendait à sa discrétion, *gnade und ungnade*, ils l'avaient prié de leur donner une déclaration, qui serait pour eux seuls, sur la portée de *l'ungnade*. Condescendant à leur désir, Charles leur avait délivré un écrit en allemand, signé de sa main (5), où il promettait que le

(1) Lettre de Charles à Ferdinand du 1er juin 1547, dans Lanz, t. II, p. 572. — *Relation de ce qui s'est passé au sujet de la prinse du landgrave de Hesse*, Lanz, t. II, p. 589.

L'évêque d'Arras écrivait à la reine Marie, le 24 mai, du camp devant Wittenberg : « S. M. est » délibérée..... passer outre contre le landgrave, » en cas qu'il ne viengne en appointement, comme » il se démonstre fort désirer et en fait grande » instance le duc Mauris..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Sleidan, t. II, p. 420.

(5) Dans la *Relation de ce qui s'est passé, etc.*, (p. 592), on lit que les deux électeurs eux-mêmes

landgrave ne serait ni puni de mort ni réduit à une prison perpétuelle ni privé d'aucune partie de ses pays patrimoniaux. Soit que, par une légèreté ou une méprise également inconcevable, ils eussent mal lu ou mal interprété cet écrit, soit qu'ils se fissent illusion sur le crédit dont ils jouissaient auprès de l'empereur, les deux électeurs assurèrent le landgrave qu'il n'avait pas à craindre qu'on le retînt prisonnier; ils lui donnèrent sur cela leur parole; ils ajoutèrent que, si l'on voulait le garder en prison ou lui imposer des conditions plus rigoureuses que celles qui étaient contenues dans le projet de traité, ils seraient prêts à courir la même fortune que lui, et que, dès qu'ils en seraient sommés par ses enfants, ils se mettraient en devoir de satisfaire à leur promesse; qu'à l'égard de la religion, il aurait les mêmes sûretés qu'eux et le marquis Jean de Brandebourg avaient obtenues (1). Pour donner plus de force à cet engagement, ils le consignèrent dans des actes en forme, qu'ils revêtirent de leurs signatures et de leurs sceaux (2).

Philippe de Hesse, avec une suite de soixante chevaux, arriva à Halle le 18 juin, entre les électeurs de Brandebourg et de Saxe, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'à Naumbourg. Une heure après y arrivèrent le duc Henri de Brunswick et le prince Charles-Victor, son fils, que depuis cinq ans il retenait en prison. Le jour suivant, les deux électeurs conduisirent le landgrave au palais de l'empereur. Charles les reçut assis sur son trône, ayant à ses côtés, avec les principaux personnages de sa cour, l'archiduc Maximilien, le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, le grand-maître de Prusse, le duc d'Albe, les évêques d'Arras, de Naumbourg et d'Hidelsheim, le duc et les princes de Brunswick, les ambassadeurs du pape, des rois de Bohême et de Danemark, du duc de Clèves et de plusieurs villes de la Germanie (3); un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes allemands était accouru pour être témoins de ce à quoi jamais ils n'auraient pu croire (4); le peuple aussi avait voulu assister au « mystère qui se passait (5). La cérémonie était publique; la salle la plus spacieuse du palais avait été choisie pour en être le théâtre.

Le landgrave, introduit dans cette salle avec beaucoup d'appareil, s'avança vers le trône, se mit à genoux, les mains jointes et la tête baissée. A sa gauche, un peu derrière lui, se plaça dans la même posture son chancelier Guntherode. Celui-ci avait à la main un écrit dont, sur les ordres de son maître, il donna lecture : il y était dit en substance que, le landgrave ayant, en la guerre passée, très-gravement offensé l'empereur et mérité par là une punition exemplaire, il s'en répentait de tout son cœur et, selon ses offres, se rendait à la discrétion de Sa Majesté; qu'il le suppliait très-humblement, et pour la miséricorde de Dieu, de lui vouloir pardonner, de révoquer le ban décerné justement contre lui, de lui laisser ses pays et sujets et de recevoir ceux-ci en sa grâce : promettant de toujours reconnaître et honorer l'empereur comme son seul souverain et seigneur, de lui faire et au Saint-Empire tout ce à quoi était tenu un loyal et obéissant prince, sujet et vassal. Charles répondit, par la bouche du

« firent dresser « cet écrit, et qu'il fut « accepté » par l'empereur, sans y adjouter ny diminuer » une syllabe. »

Si cela est vrai, comme il y a lieu de le croire, — surtout en présence des pièces que donne Bucholtz (*Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, t. IX, pp. 423 et 426), c'est-à-dire des articles d'accommodement que Maurice et Joachim proposèrent à l'empereur le 2 juin, et de la lettre écrite par Charles au roi Ferdinand le 12 — la conduite de ces princes paraît encore plus inexplicable.

On a accusé le cardinal de Granvelle, sans que jamais on en ait administré la preuve, d'avoir, dans l'écrit que signa l'empereur, substitué au mot *einige* (aucune) celui de *ewige* (perpétuelle). Mais comment une aussi audacieuse et aussi indigne supercherie aurait-elle échappé aux deux princes, lorsque cet écrit leur fut délivré?

(1) Sleidan, t. II, p. 420.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 336.

Ces actes sont datés du 4 juin.

(3) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 20 juin 1547, par Bartolomeo Concino, son chargé d'affaires à la cour impériale. (Arch. de Florence.) — Sleidan, t. II, p. 424. — Robertson, t. II, p. 266.

(4) ..... Avia muchos señores alemanes y cavalleros que venian á ver lo que ellos nunca creyeron..... » (D'Avila, fol. 76.)

(5) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 20 juin 1547, dans Lanz, t. II, p. 585.

vice-chancelier de l'Empire Seldt (1), que, quoiqu'il eût sujet de condamner le landgrave à la peine la plus grième, il voulait bien, prenant égard à son repentir et à sa soumission, ainsi qu'aux prières de plusieurs princes de l'Allemagne, user envers lui de son accoutumée et naturelle clémence; qu'il consentait à révoquer le ban contre lui publié, lui remettait la peine de mort qu'il avait encourue par sa rébellion, et l'assurait qu'il ne subirait d'emprisonnement et de perte de ses biens que selon les termes du traité qui venait d'être conclu (2). Le landgrave, qui était resté à genoux pendant les deux allocutions, se leva sur un signe de l'empereur, après avoir fait entendre quelques paroles de remercîment (3. Les deux princes ses intercesseurs auraient désiré que l'empereur lui donnât la main, comme il avait l'habitude d'en user avec ceux à qui il faisait grâce; mais cette faveur ne lui fut pas accordée (4).

La cérémonie terminée, le duc d'Albe pria le landgrave et les deux électeurs à souper au château, où il était logé. Après le repas et comme les convives allaient se retirer, le duc annonça au landgrave qu'il avait ordre de le retenir prisonnier; il chargea de veiller sur lui le capitaine espagnol don Juan de Guevarra. Le landgrave se récria vivement; les deux électeurs protestèrent, disant qu'ils avaient entendu que ce prince ne serait pas mis en prison, et qu'ils lui en avaient donné l'assurance. On appela l'évêque d'Arras, qui avait été pour l'empereur le principal négociateur du traité. Perrenot discuta avec les électeurs jusqu'à deux heures du matin; il s'efforça de les convaincre de leur tort : ils finirent par déclarer que, n'étant pas des docteurs, ils n'avaient pas bien compris l'écrit de l'empereur, et ils demandèrent qu'en considération de leur honneur, qui leur était si cher, le landgrave fût remis entre leurs mains, s'engageant à ne l'en laisser sortir que lorsqu'il aurait accompli toutes les stipulations du traité. Charles, à qui le lendemain l'évêque d'Arras rapporta ce qui s'était passé la nuit, fut très-blessé de ce que sa fidélité à tenir sa parole avait été mise en dispute : il fit dire aux deux électeurs qu'il voulait qu'avant tout on vidât la question de savoir si, par ce qui avait été convenu et accepté, de part et d'autre, il pouvait ou non retenir prisonnier le landgrave, et si eux avaient pu lui promettre le contraire (5). Le marquis Joachim et le duc Maurice, assistés d'un de leurs conseillers, s'assemblèrent avec les ministres impériaux; l'instrument du traité, l'écrit particulier de l'empereur furent examinés et débattus. A la suite d'une longue discussion, les deux princes convinrent, « et ils le répétèrent par trois « fois », que sans nul contredit l'empereur pouvait détenir prisonnier le landgrave le temps qu'il lui plairait, pourvu que la prison ne fût pas perpétuelle; ils dirent même qu'ils seraient les premiers à le soutenir contre quiconque prétendrait qu'il n'en fût pas ainsi : avouant que, s'il y avait eu en cela quelque malentendu, c'était à eux que la faute devait être imputée (6). Le marquis et le duc, ayant eu audience de l'empereur, lui confirmèrent ce langage; ils le supplièrent d'excuser ce qu'ils avaient fait, d'abréger la durée de l'emprisonnement du landgrave et d'en

(1) Le vice-chancelier de Naves était mort au mois de février précédent. L'empereur l'avait remplacé par Georges-Sigismond Seldt.

(2) Archives impériales à Vienne.

(3) L'envoyé de Côme de Médicis rapporte en quelques mots l'allocution du vice-chancelier de l'empire, et il ajoute : *Alle quali parole havendo reso lantgravio quelle gratie che si convenivano*, etc.

(4) Lettre de l'évêque d'Arras du 20 juin et *Relation de ce qui s'est passé*, etc., déjà citées. — Lettre de Charles à Ferdinand du 23 juin, dans Buchholz, t. IX, p. 429.

(5) Il déclara, à cette occasion, que plutôt que de faillir à sa parole, il était prêt à rompre le traité fait avec le landgrave, à le mettre en liberté et à reprendre les opérations militaires contre lui, « nonobstant le temps et l'occasion perdue, » encoires qu'il luy deust couster ung royaulme. » (*Relation de ce qui s'est passé*, etc., p. 594.)

(6) L'envoyé de Côme de Médicis à la cour impériale lui écrivait le 22 juin 1547 : « Les électeurs de Brandebourg et de Saxe, ayant reconnu » que la faute en est à eux, pour n'avoir pas bien » interprété la concession de la grâce que l'empereur leur fait en dispensant le landgrave » d'un emprisonnement perpétuel seulement, se » sont apaisés, et, convaincus de leur erreur, ils » ont maintenant recours aux prières » (*Mauritio et l'elettore Brandeburgh... fatti chiari che 'l defetto è d'ambi duoi, per non havere interpretato bene la concessione della gratia che Cesare gli fa della perpetua carcere solamente, si sono acquietati..... et conosciuto el loro errore, si son voltati alle preghiere*).

fixer le terme. Charles, sans prendre d'engagement à cet égard, leur répondit de façon à les satisfaire : ils lui en adressèrent leurs remerciments (1).

Tandis qu'en Allemagne tout succédait aux vœux de l'empereur, des événements se passaient en Italie qui lui causaient de sérieuses préoccupations. Une conjuration avait été tramée à Gênes au commencement de 1547, dont le but était de détruire du même coup l'ascendant que les Doria avaient dans les conseils de la république, et l'influence qui y était acquise à la politique impériale. Cette conjuration n'avait avorté que par une circonstance fortuite : le chef de l'entreprise, Giovan Luigi de Fieschi, comte de Lavagna, étant tombé dans la mer, y avait péri au moment où il venait de s'emparer de la flotte de la république et où presque toute la ville était au pouvoir de ses partisans. Sa mort avait déconcerté les conjurés ; le sénat, profitant de la consternation qu'elle répandait parmi eux, s'était, par des mesures promptes et énergiques, remis en possession de l'autorité. Dès le lendemain, Gênes reprenait son aspect ordinaire, et Andrea Doria, qui était parvenu à s'enfuir tandis que son neveu Gianettino tombait sous le poignard des conspirateurs, rentrait dans la ville aux acclamations des habitants. Quoique ce complot eût échoué, Charles, ne doutant pas que le roi de France, le duc de Parme et le pape lui-même ne l'eussent encouragé sous main, en concevait des inquiétudes pour la tranquillité future de la péninsule italique ; il craignait aussi qu'il ne se renouvelât quand Andrea Doria, qui allait atteindre sa quatre-vingtième année, viendrait à mourir, et il ne voyait d'autre moyen de prévenir les suites d'une éventualité qu'il redoutait, que de se faire entièrement maître du gouvernement et des forces de la république (2). Dans le même temps, Naples se soulevait contre le vice-roi don Pedro de Tolède, qui voulait, d'après les ordres de l'empereur, introduire dans le royaume l'inquisition d'Espagne. Cette innovation avait excité un mécontentement général : tous les ordres de l'État se montrèrent résolus à s'y opposer ; les habitants de la capitale coururent aux armes ; la noblesse fit cause commune avec le peuple ; ils signèrent même un acte d'union par lequel ils contractaient l'obligation mutuelle de se soutenir contre quiconque les attaquerait ou porterait atteinte aux libertés de la patrie. Pendant plusieurs mois Naples fut en proie à une agitation violente et le théâtre de sanglants conflits entre la population et les Espagnols, qui occupaient les châteaux-forts. L'ordre et la tranquillité ne s'y rétablirent qu'après la publication d'une amnistie émanée de l'empereur et l'assurance, donnée en son nom par le vice-roi, qu'il ne serait plus parlé d'inquisition.

Charles quitta Halle le 23 juin. Cette petite ville eut à payer quinze mille florins, en punition de la part qu'elle avait prise à la guerre (3). On calcula que les contributions imposées aux princes et aux villes de la ligue de Smalkalde avaient fait entrer dans le trésor impérial près de quinze cent mille florins (4) ; tous, en

(1) Lanz, t. II, pp. 586-588, 595-594. — Journal de Vandenesse.

Les pièces publiées par Bucholtz et par Lanz réduisent à néant le reproche que Robertson fait à Charles-Quint d'avoir *trompé* les électeurs de Brandebourg et de Saxe sur ses intentions à l'égard du landgrave, et les réflexions de l'historien anglais à propos de cette *honteuse perfidie*.

Dans sa relation au sénat de Venise, Mocenigo se fait l'écho du bruit qui était alors très-répandu en Allemagne, et d'après lequel Charles ou ses ministres auraient promis aux deux électeurs qu'il ne retiendrait pas prisonnier le landgrave : « L'empereur, il est vrai, dit-il, affirme que jamais il ne fit telle promesse, mais seulement » celle de ne pas réduire le landgrave à une » prison perpétuelle : d'où l'on infère que quel- » ques paroles allemandes à double sens, dites » dans les pourparlers qui eurent lieu, peuvent » avoir prêté à une équivoque. » Mocenigo ajoute : « Ce qui est certain, c'est que jamais l'empereur » n'avait voulu auparavant consentir à traiter » avec le landgrave, à moins que la personne de » ce prince ne fût remise à la discrétion de Sa » Majesté » (*È vero che Cesare affirma non haver mai promesso di non retenerlo, ma ben di non darli priggion perpetua : onde si pensa che sopra alcune parole tedesche che, uette in questo proposito si potevano interpretare in dui modi, possi in tal cosa esser stato preso equivoco. Questo è vero, che Cesare mai per innanzi volse assentire di far accordo con lui, se non si remetteva la persona sua alla discretione di Sua Maestà*).

(2) Voir sa lettre du 14 janvier 1547 à Juan de Figueroa, son ambassadeur à Gênes, dans *Karl V* de M. Maurenbrecher, p. 85*.

(3) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis du 28 juin 1547.

(4) Relation de Mocenigo. — Sandoval (livre XXIX § XXXV) parle de seize cent mille florins ; mais il comprend dans ce chiffre le subside que la diète d'Augsbourg accorda à l'empereur.

magne (1). Les villes, après quelques difficultés, se conformèrent à cette détermination. Charles fit partir pour Rome, le 5 novembre, le cardinal de Trente, Christophe de Madrutz, afin d'informer le pape de « ceste très-bonne » et sainte œuvre (2), » et de le supplier de prendre sans délai des mesures conformes au vœu des états de la Germanie; il donna l'ordre à son ambassadeur près le saint-siége, D. Diego Hurtado de Mendoza, d'appuyer énergiquement les démarches du cardinal.

En attendant qu'elle en apprît le résultat, la diète entama l'examen des autres affaires qu'elle avait à discuter. Le 22 novembre arriva à Augsbourg Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas. Cette princesse, depuis son veuvage, avait des affaires d'intérêt à régler avec son frère Ferdinand sur lesquelles ils n'avaient pu parvenir à s'entendre; elle voulut profiter de la présence simultanée du roi et de l'empereur à Augsbourg pour qu'elles fussent arrangées d'une manière définitive; elle y réussit après un séjour de plusieurs mois dans cette ville (3), où elle reçut de ses deux frères et de tous les princes de l'Allemagne l'accueil que méritaient sa naissance, les éminentes qualités qui étaient réunies en elle, et la part considérable qu'elle prenait, depuis plus d'un quart de siècle, aux affaires générales de l'Europe. Dans le même temps des ambassadeurs de la landgravine de Hesse (4) se présentèrent à la Diète, pour réclamer la mise en liberté de son époux, qui s'était empressé de satisfaire aux stipulations du traité conclu entre lui et l'empereur. Charles non-seulement repoussa leur réclamation, se fondant sur le droit qu'il avait de retenir captif le landgrave pendant un temps indéterminé, mais encore, comme il avait découvert que, du fond de sa prison, Philippe tramait des complots contre lui, il ordonna que ses conseillers et ses domestiques, à l'exception d'un valet de chambre, d'un page et d'un cuisinier, lui fussent ôtés et qu'on ne lui permît d'écrire à personne (5). Les nouveaux archevêques de Cologne et de Trèves, Adolphe de Schauenbourg et Jean d'Isembourg, n'avaient pas encore fait foi et hommage au chef de l'Empire; ils s'acquittèrent de ce devoir le 4 décembre, en présence du roi des Romains, des autres électeurs et des princes de l'Allemagne. Après eux, les fils du duc de Mecklenbourg Albert-le-Bel, décédé récemment (6), accomplirent la même formalité (7). Le 29 l'empereur reçut, sur son trône, les députés de la ville de Brunswick, qui à genoux lui demandèrent pardon et implorèrent sa miséricorde (8). De toutes les villes de la Germanie, Magdebourg et Constance étaient les seules qui n'eussent pas fait acte de soumission à l'autorité impériale.

Pendant l'hiver de 1547 à 1548, Charles fut attaqué de la goutte d'une manière assez sérieuse pour en éprouver des inquiétudes (9) : considérant que cette maladie pourrait le conduire au tombeau lorsqu'il s'y attendrait le moins, il dicta des instructions pour le prince Philippe sur la conduite qu'il aurait à tenir dans le gouvernement de ses États, dans ses négociations avec les puissances étrangères et dans ses rapports avec les membres de sa famille. La prévoyance, la sagacité, la sagesse de Charles-Quint, sont empreintes dans ces instructions (10), comme dans celles qu'il avait laissées à son fils à son départ d'Espa-

(1) Lettre de Charles à la reine Marie, du 26 octobre; lettre de G. Veltwyck au président Schore du 1er novembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Expressions de M. de Granvelle dans une lettre du 4 novembre à la reine Marie.

(3) Elle en repartit pour les Pays-Bas le 13 mars 1548.

(4) Le landgrave Philippe, après avoir répudié Christine, fille de Georges le Barbu, duc de Saxe, avait épousé, en 1540, Marguerite de Saal, fille d'un pauvre gentilhomme, qu'il entretenait depuis longtemps à titre de concubine. (*L'art de vérifier les dates.*)

(5) C'est ce que rapporte l'évêque de Forli dans des dépêches adressées à Côme de Médicis le 25 novembre et le 24 décembre 1547.

(6) Le 10 janvier 1547.

(7) Journal de Vandenesse.

(8) Journal de Vandenesse.

(9) *Commentaires*, etc., p. 205.

(10) Elles ont été données par Sandoval, liv. XXX, § V, et reproduites, avec une traduction française, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, pp. 267-318. Elles sont datées du 18 janvier 1548.

gne en 1543. Philippe tenait les cortès d'Aragon à Monzon : informé de l'état de l'empereur, il envoya Ruy Gomez de Silva, pour le visiter et lui rapporter de ses nouvelles (1). Ce fut en ce temps que Charles, d'accord avec le roi des Romains et la reine douairière de Hongrie, résolut de donner en mariage sa fille aînée, l'infante doña Maria, à l'archiduc Maximilien : ce prince devait aller épouser l'infante en Espagne, où il resterait comme gouverneur, et Philippe venir trouver l'empereur, qui voulait le faire connaître de ses sujets des Pays-Bas. Maximilien se mit en route le 11 juin (2).

Paul III avait en vain, par le cardinal Sfondrato, qui avait suivi la cour impériale à Augsbourg, et par un nonce particulièrement envoyé à cette fin, l'évêque Milianelo, sollicité la restitution de Plaisance (3). Irrité des refus de l'empereur, il ne songeait plus qu'à traverser ses desseins : il répondit d'une manière évasive aux sollicitations du cardinal de Madrutz, alléguant qu'il ne pouvait rétablir le concile à Trente sans avoir entendu préalablement les pères assemblés à Bologne. Le cardinal revint à Augsbourg, avec cette réponse, le 5 janvier (4). Le 14 Charles assembla la diète : Madrutz rendit compte de sa négociation à Rome ; l'archiduc Maximilien, au nom de l'empereur, exposa que, l'époque où le concile pourrait reprendre ses délibérations à Trente étant incertaine, il convenait d'adopter des mesures qui assurassent la paix religieuse à l'Allemagne ; il demanda que la diète désignât quelques théologiens choisis parmi les plus gens de bien, les plus savants et les plus modérés, pour former un projet qui fût de nature à concilier les protestants et les catholiques. Par cette proposition, Charles faisait déjà sentir au pape le juste mécontentement qu'il avait de ses procédés ; mais il ne s'en tint pas là : il envoya à Bologne le docteur Velasco et le fiscal Vargas pour protester contre la continuation du concile en cette ville, et il fit renouveler cette protestation par son ambassadeur à Rome, Mendoza, en plein consistoire.

Une cérémonie imposante et qui mit en émoi la cour et la ville eut lieu à Augsbourg le 24 février : ce jour-là, sur une des principales places publiques, l'empereur, entouré du roi des Romains, des électeurs et des princes de l'Empire, donna au duc Maurice l'investiture de l'électorat de Saxe, appelant à lui succéder, à défaut de postérité mâle, le duc Auguste son frère et les descendants de celui-ci. Cette substitution éventuelle avait été vivement sollicitée par Maurice (5) ; pour se rendre l'empereur plus favorable, il avait pris l'engagement solennel, par écrit et par serment, d'accepter sans aucune contradiction les décrets du concile de Trente (6). Le même jour le général de Vogelsbergen, qui, l'année précédente, au mépris des mandements impériaux, avait levé des troupes en Saxe pour le service du roi de France, fut décapité et deux de ses capitaines pendus (7).

(1) Sandoval, liv. XXIX, § XXXVIII.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Voir les lettres de Charles-Quint à son ambassadeur à Rome, D. Diego Hurtado de Mendoza, des 7 octobre et 10 novembre 1547, dans Maurenbrecher, pp. 121* et 125*.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Lettre du cardinal d'Imola mentionnée dans la note suivante.

(6) Ce fait était resté, croyons-nous, ignoré jusqu'ici ; il est consigné dans une dépêche qu'adressa, de Bruxelles, le 15 août 1555, au pape Jules III, le cardinal d'Imola, son légat près Charles-Quint, dépêche que nous avons vue aux archives du Vatican. Voici à quelle occasion le cardinal le rapporte : A la mort de Maurice, la cour de Rome aurait souhaité que l'empereur transférât l'électorat de Saxe à un prince catholique ; le légat entretint de cet objet l'évêque d'Arras (depuis cardinal de Granvelle). Perrenot lui répondit qu'il était impossible de satisfaire au vœu du pape ; pour l'en convaincre, il lui exposa ce qui s'était passé lors de l'investiture de Maurice : *Mauritio fece quell' obligatione che più S. M. desiderava da lui, cioè d'accettare senz' altra contradictione li decreti del concilio Tridentino ; et di questa hanno una obligatione sua solennissima in scritti et con giuramento : per causa della quale obligatione S. M. fece l'instantia che fece del concilio Tridentino, sperandone frutto quando Mauritio havesse osservata la promessa, alla quale se poi contravenne così desvergognatamente, S. M. non ne puote far altro.*

(7) Sandoval, lib. XXX, § I. — Le P. Barre, t. VIII, p. 791.

Le bourreau, après l'exécution de Vogelsbergen, cria que *la même punition atteindrait tous ceux qui iraient servir le roi de France.* L'ambassadeur Marillac se plaignit vivement à l'empereur de ces paroles, et lui demanda de faire donner l'ordre au bourreau de les révoquer en public. Charles lui répondit que le bourreau n'avait pas été chargé ni autorisé de dire ce qu'il avait dit ; que, par conséquent, il ne fallait y

Cependant les états, ne pouvant convenir entre eux des personnes auxquelles serait confiée la délicate et difficile mission de rédiger un formulaire sur la question religieuse, s'étaient remis à l'empereur du soin de les choisir, et Charles avait jeté les yeux sur l'évêque de Naumbourg Pflug, sur Michel Helding, grand vicaire de Mayence, et sur Jean Agricola d'Islèbe; le dernier avait été l'un des plus ardents défenseurs de la confession d'Augsbourg. Lorsque ces théologiens se furent acquittés de leur tâche, et que leur travail eut été revu et amendé par les conseillers de l'empereur, il le fit communiquer aux électeurs ainsi qu'à d'autres membres influents de la diète. Les trois électeurs luthériens l'acceptèrent sans contraedition (1). Fort de leur assentiment, Charles réunit les états le 15 mai. Après que le vice-chancelier Seldt eut fait lecture du projet de formulaire, les électeurs et les princes se retirèrent de l'assemblée, afin d'en communiquer ensemble (2). A leur rentrée, l'archevêque de Mayence, au nom des états, déclara qu'ils agréaient le système de doctrine qui venait de leur être proposé; seulement ils demandaient qu'une copie leur en fût délivrée. L'empereur répondit qu'ils en recevraient copie en latin et en allemand (3).

Ce système de doctrine ou formulaire, auquel on donna le nom d'*interim*, parce qu'il ne devait être en vigueur que jusqu'à la décision du concile général, contenait vingt-six articles; il fut rendu public (4) précédé d'une déclaration de l'empereur qui en établissait l'opportunité et requérait tous les membres de l'Empire, non-seulement de l'observer, mais de ne pas permettre, pour le bien de la paix, qu'on écrivît ou qu'on prêchât contre les articles qui y étaient contenus (5). Dans le fond, dit un historien, « ce système était conforme, presque dans tous les points, à la doctrine de l'Église romaine, mais exprimé, pour la plus grande partie, en un style plus doux, en phrases tirées de l'Écriture, ou en termes d'une ambiguité concertée. On y confirmait tous les dogmes particuliers aux papistes, et l'on y enjoignait l'observation de tous les rites que les protestants condamnaient comme des inventions humaines introduites dans le culte de Dieu. Il y avait deux points seulement sur lesquels on se relâchait de la rigueur des principes et l'on admettait quelque adoucissement dans la pratique: il était permis à ceux des ecclésiastiques qui s'étaient mariés et qui ne voudraient pas se séparer de leurs femmes, d'exercer toutes les fonctions du ministère sacré, et les provinces qui avaient été accoutumées à recevoir le pain et le vin dans le sacrement de l'Eucharistie pouvaient conserver le privilége de communier ainsi sous les deux espèces; mais on déclarait que ces articles étaient des concessions faites uniquement pour un temps, en vue de la paix, et par égard pour la faiblesse et les préjugés des peuples (6). » En proposant l'*interim*, Charles avait promis aux états de pourvoir à la réforme de la discipline ecclésiastique: un règlement rédigé dans ce but par Pflug, Helding et Agricola fut communiqué à la diète et accepté par elle (7).

Il semblait que ces arrangements dussent procurer à l'Allemagne la paix intérieure dont elle avait tant besoin. Les électeurs, les princes ecclésiastiques et séculiers en témoignaient hautement leur satisfaction; tous avaient souscrit

attacher aucune importance. Le roi de France et ses ministres furent très-irrités de l'exécution de Vogelsbergen. (Correspondance de l'ambassadeur Saint-Mauris avec Charles-Quint, dans les manuscrits de Wynants.)

(1) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 22 mars 1548, par l'évêque de Forli. (Arch. de Florence.)

(2) Sleidan, de Thou, Robertson et d'autres historiens prétendent que l'archevêque de Mayence répondit à l'empereur sans avoir consulté les états. Vandenesse dit positivement que les électeurs et les princes en communiquèrent au préalable.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 17 mai 1548. (Arch. imper. à Vienne.)

Ferdinand écrivit aussi à la reine, le 20 mai, que l'*intérim* avait été sur le champ accepté par les états et les villes. (*Ibid.*)

(4) Il portait pour titre : *Déclaration de Sa Majesté Impériale sur la manière dont on se doit conduire par rapport à la religion dans le Saint-Empire jusqu'à la décision du concile général.*

(5) Le P. Barre, t. VIII, p. 784. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, t. VII, p. 322.

(6) Robertson, traduction de Suard, t. II, p. 282.

(7) De Thou, liv. V. — Le P. Barre, p. 785.

l'*interim* (1). La conduite du comte palatin et du marquis de Brandebourg aurait pu faire croire même que ces deux électeurs n'étaient pas éloignés de rentrer dans le giron de l'Église romaine : ils assistaient à toutes les cérémonies religieuses où figurait l'empereur; le jour des Rois, à la grand'messe dite dans sa chapelle, Charles, suivant sa coutume, avait offert trois coupes garnies d'or, de mirrhe et d'encens : c'était le comte Frédéric et le marquis Joachim qui avaient porté les deux premières jusqu'à l'autel (2); les mêmes princes, aux fêtes de Pâques, s'étaient confessés et avaient communié en public avec une contrition qui avait excité une admiration générale (3); et cette admiration redoubla lorsque, à la procession du *Corpus Christi*, on les vit marcher aux côtés du cardinal d'Augsbourg portant le saint sacrement (4). A la vérité, les villes libres, et en particulier Nuremberg, Ulm, Strasbourg, Augsbourg, dont les gouverneurs étaient des protestants zélés, ne se montraient pas animées d'un esprit aussi conciliant ou aussi docile (5); mais l'empereur espérait bien les réduire de gré ou de force.

En ce temps (6) arriva à Augsbourg, Muley Hassem, que Charles-Quint avait rétabli sur le trône de Tunis et que son fils Amida venait d'en déposséder, après avoir eu la barbarie de faire crever les yeux à l'auteur de ses jours. L'état de cet infortuné prince excita la compassion de Charles-Quint et de toute la cour; mais Charles ne put que le consoler dans son malheur : il avait bien d'autres choses à faire que de s'occuper du régime intérieur de la Tunisie.

L'organisation de la chambre impériale ne donna pas lieu à de grands débats dans le sein de la diète. Les états prirent à leur charge l'entretien de ce tribunal; ils abandonnèrent à l'empereur le pouvoir de nommer les juges qui en feraient partie, et l'autorisèrent à leur adjoindre, comme il l'avait proposé, dix assesseurs extraordinaires et temporaires, mais sous la restriction que la chose ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir, que ceux qu'il nommerait auraient les qualités requises par les statuts de la chambre, et que le droit des princes qui étaient en possession de faire cette nomination demeurerait en son entier. Sur la question des biens ecclésiastiques, ils s'en rapportèrent à ce que l'empereur déciderait par lui ou par ses commis. Charles, aussitôt après l'acceptation de l'*interim*, avait représenté à la diète la nécessité d'avoir en réserve une bonne somme de deniers afin que, si quelqu'un dans l'Empire, à l'exemple du ci-devant électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, voulait troubler la tranquillité publique, on eût de l'argent tout prêt pour lever des troupes; il lui avait demandé aussi, en lui annonçant qu'il avait récemment conclu une trêve de cinq années avec le Turc, un subside destiné à l'entretien des fortifications des places frontières de Hongrie pendant la durée de cette trêve : les états accordèrent, pour former une caisse de réserve (*Vorrath*), une somme proportionnée à ce que coûterait la solde de 20,000 hommes de pied et 4,000 chevaux; ils votèrent un subside annuel de cent mille florins, pendant cinq ans, que le roi des Romains appliquerait à la réparation et l'entretien des forteresses de Hongrie. Charles avait engagé à son frère les préfectures provinciales de Souabe pour une somme considérable ; il devait de plus à Ferdinand deux cent mille florins environ que celui-ci avait avancés pour la solde des troupes impériales en Hongrie : il obtint de la diète que, suivant une convention faite avec son frère, cette dernière somme fût ajoutée à celle qu'il y aurait à rembourser au roi,

(1) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 juin 1547.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) « ..... *Io no potrei mai dire come è stata servente la conversione di questi principi elettori palatino et Brandeburgh, i quali con tanta contritione et lacrime si sono confessati, comunicati publicamente con tutta la lor corte, et intervenuti alli offitii divini che ugniuno ne resta admirato...* » (Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 avril 1548.)

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis du 22 juin 1548.

(6) Le 8 mai 1548, selon le Journal de Vandenesse.

en cas de dégagement des préfectures susmentionnées (1).

On voit qu'il eût été impossible de montrer plus de bon vouloir, plus de condescendance envers l'empereur, que ne le faisaient les représentants de l'Allemagne (2). Il y eut cependant une affaire dans laquelle Charles ne parvint qu'avec beaucoup de peine, et après de longs pourparlers, à leur faire adopter ses vues (3). Cette affaire intéressait les Pays-Bas et était pour ces provinces d'une importance majeure.

Depuis de longues années une contestation existait entre le gouvernenent de Bruxelles et les états de la Germanie. Ceux-ci, se fondant sur ce que Maximilien 1er, en 1512, avait érigé les Pays-Bas en cercle de l'Empire sous le nom de cercle de Bourgogne, prétendaient les astreindre à payer les contributions que l'Empire votait et les soumettre à la juridiction de la chambre impériale. Les Pays-Bas s'y refusaient; ils ne reconnaissaient point leur incorporation à l'Allemagne, car jamais il ne l'avaient consentie, et ils n'avaient même pas été appelés à y donner leur assentiment, sans lequel elle ne pouvait avoir d'effet. Maximilien avait été d'autant moins en droit de disposer ainsi d'eux qu'il n'était pas leur souverain, qu'il n'était que le tuteur de son petit-fils l'archiduc Charles, et qu'il exerçait seulement la régence du pays pendant la minorité de ce prince.

A Worms, en 1521, la diète, profitant du besoin que Charles-Quint avait, à son avènement, de se concilier la bienveillance du corps germanique, réclama et obtint de lui la promesse que les Pays-Bas acquitteraient leur quote-part dans les contributions de l'Empire : promesse faite toutefois « sous protestation de « non-préjudice des libertés et exemp- « tions que lesdits pays pouvaient avoir « de non être contribuables (4) ». Quelque temps après, l'archiduchesse Marguerite reçut la demande du contingent des provinces placées sous son gouvernement dans les dépenses de la guerre contre les Turcs et de l'entretien du conseil impérial : elle fit savoir à son neveu que non-seulement ces provinces ne voudraient, pour chose quelconque, contribuer aux charges de l'Empire, mais qu'elles ne souffriraient pas que, même sans leur assistance, elle y contribuât en son nom (5). Il s'ensuivit, entre l'archiduchesse et les états de la Germanie, des discussions qui ne manquèrent pas d'aigreur.

Ces discussions se renouvelèrent sous la régence de la reine Marie. A la diète de Spire de 1542, que présida le roi Ferdinand, une levée de troupes et des subsides ayant été votés pour faire la guerre au Turc, les commissaires de la diète écrivirent à la reine afin que les Pays-Bas y contribuassent à deux titres : l'un du chef des pays d'Utrecht et d'Overyssel, qui en 1527 avaient été annexés à ces provinces et qui dépendaient notoirement du cercle de Westphalie; l'autre, comme formant le cercle de Bourgogne (6). La reine était disposée à fournir le contingent des pays d'Utrecht et d'Overyssel ; elle assembla les états de ces pays; sur le refus qu'ils firent, soutenant que jamais ils n'avaient contribué à de pareilles charges, elle nomma des capitaines et fit lever des gens qu'elle se préparait à envoyer en Allemagne. Sur ces entrefaites elle apprit, par des lettres interceptées, que le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem, faisait des préparatifs pour surprendre la ville de Gand, et que le roi de France en faisait, de son côté, dans le dessein d'envahir le Luxembourg : elle

(1) Le P. Barre, t. VIII, p. 795. — Schmidt, t. VII, p. 526 et suiv. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 359

(2) C'est ce qui faisait dire à Viglius, écrivant le 3 juillet à la reine Marie : « Certes Sa Majesté « ne tint oncques diette pareille à ceste, où tant « de choses sont esté videes avec réputation de Sa « Majesté et contentement des estatz..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(3) Il écrivait à la reine Marie le 12 juin 1548 : « Quant à la compréhension et contribution de « mes Pays-Bas avec l'Empire, l'affaire a esté de « grand travail et souvent est tombé en rompt- « ture et diverses difficultez..... Et n'y a eu « affaire en la diète qui ayt baillé plus de peyne « que cestuy. » (Arch impér. à Vienne.)

(4) Lettre de Charles à Marguerite du 31 octobre 1522, citée par M. Henne, t. VIII, p. 320.

(5) Lettres du 28 mars et du 22 avril 1523, citées aussi par M. Henne, *l. c.*, pp 321 et 322.

(6) Lanz, *Staatspapiere*, p. 421.

crut devoir garder, pour la défense des provinces commises à ses soins, les gens qu'elle avait fait enrôler, et elle envoya à la diète, qui devait se réunir à Nuremberg le 13 juillet de la même année 1542, le seigneur de Bersele, Henri de Witthem, avec le conseiller au conseil privé Viglius de Zwichem, qu'elle chargea d'expliquer et de justifier sa conduite (1). Cette diète ayant été prorogée au 4 novembre, elle y renvoya Viglius, qui cette fois eut pour collègue le seigneur de Crehenges (2). Les députés de la reine avaient surtout pour instructions d'insister sur l'illégalité de la prétendue érection du cercle de Bourgogne et sur ce qu'avait de contraire à la raison et à la justice la prétention des états de la Germanie d'astreindre les Pays-Bas à participer aux charges de l'Empire, tandis que jamais l'Empire n'avait assisté ces provinces dans les guerres qu'elles avaient eu à soutenir contre la France. Marie n'était pas éloignée, du reste, d'entendre à un arrangement équitable et elle le souhaitait même: que l'Allemagne voulût s'obliger à secourir les Pays-Bas chaque fois qu'ils seraient attaqués; que les souverains de ces provinces fussent convoqués aux diètes de l'Empire et qu'ils y eussent le rang et séance auxquels ils avaient droit; qu'il y eût, en un mot, confédération et ligue défensive entre les Pays-Bas et l'Allemagne, alors elle serait contente que, dans toutes les charges générales de l'Empire, ces pays contribuassent autant qu'un prince électeur; elle ferait même quelque chose de plus, s'il le fallait, pour parvenir à un accord (3).

La diète de Nuremberg n'accueillit pas ce projet de confédération : toutefois, grâce à l'intervention du roi Ferdinand et de M. de Granvelle, les procédures entamées devant la chambre impériale contre les Pays-Bas, en exécution du recez de Spire, furent suspendues. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la convocation de la diète à Augsbourg (4). La reine Marie, persuadée qu'après les événements qui venaient d'avoir lieu en Allemagne, les états de l'Empire « se- » raient à l'entière dévotion de son » frère (5) », jugea l'occasion favorable pour remettre sur le tapis le projet qu'elle avait conçu en 1512. Charles-Quint avait appelé Viglius à Augsbourg, désirant s'en aider dans les affaires qu'il avait à traiter avec la diète : elle chargea ce ministre de demander avec instance à l'empereur qu'il voulût profiter des circonstances pour mettre fin à des différends qui étaient de nature à altérer les bonnes relations des Pays-Bas avec la Germanie; elle lui recommanda d'agir dans le même sens auprès de M. de Granvelle et de l'évêque d'Arras, qui pouvaient beaucoup pour la réussite de l'affaire (6). Pendant le séjour qu'elle fit à Augsbourg, elle s'employa elle-même à faire goûter son projet des électeurs, des princes et des membres de la diète avec lesquels elle fut en rapport.

Quoique Charles-Quint prît la chose fort à cœur, que les deux Perrenot, père et fils, dont l'habileté et l'influence étaient grandes, plaidassent avec chaleur la cause des Pays-Bas (7), que Viglius mît à la faire triompher tout son zèle et toute son industrie, la négociation, ainsi que nous l'avons dit, fut longue et laborieuse. Ce fut seulement le 26 juin 1548 que les deux parties tombèrent d'accord, et que fut signée la célèbre transaction par laquelle l'empereur et l'Empire prenaient sous leur tutelle et protection toutes les provinces des Pays-Bas, sans exception aucune, avec leurs appartenances et dépendances, s'obligeaient à les défendre contre quiconque les voudrait envahir ou molester; leur assuraient le bénéfice de la paix commune, des priviléges et des prérogatives de la nation germanique, en

(1) Instruction de Witthem et de Viglius, dans le registre *États généraux*, 1542-1565, fol. 25, aux Archives du royaume.

(2) Instruction du 21 octobre 1542, *Staatspapiere*, p. 316.

(3) *Ibid.*

(4) *Staatspapiere*, p. 422.

(5) *Ibid.*

(6) Instr. du 28 août 1547, *Staatspapiere*, p. 420.

(7) Dans sa lettre du 3 juillet à la reine Marie, citée plus haut, Viglius lui disait : « Nous » espérons, Madame, que V. M. trouvera nostre » besoingnie bonne; et ne sera que bien que V. M. » escripvasse à l'empereur quelque mot de con- » tentement, et pareillement à Messieurs de Gran- » velle et d'Arras, leur merciant qu'ilz y ont » tenuz la main, comme certes ilz ont faict le » plus qu'il a esté possible..... »

leur conservant leurs anciennes libertés et franchises, et notamment l'exemption de toute sorte de juridictions de l'Empire et de ses tribunaux; attribuaient enfin au souverain des Pays-Bas le droit d'envoyer des députés aux diètes de l'Empire et d'être représentés dans la chambre impériale. De leur côté, les Pays-Bas s'engageaient à fournir, dans les contributions de l'Empire, soit en troupes, soit en argent, autant que deux électeurs, et autant que trois électeurs lorsqu'il s'agirait d'une guerre contre les Turcs, et leur souverain devait relever de l'Empire le duché de Gueldre, le comté de Zutphen et les seigneuries d'Utrecht et d'Overyssel. Le même jour se fit un second traité, qui comprenait la Franche-Comté dans le nouveau cercle de Bourgogne comme ancien fief impérial.

La convention du 28 juin fut le dernier acte de la diète, dont la clôture eut lieu deux jours après. Le recez fut publié le 30 à la maison de la ville. Les jours suivants, le roi des Romains, les électeurs, les princes de l'Empire, quittèrent Augsbourg. Charles alla visiter à Munich la famille ducale de Bavière et chasser dans les environs: il revint à Augsbourg le 23 juillet (1). Le 2 août les magistrats de cette ville restituèrent à leur évêque, le cardinal Othon Truchsès de Waldburg, les églises et les couvents que les protestants avaient occupés. Le lendemain, les bourgmestres et tous les membres du conseil général de la cité, au nombre de trois cents personnes, furent mandés au palais. L'empereur, étant sur son trône, leur fit déclarer l'ordre qu'il avait résolu d'établir dans le gouvernement de leur ville; il réduisit le nombre des officiers qui le composaient, destitua ceux qui étaient en exercice, et les remplaça par des catholiques, prescrivant à ceux-ci de faire observer ponctuellement l'intérim (2). Le 4 août il prononça sa sentence dans le procès qui, depuis plusieurs années, était pendant entre le landgrave de Hesse et le comte Guillaume de Nassau au sujet du comté de Cazenellenbogen (3); cette sentence était favorable au comte, qui en profita peu toutefois, car elle fut révoquée, à certains égards, par le traité de Passau.

Charles partit d'Augsbourg le 13 août, y laissant des troupes suffisantes pour contenir, au besoin, les habitants. Le lendemain il entra dans Ulm. Là aussi il changea le magistrat et réforma le gouvernement de la ville. Le jour de l'Assomption il assista à la messe à la grande église, où, depuis plus de quinze années, il n'en avait pas été célébré (4). Il passa six jours à Ulm. Avant de prendre le chemin des Pays-Bas, il renvoya en Hongrie le régiment espagnol de don Alvaro de Sande, et en Piémont sa cavalerie légère (5). Il traînait à sa suite ses deux prisonniers, Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse; à Maestricht, où il arriva le 12 septembre, il licença quatre enseignes de lansquenets, qui avaient formé jusque-là une partie de leur escorte (6). La reine Marie l'attendait à Louvain; elle lui donna une chasse magnifique à Héverlé, terre du duc d'Arschot, située tout près de cette ville; de là ils se rendirent au château de Tervueren (7), tandis que les deux chefs infortunés de la ligue de Smalkalde étaient dirigés sur Bruxelles, où ils arrivèrent le 17 septembre. Jean-Frédéric était dans un chariot découvert; Philippe montait un petit cheval; ils étaient entourés de trois à quatre cents cavaliers et fantassins espagnols (8). Le duc de Saxe demeura à Bruxelles; le landgrave fut conduit au château d'Audenarde. Le premier conservait, dans son adversité, une résolution, une constance, à laquelle ses ennemis eux-mêmes se voyaient forcés de rendre hommage; c'était en vain que

(1) Journal de Vandenesse.
(2) Journal de Vandenesse. — Lettre de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 août 1548.
(3) Journal de Vandenesse.
(4) Journal de Vandenesse.
(5) Lettre du comte de Stroppiana, écrite d'Ulm le 19 août 1548.
(6) Lettre écrite à Henri II, le 19 septembre, par Charles de Marillac, son ambassadeur auprès de l'empereur. (M. 8625 de la Bibliothèque nationale, à Paris, p. 5.)
(7) Lettre du comte de Stroppiana du 15 septembre. — Journal de Vandenesse.
(8) *Histoire de Bruxelles*, de MM. Henne et Wauters, t. Ier, p. 366.

plusieurs tentatives avaient été faites, et ce fut non moins infructueusement qu'on les renouvela, pour le persuader d'accepter l'*intérim*. Il n'en était pas de même du second, qui, dans des requêtes pleines d'humilité, promettait de se ranger à la volonté de l'empereur touchant la religion, si l'on voulait le rendre à la liberté (1).

Après s'être livré au plaisir de la chasse, pendant plusieurs jours, dans les bois de Tervueren et de Groenendael, Charles fit, le 22 septembre, son entrée à Bruxelles. Des réjouissances publiques, des processions, des illuminations célébrèrent le retour du souverain qui revenait comblé de gloire et plus puissant qu'il n'avait jamais été. Le 26 octobre Charles réunit, dans son palais, les états généraux des Pays-Bas. Il avait à leur demander des subsides et la ratification de la transaction conclue avec les états de l'Empire à Augsbourg : il les remercia, par l'organe de Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, du concours qu'ils avaient prêté à la reine régente durant son absence; il leur montra le grand avantage que ses sujets des Pays-Bas trouveraient dans la confédération qui leur garantissait la protection de l'Empire envers et contre tous ceux qui voudraient les attaquer; il leur dit que, désirant leur manifester encore plus l'amour qu'il leur portait et le cas qu'il faisait de leur fidélité et de leur dévouement, il avait mandé le prince son fils, afin qu'il les visitât, prît connaissance du pays et partageât l'inclination qu'il avait pour eux; il leur annonça aussi le mariage de la princesse Marie, sa fille, avec l'archiduc Maximilien. Le pensionnaire de Bruxelles remercia l'empereur au nom de l'assemblée. Tous les états donnèrent leur assentiment à la convention d'Augsbourg. Tous accordèrent aussi les subsides qui leur furent demandés.

La santé de Charles était en ce moment assez satisfaisante : « Tout homme, » — écrivait, le 5 octobre, à Henri II Charles de Marillac, son ambassadeur à la cour impériale « tout homme qui le » voit maintenant, ne l'ayant auparavant » vu, peut aisément juger qu'il porte » visage et contenance de ne la faire » longue; mais ceux qui l'ont vu, l'an » passé, en Auguste, s'aperçoivent qu'il » se porte encore moins mal qu'il ne fai- » sait en Allemagne, et mêmement à » Spire et à Cologne, où il avait un piteux » et pauvre visage, lequel maintenant il » semble avoir amendé de beaucoup de- » puis qu'il est ici (2). » A la fin de ce mois la goutte le prit et, pendant plusieurs jours, le fit cruellement souffrir aux bras, aux mains et aux épaules (3). Le 16 novembre il se mit à la diète, son remède ordinaire; mais il fut contraint de la laisser, s'en trouvant trop affaibli et plus mal que les autres fois (4). Les médecins durent recourir à d'autres moyens, lesquels ne restèrent pas sans effet : il put, au commencement de décembre, assister à la messe (5). Il attendait la visite de la reine douairière de France; il se réjouit d'être en état de recevoir sa *meilleure sœur* (6).

Eléonore n'avait pas été heureuse avec François Ier; depuis la mort de son époux, sa situation était devenue plus triste encore : Henri II avait peu d'égards pour elle; à l'exemple du souverain, la cour ne lui témoignait qu'une médiocre déférence (7); aussi désirait-elle vive-

(1) Lettre de Marillac à Henri II, du 28 septembre 1548. (Manuscrit cité, p. 12.) — « Advis » de la court de l'empereur », joint à une lettre de Marillac au connétable du 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 144.)

MM. Henne et Wauters (*Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 567), rapportent que l'empereur « fit » partir, le 20 septembre, le prince saxon pour » Pamele ». Ce fait ne peut pas être exact, Marillac, dans sa lettre du 28 septembre, disant positivement que « le duc de Saxe est encore à » Bruxelles ». On peut supposer même qu'il n'avait pas quitté cette capitale à la date du 3 février 1549, d'après la manière dont le même ambassadeur parle de lui dans l' « Advis de la » court de l'empereur ».

(2) Manuscrit cité, p. 16.

(3) Lettre de Marillac au roi du 6 novembre (manuscrit cité, p. 60). « Il a toujours gardé le » lit avec une telle impacience — écrivait Marillac » — pour le grant doleur qu'il en sentoit, qu'on » ne l'avoit encores veu au passé si affligé et » tourmenté. »

(4) Lettre de Marillac au roi du 23 novembre. (Manuscrit cité, p. 82.)

(5) Lettre de Marillac au roi du 6 décembre. (Manuscrit cité.)

(6) Charles-Quint, lorsqu'il écrivait à la reine Marie, l'appelait « Madame ma bonne sœur »; il disait « Madame ma meilleure sœur » à Eléonore, qui était leur aînée à tous deux.

(7) Il y a, aux Archives impériales, à Vienne,

ment quitter la France et aller vivre aux Pays-Bas avec la reine douairière de Hongrie. Charles-Quint ne condescendit point d'abord au vœu qu'elle lui en fit exprimer par la reine Marie (1); il craignait que le départ d'Éléonore ne fût mal interprété par le roi; il voulait ne donner aux Français aucun prétexte de rupture, si léger qu'il fût. Mais, après son arrivée à Bruxelles, il crut devoir prendre en considération les instances de sa sœur, et il fit demander à Henri II son consentement à ce que la reine douairière vînt le trouver dans cette capitale; Henri le donna sans difficulté (2). La reine Marie, avec une suite nombreuse, alla jusqu'à Cambrai au devant d'Éléonore, que le roi ne vit point et n'envoya même pas visiter à son départ, quoiqu'il fût tout près de Paris (3). Charles lui dépêcha le seigneur de la Chaulx, l'un des premiers gentilshommes de sa chambre, pour lui exprimer le plaisir qu'il avait de sa venue, et le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir le lui écrire à cause de sa goutte (4); il chargea le prince de Piémont de se porter à sa rencontre hors de la ville, et il l'attendit dans l'appartement qu'il avait fait préparer pour elle au palais (5). Ce fut le 5 décembre dans la soirée qu'elle arriva à Bruxelles; le magistrat et la bourgeoisie la reçurent avec de grands honneurs.

La goutte continuait de tourmenter l'empereur; elle le força de garder le lit pendant les fêtes de Noël (6). Se trouvant un peu mieux, il voulut aller à la chasse; cette imprudence lui valut une rechute (7). Un médecin napolitain vint à cette époque à Bruxelles, promettant de faire merveille pour la guérison de l'empereur; il fut résolu de mettre ses talents à l'épreuve (8). Charles se trouva bien d'abord du régime que lui prescrivit son nouveau docteur; mais l'efficacité n'en fut pas de longue durée, et la goutte ne tarda pas à le reprendre (9). Il assista néanmoins, dans sa chapelle, le 22 janvier 1549, au mariage de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, avec mademoiselle d'Egmont, sœur du comte Lamoral (10), mariage qui, pendant plusieurs jours, donna lieu, à la cour, à des tournois, des festins et des bals auxquels les deux reines présidèrent (11). L'ambassadeur Marillac instruisait régulièrement et minutieusement son maître des vicissitudes que subissait la santé de l'empereur; ses dépêches sont pleines de détails sur ce sujet. Il en est une où il représente l'état de Charles-Quint comme à peu près désespéré : « On peut en juger, » dit-il, à voir qu'il a l'œil abattu, la » bouche pâle, le visage plus d'homme » mort que vif, le cou exténué et » grêle, la parole faible, l'haleine » courte, le dos fort courbé et les » jambes si faibles qu'à grand'peine il » peut aller avec un bâton de sa chambre » jusques à sa garde-robe. Et combien » qu'il fasse encore parfois contenance » de rire, et qu'il s'essaye de sortir de- » hors, disant qu'il ne sent point de mal, » ceux qui le peuvent bien savoir m'ont

une longue lettre d'Éléonore à la reine Marie sur les désagréments de sa position en France. Elle est datée du 9 mai 1548.

(1) Lettres de Charles à Marie des 12 juin et 13 août 1548. Il lui dit dans celle du 13 août : « Tout considéré, il me semble que, pour tous » respects, il importe que nostre sœur se com- » porte le mieux qu'elle pourra jusques l'on » voye quelle conclusion l'on pourra prendre en » ses affaires. » (Arch. impér. à Vienne.)

Marie lui avait écrit le 28 juillet : « Elle est en » une si merveilleuse crainte que V. M. la veuille » faire demeurer en France, qu'elle en prent un » bien fort grant regret et tel quy lui fait bien » souvent venir son mal; et luy semble que sa » longue demeure luy fera abrévier ses jours. » (*Ibid.*)

(2) Lettre de Charles à son ambassadeur, le Sr de Saint-Mauris, du 26 septembre 1548; lettre de Saint-Mauris à l'empereur du 13 octobre. (Manuscrits du comte de Wynants.)

Saint-Mauris, avant de voir le roi, avait parlé au cardinal de Guise, qui avait trouvé quelque chose de suspect dans la demande de l'empereur.

(3) Lettre de Marie à Charles du 18 novembre. (Arch. impér. à Vienne.) — Éléonore quitta Paris le 16 novembre. Henri II était, le 10, venu de Poissy voir au Louvre la reine sa femme. (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris des 15 et 16 novembre.)

(4) Instruction au seigneur de la Chaulx, du 24 novembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Lettre de Marillac à Henri II du 28 décembre 1548. (Manuscrit cité, p. 112.)

(7) Lettre du même au même, du 9 janvier 1549. (*Ibid.*, p. 115.)

(8) *Ibid.*

(9) Lettre de Marillac au roi, du 15 janvier 1549. (Manuscrit cité, p. 121.)

(10) Lettre de Marillac au roi du 23 janvier 1549. (Manuscrit cité, p. 128.)

(11) Journal de Vandenesse.

« affirmé que cela provient de ce que « toutes les parties de son corps sont si « affaiblies, et lui en somme si usé, qu'il « ne peut avoir le sentiment si vif qu'un « autre. » Marillac ajoute qu'avant qu'il ait terminé les affaires de l'Allemagne et du concile, l'heure viendra vraisemblablement pour lui d'aller voir ce qui se fait en l'autre monde, car tous ceux qui se mêlent d'en juger estiment que nature, sans grâce spéciale de Dieu, ne le saurait supporter plus de dix-huit mois (1). L'ambassadeur était certain de plaire à sa cour par de telles informations.

Aussitôt après la publication de l'intérim, Charles avait fait demander au pape qu'il envoyât des nonces en Allemagne avec les facultés nécessaires pour dispenser les protestants qui avaient communié sous les deux espèces, les prêtres qui s'étaient mariés et les possesseurs des biens dont avaient été dépouillés les églises et les monastères. L'intérim et la réforme du clergé excitaient à Rome une indignation profonde ; on s'y récriait contre l'audace impie de l'empereur, qui usurpait les fonctions du sacerdoce, en prétendant, avec le seul concours des laïques, définir des articles de foi et régler des formes de culte; on allait jusqu'à le comparer à Henri VIII (2); on n'avait pas découvert moins de sept ou huit hérésies dans l'intérim (3). Le pape et tout son entourage étaient très-mécontents (4). Le ressentiment de Paul III contre l'empereur pour l'affaire de Plaisance était loin d'ailleurs de s'être apaisé; l'occupation de Sienne par les troupes impériales venait, au contraire, de l'accroître. Ce pontife n'osa pas toutefois se refuser aux demandes de Charles-Quint : mais il fit attendre jusqu'à la fin du mois d'août la désignation des nonces porteurs des facultés réclamées, et ces facultés il les donna, non telles que l'empereur les désirait, mais avec des limitations qui devaient être peu agréables à ce monarque (5), en laissant entrevoir qu'il ne se refuserait pas à les étendre, si on lui faisait des concessions sur les points qui lui tenaient au cœur (6). Les nonces choisis par Paul III étaient les évêques de Vérone et de Ferentino. Ces prélats, vraisemblablement selon les instructions qu'ils avaient reçues, ne se pressèrent point de se rendre à la cour impériale ; ils arrivèrent à Bruxelles seulement le 27 décembre. Charles les admit à son audience le 5 janvier. Dans la réponse qu'il leur fit, après qu'ils lui eurent exposé l'objet de leur mission, il ne leur dissimula pas qu'il était peu satisfait du pape, qui avait été si long à se résoudre dans une affaire de tant d'importance pour le bien de la religion ; il leur témoigna aussi son déplaisir de la lenteur qu'ils avaient apportée dans leur voyage (7). Il chargea néanmoins ses ministres de s'entendre avec eux sur la façon dont ils procéderaient à l'accomplissement de leur mandat. Les deux nonces partirent, à cet effet, pour l'Allemagne au printemps de 1549 (8).

Charles, au mois de février, se trouva assez bien pour solenniser l'anniversaire de sa naissance : il alla le 24, suivi de toute sa cour, à l'église de Saint-Dominique, où il entendit la messe, et, selon son usage, offrit cinquante pièces d'or, nombre égal à celui de ses années. De retour à son palais, il dîna en public (9). Mais cette amélioration ne se soutint pas, et au mois de mars la goutte l'attaqua de nouveau : elle se déclara d'abord à la tête, lui faisant endurer des douleurs atroces ; de la tête elle descendit au cou, puis aux genoux; ensuite elle remonta dans les bras et dans les épaules. Pendant tout le mois de mars il fit la diète du bois de china, qui était contre ce mal son remède habituel (10).

(1) Lettre du 3 février 1549. (Manuscrit cité, p. 133.)
(2) Robertson, t. II, p. 285.
(3) Ranke, *Histoire de la papauté*, trad. de Haiber, t. Ier, p. 285.
(4) Lettres de D. Diego Hurtado de Mendoza à Charles-Quint des 30 mai et 14 juillet 1548, dans *la Bibliothèque des princes Corsini*, pp. 201 et 203.
(5) De Thou, liv. VI, en fait connaître la substance.
(6) Lettres de Mendoza à Charles-Quint, des 27 août et 7 septembre, dans Döllinger, tome Ier, pp. 155 et 159.
(7) Journal de Vandenesse.
(8) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 383.
(9) Lettre de Marillac à Henri II, du 5 mars 1549. (Manuscrit cité, p. 169.)— Journal de Vandenesse.
(10) Lettres de Marillac au roi, des 21 et 30 mars 1549. (Manuscrit cité, pp. 183 et 188. — Journal de Vandenesse.)

Cependant le prince Philippe était parti de Valladolid, le 1er octobre, pour venir aux Pays-Bas; le 2 novembre il s'était embarqué à Barcelone sur la flotte d'Andrea Doria; il avait pris port à Gênes le 25. Traversant ensuite la Lombardie, le Tyrol, l'Allemagne, il était arrivé à Luxembourg le 17 mars 1549, et le 23 à Namur, où l'avaient reçu le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, le duc Adolphe de Holstein, frère du roi de Danemark, et l'évêque d'Arras, envoyés par l'empereur. A Wavre il avait trouvé la reine Marie, qui s'était portée à sa rencontre avec la duchesse de Lorraine et les principaux personnages de la cour. Il entra à Bruxelles le 1er avril, après avoir assisté à un spectacle magnifique qui lui fut donné dans une plaine à une demi-lieue de la ville : celui d'un simulacre de combat auquel prirent part deux troupes de gentilshommes appuyés chacune par cinquante arquebusiers à cheval et par un corps d'infanterie. Son entrée dans la capitale des Pays-Bas fut entourée d'un appareil digne de l'héritier présomptif de la première couronne du monde (1) : les magistrats en costume de velours et de satin cramoisi, accompagnés de douze à quize cents bourgeois, tous à cheval, le reçurent et le haranguèrent à l'entrée du faubourg de Louvain. Il avait à ses côtés le cardinal de Trente, qui avait été son conducteur en Allemagne, le marquis Albert de Brandebourg, le duc de Holstein, le prince de Piémont; à sa suite marchait une foule de grands seigneurs d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas. Les reines douairières de France et de Hongrie l'attendaient au palais; elles le conduisirent dans la chambre de l'empereur, qui éprouva, en le voyant, une joie extrême (2).

Le jour qui suivit cette entrée, mourut subitement à Bruxelles (3) Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, qui était allé au-devant du prince jusqu'à Bruchsal en Souabe à la tête de douze cents chevaux des ordonnances. C'était une perte notable pour l'empereur, auquel le sire de Croy avait rendu de très-bons services dans les guerres contre la France ainsi que dans le gouvernement intérieur du pays, et notamment lors de la révolte des Gantois. Charles, quelque temps auparavant, avait perdu le meilleur de ses généraux belges, Maximilien d'Egmont, comte de Buren (4), et le principal de ses ministres aux Pays-Bas, Louis de Schore, président des conseils d'État et privé (5). Il remplaça le duc d'Arschot par le comte Charles de Lalaing dans le gouvernement du Hainaut, donna celui de la Frise et de l'Overyssel, que d'Egmont occupait, au comte d'Arenberg, Jean de Ligne, l'intime ami et le frère d'armes du défunt, et divisa les deux charges qui étaient réunies sur la tête de Louis de Schore, conférant à Viglius la présidence du conseil privé et celle du conseil d'État à Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, beau-frère de monsieur de Granvelle. Ce dernier était, depuis plusieurs années, son ambassadeur en France; il n'y était bien vu ni du roi ni du connétable de Montmorency : son remplacement fut particulièrement agréable à Henri II (6). Charles lui donna

(1) C'est ce qui résulte des détails donnés par les historiens de Bruxelles, MM. Henne et Wauters, t. Ier, p. 368. Tel n'était point le sentiment de l'ambassadeur Marillac : « Pour tout appareil, — écrit-il le 4 avril au connétable de Montmorency — « il trouva, devant chascune maison des » rues où il passa, une torche ardente fichée sur » ung postean, avec quelques ceintures et chap- » peaux de lierre et autre verdure qui s'entresui- » voit de torche en torche. Davantage y avoit » quatre ou cinq tabernacles aux lieux princi- » paulx de la ville, faicts en forme d'arseaulx, » sur lesquelz se véoyent quelques peintures et » devises, comme d'ung aigle qui fouldroyoit le » monde, d'une victoire qui tenoit une croix en » une main et ung calice en l'aultre, en signifi- » cation de ce qui a esté restitué en la religion, » et quelques aultres semblables figures, sans » qu'on y veist aultre tapisserie par les rues, ny » à costé ny par-dessus. (Manuscrit cité p. 202.)

(2) Journal de Vandenesse. — *Histoire de Bruxelles*, *l. c.*

(3) De la gravelle et d'une rétention d'urine. Le jour même de sa mort il avait dîné en compagnie et fait bonne chère. (Lettre de Marillac à Henri II, du 4 avril 1549, dans le manuscrit cité, p. 192.)

(4) Mort à Bruxelles le 24 décembre 1548, et non le 23 septembre, comme dit M. Henne, t. VIII, p. 357. Marillac, dans des dépêches du 28 décembre au roi et au connétable, donne d'intéressants détails sur ses derniers moments.

(5) Schore mourut aussi en décembre 1548.

(6) Le connétable écrivit à Marillac : « Le roy » est bien aise de ce que l'on remplace l'ambas- » sadeur qui estoit près de luy, car il ne parle » jamais que de querelles particulières, et jamais » encores ne l'ay oy dire chose qui servist ni

pour successeur Simon Renard, bourguignon comme lui.

En appelant d'Espagne le prince Philippe, l'empereur n'avait pas eu en vue seulement de lui faire connaître une partie considérable des États sur lesquels il aurait à régner un jour ; deux autres objets, tous deux d'une grande importance, occupaient ses pensées : il désirait que son fils fût reçu et juré pour futur prince des Pays-Bas ; il voulait, afin qu'ils demeurassent toujours réunis sous le même sceptre, y établir une pragmatique déterminant qu'en matière de succession au trône la représentation y aurait lieu uniformément en ligne directe et en ligne collatérale. Il y avait des pays, comme la Flandre, l'Artois, le Hainaut, où les coutumes n admettaient point cette représentation ; il pouvait en résulter que les dix-sept provinces vinssent à tomber en partage à des souverains différents. Pour ce double objet il fallait le consentement des mandataires de la nation. Charles, le 23 mai, le demanda aux états de Brabant, assemblés en sa présence et celle de la reine régente ; il fit, le même jour, la même demande aux députés des états de Flandre qu'il avait convoqués à Bruxelles (1). Les états des autres provinces successivement eurent à en délibérer à leur tour. Tous accédèrent, sans difficulté, aux propositions de l'empereur ; les états de Brabant se prêtèrent même, pour lui complaire, à plusieurs modifications à la joyeuse entrée (2). Charles avait cru devoir consulter, sur sa pragmatique, le grand conseil de Malines et le conseil de Brabant : ces deux cours de justice, les plus élevées des Pays-Bas, y applaudirent comme à une mesure inspirée par une haute prévoyance et dictée par l'intérêt manifeste du pays (3).

Ce fut par le Brabant, la première en rang des dix-sept provinces, que Philippe, au mois de juillet, commença la série de ses inaugurations. Après avoir été reçu à Louvain et à Bruxelles, il se rendit successivement dans la Flandre, la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, le Tournaisis, l'Artois, le Hainaut, d'où il revint à Bruxelles pour passer à Malines et à Anvers. Les villes qu'il visita s'efforcèrent à l'envi de solenniser sa réception ; mais Anvers les surpassa toutes par la magnificence que déployèrent le magistrat, les marchands étrangers et les bourgeois (4). La reine Marie lui donna aussi des fêtes splendides dans son palais de Binche, où il s'arrêta pendant huit jours avant d'aller se faire inaugurer à Mons (5). Charles-Quint, dont la bonne saison avait rétabli les forces, accompagnait son fils dans cette tournée. Il ne lui avait pas été difficile de s'apercevoir de l'impression fâcheuse qu'avaient produite sur la nation l'air froid et hautain du prince et le dédain qu'il affectait pour tout ce qui n'était pas espagnol : il voulut par sa présence donner de l'élan aux démonstrations populaires.

Ce voyage le fatigua beaucoup ; aussi, laissant son fils aller, en compagnie de la reine de Hongrie, accomplir son inauguration dans les provinces du Nord, il reprit le chemin de Bruxelles, pour s'y reposer et y faire la diète du bois de china (6). Il l'avait à peine commencée que la goutte l'attaqua aux deux mains et lui occasionna une fièvre et des faibles-

» approchast de vouloir maintenir ces princes en » amitié. » (Manuscrit cité, p. 151.)

(1) *Analectes historiques*, t. Ier, p. 261. — Archives des états de Brabant, *Rootboeck*, fol. 171.

(2) *Rootboeck*, l. c.

(3) *Analectes historiques*, t. Ier, pp. 265 et 267.

(4) Journal de Vandenesse. — Alex. Henne, t. VIII, pp. 377-385.

L'ambassadeur Marillac tenait à ce que sa cour eût une médiocre opinion de la manière dont le prince Philippe était reçu dans les Pays-Bas : il mande au connétable, de Bruges, le 25 juillet 1549 : « Je ne vous escriray rien par le menu de » ce qui se fait en ces entrées du prince, d'autant » qu'à la verité il n'y a chose digne d'estre scene. » Il n'est questiun que de torches qui sont fichées » par les rues sur des poteaux, ainsi que fut fait » à Bruxelles. A Gand il y eust davantaige des » jeunes filles, jusques à huit cent ou mille, qui » tenoient lesdictes torches. En ceste sorte se » font lesdictes entrées, sans autre triumphe ou » cérémonie. »

Il lui écrit d'Anvers le 16 septembre : « Le » prince d'Espagne fit son entrée à Anvers mer- » credi, 11 septembre, où la grande pluie qu'il » tomba troubla tout l'appareil que les nations » et habitants de la ville avoient fait : de sorte » qu'il n'y eut chose qui mérite d'être rapportée, » si ce n'est les théâtres et arceaux que les na- » tions avoient construits, qui estoient excellens » et de grands frais. » (Manuscrit 8626 de la Bibliothèque nationale à Paris, pp. 100 et 145.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Lettre de Marillac à Henri II, du 22 septembre 1549. (Manuscrit 8626, p. 148.)

ses telles qu'on fut sur le point d'envoyer un courrier au prince pour le faire revenir (1). Il en souffrit jusqu'au commencement du mois d'octobre. Le 4 novembre il assembla les états généraux; Philippe et la reine régente, de retour de leur visite aux provinces septentrionales, étaient à ses côtés. Après avoir rappelé les deux propositions qu'il avait soumises, quelques mois auparavant, à chacun des corps d'états en particulier et que tous avaient sanctionnées, il remercia cordialement les représentants de la nation de l'accueil que lui et son fils avaient reçu dans toutes les provinces où ils étaient allés, et de celui qu'elles avaient fait aux reines douairières de France et de Hongrie. Il annonça que l'œuvre de la pacification de l'Allemagne, si heureusement commencée les années précédentes, l'obligeait à retourner en ce pays; que la reine Marie, cédant à sa prière, voulait bien ne pas insister pour le moment sur la demande, qu'elle lui faisait depuis plusieurs années, d'être déchargée du gouvernement des Pays-Bas. Il ne négligea point la recommandation, qu'il avait l'habitude de leur faire, de vivre en bonne concorde pendant son absence; il y ajouta celle de soutenir la vraie et ancienne religion catholique, en repoussant toutes les nouvelles opinions erronées (2). Le même jour il promulgua la pragmatique sanction à laquelle les états avaient donné leur assentiment (3). Le 5 novembre il appela les députés des différentes provinces à part, et les entretint de la nécessité d'équiper un certain nombre de navires de guerre pour la garde et la défense du littoral des Pays-Bas, leur proposant d'en couvrir la dépense au moyen d'un impôt à établir sur l'importation des vins (4).

Une grande nouvelle, celle de la mort du pape (5), lui parvint quelques jours après. Il n'avait pas à regretter le pontife défunt : dans les dernières années de sa vie, Paul III s'était montré l'adversaire déclaré de sa politique en Italie et en Allemagne; il avait tout fait pour susciter contre lui les Vénitiens et le roi de France. L'élection d'un nouveau pape fut longue; le conclave était divisé en plusieurs partis. Charles penchait pour le cardinal Polus (6). Ce fut le cardinal Giovanni Maria del Monte qui l'emporta, grâce surtout aux suffrages des cardinaux français qui, par ordre de Henri II, étaient tous accourus à Rome (7). Del Monte avait été précepteur du neveu de Paul III; il avait été fait cardinal par celui-ci; il avait eu à se plaindre de l'empereur, qui lui avait refusé l'évêché de Pavie; dans le consistoire et hors du consistoire on l'avait entendu plus d'une fois s'exprimer d'une manière défavorable à ce monarque; il avait eu la confiance particulière du pape qui venait de mourir; il avait été son légat au concile de Trente; il était un de ceux qui avaient le plus contribué à la translation et au maintien de ce concile à Bologne. Tout cela avait persuadé la cour de France que, si le cardinal del Monte était élevé au siége pontifical, il continuerait la politique de son prédécesseur (8).

Aussi la surprise et le mécontentement y furent extrêmes (9), lorsqu'on sut qu'aussitôt après son élection, Jules III (c'était le nom qu'avait pris le nouveau pontife) avait envoyé don Pedro de Tolède à l'empereur, pour l'assurer de ses sentiments d'amitié, lui témoigner le désir que leurs relations fussent fondées sur une confiance mutuelle, et lui faire l'offre de rétablir le concile à Trente,

(1) Lettres de Marillac au roi, des 29 septembre et 6 octobre (Manuscrit cité, pp. 151 et 158)

(2) Alex. Henne, t. VIII, p 585.

(3) *Placards de Brabant*, t. IV, p. 429. — Afin d'entourer cet important statut de plus de solennité encore, Charles en reclama la confirmation de son frère Ferdinand comme roi des Romains. Ferdinand la donna par des lettres datées du 14 décembre 1550, à Augsbourg, lesquelles sont insérées aussi aux *Placards de Brabant*, t. IV, p. 431.

(4) Archives du royaume : registre des propositions faites aux états généraux de 1535 à 1563, fol. 274.

(5) Paul III était mort le 10 novembre.

(6) Ses sentiments à cet égard sont exprimés dans une lettre qu'il écrivit à Simon Renard, son ambassadeur en France, le 15 février 1550. (Manuscrits de Wynants.)

(7) Correspondance de l'ambassadeur Renard avec l'empereur. (*Ibid.*)

(8) Lettre de Simon Renard à l'empereur, du 21 février 1550. (Manuscrits de Wynants.)

(9) Lettre du même du 28 mars.

comme la chose à laquelle il savait que Charles attachait le plus de prix. Don Pedro de Tolède arriva à Bruxelles le 1er mars; la veille, l'empereur avait fait partir pour Rome le grand commandeur d'Alcantara don Luis d'Avila y Zúñiga, avec la mission de présenter ses félicitations au saint-père et de lui baiser les pieds en son nom (1). Il avait différé jusque-là de convoquer la diète de l'Empire, voulant voir auparavant quelle serait l'issue du conclave, et de quelles intentions le successeur de Paul III se montrerait animé (2) : le 13 mars il fit expédier les lettres de convocation aux électeurs, aux princes et aux états de la Germanie; Augsbourg y était désigné pour être cette fois encore le siége de la diète, et l'ouverture en était fixée au 25 juin (3).

Charles s'était proposé de partir pour l'Allemagne à la fin d'avril ou au commencement du mois suivant (4) : il fut retenu à Bruxelles jusqu'au dernier jour de mai. Dans cet intervalle il promulgua plusieurs ordonnances qui méritent que nous en disions quelques mots ici. Malgré la rigueur des édits qu'il avait fait publier pour empêcher que les nouvelles doctrines religieuses ne se propageassent aux Pays-Bas, elles continuaient d'y avoir un grand nombre de prosélytes : voulant *exterminer le fonds et racine de cette peste*, il renouvela ces édits, en les rendant plus rigoureux encore, et, à cette occasion, il sanctionna un catalogue, qu'à sa demande l'université de Louvain avait dressé, des livres réprouvés et de ceux que les maîtres d'école pouvaient mettre dans les mains de leurs élèves (5). Il décréta aussi une nouvelle instruction pour les inquisiteurs de la foi, sans cependant modifier, en des points essentiels, celle de 1546 (6). Dans le cours de son règne, il avait été fait plusieurs règlements pour mettre des bornes au luxe excessif qui s'était introduit dans les habillements des différentes classes de la population; ils n'étaient guère observés, et le luxe, au lieu de diminuer, ne faisait que s'accroître : afin de remédier à ce désordre, il défendit l'usage de draps, de toiles et de brocards d'or et d'argent, même aux barons, comtes, marquis, princes et ducs; à ceux-ci, aux chevaliers de la Toison d'or et aux principaux officiers de la cour il permit de porter des robes, manteaux, sayes et cottes de damas et de velours cramoisi, mais il l'interdit à tous autres; il réserva les robes de velours, de satin ou de damas non cramoisi pour les conseillers du conseil privé, du grand conseil, des cours provinciales de justice, les gens des finances et des chambres des comptes, les receveurs généraux, les baillis, drossards, écoutètes, mayeurs, prévôts; il ne voulut plus que les gentilshommes donnassent à leurs laquais des livrées de soie, ni que des sayes ou pourpoints de soie fussent portés par des artisans et des paysans (7). On ne risquerait guère de se tromper en disant que ces dispositions ne furent pas mieux gardées que les précédentes (8). Une autre ordonnance impériale révoqua la permission que le gouvernement des Pays-Bas avait donnée, en 1537, aux nouveaux chrétiens ou juifs convertis de Portugal de s'établir dans ces provinces, en enjoignant à tous ceux qui, depuis six ans, y étaient venus pour fuir l'inquisition portugaise, de s'en retirer dans le délai d'un mois avec leurs familles, à peine de confiscation de corps et de biens : les motifs de cette mesure furent que, bien qu'ils feignissent d'être chrétiens, la plupart de ceux qui étaient venus de Portugal » étaient juifs et marans (marranes), et

(1) Journal de Vandenesse.
(2) Lettre de Charles à Ferdinand, du 16 mars 1550, dans Lanz, t. III, p. 1.
(3) Journal de Vandenesse.
(4) Lettre citée du 16 mars.
(5) Ordonnance du 29 avril 1550. (Archives du royaume, reg. no 57 de la chambre des comptes, fol. 55 vo.)
(6) *Placards de Brabant*, t. Ier, p. 41.
(7) Ordonnance du 22 mai 1550. (Archives du royaume, reg. *Ordonnances et placards*, 1545-1550, fol. 180.)
(8) Nous en avons un témoignage dans la relation faite au sénat de Venise, en 1557, par Frederico Badoero, qui avait résidé plusieurs années aux Pays-Bas comme ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint et de Philippe II : « Les Belges, dit ce diplomate, s'habillent beau- » coup plus richement qu'aucun autre peuple de » delà les monts : *Vestono di gran lunga più* » *riccamente di qualsivoglia popolo oltramon-* » *tano.* » (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 81.)

« les autres retombaient avec le temps en « judaïsme, tenant et observant en leurs « maisons et demeures le sabbat et au- « tres cérémonies judaïques si sécrète- « ment qu'on ne le savait bonnement « vérifier, quelque soupçon qu'on en « eût, » et qu'on avait trouvé par expérience « que plusieurs d'entre eux, qu'on « estimait bons chrétiens, après avoir « longuement résidé aux Pays-Bas et « accumulé or, argent, bagues et autres « biens, étaient passés à Salonique et en « d'autres lieux de la chrétienté, où « ils vivaient publiquement comme « juifs (1). »

Le 31 mai Charles, ayant fait ses adieux à ses sœurs, monta à cheval avec le prince Philippe, et prit le chemin de l'Allemagne; les compagnies d'ordonnances des comtes d'Egmont et d'Arenberg formaient son escorte; elles devaient le suivre jusqu'à Augsbourg. Il laissait aux Pays-Bas le landgrave de Hesse, sous la garde d'un capitaine espagnol, mais il emmenait son autre prisonnier, le duc Jean-Frédéric. Vandenesse rapporte que « sur le Marché il se tourna vers le peu- « ple et prit congé d'icelui, ce qui ne « fut sans grand regret et lamentation du- « dit peuple. » A Tongres Charles trouva le prince évêque de Liége, qui y était venu pour lui faire la révérence. A Cologne l'archevêque électeur se porta à sa rencontre. En ce dernier endroit, le 14 juin, il s'embarqua sur le Rhin, qu'il remonta jusqu'à Mayence : l'archevêque l'y attendait et le complimenta, comme celui de Trèves l'avait fait à son passage à Coblence. A Spire il reçut la visite d'un autre électeur, le comte palatin Frédéric (2). Arrivé à Ulm le 2 juillet, il se détourna de sa route pour faire voir et expliquer à son fils les positions que, dans la campagne de 1547, son armée avait occupées à Gingen, à Nördlingen et à Donauwerth. Il entra, le 10, dans Augsbourg, où le roi Ferdinand l'avait devancé. M. de Granvelle et l'évêque d'Arras s'y trouvaient aussi depuis plusieurs jours (3). La veille de son entrée avait eu lieu celle du duc Jean-Frédéric : ce prince, à qui sa corpulence ne permettait guère de voyager autrement, était en un chariot, entouré d'une garde d'infanterie et de cavalerie espagnole; il avait l'air si riant qu'on l'eût pris pour un triomphateur plutôt que pour un prisonnier; tous les habitants le saluaient avec respect (4). Quatre enseignes d'infanterie allemande avaient été réunies à Augsbourg, pour en former la garnison pendant le séjour de l'empereur (5).

Lorsque, deux années auparavant, Charles quittait l'Allemagne, l'intérim

(1) Ordonnance du 30 mai 1550 (*Reg. Ordonnances et placards*, 1545-1550. fol. 174.) Les dispositions contenues dans cette ordonnance avaient fait déjà la matière d'un édit du 17 juillet 1549; mais celui-ci n'avait été publié qu'en Brabant, en Flandre et en Zélande : l'ordonnance de 1550 le fut dans toutes les autres provinces.

Dès le 2 juin 1547, la reine Marie écrivait à l'empereur qu'il arrivait journellement à Anvers un grand nombre de nouveaux chrétiens, venant de Portugal, lesquels petit à petit se retiraient en divers quartiers.

Elle lui mandait le 17 juillet suivant : « Quant » aux nouveaulx crestiens qui viennent journel- » lement de Portugal en Anvers, ilz passent con- » tinuellement dudict Anvers en France, et dèz là, » comme l'on dit, vers Ferrare, sans que l'on sçait » riens alleguer contre eulx, en tant qu'ilz se » disent bons crestiens et sçaivent généralement » respondre de la foy crestienne, combien que la » présomption soit grande qu'ilz ne se retirent » dudict Portugal en si grant nombre sans estre » grandement suspectz..... Ceulx d'Anvers se » sont doluz du grant nombre qui y arrive; et » quant je leur ay demandé advis pour y pour- » veoir, ilz désiroient qu'on leur eust accordé » certain lieu vague où ilz ont ragrandy la ville, » pour illec édifier et pour y demeurer, en por- » tant une marque, comme font les juifz en Alle- » magne : ce que je ne trouvay raisonnable, car, » s'ilz sont juifz, Vostre Majesté ne les vouldroit » tollérer en voz pays, mesmes les avoit fait re- » tirer de Gheldres, et s'ilz estoient crestiens, on » leur feroit tort faire porter marque. Monsei- » gneur, il y a grande présomption contre ceulx » qui sont vrais juifz, que petit à petit se retirent » vers la Salonnicque, ores que on ne les sçait » convaincre; et pour y parvenir, ne vois aultre » remède que entièrement leur deffendre la han- » tise de voz pays. Mais, en ce faisant, est à » craindre que la négociation de voz pays dimi- » nuera, en tant que aulcuns d'eux font grant » train de marchandise. V. M. me pourra com- » mander son bon plaisir..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du . juillet 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) « ..... Si dimostrò sì allegre nella faccia, che pareva venir più presto trionfante che preggione, et tanto più quanto che tutti i Tedeschi di questa città lo salutavano con riverentia. . (Lettre écrite, les 10 et 11 juillet 1550, au doge de Venise par les ambassadeurs Domenico Morosini et Frederico Badoer : Biblioth. impér. à Vienne, manuscrit Brera, I, 132, fol. 6 v°.)

(5) *Ibid.*

avait été accepté par la plupart des villes impériales (1); seules, Constance, Strasbourg, Brême, Magdebourg refusaient de s'y soumettre. Depuis, Constance avait été réduite par la force; Strasbourg était entré en composition avec son évêque : mais Brême et Magdebourg persistaient dans leur refus malgré les injonctions et les édits de l'empereur. Il s'agissait d'obtenir des états le moyen de contraindre ces villes rebelles; il y avait aussi des mesures à prendre à l'égard de quelques-unes de celles qui, ayant adhéré à l'intérim par crainte plus que volontairement, ne l'observaient pas dans tous ses points (2). C'était là, avec la question du concile, les objets principaux dont Charles avait à entretenir la prochaine diète : mais il y en avait un autre encore qui le ramenait dans la Germanie et auquel il attachait une importance capitale.

En 1548 l'empereur, le roi des Romains et la reine Marie se trouvant réunis à Augsbourg, Ferdinand avait mis en avant la question de la succession éventuelle à l'Empire et parlé pour son fils aîné l'archiduc Maximilien, en faisant entendre qu'à l'élection de l'archiduc pourrait être rattachée la nomination du prince Philippe comme vicaire de l'Empire en Italie. Charles, avant de se prononcer là-dessus, avait voulu avoir l'avis de son fils; il avait donné l'ordre à M. de Granvelle d'en écrire au duc d'Albe, qui depuis peu était reparti pour l'Espagne. Dans sa réponse, le prince exprima le vœu que la question qui venait d'être soulevée fût remise à un autre temps, vu l'état des affaires publiques en Allemagne et surtout en Italie, où le pape et le roi de France suscitaient à son père toute sorte de traverses : si, en de telles conjonctures, les princes et les républiques de la Péninsule apprenaient que l'expectative de l'Empire eût été assurée à l'archiduc, il pourrait arriver que la crainte qu'ils avaient eue jusque-là de l'empereur vînt à se perdre, et qu'ils cherchassent quelque occasion d'entreprendre sur ses possessions. Philippe, du reste, protestait de son respect pour le roi son oncle et de l'affection qu'il portait à l'archiduc, dont il appréciait le rare mérite et les belles qualités; il assurait, et il avait à cœur qu'on le sût, qu'il désirait le bien et l'agrandissement de son cousin comme le sien propre (3). L'empereur trouva fondées les observations de son fils; il engagea le roi des Romains à ne plus parler d'une question qui pourrait engendrer de la haine entre les princes de leur famille et qui rencontrerait de grands obstacles si l'on voulait y donner suite (4). Ferdinand n'insista point (5).

Soit qu'en répondant à l'empereur, Philippe n'eût pas découvert le fond de son âme, soit que la réflexion eût fait naître en lui des pensées ambitieuses qu'il n'avait pas conçues dans le premier moment, on le vit, peu de temps après, manifester la prétention, non pas seulement de réclamer pour lui-même la succession qui semblait dévolue à son cousin, mais de succéder directement à son père sur le trône impérial. Le bruit s'en répandit du moins en Espagne et au dehors; on allait jusqu'à dire que le roi Ferdinand consentirait à se démettre, en faveur du prince, de la dignité de roi des Romains, et la conclusion de cet arrangement était regardée comme l'objet principal du voyage que Philippe allait faire aux Pays-Bas (6).

Ces bruits ne tardèrent pas à de-

(1) Voir la lettre de Charles au prince Philippe, du 8 juillet 1548, dans Maurenbrecher, p. 64*.

(2) Dans une dépêche du 27 juillet 1550, les ambassadeurs vénitiens Morosini et Badoer rapportent que l'*intérim* n'est observé dans presque aucune des villes où les opinions des luthériens prévalent; qu'à Augsbourg même, les jours de fête, on prêche selon les doctrines de Luther, et dans trois églises seulement à la catholique. (Registre cité, fol. 12 v°.)

S'il en était ainsi à Augsbourg, où Charles-Quint se trouvait avec sa cour, que devait-il en être dans les autres villes?

(3) Lettre du duc d'Albe à Granvelle, du . avril 1548. (Arch. du royaume.)

(4) Lettre de Ferdinand à la reine Marie, du 15 juillet 1550, dans Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, t. IX, p. 731.

(3) « Le roy a très-bien prins la responce du » prince, et voluntairement s'est accordé de dif- » férer la chose : dont l'empereur ha hen bien » grant contentement. Et je tiens que ce soit le » meilleur pour tous respectz .. (Lettre de Granvelle à la reine Marie du 7 mai 1548, aux Archives du royaume.)

(6) Ces propos se tenaient à la cour de France, ainsi que nous le voyons dans une lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris à Charles-Quint du 29 juillet 1548. (Manuscrits de Wynants.)

venir publics en Europe. Ferdinand s'en émut; il écrivit à la reine Marie qu'il ne pouvait croire que de tels desseins eussent passé par la tête de l'empereur, « car il le tenait si bon seigneur, frère et « même vrai père, qu'il était assuré qu'il « ne voudrait faire ni penser chose qui « si grièvement tournât à sa honte et des- « réputation. » Il la priait de démentir les rumeurs qui en couraient et qui étaient de nature à causer un grand scandale et de l'émotion entre beaucoup de gens; si elles venaient à s'accréditer, disait-il, « elles engendreraient choses qui ne se- « raient pas bonnes, et principalement de « la défiance entre les affaires de S. M. « et les miennes » (1). Marie lui répondit que les rumeurs dont il parlait n'avaient aucun fondement; qu'elle ne voyait nulle apparence que, du vivant de l'empereur et de lui, il se fît quelque innovation : « Quant à l'assurance après « vos décès, — ajoutait-elle — tiens « pour certain que S. M. ne se résoudra « que avec vous (2). » Ces assurances tranquillisèrent Ferdinand. « Je vous « crois, — répliqua-t-il à sa sœur — « comme est raison, plus que aux bruits « de autrui... Je n'ai jamais en rien du- « bité de S. M. ni eu suspition quelcon- « que d'icelle, comme ne l'aurai jamais : « car je sais qu'il m'est si bon seigneur « et frère qu'il ne fera jamais chose qui « vînt à mon préjudice en façon quelcon- « que » (3).

A quelque temps de là, Charles envoya au roi des Romains le seigneur de Chantonay, l'un des fils de M. de Granvelle, pour régler avec lui différents points concernant son retour en Allemagne qu'il croyait prochain alors; Marie, à cette occasion, écrivit au roi : « Hors de la charge « de Chantonay vous pourrez connaître « que l'intention de Sa Majesté quant à « l'affaire dont vous m'avez écrit est con- « forme à ce que je vous ai répondu, et « je vous assure que je n'ai jamais connu « autre chose » (4). Ferdinand n'en jugea pas moins à propos, en renvoyant Chantonay, de supplier l'empereur de ne point permettre qu'on traitât ou proposât quelque chose qui fût à son préjudice et contre son honneur et sa réputation, car il n'en pourrait résulter que de l'aigreur, et lui ne viendrait pas vers son frère, ou, quand il y serait, il s'en irait (5). Il insista là-dessus dans plusieurs autres lettres à la reine. Quand il connut la convocation de la diète, il lui annonça qu'il s'y trouverait, « ne doutant « pas que l'empereur, en toutes les affai- « res qu'ils auraient à traiter ensemble, « aurait l'égard vers lui et les siens qu'il « avait mérité, et sous l'espoir qu'il met- « trait à part et laisserait reposer l'affaire « dont il avait été parlé, comme affaire « qui, si l'on voulait la renouveler, « pourrait engendrer plus de mal que de « bien » (6).

Si Philippe s'était en effet flatté de l'espoir que son oncle pourrait être amené à lui céder la dignité de roi des Romains, le langage de Ferdinand dut le convaincre qu'il s'était abusé : aussi ne s'agit-il plus dès lors, entre l'empereur, le prince et la reine Marie, que d'assurer au prince la succession à l'Empire après la mort de Ferdinand, et Marie se chargea de faire au roi des ouvertures en ce sens. Dans la lettre qu'elle lui écrivit (7), elle s'attacha à le convaincre qu'un tel arrangement serait conforme à l'intérêt de toute leur maison; que lui et l'archiduc Maximilien ne devaient pas y mettre obstacle, mais au contraire y adhérer sans réserve; que, lorsque le prince parviendrait à la dignité impériale, l'archiduc commanderait en Allemagne bien plus que lui, qui n'y pourrait guère résider. Elle fit entrevoir à Ferdinand, comme la conséquence de cette combinaison, le mariage du prince avec une des archiduchesses. Elle lui insinua qu'en donnant la priorité au prince sur l'archiduc pour la succession à l'Em-

(1) Lettre datée de Prague le 29 mars 1549, dans Bucholtz, t. IX, p. 726.

(2) Cette réponse est dans Bucholtz, p. 728. Sa date, qu'il ne donne pas, est du 18 avril 1549.

(3) Lettre écrite de Prague le 1er mai 1549. (Arch. imp. à Vienne)

(4) Lettre du 13 juillet 1549. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Lettre de Ferdinand à Marie du 27 août 1549 (Arch. impér. à Vienne.)

(6) Lettre du 29 mars 1550, dans Bucholtz, p. 730.

(7) Le 1er mai 1550.

pire, il satisferait à son obligation de rendre à l'empereur le bien que son frère lui avait fait, quand il l'avait préféré lui-même à son fils propre. Elle lui marquait d'ailleurs que, si le prince était « très-enclin de aspirer à s'assurer de l'Empire « après lui, « l'empereur « y trouvait « plus de *pro et contra*, et ne voulait « s'en résoudre qu'après qu'ils auraient « conféré ensemble » (1). Ferdinand se borna à répondre à la reine que l'affaire dont elle venait de l'entretenir était « si « grande et de tel poids et importance « qu'elle lui semblait requérir bonne dé« libération » (2).

Charles, quoi qu'en dît la reine de Hongrie, désirait tout aussi ardemment que son fils de le voir assuré de parvenir à la dignité impériale (3); sa faiblesse pour ce fils était extrême; lui laisser de vastes États et une puissance que n'égalât celle d'aucun des monarques de l'Europe était sa préoccupation constante. Il répugnait toutefois à Charles d'être le premier à entretenir le roi des Romains d'un sujet qui devait lui être si désagréable; il aurait voulu que Ferdinand prît l'initiative. Par son ordre, l'évêque d'Arras, à peine arrivé à Augsbourg, alla voir le roi sous prétexte de lui rendre compte de ce qui s'était passé pendant le voyage de l'empereur, mais en réalité pour lui donner occasion de parler de l'affaire sur laquelle la reine Marie lui avait écrit. Ferdinand ne se laissa point prendre à ce manége (4).

Charles se flatta de réussir mieux en lui faisant communiquer une série de questions qui roulaient sur les moyens d'apporter remède à la confusion dans laquelle se trouvaient les affaires de l'Allemagne, soit qu'on employât la voie des négociations, soit qu'on recourût à la force, et, dans ce dernier cas, sur la difficulté qu'il y aurait à se procurer de l'argent pour subvenir à la dépense; une des questions était de savoir comment, après le décès de l'empereur, ou lui étant absent de la Germanie pendant plusieurs années, la masse des affaires pourrait s'y soutenir. Cette forme d'interrogation était celle dont Charles-Quint avait coutume d'user en des occasions semblables. Les questions furent lues trois fois au roi des Romains, afin qu'il en dît son avis, la dernière fois en présence de l'empereur. Ferdinand parut y attacher une médiocre importance (5). Tout ce qu'on put tirer de lui fut « qu'il n'était en son pouvoir de « fournir chose, quelle qu'elle fût (6). » Voyant qu'il n'y avait pas moyen de le faire sortir de sa réserve, on chercha à le persuader que la communication qu'on lui avait faite n'était à autre fin que de voir ce qu'on aurait à proposer à la diète, et l'empereur chargea l'évêque d'Arras de lui déclarer que, si les états de l'Empire, comme c'était vraisemblable, n'accordaient une grosse aide, il faudrait renoncer à se servir de la force en se contentant d'avoir recours aux négociations (7). La reine Marie avait offert de venir à Augsbourg, si on le jugeait nécessaire, pour moyenner une transaction entre les deux branches de la maison impériale. Charles accepta cette offre, et Philippe pria avec instance sa tante d'y donner suite (8). De son côté, Ferdinand se félicitait de ce qu'on ne lui avait pas parlé de l'affaire qui était pour lui le sujet des plus vives inquiétudes; dans sa correspondance avec la reine, il exprimait l'espoir qu'on laisserait tomber un projet dont l'exécution lui paraissait impossible, et qu'on ne

(1) Bucholtz, t. IX, p. 495.

(2) Lettre du 1er mai 1550, écrite de Vienne. (Arch. impér. à Vienne.)

(3) Granvelle écrivait, le 22 juillet, à la reine Marie : « Nos deux maistres, et le père et le filz, » sont fort ardens en ceste négociation, et la » mènent toutesfois doulcement pour ce com» mencement; mais Sa Majesté Impériale m'a dit » que, si le roy n'y marche de bon pied pour se» couler son désir, qu'il parlera à luy de sorte » qu'il luy fera clèrement et naïfvement enten» dre la faulte qu'il feroit en cecy... (Arch. imp. à Vienne.)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 8 juillet 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 22 juillet 1550. (Arch. imp. à Vienne.)

L'évêque disait à la reine que l'attitude du roi étonnait l'empereur; il ajoutait : « Et semble que » ce soit un tout autre homme que du passé. »

(6) Autre lettre de l'évêque du 22 juillet. (Arch. impér. à Vienne).

(7) Lettre citée à la note précédente.

(8) Lettres des 22, 28 juillet et 16 août 1550, aux Archives impériales, à Vienne.

pourrait proposer sans faire naître beaucoup de défiances et d'aigreurs (1).

Le 26 juillet Charles fit, à la maison de la ville, l'ouverture de la diète. Cette assemblée était bien différente de celle qui, la dernière fois, avait été réunie dans le même lieu. Des sept électeurs, ceux de Mayence et de Tréves étaient les seuls qui y fussent présents; le comte palatin, dans son entrevue avec l'empereur à Spire, s'était excusé d'y comparaître sur son grand âge (2); le duc Maurice et le marquis de Brandebourg avaient prévenu le roi des Romains, dès le mois d'avril, qu'ils n'y viendraient pas, si le landgrave n'était mis en liberté (3). La plupart des princes ecclésiastiques et séculiers y manquaient aussi, et parmi les commis des absents et les députés des villes impériales, beaucoup étaient allés chez eux d'après le bruit répandu que la diète s'ouvrirait seulement vers le milieu du mois d'août ou même dans les premiers jours de septembre (4). La séance commença par une allocution du cardinal d'Augsbourg. Le secrétaire de l'Empire donna ensuite lecture de la proposition. L'affaire de la religion en était le point essentiel : l'empereur faisait connaître que, conformément au vœu des états, il n'avait cessé de solliciter à Rome la continuation du concile à Trente, qu'il l'avait obtenue du nouveau pape, et qu'il attendait d'heure en heure un nonce apostolique avec lequel cet important objet serait réglé. Il se plaignait que l'intérim et la réforme de l'Eglise ne fussent pas observés, même par beaucoup de ceux qui les avaient reçus. Il réclamait des mesures énergiques contre les villes qui se montraient obstinées dans leur rébellion aux ordonnances et à l'autorité de l'empereur et de l'Empire. Il parlait de ce qu'il avait fait, en conformité du recez de la dernière diète, pour l'organisation de la chambre impériale et la restitution des biens ecclésiastiques usurpés. Les autres points de la proposition concernaient les monnaies, la répartition des contributions de l'Empire et l'observation des lois politiques que les états avaient votées. Le secrétaire ayant fini sa lecture, il fut annoncé à l'assemblée que l'empereur nommait président de la diète l'archevêque de Mayence. Trois jours après, Charles, avec le roi son frère et le prince Philippe, partit pour la Bavière, afin de s'y livrer au plaisir de la chasse. Il revint à Augsbourg le 8 août (5).

Pendant qu'il était en Bavière, Sebastiano Pighino, archevêque de Siponte, choisi par Jules III pour son nonce à la cour impériale en remplacement de l'évêque de Fano, était arrivé à Augsbourg (6); Charles lui donna audience le 11 août (9). Le nonce, suivant ses instructions (8), l'assura de l'intention du saint-père de faire office de bon pasteur en convoquant le concile à Trente, et de marcher d'accord avec lui, afin que le concile produisît le fruit qu'on devait s'en promettre pour la conservation et l'exaltation de la foi, la confusion des hérétiques, l'avantage de l'empereur et de ses États, sans que l'autorité du saint-siége en reçût d'atteinte : mais il le pria de considérer les égards qu'il fallait avoir pour le roi de France, si l'on voulait qu'il envoyât au concile les prélats de son royaume, sans la présence desquels cette assemblée aurait peu de réputation; la pauvreté des évêques italiens, qui ne leur permettait pas de séjourner longtemps à Trente, et

(1) Il écrivait à la reine le 19 juillet : « Je es-
» père que l'on passera sans tratier : que, à mon
» advis, seroit le milleur pour beaucoup de res-
» peciz; et, entre les aultres, n'est le moindre,
» que tiens que sera impossible de obtenir; et à
» le proposer, pourroit, en beaucop de lieulx et
» de beaucop de sortes, engendrer aigreurs et
» deffidances, que de ma part ne vérois volon-
» tiers; et tiens que, sy l'on le propose, que tro-
» verés que vous ay escript vérite, et qu'il eust
» esté mieux que on ne le eust jamais proposé. »
Dans une autre lettre, datée du 13 août, il lui répétait qu'il n'y avait apparence que le projet conçu à Bruxelles pût se réaliser : « Et en le pra-
» ticant, — ajoutait-il — s'ensuiveroit la haine de
» nos personnes et maisons, et à la fin ne obtien-
» drions riens... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer du 8 juillet 1550. (Registre cité, fol. 4 vo.)

(3) Manuscrits de Wynants.

(4) Lettre de Marillac à Henri II du 29 juillet 1550. (Bibl. nat. à Paris, ms. Saint-Germain 89, fol. 21 vo.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Le 1er août.

(7) Journal de Vandenesse.

(8) Elles sont dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 423.

l'impossibilité où se trouvait le saint-siége de les secourir; par conséquent la nécessité de bien calculer le moment où l'on donnerait principe au concile et de bien régler la façon dont on y procéderait afin qu'une heure ne fût pas consumée en vain; il en déduisit l'opportunité d'obtenir de nouveau des états de la Germanie, des protestants aussi bien que des catholiques, l'engagement de se soumettre aux décrets du concile. Il appela ensuite l'attention de l'empereur sur l'importance de déclarer que les décisions prises antérieurement à Trente sur les matières de la foi ne pourraient plus être mises en débat; enfin il réclama son assistance pour que, dans le concile et hors du concile, l'autorité que le pape tenait immédiatement de Dieu fût respectée de tous. Cette communication fut très-bien prise par Charles, qui témoigna au nonce sa satisfaction des dispositions où était le souverain pontife (1); seulement il lui fit observer que le moment n'était pas propice pour déclarer qu'on ne remettrait pas en question ce qui avait déjà été décidé à Trente, et que cela serait plus à propos lorsque le concile serait réuni. Quant à l'autorité du pape et du saint-siége, il l'assura qu'il en serait le protecteur à l'avenir, comme il l'avait été par le passé (2).

Les états de l'Empire, ayant délibéré sur la proposition du 26 juillet, présentèrent leur réponse au roi des Romains (l'empereur étant indisposé) le 19 août (3). Ils consentaient à soumettre les différends sur la religion au concile universel, comme y avait consenti la diète précédente. Ils demandaient, relativement à ceux qui, ayant accepté l'intérim, ne l'observaient pas, qu'on s'enquît des raisons qu'ils avaient de s'en excuser, et qu'on les entendît ensuite. Ils offraient de s'employer auprès des villes réfractaires, pour les amener à une amiable composition. Au grand étonnement de la diète et du public, les commis de l'électeur Maurice ne votèrent pas la première résolution, mais ils protestèrent qu'ils voulaient un concile où le pape n'eût la présidence ni en personne ni par ses légats. Cette conduite de Maurice fut attribuée à son désir de gagner les cœurs des peuples luthériens, et surtout des Saxons ses sujets, qui ne l'aimaient guère et le haïssaient même (4). Charles ne s'en émut point (5), ayant, comme nous l'avons dit, l'engagement écrit de Maurice de se soumettre aux décisions du concile.

Depuis plusieurs années, la santé de M. de Granvelle allait en dépérissant d'une manière sensible. Dans l'été de 1549 il avait quitté la cour pour aller au comté de Bourgogne; il espérait que l'air natal contribuerait à le rétablir (6). Quoique souffrant encore, il était venu à Augsbourg, où l'empereur jugeait sa présence nécessaire, surtout pour l'affaire de la succession à l'Empire (7); il y était arrivé accablé de fatigue. C'était d'hydropisie qu'il était atteint, et ce voyage avait augmenté son mal (8). Vers le milieu d'août on n'avait plus d'espoir de le conserver; il rendit le dernier soupir le 27 de ce mois dans sa soixante-sixième année (9). Charles-Quint faisait en lui une perte considérable. Granvelle, selon

(1) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer, du 13 août 1550. (Registre cité, fol. 21.)

(2) Le P. Barre, t. VIII, p. 818.

(3) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer du 21 août 1550. (Reg. cité, fol. 23 vo.) — Journal de Vandenesse.

(4) « Ogn' uno qui si meraviglia che l'elettor Mauritio habbi havuto animo di contravenir al desiderio di Sua Maestà Cesarea, mostrandosi molto inclinato a lei; et discorrendosi sopra la causa, non si sa trovar altro, salvo che con questo mezzo s'habbi voluto acquistar li animi di popoli lutherani, et massime di quelli di Sassonia suoi suddili, chi non li sono troppo affitionati, anzi l'odiano... » (Dépêche citée à la note précédente.)

(5) Il répondit au nonce Pighino, qui lui en parlait, que cela n'importait pas, et qu'il espérait que l'électeur reviendrait là-dessus. (Dépêche de Morosini et Badoer du 16 septembre, dans le registre cité, fol. 32 vo.)

(6) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 576.

(7) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 31 août. (Arch. du royaume.)

(8) L'ambassadeur Marillac écrivait au connétable de Montmorency, le 15 juillet, que M. de Granvelle était en termes d'aller bientôt voir ce que l'on faisait en l'autre monde; qu'il avait le visage fort amaigri, la parole affaiblie, l'haleine accourcie; qu'il était devenu gros et enflé par le ventre et les jambes, etc. (Bibl. nat. à Paris, manuscrit cité, fol. 8.)

(9) Dans la Notice préliminaire des *Papiers d'État de Granvelle* (p. IV), la mort de Nicolas Perrenot est indiquée au 28 août. L'évêque d'Arras, son fils, dans la lettre du 31 à la reine Marie que nous citons plus haut, dit positivement qu'il

l'opinion des juges les plus compétents, était le premier homme d'État de son époque (1); sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires, égalait la connaissance qu'il avait des vues et de la politique des différentes cours de l'Europe. Jamais il n'était embarrassé, et dans les circonstances les plus critiques, il trouvait toujours quelque expédient pour en sortir (2). La modération formait le fond de son caractère (3); il était affable et courtois; les ministres étrangers se louaient beaucoup des rapports qu'ils avaient avec lui (4). La confiance qu'il inspirait à Charles-Quint était sans bornes; l'empereur ne faisait rien sans le consulter, et son opinion était celle qu'il suivait presque toujours : il y avait d'ailleurs une si grande conformité dans leur manière de voir qu'il était rare qu'ils ne ne se trouvassent pas d'accord dans leurs appréciations et leurs conclusions (5). Chaque matin l'empereur faisait demander à Granvelle son avis sur ce qu'il avait à faire ce jour-là et à dire aux ambassadeurs et aux autres personnages officiels auxquels il avait accordé audience (6). On ne pouvait reprocher au premier ministre que son désir d'amasser et d'enrichir sa famille : il recevait volontiers les présents qu'on voulait lui faire; le bruit public était que les accords avec les princes et les villes d'Allemagne en 1546 et 1547 lui avaient valu un puits d'or (7). Aussi, né pauvre, Granvelle laissa-t-il sa nombreuse postérité dans une brillante position de fortune (8). Charles-Quint, le roi des Romains, le prince Philippe, à la nouvelle de sa mort, envoyèrent à Nicole Bonvalot, sa veuve, et à ceux de ses enfants qui étaient auprès d'elle, des personnages principaux de leurs maisons, pour les consoler (9). Le 30 août fut célébré à la cathédrale un service auquel présida le duc d'Albe en sa qualité de grand maître de la maison de l'empereur; tous les princes, tous les membres de la diète, tous les officiers de la cour

est mort le 27, entre six et sept heures du soir. Les ambassadeurs vénitiens Morosini et Badoer, écrivant le même jour, 27, au doge, lui disent : *Scrivendo questo, hora monsignor illustrissimo di Granvella ha messo fine alli maneggi et negotii, havendo resa l'anima a Dio.* (Reg. cité, fol. 26.)

D'après l'auteur de la même Notice, Granvelle avait soixante-quatre ans, étant né en 1486. L'âge que nous lui assignons est celui que donnait à son père l'évêque d'Arras, parlant aux ambassadeurs Morosini et Badoer. Ces diplomates mandent au doge, le 7 juillet, que M. de Granvelle *haveva due indispositioni, la prima naturale della vechiezza, che già era su li 66 anni, l'altra innaturale, ch' era una indispositione del fegato;* et ces renseignements, ils les tenaient de l'évêque même. (Reg. cité, fol. 2.)

Marillac, dans sa lettre du 15 juillet au connétable, donnait à Granvelle soixante-huit ans.

Citons encore, de la Notice préliminaire, pour en signaler l'invraisemblance, ces paroles que Charles-Quint aurait écrites au prince Philippe, à la nouvelle de la mort de son premier ministre : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un » bon lit de repos. » Philippe étant dans ce moment-là auprès de l'empereur, il serait assez singulier, on en conviendra, que son père, pour lui exprimer ses sentiments, eût employé la voie épistolaire.

(1) « ... Ha nome di intender meglio le cose di Stato che huomo che hoggidì viva... » (Relation d'Alvise Mocenigo.)

(2) « ... Viene questo signore principalmente laudato perchè in ogni occasione sia richissimo di partiti, et che in qualcunque cosa difficile ne proponga sempre tre o quatro.» (Relation de Mocenigo.)

(3) Nous aimons à en citer ici un exemple. Il écrivait, d'Ulm, le 6 février 1547, à la reine Marie : « Les choses de ce coustel sont en assez bons » termes à cause de l'accord de Wirtemberg et » réduction de ces villes, pourveu qu'on les traite » doulcement : en quoy j'ai faict tout ce que j'ay » peu et dit tout ce qu'il m'a semblé convenir, et » mesmes que les fault attirer à l'amitié de Sa » Majesté et qu'elles prêgnent confidence d'elle » avec crainte révérenciale, et non point con- » trainete, et signamment pour ce qui concerne » l'affaire de la religion, etc. » (Arch. impér. à Vienne.)

(4) « ... Questo signore è prudentissimo, destro, piacevole et affabile molto... » (Relation de Mocenigo.)

(5) « ... Tra l'imperatore et il signor di Granvela è una conformità di procedere tanto grande che rare volte, anzi rarissime, sono discrepanti tra loro d'opinione e conclusioni... » (*Relozione di Marino Cavalli*, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, sér. I, t. II, p. 210.)

(6) C'est ce que rapporte Mocenigo. Cavalli, qui lui succéda comme ambassadeur de Venise à la cour impériale, dit la même chose : seulement, d'après lui, c'était dans la soirée que Granvelle envoyait le papier où était consigné son avis sur ce que l'empereur avait à faire le lendemain. (*Relazione*, p. 210.)

On conserve, aux Archives du royaume, un certain nombre de ces papiers.

(7) È fama che in questi accordi di Germania habbi guadagnato un pozzo d'oro. (Relat. de Mocenigo.)

(8) Il laissa dix enfants vivants, et non onze comme on le dit dans la Notice préliminaire. (Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 30 août, citée plus haut.)

(9) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 448.

y assistèrent (1). Le corps du défunt fut porté à Besançon, pour y être inhumé. Charles-Quint donna à l'évêque d'Arras les charges qu'occupait son père; l'ayant appelé, il lui dit avec bonté : « J'ai plus « perdu que vous, car j'ai perdu un ami « tel que je n'en trouverai plus de sem- « blable; vous, si vous avez perdu un « père, je vous reste pour vous en tenir « lieu (2) ».

Le 10 septembre la reine Marie arriva à Augsbourg. Le but de son voyage avait été tenu secret, même au roi Ferdinand; elle avait publié que d'importantes affaires concernant les Pays-Bas en étaient le motif. A la vérité il y en avait une, dans ce moment-là, qui donnait beaucoup de soucis à la régente et à son conseil. Les dispositions de l'édit impérial du 29 avril contre le luthéranisme où il était parlé des inquisiteurs, la défense de loger ou recevoir chez soi des personnes suspectes d'hérésie, l'injonction d'exiger de celles qui venaient résider aux Pays-Bas un certificat du curé de l'endroit où elles avaient demeuré en dernier lieu, avaient causé une profonde émotion à Anvers. Cet édit y était envisagé comme devant entraîner la ruine ou tout au moins la décadence du commerce; déjà plusieurs marchands étrangers qui y étaient établis, effrayés de l'idée qu'ils pourraient se voir attraits devant les inquisiteurs, annonçaient l'intention de retourner dans leur pays. En vain Marie avait répondu aux remontrances du magistrat que l'intention de l'empereur n'était d'introduire en aucune façon aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne; qu'il s'agissait uniquement de l'inquisition telle qu'elle existait dans ces provinces depuis plus de vingt années; que la disposition relative aux certificats de curé à produire par les personnes qui voudraient s'y établir ne devait pas s'entendre à la rigueur (3) : les esprits ne s'étaient tranquillisés que sur l'assurance, donnée par la reine, qu'elle allait trouver l'empereur surtout pour solliciter de lui des modifications à l'édit du 29 avril.

Durant le temps qu'elle passa à Augsbourg, Marie eut de fréquents et de longs entretiens avec Ferdinand. Sur les raisons qu'elle allégua pour faire condescendre son frère aux désirs de l'empereur, sur les propositions qu'elle lui fit afin de l'y déterminer, comme sur les réponses du roi, les documents nous font défaut. Nous avons bien les correspondances des ambassadeurs de France et de Venise, où nous trouvons les échos des rumeurs de la cour et des cercles diplomatiques; mais nous ne savons jusqu'à quel point ces rumeurs méritent créance : c'est pourquoi nous nous abstenons de les rapporter. Ce qui est certain, c'est que Ferdinand ne céda point, ne voulant, en l'absence de son fils, entrer dans aucune négociation qui pût avoir pour résultat de porter atteinte à ses droits éventuels (4). L'empereur alors résolut de faire revenir d'Espagne le roi de Bohême (5). Marie repartit d'Augsbourg le 26 septembre. Charles avait, la veille, signé une ordonnance par laquelle était modifiée celle du 29 avril dans les points qui avaient soulevé le plus de réclamations de la part de la ville d'Anvers (6). Le 27 il donna

(1) Lettre de Marillac au connétable du 2 septembre, dans Ribier, t. II, p. 283. — Dépêche de Morosini et Badoer, du 5 septembre. (Reg. cité, fol. 27 vo.)

(2) « Il reverendissimo d'Aras è stato lungamente con Sua Maestà, la quale le disse molte parole afettuose,... et disse che Sua Maestà haveva fatto più perdita di lui, perchè essa haveva perso un amico tale che non ne troveria un altro, ma che se lui haveva perso il padre, che Sua Maestà li restava... » (Dépêche de Morosini et Badoer citée à la note précédente.)

(3) Lettre de la reine à l'empereur du 16 août 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) C'est ce qui résulte d'une lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, en date du 9 décembre 1550, dont l'original est aux Archives du royaume.

(5) Les états de Bohême avaient accepté pour roi l'archiduc Maximilien au mois de février 1549.

(6) Dans cette ordonnance, le terme d'*inquisiteurs* était supprimé partout et remplacé par celui de *juges ecclésiastiques*; l'article qui défendait de loger ou recevoir en sa maison des personnes suspectes d'hérésie était maintenu, mais avec la restriction suivante : « sans toutesfois » par ce deffendre aux hostelliers ou autres » de logier ceulx qui viennent en nos pays d'em- » bas pour negocier, marchander ou faire leurs » besoingnes ou affaires, moyennant que tels » estrangiers ne contreviennent à nostre présente » ordonnance et se conduisent sans schandale; » à la disposition qui exigeait un certificat du curé il était ajouté : « quant aux marchans estran- » giers et autres qui vouldroient venir en nosdits » Pays-Bas, nous n'entendons les assubgectir

l'investiture du duché de Bavière à Albert, fils du duc Guillaume Ier, mort le 6 mars précédent ; la cérémonie se fit dans sa chambre, sans apparat (1).

Avant que la reine Marie vînt à Augsbourg, le prince d'Espagne était fort mal vu des électeurs, des princes de l'Empire et des autres membres de la diète : on avait été scandalisé de ce que, rendant visite à l'archevêque de Mayence, il s'était de lui-même placé à la droite de l'électeur et était resté couvert tandis que celui-ci tenait son bonnet à la main (2); sa taciturnité, jointe à sa hauteur, lui aliénait tout le monde. Marie s'appliqua à lui faire comprendre l'intérêt qu'il avait à se concilier les sympathies des Allemands ; elle le mit en rapport plus intime avec les électeurs. Dès lors il dîna quelquefois chez eux ; d'autres fois il les invita à sa table. Il leur adressait la parole en latin, ne connaissant pas la langue allemande et ne parlant pas le français, quoiqu'il le comprît (3). Il n'avait point passé jusque-là pour très-adroit dans les exercices du corps ; un succès qu'il obtint le réhabilita dans l'opinion publique : le 19 octobre, un tournoi fut donné en l'honneur de la duchesse douairière de Lorraine, sa cousine ; ce fut lui qui eut le prix pour avoir le mieux rompu les lances (4).

Depuis la réponse faite par la diète, le 18 août, à l'empereur, plusieurs écrits avaient été échangés entre lui et les états. Sur la question du concile l'entente s'était établie tout d'abord. Il n'en était pas de même en ce qui concernait l'intérim. Charles aurait souhaité que les états lui proposassent des mesures pour lever les obstacles que rencontrait, dans une partie de l'Allemagne, l'exécution de ce qui était prescrit par ce formulaire ; les états y répugnaient. Voyant qu'il ne parviendrait pas à triompher de leur répugnance, Charles déclara qu'il prenait sur lui, « pour « autant qu'elle appartenait à son office « impérial, » la charge de remédier aux infractions faites à son ordonnance (5). La diète, comme on l'a vu, était d'avis de recourir d'abord, pour la réduction des villes de Magdebourg et de Brême, aux voies de conciliation et d'accommodement. Charles ne s'y montra pas contraire, quoiqu'il se crût autorisé, par l'obstination de ces deux villes, de la première surtout, à user envers elles de moyens de rigueur (6). Les états écrivirent à l'une et à l'autre afin qu'elles envoyassent des députés pour rendre compte à la diète des raisons de leur conduite (7). Magdebourg s'en excusa. Brême déféra à l'invitation des états ; mais ses députés furent loin de faire entendre le langage de la soumission (8). L'empereur alors demanda à la diète de voter les subsides nécessaires pour la réduction des rebelles par la force. Quant aux points relatifs à la chambre impériale, à la restitution des biens dont les ecclésiastiques avaient été dépouillés, aux règlements des monnaies, aux surcharges dans les contributions contre lesquelles réclamaient plusieurs membres de l'Empire, et à d'autres objets de moindre importance, comme Charles était animé d'intentions conciliantes, il se mit sans peine d'accord avec les états. Mais il y eut une prétention qu'ils formèrent et sur laquelle il ne put pas leur céder. Aux termes de la transaction conclue, en 1548, entre l'Allemagne et les Pays-Bas, ces provinces devaient être à tout

» d'apporter et exhiber ladicte certification, » moyennant qu'ils y vivent selon nosdictes or- » donnances et se conduisent sans schandale, » comme dessus. » (Archives du royaume : Reg. aux ordonnances de 1545 à 1550, fol. 215.)

(1) Dépêche de Morosini et Badoer du 30 septembre. (Reg. cité, fol. 42.) — Journal de Vandenesse.

(2) Dépêche de Badoer et Morosini du 22 juillet 1550. (Reg. cité, fol. 11.)

(3) Dépêche de Badoer et Morosini du 30 septembre. (Reg. cité, fol. 42.) — Lettre de Granvelle à la reine Marie du 13 octobre. (Arch. du royaume.) — Lettre de Marillac à Henri II du 21 octobre. (Ms. cité, fol. 117 v°.) — Dans sa lettre du 13 octobre, Granvelle écrit à la reine que, pour habituer le prince à parler le français, l'empereur, en sa présence, a ordonné aux Belges et aux Bourguignons attachés à la cour d'user toujours avec lui de cette langue.

(4) Lettre de Badoer et Morosini du 24 octobre. (Reg. cité, fol. 57.) — Journal de Vandenesse.

(5) Réponse aux états du 12 novembre.

(6) Écrit de l'empereur du 2 septembre.

(7) Écrit des états du 17 octobre.

(8) Dépêches de Morosini et Badoer des 30 octobre et 11 novembre. (Reg. cité, fol. 58 et 62.)

jamais exemptes de la juridiction des tribunaux de l'Empire, sauf en ce qui touchait leur contingent dans les contributions. Cependant les états, sous le prétexte qu'il pourrait arriver que les gouverneurs des Pays-Bas attentassent quelque chose contre l'un ou l'autre des pays de la Germanie ou contre la paix publique, sollicitèrent de l'empereur une déclaration portant que, dans ce cas, ils auraient à en répondre devant la chambre impériale. Charles se refusa à la donner : il avait juré à ses sujets des Pays-Bas de les maintenir en leurs franchises, libertés et priviléges; il ne lui était évidemment pas loisible de modifier, sans leur consentement, ce qui avait été convenu en 1548. Il persista dans cette détermination, malgré toutes les instances de la diète, et plus particulièrement des électeurs ecclésiastiques, en les assurant du reste que si, de la part des Pays-Bas, il était fait quelque chose contre la paix publique de l'Allemagne, on le trouverait toujours prêt à administrer bonne justice à ceux qui seraient en droit de se plaindre, et à châtier les délinquants (1).

Le roi de Bohême était attendu avec impatience à Augsbourg par l'empereur, par le roi Ferdinand et par toute la diète. Il avait quitté Valladolid le 30 octobre; il s'était embarqué le 17 novembre à Rosas, et avait pris terre à Gênes le 24. Il arriva à Augsbourg le 10 décembre, au matin, ayant couru la poste toute la nuit à la lueur des torches (2). La nouvelle s'en répandit bientôt dans la ville; elle y causa une satisfaction générale. Les seigneurs aussi bien que les peuples de la Germanie avaient une affection particulière pour Maximilien, qui la méritait par les rares qualités dont la nature l'avait doué (3). Quelque temps auparavant, le cardinal d'Augsbourg, s'entretenant avec les ambassadeurs de Venise, qui se félicitaient de la prochaine venue du roi de Bohême, leur avait dit : « Vous « avez raison de vous en réjouir : pour « ma part, j'en suis charmé, ainsi que « toute l'Allemagne, laquelle jamais ne « souffrira que l'Empire passe à un « prince qui ne soit pas allemand, et je « ne saurais croire que le roi Maximilien « ni le roi des Romains consentent à ce « que le prince d'Espagne devienne co- « adjuteur de l'Empire, car si le roi Fer- « dinand s'accordait à cet égard avec « l'empereur, il courrait le risque de per- « dre sa réputation et la bienveillance « de la nation germanique, qui ne lui « fournirait plus de secours. Jamais « d'ailleurs, ajoutait-il, l'Allemagne ne « serait tranquille sous le gouvernement « du prince Philippe, et des soulève- « ments y éclateraient sans cesse (4). » L'électeur de Trèves s'exprimait avec plus de circonspection, mais au fond il pensait comme le cardinal d'Augsbourg : « Nous n'avons pas besoin pour le pré- « sent, disait-il, d'un coadjuteur, puis- « que nous avons un empereur et un roi « des Romains. La nomination d'un co- « adjuteur serait chose qui n'a jamais été « usitée depuis que l'élection appartient « aux princes de la Germanie (5). » Aussitôt après l'arrivée du roi de Bohême,

(1) Le Journal de Vandenesse donne une traduction française des différents écrits de la diète et des réponses de l'empereur sur cette question.

(2) « ... Il quale ha corso la notte a lume di torze... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 10 décembre 1550 : Reg. cité, fol. 80 v°.)

(3) Dans plusieurs de leurs dépêches, les ambassadeurs de Venise parlent de l'affection que portait à Maximilien la nation allemande. Ils écrivent le 22 décembre : « Non solamente ogni » signor thedesco ha sentito piacer et contento » che Sua Altezza sia arrivata, ma ciascun' altra » persona et tutta questa natione mostra di ha- » verle grande affettione, di modo che non tro- » vano in S. A. ciasa che le dispoccia. » (Reg. cité, fol. 84 v°.)

Marillac mandait à Henri II, le 16 septembre, que le roi de Bohême était aimé en Allemagne de tout le pays comme prince gentil et de grande expectation, tandis que le prince d'Espagne était haï de tout le monde et des siens mêmes, les Espagnols exceptés. (Ms. cité, fol. 86 v°.)

(4) « Ben potete rallegrarvi, che io ne sento » piacere, e tutta la Germania, la qual mai tole- » rarà che l'Imperio sia in altro principe que di » Germania; ne credo ch' l re Massimiliano nè il » re assentisca ch' l principe di Spagna sia coad- » jutore del Imperio; et se il re de' Romani in » questo s'accordasse con Cesare, sarà pericolo » che Sua Regia Maestà non perda la reputatione » et benevolentia della natione thedesca, ne ha- » verà piu aiuti da lei... : concludendo in fine que » la Germania mai staria quieta sotto il governo » del principe, ma sempre faria motti... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 30 nov. 1550 : Reg. cité, fol. 75.)

(5) « ... Che al presente non haveano bisogno » di coadjutore, perchè haveano et un Cesare et » un re di Romani; et questo era nuova forma » non usitata dapoi che l'elettione era nelli prin- » cipi di Germania. » (Dépêche des mêmes du 11 nov. : Reg. cité, fol. 62.)

Philippe se rendit auprès de lui et le mena chez l'empereur. Il avait à cœur de gagner l'affection de son beau-frère; il fit tout ce qu'il put pour se lier avec lui: mais Maximilien y résistait; il fuyait les occasions de rencontrer le prince d'Espagne; quand ils se trouvaient ensemble, il était froid et réservé (1). L'archiduc Ferdinand, second fils du roi des Romains, arriva à Augsbourg quatre jours après son frère.

Il avait été convenu, entre l'empereur, le roi des Romains et la reine Marie, que cette princesse reviendrait à Augsbourg, pour reprendre les négociations qu'elle avait commencées, dès que Maximilien y serait. Le 1er janvier 1551 la cité impériale vit la reine entrer dans ses murs. Charles avait en vain, dans l'intervalle, essayé de pressentir les dispositions du roi de Bohême et de son père: lorsque, à l'arrivée de Maximilien, il l'avait remercié de la diligence qu'il avait apportée dans son voyage, « pour les choses qu'ils « avaient à traiter, » le jeune prince avait soudain changé de propos. Le roi des Romains avait de même éludé ce sujet d'entretien, et à Granvelle (nous appellerons désormais ainsi l'évêque d'Arras), qui, sous couleur de communiquer avec lui d'affaires de l'Empire, lui avait fait de respectueuses remontrances sur les suites fâcheuses qu'aurait pour les deux branches de la maison de Habsbourg, pour leurs États et pour la chrétienté la discorde entre lui et l'empereur, il s'était borné à répondre qu'il était bien éloigné de vouloir rompre avec son frère, et qu'il l'avait prouvé en faisant venir son fils, « pour s'accommoder à tout ce qui se « trouverait convenable (2). » Charles avait en ce moment plusieurs griefs contre le roi. Il trouvait que Ferdinand ne prenait pas à cœur, comme auparavant, les affaires de la diète; qu'il cherchait plutôt à complaire aux états, et surtout aux électeurs (3). Ferdinand avait eu l'intention de partir pour le Tyrol, en attendant la venue de son fils; Charles l'en avait empêché: ce départ aurait certainement entraîné celui d'autres princes qui étaient à la diète (4). Enfin Ferdinand voulait demander aux états une aide pour préserver la Transylvanie des entreprises du Turc, et Charles y était opposé, du moins jusqu'à ce que la diète eût voté les dépenses nécessaires pour la réduction de Magdebourg; une vive discussion avait eu lieu entre eux à ce sujet le 22 novembre; Charles s'était mis en colère jusqu'à dire à son frère que, s'il donnait suite à son dessein, il le contrécarrerait (5). Trois semaines après, néanmoins, Ferdinand était revenu à la charge dans un écrit raisonné, et cette fois il avait déclaré qu'il ne pouvait se dispenser, sans compromettre son âme, son honneur et ses biens, de faire cette proposition aux états; que si l'empereur y mettait obstacle (ce qu'il ne pouvait croire), il se sentait plus tenu à Dieu, à sa conscience et à son honneur qu'à lui (6). Cet écrit avait vivement blessé l'empereur: « En- « fin — écrivait-il à la reine Marie — je « suis jusques au bout de patience, re- « mémorant ce que j'ai fait pour eux, et « que, après qu'ils ont tiré de moi ce « qu'ils ont voulu, nous tombons en tels « termes (7). » Malgré cela il n'avait pas voulu pousser les choses à l'extrême. Croyant même que des concessions faites à son frère sur ce point le disposeraient plus favorablement pour l'affaire principale qu'il avait à traiter avec lui, il lui avait envoyé Granvelle, afin qu'il consentît à différer quelque peu sa proposi-

(1) L'évêque d'Arras lui-même en convient dans une lettre qu'il écrit à la reine Marie le 16 décembre: « Monseigneur nostre prince — lui mande-t-il — « faict ce qu'il peult pour s'accoincter fort famil- » lièrement du roy de Bohême, tant aux champs, » à la chasse, que à la ville. Mais, soit oires qu'il » se trouve court de propos, ou qu'il aye aultre » respect, il le fuyt tout ce qu'il peut, et mon dict » seigneur s'en est plaint, et le sent Sa Majesté, » encore qu'elle ne le démonstre, estant très-bien » advertye des diligences qu'en ce faict monsei- » gneur nostre prince et de ce que ledict roy s'en » dislongne. » (Arch. imp. à Vienne.)

(2) Lanz, t. III, p. 18 et 19.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 28 nov. 1550. (Arch. du royaume.)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine du 11 nov. (Arch. du royaume.)

(5) Lettres de l'évêque d'Arras des 11 et 28 novembre, ci-dessus citées. — Lettre de Ferdinand à Charles du 14 décembre, dans Lanz, t. III, p. 11. — Lettre de Charles à Marie du 16 décembre, *ibid.*, p. 15.

(6) Lettre de Ferdinand du 14 décembre, ci-dessus citée.

(7) Lettre du 16 décembre, ci-dessus citée.

tion, puisqu'on n'était pas au bout de la diète (1).

A peine arrivée à Augsbourg, Marie entama avec le roi des Romains la délicate négociation dont elle s'était chargée. Dans les premiers pourparlers, Ferdinand se montra intraitable; il y eut même un jour où la reine le quitta toute fâchée, disant qu'elle ne voulait plus se mêler de rien, puisque, mal conseillé, il accordait moins de créance à elle, qui était sa sœur et n'avait d'autre but que l'établissement de leur maison, qu'à des ministres, ignorants et intéressés, lesquels, pour le faire luthérien, ainsi qu'ils l'étaient, ne se souciaient ni de sa ruine, ni de celle de ses royaumes (2). Cette dissension ne fut toutefois pas de longue durée, Ferdinand, quelques instants après la sortie de la reine, lui ayant envoyé le roi son fils pour l'apaiser, et étant lui-même passé chez elle afin de lui expliquer les raisons qui le faisaient agir (3). Ces raisons, celles qu'il alléguait du moins, étaient le serment qu'il avait prêté lors de son élection; qu'il ne se trouvait pas, depuis que l'Empire était venu aux mains des Allemands, que, du vivant de l'empereur et du roi des Romains, on eût élu une troisième personne pour leur coadjuteur; que cette élection serait contraire à la fois et à la coutume et à la bulle d'or; que rien n'en démontrait la nécessité; que les électeurs n'y consentiraient très-probablement pas, et que l'autorité et la réputation de l'empereur souffriraient de leur refus; que s'ils y donnaient leur consentement, comme contraints et forcés, il serait à craindre que plus tard ils ne le révoquassent, que même ils ne cherchassent alors un chef hors de l'Empire (4). Ferdinand les trouvait d'un si grand poids qu'il demanda d'en conférer avec l'empereur lui-même. On ne peut se figurer la curiosité qu'excitait cette négociation parmi les diplomates présents à Augsbourg : mais, comme l'empereur, les rois des Romains et de Bohême et la reine douairière de Hongrie étaient, avec Granvelle, les seules personnes qui y eussent part, elle était enveloppée d'un secret qui faisait leur désespoir. Les ambassadeurs de Venise écrivent au doge le 10 janvier : « Nous sommes tous attentifs pour tâcher d'avoir quelque lumière de ce qui se négocie; mais les choses se passent entre Leurs Majestés seules, de manière qu'il n'y a personne à cette cour qui puisse se flatter d'en avoir connaissance avec certitude (5). » Ils lui mandent encore le 1er février : « Dans l'affaire de la coadjutorerie tout se fait si secrètement que nul n'en peut savoir la moindre chose. Il n'y a que Leurs Majestés et la sérénissime reine qui interviennent dans les pourparlers, et elles ne s'en entretiennent avec personne, sauf avec monsieur le révérendissime d'Arras. Deux fois ces trois Majestés ont été seules ensemble, et chaque fois plus de quatre heures » (6). L'ambassadeur Marillac, dans une lettre du 8 janvier à Henri II, avoue aussi qu'on ne peut, sur ce qui se traite entre les membres de la maison impériale, former que des conjectures (7).

Cependant les princes et les états de

(1) Lettre du 16 décembre ci-dessus citée.

(2) « ... Dopo l'ultime mie di XIII, si fù per » rompere ogni pratica, havendo la regina » preso licentia dal re de' Romani, con dirgli so- » pra mano che non voleva mai più travagliar- » sene, poichè, mal consigliato, prestava men » fede a lei, che gli era sorella et mossa dallo sta- » bilimento di casa loro, che alli suoi ministri » ignoranti et interessati, i quali, per farlo, » come egli sono, lutherano, non si curavano » della rovina sua et di suoi regni... » (Lettre écrite à Côme de Médicis, le 19 janvier 1551, par l'évêque de Forli, aux Archives de Florence.)

(3) Lettre citée à la note précédente.

(4) Toutes ces raisons sont déduites dans une lettre de Ferdinand à Marie dont une copie existe aux Archives du royaume. *Collect. de documents historiques*, t. VIII, fol. 121.

(5) « Noi stiamo tutti intenti per veder di ha- » ver lume di questo maneggio; ma le cose pas- » sano tra le Loro Maestà sole, di modo che non » vi è personnagio alcuno, in questa corte, che » non confessa di non saperne nulla di questo » negotio con fondamento. » (Reg. cité, fol. 95.)

(6) « Nel negotio de la coadjutoria ogni maneg- » gio passa così secrettamente che non è persona » che ne possi haver notitia di alcuna cosa, per- » chè nelli ragionamenti non intraviene senon le » Loro Maestà et la serenissima regina, le quali » di questo si dice que non ragionano con alcuno, » salvo che con monsignor reverendissimo d'Ar- » ras. Fin hora due volte queste tre Maestà sono » state insieme loro sole più di quatro hore per » volta. » (Ibid., fol. 103 v°.)

(7) Ms. cité, fol. 197.

l'Empire s'étaient plaints déjà, à plusieurs reprises, que la diète durât aussi longtemps. Ils avaient statué sur toutes les propositions de l'empereur; en dernier lieu (1) ils avaient voté une aide de soixante mille florins par mois pour la réduction de Magdebourg, en autorisant qu'on prît par anticipation cent mille florins des deniers qui étaient en réserve en vertu des résolutions de la diète précédente; sur la remontrance du roi des Romains (2), que, nonobstant la trève, les Ottomans avaient occupé plusieurs châteaux en Transylvanie, ils avaient décidé que si la guerre éclatait, la moitié de la contribution contre le Turc votée à Spire se payerait au premier jour de l'année suivante, sans que personne en pût être exempt : ils ne voyaient pas dès lors ce qui pouvait empêcher qu'il ne fût mis fin à leurs travaux; leur séjour prolongé à Augsbourg, où tout était d'une cherté excessive, les entraînait dans des dépenses considérables, et leurs affaires souffraient de leur long éloignement de leurs pays et de leurs villes (3). Charles, condescendant enfin à leur désir, indiqua le 14 février pour la clôture de la diète. La cérémonie eut lieu dans la chapelle de la maison où il habitait (4). Il était présent, ainsi que le roi son frère, les électeurs, les princes et tous les membres des états. Le cardinal d'Augsbourg commença la lecture du recez, qui fut continuée par le secrétaire de l'Empire (5). Cette lecture finie, Charles, par l'organe du cardinal, remercia les états des peines qu'ils avaient prises et des soins qu'ils s'étaient donnés pour les affaires de la Germanie; il les exhorta à comparaître au concile que le pape avait convoqué à Trente pour le 1er mai. Le secrétaire de l'électeur de Mayence, au nom de l'assemblée, remercia l'empereur de tant de fatigues qu'il avait souffertes dans l'intérêt de l'Allemagne, et promit que protestants et catholiques se rendraient au concile (6).

Charles avait fait recevoir son fils par les états des Pays-Bas pour leur futur souverain; il voulut aussi lui donner, par anticipation, l'investiture de ceux de ces pays qui relevaient de l'Empire. Son dessein était d'entourer cette cérémonie d'une grande solennité; il espérait que les électeurs, les princes et les autres membres de la diète en rehausseraient l'éclat par leur présence; dans cette vue, des préparatifs furent, par son ordre, commencés sur la Grand'Place d'Augsbourg (7). Il se vit toutefois déçu de son attente. Comme il entendait se réserver l'administration des Pays-Bas, contrairement à la forme des investitures impériales, et stipuler, relativement au duché de Gueldre, que les femmes y pourraient succéder, en opposition à ce qui était statué dans les anciennes investitures de ce duché, les commis des membres des états absents déclarèrent qu'ils ne pourraient intervenir à un tel acte sans une autorisation spéciale de leurs commettants (8). Charles alors abandonna l'idée d'une cérémonie publique, et ce fut dans sa demeure qu'il investit son fils (9). La chose est racontée en ces termes par Vandenesse : « Le 7 mars, étant Sa Majesté « à Augsbourg, assise en son siége im- « périal, accompagnée de plusieurs prin- « ces, seigneurs et prélats et ceux de son « conseil, vinrent le prince de Gavre, « comte d'Egmont, et le comte de Hor- « nes, lesquels étant à genoux devant le

(1) Le 16 décembre.

(2) Il l'avait faite dans les premiers jours de janvier.

(3) Dépêche de Morosini et Badoer du 8 janvier 1551. (Reg. cité, fol. 93.)

(4) C'était celle du riche banquier Antoine Fugger.

(5) « Le recès est très-beau et honnorable pour » S. M., » écrivit Granvelle, le 21 février, à l'ambassadeur impérial en France. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 486

(6) Dépêche de Morosini et Badoer du 15 février 1551. (Reg. cité, fol. 113 vo.) — Lettre de Marillac à Henri II du 17 février 1551. (Ms. cité, fol. 222 vo.) — Journal de Vandenesse.

(7) Lettres écrites, le 3 mars 1551, à Henri II et au connétable de Montmorency, par l'ambassadeur Marillac. (Manuscrit cité, fol. 242 et 245.)

(8) Lettre de Marillac à Henri II du 24 février 1551. (Manuscrit cité, fol. 224.) — Dépêches de Morosini et Badoer des 19 et 24 février. (Reg. cité, fol. 114 et 115 vo.) — Lettre de l'évêque de Forli à Côme de Médicis du 26 février. (Archives de Florence.)

(9) L'ambassadeur Marillac ne manque pas de se réjouir du désappointement de l'empereur : il écrit au connétable le 3 mars : « La moquerie fut » grande d'avoir déjà préparé en public le lieu » où se devoit faire l'investiture, pour estre con- » traint ensuite d'y renoncer. » (Manuscrit cité, fol. 245.)

« passet de S. M., fut par ledit prince « de Gavre exposé en latin comment ils « étaient là envoyés de la part de son « fils Philippe, prince d'Espagne, etc., « lequel suppliait à Sadite Majesté être « reçu en fief de l'Empire, et lui octroyer « l'investiture des pays que S. M., son « père, tient en fief dudit saint-empire « en général, sans spécifier aucun des- « dits pays, étant prêt d'en faire son de- « voir et serment de fidélité envers S. M. « et le saint-empire. Les ayant ouïs, « Sadite Majesté appela l'évêque d'Arras « et le docteur Seldt, et après fut ré- « pondu, au nom de S. M., auxdits « comtes ambassadeurs que S. M. était « prête de recevoir ledit prince, lequel « fut lors amené par lesdits deux sei- « gneurs. Et étant entré, fit trois révé- « rences, se mettant à genoux sur le « bord du passet de S. M., et les deux « derrière lui, où par ledit d'Egmont fut « derechef exposé plus amplement ce « que ledit prince requérait. A quoi fut « de S. M. répondu par ledit Seldt. Puis « le prince se leva, et, approchant de « Sadite Majesté, se mit encore à ge- « noux, tenant ses deux mains sur le « missel ouvert, prononçant les paroles « qui lui furent prédites et lenes par « icelui Seldt, qui étaient le serment « accoutumé, qu'il fit à S. M. Puis prit « icelle l'épée impériale en ses mains, « que le maréchal impérial tenait, fai- « sant baiser audit prince le pommeau « d'icelle. En après se leva et se fut re- « mettre à genoux sur ledit passet, où « par le dessusnommé prince de Gavre « fut fait un beau remercîment. Ce « achevé, chacun se retira (1). »

Après la clôture de la diète, la reine Marie avait continué ses pourparlers avec Ferdinand. Le roi se montrait toujours difficile ; il savait que toute la nation allemande se prononçait contre ce qu'on réclamait de lui. Les électeurs disaient ouvertement qu'il ne leur appartenait d'élire ni un coadjuteur de l'empire ni un second roi des Romains ; que tout leur pouvoir consistait à élire un empereur, quand l'empire était vacant, et, en l'absence de l'empereur, alors que le besoin s'en faisait sentir, un roi des Romains ; qu'aucun de ces deux cas ne se présentait actuellement ; que, si l'on voulait faire un coadjuteur ou un nouveau roi des Romains, il faudrait réunir tous les princes et les états qui comparaissaient aux diètes, afin qu'ils délibérassent sur ce qu'exigeait le bien de la Germanie. Ils espéraient par-là se soustraire aux demandes de l'empereur, étant certains d'ailleurs qu'il n'obtiendrait point le consentement des états assemblés, car beaucoup de princes disaient que, plutôt que d'élire Philippe, ils s'accorderaient avec le Turc (2). Cependant Ferdinand finit par céder (3) et, le 9 mars 1551, dans la chambre de l'empereur, où étaient avec lui le roi des Romains, le prince d'Espagne, la reine douairière de Hongrie, le roi de Bohême et Granvelle, quatre actes furent lus et signés dont nous allons faire connaître, en substance, le contenu.

Le premier était une convention entre

(1) Les lettres d'investiture de l'empereur du 7 mars furent confirmées et approuvées, le 4 avril, par Ferdinand, *tanquam Romanorum rex*.

(2) « . . Vero è che l'illustrissimi elettori dicono apertamente, di modo ch' è venuto all' orecchie delle Loro Maestà, che loro non hanno facultà nè de eleggir coadjutore nè altro re di Romani, perchè la loro podestà è di eleggir l'imperator quando vacca l'imperio, overò in absentia del imperator, ove sia il bisogno, eleggir re di Romani : delli quali dui niuno hora ocorrendo, se si vorà fare coadjutore o novo re di Romani, dicono che è bisogno riddure tutti li principi et stati del Imperio, et da quelli sia deliberato quello ch' è utile et benefitio della Germania. Et a questo modo par' loro di potersi scaricare et liberare dalle dimande che li fosse per fare S. M. I., lequal', quando questo negotio venisse a trattarsi con tutto l'Imperio, sono certi che non lo obteniria, perchè sono molti principi che, più tosto che eleggir il principe di Spagna, dicono che si accorderano con el Turco... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 15 février 1551 : Reg. cité, fol. 113 v°.)

(3) Dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur le 17 août 1553, et que Lanz a donnée t. III, p. 580, il explique ainsi le refus qu'il fit d'abord de souscrire à ce que lui demandait son frère, et l'adhésion qu'il y donna ensuite : « Certes Dieu sçait, et « V. M. peult estre mémorative, que je ne le feiz « pour autre intencion synon, comme à ceste « heure-là je le dis et donnay en partie par es- « crypt à V.M., que je véoye que les inconvéniens « qui se sont ensuyviz s'ensuyvroient, comme « V. M. l'a veu et appercen. Mais à la fin, voyant « vostre intencion et volenté, comme obéissant « frère et serviteur, vous obéiz et le feiz comme « astheure-là fut capitulé et juré... »

le roi des Romains et le prince d'Espagne par laquelle Ferdinand s'engageait à employer tous moyens convenables pour que les électeurs assurassent d'élire le prince à la dignité de roi des Romains, « incontinent que ledit seigneur roi se- « rait couronné empereur, » à condition qu'ils assurassent aussi d'élire l'archiduc Maximilien roi des Romains, quand le prince parviendrait à l'empire. De son côté, le prince s'engageait, ce cas arrivant, à députer Maximilien, en qualité de son lieutenant, pour gouverner l'Empire en son absence, comme l'empereur l'avait fait à l'égard du roi son frère. Il prenait de plus l'engagement, lorsqu'il aurait été élu roi des Romains, « de ne se mêler en « façon quelconque du gouvernement de « l'Empire plus avant que le roi, lors « empereur, lui consentirait. » Le roi et le prince se promettaient, après le décès de l'empereur, une assistance mutuelle envers et contre tous. Ils convenaient enfin, et ce du consentement de l'empereur, que le prince, étant parvenu à la dignité de roi des Romains, épouserait une des archiduchesses filles du roi (1).

Par le deuxième acte Philippe ne faisait que confirmer les engagements qu'il prenait dans le premier envers le roi et l'archiduc (2).

Le troisième consistait dans des lettres par lesquelles Ferdinand donnait sa parole de roi que, venant à l'administration de l'Empire, il nommerait le prince Philippe gouverneur et son lieutenant en Italie, pour y exercer, lorsque lui, Ferdinand, ne serait point en ce pays, l'autorité qui lui appartenait, tant en matière de justice qu'autrement : il se réservait la première et générale reprise des fiefs qui se faisait à l'avènement d'un nouvel empereur; après celle-ci le prince jouirait de tous les reliefs, excepté ceux des gros fiefs tels que Mantoue, Montferrat, Florence, le vicariat de Piémont et ce que le duc de Ferrare tenait en l'Empire. Le prince ne pourrait demander aide aux feudataires impériaux que du su et consentement de l'empereur, excepté pour la défense de l'Italie et des royaumes et États que l'Espagne y possédait. Le roi se réservait de leur demander aide et assistance contre le Turc (3).

Des reversales de Philippe formaient le quatrième acte. Indépendamment de l'obligation qu'il contractait d'observer le contenu des lettres précédentes, il y promettait que, étant nommé au gouvernement de l'Italie, il porterait à Ferdinand « tout honneur, révérence et obéis- « sance, comme roi des Romains était « tenu de faire à un empereur, ou un « lieutenant à son chef, et qu'il rendrait « tout le meilleur devoir qu'il lui serait « possible pour la bonne conduite et « administration de ladite Italie en ce « qui dépendait de l'Empire, et pour la « maintenir sous l'autorité impériale, etc. (4) »

Ces quatre actes étaient en français et écrits tout entiers de la main de la reine Marie; c'était Granvelle qui les avait conçus. La rédaction en avait été assez longuement débattue entre la reine et le roi Ferdinand et plusieurs fois modifiée.

Après que les parties contractantes y eurent apposé leurs signatures, Maximilien, qui jusque-là s'était tenu dans un coin de la chambre avec Granvelle, s'approchant de l'empereur et lui adressant la parole en langue espagnole, le supplia de croire qu'il n'avait fait de démarches, directes ni indirectes, auprès des électeurs, pour parvenir à la succession de l'Empire, et que s'il avait eu la volonté d'y parvenir, ce n'eût été que de son su et consentement; il le supplia, s'il avait eu de lui une opinion différente, de ne pas la conserver; il promit à l'empereur, ainsi qu'au prince d'Espagne, sur sa foi et honneur, non-seulement de n'apporter aucun empêchement, par lui ni par d'autres, à ce que ladite succession fût assurée au prince, mais encore d'y aider : se soumettant, s'il agissait autrement, à la punition de l'empereur; enfin il déclara se vouloir employer, toute sa

(1) Cette convention est en français dans Maurenbrecher, p. 136*, et en espagnol dans Döllinger, t. I, p. 169.

(2) En français dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 483, et en espagnol dans Döllinger, p. 173.

(3) En français dans Maurenbrecher, p. 140*.

(4) En français dans Maurenbrecher, p. 142*, et en espagnol dans Döllinger, t. I, p. 175.

vie, au service de l'empereur, comme son seigneur et père, et du prince, comme son bon seigneur et frère. Ce langage, dont il fut dressé acte (1), aurait eu de l'importance, si dans la bouche de l'archiduc il eût été spontané ; mais on a la preuve qu'il fut dicté à Maximilien par la reine de Hongrie (2).

Tous les arrangements étant terminés entre les deux branches de la maison d'Autriche, Ferdinand partit, le 10 mars, pour la Hongrie ; il fut suivi, le lendemain, par le roi de Bohême, et, quelques jours après, par ses deux autres fils, les archiducs Ferdinand et Charles. Le 7 avril la reine Marie retourna aux Pays-Bas. Philippe se mit en route le 25 mai, allant s'embarquer à Gênes, où devait le rejoindre Maximilien, qui avait à amener d'Espagne la reine sa femme (3). Charles-Quint demeura à Augsbourg. Il y fit publier, le 13 avril, que les légats du pape étant en chemin pour venir à Trente, il requérait les protestants et tous autres de s'y trouver au jour où avait été indiquée l'ouverture du concile ; qu'ils pourraient franchement et librement y aller et demeurer, et, quand ils le voudraient, retourner chez eux ; qu'ils y seraient ouïs en leurs raisons ; que s'ils ne s'y trouvaient point et que des décrets fussent rendus en opposition à leurs doctrines, ils ne seraient pas admis à alléguer plus tard qu'on aurait refusé de les entendre ; enfin que ce que le concile déterminerait serait observé et mis à entière exécution (4).

La santé de Charles ne s'était pas améliorée pendant son séjour en Allemagne : depuis le commencement du mois d'août jusqu'à la fin de l'hiver il avait été presque constamment obligé de garder le lit ou la chambre, souffrant tantôt de flux de sang occasionnés par ses hémorrhoïdes, tantôt de la goutte, d'autres fois de l'asthme, qui était aussi une de ses maladies (5). Il n'avait point pour cela négligé les affaires publiques ; mais il avait donné de rares audiences aux ambassadeurs, « assis en une chaise et ayant les « pieds haussés et appuyés (6). » On croyait que ces indispositions répétées lui auraient fait sentir la nécessité de mettre un frein à son intempérance, car celle-ci n'avait pas peu contribué à l'affaiblissement de sa constitution (7) ; on assurait même qu'il s'était décidé à suivre un autre régime de vie ; qu'il avait ordonné de réduire le nombre des plats à servir sur sa table ; qu'il s'abstiendrait dorénavant des mets qui lui étaient contraires (8). Nous avons regret de le dire : le témoignage de Granvelle, mieux informé que tout autre sur ce point, ne concorde pas avec les propos qui se tenaient à Augsbourg dans le monde politique (9).

(1) Il est dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 482.

(2) Une première rédaction de cet écrit, laquelle fut beaucoup modifiée, porte en tête : « Le sommaire de ce qu'il semble que le roy de » Bohesme poroist dire et promestre à Sa Majesté » et au prince, écrit, de la main de la royne » d'Hongrie, à l'évesque d'Arras. » On lit en marge : N. B. *Il fault que ledict roy de Bohesme réponde de cecy comme de son fond et selon ce le dresse.* (Arch. du royaume : *Collection de documents historiques*, t. VIII, fol. 137.)

(3) Dépêche de Morosini et Badoer du 11 mars 1551 (Reg. cité, fol. 125.) — Journal de Vandenesse.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Lettres de Marillac à Henri II des 28 août, 30 septembre, 28 octobre, 4, 11 novembre 1550 et 27 janvier 1551. (Ms. cité, fol. 67 v°, 101, 120, 129, 132, 209.)

Dans un avis du 24 février 1551 (fol. 231), cet ambassadeur s'exprimait ainsi : « L'empereur, depuis le moys de juillet qu'il est arrivé en Auguste, a eu si peu de santé qu'il ne s'est guères » monstré hors de son logis, et depuis la Tous» saint n'a guères bougé de sa chambre, s'estant » seulement laissé voir en une salle joignant à » icelle les festes de Saint-André, de Noël et des » Roys, et aussy quand il bailla le recez de la » diette. »

(6) Lettre de Marillac du 11 novembre citée en la note précédente.

(7) « Ce grand homme, qui savait commander » à ses passions, ne savait pas contenir ses appé» tits ; il était maître de son âme dans les diverses » extrémités de la fortune, il ne l'était pas de son » estomac à table. » (*Charles-Quint, son abdication*, etc., par M. Mignet, p. 54.)

(8) ...S. M. si ha messo in una regola di vita, la » qual se osserverà, si crede che si manterà sana. » Fugge la diversità di cibi et vivande, et per » quanto dicono quelli che la servono, non se li » porta in tavola più di sei piatti, et si astiene di » tutti quei cibi, si come di manzo et porco, che » soleva mangiar molto volentieri... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 30 décembre 1550 : Reg. cité, fol. 88 v°.)

(9) Dans une lettre du 17 novembre 1550, Granvelle, après avoir annoncé à la reine Marie qu'en ce moment-là l'empereur se portait très-bien, ajoutait : « Mais je suis en peine de veoir *que sou*» *vent il excède*, tenant moings de soing de la con» servation de sa santé qu'il ne conviendroit. » (Arch. impér. à Vienne.)

Le concile, qui causait à Charles-Quint tant de préoccupations, s'ouvrit à Trente au jour fixé, le 1er mai 1552, sous la présidence du cardinal Marcel Crescentio, légat du pape, assisté du cardinal de Siponte, que Jules III venait à cet effet de rappeler de sa nonciature à la cour impériale, et de l'évêque de Vérone (1). La session suivante fut fixée au 1er septembre, afin que les prélats et les théologiens des divers pays catholiques, ainsi que les protestants, eussent le temps d'arriver. Jules III avait fait offrir à l'empereur, par le cardinal d'Imola, de se trouver en personne à Trente, si lui-même il voulait y être, afin qu'ils travaillassent ensemble à apaiser les différends religieux de l'Allemagne; il était disposé, dans cette vue, à consentir pour toujours la communion sous les deux espèces : Charles ne trouva point praticable la combinaison qui lui était proposée. Il nomma ses ambassadeurs auprès du concile, le comte Frédéric de Furstemberg, D. Francisco de Tolède, prieur de Roncevaux, et le comte de Monteagudo, auxquels la reine Marie adjoignit, pour représenter les Pays-Bas, le protonotaire Guillaume de Poitiers, chancelier de l'évêque de Liége (2).

Depuis l'avènement de Henri II à la couronne, les relations entre l'empereur et le monarque français étaient celles de deux princes qui, ayant peu de confiance l'un dans l'autre, s'observent mutuellement. Charles désirait, comme il l'avait toujours désirée, la paix avec la France; il évitait avec soin tout ce qui aurait pu donner à cette puissance des motifs de rupture. Henri II, de son côté, protestait et faisait protester par ses ambassadeurs de ses intentions pacifiques; mais ce langage n'était rien moins que sincère, quoique, à son arrivée à la cour impériale, Marillac eût déclaré, et par ordre exprès du connétable de Montmorency, que le règne du roi son maître serait tout différent de celui du feu roi; que sous ce règne ce qu'on affirmerait serait trouvé véritable : que le oui serait oui et le non serait non (3). Henri en effet, jaloux de l'ascendant de l'empereur en Europe, ne cherchait qu'à lui susciter sous main des ennemis, et à allumer une guerre générale (4); aussi s'empressa-t-il de saisir l'occasion qui lui fut offerte de prendre un nouveau pied en Italie. Paul III, après l'assassinat de son fils, Pierre-Louis Farnèse, avait résolu de réunir à la directe du saint-siége l'État de Parme; Octave, son petit-fils, y avait résisté. Jules III rendit d'abord le duché de Parme à Octave; mais plus tard il voulut le reprendre, pour le restituer à l'Église, et il proposa, en échange, à Farnèse le duché de Camerino. Octave alors invoqua le secours de la France; avec ses frères, les cardinaux Alexandre et Ranuce, et Horace, duc de Castro, qui devait épouser Diane, fille naturelle de Henri II, il se mit sous la protection du roi : par un traité signé le 27 mai 1551, Henri s'engagea à faire passer à Parme deux mille fantassins et deux cents chevaux; il promit de plus à Octave Farnèse un subside de douze mille écus par année (5).

A la première nouvelle des négociations des Farnèses en France, Jules III avait réclamé l'assistance de l'empereur : Charles, convaincu des dangers que l'occupation de Parme par les Français ferait courir à l'État de Milan, n'hésita pas à accueillir les demandes du pape. Il lui prêta deux cent mille écus pour les frais de la guerre; il ordonna à D. Ferrante Gonzaga, gouverneur du Milanais, de réunir ses forces aux troupes pontificales que commandait Gioan Battista del Monte, neveu de Jules; il mit à la disposition du saint-père les Italiens et les Espagnols qui occupaient Sienne sous les ordres de D. Diego Hurtado de Mendoza. Celui-ci s'empara sans peine de tout le duché de Castro (6) : mais Gonzaga et del Monte ne purent mettre ob-

(1) De Thou, liv. VIII.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 21 avril 1551. (Arch. impér. à Vienne.) — Lettre du même à la même du 18 mai. (Arch. du royaume.)

(3) Lettre de Granvelle à Simon Renard, ambassadeur en France, du 14 septembre 1551, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 452, où on lui donne, par erreur, la date de 1550.

(4) Sismondi, t. XII, pp. 195 et 197.

(5) Sismondi, t. XII, p. 197.

(6) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 8 juillet 1551. (Archives du royaume.)

stacle à ce que les Français renforçassent les garnisons de la Mirandole et de Parme. Une chose assez bizarre, c'est que l'intervention de la France et de l'empereur dans la querelle du pape avec Octave Farnèse n'était pas envisagée comme une infraction à la paix de Crépy : la France prétendant n'agir qu'à titre d'alliée de Farnèse (1); l'empereur soutenant que les feudataires de l'Empire en Italie qui n'obéissaient pas à son chef étaient formellement exceptés du traité (2).

Le rôle d'auxiliaire du duc de Parme ne pouvait longtemps suffire à Henri II, et il était impatient d'en venir à des mesures plus décisives. Déjà l'évêque d'Astorga, qui se rendait au concile, avait été, par ses ordres, ou tout au moins avec son assentiment, arrêté à Turin (3); il avait fait saisir dans son royaume des navires et des biens appartenant aux sujets des Pays-Bas, et autorisé d'autres actes d'hostilité contre ces provinces (4) : il manda à Cossé-Brissac, gouverneur du Piémont, de commencer la guerre, sans la déclarer auparavant, foulant ainsi aux pieds les lois en usage chez toutes les nations civilisées. Le 2 septembre, dans la nuit, les Français, sortis de Turin, tentèrent de surprendre trois endroits différents : San Damiano de Montferrat, qui ne fit point de résistance; Chieri, dont la garnison était sur ses gardes, et Cherasco, d'où ils furent repoussés avec perte (5). Dans le même temps le baron de la Garde, un de leurs amiraux, capturait en pleine mer quarante-cinq navires belges chargés de marchandises d'une valeur de cinq cent mille écus (6); les galères de Marseille s'emparaient à l'improviste, sur la côte de Catalogne, de plusieurs bâtiments qui étaient à l'ancre sans défiance aucune, et l'ambassadeur de France à Constantinople, d'Aramon, étant venu avec deux galères et une galiote se joindre à la flotte turque qui assiégeait Tripoli d'Afrique, dont l'ordre de Saint-Jean était en possession, déterminait le gouverneur, par ses pratiques, à rendre la place aux Musulmans, quoiqu'elle eût été battue pendant six jours à peine, et qu'elle n'eût pas eu encore à soutenir d'assaut (7). Le 12 septembre le connétable de Montmorency fit savoir à l'ambassadeur impérial, Simon Renard, que sa mission avait pris fin (8). Charles-Quint et la reine Marie congédièrent, à leur tour, les sieurs de Marillac et de Basse-Fontaine. La déclaration de guerre fut publiée dans les Pays-Bas le 26 septembre. Charles écrivit à la reine qu'il fallait faire « tout « le pis que l'on pourrait à l'encontre « des Français, la courtoisie et douceur « dont on avait usé envers eux les ayant « rendus plus insolents (9). » La saison était toutefois trop avancée pour que, de l'une ou de l'autre part, on essayât de mettre à exécution, dans cette campagne, quelque entreprise importante.

On a vu que la diète avait laissé à l'empereur le soin d'aplanir les difficultés que rencontrait l'observation de l'intérim. Dans les derniers jours d'août, Charles donna l'ordre que les ministres luthériens qui étaient demeurés à Augsbourg, au nombre de dix, fussent examinés, l'un après l'autre, par des commissaires, au nombre desquels était l'évêque d'Arras. Si nous en croyons Granvelle, cet examen fit voir « que « les ministres étaient tous dix d'opi- « nions différentes et que plusieurs « d'entre eux avaient été rebaptisés; » les examinateurs trouvèrent de plus « qu'ils étaient ignorants et idiots « comme des gens qui n'avaient aucune « institution de lettres. » L'empereur

(1) Sismondi, t. XII, p. 199.

(2) Lettre de Granvelle du 8 juillet ci-dessus citée.

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 20 juin 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) Lettres de la reine Marie à Charles-Quint des 10 et 16 juillet, 21 et 27 août. (Arch. impér. à Vienne.)

Elle disait dans sa lettre du 10 juillet : « Il me « semble que ce roy de France délaisse à suyvre « son père au bien qu'il avoit, mais prend le « chemin qu'il faisoit du mal qui estoit en luy, qui « excédoit le bien. »

(5) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 10 septembre 1551. (Archives du royaume.) — Sismondi, t. XII, p. 199.

(6) Lettre de Marie à Charles, du 1er septembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Lettre de Granvelle à Simon Renard, du 14 septembre 1551, déjà citée.

(8) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 388.

(9) Lettre du 24 septembre. (Arch. impér. à Vienne.)

les bannit d'Augsbourg et de l'Allemagne, après leur avoir fait prêter serment qu'ils ne rentreraient point dans la ville ni dans son district, ni ne traiteraient dorénavant avec les bourgeois, par lettres ou autrement, de choses concernant la religion. Le grand conseil de la cité approuva cette expulsion des prédicants, sans contradiction d'un seul des quatre cents membres dont il se composait (1). Des mesures semblables furent prises dans plusieurs villes de la Souabe où une résistance sérieuse n'était pas à craindre (2). En ce temps aussi Charles s'accorda avec le nouveau duc de Wurtemberg, Christophe (3), s'engageant à lui rendre les forteresses de son pays qui, depuis le traité d'Heilbronn, étaient occupées par des troupes espagnoles.

Avant de se séparer, Charles et Ferdinand étaient convenus des moyens qu'ils emploieraient afin de faire agréer des électeurs les arrangements conclus le 9 mars touchant la succession à l'empire. Ferdinand s'était chargé de négocier avec le duc Maurice et le marquis de Brandebourg, Charles avec les quatre électeurs du Rhin. Les lettres et les instructions des personnages à députer vers les électeurs devaient être écrites au nom de l'empereur et du roi des Romains conjointement et porter les signatures de l'un et de l'autre; il y aurait, outre des instructions générales, des instructions particulières appropriées à la situation et aux intérêts de chacun des princes qui formaient le collége électoral (4). Les choses se passèrent ainsi que cela avait été réglé entre les deux frères. Ferdinand choisit, pour aller vers les électeurs de Brandebourg et de Saxe, le comte Albert de Schlick, son conseiller et sommelier de corps de Bohême; Charles envoya à l'électeur palatin le conseiller Gérard Veltwyck, aux archevêques de Mayence et de Cologne le vice-chancelier de l'Empire Seldt, et le seigneur de Lyere à l'archevêque de Trèves. Maurice et le marquis Joachim, qui s'étaient concertés, répondirent au comte de Schlick que, sans en avoir conféré avec leurs collègues, il leur était impossible de traiter une affaire d'une aussi haute importance que celle de la succession à l'empire (5). Charles comptait beaucoup sur l'électeur palatin; il espérait que son exemple entraînerait les autres électeurs du Rhin; la reine Marie, en retournant aux Pays-Bas, l'avait visité à Heidelberg, et n'avait rien négligé pour le disposer favorablement. L'attente de Charles fut déçue. Le comte Frédéric dit à Veltwyck qu'il avait toujours été et voulait demeurer toute sa vie serviteur de l'empereur, mais qu'avant de donner suite à ce qui lui était proposé, son serment l'obligeait d'en communiquer avec les électeurs ses collègues (6). Seldt reçut de l'archevêque de Mayence (7) une réponse qui n'était pas plus satisfaisante : ce prince lui fit observer que l'affaire dont il venoit de l'entretenir touchait l'Empire en général; que par conséquent il convenait de la soumettre à une assemblée générale des états, ou du moins à une assemblée de tous les électeurs. Le vice-chancelier lui ayant demandé s'il croyait qu'une réunion de ceux-ci aurait l'effet désiré, il repartit franchement qu'il en doutait, parce que le prince d'Espagne s'était rendu peu agréable aux Allemands et qu'ils ne voulaient point du gouvernement des Espagnols; il ajouta que, parmi les électeurs, il y en avait qui ne regardaient pas comme volontaire le consentement donné par le roi des Romains à la convention du 9 mars, et qui craignaient que plus tard ce monarque ne fît sentir son mécontentement

(1) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 4 septembre 1551. (Archives du royaume.)
Dans une autre lettre à la reine, en date du 10, où il rappelle cette expulsion des prédicants, il dit : « Ce fut du consentement du magistrat, voyre et » à la sollicitation des principaulx d'icelluy et » avec leur asseurance. Vray est qu'ilz ne veullent » estre alléguez, et disoient que c'estoit le seul » moyen pour gaigner du tout ceste ville à la dévo- » tion de S. M. (Archives du royaume.)

(2) Lettre du 10 septembre mentionnée à la note précédente.

(3) Le duc Ulric, son père, était mort le 6 novembre 1550.

(4) On peut voir, dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 477, l'instruction secrète pour le conseiller Geinger, qui devait aller vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg, mais qui, étant tombé malade, fut remplacé par le comte de Schlick.

(5) Lettres de Granvelle à la reine Marie des 4 et 29 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(6) Lettre de Veltwyck à l'empereur du .. juillet 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Sébastien de Heusenstam.

à ceux qui l'auraient ratifiée; qu'on remarquait aussi que le roi de Bohême restait entièrement étranger aux négociations entamées avec les électeurs. L'archevêque de Cologne (1) s'excusa absolument de se prononcer jusqu'à ce qu'il eût consulté l'archevêque de Mayence, qui à ce moment était parti pour le concile (2). Quelque temps après, ayant vu l'empereur lui-même à Augsbourg, il l'assura de son dévouement, rendit hommage à ses intentions toutes paternelles pour l'Allemagne, reconnut la force des raisons qui l'avaient déterminé à désirer que son fils succédât à la dignité impériale après le roi Ferdinand, mais allégua l'impossibilité où il était d'exprimer une opinion là-dessus, alors qu'il ignorait celle des princes qui composaient avec lui le collége électoral (3). L'archevêque de Trèves (4) s'était déjà mis en route pour Trente, quand de Lyere arriva à Coblence, où il espérait le rencontrer (5); l'envoyé de l'empereur lui écrivit afin de lui faire part de sa mission : la réponse de l'archevêque fut, en substance, la même que celle des autres électeurs (6). Il était évident que ceux-ci s'étaient entendus (7). En résultat, toutes ces négociations s'en allèrent en fumée, et les événements dont nous aurons à parler bientôt ne permirent plus de les reprendre. Charles-Quint put reconnaître alors le tort qu'il avait eu de mettre en avant des prétentions qui l'avaient rendu odieux aux Allemands, lui avaient aliéné l'affection des princes de sa famille, et n'avaient certainement pas été étrangères au soulèvement qu'il y eut contre lui dans la Germanie (8). On peut dire que le projet auquel les actes du 9 mars 1551 donnèrent un commencement d'exécution fut la plus grande faute politique de son règne, et celle qui eut pour lui les conséquences les plus funestes.

Charles cependant ne pouvait pas prolonger plus longtemps son séjour à Augsbourg. Il allait être privé de ses troupes espagnoles qu'il devait retirer des forteresses du Wurtemberg et qu'il lui fallait faire passer en Italie, car il n'aurait pu les loger dans d'autres lieux de l'Allemagne sans provoquer les plus vives réclamations. Il n'avait à Augsbourg, outre sa maison, les deux compagnies d'hommes d'armes venues avec lui des Pays-Bas et la garde du duc Jean-Frédéric, que les quatre enseignes de lansquenets qui, depuis son arrivée, en formaient la garnison : or, ces forces n'étaient pas suffisantes pour garantir sa sûreté dans la situation où se trouvait la Germanie, et néanmoins elles étaient extrêmement à charge aux habitants, qui en faisaient des plaintes continuelles. Il avait eu d'abord le dessein de passer aux Pays-Bas (9) : les mouvements des Français en Italie étaient venus modifier ses résolutions. Aux Pays-Bas il aurait été bien loin pour pourvoir aux affaires de Parme et de la Lombardie; et puis si, comme le bruit en courait, le roi Henri franchissait les Alpes, il n'aurait pas voulu qu'on pût dire qu'il s'était éloigné à dessein du théâtre de la guerre; son in-

(1) Adolphe de Schauenbourg.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 25 août 1551. (Archives du royaume.)

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 29 septembre 1551. (Archives du royaume).

(4) Jean d'Isembourg.

(5) Lettre de Granvelle du 25 août, ci-dessus citée.

(6) Lettre de la reine Marie à l'empereur, du 10 décembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Dans sa lettre du 10 décembre, la reine disait à l'empereur : « Il est assez à voir qu'ils se sont » résoluz par ensemble à parler d'une bouche. » Déjà elle lui avait écrit, le 20 octobre, « qu'il pou- » vait être assuré qu'ils s'étaient avertis l'un l'autre » de ce qui s'était passé. »

(8) Charles ne se le dissimulait pas. Comme le prince Philippe insistait pour que les négociations relatives à son élection à l'empire fussent continuées, il écrivit à la reine Marie le 22 février 1552 : « L'estat présent de la Germanie démonstre » évidentement combien nous sommes loing d'y » pouvoir pour le présent prétendre, voyre et me » *doubte que l'avoir mys en avant aura aydé les* » *malveillans en la direction de leurs malheureuses* » *practiques.* »

Dans une lettre du 6 mars, Granvelle est plus explicite encore : « Nous sommes — dit-il à la » reine — bien loin de prétendre à l'élection, » laquelle et ce qu'en dirent les gens de monsei- » gneur nostre prince à Augsbourg, venant d'Es- » paigne, et depuis à la diette, et ce que l'on a » voulu embracer en Italie, et autres choses tou- » chées en l'instruction de monsieur de Rye, *sont* » *cause de tous ces troubles.* » (Arch. imp. à Vienne.)

(9) C'est ce qui résulte de sa correspondance et de celle de Granvelle avec la reine Marie pendant les mois de mai, juin et juillet. Encore au mois d'août il était dans cette intention, comme le fait voir sa lettre au roi Ferdinand, du 15 de ce mois, publiée par Lanz, t. III, p. 68.

tention était, au contraire, ce cas venant à se réaliser, de descendre lui-même en Italie pour combattre le monarque français. Il trouvait encore qu'en Flandre les nouvelles d'Espagne lui parviendraient tardivement; que, s'il pouvait compter sur l'assistance de ses sujets des Pays-Bas pour la défense de ces provinces, il ne devait rien attendre d'eux pour une guerre offensive; qu'il se verrait donc là dans l'impossibilité de donner secours à ceux qui viendraient lui en demander. Il considérait enfin que, s'il s'éloignait autant du lieu où siégeait le concile, il lui faudrait renoncer au fruit qu'il s'était promis de cette assemblée, car déjà elle ne montrait que trop de tiédeur pour les intérêts de la religion; et le concile venant à se dissoudre, les choses iraient en confusion dans la Germanie. Toutes ces considérations (1) lui faisaient penser qu'Inspruck serait le lieu où il pourrait le plus convenablement s'établir : cependant, avant de se déterminer, il voulut prendre l'avis de Granvelle et de la reine Marie. Granvelle opina pour qu'il s'établît aux Pays-Bas (2). Marie lui conseilla Worms ou Spire, de préférence à Inspruck (3). Charles, après avoir pesé les raisons de sa sœur et de son premier ministre, se décida pour Inspruck (4); le roi Ferdinand, à qui il en avait écrit, venait de mettre à sa disposition le palais de cette capitale. Le 20 octobre, ayant donné l'ordre aux Espagnols du Wurtemberg ainsi qu'aux lansquenets d'Augsbourg de prendre le chemin de l'Italie, il partit avec sa maison, les deux compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas et l'escorte du duc Jean-Frédéric; il arriva à Inspruck le 2 novembre.

Il y était depuis une quinzaine de jours lorsqu'une ambassade des électeurs de Saxe et de Brandebourg, du roi de Danemark, de l'électeur palatin, des ducs de Wurtemberg et de Mecklembourg, du marquis Jean de Brandebourg et du marquis de Bade vint solliciter de lui la mise en liberté du landgrave. A son départ des Pays-Bas, il avait fait transférer Philippe de Hesse d'Audenarde à Malines. Cet infortuné prince, impatient de la captivité dans laquelle il languissait, n'avait qu'une pensée, et c'était d'en sortir par n'importe quels moyens (5) : il avait fait, dans ce but, à Audenarde, des tentatives qui étaient restées infructueuses; à Malines, au mois de décembre 1550, il forma un nouveau

(1) Elles sont déduites au long dans une lettre écrite par lui à la reine Marie le 18 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(2) Son avis, qui forme douze pages de son écriture, est aux Archives du royaume.

(3) Lettre du 24 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(4) Il adressa, le 4 octobre, à la reine, pour justifier sa résolution, une lettre de seize pages, écrite de la main de Granvelle, laquelle il concluait ainsi :

« J'auray à Inspruck les troys électeurs ecclé-
» siastiques prochains, pour conférer avec eulx
» ce que sera de besoing, et ne suis si loing de
» ceulx de Saxe et Brandembourg qu'à Spéir;
» et si suis près du roy (des Romains) pour,
» s'il estoit besoing, faire quelque assemblée ; et
» passant par ledict Inspruck le roy de Bohême,
» mon filz, je le pourray veoir et de plus en plus
» procurer de luy oster toute umbre et gaigner
» confidence, qu'importe ce que vous sçavez, et
» parler à ma fille plus franchement, pour en ce
» nous servir de son moyen, et luy faire plaine-
» ment entendre combien il luy convient. Tou-
» chant le concile, je pourray là estre à ce res-
» pect plus à propos et pour l'entretenir ; . . .
» et y viendront plus voulentiers les protestants,
» qui s'assheurent plus de la shenrté que je leur
» ay donné que du concile mesme. . . . . .
» Dadvantaige, je seray aussi là en la Germanie
« et avec plus grande sheurté, sans frais, près des
» Suisses et Grisons, pour les tenir en soing ; et
» si donne faveur au restablissement de la reli-
» gion du pays de Swabe, en laquelle on gagne
» tous les jours avec la chaleur de ma pré-
» sence... »

La reine lui avait représenté qu'Inspruck ne convenait pas à sa santé autant que Worms et Spire ; que les neiges y duraient tout l'été. A cela il répond :

» Quant à ma santé, l'aer dudict Ispruch, comme
» vous sçavez, est de soy sain : vray est que le
» froyd et les bruymes me sont contraires pour
» ma poictrine. Mais, puisque nostre frère m'ac-
» corde tout le lougis, j'auray moyen de choisir
» le meilleur quartier ; et il y a tousjours bon
» moyen avec ce pour remédier contre la froy-
» dure, puisque aussi, en temps d'yver, j'ay peu
» de moyen de sortir, où que je soye. » (Archives du royaume.)

Il avait dit à la reine dans sa lettre du 18 septembre : « Où que je soye, puisqu'il est apparent
» que mes indispositions ne me fauldront, aultant
» me vault-il crier en ung lieu comme en ung
» aultre. »

(5) Au mois de mars 1551, il dit à Viglius, que l'empereur avait chargé de l'interroger sur ceux avec lesquels il avait comploté son évasion, que, se voyant menacé d'une prison perpétuelle, « le
» cœur lui avait fait si mal qu'il avait désiré
» d'être hors de ce monde et mettre la main à
» soi-même. » (Lanz, t. III, p. 63.)

projet d'évasion qui échoua comme les précédents (1). Ces tentatives avortées avaient eu pour résultat de le faire resserrer davantage ; la reine Marie aurait même voulu qu'il fût mené en Espagne, et elle le demanda à l'empereur. Lorsqu'il donna audience aux ambassadeurs, Charles savait que plusieurs des princes qui les avaient envoyés ne s'étaient associés que par complaisance à la démarche des électeurs de Brandebourg et de Saxe (2) : il leur dit que la demande qu'ils lui faisaient était de grande conséquence ; qu'attendant sous peu de jours le duc de Saxe, il désirait, avant de prendre une résolution, en conférer avec lui ; qu'ils pouvaient cependant retourner auprès de leurs maîtres, et les assurer qu'il leur témoignerait le cas qu'il faisait de leur recommandation (3).

Le moment est venu de parler de la conduite et des pratiques de Maurice de Saxe depuis que, au mois d'août 1550, ses commis à la diète s'étaient séparés des autres états sur la question du concile. Nous avons rapporté que Charles-Quint ne s'était point offensé de son opposition, et nous avons dit pourquoi : il s'était contenté d'écrire à l'électeur qu'il désirait sa présence à Augsbourg, ayant à traiter avec lui des choses d'un intérêt majeur. Maurice feignit de vouloir se rendre à cette invitation ; il envoya même en avant une partie de son train : mais en même temps il fit avec adresse observer à l'empereur qu'au point où en étaient les opérations militaires contre Magdebourg, il pourrait être préférable qu'il joignît ses forces aux troupes du duc de Mecklembourg, qui assiégeait cette ville. Charles se laissa prendre au piége et n'insista point pour que l'électeur vînt le trouver (4). A quelque temps de là, d'accord avec la diète, il nomma Maurice général de l'armée de l'Empire chargée de la réduction de Magdebourg. Nous n'avons pas à raconter ici les incidents de cette guerre ni de l'expédition que Maurice dirigea en personne contre les rebelles : disons seulement que, pendant l'hiver de 1550 à 1551, le siége fit peu de progrès; le général en chef ne paraissait pas pressé de soumettre la ville ; pour l'exécution de ses desseins secrets, il avait besoin de tenir sur pied les troupes qui marchaient sous ses drapeaux.

Maurice écrivait fréquemment à Charles-Quint, et toutes ses lettres étaient pleines de témoignages de déférence pour le chef de l'Empire (5). Charles fut averti cependant qu'il ne cachait pas son mécontentement de la détention prolongée de son beau-père ; qu'autour de lui on parlait même d'aller de force délivrer le landgrave ; qu'il levait des gens de guerre auxquels il faisait prêter serment de le servir contre tous sans exception (6) : Maurice venait de faire une chose qui lui était particulièrement désagréable, en choisissant, malgré tout ce qu'il lui avait écrit au contraire, le marquis Albert de Brandebourg pour son lieutenant (7). Au mois d'août 1551, l'ambassadeur impérial en France, Simon Renard, apprit que des négociations secrètes étaient entamées entre le roi, l'électeur de Saxe et d'autres princes allemands ; il sut que l'évêque de Bayonne, Jean de Fresse, était parti pour la Germanie avec la mission de les terminer ; il s'empressa d'en instruire l'empereur (8). Ce qu'on croira difficilement, c'est que des informations

(1) Alex. Henne, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, t. IX, p. 127 et suiv.

(2) Les ambassadeurs du roi de Danemark, du duc de Wurtemberg et du marquis Jean de Brandebourg lui avaient, à part et en vertu d'ordres exprès de leurs maîtres, déclaré que ceux-ci faisaient cet office seulement pour satisfaire les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg ainsi que les enfants du landgrave, mais non pour peser sur ses déterminations. (Lettre de Charles à la reine Marie du 18 novembre 1551, aux Archives du royaume.)

(3) De Thou, liv. VIII. — Le P. Barre, t. VIII, p. 842.

Ces deux historiens rapportent que, dans l'audience donnée par Charles aux ambassadeurs, on lut des lettres du roi des Romains et des ducs de Bavière et de Lunebourg en faveur du landgrave. Si ces princes écrivirent en effet à l'empereur, on peut bien affirmer qu'il ne fut pas fait publiquement lecture de leurs lettres.

(4) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 29 septembre 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) « Continuellement il escript à S. M. fort courtoisement », mandait Granvelle à la reine Marie le 14 juin 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(6) Lettres de la reine Marie à Granvelle, des 13 mai et 4 juin 1551. (Ibid.)

(7) Lettre de Charles au roi Ferdinand du 21 juin 1551, dans Maurenbrecher, p. 147*.

(8) Lettre du 14 août. (Manuscrits de Wynants.)

aussi graves et qui devaient éveiller toute l'attention de Charles et de ses ministres, les trouvèrent, pour ainsi dire, indifférents, tant elles leur parurent invraisemblables : l'empereur envoya néanmoins, afin de s'en éclaircir, des personnes de confiance en diverses parties de l'Allemagne; mais comme celles-ci ne parvinrent à rien découvrir, il demeura persuadé que la conspiration qui lui avait été signalée par son ambassadeur était imaginaire (1). Des historiens ont, à ce sujet, prêté des propos ridicules à Granvelle ; ils lui font dire qu'il n'était pas possible que des têtes allemandes, toujours prises de vin, conçussent des projets qu'il ne fût aisé de pénétrer (2). La confiance de ce ministre et de son maître reposait sur d'autres motifs : ils ne jugeaient pas Maurice (l'événement montra combien ils se trompaient) capable de grandes entreprises; ils savaient que ses ressources financières étaient médiocres, que ses sujets de Saxe ne l'aimaient point; ils étaient convaincus surtout que la crainte de voir l'empereur mettre en liberté le duc Jean-Frédéric l'empêcherait toujours de se déclarer contre lui (3).

Le 5 octobre 1551, Maurice, en son nom et en ceux de Georges-Frédéric, marquis de Brandebourg, son pupille, de Jean-Albert, duc de Mecklembourg, et de Guillaume de Hesse, signa, avec l'évêque de Bayonne, muni des pleins pouvoirs du roi de France, un traité par lequel les parties contractantes s'engageaient à déclarer la guerre à l'empereur. Le soutien de la religion protestante, la liberté de l'Allemagne et la délivrance du landgrave Philippe étaient le but de leur alliance. Le roi s'obligeait à payer, avant le 25 février 1552, deux cent quarante mille écus, qui serviraient à couvrir les dépenses des trois premiers mois de la guerre, et chacun des mois suivants soixante mille écus. Les confédérés allemands lèveraient sept mille chevaux et autant de gens de pied qu'il serait jugé nécessaire; l'électeur Maurice aurait le commandement en chef de ces troupes. Il ne serait fait de paix ni de trêve avec l'empereur que de commun accord. Le roi tâcherait de se saisir de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun; il les garderait comme vicaire de l'Empire; en même temps il attaquerait les Pays-Bas. Maurice marcherait droit vers la personne de l'empereur. Lui et les princes pour lesquels il se portait fort promettaient, si le succès couronnait leur entreprise, d'aider le roi à recouvrer les seigneuries patrimoniales qu'il avait perdues, et même, au cas qu'il prétendît à l'empire, de favoriser son élection de tout leur pouvoir (4). Le plus profond mystère enveloppa la conclusion de ce traité. Peu de temps après, Maurice amena la ville de Magdebourg à lui ouvrir ses portes, en accordant aux habitants des conditions plus favorables que celles auxquelles ils devaient s'attendre; il fit son entrée dans cette ville le 16 novembre, aux applaudissements de la population, qui le proclama son burgrave. Pour continuer à endormir l'empereur, il lui avait offert d'aller lui rendre compte des particularités du siége qui venait de finir (5); Charles se laissa abuser par cette offre insidieuse : on a vu qu'il avait annoncé la prochaine arrivée de l'électeur de Saxe aux ambassadeurs envoyés vers lui pour réclamer la délivrance du landgrave. Une circonstance aurait dû pourtant faire naître la défiance dans son esprit : un des principaux ministres de Maurice, Christophe Carlowitz, écrivait à Granvelle que, si l'on désirait la pré-

(1) Lettres de Granvelle à la reine Marie, des 4, 10 et 14 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(2) Robertson, t. II, p. 353. — Sismondi, t. XII, p. 206. — Kolrausch, *Histoire d'Allemagne*, p. 274.

(3) « Quant au duc Mauritz,... pour dire la vérité, *je ne m'asshrure trop de sa voulenté*... Ce qui me dónne plus d'espoir qu'il n'osera mouvoir tant à la descouverte contre S. M., est que pour conduyte c'est fort peu de chose, et est craincti ff pour faire grande emprinse, ny est argenteux pour pourter grands fraiz, et est si mal voulsu en Saxe, et craindra que l'on ne délivre le duc Jo. Frédéric, lequel, tout destruict qu'il est, pourroit, avec son crédit en ce quartier-là, ayséement déchasser ledict duc... (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 14 juin 1551, aux Archives du royaume.)

Le 9 décembre précédent, Granvelle écrivait à la reine : « La crainte qu'ils ont de la délivrance » du duc de Saxe est incrédible. » (Ibid.)

(4) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 31.

(5) Lettre de Charles-Quint à la reine Marie du 18 novembre 1551. (Archives du royaume.)

sence de son maître, il fallait lui faire tenir un sauf-conduit. Cette démarche ne causa à Charles que de la surprise (1).

Maurice ne partit point pour Inspruck; il prétexta l'embarras où il était, faute d'argent pour licencier les gens de guerre qu'il avait sous sa charge (2). Charles se paya encore de cette raison, malgré les observations de la reine Marie, à qui la conduite de l'électeur de Saxe était de plus en plus suspecte (3). Il est vrai qu'il n'y avait aucune sorte d'artifices auxquels Maurice n'eût recours : le 30 décembre l'agent qu'il entretenait à la cour impériale déclara à Granvelle qu'il ne pouvait penser, comme on en semait le bruit dans la Germanie, que son maître voulût se déclarer contre l'empereur, et que, s'il manquait ainsi à son devoir, la plupart des nobles de son pays, et lui aussi, abandonneraient son service (4). Maurice, dans le même temps, écrivait à l'empereur qu'il le suppliait ne vouloir croire le mauvais bruit « que ses ennemis fai- » saient courir de lui, et qu'il donnerait » le contraire à connaître; » il lui annonçait son prochain départ pour Inspruck : telle était l'habileté avec laquelle il cachait ses desseins, que Lazare Swendy, envoyé à son camp pour le surveiller, était, tout le premier, persuadé de sa bonne foi (5). Pourquoi dès lors Charles aurait-il manifesté du mécontentement contre l'electeur et contre les gens de guerre qu'il tenait réunis (6)? D'ailleurs, sans se faire illusion sur les dispositions peu favorables des Allemands à son égard et sur les dangers de la situation où il se trouvait (7); sans se dissimuler l'ambition et l'humeur inquiète de Maurice, il persistait dans la fatale croyance que ce prince n'oserait se mettre à la tête d'une

(1) « Une chose ay-je senty, que Carlowitz, conseillier du duc Maurice, ayc escript à l'évesque d'Arras qu'il seroit besoing envoyer à son maistre saulf-conduyt afin qu'il veulle venir. Sur quoy je fais pourveoir et répondre comm' il convient, ne sçachant qu'il aye contre moy commis chose pour quoy il ave besoing de saulf-conduyt. ... » (Lettre de Charles du 18 novembre.)

A considérer les actions de Charles-Quint à cette époque de sa vie, il semblerait que le déclin des forces physiques eût produit en lui l'affaiblissement des facultés morales Non-seulement il se laissait abuser par Maurice de Saxe, mais encore lui, qui naguère était si actif, si résolu, qui s'occupait avec tant d'ardeur des affaires publiques, il hésitait lorsqu'il aurait fallu prendre un parti; il se montrait presque insouciant de ce qui aurait dû le plus exciter sa sollicitude. Nous avons là-dessus un témoignage décisif; Granvelle écrivait, le 17 novembre 1551, à la reine Marie, en lui demandant le secret : « Je treuve S. M. I. plus » tardive qu'il ne conviendroit. Et me semble que » le fondement est de désespérer qu'il y aye » moyen, quel quy soit, pour furnir aux fraiz; » craincte, à ceste cause, de desréputation avec » ce nouveau roy (Henri II); le resentement qu'il » a du peu de discipline qu'il y a entre les gens » de guerre, et que en tout il désespère de re- » myde, reboutant quant l'on luy meet en avant » qu'il faulx regarder comme l'on pourra remé- » dier à tout au moings mal et pourveoir à ce » que convient.... V. M. peult penser et assez » entendre en quelle peine je m'en doibs trouver » souvent : toutesfois faiz-je ce que je puis pour » procurer partout remyde et correspondre où il » convient et préadvertir des offices qui me sem- » blent nécessaires; mais tout cela ne peult souf- » fire, si le maistre même ne s'esvertue .. Quant » l'on luy parle d'entretenir les Anglois, Véni- » ciens, princes d'Allemaigne et aultres et gai- » gner la voulenté des gens, il me semble qu'il en » tient si peu de compte, tenant tous en si peu- » d'estime, que je ne m'ay peu tenir de luy dire il » y a cinq jours, — à l'occasion de tant qui sollici- » toient audience et que, estant, grâces à Dieu, » bien disposé et allant à la chasse, il ne les » vouloit ouyr, disant qu'il sçavoit ce qu'ilz vou- » loient dire et qu'ilz ne faisoient tous rien pour » luy, — que je luy supplioye considérer que nous » avions peu d'amys et beaucop de malveillans, » et que nous debvrions procurer le contraire, et » que telz donnoient peu d'ayde et prouffit que, » s'ilz esteient desespérez, se joignants avec aul- » tres qui sont ennemys, pourroient faire du » mal assez, et que puisque l'on faisoit peu pour » eulx, du moings convenoit-il les entretenir par » bonnes paroles... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 13 décembre 1551. (Archives du royaume.)

(3) Lettres de Marie à Granvelle des 10 et 23 décembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 30 décembre 1551. (Archives du royaume.)

(5) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 10 janvier 1552. (Archives du royaume.) — Lettre du même à la même du 17 janvier. (Arch. impér. à Vienne.) — Lettre du seigneur de Glajon (Philippe de Stavele) à la reine, écrite d'Inspruck, le 31 janvier 1552 Archives du royaume : *Lettres des seigneurs* t. IX, fol. 178.)

Granvelle disait dans sa lettre du 17 : Vostre » Majeste verra avec quelle soubmission le duc » Mauritz escript à S. M. I. et l'assheurance qu'il » donne qu'il soit delibéré venir ici et de séparer » les gens de guerre..... »

(6) « ... Ledict duc ne donnant cause pour laquelle nous nous puissions attacher à luy ni aux gens de guerre, je ne voys à quoi S. M. I. se pourroit attacher à l'encontre de luy ni d'eulx. » (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 22 janvier 1552, aux Arch. impér. à Vienne.)

(7) Il écrivait à la reine Marie le 28 janvier : « Je me treuve de tous coustelz en tel estat que » si, par pure bélistrerie, les Allemans me voulis- » sent assaillir, je ne sçauroye que faire, synon » jeeter le manche après la congnie... » (Archives du royaume.)

confédération contre lui (1). Aussi il écrivit aux trois électeurs ecclésiastiques qui étaient à Trente, afin qu'ils ne s'effrayassent point des bruits qu'on faisait courir, et qu'ils demeurassent au concile (2). Ce n'était pas qu'il attendît grand'chose de cette assemblée, voyant que non-seulement les protestants travaillaient de tout leur pouvoir à la rendre infructueuse, mais encore que le pape et ses ministres, et les électeurs ecclésiastiques eux-mêmes, qui tous redoutaient la réformation, n'y montraient pas la volonté qu'exigeaient les circonstances : toutefois il en souhaitait la continuation ; il n'aurait pas voulu, si elle venait à se dissoudre, qu'on pût le lui imputer. Il était toujours animé du désir qu'elle eût pour la religion et la pacification de l'Allemagne les résultats qu'il s'en était promis, bien que ses ennemis prétendissent le contraire et que, s'il l'avait sollicitée, c'était en vue de ses intérêts particuliers et non du bien public (3).

Maurice cependant, ayant, à la fin de janvier, reçu des commissaires de l'Empire l'argent qui lui manquait pour le payement de ses troupes, ne put se dispenser de les licencier. Cette nouvelle remplit de satisfaction l'empereur, et ajouta à sa confiance. A la vérité l'électeur retenait à sa solde les ritmaîtres et les capitaines ; mais Charles ne s'en émut point : « c'était ce que faisaient souvent « les princes d'Allemagne ; il y en avait « même plusieurs qui s'y étaient ruinés (4). » En vain la reine Marie lui écrivait coup sur coup que les actes et les paroles de Maurice n'étaient que « jeu et « stratagème » ; que ses promesses ne tendaient qu'à l'abuser (5) ; en vain elle lui avait fait représenter par Granvelle, en lui transmettant les avertissements qui lui étaient parvenus, « qu'il valait « mieux être trop crédule que par incré- « dulité s'exposer à être pris au dépour- « vu » (6). Son aveuglement était invincible. Il ne trouvait décidément « rien de « grave à reprendre dans la conduite du « duc, et ne voyait pas avec quel fonde- « ment il pourrait procéder à l'encontre « de lui (7). » Une grande agitation se manifestait sur plusieurs points de l'Allemagne : il semblait l'ignorer, car il se berçait encore de l'espoir « que les choses « prendraient bon train (8). » Il faut tout dire. Le 5 février était arrivé à Inspruck un des conseillers de Maurice, annonçant qu'il précédait l'électeur, dont il était chargé de préparer le logement. Ce ministre protestait avec vivacité contre les rumeurs injurieuses à son maître qu'on répandait dans la Germanie ; il assurait qu'aussitôt après la séparation de ses troupes, ce prince s'était mis en chemin

(1) « ..... Si bien les voulentez de ceulx qui vouldroient mouvoir sont malvaises, ilz ont peu de moyen pour les exécuter et ne trouveront la suyte que cy-devant..... Le principal du tout est l'ambition et cerveaul irréquiet du duc Mauritz, voire et, si je l'osoye dire, folie, puisqu'il ne pense jusques au bout le danger auquel il se mectroit, et qu'il n'en pourroit resortir sinon avec confusion et son entière ruyne, et la nécessité du marquis Albert, qui se treuve endebté tant que par désespoir il ne serche sinon moyen de gaigner où que ce soit; et à tout ce que je puis entendre, ni l'ung ni l'aultre ont le cerveaul ni le crédit pour conduire ceste négociation..... » (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 27 janvier 1552, aux Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 26 janvier 1552. (Ibid.)

(3) « ..... Je ne puis délaisser de confesser que je n'ay grand espoir du fruyt que se debvroit actendre du bon espoir dudict concile, pour veoir clèrement que non-seullement les protestans, à leur accoustumé, serchent ce qu'ilz peullent de le traverser, mais que le pape ny ses ministres, ny les mesmes catholiques ecclésiastiques, doubtans la réformation, y démonstrent la voulenté telle qu'ilz debvroient, mais font plustost soubz main ce qu'ilz peullent au contraire. Si est-ce que, s'il pouvoit avoir son progrés, il seroit mieulx, et synon il est plus convenable, pour le service de Dieu et pour ma réputation, si la rompture ou dissolution d'iceluy entrevient, que ce soit plus par leur faulte que par la mienne, afin que, cy-après, quant le temps sera en meilleure disposition pour en pouvoir espérer ledict fruyt, j'en puisse poursuyvre la continuation, et afin que l'on ne me puisse imputer, comme aulcuns ont voulsu faire, que je ne désire le bon effect dudict concile, et que la solicitation que j'en faiz soit seullement pour apparence et pour tenir seullement respect à mes affaires particuliers, et me servir en ce du temps, et non avec considération du bien public que..... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 24 février 1552, aux Archives du royaume.)

(4) Lettre de Charles à la reine Marie du 26 février 1552. (Archives du royaume.)

(5) Lettres du 5 et du 7 février 1552. (Arch. imp. à Vienne.)

(6) Lettre de Marie à Granvelle du 10 décembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Lettre du 26 février ci-dessus citée.

(8) Autre lettre de Charles à la reine Marie du 26 février. (Archives du royaume.)

pour le lieu où était l'empereur; qu'il n'était accompagné que de quarante chevaux; qu'il recevait fort mal ceux qui voulaient le dissuader de faire ce voyage, « leur disant pourquoi il ne viendrait vers « son empereur, son seigneur et maître, « n'ayant fait chose pour quoi il dût « craindre de venir, et ayant reçu tant « de bien et honneur de lui (1). » Quelque extraordinaire qu'ait été l'aveuglement de Charles-Quint, on est porté à l'excuser lorsqu'on voit tous les artifices auxquels Maurice ne dédaigna pas de recourir.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés que des avis certains envoyés de divers côtés à l'empereur vinrent dissiper les fatales illusions auxquelles il s'abandonnait, et ses yeux achevèrent de se dessiller à la réception d'une dépêche de la reine Marie (2) qui lui faisait passer des lettres du marquis Albert de Brandebourg interceptées par le maréchal de Gueldre. Ces lettres, auxquelles était jointe une commission pour la levée de gens de guerre qui s'obligeraient à servir le marquis et ceux de sa ligue contre tous leurs ennemis sans exception, faisaient connaître que le 27 mars était le jour fixé pour le rassemblement des forces destinées à agir en Allemagne contre l'empereur. Charles alors se réveilla de son assoupissement. Il écrivit aux villes principales et à plusieurs des princes de l'Empire, pour les détourner de prêter l'oreille aux pratiques des Français et des Allemands leurs alliés. Il envoya, dans le même but, le comte d'Eberstain à l'électeur palatin, à l'électeur de Trèves, revenu depuis peu du concile, et au duc de Wurtemberg. Il fit partir pour Trente Simon Renard, avec la mission d'informer les électeurs de Mayence et de Cologne de l'état de la Germanie et d'entendre leur avis sur les mesures qu'il convenait de prendre (3). Il chargea le seigneur de Rye, son premier sommelier de corps, d'aller trouver le roi des Romains, afin qu'il se portât médiateur entre lui et les électeurs de Saxe et de Brandebourg; il autorisait Ferdinand à promettre à ces princes la délivrance du landgrave (4). Le cardinal de Trente étant venu à Inspruck, il l'engagea à envoyer, comme de lui-même, au duc Maurice et au marquis Joachim le docteur Strauss, qui était un des principaux conseillers de l'électeur de Brandebourg; Strauss devait s'efforcer de persuader le duc de venir trouver l'empereur (5).

Ces mesures tardives ne purent parer aux dangers dont Charles était menacé (6). En effet Maurice, qui avait pris le chemin d'Inspruck, comme il l'avait annoncé à l'empereur, s'arrêta tout à coup, prétextant que sa santé ébranlée souffrait de la rapidité du voyage; puis, jetant enfin le masque, il retourna vers la Thuringe, se mit à la tête des troupes que le duc Georges de Mecklembourg avait maintenues à sa solde, y joignit les Saxons qu'il avait licenciés quelques semaines auparavant, mais de façon à pouvoir les rassembler dès qu'il en aurait besoin, et avec ces forces il marcha aussitôt dans la direction de l'Allemagne méridionale. En même temps lui, le duc Jean-Albert de Mecklembourg et le landgrave Guillaume de Hesse publièrent un manifeste où ils exposaient les motifs qui leur faisaient prendre les armes; un second manifeste parut sous le nom du marquis Albert de Brandebourg, et le roi de France en publia également un. Dans ces trois écrits la conduite et les actes de Charles-Quint envers les villes et les États de l'Empire étaient vivement attaqués; Henri II rappelait l'ancienne alliance qui avait subsisté entre les nations française et germanique; il prenait le titre de protecteur des libertés de l'Allemagne. Par des marches rapides, Maurice s'avança vers le Danube; son armée se grossit, près de Schweinfurt, des

(1) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 6 février. (Arch. imp. à Vienne.)

(2) Du 26 février 1552.

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 6 mars 1552. (Archives du royaume.)

(4) Instruction du seigneur de Rye du 3 mars 1552, dans Lanz, t. III, p. 98.

(5) Lettre de Granvelle du 6 mars ci-dessus citée.

(6) C'était à bon droit que la reine Marie lui avait écrit le 5 mars: « Il vous pourroit bien » chier couster de n'avoir adjousté foy aux adver- » tances..... »

troupes réunies par Guillaume de Hesse. Toutes les villes qui se trouvaient sur sa route lui ouvrirent leurs portes. Le 1er avril il se présenta devant Augsbourg, où il entra quatre jours après. Partout il rétablissait dans leurs charges les magistrats que l'empereur avait destitués, et remettait en possession des églises les ministres protestants qui en avaient été éloignés (1).

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement, la consternation qui s'emparèrent de Charles-Quint, lorsqu'il apprit des événements auxquels il s'attendait si peu. Non-seulement il n'avait pas d'armée pour résister à ses ennemis, et pas d'argent pour en lever une, mais encore de tous les princes de l'Allemagne aucun ne se montrait disposé à le secourir (2); ajoutons à cela que, quoique l'hiver qui finissait l'eût moins mal traité que les précédents, ses forces diminuaient de jour en jour (3). Il n'avait pas écouté les remontrances de Granvelle, qui le sollicitait de quitter Inspruck (4); maintenant il était obligé de reconnaître que, s'il y demeurait, il courrait le risque « d'être un matin pris « en son lit » (5). Sa situation était critique et son embarras extrême. Quelques semaines plus tôt, il eût pu aisément passer aux Pays-Bas; cette entreprise était devenue des plus périlleuses depuis que les ennemis occupaient ou avaient à leur dévotion les lieux qu'il lui faudrait traverser. Les chemins de l'Autriche et de l'Italie lui restaient ouverts : mais le roi des Romains le dissuadait de prendre le premier; sa retraite en Autriche aurait eu, selon Ferdinand, de graves inconvénients pour tous deux (6). En Italie, où rien ne réclamait sa présence, son arrivée ressemblerait à une fuite, et sa réputation en recevrait une grave atteinte; il ne trouverait pas d'ailleurs, dans cette province, les esprits moins agités qu'ils ne l'étaient en Allemagne, les désordres que ses troupes, mal payées, y commettaient, soulevant contre elles l'opinion publique; il serait donc indubitablement contraint de se rendre en Espagne; dès lors c'en était fait de son autorité dans l'Empire, et ses États des Pays-Bas, que le roi de France menaçait avec des forces considérables, se voyant délaissés par lui, s'abandonneraient au désespoir (7). Dans cette extrémité, Charles, qui avait en perspective une grande honte ou un grand danger, ne balança point à préférer le danger à la honte, aimant mieux, suivant ses expressions, être traité de vieux fou que de se perdre, en ses vieux jours, sans faire ce qui était en lui pour y remédier (8) : il résolut, sans consulter aucun de ses ministres, — car il était certain qu'ils s'efforceraient de l'en détourner — de tenter d'arriver aux Pays-Bas. « Si Dieu est servi de donner bonne « issue à ce voyage, — écrivit-il à son « frère — j'espère que ce sera le plus « convenable; s'il est servi du contraire, « JE SERAI PLUS CONSOLÉ D'ACHEVER « MES JOURS EN MOURANT OU EN

(1) De Thou, liv. X. — Schmidt, tome VII, pp. 387 et suiv. — Robertson, t. II, pp. 334 et suiv.

(2) « ..... Je ne trouve point ung sou ny homme qui le me veult prester, ni un homme en Allemaigne qui monstre se déclarer pour moy.... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 21 mars, déjà citée.)

Granvelle écrivait à la reine, le 1er avril, que l'empereur était désespéré, voyant qu'il ne pouvait se procurer de l'argent. (Arch. impér. à Vienne.)

(3) « ..... Vous m'avez escript qu'il ne falloit se perdre les bras croysés. Et combien que ay esté mieulx beaucoup de la goutte cest yver que les aultres, si les ay-je de sorte que j'auroys plus de besoing de les porter en escharpe que de les croyser, et aussy les jambes telles que j'auroys plus mestier de potences pour aller loing que de me mectre en grans chemins..... » (Lettre de Charles à Marie du 21 mars.)

(4) « ..... Fault que je confesse à V. M. que jà souvent j'ai chanté à S. M. I. ceste chanson de lui dire qu'il n'est ici sheurement, ... et combien qu'il emporteroit que, comme qu'il fût, il s'approcha des pays d'embas, tant pour sa sheurté que pour dois là encheminer toutes choses,.... et que icy il est sans gens et sans argent et exposé au danger de facilement recevoir honte..... » (Lettre de Granvelle à la reine Marie du 26 février 1552, aux Archives du royaume.)

(5) Voir sa lettre du 4 avril 1552 au roi Ferdinand dans Bucholtz, t. IX, p. 547, et dans Lanz, t. III, p. 159.

(6) Lettre citée à la note précédente. Charles écrivait à la reine Marie le 15 avril : « Le roy, par » réitérées lettres, répète encoires que nullement » je ne voyse vers luy, car se seroit le ruiner et » ses affaires, sans pouvoir dois là donner ressource aux miens. » (Archives du royaume.)

(7) Lettre du 4 avril, ci-dessus citée.

(8) Ibidem.

« CAPTIVITÉ QUE DE LES PROLONGER « EN PLUS DE REPOS ET LONGUE « VIE » (1). Nobles paroles, que nous voudrions, — si quelque jour la Belgique, un peu prodigue de statues peut-être pour des célébrités contestables, songeait à en élever une au conquérant de Tunis, au vainqueur de Mühlberg, au prince qui eut la gloire de consommer la réunion des dix-sept provinces et qui plaça toujours les Belges, dans son affection, au-dessus de tous ses autres sujets, — que nous voudrions, disons-nous, voir graver sur le piédestal de cette statue.

Le 6 avril, entre onze heures et minuit, Charles sortit à cheval du palais; les seigneurs d'Andelot et de Rosemberg et quatre serviteurs formaient toute sa suite. Il laissa, en partant, une lettre pour les gentilshommes et les officiers de sa chambre où il leur recommandait le secret sur le voyage qu'il allait entreprendre, sans leur en dire le but; il en donna une autre à l'évêque d'Arras, contenant des instructions relatives à la gestion des affaires publiques pendant son absence; il remit en outre à ce ministre des lettres qu'il adressait au roi des Romains et à la reine douairière de Hongrie, pour les informer de la détermination qu'il avait prise, mais qui ne devaient leur être envoyées que lorsque le bruit de son départ d'Inspruck se serait divulgué (2). Il comptait parvenir jusque près du lac de Constance par des chemins détournés que Rosemberg connaissait, et de là se diriger vers les Pays-Bas. Il marcha toute la nuit et la matinée du jour suivant. Après s'être reposé quelques heures dans une misérable ferme dépendant du village de Nasserit, à six lieues d'Inspruck, il remonta à cheval et atteignit le village de Bachlbach. Il y était de quelques instants à peine qu'y arriva le maître des postes Christophe de Tassis, venant d'Augsbourg, qu'il avait quitté la veille, et rapportant que, selon le bruit commun, le duc Maurice devait, la nuit suivante, mettre son armée en mouvement vers Landsberg et Füssen. Charles, pour poursuivre sa route, devait passer près de ce dernier endroit; les coureurs ennemis auraient pu aisément le surprendre; sa fatigue était extrême; l'essai qu'il venait de faire l'avait convaincu qu'il s'était abusé sur ses forces : il lui fallut donc, quelque chagrin qu'il en éprouvât, renoncer à son entreprise et retourner à Inspruck. Il rentra dans sa chambre sans qu'on s'en doutât plus qu'on ne s'était aperçu de son départ. Le secret fut si bien gardé que ce voyage resta ignoré du public. Le roi des Romains en eut connaissance seulement quand il vint à Inspruck, et ce fut l'empereur qui le lui apprit; la reine Marie elle-même n'en fut instruite que par une lettre que Charles lui écrivit à la fin du mois de mai. C'est cette lettre qui nous a fourni les détails qu'on vient de lire (3).

Ferdinand, aussitôt après avoir vu le Sr de Rye, avait écrit à l'électeur de Saxe, pour lui proposer une entrevue. Maurice lui répondit qu'il irait le trouver à Lintz le 4 avril (4). A la cour impériale on supposa qu'il avait fait cette réponse pour gagner du temps, lorsqu'on le vit sommer Augsbourg et se refuser, sous le prétexte que les fils du landgrave n'y voulaient pas entendre, à un armistice que le roi des Romains lui avait également demandé (5) : il avait si souvent manqué à sa parole qu'on n'ajoutait plus foi à ce qu'il promettait (6). Sur ces entrefaites, il envoya d'Augsbourg à Charles-Quint le colonel Hans Walter de Hiernheim, pour lui annoncer qu'il allait se rendre auprès du duc de Bavière, afin de conférer avec lui sur les ouvertures que le roi lui avait faites; cet envoyé devait aussi dire à l'empereur le sujet des plaintes qu'il avait contre lui, et qui étaient : la

(1) Lettre du 4 avril, ci-dessus citée.

(2) La lettre au roi est celle du 4 avril citée ci-dessus. Celle de Charles à la reine n'a pas été publiée; elle est aux Archives du royaume.

(3) Elle est dans Bucholtz, t. IX, p. 544.

(4) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 29 mars 1552, par Pier Filippo Pandolfini, son ambassadeur à la cour impériale. (Arch. de Florence.)

(5) Lettre de Charles à la reine Marie du 7 avril 1552. (Archives du royaume.)

(6) « L'havere mancato molte volte di tante promesse fa che non si gli crede a pieno », écrivait l'ambassadeur Pandolfini le 15 avril. (Arch. de Florence.)

captivité du landgrave, l'oppression de ceux qui professaient la religion réformée, l'influence donnée à des étrangers dans le gouvernement de l'Allemagne, le livre publié par le commandeur D. Luis d'Avila y Çúñiga sur la guerre de 1546 et 1547 (1). A la suite de son entrevue avec Albert de Bavière, Maurice prit le chemin de Lintz, où il arriva le 18 avril (2). Le duc Albert et l'évêque de Passau l'accompagnaient : son chancelier et son conseiller Carlowitz l'y avaient précédé (3). Dans les conférences qui eurent lieu entre lui et Ferdinand, il déclara qu'il ne pouvait rien conclure sans ses confédérés. Il fut convenu en conséquence qu'une autre assemblée, où seraient convoqués tous les princes de l'Allemagne, se tiendrait à Passau le 26 mai. Le roi exprima le désir qu'une trêve fût observée à compter du 11 du même mois et durât pendant tout le temps du congrès; Maurice ne s'y montra pas contraire, mais bientôt après il fit savoir à Ferdinand et à l'empereur que ses alliés consentaient seulement à ce que la trêve commençât le jour de l'ouverture du congrès, pour prendre fin au 10 juin (4).

Le 8 mai il avait rejoint ses troupes, qui, sous la conduite de Guillaume de Hesse et de Jean-Albert de Mecklembourg, s'étaient portées sur Gundelfingen. Un projet hardi lui roulait dans la tête : il ne visait à rien moins qu'à surprendre l'empereur à Inspruck et à le faire prisonnier. Dans ce dessein, il mit aussitôt son armée en marche : il vint jusqu'à Füssen, dernière ville de la Bavière vers le Tyrol, sans qu'on soupçonnât le but de ses mouvements (5) : il avait soin de publier, sur son passage, qu'il prenait cette direction « pour avoir « moyen d'entretenir ses gens et les ac- « commoder de vivres (6). » L'entrée du Tyrol de ce côté forme un défilé que défendait le château d'Ehrenberger-Klause (7). Une douzaine d'enseignes d'infanterie allemande étaient chargées de la garde de ce château : comme elles s'y trouvaient mal à l'aise, elles commirent l'imprudence de camper dehors. Assaillies tout à coup avec impétuosité, le 19 mai, par les troupes de Maurice, elles furent mises en une complète déroute, et il n'y en eut qu'une partie qui put rentrer dans la place. Le château d'Ehrenberger, situé sur un rocher escarpé de toutes parts, était très-fort : il ne fit toutefois pas de résistance, les ennemis l'ayant attaqué par un point où la garnison se croyait à l'abri de tout danger, parce qu'elle le regardait comme inaccessible; mais les soldats de Maurice, ayant un berger pour guide, étaient parvenus à cet endroit, en grimpant au haut du rocher par un sentier inconnu (8).

Le roi des Romains se trouvait à Inspruck auprès de Charles-Quint; il y était venu afin de se concerter avec l'empereur sur les concessions qu'il pourrait faire aux confédérés à Passau, et sur les mesures que l'un et l'autre auraient à prendre, au cas que les négociations demeurassent sans résultat (9). Charles, depuis quelque temps, songeait à rendre à la liberté Jean-Frédéric de Saxe, pour l'opposer à Maurice; c'était un moyen qui, mis en pratique plus tôt, aurait pu changer la face des affaires, car les peuples de la Saxe regrettaient toujour leur ancien souverain. Il en délibéra avec Ferdinand. Son frère s'étant rangé à son avis, il fit annoncer à Jean-Frédéric, par Granvelle (10), qu'il avait résolu

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 15 avril 1552. (Archives du royaume.)
(2) Bucholtz, t. IX, p. 541.
(3) Ibid., p. 539.
(4) Lanz, t. III, p. 201. — Schmidt, t. VII, p. 393.
(5) Suivant Schmidt, t. VII, p. 394, Maurice « avait promis de bouche à Walter de Hirnheim, « chargé de porter à l'empereur son consente- « ment à la trêve, de ne point sortir de son camp « jusqu'à ce temps. » Charles, dans sa lettre du 30 mai, donnée par Lanz, t. III, p. 201, ne parle pas de cette promesse.
(6) Lanz, t. III, p. 203.
(7) *Chiusa* en italien, *l'Ecluse* en français. Ce château a été rasé dans les guerres de la révolution française.
(8) De Thou, liv. X. — Robertson, t. II, p. 358.
(9) Lanz, t. III, p. 202.
(10) « ..... Questa mattina, monsigr d'Arras è « stato in casa di Gian Federigo di Saxonia a « negotiar seco per spatio di tre hore : visita « mai più fatta da lui et tanto insolita che dà « materia a ugniuno di pensare alla liberatione di « costui. » (Lettre de l'ambassadeur Pandolfini du 13 mai 1552.)

de le mettre en liberté, à condition que, si les conférences qui allaient se tenir à Passau n'aboutissaient point à un accord, on aviserait aux secours à lui donner pour qu'il pût rentrer en possession de l'électorat de Saxe, mais qu'il demeurerait obligé à observer le traité de Wittemberg, si un arrangement était conclu avec Maurice et ses alliés. Les choses en étaient là lorsque, dans la soirée du 19 mai, Charles reçut la nouvelle que les ennemis s'étaient emparés du château d'Ehrenberger. Ils pouvaient la nuit même arriver à Inspruck; la troupe qui avait été chargée de défendre l'entrée du Tyrol s'était dispersée après sa défaite; il ne fallait pas compter sur les gens du pays, que l'irruption imprévue des confédérés avait frappés de terreur; Charles n'avait autour de lui que les deux compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas, ses archers de corps, le peu d'Espagnols qui formaient la garde du duc Jean-Frédéric, et les gentilshommes de sa maison; il jugea, et ce fut aussi le sentiment du roi, qu'il n'avait pas un instant à perdre pour pourvoir à sa sûreté. Bientôt après les deux monarques quittèrent Inspruck (1), suivis de Jean-Frédéric, à qui il avait été déclaré qu'il était libre sur sa simple parole de ne s'éloigner de la cour qu'avec la permission de l'empereur, ainsi que des ambassadeurs étrangers, et escortés par les hommes d'armes, les archers, les soldats espagnols et les gentilshommes dont il est parlé plus haut. Ayant marché toute la nuit, ils arrivèrent le matin à Sterzing, au pied du Brenner. Ils continuèrent de cheminer ensemble jusqu'au 23 mai : ce jour-là ils se séparèrent, Ferdinand pour se rendre à Passau, Charles se dirigeant vers Villach en Carinthie (2). Maurice était entré le 20 dans Inspruck. Désespéré de voir échapper sa proie au moment où il se flattait de la saisir, il avait poursuivi le cortége impérial jusqu'à quelques milles de distance; mais celui-ci avait trop d'avance pour qu'il pût l'atteindre, et il était revenu sur ses pas (3). Tout ce que les personnes attachées à la maison de l'empereur avaient laissé de meubles et d'autres objets dut être livré par les bourgeois, sous peine d'être saccagés, et ce butin se partagea entre les soldats de Maurice. Les chefs s'emparèrent de la petite artillerie de Charles-Quint et de plusieurs pièces de canon qui étaient au duc d'Albe; ils se firent remettre aussi trois fauconneaux appartenants au roi des Romains. Les confédérés quittèrent bientôt après le Tyrol, mais non sans avoir rançonné les paysans, à qui ils enlevèrent leurs chevaux et leur bétail; ils pillèrent, en se retirant, un cloître où étaient les sépultures de plusieurs archiducs d'Autriche (4).

Charles, en ce moment, était hors d'état de se venger de l'audacieuse agression de l'électeur de Saxe (5). Force lui fut donc de consentir à ce que son frère continuât les négociations qu'il avait entamées avec Maurice; mais il voulut se mettre en mesure de faire face à tous les événements. Il avait depuis peu reçu deux cent mille écus de Naples; il espérait que, par des subsides ou des emprunts, les Pays-Bas et l'Espagne lui fourniraient des secours importants: il ordonna la levée en Allemagne de sept

(1) Les historiens rapportent que Charles était malade lors de son départ; Sismondi va même jusqu'à dire qu'il était au lit, souffrant cruellement de la goutte, et qu'on dut le transporter dans la litière destinée pour son voyage: la lettre du 30 mai, que nous citons plusieurs fois, fait voir que ce sont là des détails controuvés. Nous lisons aussi, dans une dépêche que l'ambassadeur Pandolfini adressa de Villach à Côme de Médicis, qu'après s'être séparé de son frère, Charles continua son voyage à cheval (*cavalcando*).

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 30 mai déjà citée.

(3) De Thou, liv. X. — Robertson, t. II, p. 339. — Schmidt, t. VII, p. 394.

(4) Lettres de Ferdinand à Charles-Quint, des 30 mai et 4 juin, dans Lanz, t. III, pp. 209 et 237.

(5) D'après une dépêche de l'ambassadeur Pandolfini à Côme de Médicis, en date du 23 mai, Maurice aurait écrit au roi des Romains que ce qui était arrivé au château d'Ehrenberg devait être attribué aux troupes royales, lesquelles avaient provoqué les siennes (*che quella ch'era seguita alla Chiusa procedeva tutto dalla provocatione ch' havevano fatto i soldati regii che la guardavano alli suoi*). On a de la peine à croire que cet ambassadeur ait été bien informé, car c'eût été, de la part de Maurice, le comble de l'impudence que de prétendre qu'il avait été provoqué. Dans sa lettre du 30 mai, Charles dit seulement que l'électeur, écrivant au roi, « prétendait avoir pu » faire ce qu'il avait fait à l'Écluse, sans contre- » venir aux trêves, attendu qu'elles commen- » çaient seulement le 26. »

régiments de gens de pied et de huit mille chevaux; il fit renforcer les garnisons de Francfort et de Ratisbonne : il venait de donner son accession à la trève que Jules III avait, le 29 avril, signée pour deux ans avec Henri II et Octave Farnèse (1); il écrivit en Italie pour qu'on lui envoyât quatre mille hommes de troupes italiennes et deux mille Espagnols; enfin il appela d'Espagne le duc d'Albe, à qui, cette fois encore, il se proposait de confier le commandement de son armée.

Ferdinand arriva à Passau le 29 mai avec l'archevêque de Salzbourg; il y trouva Maurice de Saxe, les ducs de Bavière et de Mecklembourg, les évêques de Passau et d'Eichstædt, ainsi que des envoyés de l'électeur de Brandebourg, du marquis Jean son frère et de l'évêque de Würzbourg. Les jours suivants, des députés des quatre électeurs du Rhin, des ducs de Juliers et de Wurtemberg, du duc Henri de Brunswick, du duc Philippe de Poméranie, vinrent compléter la réunion des princes dont la médiation était réclamée pour le rétablissement de la paix entre l'empereur et les confédérés (2); Charles-Quint avait chargé de le représenter auprès de cette assemblée le seigneur de Rye et le vice-chancelier Seldt. Le congrès s'ouvrit le 1er juin; l'ordre adopté pour les négociations fut celui-ci. Les princes présents et les députés des absents délibéraient entre eux sur les communications des deux parties; le roi des Romains les examinait de son côté; ils conféraient ensuite leurs opinions, et de ce dont ils étaient tombés d'accord ils en donnaient connaissance au duc Maurice et aux représentants de l'empereur (3). L'évêque de Bayonne, ambassadeur de Henri II, accouru à Passau sous les auspices de l'électeur de Saxe, se flattait d'influencer les délibérations du congrès; il fut déçu de son attente : à la vérité, l'assemblée des princes lui donna audience le 3 juin, et il prononça devant elle un long discours où il exalta l'ancienne alliance de la France avec la Germanie; mais Ferdinand ne voulut pas le recevoir. Il quitta la ville bientôt après, très-mécontent du peu d'état qu'on avait fait de lui (4).

Dès l'ouverture du congrès, Maurice renouvela les demandes qu'il avait formées touchant la mise en liberté du landgrave, son beau-père, le droit pour les protestants d'exercer leur religion, le redressement des griefs de l'Allemagne contre le gouvernement de l'empereur, l'organisation de la chambre impériale, etc. Charles-Quint, dans les instructions données à ses envoyés et au roi des Romains, avait sur ces différents points fait des concessions : mais elles n'étaient pas telles qu'elles pussent satisfaire l'électeur de Saxe, et Maurice n'entendait rien rabattre de ses prétentions; Ferdinand avait eu beaucoup de peine à obtenir de lui que l'armistice convenu pour le temps pendant lequel le congrès serait réuni fût quelque peu prolongé. La plupart des princes présents à Passau ou qui y étaient représentés voulaient la paix à tout prix : ceux dont les pays étaient particulièrement exposés aux attaques des confédérés, comme le duc de Bavière, l'archevêque de Salzbourg, l'évêque de Passau, les voyaient « totalement gâtés en trois « jours, » au cas que les négociations aboutissent à une rupture (5). Ces dispositions ne contribuèrent pas peu à accélérer le résultat des conférences. Le 19 juin les médiateurs arrêtèrent un projet de transaction qui devait être soumis par le roi Ferdinand à l'empereur et par l'électeur Maurice à ses alliés. Celui-ci partit le 24 pour le leur communiquer.

De tous les princes qui se trouvaient à Passau, il n'y en avait aucun qui désirât plus ardemment que le roi des Romains la cessation des troubles de l'Allemagne; il avait pour cela des motifs graves. Les Turcs venaient d'envahir la Hongrie avec des forces

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 30 mai, déjà citée.

(2) Lettres de Ferdinand à Charles, des 30 mai et 1er juin, dans Lanz, t. III, pp. 209 et 217. — Préambule du traité de Passau.

(3) Lettre de Ferdinand à Charles du 3 juin : Lanz, t. III, p. 218.

(4) Lettre de Ferdinand à Charles du 22 juin, dans Lanz, t. III, p. 279.

(5) Ibidem.

considérables; ils marchaient vers Temesvar et menaçaient la Transylvanie : Ferdinand n'avait que peu de troupes à leur opposer; l'argent lui manquait même pour leur solde. Si l'accord se faisait entre l'empereur et les confédérés, Maurice lui promettait d'aller au secours de la Hongrie avec toute son armée; les princes médiateurs lui faisaient espérer que l'Empire supporterait les frais de cette expédition : aussi il écrivit à son frère dans des termes pressants, afin de l'engager à accepter le traité sans aucun changement (1). Le seigneur de Rye et le vice-chancelier Seldt partageaient à cet égard l'avis du roi, quoiqu'ils s'en exprimassent avec plus de réserve (2).

Entre autres stipulations, ce traité auquel Charles-Quint était sollicité de souscrire contenait que les protestants, relativement à l'exercice de leur religion, jouiraient d'une trève indéfinie; que sur les griefs de la nation allemande l'empereur se soumettrait à ce qui serait décidé par le roi des Romains, le roi de Bohême et les princes assemblés à Passau; que, s'il n'observait pas toutes les clauses du traité, les deux rois et les mêmes princes se déclareraient contre lui. Charles s'émerveilla qu'on prétendît lui imposer de telles conditions. Il était prêt à prendre l'engagement de se conduire, quant à la religion, suivant ce qui serait déterminé par la diète de l'Empire, qu'il convoquerait à bref délai, mais il ne voulait point aller au delà. « Combien que « je ne sois en délibération de faire la « guerre aux protestants, — répondit-il « à son frère — ni en aurais à présent le « moyen, je ne puis, comme qu'il soit, « consentir la bride qu'en ce l'on me veut « mettre, afin que je ne puisse jamais « procurer le remède, pour être telle « obligation contraire à celle que j'ai à « mon devoir. Et vois assez que, la trève « devant durer soit qu'on s'accordât sur « le différend de la religion ou non, je « m'obligerais à comporter perpétuelle- « ment sans remède les hérésies, et il « pourrait venir temps et occasion où « ma conscience m'obligerait au con- « traire..... Et par ceci tomberait du « tout par terre l'intérim et tout ce qui « avec si grande peine et frais s'est fait « au point de la religion, et se déroge- « rait, sans participation des états qui y « ont intervenu, aux reccz des deux der- « nières diètes : ce que je ne puis ni ne « dois faire sans leur consentement, et « même en chose qui tant leur importe. « Et entends que ce qui s'altérera ou fera « en ceci soit avec leur participation, « puisqu'avec icelle il s'est déterminé, ni « pour rien au monde consentirai-je « chose qui soit contre mon devoir et ma « conscience, même quand elle se pro- « mettrait en mon nom.... » A l'égard des griefs, il ne pouvait accepter le jugement de ceux à qui le traité en déférait la connaissance : si l'autorité impériale se devait perdre, il ne voulait pas que ce fût sous son règne et à son occasion; mais on le trouverait empressé à répondre, en la prochaine diète, à ce qu'on aurait à alléguer contre lui; à réformer volontairement et libéralement ce qui de sa part exigerait quelque réforme; à se justifier de ce dont on le chargerait à tort, de sorte que la nation allemande aurait lieu de se convaincre qu'il désirait le bien du saint-empire et le contentement des états de la Germanie plus que son intérêt particulier. Ferdinand s'était attaché à le persuader qu'il n'y aurait point de honte pour lui à pardonner les offenses dont il avait eu à se plaindre : « Je vous assure — lui « réplique-t-il — que s'il n'y avait que « la honte, je le passerais aisément pour « procurer la pacification, et ne fis onc- « ques difficulté de pardonner les injures « qui m'ont été faites particulièrement, « pour le bien public : mais le mal est qu'a- « vec la honte, qui se pourrait bien avaler, « il y a la charge de la conscience que je « ne puis porter. Et aussi ne puis accep- « ter que je vous aye, et notre fils le roi « de Bohême, contraires à cause de non « observer un traité qu'en bonne cons- « cience je ne puis accepter. » En résumé, Charles, si l'on ne modifiait le traité, était résolu, plutôt que de charger

(1) Lettres des 22 et 28 juin, dans Lanz, t. III, pp. 286 et 305.

(2) Voir leurs lettres des 15, 19 et 29 juin à l'empereur, dans Lanz, pp. 263, 277, 308.

sa conscience, d'aller chercher ses ennemis avec le peu de forces qu'il pourrait assembler, ou bien de quitter l'Allemagne et passer en Italie ou aux Pays-Bas. Ne voulant pas toutefois que pour lui son frère vînt à se perdre, il autorisait Ferdinand à accepter le traité en son nom, sous la réserve qu'il ne serait tenu de l'observer qu'en certains points, et qu'au préalable le roi et son fils Maximilien promettraient, par un acte signé de leurs mains, de ne se déclarer jamais, en aucun cas, l'un ni l'autre contre lui, nonobstant ce qui serait stipulé à cet égard dans le traité (1).

Cette réponse mit Ferdinand dans un cruel embarras. Il ne voyait nulle apparence que les confédérés consentissent à faire un changement quelconque au traité, auquel tous venaient de donner leur adhésion; l'armistice était expiré; les médiateurs, redoutant la reprise des hostilités, protestaient que, si l'on ne s'accordait pas, ils seraient contraints de s'unir aux adversaires de l'empereur; ceux-ci donnaient à entendre qu'ils sommeraient le roi des Romains lui-même de se joindre à eux, sous la menace, en cas de refus, d'envahir et de ruiner ses États. D'un autre côté, les nouvelles de Hongrie et de Transylvanie étaient de plus en plus alarmantes; les Hongrois s'abandonnaient au désespoir, voyant qu'ils n'étaient pas secourus de l'Allemagne (2). Dans ces circonstances, Ferdinand jugea qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que d'aller trouver l'empereur, et d'essayer de le faire revenir sur ses résolutions; il se mit en route le 6 juillet pour Villach.

Ce fut les larmes aux yeux qu'après avoir instruit son frère de tout ce qui s'était passé dans la négociation du traité, après lui avoir dépeint la situation des affaires publiques en général et des siennes en particulier, il le conjura, pour prévenir sa ruine et celle de ses enfants, d'accepter le traité tel qu'il était conçu. Charles lui dit que dans son intérêt il ferait toujours tout ce qui serait en son pouvoir, mais que, pour rien au monde, et quand tout se devrait perdre, et le sien et ce qui était à Ferdinand, il ne voudrait faire chose qui fût contre son devoir et sa conscience; que jamais il ne consentirait à la trêve perpétuelle prétendue par les protestants, et qu'il aimerait mieux laisser le roi s'arranger avec eux. En ce qui concernait les griefs, il lui était impossible aussi de reconnaître pour juges et de mettre au-dessus de lui et de ses successeurs ceux qui devaient être gouvernés par eux. Il indiqua au roi les changements à apporter à ces deux articles, si l'on désirait qu'il les admît (3). Il lui délivra en même temps un écrit où il l'autorisait, en cas de refus des confédérés, à signer le traité, promettant de le ratifier, à l'exception des deux articles susdits, et alors, comme il l'avait déjà annoncé, il se retirerait en Italie ou aux Pays-Bas jusqu'à la convocation de la prochaine diète (4). Ferdinand reprit le chemin de Passau le 11 juillet. Charles quitta Villach deux jours après, se dirigeant vers Brixen. Le 17, à Lienz, il fut joint par le duc d'Albe, venant d'Espagne (5).

Dès le lendemain de son retour à Passau, Ferdinand communiqua à l'assemblée des princes les changements demandés par l'empereur aux stipulations du traité qui concernaient la religion et les griefs. Les nouvelles reçues de l'approche des troupes que Charles avait appelées d'Espagne et d'Italie, ainsi que des levées d'infanterie et de cavalerie qui se faisaient par ses ordres en Allemagne, avaient modifié l'esprit de cette assemblée: les médiateurs résolurent d'envoyer au duc Maurice et à ses alliés des députés, auxquels le roi adjoignit le comte de Plauen, son grand chancelier de Bohême, afin d'obtenir leur acquiescement aux désirs de

(1) Lettre de Charles à Ferdinand, du 30 juin 1552, dans Lanz, t. III, p. 318.
Cette lettre notable avait été dictée et revue par Charles lui-même, comme il le dit à son frère dans le post-scriptum, écrit de sa main.

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 16 juillet 1552. (Arch. du royaume.)

(3) Lettre de Charles à Marie du 16 juillet, déjà citée.

(4) Acte du 10 juillet 1552, dans Lanz, t. III, p. 358.

(5) Lettre de Granvelle au président Saint-Maurris, du 17 juillet. (Arch. impér. à Vienne.)

l'empereur (1). Cette ambassade se mit en route le 17 juillet (2); elle trouva Maurice avec son armée devant Francfort. L'électeur fit d'abord quelque difficulté pour consentir à ce qu'on réclamait de lui; mais il finit par céder, et le jeune landgrave Guillaume de Hesse suivit son exemple. Le 2 août, à Passau, Ferdinand et les princes médiateurs prononcèrent sur les différends qui s'étaient élevés entre les confédérés et l'empereur. La transaction conçue par eux se composait de onze chapitres. Le premier portait que, le 11 ou le 12 août, les confédérés licencieraient tous leurs gens de guerre, ou les feraient passer au service du roi des Romains; que le landgrave de Hesse serait le même jour rendu sain et sauf à Rheinfels; qu'il pourrait achever les fortifications commencées de Cassel; qu'il serait sursis à toutes sentences rendues pendant sa détention en faveur des comtes de Nassau, jusqu'à ce qu'elles eussent été revues et examinées de nouveau par les électeurs qui n'y étaient point intéressés et de plus par six princes de l'Empire. Aux termes du chapitre II, l'empereur convoquerait, dans les six mois, une diète où l'on traiterait de la réunion d'un concile général ou national, ou d'une assemblée générale de l'Empire, afin d'assoupir les dissensions religieuses et de parvenir à une union véritablement chrétienne; au commencement de la diète, il serait fait choix de quelques personnes d'âge et d'un esprit conciliant, lesquelles délibéreraient sur les moyens d'établir cette réconciliation et concorde. Jusque-là les deux religions vivraient en paix, chacune conservant une entière liberté pour son culte. Ce que les états de l'Empire résoudraient avec l'empereur serait ensuite inviolablement observé. A la chambre impériale, les assesseurs et tous ceux qui auraient à prêter serment auraient la liberté de le faire à Dieu et à ses saints, ou à Dieu et sur les Evangiles. L'empereur serait prié d'admettre à faire partie de la chambre et du conseil aulique de l'Empire les protestants aussi bien que les catholiques. Le chapitre III était consacré aux libertés de la nation allemande. Comme l'empereur, y était-il dit, n'avait pas de connaissance de la plupart des plaintes formées relativement à des choses qu'on disait s'être passées dans l'Empire contrairement aux droits de la nation, et qu'il n'avait pu par conséquent donner d'instructions là-dessus à ses ambassadeurs, la décision de telles affaires était renvoyée à la diète prochaine ou à quelque autre assemblée de l'Empire. Le congrès avait reçu avec gratitude la promesse faite, au nom de l'empereur, qu'il composerait de conseillers allemands son conseil aulique, et ne ferait traiter que par des Allemands les affaires de l'Allemagne. Au surplus le roi des Romains, le roi Maximilien, les électeurs et les états de l'Empire mettraient sur le tapis les plaintes alléguées, les représenteraient à l'empereur, et feraient en sorte que toutes choses fussent résolues et traitées conformément à la bulle d'or, aux autres constitutions de l'Empire et aux louables et anciennes coutumes de la nation allemande. Quant aux intérêts particuliers du roi de France, son ambassadeur pourrait, par l'intermédiaire de l'électeur de Saxe, proposer les demandes qu'il aurait à faire au roi des Romains et aux princes médiateurs, lesquels en référeraient à l'empereur. Les chapitres IV à VIII concernaient la sûreté et retour de ceux qui avaient été mis au ban de l'Empire; l'abrogation de toutes les actions et injures faites pendant la guerre; le comte palatin Othon-Henri, auquel l'empereur consentait à restituer le duché de Neubourg; une sûreté générale pour les gens de guerre; les débats qu'il y avait entre le duc Henri de Brunswick et les villes de Brunswick et de Goslar. Les chapitres IX et X étaient relatifs à l'assentiment que l'électeur de Saxe, le comte Othon-Henri, le duc Jean-Albert de Mecklembourg, le landgrave Guillaume de Hesse avaient donné au traité et à la ratification qui en serait requise de l'empereur. Dans le chapitre X il était stipulé

(1) Lettre du seigneur de Rye et de Seldt à l'empereur des 14 et 15 juillet; lettre de Ferdinand à Charles, du 15 juillet, dans Lanz, t. III, pp. 367 et 370.

(2) Lettre de Ferdinand à Charles, du 18 juillet, dans Lanz, t. III, p. 382.

que, si quelque «partie», présentement ou à l'avenir, procédait à l'encontre d'une autre partie par voie de fait, les rois des Romains et de Bohême, les électeurs et les princes de l'Empire donneraient secours et assistance à la partie attaquée et lésée (1).

Tel fut le fameux traité de Passau ou de la *paix publique* comme on l'appela en Allemagne. Les confédérés, satisfaisant à l'obligation qu'il leur imposait, ne tardèrent pas à licencier leurs troupes, à l'exception de celles que Maurice, suivant ce qu'il avait promis au roi des Romains, dirigea vers la Hongrie. De son côté, Charles donna des ordres, mais en les faisant un peu attendre, pour l'exécution de l'engagement qu'il avait contracté à l'égard du landgrave. Le 2 septembre, à Louvain, Philippe de Hesse fut rendu à la liberté (2); en prenant congé de la reine Marie, loin de montrer quelque ressentiment de la captivité dans laquelle il avait été si longtemps retenu, il témoigna des dispositions toutes favorables au service de l'empereur (3). Ce prince, qui avait été si remuant et si hardi, devint, après sa rentrée dans ses États, le plus pacifique des souverains de la Germanie.

Charles-Quint ne ratifia pas, sans beaucoup de répugnance, le traité de Passau (4). De Brixen il était venu par Inspruck à Munich; il avait rencontré en chemin ses troupes espagnoles et italiennes; à Inspruck il avait, du consentement du roi, pris l'artillerie et les munitions qui lui étaient nécessaires : il trouva rassemblés dans les environs de Munich la plus grande partie des gens de pied et de cheval, ainsi que les pionniers, qu'il avait fait lever en Allemagne et en Bohême (5). De cette capitale il se dirigea vers Augsbourg, où il rétablit dans leurs charges les gouverneurs que Maurice avait destitués, ordonnant en même temps qu'on expulsât de la ville trois ministres zwingliens et anabaptistes qui y étaient revenus malgré sa défense, et qu'on en fît sortir aussi les femmes et les enfants de ceux qui suivaient le parti du marquis Albert de Brandebourg (6). Il s'arrêta à Augsbourg pour achever de mettre en ordre son armée, donner le temps aux commissaires des guerres de faire la revue des régiments, et pourvoir à la solde de ceux-ci (7). Le jour qu'il en partit, le 1er septembre, il mit définitivement en liberté le duc Jean-Frédéric, sans lui imposer aucune condition, sans exiger de lui aucune assurance. Maurice avait fait beaucoup d'instances, fortement appuyées par le roi des Romains, pour qu'il le retînt au moins jusqu'à ce que lui, Maurice, fût de retour de Hongrie : Charles s'y refusa, ne voulant pas manquer à sa parole (8). Pendant son séjour à Brixen, sans attendre la conclusion des

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 42. — Heiss, *Histoire de l'Empire*, t. VII, p. 85.

(2) Lettre de Viglius et de Gérard Veltwyck à la reine Marie écrite de Louvain, le 2 septembre. (Arch. du royaume, *Lettres des seigneurs*, t. VI, fol. 494.)

M. Alex. Henne (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, p. 291 et suiv.) a raconté avec détail, et d'après les meilleures sources, les incidents qui précédèrent la mise en liberté du landgrave.

(3) Lettre de la reine à l'empereur, du 5 septembre 1552, dans Lanz, t. III, p. 485.

(4) Voir, dans Lanz, t. III, pp. 480 et 485, ses lettres à Ferdinand des 31 août et 1er septembre.

Le cardinal de Granvelle, dans des lettres écrites, de Rome, à Philippe II le 3 novembre 1568 et, le 23 du même mois, au secrétaire d'Etat pour les affaires d'Allemagne à Madrid, de Pfintzing (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. cxc), assure même que depuis il révoqua sa ratification, mais sans rendre public l'acte qu'il fit expédier à cet effet, le roi Ferdinand lui ayant représenté que, s'il le publiait, ce serait sa ruine entière et celle de ses enfants.

Il est à remarquer que la correspondance de Charles-Quint avec Ferdinand publiée par Lanz, t. III, ne dit mot de cette révocation, à moins que le passage suivant d'une lettre de Ferdinand du 29 décembre 1553 (p. 602) n'y ait quelque rapport : « Je ne puis céler à V. M. avoir entendu de » plusieurs lieux que l'on parle ouvertement, en » la cour de V. M., aussi s'en sont fait oyr pu- » bliquement aucuns ses ministres envoyez par » la Germanie, que Vostredicte Majesté n'enten- » doit aucunement observer les capitulations de » Passau par lesquelles j'aurois obligé V. M. à » choses non tolérables, etc.... »

(5) Lettre de la reine Marie au seigneur de Boussu, du 19 août. (Arch. du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. V, fol. 319.)

(6) Lettre de Charles à Ferdinand du 31 août, déjà citée.

(7) Ibidem.

(8) Instruction donnée par Ferdinand au docteur Zazius le 6 août, dans Lanz, t. III, p. 422. — Lettre de Ferdinand à Charles du 7 août, *ibid.*, p. 430. — Lettres de Charles à Ferdinand des 31 août et 1er septembre déjà citées.)

négociations de Passau, il avait pris une mesure qui devait être particulièrement agréable à la nation germanique, car elle lui donnait satisfaction sur un point auquel elle attachait une extrême importance : il avait institué un conseil d'Allemands pour vaquer aux affaires de l'Empire. Il écrivit à cette occasion à son frère : « Afin que l'on voie que ce que je n'ai « voulu faire jusqu'à présent, pendant « que les adversaires avaient les armes au « poing et que j'étais désarmé, et afin « qu'ils ne puissent dire de m'y avoir « forcé, je le veux faire maintenant qu'ils « sont loin et que je vais avoir mes forces « ensemble (1). » Il s'était proposé de donner pour chef à ce conseil le cardinal de Trente; sur les observations du roi des Romains, il mit à sa tête l'électeur de Mayence (2).

La reine Marie le sollicitait vivement de s'approcher des Pays-Bas. Ces provinces avaient couru de grands dangers et subi des pertes importantes. Henri II, après s'être emparé de Metz, de Toul, de Nancy, et avoir tenté de surprendre Strasbourg, avait ramené son armée vers la Moselle; il était entré dans le Luxembourg; Rodemacheren, Damvillers, Ivoix, Montmédy s'étaient rendus presque sans résistance (3); les châteaux de Lummen et de Bouillon avaient aussi ouvert leurs portes aux Français (4). Satisfait de ces conquêtes, Henri avait licencié son armée; mais les hostilités continuaient sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, et ce n'était pas là les seules préoccupations de la reine régente : Albert de Brandebourg, qui n'avait pas voulu adhérer au traité de Passau, venait de passer le Rhin à la tête de vingt mille hommes; les habitants de Trèves l'avaient reçu dans leurs murs; on lui prêtait le dessein de tirer vers le Brabant, pour le mettre à contribution (5).

Charles, dont les vues s'accordaient avec le désir de sa sœur, dirige toutes ses forces vers Strasbourg, où elles traverseront le Rhin sur le pont qui y est construit. Il visite Ulm, voulant témoigner aux habitants sa gratitude de la fidélité et de l'attachement qu'ils lui ont montrés pendant la dernière guerre. Il y reçoit les plaintes des évêques de Mayence, de Spire, de Würzbourg, de Bamberg, qui avaient été obligés de traiter avec le marquis Albert à des conditions très-dures; il casse les traités qui leur ont été imposés, et les autorise, les exhorte même, à recouvrer, l'épée à la main, ce dont ils ont été dépouillés. Il annule également le traité que la ville de Nuremberg s'était vue réduite à conclure avec le marquis (6). A Strasbourg, où jamais il n'était allé encore, il est reçu solennellement par le sénat, auquel il donne des éloges pour la fermeté et la constance dont cette ville a fait preuve à l'approche des Français. Son armée ayant gagné la rive gauche du Rhin, il lui fait prendre le chemin de Landau par les Vosges et le duché de Deux-Ponts, tandis que l'artillerie descend le fleuve jusqu'à Coblence, pour remonter ensuite la Moselle. Une attaque de goutte le force de s'arrêter à Landau une quinzaine de jours. Pendant ce temps le duc d'Albe, qu'il a fait son capitaine général, se met en marche avec l'infanterie espagnole et italienne, deux régiments de lansquenets, la cavalerie légère et une partie de la cavalerie allemande (7); le 16 octobre, le seigneur de Boussu, que la

(1) Lettre du 31 juillet, dans Lanz, t. III, p. 399.

(2) Lettre de Ferdinand du 5 août, dans Lanz, t. III, p. 413. — Lettre de l'ambassadeur Pandolfini à Côme de Médicis, du 5 septembre. (Arch. de Florence.)

(3) Rodemacheren le 27 mai, Damvillers le 11 juin, Ivoix le 23, Montmédy le 27.

(4) Dans sa correspondance avec Charles-Quint, Marie se plaint amèrement de la « lâcheté et » méchanceté » de ceux à qui elle avait commis la garde de ces places (Lanz, III, 299). Elle ne peut comprendre surtout la reddition d'Ivoix : place si forte, si bien garnie de gens, de provisions et de munitions; où se trouvait en personne le comte de Mansfelt, gouverneur de la province; où il y avait, outre la garnison ordinaire, les bandes de chevaux de Mansfelt, de Berlaymont, de Bertranges, beaucoup de gentilshommes et de gens du pays de Luxembourg et cinq enseignes de piétons. (Lettre du 25 juin, aux Archives impériales à Vienne.)

Suivant M. Alex. Henne, « l'incurie de l'administration et la pénurie du trésor contribuèrent » pour beaucoup aux désastres que la reine re- « jeta exclusivement sur la lâcheté et la trahi- » son. » (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, p. 219.)

(5) Al. Henne, *loc. cit.*, p. 270.

(6) De Thou, liv. XI.

(7) Al. Henne, t. IX, p. 303.

reine Marie envoyait au duc, le joint avec le régiment d'infanterie du comte d'Arenberg, quatre des compagnies d'ordonnance des Pays-Bas et trois mille chevaux de Holstein (1); il arrive devant Metz le 19.

Charles-Quint avait résolu le siége de cette ville impériale : il se flattait de s'en rendre maître et de recouvrer par-là, dans la Germanie, le prestige que sa fuite d'Inspruck lui avait fait perdre. Un autre motif encore l'avait déterminé : Metz tombé en son pouvoir, il ne lui serait pas difficile de chasser les Français de la Lorraine et de rétablir dans le gouvernement de ce pays la duchesse Christine, sa nièce, qu'Henri II en avait dépossédée. La reine Marie, consultée par lui sur cette entreprise, l'avait hautement approuvée (2). En France on s'y était attendu. Dès le 17 août François de Lorraine, duc de Guise, était venu s'enfermer dans Metz, dont la garnison avait été considérablement renforcée; il y avait été suivi de la fleur de la noblesse française, jalouse de se distinguer sous les yeux d'un capitaine aussi renommé. Cette ville, lorsqu'Henri II l'avait réduite en son pouvoir, était à peine fortifiée; les deux rivières qui l'entouraient, la Moselle et la Seille, lui tenaient lieu de remparts; dans l'espace qui les séparait, elle était couverte, entre l'occident et le midi, par un grand bastion. Les Français réparèrent l'enceinte, délabrée en plusieurs endroits, approfondirent les fossés, ajoutèrent aux fortifications naturelles de la place. L'arrivée du duc de Guise fut le signal d'une série de mesures qui devaient mieux encore en assurer la défense; par ses ordres un grand nombre d'habitations, plusieurs abbayes, sept églises, furent démolies, dont les matériaux servirent à élever, derrière le mur d'enceinte, des terrassements et de larges remparts; les faubourgs, les maisons de plaisance, les bâtiments des environs furent livrés aux flammes; on convertit les voûtes des églises en plates-formes recouvertes de balles de laine et armées d'une nombreuse artillerie, battant les hauteurs qui entouraient la ville; au moyen des réquisitions faites aux habitants des villages voisins, l'approvisionnement de la place fut assuré pour une année. Tous les citoyens furent contraints de travailler en personne aux fortifications, et Guise leur en donna l'exemple. Quand cette œuvre fut terminée, il fit sortir de la ville les vieillards, les femmes, les enfants et tous ceux sur le dévouement desquels il ne croyait pas pouvoir compter (3).

Ni l'empereur, ni ses généraux, ne s'étaient figuré que Metz leur opposerait des moyens de défense aussi formidables. Lorsque, par des prisonniers faits, le 21 octobre, dans une reconnaissance des abords de la place, on sut, au camp impérial, comme elle était fortifiée et avitaillée, et le nombre des troupes ainsi que des volontaires qui la gardaient, plus d'un des chefs de l'armée exprima des doutes sur la possibilité de la prendre : « Je n'ai « jamais vu » — écrivit le seigneur de Boussu à la reine Marie — « je n'ai jamais vu homme qui ait vu ni ouï dire « que villes ainsi munies soient été prises « par force, et n'ai point aussi ouï dire « qu'il se soit trouvé par écrit (4). » Mais l'armée de l'empereur était l'une des plus belles qu'il eût formées depuis son avènement au trône : après l'avoir amenée de si loin et à de si grands frais, n'aurait-il pas été humiliant de la licencier sans qu'elle eût tenté quelque entreprise notable? or la saison était trop avancée pour qu'on pût songer à la faire entrer en France. Il fallait donc (et sur ce point Charles adopta le sentiment du duc d'Albe) poursuivre ce qu'on avait commencé. En ce moment d'ailleurs le duc était en négociation avec le marquis Albert, pour l'attirer au service de l'empereur, et s'il y réussissait, il lui semblait qu'on pouvait concevoir la plus grande espérance d'une issue favorable du siége (5). Albert avait des griefs contre les Français, qui lui avaient refusé l'entrée de Metz; il prêta

(1) Al. Henne, t. IX, p. 311.
(2) Lanz, t. III, p. 493.
(3) Sismondi, t. XII, p. 234. — Alex. Henne, t. IX, p. 318

(4) Lettre du 23 octobre 1552. (Arch. du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. VII, fol. 98.)
(5) Lettre du duc à Granvelle, du 15 octobre, dans Lanz, t. III, p. 499.

l'oreille aux propositions des agents impériaux, et un traité secret fut conclu entre lui et le duc d'Albe par lequel il s'engageait à joindre toutes ses forces à l'armée impériale, à condition que l'empereur le reçût en sa grâce, lui promît l'oubli du passé et confirmât les arrangements qu'il avait faits avec les évêques de Bamberg et de Würzbourg, arrangements dont l'empereur, le mois précédent, avait décrété l'annulation. Charles ratifia ce traité le 24 octobre (1). Si secrète qu'eût été tenue la négociation, elle avait excité les soupçons des Français, et le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, avec un nombreux corps de cavalerie, surveillait les mouvements d'Albert, prêt à tomber sur lui à la première opportunité. Le 4 novembre, l'infanterie du marquis, à laquelle il était dû deux mois de solde, s'étant mutinée, d'Aumale voulut profiter de la circonstance; mais Albert chargea si vigoureusement les Français qu'il les mit en déroute, leur tua deux à trois cents hommes et leur fit un nombre égal de prisonniers, parmi lesquels était d'Aumale lui-même. Huit jours après, il venait renforcer le camp devant Metz de quinze mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux, quarante pièces d'artillerie et deux mille quintaux de poudre (2).

Un mois s'était écoulé depuis le commencement des opérations du siége, sans qu'elles eussent eu de résultat marquant. Charles-Quint n'était point à la tête de son armée; une seconde attaque de goutte l'avait obligé d'aller s'établir à Thionville. Le 18 novembre, se trouvant en état de supporter les fatigues du camp, il monte à cheval afin de s'y rendre; il arrive de bonne heure, le 20, au quartier général du duc d'Albe, où il est salué d'acclamations enthousiastes, qu'accompagne une décharge générale de l'artillerie contre la ville. L'inspection des tranchées et des batteries lui donne lieu de reconnaître que certaines dispositions faites par ses généraux n'ont pas été bien entendues; il les rectifie et les complète. La tranchée est ouverte sur plusieurs points qui avaient été négligés; de nouvelles batteries sont dressées; une canonnade terrible est dirigée contre les ouvrages de la place; elle fait brèche en différents endroits; la présence de l'empereur inspirait à ses troupes une ardeur extrême. Mais Charles avait affaire à un ennemi qui ne lui cédait ni en activité ni en énergie: derrière les murailles que démolissait l'artillerie impériale il s'en élevait d'autres comme par enchantement. Bientôt des pluies arrivent qui détrempent le sol; la gelée, la neige leur succèdent; le froid devient insupportable aux soldats, qui manquent de chauffage. Dans ces circonstances, Charles assemble un conseil qu'il appelle à délibérer sur la question de savoir si le siége sera abandonné ou si on le continuera: Granvelle et le marquis de Marignan opinent pour que l'armée se retire; le duc d'Albe émet un avis opposé, et c'est malheureusement à celui-là que se range l'empereur (3). De nouveaux efforts sont faits pour abattre les défenses de la place; ils demeurent infructueux comme les précédents. La saison était de plus en plus rigoureuse; l'armée se fondait à vue d'œil, vaincue par le froid, par les maladies, par les désertions. Charles, reconnaissant enfin son erreur, prend la résolution de renoncer à une entreprise qui lui a coûté des milliers d'hommes (4);

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 51. — De Thou, liv. XI.

« Dieu sçayt ce que je sens me veoyr en » termes de fayre ce que je fays avec le marquis; » mais nécessité n'a point de loy... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 13 novembre, dans Lanz, t. III, p. 513.)

Dans les conférences qui se tinrent à Francfort au mois de juin de l'année suivante, Charles-Quint excusa la confirmation des traités d'Albert de Brandebourg avec les deux évêques, alors que, quelques semaines auparavant, il les avait cassés, en faisant dire, par ses ambassadeurs, qu'Albert en avait fait une condition *sine qua non*, et que si Dieu lui eût donné un plus heureux succès devant Metz, il aurait trouvé d'autres moyens de satisfaire ce prince.

(2) Al. Henne, t. IX, pp. 331-334.

(3) C'est ce que Granvelle lui-même nous apprend dans une lettre du 1er mai 1579 écrite à Alexandre Farnèse à propos du siége de Maestricht (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XI, p. 283.)

(4) Nous ne trouvons aucun document qui puisse nous fixer sur l'étendue des pertes faites par l'armée impériale devant Metz.

Sandoval (liv. XXXI, § XXVIII) parle *de quarante mille* hommes morts de maladie: ce chiffre est exagéré à l'excès. Il n'y a guère moins d'exagération dans celui de *cent mille hommes* au-

le 1er janvier 1553, après avoir donné ses ordres pour la levée du siége, il retourne à Thionville. Le même jour, l'armée commence son mouvement de retraite, qui s'opère sans que les assiégés y mettent obstacle. Tandis qu'une partie en est dirigée vers les lieux où elle doit prendre ses quartiers d'hiver, une autre partie en est licenciée : l'empereur ne conserve à sa solde que vingt-six enseignes de Hauts-Allemands, mille reîtres, les chevau-légers et les vieilles bandes espagnoles. Albert de Brandebourg regagne l'Allemagne le 5 janvier.

De Thionville, Charles était venu, le 18, à Luxembourg. Il comptait ne s'y arrêter que vingt-quatre heures : la goutte l'y surprend et l'y retient jusque vers la fin du mois (1). Il arrive, le 5 février, à Bruxelles, où il est reçu avec de grands transports d'allégresse (2). Les états généraux, que la reine régente avait convoqués par son ordre, l'attendaient dans cette capitale; il les assemble le 13 en sa présence. Dans la proposition dont il leur fait donner lecture, il les remercie d'abord du concours qu'ils ont prêté à son gouvernement au milieu des circonstances difficiles où le pays s'est trouvé, « se démontrant en ce bons, loyaux « et affectionnés sujets, tels qu'il les a « toujours trouvés et connus; » il livre ensuite à leur appréciation la conduite du roi de France, qui, sous couleur d'amitié, a occupé une partie des États du duc de Lorraine; qui a circonvenu plusieurs villes du saint-empire pour s'en impatroniser et les soumettre à la cruelle servitude en laquelle il tient son royaume; qui a suscité contre lui plusieurs des princes de la Germanie; qui, non content de tout cela, s'est montré l'ennemi mortel de la chrétienté, en sollicitant le Turc d'envoyer son armée de mer contre l'Italie et de faire attaquer la Hongrie et la Transylvanie par son armée de terre. Il rappelle que, lorsque les Pays-Bas se virent menacés des Français, il voulut y accourir pour les défendre, mais que les « forces corporelles » lui manquèrent et qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Il déduit les raisons qui l'ont engagé à mettre le siége devant Metz. Il dit que, s'il a renoncé à cette entreprise, c'est que « le temps et la saison ont été si rudes « et contraires que tous les jours dé- « faillaient les gens, pour non pouvoir « comporter, en temps si froid, les guets « qu'il fallait faire de tous côtés. » Il termine par un appel pathétique au patriotisme et au dévouement des états (3). Le lendemain la reine réunit les députations des provinces séparément, et leur demanda des subsides dont le chiffre total s'élevait à trois millions de florins : cette somme fut en grande partie accordée.

L'année 1552 avait été la plus malheureuse du règne de Charles-Quint. En Allemagne il s'était vu réduit à fuir devant ses ennemis; il avait été forcé de souscrire à un traité qui renversait tout l'édifice, si laborieusement élevé, de son pouvoir; il avait échoué dans son entreprise pour faire rentrer l'Empire en possession des territoires qu'Henri II lui avait enlevés. Aux Pays-Bas les Français restaient maîtres des places dont ils s'étaient emparés au début de la campagne; la seule conquête que les généraux de l'empereur eussent faite sur eux, celle de Hesdin, ils n'avaient pu la conserver. En Italie, Sienne, fatiguée des exactions des soldats espagnols qui la gardaient et des insolences de leur chef, D. Diego Hurtado de Mendoza, les avait chassés; elle avait appelé les Français à son aide. Charles ressentait vivement ces disgrâces : il ne s'en laissait point abattre toutefois; énergiquement secondé par la reine Marie, il se disposa à rétablir l'honneur de ses armes dans la campagne qui allait s'ouvrir. Tandis que la cour de

quel cet historien fait monter l'effectif de l'armée avant ses désastres. M. Al. Henne, qui a raconté le siége de Metz avec de grands détails et d'après quantité de documents inédits (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, pp. 311-335 et 368-387) établit parfaitement qu'on n'y comptait pas plus de cinquante à soixante mille hommes, après la jonction des forces du marquis Albert de Brandebourg.

(1) Lettres du comte d'Egmont, du 20 janvier, et du docteur Baersdorp, des 22, 23 et 30 janvier, à la reine Marie. (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettres du comte de Stroppiana au duc de Savoie, des 4 et 9 février 1553.

(3) Archives du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1533-1565, fol. 212.

France, le croyant incapable de rien tenter de sérieux, ne s'occupait que de festins, de bals, de tournois, pour le mariage de Diane, fille naturelle de Henri II, avec Horace Farnèse, ses troupes parurent tout à coup devant Thérouanne qu'elles investirent (30 avril): c'était une des plus fortes places du royaume du côté des Pays-Bas; François Ier avait coutume de dire qu'elle était un des deux oreillers sur lesquels les rois de France pouvaient dormir en paix. Les opérations du siége furent conduites par Pontus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, l'un des plus vaillants hommes de guerre que comptât l'armée belge. Les Français avaient réussi à introduire des secours dans la place; François de Montmorency, fils du connétable, et d'Essé de Montalembert, qui s'était distingué dans les guerres d'Ecosse, étaient à la tête des assiégés. Un premier assaut donné sans succès, le 12 juin, par Lalaing, lui coûta beaucoup de monde; les assiégés aussi firent des pertes considérables, parmi lesquelles celle de d'Essé leur fut surtout sensible. Le 18 Lalaing, ayant renouvelé l'attaque, emporta tous les ouvrages extérieurs: deux jours après Montmorency offrit de capituler. Tandis qu'on parlementait, les soldats impériaux montèrent d'eux-mêmes à l'assaut et se répandirent dans la ville, massacrant tout ce qui se présentait devant eux. Les Belges ne firent de quartier à personne: les Artésiens et les Flamands avaient une haine particulière pour les habitants de Thérouanne, à cause des brigandages que ceux-ci exerçaient fréquemment contre eux. Les Espagnols reçurent à rançon François de Montmorency avec un petit nombre de gentilshommes. La ville fut pillée, livrée aux flammes et bientôt après entièrement démolie; les états de Flandre votèrent un subside pour sa démolition (1).

Au moment où se rallumaient les fureurs de la guerre, Jules III, qui déjà l'année précédente avait fait des tentatives dans le but de réconcilier l'empereur et le roi de France, leur envoya des légats chargés de leur représenter le besoin que les peuples de la chrétienté avaient de la paix, et de leur offrir sa médiation, s'ils voulaient y entendre: il avait choisi, pour aller vers Henri II, le cardinal de Saint-Georges, Jérôme de Capiteferreo, et Hieronymo Dandino, cardinal d'Imola, pour négocier avec Charles-Quint. Dandino arriva à Bruxelles le 15 mai. L'empereur avait été souffrant pendant tout l'hiver; il l'était encore et ne recevait personne: la reine Marie elle-même et ses principaux ministres avaient beaucoup de peine à le voir à d'assez longs intervalles (2); ce fut seulement le 9 juin qu'il put donner audience au légat. Dandino le trouva dans une petite chambre, assis sur une chaise très-basse, les jambes supportées par un tabouret de la même hauteur à peu près que la chaise (3). Invité à s'asseoir auprès de lui, il lui exposa l'objet de sa mission. Il savait, par des lettres du cardinal de Saint-Georges, les dispositions de Henri II ainsi que du connétable de Montmorency; il en donna connaissance à l'empereur. La cour de France assurait qu'elle était animée des intentions les plus pacifiques; mais elle ne se montrait prête à restituer aucune des places qu'elle avait conquises depuis le commencement de la guerre, à moins qu'il ne fût fait droit à ses anciennes prétentions sur le duché de Milan, le royaume de Naples, la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; elle entendait aussi rester en possession de Metz et de Toul (4). Charles répondit au légat, en rendant grâces au souverain pontife de la sollicitude qu'il témoignait pour le bien de la chrétienté, qu'il se voyait manifestement que le roi Henri suivait les vestiges de son père, puisqu'il voulait remettre en

(1) Sismondi, t. XII, p. 217. — Alex. Henne, t. X, pp. 22-46.

(2) « ..... S. M. stà tanta fiacchia che non le basta l'animo d'abbocarsi con persona, né si contenta d'esser vistà in quello stato : ..... che la regina medesima, sorella di S M., e li suoi ministri tutti, havevano che far' assai a poterle non solo dire una parola in una settimana, ma né pure vederla..... (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 28 mai 1553 : Arch. du Vatican, *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 33.)

(3) « ..... Trovai S. M. in una cameretta....., et la trovai in una sedietta assai bassa con un scabeletto sotto i piedi poco manco alto della sedia ove sedeva..... » (Dépêche du cardinal au pape, du 10 juin, *ibid.*, fol. 57.)

(4) Dépêche du cardinal de Saint-Georges au cardinal del Monte, du 25 mai, *ibid.*, fol. 242.

question des choses depuis longtemps décidées par des traités solennels; que ce roi avait usé à son égard des procédés les plus indignes, soulevant ses sujets et envahissant ses pays patrimoniaux; qu'il n'avait eu aucun scrupule d'appeler les Turcs et de s'allier avec eux, quoiqu'il fît profession d'être chrétien et se fît appeler roi très-chrétien (1); qu'il n'y avait pas d'accommodement avec lui sur lequel on pût se fier; que par conséquent il aimait mieux continuer la guerre, car il ne perdait rien en la continuant, et s'il venait à perdre, il le supporterait avec plus de patience qu'en se voyant assassiné au moment où il devait le moins s'y attendre (2). Il permit toutefois que le légat communiquât plus particulièrement avec l'évêque d'Arras de ce que le cardinal de Saint-Georges lui avait écrit. Le reste de l'entrevue se passa en compliments. Le cardinal d'Imola, on se le rappelle, avait été envoyé à Charles-Quint en 1551; dans la dépêche où il rend compte au pape de l'audience qui vient de lui être accordée, il dit qu'il a trouvé peu de différence entre l'état actuel de l'empereur et celui où il le laissa à Augsbourg; que, s'il y en a une, elle est plutôt à son avantage; qu'à la vérité une certaine pâleur est empreinte sur ses traits, mais qu'il y a longtemps déjà qu'on la remarque; que, du reste, il écoute et il parle avec autant d'attention et de gravité qu'il l'a jamais fait (3). Et il ajoute dans un billet en chiffres joint à sa dépêche : « Selon mon jugement, ceux qui comptent sur la mort prochaine de l'empereur s'abusent, à moins que Dieu n'en ait autrement disposé, et que Sa Majesté, par des excès de bouche auxquels on dit qu'elle s'abandonne souvent, et par l'usage d'aliments malsains, ne donne lieu elle-même à quelque accident soudain (4).

Le 10 juin le légat conféra avec l'évêque d'Arras sur les propositions envoyées par le cardinal de Saint-Georges. Granvelle lui dit, après les avoir examinées, qu'il les regardait comme inadmissibles; que si une paix honorable et sûre se pouvait faire, l'empereur y donnerait les mains avec empressement, mais que, plutôt que de consentir à quelque chose qui fût indigne de lui, Sa Sainteté et tout le monde devaient être certains qu'il mangerait de la terre et vendrait tout ce qu'il possédait; que, si ses sujets pâtissaient, il pâtirait avec eux, et qu'ils se consoleraient en se convainquant que la faute ne lui en pouvait être imputée (5). Le lendemain Charles assembla son conseil (6); à la suite d'une mûre délibéra-

(1) «Ancora che facesse professione di christiano et si facesse chiamare christianissimo.» (Dépêche du 10 juin déjà citée.)

(2) « ..... Che stante questo credeva che le fusse meglio starse in guerra, perchè con quella non perdeva niente, et perdendo le haveva da rincrescere manco e portarlo con più patientia che non poteva fare vedendosi assessinato quanto manco lo doveva aspettare..... » (*Ibid.*)

(3) « ..... Per la memoria che io posso havere conservata del termine nel quale lasciai S. M., mò son dui anni, parmi che vi si possa fare poca differentia, et che se vi è vantaggio, è nello stato presente, nel quale si conosce solamente una certa pallidezza nel viso di S. M., ma però fatta come naturale da molti anni in qui : nel resto ascolta et parla così acuratamente et gravemente com' io l'hobbia sentita mai..... »

(4) « ..... A mio giuditio s'inganna chi fa fondamento sulla sua morte ancor per un pezzo, se già Dio non havesse disposto altrimente, et Sua Maestà col disordine che dicono che fa spesse volte col troppo mangiare et cose triste, non si desse causa di qualche repentino accidente..... »

Dans une dépêche du 12 juin le cardinal s'exprime d'une manière plus positive sur l'intempérance de Charles-Quint : « C'est une chose incroyable — dit-il — que les désordres de bouche de S. M., aussi bien par la qualité que par la quantité des mets dont elle use; et l'on ne peut douter que par-là non-seulement elle ne mette sa vie en danger, mais encore elle ne se rende incapable tant d'exécuter quelque entreprise que de la conseiller et de la diriger (*Le cose triste que S. M. mangia così in qualità come in quantità, è cosa da non credere; et questo come è verissimo, non si ha da dubitare che sempre la terrà non solo in pericolo ma con perpetua inhabilità così circa l'operare come circa il consigliare et commandare.....*) »

(5) « ..... Che se pace honesta et stabile si poteva havere, l'imperatore l'accettarebbe, et volentieri; altrimente Vostra Santità et tutto il mondo fusse certo che, prima che far altro che potesse essere indigno, si metterebbeno a mangiar terra et vendere quanto hanno, et che se li sudetti loro patiriano, S. M. patirebbe insieme con essi, facendoli capacci che 'l diffetto non era suo nè si poteva far altro, et questa consolatione non gli mancarebbe..... (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 10 juin : reg. cité, fol. 65.)

(6) Selon le cardinal d'Imola, ce conseil se composait de la reine Marie, de M. de Praet et de M. d'Arras. (Dépêche du 12 juin : reg. cité, fol. 72.)

tion, il fut résolu de s'en tenir à ce que l'empereur avait dit de sa bouche au légat (1).

Il était évident que des négociations ultérieures n'aboutiraient à rien, ni l'un ni l'autre des deux monarques rivaux n'étant disposé à faire des concessions, et chacun d'eux comptant sur le succès de ses armes pour dicter la loi à son adversaire. Cependant Jules III, de l'avis du sacré collége, voulut que les cardinaux de Saint-Georges et d'Imola continuassent leurs démarches en faveur de la paix ; il les engagea même à se porter, précédés de leur croix, au milieu des armées belligérantes, afin de les séparer : invitation qui fit beaucoup rire Charles-Quint, lorsqu'on l'en instruisit (2). Mais, ayant enfin reconnu que les choses n'étaient pas mûres pour le rétablissement de la concorde qui était l'objet de ses vœux, le pape rappela ses légats (3).

Après la conquête de Thérouanne, l'armée impériale avait marché à Hesdin. Charles-Quint venait de mettre à sa tête (22 juin 1553) le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, voulant, par le choix d'un chef de si haute naissance, faire cesser la rivalité de ses généraux, qui plus d'une fois avait été préjudiciable à son service. Emmanuel-Philibert ne comptait que vingt-cinq ans ; mais déjà, dans la guerre contre les protestants d'Allemagne, il avait montré une bravoure et des talents militaires qui lui avaient gagné la confiance du soldat, et depuis toutes ses actions avaient confirmé la bonne opinion qu'il avait fait concevoir de lui. Hesdin fut promptement investi ; la garnison, dès les premiers jours, se retira dans le château, dont les impériaux commencèrent immédiatement le siége. Le 18 juillet Robert de La Marck, duc de Bouillon, à qui la défense de la place avait été confiée, battit la chamade. Les termes de la capitulation venaient d'être arrêtés lorsqu'une explosion terrible, produite par un accident, coûta la vie à un certain nombre de Français et d'Impériaux. Ceux-ci, croyant à une violation de l'armistice, mirent le feu aux mines qu'ils avaient préparées et qui renversèrent une partie du château ; alors ils y pénétrèrent, mettant à mort la plupart de ses défenseurs. En vain La Marck invoqua la capitulation ; il fut fait prisonnier avec une foule d'autres gentilshommes. Horace Farnèse et beaucoup de Français de marque furent tués. Hesdin eut le sort de Thérouanne ; on le rasa (4). Les nouveaux succès des armes impériales causèrent dans tous les Pays-Bas une vive satisfaction : aussi Charles-Quint ayant, le 7 et le 13 août, appelé à Bruxelles des députés des états des provinces, pour leur demander les moyens d'entretenir ses troupes pendant le reste de l'année (5), cette demande fut-elle accordée par eux avec empressement.

L'attention de Charles en ce temps-là se partageait entre les opérations de son armée en France et les événements dont l'Allemagne et l'Angleterre étaient le théâtre. Albert de Brandebourg, après son retour dans la Germanie, se prévalant de la confirmation donnée par l'empereur aux traités qu'il avait conclus avec les évêques de Wurzbourg et de Bamberg, avait réclamé l'exécution de ces traités ; les évêques avaient pris leur recours à la chambre impériale ; celle-ci avait requis les princes leurs voisins de les secourir. Des conférences auxquelles, par ordre de l'empereur, assistèrent les ducs de Bavière, de Wurtemberg et de Clèves, se tinrent à Heidelberg, pour tâcher de concilier les parties ; elles n'eurent pas de résultat : les évêques offraient d'assez grosses sommes, mais Albert exigeait la pleine et entière exécution des traités. La chambre impériale, par un nouveau décret, ordonna à l'électeur de

(1) Dépêche citée du 12 juin.

(2) Il fit dire au légat, par Granvelle, que c'était assez que ce langage eût été tenu à Rome en la chambre du consistoire : *Et circa l'andar con le croci tra li essercili, che bastava che fusse stato detto a Roma, nella camera del concistoro.* (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 29 août : reg. cité, fol. 198.)

(3) *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 110, 114, 140, 151, 198, 328.

Le cardinal d'Imola quitta Bruxelles le 8 octobre ; le cardinal de Saint-Georges prit congé du roi de France, à Villers-Cotterets, le 10.

(4) Sismondi, t. XII, p. 249. — Al. Henne, t. X, pp. 48-53.

(5) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1565, fol. 180.

Mayence, à l'électeur palatin, au duc Maurice, au grand maître de l'ordre Teutonique, au duc de Wurtemberg, au landgrave de Hesse, au duc Jean-Frédéric de Saxe, de protéger les évêques contre les entreprises du marquis de Brandebourg. Albert n'en envahit pas moins les deux évêchés et le territoire de la ville de Nuremberg, sur lesquels il porta le fer et le feu; il s'empara de Bamberg, déclara la guerre à la noblesse de Franconie, prit Schweinfurt, ville impériale, et plusieurs autres places. De nouvelles conférences s'ouvrirent à Francfort, à l'intervention des électeurs palatins et de Mayence, des envoyés des ducs de Bavière et de Wurtemberg et de trois ambassadeurs impériaux; elles furent infructueuses comme les précédentes. Albert, après avoir levé de fortes contributions sur les places qu'il avait conquises, passa en Saxe, d'où il alla se jeter sur les terres du duc Henri de Brunswick (1). L'opinion commune dans la Germanie était que l'empereur favorisait sous main les entreprises d'Albert, pour affaiblir l'Allemagne et l'obliger à se jeter dans ses bras (2); on était persuadé qu'autrement il aurait déclaré ennemi public et mis au ban de l'Empire le margrave de Brandebourg. Cette opinion était injuste. Charles-Quint, ayant à soutenir seul le poids de la guerre avec la France, ne voulait pas augmenter le nombre de ses ennemis : il se rappelait comme il avait été abandonné par tous les États de la Germanie l'année précédente; il pouvait appréhender que, s'il mettait le marquis Albert au ban impérial, on ne lui en laissât à lui seul l'exécution : mais ce qui l'avait arrêté surtout, c'était la crainte qu'Albert, se voyant menacé par lui, ne s'alliât de nouveau avec le duc Maurice et qu'ils ne vinssent ensemble assaillir les Pays-Bas; il avait des avis certains que l'électeur de Saxe avait renoué ses liaisons avec le roi de France (3). Cependant le duc Henri de Brunswick s'était uni, contre le marquis Albert, avec le duc Maurice, les évêques de Bamberg et de Wurzbourg, et le roi des Romains était entré dans cette confédération. Maurice, fait généralissime de la ligue, marcha contre Albert. Les deux armées, qui étaient fortes chacune de vingt-quatre mille hommes environ, se rencontrèrent à Sieverhausen, dans le duché de Lunebourg, à huit lieues de Gottingue. Le 9 juillet la bataille s'engagea entre elles avec le plus grand acharnement. Albert fut mis en déroute; son camp, son bagage, son artillerie, tombèrent au pouvoir du vainqueur avec un grand nombre de drapeaux et d'étendards. Mais Maurice paya cher cette victoire; blessé mortellement pendant l'action, il expira deux jours après (4). A cette nouvelle, le duc Jean-Frédéric, feignant d'ignorer que l'investiture de 1548 comprît le duc Auguste, frère de l'électeur défunt, envoya à Bruxelles son second fils, le prince Jean-Guillaume, pour supplier l'empereur de le réintégrer dans l'électorat de Saxe. Charles accueillit le jeune prince avec distinction : mais il lui fit voir qu'il n'y avait pas à revenir sur ce qui avait été décidé (5); et ce fut aussi la réponse de Granvelle au cardinal d'Imola, lorsque ce prélat lui exprima le désir du pape que l'électorat de Saxe fût donné à quelqu'un qui pût être approuvé de Dieu et

(1) De Thou, liv. XII. — Schmidt, t. VII, pp. 414-424.

(2) Nous en avons la preuve dans une dépêche qu'adressaient à l'empereur, de Zeitz, le 1er août 1553, Charles de Tisnacq et Lazarus de Swendy, auxquels il avait donné une mission en Allemagne : « Sire, » — lui écrivent ces envoyés — « il nous a semblé que ne pouvions et ne debvions » omettre de donner advertissement à V. M., par » cestes, de l'opinion que chacun a conceue » d'icelle, en ce pays et toute Allemaingne, à l'en- » droit des emprinses du marquis Albert, pren- » gnant un chascun le pied comme si le tout se » faisoit de vostre consentement ou adveu, et ce » pour ruyner l'Allemaingne et establir pour vous » la monarchie..... ..Et quoy que ayons remonstré » pour persuader ung chascun au contraire, » soubstenir la vérité et élider (détruire) ladicte » sinistre opinion, si trouvons ung chascun tel- » lement embeu d'icelle et la chose tellement en- » rachinée que ne véons moyen de facillement » l'abolir. Et ne leur peult sambler que V. M. » eust si longuement dissimulé au regard des- » dictes emprinses du marquis, si elle n'eust ad- » voué ce qui s'est faict par luy..... » (Archives du royaume.)

(3) Voir, dans Lanz, t. III, p. 384, sa lettre du 26 août 1553 à Ferdinand.

(4) De Thou, liv. XII. — Robertson, t. II, p. 357.

(5) Lettre de Charles à Ferdinand du 26 août, déjà citée.

du saint-siége, et qu'il ne fût pas rendu à Jean-Frédéric, lequel était un hérésiarque notoire, impénitent et incorrigible (1).

En Angleterre Édouard VI était mort le 6 juillet, à l'âge de seize ans, à la suite d'une longue maladie. Par les intrigues de John Dudley, duc de Northumberland, il avait institué son héritière, au préjudice de Marie et d'Élisabeth, ses sœurs, Jane Gray, fille aînée de Henri Gray, duc de Suffolk, et de Francoise Brandon, et épouse de Guildford Dudley, deuxième fils de John. Jane fut proclamée reine le 10 juillet; mais son règne n'eut pas une longue durée. Le 19 les partisans de Marie s'emparèrent du pouvoir et firent publier, au milieu des acclamations du peuple, qu'elle était la seule et la légitime reine. Elle fit son entrée dans Londres le 31 juillet. Ces nouvelles, qui réalisaient tous les vœux de Charles-Quint, lui causèrent la satisfaction la plus vive (2). Quelques jours avant la mort d'Édouard VI, il avait envoyé en Angleterre une ambassade extraordinaire, composée de Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, de Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, et de Simon Renard, son ancien ambassadeur en France, sous prétexte de visiter le monarque souffrant, mais en réalité pour se tenir au courant des actes du conseil, étudier les ressources des différents partis, faire des amis à la princesse sa cousine, et, autant que le permettrait la prudence, concourir à son avènement au trône (3). Il donna l'ordre à ses ambassadeurs de présenter ses félicitations à la reine, de l'assurer de ses sentiments d'amitié sincère, de lui promettre un concours empressé en tout ce qui concernerait le bien de son royaume. En même temps il leur recommanda de l'engager à être, sur toutes choses, bonne Anglaise, à ne pas trop se presser de changer ce qui existait, mais à s'accommoder aux décisions du parlement, sans toutefois rien faire, de sa personne, qui fût contre sa conscience et sa religion. Il les chargea enfin de lui dire que, ayant besoin d'être soutenue et protégée, il était très-requis qu'elle se mariât bientôt « avec qui il lui « semblerait être plus convenable (4). » Dans une autre dépêche il leur prescrivit d'exhorter la reine à se contenter de châtier les plus coupables parmi ceux qui s'étaient montrés ses ennemis, et à user de clémence envers tous les autres; à modérer les désirs de vengeance que pourraient avoir quelques-uns de ses partisans; à convoquer le parlement, pour faire connaître qu'elle entendait suivre les vestiges de ses prédécesseurs; à consulter, avant de prendre aucune mesure pour le rétablissement de la religion catholique, ceux de ses ministres qui étaient le mieux au fait de l'état et condition du royaume et de ce que les conjonctures pouvaient permettre (5). C'était là certainement des conseils pleins de sagesse et de prudence. Charles méditait dès lors de faire épouser la reine par son fils; le trône d'Angleterre aurait compensé pour le prince la succession à l'Empire, à laquelle il ne fallait plus songer (6). Mais depuis assez longtemps déjà des négociations de mariage se poursuivaient entre Philippe et l'infante de Portugal, fille de la reine Éléonore; n'étaient-elles pas trop avancées pour qu'il fût possible de les rompre? Charles en ce moment l'ignorait; il ne savait pas d'ailleurs ce que son fils penserait d'une alliance avec une femme de trente-huit ans, lui qui n'en comptait que vingt-sept (7). Il écrivit à Philippe le 30 juillet, afin qu'il s'expliquât sur l'un et sur l'autre point (8).

Dans les derniers jours du mois d'août Henri II prit le commandement de son armée, que le connétable de Montmo-

(1) Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 15 août (Arch. du Vatican : *Nunziatura di Fiandra*, vol. 1er, fol. 140.)

(2) « Ce nous ont esté les meilleures nouvelles que eussions dû avoir de ce costel-là » écrivit-il, le 22 juillet, à ses ambassadeurs. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 54.)

(3) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, trad. de Roujoux, t. II, p. 371. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 4.

(4) Dépêche du 22 juillet déjà citée.

(5) Dépêche du 29 juillet (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 59.)

(6) Voir Lanz, t. III, p. 599.

(7) Lettre de Granvelle à Simon Renard du 14 août 1553. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 76.)

(8) Mignet, *Charles-Quint : son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, 2e édit., p. 72.

rency avait rassemblée à Corbie; le 1er septembre il la mit en mouvement. Charles-Quint quitta Bruxelles le 2, pour se rapprocher de la sienne (1): sa santé s'était raffermie pendant l'été; il put faire à cheval le trajet de Bruxelles à Mons (2). La reine Marie l'accompagnait. Les Français voulurent d'abord assiéger Bapaume; mais bientôt ils renoncèrent à ce dessein, et, après avoir dévasté et brûlé tout le pays à l'environ, ils se portèrent sur Cambrai. Le 8 septembre le connétable investit la ville, qui avait répondu par un refus à la sommation de lui ouvrir ses portes. Trois jours de suite l'armée royale se déploya devant les remparts; il y eut entre elle et la garnison, que commandait le seigneur de Bugnicourt, de chaudes escarmouches; elles ne furent pas à l'avantage des Français. Henri II, voyant que la place était bien défendue, marcha à Cateau-Cambrésis. Emmanuel-Philibert, à la suite de la prise de Hesdin et d'un engagement à Talmas avec le connétable, était venu camper sur la rive droite de l'Escaut, au dessus de Neufville; l'armée française, le 15, s'avança jusqu'à deux lieues de la position qu'il occupait. A cette nouvelle, Charles-Quint, qui était resté à Mons, partit au milieu de la nuit « pour « se trouver à la mêlée et conduire ses « gens, comme expert en telle beso- « gne (3); » il n'alla pas toutefois plus loin que Valenciennes, ayant appris là que les Français s'étaient retirés le 16, à la suite d'escarmouches où ils avaient essuyé d'assez grandes pertes. Les jours suivants Henri II ramena son armée vers Guise et Saint-Quentin, et peu après il licencia une partie des régiments dont elle était composée. Charles-Quint retourna à Bruxelles le 23 septembre avec la reine sa sœur. La campagne aux Pays-Bas était finie. L'issue en était honorable pour les armes de l'empereur dont elle avait relevé la réputation. En Italie la guerre s'était continuée sans résultat important pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires.

L'alliance de son fils avec la reine d'Angleterre allait être, pendant quelque temps, le principal objet des préoccupations de Charles-Quint. Le prince avait répondu à sa lettre du 30 juillet de manière à lui donner toute satisfaction : son mariage en Portugal n'était point conclu, et il avait sur l'heure suspendu les négociations entamées à Lisbonne; il était prêt à s'unir à la reine Marie, si telle était la volonté de son père (4). Charles résolut d'agir sans tarder pour préparer le succès du plan qu'il avait conçu : il avait une entière confiance dans la dextérité de Simon Renard; ce fut lui qu'il choisit pour être l'instrument de ses desseins; il rappela Montmorency et Marnix, ainsi que le conseiller Scheyfve, qui depuis plusieurs années était son ambassadeur résident à la cour d'Angleterre. Marie avait hautement manifesté sa répugnance à épouser Édouard de Courtenay, le seul personnage du royaume qui pût prétendre à sa main; Renard fut chargé de lui proposer le prince d'Espagne. Il eut avec la reine plusieurs entrevues secrètes (5). Marie, tout en se montrant flattée du parti qui lui était offert, ne se prononça pas d'abord : des renseignements peu favorables lui avaient été donnés sur les mœurs et la conduite privée de Philippe, et elle s'en effrayait surtout en considérant la disproportion d'âge qu'il y avait entre elle et lui (6); elle craignait aussi que son conseil et que la nation ne vissent pas de bon œil son mariage avec un prince qui, devant régner

(1) Lettre écrite de Bruxelles, le 2 septembre, par le secrétaire Bagio au secrétaire Caimani, à Rome. (Arch. du Vatican : *Nunziatura di Fiandra*, vol. 1er, fol. 210.)

(2) Dans sa lettre le secrétaire Bagio dit que l'Empereur a paru bien faible à ceux qui ne l'avaient pas vu auparavant, mais que sur ceux qui le voient souvent il n'a pas produit cet effet (*A chi non l'ha visto prima è parso molto fiacco, cosa che non pare a chi lo vede spesso*).

(3) Relation officielle insérée dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 106.

(4) Lettre du 16 août, dans M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 73.

(5) Le 10, le 14 et le 21 octobre.

(6) « ..... Elle respondit..... que les conditions de Son Altèze luy estoient incongneues, et avoit entendu de plusieurs que Son Altèze n'estoit si saige que Vostre Majesté; qu'il estoit bien jeune et n'avoit que vingt-six ans; que s'il vouloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire, pour estre de tel eaige que Vostre Majesté scèt, et qu'elle n'a jamais eu affection ou pensée d'amour..... (Lettre de Renard à l'empereur, du 12 octobre 1553, aux Archives du royaume.)

sur d'autres États, ne les voudrait apparremment pas abandonner pour venir demeurer en Angleterre; qui peut-être essayerait d'introduire des étrangers dans le gouvernement du royaume. L'ambassadeur impérial s'appliqua à lever ses scrupules et à résoudre ses objections : il attribua aux ennemis du prince Philippe les propos qu'on tenait sur son compte; il se porta garant de sa vertu, de sa prudence, de sa modestie (1); il dit que le royaume ne pourrait que se féliciter d'une alliance qui ajouterait à sa grandeur, à sa prospérité, à sa sécurité; il assura la reine que, si le prince devenait son mari, il n'aurait rien de plus cher que de demeurer avec elle, et que cela lui serait facile, vu la proximité des États sur lesquels il serait appelé à régner; il ajouta que la nation n'avait point à craindre que des étrangers fussent entremis dans le gouvernement ni pourvus des charges, offices et bénéfices du royaume; que des stipulations seraient insérées au traité de mariage qui lui donneraient toutes garanties à cet égard (2). Le 21 octobre, à sa troisième entrevue avec l'envoyé de l'empereur, Marie était encore hésitante (3). Six jours après, ayant reçu Renard en audience et pris lecture de lettres par lesquelles l'empereur l'engageait à se marier, sans y faire mention de son fils ni d'aucun autre (4), elle lui dit qu'elle avait pleuré plus de deux heures et prié Dieu qu'il la voulût inspirer dans la résolution qu'elle avait à prendre : elle ne lui déclara pas encore positivement qu'elle acceptait le prince d'Espagne pour son époux, mais elle ne l'en laissa guère douter (5). Enfin, le 29 octobre au soir (6), elle le fit venir dans sa chambre; elle y était seule avec mistress Clarence, l'une de ses dames, et le saint-sacrement s'y trouvait exposé. Après quelques mots adressés à l'ambassadeur, elle se mit à genoux et recita l'oraison *Veni Creator Spiritus*. S'étant relevée, elle dit à Renard que, puisque l'empereur l'avait choisi pour traiter cette affaire avec elle, elle le choisissait pour son premier père confesseur et l'empereur pour le second; qu'ayant pesé toutes choses; se confiant en ce qu'il lui avait assuré des qualités et conditions du prince d'Espagne · persuadée que l'empereur l'aurait toujours en bonne recommandation et souvenance; que dans le traité à conclure il s'accommoderait à ce que le bien public du royaume exigerait; qu'il lui demeurerait bon père, comme il l'avait été jusque-là; enfin se sentant conseillée de Dieu, qui avait déjà fait tant de miracles pour elle, elle s'engageait, devant le saint-sacrement, à prendre le prince pour mari; qu'elle l'aimerait parfaitement et ne lui donnerait aucune occasion d'être jaloux; que jamais elle ne changerait; que, les deux jours précédents, elle avait feint d'être malade, mais que sa maladie n'avait été autre que la grande anxiété d'esprit où elle était, ayant à se résoudre sur une affaire d'une telle importance (7).

Un profond secret fut gardé sur cette

(1) « ..... Je dis à ladicte royne..... que, quant aux conditions de Son Altèze, je ne doubtois qu'elle fût abreuvée de personnaiges trop suspectz et trop inclinez à mal parler et médire, qui par passion parloient plus que par vérité; que ses conditions estoient telles, si louables, si vertueuses, si prudentes et modestes, que c'estoit plustost chose admirable que humaine... » (*Ibid.*)

Dans l'entrevue que Renard eut avec la reine le 14, elle le conjura de lui dire, en lui prenant la main, « s'il estoit vrai que Son Altèze fût tel » qu'il lui avoit dit dernièrement. » A quoi il répondit que « si sa caution estoit suffisante, il l'obligeroit » pour le tesmoinguage de ses qualitez, autant » vertueuses que de prince qu'il soit en ce » monde. » (Lettre de Renard du 15 octobre.)

(2) Lettre de Renard à l'empereur du 12 octobre, déjà citée.

(3) « ..... Elle me dit qu'elle n'avoit affection à Cortenai et ne s'estoit résolue en l'ung ni en l'aultre..... » (Lettre de Renard à l'empereur du 23 octobre, aux Archives du royaume.)

(4) Ces lettres, en date du 10 octobre, sont dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 125.

(5) Elle lui dit « qu'elle *croyait* qu'elle s'accordera au mariage du prince. » Renard écrivit à l'empereur : « Par ce V. M. entendra comme le » mariage est si avancé qu'il ne reste sinon l'advis des conseillers, puisque ladicte dame a » donné son mot; et jaçoit qu'elle l'ait limité par » *croire*, si est-ce V. M. entend assez que veut » dire cela..... » (Lettre du 28 octobre, aux Archives du royaume.)

(6) Lingard, M. Mignet, M. Alex. Henne, etc., donnent à cet événement la date du 30; ils se trompent. Dans sa lettre du 31 à Charles-Quint, Renard s'exprime ainsi : « Dimanche au soir la» dicte dame me manda pour venir devers elle : » ce que je fis. » Or, le dimanche était le 29, comme on peut s'en assurer en consultant *l'Art de vérifier les dates*.

(7) Lettre de Renard à l'empereur du 31 octobre 1553. (Archives du royaume.)

entrevue comme sur celles qui l'avaient précédée. Le 8 novembre, Marie, à la sollicitation de Renard et suivant ce qui avait été convenu entre eux, lui donna audience en présence de son conseil. L'ambassadeur exprima le désir d'avoir la réponse de la reine sur la communication qu'il lui avait faite de la part de l'empereur. Après avoir échangé quelques paroles avec ses ministres, Marie répondit que, quoique son affection fût contraire au lien du mariage, elle la surmonterait pour le bien du royaume. Alors Renard lui proposa le prince d'Espagne, en annonçant que, si elle l'agréait, une ambassade composée de personnages d'autorité viendrait renouveler la proposition avec la solennité requise. La reine (1) sortit, emmenant les membres de son conseil, afin de prendre leur avis. A sa rentrée elle dit à l'ambassadeur qu'elle recevrait volontiers l'ambassade qu'il lui annonçait (2).

Charles-Quint, en poursuivant avec ardeur l'alliance de son fils et de la reine d'Angleterre, n'était pas mû uniquement par la passion d'agrandir sa maison ; il avait encore en vue un autre objet qui toujours avait occupé une place principale dans les combinaisons de sa politique : il voulait pourvoir à la sûreté future des Pays-Bas, que les agressions de la France avaient si souvent mis en péril, et ce but il espérait l'atteindre si le traité qui lierait l'héritier de ses couronnes et la reine Marie stipulait que les Pays-Bas seraient réunis à l'Angleterre sous le sceptre des princes à naître de leur mariage. Le 25 novembre il assembla à Bruxelles les seigneurs principaux de ces provinces avec le conseil d'État, et leur fit part de ses projets; il désirait, leur dit-il, avant de consommer une affaire aussi importante, connaître leur opinion (3). L'assemblée ne pouvait qu'applaudir à des vues qui tendaient à l'avantage incontestable du pays. Charles désigna le comte d'Egmont, le comte Charles de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, le seigneur de Courrières et le conseiller Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, pour aller faire la demande solennelle de la main de la reine et signer, en son nom, le contrat de mariage. Ces ambassadeurs arrivèrent à Londres le 2 janvier 1554 ; la reine leur donna audience dès le lendemain. Après qu'ils lui eurent présenté leurs lettres de créance et qu'ils se furent acquittés du message dont ils étaient chargés, elle les renvoya à son conseil, disant « que ce n'était l'affaire d'une » femme de traiter de son mariage ni » d'en parler. » Les jours suivants furent employés par le comte d'Egmont et ses collègues à discuter, avec les ministres, les articles du traité de mariage, qui avaient été rédigés à Bruxelles ; ils ne donnèrent lieu, de la part des conseillers de la reine, qu'à de légères observations auxquelles les ambassadeurs firent droit. Le traité fut signé et scellé le 12 janvier (4) ; il portait en substance que Philippe et Marie prendraient réciproquement les titres et le protocole de leurs États respectifs ; que le prince aiderait la reine à gouverner son royaume, en se conformant aux lois, priviléges et coutumes ; que Marie se réservait la pleine et libre disposition des bénéfices, charges, emplois, lesquels ne pourraient être conférés qu'à des nationaux ; qu'elle disposerait de même des terres et revenus de la couronne ; que Philippe lui constituerait un douaire de soixante mille livres ; que les enfants issus de leur mariage hériteraient des biens maternels ainsi que des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, et, le cas advenant que don Carlos, fils de Philippe, mourût sans descendance, des royaumes d'Espagne, des Deux-Siciles et du duché de Milan. Par un acte particulier, Philippe s'engageait à maintenir et à défendre les libertés de la nation anglaise ; à exclure tous les étrangers des charges de sa cour ; à renoncer à toute prétention sur le trône d'Angleterre, s'il survivait à sa femme ; à

(1) « Desguisant le fait comme si jamais elle » n'en eût ouy parler, » écrivit Renard à l'empereur.

(2) Lettre de Renard à l'empereur du 8 novembre 1553. (Archives du royaume.)

(3) Archives du royaume.

(4) Lettres écrites à l'empereur par ses ambassadeurs les 7 et 12 janvier 1554. (Archives du royaume.)

ne point emmener la reine hors du royaume sans qu'elle l'eût préalablement demandé, ni aucun de leurs enfants sans que le parlement y eût consenti; à ne prendre, pour son propre service, ni les vaisseaux du royaume, ni les munitions, ni les joyaux appartenants à la couronne; enfin à conserver la bonne intelligence qui régnait entre l'Angleterre et la France (1).

Pour l'entier accomplissement de leur mission, les ambassadeurs avaient besoin de la ratification de l'empereur, des pouvoirs du prince à l'effet de ratifier aussi le traité en son nom et de contracter le mariage par paroles de présent, de la dispense qui avait été demandée au pape. Ces pièces venaient de leur être envoyées de Bruxelles, lorsque Thomas Wyat, qui, de concert avec le duc de Suffolck, avait levé l'étendard de l'insurrection contre la reine (2), s'étant approché de Londres, ils jugèrent prudent, le 1er février, de retourner aux Pays-Bas (3). L'insurrection vaincue, Charles-Quint renvoya en Angleterre le comte d'Egmont, porteur de tous les actes nécessaires pour terminer la négociation du mariage. D'Egmont les présenta à la reine dans des audiences qu'elle lui accorda le 3 et le 4 mars; le 6, en une chambre du palais où était le saint-sacrement, et en présence des ministres, les ratifications du traité furent échangées; Marie et d'Egmont jurèrent respectivement de l'observer; puis l'évêque de Winchester procéda à la cérémonie des épousailles : en ce moment, Marie se mit à genoux et prit Dieu à témoin que, si elle avait consenti à se marier, ce n'était ni par affection charnelle, ni par cupidité, ni pour d'autre respect que l'honneur, bien et profit du royaume. Le 9 mars d'Egmont, qui devait porter les ratifications au prince Philippe, en Espagne, et l'instruire de ce qui s'était passé, quitta Londres pour aller s'embarquer à Plimouth (4).

A la nouvelle de l'avénement au trône d'Angleterre de la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, Jules III avait versé des larmes de joie; il avait, sans différer, nommé son légat vers la reine le cardinal Pole, qui se trouvait au monastère de Sainte-Marie de Maguzzano; il avait annoncé cette légation, non-seulement à la reine, mais encore au roi de France et à l'empereur, en priant ces deux monarques de prêter leur appui au cardinal. Pole partit de Maguzzano le 5 septembre. Le 1er octobre il arriva à Trente. Le 20 il était à Dillingen, d'où, deux jours après, il se mit en route pour Spire. Charles-Quint, en apprenant la mission dont Pole était chargé, n'en avait pas été satisfait : il craignait qu'en Angleterre le cardinal ne traversât le mariage du prince son fils; il appréhendait aussi que son zèle pour le rétablissement de la religion catholique ne l'entraînât dans des démarches inconsidérées et qui causeraient des embarras à la reine (5). Il lui fit d'abord écrire par Granvelle, afin de le persuader de différer son voyage; il lui envoya ensuite don Juan Hurtado de Mendoza; dans le même temps il s'adressa au pape, à qui il remontra l'inopportunité de la commission donnée au cardinal. Mendoza rencontra Pole, le 24 octobre, à quelque distance de Spire; il l'exhorta, il le pria instamment de ne pas aller plus loin, mais d'attendre, là où il était, de nouvelles instructions du souverain pontife. Pole répondit à l'envoyé impérial que cela lui était difficile, ayant reçu de Rome l'ordre de hâter son arrivée aux Pays-Bas. Mendoza ne lui laissa pas ignorer que, s'il poursuivait sa route, il lui faudrait s'arrêter à Liége jusqu'à ce

(1) Lingard, t. II, p. 590.—Alex. Henne, t. X, p. 74.

(2) Au plus fort de l'insurrection, Marie fit appeler l'ambassadeur Renard et lui dit « qu'elle se » tenait pour femme du prince Philippe; que tant » qu'elle vivrait, elle n'aurait point d'autre mari; » que plutôt elle perdrait sa couronne, son État » et sa vie. » (Lettre de Renard à l'empereur du 5 février 1554, aux Archives du royaume.)

(3) Ils s'embarquèrent, avec leur suite, sur des bateaux zélandais et anversois qui étaient à l'ancre dans la Tamise, prêts à mettre à la voile. Le 3 février ils débarquèrent à Flessingue.

(4) Lettre du comte d'Egmont et de Simon Renard à l'empereur, du 8 mars. (Arch. du royaume.)

Une lettre autographe de d'Egmont à l'empereur, datée de Falmouth le 6 avril, nous apprend que son voyage fut retardé de plusieurs semaines par les vents contraires. Deux fois il fit voile pour l'Espagne, et deux fois il fut obligé de revenir en Angleterre. (Archives du royaume.)

(5) Voy., dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 153, la lettre de l'empereur à Simon Renard, du 21 novembre 1553.

que l'empereur l'autorisât à venir le trouver. Le cardinal alors jugea à propos de retourner à Dillingen, où le cardinal del Monte, secrétaire d'État de Jules III, ne tarda pas à lui faire savoir que l'intérêt de l'Église conseillait de se conformer aux désirs de l'empereur. Ce fut seulement le 22 décembre, quand le mariage de son fils avec la reine d'Angleterre n'était plus douteux, que Charles-Quint invita le légat à se rendre à Bruxelles (1).

Pole arriva dans cette capitale le 25 janvier. La goutte avait beaucoup tourmenté Charles-Quint depuis le commencement de l'hiver; cinq semaines durant il avait été obligé de garder le lit, sans pouvoir s'occuper des affaires publiques; ceux qui l'entouraient avaient même conçu des craintes pour sa vie : mais en ce moment sa santé était assez bonne; il donna audience au cardinal le 2 février. Pole n'avait pas seulement été revêtu par le pape du caractère de son légat auprès de la reine d'Angleterre, mais Jules III lui avait encore donné la mission de reprendre, avec l'empereur et le roi de France, les négociations pour la paix dans lesquelles les cardinaux d'Imola et de Saint-Georges avaient échoué. Ce sujet fut l'un de ceux dont il entretint l'empereur. Charles lui dit qu'il était prêt à faire la paix à des conditions qui la rendissent ferme et stable, et que, si l'on pouvait s'en promettre le repos de la chrétienté, il montrerait qu'il avait plus à cœur le bien public que les injures qui lui avaient été faites. Pole l'engagea à mettre en avant des moyens d'accord : il répondit que c'était à l'agresseur à les proposer, en restituant ce dont il s'était emparé contre toute justice. Le légat conféra plusieurs fois sur le même sujet avec l'évêque d'Arras; il visita la reine de Hongrie, pour laquelle il était porteur d'un bref du pape, et lui exprima la confiance, où était le souverain pontife, qu'elle favoriserait l'œuvre de la paix, dont les peuples des Pays-Bas éprouvaient particulièrement le besoin; il eut, le 19 février, une seconde audience de l'empereur. Ni de ce monarque, ni de son premier ministre, ni de la reine gouvernante, il ne put rien obtenir de plus que ce qui lui avait été déclaré précédemment (2). Alors il se décida à partir pour la France, où Henri II le reçut avec de grands honneurs: mais ce roi ne se montra pas plus enclin que l'empereur à rabattre quoi que ce fût de ses prétentions. C'était au sort des armes que l'un et l'autre ils entendaient remettre la décision de leurs querelles.

Le 1er mars 1554 Charles-Quint assembla les états généraux en son palais; il entra dans la galerie où ils étaient réunis, s'appuyant sur un bâton; la reine douairière de Hongrie prit place à son côté (3). La proposition fut lue par le président du conseil d'État, Jean de Saint-Mauris. L'empereur remerciait d'abord les représentants de ses provinces des Pays-Bas du « bon devoir et singulière affection » qu'ils avaient toujours montré en ce qui concernait la conservation et le bien de leur patrie, et particulièrement de la grande volonté et promptitude avec laquelle, depuis leur dernière assemblée, ils avaient fourni les sommes qui leur avaient été demandées. Il leur rappelait ensuite que, dans la campagne précédente, malgré son indisposition, il avait voulu se trouver en personne à son armée, pour s'employer, comme bon prince, à leur défense, leur faisant remarquer que le résultat avait répondu à ses efforts, puisqu'il avait obligé les Français de se retirer avec dommage et honte. Il leur signalait les pratiques auxquelles s'était livré le roi de France, quand l'hiver était venu interrompre les hostilités, afin de semer des troubles dans la Germanie, en Italie et surtout en Angleterre, où il s'était uni aux conspirateurs dans le but de détrôner la reine. Il leur annonçait qu'informé des préparatifs que ce roi faisait pour assaillir de nouveau les Pays-Bas, non-seulement par terre, mais encore par mer, il avait déjà donné l'ordre que des navires de guerre fussent promptement équipés; que, de l'avis des gouverneurs des provinces ainsi que des

(1) *La Bibliothèque des princes Corsini à Rome*, Bruxelles, 1869, in-8°, pp. 10-22.
(2) *Ibid.*, pp. 22-29.
(3) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. V, p. 76.

principaux seigneurs, et eu égard aux grandes charges que les peuples avaient eu à supporter, il avait résolu de ne pas accroître le nombre des gens de pied et de cheval qui avaient été entretenus pendant l'hiver, jusqu'à ce qu'on connût mieux les desseins des ennemis; que toutefois des mesures seraient prises pour que, au moment où l'on en aurait besoin, de nouvelles troupes fussent prêtes à entrer en campagne. Il ajoutait que la reine régente communiquerait aux états l'emploi détaillé qui avait été fait des deux aides de l'année précédente; qu'ils verraient par-là que, sans un notable subside, il lui serait impossible de garantir la sûreté du pays. Il terminait en exprimant l'espoir que, cette fois encore, ils donneraient des preuves de leur patriotisme (1). La lecture de la proposition étant achevée, Charles-Quint prit la parole : « Messieurs des états, dit-il, le seigneur « de Saint-Mauris vous a fait entendre « la cause de votre convocation en ce lieu. « Quant au reste, vous vous trouverez « vers la reine, et elle vous dira choses « de ma part, à laquelle je vous prie « ajouter foi et créance comme à ma pro- « pre personne. Avisez de faire tous of- « fices de bons et loyaux sujets, et à « mon endroit ne fauldrai de vous être « bon prince. » Le greffier des états de Brabant, au nom de l'assemblée, remercia l'empereur de la faveur et assistance qu'il avait faite à ses Pays-Bas, de l'incomparable affection qu'il leur avait toujours portée, du bien qu'il leur avait procuré en conquérant et en faisant démolir les forteresses de Thérouanne et de Hesdin, qui leur causaient tant d'oppressions et de dommages (2). Les jours suivants, la reine Marie réunit les députations des différents corps d'états, chacune en particulier. Le président de Saint-Mauris leur exposa, en son nom, que, quoique l'empereur eût pourvu, aux dépens de ses autres pays, à la solde des Espagnols ainsi qu'à celle des Allemands étant en garnison à Trèves, les aides accordées par les états laisseraient un déficit pour l'année courante, indépendamment de celui des années antérieures; que l'impôt sur les vins, qu'ils avaient voté pour quatre ans expirés le 31 décembre 1553, n'avait pas répondu aux prévisions, n'ayant rapporté en tout que cent cinquante mille florins, somme bien inférieure à ce qu'avait coûté l'entretien de la flotte en vue duquel il avait été établi : il conclut en demandant la prolongation de la levée de cet impôt pendant un nouveau terme de quatre années, avec un subside qui s'élevait, pour la totalité des provinces contribuantes, à deux millions de florins (3). Le droit d'entrée sur les vins ne donna lieu à aucune difficulté; mais il en fut autrement du subside. Les Pays-Bas avaient beaucoup souffert de la guerre; le commerce et l'industrie languissaient; les peuples étaient surchargés d'impôts; dans plusieurs provinces le tiers-état ne s'entendit, qu'après de longues discussions, avec le clergé et la noblesse, sur les voies et moyens par lesquels ils se procureraient leur contingent dans le subside demandé. Il en résulta que les sommes consenties par les états restèrent de beaucoup au-dessous des deux millions sur lesquels l'empereur avait compté, et qu'il s'écoula un assez long temps avant qu'il pût en disposer.

Henri II avait un grand avantage sur Charles-Quint : il ne lui fallait pas, pour combler le vide de son trésor, assembler les représentants de la nation et obtenir leur consentement : les mesures fiscales que cet objet rendait nécessaires, il les prenait de sa seule autorité; tout au plus, à l'égard de celles qui avaient un caractère trop exorbitant, convoquait-il un certain nombre de notables dont le vote lui était acquis d'avance. C'est ainsi qu'en 1553 il avait promulgué un édit interdisant aux notaires de passer des contrats de prêts entre particuliers, avant que ceux qui auraient de l'argent à placer lui eussent prêté à lui-même jusqu'à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix mille livres de rente (4); que, par un

(1) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1563, fol. 220.

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, l. c.

(3) Reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1563, fol. 167.

(4) Edit du 19 janvier. (Isambert, *Recueil général des lois françaises*, t. XIII, p. 301.)

autre édit, il avait déclaré rachetables au denier vingt toutes les rentes foncières et tous les droits seigneuriaux constitués sur les maisons, jardins, marais, en se mettant au lieu et place des propriétaires, auxquels il servirait les intérêts du capital (1); qu'un troisième édit frappait d'un emprunt forcé de trois cent mille livres tournois les bonnes villes du royaume (2). Il se créa d'autres ressources, en 1554, par l'augmentation illimitée du nombre des offices de judicature, d'administration, de finances, qu'il mit tous également à l'enchère (3). Ces mesures et d'autres que nous passons sous silence firent entrer de grosses sommes dans ses coffres; aussi fut-il en état de rassembler des forces imposantes pour la campagne qui allait s'ouvrir.

Charles-Quint, en ce temps, ne s'occupait plus guère des affaires publiques; il s'en reposait sur la reine Marie, sur l'évêque d'Arras, sur Louis de Flandre, seigneur de Praet. La reine, en 1551, pour arrondir les dépendances du palais, avait fait l'acquisition, à l'extrêmité du Parc, vers la rue de Louvain, d'une maison appartenant à Philibert de Mastaing, seigneur de Sassegnies, et qui consistait dans un corps de logis ayant un seul étage, auquel on arrivait par un escalier de dix ou douze marches (4). Cette modeste habitation, que le cardinal d'Imola comparait à à la cellule d'un chartreux (5), plut à l'empereur; dans l'été de 1553 il alla s'y établir jusqu'à son départ pour l'armée (6). Il y retourna au printemps de l'année suivante. Là il n'était entouré que de ses serviteurs les plus intimes; il ne recevait personne; tous les jours, lorsque le temps n'y mettait pas obstacle, il se promenait à cheval dans le Parc; ce genre de vie exerçait une influence salutaire sur sa santé. Il s'était pris d'une sorte de passion pour les horloges et pour l'astronomie; dans sa petite maison il s'y abandonnait sans réserve. Entre les horloges qu'il possédait, il y en avait une où étaient représentés les corps célestes avec tous leurs mouvements: son passe-temps habituel était de considérer ceux-ci (7).

Cependant les Français, qui, dès le mois d'avril, avaient commencé les hostilités sur les frontières de l'Artois, de la Flandre et du Luxembourg, mirent sur pied, au mois de juin, trois armées dont le rassemblement se fit près de Crécy en Laonnais : l'une, et la principale, était sous les ordres du connétable, ayant pour lieutenants le maréchal de Saint-André et le duc de Vendôme; la deuxième était commandée par le prince de la Roche-sur-Yon; la troisième avait pour chef le duc de Nevers. On était persuadé, à Bruxelles, que le but des ennemis était de s'emparer d'une partie de l'Artois et du Hainaut; on craignait aussi pour Cambrai; le gouvernement s'attacha à munir les places menacées, à en renforcer les garnisons, et, dans les premiers jours de juin, l'empereur résolut de concentrer autour de Cambrai les troupes qu'en ce moment il avait à sa disposition (8). Il en nomma général le duc de Savoie, en lui donnant pour conseillers Antonio Doria et Gio. Battista Castaldo; il fit chef de la cavalerie D. Luis d'Avila y Zúñiga, l'auteur des Commentaires de la guerre contre les protestants d'Allemagne, et plaça à la tête des arquebusiers à cheval D. Fernande de Lannoy (9). Emmanuel-Philibert partit pour Cambrai dans la nuit du 18 au 19 juin (10); la reine Marie, afin de le seconder et de prendre les me-

(1) Edit du mois de mai 1553. (Isambert, t. XIII, p. 325.)

(2) Edit du mois de juillet 1553. (*Ibid.*, p 335.)

(3) Isambert, t. XIII, *passim*.

(4) *Retraite et Mort de Charles-Quint*, Introduction, p. 78.

(5) ..... Una casetta non più grande nè più commoda di quello che sja la stanza d'un fratre certosino.... (Dépêche du 24 juin 1555 au cardinal del Monte : *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 96.)

(6) Dépêche citée à la note précédente.

(7) Dépêches de l'archevêque de Conza, Girolamo Muzzarelli, nonce à Bruxelles, au cardinal del Monte, des 5, 15, 19, 27 mai, 1er, 5 et 15 juin. (Arch. du Vatican, *Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 72, 81, 83, 90, 92, 94, 104.)

L'archevêque écrit, dans celle du 15 mai : « S. M. stà sana et per anco al casino, passando » parte del tempo intorno ad uno horologio il » qual ha tutti i moti di pianete et quanto si può » conoscere nell' astrologia. . . . . »

(8) Lettre de Charles-Quint au prince Philippe, du 28 juin 1554, dans *Retraite et Mort*, etc., Introduction, p. 165.

(9) Dépêche de l'archevêque de Conza au cardinal del Monte, du 10 juin. (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 101.)

(10) Dépêche du même du 18 juin. (R. cité, f. 109.)

sures qu'exigeraient les circonstances, alla le 24 s'établir à Mons (1). Bientôt on reconnut qu'on s'était trompé sur les plans des Français. En effet, tandis que le prince de la Roche-sur-Yon entrait dans l'Artois, le duc de Nevers se dirigea vers les Ardennes, pour menacer à la fois le pays de Liége et la ville de Luxembourg, et le connétable se porta sur Marienbourg, qu'il investit le 23 juin. Cette place était considérée en quelque sorte comme inexpugnable; elle était bien pourvue d'artillerie, de munitions et de vivres; mais, comme on ne s'attendait pas à une attaque de ce côté-là, on n'y avait mis, pour garnison, que cinq à six cents hommes; lorsqu'on y voulut faire entrer du secours, on en fut empêché par les Français, qui occupaient tous les passages (2). Le 26 les assiégeants, ayant ouvert le feu de leurs batteries, sommèrent la place : le commandant, Philibert de Martigny, se rendit au camp du connétable, et convint avec lui qu'il lui ouvrirait les portes de la forteresse, à condition que la garnison eût les vies et les bagues sauves (3). La cour de France célébra ce premier succès par de grandes fêtes. Le 30 juin Henri II arriva à Marienbourg. Le 3 juillet l'armée royale se remit en marche dans la direction de la Meuse, afin d'opérer sa jonction avec le duc de Nevers, qu'elle trouva établi à Givet. Les deux armées réunies étaient fortes de plus de quarante mille hommes, infanterie et cavalerie; elles avaient une artillerie nombreuse. Elles séjournèrent à Givet jusqu'au 7 (4).

La nouvelle de la reddition de Marienbourg produisit à Bruxelles une vive émotion (5); les ennemis étant maîtres de la campagne, on pouvait craindre qu'ils ne se portassent jusqu'au cœur du Brabant: il n'y avait plus de position fortifiée qui y fît obstacle. Dans le public on se plaignait hautement de la négligence de l'empereur, qui, ne pouvant ignorer les armements des Français, ne s'était pas mis en mesure d'y résister (6). Il est certain que les apparences étaient contre Charles-Quint; mais il faut tenir compte, pour être juste, des embarras où il se trouvait; il manquait d'argent jusqu'au point qu'il avait tardé de quinze jours le rassemblement de son armée afin d'en économiser la solde pendant ce temps-là (7). Il avait

(1) Dépêche du même du 24 juin. (R. cité, f. 111.)

(2) Lettre de Charles-Quint au prince Philippe du 28 juin, déjà citée.

(3) Le commandant de Marienbourg a été accusé par plusieurs historiens d'avoir vendu cette place aux Français. M. Henne, qui croit à la trahison de Philibert de Martigny, avec Pontus Heuterus, rappelle ce que dit celui-ci : « qu'il vit à Paris, » en 1560, l'infâme Martigny traînant dans la » misère et le mépris des honnêtes gens une hon- » teuse existence, qu'abrégèrent les remords et » la faim. »

Il ne faut pas admettre à la légère les accusations de trahison auxquelles ne sont que trop souvent en butte ceux qui ne réussissent pas à la guerre. Dans la correspondance de ce temps de la reine Marie avec Charles-Quint et Granvelle, je n'ai rien vu d'où l'on puisse inférer que Martigny se serait laissé corrompre. L'archevêque de Conza, annonçant, le 27 juin, au cardinal del Monte la perte de Marienbourg, l'attribue à la lâcheté des Wallons qui en formaient la garnison (*la viltà della guardia de' Valloni che vi era, la qual, senza aspettar pur' un' arcobugiata, si arrese*). Guichardin, qui était contemporain des événements, s'exprime ainsi : « Marienbourg est... » presque inexpugnable, si elle est bien gardée » et fournie de ce qui est nécessaire, et pourveu » qu'il n'advienne comme advint à ceux qui, l'an » 1554, la perdirent ignominieusement par leur » lascheté, quoyqu'il y en a qui blâment le gou- » verneur d'icelle de trahison..... » (*Description des Pays-Bas*, édit. de 1582, p. 437.)

Il y a encore une observation qui se présente naturellement à l'esprit : si Martigny avait vendu Marienbourg aux Français, serait-il mort de faim à Paris, comme Pontus Heuterus le rapporte?

(4) Alex. Henne, t. X, p. 113.

(5) On lit, dans une lettre écrite, le 5 juillet, par l'archevêque de Conza au cardinal del Monte, que l'empereur, à cette nouvelle, fut sur le point de se retirer en Hollande, et que déjà des ordres étaient donnés afin qu'on tînt prêts des chariots et des mulets pour le voyage (*S. M., alla presa di Marianburg, fù per uscir di qua et andarsi in Olandia, et già erano ordinati carri, muli et simili bagaglie*). Ce prélat paraît s'être rendu ici l'écho de bruits mensongers : car l'empereur, en annonçant à son fils, le 28 juin (lettre plusieurs fois citée), la perte de Marienbourg, lui dit qu'il a résolu de faire marcher les troupes dont il peut disposer dans la direction des ennemis, *et d'aller se mettre à leur tête.*

(6) L'archevêque de Conza écrivait au cardinal del Monte, le 25 juin : « Si lamentano de la negli- » genza di Sua Maestà », et le 27 : « Tutti li » imperiali dannano la negligenza di S. M., et li » temeno di peggio se non si sveglia. Dicono che » sapeva i preparamenti di Francia et nondimeno » non ha fatto le provisioni necessarie. » (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 113 et 120.)

(7) L'ambassadeur de Florence à sa cour, Pier Filippo Pandolfini, écrivait à Côme de Médicis, le 4 juillet : « Trovasi l'imperadore in un besogno » grande di danari, et la piazza d'Anversa va » strettissima..... » (Arch. de Florence.)

« L'escercito no è a ordine, perchè S. M. ha voluto avanzar' la paga di mezo il mese di maggio, come dicono nell' antecamara sua.» (Dépêche de l'archevêque de Conza du 25 juin.)

espéré que son fils, qui devait lui en apporter et lui amener aussi un corps de troupes espagnoles, arriverait en Angleterre aussitôt après les ratifications de son mariage avec la reine, et Philippe, ayant mis une extrême lenteur dans ses préparatifs de voyage, était encore en ce moment dans la Péninsule (1). La perte de Marienbourg exigeait cependant que des dispositions promptes et énergiques fussent prises. La reine Marie revint en hâte à Bruxelles; le duc de Savoie y fut appelé avec Doria, Castaldo et d'autres chefs de l'armée; un grand conseil de guerre fut réuni le 3 juillet. Les troupes impériales qui pouvaient tenir la campagne n'excédaient pas une quinzaine de mille hommes d'infanterie et quatre à cinq mille chevaux; les généraux furent d'avis de leur faire prendre position en avant de Bruxelles, pour couvrir cette capitale (2). Charles-Quint ne partagea pas leur opinion; jugeant, d'après les derniers mouvements des Français, que leur dessein était d'occuper le pays de Liége, d'où ils auraient entravé le passage des gens de guerre qu'il attendait d'Allemagne et mis à contribution la partie la plus fertile du Brabant, il résolut d'aller camper près de Namur, de façon à leur couper le chemin de la Meuse (3). L'ordre fut immédiatement donné aux troupes qui étaient dans le Hainaut et le Cambrésis de prendre cette direction; des dépêches pressantes furent envoyées aux colonels des régiments levés dans la Germanie, afin qu'ils accélérassent leur marche; la reine régente commanda aux villes de Brabant, à celle de Malines, aux châtellenies des pays de Waes, d'Alost, de Termonde, d'enrôler tous les hommes de leur juridiction respective en état de porter les armes et de choisir, dans le nombre, ceux qui seraient le plus aptes à la guerre, pour en former des compagnies lesquelles iraient grossir le camp de l'empereur; elle prescrivit aux gouverneurs des provinces méridionales de faire sommer les nobles qui n'étaient pas déjà au service ou ne remplissaient point des charges publiques, de se monter et s'armer pour recevoir la même destination (4). Charles-Quint quitta Bruxelles le 7 juillet; il était en litière découverte; la reine Marie à cheval avec une multitude de grands personnages lui faisait escorte. Le peuple se porta en foule sur son passage et témoigna, par ses acclamations, le contentement qu'il avait de la détermination de son souverain. Charles dit, à son départ, que, si les Français étaient disposés à combattre, il voulait une fois pour toutes finir la guerre (5). Il arriva à Namur le 8; le jour suivant il alla visiter le château (6).

On se ferait difficilement une idée aujourd'hui de la licence qui régnait à cette époque parmi les gens de guerre, parmi les Espagnols surtout, de leurs insolences, des brigandages auxquels ils se livraient envers les malheureux habitants des campagnes (7). Les officiers de justice du plat pays, impuissants à empêcher

(1) Dans sa dépêche du 4 juillet, Pandolfini, parlant de l'embarras où se trouvait l'empereur, s'exprime ainsi : « Tutti questi disordini sono in » buona parte attribuiti alla tarda natura di S. M., » ancorchè et ella et i consiglieri suoi ne diano » la colpa alla troppa tardanza del principe di » Spagna, con dire che havevano fondato ogni » loro disegno et pensiero sopra le genti et danari » che S. Alt^a conduce seco..... »

(2) Dépêches de l'archevêque de Conza des 5 et 6 juillet. (Vol. cité, fol. 125 et 129.)

(3) Relation officielle des mouvements de l'armée de l'empereur et de l'armée française, du 8 au 29 juillet. (*Analectes historiques*, t. III, p. 107.)

(4) Ces ordres donnés aux villes et aux gentilshommes eurent de médiocres résultats. Pour faire marcher à l'armée les milices communales, il aurait fallu les payer, et le trésor était vide : il n'y eut qu'une compagnie d'Anvers et une de Malines qui prirent part aux opérations militaires. Quant aux gentilshommes, le nombre de ceux qui se présentèrent aux rendez-vous qui leur avaient été assignés fut peu considérable.

(5) « S. M. Ces^a partì hieri alle due hore in lettica scoperta con gran sadisfattione di tutto il popolo, il qual era avidissimo di vederla. Seco cavalcò la serenissima regina d'Ongheria, il signor don Ferrando et molt' altra nobiltà. Nel partirsi ha detto che se Francesi l'aspettano al combattere, vuol finir una volta per sempre questa guerra..... (Dépêche de l'archevêque de Conza du 8 juillet 1554 : vol. cité, fol. 134.)

(6) Dépêche de l'archevêque de Conza du 14 juillet : vol. cité, fol. 136.

(7) Dans une lettre écrite de Jodoigne, le 12 juillet 1554, à l'empereur, la reine Marie en fait un tableau saisissant : « Si d'ung coustel — dit-» elle — faict à peser le peu de satisfaction des » gens de guerre, qui ne désirent estre chastiés » de leurs oultraiges, d'aultre part est de grande » importance de laisser les insolences si énormes » impugnies, lesquelles sont exécrables et oncques » par cy-devant veues en ce pays, quelques » grosses armées que l'on y ait menées : de sorte » qu'il n'est question de vivre et menger sur le » bonhomme, ou de fourniger le pays, mais de le

ces violences, abandonnaient leur poste et voulaient même se démettre de leurs fonctions (1). Dans ces circonstances le prévôt général de l'hôtel, Thierri Herlaer, ayant pris un certain nombre de soldats qui pillaient un village, en fit pendre sept, entre lesquels il y avait cinq Espagnols (2); les autres, renvoyés par lui libres au camp, ne manquèrent pas de raconter à leurs camarades ce qui venait de se passer. Aussitôt tous les Espagnols se mutinèrent, prétendant qu'il leur avait été fait tort, demandant justice et disant qu'ils voulaient aller la réclamer de l'empereur. Ni leurs capitaines, ni le général du camp, ni les seigneurs de leur nation qui s'y trouvaient, ne purent leur faire entendre raison, et ils prirent en désordre le chemin de Namur. C'était le 10 juillet. Averti à temps, Charles-Quint monta à cheval et se dirigea vers eux. Les ayant rencontrés comme ils étaient déjà dans la ville, il leur ordonna de s'arrêter, écouta avec bienveillance leurs plaintes, leur promit justice; puis il leur fit reprendre le chemin du camp. A une certaine distance hors de Namur, il leur fit faire halte et leur adressa les paroles suivantes : « Soldats, accourir ainsi tumultueu-
« sement vers moi, n'est pas chose conve-
« nable, car par-là vous déshonorez vous,
« vos capitaines, toute votre nation, et
« ma réputation en reçoit des atteintes.
« Il me déplaît qu'il vous ait été fait
« tort : mais, chaque fois que quelque
« chose de semblable vous arrivera, fai-
« tes-le moi dire par votre colonel ou vos
« capitaines; jamais je ne manquerai de
« vous faire rendre justice, et je serai
« toujours votre bon empereur et votre
« bon roi. Je donnerai des ordres pour
« que des informations soient prises sur
« ce qui est arrivé, et ceux qui ont
« commis un abus de pouvoir seront
« punis (3). » A cette allocution les mutins répondirent par le cri de *Vive notre bon roi!* (4). Charles voyait avec douleur les désordres que commettaient ses soldats; mais, dans la situation où il se trouvait, en face d'un ennemi redoutable, il se croyait obligé d'user de ménagements envers eux (5) : il chargea la reine Marie de faire appréhender le prévôt Herlaer et informer sur les exécutions auxquelles il avait présidé (6).

Le lendemain du jour où le camp impérial avait été mis en émoi par l'insubordination des Espagnols, il s'éleva à Anvers une sédition qui dura quarante-huit heures et ne cessa qu'après que le magistrat eut cédé aux exigences du peuple. Des causes toutes locales donnèrent occasion à cette émeute : l'impopularité de plusieurs des membres du magistrat; des mesures fiscales dont la conséquence avait été l'élévation du prix de la bière; le bruit répandu qu'on voulait faire payer par la ville la solde des compagnies de

« saccaiger à cincq ou six lieues à la ronde autour
» de l'armée, sans y laisser ny meubles, usten-
» silz ny bestial, navrans et oultraigeans tant
» qu'ilz en treuvent. Et se saulve desjà tout ce
» qu'est à l'entour d'icy vers Louvain.....» (Arch. du royaume.)

Le 30 juillet elle écrivait à Granvelle : « Les
» foules et pilleries que les gens de guerre de
» S. M. font aux pauvres gens augmentent de jour
» en jour, de sorte qu'il n'y a gentilshommes,
» cloistres ni paysans qui n'en souffrent ; et de-
» vient la cryerie si grande et universelle que je
» ne sais comment l'on y pourra remédier, et
» moins apaiser les bons subjectz, ayant furni
» libérallement les aydes et faict au surplus tout
» bon debvoir..... » (Ibid.)

(1) « ..... Tous les officiers se sont enfuyz et, à ce que je voiz, prestz pour quicter le service », écrivait la reine Marie à l'empereur le 15 juillet. (Arch. du royaume.)

(2) Lettre de la reine à l'empereur du 17 juillet. (Arch. du royaume.)

(3) « Soldati miei, il correre così tumultuosamente verso noi, non è cosa ben fatta, perchè a voi, a vostri capitani et alla nation vostra ne seguita dishonore et acquistate a noi poca riputatione. Mi dispiace che vi sia fatto torto : ma ogni volta che vi occorre qualche cosa, fatemelo dire per il vostro colonello o capitani, che non vi mancarò mai di giustitia et sarò vostro buon imperatore et buon rè. Quanto al torto che dite esservi stato fatto, usarò diligenza perchè si conosca il caso, et non mancherà castigo a chi havrà errato... . » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 15 juillet 1554 : vol. cité, fol. 138.)

(4) Dépêche de l'archevêque de Conza citée à la note précédente.

(5) Il écrivait à la reine le 14 juillet : « L'évesque d'Arras m'a faict lecture des lettres que
» vous luy avez escriptes de vostre main sur le
» désordre qui se faict journellement par les gens
» de nostre camp sur les subjectz, lesquels certes
» je sens plus que vous ne pouvés penser et aus-
» tant que vous ny autre qui soit en ce monde.
» Mais je y vois peu de remide, et mesmes tant que
» l'on sera près des ennemys.....» (Arch. du roy.)

(6) La reine ordonna à Herlaer d'aller tenir prison au château de Rupelmonde : mais, comme elle était convaincue qu'il n'avait fait que son devoir, elle recommanda au châtelain d'avoir pour lui des égards particuliers. (Lettre du 19 juillet, aux Archives du royaume.)

milice levées pour le service de l'empereur (1). Elle eut pour principe des propos inconsidérés tenus par le serviteur d'un des bourgmestres; parlant à des hommes de la milice qui se trouvait réunie sur le Marché pour être passée en revue, ce valet s'était avisé de leur dire : « Vous, vous irez à la guerre, et les « Espagnols viendront garder Anvers, et « ils coucheront avec vos femmes (2).

De Givet les Français, divisant leur armée en deux corps, s'étaient portés sur Bouvigne et sur Dinant. Bouvigne fut enlevée d'assaut, pillée, brûlée, et ses habitants furent pour la plupart mis à mort. La ville et le château de Dinant capitulèrent après quelques jours de siége. La position prise par l'armée impériale était venue déranger les combinaisons de Henri II; il n'osait plus s'avancer dans le pays de Liége : le 19 juillet, ayant renvoyé en France la plus grande partie de son artillerie et de son bagage, et commandé à tous ses gens de faire provision de vivres pour huit jours, il prit le chemin d'Onoz, qui n'est qu'à trois lieues de Namur, faisant semer le bruit qu'il allait attaquer le camp de l'empereur (3). Mais c'était pour cacher son véritable dessein : car, le jour suivant, il tourna vers le Hainaut et coucha à Gosselies, tandis qu'il envoyait un corps de cavalerie avec quelques gens de pied et deux pièces d'artillerie légère sommer Nivelles. Le 21 au matin cette troupe se présenta devant la ville, dont elle commença par brûler les faubourgs. Trois sommations furent faites au magistrat : les deux premières par le connétable, la troisième par le comte de Roghendorff. La ville avait pour toute garnison cinquante piétons bas-allemands ; mais les bourgeois se montrèrent décidés à se défendre. Voyant cette résolution, apprenant que des troupes avaient été détachées du camp de l'empereur et qu'il en arrivait aussi du Hainaut pour marcher contre eux, les Français, à deux heures de l'après-midi, renoncèrent à leur entreprise et allèrent rejoindre le gros de leur armée (4). Cette pointe des ennemis sur Nivelles avait causé dans Bruxelles une alarme qui s'accrut quand on en vit partir les femmes de plusieurs des secrétaires de l'empereur. Le 20 juillet les membres du gouvernement avec l'ambassadeur de Florence se rendirent chez le nonce, pour délibérer sur le point de savoir s'ils ne se transporteraient pas à Anvers. L'arrivée de la reine Marie, accourue en toute diligence de Mons, où elle était retournée le 15, calma les inquiétudes du public et des ambassadeurs (5).

De Gosselies Henri II se dirigea vers Binche et Marimont, brûlant, détruisant tous les châteaux, les bourgs, les villages qui se trouvaient sur sa route; envoyant à droite et à gauche des coureurs commettre les mêmes dévastations. Binche n'était guère fortifiée, et la garnison ne consistait que dans deux compagnies de gens de pied ; aussi fit-elle peu de résistance. Le roi la livra au pillage et à l'incendie avec le magnifique palais que la reine Marie y avait fait édifier, et dans lequel elle avait rassemblé les plus rares monuments des arts. Le château de Marimont, les merveilleux jardins qui l'entouraient, les fontaines et les statues dont ils étaient décorés, eurent le même sort. On rapporte qu'Henri II avec ses mignons entra dans le parc l'épée à la main, disant : « Or sus, mes chevaliers, donnons « dedans, » et qu'il s'amusa à leur montrer comment ils devaient accomplir l'acte de destruction qu'il avait résolu (6). Il se vengeait ainsi de la ruine de son château de Folembray en Picardie, auquel les impériaux avaient mis le feu, ou plutôt des obstacles que la vigilance, l'énergie, le courage de la reine Marie avaient toujours apportés à l'exécution de ses desseins contre les Pays-Bas : mais,

(1) Alex. Henne, t. X, pp. 175-181.

(2) « .....Voi ve n'andrette alla guerra, et li Spagnuoli verrano alla guardia d'Anversa, et goderranosi le vostre moglie.....» (Dépêche de l'archevêque de Conza du 14 juillet 1554 : vol. cité, fol. 136.)

(3) *Relation des mouvements*, etc., p. 109.

(4) Lettres de la reine Marie à l'empereur du 21 juillet. (Arch. du royaume.)

(5) Dépêche de l'archevêque de Conza du 22 juillet 1554. (Vol. cité, fol. 144.)

(6) *Relation des mouvements*, etc., p. 112. — Lettres de Granvelle à la reine Marie.

l'histoire ne dira-t-elle pas, avec Granvelle, « que ce qu'il avait voulu faire « pour prétendre en prendre vengeance, « était chose si basse qu'elle ne devait « tomber au cœur de personne portant « titre de roi (1)? » Nous lisons, dans les dépêches du nonce accrédité à la cour de Bruxelles, que la reine, en apprenant ce qui était arrivé à Marimont et à Binche, entra en une grande colère (2) : les lettres qu'elle écrivit à l'évêque d'Arras témoignent, au contraire, d'une admirable constance et d'une indifférence stoïque pour les pertes qu'elle venait de subir (3).

Charles-Quint, quoique les renforts qui lui étaient parvenus n'égalassent pas à beaucoup près ses forces à celles du roi (4), avait résolu de lever son camp et de suivre les ennemis, pour profiter des occasions qu'ils lui offriraient de les combattre avec avantage, et leur faire payer les exactions et les pillages auxquels ils s'étaient livrés envers ses sujets (5). Au moment d'exécuter cette entreprise, il signa des patentes par lesquelles il faisait donation à son fils de tous ses États et seigneuries, pour qu'il les gouvernât et les tînt, à compter du jour dont elles portaient la date, comme chose à lui appartenante (6). Il avait, six semaines auparavant, à Bruxelles, dicté un testament par lequel il annulait et révoquait tous ses testaments antérieurs (7). Le 21 juillet il coucha à Onnay et le lendemain à Gosselies. Sa santé était en ce moment assez bonne, et c'était à cheval qu'il marchait à la tête de ses troupes (8). Il reçut, en chemin, la nouvelle du débarquement du prince d'Espagne à Southampton, et des dispositions qui se faisaient pour l'accomplissement de son mariage avec la reine d'Angleterre. Voulant que son fils ne fût point inférieur en dignité à la femme dont il allait recevoir la main, il avait pris la détermination de lui céder le royaume de Naples : les lettres contenant cette cession furent présentées au prince, en l'église de Winchester, au moment où le mariage allait se célébrer (9), par le conseiller d'État Figueroa, l'un des principaux ministres de l'empereur pour les affaires d'Espagne (10). Le 24 juillet Charles campa à Bavay. Les Français étaient en pleine retraite. Le 25 l'empereur envoya sa cavalerie contre leur arrière-garde qu'elle rencontra à une lieue et demie plus loin que le Quesnoy; mais celle-ci fit une telle diligence qu'il fut impossible aux impériaux de l'atteindre; ils durent se contenter de donner sur le bagage, dont plus de cinq cents chariots furent pris et saccagés par eux et par les paysans (11). Charles-Quint continuait de suivre les ennemis: il coucha au Quesnoy le 27 juillet, à Haspre le 28, à Douchy le 29, aux environs de Bouchain le 1er août. Il avait invité la reine Marie à se transporter à Valenciennes; il lui donna rendez-vous, le 2 août, à Bouchain, afin de conférer avec elle sur les affaires publiques (12).

La reine retourna à Bruxelles quelques

(1) Théod. Juste, *Vie de Marie, reine de Hongrie*, p. 112.

(2) « .....Essa serenissima regina ne tien gran colera, et massimamente del giardino, donde non hanno perdonato sin agli alberi donatili del re Francesco suo padre.....(Dépêche de l'archevêque de Conza du 27 juillet : vol. cité, fol. 150.)

(3) M. Théod. Juste, *l. c.*, a publié une de ces lettres. Dans l'autre, qui est conservée en original aux Archives du royaume, Marie s'exprime ainsi : « Quant à ce que m'escripvez dudiet Binches, « je passe facillement le regret, estant cas de « guerre, et vouldroye que je fusse seulle qui « deust souffrir, et que tant de gentilshommes et « aultres subgectz en fussent esté exemptz. »

(4) Dans une dépêche du 22 juillet, l'archevêque de Conza écrit que, d'après ce qu'on affirme, l'armée royale est forte de 35,000 hommes d'infanterie et de 6,000 à 9,000 chevaux, et que celle de l'empereur ne se compose que de 30,000 gens de pied et 7,000 chevaux. Mais ces indications ne sont rien moins que certaines.

(5) Lettre de l'empereur à la reine Marie, du 21 juillet; instruction de l'empereur pour le seigneur de Sonastre, envoyé à la reine, 21 juillet (Archives du royaume). — *Relation des mouvements*, etc., p. 111.

(6) Instruction donnée par Charles-Quint, le 1er septembre 1554, à Francisco de Erasso, envoyé par lui au roi d'Angleterre, son fils. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 7.)

(7) Sandoval, t. II, p. 639.

(8) « S. M. Cesa stà bene; dorme nel campo et « cavalca seguitando con ogni diligenza quanto « deve..... » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 22 juillet : vol. cité; fol. 144.)

(9) Le 25 juillet.

(10) *Analectes historiques*, t. I, p. 21.

(11) *Relation des mouvements*, etc., p. 113.

(12) Correspondance de Charles-Quint avec la reine, aux Archives du royaume.

Dans la lettre du 1er août où Charles invite la reine à se rendre à Bouchain le jour suivant, il lui dit qu'il s'y rendra de son côté « pour disner, à « son heure ordinaire, de ce qu'il portera à son « accoustumé, pour non se desreigler. »

jours après. L'empereur avait fait convoquer les états des Pays-Bas dans cette capitale pour le 1er août; la reine réunit séparément, en sa présence, les différentes députations, les 10, 11 et 12. Le président de Saint-Mauris, portant la parole en son nom, remercia les états de ce qu'ils avaient bien voulu attendre jusque-là les communications que le gouvernement avait à leur faire. Il dit que l'empereur eût vivement désiré s'entretenir lui-même avec eux, mais que la situation des affaires ne lui avait pas permis de s'absenter de son armée, et que les faire venir jusqu'aux frontières, ç'aurait été leur causer une incommodité trop grande. Entrant en matière, l'orateur parla des intelligences que le roi de France avait nouées avec le marquis Albert de Brandebourg, pour faire attaquer les Pays-Bas du côté de la Frise et de la Gueldre : projet que l'empereur avait heureusement déjoué, car s'il eût été suivi d'exécution, le pays aurait couru des dangers éminents. Il expliqua le retard qu'avait éprouvé le rassemblement de l'armée par cette raison, qu'on avait voulu éviter, autant que possible, de se mettre en trop de frais, vu la difficulté qu'il y avait à se procurer de l'argent, difficulté à laquelle n'avait pas peu contribué le délai que prirent plusieurs provinces pour consentir l'aide demandée au mois de mars et pour fournir ensuite la somme qu'elles avaient consentie. Il rappela que l'empereur, en apprenant la perte de Marienbourg, n'avait point hésité, nonobstant « son « ancien âge et indisposition, » et quoique les gens de guerre de cheval et de pied qu'il avait fait lever en Allemagne ne fussent pas arrivés encore, à aller se mettre à la tête de ses troupes. Il fit remarquer que, depuis que l'empereur avait pris la détermination de suivre les Français, le roi ne s'était arrêté nulle part, ni n'avait tourné visage, ni fait la moindre démonstration de vouloir combattre, et qu'il s'était contenté de répandre la dévastation et l'incendie partout où il avait pu. Arrivant enfin à l'objet de la convocation des états, l'orateur exposa qu'outre ce qui était payé au moyen de l'argent d'Espagne, la dépense de la guerre s'élevait à près de cinq cent mille florins par mois ; que, du 1er janvier au 1er août, elle avait excédé deux millions quatre cent mille florins, tandis que la dernière aide n'avait produit que treize à quatorze cent mille florins. Il conclut en déclarant, de la part de l'empereur, que, sans l'assistance des États, il serait impossible de pourvoir plus longtemps à l'entretien de l'armée. Sa Majesté Impériale, dit-il, les requérait donc de vouloir « s'évertuer encore » et accorder la même somme qu'ils avaient accordée respectivement sur la proposition à eux faite au mois de mars (1). Cette demande ne rencontra pas d'opposition : les nécessités publiques étaient trop manifestes pour que les représentants de la nation se refusassent à ce qui était réclamé de leur patriotisme.

Henri II, se flattant de terminer la campagne comme il l'avait commencée, résolut de mettre le siége devant Renty, petite ville du comté d'Artois, dont le voisinage était souvent incommode aux habitants du Boulonnais : dans la matinée du 9 août, le duc de Vendôme, à la tête d'une forte division, en fit l'investissement, et le même jour le connétable vint la reconnaître. Le roi arriva le lendemain. La place n'était pas tenable; il avait même été décidé de la démolir : mais elle avait un gouverneur, Jacques de Bryas, déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et il répondit à la sommation du connétable par une vigoureuse sortie dans laquelle il tua beaucoup de monde aux assiégeants (2). Bryas savait d'ailleurs que l'armée impériale s'approchait pour le secourir. En effet Charles-Quint, suivant toujours les Français en queue, s'était, de Bouchain, dirigé vers l'Artois; il avait logé près de Thérouanne le 10 et à Marcq le 11 : le 12 il parut et prit position à la vue du camp français. Il venait de recevoir de bonnes nouvelles d'Italie : le 2 août le marquis de Marignan, qui commandait ses trou-

(1) Archives du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1555-1565, fol. 145.

(2) Alex. Henne, t. X, p. 138.

pes dans l'État de Sienne, avait, à Lucignano, fait essuyer une déroute complète aux troupes de France ayant à leur tête le maréchal Strozzy (1). Charles assit son camp entre Faulquembergue et un lieu appelé les Plaines de Marcq. Dans la nuit du 12 au 13 il tenta de donner une camisade aux ennemis, mais cette entreprise échoua (2). Les Français étaient protégés, à la gauche du camp impérial, par un bois qui s'étendait sur le revers d'une colline descendant en pente douce vers Renty, et par une vallée, large d'un quart de lieue, profonde et marécageuse (3); ils avaient dans le bois un nombre considérable d'arquebusiers. L'empereur, le 13 au matin, les ayant fait reconnaître, ordonna qu'on conduisît au haut de la vallée, lequel était à front de son camp, treize ou quatorze pièces de grosse artillerie, soutenues par dix enseignes d'Allemands, pour canonner le bois, tandis que douze cents arquebusiers espagnols, wallons, hauts et bas-allemands, avec quelques piques, cinquante chevau-légers et autant de noirs harnas, y pénétreraient, tâchant d'en chasser les Français et de s'y loger. La chose fut si bien exécutée qu'en moins d'une heure les impériaux demeurèrent maîtres du bois, après avoir fait subir à l'ennemi une perte de plus de sept cents hommes. Le but de l'empereur était atteint; tout ce qu'il voulait c'était d'occuper cette position, pour y établir son camp et contraindre le roi à venir l'y chercher à son désavantage ou à se retirer devant lui (4). Malheureusement le fruit de ce succès fut perdu par l'imprudence de ceux à qui en revenait l'honneur. Les troupes qui s'étaient emparées du bois avaient été renforcées, à leur demande, de quelques enseignes de piétons et de deux cents noirs harnas sous la charge du comte de Schwarzbourg; elles se crurent assez fortes pour aller défier les Français jusque dans leurs retranchements; elles furent battues et regagnèrent en désordre le camp impérial. Les Français, profitant de leur avantage, renouvelèrent leurs attaques contre Renty, d'où, à la suite de leur défaite de la matinée, ils avaient commencé de retirer leur artillerie; on crut même qu'ils allaient venir livrer bataille à l'empereur (5). Mais tout se borna, de leur part, à des bravades et au déploiement de plusieurs escadrons de cavalerie près du bois qu'ils avaient repris (6). Le 14 à minuit ils décampèrent. Une brume épaisse fut cause qu'à l'armée impériale on eut connaissance de leur mouvement de retraite seulement entre neuf et dix heures du matin. Charles-Quint se mit aussitôt à leur poursuite avec toute sa cavalerie et quelque nombre de gens de pied; mais ils avaient trop d'avance, et, après avoir fait deux lieues, il revint à son camp. « Je rends grâces à Dieu » — écrivit Charles à la reine sa sœur — « qu'ils s'en vont enfin avec honte et » perte, quoi qu'ils sussent dire, et que j'ai » achevé mon emprise de secourir Renty » et déchassé les ennemis, pour la seconde » fois cet été, hors de mes pays (7). »

Les Français s'étaient retirés vers Montreuil et il y avait peu d'apparence qu'ils songeassent à un nouveau mouvement offensif contre Renty. Le roi avait laissé son armée et pris le chemin de Compiègne. Charles, pendant qu'il était près de Bouchain, avait eu un accès de goutte (8); il craignait qu'elle ne le reprît (9): il résolut,

(1) Sismondi, t. XII, p. 267.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 13 août.

(3) Alex. Henne, t. X, p. 140.

(4) Cette intention de Charles-Quint, qui ne peut être mise en doute, car elle est attestée par Granvelle écrivant à la reine Marie, répond au reproche, adressé par M. Henne à l'empereur (t. X, p. 142), d'avoir perdu l'occasion d'une éclatante victoire, et à ce qu'il dit plus loin (p. 144), que « de douloureuses infirmités, de cruels chagrins avaient » affaibli sans doute l'énergie du vainqueur de » Mühlberg. »

(5) Tous les détails que nous donnons sur l'affaire de Renty sont tirés d'une lettre que Granvelle écrivit à la reine Marie, le 13 août, et qui est conservée en original aux Archives impériales, à Vienne. Granvelle était présent à cette affaire.

(6) Deuxième lettre de Granvelle à la reine Marie datée du 13 août. Celle-ci est aux Archives du royaume.

(7) Lettre du 15 août. La minute est aux Archives du royaume.

(8) Lettre de la reine Marie à Granvelle, du 4 août. (Arch. du royaume.)

(9) Il écrivait à la reine Marie le 16 août : « Ma » disposition est telle que je doibs craindre beau- » coup de choses pour doubte que je ne soye rat- » lainct, et pourtant me convient d'excuser » d'estre en campagne tout ce que n'est de be- » soing. » (Archives de royaume.)

le 17 août, d'aller s'établir à Saint-Omer, prêt à retourner à son camp s'il survenait quelque chose qui y rendît sa présence nécessaire. Il manda à la reine Marie de venir le trouver en cette ville. Le 28 il se rendit avec elle à Béthune; après y avoir séjourné jusqu'au 14 septembre, ils partirent ensemble pour Arras. Là se vérifièrent les appréhensions de Charles-Quint; la goutte l'attaqua à l'épaule et à la main avec assez de violence (1); il put toutefois se remettre en route dans les premiers jours d'octobre, pour retourner à Bruxelles. Il y arriva le 9 en compagnie de la reine, et alla descendre à sa petite maison du Parc (2). Il était alors tout à fait rétabli. Le 11 il donna audience au cardinal Pole, qui, depuis son retour de France, au mois d'avril, vivait retiré à l'abbaye de Dilighem, ayant en vain sollicité, à plusieurs reprises, par l'intermédiaire de l'évêque d'Arras, la permission d'aller remplir en Angleterre la mission qu'il tenait du pape. Le nonce du saint-siége, l'archevêque de Conza, et Granvelle étaient présents à cette audience. Dans son discours Pole insista sur l'aide que le souverain pontife se promettait de l'empereur pour lever les obstacles que le rétablissement de la religion catholique pourrait rencontrer en Angleterre. Charles répondit au légat que personne n'avait plus à cœur que lui de voir l'Angleterre rendre obéissance au siége apostolique, car il savait que sans cela ce royaume serait en état de damnation (3); qu'il y avait travaillé déjà et y travaillait encore; qu'il y était excité à la fois par son devoir et par l'amour qu'il portait aux Anglais, mais que ce fruit désiré il fallait le cueillir quand il serait mûr, sans attendre qu'il fût gâté (4); que jusqu'à ce moment le roi et la reine ne le considéraient pas comme parvenu à maturité, à cause de l'opposition qui se rencontrait chez les possesseurs des biens ecclésiastiques vendus; que c'était là, à ses yeux, le principal obstacle, d'après l'expérience qu'il avait eue en Allemagne, car, quant à la doctrine, les détenteurs de ces biens s'en souciaient fort peu; qu'il fallait donc négocier prudemment avec les intéressés, et de façon à leur faire le moins de concessions possible, sans les réduire au désespoir. Pole s'était plaint de n'avoir pu encore, comme l'avaient fait les autres ambassadeurs, se présenter au roi et à la reine d'Angleterre : Charles lui dit qu'il avait écrit à Londres, pour être mieux informé de l'état des choses; qu'il attendait sous peu une réponse, et qu'alors il se déterminerait sur ce qui faisait l'objet des désirs du légat (5). Plus d'un mois s'écoula encore avant qu'à la cour d'Angleterre tous les arrangements relatifs à la venue de l'envoyé du saint-siége eussent été réglés : ce fut seulement le 14 novembre que Pole quitta Bruxelles pour aller s'embarquer à Calais. En le congédiant avec les seigneurs anglais qui étaient venus le chercher par ordre du roi Philippe et de la reine Marie, l'empereur adressa à ceux-ci une exhortation en faveur de l'unité de l'Église : il le fit en des termes tels, au rapport de l'archevêque de Conza, qu'un prédicateur consommé n'aurait pas parlé avec plus d'éloquence (6).

Le duc de Savoie, qui avait pris le commandement de l'armée impériale quand Charles-Quint s'en était séparé, était entré sur le territoire français. S'avançant du côté de Montreuil d'abord, et plus tard jusqu'auprès d'Amiens, il brûla tout le plat pays qui se trouvait sur son passage, depuis la mer jusqu'à Ancre, en représaille des dévastations commises par les troupes de Henri II

(1) Dépêche de l'archevêque de Conza du 30 septembre : vol. cité, fol. 269.

(2) Dépêche du même du 13 octobre : *ibid*, fol. 218.

(3) « .....Che sapeva senza quella quel regno essere in stato di damnatione..... (*Ibid.*)

(4) .....Che nel raccogliere questo desiderato fuitto, era necessario avertire di non pigliarlo immaturo nè anchora differirlo tanto che infracidasse.... » (*Ibid.*)

(5) Nous avons, sur l'audience donnée par l'empereur au légat et au nonce, une lettre de Pole au pape (*La Bibliothèque des princes Corsini*, pp. 139-143), et une dépêche de l'archevêque de Conza au cardinal del Monte (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 218, toutes deux datées du 13 octobre 1554. C'est à la seconde que nous avons emprunté la plupart des détails qu'on vient de lire.

(6) ..... S. M. Cesa fece una essortatione tale per l'unità della Chiesa al signor Pagetto et ad altri che qualsivoglia consumato et vero predicator... (Dépêche de l'archevêque de Conza du 15 novembre : vol. cité, fol. 55.)

dans les Pays-Bas. L'érection d'un fort qui servît en même temps à défendre le bailliage de Hesdin, le comté de Saint-Pol et les frontières de l'Artois, avait été jugée nécessaire dans les conseils de l'empereur ; l'emplacement choisi pour le construire fut le confluent du Blangis et de la Canche, assez près du lieu où la ville de Hesdin avait existé. Le duc de Savoie en fit commencer les travaux le 8 septembre ; ils furent poussés avec tant d'activité que, dès le commencement de novembre, le nouveau fort était en état de défense (1) ; Hesdinfert fut le nom qu'on lui donna, par adjonction à celui de la ville qu'il remplaçait de la devise de la maison de Savoie (2). Emmanuel-Philibert, après avoir renforcé les garnisons des places frontières, licencia le reste de l'armée ; il revint à Bruxelles le 29 novembre.

Par le traité de Passau Charles-Quint s'était engagé à assembler la diète de l'Empire dans les six mois : il la convoqua, pour le 15 août 1553, à Ulm d'abord, puis à Augsbourg (3). Cette convocation, prorogée une première fois au 1er octobre et une deuxième fois au dimanche après Quasimodo de l'année suivante, resta sans effet, à cause des troubles dont la Germanie était le théâtre, de la répugnance qu'éprouvaient plusieurs des princes allemands à comparaître à une assemblée où ils se figuraient que l'affaire de la succession à la dignité impériale pour le prince d'Espagne serait remise sur le tapis, enfin des raisons majeures qui ne permettaient pas au roi des Romains de s'éloigner des pays soumis à son sceptre (4). Charles, convaincu que, sans une réunion des états de l'Empire, la tranquillité ne pourrait se rétablir en Allemagne, écrivit, en des termes pressants, à son frère, le 10 juin 1554, pour le déterminer à se rendre, aussitôt que possible, à Augsbourg, et à solliciter les princes de la Germanie, comme il le faisait lui-même, de s'y trouver en personne. Jusque-là il avait donné à entendre à Ferdinand que, si sa santé le lui permettait, il irait lui-même présider à la diète (5) ; cette fois son langage fut, tout différent : il déclara formellement à son frère qu'il ne voulait pas y assister (6), et il lui en découvrit le motif : « Pour vous dire la « cause sincèrement et comme il con- « vient entre frères, et vous priant non « la vouloir imaginer autre, — ainsi « s'exprima-t-il — c'est seulement pour « le respect du point de la religion, « auquel j'ai les scrupules que je vous « ai si particulièrement et pleinement « déclarés de bouche, et même à notre « dernière entrevue à Villach, ne fai- « sant doute que, de votre part, comme « si bon et chrétien prince que vous « êtes, vous regarderez de non y con- « sentir chose qui puisse grever votre « conscience, ou être cause de plus « grand discord en la religion, ou « que le remède d'icelle, que devons « espérer de la grâce et miséricorde de « Dieu, s'éloigne davantage. » Il donna à Ferdinand tout pouvoir de décider, avec la participation des états, les affaires qui se proposeraient à la diète ; il instruisit de cette délégation les princes de la Germanie, qui purent s'assurer par-là qu'il ne serait plus question de faire passer la couronne impériale sur la tête du prince Philippe (7) ; en même temps, il prescrivit l'exécution du ban que la chambre impériale de Spire avait, l'hiver

(1) Al. Henne, t. X, pp. 154-157.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la signification des quatre lettres *fert* dont est formée cette devise.

(3) Lanz, t. III, p. 577.

(4) Ibid., pp. 588, 607, 631.

(5) Ibid., pp. 588, 607.

(6) Dans un rapport adressé au cardinal Caraffa par l'évêque Dolfino sur le traité de Passau, la diète d'Augsbourg de 1555 et celle de Ratisbonne de 1556, on lit : « Depuis la rébellion du « duc Maurice de Saxe contre l'empereur Char- « les-Quint, Sa Majesté Impériale demeura si mal « satisfaite des hommes, des façons d'agir et des « trames de la Germanie, qu'elle ne pouvait plus « voir d'Allemands ni entendre parler d'affaires « de l'Empire » (*Dopo la rebellione la qual fece il duca Mauritio, di casa Sassonia, alla Maestà dell' imperatore Carlo Quinto. restò quella Maestà così mal sodisfatta de gl' huomini, andamenti et trame della Germania, che non poteva più veder' huommi tedeschi, ne odir negotio alcuno dell' Imperio*). Et Dolfino dit que cela lui fut assuré par le roi Philippe II lorsqu'il prit congé de ce monarque le 1er octobre 1556.

Le rapport que nous citons est dans le manuscrit CCXXXII de la Bibliothèque Magliabecchiana, à Florence, fol. 316-329.

(7) Lanz, t. III, pp. 622-624.

précédent, décerné contre le marquis Albert de Brandebourg (1). Ferdinand, empêché par les affaires de ses royaumes, arriva à Augsbourg seulement à la fin de décembre : aucun des princes de l'Empire n'y était encore, et il fut contraint de remettre au mois de février de l'année suivante la proposition qu'il avait à faire à la diète. Le règlement de la question religieuse en était le point principal; il donna lieu à de longs débats, où Ferdinand eut la plus grande peine à concilier les prétentions contraires des protestants et des catholiques (2). Enfin l'on tomba d'accord sur une paix de religion en vertu de laquelle les sujets de l'Empire de la confession d'Augsbourg devaient dorénavant jouir d'une pleine et entière liberté de conscience et demeurer en possession des biens dont ils s'étaient emparés, et les sujets catholiques conserver également leur religion, leurs cérémonies, leurs usages et leurs biens. Le recez qui contenait ces dispositions fut publié le 25 septembre 1555 (3).

Charles-Quint avait vu tous ses efforts impuissants contre le luthéranisme en Allemagne; il n'en mit que plus d'ardeur à le proscrire dans ses États des Pays-Bas. Il recommanda aux gouverneurs de ces provinces de faire exécuter rigoureusement ses édits contre les hérétiques; il leur ordonna de ne commettre ni n'admettre aux offices d'administration ou de judicature que des personnes non suspectes d'erreur ou d'hérésie quelconque, ayant toujours eu réputation d'être bons chrétiens et catholiques; de veiller à ce que tous les magistrats et officiers de leur ressort remplissent leur devoir relativement à l'exécution des édits; d'admonester et, au besoin, de signaler au gouvernement ceux qui y apporteraient de la négligence (4). Il chargea les évêques de se faire informer, par les archidiacres, les doyens ruraux et les curés, des habitants de leurs paroisses qui étaient suspects d'hérésie, ou n'allaient pas à la messe, au sermon et à confesse, ou qui avaient ou étaient suspectés d'avoir des livres défendus, et de donner leurs noms aux inquisiteurs (5). Il promulgua deux nouvelles ordonnances concernant l'exercice de l'inquisition. Par l'une il confirmait les dispositions de l'édit du dernier février 1546 et statuait, de plus, que les conseils de justice et les officiers royaux, municipaux et autres ne permettraient aux hérétiques, détenus dans leurs prisons à la poursuite des inquisiteurs, de parler ou communiquer avec qui que ce fût sans l'autorisation de ces derniers; que les mêmes conseils et officiers auraient à déférer à la réquisition des inquisiteurs lorsque ceux-ci réclameraient leur présence pour le prononcé des jugements rendus par eux, ou les inviteraient à faire annoter et inventorier les biens des personnes, infectées ou suspectes d'hérésie, qui se seraient absentées par crainte de la justice; enfin qu'ils veilleraient à ce que les biens meubles ou immeubles des individus incarcérés ou en état de prévention pour le fait d'hérésie ne fussent pas transportés ou vendus à d'autres (6). La seconde ordonnance enjoignait à tous huissiers et sergents d'armes de mettre à exécution les citations, ajournements, intimations, actes et mandements, quels qu'ils fussent, émanés des inquisiteurs ou de leurs subdélégués (7). Un historien donne une longue liste de malheureux qui, à cette époque, furent condamnés à d'affreux supplices comme anabaptistes ou luthériens (8) : ces horreurs font frémir ; elles ne peuvent s'expliquer que par la barbarie des mœurs du temps. En France les exécutions de calvinistes n'étaient ni moins nombreuses ni moins cruelles (9).

(1) Lanz, t. III, pp. 622-624.— De Thou, liv. XII.
(2) Lanz, t. III, pp. 662, 668, 675, 678, 680, 683, 686.
(3) Heiss, *Histoire de l'Empire*, t. VII, p. 119.
(4) Circulaire du 27 janvier 1555. (Al. Henne, t. X, p. 226.)
(5) Circulaire de la même date. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. Ier, p. CXXII.)
(6) Ordonnance du 31 janvier 1555. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. Ier, p. CXXI.)
(7) Ordonnance du 1er février 1555. (*Ibid.*, p. CXXII.)
(8) Al. Henne, t. X, pp. 229 et suiv.
(9) Sismondi, t. XII, pp. 148, 169, 213, 214, 254, 299, 300, 327.

Pendant l'hiver de 1554 à 1555 Charles-Quint souffrit beaucoup de la goutte ; il n'en fut délivré qu'au commencement du mois de mars (1). Il avait fait appeler à Bruxelles des députés de toutes les provinces des Pays-Bas qui contribuaient dans les aides (2) : il ne put les recevoir, et ce fut la reine douairière de Hongrie qui, le 5 et le 6 mars, réunit successivement, en sa présence, les différentes députations. La proposition de l'empereur fut lue par le conseiller Philibert de Bruxelles; elle tendait à ce que les états, pour les dépenses de la guerre, lui accordassent un subside égal à celui qui leur avait été demandé au mois d'août précédent ; de plus, elle réclamait d'eux la continuation, pour un nouveau terme de six ans, d'une aide qu'ils avaient votée en 1549 et qui était spécialement destinée à l'entretien des compagnies d'ordonnances, ainsi que des garnisons et des fortifications des places frontières. L'empereur convenait que les états lui avaient fourni de grosses sommes, et il les en remerciait affectueusement ; mais ils savaient aussi à quoi elles avaient été employées et ce qu'il avait mis de son côté, par la déclaration particulière qui leur en avait été faite : « Vous pouvez être « assurés et vous confier de Sa Majesté, « leur disait l'orateur « qu'elle fera tout ce « qui lui est possible pour excuser de « vous charger, et que, si elle trouvait « autre moyen, quel qu'il fût, pour pou- « voir éviter de vous importuner en vous « demandant si souvent aides, elle s'en « déporterait très-volontiers, et qu'elle « n'y vient sinon forcée pour votre propre « nécessité (3). » Les états accordèrent, après des délibérations plus ou moins longues, les deux demandes faites à leurs députés.

Le 23 de ce même mois de mars mourut le pape Jules III. Il fut regretté de Charles-Quint, qui avait eu à se louer de lui plus que de ses deux prédécesseurs, Clément VII et Paul III. Le sacré collége, le 9 avril, élut à sa place, d'une voix unanime, Marcel Cervino, cardinal de Sainte-Croix. L'Église et la chrétienté se promettaient beaucoup des vertus et du caractère du nouveau pontife ; malheureusement une apoplexie l'emporta vingt et un jours après son élection. Le conclave, s'étant assemblé de nouveau, lui donna pour successeur, le 23 mai, Giovanni Pietro Caraffa, noble napolitain, cardinal évêque de Chieti, qui prit le nom de Paul IV. Il n'aurait pu faire choix de personne qui fût autant contraire à Charles-Quint et à l'Espagne : Caraffa était animé d'une vieille haine contre l'empereur, qu'il accusait d'avoir été cause de la propagation des doctrines de Luther par son désir d'abaisser l'autorité pontificale, et dont il avait eu à se plaindre personnellement, ce monarque, lorsqu'il fut élevé au siége archiépiscopal de Naples, l'ayant fait attendre pendant longtemps avant de lui en laisser prendre possession ; il lui en voulait aussi pour avoir recommandé à tous les cardinaux qui étaient sous sa dépendance de ne pas lui donner leur voix ; il détestait les Espagnols, qu'il traitait d'hérétiques, de schismatiques, de maudits de Dieu (4). Comme il n'avait pas été élu sans contradiction, que le collége des cardinaux lui était même généralement défavorable (5), les partisans de l'empereur à Rome lui proposèrent de déférer son élection au concile comme entachée d'illégalité. Charles-Quint non-seulement s'y refusa, mais encore il ordonna à son ambassadeur, D. Juan Manrique, de féliciter le pape, en son nom et en celui de son fils, sur la suprême dignité à laquelle il venait d'être appelé, en l'assurant qu'il verrait avec plaisir l'élévation des membres de sa famille (6). Cette condescendance n'eut pas d'effet sur le vindicatif

(1) Dépêches de l'archevêque de Conza des 10 et 12 mars 1555. (Reg. cité, fol. 308 et 310.)

(2) C'était le Brabant, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Namurois, la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, Utrecht, Tournai, le Tournaisis et Malines.

(3) Arch. du royaume, reg. *Propositions aux États généraux*, 1555-1565, fol. 136.

(4) *Relazione di Roma di Bernardo Navagero*, 1558, dans les *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, série II, vol. III, p. 588.

(5) « ..... Fu creato pontefice contro al volere di tutti i cardinali che temevano della sua natura, ai quali non aveva voluto mai compiacere. » (*Ibid.*, p. 578.)

(6) Sandoval, liv. XXXI, § II.

et irrascible pontife : quelques mois s'étaient écoulés à peine qu'il se liguait avec Henri II contre l'empereur.

Si les États de Charles-Quint, et particulièrement les Pays-Bas et l'Italie, étaient désolés par la guerre que, depuis plus de trois ans, ils soutenaient contre la France, la détresse de ce dernier pays n'était pas moins grande; le besoin d'un arrangement qui mît un terme à tant de misères se faisait sentir à toutes les classes de la nation : Henri II et ses ministres ne l'ignoraient pas. Dès que l'hiver était venu suspendre les hostilités, le connétable de Montmorency avait eu recours au grand chancelier d'Angleterre, afin qu'il persuadât la reine de se porter médiatrice entre son maître et l'empereur ; dans le même temps, le comte de Vaudemont avait fait des ouvertures de paix à Bruxelles de la part du cardinal de Lorraine (1). La reine d'Angleterre, avant de se décider, voulut connaître les dispositions où était l'empereur. Charles n'avait cessé de désirer la paix ; mais le caractère des Français lui inspirait une défiance extrême : « Je crois — disait-il « à l'archevêque de Conza, nonce à sa « cour — je crois que, quand même je « leur donnerais le tiers de ce que je « possède, ils n'en continueraient pas « moins de m'inquiéter et de me causer « des ennuis (2); » il se déclara prêt toutefois à négocier et à envoyer des ambassadeurs en tel lieu neutre que la reine désignerait, quand le roi de France l'aurait fait de son côté (3). Marie choisit, pour lieu des conférences, la bourgade de Marcq, dans la terre d'Oye, à une distance presque égale de Gravelines, d'Ardres et de Calais : Henri II s'y fit représenter par le connétable, le cardinal de Lorraine, Charles Marillac, évêque de Vannes, Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État de l'Aubespine; Charles-Quint y députa le duc de Medinaceli, le comte de Lalaing, le seigneur de Bugnicourt, l'évêque d'Arras, le président Viglius, Lambert de Bryarde, président du grand conseil de Malines, et le secrétaire d'État Bave; le cardinal Pole, le chancelier Gardiner, le comte d'Arundel, le lord Paget y intervinrent comme médiateurs. Les conférences s'ouvrirent le 23 mai; il y en eut sept; la dernière se tint le 8 juin; les négociateurs se séparèrent sans avoir pu rien conclure.

Quelques semaines auparavant (4), Charles-Quint avait reçu la nouvelle de la mort de la reine Jeanne, sa mère. Il y avait près de cinquante ans que cette princesse infortunée avait perdu son époux et que sa raison s'était obscurcie : pour qu'elle atteignît un âge aussi avancé, il avait fallu toute la force de sa constitution, car sa manière de vivre était des plus étranges, et elle ne prenait nul soin de sa santé. Dans les derniers temps de son existence, elle se figurait que ses femmes lui faisaient toutes sortes d'avanies ; elle avait un grand effroi d'un chat d'Afrique que son imagination lui représentait comme ayant été apporté par celles-ci dans son palais ; elle racontait que cet animal avait mangé la reine Isabelle et mordu le roi Ferdinand. Elle succomba, le 12 avril 1555, à une maladie dont fut cause la corruption des humeurs engendrée chez elle par la manière dont elle vivait; tout son corps était couvert d'ulcères. Au moment suprême elle fut assistée du P. Francisco de Borja, qui, étant marquis de Lombay, avait conduit à la chapelle royale de Grenade les restes de l'impératrice Isabelle, sa belle-fille. Depuis le dérangement de sa raison, elle avait, en mainte circonstance, montré de l'éloignement pour les pratiques religieuses ; les exhortations de Borja produisirent sur elle cet effet, qu'elle dit avec lui le Symbole des apôtres, se confessa, reçut l'extrême-onction avec de grandes marques de piété, demanda pardon à Dieu de ses fautes, repétant les termes du *Credo* à mesure que Borja les articulait, et rendit le dernier soupir en proférant ces paroles : *Jésus-Christ crucifié, soyez-moi en aide.* Charles-Quint

(1) *Papiers d'État de Granvelle*, tome IV, p. 343.

(2) « ..... Yo credo que quando bene yo loro donassi la terza parte di quanto tengo, essi però non finiriano d'inquietarmi et molestarmi sempre più..... » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 18 novembre 1554 : reg. cité, fol. 265.)

(3) Dépêche de l'archevêque de Conza du 10 mars 1555 : reg. cité, fol. 308.

(4) Le 9 mai.

ressentit une vive douleur de la mort de sa mère ; il avait toujours eu pour elle beaucoup d'affection et de respect. Il fit prendre le deuil à sa maison ainsi qu'à ses ministres et à ses ambassadeurs ; il interdit, pendant plusieurs mois, dans les villes des Pays-Bas, les fêtes et les divertissements publics : il aurait voulu que la célébration des obsèques de la reine dans la capitale et dans les provinces suivît de près la nouvelle, qui s'y était répandue, de son décès : pour des raisons particulières que nous avons exposées ailleurs, elles eurent lieu à Bruxelles seulement le 15 et le 16 septembre. L'empereur n'y assista point ; la faiblesse physique à laquelle il était réduit ne lui aurait pas permis d'en supporter les fatigues ; il y fut représenté par le roi d'Angleterre, son fils (1).

Les pourparlers de paix n'avaient pas empêché que Charles-Quint et Henri II ne se préparassent à une nouvelle campagne. Celle-ci s'ouvrit dans les Pays-Bas au mois de mars : elle ne fut marquée par aucun événement d'une importance capitale ; l'état d'épuisement où étaient les parties belligérantes ne leur permettait pas de mettre sur pied des armées capables d'exécuter de grandes choses. Charles-Quint, persuadé que le roi chercherait, comme l'année précédente, à se rendre maître du cours de la Meuse, résolut de bonne heure d'y mettre obstacle en faisant construire un fort sur cette rivière ; une montagne, dans la terre d'Agimont, qui dominait la rive gauche de la Meuse, lui parut le lieu le plus convenable au but qu'il voulait atteindre. La nouvelle forteresse fut appelée Charlemont, du nom de l'empereur. De leur côté, les Français s'attachèrent à ravitailler Marienbourg, et ils y réussirent ; mais, le 15 juillet à Gimnée, et le 16 à Givet, le duc de Nevers et le maréchal de Saint-André furent battus par le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui commandait les troupes impériales, et dans l'Artois, un corps d'infanterie et de cavalerie française, détaché pour piller les environs de Lillers et le bourg de Saint-Venant, fut mis en une déroute complète par le gouverneur de Bapaume, qui en fit prisonnier le chef avec plus de cinq cents nobles de l'arrière-ban (2). Sur mer, le 15 août, il y eut un combat qui honora la marine belge. Vingt-deux hourques flamandes venaient d'Espagne avec de riches cargaisons ; elles furent attaquées près de Douvres par dix-neuf vaisseaux de guerre et six brigantins sortis de Dieppe. Les Flamands étaient de beaucoup inférieurs aux Français en équipages et en artillerie, et ceux-ci avaient un autre avantage : les hourques ne pouvaient lutter de vitesse avec leurs navires ; aussi n'eurent-ils pas de peine à les investir et à les accrocher. Après une énergique défense, voyant qu'il leur était impossible de résister davantage, les Flamands mirent le feu à leurs poudres, pour se faire sauter avec leurs ennemis. L'incendie fut effroyable. Dans la confusion qui en résulta, cinq des vingt-deux hourques parvinrent à s'échapper et à gagner le port de Douvres. Cinq autres furent conduites à Dieppe ; le reste avait péri. Dans cette affaire les Français eurent six de leurs vaisseaux brûlés et un septième coulé bas ; ils perdirent leur amiral et plusieurs de leurs capitaines, avec un nombre considérable de matelots et de soldats (3). En Italie, Brissac, qui commandait en Piémont pour le roi, s'empara de Casal de Montferrat. Le duc d'Albe, nommé vice-roi de Naples et de Milan, arriva dans cette dernière ville le 13 juin ; il avait les pouvoirs les plus étendus ; une somme de six cents mille ducats avait été mise à sa disposition ; l'empereur et le roi Philippe se promettaient de lui des merveilles. Il fut loin de répondre à leur attente. Tout l'avantage de la campagne fut pour les Français, qui le contraignirent de lever le siège de Santia, réduisirent à capituler Vulpiano, et ajoutèrent encore Montecalvo à leurs conquêtes (4).

(1) *Jeanne la Folle et saint François de Borja; Les derniers moments de Jeanne la Folle*, dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XXIX, pp. 290 et 389.

(2) Al. Henne, t. X, p. 188-215.

(3) Sandoval, liv. XXXI, § XXVIII. — Sismondi, t. XII, p. 281. — Al. Henne, t. X, pp. 213-215.

(4) Sandoval, liv. XXXI. — Sismondi, t. XII, pp. 275-277.

Les subsides que les états des Pays-Bas avaient en dernier lieu accordés à l'empereur étaient épuisés; il était dû beaucoup d'argent aux troupes, qu'on ne pouvait, faute de payement, ni licencier ni employer contre l'ennemi selon que les circonstances l'auraient exigé; déjà des mutineries avaient éclaté dans l'armée, et il était à craindre qu'il n'y en eût de nouvelles. Les gouverneurs des provinces, mandés à Bruxelles, ne trouvèrent d'autre remède aux embarras dans lesquels se voyait le gouvernement impérial, qu'un nouvel appel au patriotisme de la nation (1). Chacun des pays contribuants aux aides et subsides reçut l'ordre d'envoyer des députés dans la capitale : la reine régente, le 11 et le 13 septembre, réunit séparément, ainsi qu'elle le faisait depuis plusieurs années, les différentes députations; le conseiller Bruxelles leur adressa la parole au nom de l'empereur (2). Charles-Quint ne parut point à ces réunions. Son règne était à la veille de finir.

Dans le cours de sa vie si agitée, Charles avait plus d'une fois ressenti la satiété du pouvoir suprême et le désir de s'affranchir des sollicitudes, des peines, des ennuis qui en sont inséparables (3). La détermination de descendre du trône était arrêtée dans son esprit lorsque, au mois de juin 1550, il alla tenir la seconde diète d'Augsbourg. Plusieurs raisons y avaient vraisemblablement concouru. Sa santé, depuis longtemps déjà affaiblie, avait, les deux hivers précédents, reçu de graves atteintes; le prince son fils était parvenu à l'âge de vingt-trois ans : reconnu pour le futur héritier de la monarchie espagnole par les cortès de Castille dès 1528, par les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne en 1542, il venait de l'être par les états des Pays-Bas; nulle difficulté n'était donc à prévoir le jour où il plairait à l'empereur de lui transmettre l'autorité souveraine. Les événements qui suivirent son retour en Allemagne ne permirent point à Charles de donner exécution au dessein qu'il avait conçu. Cependant, d'année en année, ses indispositions s'aggravaient et le poids des affaires publiques lui devenait plus pénible.

La conclusion du mariage du prince Philippe avec la reine d'Angleterre lui fournit enfin l'occasion, tant désirée par lui, de réaliser le projet qui le préoccupait depuis plusieurs années. C'était en Espagne, et dans un monastère de l'ordre de Saint-Jérôme, situé au milieu de l'Estrémadure, qu'il avait résolu de se retirer. Il ne pouvait rester dans les Pays-Bas; ses infirmités exigeaient un climat plus doux; dans ces provinces d'ailleurs incessamment exposées aux insultes des Français, il n'aurait pas joui de la tranquillité dont il avait besoin. Au commencement de 1554, il adressa au père Juan de Ortega, général des hiéronymites, une lettre où il lui marquait que son intention était de passer le reste de ses jours au monastère de Yuste, et le chargeait d'y faire construire pour lui une habitation dont il envoyait le plan. Dans le même temps il écrivit à son fils que cette habitation devait être celle d'un simple particulier qui y vivrait avec les serviteurs les plus indispensables (4).

Il comptait passer en Espagne dans l'automne de la même année (5). Il espérait que son fils, après la célébration de son mariage avec la reine Marie Tudor, ne tarderait pas à venir le joindre. Mais Philippe, retenu en Angleterre par des affaires majeures d'abord, ensuite par les pressantes instances de son épouse, qui se croyait enceinte, n'arriva à Bruxelles que le 8 septembre de l'année suivante (6). Dans les délibérations qui suivirent son arrivée, et auxquelles prirent part l'empereur, le roi, la reine douairière de Hongrie et leurs principaux ministres, il fut arrêté que l'empereur abdiquerait en premier lieu la souveraineté des Pays-Bas, et ferait recevoir son fils comme son successeur dans une assemblée solennelle des états généraux de ces provinces.

(1) *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, pp. 465, 466, 467

(2) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1565, fol. 132.

(3) Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 6, 9. — *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 37.

(4) *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 38-44.

(5) *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 47. — Instruct. du secrétaire Erasso du 1er septembre 1554, déjà citée

(6) *Retraite et mort*, etc., p. 65.

Tous les états furent convoqués afin d'envoyer des députés à Bruxelles, munis des pouvoirs nécessaires. La cérémonie de l'abdication, indiquée au 14 octobre, fut successivement reculée jusqu'au 25. Le 20 Charles manda les chevaliers de la Toison d'or qui se trouvaient dans la capitale, et leur annonça l'intention qu'il avait de se démettre de la souveraineté de l'ordre en faveur de son fils. Le lendemain il les réunit en un conseil qu'il présida; Philippe était à son côté : leur ayant rappelé sa communication de la veille, il les invita à reconnaître le roi pour chef de l'ordre après qu'il aurait été investi de la souveraineté des Pays-Bas. Philippe se retira alors, et la proposition de l'empereur fut mise aux voix. Les chevaliers présents étaient le duc de Savoie, les comtes de Boussu, de Lalaing, d'Egmont, d'Arenberg, le marquis de la Vère, les seigneurs de Brederode, de Bugnicourt, de Molembais et de Werchin; tous votèrent pour l'affirmative. Philippe étant rentré, les chevaliers ses confrères lui adressèrent leurs félicitations. L'empereur entretint après cela le conseil du dessein qu'il avait de renvoyer le collier de l'ordre de Saint-Michel dont le roi François Ier l'avait décoré en 1516 : les motifs qu'il en donna furent l'inimitié que ce roi lui avait montrée jusqu'à sa mort et que le roi régnant lui continuait, l'admission dans l'ordre d'hérétiques, de traitres et d'autres personnes infâmes, sa résolution bien ferme de ne le porter ni d'en observer les statuts en Espagne. Les chevaliers, à l'unanimité, approuvèrent son propos (1). Le même jour Charles-Quint pourvut à un nombre considérable de dignités ecclésiastiques et de charges civiles et militaires qui étaient vacantes; ce fut comme son testament administratif. La faveur n'eut point de part à ces nominations; le mérite, les services rendus à l'État furent les seuls titres auxquels l'empereur eut égard (2).

Au moment où Charles allait achever son rôle politique, il aurait souhaité avoir une entrevue avec le roi des Romains, son frère, Les rapports entre les deux chefs de la maison d'Autriche, autrefois si affectueux, si intimes, s'étaient refroidis depuis que Charles avait eu la malencontreuse idée de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils. Les archiducs n'éprouvaient que de l'antipathie pour le prince d'Espagne, qui ne les aimait pas davantage. Le mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre venait de donner au roi des Romains et à ses enfants un nouveau sujet de déplaisir : Ferdinand avait aspiré à la main de la reine pour le second de ses fils, celui qui portait son nom. Enfin il n'avait pas lieu d'être content des réponses faites, sur des points d'une grande importance pour l'archiduc Maximilien, à don Pedro Lasso, envoyé par lui à Bruxelles et à Londres, à l'occasion de ce mariage. Charles-Quint aurait été heureux de voir, avant de s'ensevelir dans la retraite, la concorde rétablie entre tous les membres de la famille impériale, et la venue de son frère lui semblait propre à y contribuer; il aurait voulu aussi entretenir le roi des Romains de la situation de l'Allemagne. Le roi ne se rendit pas à son désir; il allégua les affaires de l'Empire et de ses propres États, qui lui imposaient le devoir de ne pas les quitter, et se contenta — encore ne le fit-il qu'au dernier moment — de faire partir pour les Pays-Bas son second fils. L'archiduc Ferdinand arriva à Bruxelles le lendemain de l'abdication (3); il n'y séjourna que huit jours.

(1) Charles n'avait pas encore renvoyé l'ordre de Saint-Michel, lorsqu'il s'embarqua pour l'Espagne, et, à cause des circonstances de la guerre, ce fut seulement le 14 juillet 1558, à Villers-Cotterets, qu'Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, premier roi d'armes, dit Toison d'or, remit le grand collier, le manteau et le livre de l'ordre entre les mains de Jean de Thier, seigneur de Beauregard et de Menars, commis par le roi de France pour les recevoir. (*Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 75.)

(2) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 72-78.

(3) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 70-71. Nous avons supposé, dans cet ouvrage, que l'archiduc Ferdinand était arrivé à Bruxelles le 21 ou le 22 octobre; nous sommes en état aujourd'hui de préciser la date d'après une lettre qu'écrivit à Côme de Médicis, le 26 octobre 1555, l'évêque Tornabuoni, son ambassadeur à la cour impériale, et que nous avons vue aux Archives de Florence.

Le vendredi 25 octobre, un peu avant trois heures, Charles sortit de sa petite maison, accompagné du roi Philippe, du duc de Savoie, du comte de Boussu, son grand écuyer, de Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, son sommelier de corps, et de plusieurs autres personnages; portant le deuil de la reine sa mère, il était vêtu de drap noir très-simple; un bonnet lui servait de coiffure; il avait au cou le grand collier de la Toison d'or (1). Ses infirmités ne lui permettaient plus l'usage du cheval; il monta une petite mule. Il se dirigea vers le palais (2), en longeant le Parc dans toute son étendue. C'était la grande salle de cette ancienne demeure des ducs de Brabant qui avait été choisie pour l'imposante cérémonie dont le bruit allait bientôt retentir dans l'Europe entière; elle avait été décorée avec magnificence; une estrade en occupait le fond du côté de l'occident; on y avait placé le dais aux armes de Bourgogne avec trois fauteuils; à droite et à gauche du dais des bancs étaient disposés pour les chevaliers de la Toison d'or, les seigneurs principaux du pays et les ministres qui composaient les trois conseils collatéraux. En bas, et vis-à-vis de l'estrade, devaient s'asseoir les membres des états. Un espace, séparé de cette partie de la salle par une barrière, avait été réservé pour le public (3).

Jamais il n'y avait eu et jamais depuis l'on ne vit aux Pays-Bas d'assemblée nationale aussi nombreuse, aussi brillante que celle qui allait recevoir les adieux de Charles-Quint. La Flandre seule y comptait près de cent mandataires; des dix-sept provinces des Pays-Bas il n'y avait que le petit pays d'Overyssel, de Drenthe et de Lingen qui n'y fût pas représenté (4). L'espace réservé au public s'était trouvé de bonne heure envahi par la foule. Lorsque tous les députés eurent pris les places qui leur étaient destinées, l'empereur entra dans la salle, tenant de la main gauche un bâton qui lui servait de soutien, et ayant la main droite appuyée sur l'épaule du prince d'Orange. Derrière lui marchaient le roi Philippe, la reine douairière de Hongrie, le duc de Savoie, les chevaliers de la Toison d'or, les membres des conseils collatéraux et les officiers des trois maisons royales. A l'aspect de leur souverain, les états se levèrent et s'inclinèrent. Charles s'assit sous le dais dans le fauteuil du milieu, faisant asseoir à sa droite le roi Philippe et à sa gauche la reine Marie; le duc de Savoie occupa un siége particulier auprès de la reine; les chevaliers de l'ordre, les membres du conseil se placèrent sur les bancs qu'on avait préparés pour eux; les seigneurs et les gentilshommes qui ne remplissaient que des charges de cour restèrent debout au pied de l'estrade. Charles commanda aux états de s'asseoir. Un silence profond s'établit en ce moment. Sur un signe de l'empereur, le conseiller Bruxelles s'approcha et donna lecture à l'assemblée d'un discours où étaient déduites d'abord les raisons qui contraignaient ce monarque d'abdiquer la souveraineté des Pays-Bas. Il y était dit ensuite que l'empereur déliait les états de leur serment; qu'il les priait de prendre de bonne part ce qu'il avait fait pour leur bien; qu'il regrettait de n'avoir pu faire davantage, car « tout se devait à de si bons et de si » loyaux sujets »; qu'il les remerciait du concours qu'il avait toujours trouvé en eux tous, des bons avis qu'ils lui avaient donnés, des grandes et notables aides qu'ils lui avaient fournies. Voulant, à l'heure où il prenait congé d'eux, leur prouver encore sa sollicitude, il leur recommandait le service de Dieu, le maintien de la religion, l'obéissance due à l'Église, l'observation inviolable des édits qu'il avait promulgués afin de préserver les Pays-Bas de la contagion des doctrines hérétiques: il attachait à cet objet une importance capitale. Il les exhortait enfin à révérer la justice, à vivre en bonne union, et à se montrer

(1) ..... Una vestetta di pano negro semplice, con una beretta alla civile et co'l Toson grande al collo .... (Lettre de l'évêque Tornabuoni du 26 octobre, déjà citée.)

(2) Ce palais fut réduit en cendres par un incendie qui éclata dans la nuit du 3 au 4 février 1731.

(3) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 80-81.

(4) *Analectes Belgiques*, p. 80.

envers le roi son fils aussi loyaux et affectionnés sujets qu'ils n'avaient cessé de l'être envers lui. La harangue du conseiller Bruxelles avait été écoutée avec faveur. L'attention de l'assemblée redoubla lorsqu'elle vit l'empereur se disposer à parler lui-même. Charles-Quint mit ses lunettes, et jetant les yeux, pour aider sa mémoire, sur des notes contenues en un petit papier qu'il tenait à la main, il commença par rappeler aux états qu'il y avait eu quarante ans, la veille des Rois, dans le même lieu et presque à la même heure, que l'empereur Maximilien, son aïeul, l'avait émancipé. Il parla de la mort du roi catholique qui l'avait obligé de passer en Espagne, de celle de l'empereur, de la dignité impériale qu'il avait sollicitée, « non pour ambition d'avoir plus de seigneuries », mais pour le bien de ses propres États. Il dit que, depuis, il avait fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, sans compter ses visites à ses royaumes, pays et îles, et son passage par la France, en 1539, « qui n'avait pas été la moindre de ses « entreprises »; qu'il avait, dans ces divers voyages, traversé huit fois la Méditerranée et trois fois l'Océan. Il donna de grands éloges à la reine Marie pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles elle avait gouverné les Pays-Bas pendant ses absences de ces provinces. Il exprima ses regrets de n'avoir pu, avant son départ, les faire jouir des bienfaits de la paix, assurant les états que si, sous son règne, ils avaient été fréquemment exposés aux maux que la guerre entraîne à sa suite, cela avait été bien contre sa volonté; que chaque fois il s'était vu forcé par ses ennemis de prendre les armes pour sa défense. Tant de choses qu'il avait accomplies n'avaient pu l'être — poursuivit-il — sans de grandes fatigues, comme il était aisé de le voir par l'état où il se trouvait; aussi y avait-il longtemps qu'il sentait son insuffisance, et à son dernier départ pour l'Allemagne, il était décidé à se décharger d'un fardeau qu'il n'était plus capable de porter : mais les affaires étant tombées en une extrême confusion, il ne voulut point abandonner à un autre la peine de les rétablir. Il raconta, après cela, en quelques mots, son entreprise contre Metz et ses deux expéditions de 1553 et 1554 contre le roi de France, disant, à propos de la dernière, qu'il avait fait ce qu'il avait pu, et qu'il lui déplaisait de n'avoir pu mieux faire. Il ajouta que, se voyant tout à fait inutile, Dieu ayant retiré de ce monde la reine sa mère, et son fils pouvant mieux que lui remplir envers ses peuples les obligations attachées à la couronne, il n'avait plus voulu différer la renonciation pour laquelle les états étaient réunis. Il leur recommanda son fils, et revenant sur ce que le conseiller Bruxelles leur avait déclaré de sa part, il les convia à demeurer unis, à soutenir la justice, surtout à ne pas permettre que l'hérésie se glissât dans le pays. Sa péroraison fut des plus touchantes : « Je sais bien, mes- « sieurs, dit-il, qu'en tout mon temps « j'ai fait de grandes fautes, tant par « mon jeune âge, par ignorance et par « négligence qu'autrement; mais bien « vous puis-je certifier que jamais je n'ai « fait force ni violence, à mon escient, « à aucun de mes sujets. Si j'en ai fait « quelqu'une, ce n'a été à mon escient, « mais par ignorance; je le regrette et « j'en demande pardon. » En prononçant ces dernières paroles, il s'attendrit et des pleurs s'échappèrent de ses yeux. Il reprit aussitôt, disant : « Si je pleure, « messieurs, ne croyez pas que ce soit « pour la souveraineté dont je me dé- « pouille en cet instant : c'est pour « l'obligation où je suis de m'éloigner « du pays de ma naissance et de me sé- « parer de vassaux tels que ceux que j'y « avais. » L'émotion de l'assemblée était à son comble : parmi les personnes présentes, il y en avait peu dont les larmes ne répondissent à celles du prince qui montrait tant de modestie, tant de simplicité, unie à tant de grandeur (1).

(1) « Il ultimo, non potendo contener le lacrime, soggiunse che la cagion del suo pianto non era perchè si dolesse di spogliarsi di questi Stati, ma increscendole d'haver a lassare el paese natio

Me Jacques Maes, premier conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers et l'un des députés du Brabant, se leva. S'adressant à l'empereur au nom des états généraux, il dit qu'ils avaient appris avec un inexprimable regret sa détermination, car il n'y avait rien qu'ils auraient désiré plus que de continuer à vivre sous son juste, bénin et modéré gouvernement, et ni la difficulté des circonstances, ni les calamités de la guerre actuelle, ni d'autres adversités quelconques, n'étaient capables d'altérer leur amour et leur dévouement pour lui; qu'ils lui auraient donc fait d'instantes et d'humbles prières afin qu'il revînt sur cette détermination, s'ils n'avaient su qu'elle était irrévocable et fondée sur des motifs impérieux. Il ajouta que les états généraux, se soumettant à sa volonté, étaient prêts, en vertu des pouvoirs qu'ils tenaient de leurs commettants, à accepter la cession qu'il faisait des Pays-Bas, à recevoir le prince son fils, à le servir avec autant de zèle et d'affection qu'ils en avaient montré à lui-même. Il demanda ensuite à l'empereur la continuation de sa bienveillance pour le pays, lui offrit cent mille bons souhaits pour l'heureux succès de son voyage en Espagne, et conclut en promettant que les états auraient égard à ses sages avertissements en ce qui concernait le maintien de la justice, l'union des provinces entre elles et l'observation de la foi catholique. Après ce que venait de déclarer l'organe de l'assemblée nationale, il ne restait à Charles-Quint qu'à investir son successeur de la souveraineté qui lui était déférée. Philippe se jeta aux genoux de son père et voulut lui baiser la main. L'empereur le fit relever, le serra tendrement dans ses bras, et lui dit en espagnol : « Mon cher fils, je vous « donne, cède et transporte tous mes « pays de par deçà, comme je les pos- « sède, avec tous les avantages, profits « et émoluments qui en dépendent. Je « vous recommande la réligion catho- « lique et la justice. » Philippe répondit à son père, dans la même langue, qu'il se soumettait à sa volonté, quoique ce fût une très-grande charge qu'il lui imposait. Cette scène attendrit encore l'empereur, qui, se tournant vers les états, leur dit : « Messieurs, vous ne devez être « émerveillés, si, vieux et débile de tous « mes membres tel que je suis, et aussi « pour l'amitié, je verse quelques « larmes. » Alors un secrétaire lut les lettres patentes de la cession. Cette lecture achevée, Philippe, après s'être excusé de ce qu'il ne possédait pas assez le français pour parler aux états en cette langue, chargea l'évêque d'Arras d'exprimer ce qu'il avait à leur dire. Quand Granvelle eut fini de parler, la reine Marie demanda à l'empereur la permission de s'adresser à son tour à l'assemblée. Cette princesse, depuis bien des années, faisait des instances à son frère afin qu'il la déchargeât du gouvernement des Pays-Bas; toujours Charles-Quint avait éludé sa demande; quelques semaines avant son abdication, il l'avait encore sollicitée de conserver la régence sous le roi son fils « mais cette fois elle avait été inébranlable. C'était sa retraite que la reine voulait elle-même annoncer aux états. Elle le fit en des termes pleins de réserve et de convenance. Charles-Quint remercia sa sœur avec effusion des longs et fidèles services qu'elle lui avait rendus. Me Jacques Maes, interprète une seconde fois des sentiments des états généraux, assura la reine de la reconnaissance que le pays conserverait de son administration. Quelques mots de l'évêque d'Arras pour annoncer à l'assemblée, de la part du roi, que la prestation réciproque des serments aurait lieu le jour suivant, terminèrent cette mémorable cérémonie, qui resta sans imitation dans l'avenir comme elle était sans exemple dans le passé. Lorsque les états et le peuple eurent quitté le palais, Charles reprit le chemin de sa petite maison (1).

Il s'était flatté de partir pour la Castille aussitôt après son abdication (2); le

et l' amorevolezza di tali suoi vassali..... con che mosse le lacrime a tutti circunstanti che l'udirono..... » (Dépêche de l'évêque Tornabuoni du 26 octobre, déjà citée.)

(1) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 82-104.

(2) Voir sa lettre du 11 octobre 1555 au secrétaire Vazquez, dans *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 69.

retard que subit l'arrivée de l'argent qu'il avait demandé à la princesse doña Juana, sa fille, gouvernante des royaumes d'Espagne, pour payer sa maison à laquelle il ne devait pas moins de deux cent mille écus, vint renverser ses espérances, et il lui fallut se résigner à passer encore un hiver à Bruxelles. Cette prolongation forcée de son séjour dans les Pays-Bas fut mise à profit par le roi Philippe. Aucune des provinces n'avait voté les subsides qui leur avaient été demandés au mois de septembre et l'on s'attendait à de grandes difficultés de leur part, car le pays était surchargé d'impôts. Charles-Quint, à la prière de son fils, consentit à intervenir personnellement auprès des quatre membres de Flandre, dont le contingent était le plus considérable de tous : il leur écrivit, les « requérant très-affectueusement de se vouloir esvertuer « pour accorder pleinement et promptement la demande qu'il leur avait faite, « pour être icelle la dernière. » Cet appel de l'empereur à l'affection et au zèle des Flamands, ses compatriotes, produisit son effet : les quatre membres accordèrent la somme totale (quatre cent quatre-vingt mille florins) réclamée d'eux. Leur exemple fut suivi par tous les autres états (1).

Charles avait abdiqué la souveraineté des Pays-Bas, mais il demeurait souverain des royaumes d'Espagne. Devons-nous croire ce que rapportent certaines dépêches diplomatiques, que Philippe aurait hautement témoigné son impatience du délai que mettait l'empereur à lui transporter ces royaumes, et qu'il y aurait même eu à ce sujet entre le père et le fils des scènes assez vives, Philippe allant jusqu'à dire à son père que, s'il ne lui cédait pas l'Espagne, il aimait mieux qu'il reprît tout ce qu'il lui avait donné (2)? Le caractère connu des deux princes ne rend pas le fait invraisemblable. Il est possible d'ailleurs — aucun des documents qui ont été publiés ne permet d'affirmation à cet égard — que Charles eût eu l'intention d'attendre, pour transmettre à son fils les couronnes de Castille, d'Aragon et de Sicile, qu'il fût arrivé dans la Péninsule. Quoiqu'il en soit, cette transmission fut de sa part l'objet de trois renonciations successives qui s'accomplirent le 16 janvier 1556, en sa petite maison du Parc. La première comprenait les royaumes de Castille, de Léon, de Grenade, de Navarre, des Indes, îles et terre ferme de la mer Océane découvertes et à découvrir, les grandes maîtrises des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. La deuxième s'appliquait aux royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Maillorque, à la principauté de Catalogne, au comté de Barcelone, de Roussillon, de Cerdagne et aux îles adjacentes. La troisième était relative au royaume de Sicile. Dans aucun de ces actes, pas plus que dans les lettres du 25 octobre 1555, il n'est question d'une rente, que Charles-Quint se serait réservée, de cent mille écus selon plusieurs historiens, de deux cent mille ducats selon d'autres (3). De toutes ses couronnes héréditaires Charles ne possédait plus que celle du comté de Bourgogne ; des raisons particulières, puisées dans l'intérêt de ce petit pays, l'avaient engagé à en différer la cession à son fils : il la fit par des commissaires, le 10 juin 1556, dans une assemblée des états du comté tenue à Dôle (4).

Cependant, à l'occasion d'un échange des prisonniers faits de part et d'autre, des négociations s'étaient renouées, pendant l'hiver, entre l'Espagne et la France, en vue de la paix. Elles ne furent pas tout à fait sans résultat : le 5 février 1556 les négociateurs signèrent, en l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, une trêve de cinq ans, qui maintenait le *statu quo*. Charles-Quint intervint au traité

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 105-110.

(2) L'évêque Tornabuoni écrivait à Côme de Médicis, le 4 janvier 1556 : « Tra queste due » Maestà par' a mo, per quanto n'i vien accennato » di buon luogo, sia non sol' poca intelligentia » ma rottura; et pur' hieri se n'andò il re dal » padre, supplicandolo a fargli la cessione della » Spagna o a repligliarsi tutto quello che l'haveva » dato, così qua come in Italia, per non si pro» metter di poter' mantener' ni questi ni cotesti » Stati senza l'aiuto della corona di Spagna, es» sendo per le continue guerre tutti consumati : » soggiuogendo che non voleva soffrire tanta » vergogna di perdersi senza poter farci un' mi» nimo constrato. Di che par che l'imperatore » s'alterasse nell'animo..... » (Arch. de Florence.)

(3) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 110-115.

(4) *Ibid.*, pp. 116-118.

comme chef de l'Empire. Une ambassade solennelle, à la tête de laquelle était Gaspard de Coligny, amiral de France, fut envoyée par Henri II à Bruxelles, pour recevoir les serments de l'empereur et du roi Philippe. Coligny arriva dans cette capitale le 25 mars; le 29 il eut audience de l'empereur, qu'il trouva assis à cause de sa goutte, et ayant devant lui une table couverte d'un tapis noir. Après des félicitations sur la conclusion de la trêve, auxquelles Charles-Quint répondit gracieusement, l'amiral lui remit une lettre du roi son maître. Charles, dont les mains étaient à moitié paralysées, ne parvenant pas à l'ouvrir, l'évêque d'Arras, placé derrière son siége, s'avança pour lui venir en aide; mais il n'y consentit point : « Comment, monsieur d'Arras, lui dit-il, « vous voulez me ravir le devoir auquel « je suis tenu envers le roi mon bon « frère! S'il plaît à Dieu, un autre « que moi ne le fera pas. » Et par un plus grand effort, il brisa le fil qui tenait la lettre fermée. Se tournant alors vers Coligny, « Que penserez-« vous de moi, monsieur l'amiral, lui « dit-il? Ne suis-je pas un brave cavalier « pour courir et rompre une lance, moi « qui ne puis qu'à bien grand' peine ou-« vrir une lettre? » Il s'enquit ensuite de la santé du roi et se glorifia de descendre, par Marie de Bourgogne, de la maison de France. Apprenant qu'Henri II avait déjà des cheveux blancs, bien qu'encore jeune, il dit à Coligny : « J'étais quasi « du même âge que le roi votre maître « lorsque je revins de mon voyage de la « Goulette à Naples. Vous connaissez la « beauté de cette ville et la bonne grâce « des dames qui y sont : je voulus leur « plaire comme les autres et mériter leur « faveur. Le lendemain de mon arrivée, « je fis appeler mon barbier de grand « matin, pour m'arranger la tête, me « friser et me parfumer. En me regardant « au miroir, j'aperçus quelques che-« veux blancs comme en a aujourd'hui le « roi mon bon frère. Otez-moi ces poils-là, « dis-je au barbier, et n'en laissez au-« cun : ce qu'il fit. Mais savez-vous ce « qu'il m'advint? Quelque temps après, « me regardant encore au miroir, je trou-« vai que, pour un poil blanc que j'avais « fait ôter, il m'en était revenu trois. Si « j'avais voulu faire ôter ces derniers, je « serais devenu en moins de rien blanc « comme un cygne. » Cette anecdote fit beaucoup rire Coligny et les personnages qui l'accompagnaient. L'empereur voulut voir le fameux bouffon Brusquet, qui avait suivi l'ambassade française à Bruxelles; il échangea avec lui quelques plaisanteries (1).

L'argent attendu d'Espagne étant enfin arrivé, Charles-Quint fixa son départ à la fin du mois de juin. Dans le courant de ce mois il licencia sa maison, qui comprenait encore plus de quatre cent cinquante personnes, sans compter les compagnies d'archers et de hallebardiers qui formaient sa garde wallonne, allemande et espagnole. Il voulut seulement être accompagné jusqu'en Espagne de Jean de Croy, comte du Rœulx, de Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, de Floris de Montmorency, seigneur d'Hubermont, de Philippe de Recourt, seigneur de Lieques, et d'un certain nombre de ses *ayúdas de cámara*, de ses barbiers et d'autres officiers subalternes attachés au service de la chambre, de la cuisine, de la cave, de la table et de l'écurie. Une compagnie de hallebardiers devait lui servir d'escorte jusqu'à son entrée au monastère de Yuste. Quoiqu'il fût habitué depuis longtemps aux soins du docteur Corneille de Baersdorp, qui avait sa confiance, il le céda aux reines ses sœurs et se contenta, pour son service propre, d'un médecin plus jeune, Henri Mathys, brugeois comme Baersdorp (2).

Sur ces entrefaites, le roi Ferdinand lui fit exprimer le désir de son fils Maximilien de venir le voir avant qu'il passât en Espagne. Charles lui répondit qu'il serait charmé de cette visite, surtout si le roi de Bohême était accompagné de sa femme, mais à la condition que Maximilien fût à Bruxelles avant la fin de juin, ne voulant pas remettre son départ, quelque chose qu'il pût survenir. Il le remit

(1) *Voyage de monsieur l'Amiral vers l'Empereur et le roi Philippe*, dans Ribier, t. II, p. 6. — Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 115-120.

(2) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 125-127

cependant d'une quinzaine de jours sur les instances de Ferdinand et de Maximilien, et l'assurance que le roi de Bohême arriverait avec la reine Marie vers le 12 juillet (1). Dans l'intervalle une maladie contagieuse s'étant déclarée à Bruxelles, Charles alla s'établir au château de Sterrebeke (2), appartenant à Antoine le Sauvage, dont le père avait été son grand chancelier. Il revint, le 15 juillet, à Bruxelles, où, le surlendemain, le roi et la reine de Bohême firent leur entrée en compagnie de Philippe II, qui était allé à leur rencontre jusqu'à Louvain. Maximilien passa trois semaines dans la capitale des Pays-Bas. Il réussit à faire revenir l'empereur sur ses déterminations touchant un point qui tenait extrêmement à cœur au roi des Romains. Charles-Quint, dès le mois de septembre précédent, avait annoncé à son frère l'intention d'abdiquer la dignité impériale aussi bien que toutes ses couronnes héréditaires. Cette communication avait inquiété Ferdinand, qui n'était pas assuré des sentiments des électeurs à son égard : il s'était empressé d'écrire à l'empereur afin de le détourner d'un dessein dont les conséquences pouvaient, selon lui, être des plus fâcheuses pour leur maison : depuis il lui avait fait faire des représentations pressantes, sur le même sujet, par D. Martin de Guzman, son ambassadeur, et par l'archiduc Ferdinand. Tout cela n'avait point ébranlé Charles-Quint, et il était bien décidé à signifier sa renonciation à la diète qui devait s'assembler à Ratisbonne. Le 24 mai 1556 Ferdinand renouvela ses observations à son frère, et, comme, en ce moment, Maximilien se disposait à se mettre en route pour les Pays-Bas, il lui recommanda de les appuyer de toute son influence personnelle. Le roi de Bohême fut puissamment secondé, dans ses instances auprès de l'empereur, par sa femme, par la reine douairière de Hongrie, par Philippe II lui-même, qui était intéressé à ce que son père conservât le plus longtemps possible l'autorité suprême dans l'Empire. Charles consentit enfin à une sorte de transaction qui conciliait dans une certaine mesure son désir de se dépouiller de toute espèce de pouvoir avec les vœux que lui exprimaient si fortement les membres de sa famille. Il autorisa son frère à convoquer les électeurs, soit en diète ou autrement, au lieu et au temps qu'il jugerait le plus à propos, et lui transmit à cet effet des lettres de créance pour eux. Afin que cette assemblée eût un résultat conforme aux vœux de Ferdinand, il s'engagea à faire proposer aux électeurs, par les ambassadeurs qui y assisteraient en son nom, qu'il lui fût loisible de remettre au roi des Romains le titre d'empereur et l'administration de l'Empire, librement et purement, sans en rien retenir. Si les électeurs y consentaient, ses ambassadeurs, en vertu de leur pouvoir, feraient la renonciation entre leurs mains ; dans le cas contraire, ils auraient mission de négocier afin que, tout en retenant le nom et le titre, il pût transférer le gouvernement absolu de l'Empire à son frère, ou en charger, durant son absence, qui il lui plairait. Lorsqu'il fit part de cette résolution au roi Ferdinand, Charles ne lui laissa pas ignorer que son plus grand désir en ce monde était « de se desnuer de « tout » et qu'il espérait, par conséquent, que rien ne serait négligé de sa part pour que les électeurs acceptassent la première des trois propositions que les ambassadeurs impériaux auraient mission de leur soumettre (3).

Le 8 août le roi et la reine de Bohême reprirent le chemin de l'Allemagne. Le même jour Charles-Quint se mit en route pour Gand, où il fut suivi, bientôt après, des reines douairières de France et de Hongrie, qui avaient, comme lui, pris la résolution d'aller finir leur existence en Espagne, du roi Philippe, du duc de Savoie, des ambassadeurs et de toute la cour (4). Le 23 l'amiral Coligny prit congé de l'empereur. Le 26 Charles fit dire à tous les autres ambassadeurs qu'il les recevrait successivement ce jour-là. Le premier auquel il donna audience fut l'envoyé de Florence, Gio-Battista Ricasoli, évêque de Cortona. Ce diplomate lui ayant ex-

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 120-122.
(2) Village à deux lieues de Bruxelles.
(3) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 128-135.
(4) Ibid., p. 135.

primé la crainte que les affaires de l'Europe ne souffrissent de son départ, il lui répondit : « Ambassadeur, mon départ « est indispensable. Soyez certain d'ailleurs que ce que le roi mon fils ne fera « pas pour remédier aux désordres du « monde, je ne saurais le faire en restant ici. Le pape, qui est cause de « ces désordres, est vieux; il ne vivra « pas longtemps. » Et il s'étendit sur l'hypocrisie et la mauvaise nature du souverain pontife en des termes qui émerveillèrent l'envoyé de Côme de Médicis (1). Il parlait avec beaucoup de peine (2). Après Ricasoli, ce fut le nonce qu'il reçut; l'ambassadeur de Paul IV n'eut pas à se louer de l'accueil qu'il lui fit (3).

Charles-Quint quitta Gand le 28 août, se dirigeant vers la Zélande; il était accompagné du roi son fils, du duc de Savoie, des principaux personnages des Pays-Bas et des seigneurs espagnols de la suite du roi. Le 30, ayant fait ses adieux à son fils, il s'embarqua au Nieuwaert avec les reines ses sœurs, pour passer en l'île de Walcheren. Trois heures après il descendait à Flessingue, où on lui fit une réception solennelle. Là il trouva un petit mulet sur lequel il monta pour se rendre à Souburg, village situé à trois kilomètres de Flessingue et à quatre de Middelbourg, où il se proposait d'attendre que le vent devînt propice : il y avait dans ce village un assez beau château, appartenant au seigneur de Glajon, Philippe de Stavele, qui avait été mis à sa disposition. Les deux reines demeurèrent à Flessingue (1).

Ce fut à Souburg que Charles signa les dépêches touchant sa renonciation à l'empire. Il nomma ses ambassadeurs auprès des électeurs et de la diète le prince d'Orange, le vice-chancelier Seldt, le secrétaire Wolfgang Haller, et dicta pour eux des instructions conçues dans le sens de ce qu'il avait déclaré, à Bruxelles, au roi de Bohême. En attendant que ces ambassadeurs eussent accompli leur mission, l'Allemagne ne pouvait rester sans chef : il écrivit aux princes et aux états de la Germanie qu'il avait investi son frère, comme son futur successeur, en sa qualité de roi légitimement élu des Romains, du pouvoir absolu et irrévocable de traiter, négocier et commander en toutes choses qu'il trouverait être requises et nécessaires à la grandeur, prospérité et augmentation de l'Empire, leur ordonnant, en vertu de son autorité impériale et sous peine d'encourir son indignation, de révérer, respecter et honorer ledit roi des Romains ainsi qu'ils feraient sa propre personne. Il avait, quelques jours auparavant, transmis une injonction semblable à la chambre impériale de Spire. Il donna avis de toutes ces dispositions à son frère, et lui envoya copie des instructions qu'il laissait à ses ambassadeurs. A cette occasion, il crut devoir lui manifester encore ses sentiments : « Je me suis « très-volontiers — lui écrivit-il — condescendu à votre désir, sous l'espoir et « confiance que, nonobstant les mandements et lettres adressés aux princes « de l'Empire, vous regarderez de décharger ma conscience de tous scrupules, puisque, par le discours de la « négociation passée jusques à ores, vous « avez pu connaître quels ils sont, et « que, pour m'en mettre hors, vous usez de toute diligence requise pour « accorder avec les électeurs du lieu et « du temps auquel ils se devront trouver personnellement avec vous... » Il fit délivrer à Philippe II les insignes impériaux dont un de ses officiers avait eu jusqu'alors la garde, afin que les ambas-

(1) « ..... Ambasciatore, la mia partita non si può scusare; et potete esser certo che quel che non farà el re, mio figliuolo per remediare alli disordini del mondo, non farò io, co' l star di qua; et sendo el papa vecchio, che è causa di questi disordini, non può viver molto. » Et se distesse su la ipocrisia et mala natura di S. S. di più di quello che io potessi dire, lassandomi maravigliato che così largamente si lassasse intendere da me..... » (Dépêche de Ricasoli du 29 août 1556, aux Archives de Florence.)

(2) « S. M. C. durava extrema fatica a parlare », écrit Ricasoli dans sa dépêche du 29 août.

(3) Le nonce — écrit encore Ricasoli — « stette un pochetto et uscì tutto infocato; et « andandosene insieme, lo trovai tutto alterato. »

(1) *Discours de l'embarquement et départie de l'empereur Charles d'Autriche*, etc., par Jean de la Roche, parisien. (Bibliothèque nationale à Paris, Ms. Harlay, 2281[9].)

sadeurs qui assisteraient à la prochaine diète pussent les remettre entre les mains de son successeur. Par un dernier acte, dont il se garda bien de donner connaissance à Ferdinand, il créa son fils, ainsi que ceux qui après lui occuperaient le trône d'Espagne, vicaires perpétuels de l'Empire en Italie. Cet acte était si exorbitant qu'il encourut le blâme de Granvelle lui-même (1).

Deux flottes étaient réunies dans la rade de Flessingue pour transporter en Espagne Charles-Quint et les reines ses sœurs : l'une se composait de navires biscayens, asturiens et castillans; elle était commandée par D. Luis de Carvajal, capitaine général de l'*armada* de Guipuzcoa; l'autre était formée de navires flamands et zélandais; elle avait pour amiral Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken. Le vent que les pilotes désiraient pour mettre à la voile s'étant fait sentir, l'empereur et les reines s'embarquèrent le 14 septembre dans l'après-midi (2) : l'empereur sur un navire biscayen, *El Espiritu Santo*, du port de 565 tonneaux, que commandait Antonio de Bertendona (3); les reines sur *Le Faucon*, navire belge portant le pavillon de l'amiral de Wacken. Le 15, de grand matin, les flottes se mirent en mouvement; mais elles avaient à peine appareillé que le calme d'abord et ensuite les vents de sud-ouest les retinrent à la pointe de Ramekens. Philippe II y vint, le 16, visiter son père. Le même jour, le vent fraîchit et prit une direction favorable; les flottes purent ainsi, le 17, poursuivre leur route. Le 28 elles mouillèrent dans le port de Laredo en Castille. Charles-Quint descendit à terre dans l'après-midi.

Philippe II avait expressément recommandé à sa sœur, la princesse doña Juana, de prendre les mesures nécessaires pour que l'empereur, en dessendant à terre, trouvât, avec un alcade de cour chargé de pourvoir à la subsistance de sa maison et de lui procurer les moyens de transport dont il aurait besoin, six des prêtres attachés à la chapelle royale et une somme de trois mille ducats; il avait ajouté que, quoique l'empereur ne voulût entendre parler d'aucune cérémonie, il convenait que quelques-uns des grands, accompagnés d'un prélat, l'allassent recevoir au port où il débarquerait (4). Doña Juana avait donné des ordres et écrit des lettres en conséquence. Néanmoins à Laredo Charles-Quint ne trouva personne (5). L'alcade Durango n'y arriva qu'après lui ainsi que don Juan Manrique, évêque de Salamanque. Le 5 octobre y vint, à sa grande satisfaction, le colonel don Luis Mendez Quijada, qui, lorsqu'il avait licencié sa cour à Bruxelles, faisait partie de ses majordomes. Il y avait trente-quatre ans que Quijada était attaché à sa personne ; il avait pu apprécier sa fidélité et son dévouement : aussi était-ce sur lui qu'il avait jeté les yeux pour la direction de sa maison en Espagne. Dans cette vue il l'avait autorisé à aller passer quelque temps avec sa femme en son domaine de Villagarcia, situé non loin de Valladolid (6).

Charles quitta Laredo le 6. Il s'arrêta le premier jour à Ampuero, le deuxième à la Nestosa, le troisième à Agüéra, où il donna audience à D. Enrique Enriquez de Guzman ainsi qu'à D. Pedro Pimentel, envoyés pour le complimenter par la princesse doña Juana et le prince D. Carlos. Il voyageait en litière; les hallebardiers qu'il avait amenés des Pays-Bas formaient son escorte; l'alcade Durango marchait en tête du cortége avec cinq alguazils armés de leurs bâtons de justice. Les deux reines suivaient à un jour de dis-

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 136-143.

(2) *Discours de l'embarquement et départie de l'empereur Charles*, etc.

Avant de s'embarquer, Charles-Quint causa quelques instants, sur la jetée, avec les reines ses sœurs et les embrassa. « Ceux qui estoient près » — dit l'auteur du *Discours* — le voulurent » contempler, pouvant bien dire que jamais ne » fut vu prince plus blanc, de visage fort maigre » et retiré, les mains toutes crochées, la parole » si débille et cassée qu'il sembloit ne luy rester » plus que l'esprit. »

(3) M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 137, donne des détails intéressants sur l'aménagement de ce navire.

(4) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 120 et 136; t. II, p. 93.

(5) Il ne reçut les trois mille ducats qu'à Agüéra, le 8 octobre, et les six chapelains n'arrivèrent auprès de lui que le 10, à Medina de Pomar.

(6) *Retraite et mort*, etc., Introduct., p. 127; t. I, p. 29 et suiv.; t. II, p. 95.

tance ; l'évêque de Salamanque allait en leur compagnie. Le 9 Charles atteignit Medina de Pomar ; il y séjourna jusqu'au 11. Le 12, à Pesadas, il eut la visite du connétable de Navarre. Le jour suivant il entra à Burgos. Le connétable de Castille et de Léon, D. Pedro Fernandez de Velasco, duc de Frias, qui tenait sa résidence dans cette ville, voulait lui faire une réception solennelle ; il s'y refusa. Il donna audience, à Burgos, à D. Beltran de la Cueva, duc d'Albuquerque, vice-roi et capitaine général de Navarre, qui lui rendit compte d'une négociation secrète dont il l'avait chargé avant son abdication : l'objet de cette négociation était de détacher Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, du parti de la France, et de l'engager à joindre ses troupes à celles de l'Espagne. Le 16 octobre il se remit en route, accompagné du connétable de Castille et de D. Francés de Beamonde, venu à sa rencontre avec la garde royale à cheval qu'il commandait. Il coucha successivement à Celada, à Palenzuela, à Torquemada, à Dueñas, à Cabezón, où il avait invité à se rendre le prince D. Carlos, qu'il était très-désireux de voir, car il ne le connaissait pas encore. Le 21, dans l'après-midi, il arriva à Valladolid : D. Carlos, avec l'amirante de Castille, le comte de Benavente, le marquis d'Astorga, les ducs de Nájera et de Sesa, les prélats qui se trouvaient à la cour, le corrégidor et tout l'*ayuntamiento*, vint au-devant de lui jusqu'à une certaine distance de la ville. Il logea en la maison de Ruy Gomez de Silva, le palais, suivant ses intentions, ayant été réservé pour les reines douairières de France et de Hongrie. Il passa deux semaines à Valladolid. Pendant ce temps il put juger du caractère et des inclinations du jeune prince qui était destiné à continuer sa dynastie ; l'impression qu'il en reçut fut loin de le satisfaire. Il avait apporté des Pays-Bas un poêle pour échauffer sa chambre. Ce meuble n'était pas connu en Castille ; D. Carlos lui témoigna le désir de l'avoir, et il y mit une telle insistance que son grand-père fut obligé de lui répondre : « Tu l'auras quand je serai « mort. » Charles-Quint conféra, à Valladolid, avec fray Juan de Ortega, avec fray Francisco de Tofiño, qui avait remplacé celui-ci dans le généralat des hiéronymites, et avec le prieur de Yuste, sur l'organisation de son service religieux dans le monastère. Il désigna, pour être son confesseur, fray Juan Regla, du couvent de Santa Engracia de Saragosse, qu'il avait envoyé au concile de Trente au nom du royaume d'Aragon ; pour prédicateurs il choisit fray Francisco de Villalva, du couvent de Zámora, qui avait aussi assisté au concile ; fray Juan de Açaloras, profès de Notre-Dame de Prado, près de Valladolid, et fray Juan de Sant Andrés, du monastère de Santa Catalina à Talavera : le premier était renommé par son savoir et sa doctrine, les trois autres par leur éloquence. Le général lui promit de faire venir de diverses maisons de l'ordre les religieux qui étaient doués de la plus belle voix pour servir de chantres en l'église du monastère (1).

Le 4 novembre, ayant fait ses adieux aux reines ses sœurs, à la princesse doña Juana et au prince son petit-fils, Charles prit le chemin de l'Estrémadure. Il ne souffrit qu'aucun des grands ni des personnages de la cour, ni les cavaliers de D. Francés de Beamonde, l'accompagnassent dans cette seconde partie de son voyage ; il ne voulut d'autre escorte que celle des hallebardiers venus à sa suite des Pays-Bas (2). Le 5 il s'arrêta à Medina del Campo, dont il ne put empêcher l'*ayuntamiento* de se porter à sa rencontre ; mais il manifesta sa joie de ce que dorénavant il ne serait plus importuné de pareilles réceptions (3). Il coucha le 7 à Peñaranda de Bracamonte, le 8 à Alaráz, le 9 à Gallejos de Solmiron, le 10 à Barco de Avila, le 11 à Tornavácas.

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 1-31, 425 ; t. II, pp. 10, 17, 95-105. — Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 134-158. — *Don Carlos et Philippe II*, t. I, pp. 19-23.

(2) De quatre-vingt-dix-neuf qu'ils étaient à leur départ des Pays-Bas, ces hallebardiers n'étaient plus que quatre-vingt-neuf : dix étaient morts en route.

(3) « .... Va descansado de que desde allí adelante no tendrá importunidad de recebimiento », écrivait Quijada, le 5 novembre, au secrétaire Vazquez. (*Retraite et mort*, etc., t. I, p. 33.)

Deux chemins conduisaient de Tornavácas au village de Jarandilla, dans la *Vera de Plasencia*, au sommet de laquelle s'élevait le monastère de Yuste : l'un facile, mais qui exigeait cinq journées de marche ; l'autre de cinq lieues seulement, mais montueux, plein d'aspérités, bordé de crevasses et de précipices ; Charles-Quint choisit le dernier. Dans le trajet qu'il eut à faire, sa litière ne lui fut presque d'aucun secours ; il lui fallut être porté par les paysans que Quijada avait mis en réquisition à Tornavácas, tantôt en une chaise, tantôt sur leurs épaules. Parti le 12 à midi, il arriva à sept heures seulement à Jarandilla : il était extrêmement fatigué; mais il ne s'en plaignait pas; il s'était par cette fatigue épargné quatre jours de voyage. L'habitation qu'il avait fait construire à Yuste ne se trouvait pas prête encore à le recevoir; en attendant qu'elle le fût, il s'établit dans le château de don Fernando Alvarez de Tolède, comte d'Oropesa, l'un des plus grands et des plus somptueux de la contrée. Ce seigneur l'avait mis avec empressement à sa disposition et il lui en fit les honneurs (1).

Charles-Quint séjourna près de trois mois au château de Jarandilla, où il ne pensait pas demeurer même trois semaines : il y reçut la visite du P. Francisco de Borja, avec lequel il eut deux longs entretiens, du duc d'Escalona, du comte d'Olivares, du grand commandeur d'Alcantara, D. Luis d'Avila y Zúñiga, son ancien compagnon d'armes, de D. Fadrique de Zuñiga, beau-père du commandeur, de D. Duarte de Almeida et Lourenço Pirès de Tavora, ambassadeurs de Jean III, roi de Portugal, et de plusieurs autres personnes (2). A son arrivée en Espagne, il semblait bien décidé à ne plus se mêler des affaires publiques; il en était même si dégoûté, selon le témoignage de Quijada et du secrétaire Gaztelú, qu'il n'abhorrait rien plus au monde que d'en entendre seulement prononcer le nom (3). Cette horreur ne dura pas longtemps en lui; peu à peu il reprit goût aux émotions de la politique. Il était à peine installé dans la demeure du comte d'Oropesa, Gaztelú, qui venait de lui communiquer des choses que lui avait apprises Juan Vazquez, secrétaire de la princesse doña Juana, écrivit à ce dernier : « S. M. aime encore à être instruite de « ces choses-là, et même d'autres de cette « nature (4). » Trois jours après, à propos d'une communication semblable, Gaztelú disait à Vazquez : « S. M. de« mande s'il n'y a rien de plus : d'où j'in« fère qu'elle ne serait pas fâchée qu'il y « eût davantage (5). » Vazquez avait fait parvenir à Jarandilla des nouvelles des Pays-Bas; Gaztelú lui mande le 16 janvier : « Vraiment je m'aperçois non-seule« ment que ces sortes de nouvelles plaisent « à S. M., mais encore qu'elle interroge « les uns et les autres, quand il arrive « un courrier, afin d'en savoir, par toutes « les voies, le plus possible (6). » Le 1er février il lui écrit encore : « J'ai fait « part à S. M. de ce qu'il m'a semblé « convenable de lui lire de vos lettres. « Loin de se fâcher de pareilles informa« tions, S. M. en est charmée, et elle le « serait davantage, s'il y avait d'autres « particularités à lui apprendre (7). » Charles-Quint, sur les instances des reines douairières de France et de Hongrie, consentit à intervenir dans les négociations entamées à Lisbonne par Eléonore afin que l'infante doña Maria, sa fille, résidât avec elle en Castille : ce fut à ce sujet que les ambassadeurs de Jean III vinrent l'entretenir à Jarandilla, et lui-même il envoya à Lisbonne, pour insister, en son nom, sur la demande que formait la reine, un ambassadeur spécial, don Sancho de Cordova, dont il dicta et signa les instructions (8). Lorsqu'il apprit la rupture de la trêve par les Français, il indiqua à la princesse doña Juana différentes mesures qu'il lui paraissait opportun de prendre pour la mise en état de

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 32-42. — Miguel, *Charles-Quint*, etc., pp. 158-162.

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 50, 56, 68, 71, 72, 81, 91 ; t. II, pp. 120, 123, 145.

(3) Lettres à Vazquez des 6 et 11 octobre 1556. (*Ibid.*, pp. 7 et 18.)

(4) Lettre du 15 novembre. (*Ibid.*, t. I, p. 42.)

(5) *Ibid.*, p. 45.

(6) *Ibid.*, p. 90.

(7) *Ibid.*, p. 115.

(8) *Ibid.*, t. II, pp. 115-119.

défense des frontières et des côtes de l'Espagne, ainsi que pour l'envoi de secours aux Pays-Bas, mais ce fut en évitant avec soin de donner à ses conseils la forme de commandements : il s'en remettait, au contraire, à ce que décideraient les ministres de la princesse et aux ordres que donnerait le roi (1).

Depuis son débarquement à Laredo, la santé de Charles-Quint avait été excellente ; ceux qui l'entouraient ne se rappelaient pas, en interrogeant leurs souvenirs des cinq ou six dernières années, qu'il se fût porté aussi bien (2). Le 27 décembre il eut une attaque de goutte au poignet droit, laquelle, les jours suivants, s'étendit aux bras, aux épaules, aux genoux, et fut accompagnée de plusieurs accès de fièvre. Le mal, très-violent tout d'abord, n'eut pas une longue durée ; dix jours après l'assaut qu'il venait d'éprouver, Charles se trouvait rétabli : toutefois il lui restait une démangeaison aux jambes dont il souffrait depuis longtemps déjà et qui, se faisant surtout sentir la nuit, l'incommodait beaucoup ; afin de se soulager, il lavait ses jambes avec du vinaigre et de l'eau de rose ; il mettait des bas de fil de lin trempés dans cette eau. Pour quelqu'un sujet à la goutte, ce n'était pas là des remèdes que la prudence conseillât : mais Charles disait qu'il ne pouvait faire autrement que d'en user (3). Le 24 novembre il était allé visiter le monastère de Yuste ; il avait été très-satisfait de l'habitation qu'on y avait construite pour lui (4). Cette satisfaction, les personnes de sa suite étaient loin de la partager. La température du pays était froide et humide ; les brouillards étaient fréquents ; il pleuvait presque continuellement, et, selon l'expression de Quijada, il tombait plus d'eau en une heure qu'en un jour à Valladolid : aussi, parmi les serviteurs de l'empereur, n'en était-il aucun qui ne fût persuadé qu'un tel climat lui serait contraire. Interprète des sentiments de tous, Quijada lui fit des représentations pour l'engager à se choisir une autre résidence ; la reine Marie elle-même lui écrivit afin de le détourner d'entrer à Yuste : il dit à Quijada que dans toutes les parties de l'Espagne il avait vu pleuvoir et faire froid l'hiver ; à sa sœur il répondit, en empruntant un proverbe espagnol, que le lion n'était pas aussi terrible qu'on le représentait. Sa résolution était inébranlable : il n'aurait pas abandonné le dessein qu'il avait conçu, « quand même le « ciel se serait joint avec la terre » (5).

Si Charles-Quint différa pendant trois mois d'entrer au monastère de Yuste, ce ne fut donc pas qu'il eût hésité un instant : mais il désirait d'abord que le roi son fils eût assuré le sort de ceux de ses serviteurs qui s'y enfermeraient avec lui ; ensuite il eut à payer les personnes attachées à sa maison, et on lui fit attendre jusqu'au 11 janvier une somme de vingt-six mille ducats qu'il avait demandée pour cet objet ; lorsqu'il l'eut reçue, il calcula qu'il lui resterait à peine cinq cents ducats ; il jugea qu'il ne pouvait convenablement s'établir au monastère avec si peu d'argent : il pria donc la princesse doña Juana de lui envoyer quatre mille ducats encore (6). Cette nouvelle somme lui étant parvenue le 25 janvier, il se disposa à quitter Jarandilla. Il avait réglé avec Quijada la composition future de sa maison : dans le principe il entendait retenir un nombre de serviteurs si restreint qu'ils n'auraient évidemment pas suffi aux exigences de son service : sur les instances réitérées de Quijada, il se décida, quoique avec peine, à en garder quelques-uns de plus (7). Le secrétaire Gaztelú, le docteur Mathys, un chapelain, un confesseur, un maître de la garde-robe, quatre aides de chambre (*ayúdas de cámara*), un garde-joyaux, quatre barbiers, deux pharmaciens, deux fourriers, deux horlogers, dont l'un était le savant Gio-

(1) Lettres des 31 janvier et 2 février, dans *Retraite et mort*, etc., pp. 130 et 137.

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 28, 55, 58, 68 ; t. II, pp. 120, 143.

(3) *Ibid.*, t. I, pp. 76, 77, 79, 81, 82, 86, 89, 93 ; t. II, p 146.

(4) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp. 35, 38.

(5) *Ibid.*, t. I, pp. 44, 45, 49, 50, 51, 53, 64 ; t. II, p. 120.

(6) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 55, 58, 66, 71, 89, 94 ; t. II, pp 142, 143.

(7) *Ibid.*, t I, p. 68 ; t. II, p. 144.

vanni Torriano, un chef et un contrôleur du garde-manger, deux panetiers, deux caviers, deux sauciers, deux cuisiniers et deux garçons de cuisine, un pâtissier, deux boulangers, un brasseur, un tonnelier, un jardinier, un chasseur, un portier, trois laquais, deux lingères, la plupart belges ou bourguignons, tel fut le personnel dont se composa la maison impériale, sous la direction du majordome Quijada. Tout ce monde n'aurait pu être logé dans l'habitation construite pour l'empereur à Yuste ; le secrétaire, le garde-joyaux, les horlogers et quelques autres fixèrent leur demeure à Cuacos, village situé à une demi-lieue du couvent, où Quijada s'établit aussi (1). Charles-Quint écrivit à la princesse doña Juana afin qu'elle fît affréter deux navires pour transporter aux Pays-Bas les gens qui l'avaient suivi et qu'il venait de licencier : le comte du Rœulx et le seigneur de Licques étaient du nombre ; le seigneur d'Hubermont avait pris les devants depuis quelques jours. Le seigneur de la Chaulx ne partit pas avec ses compatriotes : il avait en Castille une commanderie qu'il voulut visiter. Il ne retourna aux Pays-Bas que quelques mois après (2).

Le 3 février 1557 fut, après plusieurs remises, le jour définitivement fixé pour l'entrée de Charles-Quint au monastère. Ce jour-là il donna audience à ceux de ses anciens serviteurs qui allaient reprendre le chemin de leur pays ; il reçut avec bonté et sensibilité leurs adieux ; beaucoup d'entre eux fondaient en larmes. A trois heures il monta en litière et se dirigea vers le couvent, suivi de toutes les personnes qui se trouvaient au château de Jarandilla. Il était cinq heures quand il arriva à la porte de l'église (3). Les religieux l'y attendaient ; à son entrée, ils entonnèrent le *Te Deum*, tandis qu'on le portait sur une chaise, ayant à ses côtés le comte d'Oropesa et Quijada, jusqu'au pied du maître-autel. Les cloches sonnaient à toute volée ; l'église avait été ornée avec autant de magnificence que le permettaient les ressources de la maison ; elle était entièrement illuminée : rien n'avait été épargné par les moines pour témoigner leur joie de voir — ainsi que Gaztelú l'écrivait — « ce à « quoi ils n'avaient jamais cru. » Les prières d'usage en pareille circonstance ayant été dites, le prieur et tous les religieux, chacun selon son rang, vinrent baiser la main de l'empereur. Charles après cela sortit de l'église, et prit possession de la demeure où désormais il devait vivre et mourir (4).

On a cru longtemps, sur la foi des historiens de l'ordre de Saint-Jérôme, que Charles-Quint, au monastère de Yuste, vécut en cénobite, exclusivement occupé de pratiques religieuses. Les documents exhumés, de nos jours, des archives de Simancas ont fait voir combien cette opinion était erronée. Il est très-vrai que, pendant le temps qu'il passa au monastère, Charles édifia, par sa piété, par l'ardeur de sa foi, tous ceux qui en furent les témoins. Chaque jour il entendait la messe et les vêpres, soit dans une petite tribune qu'on avait construite pour lui à l'un des côtés du chœur, soit d'une des fenêtres de sa chambre qui donnait sur le maître-autel. Les dimanches, les mercredis, les vendredis, il allait à l'église écouter un sermon prononcé par l'un de ses trois prédicateurs, et, les autres jours de la semaine, une lecture sur l'Écriture sainte faite par fray Bernardino de Salinas, profès de San Bartolomé et docteur de l'université de Paris ; lorsqu'il arrivait qu'il en fût empêché, il chargeait son confesseur de lui rendre compte de ce qui avait été prêché ou lu. Il manquait rarement d'être présent au chœur les jours où les religieux se donnaient la discipline. Aux fêtes principales consacrées à Dieu, à la Vierge, aux apôtres, et en d'autres occasions encore, il se confessait et communiait. Il avait ordonné que tous les jours il fût dit quatre

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. I et 111.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 100, 108 ; t. II, p. 108.
(3) Il y avait une lieue de Jarandilla au monastère.
(4) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 117, 118 ; t. II, p. 15.

M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 202-224, donne la description des appartements de l'empereur, de son mobilier, de ses tableaux, de ses horloges et instruments de mathématiques, de sa bibliothèque, de son argenterie.

messes, deux pour son père et pour sa mère, la troisième pour l'impératrice, la quatrième pour lui; c'était à celle-ci qu'il assistait; le jeudi, en outre, aussi par son ordre, une messe du saint sacrement était célébrée en musique avec solennité. Indépendamment de ces cinq messes, il en faisait dire beaucoup d'autres, les unes pour que Dieu donnât au roi son fils la santé et la victoire sur ses ennemis, les autres pour remercier Dieu de les lui avoir données, d'autres encore pour des rois, des papes, des chevaliers de la Toison d'or décédés : aussi, quoique les moines du couvent fussent au nombre de près de quarante, suffisaient-ils à peine à cette tâche (1).

Mais ces exercices religieux, ces actes de piété, étaient loin d'absorber l'esprit et les pensées de Charles-Quint. Deux mois ne s'étaient pas écoulés encore depuis son installation à Yuste, lorsque le comte de Melito, Ruy Gomez de Silva, s'y présenta de la part du roi son fils. Ce ministre favori de Philippe II venait le supplier de différer sa renonciation à l'Empire, de sortir du cloître, de s'établir dans le lieu qui conviendrait le mieux et à sa santé et à la direction des affaires publiques, de veiller à ce que les provisions d'argent nécessaires fussent envoyées tant en Italie qu'aux Pays-Bas, enfin, au cas que la négociation qui avait été reprise avec le duc de Vendôme fût couronnée de succès, de se mettre à la tête de l'armée qui entrerait en France (2). C'était demander beaucoup, c'était demander trop à celui qui s'était retiré en Espagne pour y trouver le repos. Charles, néanmoins, se montre prêt à faire tout ce que les intérêts de son fils pourront réclamer de lui et que ses forces lui permettront d'accomplir (3). Il provoque des poursuites à outrance contre les officiers de la *casa de contratacion* de Séville coupables d'avoir délivré à des particuliers de l'argent sur lequel le roi comptait. Il écrit, en termes menaçants, à l'archevêque de Séville et grand inquisiteur Fernando de Valdes, qui se refusait à avancer cent cinquante mille ducats pour les nécessités publiques. Il prescrit que l'or attendu d'Amérique soit exclusivement appliqué aux besoins du trésor. Il intervient incessamment auprès de la princesse doña Juana et des ministres afin qu'ils accélèrent les envois d'hommes et d'argent aux Pays-Bas et en Italie. Il dirige la négociation pendante avec le duc de Vendôme, sans négliger celle qu'il avait entamée avec la cour de Portugal et qui aboutit, après bien des difficultés, à une entrevue entre la reine Éléonore et sa fille à Badajoz. Il retient à Yuste l'ambassadeur qui allait à Lisbonne de la part du roi, et lui donne de nouvelles instructions. Il agit de même à l'égard d'un autre ambassadeur que doña Juana y envoyait. Il charge le P. Francisco de Borja d'une négociation confidentielle relativement à la succession éventuelle de Portugal et au mariage du jeune roi don Sébastien. Il se fait rendre compte des dispositions qui ont été prises pour la garde des côtes d'Espagne et des îles à l'approche de la flotte turque. Au printemps de 1558, il apprend qu'un foyer d'hérésie a été découvert en Castille; dès ce moment, il n'épargne aucune démarche afin que les coupables soient arrêtés, jugés et châtiés avec la dernière rigueur : l'aversion qu'il avait eue, en tous les temps, pour le luthéranisme s'était augmentée encore dans le dernier période de sa vie. Il envoie Quijada à la princesse gouvernante, au conseil de l'inquisition, au conseil d'État, pour stimuler leur zèle. Il écrit lettre sur lettre à sa fille et au secrétaire Vazquez, de crainte que cet objet ne soit un instant perdu de vue. Il veut que la princesse charge très-étroitement, de sa part, le grand inquisiteur et les ministres qui lui sont adjoints de procéder à la punition des hérétiques sans ménagement et sans exception de personne. « Si je n'avais pas la certitude — lui écrit-« il — que vous et vos conseillers vous « couperez le mal dans sa racine, je ne « sais si je ne sortirais pas du monastère « pour y remédier moi-même (4). »

(1) *Retraite et mort*, etc., t. II, pp. 21, 24-26, 33.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 134, 136, 151, 161; t. II, pp. 159, 170.
(3) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 172.
(4) Tous ces faits sont tirés des documents contenus dans *Retraite et mort*, etc., t. I et II.

Il y eut des affaires dont Charles-Quint ne voulut pas se mêler à Yuste, et ce furent celles qui touchaient l'administration intérieure des royaumes d'Espagne. Ainsi tous les solliciteurs qui se présentèrent au monastère furent éconduits et renvoyés à la princesse gouvernante, quoiqu'il s'en trouvât, dans le nombre, qui avaient des titres particuliers à la bienveillance de l'empereur (1). Le duc de l'Infantado, l'amirante d'Aragon, l'ayuntamiento d'Arévalo ne furent point exceptés de la règle qu'il s'était prescrite (2). Le grand commandeur d'Avila lui-même tenta en vain de le faire agir en sa faveur dans une affaire où il avait un intérêt personnel (3). Le comte d'Alcaudete; qui avait défendu Oran avec gloire contre les Mores, lui exprima le désir de venir lui rendre compte de certaines choses dont il avait été chargé; il lui répondit : « Lorsque nous fîmes la renon-« ciation de nos royaumes, nous renon-« çâmes également à ces choses-là : « puisque vous en avez fait rapport au « roi et à la princesse, vous recevrez « d'eux des ordres sur la conduite que « vous avez à tenir (4). Au mois de mai 1558 mourut le prieur de Yuste : le vicaire le supplia d'écrire au général afin que les religieux pussent élire un nouveau prieur : il s'y refusa formellement, disant qu'il ne voulait intervenir en rien de ce qui concernait l'ordre (5). Il apporta la même réserve, les mêmes scrupules dans les recommandations qu'on lui demanda auprès du roi son fils. On ne saurait s'imaginer les égards, la déférence qu'il montrait à ce fils qui lui devait tant. Il avait appris avec douleur — le fait est attesté par Quijada — que Philippe n'avait pas été présent à la bataille de Saint-Quentin : au lieu de lui en faire un reproche, il s'ingénia à l'en excuser; il alla même jusqu'à lui en faire un mérite (6).

Le jour de son entrée au monastère, Charles-Quint fit répondre au duc de Maqueda, qui sollicitait la grâce d'être admis à lui baiser la main, qu'il aurait été charmé de le voir, s'il s'était présenté au château de Jarondilla, mais que dorénavant il ne voulait plus de visite de personne (7). Il se départit cependant de cette résolution. Sans compter le grand commandeur d'Alcantara et D. Hernando de la Cerda, qui venaient assez fréquemment à Yuste et qui, en leur qualité d'anciens et dévoués serviteurs, y étaient toujours bien accueillis, il reçut, dans sa retraite, le duc d'Arcos, les comtes d'Oropesa et d'Urueña; l'évêque de Cordoue, Léopold d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien; l'évêque d'Avila; D. Sanchez de Cardona, amiral de Valence; Juan de Vega, président du conseil de Castille (8). Il accorda la même faveur à D. Martin de Avendaño, qui avait commandé la flotte du Pérou arrivée en Espagne en 1557; à D. Luis de Castelvi qui, venant d'Italie, avait à lui faire des communications importantes; à D. Pedro Manrique, que les cortès de Castille, assemblées à Valadolid dans l'été de 1558, après avoir voté le service ordinaire et extraordinaire, avaient résolu de députer au roi (9). Les rapports diplomatiques entre l'Espagne et le Portugal, les négociations suivies entre les deux cours, amenèrent à Yuste de nombreux agents de l'une et de l'autre. Charles-Quint donna audience à tous ces personnages, et avec quelques-uns d'entre eux il discuta des questions importantes (10). Il conféra à plusieurs reprises avec le sieur d'Ezcurra et Gabriel de la Cueva, fils du duc d'Albuquerque, au sujet de l'affaire grave et délicate qui se négociait avec le duc de Vendôme (11). Au mois de septembre 1557 il eut la visite des reines douairières de France et de Hongrie; elle lui causa une joie infinie : il ne trouva pas bon pourtant que les reines logeassent au monastère, et il leur fallut s'établir au château de Jarandilla. Elles passèrent là dix semaines, du 28 septem-

(1) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. LXVI.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 175, 244; t. II, p. 483.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 459.
(4) *Ibid.*, t. II, pp. LXVI et LXVII.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 415.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 170; t. II, p. 243.
(7) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 120.
(8) *Ibid.*, t. I, p. 164, 278, t. II, pp. 22, 223, 225, 238, 314, 385, 487.
(9) *Ibid.*, t. I, p. 184; t. II, pp. 388 et 485.
(10) *Retraite et mort*, etc., *passim*.
(11) *Ibid.*, t. I, p. 161; t. II, pp. 175, 303.

bre au 15 décembre, pendant lesquelles elles vinrent différentes fois à Yuste; elles en partirent pour aller attendre à Badajoz l'infante doña Maria (1). La reine douairière de Hongrie revint seule au monastère le 3 mars; elle était accablée de douleur. A la suite de l'entrevue de Badajoz, la reine de France, déjà souffrante lorsqu'elle s'y rendait, avait vu son mal empirer; elle avait eu beaucoup de peine à atteindre Talaveruela, où, le 18 février, la mort l'avait enlevée. Charles-Quint mêla ses larmes à celles de sa sœur; il avait une grande tendresse pour Éléonore, qui toujours s'était montrée soumise à ses volontés et dont le caractère était aussi bon que facile (2).

Pour complaire au roi, Charles avait consenti à garder quelque temps encore la dignité impériale; mais il n'en appelait pas moins de tous ses vœux le moment où il serait déchargé de la couronne des Césars, comme de celles qu'il avait déposées déjà. Le jour où il apprit que sa renonciation à l'empire avait été notifiée aux électeurs et qu'ils l'avaient acceptée, fut pour lui un jour de fête. Il réunit les gens de sa maison, leur fit donner lecture de la lettre où l'on le lui annonçait, et leur dit avec l'accent de la joie : « Maintenant je ne suis plus rien. » Il ordonna que son nom fût remplacé par celui de Ferdinand dans les prières qui se disaient à la messe pour l'empereur. Il chargea le secrétaire Vazquez de lui faire faire de nouveaux sceaux où il n'y eût ni couronne, ni aigle, ni toison, ni autre ornement. Il voulut même que, dans les lettres qu'il écrivait et dans celles qui lui seraient adressées, on ne le traitât plus d'empereur ni de majesté; mais sur ce dernier point il se rendit aux représentations de Gaztelú, et rien ne fut changé au formulaire de sa correspondance (3).

Dans les premiers temps qui suivirent son entrée au monastère, Charles-Quint n'eut que des motifs de s'applaudir du séjour qu'il avait choisi. Il ne se ressentait presque plus de ses anciennes maladies; son appétit, son sommeil ne laissaient rien à désirer; il prenait de l'embonpoint; sa couleur était excellente; ses forces renaissaient : aussi était-il l'homme le plus content du monde (4). Le 24 février 1557, sans être soutenu pour ainsi dire, il alla au maître-autel offrir un nombre d'écus égal à celui des années qu'il venait d'accomplir et un écu de plus : c'était sa coutume le jour anniversaire de sa naissance. L'hiéronymite auquel on doit une relation si intéressante de la retraite de Charles-Quint nous explique pourquoi l'empereur ajoutait un écu à ceux qui correspondaient au chiffre de ses années : il voulait par-là, dit-il, remercier Dieu de lui avoir conservé l'existence et le supplier de la lui conserver encore en y joignant la santé, afin qu'il fût mieux en état de le servir. Le 27 mai il alla communier à l'hermitage de Belen, situé à un trait d'arquebuse du couvent. Au mois de juin il se sentit assez fort pour dîner au réfectoire avec les moines; deux jours auparavant il avait pu faire usage de son arbalète et tirer des pigeons (5). Jusqu'à l'entrée de l'hiver il se maintint dans cet état. Sur la fin de novembre, la goutte le reprit; elle lui attaqua les bras, les genoux, le côté droit. Cette première attaque se renouvela deux fois à quelques jours d'intervalle : Charles fut empêché d'entendre le sermon pendant tout le carême. Le retour de la bonne saison lui rendit la santé. Du mois de mars au mois d'août il n'eut à se plaindre que de l'irritation aux jambes (7). C'était toujours par des bains mélangés de verjus ou de vinaigre et d'eau de rose qu'il la combattait. Le docteur Mathys n'approuvait pas l'emploi de ce remède; il le jugeait même très-

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 174, 182, 184, 186, 189, 193, 227, 232.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 266, 268, 271, 273, 275, 280.

(3) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp 292, 296; t. II, pp. XXXIX, 39, 386, 411, 439.

(4) « ..... Está el mas contento hombre del mundo,..... y lo dice. » (Lettre de Quijada à Vazquez du 30 août 1557, dans *Retraite et mort*, etc., t. I. p. 167.)

(5) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 125, 127, 144, 152, 154, 156, 158, 159, 160, 189, 190, 212, 219; t. II pp. 27, 31, 163.

(6) Lettre de Charles à Philippe II du 31 mars 1558, dans *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 566.

(7) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 311, 312.

dangereux (1) : mais son autorité sur son malade n'était pas assez grande pour qu'il s'en fît écouter. Vainement aussi lui adressait-il des représentations sur l'usage immodéré qu'il faisait des fruits, qui souvent l'incommodaient, et sur les aliments malsains dont était formé habituellement le menu de ses repas, tels que des viandes indigestes, des harengs secs, des poissons salés, de l'ail (2).

L'été de 1558 fut excessivement chaud dans l'Estrémadure; les villages situés autour du monastère de Yuste étaient remplis de malades, et le nombre de ceux qui succombaient était grand. Charles-Quint ne se contentait pas de dormir les jambes découvertes, à cause de la démangeaison qu'il y éprouvait et que la chaleur lui rendait insupportable, mais il voulait encore qu'on laissât ouvertes la nuit les portes et les fenêtres de sa chambre (3). Le 9 août il se sentit le cou embarrassé; la douleur augmenta les jours suivants et fut accompagnée de mal de tête. La goutte ne tarda pas à se déclarer; du cou elle descendit à l'épaule, au coude, au poignet; elle attaqua aussi le genou : le jour de l'Assomption, Charles fut obligé de se faire porter à l'église pour entendre la messe et communier. Des pilules que son médecin lui administra le débarrassèrent, et les forces lui revinrent avec l'appétit et le sommeil (4). Ce fut à ce moment qu'il eut l'étrange idée de faire faire ses obsèques et d'y assister en propre personne. Il avait l'habitude de deviser familièrement avec les gens de son service intime. Il dit à Nicolas Benigne, l'un de ses barbiers, pendant que celui-ci le rasait : « Sais-tu à quoi je pense, Nicolas? « — A quoi, Sire? — Je pense que j'ai « deux mille écus en réserve, et je cal- « cule comment avec cette somme je ferai « faire mes obsèques. » — Le barbier repartit : « Que V. M. ne prenne pas ce « souci. Si elle meurt et que nous lui « survivions, nous ferons nous-mêmes ici « ses funérailles. » — « Tu l'entends « mal, répliqua l'empereur. Il y a une « grande différence, pour cheminer entre « avoir la lumière derrière soi, et l'avoir « devant. » Il voulut connaître l'opinion de son confesseur sur le dessein qu'il avait conçu, mais il ne le lui découvrit pas d'abord tout entier : « Fray Juan, « lui dit-il, il me paraîtrait à propos de « faire faire les obsèques de mes parents « ainsi que de l'impératrice, puisque « maintenant je me porte bien; que vous « en semble? » Le confesseur lui répondit : « Sire, c'est un dessein digne de « Votre Majesté et une résolution « pieuse et sainte : que Votre Majesté « l'ordonne et les obsèques se feront. » L'empereur reprit : « Alors je serai « charmé qu'elles se fassent dès demain; « on dira les vigiles pour mon père, et « le jour suivant la messe; après, et « successivement, on procédera de même « pour ma mère et pour l'impératrice. « Je désire que l'office soit célébré avec « solennité et lentement; je veux aussi « qu'il soit dit des messes basses pour « mes parents et pour l'impératrice, ou- « tre celles qui se disent déjà. Tout cela fut exécuté. Chaque jour Charles-Quint sortit de son appartement précédé d'un de ses officiers portant un cierge allumé, et se rendit à l'église, où, placé au pied de l'autel, il pria avec ferveur pour les illustres morts dont la mémoire lui était chère. Ces cérémonies achevées, il fit appeler de nouveau son confesseur : « Ne « trouveriez-vous pas à propos, fray « Juan, lui dit-il, que je fisse faire mes « propres obsèques, et que je fusse té- « moin de ce qui bientôt doit avoir lieu « pour moi? » A ces paroles, fray Juan s'attendrit, et ce fut d'une voix entrecoupée par ses larmes qu'il répondit : « Que « Votre Majesté vive de longues années, « au plaisir de Dieu, comme nous le « souhaitons, et qu'elle veuille ne pas « nous annoncer sa mort avant le temps. « Lorsqu'il plaira au Seigneur de l'ap- « peler à lui, ceux de nous qui resteront « ici rempliront le devoir auquel ils « sont tenus. » L'empereur insista, lui disant : « Ne croyez-vous pas que les ob- « sèques me seraient profitables? — Elles « vous profiteraient sans doute, Sire, et « beaucoup : car les œuvres pieuses que

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 314.
(2) *Ibid.*, t. II, p. xxxvii.
(3) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 317; t. II, p. 470.
(4) *Ibid.*, t. I, pp. 315, 317, 321; t. II, p. 470.

« fait quelqu'un pendant sa vie ont plus « de mérite et d'efficacité que celles qui « ont lieu pour lui après sa mort. » — « Donnez donc des ordres pour que mes « obsèques commencent cette après-« midi. » Ainsi fut-il fait, et Charles-Quint avec les gens de sa maison, tous vêtus de deuil, prit part aux vigiles et le lendemain à la messe dites pour lui; à la messe il alla offrir son cierge entre les mains de l'officiant (1).

C'était le 30 août 1558. Ce jour-là Charles-Quint dîna sur la terrasse de son habitation; il avait peu d'appétit; pendant le repas il eut mal à la tête. Les cérémonies religieuses qui venaient de s'accomplir occupaient fortement ses pensées : il se fit apporter le portrait de l'impératrice; après l'avoir contemplé quelques instants, il demanda le tableau de la Prière dans le jardin des Oliviers, qu'il considéra avec beaucoup d'attention; il voulut enfin qu'on lui donnât le Jugement dernier du Titien, où le peintre, avec la vigueur qui caractérise son pinceau, a rendu tous les effets de la crainte et de l'espérance; il en fut vivement impressionné (2). A quatre heures il rentra dans son appartement. La nuit fut mauvaise. Le 31, dans l'après-midi, le frisson le saisit et il eut une fièvre si violente qu'il délira pendant plusieurs heures. Cet événement causa de grandes inquiétudes à son médecin, à son majordome, à tous ceux qui l'entouraient; il y avait plus de trente ans qu'il n'avait eu de fièvre, sans qu'elle fût occasionnée par la goutte. Lui-même il en comprit tout d'abord la gravité : le 3 septembre il se confessa et communia. Il avait une copie du testament qu'il avait fait à Bruxelles en 1554; il s'en fit donner lecture, afin de voir ce qu'il aurait à y ajouter; il consigna ses dispositions de dernière volonté dans un codicille que reçut, le 9, le secrétaire Gaztelú, revêtu, à cet effet, du caractère de notaire public. Il y priait instamment le roi son fils, et il lui ordonnait même comme père, de veiller avec le plus grand soin à ce que les luthériens découverts en Castille fussent punis ainsi que le méritait l'énormité de leur délit. Il y exprimait ses intentions relativement à sa sépulture. Il y déterminait les pensions et les gratifications dont jouiraient, après son décès, tous ceux de ses serviteurs qui s'étaient enfermés avec lui au monastère. Il adjoignait à ses exécuteurs testamentaires précédemment nommés Quijada, Regla et Gaztelú. Il chargeait ceux-ci de donner, par voie d'aumône, aux religieux de Yuste et d'autres couvents de l'ordre de Saint-Jérôme dont le ministère, comme prédicateurs ou comme chantres, lui avait été utile, les sommes qu'ils jugeraient convenables. Il recommandait tout particulièrement à son fils de favoriser et d'honorer Quijada, qui l'avait servi si longtemps et avec tant de dévouement et de zèle; qui, à sa demande, avait amené à Cuacos sa femme et sa maison, sans égard aux incommodités de ce séjour, et qu'il avait peu récompensé de tout cela (3).

Le docteur Corneille de Baersdorp avait été appelé de Cigales, où il était auprès de la reine douairière de Hongrie, pour prêter son concours à son confrère Mathys; il arriva le 8 septembre à Yuste. Toute la science des deux médeciens fut impuissante à conjurer les progrès de la maladie. La fièvre ne déclina, à de rares intervalles, que pour reprendre avec plus de violence; elle fut accompagnée d'évacuations bilieuses, de vomissements de matières putrides, qui affaiblirent considérablement le malade. Le 19 un paroxysme, qui était le onzième, fit concevoir aux médecins les appréhensions les plus sérieuses; ils demandèrent que l'extrême-onction fût administrée à l'empereur. Fray Juan Regla l'apporta; Charles la reçut sans le moindre trouble, dans une entière connaissance et avec une dévotion singulière. A partir de ce moment, son confesseur et fray Francisco de Villalba ne le quittèrent plus. Ils lui adressaient des exhortations pieuses, ils lui récitaient des litanies et des psaumes; il écoutait attentivement les uns et les autres; lui-même il indiquait aux deux religieux ceux qu'il désirait entendre de préférence. Pendant ces discours et ces

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. LII-LXXIV; t. II, pp. CLIV-CLXVI.

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp. LVII, 322.

(3) Sandoval, t. II, p. 657.

lectures, il avait les mains jointes; ses yeux étaient fixés, tantôt sur le ciel, tantôt sur un crucifix et une image de la Vierge que l'impératrice avait eue à son lit de mort. Le 20 au matin, il fit un instant sortir de sa chambre toutes les personnes qui s'y trouvaient, à l'exception de Quijada, qu'il entretint en confidence de choses dont il voulait que le roi son fils fût informé par lui (1). Dans la même matinée se présenta à l'habitation impériale l'archevêque de Tolède, fray Bartholomé de Carranza. Ce prélat avait été chargé par le roi Philippe d'une mission auprès de son père; il était arrivé des Pays-Bas à Valladolid le 13 août; différentes affaires l'y avaient retenu. Introduit dans la chambre de l'empereur, il se mit à genoux devant son lit, et lui baisa la main; puis il lui adressa quelques paroles de consolation. Charles désirait que le sacrement de l'eucharistie lui fût administré une seconde fois. Le confesseur objectait que ce serait contre la règle, après que l'empereur avait eu l'extrême-onction; l'archevêque leva ses scrupules. Fray Juan Regla alla chercher le saint sacrement au grand autel de l'église; Charles-Quint le reçut avec un redoublement de ferveur, disant : « Seigneur, Dieu de vérité, qui nous « avez rachetés, je remets mon esprit « entre vos mains. » Il entendit ensuite la messe. Lorsque le prêtre prononça ces mots : « Agneau de Dieu, qui effacez les « péchés du monde, » il se frappa la poitrine avec humilité. Dans l'après-midi sa situation empira au point de faire craindre qu'il n'eût plus que quelques minutes à vivre : averti par Quijada, l'archevêque, qui était sorti, s'empressa de revenir; il entretint l'empereur de la mort en des termes propres à l'y préparer; il lut, sur sa demande, le *De Profundis*, dont il commenta les versets; il lui dit, pour tranquilliser son âme, en lui présentant le crucifix : « Voilà celui qui « répond pour tous; il n'y a plus de « péché; tout est pardonné. » Outre Quijada, l'archevêque et les deux religieux que nous avons nommés, il y avait en ce moment, dans la chambre de l'auguste moribond, ses deux autres prédicateurs, fray Francisco de Angulo et fray Luis de San Gregorio (2); un dominicain, fray Pedro de Sotomayor, qui avait accompagné l'archevêque; le secrétaire Gaztelú; don Luis d'Avila, qui était accouru à la première nouvelle du danger que courait la vie de son ancien maître; le comte d'Oropesa, don Francisco de Tolède, son frère, et don Diego de Tolède, son oncle. La reine Marie et la princesse doña Juana avaient fait exprimer à l'empereur le désir de le voir; ce désir il ne l'avait pas accueilli. Le soir Charles-Quint demanda à Quijada s'il avait des chandelles bénites; sur sa réponse affirmative, il les fit allumer; en même temps il pria les religieux de lui lire les litanies et les prières pour les agonisants. A deux heures du matin, le 21 septembre, il sentit que l'instant suprême était venu : il prit une chandelle bénite de la main droite; de la gauche il saisit le crucifix que l'archevêque lui présentait, le porta à sa bouche, le serra deux fois sur sa poitrine, ne cessant de le regarder quand il n'eut plus la force de le tenir et que l'archevêque l'eut repris. A deux heures et demie il expira en disant : « Il est « temps » (*Ya es tiempo*) et prononçant le nom de Jésus (3). Il était âgé de cinquante-huit ans six mois et vingt-cinq jours.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, toutes les personnes qui étaient dans sa chambre la quittèrent, à l'exception du grand commandeur d'Avila, de Quijada et de Gaztelú : ceux-ci y restèrent jusqu'à l'arrivée de quatre religieux du couvent qu'on avait appelés pour veiller autour du corps. D'Avila était inconsolable; la douleur de Quijada et de Gaztelú n'était pas moins grande. Aucun moment ne fut perdu pour pré-

(1) Il s'agissait surtout des motifs de plainte que le roi de Bohême, Maximilien, donnait à sa femme, et du fils naturel de l'empereur, le jeune Gérónimo, qui était à Cuacos en la maison de Quijada, ignorant, ainsi que tout le monde (Quijada excepté), le secret de sa naissance.

(2) Ils avaient remplacé, depuis trois mois, fray Juan de Açaloras et fray Juan de Sant Andrés, nommés prieurs, le premier de Salamanque, le second de Santa Catalina à Talavera.

(3) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 322 et suiv. — Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 419-445.

parer les funérailles de l'illustre mort : dès le matin, la grande chapelle fut tendue de noir, et l'on y éleva un catafalque où, l'après-midi, fut placée la dépouille mortelle de l'empereur, que ses barbiers avaient ensevelie et mise en un double cercueil, l'un de plomb, l'autre de bois de chataignier. Les vêpres et les complies ayant été dites à l'accoutumée, les obsèques commencèrent; elles durèrent trois jours et se firent — ainsi l'assure du moins l'hiéronymite, auteur de la relation que nous avons déjà citée — avec autant de majesté et d'autorité qu'elles auraient pu être faites dans la cathédrale de Tolède (1). L'archevêque officia, assisté du père prieur, fray Martin de Angulo, et de fray Juan Regla; les moines de deux couvents qu'il y avait à Jarandilla, ainsi que les prêtres de Cuacos, vinrent se joindre aux religieux du monastère; les trois prédicateurs de l'empereur firent alternativement des sermons appropriés à la circonstance. Lorsque ces solennités eurent été accomplies, que l'archevêque fut parti, les moines des couvents voisins et les prêtres de Cuacos retournés chez eux, les religieux de Yuste continuèrent encore pendant six jours les chants et les oraisons funèbres (2). Charles-Quint avait ordonné, dans son codicille, que son corps fût déposé en l'église de Yuste, en laissant au roi son fils à décider si, comme il en avait le désir, on l'enterrerait là. Le 23 septembre, quoique les obsèques ne dussent se terminer que le lendemain matin, les exécuteurs testamentaires, d'accord avec l'archevêque, jugèrent convenable de faire transporter le cercueil où étaient renfermés les restes de l'empereur, dans la cavité du maitre-autel qui avait été appropriée à cette destination. Le prieur et deux religieux députés par le couvent le reçurent en dépôt. Un acte public fut dressé de ce dépôt en présence et à l'intervention de Pedro Zapata Osorio, corregidor de la ville et du territoire de Plasencia. Suivant l'usage, le cercueil avait été préalablement ouvert et les traits de l'empereur avaient été reconnus par tous les assistants. Le corps de Charles-Quint demeura en l'église du monastère de Yuste jusqu'au mois de janvier 1574, où, par ordre de Philippe II, l'évêque de Jaen et le duc d'Alcalá vinrent l'en retirer, pour le conduire au Panthéon de l'Escurial (3).

De son mariage avec la princesse Isabelle de Portugal Charles-Quint eut trois fils et deux filles. Les fils furent : 1° Philippe, né à Valladolid le 21 mai 1527 et qui lui succéda de son vivant, ainsi qu'on l'a vu ; 2° Ferdinand, né en 1530, mort l'année suivante; 3° Jean, né en 1537, mort aussi en bas âge. L'impératrice, en 1534, était accouchée, avant terme, d'un fils qui ne vécut pas. Nous avons rapporté comment, le 21 avril 1539, à Tolède, elle donna le jour à un autre fils, mort en naissant, et qui coûta la vie à sa mère. Les filles de Charles-Quint furent : 1° Marie, née à Madrid le 21 juin 1528. Elle épousa, à Valladolid, le 18 septembre 1548, son cousin l'archiduc Maximilien, depuis roi de Bohême et empereur. Ayant perdu son époux en 1576, elle revint en Espagne cinq ans après. Elle mourut à Madrid le 26 février 1603. 2° Jeanne, née à Madrid le 23 juin 1535, morte à l'Escurial le 7 septembre 1573. Elle avait épousé, en 1553, l'infant don Juan, héritier de la couronne de Portugal; ce prince la laissa veuve le 2 janvier de l'année suivante : dix-huit jours après, elle mit au monde un fils, qui fut le roi don Sébastien. La même année elle retourna en Espagne, dont l'empereur lui confia le gouvernement; elle l'exerça jusqu'en 1559.

Charles-Quint laissa deux enfants naturels : 1° Marguerite, qu'il eut en 1522 de Jeanne Vander Gheynst, fille d'un ouvrier en tapisserie des environs d'Audenaerde. Il la fit élever à la cour de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, et la ma-

(1) « ..... Con tan grande magestad y autoridad como se pudieran hacer en la yglesia de Toledo..... »

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 402, 412, 416; t. II, pp. 49-56, 502.

(3) Sandoval, t. II, p. 638. — *Retraite et mort, etc.*, t. I, p. 398; t. II, pp. 55, 57-65.

ria, comme nous l'avons dit, d'abord avec Alexandre de Médicis, ensuite avec Octave Farnèse. Elle fut deux fois, sous le règne de Philippe II, gouvernante des Pays-Bas. Elle mourut le 18 janvier 1586 à Ortona, ville de l'Abruzze citérieure, au bord du golfe de Venise. 2° Don Juan d'Autriche, né en 1547 de Barbara Blombergh, appartenante à la petite bourgeoisie de Ratisbonne. Il porta le nom vulgaire de Gerónimo ou Jérôme jusqu'à ce que, au mois d'octobre 1559, Philippe II le reconnut pour son frère. La victoire de Lépante a immortalisé le nom de don Juan d'Autriche. Il mourut, le 1er octobre 1578, au camp de Bouges, près de Namur, où il commandait l'armée espagnole. Philippe II l'avait nommé gouverneur des Pays-Bas en 1576.

Charles-Quint était de stature moyenne et bien proportionné de corps; il avait les cheveux châtains, le teint blanc, le front large, les yeux bleus, le nez aquilin, la bouche grande, la mâchoire inférieure longue et large, ce qui faisait qu'il ne pouvait joindre les dents d'en haut avec celles d'en bas et qu'on entendait difficilement la fin de ses paroles. Son aspect était grave, sans avoir rien de rude ni de sévère. Avant que la goutte eût ruiné sa constitution, il excellait dans tous les exercices du corps; il montait supérieurement à cheval; il ne le cédait en adresse à aucun des seigneurs de sa cour dans les carrousels, les joutes et les tournois. Bien différent en cela de François Ier, jamais les plaisirs ne lui faisaient négliger les affaires; on peut même dire que celles-ci l'absorbaient tout entier : le seul passe-temps qu'il se donnât était celui de la chasse. S'il est vrai, comme l'assure un ambassadeur vénitien, qu'il fût d'une nature timide, au point que la vue d'une souris ou d'une araignée lui causait une sensation de frayeur, et s'il faut ajouter foi à ce que rapporte le même ambassadeur que, le jour de la bataille d'Ingolstadt, il eut peur au moment où on lui annonça l'approche inopinée des protestants (1), on doit reconnaître que sa force d'âme lui faisait bientôt surmonter cette timidité naturelle : car dans l'expédition de Tunis, dans celle d'Alger, lors de cette même affaire d'Ingolstadt, à Mühlberg et dans les campagnes de France, il fit preuve d'une intrépidité héroïque. Il était très-chatouilleux sur le point d'honneur, ainsi qu'il le montra dans ses démêlés avec François Ier. La constance, l'énergie, formait le fond de son caractère; jamais il n'aurait rien fait à quoi il y eût apparence qu'il fût forcé; il aurait plutôt laissé bouleverser le monde que d'agir par contrainte. La prospérité ne le rendait pas plus superbe que l'adversité ne l'abattait. On lui a reproché d'être lent dans ses résolutions : cette lenteur tenait à ce qu'il voulait considérer minutieusement les affaires sous leurs diverses faces. Charles parlait le français, l'espagnol et l'italien. Il s'entendait, autant qu'aucun de ses généraux, à toutes les choses concernant la guerre. Il aimait les arts et les lettres et faisait un grand cas des hommes qui s'y distinguaient. On sait en quelle estime il tenait le Titien. La musique le charmait autant que la peinture, et sa chapelle était réputée la première de toute la chrétienté. Dans les dernières années de sa vie, l'astronomie et la mécanique faisaient particulièrement ses délices.

Plusieurs circonstances connues témoignent du prix que Charles-Quint attachait à ce que les événements de son règne fussent transmis fidèlement à la postérité. Nous rappellerons que, au monastère de Yuste, peu de semaines avant la maladie qui le conduisit au tombeau, il se préoccupait des chroniques qu'avaient entrepris d'écrire Florian d'Ocampo et Juan Ginès de Sepulveva, ses historiographes;

(1) « ... Cesare (il che parerà forse difficile a credere), como dicono tutti li sui famigliari, è di natura timido, et timido di sorte che ha molte volte paura grande fino quando si vede venir appresso un sorzo ó un ragno; et alcuna volta per qualche gran timore anco trema, como fece quel giorno quando l'esercito di protestanti si presentò al Englestat, che essendoli venuta tal nova, ritrovandosi nel letto, subito, per quanto ho inteso da un famigliar suo che si ritrovò presente, principiò a tremare... (Relatione d'Alvise Mocenigo, dans les *Fontes rerum Austriacarum*, t. XXX, p. 18.)

J'ai fait beaucoup d'emprunts à la Relation de Mocenigo en racontant les événements de la guerre d'Allemagne; j'en avais une copie faite sur l'original aux Archives de Vienne; j'ignorais alors qu'elle venait d'être publiée par M. Fiedler.

il recommandait à la princesse dofia Juana de prendre des mesures afin que, si leurs auteurs, qui étaient avancés en âge, venaient à mourir avant qu'elles eussent vu le jour, elles fussent recueillies avec soin et livrées à l'impression (1). C'était sous son inspiration, il n'est guère permis d'en douter, que don Luis d'Avila avait retracé l'histoire de la guerre d'Allemagne de 1546 et 1547. Lui-même, à l'exemple de César, dont l'admirable livre faisait sa lecture favorite, il voulut écrire ses Commentaires. Il commença de donner exécution à ce dessein dans les longues journées pendant lesquelles il remonta le Rhin, de Cologne à Mayence, au mois de juin 1550. Il était alors au faîte de la gloire et de la prospérité. Il allait tenir la seconde diète d'Augsbourg, où il se flattait de voir consolider sa puissance en Allemagne, et sa maison s'agrandir encore par la succession de son fils à l'empire. Guillaume van Male, de Bruges, l'un de ses aides de chambre (*ayúdas de cāmara)*, lui servait de secrétaire. A Augsbourg il continua cet ouvrage et le conduisit jusque vers la fin de la diète de 1548. Lorsque, à Innspruck, il se trouva dans la situation critique que nous avons fait connaître, il craignit que ses Commentaires, avec sa propre personne, ne tombassent au pouvoir de ses ennemis ; il les envoya, par un serviteur fidèle, au prince son fils, en Espagne. Il en avait vraisemblablement gardé copie, et l'on est fondé à croire, d'après les documents qui ont été publiés il y a une vingtaine d'années, que, durant les loisirs de son séjour au chateau de Jarandilla et au couvent de Yuste, il s'occupa de les revoir, d'y donner les développements nécessaires, de les completer (2), toujours avec l'aide de Guillaume van Male ; un fait consigné dans une lettre du seigneur de la Chaulx sert à corroborer cette opinion : « L'empereur, écrit-il, « avait congédié van Male pour certaines choses dont il était mécontent, mais « il lui a pardonné bientôt après et rendu « toute sa faveur (3). » Il est connu qu'à la mort de Charles-Quint ses papiers furent cachetés par Quijada, pour être remis au roi Philippe, et que la même destination fut donnée à ceux qui étaient en la possession de van Male ; mais on ne sait pas encore aujourd'hui ce que les uns et les autres sont devenus. Nous avons ailleurs énoncé cette conjecture, que Philippe II les fit brûler (4). Nous le pensons toujours. Si ce monarque les avait conservés, comment ne les aurait-on trouvés, en Espagne, ni dans les archives, ni dans les bibliothèques, où ils ont été l'objet de tant d'investigations?

Jusque dans ces derniers temps on avait ignoré l'envoi fait par Charles-Quint à son fils, en 1552, de la première rédaction de ses Commentaires, de même qu'on ignorait le contenu de ceux-ci ; cette double découverte est due à M. le baron Kervyn de Lettenhove, à qui l'histoire de Belgique a de si nombreuses obligations. Occupé, il y a une dizaine d'années, à la Bibliothèque nationale, à Paris, de recherches concernant les anciens auteurs belges, M. Kervyn compulsait le grand catalogue du fond français. Il ne fut pas peu surpris d'y voir figurer une *Historia del invictissimo emperador Carlos Quinto, composta por Sua Majestade Cesarea ;* il se fit produire le volume : ce n'était rien moins qu'une traduction portugaise, faite à Madrid, en 1620, du propre manuscrit envoyé d'Innspruck, avec la lettre d'accompagnement de l'empereur en espagnol, langue dont il avait l'habitude de se servir lorsqu'il écrivait à son fils. On possédait donc enfin l'ouvrage dont l'existence avait été signalée, il y a trois siècles, en Espagne par Ambrosio de Morales, en Italie par Luigi Dolce et Girolamo Ruscelli, en France par Brantôme, et confirmée de nos jours en Belgique par la mise en lumière des lettres de Guillaume van Male à Louis de Flandre, seigneur de Praet. Comprenant le devoir que dans cette circonstance il avait à remplir envers les lettres, M. Kervyn s'empressa de

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 310.

(2) Dans sa lettre d'envoi au prince Philippe, Charles-Quint annonçait formellement l'intention de revoir et de compléter son travail.

(3) Lettre du 28 novembre 1556 au secrétaire Vazquez, dans *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 55.

(4) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. CLII.

donner au public une version française du manuscrit qu'il avait eu la bonne fortune de découvrir.

M. Jules van Praet a fait remarquer que les Commentaires de Charles-Quint « n'ont pas une haute importance historique et ne répondent pas à ce qu'on « attendait du titre et de l'auteur, ni à « ce que la tradition promettait à leur « sujet; qu'ils ne contiennent, sur les « premiers temps et même sur la majeure « partie du règne, que des espèces d'éphémérides ; qu'ils ne deviennent circonstanciés que lorsqu'ils racontent les « campagnes d'Allemagne, celles que « Charles-Quint a faites en personne, et « qu'ils sont pour toute cette époque « presque exclusivement militaires (1). » Ces remarques sont parfaitement justes. Grand a été le désappointement de ceux qui se flattaient de trouver, dans les Commentaires, ou la révélation des secrets de la politique impériale, ou les appréciations de l'auteur sur les princes de son temps, ou des particularités sur les rapports qu'il eut avec eux. Guillaume van Male se montre d'ailleurs trop courtisan lorsque, entretenant le seigneur de Praet des pages qu'il venait d'écrire sous la dictée de l'empereur, il lui dit : « L'ouvrage est admirablement poli et élégant, et le style « atteste une grande force d'esprit et « d'éloquence (2). » Ce qu'on peut louer dans les Commentaires, c'est l'accent de vérité et la simplicité avec lesquels ils sont écrits ; c'est que l'empereur s'y montre toujours plein de discrétion et de modestie lorsqu'il a à parler de lui.

Dans sa relation au sénat de Venise, Niccolò Tiepolo, qui, en qualité d'ambassadeur de la république, avait résidé vingt-huit mois à la cour de Charles-Quint, le proclamait « le plus grand « empereur que la chrétienté eût eu depuis Charlemagne (3). » Ce jugement d'un diplomate réputé l'un des premiers hommes d'État de son temps a été ratifié par l'histoire. Il résume, en deux mots, tout ce que nous saurions dire, pour conclure, du fils de Philippe le Beau et de Jeanne d'Aragon.

Gachard.

(1) *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*, t. I, p. 196.
(2) Mignet, *Charles-Quint*, p. 220.
(3) « ... Un imperatore che da Carlo Magno in qua non ha la cristianità avuto, considerata bene ogni qualità sua, il maggiore... » (*Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, sér. t. I, p. 34.)

Archives du royaume de Belgique. — Archives impériales à Vienne. — Archives du Vatican. — Archives royales de Florence. — Lanz *Correspondenz des Kaizers Karl*. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I-IV. — Le Glay, *Correspondance de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, 1507-1509 — Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*. — Döllinger, *Dokumente zur Geschichte Karl's V, Philipp's II und ihrer Zeit, aus spanischen Archiven*. — Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten*, 1545-1555. — Herbais, *Description des voyages, faicts et victoires de Charles-Quint* (Ms. de la Bibliothèque nationale, à Madrid). — Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint* (Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles). — Kervyn de Lettenhove, *Commentaires de Charles-Quint*. — Sandoval, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V*. — Robertson, *Histoire de Charles-Quint* (traduct. de Suard). — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*. — Lafuente, *Historia general de España*, t. XI et XII. — De Thou, *Histoire universelle*, t. I et II. — De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI et XII. — Bucholtz, *Geschichte des Regierung Ferdinand des Ersten*. — Hess, *Histoire de l'Empire*, t. I et VII. — Théod. Juste, *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche*. — Le même, *Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie*. — Steur, *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint*. — Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, etc. — Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*. — Amédée Pichot, *Charles-Quint. Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite au cloître de Yuste*. — Jules van Praet, *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*. — Albèri, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al senato del secolo XVIe*. — Jos. Fiedler, *Relationen venetianischer Botschofter über Deutschland und Osterreich im XVIen Jahrhundert*. — Dumont, *Corps diplomatique*.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

8872 4
195

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

CF